NAZIONALE
B. Prov.
XVIII
76
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XVIII

Palchetto 6

Num.° d' ordine 19356

N.° 76

103
1
5

B Pm.
XVIII
96

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE,
CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE,
GEOGRAPHIQUE ET LITTÉRAL
DE LA BIBLE.

SAA — ZUZ.

642148

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET LITTÉRAL DE LA BIBLE,

NOUVELLE ÉDITION, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE, dans laquelle le Supplément a été exactement refondu ; on y trouvera aussi la Bibliotheque Sacrée, ou Catalogue des meilleurs Livres que l'on peut lire, pour acquérir l'intelligence de l'Écriture Sainte,

Par le Révérend Pere Dom AUGUSTIN CALMET, *Religieux Bénédictin, Abbé de Senones.*

TOME CINQUIEME.

A TOULOUSE,
Chez N. ÉTIENNE SENS, Libraire, vis-à-vis St. Rome.
A NISMES,
Chez GAUDE, Pere, Fils & Compe., Libraires.

M. DCC. LXXXIII.
Avec Approbation et Permission.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE, CRITIQUE, CHRONOLOGIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET LITTÉRAL DE LA BIBLE.

S A A

SAAB, lieu de Galilée, d'où étoit Eléazar fils de Samæus (1).

SAAL, fils de Banni, fut un de ceux qui quitterent leurs femmes qu'ils avoient épouſées contre la diſpoſition de la Loi. 1 *Eſdr.* X, 29.

SAANANIM, ville de la Tribu de Nephtali (2). Voyez Michée, I, 11, dans l'Hébreu.

SAARIM, ville de la Tribu de Siméon. 1 *Par.* IV, 31. Apparemment la même que *Saraïm* de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 36. Pluſieurs villes de Juda furent cédées dans la ſuite à Siméon.

SAARA, bourgade dans la dépendance d'Eleuthéropolis, à dix milles de cette Ville, tirant vers Nicopolis (3).

I. SABA, *fils de Chus* (4). Joſeph (5) croit qu'il habita dans l'Iſle de Saba, connue depuis ſous le nom d'Iſle de Méroé. Saint Jérôme, Bochart, & pluſieurs autres le placent dans l'Arabie Heureuſe.

II. SABA, *fils de Rhegma* (6), habita auſſi, à ce qu'on croit, dans l'Arabie Heureuſe, où Rhegma ſon pere avoit eu ſa demeure.

III. SABA, *fils de Jectan* (7). Bochart le met dans l'Arabie Heureuſe. Mais nous croyons qu'on peut le placer dans la Perſe ou dans l'Arménie. On y trouve des veſtiges de ſon nom; & Jectan ſon pere, & ſes autres fils, ont eu leurs demeures aux environs de ce pays-là.

IV. SABA, *fils de Jecſan* (8), demeura apparemment dans l'Arabie Déſerte, ou au voiſinage. Nous croyons avec Bochart, que ce ſont les deſcendans de ce Saba, qui enleverent les troupeaux de Job (9).

LA REINE DE SABA, dont

(1) *Joſeph. de Bello, l.* 3, *c.* 9. (2) *Joſue* XIX, 33. (3) *Euſeb. & Hieronym.* (4) *Geneſ.* X, 7. סבא *Saba.* (5) *Vide Joſeph. l.* 2. *Antiq. c.* 5, *p.* 58. *Collatum cum l.* 1, *c.* 7, *p.* 14. *A. B.* (6) *Geneſ.* X, 7. שבא *Schaba.* (7) *Geneſ.* X, 26. שבא *Saba.* (8) *Geneſ.* XXV, 3. (9) *Job.* 1, 15.

il eſt parlé dans les Livres des Rois (1), & qui eſt nommée dans l'Evangile (2), *la Reine du Midi*, étoit, ſelon les uns (3), une Reine d'Arabie ; & ſelon les autres, une Reine d'Ethiopie (4). Joſeph dit que *Saba* étoit l'ancien nom de la ville de Méroé, avant que Cambyſes lui eût donné celui de ſa ſœur ; & que c'eſt de là qu'eſt venue la Reine dont nous parlons. Ce ſentiment a été fort ſuivi. Les Ethiopiens ſoutiennent encore aujourd'hui que cette Princeſſe étoit de leur pays, & que ſes deſcendans y ont régné pendant un long temps (5). Ils en conſervent la liſte, les noms & la ſucceſſion. L'Eunuque de la Reine Candace, qui fut converti & baptiſé par S. Philippe (6), étoit Officier d'une Princeſſe du même pays. Les Anciens ont reconnu que les femmes y régnoient (7). L'Iſle de Méroé eſt quelquefois compriſe dans l'Ethiopie, & ce pays, auſſi-bien que l'Egypte, eſt au midi de la Paleſtine.

Ceux qui font venir cette Princeſſe de l'Arabie, ſe fondent 1°. ſur ce que du conſentement de tout le monde, il y a des Sabéens & des Chuſchims, ou des Ethiopiens dans l'Arabie. Cette Princeſſe étoit Reine de Saba ou de Chus, & d'Ethiopie. 2°. L'Arabie eſt au midi de la Judée. 3°. Ce pays, je parle de l'Arabie Heureuſe, peut fort bien être appelé *le bout du monde*, comme il eſt dit que la Reine de Saba vint de l'extrêmité de la terre (8), pour entendre la ſageſſe de Salomon, parce que l'Arabie Heureuſe du côté du midi, eſt bornée de l'océan, & qu'anciennement on ne connoiſſoit point de terre au-delà (9) : *Terra, fineſque, quæ ad orientem vergunt, Arabiâ terminantur*, dit Tacite. 4°. L'Arabie abonde en or, en argent, en aromates, en pierres précieuſes, qui ſont les préſens que cette Princeſſe fit à Salomon ; ce que l'on ne trouvera pas aiſément dans l'Iſle de Méroé. 5°. Enfin pluſieurs entendent des Sabéens de l'Arabie Heureuſe ces vers de Claudien, qui dit que les femmes regnent en ce pays-là (10) :

. . . . . *Medis, levibuſque Sabæis*
Imperat hic ſexus ; Reginarumque
ſub armis
Barbariæ pars magna jacet.

Et ſi l'on compte pour quelque choſe les traditions populaires, l'on peut produire celle des Arabes, qui croient que la Reine *Balkis* ſortit de la ville de Saba, autrement Marib, ou Mareb, ſituée dans l'Yemen, pour venir viſiter Salomon.

On peut voir ci-devant ce qui a été dit ſur *Candaule*, qui eſt le nom que Joſeph & pluſieurs autres ont donné à la Reine de Saba. Elle vint voir Salomon vers l'an du Monde 3012, avant Jeſus-Chriſt 988, avant l'Ere vulgaire 992.

SABACON Roi d'Egypte. Hérodote raconte que Sabacus ou Sabacon Roi d'Ethiopie, ayant fait irruption en Egypte (11), Anyſis qui y régnoit alors, & qui étoit aveugle, ſe ſauva dans des lieux marécageux, & abandonna ſon pays à Sabacon, qui y régna cinquante ans. Sa maxime étoit de ne

(1) 3 *Reg.* x, 1, 2, & 1 *Par.* ix, 1. (2) *Matt.* xii, 42, & *Marc.* xi, 31. (3) *Raban. Hugo. Dionyſ. Toſt Janſen. Maldon. Cornel. alii.* (4) *Hieronym. in Iſai.* lx. *Theodoret. & Procop. in* 3 *Reg. Vatab. Sanct. &c.* (5) Voyez Ludolf & Hiérome Alméida, Hiſt. d'Ethiople. (6) *Act.* viii, 27. (7) *Strab. l.* 16, *c.* 17. *Plin. l.* 6, *c.* 26. (8) *Matt.* xii, 42. (9) *Tacit. l.* 5, *hiſt.* (10) *Claudian. in Eutrop. l.* 11, *v.* 121. (11) *Herodot. l.* 2.

condamner perſonne à la mort ; mais de contraindre les coupables à travailler à faire une certaine quantité de chauſſée, ou de levée de terre, pour ſe précautionner contre les inondations du Nil. Il ſe retira à la fin dans ſon Royaume d'Ethiopie, après avoir eu un ſonge qui lui commandoit de mettre à mort tous les Prêtres d'Egypte, & de les couper par le milieu. Il ne peut s'y réſoudre, & aima mieux quitter le pays, d'autant plus que le nombre des années que l'Oracle lui avoit prédit qu'il regneroit en Egypte, étoit écoulé. Après ſa retraite, Anyſis ſortit de ſes marais, & reprit le gouvernement de ſon Royaume. Il eut pour ſucceſſeur Séthon qui vivoit ſous Sennachérib. Voyez ſon article.

Quelques-uns (1) racontent que Sabacon ayant envahi l'Egypte, ſe ſaiſit du Roi Bocchoris qui y régnoit, le fit cruellement brûler vif, & régna en ſa place. Il y a aſſez d'apparence que Sabacon eſt celui que l'Ecriture nomme Sua (2). Cet uſurpateur s'étant rendu en peu de temps fort puiſſant, Oſée Roi d'Iſrael fit alliance avec lui, eſpérant par ſon ſecours s'affranchir du joug des Aſſyriens (3). Dans cette eſpérance, il refuſa de payer aux Aſſyriens le tribut qu'il leur devoit. Pour l'en punir, Salmanaſar marcha contre lui, ravagea tout le plat-pays, & aſſiégea Oſée dans Samarie. Il fut obligé de ſe rendre après trois ans de ſiege, l'an du Monde 3283, avant Jeſus-Chriſt 717, avant l'Ere vulgaire 721.

SABACTANI. On lit ce terme dans l'Evangile (4). Jeſus-Chriſt étant à la croix, s'écria : *Eli, Eli, lama ſabactani :* Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné : C'eſt une corruption de l'Hébreu *aſabtani* ou *azabta-ni*, *vous m'avez abandonné.* Ce qui eſt tiré du Pſeaume XXI (5).

SABÆI. *Les Sabéens.* Voyez ci-après leur titre.

SABAIM. *Iſai.* XLV, 14. *Sabaïm viri ſublimes.* Ce ſont apparemment les Sabéens de l'Arabie Heureuſe, ou ceux de l'Aſie. Ils ſe rendirent à Cyrus, & reconnurent ſon empire.

SABAITES, ou *Sabiens.* Voyez *Zabiens.*

SABAMA, ou *Sébama*, ou *Simba*, ville de la Tribu de Ruben (6). Iſaïe parle des vignes de Sébama (7), qui furent coupées par les ennemis des Moabites. Ces derniers avoient pris la ville de Sébama, & les autres du pays de Ruben (8), depuis que cette Tribu eut été menée en captivité par Téglathphalaſſar (9). Saint Jérôme (10) dit qu'entre Heſébon & Sébama à peine y a-t-il cinq cents pas de diſtance.

SABAN, ville de la Tribu de Ruben. *Num.* XXXII, 3. Peut-être la même que *Sébama*, dont on vient de parler.

SABANIA, un des principaux des Juifs. 2 *Eſdr.* IX, 4.

SABAOTH, ou plutôt, *Zabaoth* ; nom Hébreu, qui ſignifie les armées : *Jehova Sabaoth (11)*, le Seigneur des armées ; ſoit qu'on l'entende des armées du Ciel, c'eſt-à-dire, des Anges, miniſtres du Seigneur (12), ou des aſtres, qui ſont comme une armée rangée en bataille, exécutant la

(1) Voyez Africanus dans Syncelle, 8, 74. *Euſeb. chronic.* (2) 4 *Reg.* XVII, 4. (3) 4 *Reg.* XVIII, 9. (4) *Matth.* XXVII, 46. *Marc.* XV, 34. (5) *Pſalm.* XXI, 2. לָמָה עֲזַבְתָּנִי (6) *Num.* XXXII, 38. *Joſue* XIII, 19. (7) *Iſai.* XVI, 8. (8) *Jerem.* XLVIII, 32. (9) 1 *Par.* V, 26, 4 *Reg.* XV, 29. (10) *Hieronym. in Iſai.* XVI. (11) יהוה צְבָאוֹת *Jehovah ſabaoth.* (12) 3 *Reg.* XXII, 19.

volonté de Dieu ; ſoit enfin qu'on l'explique du peuple du Seigneur de l'ancienne & de la nouvelle alliance, qui eſt véritablement l'armée du Seigneur, dont Dieu eſt le Chef & le Commandant. Le terme Hébreu *ʒaba*, s'emploie auſſi quelquefois pour marquer le ſervice que ſes Miniſtres lui rendent dans le Temple (1), parce qu'ils y ſont comme des ſoldats à la ſuite de la Cour de leur Prince. On emploie même ce nom pour exprimer l'exercice des femmes (2) qui veilloient à la porte du Tabernacle, & qui y faiſoient garde pendant la nuit.

I. SABARIM, lieu aux environs de Haï & de Béthel. Les habitans de Haï pourſuivirent les Iſraélites depuis la porte de leur ville, juſqu'à *Sabarim* (3). Quelques-uns (4) prennent *Sabarim* dans un ſens appellatif. Ils les pourſuivirent juſqu'à ce qu'ils les euſſent entierement rompus ou défaits.

II. SABARIM ; lieu qui ſervoit de limites à la Terre promiſe du côté du ſeptentrion. Ezéchiel (5) dit que cette ville étoit entre les confins d'Emath, & ceux de Damas. Je penſe que c'eſt ce qu'Iſmael Abulféda appelle *Howarin*, qui eſt, dit-il, un village du pays d'*Ems*, au d'Emath, au ſud-eſt de la ville.

SABATHA, troiſieme fils de Chus (6). Il peupla une partie de l'Arabie Heureuſe, où l'on trouve une ville de *Sabta*, & des peuples *Sabthéens*.

SABATHACA, cinquieme fils de Chus, peupla auſſi, à ce qu'on croit, une partie de l'Arabie, ou quelqu'autre pays vers l'Aſſyrie, ou l'Arménie, ou la Carmanie ; car on trouve dans ces régions des veſtiges du nom de *Sabathaca*.

SABBAT. Ce terme en Hébreu, ſignifie (7) *le repos*. Dieu ayant créé le monde dans l'eſpace de ſix jours (8), ſe repoſa le ſeptieme jour ; c'eſt-à-dire, il ceſſa de produire au-dehors de nouveaux êtres ſenſibles. Il bénit ce jour-là, & le ſanctifia, parce qu'il s'y étoit repoſé. Il le deſtina dès-lors à ſon culte ; & les Hébreux dans la ſuite pour conſerver la mémoire de la création, ſanctifierent par ſon ordre le jour du Sabbat, ou le ſeptieme jour, en s'abſtenant de toute œuvre ſervile, & en s'employant au ſervice du Seigneur, à l'étude de ſa Loi, & à la priere. Voyez *Sabbathum*.

SABBAT, ou *Sabbathum*, ſe prend quelquefois ſimplement pour *le repos* ; quelquefois pour la félicité éternelle. Voyez *Hebr.* IX, 9, & IV, 4, & ſuivans.

SABBATHA. Les jours de Sabbat ſe prennent pour toutes les Fêtes des Juifs (9). *Sabbatha mea cuſtodite*, gardez mes Fêtes ; c'eſt-à-dire, la Fête de Pâque, la Pentecôte, les Tabernacles, & les autres.

SABBATHUM ſe prend auſſi pour toute la ſemaine : *Jejuno bis in Sabbatho* (10), je jeûne deux fois la ſemaine. *Una Sabbathi* (11), le premier jour de la ſemaine.

On diſpute à l'occaſion du Sabbat, ſavoir ſi le Seigneur a créé tout le monde d'un ſeul *fiat*, tout d'un coup, par une action ſimultanée, & par un ſeul acte ; ou s'il s'y mit, pour ainſi dire, à ſix diverſes repriſes, & dans la ſuite de

(1) *Num.* IV, 3, 23, 30, *&c.* = (2) *Exod.* XXXVIII, 8. צבאות = (3) *Joſue* VII, 5. שערים = (4) 70. Ἕως συντριψαι αυτους. = (5) *Ezech.* XLVII, 16. = (6) *Geneſ.* X, 7. = (7) שבת *Sabbathum. Requies.* = (8) *Geneſ.* II, 2, 3. = (9) *Levit.* XIX, 3, 30. = (10) *Luc.* XVIII, 12. = (11) *Joan.* XX, 1, 19. *Luc.* XXIV, 1, & *Act.* XX, 7, & 1 *Cor.* XVI, 2.

ſix jours, en ſorte que le ſeptieme jour fût réellement le jour du repos du Seigneur, & la fin de la création ſucceſſive. L'on eſt fort partagé ſur cette queſtion. Philon (1), Origenes (2), ſaint Auguſtin (3), Procope, & quelques nouveaux (4) ſoutiennent que Dieu créa non-ſeulement toute la matiere tout d'un coup & en un moment, mais qu'il l'arrangea de même tout à la fois, & ſans attendre le terme de ſept jours; que le récit que Moïſe nous fait, & la diſtribution qu'il marque de l'ouvrage du Seigneur en ſix jours, n'eſt pas une ſucceſſion de temps, mais une ſucceſſion d'ordre & de raiſon, propoſée exprès pour ſe proportionner à la portée du peuple, & pour lui donner une notion plus diſtincte de la création des êtres, en les diſtribuant ainſi par partie, & dans un certain arrangement.

Mais la plupart des Peres & des Interpretes ſoutiennent la création ſucceſſive, conformément au récit de Moïſe. Il n'y a nulle néceſſité de quitter la lettre de l'Ecriture en cet endroit. Les actes réitérés, & les diverſes repriſes que Moïſe a marquées, doivent à la vérité s'expliquer d'une maniere qui ſauve l'infinie puiſſance, & la parfaite ſimplicité des actes du Créateur, & qui exclue toute idée de foibleſſe, de laſſitude, d'imperfection. Mais on peut faire tout cela, ſans donner atteinte à la création ſucceſſive. Dieu par ſa toute-puiſſance, tira du néant toute la matiere, tout le cahos; & par ſa ſageſſe il lui imprima le mouvement néceſſaire, pour que ce cahos ſe débrouillât, & que ces parties dégagées les unes des autres, & réunies chacune avec celles qui étoient de même nature, formaſſent ce que nous appelons l'univers en l'état où nous le voyons. Ce mouvement conduit par l'eſprit & la ſageſſe du Créateur, dura ſix jours; & après cela, Dieu ſe repoſa & ceſſa de rien produire au-dehors: mais il continua d'agir par ſon concours, & à conſerver ſon ouvrage en l'état de beauté & de perfection où il l'avoit mis.

Quant aux êtres particuliers qui ne peuvent être produits par une ſuite du mouvement général que Dieu imprima à la matiere; par exemple, l'homme, les plantes, les animaux, il faut reconnoître que Dieu les forma ſucceſſivement, comme nous le dit Moïſe, en appliquant, formant, animant la matiere, conformément aux deſſeins de ſa ſageſſe, en inſpirant par ſon ſouffle à l'homme une ame raiſonnable, en donnant aux animaux l'inſtinct pour ſe conſerver & pour ſe produire, en mettant dans les plantes les qualités qui les diſtinguent, & les ſemences & les graines propres à les reproduire.

Une autre grande queſtion que l'on forme ſur le Sabbat, c'eſt de ſavoir ſi dès le commencement du monde, Dieu donna la Loi du Sabbat, & ſi ce jour fut toujours obſervé, au moins parmi les plus juſtes des premiers hommes, & parmi les Patriarches, même avant le temps de la Loi; ſi c'eſt là le ſens de ces paroles (5): *Il bénit le ſeptieme jour, & il le ſanctifia.* Quelques Peres (6), & quelques Docteurs Juifs (7) ont ſoutenu

(1) *Philo Allog. l. 1, & de Mundi Opificia, p. 6 & 41.* (2) *Origen. l. 6, cantra Celſ.* (3) *Aug. l. 4, de Geneſ. ad Litter. c. 18, & ſeq. lib. XI, de Civit. c. 7. Lib. XII. Confeſſ. c. 29.* (4) *Cajet. Canus.* (5) *Geneſ. II, 2.* (6) *Vide, ſi placet, Clem. Alex. l. 5. Strom. Euſeb. Præpar. l. 13, c. 12.* (7) *Vide Rabb. apud Selden. de jure nat. & gent. l. 3, c. 13, &c.*

l'affirmative ; & Menaſſé Ben-Iſrael (1) aſſure, ſuivant la tradition des anciens, qu'Abraham & ſa poſtérité ayant conſervé la mémoire de la création, honorerent auſſi le Sabbat par une ſuite de la Loi naturelle qui les y obligeoit. Il y en a même qui croient que la Religion du ſeptieme jour s'eſt conſervée parmi les Païens, & que cette obſervation eſt auſſi ancienne que le monde.

En effet, Philon (2) dit que le Sabbat n'eſt pas une Fête particuliere à un peuple ou à un pays, mais qu'elle eſt commune à tout le monde, & qu'on peut la nommer la Fête générale & publique, & celle de la naiſſance du monde. Joſeph (3) avance qu'il n'y a aucune ville ni des Barbares, ni des Grecs, ni aucune nation, où la Religion du Sabbat ne ſoit parvenue. Ariſtobule dans Euſebe (4), cite Homere & Héſiode, qui parlent du ſeptieme jour comme d'un jour ſacré & vénérable. Saint Clément d'Alexandrie (5) parle du Sabbat dans les mêmes termes qu'Ariſtobule que nous venons de citer, & il y ajoute quelques paſſages des anciens, qui font auſſi l'éloge du ſeptieme jour.

Il y en a (6) qui croient que Job obſervoit le jour du Sabbat, parce qu'au bout de ſept jours, il offroit un ſacrifice au Seigneur pour ſes enfans. Quelques Rabbins (7) enſeignent que Joſeph obſervoit de même le Sabbat dans l'Egypte.

Mais le ſentiment contraire n'eſt pas moins bien fondé en preuves. La plupart des Peres & des Interpretes tiennent que la bénédiction & la ſanctification du Sabbat, marquée par Moïſe au commencement de la Géneſe, ne ſignifie autre choſe que la deſtination qu'il fit de ce ſeptieme jour, pour être dans la ſuite chomné & ſanctifié par les Juifs. Il ne paroît par aucun endroit de l'Ecriture, que les anciens Patriarches aient obſervé le Sabbat, ni que Dieu ait eu deſſein de les y obliger avant la Loi. Philon (8) dit que les Hébreux ayant oublié quel étoit le jour de la création du Monde, l'apprirent de nouveau, lorſque Dieu ayant fait tomber de la manne tous les autres jours de la ſemaine, n'en fit point pleuvoir ce jour-là. Le ſeptieme jour que quelques Païens honoroient, & dont ils ont parlé comme d'un jour ſacré, étoit, ou conſacré en l'honneur d'Apollon, qu'on diſoit être né le ſeptieme jour du mois, ou c'étoit une imitation du Sabbat des Juifs, que quelques Païens par piété ou par ſuperſtition honoroient autrefois.

Ezéchiel (9) dit expreſſément que le Sabbat & les autres Fêtes des Juifs ſont des ſignes que Dieu a donnés à ſon peuple, pour le diſtinguer des autres nations : *Sabbatha mea dedi ipſis, ut eſſent ſigna inter me & ipſos.* Et encore : *Sabbatha mea ſanctificate, ut ſint ſigna inter me & vos.* Et Moïſe dans le Deutéronome (10) : *Le Seigneur vous a tirés de l'Egypte ; c'eſt pourquoi il vous a ordonné d'obſerver le repos du Sabbat.* Saint Juſtin le Martyr (11), Tertullien (12), Euſebe (13), ſaint Bernard (14), avancent comme une choſe inconteſta-

(1) *Menaſſe Ben-Iſrael, de creatione, problem.* 8. (2) *Philo, de opificio Mundi.* (3) *Joſeph. contra Appion. l.* 2. (4) *Euſeb. l.* 13, *c* 12. *Præpar.* (5) *Clem. Alex. Strom. l.* 5. (6) *Abenezra apud Boulduc. in Job.* 1, 2, 5. (7) *Rechaï Bereſith. fol.* 37. (8) *Philo vita Moſ. l.* 1. (9) *Ezech.* XX, 12, 20. (10) *Deut.* V, 15. *Vidé Exod.* XXXI, 13. (11) *Juſtin. Dialog. cum Tryphone.* (12) *Tertull. l.* 4, *contra Judæos, c.* 4. (13) *Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 1, *c.* 4. *Præpar. l.* 7, *c.* 3. *Demonſtr. l.* 1, *c.* 6, *in Pſalm.* 81, 1. (14) *D. Bernard. in Cant. ſerm.* 50.

ble, que ni les Patriarches d'avant le déluge, ni ceux qui ſont venus après, n'ont pas obſervé le Sabbat. Saint Irénée (1) dit expreſſément qu'Abraham a eu la foi, & a été appelé l'ami de Dieu, ſans la circonciſion, & ſans l'obſervation du Sabbat: *Abraham ipſe ſine circumciſione, & ſine obſervatione Sabbathorum, Deo credidit, & amicus Dei appellatus eſt.* On peut voir ſur cette matiere Selden *De Jure naturali & Gentium, juxta diſciplinam Hebræorum, l.* 3, *c.* 13, 14, 15. Spencer *De Legibus Hebræorum Ritualibus, l.* 1, *c.* 4, *ſect.* 7, *& ſeq.* & notre Commentaire ſur la Géneſe, Chapitre II, 3.

Dieu donna le précepte du Sabbat aux Hébreux, lorſqu'ils furent arrivés à Mara (2), un mois après leur ſortie d'Egypte, arrivée au 15 du mois Abib, qui répond au mois de Mars, l'an du Monde 2513, avant Jeſus-Chriſt 1487, avant l'Ere vulgaire 1491. La manne commença à tomber, ſelon pluſieurs Peres (3), le Dimanche, ſix jours avant le Sabbat. D'autres veulent qu'elle ſoit tombée la veille même du Sabbat. Quoi qu'il en ſoit, ce fut apparemment à l'occaſion de la manne, que Dieu ordonna aux Hébreux de garder le ſeptieme jour, & de n'en point aller recueillir ce jour-là, parce qu'il n'en doit point tomber. Le même précepte de chommer le Sabbat, ſe trouve réitéré pluſieurs fois dans la Loi (4): *Souvenez-vous de ſanctifier le jour du Sabbat. Vous travaillerez pendant ſix jours, & vous ferez ce que vous aurez à faire: mais le ſeptieme jour eſt le Sabbat du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez ce jour-là aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre ſerviteur, ni votre ſervante, ni vos bêtes de ſervice, ni l'étranger qui demeure parmi vous; car le Seigneur a fait en ſix jours le ciel & la terre, & tout ce qu'ils contiennent, & il s'eſt repoſé le ſeptieme jour: c'eſt pourquoi il a béni le ſeptieme jour, & il l'a conſacré à ſon ſervice.*

Dans un autre endroit (5), il dit que Dieu a établi ſon Sabbat parmi les enfans d'Iſrael, comme un ſigne qui les faſſe ſouvenir qu'il eſt le Seigneur qui les ſanctifie. Il ajoute que quiconque aura violé le Sabbat, ſera puni de mort; & on voit la pratique de cette Loi dans cet homme, qui, ayant ramaſſé du bois un jour du Sabbat, fut lapidé par tout le peuple (6). Aux autres jours de Fête, il étoit permis d'allumer du feu, & de préparer à manger (7): mais cela étoit expreſſément défendu au jour du Sabbat (8). Les Rabbins limitent cette défenſe aux ouvrages ſerviles, comme de cuire du pain & de la viande, & de forger des métaux. Ils croient que pour ces ſortes de choſes, il eſt défendu d'allumer du feu, mais non pas pour ſe chauffer. Les jours de Sabbat, les Miniſtres du Temple entroient en ſemaine, & ceux qui avoient ſervi la ſemaine précédente, en ſortoient ce même jour. On mettoit ſur la table d'or de nouveaux pains de propoſition, & on en ôtoit les anciens (9). On offroit auſſi ce jour-là des ſacrifices particuliers de deux agneaux en holocauſte, avec le vin & la farine qui accompagnoient tou-

(1) *Irenæ. lib. adverſ. hæreſ. l.* 4, *c.* 30. (2) *Exod.* XVI, 23. (3) *Origen. homil.* 7, *in Exod. Synod. Cæſar. apud Bed. Ambroſiaſter. in* 1. *Cor.* X, 5. *Athanaſ. ſerm.* 25, *de tempore apud Aug.* (4) *Exod.* XX, 8, 9, 10, 11. *Levit.* XXIII, 3. *Deut.* V, 12. (5) *Exod.* XXXI, 13, XXXV, 2. (6) *Num.* XV, 32.... 35. (7) *Exod.* XII, 16. (8) *Exod.* XXXV, 2, 3. (9) *Levit.* XXIV, 4.

jours ces ſacrifices. Enfin, on célébroit le Sabbat, de même que les autres Fêtes, d'un ſoir à l'autre. Ils les commençoient au ſoir, & les finiſſoient de même : *A veſpera uſque ad veſperam celebrabitis Sabbatha veſtra.* Voilà à-peu-près tout ce qui eſt ordonné dans la Loi pour l'obſervation du Sabbat.

Voyons à préſent quelle a été ſur cela la pratique des Juifs. La premiere obligation du Sabbat, marquée dans la Loi, eſt de le ſanctifier (1) : *Memento ut diem Sabbathi ſanctifices.* Or on le ſanctifie par les bonnes œuvres morales, par la priere, par les louanges & les actions de graces, par le culte public & particulier qu'on rend à Dieu, par l'étude de ſa Loi, par la juſtice, l'innocence & la paix du cœur. La ſeconde obligation eſt le repos (2) : *Non facies omne opus in eo.* Il étoit défendu d'y faire des œuvres ſerviles & laborieuſes, capables d'attacher le cœur, & de le diſtraire de l'attention qu'il doit à Dieu, & donr il a beſoin pour lui rendre un culte digne de ſa majeſté. Les Juifs ont ſouvent varié ſur la maniere dont ils croient devoir obſerver le repos du Sabbat. Du temps des Maccabées (3), ils portoient le reſpect dû à ce jour, juſqu'à n'oſer ſe défendre même dans une juſte guerre, & dans la plus preſſante néceſſité. Depuis ce temps, ils n'ont point fait de ſcrupule de prendre les armes pour leur défenſe (4) : mais on voit par Joſeph (5) qu'ils n'attaquoient point, qu'ils n'empêchoient point leurs ennemis d'avancer leurs travaux, & qu'ils ne marchoient jamais, même en guerre, & dans le pays ennemi, le jour du Sabbat (6).

Du temps de notre Sauveur, ils abreuvoient le bétail, & le tiroient d'un foſſé s'il y étoit tombé, le jour du Sabbat ; & par une mauvaiſe délicateſſe, ils trouvoient mauvais que Jeſus-Chriſt guérît les malades ce jour-là (7). Depuis ce temps, ils ont établi qu'on donneroit à manger à une bête qui ſeroit tombée dans un trou, mais qu'il n'étoit pas permis de l'en tirer. Les mêmes Juifs (8) ſe plaignirent que les Diſciples du Sauveur étant preſſés de la faim, & paſſant un jour de Sabbat au milieu des champs remplis de blés, en arrachaſſent quelques épis, & les froiſſaſſent dans leurs mains pour en manger ; & Jeſus-Chriſt n'excuſe l'action de ſes Apôtres que ſur la ſeule néceſſité & ſur le beſoin où ils étoient de s'en nourrir ; ajoutant que les Prêtres mêmes dans le Temple font des ouvrages, qui par-tout ailleurs ſeroient cenſés des violemens du Sabbat, & que le fils de l'homme étoit maître du Sabbat ; enfin, que le Sabbat étoit fait pour l'homme, & non pas l'homme pour le Sabbat.

Les Rabbins comptent trente-neuf défenſes primitives, qu'on doit obſerver aux jours de Sabbat, & pluſieurs autres dérivées de celles-là, qui ſont auſſi d'obligation. Leur nombre eſt ſi grand, qu'il eſt preſque impoſſible de les obſerver toutes ; & les Rabbins ne font pas difficulté de dire que ſi le peuple d'Iſrael pouvoit obſerver deux Sabbats comme il faut, il ſe verroit bientôt délivré de tous les maux ſous leſquels il gémit (9). Leur ſcrupule va juſqu'à défendre de peler ou de cuire une pomme,

(1) *Num.* XXVIII, 9, 10. (2) *Levit.* XXIII, 32. (3) 1 *Macc.* II, 32, 33, 34, *&c.* (4) 1 *Macc.* 41. *Antiq. l.* XII, *c.* 8, *& l.* XIII, *c.* 1, *p.* 428. (5) *Joſeph. l.* 1, *de Bello, c.* 1, *p.* 719. (6) *Antiq. l.* XIII, *c.* 16, *p.* 450. (7) *Matth.* XII, 11, 12. (8) *Matth.* XII, 1, 2. *Marc.* II, 27. (9) *Vide Buxtorf. Synag. Jud. c.* 11.

de tuer une puce, une mouche ou un autre insecte, s'il est assez gros pour qu'on puisse en discerner le sexe, de chanter ou de jouer d'un instrument, en sorte qu'on puisse éveiller un enfant. Avec tout cela, les Samaritains (1) prétendent que les Juifs ne sont pas encore assez religieux observateurs du Sabbat. Pour eux, ils n'allument point de feu ce jour-là, ils n'usent point du mariage, ils ne se remuent point de leur place, si ce n'est pour aller à la Maison du Seigneur, & ne s'occupent à autre chose, pendant tout ce jour-là; qu'à lire la Loi, à prier Dieu, & à lui rendre des actions de graces.

De toutes les Fêtes que Dieu a commandées par sa Loi, il n'y en a aucune dont les Juifs soient plus jaloux, & à qui ils donnent de plus grandes louanges qu'au Sabbat. Ils l'appellent leur *Epouse*, parce que Dieu l'a accordée à eux seuls, à l'exclusion de tous les autres peuples du monde (2). Voici le précis de ce qu'on en lit dans Léon de Modene (3), qui vaut lui seul tous les Juifs modernes. Les Rabbins, dit-il, ont réduit tout ce qu'il est défendu de faire le jour du Sabbat à ces trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs circonstances & dépendances; savoir, labourer, semer, moissonner, botteler, lier des gerbes, battre le grain, cribler, moudre, bluter, pétrir, cuire, tondre, blanchir, peigner ou carder, filer, retordre, ourdir, taquer, teindre; lier, délier, coudre, déchirer, ou mettre en morceaux, bâtir, détruire, frapper avec le marteau, chasser ou pêcher, égorger, écorcher, préparer, racler la peau, tanner, couper le cuir pour en travailler, écrire, raturer, régler pour écrire, allumer, éteindre, porter quelque chose d'un lieu en un autre, exposer quelque chose en vente.

Outre ces choses, il y en a d'autres qui sont défendues, comme des suites de celles-là: par exemple, limer est compris sous la défense de moudre; cailler du lait, sous celle de bâtir, & ainsi des autres. Ils ne peuvent ni allumer, ni éteindre le feu ou une lampe; & pour l'ordinaire ils ont des domestiques Chrétiens, qui font toutes ces choses dans leurs maisons au jour du Sabbat. Ils ne portent sur eux non-seulement aucun fardeau, mais ils ne mettent même sur leurs habits ce jour-là précisément que ce qui est nécessaire, & poussent leur exactitude jusqu'à prendre garde aux ornemens & aux habits des femmes, des enfans & des domestiques. Ils ne parlent ce jour-là d'aucune affaire; ils ne donnent ni ne reçoivent; ils ne vendent ni n'achetent, & ne font aucun contrat. Ils ne manient aucun outil, ni rien qui soit pesant; ils ne touchent point d'argent, ne vont ni à cheval ni en bateau. Ils ne se baignent point, & n'usent point de Chirurgiens sans une grande nécessité. Ils peuvent marcher autant qu'ils veulent au-dedans de la ville, & des fauxbourgs des lieux où ils demeurent; mais ils ne peuvent aller au-dehors de la ville & des fauxbourgs, qu'à la longueur de deux mille coudées, comme nous le dirons ci-après sous l'article, *Chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat.*

On n'entreprend point d'ouvrage le Vendredi, qu'on ne puisse aisément achever avant le soir. Environ une heure avant le coucher du soleil, on met en un lieu chaud

(1) Lettre des Samaritains à M. Huntington. (2) *Vide Selden. & Rabb. ab eo citatos, l. 3, c. 10, de jure nat. & gent.* (3) Léon de Modene, cérémonies des Juifs, part. 3, c. 1.

ce qu'on a préparé pour manger le lendemain ; & environ demi-heure avant le coucher du ſoleil, tout ouvrage ceſſe, & on ſuppoſe que le Sabbat eſt commencé. Alors les femmes ſont obligées d'allumer une lampe dans la chambre, & cette lampe d'ordinaire a ſix lumignons, ou pour le moins quatre, & elle brûle une grande partie de la nuit. Elles dreſſent auſſi une table, couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain par-deſſus, qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit. Il y en a qui pour bien commencer le Sabbat, prennent du linge blanc, ſe lavent les mains & le viſage. Ils vont tous à la Synagogue, où l'on récite certaines prieres marquées dans leurs Livres ; après quoi ils s'en retournent chacun chez eux ; & en ſe ſaluant, il ſe ſouhaitent *un bon Sabbat.*

Etant arrivés à la maiſon, les peres béniſſent leurs enfans, & les maîtres leurs diſciples ; puis s'étant mis à table, le maître de la maiſon prononce certaines bénédictions ſur le pain & le vin, & fait mémoire de l'inſtitution du Sabbat ; il boit un peu du vin qu'il a béni, & en donne à boire à la ronde à tous ceux qui ſont à table : il en uſe de même du pain, & enſuite ils font la meilleure chere qu'ils peuvent. Le matin du Sabbat, ils ſe levent plus tard que de coutume ; & étant arrivés à la Synagogue, ils récitent pluſieurs pſeaumes & prieres propres à la louange du Sabbat, entremêlés du chant & des prieres ordinaires. On tire auſſi le Pentateuque, & ſept perſonnes liſent la ſection où l'on en eſt ; puis on lit une ſection des Propheres qui a rapport à la lecture qu'on a faite de la Loi : enſuite celui qui tient le Livre entre ſes bras l'éleve en haut, & en donne la bénédiction à tous les aſſiſtans. Ils prient après cela pour les Princes ſous la domination deſquels ils vivent, & on fait le ſermon ou l'exhortation le matin ou l'après-dînée, ſelon l'uſage des lieux.

Quand la nuit vient, & qu'on peut découvrir dans le Ciel trois moyennes étoiles, alors le Sabbat eſt fini, & on peut retourner au travail. Ceux qui vont à la Synagogue, joignent à la priere ordinaire du ſoir, certaines lectures, & certaines bénédictions, qui ont rapport au Sabbat ; & comme ils croient que les Ames du Purgatoire ne ſouffrent point ce jour-là, ils en prolongent la durée tant qu'ils peuvent. Quand chacun eſt de retour dans ſa maiſon, on allume un flambeau, ou une lampe, qui ſoit au moins à deux mêches ; le maître du logis prend du vin dans une taſſe, & des épiceriés de bonne odeur : après avoir prononcé quelques bénédictions, il bénit le vin & les épiceries, puis il flaire les épiceries, & jette le vin par terre, en ſigne d'alégreſſe, & prononce quelques bénédictions. Ainſi finit la cérémonie du Sabbat. Ceux qui ſe rencontrent, ſe ſouhaitent réciproquement une bonne ſemaine.

Quelques anciens Peres citent la Loi qui ordonne le repos du Sabbat, avec cette exception : Vous ne ferez aucune choſe ce jour-là, ſinon pour le ſalut de l'ame, ou pour la conſervation de la vie ; ou enfin, ſinon dans les choſes où la vie eſt en danger : *Omne opus ſervile non facietis in eo, præter quàm quod ad animam pertinet*, comme lit Tertullien (1), ou, comme il dit ailleurs (2) : *Niſi quod ſiet omnis animæ.* Ou enfin, comme lit ſaint Jérôme (3) :

(1) *Tertull. adverſ. Judæos*, c. 4. (2) *Idem contra Marcion. l.* 4, *c.* 12. (3) *Hieron. in Iſai.* XXVIII.

Lege præceptum eſt, ne in Sabbatho opus ſervile faciamus.... ut illa tantùm faciamus, quæ ad animæ ſalutem pertinent. Gloſe très-ancienne, & autoriſée par la pratique des anciens Juifs, qui tiroient d'un foſſé un animal qui y étoit tombé, & en danger de ſa vie; & à plus forte raiſon qui ſe croyoient permiſes toutes les bonnes œuvres morales & de charité.

Les Auteurs profanes, qui ont voulu parler de l'origine du Sabbat, n'ont fait que decouvrir leur ignorance des affaires des Juifs. Tacite (1) a cru qu'ils chommoient le Sabbat en l'honneur de Saturne, à qui le Samedi étoit conſacré dans la Religion Païenne. Plutarque (2) au contraire avance qu'ils le célébroient en l'honneur de Bacchus, qui eſt nommé *Sabbos*, & parce que dans les Fêtes de cette fauſſe Divinité on crioit *Saboi*. Appion le Grammairien (3) ſoutenoit que les Juifs célébroient le Sabbat, en mémoire de ce qu'ils avoient été guéris d'une maladie honteuſe, nommée en Egyptien *Sabboſis*. Les Auteurs Païens parlent auſſi aſſez ſouvent du jeûne du Sabbat, comme ſi régulierement les Juifs euſſent jeûné ce jour-là: *Recutitaque Sabbatha palles*, dit Perſe (4). Et Pétrone, *Et non jejuna Sabbatha Lege premet.* Ils ignoroient que le jeûne eſt défendu aux Juifs le jour du Sabbat; mais ou ils prenoient par une équivoque groſſiere, le *Sabbat* pour toute la ſemaine, pendant laquelle quelques Juifs jeûnoient deux jours, ou ils le prenoient dans un ſens trop étendu, pour toutes ſortes de Fêtes; & parce qu'ils jeûnoient au jour de l'Expiation ſolemnelle, ils en inféroient mal-à-propos qu'ils jeûnoient tous les jours de Sabbat.

LE CHEMIN DU JOUR DU SABBAT. On a déjà vu par Joſeph (5), dans l'article de *Jean Hircan*, que dans une expédition qu'il fit au-delà de l'Euphrate avec le Roi de Syrie, où il fut cauſe que toute l'armée s'arrêta un jour de Sabbat, ce qui prouve que les longs voyages étoient défendus aux Juifs ce jour-là. On voit la même choſe dans le ſecond Livre des Maccabées VIII, 26, 27, où Judas ne put pourſuivre ſa victoire remportée ſur Nicanor, à cauſe de la rencontre du Sabbat. *Priez Dieu que vous ne ſoyez pas obligé de fuir le jour du Sabbat, ou pendant l'hiver & le mauvais temps*, dit Jeſus-Chriſt dans l'Evangile (6). Et Ovide (7): Ne craignez point la pluie, & que la rencontre du Sabbat ne vous arrête point:

Nec pluvias vites, nec te peregrina morentur
Sabbatha.

Mais il n'eſt pas moins certain qu'il leur étoit permis de faire une certaine quantité de chemin, puiſque nous ſavons que l'on alloit au moins au Temple ou au tabernacle, de l'extrêmité de la ville ou du camp; & que S. Luc (8) nous apprend que le mont des Oliviers étoit éloigné de Jéruſalem de la longueur du chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat; *Sabbathi habens iter.* Les Rabbins fixent ordinairement cet eſpace à deux mille coudées. Joſeph (9) dit que le mont des Oliviers étoit à cinq ſtades de Jéruſalem, qui font ſix cents vingt-cinq pas. Ainſi le chemin qu'on pouvoit faire le jour du Sabbat, étoit d'environ ſix ou ſept cents pas, ou un peu plus; car le

(1) *Tacit. l. 5, hiſt.* (2) *Plut. Sympoſiac. l. 4, p. 671.* (3) *Appio, l. 2, p. 1061, 1062, 1063.* (4) *Perſ. Satyr. 5.* (5) *Joſeph. Antiq. l. 13, c. 16, p. 450.* (6) *Matth. XXIV, 20.* (7) *Ovid. de Remed. Amoris.* (8) *Act. 1, 12.* (9) *Antiq. l. 20, c. 6.*

même Joſeph (1) en un autre endroit, met le mont des Oliviers à ſix ſtades de Jéruſalem. Origenes cité par Œcuménius (2), dit que le chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat, eſt d'un mille, ou de deux mille coudées. Les Juifs (3) ont auſſi accoutumé de donner au mille, deux mille coudées. Ainſi il faut que leur coudée ſoit de deux pieds & demi, puiſque leur mille comprend mille pas, ou cinq mille pieds, à prendre le pas à cinq pieds chacun. Maimonides (4) veut que celui qui ne ſait pas diſtinctement la diſtance d'un lieu, puiſſe marcher le jour du Sabbat, deux mille pas médiocres, ce qui fait mille pas géométriques, de cinq pieds l'un. Saint Epiphane (5) dit que les Juifs ne croient pas qu'il leur ſoit permis de marcher le jour du Sabbat, plus de ſix ſtades, ou ſept cents cinquante pas. Le Traducteur Syriaque des Actes des Apôtres met *environ ſept ſtades*, pour le chemin qu'on peut faire le jour du Sabbat. Ce qui revient à ce que diſent quelques Rabbins (6), que le mille eſt de ſept ſtades & demie. Voyez ſur cela Selden, *De Jure nat. & Gent. l.* 3, *c.* 9.

LE SABBAT SECOND-PREMIER, *Sabbathum ſecundo-primum*, dans ſaint Luc, Chap. VI, ℣. 1, a fort partagé les Interpretes. Les uns (7) l'ont pris pour le ſecond, d'autres (8) pour le dernier jour des Azymes; & quelques-uns (9) pour le jour de la Pentecôte. Pâque étoit le premier Sabbat, ſelon eux, & la Pentecôte, le ſecond. D'autres ont cru que le premier grand Sabbat étoit le premier Sabbat de l'année civile, au mois de Tizri; & que le ſecond étoit le premier de l'année ſainte, ou du mois de Niſan. Mais Joſeph Scaliger (10), ſuivi en cela du grand nombre des plus habiles Ecrivains (11), a cru que c'étoit le premier Sabbat qui ſuivoit le ſecond jour des Azymes. Les Juifs comproient ainſi leurs Sabbats depuis Pâque, juſqu'à la Pentecôte. Le premier s'appeloit *ſecond-premier*; c'eſt-à-dire, le premier d'après le ſecond jour des Azymes. Le ſecond s'appeloit *ſecond-ſecond*; c'eſt-à-dire, le ſecond jour du Sabbat d'après le ſecond jour des Azymes. Le troiſieme s'appeloit *ſecond-troiſieme*; c'eſt-à-dire, le troiſieme jour du Sabbat d'après le ſecond jour des Azymes, & ainſi des autres, juſqu'au *ſecond-ſeptieme*; c'eſt-à-dire, juſqu'au ſeptieme Sabbat depuis le ſecond jour des Azimes. Ce ſeptieme Sabbat précédoit immédiatement la Pentecôte, qui ſe célébroit le cinquantieme jour après ce ſecond jour des Azymes. Voyez les Commentateurs ſur ſaint Luc, Chap. VII, ℣. 1.

PARASCEVE DU SABBAT, ou *préparation du Sabbat*. C'eſt le Vendredi; parce que comme il étoit défendu de faire du feu, & de cuire du pain, ou de la viande le jour du Sabbat, on prévenoit ce jour, & on préparoit dès le Vendredi, tout ce qui étoit né-

(1) *De Bello, l.* 6, *c.* 3. (2) *Œcumen. in Acta.* Μίλιον δὲ ἢ τὸ Σαββάτου ὁδός, ὡς φησὶν Ὠριγένης ἐν τῷ πέμπτῳ στρωμάτει διχιλίων πηχῶν ὑπάρχειν. (3) *Reland. Palæſt. l.* 2, *c.* 1, *p.* 397. (4) *Maimon. in Hilcoth. Sabbath. c.* 27, §. 4. (5) *Epiphan. hæreſ.* 66. (6) *Gemara Bava Metzia, fol.* 33, 1, & *Gemar. Joma, fol.* 67, 1. (7) *Iſidor. Peluſ. l.* 3. *Ep.* 110. *Euthym.* (8) *Epiphan. hæreſ.* 51, *n.* 31. *Oſiand. Not. ad Harmond. Evang. Vat. Piſc. Druſ. Bez.* (9) *Maldon. Mercator.* (10) *Joſeph. Scalig. l.* 6, *de emend. tempor.* (11) *Ligtfoot in Luc. Caſaubon. Exercit.* 13, *in Baron. alii paſſim.*

ceſſaire pour la nourriture au jour du Sabbat. Voyez ci-devant l'article *Paraſceve*.

LE SABBAT TRANSFÉRÉ AU DIMANCHE. L'obligation de donner à Dieu une partie de notre temps, pour être employé à ſon culte & à ſon ſervice, eſt fondée ſur le droit naturel. La Loi de Moïſe avoit fixé ce jour au ſeptieme, ou au jour du Sabbat. Les Apôtres pour honorer le jour de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt, l'ont déterminé de même au ſeptieme jour, & l'ont fixé au Dimanche, qui eſt le premier jour de la ſemaine, ſelon les Hébreux, & le jour conſacré au ſoleil, ſelon les Païens. Voyez l'article *Dimanche*.

SABBATIQUE. *L'année ſabbatique* ſe célébroit parmi les Juifs de ſept en ſept ans (1), & on y laiſſoit repoſer la terre ſans la cultiver. Ils rendoient la liberté aux eſclaves, & chacun rentroit dans ſes héritages aliénés. Voyez ci-devant l'article *Année ſabbatique*.

FLEUVE SABBATIQUE. Joſeph (2) dit que Tite allant en Syrie, vit en paſſant entre la ville d'*Arcés* ou *Arques*, qui étoit du Royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve ne coule que le jour du Sabbat, ou plutôt au bout de ſept jours : tout le reſte du temps, ſon lit demeure à ſec; mais le ſeptieme jour, il coule avec abondance, & même avec aſſez d'impétuoſité dans la mer. De là vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de fleuve *Sabbatique*. Pline (3) a voulu parler apparemment du même fleuve, lorſqu'il dit qu'il y a un ruiſſeau dans la Judée qui demeure à ſec pendant tous les ſeptiemes jours : *In Judæa rivus omnibus Sabbatis ſiccatur*. Un peu auparavant il parle d'une fontaine de l'Iſle d'Andros, qui tous les ſept jours donne une liqueur qui a le goût du vin : mais cette liqueur reprend la qualité d'eau, dès qu'on l'éloigne du Temple de Bacchus qui eſt dans cette Iſle.

Le Texte Grec de Joſeph porte, comme nous avons dit, que ce fleuve ne coule que le Samedi : mais pour le concilier avec Pline, qui dit au contraire qu'il ne tariſſoit que le Samedi, & avec d'autres monumens peu aſſurés, qui parlent d'un certain fleuve *Sabbatique*, qui demeure à ſec tout le jour du Sabbat; Caſaubon, Fuller & quelques autres (4) font une tranſpoſition dans le Texte Grec de Joſeph, pour lui faire dire tout le contraire de ce qu'il dit. Il ſemble en effet que la riviere Sabbatique ne marqueroit pas bien le repos du Sabbat, ſi elle ne couloit que ce jour-là. Pour bien faire, il devroit ceſſer de couler, pour imiter le repos des Juifs.

Les Rabbins (5) font mention

(1) *Exod.* xxiii, 10. *Levit.* xxv, 2, 3, & *ſeq.* (2) *De Bello*, *l.* 7, *c.* 27, *p.* 976. Πολυς γαρ ων ὁτε ρει, και κατα τὴν ῥοραν ε σχολαῖος ἥπειθα δὲ πος ἐκ των πηγων ἐπιλει. των, ἐξ ἡμερων ἀριθμὸν, ξηρὸν παρεδίδασιν ὁραν τῶν τοπον. Ε'ιθ' ὥσπερ ὑδρίας γενομενης μεταβολῆς, ὁμοιος κατα τὴν ἑβδὸμην ἐκδίδωσι, και ταυτην ἀεὶ τὴν τὰξιν ἀκριβως τετήρηκε διαφυλαττων. (3) *Plin. l.* 31, *c.* 2. (4) *Caſaubon. adverſ. Baron. Exercit.* 15, *n.* 20. *Fuller. Miſcellan. ſacr. l.* 1, *c.* 4, *p.* 2236. Voyez la traduction de M. Arnaud d'Andilly. Voici comme ils liſent le Grec : Πολυς γαρ ων ὁτε ρεῖ, και κατα τὴν ῥοραν ε' σχολαῖος ἐξ ἡμερων ἀριθμων, ἔπειτα δὲ πας ἐκ των πηγων ἐκλείπων κατα τὴν ἑβδόμην ἐκδίδωσι, ᾗ ξηρὸν παρεδίδασιν ὁραν τὸν τοπὸν, ἐιθ' ὥσπερ μιᾶς ἡμέρας γενομενης μιᾶς βολῆς, κατα τὴν ἑβδόμην ἐκδίδωσι. (5) *Vide Rabbinos in Biblior. Rabbinic. Bartholocci. t.* 1, *p.* 100, & *ſeq.*

d'un autre *fleuve Sabbatique*, ou *Sambation*, mais bien différent de celui dont nous venons de parler. Ils le mettent au-delà de l'Euphrate dans un pays fort éloigné, où ils prétendent que les dix Tribus ſont encore toutes entieres & ſubſiſtantes. Elles y poſſedent de très-grands Etats, de très-grandes richeſſes. Le fleuve dont ils parlent, coule toute la ſemaine avec une ſi grande rapidité, & fait un ſi grand bruit, qu'on l'entend pendant la nuit à la longueur d'une journée de chemin, & pendant le jour à une demi-journée. Il eſt ſi large, ſi profond & ſi rapide, qu'il eſt impoſſible de le paſſer; & le jour du Sabbat, auquel il ne coule point, on met des gardes ſur ce fleuve, afin que les Iſraélites ne le paſſent point. Jonathas fils d'Uziel, à qui l'on attribue une Paraphraſe Chaldaïque, a parlé du fleuve Sabbation. Cet Auteur eſt, dit-on, plus ancien que Joſeph. Mais on croit que la Paraphraſe que l'on a ſous ſon nom, n'eſt pas de lui, & que Joſeph eſt le ſeul & le premier Auteur du fleuve Sabbatique, qui apparemment n'a jamais exiſté, du moins on n'en connoît point aujourd'hui, & aucun Voyageur, ni Géographe n'en a fait mention; car pour ce qu'en dit Pline, il l'avoit apparemment tiré de Joſeph.

Il eſt vrai que Dominique Magri dans ſon voyage qu'il fit en Syrie, âgé de dix-neuf ans, aſſure qu'étant arrivé au bord du fleuve Sabbatique avec ſa Caravanne, un jour de Vendredi, 21 Juin, au ſoir, il vit le fleuve ſe tarir vers le coucher du ſoleil du Vendredi, & demeurer à ſec juſqu'au lendemain, que la Caravanne étant partie, il n'eut pas le loiſir de voir ſi le Samedi au ſoir, lorſque le repos du Sabbat ſeroit paſſé, le fleuve recommenceroit à couler. Ce Voyageur cite les marchands de ſa Caravanne, & les payſans des environs du lieu pour témoins de ce qu'il avance; & il en infere que Joſeph s'eſt trompé, lorſqu'il a dit que ce fleuve ne couloit que le Samedi, puiſqu'au contraire il coule toute la ſemaine, excepté le Samedi. Mais on voudroit que Magri eût obſervé non-ſeulement une nuit, mais une ou pluſieurs ſemaines entieres, pour pouvoir atteſter un fait auſſi extraordinaire que celui-là. Il y a pluſieurs cauſes qui peuvent faire tarir un torrent, qui deſcend des montagnes, & il eſt fort poſſible que dans cette occaſion le ſeul haſard ait cauſé cet effet le Vendredi au ſoir. Voyez Bartolocci, Bibliotheque Rabbinique, tom. 1, pag. 117 & 118.

SABEC. Dans la Géneſe (1), au lieu de ce que nous liſons dans la Vulgate, Abraham vit un belier embarraſſé par les cornes dans un buiſſon; *Vidit arietem inter vepres hærentem cornibus*, les Septante & Théodotion liſent: Il vit un belier qui étoit pris *dans le buiſſon Sabec par ſes cornes*. Philon, ſaint Eucher, Diodore, auſſi-bien que les Septante & Théodotion, ont pris *Sabec* qui eſt dans l'Hébreu, pour une eſpece particuliere d'arbriſſeau. Euſebe d'Emeſe croit que Sabec ſignifie un bouc, à cauſe de ſes cornes élevées. Mais les meilleurs Interpretes traduiſent ce terme par des branches entrelaſſées des épines & des buiſſons.

SABÉE, ville de la Tribu de Siméon. *Joſue* XIX, 2.

SABÉENS, Peuples d'Arabie deſcendans de *Saba*; mais comme on connoît pluſieurs hommes nommés Saba, qui ont tous été Chefs

(1) *Geneſ.* XXII, 3. תאול באחן בסבך 70. κατεχόμενος εν φυλῃ Σαβεχ.

de Peuples, ou de Tribus, il faut diſtinguer de même pluſieurs Sabéens. Ceux qui enleverent les troupeaux de Job (1), étoient apparemment des Peuples de l'Arabie déſerte, qui vivoient aux environs de Bozra, ou peut-être que c'étoit une troupe de Sabéens aventuriers qui couroient de ce côté-là. Nous avons parlé ci-devant de Saba fils de *Jecſan*, qui pourroit bien être le pere des Sabéens dont nous parlons ici.

LES SABÉENS deſcendans de Saba fils de Chus (2), ſont apparemment ceux de l'Arabie heureuſe, qui ſont fameux par leurs encens, à qui les Poëtes donnent l'épithete de mous & légers, & qui avoient des femmes pour les commander; *Medis levibuſque Sabæis imperat his ſexus* (3). Pluſieurs croient que c'eſt de là que vint la Reine de Saba, pour entendre la ſageſſe de Salomon (4); & que c'eſt de ces Sabéens dont il eſt dit dans les Pſeaumes (5): *Reges Arabum & Saba dona Domino Deo adducent*, & dans Jérémie (6), *ut quid mihi thus de Saba affertis?* & dans Iſaïe (7): *Omnes de Saba venient aurum & thus deferentes.*

LES SABÉENS fils de Saba, fils de Rhegma, habitoient auſſi apparemment dans l'Arabie heureuſe. Je crois que ce ſont ceux dont il eſt parlé dans Ezéchiel (8), & qui venoient trafiquer aux foires de Tyr; *venditores Saba, & Reema, ipſi negotiatores tui.* Et dans Joel: (9) Je livrerai vos enfans aux fils de Judas, qui les vendront aux Sabéens, à ce peuple éloigné; *Venundabunt eos Sabæis genti longinquæ.*

LES SABÉENS deſcendans de Jectan, pourroient bien être ceux dont il eſt parlé dans Ezéchiel (10): *Saba, Aſſur, & Chelmad venditores tui.* Nous croyons qu'ils demeuroient au-delà de l'Euphrate, d'où vient qu'il eſt mis ici avec Aſſur & Chelmad.

On met auſſi des *Sabéens* dans l'Afrique en l'Iſle de Méroé. Joſeph (11) fait venir de là la Reine de Saba, & prétend que ce pays ſe nommoit *Saba* avant qu'on lui eût donné le nom de Méroé.

SABÉENS ou *Sabiens*, ou *Zabiens*, c'eſt le nom qu'on donne aux anciens idolâtres, ou adorateurs des ſimulacres dans la Perſe; nous en parlerons au long ſous l'article *Zabiens.*

SABER, fils de Caleb & de Maacha ſa concubine. 1 *Par.* II, 48.

SABINUS, Intendant d'Auguſte en Syrie, voulut après la mort d'Hérode le Grand, & le départ d'Archélaüs pour Rome, ſe ſaiſir de la fortereſſe de Jéruſalem, & des tréſors qu'Hérode avoit laiſſés en mourant; mais il trouva tant de réſiſtance de la part du peuple, qu'il ne put d'abord s'en rendre maître. Cependant après un aſſez grand combat contre les Juifs, où ceux-ci furent maltraités, il fit mettre le feu aux portes du ſacré tréſor, en enleva quatre cents talents pour ſa part; les Officiers & les ſoldats ſe partagerent le reſte. Ce qui irrita tellement le peuple, qu'il aſſiégea Sabinus dans le palais royal, & l'y preſſa de telle ſorte, que s'il n'eût promptement envoyé demander du ſecours à Varus Gouverneur de Syrie, il ne s'en ſeroit point tiré, ni lui ni les troupes qui étoient avec lui. Va-

(1) *Job.* I, 15. (2) *Geneſ.* X, 7. (3) *Claudian. in Eutrop. l.* 2. (4) 3 *Reg.* X, 1, 2. (5) *Pſalm.* LXXI, 10. (6) *Jerem.* VI, 20. (7) *Iſai.* LX, 6. (8) *Ezech.* XXVII, 22. (9) *Joel.* III, 8. (10) *Ezech.* XXVII, 23. (11) *Joſeph. Antiq. l.* 2, *c.* 5.

rus se mit donc en chemin avec des troupes, & vint à Jerusalem ; mais Sabinus qui se sentoit coupable, n'osa se montrer en sa présence, & il jugea à propos de se retirer du côté de la mer, pour éviter le châtiment qu'il avoit mérité (1). Ceci arriva l'an du Monde 4001, de Jesus-Christ 1, avant l'Ere vulgaire.

SABLE. On se sert de la similitude tirée du sable de la mer, pour marquer une très-grande multitude ou un très-grand poids, ou une chose très-vile & de très-petite conséquence. Dieu promit à Abraham & à Jacob de multiplier leur race comme les étoiles du ciel, & *comme le sable de la Mer* (2). Job compare ses maux à *la pesanteur du sable de la Mer* (3) : & Salomon dit que quoique la pierre & le sable soient choses très-pesantes (4), toutefois la colere de l'insensé est encore plus insupportable ; & l'Auteur de l'Ecclésiastique (5), que l'insensé est plus insupportable que le poids du sable, du plomb & du fer.

Nous avons parlé sous le nom de *verre*, des sables de la Palestine dont on se servoit pour faire le verre. Voyez *Deut.* XXXIII, 19.

Nous avons aussi remarqué sous le nom *Phœnix*, que l'endroit de Job que l'on traduit par *sicut palma*, ou *sicut Phœnix multiplicabo dies*, signifie, selon l'Hébreu ; *je multiplierai ses jours comme le sable.* Job. XXIX, 18.

Les Prophetes (6) relevent la toute-puissance de Dieu, qui a donné pour bornes à la mer, le sable qui est sur ses bords, & qui lui a dit : tu viendras jusqu'ici, & tu y rompras tes flots écumans, & tu ne passeras pas plus loin.

Le Sauveur dit que l'insensé fonde sa maison sur le sable (7) ; au lieu que l'homme sage la fonde sur le rocher.

L'Auteur de l'Ecclésiastique (8), dit que les années de la plus longue vie de l'homme, ne sont que comme une goutte d'eau, & comme un grain de sable ; & l'Auteur de la sagesse (9) dit que tout l'or du monde comparé à la Sagesse, ne vaut pas un petit grain de sable.

SAC. Ce terme est purement Hébreu, & a passé dans presque toutes les Langues : outre sa signification ordinaire qui est très-connue, il se prend pour un habit de deuil, dont on se revêtoit à la mort de ses amis ou de ses proches. Dans les grandes calamités, dans la pénitence, dans la douleur on portoit le sac sur les reins ; *accingimini saccis & plangite ante exequias Abner* (10) ; ceignez-vous de sacs, & faites le deuil d'Abner. *Mettons des sacs sur nos reins*, & allons implorer la clémence du Roi d'Israel (11). Achab déchira ses habits, se revêtit d'un cilice sur la chair nue, jeûna & se coucha sur un sac, *dormivit in sacco* (12).

Mardochée ayant appris le malheur qui menaçoit sa Nation, se revêtit d'un sac, & répandit de la cendre sur sa tête (13). Job dit qu'il a cousu un sac sur sa chair (14).

Au contraire dans la joie, & lorsqu'on recevoit quelque bonne nouvelle, si l'on étoit vêtu de sac, on déchiroit le sac, on l'ôtoit de dessus ses reins : *concidisti saccum meum & circumdedisti me lætitiâ*, dit le Psalmiste (15).

(1) *Joseph. Antiq. l.* 17. *c* 12. (2) *Genes.* XXII, 17, XXXII, 12. (3) *Job.* VI, 3. (4) *Prov.* XXVII, 3. (5) *Eccli.* XXII, 18. (6) *Jerem.* V, 22. (7) *Matth.* VII, 26. (8) *Eccli.* XVIII, 8. (9) *Sap.* VII, 9. (10) 2 *Reg.* III, 31. (11) 3 *Reg.* XX, 31. (12) 3 *Reg.* XXI, 27. (13) *Est.* IV, 1, 2, 3. (14) *Job.* XVI, 26. (15) *Psalm.* XXIX, 12.

Les

Les Prophetes alloient ordinairement revêtus de ſacs. Le Seigneur dit à Iſaïe d'ôter le ſac qui étoit ſur ſes reins, & de marcher nud & déchauſſé (1). Zacharie dit que les faux Prophetes ne ſe revêtiront plus de ſacs pour prophétiſer & pour tromper les ſimples (2). Saint Jean dans l'Apocalypſe (3), dit que les deux Prophetes que Dieu ſuſcitera à la fin du monde, prophétiſeront mille deux cents ſoixante jours, revêtus de ſacs. Baruc inſinue que cet habit de ſac étoit celui dont ſe revêtoient les gens de bien dans leurs prieres (4). *Exui me ſtolâ pacis, indui autem me ſacco obſecrationis.*

SACÆ, *les Saques* ſont un peuple d'Aſie (5), & les Fêtes Sacées, ſont connues dans la Perſe (6). Hérodote dit que les Perſes donnent le nom de *Saques* à tous les Scythes : ce Peuple n'a point d'autre rapport à notre ſujet, ſinon que nous croyons que *Sechach* dont il eſt parlé dans Jérémie XXV, 26, & LI, 41, marque Babylone, & que les Fêtes Sacées ſe célébroient en l'honneur de la Lune. V. *Sefach.*

SACERDOCE, Prêtriſe, *Sacerdotium.* On peut diſtinguer quatre ſortes de Sacerdoces. 1°. Celui qui convenoit aux Rois, aux Princes, aux Chefs de famille, aux premiers-nés. Il peut être appelé Sacerdoce naturel, parce que la nature & la raiſon veulent qu'on défere au plus digne l'honneur d'offrir des ſacrifices à Dieu. 2°. Le Sacerdoce ſelon l'ordre de Melchiſédech, qui ne differe de celui dont nous venons de parler, que par ſa dignité, puiſque Melchiſédech étoit ſuſcité de Dieu, pour repréſenter le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt. 3°. Le Sacerdoce d'Aaron & de ſa famille, qui a ſubſiſté auſſi long-temps que la Religion des Juifs, a été la vraie Religion. 4°. Enfin le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, & de la nouvelle Loi. Nous avons parlé de *Melchiſédech* dans un article particulier. Pour le Sacerdoce d'Aaron, voyez ci-devant *Aaron, & Prêtres.*

Le Sacerdoce paſſa de la race d'Ithamar dans celle d'Eléazar, ſelon la prédiction que le Seigneur en avoit faite au Grand-Prêtre Héli (7). Mais cela ne ſe fit pas auſſi-tôt. La Famille d'Héli poſſéda encore le Sacerdoce aſſez long-temps. Ce Grand-Prêtre eut pour ſucceſſeur *Achitob* ſon troiſieme fils, ou ſelon d'autres, *Achia*; à Achia ſuccéda *Achimelech*, & ce dernier ayant été mis à mort par Saül, avec tous les Prêtres qui étoient à Nobé (8), ce Prince donna la grande Sacrificature à Sadoc. Mais Abiathar fils d'Achimelech s'étant attaché à David, fut continué dans l'exercice de la grande Sacrificature dans le Royaume de Juda; de maniere que l'on vit pendant une grande partie du regne de David, le Sacerdoce exercé par deux Grands-Prêtres Sadoc & Abiathar; le premier, de la famille d'Eléazar, & le ſecond de celle d'Ithamar. Enfin ſur la fin du regne de David, Abiathar ayant ſuivi le parti d'Adonias contre Salomon, fut diſgracié (9) & Sadoc ſeul reconnu pour Grand-Prêtre. Il commença alors à exercer ſon Pontificat à Jéruſalem, au lieu qu'auparavant il ne l'exerçoit que ſur l'Autel de Gabaon (10).

(1) *Iſai.* XX, 2. (2) *Zach.* XIII, 4. (3) *Apoc.* XI, 3. (4) *Baruch.* IV, 20. (5) *Herodot. l.* 3. (6) *Athenæ. l* 14. *c.* 10. *Strabo, l.* XI. (7) 1 *Reg.* II, 30, 31, 32. (8) 1 *Reg* XXII, 16, 1 *Par.* VI, 53. An du Monde 2944, avant J. C. 1056, avant l'Ere vulgaire 1059. (9) An du Monde 2989, avant J. C. 1011, avant l'Ere vulgaire 1014. (10) 3 *Reg.* II, 26, 27, 1 *Par.* XVI, 39.

Quelques-uns ont prétendu que le Sacerdoce avoit été exercé, même depuis la Loi, par d'autres que par la famille d'Aaron. On cite pour cela les exemples de Moïse, de Josué, de Samuel, & Saül, qui ont sacrifié en quelques occasions. Mais quand ces faits seroient incontestables, personne ne nie 1°. qu'un Prophete ne puisse extraordinairement, & par une révélation particuliere, offrir des Sacrifices; 2°. Que cette liberté n'ait été beaucoup plus grande avant la construction du Temple, qu'après que le culte public du Seigneur fut fixé à Jérusalem. 3°. Qu'il n'est pas certain si Josué, Samuel & Saül n'ont pas fait offrir leurs Sacrifices par des Prêtres, car souvent l'Ecriture dit que l'on fait soi-même ce que l'on fait faire par d'autres. Voyez l'article *Prêtres*.

Le terme Hébreu *Cohen*, qui signifie *Prêtre*, se met quelquefois pour *un Prince*. Par exemple, on dit que Jéthro beau-pere de Moïse (1), *étoit Prêtre de Madian*, c'est-à-dire, selon quelques Interpretes, qu'il étoit Prince ou Gouverneur de sa Ville; dans les Livres des Rois (2), il est dit que les fils de David étoient Prêtres, c'est-à-dire, Princes & considérés dans le Pays comme des Prêtres: *Filii autem David Sacerdotes erant*. Les Septante: *Ils étoient Maîtres à la Cour*, les premiers de la Cour. L'Auteur du premier Livre des Paralipomenes (3) explique cela en disant qu'ils étoient *les premiers à la main du Roi*. Ils avoient les premiers emplois de la Cour.

Quant au Sacerdoce de Jesus-Christ, il est infiniment supérieur à tous les autres par sa durée, par sa dignité, par ses prérogatives, par son objet, & par la puissance qui lui est attachée. Les Prêtres de la Loi nouvelle participent au Sacerdoce Royal de Jesus-Christ; ils exercent son Sacerdoce & sa puissance. C'est Jesus-Christ proprement qui baptise, qui donne le Saint-Esprit dans la Confirmation, qui lie & qui délie dans le Sacrement de Pénitence, qui offre son propre Corps & son propre Sang sur l'Autel; en un mot, qui fait toutes les fonctions du sacré ministere par les mains des Prêtres ses Ministres. Le Sacerdoce d'Aaron devoit prendre fin; celui de Jesus-Christ est éternel. Celui d'Aaron étoit borné à une seule famille, il ne s'exerçoit que dans un seul Temple, & parmi un seul peuple; son objet n'étoit que des sacrifices sanglans, & des purifications, qui ne touchoient point l'intérieur, & qui ne remettoient point les péchés: mais le Sacerdoce de Jesus-Christ réside dans l'Eglise Chrétienne répandue dans tout l'univers, & parmi tous les peuples du monde; il exerce le pouvoir de Jesus-Christ même sur les ames, en remettant, & en retenant les péchés; il ouvre les canaux des graces surnaturelles, il offre l'hostie d'expiation pour tous les péchés du monde. Il faut voir l'Epître de S. Paul aux Hébreux, pour comprendre l'excellence du Sacerdoce de la Loi nouvelle par-dessus celui de la Loi de Moïse. *Heb.* IV, 14, 15, *& seq.* V, VI, VII, VIII, IX. Voyez aussi 1 *Petri*, II, 5.... 9.

LE SACERDOCE parmi toutes les Nations, étoit une condition si honorable & si relevée, & en même-temps si commode, qu'elle étoit considérée avec quelque sorte de jalousie par les peuples; aussi le Seigneur pour faire connoître aux Hébreux jusqu'à quel point il

(1) *Exod.* II, 16. כהן = (2) 2 *Reg.* VIII, 18. ובני דוד כהנים הי. Ἀρχιερεῖς ἦσαν. = (3) 1 *Par.* XVIII, 17. תראשונים לד תחלך.

vouloit les combler de ſes faveurs, leur dit qu'il veut les faire Rois & Prêtres (1); *Eritis mihi in regnum Sacerdotale.* Et ſaint Pierre fait la même promeſſe aux Chrétiens, ou plutôt il leur dit qu'ils ſont véritablement ce que Moïſe a promis aux Iſraélites (2): *Vos autem genus electum, regale Sacerdotium, gens ſancta.* Et ſaint Jean dans l'Apocalypſe (3) dit que le Fils de Dieu nous a fait Prêtres & Rois à Dieu ſon Pere; *Fecit nos regnum & Sacerdotes Deo Patri ſuo.* Le Sacerdoce des Chrétiens ne leur donne pas la liberté d'offrir indifféremment le ſacrifice de la Loi nouvelle; mais il conſiſte dans la participation du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, qui eſt exercé dans l'Egliſe par les Prêtres légitimement ordonnés & conſacrés; chaque fidelle peut immoler au Seigneur, en union du Sacrifice de Jeſus-Chriſt, ſon propre corps, ſes inclinations, ſes plaiſirs, ſes biens temporels; il peut offrir le divin Sacrifice de l'Autel en union de cœur & de ſentiment avec le Prêtre; enfin il peut à chaque moment offrir au Pere les mérites du Sacrifice que Jeſus-Chriſt a offert ſur la Croix. Voilà en quoi conſiſte l'exercice du Sacerdoce des ſimples Fidelles. De plus, comme le Sacerdoce de la nouvelle Loi n'eſt plus ſucceſſif, ni attaché à une ſeule famille, tous les Chrétiens peuvent aſpirer à la gloire du Sacerdoce, & travailler par leur bonne vie, leur innocence & leur capacité à s'en rendre dignes.

Nous avons parlé avec aſſez d'étendue des droits, prérogatives, fonctions, ornemens & revenus des Prêtres de l'ancienne Loi, ſous l'article *Prêtres.* Nous ne pouvons pas faire ici la même choſe à l'égard des Prêtres de la Loi nouvelle, parce que ni Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, ni les Apôtres dans les Ecrits qu'ils nous ont laiſſés, n'ont point marqué toutes les cérémonies dont on devoit ſe ſervir dans l'adminiſtration des Sacremens, ni toutes les circonſtances qui les devoient accompagner. Les Apôtres ont laiſſé quelques-unes de ces choſes à régler à la ſageſſe des Chefs de l'Egliſe, quoiqu'ils en aient enſeigné la plus grande partie de vive voix aux Fidelles de leur temps, de qui nous les avons reçûes par le canal de la tradition.

SACHACHA, ou *Sécacha*, ville de la Tribu de Juda (4). Elle étoit dans la partie méridionale de cette Tribu, & dans la ſolitude.

SACHAR, pere d'Ahiam. 1 *Par.* XI, 34. Ahiam étoit un des braves de l'armée de David.

SACHAR, ou *ſechar*, ſignifie du vin de palmier, ou en général ce qui peut enivrer, ou même l'ivreſſe. Voyez ci-après *Sicera.*

SACREMENT, *Sacramentum*; en Grec, *Myſterion.* Le nom de *Sacramentum*, ſe prend dans l'Ecriture, 1°. pour *un ſecret*: *Sacramentum Regis abſcondere bonum eſt*: Il eſt bon de tenir caché le ſecret du Roi (5). Et: *Noſcierunt ſacramenta Dei* (6): Les impies n'ont pas connu les ſecrets de Dieu. 2°. Pour *un myſtere*, une choſe cachée & myſtérieuſe. Par exemple, le ſonge myſtérieux que Nabuchodonoſor avoit eu, & qu'il avoit oublié, fut révélé à Daniel avec ſon explication (7): *Ut quærerent miſericordiam Dei ſuper ſacramento iſto. Tunc Danieli myſterium per viſionem nocte revelatum eſt, &c.* 3°. Enfin, il ſe met pour Sacrement de la nouvelle Loi, &

(1) *Exod.* XIX, 6. (2) 1 *Petr.* II, 9. (3) *Apoc.* 1, 6. (4) *Joſue* XV, 61. (5) *Tob.* XII, 7. (6) *Sap.* II, 22. (7) *Dan.* II, 18, 19.

pour les myſteres de notre ſainte Religion. Tout cela revient au ſens général de myſtere, & de ſecret. Saint Paul appelle *Sacramentum*, le myſtere de l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, de la vocation des Gentils (1), le Sacrement de Mariage (2); enfin toute l'économie du ſalut des hommes, & de la nouvelle Alliance. Voyez 1 *Timot.* III, 16.

SACREMENS DE LA LOI ANCIENNE. Ce ſont toutes les cérémonies, ſacrifices, expiations, onctions, bénédictions, conſécrations, qui ſe pratiquoient dans la Loi de Moïſe. Toutes ces choſes étoient myſtérieuſes & figuratives. La circonciſion figuroit le Baptême; le Sabbat, le repos éternel; l'agneau paſcal, la mort de Jeſus-Chriſt; les pains de propoſition, la ſainte Euchariſtie; l'onction des Prêtres, celle qui ſe fait dans le Sacrement de l'Ordre; les expiations, purifications, luſtrations, le Sacrement de Pénitence; les ſacrifices, oblations, libations, le Sacrifice de Jeſus-Chriſt, qui ſe renouvelle tous les jours d'une maniere non ſanglante ſur l'Autel; le Tabernacle, l'Arche d'Alliance; l'Autel des Holocauſtes, celui du parfum; & les autres cérémonies qui ſe pratiquoient dans le miniſtere du Temple, figuroient le corps de la Religion Chrétienne, & les cérémonies qui accompagnent l'adminiſtration des Sacremens de la Loi nouvelle; ſans parler des autres rapports que cela peut avoir avec le Ciel & la béatitude, dont ſaint Paul a découvert le myſtere dans ſon Epître aux Hébreux, Ch. IX, 1, 2, &c.

LES SACREMENS DE LA NOUVELLE Loi l'emportent infiniment ſur ceux de la Loi ancienne. Saint Paul a dit que ceux des Juifs étoient des foibles élémens, qui par eux-mêmes étoient dépourvus de graces & d'efficace: *Infirma & egena elementa* (3); & que le Sacerdoce & les cérémonies de la Loi ont été abrogées, à cauſe de leur infirmité, & de leur inutilité (4): *Reprobatio fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus & inutilitatem. Nihil enim ad perfectum adduxit Lex; introductio verò melioris ſpei, per quam proximamus ad Deum.* Mais ceux de la nouvelle Loi ſont en bien moindre nombre, ſont beaucoup plus excellens, & plus aiſés à pratiquer que ceux de la Loi de Moïſe (5): *Sacramentis numero pauciſſimis, obſervatione facillimis, ſignificatione præſtantiſſimis, Chriſtus ſocietatem novi populi colligavit.* Ils ſont plus auguſtes dans ce qu'ils repréſentent, plus excellens dans ce qu'ils operent, plus utiles dans les biens ſurnaturels qu'ils nous procurent, plus aiſés dans la pratique (6): *Virtute majora, utilitate meliora, actu faciliora, numero pauciora, quàm antiqua.*

Les Sacremens de la nouvelle Loi ſont des ſignes viſibles de la grace inviſible, inſtitués par Jeſus-Chriſt pour la ſanctification de nos ames. Ils ſont au nombre de ſept. 1. Le Baptême; 2. la Confirmation; 3. la Pénitence; 4. l'Euchariſtie; 5. l'Extrême-Onction; 6. l'Ordre; & 7. le Mariage.

LE BAPTÊME nous rend Chrétiens & Enfans de Dieu. Il fut inſtitué par Jeſus-Chriſt, lorſqu'il dit à ſes Apôtres (7): *Allez, inſtruiſez toutes les nations, & baptiſez-les au nom du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit.* L'eau naturelle eſt la

(1) *Epheſ.* I, 9, III, 3, 9. *Coloſſ.* I, 27. (2) *Epheſ.* V, 32. (3) *Galat.* IV, 9. (4) *Hebr.* VII, 18. (5) *Aug. Ep.* 54, *nov. edit. t.* 2, *p.* 124, *a.* (6) *Aug. l. contra Fauſt. c.* 12, *t.* 8, *p.* 320, *a.* (7) *Matth.* XXVIII, 19.

matiere de ce Sacrement ; ſa forme ſont les paroles que nous venons de rapporter ; ſes effets ſont la rémiſſion du péché originel & des péchés actuels, & le caractere de Chrétien, qu'il imprime à ceux qui le reçoivent.

LA CONFIRMATION nous rend parfaits Chrétiens & nous imprime un caractere ineffaçable : Son effet particulier eſt de nous donner l'Eſprit de Dieu, & la force pour confeſſer ſon nom, & pour ſoutenir les vérités de notre Religion, même au péril de notre vie. Jeſus-Chriſt avoit promis d'envoyer ſon Saint-Eſprit à ſes Diſciples (1), il le leur envoya en effet le jour de la Pentecôte (2), & les Apôtres le communiquerent par l'impoſition des mains, aux Fidelles qui avoient reçu le Baptême (3). Les Evêques, qui ſont les ſucceſſeurs des Apôtres, ſont les ſeuls Miniſtres de ce Sacrement, dont la matiere eſt l'impoſition des mains, avec l'onction du ſaint Chrême ; & la forme, ſont les paroles que l'Evêque prononce en faiſant cette cérémonie.

LA PÉNITENÇE eſt inſtituée par Jeſus-Chriſt pour remettre les péchés commis après le Baptême. Le Sauveur l'inſtitua, en donnant à ſes Apôtres le pouvoir de lier & de délier (4). Les péchés à remettre ſont l'objet de ce Sacrement ; les actes du pénitent, ſavoir, la contrition, la confeſſion & la ſatisfaction, ſont ſes parties eſſentielles ; l'abſolution que le Prêtre donne, en eſt comme le complément.

L'EUCHARISTIE eſt le Sacrement du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt caché ſous les apparences du pain & du vin. Le Sauveur l'inſtitua dans le dernier ſouper qu'il fit avec ſes Apôtres la veille de ſa Paſſion, lorſqu'en prenant le pain, il dit (5) : *Prenez & mangez, ceci eſt mon Corps* : & en prenant le calice, il dit : *Prenez & buvez, ceci eſt mon Sang.*

L'EXTRÊME-ONCTION eſt un Sacrement inſtitué de Dieu, pour ſoulager ſpirituellement & corporellement les malades. Il leur donne de la force contre les tentations du démon, & contre les horreurs de la mort ; il nettoie les reſtes du péché, & les péchés même, s'il y en a encore quelques-uns à expier ; & il rend aux malades la ſanté du corps, ſi elle eſt néceſſaire pour leur ſalut. Saint Marc (6) dit que les Apôtres étant envoyés prêcher l'Evangile dans les villes de Judée, guériſſoient pluſieurs malades, en les oignant avec de l'huile. Et ſaint Jacques (7) : *Quelqu'un d'entre vous eſt-il malade ? Qu'il appelle les Prêtres de l'Egliſe, & qu'ils prient pour lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; & la priere de la foi ſauvera le malade, le Seigneur le ſoulagera ; & s'il a commis des péchés, ils lui ſeront remis.*

L'ORDRE eſt un Sacrement établi de Jeſus-Chriſt pour conſacrer des Miniſtres à ſon Egliſe, & pour leur donner le pouvoir de conſacrer le Corps de Jeſus-Chriſt, & de faire les fonctions propres à leur Ordre. Il y a pluſieurs degrés dans l'Ordre, comme il y a diverſes fonctions dans le miniſtere Eccléſiaſtique ; mais il n'y a qu'un ſeul Sacrement d'Ordre ou d'Ordination, auquel les Evêques, les Prêtres, les Diacres, les Soudiacres, & les moindres Ordres participent chacun en ſa maniere. Outre la grace ſanctifiante que ce Sa-

(1) *Luc.* XII, 12. *Joan.* XIV, 17, 26, XV, 26, *&c. Act.* 1, 5. (2) *Act.* II, 2, 4. (3) *Act.* VIII, 15. (4) *Matth.* XVI, 19, XVIII, 18. (5) *Matth.* XXVI, 26, 27, 28. *Luc.* XXII, 17, 18. *Marc.* XIV, 21, 23, *&c.* (6) *Marc.* VI, 13. (7) *Jacob.* V, 13, 14, 15.

crement confere, il imprime auſſi un caractere qui ne s'efface jamais. Le Miniſtre ordinaire de l'Ordination eſt l'Evêque ſeul, qui eſt de droit divin ſupérieur aux Prêtres. Jeſus-Chriſt inſtitua ce Sacrement, lorſque ſoufflant ſur ſes Apôtres, il leur dit (1) : *Recevez le Saint-Eſprit ; les péchés ſeront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils ſeront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

LE MARIAGE eſt un Sacrement inſtitué de Jeſus-Chriſt pour unir enſemble l'homme & la femme par des liens indiſſolubles, afin que devenant enſemble une même chair, ils produiſent & élevent des enfans dans la crainte du Seigneur. Jeſus-Chriſt a ſanctifié le Mariage en aſſiſtant aux noces de Cana (2). Il en a établi l'indiſſolubilité, en révoquant la Loi du divorce, & ne le permettant que dans le ſeul cas d'adultere (3) ; & encore ſans permettre aux Parties ainſi ſéparées d'habitation de ſe remarier. Enfin l'Apôtre nous a appris que le Mariage des Chrétiens étoit un grand Sacrement, ou un grand myſtere, en ce qu'il repréſente l'union de Jeſus-Chriſt avec ſon Egliſe (4) : *Sacramentum hoc magnum eſt ; ego autem dico, in Chriſto, & in Eccleſia.*

On peut voir ce que nous avons dit ſur chaque Sacrement dans leurs articles particuliers.

SACRIFICATEUR. Voyez *Prêtre.*

SACRIFICE. Le ſacrifice eſt une offrande qu'on fait à Dieu ſur les autels par la main d'un légitime Miniſtre, pour reconnoître ſa puiſſance & lui rendre hommage. Le ſacrifice differe de la ſimple oblation, en ce que dans le ſacrifice il faut qu'il y ait changement réel, ou deſtruction dans la choſe offerte, au lieu que l'oblation n'eſt qu'une ſimple offrande du don. Les ſacrifices ſont auſſi anciens que le monde. Comme les hommes ont toujours été dans l'obligation de reconnoître le ſouverain domaine de Dieu ſur leur perſonne & ſur ce qui leur appartenoit, & qu'il s'eſt toujours trouvé des perſonnes qui ſe ſont fidellement acquittées de ce devoir, on peut dire qu'il y a toujours eu des ſacrifices dans le monde.

Adam & ſes fils, Noé & ſes deſcendans, Abraham & les ſiens, Job & Melchiſédech avant la Loi ont offert à Dieu des vrais ſacrifices, la Loi n'a fait que régler la qualité, le nombre, les circonſtances des ſacrifices ; auparavant tout cela étoit arbitraire : on offroit les fruits de la terre, la graiſſe ou le lait des animaux, les toiſons des brebis, ou le ſang & la chair des victimes : chacun ſuivoit ſa dévotion, ſon zele, ſon goût, ſa reconnoiſſance ; mais la Loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & en quelle quantité. Avant la Loi chacun étoit Prêtre & Miniſtre de ſes propres ſacrifices, du moins il lui étoit libre de choiſir, pour préſenter ſes victimes, quel Prêtre il jugeoit à propos ; ordinairement on déféroit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille, aux Princes, aux plus gens de bien : depuis Moïſe cela fut réſervé à la ſeule famille d'Aaron.

On diſpute ſi au commencement il y avoit d'autres ſacrifices que les holocauſtes : il n'en paroît point d'autres dans l'Ecriture. Les Thalmudiſtes aſſurent qu'Abel n'offrit que des holocauſtes, conſumant toute la chair de l'hoſtie par le feu, parce qu'il ne lui étoit pas permis d'en manger. Grotius ne

(1) *Joan.* xx, 21, 22. (2) *Joan.* II, 1, 2. (3) *Matth.* V, 31, 32. (4) *Epheſ.* V, 32.

croit pas que ce Patriarche offrît des ſacrifices ſanglans. Le Texte de Moïſe porte qu'il offroit *des premiers-nés de ſon troupeau & de leurs graiſſes*; mais l'Hébreu ſe peut traduire par *des prémices & du lait*. On aſſure que les anciens n'offroient à Dieu que des fruits de la terre, des herbes, des fleurs, du miel, du lait, du froment, des laines *(2)*.

Lacte mero veteres uſi narrantur & herbis,
Sponte ſuâ ſi quas terra ferebat...

On aſſure (3) que les anciens ne mettoient pas le feu à leurs ſacrifices, mais qu'ils l'attiroient par leurs prieres; & la plupart des Peres (4), que c'eſt ainſi que Dieu fit connoître qu'il avoit pour agréables les ſacrifices d'Abel; il les conſuma, dit-on, par un feu envoyé du ciel, faveur qu'il ne fit pas à ceux de Caïn. Il embraſa de même les ſacrifices qui lui furent offerts le jour de la conſécration d'Aaron, & ceux qu'offrit Gédéon, & ceux que Salomon fit offrir au jour de la dédicace du temple, & ceux qui furent offerts par Elie ſur le Mont-Carmel, & ceux que les Maccabées offrirent au renouvellement du temple profané par Antiochus Epiphane.

Les Hébreux n'avoient proprement que trois ſortes de ſacrifices; ſavoir, *l'holocauſte*, *le ſacrifice pour le péché*, ou le ſacrifice d'expiation, & *le ſacrifice pacifique* ou d'actions de graces. Il y avoit outre cela différentes ſortes d'offrandes, de grains, de farine, de gâteaux, de vin, de fruits; & une maniere de ſacrifice, qui ne ſe rapporte à aucun de ceux que nous venons de nommer, qui eſt celui où l'on mettoit en liberté l'un des deux paſſereaux que l'on offroit pour la purification du lépreux (5), & le bouc émiſſaire que l'on menoit dans un lieu éloigné & eſcarpé, où on le laiſſoit en liberté (6): ces animaux, ainſi laiſſés à eux-mêmes, étoient conſidérés comme des victimes d'expiation, qui étoient chargées des péchés de ceux qui les avoient offertes.

• L'HOLOCAUSTE étoit offert & brûlé tout entier ſur l'Autel des holocauſtes, ſans qu'il en revînt aucune choſe à celui qui donnoit la victime, ni au Prêtre qui l'immoloit & qui l'offroit; ſeulement le Prêtre profitoit de la peau (7), car on dépouilloit ces hoſties, on lavoit leurs pieds & leurs inteſtins pour être offerts au Seigneur. Voyez ci-devant *Holocauſtes* & Lévitique, chap. 1.

L'HOSTIE POUR LE PÉCHÉ ou pour l'expiation ou la purification d'un homme qui étoit tombé dans quelque faute contre la Loi, n'étoit pas entierement conſumée ſur le feu de l'Autel. Il n'en revenoit rien à celui qui l'avoit donnée, mais le Prêtre qui l'immoloit en avoit ſa part; & voici les particularités qu'il y a à obſerver ſur cela (8). 1°. Si c'étoit le Grand-Prêtre qui eût péché par ignorance, il offroit un veau ſans défaut: il l'amenoit à la porte du Tabernacle, mettoit la main ſur la tête de cette hoſtie, confeſſoit ſon péché, en demandoit pardon, immoloit & égorgeoit le veau, en portoit le ſang dans le Tabernacle, faiſoit avec ſon doigt ſept

(1) *Geneſ.* IV, 4. מבכורות צאנו ומחלבהן = (2) *Ovid. Faſt. l.* 4. = (3) *Servius in Æneid. l.* 12. *Vide & Solin. Polyhiſtor. c.* 11. = (4) *Cyrill. l.* 2, *in Geneſ. Hieron. quæſt. Hebr. Ephrem. ſerm.* 1, *de Sacerdotio: Chryſoſt. in Epiſt. ad Hebr. c.* 11, *&c.* = (5) *Levit.* XIV, 4, 5, 6, 7, 51, 52, 53. = (6) *Levit.* XVI, 10, 26. = (7) *Philo de præmiis Sacerdotum & Levit.* VII, 8. = (8) *Levit.* IV & V.

aſperſions du côté du voile qui ſéparoit le Saint du Sanctuaire, mettoit un peu de ce ſang ſur l'Autel du parfum, puis répandoit tout le reſte au pied de l'Autel des holocauſtes : après cela il ôtoit les graiſſes qui couvrent les reins, le foie & les inteſtins ; il mettoit le tout ſur le feu de l'Autel des holocauſtes ; & pour la peau, les pieds, les inteſtins & la chair de la victime, il les faiſoit brûler hors du camp dans un lieu pur, à l'endroit où l'on mettoit les cendres qu'on avoit ôtées de l'Autel des holocauſtes.

2°. Si c'eſt tout le peuple qui ait péché, il offrira de même un veau. Les anciens l'ameneront à l'Autel du Tabernacle, mettront leurs mains ſur ſa tête, confeſſeront leur faute ; après quoi un Prêtre égorgera la victime, portera le ſang dans le Saint, en fera ſept aſperſions du côté du voile, en mettra ſur les cornes de l'Autel des parfums, répandra le reſte au pied de l'Autel des holocauſtes, fera brûler les graiſſes ſur le même Autel, & le reſte du corps, les pieds, la peau & les inteſtins, hors du camp, comme il a été dit de l'hoſtie pour le péché du Grand-Prêtre.

3°. Si c'eſt le Prince du peuple qui ait péché, il offrira un boue, (1) l'amenera à l'entrée du Tabernacle, mettra ſes mains ſur ſa tête, confeſſera ſon péché ; le Prêtre l'immolera, mettra du ſang de la victime ſur les cornes de l'Autel des holocauſtes, répandra le reſte du ſang au pied du même Autel, brûlera les graiſſes ſur le feu de l'Autel, & le reſte de l'hoſtie ſera pour lui ; il ſera obligé de la manger dans le Tabernacle, ſans oſer en porter au dehors.

4°. Si c'eſt un ſimple particulier (2) qui ſoit tombé dans le péché, il offrira une brebis ou une chevre ſans défaut, la préſentera au Prêtre à l'entrée du Tabernacle, mettra ſes mains ſur la tête de ſon hoſtie ; le Prêtre l'immolera, en mettra du ſang ſur les cornes de l'Autel des holocauſtes, répandra le reſte au pied du même Autel ſur lequel il brûlera les graiſſes, & tout le reſte ſera pour lui.

Que s'il n'a pas de quoi pour offrir une brebis ou une chevre, il offrira deux tourterelles ou deux petits de colombe, l'un pour le péché, & l'autre en holocauſte : celui qui ſera offert en holocauſte ſera conſumé entierement ſur le feu de l'Autel ; celui qui ſera immolé pour le péché, ſera préſenté au Prêtre qui lui arrachera la tête, ſelon quelques-uns, ou la lui tournera ſimplement avec violence du côté des ailes, ſans l'arracher, fera l'aſperſion du ſang de cet oiſeau aux côtés de l'Autel, répandra le reſte du ſang au pied du même Autel, & la chair ſera à lui.

Enfin ſi la perſonne étoit tellement pauvre qu'elle ne pût offrir ni une chevre, ni deux tourterelles, elle pouvoit offrir la dixieme partie d'un éphi de farine ; c'eſt-à-dire, un peu plus d'un demi-ſeptier de farine, ſans huile & ſans encens ; elle la préſentoit au Prêtre, qui en prenoit une poignée, la jetoit ſur le feu, & le reſte étoit à lui. Il y a encore ſur cela quelques autres détails que l'on peut voir dans le Lévitique, c. v, 15, 16, & vi, 1, 2, 3, qui regardent les fautes dans leſquelles il y a, outre le péché & l'hoſtie d'expiation, une eſpece d'amende ou d'obligation de reſtituer au Seigneur

(1) Je crois que quand Moïſe ordonne un boue, on doit entendre qu'on pouvoit auſſi offrir un belier. Voyez *Levit.* VII, 1, 2, 3, 4, & comparez *Levit.* V, 6, 7. (2) *Levit.* IV.

ou aux particuliers, ſelon la nature de la faute; car au reſte c'étoient toujours les mêmes cérémonies.

Quant à l'hoſtie pour le péché, lorſqu'on offroit *un belier*, on faiſoit brûler ſa queue, qui étoit fort graſſe, avec le reſte des graiſſes: (1) mais ſi c'étoit un bouc, on ne faiſoit brûler que les graiſſes.

LE SACRIFICE PACIFIQUE s'offroit pour remercier Dieu de ſes bienfaits, ou pour lui demander des graces, ou pour ſatisfaire à ſa propre dévotion, ou enfin ſimplement pour honorer Dieu. Les Iſraélites l'offroient quand ils vouloient; il n'y avoit aucune Loi qui les y obligeât: il leur étoit libre de préſenter quels animaux ils vouloient, pourvu qu'ils fuſſent de la nature de ceux dont il eſt permis de faire des ſacrifices. On n'obſervoit dans ces ſacrifices ni l'âge, ni le ſexe de la victime, comme il ſe pratiquoit dans les holocauſtes & les ſacrifices pour le péché: la Loi demandoit ſimplement que les victimes fuſſent ſans défauts (2). Celui qui la préſentoit venoit à la porte du Tabernacle, mettoit la main ſur la tête de la victime, & il l'égorgeoit: le Prêtre en répandoit le ſang autour de l'Autel des holocauſtes, brûloit ſur le feu de l'Autel la graiſſe qui eſt dans le bas ventre, celle qui couvre les reins, le foie & les inteſtins; & ſi c'étoit un agneau ou un belier, il y joignoit la queue de cet animal, qui eſt fort graſſe en ce pays-là.

Avant que d'arranger ces choſes ſur le feu de l'Autel, le Prêtre les mettoit ſur les mains de celui qui fourniſſoit la victime (3), puis les lui faiſoit élever en haut & agiter vers les quatre parties du monde, le Prêtre lui ſoutenant & lui dirigeant les mains. La poitrine & l'épaule droite de l'hoſtie appartenoient au Prêtre qui étoit de ſervice; & il paroît que l'une & l'autre étoient auſſi miſes ſur les mains de celui qui les offroit, quoique Moïſe n'exprime que la poitrine de l'animal: après cela, tout le reſte de cette hoſtie appartenoit à celui qui l'avoit préſentée au Prêtre, & il en pouvoit manger avec ſes amis & ſa famille, comme d'une autre viande.

LES SACRIFICES, ou LES OFFRANDES DE FARINE OU DE LIQUEURS, qui ſe faiſoient pour le péché, étoient en faveur des plus pauvres, qui ne pouvoient pas donner des hoſties de bœufs, de chevres ou de brebis. Ils ſe contentoient d'offrir de la farine arroſée d'huile, avec de l'encens par-deſſus (4); & le Prêtre ayant pris une poignée de cette farine, & tout l'encens, les répandoit ſur le feu de l'Autel, & tout le reſte de la farine étoit à lui; il devoit la manger ſans levain dans le Tabernacle, & nul autre que les Prêtres n'avoit droit d'en goûter. Quant aux autres offrandes, où l'on donnoit des fruits, du vin, de la farine, des gâteaux, ou autre choſe, le Prêtre en jetoit toujours une partie ſur l'Autel, & tout le reſte étoit à lui & aux Prêtres. Ces offrandes étoient toujours accompagnées de ſel & de vin, mais ſans levain. *Levit.* II, 1, 2, 3, &c.

LES SACRIFICES, où l'on mettoit un oiſeau, ou un bouc en liberté, n'étoient pas proprement des ſacrifices, puiſqu'on n'y répandoit pas le ſang, & que la victime demeuroit en vie, & dans ſon entier. Voici comme on mettoit en liberté le paſſereau qu'on offroit pour la purification du lépreux (5), ou d'une maiſon entachée de lepre. L'on préſentoit au Prêtre deux

(1) *Levit.* VII, 2, 3. (2) *Levit.* III. (3) *Levit.* VII, 30, 31, &c. (4) *Levit.* VI, 14, 15, &c. (5) *Levit.* XIV, 4, 5, &c.

paſſereaux, ou deux oiſeaux purs, avec un bouquet compoſé de bois de cedre & d'hyſſope, & lié avec de l'écarlatte. Le Prêtre immoloit l'un des oiſeaux ſur l'eau vive, qui étoit dans un pot de terre neuf, & pur, puis liant le paſſereau vivant au bouquet de cedre & d'hyſſope, la queue tournée vers le manche, il le plongeoit dans l'eau teinte du ſang du premier paſſereau, en arroſoit le lépreux ou la maiſon, puis mettoit en liberté le paſſereau vivant, & le laiſſoit aller où il vouloit.

L'autre ſorte d'animal qu'on mettoit en liberté, étoit un bouc; & voici dans quelle occaſion cela ſe faiſoit (1). Au jour de l'expiation ſolemnelle, la multitude des Enfans d'Iſrael préſentoit au Grand-Prêtre deux boucs pour le péché à l'entrée du Tabernacle. Le Grand-Prêtre jetoit le ſort pour voir lequel des deux ſeroit immolé au Seigneur, & lequel ſeroit mis en liberté, ou ſeroit bouc émiſſaire, ou *Azazel*; car c'eſt le nom que l'Hébreu lui donne. Celui qui étoit deſtiné par le ſort à être immolé, étoit mis à mort, & offert pour les péchés du peuple. Celui au contraire qui devoit être mis en liberté, étoit amené vivant devant le Seigneur. Le Grand-Prêtre faiſoit ſur lui certaines prieres, mettoit ſes deux mains ſur ſa tête, confeſſoit les péchés de tout Iſrael, en chargeoit avec imprécation la tête de ce bouc, puis l'envoyoit dans le déſert par un homme deſtiné pour cela. Voyez les articles *Azazel*, & *Bouc émiſſaire*.

Les SACRIFICES D'OISEAUX s'offroient en trois occaſions. 1°. Pour le péché, lorſque la perſonne n'étoit pas aſſez riche pour donner une hoſtie d'un animal à quatre pieds (2). 2°. Pour la purification d'une femme après ſes couches (3). Lorſqu'elle pouvoit offrir un agneau, & un pigeonneau, elle donnoit l'un & l'autre: l'agneau, pour être offert en holocauſte; & le pigeonneau, pour le péché. Que ſi elle n'avoit pas le moyen d'offrir un agneau, elle donnoit deux tourterelles, ou deux petits de colombe, pour être offerts, l'un en holocauſte, & l'autre pour le péché. 3°. On offroit deux paſſereaux pour ceux qui étoient purifiés de leur lepre (4), l'un pour l'holocauſte; & l'autre pour être mis en liberté, ainſi que nous l'avons dit ci-devant.

SACRIFICE DE L'AGNEAU PASCAL. Voyez *Pâque*.

SACRIFICE PERPÉTUEL, nommé par les Hébreux *Thamid*. Le Seigneur avoit ordonné qu'on offrît ſur l'Autel des holocauſtes (5) tous les jours deux agneaux, l'un au matin & l'autre au ſoir. On les brûloit en holocauſtes, mais à petit feu, afin qu'ils duraſſent plus long-temps. Le mouton du matin s'offroit vers le lever du ſoleil, après qu'on avoit fait brûler l'encens ſur l'Autel d'or, & avant tout autre ſacrifice. Celui du ſoir s'offroit *entre les deux Vêpres*, c'eſt-à-dire, ſur le déclin du jour & avant la nuit. Avec chacune de ces hoſties on offroit un demi-ſeptier de vin, autant d'huile d'olive la plus pure, & un aſſaron ou environ trois pintes de fleur de farine.

Voilà quels étoient les ſacrifices des Hébreux, ſacrifices imparfaits, & incapables par eux-mêmes de purifier les ſouillures de l'ame. Saint Paul a compris les ſacrifices,

(1) *Levit.* XVI, 5, *& ſeq.* (2) *Levit.* V, 7, 8, *&c.* (3) *Levit.* XII, 6, 7. (4) *Levit.* XIV, 4, *& ſeq.* 49, 50, 51. (5) *Exod.* XXIX, 38, 39, 40. *Num.* XXVIII, 3.

& les autres cérémonies de la Loi, ſous le nom d'*infirma & egena elementa* (1). Ils figuroient la grace & la pureté, mais ils ne la donnoient pas, dit ſaint Auguſtin (2) : *Gratiam multiplicatio victimarum ſignificabat, non efficiebat.* Ils convainquoient le pécheur du beſoin qu'il avoit de ſe purifier, & de ſatisfaire à Dieu ; mais ils ne lui donnoient point l'innocence (3) : *Convincebantur peccatores potiùs, quàm mundabantur.* Enfin tous ces ſacrifices n'étoient que des prophéties & des figures du vrai ſacrifice, qui s'offre dans l'Egliſe Chrétienne, & qui renferme éminemment toutes les vertus, & les qualités des autres ſacrifices (4), étant tout à la fois holocauſte, hoſtie pour le péché, & pour l'action de graces ; mais avec cette différence, qu'il contient toute la réalité & l'efficace dont les anciens ſacrifices n'avoient que l'ombre & l'apparence.

Le sacrifice de l'Eglise Chrétienne eſt unique. Il conſiſte dans le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt offert & immolé par le miniſtere des Prêtres ſur l'Autel, ſous les apparences du pain & du vin. C'eſt ce ſacrifice qui étoit figuré par tous ceux des Juifs, & qui a fait l'objet de la confiance de tous les Saints, & de tous les Prophetes de l'ancien Teſtament, leſquels avoient en vue cette unique oblation dans tous les ſacrifices ſanglans qu'ils offroient au Seigneur. L'agneau paſcal, les holocauſtes de tous les jours, les offrandes de farine & de vin, & les autres oblations, de quelque nature qu'elles fuſſent, promettoient & repréſentoient la mort de Jeſus-Chriſt, dont le ſacrifice de l'Autel eſt le renouvellement, & la réelle repréſentation. C'eſt ce ſacrifice qui a été prédit d'une maniere ſi expreſſe par Malachie, en ces termes (5) : *Je ne recevrai plus de préſens de votre main*, dit le Seigneur ; *car depuis l'Orient juſqu'à l'Occident, mon nom eſt grand parmi les Nations, & l'on me ſacrifie en tout lieu, & l'on offre à mon nom une oblation toute pure.* On voit dans cette prophétie deux points eſſentiels de notre Religion admirablement établis : le premier, l'abolition des ſacrifices & des cérémonies de l'ancienne Loi ; & le ſecond, un ſacrifice nouveau offert au nom du Seigneur, en tout lieu, & au milieu des Nations. Voyez ci-devant l'article *Meſſe*.

Sacrifice d'un cœur contrit et humilié. C'eſt ce Sacrifice qui fait de notre part tout le mérite des autres ſacrifices, que nous pouvons offrir à Dieu (6) : *Sacrificium Deo ſpiritus contribulatus ; cor contritum & humiliatum, Deus, non deſpicies.* Les Juifs ſans ces diſpoſitions ne pouvoient offrir à Dieu aucune offrande qui lui fût agréable ; & le ſacrifice même de nos Autels, tout divin & tout excellent qu'il eſt en lui-même, devient inutile, ou même dangereux, à ceux qui l'offrent, ou qui y participent avec des diſpoſitions contraires à celles-là, ou du moins qui ne les déſirent & ne les recherchent point. Dieu s'explique ſur cela aſſez ſouvent dans les Prophetes (7) : *Vous ne demandez ni ſacrifice, ni oblation, ni hoſtie, ni holocauſte ; vous ne déſirez que l'obéiſſance & la promp-*

(1) *Galat.* IV, 9. (2) *Aug. Ep.* CXLIX, *c.* 1, *n.* 7, 8, *t.* 2, *p.* 506, *d.* (3) *Aug. l.* 1, *de peccatorum remiſſione, c.* 27, *n.* 54, *t.* 10, *p.* 29, *a.* (4) *Aug. l.* XX, *c.* 18, *contra Fauſt. in Pſal.* XXXIX, ℣. 7, *& paſſim.* (5) *Malach.* I, 10, 11. (6) *Pſalm.* 1, 19. (7) *Pſalm.* XXXIX, 9, 10.

titude à vous ſervir. Qu'ai-je à faire de la multitude de vos victimes, dit le Seigneur (1) ? Je ſuis rempli. Je ne veux ni vos holocauſtes de beliers, ni la graiſſe de vos animaux gras, ni le ſang de vos victimes..... Ne m'offrez plus ni vos oblations, ni vos parfums ; j'ai horreur de vos Fêtes & de vos jours de Sabbat.... Quand vous éleverez vos mains vers moi, je détournerai mes yeux, & je fermerai mes oreilles quand vous crierez. Vos mains ſont teintes de ſang. Nettoyez-vous, lavez-vous, ôtez de devant mes yeux l'iniquité de vos penſées, &c. Voyez *Jerem.* XXXV, 15 ; *Amos*, V, 21, 22 ; *Oſée*, XIV, 2, 3, 4 ; *Joel*, II, 12, 13, &c. *Pſalm.* XLIX, 9.

SACRIFICES D'HOSTIES HUMAINES. L'idée naturelle que nous avons tous, que l'on doit offrir à Dieu tout ce qu'on a de plus cher & de plus excellent, a porté pluſieurs peuples à immoler des victimes humaines. On n'eſt pas d'accord ſur le premier Auteur de cette coutume. Quelques-uns (2) l'attribuent à *Ilus*, nommé autrement Saturne, qui l'introduiſit, dit-on, parmi les Phéniciens ; il immola aux Dieux ſon fils *Jehid*, qu'il avoit eu de la Nymphe *Anobroth*. Philon le Juif (3) inſinue que la coutume de faire de pareils ſacrifices étoit connue dans la Terre de Chanaan avant Abraham ; & quelques Savans (4) croient que l'exemple de ces peuples diminua beaucoup l'horreur qu'Abraham auroit dû avoir d'immoler ſon propre fils, lorſqu'il en reçut le commandement de la part de Dieu.

Mais il y a plus d'apparence qu'Abraham eſt le premier qui voulut immoler ſon fils ; & que c'eſt ſon exemple mal entendu, qui a donné cours à cette coutume. Sanchoniaton que l'on cite pour le ſacrifice de Jehid immolé par Ilus, eſt un Auteur ſans autorité. Philon ne nie pas à la vérité que l'uſage d'immoler des hommes ne fût peut-être reçu dans la Paleſtine avant Abraham ; mais il ſoutient que ce Patriarche dans le ſacrifice qu'il fut prêt de faire de ſon fils, n'a pas voulu imiter ces peuples dont il déteſtoit les mœurs & l'idolatrie. Quel motif auroit pu le porter à cette action ? Eſt-ce la crainte, l'eſpérance, la vanité, l'oſtentation, le déſir d'acquérir des louanges ou des biens ? Iſaac lui tenoit lieu de tout ; mais l'ordre de Dieu bien marqué ne lui permit pas de délibérer ſur une choſe qui étoit ſi oppoſée à ſon inclination, & ſi contraire à ſes intérêts.

Quant aux ſacrifices d'hoſties humaines, uſités dans la Paleſtine, dans l'Afrique, dans les Gaules, & dans preſque toutes les parties du Monde, on ne peut diſconvenir qu'ils ne ſoient très-anciens, & qu'on n'immolât très-réellement des hommes aux faux Dieux. Je ſai que quelques Savans (5) ont cru qu'on ſe contentoit parmi les Chananéens & parmi les Moabites, de faire paſſer les enfans ſur les flammes ou entre deux feux, ce qu'on appela *Luſtrare per ignem*, & je ne doute pas qu'en effet on n'en uſât ainſi quelquefois ; mais pour l'ordinaire on les conſumoit véritablement dans les flammes ; ce qu'il eſt aiſé de prouver.

Moïſe, dans le Lévitique (6), défend de faire paſſer les enfans par le feu en l'honneur de Moloch :

(1) *Iſai.* I, 11, 12, 13. (2) *Sanchoniat. apud Euſeb. præparat. l.* 4. *c.* 16. (3) *Philo, lib. de Abraham.* (4) *Marsham. canon. Ægypti. chronol. Joan. le Clerc in Geneſ.* XXII. (5) *Spencer. de legib. Hebr. Ritual. l.* 2. *Rabbini quidam.* (6) *Levit.* XVIII, 21.

De semine tuo non dabis, ut consecretur Idolo Moloch. L'Hébreu : Vous ne donnerez point de vos enfans *pour les faire passer à Moloch* ; ce que quelques-uns entendent d'une simple lustration, semblable à celle dont il est parlé dans les Profanes (1).

Moxque per ardentes stipulæ crepitantis acervos,
Trajicias celeri strenua membra pede.
Omnia purgat edax ignis.

D'ailleurs l'Ecriture parle d'un fils du Roi Achaz (2), qui avoit été offert à Moloch, & qui ne laissa pas de régner après son pere.

Mais on a tant d'autres preuves qu'on brûloit les enfans en l'honneur de ce faux Dieu, qu'on n'en sauroit raisonnablement douter. Voici comme l'Ecriture parle de ce crime au Lévitique, chap. XX, 1, 2, 3. *Si un Israélite, ou un étranger qui demeure parmi eux, donne de ses enfans à l'Idole de Moloch, qu'il soit puni de mort, & que le peuple du pays le lapide. J'arrêterai mon visage dans ma colere contre cet homme, & je l'exterminerai du milieu de son peuple. Que si le peuple du pays laisse le crime impuni, j'arrêterai l'œil de ma colere sur cet homme & sur sa famille, & je le retrancherai du milieu de son peuple, lui & tous ceux qui auront consenti à la prostitution par laquelle il s'est abandonné au Dieu Moloch.* Moïse réitere encore ces défenses au Deutéronome, chap. XVIII, 10. Et il paroît par Amos (3), que malgré ces défenses, le peuple ne laissoit pas de porter même dans le voyage du Désert une tente consacrée au Dieu Moloch.

Le passage qui parle de la consécration que fit le Roi Achaz d'un de ses fils au Dieu Moloch, ne dit autre chose à la vérité, sinon qu'il le fit passer par le feu (4) : *Consecravit transferens per ignem.* Mais l'Ecriture ajoute qu'il imita en cela *les abominations des peuples de Chanaan que le Seigneur avoit exterminés & chassés devant les enfans d'Israel.* Or il est indubitable que les Chananéens faisoient mourir leurs enfans en l'honneur de leurs Dieux (5) : *Et immolaverunt filios & filias suas Dæmoniis, & effuderunt sanguinem innocentem, sanguinem filiorum suorum & filiarum suarum, quas sacrificaverunt sculptilibus Chanaan.* Jérémie (6) : *Ils ont bâti des hauts lieux à Baal, pour brûler leurs enfans en holocaustes à Baal.* Voyez aussi le même Prophete, chap. XXXII, 35. Et il est indubitable que c'est principalement à cause de ces crimes que Dieu extermina les Chananéens. Voy. *Deut.* XVIII, 10, 12. Et *Sap.* XII, 5. *Odibilia opera tibi faciebant per medicamina & sacrificia injusta, & filiorum suorum necatores sine misericordia.*

Les Phéniciens qui sont des restes des Chananéens, conserverent dans leur pays cette barbare coutume, qu'ils vouloient autoriser par l'exemple d'*Ilus* ou de Saturne, comme nous l'avons montré ; ils la porterent dans leurs Colonies en Afrique, où elle subsista fort long-temps. Gelon, Roi de Sicile, ayant vaincu les Carthaginois (7), les obligea par le traité qu'il fit avec eux, de renoncer à la coutume où ils étoient, d'immoler leurs enfans à Saturne. Justin (8) assure que Darius leur fit commandement par une ambassade qu'il leur envoya, de ne plus sacrifier d'hosties hu-

(1) *Ovid. Fast. l.* 4. (2) 4 *Reg.* XVI, 3, comparé à 4 *Reg.* XVIII, 1. (3) *Amos* V, 26. (4) 4 *Reg.* XVI, 3. (5) *Psalm.* CV, 37. (6) *Jerem.* XIX, 5. (7) *Plutarch. Apophtegm.* (8) *Justin. l.* 18.

maines ; mais malgré tout cela ils continuerent dans ces pratiques juſqu'au Proconſulat de Tibere, qui fit pendre les Prêtres de Saturne aux arbres qui étoient près de leurs Temples (1). Diodore de Sicile (2) nous donne ainſi la deſcription de Saturne adoré par les Carthaginois ; c'étoit une figure de cuivre, dont les mains étoient renverſées & panchées vers la terre ; de maniere que quand on mettoit ſur ſes bras un enfant pour le lui conſacrer, il en tomboit bientôt, & alloit mourir dans un braſier qu'on entretenoit dans une foſſe aux pieds de cette Divinité.

Il eſt inutile d'entaſſer ici grand nombre d'exemples de ſacrifices de victimes humaines. Porphyre aſſure que le livre de Sanchoniaton en étoit rempli. Ces ſacrifices étoient fréquens non-ſeulement dans la Phénicie & dans la Paleſtine, dans le pays d'Ammon & de Moab, dans l'Idumée (3), dans l'Arabie & dans l'Egypte (4), mais auſſi dans les Gaules, chez les Scythes, les Thraces, dans les Iſles de Rhodes, de Chio, de Cypres, & même parmi les Athéniens, & enfin dans l'Amérique.

Quant à ce qu'on dit, qu'Achaz eut pour ſucceſſeur le même fils qu'il avoit fait paſſer par le feu en l'honneur de Moloch, on n'en peut donner aucune preuve : il eſt vrai qu'il eut pour ſucceſſeur Ezéchias ; mais il pouvoit avoir pluſieurs autres fils. Nous lui en connoiſſons encore un autre nommé Maaſia, qui fut mis à mort par les ordres du Roi d'Iſrael (5).

SACRILEGE, *ſacrilegium* ; action de celui qui profane les choſes ſaintes, ou qui outrage les perſonnes conſacrées à Dieu. Le vol, l'abus, la profanation des choſes ſaintes eſt un ſacrilege. L'Ecriture donne le nom de ſacrilege à l'idolatrie, & aux autres crimes qui outragent plus directement la Divinité.

SACRILEGUE, *ſacrilegus* ; celui qui commet un ſacrilege, une impiété, une profanation des choſes ſaintes, qui uſurpe le Sacerdoce, qui s'approche indignement des Sacremens, qui pille les biens conſacrés à Dieu.

SADAI, ou *Saddaï* (6). C'eſt un des noms de Dieu parmi les Hébreux, que les Septante & ſaint Jérôme traduiſent ordinairement par *Tout-puiſſant*. On le met le plus ſouvent ſeul : par exemple (7) : *Celui qui voit la viſion de Sadaï*, & : *Le Sadaï m'a comblée d'afflictions (8)*, & : *Les fleches de Sadaï ſont ſur moi.* Job (9) s'en ſert plus ſouvent qu'aucun autre Auteur ſacré. Il ne ſe trouve point dans les Livres de Salomon. Quelquefois on le joint avec le terme *El*, qui eſt un autre nom de Dieu ; *El-Sadaï*, le Dieu Tout-puiſſant. Il ſemble que ce nom de *Sadaï* dérive de l'Hébreu *ſadad*, ravager, ruiner, piller ; comme qui diroit, le Dieu exterminateur, le Dieu des ravages. On peut auſſi, ſuivant une autre dérivation, traduire, *le Dieu des champs*, ou *le Dieu des mamelles*.

I. SADOC, ou *Sadok*, ou *Zadoc*, fils d'Achitob, Grand-Prêtre de la race d'Eléazar. La Grande Sacrificature, qui depuis Héli avoit été dans la famille d'Ithamar, rentra dans la famille

(1) *Tertull. Apologet.* (2) *Diodor. Sicul. apud Euſeb. præparat. l.* 4, *c.* 16. (3) 4 *Reg.* III, 24. (4) *Porphyr. de abſtin. l.* 2, *p.* 202, *& ſeq.* (5) 2 *Par.* XXVIII, 7. (6) שדי *Sadaï.* אני אל שדי *Ego Dominus omnipotens.* (7) *Num.* XXIV, 4, 16. (8) *Ruth.* I, 21. (9) *Job.* VI.

d'Eléazar du temps de Saül, en la perſonne de Sadoc, qui fut ſubſtitué à Achimélech ou Abiathar, mis à mort par Saül (1), l'an du Monde 2944, avant Jeſus-Chriſt 1056. Dans le même temps que Sadoc faiſoit les fonctions du Sacerdoce auprès de Saül, Abiathar, autrement nommé Achimélech ou Abimélech, les faiſoit auprès de David : de ſorte que juſqu'au regne de Salomon, il y eut deux Grands-Prêtres dans Iſrael, l'un de la race d'Eléazar, qui étoit Sadoc, & l'autre de la race d'Ithamar, qui étoit Abiathar (2). Car depuis la mort de Saül & d'Iſboſeth, David voulut bien conſerver la Grande Sacrificature à Sadoc, quoiqu'il eût été dans le parti de Saül.

Voici ce que nous ſavons de Sadoc en particulier. Lorſque David fut obligé de ſortir de Jéruſalem pendant la révolte de ſon fils Abſalom, Sadoc & Abiathar le ſuivirent avec l'Arche du Seigneur. (3) Mais David ne voulut pas qu'ils l'accompagnaſſent dans ſa retraite, diſant : Si je trouve grace aux yeux de Dieu, il ſaura me ramener dans Jéruſalem ; ſinon, il eſt le maître ; je ſuis prêt à faire tout ce qu'il voudra. Puis s'adreſſant à Sadoc, il lui dit : O Voyant, retournez dans la ville avec Achimaas votre fils ; qu'Abiathar & Jonathas ſon fils s'y en retournent auſſi. Pour moi, je me tiendrai caché dans la campagne, juſqu'à ce que vous me donniez des nouvelles de ce qui ſe paſſera. Sadoc & Abiathar s'en retournerent donc dans Jéruſalem : mais leurs deux fils Achimaas & Jonathan ſe cacherent près la fontaine de Rogel, afin de pouvoir avertir David de toutes les démarches d'Abſalom. En effet Chuſaï, ami de David, ayant détruit le conſeil d'Achitophel, en avertit Sadoc & Abiathar, qui le firent ſavoir à David par le moyen des deux jeunes Prêtres dont nous avons parlé (4).

Après la défaite d'Abſalom, David envoya à Sadoc & à Abiathar, & leur fit dire (5) : Faites ſavoir aux anciens de Juda de venir promptement au-devant du Roi, pour le ramener à Jéruſalem ; pourquoi vous laiſſez-vous prévenir par les autres Tribus ? Les deux Grands-Prêtres exécuterent les ordres du Roi, & engagerent tous les anciens de Juda à venir inviter le Roi à retourner dans ſon Royaume.

Enfin le Grand-Prêtre Sadoc n'entra point dans le parti d'Adonias, qui affectoit la Royauté au préjudice de Salomon (6) ; & le Prophete Nathan ayant diſpoſé David à déclarer ſa derniere volonté au ſujet de ſon ſucceſſeur au Royaume, le Roi envoya Sadoc avec Nathan & les principaux de ſa Cour, pour donner l'onction royale à Salomon, & pour le déclarer Roi en ſa place, ou du moins pour l'aſſocier au Royaume, ce qui fut exécuté le même jour, pendant qu'Adonias avec ceux de ſon parti, étoient encore aſſemblés près la fontaine de Rogel, où ils faiſoient grande chere, en ſaluant déjà Adonias, comme s'il eût été Roi.

Après la mort de David (7), Salomon exclut du Sacerdoce

(1) 1 *Reg.* XXII, 17, 18. (2) 2 *Reg.* VIII, 7. (3) 2 *Reg.* XV, 24. An du Monde 2980, avant J. C. 1020, avant l'Ere vulg. 1024. (4) 2 *Reg.* XXXV, 35, 36, XXXVI, 15, 16, 17, *&c.* (5) 2 *Reg.* XIX, 11, 12. (6) 3 *Reg.* I, 8, 9, 10, &c. An du Monde 2989, avant J. C. 1011, avant l'Ere vulg. 1015. (7) 3 *Reg.* II, 35. An du Monde 2990, avant J. C. 1010, avant l'Ere vulg. 1014.

Abiathar, qui s'étoit attaché au parti d'Adonias, & déclara Sadoc ſeul Grand-Prêtre. On ne ſait pas bien quand il mourut : mais il eut pour ſucceſſeur Achimaas ſon fils, qui exerça le Sacerdoce ſous Roboam.

II. SADOC, fils d'Azor, & pere d'Achim, du nombre des aïeux de Jeſus-Chriſt. *Matth.* I, 14.

III. SADOC, fils d'Achitob, & pere de Sellum Grand-Prêtre des Juifs. On ne ſait pas préciſément ſon âge ; mais il vivoit ſous le regne de Joathan Roi de Juda.

IV. SADOC, Chef de la ſecte des Saducéens. C'eſt ce que nous enſeignent preſque tous ceux qui ont traité de cette ſecte ; mais ils ne nous apprennent que peu de choſes touchant ſa perſonne. On dit (1) que Sadoc avoit ſuccédé dans la tradition de la doctrine, & comme le Diſciple ſuccede au Maître, à un nommé *Antigone Socchæus*, qui avoit ſuccédé dans la même qualité à Simon le Juſte, Grand-Prêtre des Juifs. Or Simon le Juſte mourut l'an du Monde 3711, avant l'Ere vulgaire 293. Ainſi Sadoc a pu vivre vers l'an du Monde 3740.

Antigone Maître de Sadoc, fut, à ce qu'on croit, chef d'une ſecte particuliere, qui, par un excès de ſpiritualité, enſeignoit qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur & déſintéreſſé. Ne ſoyez point comme des eſclaves, diſoit Antigone à ſes Diſciples ; n'obéiſſez pas à votre Dieu ſeulement dans la vue des récompenſes ; obéiſſez ſans vue d'intérêt, & ſans eſpérer aucune récompenſe de vos travaux : Que la crainte du Seigneur ſoit ſur vous. Sadoc ſon Diſciple ne pouvant s'accommoder d'une morale ſi déſintéreſſée, & ne voulant pas auſſi abandonner ſon Maître, pour qui il avoit du reſpect, donna à ſa maxime un ſens tout oppoſé à l'intention de celui qui l'avoit propoſée. Il en conclut qu'il n'y avoit ni récompenſe à eſpérer, ni peine à craindre dans l'autre vie, & qu'il falloit faire le bien & éviter le mal, ſans aucune vue ni de crainte, ni d'eſpérance.

Quelques Rabbins (2) font Sadoc Diſciple de Doſithée, & prétendent qu'il ſe retira à Samarie, qu'il fit ſchiſme avec les autres Juifs, & adora ſur le mont Garizim. Mais ce ſentiment eſt inſoutenable, puiſque Doſithée le Samaritain vivoit long-temps après Sadoc, & peu de temps après la mort de Jeſus-Chriſt (3). D'autres (4) veulent qu'Alexandre le Grand ayant permis aux Samaritains de bâtir un temple ſur le mont Garizim, Sadoc & Boétius, & pluſieurs autres mauvais Juifs allerent adorer à Garizim, ſe ſéparant ainſi de Simon le Juſte & d'Antigone Socchæus, qui demeurerent toujours fidellement attachés au Temple de Jéruſalem. Enfin il y en a (5) qui ſans recourir à Sadoc, prétendent que le nom des Saducéens vient de l'Hébreu *ſedec*, qui ſignifie *la juſtice* ; & qu'ils prirent ce nom pour ſe diſtinguer des autres, voulant paſſer pour grands Juſticiers. Joſeph (6) remarque qu'ils étoient fort ſéveres dans la punition des fautes.

SADUCÉENS, Diſciples de Sadoc, dont nous venons de parler. Ils formoient une des quatre principales ſectes des Juifs. Ce qui

(1) *Vide Bartolocci, Biblioth. Rabbin. t.* 1, *p.* 376. *Alios in Thisbi. Author Cozri, Pirke-avoth. Alios plures.* (2) *Vide S. Epiphan. hæreſ.* 14. (3) *Origen. in Matth. tract.* 27. (4) *Rab. Abraham Levi in Cabbala, Hiſtorica.* (5) *Epiphan. hæreſ.* 14. *Hieronym. in Matth.* XXII. *Toſtat. & Jun. ibidem.* (6) *Joſeph. de Bello, l.* 2, *c.* 12.

les

les diſtinguoit principalement des autres Juifs, étoit le ſentiment qu'ils avoient ſur l'exiſtence des Anges, ſur l'immortalité de l'Ame. Ils ne nioient pas que nous n'euſſions une ame raiſonnable; mais ils ſoutenoient qu'elle n'étoit pas immortelle (1), & par une conſéquence naturelle, ils nioient les peines & les récompenſes de l'autre vie (2). Ils prétendoient auſſi que ce que l'on dit de l'exiſtence des Anges, & de la réſurrection future, ne ſont que des chimeres (3). Saint Epiphane (4), & après lui ſaint Auguſtin (5), ont avancé que les Saducéens nioient le Saint-Eſprit: mais ni Joſeph, ni les Evangéliſtes ne les accuſent point d'une ſemblable erreur. On leur a auſſi imputé de croire Dieu corporel (6), & de n'admettre point les prophéties.

On a aſſez de peine de comprendre comment ils pouvoient nier l'exiſtence des Anges, puiſqu'ils recevoient les Livres de Moïſe, où il eſt parlé ſi ſouvent des Anges & de leurs apparitions. Il y a aſſez d'apparence qu'ils regardoient les Anges, non comme des êtres particuliers & ſubſiſtans par eux-mêmes, mais comme des vertus inſéparables de la Divinité (7), à peu-près comme les rayons ſont inſéparables du ſoleil, ou peut-être qu'ils tenoient les Anges non-ſpirituels, mais mortels, de même que cette ſubſtance qui nous anime & qui penſe en nous. Les Anciens ne nous apprennent pas de quelle maniere ils ſe tiroient de l'objection que l'on pouvoit tirer contre eux de tous ces endroits du Pentateuque, où il eſt parlé des Anges.

Comme les Saducéens ne reconnoiſſoient ni peines, ni récompenſes dans l'autre vie, ils étoient inexorables dans les châtimens des méchans (8). Ils obſervoient les Lois, & les faiſoient obſerver aux autres avec la derniere ſévérité. Ils n'admettoient point les traditions, les explications ni les modifications des Phariſiens, ils s'en tenoient au ſeul Texte des Lois; ils ſoutenoient qu'on ne devoit obſerver que ce qui eſt écrit (9).

On accuſe les Saducéens de rejetet tous les Livres de l'Ecriture, à l'exception de ceux de Moïſe (10); & l'on remarque, pour appuyer ce ſentiment, que notre Sauveur n'employa contre eux que des paſſages tirés du Pentateuque. Mais Scaliget (11) produit d'aſſez bonnes preuves pour les juſtifier de ce reproche. Il remarque qu'ils n'ont paru dans Iſrael que depuis que le nombre des Livres ſaints fut fixé; & que s'ils avoient eu à choiſir parmi les Ecritures Canoniques, le Pentateuque leur auroit été moins favorable qu'aucun autre Livre, puiſqu'il y eſt parlé ſi ſouvent & d'Anges & d'apparitions. De plus, les Saducéens aſſiſtoient au Temple & aux autres aſſemblées de Religion où l'on liſoit indifféremment les Livres des Prophetes, comme ceux de Moïſe. Ils étoient dans les premiers emplois de la nation; pluſieurs même

(1) *Joſeph. l.* 2, *de Bello*, *c.* 12. (2) *Joſeph. Ibidem.* (3) *Act.* XXIII, 8. *Matt.* XXII, 23 *Marc.* XII, 18. *Luc.* XX, 27. (4) *Epiphan. hæreſ.* 14. (5) *Aug. ſerm.* 70, *de Verbis Domini*, *c.* 3. *n.* 5, *p.* 386, *nov. edit.* (6) *Arnob l.* 3, *p.* 100. (7) C'étoit le ſentiment de quelques Juifs du temps de S. Juſtin, *Dialog. cum Tryphone*, *p.* 358. Voyez Grotius ſur S. Matt. XXII, 23, & M. le Clerc ſur les Actes, chap. XXIII. 8. (8) *Joſeph. l.* 2, *de Bello*, *c.* 12. (9) *Joſeph. Antiq. l.* 13, *c.* 18. (10) *Vide Serrar. trihæreſ. c.* 21, *n.* 1. *Ælian. in Thisbi. Origen in Matth. Tract.* 21. *Tertull. præſcript. c.* 49. *Hieronym. in Matt. c.* XXII. (11) *Scaliger. Elenchus trihæreſ. c.* 16.

étoient Prêtres. Les Juifs auroient-ils ſouffert dans ces emplois des perſonnes qui auroient rejeté la plus grande partie des Ecritures ? Menaſſé Ben-Iſrael (1) dit expreſſément qu'à la vérité ils ne rejetoient point les Prophetes, mais qu'ils les expliquoient dans un ſens fort éloigné de celui des autres Juifs.

Joſeph (2) aſſure qu'ils nioient le deſtin, diſant que ce n'eſt qu'un nom vuide de ſens, que tout ce qui nous arrive de bien ou de mal, eſt une ſuite du bon ou du mauvais parti que nous avons pris, par le choix libre de notre volonté. Ils diſoient (3) auſſi que Dieu eſt hors de portée de faire ou de connoître le mal, & que l'homme eſt maître abſolu de ſes actions. C'étoit-là nier aſſez nettement la Providence; & ſur ce pied-là, je ne ſai quelle pouvoit être la Religion des Saducéens, ni quelle part ils donnoient à Dieu dans les choſes d'ici-bas. Il eſt pourtant certain qu'ils étoient non-ſeulement ſouffert dans le Judaïſme, mais même qu'on en a vu dans la Souveraine Sacrificature : cela fait voir quel étoit alors l'état de la Religion des Juifs.

Jean Hircan, Grand-Prêtre de la nation, ſe ſépara avec éclat de la ſecte des Phariſiens, & s'attacha à celle de Sadoc (4). On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs, ſous peine de la vie, de recevoir les maximes de cette ſecte (5). Ariſtobule & Alexandre Jannée, fils d'Hircan, continuerent à favoriſer les Saducéens; & Maimonide (6) aſſure que ſous le regne d'Alexandre Jannée, ils s'emparerent de toutes les charges du Sanhédrin, & qu'il n'y reſta que le ſeul Simon, fils de Sécra, du parti des Phariſiens. Caïphe, qui condamna Jeſus-Chriſt à mort, étoit Saducéen (7), auſſi-bien qu'Ananus le jeune (8), qui fit mourir ſaint Jacques, frere du Seigneur. Aujourd'hui les Juifs tiennent les Saducéens qui ſont encore, quoiqu'en petit nombre parmi eux, pour hérétiques. Voyez ſur cette matiere Serrar. *Trihæreſ.* Menaſſé Ben-Iſrael, *l.* 1, *de reſurrectione mortuorum*; Baſnage, Hiſtoire des Juifs, l. 3, c. 5, 14 & ſuiv., & notre Diſſertation ſur les ſectes des Juifs, n. 13, à la tête du Commentaire ſur ſaint Marc.

La ſecte des Saducéens n'eſt point éteinte; elle fut fort affoiblie par la ruine de Jéruſalem & par la diſperſion des Juifs, mais elle ſe releva. Dès le commencement du troiſieme ſiecle ils étoient ſi redoutables en Egypte, qu'Ammonim (9), qui les voyoit enſeigner dans ce pays-là, ſe crut obligé d'écrire contre eux (10), ou plutôt contre les Juifs, qui toléroient les Saducéens, quoiqu'ils niaſſent les points fondamentaux de la Religion. L'Empereur Juſtinien parle des Saducéens dans une de ſes Novelles, les bannit de tous les lieux de ſa domination, & les condamne aux derniers ſupplices, comme gens qui défendoient certains dogmes d'impiété & d'athéiſme, niant la Réſurrection & le dernier Jugement.

Annus ou Ananus, diſciple de Juda, fils de Nachman, Rabbin célebre au huitieme ſiecle (11),

(1) *Menaſſe Ben-Iſrael, de reſurrect. mort. l.* 1, *c.* 6. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 13, *c.* 9. (3) *Idem de Bello, l.* 2, *c.* 12 (4) *Antiq. l.* 13, *c.* 18. (5) *Abraham Ben. Dior. Cabbala.* (6) *Maimon. Halac. Sanhedrin. c.* 11. (7) *Act.* V, 17, & IV, 1. (8) *Joſeph. Antiq. l.* XX, *c.* 8, *p.* 698. (9) Eſſais de littérature, an 1704, pag. 190. (10) Ammonim fut le maître d'Origenes. (11) Vers l'an 755.

ſe déclara, dit-on, en faveur des Sadducéens, & les protégea puiſſamment contre leurs ennemis. On leur donne encore un défenſeur fameux au douzieme ſiecle (1), en la perſonne d'Alpharag, Rabbin Eſpagnol. Ce Docteur écrivit contre les Phariſiens, ennemis déclarés des Sadducéens, & leur ſoutint, par des écrits publics, que la pureté du Judaïſme ne ſe trouvoit que parmi les Saducéens; que les Traditions, ſoutenues par les Phariſiens, étoient inutiles, & que les cérémonies qu'on avoit multipliées à l'infini, étoient un joug inſupportable. Le Rabbin Abraham-Ben-David Hallevi répondit à Alpharag, & ſoutint la Secte des Phariſiens par deux grands argumens, celui de leur univerſalité & celui de leur antiquité. Il prouvoit leur antiquité par une ſucceſſion ſuivie depuis Adam juſqu'à l'an 1167, & leur univerſalité, parce que les Phariſiens ſont répandus par tout le monde, & ſe trouvent dans toutes les Synagogues.

On voit encore aujourd'hui des Sadducéens en Afrique, & en divers autres lieux. Ils nient l'immortalité des Ames, & la réſurrection des corps: mais ils ſont rares; du moins il y en a peu qui ſe déclarent pour ces ſentimens. On connoît auſſi parmi les Mahométans (2) des Hérétiques nommés *Zendik*, qui ne croient ni la réſurrection, ni l'autre vie: Mais d'autres ſoutiennent que ce terme ſignifie proprement un *Mage*, diſciple de Zoroaſtre, & adorateur du feu. Il eſt certain que chez les Arabes & les autres Mahométans, *Zendik* ſignifie en général un impie qui n'eſt ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan; ou qui étant dans l'une de ces trois Religions, n'en croit pas les principes, ou n'en obſerve pas, par mépris, les préceptes. On a auſſi voulu confondre les Sadducéens avec ceux qui tenoient la métempſycoſe, & avec les défenſeurs des deux principes; c'eſt-à-dire, les Manichéens; mais il eſt certain que ces Sectes ſont différentes du Saducéiſme.

SAFRAN, *crocus*; en Hébreu, *carcos* ou *corcos* (3), fleur fort connue. Sa fleur eſt de couleur bleue, au milieu de laquelle il ſort certains filets de couleur jaune, dont l'odeur eſt très-agréable. Salomon dans le Cantique des Cantiques, la joint à d'autres aromates: *Nardus, & crocus, & fiſtula, &c.* Jérémie parle des habits de couleur de ſafran: *Qui nutriebantur in croceis* (4). Mais l'Hébreu de Jérémie ſignifie plutôt la pourpre, ou le cramoiſi.

SAGAN (5). Les Hébreux appellent ainſi le Vicaire, ou le Lieutenant du Souverain Pontife, qui ſuppléoit à ſon office, & qui en faiſoit les fonctions en l'abſence du Grand-Prêtre, ou lorſqu'il lui étoit arrivé quelque accident, qui le mettoit hors d'état de les faire en perſonne, ce dont on a quelques exemples dans l'Hiſtoire de Joſeph. Les Juifs croient que l'office de ces Sagans eſt très-ancien parmi eux. Ils tiennent que Moïſe étoit Sagan d'Aaron. Je ne trouve pas le nom de *Sagan* en ce ſens dans l'Ecriture: mais il eſt fréquent dans les Rabbins (6).

SAGAN ſe met auſſi pour les Princes, les Grands du Royaume; & ce terme ſe rencontre ſouvent

(1) *Ganz Tzemath David*, *p.* 125. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 929. (3) כרכם *Carcos.* 70. Κρκος. (4) *Thren.* IV, 5. תאמנים עלי תולע (5) סגן *Sagan.* Les Rabbins l'appelent אב בית הדין Pere de la Maiſon du Jugement. (6) *Vide Selden. de Synedriis*, *l.* 3, *c.* 8, & *Authores de Repub. Hebræ.*

en ce ſens dans les Livres d'Eſdras & de Nehémie, dans Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel & Daniel. *Sagan* eſt plutôt Chaldéen qu'Hébreu, & il y a toute apparence que c'eſt des Chaldéens que les Hébreux l'ont pris, pour marquer les Princes, les Grands de la Cour, les Magiſtrats, les Puiſſans, non-ſeulement parmi les Babyloniens, mais auſſi parmi les Hébreux. Saint Jérôme traduit ordinairement ce terme par *les Magiſtrats*; & les Septante par, *les Satrapes*, *les Princes*, *les Chefs*, *les Gouverneurs*.

SAGÉ, pere de Jonathan. Ce Jonathan étoit un des Héros de l'armée de David. 1 *Par.* XI, 33. *Jonathan filius Sage Ararites.* Mais le troiſieme Livre des Rois, XXIII, 33, lit : *Jonathan & Semma d'Arari.*

SAGE. *Le Sage.* On donne ordinairement cette épithete par excellence à Salomon. On met auſſi le nom de *ſage*, pour un homme pieux, prudent, éclairé, ſavant, craignant Dieu, vertueux, &c. Voyez l'article *Sageſſe*.

SAGES-FEMMES des Hébreux qui conſerverent les enfans mâles, nonobſtant les ordres du Roi d'Egypte. Voyez *Phua*.

SAGES DU PAGANISME. Voyez *Philoſophes*.

SAGES DE CHALDÉE. Voyez *Mages*.

SAGESSE; en Latin, *ſapientia*, en Grec, *ſophia*; en Hébreu, *chachemah* (1). Les Juifs donnent bien plus grande étendue au nom de *ſage*, & à celui de *ſageſſe*, que ni les Grecs, ni les Latins. Chez eux la ſageſſe ſe met 1°. pour l'intelligence, la connoiſſance des choſes ſurnaturelles & divines. Elle ſe trouve ſouvent de cette ſorte dans les Pſeaumes & dans les Livres Sapientiaux. C'eſt-là proprement *la Sageſſe* que Salomon demanda à Dieu avec tant d'inſtance, & que Dieu lui accorda avec tant de libéralité.

2°. LA SAGESSE ſe prend pour l'adreſſe à inventer, & à exécuter les divers ouvrages où il faut plus d'invention & d'induſtrie que de force de corps. Par exemple, Dieu dit à Moïſe (2) qu'il a rempli de ſageſſe, d'intelligence & de ſcience, Béſéléel & Ooliab, pour inventer & exécuter toutes ſortes d'ouvrages pour la perfection du Tabernacle.

3°. LA SAGESSE eſt miſe pour la ruſe, la fineſſe; & cela en bonne & en mauvaiſe part. Par exemple, Moïſe dit que Pharaon uſa de ſageſſe (3) ou d'induſtrie, pour opprimer le peuple Juif dans l'Egypte. Il eſt remarqué que Jonadab ami d'Amnon, & neveu de David, étoit très-ſage, c'eſt-à-dire, très-ruſé, très-adroit (4). Et Job (5), dit que Dieu ſurprend les ſages dans leur ſageſſe. Et Salomon (6) : *La ſageſſe du ruſé conſiſte à connoître ſa voie*, &c.

4°. LA SAGESSE ſe prend pour la doctrine, la ſcience, l'expérience. Par exemple (7), *La ſageſſe réſide dans les vieillards*; & : *Le ſage vous découvrira-t-il la ſcience des vents* (8)? Vous en décrira-t-il la cauſe & la ſource? *Qui ſera le dénombrement des Cieux par ſa ſageſſe* (9)? Et le Pſalmiſte (10) : L'aſpic n'écoutera pas la voix du *ſage enchanteur*, ou de l'enchanteur habile, entendu. Pharaon établit Joſeph ſur toute ſa maiſon, pour enſeigner la ſageſſe & la prudence à ſes Anciens & à ſes Conſeillers (11). Enfin l'Ecri-

(1) *Sapientia.* Σοφία. חכמה *Chachma.* (2) *Exod.* XXVIII, 3, & XXXI, 3. (3) *Exod.* I, 10. (4) 2 *Reg.* XIII, 3. (5) *Job.* V, 13. (6) *Prov.* XIV, 8. (7) *Job.* XII, 12. (8) *Job.* XV, 2. (9) *Job.* XXXVIII, 37. (10) *Pſalm.* LVII, 6. (11) *Pſalm.* CIV, 22.

ture donne quelquefois le nom de ſage aux magiciens, aux enchanteurs, aux tireurs d'horoſcope, aux devins, aux interpretes des ſonges.

5°. LA SAGESSE ſe met pour la Sageſſe éternelle, le Verbe, le Fils de Dieu. C'eſt par ſa Sageſſe que Dieu a affermi les Cieux, & fondé la terre (1); c'eſt cette Sageſſe que Dieu a poſſédée au commencement de ſes voies (2); c'eſt elle qui exiſtoit avant que Dieu créât aucune choſe, & qui accompagnoit le Créateur dans la production des êtres ſenſibles. Elle a été établie ſur toutes les créatures, &c. Voyez auſſi les Livres de *la Sageſſe* (3) & de *l'Eccléſiaſtique* (4), où l'on trouve des éloges magnifiques non-ſeulement de la Sageſſe, comme vertu, mais auſſi comme Verbe, & Fils unique de Dieu, engendré avant tous les temps.

6°. Saint Paul (5) parle de la ſageſſe de la chair, de la ſageſſe du monde, de la ſageſſe humaine, oppoſée à la vraie ſageſſe, à la ſageſſe de J. C., à la ſageſſe de l'eſprit. Et S. Jacques (6) parle d'une ſageſſe terreſtre, animale & diabolique, oppoſée à la ſageſſe qui vient d'en haut, & qui eſt premierement chaſte, puis amie de la paix, modérée & équitable, ſuſceptible de tout bien, pleine de miſéricorde & des fruits des bonnes œuvres. Elle ne juge point, elle n'eſt point diſſimulée, &c.

SAGESSE DES ÉGYPTIENS, dont Moïſe fut inſtruit. Voyez *Moïſe* & *Science*.

SAGESSE. *Le Livre de Sageſſe*, ou comme liſent les Grecs (7), *Sageſſe de Salomon*, eſt cité par quelques Anciens ſous le nom Grec de *Panaretos*; comme qui diroit: Recueil ou Tréſor de toute vertu, ou Inſtruction pour nous conduire à la vertu. La fin principale que l'Auteur de cet Ouvrage ſe propoſe, eſt d'inſtruire les Rois, les grands & les Juges de la terre (8). Il leur adreſſe ſon diſcours, & proportionne ſes maximes à leurs beſoins. Pour les porter plus efficacement à l'étude de la ſageſſe, il emprunte le nom de Salomon, il leur parle au nom de ce grand Prince, & le propoſe pour modele. Il leur enſeigne les moyens pour acquérir la ſageſſe, & leur fait voir que la voie pour y parvenir n'eſt nullement difficile. Il menace les méchans des Jugemens de Dieu; il les repréſente dans le déſeſpoir où ils ſeront dans l'autre vie à la vue du bonheur des Juſtes. Il prouve les avantages que la ſageſſe procure aux hommes; il fait l'éloge non-ſeulement de la ſageſſe vertu, mais auſſi de la Sageſſe éternelle & increée. Enfin on ne trouve en aucun autre Livre de l'Ecriture des idées plus nobles & plus grandes de la Divinité, que dans celui-ci.

Le Texte original de cet Ouvrage, eſt le Grec; & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en Hébreu, quoi qu'en aient penſé quelques Auteurs (9). On n'y voit point les hébraïſmes & les barbariſmes qui ſont preſque inévitables à ceux qui traduiſent un Livre ſur l'Hébreu. L'Auteur écrivoit aſſez bien en Grec, il avoit lu Platon & les Poëtes Grecs; il emprunte

(1) *Prov.* III, 19. (2) *Prov.* VIII, 22, 23. (3) *Sapientia cap.* VII, 22.... 26, VIII, 1, 2, *& ſeq.* XVI, 12, 26, IX, 1, 2, XVIII, 15. (4) *Eccli.* XXIV, 5, 6, 7, *&c.* (5) 1 *Cor.* I, 19, 20, 21, *&c.* & II, 1, 4, 5, 6, 7, *&c.* (6) *Jacob.* III, 14, 15. (7) Σοφία Σολομῶντος. (8) *Sap.* I, 1, VI, 1, 2, 3, 10, 21, 22. (9) *Iſidor. l.* 1. *Offic. Lorin. Præfat. in Sapient. Sixt. Sen. Biblioth. l.* 6. *Bellarmin. de Verbo Dei, l.* 1, *c.* 13.

même des expreſſions qui ſont propres aux Poëtes Grecs, comme, l'ambroſie (1), le fleuve de l'oubli (2), le Royaume de Pluton, ou d'Adès (3), &c. Son ſtyle eſt enflé d'épithetes, guindé, obſcur, poétique & figuré. Les Auteurs Juifs en ont eu quelque connoiſſance, & l'ont quelquefois cité : mais ce qu'ils en rapportent, eſt pris ſur le Grec. Il cite toujours l'Ecriture ſuivant les Septante, lors même que ceux-ci s'éloignent de l'Hébreu ; ce qui eſt une preuve que le Livre a été écrit originairement en Grec.

La traduction Latine que nous avons de ce Livre, n'eſt point de ſaint Jérôme ; c'eſt l'ancienne Vulgate uſitée dans l'Egliſe dès le commencement, & faite ſur le Grec long-temps avant S. Jérôme. Ce ſaint Docteur avoue qu'il n'a pas touché à la traduction de cet Ouvrage (4). Le Traducteur eſt très-ancien, & très-attaché à ſon Texte. Mais quoiqu'il ait vécu dans un temps où la Langue Latine étoit dans ſa pureté, il emploie ſouvent des termes qui ne ſont pas du bel uſage. Par exemple, il met *honeſtas*, pour les richeſſes ; *honeſtus*, pour un homme riche ; *reſpectus* ou *viſitatio*, pour la punition que Dieu exerce contre les impies ; *ſupervacuitas*, pour la vanité, la vaine gloire ; *animalia ſupervacua*, des animaux nuiſibles & dangereux.

L'Auteur du Livre dont nous parlons, eſt entierement inconnu. Quelques-uns l'attribuent à Salomon (5), & veulent que ce Prince l'ayant d'abord écrit en Hébreu, il fut enſuite traduit en Grec ; & que le premier original s'en étant perdu, le Grec ait depuis paſſé pour Original. Ils remarquent que Salomon ſe déclare dans cet Ouvrage autant, ou plus clairement que dans aucun autre de ceux qui ne lui ſont pas conteſtés ; que le Livre n'eſt pas indigne de ce ſage Prince ; que les Peres le citent ſouvent ſous ſon nom, & qu'il porte en tête le nom de Salomon. Mais ſi ce Livre eſt véritablement de ce Prince, d'où vient que les Juifs ne l'ont jamais reconnu pour canonique ? d'où vient qu'il n'eſt point en Hébreu, que perſonne ne l'a jamais vu en cette Langue, que le Traducteur n'en dit rien, & que le ſtyle de la Verſion ne ſe reſſent point de ſon prétendu Original ? Voyez ſaint Jérôme dans le Prologue *Galeatus*.

Saint Auguſtin (6) avoit cru que le Livre *de la Sageſſe*, & celui de *l'Eccléſiaſtique* étoient du même Auteur : mais il ne fut pas long-temps ſans reconnoître ſa mépriſe. Il ne s'explique (7) pas ſur l'Auteur *de la Sageſſe* ; mais il reconnoît que les Savans croient qu'il n'eſt pas de Salomon, & qu'il eſt très-croyable qu'il n'eſt point non plus de Jeſus fils de Sirach, Auteur de *l'Eccléſiaſtique*. Saint Jérôme (8) dit que quelques Anciens l'attribuoient à Philon le Juif : *Nonnulli Scriptorum veterum hunc eſſe Judæi Philonis affirmant*. Paroles qui ont donné occaſion à bien de diſputes. Les uns (9) ont cru que Philon le Juif d'Alexandrie, dont nous avons les ouvrages, & qui vivoit ſous l'empire de Caïus, étoit Au-

(1) *Sap.* XIX, 20. (2) *Sap.* VII, 13. (3) *Sap.* I, 14. (4) *Hieron. Præfat. in Libr. Salom.* (5) *Sixt. Sen. l.* 8. *Biblioth. Salmeron. t.* 1. *Prolegom.* 8. *Chriſtophor. à Caſtro. Gonzalv. Cervantes. Præf. in Lib. Salom.* (6) *Aug. l.* 2, *de Doctr. Chriſt. c.* 8. (7) *Idem l.* 2, *c.* 4 *Retract. & l.* 17, *de Civit. c.* 20. (8) *Hieronym. Prolog. Galeato.* (9) *Lyran. in Sap. Galatin. de Arcan. Cath. fid. l.* 1, *c.* 4. *Ludov. Vives in Aug. de Civit. Dei. l.* 17, *c.* 20.

teur du Livre de la Sageſſe ; d'autres (1) regardent ce ſentiment comme très-dangereux, puiſque Philon n'a jamais paſſé pour Auteur inſpiré ; d'autres (2) enfin prétendent que ce Philon, dont parle ſaint Jérôme, eſt plus ancien que le Juif d'Alexandrie.

En effet, on connoît juſqu'à trois Philons. Le premier vivoit, dit-on, du temps de Ptolémée Philadelphe. Le ſecond eſt Philon de Biblos, qui eſt cité dans Euſebe & dans Joſeph ; & le troiſieme eſt Philon le Juif, qui vivoit du temps de l'Empereur Caïus. Le premier Philon eſt inconnu, & nul Auteur ancien n'en a parlé. Le ſecond étoit un Païen, qui avoit écrit en Grec l'Hiſtoire de Phénicie. Philon le Juif eſt aſſez connu. Ce ne peut être ni le premier, qui a compoſé la Sageſſe, puiſqu'apparemment il n'a jamais exiſté ; ni le ſecond, puiſque c'étoit un Païen ; ni le troiſieme, puiſqu'il n'a jamais été reconnu pour Auteur inſpiré, & qu'il n'étoit pas Chrétien, dans un temps où le Chriſtianiſme étoit la ſeule vraie Religion. De plus, le ſtyle de Philon, & celui de cet Ecrivain ſont fort différens. Enfin nous ne connoiſſons aucun Pere, ni avant, ni après ſaint Jérôme, qui ait attribué cet Ouvrage à Philon ; & ſaint Jérôme lui-même ne le lui attribue pas.

Grotius (3) veut que ce Livre ſoit d'un Juif, qui l'écrivit, dit-il, en Hébreu, depuis Eſdras, & avant le Pontificat du Grand-Prêtre Simon. Il croit que c'eſt pour cela qu'on le place avant le Livre de l'Eccléſiaſtique. Il fut, dit-il, traduit par un Auteur Chrétien, qui ſavoit aſſez de Grec, mais qui le traduiſit avec beaucoup de liberté, & ſans s'attacher aux termes de ſon Original. Il y ajouta même quelques traits, & quelques ſentimens tirés du Chriſtianiſme. De là vient qu'on y remarque le Jugement univerſel, le bonheur des Juſtes, les ſupplices des méchans, d'une maniere plus diſtincte que l'on ne les voit ordinairement dans les Livres des anciens Hébreux. Voilà le jugement de Grotius, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût donné quelques preuves ; car un ſyſtême auſſi ſingulier, valoit bien qu'il ſe donnât la peine de nous en marquer les raiſons.

Cornelius à Lapide (4) croit que ce Livre a été écrit en Grec par un Auteur Juif, depuis la Captivité de Babylone, & vers le temps de Ptolémée Philadelphe Roi d'Egypte. Il ſoupçonne même que ce pourroit bien être un des ſeptante Interpretes qui l'écrivit ; car Ariſtée raconte que ce Prince propoſa à chacun de ces Interpretes une queſtion touchant le bon gouvernement de ſon Etat. Ce Livre, qui eſt une inſtruction pour les Princes, peut avoir été écrit en cette occaſion. Il ajoute que l'opinion qui l'a attribué à Philon, pourroit bien n'être fondée que ſur une équivoque. Salomon avoit deux noms ; *Salomon* & *Jediah*. Ce dernier ſignifie *l'ami de Dieu* ; en Grec, *Philon* ou *Philos* ſignifie *l'ami*. Les Rabbins, lorſqu'ils citent Philon, lui donnent le nom de *Jedidiah*. On a cru en liſant dans le titre de ce Livre : *La Sageſſe de Philon*, que cela ſignifioit Philon le Juif, au lieu qu'il marquoit ſimplement Salomon. C'eſt la conjecture de cet Ecrivain, qui

(1) *Jacob. Faber. Vien. Ep. apud Lorin. in Sap. Præf. c.* 2. (2) *Driedo, l.* 1, *de Eccleſ. Dogm. c.* 4. *Michael. Medina de recta in decem fide, l.* 6, *c.* 12. *Genebr. ad an.* 3860. *Melch. Canus de locis Theol. l.* 1, *c.* 11. (3) *Grot. Præf. in Sapient.* (4) *Cornel. à Lapide. Præf. in Lib. Sapient.*

eſt certainement aſſez ingénieuſement inventée.

Le Livre de la Sageſſe n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'Egliſe ; Les Juifs ne l'ont jamais reconnu. Pluſieurs Peres(1) & pluſieurs Egliſes particulieres l'ont rejeté de leur Canon. Lyran même (2) & Cajetan (3) ne le reconnoiſſent pas comme inconteſtablement canonique. Mais pluſieurs autres anciens Peres l'ont connu & cité comme Ecriture ſainte. Les Auteurs ſacrés du nouveau Teſtament y font quelquefois alluſion. Les Conciles de Carthage en 397, de Sardique en 347, de Conſtantinople *in Trullo* en 692, le onzieme de Tolede en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, Seſſion quatrieme, l'ont expreſſément admis au nombre des Livres canoniques. On peut voir les Auteurs qui ont commenté cet Ouvrage, & en particulier, Lorin, Cornelius à Lapide, & notre Préface ſur la Sageſſe.

Le Livre de la Sageſſe eſt attribué par les Muſulmans à leur *Locman*. Voyez ſon titre ci-devant *Locman*. Ils diſent que ce fameux Ecrivain n'étoit pas *Nabi* ou Prophete, mais ſeulement *Hakim*, c'eſt-à-dire, Sage.

L'Auteur de la Sageſſe a ſouvent mis *le verbe de Dieu*, ou *la parole de Dieu*, pour Dieu même ; & je ne doute pas que ſaint Jean l'Evangéliſte ne l'ait eu en vue. Philon en a uſé de même ; ce qui pourroit bien avoir contribué à faire dire que Philon étoit Auteur du Livre de la Sageſſe.

SAGUM. Saint Jérôme traduit quelquefois par, *ſaga cilicina* (4), ou *ſaga de pilis caprarum* (5), les mots Hébreux *jerioth heʒim*, qui ſignifient des voiles ou des courtines de poil de chevre, qui couvroient le Saint & le Sanctuaire. On peut voir Exode XXVI, 7, 8, &c. la deſcription de ces courtines. *Sagum* ſe met auſſi pour *un ſaye*, caſaque, ancien habillement militaire ; & on le trouve en ce ſens dans les Juges, Chap. III, 16, (6) où il eſt dit qu'Aod ſe fit faire un poignard qu'il cacha ſous ſa caſaque au côté droit : *Accinctus eſt eo ſubter ſagum in dextro femore*. L'Hébreu lit ſimplement, *ſous ſes habits*.

SAHARAIM, fils d'Oza, & pere de Jobab, de Sébia, de Moſa, &c. Il étoit de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VIII, 8.

SAHARAÏM, ou *Saraïm*, ou *Sarem*. Voyez *Saraïm*, ville de Juda, depuis cédée à Siméon.

SAINT, *ſainteté*, *ſanctifier*. Ces mots ſe prennent en différens ſens dans l'Ecriture. 1°. *Saint* ſignifie pur, exempt de toutes ſortes de ſouillures & de péchés, qui peuvent rendre l'homme incapable de s'approcher des choſes ſaintes & *ſanctifier* ſe met pour ſe purifier, & ſe mettre en état de paroître devant le Seigneur, & de participer aux choſes ſaintes : *Que ceux qui s'approchent du Seigneur ſe ſanctifient* (7). Et encore : *Sanctifiez le peuple aujourd'hui & demain, qu'ils lavent leurs habits, & qu'ils ſoient prêts* à recevoir ma Loi *dans trois jours* (8). *Vous donnerez à Aaron des habits de ſainteté*, &

(1) *Athanaſ. in Synopſi. Epiphan. l. de ponderib. & menſuris*, *Hieron. Prolog. Galeato*, *& in Zach.* VIII, *c.* XI, *& in Epiſt.* 115. *Origen. in Pſalm.* LI. *Melito Ep. ad Oneſim. Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* 4, *c* 28. *Gregor. Nazianz. Cyrill. Jeroſ. Laodicæna. Synod. Athanaſ. Ep. Feſtali. Damaſceu. l.* 4, *c.* 18, *de fide Orthodoxa*, *&c.* (2) *Lyran. in Sapient.* (3) *Cajet. in Eſth. ad finem.* (4) *Exod.* XXVI, 7. יריעות עזים (5) *Exod.* XXV, 4. (6) *Judic.* III, 16. מחתת למדיו 70. Υ'πὲ τὴν Μαιδικὴν. (7) *Exod.* XIX, 22. (8) *Exod.* XIX, 10.

vous les Sanctifierez, &c. *Job envoyoit & ſanctifioit ſes enfans* (1).

2°. SANCTIFIER ſe met pour deſtiner à un uſage ſaint : *Dieu ſanctifia le ſeptieme jour* (2) : *Il ſanctifia tous les premiers-nés* (3) : *Marquez les limites de la montagne de Sinaï, & la ſanctifiez* (4) : *Sanctifiez Aaron, afin qu'il exerce mon Sacerdoce* (5) : *J'ai ſanctifié cet argent au Seigneur* (6). Il y avoit dans le Temple de Jéruſalem pluſieurs riches dépouilles que David & les Rois ſes ſucceſſeurs avoient ſanctifiées au Seigneur (7). Voyez ci-après *Sanctifier*.

3°. SAINT, SAINTETÉ, SANCTIFICATION. Ces épithetes conviennent principalement à Dieu, Auteur de toute ſainteté. Auſſi les Chérubins lui crioient ſans ceſſe : *Saint, Saint, Saint* (8). Il eſt nommé par excellence *le Saint d'Iſrael* (9). Toute notre ſainteté en ſa préſence n'eſt que ſouillure ; ſon nom eſt Saint, ou ſon nom eſt le Saint, & la Sainteté même. Nous ſanctifions le nom de Dieu, & nous prions que ſon nom ſoit ſanctifié lorſque nous le louons, que nous reconnoiſſons ſa majeſté, que nous l'adorons, & que nous travaillons à le faire connoître, adorer, louer & aimer par tous ceux qui en ſont capables.

4°. LE SAINT marque auſſi en particulier cette partie du Temple qui étoit entre le veſtibule & le Sanctuaire, & dans laquelle ſe voyoient le Chandelier d'or, l'Autel du parfum, & celui des Pains de propoſition.

5°. LE SAINT, ou LES SAINTS, *Sancta*, ſe prend pour tout le Temple, ou même pour le Ciel : *Le Seigneur l'exaucera du Ciel ; de ſon Saint* (10). *Le Seigneur a regardé du haut de ſon Saint ; il a regardé du Ciel en terre* (11). *Louez le Seigneur dans ſon Saint ; louez-le dans ſon firmament* (12).

6°. LE SAINT DES SAINTS, ou LE SANCTUAIRE, marque la partie la plus intérieure & la plus ſacrée du Temple, où étoit l'Arche d'Alliance, & où perſonne n'entroit jamais, ſinon le Grand-Prêtre, une fois l'année, au jour de l'expiation ſolemnelle.

7°. LES SAINTS ſe met quelquefois pour *le peuple d'Iſrael*, ou *les Chrétiens*. Les Iſraélites de la faction de Coré & d'Abiron, dirent à Moïſe (13) : Vous devez ſavoir que toute l'aſſemblée du peuple *eſt une aſſemblée de Saints, & que le Seigneur eſt au milieu d'eux*. Et en plus d'un endroit des Ecritures, les Hébreux ſont nommés *la Nation ſainte* (14). Rien n'eſt plus commun dans ſaint Paul, que le nom de *Saints* donné aux premiers Chrétiens. Voyez *Rom.* I, 1 ; VIII, 27, 28 ; XIII, 13 ; XV, 25, 26 ; XVI, 2, &c.

8°. LES SAINTS marque les Prêtres du Seigneur (15). *Demain au matin le Seigneur fera approcher de lui ſont Saint, & celui qu'il aura choiſi, ſera reconnu pour le Saint*, ou pour Grand-Prêtre. Aaron eſt nommé dans le Deutéronome (16), le Saint de Dieu : *Vous avez donné l'Urim & Thummim à votre Saint*. Et dans le Pſeaume (17) : *Ils ont irrité Moïſe dans le camp, & Aaron le Saint du Seigneur*.

9°. LES SAINTS déſignent auſſi

(1) *Job.* I, 5. (2) *Geneſ.* II, 3. (3) *Exod.* XIII, 2. (4) *Exod.* XIX, 23. (5) *Exod.* XXVIII, 3. (6) *Judic.* XVII, 3. (7) 2 *Reg.* VII, 11, 1 *Par.* XXVI, 27. (8) *Iſai.* VI, 3. (9) *Iſai.* X, 20, 4 *Reg.* XIX, 22, *alibi paſſim.* (10) *Pſal.* XIX, 7. (11) *Pſal.* CI, 20. (12) *Pſal.* CL, 1. (13) *Num.* XVI, 3. (14) *Exod.* XIX, 6, 1 *Petr.* II, 9. *Deut.* VII, 6, XIV, 2, 21. (15) *Num.* XVI, 5, 7. (16) *Deut* XXXIII, 8. (17) *Pſalm.* CV, 16.

en particulier les gens de bien, les ſerviteurs de Dieu. Par exemple (1) : *La ſcience des Saints eſt de connoître Dieu.* Et encore (2) : *Je ſuis le plus inſenſé de tous les hommes, & je ne connois point la ſcience des Saints. Craignez le Seigneur, vous qui êtes ſes Saints, parce que rien ne manque à ceux qui le craignent* (3). Et ailleurs : (4) *Toute mon inclination eſt tournée vers les Saints, vers les Magnifiques qui ſont ſur la terre.*

10°. LES SAINTS ſe mettent auſſi ſouvent pour *les Anges* (5) : *Auquel des Saints vous adreſſerez-vous ?* Et ailleurs (6) : *Entre ſes Saints mêmes nul n'eſt immuable, & les Cieux ne ſont pas purs à ſes yeux ;* ce qui eſt parallele à cet autre paſſage du même Livre (7) : *Ceux qui le ſervent ne ſont point ſtables, & il a trouvé du déſordre, même dans ſes Anges.* Daniel (8) : *Un Saint eſt deſcendu du Ciel, & a crié à haute voix : Qu'on coupe cet arbre juſqu'à la racine.* Et Moïſe (9) : *Le Seigneur a paru ſur les monts de Pharan, & avec lui des milliers de Saints.*

11°. SAINTS, SAINTES. Les Hébreux donnent par antiphraſe ces noms aux proſtitués & aux proſtituées, principalement à ceux & à celles qui, ſuivant l'aveuglement de leur fauſſe Religion, ſe proſtituoient en l'honneur de quelque Divinité profane. Par exemple, l'Hébreu donne ce nom à Thamar, que l'on prit pour une femme débauchée (10). *Il n'y aura ni proſtitué ni proſtituée d'entre les enfans d'Iſrael.* A la lettre (11) : Il n'y aura ni ſanctifié ni *ſanctifiée*, &c. Voyez auſſi 3 *Reg.* XIV, 24 ; XV, 12 ; XXII, 47, & 4 *Reg.* XXIII, 7. *Job.* XXXVI, 14. *Oſée* IV, 14, où l'on trouve de pareilles expreſſions.

SALABON, nom de lieu dans la Judée. Nous connoiſſons *Eliaba de Salabon*, un des braves de l'armée de David. 2 *Reg.* XXIII, 31, & 1 *Par.* XI, 32. Salabon eſt ſans doute le même que *Selbon*, au-delà du Jourdain. Ce devoit être un lieu conſidérable, puiſque Joſeph (12) le marque comme donnant le nom au canton *Selbonite*, qui borne la Pérée du côté de l'orient, avec Philadelphie & Gérare.

SALAI, pere d'Azaba, mere du Roi Joſaphat. 3 *Regum*, XXII, 42.

SALAMIEL, fils de Suriſaddaï, Prince de la Tribu de Siméon (13). Il ſortit d'Egypte à la tête de cinquante-neuf mille trois cents hommes portant les armes, & fit ſon offrande au Tabernacle en ſon rang, comme Chef de ſa Tribu.

SALAMINE, ville de l'Iſle de Cypre. Saint Paul y vint avec ſaint Barnabé (14) en l'an 44 de l'ere vulgaire, & y convertit Sergius Paulus. Salamine eſt aujourd'hui nommée Famagouſte. On y trouva, l'an de Jeſus-Chriſt 488, le corps de ſaint Barnabé, qui y avoit été enterré, & qui étoit natif de l'Iſle de Cypre.

SALAMIM. Voyez *Saléhim.*

SALAMIM ou *Zalamim.* Il eſt parlé d'une ville de *Zalamim* dans les Livres des Hébreux, (Miſn. Cod. Kilaïm, c. 4, Miſn. 9, & Jevamoth, c. 16, Miſn. 6.) Malala Chronic. n. 296, dit qu'Au-

(1) *Prov.* IX, 10. (2) *Prov.* XXX, 3. (3) *Pſalm.* XXXIII, 10. (4) *Pſalm.* XV, 2. (5) *Job.* V, 1. (6) *Job.* XV, 15. (7) *Job.* IV, 17, 18. (8) *Dan.* IV, 10, 20. (9) *Deut.* XXXIII, 2, 3. (10) *Geneſ.* XXXVIII, 21. איה הקדשה *Ubi ſancta ? ſeu proſtituta.* (11) *Deut.* XXIII, 17. אה חילה קדשה ולא והיה קדש (12) *Joſeph. l.* 3, *de Bello*, *c.* 2, *p.* 833. (13) *Num.* I, 22, VII, 36, 37, & X, 19. (14) *Act.* XIII, 5.

guſte donna le nom de *Dioſpolis* à Salamine, ville de Paleſtine.

SALAMPSO, fille du grand Hérode & de Mariamne Aſmonéenne. Salampſo fut d'abord fiancée à Phéroras; enſuite elle épouſa Phazael ſon couſin germain, fils de Phazael ſon oncle paternel, dont elle eut trois fils & deux filles; ſavoir, Antipatre, Hérode & Alexandre, & Alexandra & Cypros.

I. SALATHIEL, fils de Jéchonias (1), & pere de Zorobabel. Il mourut à Babylone pendant la captivité. Le même Salathiel étoit auſſi fils de Néri, ſuivant ſaint Luc (2). Il deſcendoit de Salomon par Roboam, ſelon ſaint Matthieu (3), & du même Salomon par Nathan, ſelon ſaint Luc. En Salathiel ſe réunirent les deux branches de cette illuſtre généalogie, en ſorte que Salathiel étoit fils de Jéchonias ſelon la chair, comme il paroît par les Paralipomenes (4), qui marquent que Jéchonias eut pour fils, à Babylone, Aſir & Salathiel, & il pouvoit être fils de Néri par adoption, ou comme ayant épouſé l'héritiere de Néri, ou même comme étant ſorti de la veuve de Néri, mort ſans enfans; car en tous ces cas, il paſſoit pour fils de Néri ſelon la Loi. Saint Luc ne nous dit point en quel ſens Salathiel étoit fils de Néri.

Les Juifs prétendent que Salathiel fut Prince titulaire des Juifs pendant leur captivité, exerçant ſur eux un petit reſte d'autorité, ſubordonnée à celle des Rois de Chaldée: ils prétendent de plus qu'il eut des ſucceſſeurs de la maiſon de David, connus ſous le nom de *Princes de la captivité*, leſquels étoient établis par les Souverains du pays. Ils en donnent une ſuite non-interrompue pendant pluſieurs ſiecles, & il y a même des Auteurs Juifs (5) qui ſoutiennent que *ces Chefs de captivité* ſubſiſtent encore aujourd'hui au-delà de l'Euphrate, tout cela dans la vue d'avoir de quoi nous répondre, lorſque nous les preſſons par l'oracle de Jacob (6), qui porte que *le Légiſlateur ne ſortira point d'entre les pieds de Juda juſqu'à la venue du Meſſie*: ils répondent que le ſceptre & le Légiſlateur ſubſiſtent encore parmi eux en la perſonne de ces Princes de la captivité.

II. SALATHIEL, de la Tribu de Ruben, & fils d'un nommé Siméon, fut un des aïeux de Judith. *Judith* VIII, 1.

SALÉ, fils de Caïnan & petit-fils d'Arphaxad; ou plutôt, en rejetant Caïnan, qui ne ſe trouve pas dans les exemplaires Hébreux, Salé naquit l'an 35 de ſon pere Arphaxad, du Monde 1693. Il engendra Héber étant âgé de trente ans, l'an du Monde 1723. Il mourut âgé de quatre cents trente-trois ans, l'an du Monde 2126 (7), avant Jeſus-Chriſt 1874, avant l'ere vulgaire 1878.

Les Orientaux (8) nous ont conſervé diverſes Traditions ſur la perſonne de Salé, qu'il eſt bon bon de recueillir ici, quoiqu'on ne les tienne point pour indubitables. Ils tiennent que le Patriarche Salé étoit rempli de l'eſprit de prophétie, & que Dieu l'envoya au peuple de la Tribu de Thémud, qui habitoit dans cette partie de l'Arabie, qui eſt nommée Hagr, ou l'Arabie Pétrée; mais il fut fort mal reçu dans ce pays. Il prouva ſa miſſion par un miracle éclatant, lorſqu'il fit ouvrir par ſa ſeule parole un

(1) 1 *Par.* III, 19. (2) *Luc.* III, 27. (3) *Matth.* I, 12. (4) 1 *Par.* III, 19. (5) *Vide Selden. de Synedriis, l.* 2, *c.* VII, §. 5. *Jacob. Alting. l. Shilo, l.* 1, *c.* 3. (6) *Geneſ.* XLIX, 10. (7) *Geneſ.* XI, 12, 14, 15. (8) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 240.

rocher, d'où ſortit la femelle d'un Chameau, laquelle ſe délivra auſſitôt de ſon petit. Les Thémudiſtes, au lieu de ſe convertir à la vue de ce prodige, firent mourir la Chamelle qui leur reprochoit par ſa préſence leur incrédulité.

Après cela ils ſe mirent à inſulter le Prophete Salé, & à ſe moquer de ſes menaces; mais Salé s'adreſſa à Dieu, qui envoya contre eux l'Archange Gabriel. Il n'eut pas plutôt paru parmi eux, qu'il les fit tous mourir, à la réſerve d'un petit nombre qui avoit cru au Prophete, & qui le ſuivit dans le territoire de la Mecque, où il ſe retira, & où il finit ſes jours. Quelques-uns diſent que Dieu irrité par l'incrédulité & l'endurciſſement des Thémudiſtes, ſuſcita dans leur pays un tremblement de terre ſi violent, qu'ils furent tous renverſés morts la face contre terre dans leurs propres maiſons.

On lit dans quelques Auteurs Arabes que le Prophete Salé Apôtre des Thémudiſtes, étoit plus récent que Salé fils d'Arphaxad. Voici comme ils racontent ſa généalogie. Salé fut fils d'Aſaph, fils de Caſſekh, fils de Hauver, fils de Chaber, ou Héber, fils de Thémud, fils d'Aram, fils de Sem, fils de Noé.

SALEBIM, ville de Paleſtine, dans la Tribu de Dan. *Joſue* XIX, 42. Elle eſt jointe à Aïalon & à Harés, *Jud. c.* 1, 35, & aux villes de Maccés & Bethſamés, 3 *Reg.* IV, 9. Tout cela nous montre à peu-près ſa ſituation. L'Hébreu d'aujourd'hui lit, *Schaalabim*. Euſebe (1) la nomme *Salaba*, & la met dans le canton de Samarie. Saint Jérôme (2) l'appelle *Salebi*, & la joint à Aïalon & à Emmaüs. Les Septante l'appellent *Salamin*, (3) ou *Talamin* (4).

SALECHA, ou *Selcha*, ou *Salcha*, ville ſituée à l'extrêmité ſeptentrionale du partage de Manaſſé au-delà du Jourdain (5).

I. SALEM. On a donné le nom de Salem à Jéruſalem, *Pſalm.* LXXV, 3. *Sa demeure eſt dans Salem, & ſon Temple dans Sion.* La Vulgate lit: *Factus eſt in pace locus ejus*; mais l'Hébreu porte: *Salem locus ejus.* Le ſentiment commun veut auſſi que *Melchiſédech Roi de Salem (6)*, ait été Roi de Jéruſalem.

II. SALEM, ville des Sichemites, où Jacob arriva à ſon retour de la Méſopotamie (7). Euſebe & ſaint Jérôme reconnoiſſent cette ville. Mais quelques Commentateurs traduiſent l'Hébreu par: *Il arriva ſain & ſauf près la ville des Sichemites. Salem* en Hébreu, peut ſignifier ſain, entier, &c.

III. SALEM. Saint Jérôme (8) dit qu'il y avoit un lieu nommé *Salem*, près de Jéruſalem, du côté du couchant.

IV. SALEM, autrement *Salumias*, dans la campagne de Scythopolis, à huit milles de cette ville (9).

V. SALEM, ou *Salim*, lieu où ſaint Jean-Baptiſte baptiſoit ſur le Jourdain (10). Les Manuſcrits portent aſſez indifféremment *Salim*, ou *Salem*.

VI. SALEM, ville où régnoit Melchiſédech. Saint Jérôme (11), l'Auteur de la Chronique Paſcale, (12) M. Reland (13), croient que c'étoit une autre ville que Jéruſa-

(1) *Euſeb. in locis Hebr.* (2) *Hieronym. Comment. in Ezech.* XLVIII. (3) 70, *in Græcis Joſue* XIX, 42 & 47. (4) *Judic.* 1, 8. (5) *Deut.* III, 10. *Joſue* XII, 4, XIII, 11. (6) *Geneſ.* XIV, 18. *Hebr.* VII, 1, 2. (7) *Geneſ.* XXXIII, 18. (8) *Hieron. in Salem.* (9) *Hieron. ibidem.* (10) *Joan.* III, 23. (11) *Hieron. Ep. ad Evangelium.* (12) *Chronic. Paſch. p.* 50. (13) *Reland. Palæſt. lib.* 3, *p.* 796 & 833.

lem. Saint Jérôme la place dans le territoire de Scythopolis, où l'on montroit encore de ſon temps des ruines, que l'on diſoit être du palais de Melchiſédech. Nous croyons avec Joſeph, & le commun des Peres & des Interpretes, que Melchiſédech régnoit à Jéruſalem. Voyez ci-devant l'article de *Jéruſalem*.

VII. SALEM. Les Septante ont quelquefois appelé de ce nom la ville de *Silo*. Voyez *Jerem.* XLI, 5, XLVIII, 5.

SALEMOTH, fils d'Aſari, & pere de Jahath. 1 *Par.* XXIV, 22.

SALEPH, ſecond fils de Jectan. *Geneſ.* X, 26.

SALIM, Voyez *Salem V*, & 1 *Reg.* IX, 4, où *Salim* pourroit bien marquer *Jéruſalem*.

SALINES. *Vallée des Salines.* Les Interpretes la mettent communément au midi de la Mer Morte, du côté de l'Idumée, parce qu'il eſt dit dans l'Ecriture (1), qu'Abiſaï y fit mourir dix-huit mille Iduméens, que Joab y en tua douze mille (2), & qu'Amaſias Roi de Juda, pluſieurs années après, y en fit auſſi mourir dix mille (3). Galien (4) nous apprend que l'on ſe ſervoit du ſel du lac Aſphaltite pour aſſaiſonner les viandes, & qu'il étoit plus cauſtique, & digéroit beaucoup plus que les autres ſels, parce, dit-il, qu'il eſt plus cuit. On voit auſſi par les Maccabées (5), que les Rois de Syrie avoient des ſalines dans la Judée. Ezéchiel, XLVII, 11, dit que les bords & les marais que forme la Mer Morte, ſeront deſtinés à y faire des ſalines. M. Halifax dans ſa Relation de Palmyre, parle d'une grande plaine toute remplie de ſel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine eſt environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la Capitale étoit Bozra. David battit les Iduméens dans la vallée des Salines, en revenant de la Syrie de Soba. Il eſt aſſez vraiſemblable que cette plaine de ſel, eſt la vallée des Salines dont parle l'Ecriture.

SALIS, ou *Sallis*, village d'Idumée, où ſe ſauverent les Juifs qui avoient été battus par les Romains dans la campagne d'Aſcalon (6).

SALISSA, ou *Saliſa*, ou *Baal-Saliſa*. Il eſt parlé de *Saliſa*, 1 *Reg.* IX, 4, & de *Baal-Saliſa*, 4 *Reg.* IV, 42. *Saliſa* ou *Baal-Saliſa*, étoit à quinze milles de Dioſpolis, dans le canton Thamnitique, au nord de Jéruſalem (7).

SALIVE. La ſalive de celui qui eſt incommodé de la gonorrée, rendoit impur celui ſur qui elle tomboit par haſard (8). Il demeuroit ſouillé juſqu'au ſoir, & n'étoit purifié qu'après s'être lavé avec ſes habits. Cracher au viſage de quelqu'un, étoit un des plus grands outrages qu'on lui pût faire. (9) Voyez *Num.* XII, 14. *Si ſon pere lui eût craché au viſage, ne devoit-elle point demeurer au moins ſept jours chargée de confuſion ?* La veuve d'un homme mort ſans enfans, pouvoit cracher au viſage du frere, ou du proche parent de ſon mari, s'il ne vouloit pas la prendre pour femme (10). Les ſoldats cracherent au viſage de notre Sauveur dans ſa Paſſion (11).

SALIUNCULA, eſt le diminu-

(1) 2 *Reg.* VIII, 13, 1 *Par.* XVIII, 12. (2) *Pſalm.* LIX, 2. (3) 4 *Reg.* XIV, 7, 2 *Par.* XXV, 11 (4) *Galen. de ſimplic. medicament. facult. l.* 4, *c.* 19. (5) 1 *Macc* XI, 35, & X, 29. (6) *Joſeph. de Bello, l.* 3, *c.* 1. (7) Voyez Euſebe & S. Jérôme, *in Bethſchaliſa.* (8) *Levit.* XV, 8. (9) *Job.* XXX, 10. *Iſai.* L, 6. (10) *Deut.* XXV, 9. (11) *Marc.* X, 34, XIV, 65, XV, 19. *Luc.* XVIII, 38.

tif de *faliunca*. Or *faliunca* eſt la lavande, ou *orci tunica*, ou *le nard* des montagnes. Cette plante eſt fort odorante parmi les habits, pour les garantir des vers, & pour leur donner une bonne odeur (1). L'Hébreu *naaṛuts* (2), ſe prend diverſement par les Interpretes. Les uns l'entendent d'une épine, d'un buiſſon; Aquila & Théodotion avoient traduit, la *conyſe*, ou chaſſe-puce, herbe puante & très-amere; les Septante, *ſtoibé*, qui eſt une herbe fine & mollaſſe, dont on ſe ſervoit pour garnir les lits & les couſſins.

SALLEM, quatrieme fils de Nephtali. *Geneſ.* XLVI, 24.

SALMA, ou *Salmon* (3), fils de Naaſſon. 1 *Par.* II, 11 & 51, 54. Il eſt nommé *pere de Bethléem*; c'eſt-à-dire, que ſa race a peuplé Bethléem.

SALMANA, un des Princes des Madianites qui furent défaits par Gédéon (4), l'an du Monde 2759, avant Jeſus-Chriſt, 1241, avant l'Ere vulgaire 1245.

SALMANASAR, Roi d'Aſſyrie, ſuccéda à Téglathphalaſar, & eut pour ſucceſſeur Sennachérib. Il commença à régner en 3276. Il régna quatorze ans, & mourut en 3290. Il eſt aſſez croyable que c'eſt lui qui eſt nommé *Enemaſſar* dans le Grec de Tobie (5), & *Salman* dans Oſée, X, 14. Voici ce que l'Ecriture nous apprend de Salmanaſar. Ce Prince étant venu dans la Paleſtine (6), ſubjugua le Royaume de Samarie, obligea Oſée, fils d'Ela, à lui payer tribut. Oſée demeura pendant trois ans aſſujetti à Salmanaſar (7): mais la troiſieme année, ſe laſſant de lui payer tribut, il prit des liaiſons ſecrettes avec Sua Roi d'Egypte, pour ſe tirer de cet aſſujettiſſement. Ce que Salmnaſar ayant appris, il marcha contre lui, ravagea tout le pays de Samarie, aſſiegea Oſée dans ſa Capitale; & malgré ſa longue réſiſtance, car il ſe défendit pendant trois ans (8), il prit la ville, mit Oſée dans les liens, tranſporta tout le peuple au-delà de l'Euphrate, & ruina ainſi la ville & le Royaume de Samarie, qui avoit ſubſiſté deux cents cinquante-quatre ans, depuis l'an du Monde 3030, juſqu'en 3283, avant Jeſus-Chriſt 717, avant l'Ere vulgaire 721. Tobie, qui fut du nombre des captifs emmenés par Salmanaſar, (9) trouva grace aux yeux de ce Prince, qui lui donna la liberté de faire ce qu'il voudroit, & d'aller où bon lui ſembleroit. Il le fit même ſon pourvoyeur, ſelon le Grec; c'eſt-à-dire, qu'il eut la charge de fournir les proviſions de bouche à la maiſon du Roi. C'eſt tout ce que nous ſavons de Salmanaſar. Son ſucceſſeur fut *Sennachérib*, dont nous parlerons ci-après.

SALMANASAR. Outre ce que l'Ecriture nous apprend de Salmanaſar, les Auteurs profanes (10) écrivent que ce Prince fit auſſi la guerre aux Tyriens. Elulée Roi de Tyr, voyant les Philiſtins affoiblis par la guerre qu'Ezéchias Roi de Juda leur avoit faite, ſe ſervit de cette occaſion pour ramener à ſon obéiſſance la Ville de Geth, qui s'en étoit ſouſtraite quelque-temps auparavant. Les Gethéens redoutant les forces du Roi de

(1) *Plin. l.* 21, *c.* 7. (2) *Iſai.* LV, 13. חחת הנעצוץ יעלה ברוש (3) *Ruth.* IV, 20, 21. *Matth.* I, 4. (4) *Judic.* VIII, 5. (5) 4 *Reg.* XVII, 3. (6) *Tob.* I, 2. (7) Depuis l'an du Monde 3276, juſqu'en 3279. (8) 4 *Reg.* XVII, 1, 5, 6, 7, *&c.* & XVIII, 9, 10. (9) *Tob.* I, 14 (10) *Menander*, *apud Joſeph. Antiq. l.* 9, *c.* 14, *& contra Appion. l.* 1.

Tyr, eurent recours à Salmanaſar, qui marcha avec toutes ſes forces contre les Tyriens. A ſon approche, *Sidon*, autrement *Ace*, depuis Ptolémaïde, & maintenant *Acre*, & les autres Villes maritimes de la Phénicie, qui juſqu'alors avoient obéi aux Phéniciens, en ſecouerent le joug, & ſe ſoumirent à Salmanaſar.

Mais les Tyriens dans un combat naval, ayant battu avec douze Vaiſſeaux ſeulement, la flotte combinée des Aſſyriens & des Phéniciens, qui faiſoient enſemble ſoixante Vaiſſeaux, acquirent par-là une ſi grande réputation ſur mer, & ſe rendirent ſi redoutables, que Salmanaſar n'oſa plus ſe commettre avec eux ſur la mer; il ſe retira dans ſon Royaume, mais laiſſa une grande partie de ſon armée pour former le ſiege de Tyr. Comme le ſiege avançoit peu à cauſe de la brave réſiſtance des aſſiégés, les troupes de Salmanaſar boucherent les aqueducs, & couperent les conduits qui conduiſoient l'eau dans la Ville, ce qui réduiſit les Tyriens à l'extrêmité. Pour remédier à la diſette de l'eau, les Tyriens commencerent à creuſer des puits dans leur Ville, & à la faveur de ce ſecours ils tinrent bon pendant cinq ans, & pendant ce temps le Roi Salmanaſar étant venu à mourir, ils furent délivrés pour cette fois. Uſſérius met ce ſiege de Tyr l'an du Monde 3287, avant Jeſus-Chriſt 713, avant l'Ere vulgaire 720.

SALMIAU, eſt un de ceux qui répudierent leurs femmes qu'ils avoient épouſées contre la Loi, au retour de la captivité de Babylone. 1 *Eſdr.* x, 39.

SALMON, fils de Naaſſon, épouſa Raab, de laquelle il eut Booz (1). Il eſt nommé *Salma.* 1 *Par.* II, 11, 51.

SALMONA, ou *Zalmon*, campement des Iſraélites dans le déſert (2). Il y en a qui croient que ce fut en cet endroit que Moïſe érigea le ſerpent d'airain. Voyez ce que nous avons dit ſur *Phunon.*

SALMONA, ville & port de mer dans l'Iſle de Crete. Saint Paul paſſa près de cette ville (3), allant à Rome l'an de Jeſus-Chriſt 60.

SALO, fils de Moſollom, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* IX, 7.

SALOM, ou plutôt *Sellum (4)*, Grand-Sacrificateur des Juifs, ſucceſſeur de Sadoc II, & prédéceſſeur d'Helcias, ſous le regne d'Ezéchias.

I. SALOMÉ, fille d'Antipater, & ſœur du Grand-Hérode, fut une des plus méchantes femmes que l'on ait connu. Elle épouſa en premieres noces Joſeph ſon oncle, qu'elle accuſa d'avoir eu trop de familiarité avec Mariamne femme d'Hérode (5). Ce Prince ſoupçonneux ayant ſu d'ailleurs par la confeſſion de Mariamne même, que Joſeph lui avoit découvert un ſecret qu'il n'avoit dit qu'à lui ſeul, fit mourir Joſeph, ſans vouloir ſeulement l'écouter. Salomé épouſa enſuite Coſtobare : mais s'en étant encore dégoûtée, elle le répudia (6), par un exemple juſqu'alors inoui parmi les Juifs, dont la Loi, dit Joſeph, permet aux hommes de répudier leurs femmes, mais n'accorde pas la même liberté aux femmes; & après cela elle l'accuſa de trahiſon auprès d'Hérode, qui le fit mourir.

Elle mit la diviſion & le trouble dans la maiſon d'Hérode par

(1) An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451. (2) *Num.* XXXII, 41. (3) *Act.* XXVII, 7. (4) 1 *Par.* VI, 12. (5) *Antiq. l.* 15, *c.* 4, *p.* 517. (6) *Antiq. l.* 25, *c.* 9, *p.* 552.

ſes mauvais rapports & ſes calomnies, & on peut la regarder comme la principale cauſe de la mort des Princes Alexandre & Ariſtobule, & de leur mere Mariamne (1). Salomé conçut une paſſion violente pour un nommé Silléus Prince Arabe (2), quelle vouloit épouſer malgré ſon frere Hérode; elle le voyoit avec ſi peu de précaution, que tout le monde en murmuroit; & Hérode lui ayant fait épouſer un nommé Alexas (3), elle continua à aimer Silléus. Salomé Survécut à Hérode, & ce Prince par ſon teſtament lui laiſſa les villes de Jamnia, d'Azoth & de Phazaélide, avec cinquante mille pieces d'argent (4). Elle favoriſa Antipas contre Archélaüs (5), & mourut l'an 24 de Jeſus-Chriſt, 9 de l'Ere vulgaire, peu de temps après qu'Archélaüs eut été relégué à Vienne en Dauphiné (6). Hérode, peu de jours avant qu'il mourût, avoit ordonné à Salomé ſa ſœur, & à Alexas ſon beau-frere, qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit expiré, ils fiſſent mourir tous les principaux de la Judée, qu'il avoit fait venir peu de temps auparavant à Jéricho (7), où il étoit malade. Mais Alexas & Salomé eurent horreur d'une action ſi barbare, & renvoyerent tous ces hommes auſſi-tôt qu'Hérode eut rendu l'eſprit. Salomé eut cinq enfans d'Alexas; ſavoir, *Bérénice*, *Antipater*, *Calléas*, & encore un fils & une fille, dont les noms ne ſont pas connus.

II. SALOMÉ, fille du Grand Hérode, & d'Elpide (8). Elle épouſa un des fils de Phéroras.

III. SALOMÉ la Danſeuſe, fille d'Hérodias & d'Hérode-Philippe le Tétrarque. Elle épouſa en premieres noces Philippe le Tétrarque ſon oncle, & enſuite Ariſtobule fils d'Hérode Roi de Chalcide (9), dont elle eut trois fils, Hérode, Agrippa & Ariſtobule. Lorſqu'Hérodiade quitta Philippe le Tétrarque, Salomé ſa fille la ſuivit, & S. Jean-Baptiſte ne ceſſant de crier contre le mariage inceſtueux d'Hérodiade & d'Antipas (10), un jour que ce Prince célébroit le jour de ſa naiſſance, ou de ſon avénement à la Couronne, Salomé entra dans la ſalle du feſtin, & danſa en préſence du Roi & des Grands qui mangeoient avec lui. Antipas charmé de la bonne grace de Salomé, lui promit de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderoit, fût-ce même la moitié de ſon Royaume. Cette fille ſortit auſſi-tôt, & alla dire à ſa mere ce que le Roi venoit de lui promettre, & lui dit: Que demanderai-je? Hérodias lui dit: Demandez la tête de Jean-Baptiſte. Salomé étant rentrée, préſenta un plat au Roi, & lui dit: Donnez-moi dans ce plat la tête de Jean-Baptiſte. Le Roi fut affligé de cette demande: mais comme il lui avoit donné ſa parole, il ne voulut pas la retirer. Ainſi il envoya ſur le champ couper la tête à Jean-Baptiſte.

Nicéphore (11) & Métaphraſte rapportent que Salomé ſuivit ſa mere Hérodiade & ſon beau-pere Hérode dans leur exil à Vienne en Dauphiné, & que l'Empereur les ayant obligés d'aller en Eſpagne, comme elle paſſoit ſur une riviere glacée, la glace ſe rompit ſous ſes pieds, & elle enfonça juſqu'au cou. Alors la glace ſe réuniſſant, elle demeura

(1) *Vide Joſeph. Antiq. l.* 16, *c.* 6, *& l.* 17, *c.* 7. (2) *Antiq. l.* 17, *c.* 11. (3) *Antiq. l.* 17, *c.* 1. (4) *Antiq. l.* 17, *c.* 10, *p.* 559. (5) *De Bello*, *l.* 2, *c.* 2, *p.* 776. (6) *Antiq. l.* 18, *c.* 3, *pag.* 609. *a.* (7) *Antiq. l.* 17, *c.* 8, *p.* 598. (8) *Antiq. l.* 17, *c.* 1. (9) *Antiq. l.* 18, *c* 7, *p.* 628. (10) *Marc.* VI, 17, 18, 19. *Luc.* III, 19. (11) *Nicephor. l.* 1, *c.* 30.

ainſi

ainſi ſuſpendue, & ſouffrit la juſte peine du ſupplice qu'elle avoit fait endurer à ſaint Jean-Baptiſte. Mais aucun Ancien ne parle de cette circonſtance, & elle eſt contraire à Joſeph, qui nous apprend qu'elle fut mariée d'abord à Philippe le Tétrarque, fils d'Hérode le Grand & de Cléopatre, mort vers l'an 33 ou 34 de l'Ere commune, & qu'enſuite elle épouſa Ariſtobule fils d'Hérode Roi de Chalcide, ſon couſin germain, dont elle eut pluſieurs enfans. Ainſi elle a vécu plus de trente ans après l'exil d'Hérode ſon beau-pere.

IV. SALOMÉ, mere des ſept freres Maccabées. Le Livre de *l'Empire de la raiſon*, attribué à Joſeph, ne lui donne point de nom particulier. Les Grecs dans leur Calendrier l'appellent *Salomé*. Le fils de Gorion l'appelle *Anne*. D'autres la nomment *Macchabée*. Eraſme dans ſa Paraphraſe du Livre de l'Empire de la raiſon, l'appelle Salomé.

V. SALOMÉ. Les Livres apocryphes (1) donnent ce nom à une femme qui voulut éprouver la virginité de Marie après ſon enfantement.

VI. SALOMÉ, femme de Zébédée, & mere de ſaint Jacques le Majeur & de ſaint Jean l'Evangéliſte (2). Elle étoit une des ſaintes femmes qui avoient accoutumé de ſuivre le Sauveur dans ſes voyages, & de le ſervir (3). Ce fut elle qui demanda à Jeſus-Chriſt que ſes deux fils Jacques & Jean fuſſent aſſis à ſa droite, lorſqu'il ſeroit arrivé à ſon royaume (4) Mais le Fils de Dieu lui répondit, & à ſes deux fils qui l'accompagnoient: Vous ne ſavez ce que vous demandez: Pouvez-vous boire le calice que je boirai? Ils lui répondirent: Nous le pouvons. Jeſus répliqua: Vous boirez à la vérité mon calice; mais pour la ſéance à ma droite ou à ma gauche, ce n'eſt point à moi à vous la donner: mais mon Pere la donnera à ceux à qui elle a été préparée.

Salute Salomé donna une grande preuve de ſa foi, lorſqu'elle ſuivit Jeſus-Chriſt au Calvaire, & qu'elle ne l'abandonna pas même à la croix (5). Elle fut auſſi du nombre des ſaintes femmes qui acheterent des parfums pour l'embaumer, & qui vinrent pour cet effet le Dimanche dès le matin au ſépulcre (6): En allant, elles diſoient entre elles: Qui nous ôtera la pierre de l'entrée du ſépulcre? car elle étoit fort grande. Mais quand elles y furent arrivées, elles virent la pierre ôtée; & étant entrées dans l'intérieur du tombeau, elles y virent un Ange, qui leur apprit que Jeſus-Chriſt étoit reſſuſcité. Et comme elles revenoient à Jéruſalem, Jeſus ſe fit voir à elles dans le chemin, & leur dit (7): Ne craignez point; allez dire à mes freres qu'ils ſe retirent en Galilée, & que là ils me verront. Elles ſe jetterent à ſes pieds, les lui embraſſerent, & l'adorerent. C'eſt ce que l'Ecriture nous apprend de la mere des fils de Zébédée.

Quelques-uns (8) lui donnent le nom de *Marie Salomé*: mais on n'a aucune bonne preuve qu'elle ſe ſoit appelée *Marie*; & ce que quelques méchantes hiſtoires racontent des trois Maries, Marie Mere de Jeſus, Marie mere de Jacques, & Marie Salomé, ne

(1) *Vide Protevangel. Jacob. n.* 19, 20, *& Not. Fabrici ibidem.* (2) *Confer. Matth.* 27, 56, *cum Marc.* xv, 40. (3) *Matth.* xxvii, 59. (4) *Matth.* xx, 20, 21, 22, & vers l'an 30 de l'Ere vulgaire. (5) *Marc.* xv, 40. *Matth.* xxvii, 55, 56. (6) *Marc.* xvi, 1, 2. (7) *Matth.* xxviii, 9, 10. (8) *Ita Martyrol. Rom. & alii.*

mérite aucune attention. D'autres (1) la font fille de ſaint Joſeph. Les Martyrologes Latins font la Fête de Sainte Salomé le 22 d'Octobre. Le Martyrologe Romain met ſa mort à Jéruſalem. D'autres veulent qu'elle ſoit morte en Provence, & que ſon corps y ſoit encore.

VII. SALOMÉ fut, ſelon quelques-uns, le troiſieme époux de ſainte Anne. Jean Gerſon Chancelier de Paris (2), cite quelques vers qui le font pere de Salomé, dont nous venons de parler, & qui fut mere des deux Apôtres ſaint Jacques le majeur & ſaint Jean l'Evangéliſte.

Anna tribus nupſit; Joakim, Cleophæ, Salomeque.
Et quibus ipſa viris peperit tres Anna Marias,
Quas duxere Joſeph, Alphæus, Zebedæuſque.
Prima Jeſum; Jacobum, Joſeph, cum Simone Judam
Altera dat. Jacobum dat tertia datque Joannem.

Mais ce ſyſtême généalogique n'ayant aucun fondement dans l'antiquité, nous ne pouvons y avoir aucun égard.

SALOMI, pere d'Ahiud de la Tribu d'Aſer. Cet Ahiud fut un de ceux qui furent nommés pour faire le partage de la terre promiſe (3).

SALOMI pere de Zambri qui fut tué par Phinées, dans l'abomination de Phogor. Le premier Livre des Maccabées (4) l'appelle *Salomi*, ou Salom; & les nombres (5), *Sallu*, ou *Salu*.

I. SALOMITH, ou plutôt *Salumith*, fille de Dabri, de la Tribu de Dan (6), & mere de ce blaſphémateur, qui, ayant blaſphémé le nom du Seigneur dans le camp, fut condamné à être lapidé. L'Ecriture dit que Salumith avoit eu le blaſphémateur dont nous venons de parler, d'un homme Egyptien; ce qui s'entend naturellement d'un Egyptien qu'elle avoit épouſé: mais les Rabbins l'expliquent autrement. Ils diſent que Salumith étoit une femme très-belle & très-vertueuſe, laquelle ayant été ſollicitée pluſieurs fois au crime par l'Egyptien qui avoit l'intendance des travaux des Hébreux, ſans lui avoir rien voulu accorder, cet Egyptien ſe gliſſa durant la nuit dans la maiſon & dans le lit de Salumith, en l'abſence de ſon mari, & abuſa ainſi de ſa ſimplicité.

Le lendemain au matin cette femme ayant reconnu l'outrage & la tromperie que cet Officier lui avoit faite, s'en plaignit amerement à ſon mari, dès qu'il fut de retour. Celui-ci vouloit d'abord la répudier & la chaſſer, mais il la retint néanmoins encore quelques mois, pour voir ſi elle n'étoit point enceinte du fait de l'Egyptien. Sa groſſeſſe ayant paru quelques mois après, il la renvoya, & attaqua de paroles l'Officier Egyptien qui lui avoit fait cet outrage. Mais l'Egyptien le maltraita encore & de paroles & d'effet; de ſorte que Moïſe s'étant trouvé là par haſard, & ayant ſu l'injure que l'Egyptien avoit fait à l'Iſraélite, prit la défenſe de ce dernier, tua l'autre, & le cacha dans le ſable.

Les freres de Salomith voyant que leur ſœur avoit été ainſi chaſſée comme adultere de la maiſon de ſon mari, voulurent en avoir raiſon, & contraindre le mari de la reprendre. Celui-ci s'en dé-

(1) *Epiphan. hæreſ.* 78, *c.* 8. *Græci recent. Auctuar. Bibl. PP.* 3, *p.* 481, 1 *Menæa.* 8 *Maii.* (2) *Joan. Gerſ. ſerm. de Nativ. B. M. V.* (3) *Num.* XXXIV, 27. (4) 1 *Macc.* 11, 26. (5) *Num.* XXV, 14. (6) *Levit.* XXIV, 10, 11.

fendit ; & la querelle s'étant échauffée, ils en vinrent aux mains. Moïſe s'étant encore rencontré là pour cette fois, voulut les mettre d'accord : mais l'Iſraélite mari de Salomith, lui dit de quoi il ſe mêloit, qui l'avoit établi Juge de ſon peuple, & s'il vouloit encore le tuer comme il avoit le jour précédent tué l'Egyptien. Moïſe ayant ouï cela, eut peur, & ſe retira hors de l'Egypte dans le pays de Madian.

Le blaſphémateur qui fut lapidé dans le Déſert (1), étoit, diſent les Juifs, le fils de Salomith & de l'Egyptien. Le Préfet qui avoit inſpection ſur les travaux des Hébreux, eſt celui dont parle Moïſe. *Exod.* II, 11, 12 ; & l'époux de Salomith eſt marqué au même endroit, *Exod.* II, 13, 14. C'eſt ainſi que les Juifs défigurent quelquefois l'Ecriture, en voulant ajouter à ſon récit, & embellir ſes hiſtoires.

II. SALOMITH, fille de Zorobabel Prince de Juda. 1 *Par.* III, 19.

III. SALOMITH, fils de Séméi Lévite, de la famille de Gerſon. 1 *Par.* XXIII, 9.

IV. SALOMITH, fils d'Iſaar Lévite, de la famille de Gerſon fils de Moïſe. 1 *Par.* XXIII, 18.

V. SALOMITH, fille de Roboam Roi de Juda, & de Maacha fille d'Abſalom. 2 *Par.* XI, 20.

SALOMON, fils de David & de Bethſabée, naquit l'an du Monde 2971, avant Jeſus-Chriſt 1029, avant l'Ere vulgaire 1033. Son nom de Salomon ſignifie *Pacifique*. Le Seigneur l'aima (2), & envoya le Prophete Nathan à David, pour l'aſſurer de ſon affection envers cet enfant, & pour donner à Salomon le nom de *Jedidiah*, c'eſt-à-dire, *Aimable au Seigneur*. Ce fut apparemment alors que Nathan aſſura David que ce fils lui ſuccéderoit, & que ce ſeroit lui qui ſeroit héritier des promeſſes que le Seigneur lui avoit faites quelques années auparavant (3), lorſqu'ayant conçu le deſſein de bâtir un Temple à Dieu (4), Dieu lui fit dire par Nathan : Vous ne me bâtirez point de maiſon ; mais lorſque vos jours ſeront achevés pour aller avec vos peres, j'éleverai ſur votre trône après vous un de votre race & de vos enfans, & j'affermirai ſon regne ; ce ſera lui qui bâtira une maiſon à mon nom, & j'établirai ſon trône pour jamais ; je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils, & je ne retirerai point ma miſéricorde de deſſus lui, comme je l'ai retirée de deſſus votre prédéceſſeur ; je l'établirai dans mon Royaume & dans ma maiſon pour jamais, & ſon trône ne ſera point ébranlé ; je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils ; & s'il commet quelque choſe d'injuſte, je le châtierai de la verge dont on châtie les hommes, & je le punirai des plaies dont on punit les enfans des hommes ; mais je ne retirerai point ma miſéricorde de lui.

David depuis ce temps ne ſongea plus qu'à préparer ce qui étoit néceſſaire pour le bâtiment du Temple, & pour procurer à Salomon une éducation proportionnée aux grands deſſeins que Dieu avoit ſur cet enfant. Or ſur la fin du regne de David (5), Adonias fils aîné de David, commença à ſe donner un train, & à agir comme devant ſuccéder au Royaume de ſon pere. David ne l'en reprit point ; Joab, Abiathar & pluſieurs des principaux de la Cour le favoriſoient (6) :

(1) *Levit.* XXIV, 10, 11. (2) 2 *Reg.* XII, 24, 25. (3) An du Monde 2960, avant J. C. 1040, avant l'Ere vulg. 1044. (4) 2 *Reg.* VII, 5, 3 *Reg.* VIII, 17, 1 *Par.* XVII, 1, 2, 3, & *Pſalm.* CXXXI, 11. (5) An du Monde 2989, avant J. C. 1011, avant l'Ere vulg. 1015. (6) 3 *Reg.* I, 5, 6, 7.

mais ni le Grand-Prêtre Sadoc, ni Banaïas, ni le Prophete Nathan n'étoient point de ſon parti. Un jour Adonias ayant invité la plupart de ſes amis à un grand repas, qu'il leur donna près la fontaine de Rogel, il n'y appela ni Sadoc, ni Nathan, ni Banaïas. C'eſt pourquoi Nathan alla dire à Bethſabée mere de Salomon : Savez-vous qu'Adonias veut ſe faire déclarer Roi, ſans que David le ſache ? Allez donc vous préſenter au Roi, & dites-lui : O Roi, mon Seigneur ! ne mavez-vous pas promis avec ſerment que Salomon mon fils régneroit après vous ? D'où vient donc qu'Adonias regne ? Pendant que vous parlerez encore au Roi, je ſurviendrai après vous, & j'appuyerai tout ce que vous aurez dit.

Bethſabée ſuivit le conſeil de Nathan : & David informé de l'entrepriſe d'Adonias (1), fit venir le Grand-Prêtre Sadoc, le Prophete Nathan, & Banaïas fils de Joïada, & leur dit : Faites monter mon fils Salomon ſur ma meule, & conduiſez-le à Gihon, que Sadoc & Nathan lui donnent l'onction royale, & qu'on ſonne de la trompette, en criant : Vive le Roi Salomon. On exécuta les ordres du Roi ; Salomon fut ſacré Roi d'Iſrael, on le ramena au palais parmi les acclamations du peuple, & on le fit aſſeoir ſur le trône de David. Ce Prince en bénit le Seigneur, en diſant : Béni ſoit le Seigneur, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux mon fils aſſis ſur mon trône.

Ceux qu'Adonias avoit invités, ayant appris ce qui s'étoit paſſé (2), ſe leverent de table ſaiſis de frayeur, & chacun s'en alla de ſon côté. Adonias craignant Salomon, s'en alla prendre la corne de l'Autel, & fit prier ce jeune Prince de lui promettre avec ſerment, qu'il ne le feroit point mourir par l'épée. Salomon répondit : S'il ſe conduit en homme de bien, il ne tombera pas un cheveu de ſa tête ; mais s'il ſe trouve dans quelque mauvaiſe action, il mourra. Adonias ſortit donc de cet aſyle, & vint rendre ſes devoirs au Roi Salomon.

Or le jour de la mort de David étant proche (3), il fit venir ſon fils Salomon (4), & lui recommanda la fidélité & la piété envers Dieu. Il lui dit de ne pas laiſſer impunis Joab, ni Séméï ; de témoigner toute ſorte de reconnoiſſance envers les fils de Berzellaï, qui l'avoit ſecouru dans ſa fuite. Il lui dit auſſi (5) que Dieu lui ayant réſervé l'honneur de lui bâtir un Temple, il devoit exécuter cette entrepriſe avec tout le zele & la diligence poſſibles. Il lui remit les deſſeins qu'il en avoit fait faire, l'état des richeſſes qu'il lui laiſſoit pour achever cet édifice. Il lui donna auſſi le rôle des Prêtres & des Lévites, & l'ordre dans lequel ils devoient ſervir dans le Temple (6). De plus, il lui remit l'état des Officiers de ſa maiſon & de ſon Royaume, des Tréſoriers & des Intendans des biens du Roi (7). Enfin dans une aſſemblée générale du peuple & des Grands d'Iſrael, David délivra tout l'or, l'argent, & les choſes précieuſes qu'il avoit deſtinées au bâtiment du Temple (8), & exhorta tous les aſſiſtans à faire chacun leur offrande au Seigneur, ſuivant leurs facultés & leur dévotion. Ils con-

(1) 3 *Reg.* 1, 32, 33, 34. (2) 3 *Reg.* 1, 49. (3) An du M. 2990, avant J. C. 1010, avant l'Ere vulg. 1014. (4) 3 *Reg.* 11, 1, 2, 3. (5) 1 *Par.* XXII, 2, 3, 4, 5, & XXVIII. (6) 1 *Par.* XXIII, XXIV, XXV, XXVI. (7) 1 *Par.* XXVII. (8) 1 *Par.* XX, X, 1, 2, 3, 4, &c.

tribuerent tous d'un cœur parfait, & la quantité d'or & d'argent fut toute extraordinaire. Après cela David mourut âgé de ſoixante & dix ans, après 40 ans de regne (1).

Salomon entra alors dans la pleine poſſeſſion du Royaume de ſon pere, & il fut reconnu de tout Iſrael. En ce même temps Adonias ſon frere alla trouver Bethſabée (2), & lui dit de demander pour lui à Salomon, Abiſag Sunamite, afin qu'il l'épouſât. Bethſabée en fit la demande à Salomon : mais ce Prince pénétrant les mauvaiſes intentions d'Adonias, qui ne demandoit Abiſag qui avoit été femme de David, que pour faire valoir un jour ſes prétentions ſur le Royaume, ordonna qu'on fit mourir Adonias. Il rélégua auſſi le Grand-Prêtre Abiathar à ſa maiſon de campagne (3), parce qu'il avoit été du parti d'Adonias. Enfin Joab ayant ouï ce qui étoit arrivé à Adonias & à Abiathar, ſe retira dans le Tabernacle, comme dans un aſyle (4) : mais Salomon commanda qu'on l'en tirât, & qu'on le fit mourir; & Joab n'ayant pas voulu ſortir de ce lieu, il le fit tuer au même endroit, ne voulant pas que le ſang que cet homme avoit ſi injuſtement répandu, retombât ſur ſon regne & ſur la maiſon de David. Enfin Salomon ayant fait venir Séméi (5), il lui dit de ſe bâtir une maiſon dans Jéruſalem, & d'y demeurer ſans en ſortir. Séméi obéit : mais trois ans après, ſes ſerviteurs s'en étant fuis vers Achis Roi de Geth, Séméi les y pourſuivit. Ce qui ayant été rapporté à Salomon, il envoya Banaïas fils de Joïada, qui le tua.

Or le regne de Salomon s'étant affermi (6), il s'allia avec Pharaon Roi d'Egypte, & épouſa ſa fille. Il l'amena à Jéruſalem, & la logea dans la cité de David, en attendant qu'il lui conſtruiſît un palais, comme en effet il lui en bâtit un quelques années après, lorſqu'il eut achevé le bâtiment du Temple (7). On croit que ce fut dans la cérémonie de ce mariage, que Salomon compoſa le Cantique des Cantiques, qui en eſt comme l'épithalame. On rapporte au même temps & à la même occaſion le Pſeaume quarante-quatrieme ; *Eructavit cor meum verbum bonum, &c.* Ce mariage n'a pas été généralement approuvé. L'Ecriture met la fille de Pharaon (8) au nombre de celles qui contribuerent à le pervertir ; & il y a aſſez d'apparence que cette Princeſſe après avoir peut-être paru convertie au Seigneur dans les commencemens, retourna dans la ſuite à l'idolatrie, & y engagea le Roi ſon mari. Pharaon donna pour dot à ſa fille la ville de Gazer (9), qu'il conquit ſur les Chananéens dans le pays des Philiſtins ; & Salomon la rebâtit, & la fortifia dans la ſuite.

Après cela (10) Salomon accompagné de toutes ſes troupes & de tout Iſrael, alla à Gabaon (11), qui étoit un des hauts lieux les plus fameux de tout le pays. Il y offrit mille hoſties en holocauſte ſur l'Autel d'airain qui étoit en ce lieu ; & la nuit ſuivante, Dieu lui apparut en ſonge, & lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne. Solomon,

(1) An du Monde 2990, avant J. C. 1010, avant l'Ere vulg. 1014. (2) 3 *Reg.* II, 13, 14. (3) 3 *Reg.* II, 26, 27. (4) 3 *Reg.* II, 28, 29, *&c.* (5) 3 *Reg.* II, 36, 37. (6) An du Monde 2991, avant J. C. 1009, avant l'Ere vulg. 1013. (7) 3 *Reg.* III, 1, 2, 3. (8) 3 *Reg.* XI, 1 & 2. *Eſdr.* XIII, 26. (9) 3 *Reg.* IX, 16; 17. (10) An du Monde 2991, avant J. C. 1009, avant l'Ere vulg. 1013. (11) 3 *Reg.* III, 4, 5, 6, *&c.* & 1 *Par.* I, 3, 4, 5, *&c.*

après lui avoir rendu graces de toutes les faveurs dont il avoit comblé David ſon pere, & de l'honneur qu'il lui avoir fait de le faire aſſeoir ſur le trône de ce Prince, le ſupplia de lui accorder la ſageſſe & les lumieres néceſſaires pour gouverner le peuple d'Iſrael, dont il lui avoit confié le gouvernement. Le Seigneur eut cette demande pour agréable, & il lui dit : Puiſque vous ne m'avez demandé ni la gloire, ni les richeſſes ni la victoire ſur vos ennemis, mais que vous n'avez déſiré que la ſageſſe, je vous l'accorde, & j'y joins tout ce que vous auriez pu me demander d'autres choſes, en ſorte qu'aucun autre Roi ne vous aura jamais égalé en ce point dans tous les ſiecles paſſés. A ſon réveil il fit réflexion au ſonge qu'il avoit eu, & il comprit que ce n'étoit point un ſonge ordinaire. Il revint à Jéruſalem, où il offrit un grand nombre de victimes ſur l'Autel qui étoit devant l'Arche du Seigneur, & fit un grand feſtin à ſes ſerviteurs.

Alors (1) deux femmes de mauvaiſe vie vinrent trouver le Roi, & lui dirent que (2) l'une d'elles avoit étouffé ſon enfant en dormant, & que l'ayant mis ſecrettement auprès de ſa compagne, elle lui avoit volé ſon enfant, & prétendoit qu'il étoit le ſien. Comme l'une & l'autre ſoutenoit que l'enfant vivant étoit à elle, & que perſonne ne pouvoit les convaincre, parce qu'il n'y avoit point de témoins, le Roi dit à un de ſes gardes : Coupez en deux l'enfant qui eſt vivant, & donnez-en la moitié à l'une, & la moitié à l'autre. Alors la mere de l'enfant vivant ſe ſentant émue, dit au Roi : Seigneur, donnez-lui, s'il vous plaît, l'enfant vivant, & ne le tuez point. L'autre diſoit au contraire : Qu'il ne ſoit ni à elle, ni à moi, mais qu'on le diviſe en deux. Sur cela Salomon prononça cette ſentence : Donnez l'enfant à celle-ci, & qu'on ne le tue point, car c'eſt elle qui eſt la mere. Tout Iſrael ayant appris cela, fut ſaiſi de crainte, & rempli de reſpect pour le Roi, voyant la ſageſſe qui étoit en lui.

Or Salomon jouiſſoit d'une profonde paix dans ſon Royaume : tout Juda & Iſrael vivoient dans une entiere aſſurance (3) : ſes voiſins lui payoient tribut, ou étoient ſes alliés & ſes amis. Il dominoit ſur tous les pays & Royaumes qui ſont entre l'Euphrate & le Nil; ſa domination s'étendoit même au-delà de l'Euphrate (4). Il avoit un très-grand nombre de chevaux & de chariots de guerre. Sa ſageſſe étoit auſſi étendue que le ſable de la mer, elle ſurpaſſoit celle de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens; en un mot, il étoit le plus ſage de tous les hommes, & ſa réputation étoit répandue parmi toutes les nations. Il compoſa trois mille paraboles, & écrivit mille & cinq cantiques. (Les Septante & pluſieurs Interpretes liſent *cinq mille*, au lieu de mille & cinq, qui eſt dans l'Hébreu.) Il traita de tous les arbres, depuis le cedre, qui eſt ſur le Liban, juſqu'à l'hyſſope, qui ſort de la muraille. Il traita de même des animaux de la terre, des oiſeaux, des reptiles & des poiſſons. Il venoit des gens de tous les pays pour entendre la ſageſſe de Salomon, & des Ambaſſadeurs des Princes qui entendoient parler de ſon extraordinaire ſageſſe. Il rendit l'or & l'argent auſſi commun dans Jéruſalem (5),

(1) Même année. (2) 3 *Reg.* III, 16. (3) 3 *Reg.* IV, 1, 2, 3, &c. (4) 3 *Reg.* IV, 24, 2 *Par.* IX, 26. (5) 2 *Par.* I, 15, 2 *Par* IX, 27, 3 *Reg.* X, 21, 27.

que les pierres ; & les cedres auſſi fréquens que les ſycomores qui naiſſent à la campagne.

Hiram, Roi de Tyr, ayant appris que Salomon avoit été reconnu Roi de tout Iſrael, lui envoya des Ambaſſadeurs pour le féliciter ſur ſon avénement à la Couronne ; & quelque temps après (1), Salomon lui députa auſſi des Ambaſſadeurs pour le prier de lui fournir du bois & des ouvriers pour lui aider à bâtir un Temple au Seigneur (2). Hiram s'engagea avec plaiſir à tout ce que Salomon demandoit de lui. Il lui dit qu'il feroit couper des bois de cedre & de ſapin dans le Liban ; que ſes gens les mettroient en radeaux, & les conduiroient par mer juſqu'au port de Joppé, & que de là Salomon les feroit mener à Jéruſalem. Salomon de ſon côté s'obligea de donner à Hiram, pour l'entretenement de ſa maiſon, vingt mille meſures de froment, vingt *mille* (3) meſures d'huile. Joſeph (4) ajoute qu'il lui fourniſſoit auſſi du vin ; & en effet, dans les Paralipomenes (5), il eſt dit que Salomon donnoit aux ouvriers d'Hiram, qui travailloient dans le Liban, du froment, de l'orge, du vin & de l'huile.

Joſeph (6) dit de plus que de ſon temps on conſervoit encore, dans les Archives de Tyr, les Lettres que Salomon & Hiram s'écrivoient mutuellement. Il cite Dion & Ménandre, qui diſoient que ces deux Princes s'envoyoient l'un à l'autre des énigmes à expliquer ; que Salomon en ayant envoyé un jour au Roi de Tyr, dont il ne put donner la ſolution, Hiram fut obligé de lui payer une grande ſomme d'argent ; mais qu'après cela un Tyrien nommé Abdemon, les expliqua, & en propoſa d'autres à Salomon, dont ce Prince ne put donner l'explication, & fut condamné de donner au Roi de Tyr une groſſe ſomme : c'eſt ce que raconte Joſeph.

Salomon commença à travailler au bâtiment du Temple la quatrieme année de ſon regne (7), & la ſeconde depuis la mort de David (8), quatre cents quatre-vingts ans après la ſortie d'Egypte. (9) Nous ne donnerons point ici la deſcription de ce Temple, on la verra ſous l'article *Temple de Salomon*. Il employa à ce grand ouvrage ſoixante & dix mille Proſélytes, qui étoient des reſtes des anciens Chananéens, pour porter les fardeaux ſur leurs épaules ; quatre-vingts mille pour tailler les pierres dans les montagnes, & trois mille ſix cents (10) pour conduire les ouvrages. Outre cela il employa trente mille Iſraélites pour travailler aux carrieres du Liban. Ces trente mille hommes étoient commandés par Adoniram, & ils ne ſervoient que dix mille à la fois, & ſeulement un mois de ſuite, en ſorte qu'ils avoient toujours deux mois de repos (11). Hiram envoya auſſi à Jéruſalem un ouvrier très-habile, nommé Hiram (12), dont la mere étoit

(1) An du Monde 2992, avant J. C. 1008, avant l'Ere vulg. 1012. (2) 3 *Reg.* V, 1, 2, 3, *&c.* 2 *Par.* II, 11, 2, 3, *&c.* (3) L'Hébreu & la Vulgate ne porte que 20 meſures d'huile, mais on croit qu'il faut lire 20 mille. (4) *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 2, *p.* 258. (5) 2 *Par.* II, 10. (6) *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 2, *l.* 1 *contra Appion. p.* 1042. (7) 3 *Reg.* VI, 37. (8) An du Monde 2992, avant J. C. 1008, avant l'Ere vulg. 1012. (9) 3 *Reg.* VI, 1, 2, 3, *&c. &* 2 *Par.* II, 17, 18, & III, 1, 2, 3, *&c.* (10) Dans le 3 des Rois, V, 16, on ne lit que trois mille trois cents. (11) 3 *Reg.* V, 14. (12) 2 *Par.* II, 13, 14, 15, *&c.*

de la Tribu de Dan (1), & le pere Tyrien de nation, qui ſavoit travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, & en toutes ſortes d'ouvrages de laine, de broderie & de tapiſſerie. Il étoit l'intendant de tous les ouvrages du Temple. Ce fut lui qui donna le deſſein des principales pieces de fonte, & les exécuta lui-même. Voyez *Hiram*.

Le Temple du Seigneur ayant été commencé la quatrieme année du regne de Salomon, fut achevé la onzieme, c'eſt-à-dire, qu'on ne fut que ſept ans à faire ce grand ouvrage (2). On en fit la dédicace l'année ſuivante (3), qui eſt l'an du monde 3001. Pour rendre cette cérémonie plus auguſte, Salomon choiſit le huitieme jour du ſeptieme mois de l'année ſainte, (4) qui étoit le premier de l'année civile, & qui répondoit à notre mois d'Octobre. La cérémonie de la dédicace dura ſept jours, au bout deſquels commença la Fête des Tabernacles qui dura encore ſept jours; de maniere que tout le peuple demeura à Jéruſalem quatorze ou quinze jours, depuis le 8 juſqu'au 22 du ſeptieme mois. Salomon fit venir à cette ſolemnité tous les Anciens d'Iſrael & tout le peuple. Les Prêtres & les Lévites porterent dans le Temple, premierement, tous les préſens que David y avoit fait, & qui furent mis en dépôt dans les tréſors du lieu ſaint; enſuite on y plaça les ornemens & les vaſes deſtinés au ſervice de l'Autel & du Sanctuaire; enfin on apporta en grande ſolemnité l'Arche d'Alliance, le Roi & tout le peuple marchant devant, pendant que les Prêtres immoloient une infinité de victimes par-tout où l'Arche paſſoit.

Lorſque l'Arche eut été placée dans le Sanctuaire, les Prêtres & les Lévites, chacun en ſon rang, faiſant retentir les louanges du Seigneur, le Temple fut rempli d'une nuée miraculeuſe, en ſorte que les Prêtres par reſpect ne pouvoient plus y demeurer, ni y faire les fonctions de leur miniſtere. Alors Salomon étant ſur ſa tribune (5), ſe proſterna le viſage contre terre; puis s'étant relevé, & ſe tournant du côté du Sanctuaire, il adreſſa ſa priere à Dieu, & le ſupplia d'avoir pour agréable la maiſon qu'il lui avoit bâtie, de la bénir, & d'exaucer les prieres de ceux qui s'adreſſeroient à lui dans ce ſaint lieu. Il le pria auſſi d'accomplir les promeſſes qu'il avoit faites à David ſon ſerviteur, en faveur de ſa famille, & des Rois d'Iſrael ſes ſucceſſeurs. Auſſi-tôt qu'il eut achevé ſa priere, il ſe tourna du côté du peuple, le bénit (6); & le feu étant deſcendu du ciel (7), conſuma les holocauſtes & les victimes qui étoient ſur l'Autel, & la gloire du Seigneur remplit tout le Temple, en ſorte que les Prêtres même ne pouvoient entrer dans le Temple pour y faire leurs fonctions. Alors les enfans d'Iſrael qui furent témoins du miracle, ſe proſternerent la face contre terre, en adorant & louant le Seigneur.

Le Roi fit immoler ce jour-là vingt-deux mille bœufs & ſix vingt mille moutons en hoſties pacifiques; & parce que l'Autel des holocauſtes n'étoit pas ſuffiſant pour contenir toutes ces victimes, le Roi ſanctifia le parvis du

(1) Le troiſieme des Rois, chap. VII, 14, dit que ſa mere étoit de la Tribu de Nephtali. (2) 3 *Reg.* VI, 37, 38, *&c.* Depuis l'an du Monde 2992 juſqu'en 3000. (3) An du Monde 3001, avant J. C. 999, avant l'Ere vulg. 1003. (4) 2 *Par.* V, 1, 2, 3, *&c.* 3 *Reg.* VIII, 1, 2, 3, *&c.* (5) 3 *Reg.* VIII, 12, 13, *&c.* & 2 *Par.* VI, 1, 23. (6) 3 *Reg.* 55, 56. (7) 2 *Par.* VII, 1, 2, 3.

peuple (1), & y fit auſſi offrir des ſacrifices en grand nombre. Or le Seigneur apparut une ſeconde fois en ſonge à Salomon, apparemment la nuit qui ſuivit le premier jour de la dédicace du Temple, & il lui dit : J'ai exaucé votre priere, & j'ai auſſi choiſi ce Temple pour en faire ma maiſon de ſacrifice; mes yeux ſeront ouverts & mes oreilles attentives à la priere de celui qui m'invoquera en ce lieu : & pour vous, ſi vous marchez en ma préſence, comme David y a marché, & que vous gardiez mes préceptes & mes ordonnances, je conſerverai votre trône, & vous aurez toujours des ſucceſſeurs de votre race, qui ſeront Princes en Iſrael; mais ſi vous ou vos enfans vous détournez de moi, je vous exterminerai de cette terre que je vous ai donnée, je rendrai mon peuple la fable du monde, & ce Temple deviendra un ſujet d'étonnement à toutes les Nations, par la maniere dont je le traiterai.

Après les ſept jours de la dédicace, & ſept autres jours de la Fête des Tabernacles, Salomon congédia l'aſſemblée des Iſraélites, & tout le peuple s'en retourna dans ſes demeures, comblant le Roi de toutes ſortes de bénédictions. Salomon ſongea enſuite (2) à ſe bâtir un palais, & un autre à ſon épouſe la fille du Roi d'Egypte (3). Il fut treize ans à faire ces bâtimens, & il y employa tout ce que l'art & la richeſſe purent lui fournir, pour le rendre digne du plus grand Prince qui fût alors dans l'Orient. Le palais où il faiſoit ſa demeure ordinaire, fut nommé *la maiſon du bois du Liban*, apparemment à cauſe de la grande quantité de cedre qui y fut employé, ou à cauſe du grand nombre de colonnes qui y étoient. Pour témoigner à Hiram Roi de Tyr la reconnoiſſance qu'il conſervoit pour tous les ſervices qu'il lui avoit rendus lorſqu'il bâtiſſoit (4), il lui donna vingt villes dans le pays de Galilée (5). Hiram étant allé pour les voir, n'en fut pas content, & il dit : Sont-ce là les villes que vous m'avez données, mon frere ? Et il appela cette contrée, la terre de Chabul. Voyez l'article *Chabul*. Hiram avoit auſſi envoyé à Salomon ſix vingts talents d'or (6), qu'il lui prêta apparemment pendant qu'il étoit occupé à ſes bâtimens.

Outre les grands ouvrages dont on vient de parler, Salomon bâtit encore les murs de Jéruſalem (7), la place de Mello dans la même ville; il répara & fortifia Hézer, Mageddo, Gazer, les deux Béthoron, la baſſe & la haute, Baalat, & Palmyre dans le déſert de Syrie. Il fortifia de plus toutes les villes où il avoit ſes magaſins de blé, de vin & d'huile, & celles où étoient ſes chariots & ſes chevaux. Il ſoumit à ſon empire tous les Héthéens, les Hévéens, les Amorrhéens & les Phéréſéens qui étoient reſtés dans les terres d'Iſrael; il ſe les rendit tributaires, & les obligea de travailler aux ouvrages publics qu'il entreprit. Mais pour les Iſraélites, il ne voulut point qu'ils fuſſent employés à ces travaux; il s'en ſervit pour la guerre, & leur donna le commandement de ſes armées, de ſa cavalerie & de ſes chariots.

Il équippa une flotte à Aſionga-

(1) 3 *Reg.* VIII, 64, 65, & 2 *Par.* VII, 8, &c. (2) An du Monde 3001 & ſuiv. juſqu'en 3012, avant J. C. 988, avant l'Ere vulg. 992. (3) 3 *Reg.* VII, 2, 3, &c. & 1 *Par.* II, 1, 2. (4) An du Monde 3012, avant J. C. 988, avant l'Ere vulg. 992. (5) 3 *Reg.* IX, 11, 12, &c. & 2 *Par.* VIII. (6) 3 *Reg.* IX, 14. (7) 3 *Reg.* IX, 15, 16, 17, & 2 *Par.* VIII, 1, 2, 3, &c.

ber, & à Elat ou Ælan, ſur la mer rouge, pour aller à Ophir (1). Hiram Roi de Tyr lui prêta de ſes gens, qui ſavoient la marine, & qui en inſtruiſirent les ſujets de Salomon. Ils faiſoient le voyage en trois ans, & ils ramenoient de l'or, des bois précieux, de l'ébene, de l'ivoire, des paons, des ſinges, & diverſes autres choſes (2). D'un ſeul voyage ils rapporterent à Salomon quatre cents cinquante talents d'or, ou, comme porte le troiſieme Livre des Rois (3), quatre cents vingt ſeulement. Vers ce même temps la Reine de Saba (4), pays de l'Arabie Heureuſe, ou ſelon d'autres, de l'Iſle de Méroé, autrefois appelée Saba, vint à Jéruſalem, attirée par la grande réputation du Roi Salomon. Elle y vint chargée de préſens d'or, d'aromates, de pierres précieuſes; & dans la vue d'éprouver ſi la ſageſſe de Salomon étoit telle qu'on la publioit, elle lui propoſa divers énigmes à réſoudre. Mais Salomon la ſatisfit de telle ſorte, qu'elle avoua que ce qu'elle avoit ouï dire de ſa ſageſſe & de ſa magnificence, n'égaloit point ce qu'elle en voyoit. Le Roi de ſon côté la combla d'honneurs & de préſens; elle reçut de lui beaucoup plus qu'elle ne lui avoit apporté, & elle s'en retourna ainſi dans ſon Royaume. On peut voir ce que nous avons dit de cette Reine ſur l'article *Nicaulé*.

Salomon fut un des plus riches, & peut-être le plus riche de tous les Princes qui aient jamais paru; & l'Ecriture (5) marque expreſſément qu'il ſurpaſſoit en richeſſes & en ſageſſe tous les Rois du monde. Nous avons déjà remarqué que de ſon temps l'argent étoit regardé comme rien, & qu'il étoit auſſi commun à Jéruſalem que les pierres. Le revenu annuel de ſon domaine étoit de ſix cents ſoixante-ſix talents d'or (6), ſans compter les tributs que les Rois & les peuples tributaires lui donnoient, ni les ſubſides que fourniſſoient les Iſraélites, ni les ſommes que les marchands payoient au Roi pour les droits d'entrée, de ſortie, & autres. Les boucliers de ſes gardes, le trône où il s'aſſeyoit, étoient revêtus d'or. Tous les vaſes de ſa table, & les meubles de ſon palais étoient du même métal. On lui envoyoit de tous côtés des préſens en vaſes d'or & d'argent, en étoffes précieuſes, en aromates, en armes, en chevaux & en mulets; & toute la terre déſiroit de voir le viſage de Salomon, & d'écouter la ſageſſe que Dieu avoit miſe dans ſon cœur.

Juſqu'ici nous n'avons rien vu dans Salomon que de grand & d'admirable: mais les dernieres actions de ſa vie défigurent étrangement ſon portrait. Il ſe livra à l'amour des femmes étrangeres (7). Outre la fille de Pharaon, dont nous avons parlé, il épouſa des femmes Moabites, Ammonites, Iduméennes, Sidoniennes, Héthéennes. Il eut juſqu'à ſept cents femmes, qui étoient comme des Reines; & trois cents concubines. Ces femmes lui pervertirent le cœur dans ſa vieilleſſe: en ſorte qu'il adora Aſtarte Déeſſe des Sidoniens, Moloc Idole des Ammonites, & Chamos Dieu des Moabites; & il leur bâtit des Temples ſur la montagne des Oliviers, vis-à-vis & à l'orient de Jéruſalem,

(1) 2 *Par.* VIII, 17, 18, *&* 3 *Reg.* IX, 26. (2) 3 *Reg.* X, 11, 22, 2 *Par.* IX, 21. (3) 3 *Reg.* IX, 28. (4) 3 *Reg.* X, 1, 2, 3, *&c.* 2 *Par.* IX, 1, 2, 3, *&c.* (5) 3 *Reg.* X, 23, 2 *Par.* 22. (6) 3 *Reg.* X, 14, 15, 2 *Par.* X, 13, 14, 15, *& ſeq.* (7) 3 *Reg.* XI, 1, 2, 3. Vers l'An du Monde 3020, avant J. C. 980, avant l'Ere vulg. 984.

Il en uſa de même pour toutes ſes femmes étrangeres ; il eut la complaiſance de bâtir des temples pour les Dieux à qui elles offroient de l'encens. C'eſt pourquoi le Seigneur lui dit en ſonge : Puiſque vous n'avez point gardé mon alliance, ni obéi à mes commandemens, je déchirerai & diviſerai votre Royaume, & le donnerai à l'un de vos ſerviteurs ; je ne le ferai pas néanmoins de votre temps, à cauſe de David mon ſerviteur ; mais je le diviſerai entre les mains de votre fils, à qui je ne laiſſerai qu'une Tribu, à cauſe de David mon ſerviteur. On a vu ſous l'article de *Roboam*, l'accompliſſement de cette menace ; & Salomon dès avant ſa mort, en vit les commencemens & les diſpoſitions dans la révolte de Jéroboam, & dans celle d'Adad Iduméen.

Salomon mourut après quarante ans de regne, l'an du Monde 3029, avant Jeſus-Chriſt 971, avant l'Ere vulgaire 975. Nous croyons qu'il étoit âgé d'environ cinquante-huit ans. Il avoit environ dix-huit ans lorſqu'il commença à régner. Joſeph (1) lui donne quatre-vingts ans de regne, & quatre-vingts-quatorze ans de vie ; mais c'eſt une erreur manifeſte. L'hiſtoire de ce Prince avoit été écrite par les Prophetes Nathan, Ahias & Addon (2). Il fut enſeveli dans la ville de David, & Roboam ſon fils régna en ſa place, mais non pas ſur tout Iſrael.

Voici l'éloge que l'Auteur de l'Eccléſiaſtique a fait de Salomon (3) : « A David ſuccéda un » fils rempli de ſageſſe, & à cauſe » de lui, le Seigneur détruiſit » toute la puiſſance de ſes enne» mis. Il régna dans un temps » de paix, & Dieu lui ſoumit tous » ceux qui lui étoient contraires, » afin qu'il lui bâtît une maiſon » & un Sanctuaire éternel. Com» ment avez-vous été inſtruit dans » votre jeuneſſe ? Vous avez été » rempli de ſageſſe comme un » fleuve, & toute la terre a été » découverte à votre ame. Vous » avez enfermé des énigmes dans » une multitude de paraboles, & » votre nom s'eſt rendu célebre » juſqu'aux Iſles les plus reculées. » Toute la terre a admiré vos can» tiques, vos proverbes, vos pa» raboles, & l'interprétation que » vous avez donnée aux choſes » obſcures. Vous avez fait des » amas d'or, comme on en feroit » d'airain ; & d'argent, comme » on en feroit de plomb. Mais » après cela, vous vous êtes aban» donné à l'amour des femmes, » vous avez aſſervi votre corps, » vous avez imprimé une tache à » votre gloire, vous avez pro» fané votre race, pour attirer la » colere ſur vos enfans, & la » punition ſur votre folie, en » formant un ſchiſme dans le » Royaume, & faiſant ſortir d'E» phraïm une domination dure & » cruelle ».

On forme ici une queſtion fameuſe ſur le ſalut de Salomon. Les uns la décident d'une maniere favorable à Salomon. D'autres en parlent d'une maniere déſavantageuſe : mais, à mon avis, les plus ſages demeurent ſur cela dans le ſilence & dans le doute. Voici ce qu'on dit de plus favorable au ſalut de ce Prince. Dieu dit à David, en lui parlant de Salomon (4) : *Je lui ſervirai de pere, & je le traiterai comme mon fils. S'il tombe dans quelque faute, je le corrigerai par la verge dont je frappe les en-*

(1) *Joſeph. Antiq. l. 8, c. 3, initio.* (2) 2 *Par.* IX, 29, 30. (3) *Eccli* XLVIII, 14, 15, 16, 17, &c. (4) 2 *Reg.* VII, 14, & 1 *Par.* XVII, 11.

ſans des hommes ; mais je ne retirerai point de lui ma miſéricorde, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face. L'Ecriture dans un autre endroit (1), dit que *Roboam & ſon peuple vécurent dans la piété, & ſuivirent les voies de David & de Salomon pendant les trois premieres années de Roboam.* Pluſieurs Interpretes croient que le Livre de l'Eccléſiaſte eſt un monument de la pénitence de Salomon, & que ce Prince le compoſa après ſa chûte. Bacchiarius Auteur du cinquieme ſiecle (2), a écrit exprès pour prouver le ſalut de Salomon. Saint Irénée (3), ſaint Hilaire (4), ſaint Cyrille de Jéruſalem (5), ſaint Ambroiſe (6), ſaint Jérôme (7), & pluſieurs nouveaux (8) ſoutiennent expreſſément que Salomon a fait pénitence, & eſt ſauvé.

D'autres doutent de ſa pénitence & de ſon ſalut. L'Ecriture parle clairement de ſa chûte & de ſon idolatrie, & elle ne dit rien de bien aſſuré de ſa pénitence. Ce qu'on avance que le Livre de l'Eccléſiaſte eſt le fruit de ſa converſion, n'eſt nullement prouvé, & le paſſage des Proverbes que l'on cite ordinairement pour cela, ne ſe trouve ni dans la Vulgate, ni dans l'Original Hébreu. Voici ce que porte ce paſſage (9) : *Enfin j'ai fait pénitence, & je me ſuis appliqué à choiſir une maniere de vie plus réglée.* Et voici l'Hébreu : J'ai paſſé par le champ d'un pareſſeux, & il étoit rempli d'épines, & ſes murailles abattues ; *ce qu'ayant vu, je l'ai mis dans mon cœur, & par cet exemple j'ai appris ce que je devois faire.* S'il étoit vrai qu'il ſe fût ſérieuſement repenti de ſa faute, auroit-il laiſſé ſubſiſter ſur le mont des Oliviers, les Temples qu'il y avoit bâtis en l'honneur des Idoles, & qu'on y a vu encore ſi long-temps après lui, ſous le regne de Joſias (10) ? L'Auteur de l'Eccléſiaſtique, qui a fait l'éloge de Salomon, a-t-il fait mention de ſa pénitence ? En voit-on quelque effet dans la révocation de l'arrêt que Dieu avoit porté contre lui ? Ne voit-on pas tout le contraire ? Enfin pluſieurs Peres, comme Tertullien (11), ſaint Cyprien (12), ſaint Auguſtin (13), ſaint Grégoire le Grand (14), rangent Salomon parmi les réprouvés. Pluſieurs autres (15) plus nouveaux ne lui ſont pas plus favorables ; en ſorte que l'on peut conclure que le ſalut, ou du moins la pénitence de ce Prince, eſt une choſe fort problématique & fort douteuſe. On peut voir les Auteurs qui ont traité cette queſtion exprès, & la Diſſertation que nous avons compoſée ſur ce ſujet, dans notre nouveau Recueil.

De tous les Ouvrages d'eſprit de Salomon, il ne nous reſte que les Proverbes, l'Eccléſiaſte, & le Cantique des Cantiques, dont nous avons déjà parlé aſſez au long dans

(1) 2 *Par.* XI, 17. (2) *Bacchiar. Epiſt. ad Januar. de recipiendis lapſis.* (3) *Irenæ. l.* 4, *c.* 45. (4) *Hilar. in Pſal.* LVI, & CXXVI. (5) *Cyrill. Jeroſol. Cathech.* 2. *Illumin.* (6) *Ambroſ. ſeu alius Author.* 2 *Apolog. David.* (7) *Hieron. in Ezech. l* 13, *c.* 43, & *in Eccleſiaſten. c.* 2, & *Ep* 9, *ad Salvinam.* (8) *Vide Rupert. Rabbinos, Serrar. Salian. alios plûres apud Pinedam de Reb. Salom. l.* 8, *c.* 1, *ſect* 1, *n.* 44. (9) *Prov.* XIV, 30, 31. (10) 4 *Reg.* XXIII, 13. (11) *Tertull. l.* 2, *contra Marcion. c.* 23, & *l.* 3, *c.* 20, & *l.* 5, *c.* 9. (12) *Cyprian. Ep.* 6, *ad Rogatian. & lib. de unit. Eccleſ.* (13) *Aug. l.* 22, *contra Fauſt. c.* 71 & 88, & *lib.* 5, *de Doctr. Chriſt. c.* 21, & *in Pſal.* CXXVI. (14) *Greg. Mag. l.* 2. *Moral. in Job. c.* 2. (15) *Auth. l. de promiſſion ſub nomine Proſperi Beda, Lyr. Toſtat. &c.*

leurs articles. Quelques-uns lui ont auſſi attribué le Livre *de la Sageſſe*, & même celui de *l'Eccléſiaſtique* : mais nous avons montré ſous leurs titres, que ces ſentimens n'étoient pas même vraiſemblables. Les Juifs croient qu'il compoſa le Pſeaume LXXI. *Deus, Judicium tuum Regi da* ; & le CXXVI. *Niſi Dominus ædificaverit domum.* On a auſſi publié ſous ſon nom *le Pſeautier de Salomon*, qui contient dix-huit Pſeaumes, qui furent trouvés en Grec dans la Bibliotheque d'Ausbourg par André Schort, & qui ont été traduits en Latin, & donnés au public par le Pere Jean-Louis de la Cerda, avec des explications de ſa façon. Les Savans (1) conviennent qu'ils ne ſont pas de Salomon, mais de quelque Juif Helléniſte, fort verſé dans la lecture des Auteurs ſacrés, qui les a compoſés à l'imitation des Pſeaumes de David, dont il a aſſez bien imité le ſtyle, & qui y a couſu divers fragmens des Prophetes Iſaïe & Ezéchiel, qu'il a ſu accommoder à ſon deſſein.

Ces 18 Pſeaumes prétendus de Salomon n'ont point été inconnus aux Anciens. Ils étoient autrefois dans le fameux Manuſcrit Alexandrin, qu'on conſerve en Angleterre, comme on le voit dans l'Index qui ſe trouve encore à la fin du nouveau Teſtament, quoique ces Pſeaumes aient été ou arrachés de ce Livre, ou perdus par quelqu'autre accident (2). Lambecius fait mention d'un Manuſcrit de la Bibliotheque de l'Empereur, où ces Pſeaumes ſe trouvent placés entre le Livre de la Sageſſe & celui de l'Eccléſiaſtique. L'Auteur de la Synopſe ſous le nom de ſaint Athanaſe, Zonare & Balſamon ſur le Canon 59 de Laodicée, Nicéphore dans la *Stichometria*, ou dénombrement des verſets que contient chaque Livre de l'Ecriture, font mention expreſſe des Pſeaumes de Salomon (3). L'Exemplaire d'Ausbourg copié par André Schort, avoit été envoyé de Conſtantinople à Hæſchelius (4). Mais les Hébreux n'ont jamais eu connoiſſance de cet Ouvrage ; les Latins ne l'ont point connu non plus ; & les anciens Grecs, qui pouvoient l'avoir lu, ne l'ont jamais cité comme Ecriture divine.

Quelques Orientaux attribuent à Salomon l'invention des lettres Syriaques & Arabes (5), & la tradition des Syriens eſt que ce Prince communiqua à Hiram Roi de Tyr, les Caracteres Syriens, & qu'il traduiſit en Syriaque, à la priere de ce Prince, non-ſeulement ſes propres Livres, mais auſſi tous les autres de l'Ecriture. Mais ces traditions ne méritent aucune créance. L'origine des Caracteres Arabes, ni les Verſions de l'Ecriture en Syriaque, ne ſont pas ſi anciennes que Salomon ; & d'ailleurs de quel uſage auroient été ces Ecritures traduites en Syriaque, pour un Prince Tyrien, qui parloit Phénicien, c'eſt-à-dire, la même Langue que Salomon ?

Eupoleme cité dans Euſebe (6), rapporte une Lettre prétendue de Salomon à Vaphré Roi d'Egypte, & la réponſe de Vaphré à Salomon.

---

(1) *Dan. Huet. Demonſtr. Evang. propoſit.* 4. *Vide & Joan. Georg. Neumann. Diſſert. de Pſalterio Salom. Vitelerg.* 1687. (2) *Bevereg. Cod. Can. Eccleſ. primitivæ vindic.* II, 9. (3) *Vide Fabricii Notas in Scholia Lud. de la Cerda in Pſalter. Salomonis, p.* 973, 974, *apocryph. N. Teſt.* (4) *Andr. Schotti, Ep. ad Menoch.* XI. *Cal. Novemb.* 1615. (5) *Vide Abraham. Echell. hiſtor. Arab. parte* 2, *fol.* 275. *Abulfarag. hiſt. Arab. Gabriel. Sionit. Præf. in Pſalter. Syriac.* (6) *Eupolem. apud Euſeb. Præpar. l.* XI, *c.* 31.

Salomon lui donne avis de ſon avénement à la Couronne, & lui demande des ouvriers, pour lui aider à bâtir un Temple au Seigneur ; & Vaphré lui répond qu'il lui envoie quatre-vingt mille ouvriers pour cet ouvrage. On lit au même endroit une Lettre de Salomon à Suram Roi de Tyr, de Sidon, & de la Phénicie, par laquelle Salomon lui donne avis de ſon avénement au Royaume, & le prie de lui envoyer des ouvriers ; & la réponſe de *Suram*, (il veut dire apparemment *Iram*, ou Hiram,) par laquelle il dit qu'il lui envoie quatre-vingt mille ouvriers, & entre autres, un très-habile architecte, Tyrien de nation, & fils d'une mere Juive. Mais on tient ces Lettres inventées à plaiſir, de même que celles qu'on lit dans Joſeph (1), qui ſont à peu-près dans le même goût, & pour le même deſſein, mais d'un ſtyle aſſez différent, & plus conforme à ce qu'on lit dans l'Ecriture.

Joſeph (2) aſſure auſſi que Salomon compoſa des Livres d'enchantemens, & pluſieurs manieres de conjurer les Démons, & de les chaſſer des corps, en ſorte qu'ils n'y retournent jamais. Il ajoute qu'il en a vu faire l'expérience à un Juif nommé Elézaar, qui guérit pluſieurs poſſédés en la préſence de Veſpaſien, de ſes fils & des Officiers de ſon armée. L'exorciſte mettoit ſous le nez du poſſédé un anneau, dans lequel étoit enchâſſée une racine indiquée par Salomon, & à la ſeule odeur de cette racine, le Démon ſortoit, renverſant l'énergumene, & le laiſſant comme mort ; & pour plus grande preuve de la vérité de la guériſon du malade, on mettoit à quelque diſtance de là un vaſe plein d'eau, que le Démon renverſoit en ſortant. Origenes (3) parle encore des conjurations que les Juifs employoient de ſon temps contre les Démons, en ſe ſervant des Ecrits qu'ils prétendoient avoir reçus de Salomon. Les Orientaux (4) croient qu'il avoit le ſecret de lier les Démons, de les enchaîner, & de leur commander. Les Rabbins (5) diſent que le Démon Aſmodée chaſſa Salomon de ſon trône, & régna en ſa place, pendant que ce Prince parcouroit les Royaumes & les Provinces ; mais qu'enſuite étant revenu à Jeruſalem, il mit en fuite Aſmodée, & l'enchaîna, afin qu'il ne pût nuire à perſonne. Il força le même Démon de lui enſeigner le ſecret de tailler les pierres du Temple ſans faire aucun bruit.

Les Grecs (6) enſeignent que ce Prince avoit compoſé divers Ouvrages de Médecine, & qu'il avoit écrit ſur la nature & les vertus des pierres, des végétaux & des ſimples ; mais que le Roi Ezéchias voyant l'abus que l'on faiſoit de ces Ouvrages, les ſupprima. Ce qui n'a pas empêché que depuis ce temps il n'ait encore paru différens Livres de ſecrets, de magie, de médecine, d'enchantemens, ſous le nom de ce Prince. On cite auſſi ſous ſon nom divers autres ouvrages : Par exemple,

(1) *Antiq. l. 8, c. 2.* (2) *Joſeph. ibidem. Vide Pined. l. 3, c. 29, de Reb. Salom.* & Naudé, Apologie des grands Hommes accuſés de magie. (3) *Origen. in Matth.* XXVI, *tract. 35, p. 63.* (4) *Leont. Gr. t. 1, Auctuar. nov. Combeſis, p. 724, Gregent. diſput. cum Judæo, p. 27, 28. Jacob. Golius ad Alfarag. p. 18.* Chardin, Voyage de Perſe, l. X, p. 47. D'Herbelot, Bibl. Orient. (5) *Rabb. apud Bartholocci, t. 1, p. 490, 491.* (6) *Pſell. apud Glycam, parte 2. Annal. p. 182, 183. Suidas in Ezechia. Syncell. p. 200. Cedren. p. 77 & 89. Anaſtaſ. q. 41. Juſtin. ſeu alius qu. 55, ad Orthodox. Procop. Gaz. ad 3 Reg. IV, 33.*

L'Inſtruction de Salomon à ſon fils Roboam ; L'Hygromancie de Salomon, au même ; Le Teſtament de Salomon ; Le Livre du Trône de Salomon ; Les Livres de Magie compoſés par les Démons ſous le nom de Salomon (1) ; La Clavicule de Salomon ; L'Anneau de Salomon ; La Contradiction de Salomon, & pluſieurs autres de cette nature. On peut voir M. Fabricius dans ſes Apocryphes du Nouveau Teſtament, pages 1040, 1041, 1042 & ſuivantes. On a remarqué ailleurs que quelques-uns (2) attribuoient à Salomon le Livre de Job.

Les Orientaux (3) ſe ſont fait une ſi haute idée du mérite & des grandes qualités de ce Prince, qu'ils donnent le nom de Salomon, ou *Soliman*, à tous les Rois qu'ils ont cru avoir poſſédé l'empire univerſel de toute la terre. Ils en comptent juſqu'à quarante, ou même juſqu'à ſoixante & douze, qu'ils diſent avoir régné ſucceſſivement pendant un grand nombre de ſiecles, avant la création d'Adam : Tous ces Monarques commandoient chacun à des créatures de ſon eſpece, qui étoient différentes de celle d'Adam, quoiqu'elles fuſſent raiſonnables comme les hommes. Ils en attendent encore une autre lignée deſcendue d'Adam, après celle qui vit aujourd'hui, laquelle les ſurpaſſera toutes en majeſté & en puiſſance, après laquelle il n'en paroîtra plus aucune autre ſur la terre.

On dit que chacun de ces Solimans poſſédoient de pere en fils un bouclier dont ils ſe ſervoient continuellement dans les guerres qu'ils faiſoient aux Démons leurs ennemis, & qu'ils le tranſmettoient comme un gage de l'empire à celui qui leur devoit ſuccéder : Ils avoient auſſi l'épée foudroyante & le bouclier qui les rendoient invincibles dans les combats : On dit de plus qu'ils avoient comme Salomon un eſprit familier, ou un génie, qui ſous la figure d'un oiſeau, faiſoit tous ſes meſſages & exécutoit tous ſes ordres. Mais laiſſons toutes ces rêveries, & revenons à Salomon fils de David.

Ils prétendent qu'il étoit non-ſeulement Roi des Juifs & des Nations voiſines que David avoit ſubjuguées, mais auſſi qu'il poſſédoit la Monarchie univerſelle de toute la terre. Son Viſir, ou ſon premier Miniſtre d'Etat, étoit Aſaph, duquel il eſt parlé dans l'Ecriture, & à qui David a adreſſé pluſieurs de ſes Pſeaumes. Non-ſeulement tous les hommes du Monde, mais les eſprits bons & mauvais, les oiſeaux, les vents mêmes lui obéiſſoient. Il avoit, diſent-ils, un anneau merveilleux qui lui découvroit non-ſeulement les choſes préſentes, mais les paſſées & les futures. La forme & la matiere de ſon trône étoient d'une magnificence qui ſurpaſſe tout ce qu'on en peut dire. Au lieu de dais & de pavillon, il étoit ombragé par les oiſeaux qui voltigeoient continuellement au-deſſus & autour de lui ; douze mille trônes d'or étoient à ſa droite, & douze mille trônes d'argent à ſa gauche. Les trônes d'or étoient pour placer les Patriarches & les Prophetes, & les trônes d'argent pour les Sages & les Docteurs qui aſſiſtoient à ſes jugemens.

Les Démons jaloux de la gloire de Salomon, publierent ſous le nom de ce Prince des livres pleins de ſuperſtition & de magie, pour perſuader aux ſimples & aux igno-

(1) *Alcoran. c.* 2. (2) *Vide Nazianz. orat.* 9, *& Nicetam. in eand. Olympiodor. in Præf. in Job. item Polychron. in Job.* XIII, *ſeu* XIX, 23. (3) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 819.

rans que c'étoit dans ces ouvrages que Salomon puiſoit les lumieres dont il ſe ſervoit dans le gouvernement de ſon royaume, & qui le rendoient ſi célebre dans le Monde. Mais Salomon ayant fait une exacte recherche de tous ces pernicieux ouvrages, les enferma dans un coffre qu'il ferma ſous la clef, & qu'il fit enterrer ſous ſon trône même afin qu'on ne pût s'en ſervir. Mais il arriva qu'après la mort de ce Prince, les Démons, ou les Magiciens tirerent ces mêmes livres du lieu où ils étoient, & les répandirent dans le Monde comme ayant été écrits par Salomon. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire connoître le génie des Orientaux, & la grande eſtime où Salomon eſt encore aujourd'hui parmi eux.

SALPHAAD, fils d'Hépher, de la Tribu de Manaſſé. Il mourut ſans enfans mâles, mais il laiſſa cinq filles, Malaa, Noa, Egla, Melcha & Therſa, leſquelles reçurent leur partage dans la Terre promiſe avec ceux de leur Tribu (1).

SALTUS. Ce terme ſignifie une forêt. On lit dans les Rois & dans les Paralipomenes (2) le nom d'*Adeodatus filius ſaltûs* : mais l'Hébreu porte : *Elchanan fils de Jaré*, ou *de Jaïr de Bethléem*. Cet Elchanan eſt apparemment le même dont il eſt parlé 2 *Reg.* XXIII, 24. *Elchanan fils de l'oncle paternel de Joab, qui étoit de Bethléem.* Cet Elchanan étoit un des braves de l'armée de David.

SALU, pere de Zambri, de la Tribu de Siméon. *Num.* XXV, 14.

SALUMITH, fille de Dabri. Voyez *Salomith I.*

SALUMIAS, ou *Salomias*, village dans la campagne aux environs de Scythopolis (3). C'eſt le même que *Salem*, où ſaint Jérôme dit qu'on voyoit les ruines du palais de Melchiſédech. Voyez ci-devant *Salem.*

SALUSA, fils de Supha, de la Tribu d'Aſer. 1 *Par.* VII, 37.

SALUT, *ſalus*, *ſalutare*, ou *ſalutaris*, ou *ſalvatio*, ſe prennent en divers ſens dans l'Ecriture. 1°. Pour le ſalut & la béatitude éternelle, qui fait l'objet de nos eſpérances & de nos déſirs. Ainſi on dit, *la ſcience du ſalut* (4), *l'Evangile du ſalut* (5), *la pénitence qui opere le ſalut* (6), c'eſt-à-dire, qui conduit à la vie éternelle.

2°. *Salut* ſe met pour la vie : *Per ſalutem Pharaonis*, par la vie de Pharaon (7) : *Salus noſtra in manu tua eſt* (8) : notre vie eſt entre vos mains : *Per ſalutem tuam, & per ſalutem animæ tuæ, &c.*

3°. Pour la délivrance ou la victoire (9) : *Cras erit vobis ſalus, cùm incaluerit ſol* : Vous ſerez demain délivrés après le lever du ſoleil ; & : A Dieu ne plaiſe que Jonathan ſoit mis à mort, lui qui a procuré cette délivrance ou cette victoire à Iſrael (10) : *Qui fecit ſalutem hanc magnam in Iſrael.* C'eſt là la fleche du ſalut contre la Syrie : *Sagitta ſalutis Domini contra Syriam* (11) ; c'eſt-à-dire, la fleche qui marque la victoire.

4°. *Salus* ſe met pour la louange & la bénédiction que l'on rend à Dieu : *Salus & gloria, & virtus Deo noſtro* (12) ; & : *Salus Deo noſtro, qui ſedet ſuper thronum, &c.* (13).

5°. Enfin *Salus* ſe prend pour le ſalut que l'on donne aux perſonnes que l'on ſalue, & à qui

(1) *Num.* XXVI, 33, & XXVII, 1, 2. (2) 2 *Reg.* XXI, 19, & 1 *Par.* XX, 5. (3) *Hieron. Onomaſt. ad Salem. Vide Euſeb. ibidem.* (4) *Luc.* I, 77. (5) *Epheſ.* I, 13. (6) 2 *Cor.* VII, 10. (7) *Geneſ.* XLII, 45, 16. (8) *Geneſ.* XLVII, 25. (9) 1 *Reg.* XI, 9. (10) 1 *Reg.* XIV, 45. (11) 4 *Reg.* XIII, 17. (12) *Apoc.* XIX, 1. (13) *Apoc.* VII, 10.

l'on

l'on écrit ; ſalut de civilité & d'amitié : *Salut aux douze Tribus qui ſont dans la diſperſion* (1) : *Le Roi Alexandre, à ſon frere Jonathas ; ſalut* (2) : *A Onias Grand-Prêtre ; ſalut, &c.*

Les Hébreux ſe ſervent aſſez rarement de termes couverts, mais ſouvent de termes abſtraits. Ainſi pour dire que Dieu les ſauve & les protege, ils diſent que Dieu eſt leur *ſalut* ; ainſi *Vox ſalutis, gaudium ſalutis, rupes ſalutis, ſcutum ſalutis, ſagitta ſalutis, veritas ſalutis, cornu ſalutis, verbum ſalutis, arx ſalutis, &c.* C'eſt-à-dire, une voix qui annonce la délivrance, la joie qui accompagne la ſortie d'un grand danger ; un rocher où l'on ſe ſauve, & où l'on ſe tient en ſureté contre ſes ennemis ; un bouclier qui nous met à couvert de leurs traits ; une fleche qui procure le ſalut & la liberté à tout un peuple ; une vérité qui nous ſauve ; une corne ou rayon de gloire, de bonheur, de ſalut ; la gloire qui accompagne ceux qui ſont échappés d'un grand danger, &c.

Ainſi, *Facere ſalutem magnam in Iſrael*, ſignifie délivrer les Iſraélites d'un grand danger, remporter ſur leurs ennemis une grande victoire. *Fieri*, ou *eſſe in ſalutem*, ſauver, garantir quelqu'un (3) ; *Magnificans ſalutes Regis*, apporter un grand, un puiſſant ſecours au Roi : *Viſita nos in ſalutari tuo* (4) ; Viſitez-nous & ſauvez-nous : *Exaltabit manſuetos in ſalutem* (5) : Il les comblera de gloire, & les tirera de tout danger. *Salutare vultus mei* (6) : Le ſalut de la face du Seigneur ; c'eſt-à-dire, la faveur qu'il nous fait de nous regarder d'un bon œil, ou de nous montrer ſon doux viſage ; ou plutôt, *le ſalut de ma face*, le ſalut qui eſt devant moi, dans qui j'eſpere, que j'attends. *Qui mandas ſalutes Jacob* (7) ; qui commandez avec empire, & qui dites : Que Jacob ſoit ſauvé ; qui le ſauvez, & le protégez efficacement. *Longè à ſalute mea verba delictorum meorum* (8) : Mes péchés crient contre moi, & vous détournent de m'accorder le ſalut. L'Hébreu : *Vous êtes loin de mon ſalut, & des paroles de mon rugiſſement.* Vous refuſez de me ſecourir, de me délivrer, & même de m'écouter.

Une hoſtie, ou un ſacrifice pour le ſalut : *Victimas pro ſalute vovi* (9), ſont des hoſties pacifiques qu'on offroit à Dieu, ou pour le remercier de ſes bienfaits, ou pour lui demander des graces, ſa protection ; ſon ſecours, *Fallax equus ad ſalutem* (10). C'eſt en vain que vous mettez votre eſpérance dans les chevaux ; ils ne vous tireront point du danger ſans le ſecours de Dieu. J'ai préféré la ſageſſe au ſalut & à la beauté : *Super ſalutem & ſpeciem dilexi eam* (11) ; plus que la vie, la ſanté & la beauté : *Divitiæ ſalutis, ſapientiæ & ſcientiæ* (12) : Les tréſors du ſalut, ou ſelon l'Hébreu ; *la force des ſaluts* ; la ſageſſe & la ſcience illuſtreront le regne du Meſſie. Il ſauvera, il protégera, il défendra, il délivrera par ſa puiſſance infinie ſes élus ; il les comblera des dons de la ſageſſe & de la ſcience.

Le Seigneur m'a revêtu de vêtemens de ſalut (13) : *Induit me*

(1) *Jacob.* 1, 1. (2) 1 *Macth.* x, 18. (3) *Pſalm.* xvii, 51. (4) *Pſalm.* cv, 4. (5) *Pſalm.* cxlix, 4. (6) *Pſalm.* xlii, 5. (7) *Pſalm.* xliii, 5. (8) *Pſalm.* xxi, 2. רחוק משׁ דעתי דברי שׁאגתי (9) *Prov.* vii, 14. *Vide & 2 Macc.* iii, 32. (10) *Pſalm.* xxxii, 17. (11) *Sap.* vii, 10. (12) *Iſai.* xxxiii, 6. (13) *Iſai.* lxi, 10.

veſtimentis ſalutis, & indumento juſtitiæ. Ces vêtemens de ſalut peuvent marquer les habits de fête & de réjouiſſance dont on ſe pare aux jours de fête, & après avoir reçu de Dieu quelque grace ſignalée, après avoir été délivré de quelque grand danger. *Erit tibi anima tua in ſalutem* (1). L'Hébreu à la lettre : *Erit tibi anima tua in ſpolium* ; Vous vous tirerez du danger, & vous aurez la vie ſauve ; mais ce ne ſera pas ſans danger. Vous ſauverez votre vie, comme on ſauve une partie du butin : Ou bien, ce ſera là votre part du butin. Heureux d'en être quitte à ſi bon marché : Vous perdrez tout le reſte, mais vous aurez la vie. Ezéchiel dit (2), *Aquâ non es lota in ſalutem.* Il parle d'un enfant nouveau né qui n'a pas été lavé ni ſalé, & à qui on n'a pas coupé l'ombilic. On croyoit apparemment que cela contribuoit à la ſanté, *ad ſalutem.* L'Hébreu lit : *Vous n'avez pas été lavé d'eau pour l'adouciſſement*, pour vous rafraîchir & vous nettoyer.

SAMA, ville de la Tribu de Juda, *Joſue* XV, 26.

I. SAMAA, fils du Roi Jéchonias. 1 *Par.* III, 18.

II. SAMAA, Prince d'une des familles de Benjamin, & fils de Macelloth. 1 *Par.* VIII, 32.

III. SAMAA, frere de David, & pere de Jonathas, un des Héros de l'armée de ce Prince. 2 *Reg.* XXI, 21.

IV. SAMAA, Lévite, fils de Michel, & pere de Barachias. 1 *Par.* VI, 39.

V. SAMAA, pere de Joas, de la Tribu de Benjamin, fut un de ceux qui vinrent joindre David à Gabaa, pendant que Saül le perſécutoit. 1 *Par.* XII, 3.

SAMACHIAS, fils de Séméïas Lévite, portier du Temple. 1 *Par.* XXVI, 7.

SAMAD, fils d'Elphaad, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VIII, 12.

SAMAEL. C'eſt le nom que les Rabbins (3) dans leurs Commentaires myſtiques ſur le Pentateuque donnent au Prince des Diables, qui attendoit avec impatience l'heure du trépas de Moïſe, pour ſe ſaiſir de lui, & le conduire dans le lieu où les Morts étoient détenus. Mais ſaint Michel le reprit, & lui dit : Quoi, malheureux ! tu t'abandonnerois à la joie, pendant que je répandrois des larmes ? Il lui cita ce paſſage de Michée (4) : *Mon ennemie, ne te réjouis point de ma diſgrace, je ſuis tombée, il eſt vrai, mais je me releverai. Si je ſuis aſſiſe dans les ténebres, Dieu ſera ma lumiere.* Il ajouta : Je ſuis tombé lorſque Moïſe eſt mort ; mais je me ſuis relevé, lorſque Joſué lui a ſuccédé, & qu'il a introduit les Hébreux dans la Terre promiſe. Voyez ci-après *Sammael.*

SAMAI, ou SAMÆAS, fameux Rabbin. Voyez *Samæas.*

I. SAMAIAS, pere de Samaï, de la Tribu de Siméon. 1 *Par.* IV, 37.

II. SAMAÏAS, fils de Séméi, de la Tribu de Ruben. 1 *Par* V, 4.

III. SAMAÏAS, de la Tribu de Benjamin, & de la ville de Gabaon, très-vaillant homme, qui vint joindre David à Siceleg. 1 *Par.* XII, 4.

SAMAOTH de Jézer, un des Généraux de l'armée de David & de Salomon, qui commandoit à vingt-quatre mille hommes. 1 *Par.* XXVII, 8.

SAMARATH, fils de Séméi,

(1) *Jerem.* XXXIX, 18, & XLV, 5. (2) *Ezech.* XVI, 4. במוסם לא רחצה למשעי (3) *Rabboth. in Deuter. cap. ult. fol.* 302. (4) *Mich.* VII, 8.

de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VIII, 21.

SAMARAIM, ville de Benjamin, aux environs de Béthel. *Joſue* XVIII, 22. Voyez auſſi 2 *Par.* XIII, 4, ſelon l'Hébreu, *le mont Samaraïm.*

SAMARÆUS, dixieme fils de Chanaan (1), & pere des *Samaréens*, que nous croyons avoir habité *Simyra*, ville de Phénicie, près d'Orthoſie. Les deux Chaldéens & ſaint Jérôme veulent qu'ils aient demeuré à Emeſe, dans la Syrie. Quelques-uns ſe ſont imaginés qu'ils avoient donné le nom à la montagne de *Someron*, ſur laquelle dans la ſuite on bâtit Samarie (2); mais ils n'ont pas fait attention à la différence qui ſe rencontre entre les noms de (3) *Schomeronim*, les Samaritains, & *Zomeriim*, les Samaréens.

I. SAMARIAS, un des braves qui vinrent trouver David à Siceleg. 1 *Par.* XII, 5.

II. SAMARIAS, un de ceux qui avoient épouſé des femmes étrangeres, & qui les répudierent après la captivité. 1 *Eſdr.* X, 31.

SAMARIE, ville capitale du Royaume de Samarie, ou des dix Tribus, fut bâtie par Amri Roi d'Iſrael, qui commença à régner en l'an du Monde 3079, & mourut en 3086. Ce Prince acheta la montagne de Someron deux talents d'argent (4), ou la ſomme de neuf mille ſept cents trente-quatre livres ſept ſols. Cette montagne appartenoit à un nommé *Somer*, & quelques-uns croient qu'il y avoit déjà quelques commencemens de ville, fondés ſur ce qu'avant le regne d'Amri il eſt déjà fait mention de Samarie (5). Mais d'autres reconnoiſſent une prolepſe, ou anticipation dans le diſcours de l'Homme de Dieu, qui parle de Samarie ſous le regne de Jéroboam.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que Samarie ne fut Ville conſidérable, & ne devint Capitale du Royaume d'Iſrael que depuis le regne d'Amri. Avant lui les Rois d'Iſrael demeuroient à Sichem, ou à Therſa. Samarie étoit ſituée ſur une montagne agréable & fertile, & d'une ſituation avantageuſe, à douze milles de Dothaïm, à douze milles de Merom, & à quatre milles d'Atharoth (6). Joſeph dit qu'elle eſt à une journée de Jéruſalem (7). Au reſte, quoiqu'elle fût bâtie ſur une hauteur, il faut qu'il y ait eu des eaux en abondance, puiſqu'on voit des médailles frappées dans cette Ville, où l'on a repréſenté la Déeſſe Aſtarté foulant aux pieds un fleuve; ce qui fait voir qu'elle étoit bien arroſée : & Joſeph (8) remarque que Jean Hircan Prince des Juifs, l'ayant priſe, la ruina de fond en comble, & fit même paſſer le torrent ſur ſes ruines, pour en effacer juſqu'aux moindres traces.

Les Rois de Samarie n'oublierent rien pour rendre cette Ville la plus forte, la plus belle & la plus riche qu'il leur fût poſſible. Achab y bâtit un palais d'ivoire (9), c'eſt-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire. Amos (10) décrit Samarie ſous Jéroboam II. comme une Ville plongée dans les délices & dans la délicateſſe. *Je détruirai*, dit-il, *vos appartemens d'hiver, & vos appartemens*

(1) *Geneſ.* X, 18. (2) 3 *Reg.* XVI, 24. (3) שמרנים *Schomeronim.* הצמריים *Zomeriim.* (4) 3 *Reg.* XVI, 24. (5) 3 *Reg.* XIII, 22. An du Monde 3030, avant J. C. 970, avant l'Ere vulg. 974, & par conſéquent 49 avant le regne d'Amri. (6) *Euſeb. in Dothaïm, in Merro, & in Atharo.* (7) *Joſeph. Antiq. l.* 15, *c.* 11. (8) *Antiq. l.* 13, *c.* 18. (9) 3 *Reg.* XXII, 39. (10) *Amos* III, 15, IV, 1, 2.

d'été ; vos maiſons d'ivoire périront, & la multitude de vos maiſons ſera ruinée. Ecoutez ce que je vous dis, vaches graſſes qui êtes à Samarie, qui accablez l'indigent par vos injuſtices, & qui briſez les pauvres, qui dites à vos Seigneurs, Apportez, & nous boirons, &c.

Bénadad Roi de Syrie (1), avoit bâti des places publiques ou des rues à Samarie, apparemment pour le commerce, où ſes gens demeuroient pour trafiquer. Bénadad ſon fils aſſiégea cette place ſous le regne d'Achab (2), l'an du Monde 3103, avant Jeſus-Chriſt 897, avant l'Ere vulgaire 901. Il vint à la tête de trente-deux Rois, avec une nombreuſe armée mettre le ſiege devant Samarie (3). D'abord Bénadad envoya des Ambaſſadeurs au Roi d'Iſrael pour lui demander ſes tréſors, ſes femmes & ſes enfans les plus chers. Achab ſe ſentant trop foible pour lui réſiſter, lui accorda tout ce qu'il lui demandoit ; mais les Ambaſſadeurs étant revenus lui demander encore tout ce qu'ils trouveroient à leur gré dans les maiſons de ſes ſujets. Alors Achab fit aſſembler tous les Anciens du peuple, & leur dit : Le Roi de Syrie nous tend des pieges ; je lui abandonne tout ce qui eſt à moi ; & non content de cela, il veut encore avoir ce qui vous appartient. Tous les Anciens répondirent : N'écoutez point ces propoſitions, & ne vous rendez point à ces injuſtes demandes. Achab renvoya donc les Ambaſſadeurs, & leur dit : Je donnerai tout ce qui eſt à moi pour acheter la paix ; mais je ne puis diſpoſer ainſi des biens de mes ſujets. Bénadad courroucé de la réponſe du Roi d'Iſrael, lui envoya faire des menaces, & ordonna que l'on fît l'inveſtiture de la Ville.

Alors il vint un Prophete trouver Achab, & lui dire de la part du Seigneur (4) : *Vous avez vu toute cette multitude innombrable* de Syriens, *je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains.* Le Roi lui demanda, *Par qui ?* Le Prophete lui répondit : *Par les Valets de pied des Princes des Provinces.* Achab ajouta : *Qui commencera le combat ? Ce ſera vous*, dit le Prophete.

Le Roi d'Iſrael fit donc paſſer en revue les Valets de pied des Princes, & il s'en trouva deux cents trente-deux : Enſuite il fit la revue du peuple, & tous les enfans d'Iſrael ſe trouverent au nombre de ſept mille. Ils firent une ſortie ſur le midi, pendant que Bénadad dans ſa tente buvoit & faiſoit bonne chere avec les trente deux Rois qui étoient venus avec lui. Les Valets de pied des Princes marchoient à la tête de l'armée d'Iſrael. On vint dire à Bénadad qu'il ſortoit du monde de Samarie ; il répondit, ſoit qu'ils viennent pour demander la paix, ſoit pour combattre, prenez-les vifs. La petite armée d'Iſrael s'avança, & chacun commença à tuer tout ce qui ſe préſenta devant lui. Les Syriens ſe trouvant ſans Commandant à leur tête, prirent la fuite ; l'armée d'Iſrael les pourſuivit vivement, & Bénadad fut obligé de monter à cheval, & de ſe ſauver avec les autres Rois qui l'accompagnoient.

Obſervations ſur l'inveſtiture de Samarie par Bénadad, & ſur la déroute de ſon armée par les valets de pied des Princes d'Iſrael. 3 Reg. xx.

☞ J'ai cru devoir me ſervir plutôt du terme d'*inveſtiture* que de celui de ſiege dans cette entre-

(1) 3 *Reg.* xx, 34. = (2) 3 *Reg.* xx, 1, 2, 3, 4, &c. = (3) 3 *Reg.* xx, 1, 2, 3, *& ſeq* = (4) *Ibid.* ℣. 13.

priſe de Bénadad Roi de Syrie contre la ville de Samarie. Ce Prince y marcha accompagné de trente-deux Rois, ou du moins de 32 Roitelets, dans l'intention d'en faire le ſiege, avec un grand appareil de machines, & une armée innombrable. Voilà de quoi parler bien haut, & agir ſur de grandes eſpérances. Il campe devant la place, & envoie ſommer Achab Roi d'Iſrael, de ſe rendre. Les conditions que Bénadad lui fait faire par ſes Ambaſſadeurs, ſont de la nature de celles que l'on fait ſubir aux Villes priſes d'aſſaut, ou ſur le point de l'être; comme s'il eût été bien aſſuré que de gens qui ſont à couvert de bonnes murailles, qui ont les armes à la main, leur Roi à leur tête, leur Religion & leur liberté à conſerver, ſe trouveroient d'humeur à ſe rendre ſous de telles conditions. Voici ce que le Roi de Syrie lui fait dire par ſes Ambaſſadeurs: *Votre argent & votre or ſont à moi; vos femmes & vos enfans les plus chers ſont à moi.* Je trouve dans Achab une ſoumiſſion extraordinaire à ces ordres; jamais Vaſſal n'en a marqué de plus grande; Il ne ſe regarde pas comme ſon Vaſſal & ſon Tributaire; mais à l'entendre parler aux Ambaſſadeurs de Bénadad, il ſemble que lui & tout ſon peuple ſont au nombre de ſes Eſclaves; il falloit ſans doute que le grand nombre des troupes Syriennes l'épouvantât, & qu'il ſe crût bien peu aſſuré dans ſa place, quoiqu'avec près de huit mille hommes de combat. Que répond donc Achab à ces propoſitions. *O Roi mon Seigneur, je ſuis à vous, comme vous le dites, & tout ce que j'ai eſt à vous.* Apparemment qu'il entendoit tout ce qu'il avoit, & dont il pouvoit diſpoſer, & non ce qui étoit à ſon peuple, & dont il n'étoit pas le maître. Bénadad prétendoit ſans doute avoir le tout; c'eſt pourquoi il renvoya ſes Ambaſſadeurs lui dire: *Demain donc à cette même heure j'enverrai mes ſerviteurs vers vous, ils viſiteront votre maiſon & la maiſon de vos ſerviteurs, & ils prendront tout ce qu'il leur plaira, & ils l'emporteront.* Il y a une grande différence, (comme dit fort bien le ſavant Commentateur) entre ce qu'entendoit Achab & ce que prétendoit le Roi de Syrie. Celui-ci vouloit diſpoſer abſolument de tous les biens, des perſonnes & des ſujets appartenans au Roi d'Iſrael; & Achab ne ſe ſoumettoit que ſous l'eſpérance qu'il lui accorderoit des conditions modérées, & qu'il ſeroit ſimplement obligé de payer le tribut, ou à racheter la paix & le pillage de la Ville; mais quand il vit qu'il n'en vouloit pas moins à la liberté qu'aux biens de ſon peuple, il fit aſſembler tous les anciens, & demanda leur avis là-deſſus. Tous lui répondirent unanimement: *Ne l'écoutez point, & ne vous rendez point à ce qu'il déſire.* Ainſi le Roi répondit aux Ambaſſadeurs: Je vous ai accordé vos premieres demandes; mais pour la derniere, dites au Roi mon Seigneur, que je ne puis m'y réſoudre. *Hanc autem rem facere non poſſum.*

Sur le refus du Roi d'Iſrael, les Ambaſſadeurs ſe retirerent, & firent leur rapport à Bénadad, qui les renvoya avec des paroles pleines de menaces, pour intimider Achab & ſes ſujets, & pour leur donner une idée plus grande de ſes forces & de ſa puiſſance. Voyez ce qu'il leur fait dire (1): *Que les Dieux me traitent dans toute la ſévérité, ſi toute la pouſſiere de Samarie ſuffit pour remplir ſeulement le creux de la main de tous*

(3) 3 *Reg.* xx, 10.

les gens qui me ſuivent. Cette hyperbole ſurprend le Lecteur; je n'en ſerois cependant pas ſurpris, ſi les termes *pulvis Samariæ* exprimoient la force de l'original; mais Dom Calmet prétend que le Caldéen eſt beaucoup plus fort: *Toute la terre du pays ne ſuffira pas pour mes gens, ſi chacun d'eux en emporte ſeulement autant qu'il peut s'en attacher ſous ſes ſouliers.* Cela ſurpaſſe les gaſconnades les plus outrées. La réponſe d'Achab eſt excellente, & rabat beaucoup de cet orgueil démeſuré. *Dites à votre Maître: Que perſonne ne ſe glorifie, ni armé, ni déſarmé.*

Bénadad reçut cette réponſe lorſqu'il buvoit à l'ombre, apparemment ſous une feuillée, *avec les autres Rois; & il dit auſſi-tôt à ſes gens: Qu'on enferme la Ville; & ils l'enfermerent.* La réponſe d'Achab le piqua tellement, qu'il réſolut d'en faire le ſiege dans les formes; pour cet effet, il fit inveſtir de tous côtés la Ville, & même fit tirer une ligne environnante tout autour, pour empêcher que perſonne ne pût ni y entrer ni en ſortir.

En même-temps, pour raſſurer le Roi d'Iſrael, il vint un Prophete, qui lui dit de la part du Seigneur: Je confondrai l'orgueil de Bénadad, & de tous ces Rois qui l'accompagnent. *Vous avez vu cette multitude innombrable; je vous déclare que je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains; & ce ſera par les Valets de pied des Princes des Provinces* que cette formidable armée ſera miſe en déroute, *afin que vous ſachiez que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur.* Il eſt apparent que les Valets de pied des Princes d'Iſrael étoient, comme dit Dom Calmet, des Pages, ou de jeunes Gentils-hommes, qu'on élevoit à la Cour auprès du Roi, qui en *fit la revue, & il en trouva deux cents trente-deux; & enſuite celle du peuple, qui ſe trouverent au nombre de ſept mille, tous enfans d'Iſrael.*

Ils ſortirent de la Ville ſur le midi. Cependant Bénadad étoit dans ſa Tente, qui buvoit, & qui étoit ivre, auſſi-bien que *les trente-deux Rois qui étoient venus à ſon ſecours.* Que peut-on attendre d'un Général & d'un Roi ivre, & même des trente-deux autres, qui ſans doute en avoient pris comme lui avec abondance? On peut juger de quoi ſont capables trente-trois ivrognes bien remplis, d'aller dormir plutôt que de ſe mettre à la tête d'une armée.

Les Valets de pied des Princes des Provinces marchoient à la tête de l'armée. Bénadad ayant envoyé voir ce que c'étoit, on lui vint dire; ce ſont des gens qui ſont ſortis de Samarie. Il dit à ceux qui lui parloient, ſoit qu'ils viennent pour demander *la paix, ſoit pour combattre, prenez-les tous vifs.* Il n'étoit pas aiſé de ſe ſaiſir d'une telle Ambaſſade, compoſée de ſept mille deux cents trente-deux hommes, qui marchoient contre une armée ſans chefs, partagée en différens quartiers autour de la Ville, & dont il n'y avoit peut-être pas un ſeul homme ſain d'eſprit & de jugement; car à l'imitation de leurs chefs, ils pouvoient être auſſi dans la débauche. *Cependant les Valets de pied des Princes des Provinces s'avancerent, & le reſte de l'armée après eux.* C'eſt-à-dire, que le petit corps compoſé des Valets de pied des Princes formoit comme une avant-garde, qui attaqua d'abord les troupes Syriennes, qui ſe préſenterent pour tâcher de les ſaiſir; mais elles furent repouſſées & rechaſſées dans leur camp. Le gros de l'armée d'Iſrael ſuivoit de près, qui, attaquant & taillant en pieces tout ce qui ſe rencontra à ſon paſſage, répandit le trouble & la terreur

dans toute l'armée de Bénadad, qui n'eut que le temps de monter à cheval, & de ſe ſauver avec les Cavaliers qui l'accompagnoient.

L'armée d'Iſrael étoit rangée ſur deux corps, l'Infanterie au centre, & la Cavalerie ſur les ailes; car dans la bataille d'Aphec, dont il eſt parlé immédiatement après, l'Auteur ſacré (1) dit: *Qu'ils marcherent contre les Syriens, & camperent vis-à-vis d'eux comme deux petits troupeaux de chevres*; c'eſt-à-dire, partagés en deux corps, faiſant comme deux petites armées. Joab, Général des troupes de David, avoit ainſi diviſé ſon armée en deux, dans la bataille où il défit les Syriens & les Ammonites (2). A l'égard de la Cavalerie, je préſume qu'il y en avoit, puiſqu'ils pourſuivirent les Syriens qui en avoient un ſi grand nombre.

Ce qu'il y avoit de ſingulier, & en même-temps de fort commun, c'eſt que les flatteurs du Roi de Syrie attribuent la honte de leur défaite, non à l'orgueil & à l'ivrognerie de leur Roi, & des autres Rois, mais aux Dieux des Juifs. *Leurs Dieux*, diſent-ils (3), *ſont des Dieux des montagnes, & c'eſt pour cela qu'ils nous ont vaincus; il vaut mieux que nous combattions contre eux en pleine campagne, & nous le vaincrons.* Voilà comme on colore les défauts des Grands; lorſqu'ils ont fait des fautes; ce n'eſt pas à leur conduite déréglée que l'on s'en prend, c'eſt à la mauvaiſe fortune, ſans elle la victoire ne pouvoit échapper. Ces flatteurs conſeillent donc à Bénadad de renvoyer tous les Rois de ſon armée, de mettre en leur place des Officiers généraux, & de remplacer tous les ſoldats, les chevaux & les chariots qu'il avoit perdus, ce qu'il fit: mais ils ne lui conſeillent point de chaſſer de ſon cœur cet orgueil démeſuré, ce penchant à l'ivrognerie, & tous ſes autres vices; c'eſt pourquoi le Seigneur livra encore une fois ſon armée entre les mains des enfans d'Iſrael, qui la taillerent en pieces, & fit voir qu'il étoit le Seigneur Tout-puiſſant, le Dieu des vallées, comme des montagnes.

L'année ſuivante, Bénadad remit une armée ſur pied, dans le deſſein apparemment de marcher encore contre Samarie (4); mais cette armée fut taillée en pieces. Quelques années après, il revint encore aſſiéger Samarie (5), & la réduiſit à une telle famine, qu'une mere y mangea ſon enfant: mais la ville fut délivrée par un effet ſenſible de la protection de Dieu. Enfin elle fut aſſiégée par Salmanaſar, Roi d'Aſſyrie (6), la neuvieme année d'Oſée, Roi d'Iſrael, qui étoit la quatrieme d'Ezéchias, Roi de Juda, du Monde 3280, & elle fut priſe trois ans après; ſavoir, l'an du Monde 3283, avant Jeſus-Chriſt 720, avant l'Ere vulgaire 724. Le Prophete Oſée (7) parle des cruautés exercées par Salmanaſar contre les aſſiégés; & Michée (8) dit que cette Ville fut réduite en un monceau de pierres. Les Chutéens, qui furent envoyés par Aſſaradon pour demeurer dans les terres de Samarie, ne ſongerent pas à s'établir dans les ruines de cette Ville; ils demeurerent à Sichem, dont ils firent la Capitale de leur Etat (9). Ils étoient encore

(1) 3 *Reg.* XX, 27. (2) 2 *Reg.* X, 9, 10. (3) 3 *Reg.* XX, 23. (4) 3 *Reg.* XX, 26, 27. (5) 4 *Reg.* VI, 24, VII, 1, 2, 3, 4. An du Monde 3119, avant J. C. 881, avant l'Ere vulg. 885. (6) 4 *Reg.* XVII, 6, 7, *&c.* (7) *Oſee* X, 4, 8, 9, & XIV, 1. (8) *Mich.* 1, 6. (9) *Antiq. l.* XI, *c. ult.*

ſur ce pied-là, lorſque Alexandre le Grand vint dans la Phénicie & dans la Judée (1).

Cependant les Chutéens avoient déjà rétabli quelques maiſons à Samarie dès le temps du retour de la Captivité, puiſqu'Eſdras (2) parle déjà des habitans de Samarie, & que les Samaritains, jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, ſe révolterent pendant que ce Prince étoit en Egypte, & brûlerent vif Andromaque, qu'il avoit établi Gouverneur de Syrie (3). Alexandre marcha contre eux, prit Samarie, & y mit des Macédoniens pour l'habiter (4), donnant le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, leur accordant l'exemption du tribut (5). Les Rois d'Egypte & de Syrie, ſucceſſeurs d'Alexandre, les dépouillerent de la propriété de ce pays.

Mais Alexandre Ballés, Roi de Syrie, rendit à Jonathas Maccabée les villes de Lydda, d'Ephræm & de Ramatha, qu'il démembra du pays de Samarie (6). Enfin les Juifs rentrerent dans la poſſeſſion de tout ce pays ſous Jean Hircan, Aſmonéen, qui prit Samarie, & la ruina de telle ſorte, dit Joſeph (7), qu'il fit paſſer les torrens ſur ſes ruines. Elle demeura en cet état juſqu'en l'an du Monde 3947, qu'Aulus Gabinius, Proconſul de Syrie, la rétablit, & lui donna le nom de Gabinienne (8). Mais c'étoit encore peu de choſe, juſqu'à ce que le Grand Hérode lui rendit ſon ancien luſtre, & lui donna le nom Grec de *Sebaſte*, qui revient au Latin *Auguſta*, en l'honneur de l'Empereur Auguſte, qui lui avoit accordé cette place en propriété (9).

Les Auteurs ſacrés du nouveau Teſtament parlent aſſez peu de Samarie; & lorſqu'ils en parlent, ils expriment ſous ce nom plutôt le pays, que la ville dont nous parlons. Par exemple, quand on dit que *Jeſus paſſoit par le milieu de Samarie* (10), c'eſt-à-dire, par le pays de Samarie. Et encore (11): *Jeſus étant venu dans une ville de la Samarie, nommée Sikar.* C'eſt là où il eut un entretien avec *une femme de Samarie*, c'eſt-à-dire, une Samaritaine de la ville de Sichar. Après la mort de S. Etienne (12), les Diſciples furent diſſipés dans les villes de la Judée & de la Samarie; & le Diacre ſaint Philippe vint dans la ville de Samarie où il fit pluſieurs converſions. Les Apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu, y envoyerent Pierre & Jean, pour donner le Saint-Eſprit à ceux qui avoient été baptiſés. C'eſt là où étoit Simon le Magicien, qui offrit de l'argent aux Apôtres, afin qu'ils lui communiquaſſent le pouvoir de donner le Saint-Eſprit. Samarie n'eſt jamais nommée Sébaſte dans les Livres du nouveau Teſtament, quoique les peuples étrangers ne la connuſſent gueres que ſous ce nom-là. S. Jérôme (13) dit qu'on croyoit qu'Abdias étoit enterré à Samarie. On y montroit auſſi les tombeaux d'Eliſée & de S. Jean-

(1) En l'an du Monde 3672, avant J. C. 328, avant l'Ere vulg. 332. (2) 1 *Eſdr.* IV, 17, & 2 *Eſdr.* IV, 2. (3) *Q. Curt. l.* 4, *c.* 21. (4) *Euſeb. Chronic. & Cedren.* (5) *Hecatæus apud Joſeph. l.* 2, *contra Appion. p.* 1063. (6) 1 *Macc.* X, 30, 38, XI, 28, 34. (7) *Joſeph. Antiq. l.* 13, *c.* 18. An du Monde 3995, avant J. C. 105, avant l'Ere vulg. 109. (8) *Syncell. Chronic. p.* 308. *Uſſer. ad an.* 3979, avant J. C. 21, avant l'Ere vulg. 25. (9) *Joſeph. Antiq. l.* XV, *c.* 11. (10) *Luc.* XVII, 11, & *Joan.* IV, 4. (11) *Joan.* IV, 5. (12) *Act.* VIII, 1, 2, 3. (13) *Hieron. in Abdiam.* 1.

Baptiſte (1). On trouve pluſieurs médailles anciennes frappées à Sébaſte ou Samarie, & quelques Evêques de cette ville ont ſouſcrit aux anciens Conciles.

ROIS DE SAMARIE. Voyez l'article *Rois*.

SAMARITAINS. Nous avons déjà parlé des Samaritains ci-devant ſous le titre des *Chutéens*. *Les Samaritains* ſont les peuples de la ville de Samarie, & ceux de la Province dont Samarie étoit la Capitale. En ce ſens il ſemble qu'on pourroit donner le nom de *Samaritains* aux Iſraélites des dix Tribus, qui vivoient dans la ville & dans le Royaume de Samarie. Toutefois les Auteurs ſacrés ne donnent communément le nom de *Samaritains*, qu'à ces peuples étrangers, que les Rois d'Aſſyrie envoyerent de delà l'Euphrate, pour habiter dans le Royaume de Samarie, lorſqu'ils en eurent emmené captifs les Iſraélites qui y habitoient auparavant. Ainſi on peut mettre l'époque des Samaritains à la priſe de Samarie par Salmanaſar, en l'an du Monde 3283. Ce Prince emmena captifs les Iſraélites qui ſe trouverent dans le pays, & leur aſſigna des terres au-delà de l'Euphrate & dans l'Aſſyrie, pour y demeurer. Il envoya en leur place d'autres habitans (2), dont les plus célebres furent les *Chutéens*, peuples deſcendus de Chus, & qui ſont apparemment du nombre de ceux que les Anciens ont connu ſous le nom de Scythes.

Après Salmanaſar, Aſſaradon ſon ſucceſſeur ayant appris que les peuples qui avoient été envoyés dans la Samarie, étoient infeſtés par des lions, qui les dévoroient (3), ce qu'on attribuoit à ce qu'ils ne ſavoient pas la maniere dont le Dieu de ce pays vouloit être adoré; Aſſaradon, dis-je, y envoya un Prêtre du Dieu d'Iſrael, afin qu'il leur enſeignât la Religion des Hébreux. Mais ils crurent pouvoir allier cette Religion avec celle dont ils faiſoient profeſſion auparavant; ils continuerent d'adorer leurs Idoles comme à l'ordinaire, adorant auſſi le Seigneur, ne voyant pas l'incompatibilité de deux choſes ſi oppoſées.

On ne ſait combien de temps ils demeurerent dans cet état; mais au retour de la captivité de Babylone, il paroît qu'ils avoient entierement abandonné le culte des Idoles; & lorſqu'ils demanderent aux Iſraélites qu'il leur fût permis de travailler avec eux au rétabliſſement du Temple de Jéruſalem (4), ils dirent que depuis qu'Aſſaradon les avoit tranſportés dans ce pays, ils avoient toujours adoré le Seigneur (5); & l'Ecriture depuis le retour de la captivité ne leur reproche en aucun endroit qu'ils adoraſſent les Idoles, quoiqu'elle ne diſſimule, ni leur jalouſie contre les Juifs, ni les mauvais ſervices qu'ils leur rendirent à la Cour de Perſe, par leurs calomnies, ni les pieges qu'ils leur tendirent, pour tâcher de les empêcher de rétablir les murs de Jéruſalem (6).

Il ne paroît pas qu'il y ait eu de Temple commun pour tous ces peuples venus de delà l'Euphrate, dans la Samarie, avant la venue d'Alexandre le Grand dans la Judée. Avant ce temps, chacun ſui-

(1) *Idem in Mich.* 1, *& in Oſee* 1, *& Ep. ad Marcellam.* (2) 4 *Reg.* XVII, 24. (3) 4 *Reg.* XVII, 25. An du Monde 3295, avant J. C. 705, avant l'Ere vulg. 709. Voyez auſſi 1 *Eſdr.* IV, 1, 2. (4) An du Monde 3469, avant J. C. 531, avant l'Ere vulg. 535. (5) 1 *Eſdr.* IV, 1, 2, 3. (6) Voyez 2. *Eſdr.* 11, 10, 19; IV, 2, 7, *&c.* VI, 1, 2, *&c.*

voit ſa dévotion, & adoroit le Seigneur où il jugeoit à propos. Mais ils comprirent aiſément par la lecture des Livres de Moïſe qu'ils avoient en main, & par l'exemple des Juifs leurs voiſins, que Dieu ne vouloit être adoré que dans le ſeul lieu qu'il avoit choiſi. Ainſi ne pouvant aller au Temple de Jéruſalem, parce que les Juifs ne le leur vouloient pas permettre, ils ſongerent à bâtir un Temple ſur le mont Garizim, près la ville de Sichem, qui étoit alors leur Capitale. Sanaballat Gouverneur des Samaritains s'adreſſa donc à Alexandre (1), & lui dit qu'il avoit un gendre nommé Manaſſé, fils de Jaddus Grand-Prêtre des Juifs, qui s'étoit retiré à Samarie avec un grand nombre de perſonnes de ſa Nation; qu'il ſouhaitoit bâtir dans ſa Province un Temple où il pût exercer la grande Sacrificature; que cette entrepriſe ſeroit même avantageuſe au Roi, puiſqu'en conſtruiſant un Temple dans la Province de Samarie, on partageroit la nation des Juifs, peuple remuant & ſéditieux, qui par cette diviſion ſe trouveroit affoiblie, & moins en état d'entreprendre des nouveautés.

Alexandre accorda aiſément à Sanaballat ce qu'il demandoit; & auſſi-tôt les Samaritains commencerent à bâtir leur Temple de Garizim, qu'ils ont toujours fréquenté depuis ce temps-là, & qu'ils fréquentent encore aujourd'hui, comme le lieu que le Seigneur a deſtiné pour y recevoir les adorations de ſon peuple. C'eſt de cette montagne & de ce Temple que la Samaritaine de Sichar diſoit à Jeſus-Chriſt (2): *Nos peres ont adoré ſur cette montagne*, qu'elle montroit de la main, & qui étoit toute voiſine de Sichem; *& vous autres Juifs, vous dites que c'eſt à Jéruſalem qu'il faut adorer.* Voyez ci-devant l'article *Gariſim*, où nous avons parlé des diverſes fortunes arrivées à ce Temple.

Les Samaritains ne demeurerent pas long-temps ſous l'obéiſſance d'Alexandre. Ils ſe révolterent dès l'année ſuivante (3), & Alexandre les chaſſa de Samarie, mit en leur place des Macédoniens, & donna la Province de la Samarie aux Juifs. Cette préférence qu'Alexandre donna aux Iſraélites, ſervit à augmenter la haine & l'animoſité qui étoient entre ces deux peuples. Lorſque quelque Iſraélite avoit mérité punition, pour avoir violé la Loi dans quelque point important, il ſe retiroit à Samarie, ou à Sichem, & embraſſoit le culte qu'on rendoit au Seigneur à Garizim (4). Lorſque les Juifs étoient dans la proſpérité, & qu'il s'agiſſoit d'affaires favorables, les Samaritains ne manquoient pas de ſe dire Hébreux, & de la race d'Abraham: mais auſſi-tôt que les Juifs étoient dans la diſgrace ou dans la perſécution, les Samaritains ſoutenoient qu'ils n'avoient rien de commun avec eux, & qu'ils étoient Phéniciens d'origine (5); ou qu'ils deſcendoient de Joſeph & de ſon fils Manaſſé. C'eſt ainſi qu'ils en uſerent du temps d'Antiochus Epiphanes (6).

Ce Prince ayant voulu forcer les Juifs à quitter leur Religion, pour embraſſer celle des Gentils,

(1) *Antiq. l.* XI, *c.* 8, *p.* 384, 385. An du Monde 3672, avant J. C. 328, avant l'Ere vulg. 332. (2) *Joan.* IV, 20. (3) An du Monde 3673. *Vide Joſeph. contra Appion. l.* 2, *p.* 1063. *Q. Curt. l.* 4, *c.* 21. *Euſeb. in Chronico. Uſſer. ad an.* 3673. (4) *Antiq. l.* XI, *c. ult.* (5) *Antiq. l.* XI, *c. ult. p.* 386, *& l.* XII, *c.* 7, *p.* 410. (6) *Antiq. l.* XII, *c.* 7. An du Monde 3836, avant J. C. 164, avant l'Ere vulg. 168.

ils lui réſiſterent avec beaucoup de force, & s'expoſerent aux dernieres extrêmirés, plutôt que de renoncer à ce qu'ils devoient à Dieu. Mais les Samaritains écrivirent à Antiochus qu'étant Sidoniens ou Phéniciens d'origine, & s'étant habitués à Sichem, ils s'étoient vus obligés par différens malheurs qui étoient arrivés à leur pays, de prendre certains uſages propres aux Juifs, comme l'obſervation du Sabbat, qu'ils avoient bâti un Temple ſur le mont Garizim, qui n'étoit dédié à aucune Divinité particuliere (1); que puiſqu'il avoit jugé à propos de faire ſentir aux Juifs les effets de ſon indignation, pour les châtier de leur malice, ils le prioient de ne le pas confondre avec ce peuple; & qu'ils étoient diſpoſés pour obéir à ſes ordres, de conſacrer leur Temple à Jupiter le Grec. Antiochus agréa leur propoſition, & écrivit aux Gouverneurs de la Samarie de ne plus moleſter les Samaritains pour leur Religion.

Alexandre le Grand avoit mené en Egypte (2) ſix mille Samaritains, que Sanaballat lui avoit envoyés à Tyr en qualité de troupes auxiliaires. Il leur aſſigna des terres dans la Thébaïde, & leur confia la garde de cette Province. Ces Samaritains conſerverent en ce pays & dans le reſte de l'Egypte, où ils ſe trouvoient, leur ancienne antipathie contre les Juifs, ſoutenant que le mont Garizim étoit le vrai lieu où Dieu vouloit être adoré, & les Juifs au contraire prétendant que c'étoit le Temple de Jéruſalem. La diſpute s'échauffa de telle maniere, qu'ils en vinrent à une eſpece de ſédition, & l'affaire fut portée au Roi Philométor (3). Ce Prince voulut qu'elle fût plaidée en ſa préſence, & les Parties convinrent que l'on n'apporteroit point de preuves qui ne fuſſent tirées des Livres de la Loi, & que les Avocats qui perdroient leur cauſe, ſeroient mis à mort. Un nommé Sabæus & Théodore défendoient les Samaritains; Andronique fils de Meſſalami, étoit Avocat des Juifs. Ceux-ci gagnerent leur procès; & le Roi condamna à mort les Avocats des Samaritains.

Nous ne garantiſſons pas ce fait, quoique avancé par Joſeph d'une maniere très-circonſtanciée (4): mais nous pouvons encore moins ajouter foi à tout ce que les Samaritains racontent d'eux-mêmes, & à leur avantage, dans leur Chronique (5), qui n'a été compoſée que depuis Conſtantin, & ſous les Empereurs Chrétiens. Ils croient que Joſué Chef du peuple de Dieu, fit bâtir un Temple ſur le Garizim, & y établit *Rus*, de la race d'Aaron, pour le deſſervir. Ils produiſent une ſuite de Grands-Prêtres, qu'ils prétendent avoir toujours ſervi le Seigneur dans cet endroit, depuis Joſué juſqu'aujourd'hui, ſans interruption. Ils ne reconnoiſſent point Jéroboam fils de Nabat, pour auteur de leur ſchiſme, ni la tranſmigration des Iſraélites cauſée par Téglatphalaſar & Salmanaſar. Ils diſent que les Rois de Syrie, ligués avec celui de Jéruſalem, ſe ſoulevérent contre Bachtuézer Roi des Perſes.

(1) A la lettre, qu'il étoit dédié à un Dieu ſans nom, ou plutôt que le Temple étoit ſans nom. Ἀφιερωμένον ἀνωνύμου ἱερόν. (2) *Antiq. l.* XI, *c. ult. p.* 386. (3) *Antiq. l.* XIII, *c.* 6, *p.* 433, 434. Vers l'an du Monde 3854, avant J. C. 146, avant l'Ere vulg. 150. (4) Voyez la Critique qu'en fait M. Baſnage, hiſt. des Juifs, l. 8, c. 1, p. 38, 39, tom. 6. Edit. de Paris. (5) *Liber Joſue, ſeu Chronic. Samarit. apud Hottinger. exercit. Antimorin.*

(C'eſt ainſi qu'ils appellent Nabuchodonoſor Roi de Babylone.) Ce Prince ſe mit en campagne, prit Jéruſalem, paſſa de là à Sichem, ne donna aux habitans que ſept jours pour ſortir de leur pays, & menaça du dernier ſupplice ceux qui s'y trouveroient après le terme qu'il avoit fixé.

En même-temps il envoya dans la Samarie & dans la Judée d'autres peuples pour habiter les Villes déſertes : mais ces nouveaux habitans n'y purent vivre, parce que les fruits qui paroiſſoient beaux, renfermoient un poiſon mortel qui les tuoit. On en informa Bachtnézer, qui conſulta ſur cela les anciens habitans de ce pays. Ils lui déclarerent que ce mal ne finiroit pas, qu'on n'y renvoyât les Hébreux, qui en avoient été injuſtement chaſſés. On leur permit donc de s'y aller rétablir. Ils obtinrent un Edit, qui portoit qu'ils ſe raſſembleroient tous en un même lieu, pour partir tous enſemble. Il s'éleva une diſpute entre les Samaritains fils de Joſeph & d'Aaron, & les Juifs, ſavoir ſi l'on s'en retourneroit à Jéruſalem pour y rebâtir le Temple de Sion, ou ſi l'on viendroit à Sichem pour y rebâtir celui de Garizim. Zorobabel, qui plaidoit pour les Juifs, ſoutenoit que Jéruſalem étoit indiquée par les écrits des Prophetes ; Sanaballat, qui tenoit pour Garizim, prétendit que les Ecrits que l'on alléguoit, étoient corrompus. Il fallut en venir à l'épreuve du feu. L'Exemplaire de Zorobabel fut brûlé en un inſtant, & celui de Sanaballat réſiſta au feu juſqu'à trois fois : ce qui fut cauſe que le Roi honora Sanaballat, lui fit des préſens, & le renvoya à la tête des dix Tribus, qui allerent reprendre poſſeſſion de Garizim & de Samarie.

Nous ne nous arrêtons point à réfuter cette hiſtoire, elle ſe détruit d'elle-même. Nous avons les Hiſtoires ſacrées des Rois, des Paralipomenes, d'Eſdras, de Néhémie, & les Ecrits des Prophetes, qui nous apprennent le temps, la cauſe, les circonſtances de la venue des Chutéens dans le pays de Samarie, la cauſe & la maniere dont ils embraſſerent la Loi des Juifs. Joſeph nous a marqué l'origine du Temple de Garizim. Les monumens que produiſent les Samaritains, ſont trop nouveaux, ils ont trop l'air de fictions, & ſont démentis par des hiſtoires trop authentiques, pour pouvoir mériter la moindre créance. Les Rabbins ont ajouté à l'hiſtoire de Néhémie quelques circonſtances au déſavantage des Samaritains. Ils diſent que ces peuples, au nombre de cent quatre-vingt mille hommes, étant allés pour attaquer Jéruſalem, Eſdras & Néhémie aſſemblerent trois cents Prêtres, qui les excommunierent de la grande excommunication. Ces Prêtres étoient ſuivis de trois cents jeunes garçons, portant un Exemplaire de la Loi d'une main, & une trompette de l'autre. Ils ſonnoient de la trompette en même-temps qu'on excommunioit les Chutéens, *& qu'on maudiſſoit celui qui mangeroit du pain avec eux, comme s'il avoit mangé de la chair de pourceau.* On demandoit à Dieu qu'ils n'euſſent aucune part à la réſurrection future, & qu'il ne fût jamais permis d'en faire des Proſélytes. Ce qui les effraya de telle ſorte, qu'ils prirent tous la fuite.

Les Samaritains ayant reçu le Peutateuque, ou les cinq Livres de Moïſe, du Prêtre qui leur fut envoyé par Aſſaraddon, l'ont conſervé juſqu'aujourd'hui dans la même Langue & dans le même caractere qu'il étoit alors, c'eſt-à-dire, dans l'ancien caractere Hébreu ou Phénicien, & que nous appelons aujourd'hui *Samaritain*,

pour le diſtinguer du caractere Hébreu moderne, qui ſe voit dans les Livres des Juifs. Ceux-ci depuis la Captivité de Babylone, changerent leurs anciens caracteres, & prirent ceux des Chaldéens, auxquels ils s'étoient accoutumés à Babylone, & dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui. C'eſt par abus qu'on lui donne le nom de caractere Hébreu; ce nom ne convient dans la rigueur qu'au Texte Samaritain. Les critiques ont remarqué quelques différences entre le Pentateuque des Juifs & celui des Samaritains. Ces différences roulent principalement ſur le nom de Garizim, que les Samaritains paroiſſent avoir mis exprès en certains endroits, pour favoriſer leurs prétentions, qui veut que ce ſoit ſur cette montagne que le Seigneur doit être adoré. Les autres variétés ſont de peu d'importance.

La Religion de ces peuples fut d'abord la Païenne. Ils adorerent chacun la Divinité dont ils avoient appris le culte dans leur pays (1). Les Babyloniens adoroient *Socoth-Bénoth*; les Cuthéens, *Nergel*; les Emathéens, *Aſima*; les Héréens, *Nébahas* & *Thartac*; les Sépharvaïmites, *Adramélech* & *Anamélech*. Si on vouloit rechercher tous les noms des faux Dieux auxquels les Samaritains ont rendu un culte ſacrilege, on ne finiroit point. Cette matiere eſt ſi fort embrouillée à cauſe des noms divers que les différens peuples qui les adoroient, leur ont donné, qu'il ſeroit preſque impoſſible de les démêler: Nous nous contenterons de rapporter ici ceux dont il eſt parlé dans l'Ecriture (2), & dont on trouve quelque choſe dans les anciens Monumens.

1. *Socoth-Bénoth*, ſignifie *des tentes de jeunes filles*. On croit (3) que l'Ecriture veut marquer ici les lieux infames où les filles Babyloniennes avoient coutume de ſe proſtituer une fois en leur vie, en l'honneur de Mylitta, & au profit de ſon Temple. Selden (4) veut que le nom de Vénus dérive de Bénoth; c'eſt peut-être *Vénus la Propagatrice*, ou Vénus avec ſes Courtiſannes, repréſentée ſous la figure d'une poule avec ſes pouſſins.

2. *Nergel*. C'étoit une Déeſſe qu'on adoroit ſous la figure d'une poule de bois, ſelon les Rabbins & pluſieurs Interpretes (5). D'autres croient que c'étoit le feu perpétuel qu'on adoroit dans la Perſe en l'honneur du Soleil. L'Hébreu *Nergal* (6), peut ſignifier à la lettre la lumiere, ou le feu qui flamboie, qui étincelle, qui roule.

3. *Aſima* ou *Mendés*. Les Rabbins nous dépeignent cette Divinité, les uns ſous la forme d'un Bouc ſans poil (7), d'autres (8) comme un Satyre, ou comme les Poëtes nous repréſentent le Dieu Pan; mais tout cela me paroît bien incertain.

4. *Nebahas* ou *Anubis* étoit repréſenté ſous la figure d'un Chien, ſelon les Juifs: La ſeule preuve qu'ils en donnent, c'eſt qu'en Hébreu *Nabuch* ſignifie aboyer (9). On ſait que les Egyptiens adoroient les Chiens, & qu'Anubis, un de leurs Dieux, avoit la tête de Chien (10).

Omnigenumque Deum monſtra, & Latrator Anubis.

5. *Thartac* avoit, diſent les Juifs,

(1) 4 *Reg.* XVII, 25. (2) 4 *Reg.* XVII, 30, 31, *& alibi* (3) *Ita Grot. hîc. & Selden. de Diis Syr. Syntag.* 2, *c.* 7. (4) *Ita ſentire videtur Selden. loco citato.* (5) *Grot. Mun. alii.* (6) *Lampas* נר ou כור *Volvit* גלל (7) *Baalaruch Kimchi. Rab. Salo Druſ. in Geneſ.* 1, 1. (8) *Elias Levita Talmud. Jeroſol.* (9) *Latrare* נבח *Nebachas* (10) *Virgil. Æneid.* VIII, *verſ.* 698.

la tête d'un Ane. Thartac (1) n'eſt point Hebreu : ce pourroit bien être le même que *Sar-Sak*. Sar (2) en Hébreu ſignifie un Prince. *Sak* (3) étoit un Prince ou un Dieu Babylonien fort célebre. Les fêtes nommées *Sacées*, ſont connues dans les Profanes (4). Ainſi *Thartac*, ſuivant la prononciation Chaldéenne, voudroit dire *le Dieu Sak*.

6. *Adramélech* pouvoit être Junon repréſentée ſous la forme d'un Paon, ou d'une eſpece de Faiſan.

7. *Anamélech* eſt ſous la figure d'un Cheval. La conformité qui ſe remarque entre les victimes qu'on offroit à ces Divinités, & à Moloch Dieu des Ammonites, & à Saturne Divinité des Phéniciens, a fait croire à pluſieurs que ce n'étoit que la même Idole ſous différens noms.

8. *Kion* ou *Remphan*, s'explique ordinairement par Saturne, une des ſept Planetes, figurée par une grande étoile. Les Interpretes ſe ſont donné la torture pour découvrir quelle étoit cette Divinité ; on peut voir ce que nous en avons dit dans la Diſſertation ſur l'Idolatrie des Iſraélites dans le Déſert, à la tête de notre Commentaire ſur les douze petits Prophetes.

9. *Mercure*. Cette Divinité eſt aſſez connue ; il étoit Dieu de l'éloquence, & Meſſager ou Interprete des Dieux ; c'eſt pourquoi les Grecs l'appeloient *Hermés*. Dans les Actes (5) ſaint Paul fut pris pour Mercure à cauſe de ſon éloquence & de la véhémence de ſes diſcours.

10. *Neſroch*. L'Ecriture dit (6) que Sennachérib fut aſſaſſiné par ſes deux fils Adramélech & Sarazar, comme il adoroit Neſroch ſon Dieu dans ſon Temple à Ninive. On ne ſait pas préciſément qui eſt ce Dieu : M. Baſnage (7) croit que c'eſt *Janus* repréſenté par l'Arche de Noé, peut-être à cauſe que Noé a vu l'un & l'autre Monde, & qu'il a vécu avant & après le Déluge ; car comme on ſait, Janus avoit deux viſages, l'un devant, & l'autre derriere, parce qu'il embraſſoit, comme le Dieu du temps, le préſent & le paſſé. On a compris en quatre vers tous les Dieux que les Samaritains adoroient.

Numina, quæ Samaria colat, vis ſcire ? tuere
Semi-hominemque aſinum, ſemi-hominemque canem
En Capriceps, Gallina, Pavo, ſaxumque Trigonum,
Et ſidus Cæli : Numinis illa loco.

Les Samaritains mêlerent enſuite à ce culte profane celui du Seigneur, du Dieu d'Iſrael (8). Ils donnerent une preuve de leur peu d'attachement à la vraie Religion, lorſque ſous Antiochus Epiphanes ils conſacrerent leur Temple de Garizim à Jupiter le Grec (9). Sous Alexandre le Grand, ils célébroient l'année Sabbatique, & par conſéquent auſſi l'année du Jubilé. On ignore s'ils les faiſoient préciſément dans le même temps que les Juifs, ou s'ils ſuivoient en cela une autre époque ; & c'eſt aſſez en vain que quelques Critiques ſe ſont efforcés d'en fixer le commencement (10). Sous les Rois de Syrie ils ſuivirent l'époque des Grecs ou des Séleucides, de même que tous les autres peuples ſoumis à la domination des Séleucides. Depuis qu'Hérode eut rétabli Samarie, & qu'il lui eut donné

(1) *Thartak* תרתק = (2) שר *Princeps.* = (3) שק ou שק *Saca* = (4) *Athen. lib.* 14, *c.* 10. *Dio Chryſoſt. orat.* 4, *de Regno.* = (5) *Act.* XIV, 11. = (6) 4 *Reg.* XIX, 37. = (7) Baſnage, République des Hébreux, tom. 1, p. 214. = (8) 4 *Reg.* XVII, 29, 30, 31, 32. = (9) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c. ult.* = (10) *Petit. Eclog. Chronol. l.* 2, *c.* 4.

le nom de Sebaſte, les habitans de cette Ville prirent dans leurs médailles & dans leurs Actes publics l'époque de ce renouvellement. Mais ces habitans de Samarie, dont la plupart étoient Païens ou Juifs, ne firent pas Loi pour les autres Samaritains, qui compterent apparemment leurs années ſuivant le regne des Empereurs auxquels ils étoient ſoumis, juſqu'au temps qu'ils tomberent ſous la domination des Mahométans, ſous laquelle ils vivent encore aujourd'hui; & ils comptent leur année ſuivant l'Egire, ou, comme ils parlent, *ſuivant le regne d'Iſmael*, ou *des Iſmaélites*.

Quelques Anciens, comme ſaint Epiphane (1) & ſaint Auguſtin (2), ont mis les Samaritains au rang des Hérétiques; mais ils étoient plutôt Schiſmatiques à l'égard des Juifs. Ils n'appartiennent pas plus à la Religion Chrétienne, que les Juifs, puiſqu'ils ne reconnoiſſent point Jéſus-Chriſt pour le Meſſie, & qu'ils en attendent un autre. Quant à leur créance, on leur fait un crime de ne recevoir que le Pentateuque, & de rejeter tous les autres Livres de l'Ecriture, principalement les Prophetes qui ont marqué plus expreſſément la venue du Meſſie. Ils diſent pourtant dans leur Lettre à M. Ludolf, qu'ils reçoivent le Livre de Joſué: mais apparemment ſous ce nom ils n'entendent autre choſe que leur Chronique. On les a auſſi accuſés de croire Dieu corporel, de nier le Saint-Eſprit (3) & la réſurrection des morts (4). Jeſus-Chriſt leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoiſſent pas (5). Saint Epiphane dit qu'ils adoroient les Téraphims que Rachel avoit emportés de chez Laban, & que Jacob enfouit dans la terre. Enfin on veut qu'ils aient rendu un culte ſuperſtitieux à un pigeon, ou à ſa figure (6), & qu'ils aient donné même la circonciſion au nom de la colombe. M. Reland dans ſa Lettre à M. Baſnage, ſoutient qu'ils nient l'exiſtence des Anges; & Léontius parmi les Anciens, avoit déjà avancé qu'ils nioient les Anges & l'immortalité de l'ame.

Jeſus-Chriſt ſemble les exclure du ſalut, l'orſqu'il dit que le ſalut vient des Juifs: *Salus ex Judæis* (7). Il eſt vrai que ces paroles peuvent ſignifier ſimplement que le Meſſie devoit ſortir des Juifs; mais le ſeul crime du ſchiſme & de la ſéparation de la vraie Egliſe, ſuffiſoit pour leur mériter la damnation. La Samaritaine témoigne aſſez que les Samaritains attendoient le Meſſie (8), & qu'ils eſpéroient qu'il éclairciroit tous leurs doutes. Pluſieurs habitans de Sichem crurent à la prédication de Jeſus-Chriſt, & pluſieurs de ceux de Samarie à celle de ſaint Philippe: mais on dit qu'ils retomberent bientôt dans leurs erreurs, ſéduits par Simon le Magicien (9). Joſeph (10) nous apprend qu'un certain impoſteur ayant perſuadé aux Samaritains qu'il leur montreroit les vaſes ſacrés que Moïſe (11) avoit cachés dans un creux de leur montagne, le peuple crédule le ſuivit, &

(1) *Epiphan. hæreſ.* 9. (2) *Aug. lib. de hæreſ.* (3) *Epiphan. hæreſ.* 9. (4) *Idem, ibidem. Greg. Mag. Moral. in Job. l.* 1, *c.* 6, *l.* 2, *c.* 19, *&c.* (5) *Joan.* IV, 22. (6) *Ita Rabb. quidam. in Thalmud. Gaaz. Zemach. David, p.* 106. (7) *Joan.* IV, 22. (8) *Joan.* IV, 25. (9) *Vide Ligtfoot. in Matth.* X, 5. (10) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 5. An de l'Ere vulg. 36. (11) L'erreur eſt groſſiere, puiſque Moïſe n'entra jamais dans la Terre promiſe. La Chronique des Samaritains dit qu'*Oziz*, cinquieme ſouverain Pontife depuis Aaron, enterra les vaſes ſacrés.

s'empara d'un gros bourg nommé Tirataba, en attendant le reſte de la nation, qui devoit s'aſſembler, pour avoir part au ſpectacle. Mais Pilate craignant quelque ſoulevement, envoya quelques eſcadrons contre cette multitude, qui fut aiſément diſſipée; & les Auteurs de la ſédition ou de ce mouvement furent punis de mort.

Quant aux Samaritains d'à préſent, on voit par leurs Lettres écrites à leurs freres prétendus d'Angleterre, & à Scaliger, qu'ils croient en Dieu, à Moïſe ſon ſerviteur, à la loi ſainte, à la montagne de Garizim, à la maiſon de Dieu, au jour de la vengeance & de la paix; qu'ils ſe piquent d'obſerver la Loi de Moïſe, même plus exactement que les Juifs, en pluſieurs articles. Ils gardent le Sabbat dans toute la rigueur portée par la Loi ſans ſortir du lieu où ils ſe trouvent, ſi ce n'eſt pour aller à la Synagogue. Ils ne ſortent point de la ville, & n'uſent point du mariage ce jour-là. Ils ne différent jamais la circonciſion au-delà de huit jours. Ils ſacrifient encore à préſent dans le Temple de Garizim, & donnent aux Prêtres ce qui eſt porté par la Loi. Ils n'épouſent point leurs nieces, comme font les Juifs, & ne ſe permettent pas la pluralité des femmes.

Leur haine pour les Juifs ſe voit par toute l'hiſtoire de Joſeph, & par divers endroits du nouveau Teſtament. L'Hiſtorien Juif (1) dit que ſous le gouvernement de Coponius, une nuit de Pâque, comme on eut ouvert les portes du Temple, quelques Samaritains y répandirent des os de morts, pour inſulter aux Juifs, & pour troubler la dévotion de la Fête. Les Evangéliſtes nous apprennent que les Juifs & les Samaritains n'avoient point de commerce enſemble (2): *Non enim coëuntur Judæi Samaritanis;* & la Samaritaine de Sichem s'étonne que Jeſus lui parle, & lui demande à boire, à elle qui étoit Samaritaine. Le Sauveur envoyant prêcher ſes Apôtres dans la Judée, leur dit de ne point entrer dans les villes des Samaritains (3), parce qu'il les regardoit comme des ſchiſmatiques, & comme étrangers à l'alliance d'Iſrael. Un jour ayant envoyé ſes Diſciples pour lui préparer un logement dans une des villes des Samaritains, ceux-ci ne le voulurent pas recevoir, parce qu'il paroiſſoit qu'il alloit à Jéruſalem (4); *Quia facies ejus erat euntis in Jeruſalem.* Et les Juifs irrités des reproches de Jeſus-Chriſt, lui diſent qu'il eſt un Samaritain (5), ne pouvant à leur gré lui dire une plus grande injure. Joſeph (6) raconte que quelques Samaritains ayant tué pluſieurs Juifs qui alloient à la Fête à Jéruſalem, cela alluma une eſpece de guerre entre les uns & les autres. Ceux-ci demeurerent dans la fidélité aux Romains, tandis que les Juifs ſe révolterent. Ils ne laiſſerent pas toutefois d'avoir quelque part au malheur de leurs voiſins. Voyez *Joſeph de Bello*, *l.* 3, *c.* 22, *p.* 849.

La Chronique des Samaritains (7) dit que l'Empereur Adrien ayant raſé Jéruſalem, paſſa à Naplouſe, autrement Sichem, & leur enleva leurs Livres, ſans en excepter leur généalogie & leurs hiſtoires. On leur défendit de circoncire leurs enfans: mais ils les en-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 3, *p.* 618, 619. An de l'Ere vulg. 8, & de la naiſſance de J. C. 21. (2) *Joan.* IV, 9. (3) *Matth.* X, 5. (4) *Luc.* IX, 52, 53. (5) *Joan.* VIII, 48. (6) *Joſeph. Antiq. l.* 20. *c.* 5, *de Bello*, *l.* 2, *c.* 21, *p.* 794, 795, *&c.* An de l'Ere vulg. 51, de J. C. 54. (7) *Liber Joſue apud Hottinger, p.* 116.

voyoient

voyoient à mesure qu'ils naissoient, dans des cavernes, pour y recevoir le Sacrement de l'Alliance, & on ne les faisoit revenir que quand ils étoient guéris. Les Romains mêloient de la chair du pourceau dans les repas des Samaritains, qui étoient obligés d'user d'industrie pour s'en garantir. On plaça sur le mont Garizim une colombe, pour les empêcher d'y aller adorer, on posta des troupes au pied de la montagne, pour arrêter ceux qui voudroient y monter malgré la défense. Quelques-uns furent assez hardis pour oser y monter, & assez adroits pour tromper les gardes; mais l'oiseau les découvrit, & cria: A l'Hébreu. Les gardes se réveillerent, & tuerent ceux qui montoient.

Le mal continua jusqu'à ce que Babarraba envoya à Constantinople un de ses neveux nommé Lévi, pour y faire ses études. Ce Jeune homme y fit de si grands progrès, qu'il devint Patriarche, & obtint de l'Empereur la liberté de retourner au Garizim. Son dessein étoit de délivrer sa nation du joug des Romains, & de lui rendre sa premiere liberté. On ne sait ce qu'il devint depuis; car c'est là que finit la Chronique des Samaritains; & ce qu'elle dit de la ville de Constantinople, prouve assez qu'elle n'est point ancienne. Saint Justin le Martyr (1) assure que l'Empereur Antonin le Pieux accordant aux Juifs la liberté qu'Adrien leur avoit ôtée de circoncire leurs enfans, en excepta les Samaritains. Ce Saint étant de Sichem même, pouvoit être bien informé de ce fait. Symmaque fameux Traducteur des saintes Ecritures d'Hébreu en Grec, étoit Samaritain. Il quitta sa patrie, & se fit Juif, & reçut pour cela une seconde circoncision (2).

Sous l'Empire de Zénon, les Samaritains se firent un Roi dans la ville de Naplouse, & tuerent un grand nombre de Chrétiens. Mais Zénon les punit séverement, & fit mourir leur Roi. Ils se souleverent encore sous l'Empire de Justinien, brûlerent les Eglises de la Terre Sainte, & massacrerent plusieurs Chrétiens, entr'autres l'Evêque de Naplouse. Leur fureur alla si loin, que l'Empereur Justinien envoya contre eux des troupes réglées, qui exterminerent la plupart de ces rebelles.

La Chronique des Samaritains, intitulée *Tarik Samari*, porte que les Samaritains se séparerent des anciens Juifs après la mort de Samson, sous la Judicature du Grand-Prêtre Héli, parce que, disent-ils (3), ce fut alors que la présence & la grace du Seigneur, qu'ils appellent *Ridhat* & *Redhouan* se retira d'eux, & qu'alors les ténebres prirent la place de la lumiere, & couvrirent tous ceux qui étoient dans la Palestine, à la réserve de ceux qui se retirerent pour lors au mont Garizim, où ils eurent toujours depuis ce temps-là des Prêtres, & dans la suite des temps des Rois particuliers qui les gouvernerent. Ils disent de plus que le Prophete Samuel fut un Magicien, & que tous ses successeurs ont été des Apostats du Judaïsme.

Il y a encore aujourd'hui (4) quelques Samaritains à Sichem, autrement Naplouse. Ils y ont des Sacrificateurs, qui se disent de la race d'Aaron. Ils ont un Grand Sacrificateur qui réside à Sichem, ou au Garizim, qui y offre des Sacrifices, & qui indique la Fête de Pâque, & toutes les autres Fêtes

(1) *Justin. Mart.* = (2) *Epiphan. de ponderib. & mensuris.* = (3) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 753. = (4) Voyez l'Hist. des Juifs par M. Basnage, t. 6, l. 8, c. 2, Edit. de Paris.

à tous les Samaritains de la diſperſion. On en voit quelques-uns à Gaza, à Damas, & au grand Caire. Scaliger reçut une Lettre des Samaritains de Sichem, imprimée en 1676. Ils ont encore depuis écrit à leurs prétendus freres d'Angleterre, & M. Ludolf fit imprimer en 1688, une Lettre qu'il avoit reçue d'eux.

Ceux qui voudront ſavoir plus à fond l'hiſtoire, la créance, les cérémonies des Samaritains, pourront conſulter les Lettres dont nous avons parlé, Hottinger, Cellarius, les Heures Hébraïques de Ligtfoot, & la continuation de l'Hiſtoire de Joſeph par M. Baſnage, dans tout le huitieme Livre, où il rapporte le précis des Chroniques des Samaritains, & des ouvrages qui ont été compoſés à leur occaſion.

SAMARITAIN. Ce terme ſe met pour une injure dans les livres des Juifs. *Vous êtes un Samaritain, & vous êtes poſſédé du Démon* (1), diſoient les Juifs à Jeſus-Chriſt dans leur emportement. Le Sauveur défend à ſes Diſciples d'aller prêcher dans les Villes des Samaritains (2), *in civitates Samaritanorum ne intraveritis*, pour montrer que les perſonnes pour qui nous avons plus d'éloignement ſont toutefois notre prochain. Jeſus-Chriſt dans la parabole du Juif bleſſé entre Jéruſalem & Jéricho, (3) dit que ce fut un Samaritain qui en prit ſoin & le fit ſoulager : La Samaritaine s'étonne que Jeſus-Chriſt lui parle, & lui demande à boire, elle qui étoit Samaritaine ; car, ajoute l'Evangéliſte, les Samaritains & les Juifs n'ont aucun commerce enſemble (4) ; *non enim coëuntur Judæi Samaritanis.* L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (5) met les Samaritains au nombre des peuples pour leſquels il a une horreur invincible. *Il y a deux Nations que je hais : mais la troiſieme, je l'abhorre ſur toutes choſes, ceux qui demeurent en Seïr*, c'eſt-à-dire, les Iduméens, *les Philiſtins & le Peuple inſenſé qui demeure à Sichem* ; ces derniers ſont les Samaritains les plus odieux de tous.

SAMARITAINE, convertie par Jeſus-Chriſt. Voyez ci-devant le titre *Photine*. Les Martyrologes mettent ſa Fête au 20 Mars ; & voici le précis de ce que les Grecs nous en apprennent. Photine ayant été convertie par Jeſus-Chriſt, ou même par ſaint Pierre, car ces Actes marquent auſſi ſaint Pierre, inſtruiſit toute ſa famille, compoſée de deux fils, Joſeph & Victor, d'Anatoline, de Photo, Photis, Paraſceve & Cyriaque, qui étoient ſes ſœurs. Photine paſſa en Afrique, & convertit au Chriſtianiſme toute la ville de Carthage, ſous l'Empire de Néron. Victor fils de la Samaritaine, fut un des Généraux de l'Empereur, & les Grecs diſent qu'il commanda ſes armées contre les peuples nommés Avares. Mais les Eſpagnols diſent qu'il fut envoyé contre les rebelles de Braga en Eſpagne, & qu'il étoit Gouverneur de la ville d'*Italique*, dans l'Andalouſie.

Victor reçut ordre de Néron de faire mourir tous les Chrétiens de ſon gouvernement. Le Général des troupes informé que Victor avoit été baptiſé par ſaint Pierre, lui fit de grandes remontrances ſur cela : mais il ne gagna rien ſur l'eſprit de Victor : Dieu frappa ce Général, & lui ôta la parole. Il fut éclairé de Dieu au bout de trois jours, il recouvra la parole, & s'écria : Il n'y a qu'un ſeul Dieu, qui eſt celui des Chrétiens. Il fut auſſitôt catéchiſé & baptiſé par Victor.

(1) 1 *Joan.* VIII, 48. (2) *Matth.* X, 5. (3) *Luc.* X, 33. (4) *Joan.* IV, 9. (5) *Eccli.* I, 27, 28.

Néron informé de ce qui se passoit en Afrique par les prédications de Photine, & en Espagne par la fermeté de son fils Victor, ordonna qu'on lui amenât à Rome toute la famille de Photine. J. C. leur apparut en chemin, & les fortifia. Photine présenta à l'Empereur ses deux sœurs Photo & Photis. Néron les fit tourmenter, puis leur envoya sa propre fille Aréthuse, chargée de perles & de pierreries, pour les gagner. Photine la voyant arriver, lui cria : *Epouse du Seigneur, soyez la bien venue.* La Princesse lui répondit : *Madame, ma Maîtresse, la splendeur de Jesus-Christ, le Seigneur soit avec vous.* La Princesse se convertit, & cent filles de sa suite, & elles furent aussi-tôt baptisées par Photine. Néron irrité, voulut les faire empoisonner toutes : mais le Magicien Lampadius, qui avoit préparé le poison, se convertit, dès qu'il vit qu'il ne produisoit pas son effet. Il n'y eut point de supplices qu'on n'employât pour les ébranler : mais voyant que rien ne réussissoit, on les écorcha. Il ne faut que lire ce récit, pour être persuadé qu'il est fabuleux. Il est inutile de s'arrêter à en faire voir la fausseté.

PENTATEUQUE SAMARITAIN, c'est le Recueil des cinq Livres de Moïse écrit en caracteres Samaritains, ou anciens caracteres Hébreux, qui étoient usités avant la captivité de Babylone. J'en ai déjà parlé ci-devant sous l'article *Pentateuque*, & sous celui des *Samaritains*. Voici encore quelques nouvelles remarques sur ce sujet. Les Exemplaires du Pentateuque Samaritain ont été inconnus en Europe jusqu'au seizieme siecle. Le fameux Jacques Ussérius est le premier, ou un des premiers qui en ait fait venir d'Orient (1). Ce savant homme ayant remarqué qu'Eusebe de Césarée, Diodore de Tharse, saint Jérôme, saint Cyrille d'Alexandrie, Procope de Gaze, George Syncelle, & quelques autres avoient cité le Pentateuque Samaritain, n'eut point de repos, qu'il n'en eût fait venir cinq ou six Exemplaires de la Syrie, ou de la Palestine ; & en examinant ces Exemplaires avec soin, il crut avoir trouvé qu'ils avoient été corrompus par un certain Dosithée, dont parle Origenes dans son premier Livre contre Celse : sentiment dont les Savans ne tombent pas d'accord.

Piétro de la Vallé en acheta un Exemplaire parfaitement beau à Damas, l'an 1616, pour M. de Sansi, pour lors Ambassadeur de France à Constantinople, & depuis Evêque de saint Malo. Ce Livre fut donné aux Peres de l'Oratoire de la rue saint Honoré, où il se conserve encore aujourd'hui ; & c'est sur cet Exemplaire que le Pere Morin fit imprimer en 1632, le Pentateuque Samaritain qui se trouve dans la Polyglotte de M. le Jay, qui est le premier Exemplaire que l'on ait vu imprimé en cette Langue. On l'a réimprimé plus correct dans la Polyglotte de Walton, sur trois manuscrits Samaritains qui avoient appartenu à Usserius. V. le P. le Long, Bibliot. sacrée, t. 1, p. 124 & suivantes.

Les Critiques sont assez partagés sur le Pentateuque Samaritain. Le Pere Simon (2) dans son Histoire critique de l'ancien Testament, a cru que le Prêtre envoyé par le Roi Assaradon aux Chutéens, ne leur apporta pas les Livres de la Loi de Moïse, qui auroient été inutiles à ce peuple qui n'entendoit pas l'Hébreu, & à lui-

(1) *Usser. Epist. ad Lud. Capell.* (2) Simon, Histoire critique du Vieux Testament, l. 1, c. 10.

même, puiſque ſans avoir ce livre à la main, il pouvoit pratiquer les cérémonies de la Loi, à laquelle il étoit accoutumé dès l'enfance. Ce ne fut donc que long-temps après, lorſque Manaſſé alla bâtir un Temple ſur la montagne de Garizim, qu'on porta là l'exemplaire de la Loi, fait ou réformé par Eſdras, & que les Juifs liſoient dans leur Temple à Jéruſalem.

M. Vandale (1) ſoutient qu'il faut diſtinguer, & la Loi, & le Pentateuque. Le cahier de la Loi ne contenoit que les Ordonnances dont l'obſervation étoit néceſſaire pour garantir le Peuple de la colere de Dieu; mais le Pentateuque renferme l'Hiſtoire de la création du Monde, de leur ſervitude en Egypte, de leur délivrance, de leur voyage du déſert, & le détail des Lois données par Moïſe. Le Prêtre envoyé par Aſſaradon porta bien aux Samaritains la Loi qui leur étoit néceſſaire pour obſerver tous les rites des Hébreux; mais le Pentateuque perdu où enſeveli ſous les ruines de Jéruſalem, fut réparé & refait par Eſdras, & ne put être porté aux Samaritains que long-temps après; c'eſt le ſyſtême de ce Critique.

Un autre Critique (2) croit remarquer dans le Pentateuque des Juifs & des Samaritains, des marques d'un homme qui avoit vécu au-delà de l'Euphrate, qui connoiſſoit ce pays, & qui en marque des particularités que n'auroit pas fait Moïſe: Il s'imagine donc que le Pentateuque a été compoſé par le Prêtre qui fut envoyé aux Chutéens, ou Samaritains. Cet homme venu de Chaldée pour inſtruire des Idolâtres, jugea à propos de leur faire une Hiſtoire de la création du Monde, & de l'Hiſtoire des Hébreux, juſqu'à ce que la Loi leur fût donnée, afin de leur faire connoître qu'il n'y avoit qu'un Dieu. Comme il écrivoit préciſément la dix-huitieme année de Joſias, dans laquelle on trouva dans le Temple l'Exemplaire de la Loi, il inſéra dans ſon Ouvrage cette piece qui y étoit eſſentielle. Il écrivoit le tout en Hébreu, parce qu'il n'avoit pas eu le loiſir d'apprendre le Chaldéen. Les Juifs ne firent pas difficulté de recevoir cet Ouvrage, parce que l'Auteur ne leur étoit point ſuſpect, & que le Livre ne contenoit que leur Hiſtoire & leur Loi. Cet Auteur qu'on croit être M. le Clerc, prétend que ce ſyſtême leve toutes les difficultés qu'on forme ſur le Pentateuque compoſé par Moïſe, & ſur les différences qui ſe remarquent entre celui des Juifs & celui des Samaritains.

Le commun des Théologiens croit que le Pentateuque Samaritain & celui des Juifs, ne ſont qu'un ſeul & même Ouvrage écrit en la même langue, mais en caracteres différens; & que les diverſités qui ſe rencontrent entre ces deux textes, ne viennent que de l'inadvertence, ou de la négligence des copiſtes, ou de l'affectation des Samaritains, qui y ont gliſſé certaines choſes conformes à leurs intérêts & à leurs prétentions: que les additions y ont été faites après coup, & qu'originairement ces deux Exemplaires étoient parfaitement conformes; ſuivant cela il faut dire que le Pentateuque des Juifs eſt préférable à celui des Samaritains, comme étant exempt des altérations qui ſe rencontrent dans ce dernier. D'autres au contraire donnent la préference au Pentateuque Samaritain, comme à l'original qui s'eſt conſervé dans

(1) *Vandal. Epiſt. ad Morin. in tract. de idololatr.* (2) Sentimens de quelques Théologiens de Hollande.

le même caractere & dans le même état que Moïſe l'avoit compoſé.

M. Prideaux (1) qui adopte le ſyſtême de M. Simon, qu'on a propoſé d'abord, ſoutient que le Pentateuque des Samaritains n'eſt qu'une copie tirée en d'autres caracteres ſur l'Exemplaire compoſé, ou réparé par Eſdras. Que cette copie même a été altérée par des variations, des tranſpoſitions, & des additions remarquables. Pour prouver que l'Exemplaire des Samaritains n'eſt qu'une copie, il dit, 1°. qu'il a toutes les interprétations de l'édition d'Eſdras; s'il étoit donc plus ancien, il ne les auroit pas. 2°. Il y a dans le Pentateuque Samaritain pluſieurs variétés qui viennent viſiblement de ce qu'on a pris une Lettre Hébraïque pour une autre qui lui reſſemble, quoique dans l'Alphabet Samaritain ces deux lettres n'aient rien d'approchant l'une de l'autre, & par conſéquent le Samaritain n'eſt que la copie du Pentateuque Hébreu des Juifs. Cela prouve, dit-il, invinciblement que ce fut Manaſſé gendre de Sanaballat, qui porta le Pentateuque aux Samaritains lorſqu'il ſe refugia chez eux; & comme alors les Samaritains étoient accoutumés aux Lettres Phéniciennes, on écrivit en ce caractere le Pentateuque pour leur plus grande facilité.

Il avoue qu'Aſſaradon envoya un Prêtre à ſa nouvelle colonie de Samarie, pour leur enſeigner la maniere dont les Iſraélites anciens habitans de ce Pays y avoient ſervi le Seigneur: mais il ne paroît point que ce Prêtre l'ait fait en introduiſant parmi eux la loi de Moïſe; car s'ils l'euſſent reçue dès le commencement, ſeroient-ils demeurés dans leur idolatrie comme ils firent? & auroient-ils mêlé le culte de leurs Idoles & celui du Seigneur, ce qui eſt ſi expreſſément défendu par la Loi? Il y a donc lieu de croire qu'ils ne furent inſtruits du culte de Dieu que par la tradition & par l'uſage.

Pour les variations, les additions & les tranſpoſitions qui ſe trouvent dans le Pentateuque Samaritain comparé à l'Hébreu, elles ſe trouvent toutes marquées avec la derniere exactitude dans le livre qu'Hottinger a écrit contre le Pere Morin, & dans la confrontation des deux Textes qu'on a inſérée dans le dernier volume de la Polyglotte d'Angleterre. De ces interpolations, les unes ſont pour mieux faire entendre le texte, les autres ſont une eſpece de Paraphraſe, qui exprime ce qui n'étoit qu'inſinué dans l'original; d'autres ſont des changemens faits exprès par les Samaritains en faveur de leur prétention contre les Juifs, par exemple, lorſqu'ils mettent *Gariţim*, au lieu d'Hébal; les autres variétés ne ſont pour l'ordinaire que des fautes de Copiſtes.

Les Samaritains outre le Pentateuque Hébreu en caracteres Phéniciens, dont nous venons de parler, en ont encore un autre dans la langue qu'ils parloient dans le temps que Manaſſé vint ſe réfugier chez eux. Cette langue eſt un mêlange de Chaldéen, de Syrien & d'Hébreu, ou de Phénicien: & de même que les Juifs furent obligés en faveur du peuple qui n'entendoit plus l'Hébreu pur de faire des Verſions ou des Paraphraſes en Chaldéen, ainſi les Samaritains eurent leur Pentateuque en Samaritain vulgaire; c'eſt ce qu'on appelle la Verſion Samaritaine, qui differe des Paraphraſes des Juifs, en ce que

(1) Prideaux, Hiſt. des Juifs, t. 2, l. 6. An. 409 avant J. C. p. 295, & ſuiv.

celles-ci ſont des explications & des gloſes, au lieu que la Verſion Samaritaine eſt littérale & exprime ſon texte mot à mot; elle eſt imprimée avec le texte Samaritain dans la Polyglotte de Paris & dans celle de Londres; & à cauſe de ſa grande conformité avec le texte, on n'y a mis qu'une ſeule verſion latine pour les deux.

SAMBUQUE, *Sambuca* (1), ſorte d'inſtrument de muſique ancien, qui étoit uſité en Chaldée, & que l'on croit être une eſpece d'inſtrument à cordes, d'un ſon aigu, & qui n'avoit ordinairement que quatre cordes. C'eſt ainſi qu'en parlent Athénée (2), Vitruve (3) & Feſtus. Athénée fait entendre que cet inſtrument étoit à peu-près le même que *magadis*, *peĉtis*, & *trigônos*, inſtrumens à cordes, dont la figure ne nous eſt pas connue, mais qui ne devoient pas être fort éloignés de notre pſaltérion moderne, ſi ce n'eſt qu'ils avoient un moindre nombre de cordes. Voyez notre Diſſertation ſur les inſtrumens de muſique des Hébreux, à la tête du ſecond Tome du Commentaire ſur les Pſeaumes. Saint Iſidore de Séville (4) ſemble avoir cru que c'étoit une ſorte de flûte ou de hautbois, puiſqu'il dit que *ſambuca* tire ſon nom du ſureau, nommé en Latin *ſambucus*, à cauſe que d'abord on fit cet inſtrument d'un tuyau de ſureau.

SAMÉAS, ou *Saméïas*, ou *Schammaï*, fameux Rabbin, dont les Juifs racontent pluſieurs choſes. Ils diſent qu'il fut Chef de leurs Ecoles, & Maître d'une infinité de Savans; entre autres, du fameux Hillel, qui dans la ſuite ſe ſépara de ſon Maître, & fut Chef d'une autre Ecole, qui étoit dans des principes aſſez différens de ceux de *Saméas* ou *Schammaï*. Quelques-uns (5) croient que la diviſion d'Hillel & de Saméas produiſit le Phariſaïſme: mais ce ſentiment eſt inſoutenable, puiſque les Phariſiens étoient puiſſans & nombreux long-temps avant Saméas, qui vivoit ſous Hérode le Grand.

Joſeph (6) dit que Saméas étoit Diſciple de Pollion Phariſien. J'ai ſouvent conjecturé que ce Pollion pourroit bien être *Hillel*, car Joſeph ne dit rien d'Hillel, & parle plus d'une fois de Pollion. Mais les Rabbins font Hillel Diſciple de Saméas, & Joſeph fait Pollion ſon Maître. Il eſt certain qu'il y eut deux Hillels, tous deux fort célebres. L'un vivoit avant Jeſus-Chriſt, & l'autre a vécu depuis. Celui-ci fut Prince de la captivité en Occident, & vivoit, ſelon les Juifs, vers l'an 240. S. Jérôme (7) dit que peu de temps avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, deux fameux Rabbins, *Saméas* & Hillel, Chefs de deux célebres Ecoles, formerent deux partis parmi les Juifs, & furent Maîtres l'un des Scribes, & l'autre des Phariſiens. Les Juifs du temps de ce S. Docteur, rapportoient leur Miſne & leurs Deutéroſes à *Sammaï* & à *Hillel*, ou, comme il dit ailleurs (8), à *Siméon* & à *Hellés*.

Voici ce que Joſeph (9) nous apprend de Saméas. Hérode n'étant encore que Gouverneur de la Galilée, fut cité devant le Grand Conſeil d'Hircan Prince de Judée,

(1) *Dan.* III, 5, 7. (2) *Athenæ Dipnoſ. l.* 14, *c.* 8, *p.* 633. (3) *Vitruv. l.* 6, *c.* 1. (4) *Iſidor. origin. l.* 3. (5) *Hieron. in Iſai.* VIII, *l.* 3. (6) *Joſeph. Antiq. l.* 15, *c.* 1. (7) *Hieron. in Iſai. c.* VIII. (8) *Idem Epiſt. ad Algaſiam, qu.* 10, *& in Eccle.* VII. (9) *Antiq. l.* 14, *c.* 17; *p.* 484. An du Monde 3958, avant J. C. 42, avant l'Ere vulg. 46.

comme ayant commis pluſieurs violences dans la Province dont il avoit le gouvernement. Hérode comparut, non en habit de ſuppliant, mais vêtu de pourpre, les cheveux bien peignés & parfumés, & accompagné d'une troupe de gens armés. Tous ceux qui ſe trouverent aſſemblés pour le juger, furent ſi étonnés de ſa préſence, que nul n'oſa ſeulement ouvrir la bouche contre lui. Il n'y eut que Saméas qui parla avec beaucoup de liberté, & qui prédit aux Juges que ce jeune homme qu'ils n'oſoient condamner, ſeroit un jour leur Roi, & les feroit tous mourir, & Hircan lui-même, qui en qualité de Prince des Juifs, préſidoit à l'aſſemblée.

L'événement ne vérifia que trop ces prédictions; car Hérode étant parvenu à la Royauté, fit mourir tous ces Juges, à l'exception de Saméas, pour qui il conſerva toujours beaucoup d'eſtime. Lorſqu'Hérode fut déclaré Roi par les Romains, & qu'il vint avec Soſius aſſiéger Jéruſalem (1), Saméas fut toujours d'avis qu'on lui ouvrît les portes, & qu'on le reçût, diſant que leurs péchés étoint tels, qu'ils ne devoient plus eſpérer que Dieu les garantît de la domination de ce Prince; ce qui fut cauſe qu'Hérode favoriſa toujours Saméas & ceux de ſon parti. Les Rabbins diſent par une maniere de proverbe: *Soyez doux & humble comme Hillel; roide & violent comme Saméas.*

SAMÉAS (2). Voyez *Séméïas.*

SAMEGA, ville de Judée, qui fut priſe par Hircan. *Joſeph, Antiq. l.* 13, *c.* 17. Il l'appelle *Samæa*, *Lib.* 1, *c.* 2, *de Bello Jud.* Peut-être la même que *Sama* (3). *Joſue*, XV, 26.

SAMGAR, fils d'Anath, qui fut le troiſieme Juge d'Iſrael, après Aod, & avant Barach (4). L'Ecriture ne nous apprend aucune particularité de ſa Judicature, ſinon qu'il défendit Iſrael, & qu'il tua ſix cents Philiſtins avec le ſoc de ſa charrue. Depuis la paix procurée en 2679, par Aod, auquel ſuccéda Samgar, juſqu'à la ſervitude ſous les Chananéens arrivée en 2699, il y a vingt ans.

I. SAMIR, fils de Micha, Lévite. 1 *Par.* XXIV, 24.

II. SAMIR, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 48. Quelques Exemplaires des Septante liſent *Saphir*, au lieu de *Samir.*

III. SAMIR, ville de la Tribu d'Ephraïm, dans les montagnes de cette Tribu, où demeuroit Thola Juge d'Iſrael. *Judic.* X, 1.

IV. SAMIR, ou *Schamir* (5). Ce terme ſe trouve en différens endroits du Texte Hébreu de l'ancien Teſtament, & il ſignifie quelquefois des épines (6), des ronces, ou même un lieu rempli de ronces & d'épines; & d'autres fois (7), une pierre, ou un inſtrument d'une dureté extraordinaire, & propre à polir les pierreries; d'où vient qu'on le traduit quelquefois par *diamant.* Les Rabbins ont fort raiſonné ſur le *ſamir.* Ils ont prétendu que c'étoit un vermiſſeau, & qu'il étoit une des dix choſes que Dieu avoit créées le ſoir du Samedi (8). Ils croient que Moïſe s'en ſervit pour polir & graver les pierres précieuſes du rational; que Salomon l'employa

(1) *Joſeph. loc. cit. p.* 484, *& l.* 15, *c.* 1. An du Monde 3967, avant J. C. 33, avant l'Ere vulg. 37. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 4, *p.* 179. (3) *Joſue* XV, 26. שמש *Schama*, ou *Schamga.* (4) *Judic.* III, 31. (5) שמיר *Schamir: ſpinæ, adamas, lapis ſmiris.* (6) *Iſai.* V, 6; VII, 23, 24, 25; IX, 18; X, 17; XXVII, 4; XXXII, 13. (7) *Jerem.* XVII, 1. *Ezech.* III, 2 *Zach.* VII, 12. (8) *Vide Pirk. Aboth.*

auſſi pour polir & tailler les pierres qui ſervirent à la conſtruction du Temple, où l'Ecriture (1) dit qu'on n'entendit ni le marteau, ni la coignée; parce que, ſelon les Rabbins, Salomon tailloit ſans bruit, par le moyen du ſamir, les pierres qu'on amenoit de la carriere. Quelques Hébreux prétendent que le Démon Aſmodée ayant été pris & enchaîné par ce Prince, fut forcé de lui donner ce ver ſi merveilleux. D'autres diſent que Salomon ayant fait enfermer dans une boule de verre toute la nichée d'une hupe, cet oiſeau pour tirer ſes petits de cette priſon, alla chercher le vermiſſeau ſamir, par le moyen duquel elle rompit aiſément le verre; ce qui fit connoître à Salomon la vertu de ce petit animal. Vincent de Beauvais dans ſon doctrinal (2), a connu cette fable; mais au lieu d'une hupe, il a mis une aurruche, & au lieu de *ſamir*, il met *thamur*.

Bochart (3), après avoir beaucoup examiné ce que l'on a dit du *ſamir*, a fort bien montré que ce n'étoit ni un vermiſſeau, ni un rocher, ni un diamant, mais une pierre, qui eſt ſi dure, que les Lapidaires s'en ſervent communément pour polir les pierreries. Cet Auteur montre, contre le ſentiment de Cardan, que les Anciens l'ont connu, & employé à cet uſage (4). Héſychius dit que c'eſt une eſpece de ſable; mais c'eſt parce qu'on le réduiſoit en poudre, pour s'en ſervir à polir les pierreries.

I. SAMMA, fils de Rahuel, & petit-fils d'Eſaü. *Geneſ.* XXXVI, 13.

II. SAMMA, fils d'Iſaï, & frere de David. 1 *Reg.* XVI, 9.

III. SAMMA, quatrieme fils d'Hébron, & pere de Raham. 1 *Par.* II, 43, 44.

IV. SAMMA, fils de Joel, & pere d'Azas, de la Tribu de Ruben. 1 *Par.* V, 8.

V. SAMMA, fils de Hetham Arorites. 1 *Par.* XI, 44. Il eſt nommé *Semma d'Harodi*, 2 *Reg.* XXIII, 25; & *Sammoth Arorites*, 1 *Par.* XI, 27.

SAMMAA, fils d'Oza, & pere d'Aggia, Lévite. 1 *Par.* VI, 30. Il y en a encore quelques autres de ce nom, deſquels on ne ſait rien de particulier.

SAMMAEL, mauvais Ange, dont les Rabbins (5) racontent bien des choſes. Ils diſent qu'il trompa Eve, monté ſur l'ancien ſerpent. Qu'il eſt l'Ange de la mort, le Prince de l'air, le premier des Démons. D'autres Rabbins le regardent comme le Prince des Anges, & croient qu'il préſidera au Jugement univerſel; c'eſt pourquoi ils lui font des offrandes au jour de l'expiation ſolemnelle pour appaiſer ſa colere. Voyez ci-devant *Samael*.

SAMMAI, fils de Récem, & pere de Maon. 1 *Par.* II, 44. *Récem* eſt la même que *Pétra*, ville capitale de l'Arabie Pétrée. *Maon* eſt encore une ville du même canton. *Maon* eſt près de *Bethſure*, autre ville de la partie méridionale de Juda. Ces généalogies faites par villes, déſignent les peuples qui les ont peuplées.

SAMMOTH. Voyez *Samma V.*

SAMMUA, fils de la Zéchur, de la Tribu de Ruben, *Num.* XIII, 5, fut un de ceux que Moïſe envoya de Cadés-barné pour conſidérer la Terre promiſe.

SAMOCHON, lac dans la Galilée. Voyez *Séméchon*.

---

(1) 3 *Reg.* VI, 7. (2) *Vincent. Bellov. l.* 16, *c.* 123 (3) *Bochart. de animal. ſacr. parte* 2, *l* 6, *c.* 12. (4) *Dioſcorid. lib.* 5. Σμύρις λίθος ἰσχυρὸς, ἣν ἔνιοι φασὶν οἱ διακονικοὶ σμύριν. (5) *Buxtorf. Lexic. Rabbinic. in Samuel.*

SAMOS, fameuſe Iſle de l'Archipel, ſur les côtes de l'Aſie Mineure. Les Romains écrivirent au Gouverneur de Samos en faveur des Juifs, du temps de Simon Maccabée (1), l'an du Monde 3865, avant Jeſus-Chriſt 135, avant l'Ere vulgaire 139. S. Paul aborda à la même Iſle, allant à Jéruſalem (2), l'an de l'Ere vulgaire 58. Iſaïe parle des vaſes d'argile de Samos (3): *Væ qui contradicit fictori ſuo, teſta de Samiis terræ* : Malheur à l'homme qui diſpute contre celui qui l'a formé, lui qui n'eſt qu'un têt d'un vaſe de terre de Samos. Mais l'Hébreu lit ſimplement : *Un vaſe d'argile du milieu des vaſes d'argile.*

SAMOTHRACE, Iſle de la Mer Egée. Saint Paul étant parti de Troade (4), pour aller en Macédoine, arriva d'abord à Samothrace, puis il prit terre en Macédoine, & alla à Naple, puis à Philippes.

SAMPHO, ville de Galilée, ou du pays de Samarie. *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 12. Ailleurs il l'appelle *Sapho. De Bello, l.* 1, *c.* 3.

SAMSAI, Ecrivain ou Secrétaire, qui écrivit avec Réum Béeltéem au Roi Artaxercès contre les Juifs, nouvellement revenus de leur captivité (5) en 3470, avant Jeſus-Chriſt 530, avant l'Ere vulg. 544. *Artaxercès*, auquel ils écrivirent, n'eſt autre que le Mage qui uſurpa l'Empire après la mort de Cambyſes. Il eſt nommé *Oropaſte* par Trogus, & *Smerdis* par Hérodote.

SAMSON, fils de Manué, de la Tribu de Dan, & d'une mere dont l'Ecriture ne dit pas le nom (6). Cette femme étoit ſtérile, & l'Ange du Seigneur lui apparut (7), & lui dit qu'elle deviendroit mere d'un fils; mais qu'elle prît bien garde de ne boire ni vin, ni aucune autre liqueur capable d'enivrer, & de ne manger rien d'impur; & que quand Dieu l'auroit rendue mere, elle obſervât la même choſe envers ſon enfant, qu'elle le conſacrât à Dieu dès ſon enfance, qu'elle lui fît garder les regles du Nazaréat, & que le raſoir ne paſsât point ſur ſa tête; car, ajouta l'Ange, ce ſera lui qui commencera à délivrer Iſrael de la main des Philiſtins. Cette femme alla auſſi-tôt trouver ſon mari, & lui raconta ce qui lui étoit arrivé, & ce qui lui avoit été dit. Manué pria le Seigneur de lui faire la grace d'envoyer une ſeconde fois ſon Ange, afin d'apprendre de lui-même ce qu'il devoit faire du fils qui lui devoit naître. Le Seigneur l'exauça; l'Ange apparut à la femme, & elle courut auſſi-tôt en donner avis à Manué. Celui-ci vint, & parla à l'Ange, qui lui répéta ce qu'il avoit déjà dit à ſa femme. Voyez ci-devant l'article *Manué.*

Samſon naquit l'année ſuivante, (8) & l'eſprit de Dieu commença à ſe faire remarquer dans lui, par la force extraordinaire de ſon corps. Il demeuroit dans un lieu nommé le Camp de Dan, entre Sara & Eſthaol. Un jour Samſon étant allé à Thamnata ville des Philiſtins (9); il y vit une fille, qu'il ſouhaita d'épouſer. Il pria ſon pere & ſa mere d'en faire la demande. Ils lui dirent: N'y a-t-il point de femmes parmi toutes les filles de vos freres les Iſraélites, pour vouloir épouſer

(1) 1 *Macc.* XV, 23. = (2) *Act.* XX, 15. = (3) *Iſai.* XLV, 9. חרש אדמת הרשי = (4) *Act.* XVI, 11. = (5) 1 *Eſdr.* IV, 8. = (6) *Judic.* XIII, 2, 3, 4, *&c.* = (7) An du Monde 2848, avant J. C. 1152, avant l'Ere vulg. 1156. = (8) *Judic.* XIII, 24, 25. An du Monde 2849, avant J. C. 1151, avant l'Ere vulg. 1155. = (9) *Judic.* XIV, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2867, avant J. C. 1133, avant l'Ere vulg. 1137.

une fille parmi les Philiſtins, qui ſont incirconcis ? Samſon leur dit : Donnez-la moi, je vous prie, parce qu'elle a plu à mes yeux. Or ſes parens ne ſavoient point que ceci ſe faiſoit par l'ordre de Dieu, & que c'étoit un moyen dont il vouloit ſe ſervir pour perdre les Philiſtins, qui dominoient alors ſur les enfans d'Iſrael. Il alla donc avec ſes parens à Thamnata ; ils firent la demande de la fille, & elle fut accordée à Samſon.

Comme ils y alloient, Samſon ſe détourna du chemin, & tout d'un coup il vint un jeune lion qui vouloit ſe jeter ſur lui : mais Samſon l'ayant ſaiſi, le mit en pieces, comme il auroit fait un jeune chevreau, quoiqu'il n'eût rien à la main. Enſuite il revint joindre ſon pere & ſa mere, & ne leur dit rien de ce qu'il venoit de faire. Quelque temps après, étant retourné à Thamnata, pour célébrer ſon mariage, il paſſa par le même endroit, pour y voir le cadavre du lion : mais il le trouva tout ſec, & un eſſaim d'abeilles qui s'étoit mis dans ſa gueule, & y avoit formé un rayon de miel. Il en prit, en mangea, & en porta à ſon pere & à ſa mere, qui en mangerent auſſi : mais il ne leur voulut rien dire de ſa premiere aventure, ni de ce qui étoit arrivé depuis. Etant arrivés à Thamnata, on fit la cérémonie & le feſtin des noces, & les habitans du lieu donnerent trente jeunes hommes à Samſon, pour lui faire honneur.

Or, Samſon dit à ces jeunes hommes : Je m'en vais vous propoſer une énigme, & ſi vous pouvez me l'expliquer pendant les ſept jours du feſtin, je vous donnerai trente robes & autant de tuniques : Que ſi vous ne pouvez pas me l'expliquer, vous me donnerez auſſi trente robes & trente tuniques, ou trente tuniques & trente manteaux ; en un mot, trente habits complets (1), qui conſiſtoient en une tunique ou une robe & un manteau. Ils lui répondirent : Propoſez votre énigme, afin que nous ſachions ce que c'eſt. Samſon leur dit : La nourriture eſt ſortie de celui qui dévore, & la douceur eſt ſortie du fort. Ils furent juſqu'au ſeptieme jour à chercher inutilement le ſens de ce problême. Alors ils s'adreſſerent à la jeune femme de Samſon, & la preſſerent d'abord par prieres, & enſuite par menaces, de tirer le ſecret de ſon mari, & de le leur découvrir. Elle preſſa, elle ſollicita Samſon. Samſon ſe défendit d'abord ; mais enfin vaincu par ſes importunités & ſes larmes, il lui découvrit le ſens de ſon énigme, & elle l'alla redire auſſi-tôt à ceux de ſa ville. Ceux-ci avant le Soleil couché, vinrent dire à Samſon : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion ? Alors Samſon leur répondit : Si vous n'aviez pas labouré avec ma géniſſe (2), vous n'euſſiez jamais trouvé ce que mon énigme vouloit dire.

En même-temps l'Eſprit de Dieu le ſaiſit ; il alla à Aſcalon ville des Philiſtins, & y ayant tué trente hommes, il donna leurs habits à ceux qui avoient expliqué ſon énigme ; il quitta ſa femme & s'en retourna chez ſon pere. Quelque temps après, cette femme épouſa un des jeunes hommes qui avoient

(1) *Judic.* XIV, 13. שלשים סדינים ושלשים ושליפות בגדים *Tres ſindonas & tres mutatorias veſtes.* (2) Il veut dire par-là qu'ils ont abuſé de ſa femme, & qu'elle lui a manqué de fidélité. *Theognid. ſentent.* 58 Ἐχθαίρω... ἀνέρα μαργὸν, ὃς τὴν ἀλλοτρίην βυκτὴν ἀρηρατ' ἄρῃ. *Martial. l. 7. Milo domi non eſt ; peregrè ac milone profectò. Arva vacant, uxor non minùs inde parit.*

accompagné ſon mari durant les jours de ſa noce. La colere de Samſon étant paſſée, il revint pour voir ſa femme (1), & lui apporta un chevreau; & lorſqu'il voulut entrer dans ſa chambre, le pere de la femme l'empêcha, & lui dit: J'ai cru que vous la haïſſiez, & je l'ai donnée à un autre. Mais elle a une ſœur, qui eſt plus jeune & plus belle qu'elle; je vous la donnerai pour femme au lieu d'elle. Samſon répondit: Ci-après les Philiſtins n'auront plus ſujet de ſe plaindre de moi, ſi je leur rends le mal qu'ils m'ont fait. Après cela, il alla prendre trois cents renards, qu'il lia l'un à l'autre par la queue, & y attacha des flambeaux; & les ayant allumés, il lâcha les renards dans les champs des Philiſtins. Auſſi-tôt le feu ſe prit aux blés qui étoient mûrs, & dont une partie étoit déjà ramaſſée dans les aires, prête à batrre; la flamme ſe communiqua même aux vignes & aux oliviers, & conſuma tout. Les Philiſtins ayant ſu que Samſon avoit fait cela pour ſe venger de l'inſulte que lui avoit fait ſon beaupere de Thamnata, allerent chez cet homme, & le brûlerent lui & la femme de Samſon. Celui-ci ne ſe contenta pas encore de cela; il leur dit qu'il vouloit encore porter plus loin ſa vengeance, & qu'après cela il demeureroit en repos.

En effet il en tua un grand nombre (2), & demeura dans la caverne d'Etham, dans la Tribu de Juda. Les Philiſtins l'ayant ſu, vinrent en grand nombre ſur les terres de Juda, pour y faire le ravage; & ceux de Juda étant venus leur demander pourquoi ils étoient venus en armes contre eux, les Philiſtins répondirent: Nous ſommes venus pour lier Samſon, & pour lui rendre le mal qu'il nous a fait. Alors trois mille hommes de la Tribu de Juda vinrent à la caverne d'Etham, & dirent à Samſon qu'ils étoient venus pour le lier, & pour le livrer aux Philiſtins. Il leur répondit: Promettez-moi avec ſerment que vous ne me tuerez point. Ils le lui jurerent; & l'ayant lié de deux groſſes cordes neuves, ils le menerent au lieu où étoient les Philiſtins. Dès qu'ils le virent, ils jetterent de grands cris, & vinrent fondre ſur lui. Mais l'Eſprit de Dieu ayant tout d'un coup ſaiſi Samſon, il rompit en pieces les cordes dont il étoit lié, & ayant trouvé à ſes pieds une machoire d'âne, il la prit, & en tua mille Philiſtins. Alors il chanta ce Cantique: *Avec une mâchoire d'âne, d'un fils d'une ânesſe; avec une mâchoire d'âne, j'ai défait mille hommes.* Et ayant jeté là cette mâchoire, il donna à ce lieu-là le nom de *Ramat-lechi*, c'eſt-à-dire, *l'élévation de la mâchoire.* Il fut enſuite preſſé d'une grande ſoif; il cria au Seigneur, & le Seigneur ouvrit un rocher qui étoit en ce lieu-là, & qui s'appeloit *Machtés*, c'eſt-à-dire, la dent mâcheliere, d'où il ſortit de l'eau pour le déſaltérer. Il y a ſur cela (3) quelque difficulté, qu'on a examinée ſur l'article *Lechi*, & ſur *Machtés*

(1) *Judic.* XV, 1, 2, 3. An du Monde 2868, avant J. C. 1132, avant l'Ere vulg. 1136. (2) L'Hébreu יך אותם שוק על ירך *Il les battit la cuiſſe ſur la jambe*; ou, *il les battit cuiſſe & jambe*; comme nous diſons, *dos & ventre.* La Vulgate: *Il en fit un ſi grand carnage, que, mettant la jambe ſur la cuiſſe, ils demeurerent tout interdits.* (3) *Judic.* XV 19 ויבקע אלהים את המכתש אשר בלחי ויצאו ממנו מים *Et ſcidit Dominus dentem molarem, qui erat in Lechi, & exiit ex eo aqua.* Le Seigneur ouvrit la dent mâcheliere, (ou le rocher nommé la dent mâcheliere, qui étoit au lieu nommé Léchi,) ou la mâchoire, & il en ſortit de l'eau.

Voyez auſſi les Commentateurs ur *Judic.* xv, 19.

Après cela Samſon alla à Gaze, ville des Philiſtins (1), & y ayant vu une courtiſanne, ou une cabaretiere, il entra chez elle. Les Philiſtins l'ayant appris, mirent des gardes autour de la maiſon, & aux portes de la ville, pour le tuer le lendemain au matin, lorſqu'il voudroit ſortir. Mais Samſon s'étant levé ſur le minuit, alla prendre les deux portes de la ville, avec les deux montans, la barre & les liens qui l'attachoient, & les porta ſur la montagne qui eſt du côté d'Hébron.

Quelque temps après (2), il aima une femme nommée Dalila, qui demeuroit dans la vallée de Sorec. Pluſieurs anciens (3) ont cru que Samſon l'avoit priſe à titre de femme légitime; mais la plupart prétendent que Dalila étoit une débauchée, & qu'elle ne fut jamais mariée à Samſon. Les Philiſtins vinrent donc trouver cette femme, & lui promirent une grande ſomme d'argent, ſi elle pouvoit leur découvrir en quoi conſiſtoit cette force ſi extraordinaire de Samſon. Elle le leur promit, & n'oublia rien pour tirer ce ſecret de ſon amant. Samſon éluda pendant aſſez long-temps ſes demandes, & lui fit accroire que ſa force conſiſtoit tantôt dans une choſe, & tantôt dans une autre; & lorſque les Philiſtins étoient prêts de fondre ſur lui, il rompoit ſes liens, & effrayoit ſes ennemis. Il ſe laiſſa lier pendant qu'il dormoit; tantôt avec des cordes faites de nerfs encore tout frais; tantôt des cordes qui n'avoient jamais ſervi; puis on fit une treſſe de ſes cheveux avec le fil dont on fait la toile, & on la ficha fortement en terre avec un clou: mais tout cela n'y fit rien. Enfin Dalila l'importuna tant, qui lui dit que ſa force conſiſtoit dans ſes cheveux, parce qu'il étoit Nazaréen dès le ventre de ſa mere; & que ſi on lui coupoit la chevelure, il deviendroit foible comme un autre homme. Dalila les lui coupa, comme il dormoit ſur ſes genoux; & les Philiſtins étant tombés ſur lui, le lierent, lui creverent les yeux, & le menerent à Gaze, où ils l'enfermerent dans une priſon, lui faiſant tourner la meule comme à un vil eſclave (4).

On demande ſi les cheveux de Samſon étoient la cauſe phyſique & naturelle de ſa force, ou s'ils en étoient ſeulement la cauſe morale, & comme un gage de la préſence du Saint-Eſprit, qui avoit bien voulu lui donner cette force prodigieuſe, comme une qualité permanente, tandis qu'il obſerveroit les Lois du Nazaréat, & qu'il porteroit, ſans y toucher, ſa chevelure, qui en étoit la marque la plus apparente. La plupart des Peres & des Interpretes (5) ſoutiennent ce dernier ſentiment, qui paroît en effet le plus vraiſemblable; car encore que la chevelure rude, épaiſſe, & bien nourrie,

(1) *Judic.* xvi, 1, 2, 3, *&c.* L'année de cet événement n'eſt pas connue. (2) *Judic.* xvi, 4, 5, 6. L'an du Monde 2886, avant J. C. 1114, avant l'Ere vulg. 1118. (3) *Chryſ. homil.* 17, *de variis in Matt. locis & in Ep. ad Philipp. c.* xii, *& Anaſt. Antioch. qu.* 63, *& Abbas Joſeph. apud Caſſian. coll.* 17, *c.* 20, *& Ephræm. contra improbas Mulieres*; *& Perer. in Geneſ. & alii apud Serrar. qu.* 5, *in Judic.* xvi. (4) Quelques-uns prennent en cet endroit moudre, dans un ſens obſcene, de même que dans Job, chap. xxxi, 10, *& Thren.* v, 12. *Vide Hieron. in Iſai.* xlvii. (5) *Ambroſ. l.* 2, *de Spiritu Sancto in Prologo, & l.* 2. *Offic. c.* 28. *Auth. de mirabil. ſacr. Scripturæ, l.* 2, *c.* 6. *Paulin. Ep.* 4. *Serrar. in Judic. qu.* 14. *Menoch. Tirin. Bonfier. Cornel. Grot. in Judic.* xvi.

puiſſe être une marque naturelle de force, celui qui eſt naturellement fort, ne le ſera pas moins quand ſes cheveux ſeront coupés, qu'auparavant. Mais cela n'étoit pas dans Samſon. Ses cheveux n'étoient donc ni la cauſe, ni la marque naturelle de ſa force; cette force étoit ſurnaturelle & miraculeuſe, & Dieu avoit bien voulu l'attacher à la chevelure de Samſon.

Samſon demeura dans la priſon à Gaze environ un an (1). Alors ſes cheveux étant revenus (2), Dieu lui rendit ſa premiere force; & les Princes des Philiſtins firent une grande aſſemblée de Religion dans leur temple de Dagon, pour lui rendre graces de ce qu'il les avoit délivrés de leur ennemi. Après avoir fait des feſtins de réjouiſſance, ils firent venir Samſon, afin qu'il jouât devant eux pour les divertir. On l'amena donc de priſon, & après qu'il leur eut donné aſſez long-temps le divertiſſement qu'ils jugerent à propos de prendre après un aveugle qui ne ſavoit où il alloit, ni ce qu'on lui faiſoit, Samſon pria celui qui le conduiſoit de lui laiſſer un peu toucher les colonnes qui ſoutenoient tout le Temple, afin qu'il ſe reposât un moment. Or le Temple étoit tout plein de monde, qui étoit tant deſſous que deſſus les galeries. Nous croyons que le Temple étoit rond, & environné peut-être d'un double périſtile (3). Alors Samſon invoquant le nom du Seigneur, lui dit: O Seigneur mon Dieu, ſouvenez-vous de moi: rendez-moi maintenant ma premiere force, afin que je me venge en une ſeule fois de mes ennemis qui m'ont fait perdre mes deux yeux; & prenant les deux colonnes ſur leſquelles le Temple étoit appuyé, tenant l'une de la main droite, & l'autre de la gauche, il dit: Que je meure avec les Philiſtins; & ayant fortement ébranlé les colonnes, le Temple tomba ſur tous les Princes & ſur tout le peuple qui étoit là, au nombre d'environ trois mille perſonnes, & il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'avoit fait pendant ſa vie. Il vécut en tout environ trente-huit ans, & fut Juge d'Iſrael pendant vingt ans, *Judic.* XVI, 20, depuis l'an du Monde 2867, juſqu'en 2887.

On forme quelque difficulté ſur le ſalut de Samſon. A-t-il pu ſe donner la mort, & ſouhaiter en mourant de ſe venger de la perte de ſes deux yeux? Saint Bernard (4) ſoutient que s'il n'avoit eu pour cela une inſpiration particuliere du Saint-Eſprit, il n'auroit pu ſans péché ſe donner la mort. Saint Auguſtin (5) ne l'excuſe non plus que dans la ſuppoſition qu'il y a été pouſſé par le mouvement intérieur de celui qui eſt maître de notre vie & de notre mort. D'autres (6) ſoutiennent que ſans recourir à cette voie ſurnaturelle, on peut juſtifier Samſon ſur ſa qualité de Juge & de Défenſeur d'Iſrael, qui ſans faire attention au danger auquel il s'expoſoit, pouvoit n'enviſager que la mort de ſes ennemis, & l'avantage de ſon peuple. Enfin de quelque

(1) Depuis l'an du Monde 3886, juſqu'en 3887. — (2) *Judic.* XVI, 22. L'Hébreu à la lettre: *Les cheveux de ſa tête commencerent à pouſſer comme ils étoient raſés.* Ce que quelques-uns expliquent comme s'ils euſſent été au même état qu'auparavant. *Vat. Jun.* — (3) Voyez la Deſcription que Marc Diacre a faite du Temple de Mennas à Gaze, dans la vie de S. Porphyre, Evêque de Gaze, c. 9 & 10, *apud Boll.* — (4) *Bern. de præcepto & diſpenſat. c.* 3. — (5) *Aug. l.* 1, *de Civit. c.* 21 & 26; & *l.* 2, *contra Gaudent.* — (6) *Toſt. qu.* 54, *in Judic* XVI. *Leſſius de juſtitia, l.* 2, *c.* 9. *Franc. Victoria de homicidio ſub finem. Serrar. qu.* 31; *Bonfr. in Judic.* XVI.

maniere qu'on l'excuſe, il faut avouer qu'il eſt au nombre des Saints, puiſque ſaint Paul (1) le met parmi ceux dont la foi eſt louée & récompenſée.

SAMUA, fils de David. 2 *Reg.* v, 14.

SAMUEL, fils d'Elcana & d'Anne (2) de la Tribu de Lévi, & de la famille de Caath (3), fut Prophete & Juge d'Iſrael pendant pluſieurs années. La demeure de ſon pere fut *Ramatha de Zophim*, ou la ville de Ramatha, habitée par les Lévites de la famille de Zoph ou Zuph, un des deſcendans de Caath (4). Samuel lui-même y demeura la plus grande partie de ſa vie. Ramatha étoit dans les montagnes d'Ephraïm, entre Béthel & Gabaa. Voyez ci-devant *Ramatha*. On diſpute ſi Samuel a été Prêtre. Quelques Anciens ont cru qu'il avoit été de la race d'Aaron (5), & qu'il avoit exercé les fonctions de Grand-Prêtre (6). Il portoit l'Ephod (7), il a ſacré deux Rois, Saül & David, il a offert des ſacrifices, même hors du Tabernacle. Le Pſalmiſte le met au rang des Prêtres (8) : *Moïſe & Aaron ſont parmi ſes Prêtres, & Samuel parmi ceux qui invoquent ſon nom.* Joſeph (9) dit que Samuel apparut à Saül dans un habit ſacerdotal. On ne voit perſonne dans la famille du Grand-Prêtre Héli, après la mort d'Ophni & de Phinées, qui ait pu exercer les fonctions ſacerdotales. Il eſt donc très-probable que ce fut Samuel qui en fit les fonctions juſqu'à la majorité des petits-fils d'Héli.

Mais on répond que Samuel n'ayant point été de la race d'Aaron, il n'y a aucune apparence qu'il ait jamais été Grand-Prêtre. S'il a porté l'Ephod, & ſacré des Rois, & même ſacrifié en quelque cas extraordinaire, cela ne prouve pas qu'il ait été Prêtre. David a bien porté l'Ephod (10); Gédéon & Saül ont auſſi ſacrifié (11); quelques Prophetes ont ſacré des Rois (12); Samuel eſt mis au nombre de ceux qui invoquent le Seigneur, c'eſt-à-dire, au nombre des Lévites; & ſi l'on veut qu'il ſoit mis au rang des Prêtres, il faut prendre le nom des Prêtres dans un ſens général, pour marquer tous ceux qui ſont employés au ſervice du Seigneur, & qui font l'office de médiateur entre Dieu & le peuple. Enfin dans cette queſtion, comme en beaucoup d'autres, on oppoſe autorité à autorité, & on cite des Anciens & des Modernes qui nient expreſſément qu'il ait été Prêtre (13). Quant à l'âge des enfans d'Ophni & de Phinées, on n'a rien de certain ſur cela; & s'il fallut chercher un homme pour faire les fonctions de Grand-Prêtre, on prit plutôt un Prêtre, qu'un ſimple Lévite.

Venons maintenant à la vie de Samuel. Elchana ſon pere avoit deux femmes, dont l'une s'appeloit Phénenna, & l'autre Anne. Phénenna avoit des enfans, & Anne étoit ſtérile. Elchana aimoit tendrement Anne, & ſouffroit impa-

(1) *Hebr.* XI, 32. = (2) 1 *Reg.* I, 1, 2, 3, *&c.* = (3) 1 *Par.* VI, 29. = (4) 1 *Par.* VI, 26. = (5) *Aug. in Pſalm.* XCVIII, *& l.* XII, *contra Fauſt. c.* 33, *& l.* 17, *de Civit. c.* 5, *& l.* 2. *Retract. c.* 43 *&* 55. = (6) *Vide Ambroſ. in Pſalm.* XCVIII. *Chryſoſt. homil.* 1 *&* 2, *de Anna. Bernard. in ſentent. Sulpit. Sever. l.* 1, *hiſt. Greg. Magn. in Libb. Reg. alii plures apud Mendoz. in* 1 *Reg.* II, *&c.* = (7) 1 *Reg.* II, 18. = (8) *Pſalm.* XCVIII, 6. = (9) *Joſeph. l.* 7, *c.* 15. = (10) 2 *Reg.* VI, 14. = (11) 1 *Reg.* XIII, 9, 10, XV, 12. *Judic.* VI, 18. = (12) 3 *Reg.* XIX, 15, 16, 4 *Reg.* IX, 1, 2, 6, 12, *&c.* = (13) *Hieron. contra Jovinian. l.* 1, *& in Pſal.* 98. *Auth. qu. in V. & N. Teſt. qu.* 46. *Genebr. in Pſal.* 98. *Beda. Raban. Carthuſ. Hugo, Lir. Toſt. Cajet. in Lib.* 1 *Reg.*

tiemment qu'elle n'eût point d'enfans. Un jour étant allé avec toute ſa famille à Silo, où étoit l'Arche du Seigneur (1), il y offrit des ſacrifices pacifiques, & en fit un feſtin à ſes femmes & à ſes enfans. Anne qui ſe voyoit ſeule, pendant que Phénenna étoit au milieu d'une troupe d'enfans, ſe mit à pleurer, & s'étant levée de table, alla au Tabernacle, & répandit ſon cœur devant le Seigneur. Le Grand-Prêtre Héli l'entendant parler aſſez haut, crut qu'elle avoit bu : mais Anne lui découvrit la douleur dont elle étoit remplie, & fit vœu, ſi Dieu lui donnoit un fils, de le conſacrer à ſon ſervice tous les jours de ſa vie, de lui faire obſerver les Lois du Nazaréat, & de ne permettre pas que le raſoir paſſât jamais ſur ſa tête. Héli la bénit, & pria Dieu de lui accorder l'effet de ſa priere.

Etant retournée à Ramatha, elle conçut & enfanta un fils, à qui elle donna le nom de *Samuel* (2), diſant : Je l'ai demandé au Seigneur (3). Quelques années après, l'enfant étant ſevré, elle l'amena à Silo, en la Maiſon du Seigneur, avec une offrande de trois veaux, de trois meſures de farine, & de trois bathes de vin. Elle fit ſon offrande à Dieu, & dit au Grand-Prêtre qu'elle étoit cette femme pour laquelle il avoit prié le Seigneur quelques années auparavant. Voyez l'article d'*Anne*. Le jeune Samuel ſervoit dans le Tabernacle, autant que ſon âge le lui permettoit (4). Il étoit vêtu d'un éphod de lin, & ſa mere lui faiſoit une petite tunique de lin, qu'elle lui apportoit aux jours ſolemnels, lorſqu'elle venoit avec ſon mari pour offrir leurs ſacrifices.

Or Héli étoit extrêmement vieux, & ſa vue étoit tellement baiſſée, qu'il ne voyoit plus. Ayant appris les déréglemens de ſes deux fils Ophni & Phinées, il n'eut pas la force de les réprimer, ni de leur faire réparer le ſcandale qu'ils donnoient à tout Iſrael. Un jour que Samuel étoit couché dans ſa chambre, près le Tabernacle du Seigneur (5), il ouït une voix qui l'appela de très-grand matin, & avant qu'on eût éteint les lampes du chandelier d'or, qui brûloient dans le Saint, vis-à-vis la porte du Sanctuaire. Samuel croyant que c'étoit la voix d'Héli, courut promptement vers lui, & lui dit : Me voici ; car vous m'avez appelé. Héli lui dit : Je ne vous ai point appelé, mon fils ; retournez, & dormez. Samuel s'en alla, & ſe rendormit. La même choſe arriva juſqu'à trois fois ; & la troiſieme fois, Héli jugeant qu'il y avoit là quelque choſe de ſurnaturel, renvoya Samuel, & lui dit : Allez, & dormez ; & ſi on vous appelle encore une fois, répondez : Parlez, Seigneur, parce que votre ſerviteur vous écoute.

Il s'en retourna ; & le Seigneur l'ayant encore appelé, il dit : Parlez, Seigneur, parce que votre ſerviteur vous écoute. Alors le Seigneur lui dit : Je vas faire une choſe dans Iſrael, que nul ne pourra entendre, que les oreilles ne lui en retentiſſent. J'accomplirai tout ce que j'ai réſolu contre Héli, & contre ſa maiſon, parce que ſachant l'iniquité de ſes fils, il ne les en a pas repris. C'eſt pourquoi

(1) 1 *Reg.* 1, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2848, avant J. C. 1152, avant l'Ere vulgaire 1156. (2) 1 *Reg.* 1, 19, 20. An du Monde 2849, avant J. C. 1151, avant l'Ere vulg. 1155. (3) *Samuel* eſt mis pour *Saül-me-el* : שאול מאל Demandé de Dieu. (4) 1 *Reg.* 11, 18, 19, 20. (5) 1 *Reg.* III, 1, 2, 3. An du Monde 2861, avant J. C. 1139, avant l'Ere vulg. 1143.

j'ai juré que l'iniquité de cette maiſon ne ſera jamais expiée, ni par des victimes, ni par des offrandes. Lorſqu'il fut jour, Héli fit venir Samuel, & l'obligea de lui découvrir tout ce que le Seigneur lui avoit dit. Samuel lui raconta tout, ſans lui rien cacher; & Héli répondit : Il eſt le Seigneur, qu'il faſſe tout ce qui eſt agréable à ſes yeux. Alors tout Iſrael reconnut que Samuel étoit le fidelle Prophete du Seigneur; & tout ce qu'il annonça tant à Héli, qu'au peuple, fut toujours ſuivi de l'exécution.

Nous avons raconté ailleurs (1) la maniere dont l'Arche du Seigneur fut priſe par les Philiſtins, la mort du Grand-Prêtre Héli, & celle de ſes deux fils Ophni & Phinées, la maniere dont l'Arche du Seigneur fut renvoyée à Betſamés, & de là placée à Cariath-ïarim. On peut voir cela raconté au long dans le premier Livre des Rois, Chap. IV, V & VI.

Après la mort du Grand-Prêtre Héli (2), Samuel fut reconnu par tout Iſrael pour Juge, & pour Gouverneur du peuple. Ce fut apparemment dans l'aſſemblée qui ſe fit à l'occaſion du tranſport de l'Arche, de la ville de Betſamés à celle de Cariath-ïarim. Alors Samuel dit au peuple : Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les Dieux étrangers, & préparez vos cœurs à ne ſervir que le Seigneur, & il vous délivrera de tous vos ennemis. Les Enfans d'Iſrael renoncerent donc à tous les Dieux étrangers, & s'attacherent au ſervice du ſeul Dieu de leurs peres. Samuel convoqua enſuite une autre aſſemblée à Maſphath, où tout le peuple ſe trouva en armes. Samuel pria pour eux, ils jeûnerent, ils prierent, ils répandirent de l'eau devant le Seigneur (3), ils confeſſerent leurs péchés, & Samuel les jugea au même endroit. Les Philiſtins ayant appris qu'Iſrael étoit aſſemblé à Maſphath, marcherent contre eux. Samuel invoqua le Seigneur, & offrit en ſacrifice un agneau qui tetoit encore. Le combat étant commencé, on entendit un bruit effroyable de tonnerre, qui jetta le trouble parmi les Philiſtins. Ils prirent la fuite, & Iſrael les pourſuivit juſqu'au-deſſous de Bethcar. La défaite fut grande, & ils n'oſerent plus revenir de long-temps ſur les terres d'Iſrael; car la main du Seigneur fut ſur eux tant que Samuel gouverna le peuple, & les Philiſtins furent obligés de rendre les villes qu'ils avoient priſes ſur les Iſraélites.

Or Samuel avoit environ quarante ans lorſqu'il commença à Juger Iſrael. Il le jugea tout le temps de ſa vie (4); car ſous le regne de Saül, il conſerva beaucoup d'autorité à l'égard de tout le peuple, & à l'égard de Saül lui-même. Il alloit tous les ans à Béthel, & de là à Galgal, & enſuite à Maſphath, puis il retournoit dans ſa maiſon à Ramatha, & rendoit ainſi la juſtice à Iſrael. Il bâtit même un Autel à Ramatha, tant pour ſatisfaire à ſa propre dévotion, que pour entretenir la Religion du peuple, qui y venoit de tous côtés, pour le conſulter, & pour ſubir ſon jugement. Lorſqu'il fut de-

(1) Voyez les articles d'*Héli*, d'*Ophni* & de *Phinées*; de l'*Arche* & de *Dagon*. (1) 1 *Par.* VII, 3, 4. An du Monde 2888, avant J. C. 1112, avant l'Ere vulg. 1116. (3) Quelques-uns l'entendent des larmes qu'ils répandirent, d'autres de l'eau où ils ſe purifierent; d'autres l'expliquent des libations d'eau qu'ils firent devant le Seigneur; peut-être parce qu'ils n'avoient point de vin. Voyez notre Comment. ſur 1 *Reg.* VII, 6. (4) 1 *Reg.* VII, 15.

venu

venu vieux (1), il établit ſes fils pour Juges ſur Iſrael, & ils exerçoient la charge de Juges dans Berſabée, ville ſituée à l'extrémité méridionale du pays de Chanaan : mais au lieu de marcher ſur les traces de leur pere, ils ſe laiſſerent gagner par les préſens, & corrompre par l'avarice, & rendirent des Jugemens injuſtes.

Alors tous les Anciens d'Iſrael vinrent trouver Samuel, & lui dirent (2) : Vous voyez que vous êtes devenu vieux, & que vos enfans ne marchent pas dans vos voies ; établiſſez donc ſur nous un Roi, comme en ont toutes les nations, afin qu'il nous juge. Cette propoſition déplut à Samuel, & il s'adreſſa à Dieu par la priere. Le Seigneur lui dit : Ecoutez la voix de ce peuple, & donnez-leur ce qu'ils demandent ; car ce n'eſt pas vous, c'eſt moi qu'ils rejettent, afin que je ne regne point ſur eux : mais déclarez-leur quel ſera le droit du Roi qui les dominera. Samuel répondit à ceux qui lui avoient parlé, que le Seigneur ne s'oppoſoit point à ce qu'ils euſſent un Roi, mais que ce Roi prendroit leurs enfans pour s'en ſervir dans la guerre, & dans ſa maiſon ; qu'il exigeroit d'eux des corvées & des travaux tant à la ville, qu'à la campagne ; qu'il prendroit leurs filles, pour en faire ſes parfumeuſes, ſes cuiſinieres & ſes boulangeres ; qu'il leur feroit payer la dîme de leurs blés, de leurs vignes & de leurs troupeaux : Qu'alors ils crieroient au Seigneur, & que le Seigneur ne les écouteroit point. Ces raiſons ne toucherent point les Iſraélites ; ils perſiſterent à vouloir avoir un Roi, & Dieu dit à Samuel qu'il leur en donnât un.

Peu de temps après (3), Saül fils de Cis étant allé chercher les ânesſes de ſon pere, vint pour conſulter Samuel ſur ces ânesſes ; mais le Prophete lui apprit que Dieu le deſtinoit pour Roi à ſon peuple, & lui donna l'onction royale, ainſi que nous le dirons plus amplement ci-après ſous l'article de *Saül*. Après cela Samuel fit aſſembler tout le peuple à Maſphath, afin de procéder à l'élection d'un Roi. Il fit jeter le ſort ſéparément ſur toutes les douze Tribus, & le ſort tomba ſur la Tribu de Benjamin. Il le jeta enſuite ſur les familles de cette Tribu, & il tomba ſur la famille de Métri ; enfin il tomba ſur la perſonne de Saül fils de Cis. On le chercha auſſi-tôt ; mais il ne ſe trouva point. On courut au lieu où étoit le bagage, parce qu'il s'y étoit caché, & on l'amena au milieu du peuple ; & Samuel leur dit : Vous voyez quel eſt celui que le Seigneur a choiſi, & qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui ſoit ſemblable. Il écrivit enſuite la Loi du Royaume, en fit lecture à tout le peuple, & congédia l'aſſemblée.

A peine un mois s'étoit paſſé depuis l'élection de Saül, qu'arriva la guerre des Ammonites contre Jabés ville du pays de Galaad (4). Saül à la tête de tout Iſrael, marcha contre les Ammonites, & délivra *Jabés*. (Voyez *Saül* & *Jabés*.) Au retour de cette expédition, Samuel dit au peuple. Allons à Galgala, & y renouvelons l'élection du Roi. On y alla, on reconnut de nouveau Saül pour Roi,

(1) 1 *Reg.* VIII, 1, 2, 3. An du Monde 2908, avant J. C. 1092, avant l'Ere vulg. 1096. (2) 1 *Reg.* VIII, 4, 5, 6, *&c.* An du Monde 2909, avant J. C. 1091, avant l'Ere vulg. 1095. (3) 1 *Reg.* IX, X. An du M. 2909, avant J. C. 1091, avant l'Ere vulg. 1095. (4) 1 *Reg.* XI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2909, avant Jeſus-Chriſt 1091, avant l'Ere vulgaire 1095.

on y offrit des sacrifices pacifiques, & on y fit une très-grande réjouissance. Alors Samuel parla au peuple assemblé (1), & lui demanda s'il avoit quelque plainte à faire contre lui. Le peuple répondit qu'il n'avoit rien à dire contre sa conduite. Samuel continua, & leur dit: Le Seigneur m'est donc témoin aujourd'hui, & son Roi m'est témoin aussi, que vous n'avez rien trouvé dans mes mains. Ils en sont témoins, répondit le peuple. Samuel leur dit ensuite, que Dieu leur ayant accordé un Roi ainsi qu'ils l'avoient demandé, c'étoit à eux à demeurer soumis & fidelles au Seigneur; que s'ils le faisoient, Dieu les combleroit de bénédictions, eux & leur Roi; que si au contraire ils abandonnoient le Seigneur, la main de Dieu seroit sur eux, comme elle avoit été sur leurs peres. Il ajouta: N'est-il pas à présent la moisson du froment, temps auquel rien n'est plus rare que de voir tomber la pluie dans la Palestine? & cependant je vais invoquer le Seigneur, & il va faire éclater les tonnerres, & tomber les pluies, afin que vous sachiez combien est grand devant le Seigneur le mal que vous vous êtes fait, en demandant un Roi.

En même-temps il cria au Seigneur, & le Seigneur fit éclater les tonnerres, & tomber la pluie en abondance, ce qui remplit le peuple de frayeur, lui fit demander pardon à Dieu de la faute qu'il venoit de faire, en lui demandant un Roi. Samuel les exhorta à demeurer fidelles au Seigneur, & leur promit qu'il ne cesseroit point de prier pour eux, & de leur enseigner la bonne & la droite voie. Après cela chacun se retira dans sa maison; & voilà ce qui se passa la premiere année du regne de Saül.

La seconde année qui suivit son élection (2), il choisit trois mille hommes de bonnes troupes (3), dont il retint deux mille avec lui, pour chasser les garnisons que les Philistins avoient à Machmas & à Béthel, & il donna les autres mille hommes à Jonathas son fils, afin qu'il chassât les Philistins qui occupoient le poste de Gabaa. Jonathas leur fit quitter ce poste; & Saül voulant profiter de ce premier avantage, convoqua tout le peuple à Galgal. Les Philistins de leur côté s'assemblerent en armes à Machmas, au nombre de trente mille chariots, six mille chevaux, & une multitude innombrable de gens de pied. Alors les Israélites qui étoient à Galgal avec Saül, furent saisis de frayeur, & se sauverent, qui d'un côté, qui d'un autre. Saül après avoir attendu Samuel pendant six jours à Galgal, & voyant le septieme jour qu'il ne venoit point, il se fit apporter les victimes, & offrit l'holocauste.

A peine avoit-il achevé son sacrifice, que Samuel arriva. Saül alla au-devant de lui pour le saluer (4). Samuel lui dit: Qu'avez-vous fait? Saül lui dit que s'étant vu pressé par les Philistins, & presque entierement abandonné de ses troupes, il avoit offert l'holocauste. Samuel lui répondit: Vous avez

(1) 1 *Reg.* XII, 1, 2, *&c.* (2) L'an du Monde 2911, avant J. C. 1089, avant l'Ere vulg. 1094. (3) 1 *Reg.* XIII, 1, 2, 3, *&c.* La Vulgate porte: *Filius unius anni erat Saül cùm regnaret cœpisset, duobus autem annis regnavit super Israel.* Mais voici l'Hébreu: בן שנה שאול במלכו ושתי שנים מלך בישראל *Saül étoit fils de l'année dans son Royaume.* Il régnoit depuis un an. *Et il régna deux ans sur Israel, & il choisit.* La deuxieme année de son regne sur Israel, il choisit. On peut voir dans les Commentateurs sur 1 *Reg.* XIII, 1, les différens sens que l'on donne à ce passage. (4) 1 *Reg.* XIII, 8, 9, 10, *&c.*

fait une folie. Si vous euſſiez obſervé le commandement du Seigneur, le Seigneur auroit affermi votre regne pour jamais ſur Iſrael : mais votre regne ne ſubſiſtera pas, le Seigneur a cherché un homme ſelon ſon cœur, pour le mettre à la tête de ſon peuple. De là Samuel alla à Gabaa, & Saül l'y ſuivit avec ſes troupes, qui n'étoient plus qu'au nombre de 600 hommes. Ce fut cependant avec ce petit nombre de ſoldats que Saül battit les Philiſtins, ainſi que nous l'avons dit ſous l'article de *Jonathas*, & qu'on le verra ſous le titre de *Saül*, & comme on le peut voir au Chap. XIII, XIV, du premier Livre des Rois.

Après cela (1) Samuel vint de la part de Dieu dire à Saül d'aller faire la guerre aux Amalécites (2) ; Taillez-les en pieces, lui dit-il, n'épargnez perſonne, détruiſez tout, & dévouez tout à l'anathême, depuis l'homme juſqu'à la femme, & juſqu'aux enfans, même ceux qui ſont à la mamelle, juſqu'aux bœufs, aux chameaux, aux brebis & aux ânes. Saül marcha donc contre Amalec, le tailla en pieces, prit & ſaccagea tout ſon pays ; mais il épargna tout ce qu'il y avoit de plus beau & de meilleur, tant dans les meubles que dans les animaux. Alors Dieu dit à Samuel : Je me repens d'avoir fait Saül Roi, parce qu'il m'a abandonné, & qu'il a violé mes ordres. Samuel en fut attriſté, & cria au Seigneur toute la nuit. Le lendemain il vint trouver Saül à Galgal, où il offroit un ſacrifice des prémices qu'il avoit priſes ſur Amalec. Saül le ſalua, & lui dit : J'ai accompli la parole du Seigneur. D'où vient donc, dit Samuel, ce bruit de troupeaux de brebis & de bœufs, qui retentit à mes oreilles ? Saül répondit : Le peuple a amené ce qu'il y a de meilleur, pour en faire des ſacrifices au Seigneur ſon Dieu. Samuel lui reprocha fortement ſa déſobéiſſance. Saül voulut s'excuſer, en rejetant la faute ſur le peuple ; mais Samuel lui répondit : Sont-ce les holocauſtes & les victimes que le Seigneur demande ? L'obéiſſance eſt meilleure que les Sacrifices ; mais c'eſt un crime égal à la magie, que de lui déſobéir ; & lui réſiſter, eſt comme le péché d'idolatrie. Comme donc vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur auſſi vous a rejeté, & ne veut plus que vous ſoyez Roi.

Saül dit à Samuel : J'ai péché par ma trop grande complaiſance pour le peuple ; mais portez, je vous prie, mon iniquité, & revenez avec moi, afin que j'adore le Seigneur. Samuel lui répondit : Je n'irai point ; & en même-temps il ſe tourna pour s'en aller ; mais Saül le prit par le haut de ſon manteau, qui ſe déchira entre ſes mains. Alors Samuel lui dit : C'eſt ainſi que le Seigneur arrachera le Royaume d'entre vos mains, pour le donner à un autre, qui vaut mieux que vous. Saül lui dit : J'ai péché ; mais honorez-moi devant les Anciens de mon peuple, & devant Iſrael, & revenez avec moi, afin que j'adore le Seigneur. Samuel le ſuivit, & revint au camp de Galgal. Alors il ſe fit amener Agag Roi d'Amalec, à qui l'on avoit conſervé la vie, & que l'on avoit conduit à Galgal avec le reſte du butin. Samuel le coupa en pieces, & lui dit : Comme votre épée a ravi les enfans à tant de meres, ainſi votre mere parmi les femmes ſera ſans enfans. Samuel s'en retourna enſuite à Ramatha, & Saül s'en alla à ſa maiſon à Gabaa. Depuis ce jour, Samuel ne vit plus Saül ; mais

(1) An du Monde 2930, avant J. C. 1070, avant l'Ere vulg. 1074.
(2) 1 *Reg.* XV.

il le pleuroit ſans ceſſe, parce que le Seigneur l'avoit rejeté, & ſe repentoit de l'avoir établi Roi.

Quelques années après (1), le Seigneur dit à Samuel (2) : Juſqu'à quand pleurerez-vous Saül ? Allez à Bethléem, & donnez l'onction royale à un des fils d'Iſaï que j'ai choiſi pour être Roi de mon peuple. Samuel répondit : Comment irai-je ? Saül l'apprendra, & il me fera mourir. Le Seigneur lui dit : Allez-y comme pour ſacrifier, vous inviterez Iſaï au feſtin de la victime, & je vous montrerai celui que vous devez ſacrer. Samuel alla donc à Bethléem, & tous les Anciens du lieu vinrent au-devant de lui par honneur. Il les invita au feſtin du ſacrifice qu'il alloit offrir. Lorſqu'il fut entré chez Iſaï, il fit venir tous les fils de ce bon vieillard ; & lorſqu'ils furent arrivés, Samuel voyant Eliab, qui étoit l'aîné, dit intérieurement au Seigneur : Eſt-ce là celui que mon Seigneur a choiſi pour être ſon Oint ? Le Seigneur lui répondit : N'ayez égard ni à la bonne mine, ni à la taille avantageuſe ; ce n'eſt pas celui-là que j'ai choiſi ; je ne juge pas des choſes par ce qui en paroît au-dehors, j'en juge par le fond du cœur. Iſaï fit venir enſuite ſes ſept fils les uns après les autres ; mais Samuel lui dit : Le Seigneur n'en a choiſi aucun de ceux-ci. Iſaï dit qu'il en avoit encore un petit qui gardoit les brebis. Faites-le venir, dit Samuel ; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne ſoit arrivé. Ce huitieme fils d'Iſaï étoit David. On l'envoya donc quérir à la campagne, & auſſi-tôt qu'il fut venu, le Seigneur dit à Samuel : Sacrez-le préſentement, car c'eſt celui-là. Samuel verſa ſur ſa tête l'huile qu'il avoit apportée ; & de ce jour-là, l'Eſprit du Seigneur ſe repoſa ſur David, & ſe retira de Saül.

Samuel étant retourné à Ramatha, y demeura le reſte de ſa vie avec les Prophetes qui vivoient en communauté ſous ſa conduite. Pluſieurs années après (3) David ayant encouru la diſgrace de Saül, & s'étant à peine tiré de ſes mains, vint ſe réfugier auprès de Samuel à Ramatha (4). Il lui raconta la maniere dont Saül l'avoit traité, & ils s'en allerent enſemble à Najoth, où ils demeurerent quelque temps. On en vint donner avis à Saül, qui envoya incontinent des archers prendre David ; mais les archers ayant trouvé Samuel qui prophétiſoit au milieu d'une troupe de Prophetes, ils furent ſaiſis de l'Eſprit de Dieu, & ſe mirent à prophétiſer avec eux ; c'eſt-à-dire, à faire certains mouvemens extraordinaires, & à proférer certaines paroles, comme ſont les Prophetes durant leur enthouſiaſme. Saül l'ayant appris, y en envoya encore une ſeconde & troiſieme troupe, qui ſe mirent de même à prophétiſer. Enfin il vint lui-même, & fut ſaiſi de l'Eſprit de Dieu, & prophétiſa comme les autres. Ce qui donna le temps à David de ſe ſauver, & de ſe retirer ailleurs.

Samuel mourut âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, environ deux ans avant la mort de Saül (5). Tout Iſrael s'aſſembla pour faire ſon deuil, & il fut enterré dans ſa maiſon à Ramatha (6). Voici l'éloge que lui a conſacré Jeſus fils de Sirach, Auteur de l'Eccléſiaſtique (7) : « Samuel a été aimé

(1) An du Monde 2934, avant J. C. 1066, avant l'Ere vulg. 1070. (2) 1 *Reg.* XVI, 1, 2, 3, *&c.* (3) An du Monde 2944, avant J. C. 1056, avant l'Ere vulg. 1060. (4) 1 *Reg.* XIX, 18, 19, 20. (5) An du Monde 2947, avant J. C. 1053, avant l'Ere vulg. 1057. (6) 1 *Reg.* XXV, 4. (7) *Eccli.* XLVI, 16, 17.

» de ſon Dieu ; il a établi un gou-
» vernement nouveau, & a ſacré
» les Princes de ſon peuple ; il a
» jugé l'aſſemblée d'Iſrael, ſelon la
» Loi du Seigneur, & Dieu a re-
» gardé favorablement Jacob. Il a
» paru en vrai Prophete, & a été
» reconnu fidelle dans ſes paroles,
» parce qu'il a vu le Dieu de lumie-
» re. Il a invoqué le Dieu tout-puiſ-
» ſant, en lui offrant un agneau ſans
» tache, lorſque ſes ennemis l'at-
» taquoient de tous côtés. Le Sei-
» gneur tonna du Ciel, & fit en-
» tendre ſa voix avec un grand
» bruit. Il tailla en pieces les
» Princes de Tyr (1), & tous
» les Chefs des Philiſtins. Avant
» la fin de ſa vie, il prit à témoin
» le peuple & ſon Chriſt, en pro-
» teſtant qu'il n'avoit jamais rien
» pris de perſonne, ni argent, ni
» quoi que ce ſoit ; & il ne ſe
» trouva point d'homme qui pût
» l'accuſer. Il dormit enſuite dans
» le tombeau. Il parla au Roi, &
» lui prédit la fin de ſa vie. Il
» hauſſa ſa voix ſortant de la terre,
» pour prophétiſer la ruine du
» peuple, & la peine due à ſon
» impiété. »

Ce que l'Auteur de l'Eccléſiaſtique vient de marquer, arriva environ deux ans après la mort de Samuel (2). Voici ce qu'on en lit dans les Livres des Rois (3). Les Philiſtins étant entrés avec une puiſſante armée ſur les terres d'Iſrael, & s'étant campés à Sunam, dans la vallée d'Eſdrelon, Saül avec ſes troupes ſe ſaiſit des hauteurs de Gelboé. Ce Prince étonné de la multitude des ennemis, & ne pouvant tirer aucune réponſe ni par les ſonges, ni par les Prêtres, ni par les Prophetes, jugea à propos de conſulter quelque Magicienne, pour apprendre quel ſeroit le ſuccès de cette guerre. On lui dit qu'il y avoit une Devineresſe à Endor, lieu ſitué à deux ou trois lieues du mont Gelboé. Il y alla déguiſé avec peu de ſuite, craignant d'être reconnu par la Magicienne : car quelques années auparavant il avoit chaſſé tous les Devins du pays.

Etant arrivé chez cette femme, il lui dit de lui évoquer l'ame de Samuel. Elle fit ſes conjurations, & ayant vu paroître Samuel, elle jeta un grand cri, & dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée ? car vous êtes Saül. Saül la raſſura, & lui dit : Qu'avez-vous vu ? J'ai vu, lui dit-elle, des Dieux (4) qui ſortoient de la terre. Saül lui dit : Comment eſt-il fait ? C'eſt, dit-elle, un vieillard, couvert d'un manteau. Saül reconnut que c'étoit Samuel, & il ſe baiſſa juſqu'à terre pour l'adorer. Samuel lui dit : Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faiſant évoquer ? Saül lui répondit qu'étant dans une étrange extrêmité, & ne ſachant plus à qui s'adreſſer, parce que Dieu ne lui rendoit aucune réponſe, il s'étoit vu forcé de recourir à lui par l'art de la Magicienne. Samuel lui dit que le Seigneur le traiteroit comme il l'avoit dit ; que le Royaume lui ſeroit ôté, & donné à David ſon gendre ; que Dieu livreroit Iſrael entre les mains des Philiſtins ; & il ajouta : Demain vous ſerez avec moi, vous, & vos fils, & le Seigneur abandonnera aux Philiſtins le camp d'Iſrael.

---

(1) On ne lit pas cette circonſtance des Rois de Tyr. 1 *Reg.* VII, 11, 12. L'Auteur ſacré l'a ſuppléée en cet endroit. (2) An du Monde 2949, avant J. C. 1051, avant l'Ere vulg. 1055. (3) 1 *Reg.* XXVIII, 1, 2, 3, *&c.* (4) Le pluriel eſt mis ici par honneur, au lieu du ſingulier. L'Hébreu *Elohim* ſe prend pour ſignifier un Dieu, un Magiſtrat, un Ange, un Juge.

On forme ſur cette hiſtoire une queſtion importante, qui partage les Anciens & les Modernes; ſavoir ſi l'ame de Samuel a véritablement apparu à Saül, ou ſi tout ce qui eſt raconté ici, n'eſt qu'un jeu & une ſtipponnerie de la Pythoniſſe ou de la Magicienne, qui parla à Saül, & qui feignit de voir Samuel. On demande ſi cela arriva par la puiſſance du Démon, & par les forces de l'art magique, ou ſi Dieu permit que Samuel apparût par un effet miraculeux de ſa puiſſance, & non par un effet de la magie. St. Juſtin le Martyr (1), Origene (2), Anaſtaſe d'Antioche (3), ont cru que les Démons avoient quelque pouvoir ſur les ames des Saints, avant que J. C. deſcendît aux enfers, & les tirât des mains de ce Prince des ténebres. Saint Auguſtin (4) ne trouve aucun inconvénient à dire que le Démon fit paroître l'ame de Samuel, comme nous n'en trouvons point à dire que le Démon ſe trouva parmi les Enfans de Dieu devant le Seigneur, & qu'il tranſporta Jeſus-Chriſt ſur le toit du Temple.

Le Rabbin Menaſſé-ben-Iſrael, (5) ſuivant les principes du Livre *Zohar*, croit qu'il y a des Démons qui ont tant de puiſſance ſur les ames pendant l'année qui ſuit leur mort, qu'ils en font preſque tout ce qu'ils veulent, & qu'ils les obligent à prendre quel corps ils jugent à propos. On ne convient pas que ceci ſe ſoit paſſé l'année de la mort de Samuel; nous croyons qu'il y avoit environ deux ans que ce Prophete étoit mort; & les principes du Rabbin ne nous paroiſſent pas ſoutenables. Mais il eſt mal-aiſé de réſiſter à l'évidence du récit de l'Ecriture, qui dit ſi expreſſément que Samuel parut, qu'il parla, qu'il prédit la mort de Saül, la victoire des Philiſtins, la défaite des Iſraélites.

Ceux qui ſoutiennent que Samuel n'apparut point à Saül, ſont partagés entre eux. Les uns (6) croient que le Démon prit la forme de Samuel, & parla ainſi à Saül. Les autres (7) tiennent que la magicienne ne vit rien, mais qu'elle feignit voir le vrai Samuel; qu'elle parla en ſon nom, & trompa ainſi Saül & les aſſiſtans. D'autres (8) enfin ſoutiennent que le Démon ne parut point, & ne prit point la forme de Samuel; mais que Dieu, à l'occaſion des évocations de la Pythoniſſe, fit par ſa propre vertu, & indépendamment de l'art magique, paroître aux yeux de Saül une figure de Samuel, qui prononça à ce Prince l'arrêt de ſa mort, & de ſa perte entiere. Le Rabbin Lévi-Ben-Gerſon veut que tout ceci ſe ſoit paſſé dans l'imagination de Saül. Ce Prince frappé des menaces que Dieu lui avoit faites, & troublé par la vue du danger préſent, s'imagina, dit-il, voir Samuel qui lui réitéroit ſes menaces, & qui lui annonçoit ſa mort prochaine.

De tous ces ſentimens, celui qui nous paroît le plus probable, & le mieux fondé, eſt que Samuel apparut véritablement à Saül: mais

(1) *Juſtin. Dialog. cum Tryphone.* (2) *Origen. in* 1 *Reg.* XXVIII, *& tract.* 27, *in Joan. & apud Euſtat. Antioch.* (3) *Anaſt. Antioch. in Odego. qu.* 12. (4) *Aug. l.* 2, *de diverſ. qu. q.* 4, *ad Dulcitium. qu.* 6, *de Doctr. Chriſt. l.* 2, *c.* 32. (5) *Menaſſe-Ben-Iſrael. l.* 2, *c.* 6, *de reſurrect. mort.* (6) *Auth. qu. ad Orthodox. qu.* 52. *Tertull. de anima, c.* 57. *Baſil. in c.* 8. *Iſai. Nyſſen. Epiſt. ad Theodoſ. Epiſc.* (7) *Euſtat. Antioch. de Engaſtrimytho. Hieron. in c.* 7. *Iſai. & in Matth.* VI. *Cyrill. Alex. l.* 6, *de adorat. in ſpirit. & verit. Alii plures.* (8) *Vide Aug. l.* 15, *de cura pro mort. Ambroſ. in Luc. c.* 1. *Zeno Veron. ſermon. de reſurrect. D. Thom.* 2, 2, *q.* 174, *art.* 5, *ad* 4, *alii plures, ad* 1 *Reg.* XXVIII.

nous n'avons garde de dire que ç'ait été par la force de la magie de la Pythoniſſe, ni par la vertu du Démon; ce fut uniquement par la vertu toute-puiſſante de Dieu, qui, pour punir Saül de ſa vaine curioſité, permit qu'à l'occaſion des évocations de la Magicienne, le vrai Samuel lui apparût, & lui découvrît ſon dernier malheur. On peut conſulter ſur cela Allatius dans ſes Notes ſur le Traité d'Euſtate, intitulé : *De Engaſtrimytho*, & les Commentateurs ſur 1 *Reg.* XXVIII, & notre Diſſertation ſur ce ſujet, imprimée à la tête du premier Livre des Rois.

On attribue à Samuel le Livre des Juges, celui de Ruth, & le premier des Rois. Il y a en effet aſſez d'apparence qu'il compoſa les vingt-quatre premiers Chapitres du premier Livre des Rois, puiſqu'ils ne contiennent rien qu'il n'ait pu écrire, & à quoi il n'ait eu grande part. Il y a toutefois dans ces vingt-quatre Chapitres quelques petites additions, qui paroiſſent y avoir été miſes depuis ſa mort. Nous liſons dans les Paralipomens (1), qu'il travailla à régler la diſtribution que fit David des Lévites pour le ſervice du Temple : ce qu'on peut expliquer, en diſant que David ſuivit l'ordre que Samuel avoit déjà établi dans le temps qu'il étoit Juge d'Iſrael, après la mort du Grand-Prêtre Héli. On lit dans les mêmes Livres (2), que Samuel avoit enrichi le Tabernacle du Seigneur de préſens magnifiques, & de riches dépouilles, qu'on avoit priſes ſur les ennemis d'Iſrael, pendant le temps de ſa Judicature. Enfin on y lit (3), qu'il avoit écrit l'hiſtoire de David, avec les Prophetes Gad & Nathan. Il en écrivit apparemment les commencemens, & les deux autres Prophetes le progrès & la fin; car Samuel étoit mort avant que David fût monté ſur le trône. Les deux premiers Livres des Rois portent le nom de Samuel; mais on convient que ce Prophete ne peut pas être Auteur du ſecond, qui comprend des choſes arrivées long-temps après ſa mort, ni même de la fin du premier, puiſque ſa mort eſt marquée au commencement du Chap. XXV de ce Livre.

Il eſt dit au Chap. X, 25 du premier Livre des Rois, que Samuel écrivit dans un Livre *le Droit du Roi*, ou *du Royaume*, qui n'étoit autre que les droits, prérogatives & revenu du Roi, ſon pouvoir & ſon autorité ſur les peuples; en un mot, la répétition de ce qu'il avoit propoſé verbalement à Iſrael, un peu auparavant. Le Rabbin Lévi-Ben-Gerſon, dit qu'après l'avoir écrit, il le mit dans l'Arche; & Bodin (4) aſſure ſur la foi des Rabbins, que les Rois pour ſe mettre dans une plus grande liberté de faire à l'avenir ce qu'ils voudroient, avoient déchiré & ſupprimé ce Livre.

Samuel commence la chaîne des Prophetes, qui n'a plus été interrompue depuis lui, juſqu'à Zacharie & Malachie. Voyez *Act.* III, 24. *Omnes Prophetæ à Samuel, & deinceps, qui locuti ſunt, annuntiaverunt dies iſtos.* Le corps de Samuel fut tranſporté de la Paleſtine à Conſtantinople, ſous l'Empereur Arcade. S. Jérôme (5) dit qu'on tranſporta les cendres de ce Prophete dans un vaſe d'or, & enveloppées dans la ſoie; que les Evêques & les peuples les reçutent par-tout en foule avec des honneurs infinis. Le Martyrologe Ro-

(1) 1 *Par.* IX, 22. (2) 1 *Par.* XXVI, 28. (3) 1 *Par.* XXIX, 29. (4) *Bodin. de Repub. l.* 1, *c.* 10. (5) *Hieron. contra Vigilant.*

main marque ſa Fête au 20 d'Août.

Outre l'Hiſtoire véritable de Samuel que nous avons rapportée, on a conſervé pluſieurs traditions, la plupart très-peu certaines, touchant ce Prophete. Les Orientaux (1) racontent par exemple que Samuel ayant témoigné à Dieu la réſolution où étoient les Hébreux d'avoir un Roi, Dieu lui donna deux choſes, un vaſe, ou une corne pleine d'huile, & un bâton; il lui révela que celui en la préſence duquel l'huile bouilliroit dans le vaſe, & dont la taille ſeroit égale à ce bâton, étoit celui que Dieu deſtinoit pour être leur Roi. Dès que la choſe fut divulguée dans le Pays, tous les Principaux des Tribus vinrent en foule pour ſe meſurer au bâton & pour éprouver ſi l'huile bouilliroit en leur préſence; mais ce dernier ſigne ne ſe fit remarquer devant aucun d'eux, & nul ne ſe trouva égal au bâton fatal.

Saül, autrement *Scharek*, & ſurnommé *Thalout*; c'eſt-à-dire, d'une haute ſtature, qui n'étoit qu'un ſimple porteur d'eau, ou un corroyeur de la Tribu de Juda, vint auſſi à tout événement chez le Prophete, & auſſi-tôt l'huile commença à bouillir dans le vaſe, & il ſe trouva préciſément de la même hauteur que la verge miraculeuſe. A ces marques Samuel le déclara Roi; mais les Principaux des Tribus, ſur-tout ceux de Juda, à qui la Royauté étoit promiſe, dirent: Comment celui-ci pourra-t-il être notre Roi, lui qui n'a point de biens; comment pourra-t-il ſoutenir la dépenſe & faire les honneurs de la Royauté? Mais Samuel leur répliqua: c'eſt le Seigneur qui l'a choiſi, & c'eſt lui qui diſpoſe abſolument des Royaumes en faveur de qui il lui plaît.

Les Iſraélites ne ſe rendirent pas encore; ils demanderent à Samuel un ſigne pour être aſſuré de la volonté de Dieu. Samuel leur répondit: voici le miracle que Dieu vous donne pour confirmer ſa Royauté. L'Arche du Seigneur qui a été priſe par les Philiſtins, reviendra à vous rapportée par les Anges.

Cette Arche, ſuivant la deſcription qu'en font les Muſulmans, étoit un coffre compoſé de pluſieurs métaux, autour duquel les portraits de tous les Patriarches étoient gravés, & ſur lequel la *Sekinah*, ou la Majeſté de Dieu repoſoit. Cette *Sekinah* étoit le Chérubin dont les yeux étoient ſemblables à deux lampes, dont l'éclat éblouiſſant, jetoit la terreur dans l'eſprit de tous ceux qui les regardoient. Il avoit la figure d'un Léopard, & en temps de guerre il s'élevoit & jetoit un cri ſi épouvantable, qu'il renverſoit tous les ennemis d'Iſrael; d'autres lui donnent la figure d'un homme, & diſent, que quand on portoit l'arche à l'Armée, il s'élevoit ſur ſes pieds & ſortoit comme un vent impétueux qui fondoit ſur les ennemis du Peuple de Dieu, & les défaiſoit entierement.

On gardoit, diſent-ils, dans cette Arche, les Tables de la Loi, le baſſin dans lequel les Anges purifioient le cœur des Prophetes, la Verge de Moïſe, la Tiare, & les Vêtemens Pontificaux d'Aaron, un Vaſe plein de la Manne, & un morceau du bois *Aluah*, qui avoit adouci les eaux de Mara.

Lors donc que l'élection de Saül fut publiée, les Philiſtins fatigués des maux que la préſence de l'Arche avoit cauſé dans leur Pays, réſolurent de la ſupprimer, & la cacherent dans un fumier. Mais ils furent tous frappés d'une maladie

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 735 & 1021.

honteuſe, dans les parties qu'on cache avec plus de ſoin, de maniere qu'enfin ils la renvoyerent ſur les confins des terres d'Iſrael: elle ne fut pas plutôt arrivée en cet endroit, que les Anges l'enleverent & la porterent au Tabernacle de Silo; & ce fut là le ſigne qui aſſura la Royauté à Saül. Il eſt quelquefois utile de ſavoir même les choſes qui ne méritent ni eſtime, ni croyance, quand ce ne ſeroit que pour acquérir par là le droit de les mépriſer.

SAMUEL, qu'on fait fils du Prophete Urie. Jérémie, XXVI, 23, parle du Prophete Urie; mais il ne dit rien de Samuel. L'Ecriture n'en parle en aucun endroit, & ce que les Eſpagnols en racontent, ne mérite aucune attention. Ils diſent qu'étant venu en Eſpagne, il y mourut, & que ſix cents ans après, S. Jacques le Mineur le reſſuſcita, le baptiſa, le nomma Pierre, & le fit Evêque de Brague, où il finit ſa vie par le martyre.

SANABALLAT, Chef ou Gouverneur des Chutéens ou Samaritains, fut toujours grand ennemi des Juifs. Il étoit natif d'Horon ou *Horonaïm*, ville au-delà du Jourdain, dans le pays des Moabites. Lorſque Néhémie fut arrivé de Suſes à Jéruſalem (1), & qu'il commença à rebâtir les murs de Jéruſalem, Sanaballat, Tobie & Goſſem s'en raillerent, & lui envoyerent demander pourquoi il faiſoit cette entrepriſe, & ſi ce n'étoit pas là une révolte contre le Roi. Mais Néhémie leur répondit: C'eſt le Dieu du Ciel qui nous aſſiſte, & nous ſommes ſes ſerviteurs: Pour vous, dit-il aux Chutéens, vous n'avez ni part ni droit à Jéruſalem, & votre nom y ſera toujours en oubli. Et comme Néhémie continuoit ſon entrepriſe avec ardeur, Sanaballat entra dans une grande colere (2), & dit devant les Samaritains: Que font ces pauvres Juifs? Les peuples les laiſſeront-ils faire? Acheveront-ils leurs ouvrages, & conſacreront-ils la dédicace en un même jour? Bâtiront-ils avec ces pierres que le feu a mangées & réduites en pouſſiere? Tous ces diſcours ne rallentirent pas l'ardeur de Néhémie, & il travailla avec tant de diligence, qu'enfin les murs de Jéruſalem furent entierement achevés.

Alors Sanaballat, Tobie & Goſſem (3) envoyerent prier Néhémie de venir avec eux à la campagne, afin d'y faire alliance, & d'y jurer amitié enſemble: mais ce n'étoit que pour tâcher de le ſurprendre, & de lui faire violence. Néhémie leur fit réponſe qu'il étoit occupé à un grand ouvrage, qu'il ne pouvoit quitter. Ils lui firent quatre fois la même invitation, & autant de fois il leur fit la même choſe. Enfin Sanaballat lui écrivit en ces termes: Il court un bruit parmi les peuples, & Goſſem le publie, que vous voulez vous révolter avec les Juifs; que votre deſſein dans le rétabliſſement des murs de Jéruſalem, eſt de vous faire Roi des Juifs; & que dans la même penſée, vous avez apoſté des Prophetes pour dire que vous êtes Roi du pays. Et comme le Roi doit être informé de ces choſes, venez nous trouver, afin que nous en conférions enſemble: mais Néhémie lui envoya un homme, pour lui dire qu'il n'étoit rien de toutes ces choſes, & qu'il les inventoit de ſa tête. Le même Sanaballat avoit

(1) 1 *Eſdr.* II, 10, 19. An du Monde 3550, avant J. C. 450, avant l'Ere vulg. 454. (2) 2 *Eſdr.* IV, 1, 7. (3) 2 *Eſdr.* VI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 3550, avant J. C. 450, avant l'Ere vulg. 454.

gagné un faux Prophete nommé Séméïas (1), qui vint conſeiller à Néhémie de ſe retirer dans le Temple, de peur que l'on n'attentât à ſa vie. Mais Néhémie évita encore ce piege par ſa prudence.

Néhémie ayant été obligé de s'en retourner à Suſes auprès du Roi Artaxercès (2), le Grand-Prêtre Eliaſib maria ſon petit-fils Manaſſé, fils de Joïada ſon fils, à une fille de Sanaballat, & il permit à un nommé Tobie allié de Sanaballat, de ſe faire un appartement dans le Temple. Néhémie à ſon retour à Jéruſalem (3), chaſſa Tobie hors du Temple, & ne voulut pas ſouffrir que Manaſſé petit-fils du Grand-Prêtre, demeurât dans la ville, & continuât à faire les fonctions du Sacerdoce. Manaſſé ainſi exilé, ſe retira auprès de Sanaballat ſon beau-pere, lequel lui procura le moyen d'exercer ſon Sacerdoce ſur le mont Garizim, par l'occaſion que nous allons dire.

Alexandre le Grand étant entré dans la Phénicie (4), & ayant formé le ſiege de Tyr, Sanaballat quitta le parti de Darius Roi de Perſe, & alla à la tête de huit mille hommes, offrir ſes ſervices à Alexandre. Ce Prince le reçut fort bien, & Sanaballat lui demanda avec inſtance qu'il lui permît d'ériger un Temple ſur le mont Garizim, où il pût établir ſon gendre Manaſſé pour Grand-Sacrificateur. Alexandre y donna aiſément les mains, & Sanaballat ſe hâta d'y travailler; car il devoit être fort vieux, puiſque cent vingt ans auparavant, c'eſt-à-dire, l'an du Monde 3550, il étoit déjà Gouverneur des Samaritains. Quelques-uns même ont cru que Sanaballat qui vivoit du temps d'Alexandre, étoit différent de celui qui s'oppoſa ſi fort à Néhémie; mais nous ne voyons pas de néceſſité abſolue de le faire. Toutefois Joſeph fait Sanaballat Chutéen d'origine, & ne parle point de celui qui s'oppoſa à l'entrepriſe de Néhémie. Il nomme *Nicaſo* la femme de Manaſſé, & dit que Sanaballat mourut neuf mois après qu'il ſe fut ſoumis à Alexandre.

SANABALLAT. Voyez ci-devant l'article de *Manaſſé* ſon gendre.

SANAN, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 37.

SANCHONIATHON. On dit que ce nom en Phénicien ſignifie *le zele de la Loi*. Porphyre cité dans Euſebe (5), dit que Sanchoniathon de Bérythe, qui vivoit avant la guerre de Troye, voulant faire une hiſtoire complette de ce qui regardoit les Phéniciens, ramaſſa dans les Archives publiques, & dans les villes particulieres, tout ce qui pouvoit contribuer à ſon deſſein: Qu'il joignit à cela l'étude de l'hiſtoire des Juifs, qu'il étudia dans les Mémoires de *Jérombal Prêtre du Dieu Jevo*. Cet Ouvrage de Sanchoniathon fut compoſé d'abord en Phénicien, & enſuite traduit en Grec par Philon de Biblos. Porphyre en cite de grands fragmens, qu'Euſebe a copiés & a inſérés dans ſes Livres de la Préparation Evangélique. Quelques ſavans (6) ont cru que *Jérombal Prêtre du Dieu Jevo*, n'étoit autre que Gédéon, à qui

(1) 2 *Eſdr.* VI, 12, 14. (2) 2 *Eſdr.* 1, 2, 3, 4, 28. An du Monde 3563, avant J. C. 437, avant l'Ere vulg. 441. (3) On ignore l'année préciſe de ſon retour. (4) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c. ult.* L'an du Monde 3672, avant J. C. 328, avant l'Ere vulg. 332. (5) *Euſeb. Præparat. l.* 1, *c.* 9. (6) *Vide Bochart. Chanaan. l.* 2, *c.* 17. *Huet. Demonſt. Evang. propoſit.* 4, *c.* 3, *art.* 2. *Voſſ. de hiſt. Græc. l.* 1, *c.* 1.

l'Ecriture donne auſſi le nom de *Jérobaal* (1), & qu'on a pu prendre pour un Prêtre du Dieu Jévo, parce qu'il avoit ſacrifié au Dieu *Jéhovah* (2), & qu'il avoit chez lui un éphod, ou un vêtement Sacerdotal. Mais d'autres Savans (3) en grand nombre, révoquent en doute tout ce que l'on a dit ſur Sanchoniathon; & il y en a même qui vont juſqu'à ſoutenir que c'eſt un Auteur qui n'exiſta jamais, & qu'apparemment Porphyre qui l'a cité, & qui l'a voulu mettre en vogue, l'avoit forgé & fabriqué lui-même.

Voici les principales raiſons qui font juger que cet Auteur n'a jamais exiſté, & que ſon Ouvrage a été ſuppoſé pour affoiblir l'autorité des Livres ſacrés des Juifs, en faiſant voir que leur Théologie eſt priſe de celle des Phéniciens, & en même-temps pour ruiner la Religion Chrétienne, qui eſt fondée ſur l'Ancien Teſtament. Le premier argument qu'on propoſe contre ſon authenticité, eſt le ſilence des Anciens. Quelle apparence que les Grecs qui avoient fait tant de conquêtes en Orient, & qui étoient ſi curieux des Livres anciens, euſſent négligé ou oublié celui-là? On dit que Philon de Biblos ne le traduiſit que du temps d'Adrien: c'eſt encore aſſez-tôt pour être connu & cité par les anciens Peres Grecs, comme Juſtin le Martyr, Tatien, Origenes, qui vivoient en Egypte ou en Paleſtine, leſquels néanmoins n'en ont fait aucune mention. Euſebe qui l'a cité, ne l'avoit pas vu entier; il n'en a connu que les fragmens qu'il a tirés de Porphyre.

Le ſecond argument eſt tiré du livre même, ou des fragmens du prétendu Sanchoniathon. On voit par tout ſon récit qu'il a voulu copier Moïſe, & l'ajuſter avec les fables des Grecs. Mais il y réuſſit ſi mal, qu'il ſe trahit à chaque pas. Il a connu le chaos de Moïſe, l'eſprit qui ſe remuoit ſur les eaux, la formation des animaux raiſonnables & des animaux dénués de raiſon. Il exprime le *Fiat* tout-puiſſant du Créateur ſous l'idée du tonnerre qui réveille ces animaux, & leur donne la vie, & ſous le nom du vent *Kol-pia*, ou la parole de la bouche de Dieu. Le premier-né dont il parle, eſt Adam, qui adore *Baal Samin*, ou le Dieu du Ciel. *Nemrum*, eſt le même que Nemrod; le Chaſſeur & le Pêcheur, ſont apparemment les Fondateurs de Sidon; *Zeida* en Hébreu ſignifie la Pêche & la Chaſſe. Le *Laboureur* eſt Noé; *Miſor* eſt Mezraïm fondateur ou pere des Egyptiens; *Berith* eſt femme d'*Elion*. Elion en Hébreu ſignifie le Très-haut; *Berith*, l'alliance. *Baal Berith* eſt connu dans les Livres des Juges. Juſques-là cela eſt tolérable.

Mais que veut-il dire, quand il dit que le Dieu *Dagon* eſt dérivé du froment, & eſt le même que Jupiter le Laboureur; que Saturne fut ſurnommé Iſrael par les Phéniciens; que le même Saturne immola ſon fils Jéhud; qu'on donna le nom d'Elohim aux alliés d'*Ilus* ou Iſrael. Il avoit quelque connoiſſance de l'hiſtoire d'Abraham & d'Iſaac. Mais elle étoit ſi ſuperficielle, qu'il confond le premier avec Jacob, ou Iſrael ſon petit-fils. Les Hébreux donnoient quelquefois à Dieu le nom de

(1) *Judic.* VI, 32. (2) *Judic.* VI, 20, 26, 27; VIII, 27, 29. (3) *Anton. Valdan, de Sanchon. Du Pin. Bibl. Eccleſ. Henric. Dodwel. Diſſert. Peculiari. Anglicè edita. Henr. Urſinus de Zoroaſtr. & Sanchoniat. Albert. Fabric. Bibl. Græc. l.* 1, *c.* 28. Voyez auſſi une Diſſertation ſur ce ſujet dans les Journaux de Trévoux, Janvier 1714, &c.

Sadaï, c'eſt-à-dire, qui ſe ſuffit à lui-même. Le prétendu Sanchoniathon le dérive d'une autre racine qui ſignifie les champs. Il a tiré pluſieurs choſes des fables des Grecs, qu'il brouille avec la Théologie des Phéniciens & des Hébreux. Ce qu'il dit de l'Eon & du premier-né, paroît pris de l'erreur des Valentiniens.

On prétend qu'il eſt tombé dans une erreur groſſiere en parlant de la ville de Tyr, qui devoit lui être inconnue, ſuppoſé qu'il ait vécu du temps de Gédéon, & avant la guerre de Troye, puiſque l'on croit que Tyr ne fut bâtie que 240 ans avant le Temple de Salomon (1). Mais ce dernier fait ſouffre difficulté par deux raiſons : La premiere, parce que Gédéon vivoit 240 ans avant Salomon : & la ſeconde, parce que l'ancienne Tyr bâtie dans le continent vis-à-vis la nouvelle, ſubſiſtoit apparemment dès le temps de Joſué. Voyez l'article de *Tyr*. Quant à Sanchoniathon, on peut conſulter les Auteurs que nous avons cités.

SANCTIFIER ſe met auſſi pour ſe *préparer*. Ainſi Joſué (2) dit au peuple : *Sanctifiez-vous*, car demain le Seigneur fera de merveilles au milieu de vous. Préparez-vous à paſſer le Jourdain. Le Seigneur dans Iſaïe (3) appelle les Médes *ſes ſanctifiés* ; *Ego mandavi ſanctificatis meis*. Je les ai deſtinés & comme conſacrés pour être les exécuteurs de ma vengeance contre Babylone. Voyez auſſi Num. XI, 18. *Sanctifiez-vous, vous mangerez demain de la chair*. Et Joſué VII, 13. *Sanctifiez le peuple, & dites-leur ; ſanctifiez-vous, car l'un de vous a réſervé de ce qui étoit dévoué à l'anathême*. Jérémie VI, 4. *Sanctifiez la guerre* contre Jéruſalem, préparez-vous à lui faire la guerre. Et XII, 3. *Ramaſſez-les comme un troupeau qu'on deſtine à la boucherie ; ſanctifiez-les pour le jour du carnage*. Et ch. LI, 27, 28. Raſſemblez des troupes contre Jéruſalem ; *ſanctifiez les Nations contre elle ;* qu'elles ſe préparent à lui faire la guerre. Et Joel I, 14. *Sanctifiez le jeûne*, ordonnez un jeûne ſolemnel. Michée III, 5. Les faux Prophetes *ſanctifient la guerre contre ceux qui ne leur donnent rien*. Ils leur déclarent la guerre ; ils leur annoncent toutes ſortes de malheurs. Sophonie, ch. I, ℣. 7. Le Seigneur a préparé ſes hoſties pour le jour de la vengeance, *il a ſanctifié les conviés*. Tout eſt prêt pour la vengeance.

Le terme *ſanctifier* a pluſieurs ſens, de même que ceux de *ſaint* & de *ſainteté* dont on a parlé ci-devant ſous l'article *Saint*. Nous prions le Seigneur que ſon Nom ſoit ſanctifié, c'eſt-à-dire honoré, loué, glorifié par tout le monde, & ſur-tout par ceux qui ont l'avantage de le connoître, qu'ils le ſanctifient par leur bonne vie, leur fidélité, leur ſoumiſſion à ſes ordres ; & que ceux qui ne le connoiſſent pas, parviennent à ſa connoiſſance, écoutent ſa parole, ſe rendent dociles aux inſtructions de ſes Prédicateurs. On comprend encore mieux ce que veut dire ſanctifier le Nom de Dieu, par ce qui lui eſt oppoſé, c'eſt-à-dire profaner le nom de Dieu, en juraut en vain, en blaſphémant, en donnant ſon Nom à des Idoles, en fourniſſant aux impies & aux incrédules l'occaſion de le blaſphémer par notre mauvaiſe vie & par nos ſcandales.

Il eſt dit que *Dieu eſt ſanctifié dans ceux qui l'approchent* (4), dans ſes Prêtres, lorſque par le châtiment terrible & exemplaire

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 2. (2) *Joſue* III, 5. (3) *Iſai.* XIII, 3. (4) *Levit.* X, 3.

de Nadab & d'Abiu, il fait voir quelle pureté il exige de ſes ſerviteurs, quelle ponctualité il veut qu'on apporte dans ſon ſervice. Le Seigneur ſe plaint dans un autre endroit que Moïſe & Aaron ne l'ont pas ſanctifié devant les enfans d'Iſrael; *Quia non credidiſtis mihi ut ſanctificaretis me coram filiis Iſrael* (1). Et comment ne l'ont-ils pas ſanctifié, en témoignant quelque défiance en ſes paroles? *Quia non credidiſtis mihi.* Dieu ſanctifie le ſeptieme jour (2), il le conſacre à ſon ſervice; il ſanctifie tous les premiers-nés (3); il veut qu'on les lui offre, & qu'on ne les conſidere pas comme choſes profanes & deſtinées à des uſages communs. Moïſe (4) ſanctifie les Iſraélites, & les diſpoſe par le bain & l'abſtinence de l'uſage du mariage, par la pureté de leurs habits, à paroître devant le Seigneur, à le recevoir, & à faire alliance avec lui.

Ceux qui touchent les choſes ſaintes *ſont ſanctifiés* (5). Il n'eſt permis qu'aux Prêtres, par exemple, d'offrir des ſacrifices ſur l'Autel. Un Laïque qui s'en ſeroit approché, auroit contracté une ſouillure qu'il auroit fallu expier. Ainſi *Sanctifier* ſe prend aſſez ſouvent pour ſouiller, ou contracter une impureté, qui demandoit qu'on ſe purifiât par des ſacrifices, ou du moins par le bain & par le lavement de ſes habits. Voyez auſſi Exod. XXX, 29. *Qui tetigerit ea, ſanctificabitur*, Levit. VI, 18, 27: comparez Levit. XXII, 15, 16, où Dieu défend ſi expreſſément aux Laïques de manger des choſes ſanctifiées.

Saint, *Sainteté.* Ces deux termes ſe prennent tantôt dans le ſens d'une ſainteté & d'une pureté extérieure, & tantôt dans le ſens d'une ſainteté purement extérieure: Dieu eſt *ſaint* d'une maniere tranſcendante & infiniment parfaite. Il eſt la ſource de la ſainteté, de la pureté, de l'innocence. Il ſanctifie ſes Saints, ſon peuple, ſes Prêtres. Il exige une parfaite ſainteté de ceux qui l'approchent: Il veut être ſanctifié & honoré par ſes ſerviteurs. Il rejette tout culte qui n'eſt pas ſain & pur. Il ne ſuffit pas pour approcher de ſes Autels d'avoir la pureté intérieure. Il exige des Iſraélites l'exemption des ſouillures légales. *Soyez ſaints*, leur dit-il, *parce que je ſuis ſaint.*

Les Prophetes donnent au Seigneur le nom (6) *de Saint d'Iſrael*, comme ſi le nom de ſaint étoit ſynonyme à celui de Dieu; *Blaſphemaverunt ſanctum Iſrael*; Et ailleurs: *Veniat conſilium ſancti Iſrael*; Et encore, *lætaberis in ſancto Iſrael.* Le Meſſie de même eſt nommé *le Saint. Non dabis ſanctum tuum videre corruptionem* (7); Et dans Iſaïe (8). *Votre Rédempteur eſt le Saint d'Iſrael*: Et dans l'Evangile (9); *Je ſai qui vous êtes: vous êtes le ſaint de Dieu;* Et encore (10): *Le ſaint qui naîtra de vous, ſera nommé le Fils de Dieu.* Jeſus-Chriſt eſt nommé ſimplement le ſaint; dans les Actes (11): *Vous avez fait mourir le ſaint & le juſte, & vous avez demandé la vie d'un meurtrier.* Enfin on donne d'ordinaire pour épithete à la troiſieme perſonne de la Trinité, le nom de *ſaint. Spiritus-Sanctus.*

Les Iſraélites dans l'Ecriture ſont communément appellés Saints, parce qu'ils ſont au Seigneur, qui les ſanctifie; qu'ils font profeſſion

(1) *Num.* XX, 12. (2) *Geneſ.* II, 3. (3) *Exod.* XIII, 2. (4) *Exod.* XIX, 10, 12, 14. (5) *Exod.* XXIX, 37. (6) *Iſai.* I, 4, V, 19, X, 20, XXIX, 19, XXXVIII, 27, XLI, 14, 16, &c. (7) *Pſ.* XV, 10. (8) *Iſai.* XLI, 14. (9) *Luc.* I, IV, 14. (10) *Luc.* I, 31. (11) *Act.* III, 24.

de la vraie Religion, qu'ils ſont appelés à la ſainteté, qu'ils doivent travailler à l'acquérir, & qu'en effet pluſieurs y arrivoient ſous l'ancienne loi. *Vous ſerez une Nation ſainte* (1). *Gens ſancta.* Vous vous conſerverez dans la ſainteté (2) : *Viri ſancti eritis mihi.* Et encore (3) : *Soyez ſaints, parce que je ſuis ſaint* ; Et ailleurs (4) : Toute la multitude eſt un peuple de ſainteté, *omnis multitudo ſanctorum eſt.* Nous ſommes les enfans des Saints, diſoit Tobie à ſon fils (5).

Par une ſuite naturelle de la ſainteté infinie de Dieu, tout ce qui lui appartenoit étoit qualifié ſaint ; ſon Temple, ſes Miniſtres, ſes ſolemnités, le pays qu'il avoit donné à ſon peuple ; on trouve à tout moment ces expreſſions. Ce jour eſt ſaint & ſolemnel ; des habits ſaints, de l'huile ſainte, un camp ſaint, la Terre ſainte, la Ville ſainte, le ſaint Nom, le jour ſaint, les ames ſaintes, &c.

Les Chrétiens ſont encore plus particulierement dénoncés *Saints*, comme étant appelés & deſtinés à une plus ſainte perfection, & une plus excellente ſainteté, comme ayant reçu les gages du Saint-Eſprit d'une façon plus parfaite & plus abondante. Saint Luc dans les Actes, & ſaint Paul dans ſes Epîtres déſigne d'ordinaire les Chrétiens ſous le nom de ſaints : *Seigneur, vous ſavez combien de maux cet homme a fait à vos Saints (6).* Saint Pierre arriva *chez les ſaints* qui étoient à Lydde ; il y reſſuſcita Tabyte, & la rendit *aux ſaints* (7). Saint Paul adreſſe ſon Epître aux Romains. *Dilectis Dei vocatis ſanctis.* Il parle en vingt endroits des cueillettes qui ſe faiſoient *pour les ſaints.*

SANCTUAIRE. On appelle de ce nom la partie la plus ſecrette & la plus intime du Temple de Jéruſalem, dans laquelle étoit l'Arche d'alliance, & où nul autre que le Grand-Prêtre n'entroit, & encore n'y entroit-il qu'une fois l'année au jour de l'expiation ſolemnelle. On donnoit le même nom de Sanctuaire à la partie la plus ſacrée du Tabernacle qui fut dreſſé dans le Déſert, & qui ſubſiſta encore quelque temps après la conſtruction du Temple. On nommoit l'un & l'autre *Sanctuarium*, ou *ſancta ſanctorum.* On peut voir la deſcription du Sanctuaire, & ſes dimenſions dans l'article *Tabernacle*, & dans celui du *Temple* de Jéruſalem.

Quelquefois le nom de *Sanctuaire*, ſe prend en général pour le Temple, ou pour le lieu ſaint, pour le lieu deſtiné au culte public du Seigneur. Il ſemble même que Moïſe le mette pour la Terre-Sainte (8) ; *Introduces eos & plantabis in monte hæreditatis tuæ... ſanctuarium tuum, quod firmaverunt manus tuæ.* Et ailleurs (9) il dit que ceux qui offrent leurs enfans au Dieu Moloch, *ſouillent le ſanctuaire du Seigneur :* Il défend au Grand-Prêtre de ſortir du Temple pour faire le deuil de ſes proches, *de peur qu'il ne profane le ſanctuaire du Seigneur* (10). C'eſt-à-dire, le Temple déſigné par ſa principale partie. On croit que *le ſanctuaire* eſt quelquefois mis pour le Ciel (11) ; *Reſpice de ſanctuario tuo, & de excelſo cœlorum habitaculo.* L'Hébreu : *Regardez de la demeure de votre ſanctuaire, du haut du Ciel.*

POIDS DU SANCTUAIRE. Voyez *Poids.*

SANCTA. Le Saint ſe met quelquefois pour tout le Temple, &

(1) *Exod.* XIX, 6. — (2) *Exod.* XXII, 31. — (3) *Levit.* XI, 44, 45. — (4) *Num.* XVI, 3. — (5) *Tob.* II, 18. — (6) *Act.* 15. — (7) *Act.* IX, 32, 41. — (8) *Exod.* XV, 17. — (9) *Levit.* XX, 3. — (10) *Levit.* XXI, 12. — (11) *Deut.* XXVI, 15.

même pour le Ciel, qui eſt le Lieu de la demeure du Tout-puiſſant. Par exemple (1) : *Præſertim cùm de ſanguine illius non ſit illatum intra ſancta, & comedere debueritis eam in ſanctuario*, où *ſancta* & *ſanctuarium* ne ſignifient que le Temple, ou le parvis des Prêtres, qui eſt nommé *ſancta* comparé au parvis du peuple, comme dans Ezéchiel, XLII, 14, *Sacerdotes non egredientur de ſanctis in atrium exterius*; & dans les Maccabées (2) : *Aſcendamus nunc mundare ſancta*, Allons purifier le Temple.

SANCTA ſe prend auſſi en général pour toutes les choſes ſaintes & conſacrées à Dieu, & *ſancta ſanctorum*, pour celles qui lui ſont conſacrées d'une façon plus particuliere : Par exemple, l'Autel des Holocauſtes eſt nommé *ſanctum ſanctorum*. Exod. XXIX, 37. *Et erit ſanctum ſanctorum* ; de même que l'huile de parfum dont on oignoit l'Autel & les Vaſes ſacrés. Exod. XXX, 10. Enfin on donne la même qualification à tous les uſtenſiles du ſaint & du Sanctuaire, & aux offrandes & aux hoſties, dont l'uſage étoit réſervé à Aaron & à ſes fils. Voyez Exod. XXX, 36. Levit. 11, 3, 10, VI, 17, 25, & ailleurs.

SANCTA, ſe met quelquefois pour le Ciel : Que le Seigneur vous envoie du ſecours *de ſon Saint* (3), du Ciel ; Pour vous, Seigneur, votre demeure eſt dans le Saint (4) : *Tu autem in ſancto habitas*. Le Seigneur a jeté les yeux du haut de ſon ſaint ; il a regardé du Ciel ſur la terre, &c. (5). *Louez le Seigneur dans ſes Saints, louez-le dans ſon Firmament (6).*

SANDALES. On trouve le nom de *ſandales* dans trois endroits de l'Ecriture. Judith allant au camp d'Holofernes mit à ſes pieds des ſandales (7), & Holofernes fut pris par les yeux, ayant vu les ſandales de Judith (8) : *Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus*. C'étoit donc une chauſſure magnifique, & d'une beauté extraordinaire, qui étoit propre aux Dames de coudition, & aux perſonnes qui ſe piquoient de beauté. Elles avoient d'ordinaire des eſclaves qui portoient leurs ſandales, qui étoient quelquefois d'or, ou d'autre matiere précieuſe ; & ſouvent elles avoient des boîtes pour ſerrer ces ſandales. Ces boîtes ſont nommées dans Ménandre *ſandalothecæ* ; & les eſclaves qui portoient ces chauſſures, ſont appelés dans les Auteurs Latins, *ſandaligeruli pueri*, ou *ſandaligerulæ puellæ (9)*. Saint Jean-Baptiſte dit qu'il ne s'eſtime pas digne d'être le porte-ſandales du Sauveur (10) : *Cujus non ſum dignus calceamenta portare*. Les Profanes ont dit qu'Hercules devenu l'eſclave d'Omphale, reçut ſouvent des coups de ſa ſandale (11).

Mais il y avoit auſſi des ſandales qui ſervoient aux hommes, & qui n'étoient nullement précieuſes. Jeſus-Chriſt en permet l'uſage à ſes Diſciples (12). Des nations entieres, comme les Nabathéens (13), en portoient. D'abord les ſandales ne furent que des ſemelles liées par-deſſus le pied par des liens, ou des courroies ; enſuite on les couvrit : enfin on nomma même les ſouliers ſandales ; & dans les Auteurs qui parlent des rites & des ornemens Eccléſiaſtiques, on

(1) *Levit.* x, 18. (2) 1 *Macc.* IV, 36. (3) *Pſalm.* XIX, 3. (4) *Pſalm.* XXI, 4. (5) *Pſalm.* CI, 20. (6) *Pſalm.* CL, 1. (7) *Judith.* X, 3. (8) *Judith.* XVI, 11. (9) *Plaut. in Trinum. Act.* 2, *cen.* 1. (10) *Matth.* III, 11. (11) *Lucian. lib. de ſcribenda hiſtoria. Teren. Eunuch. Act.* 5, *ſcen.* 8. (12) *Marc.* VI, 9. (13) *Strabo Geograph. l.* 16.

trouve le nom de *ſandales*, pour marquer les ſouliers précieux que les Prélats portent dans les cérémonies. On peut voir Benoît Baudouin dans ſon Traité *De Calceo antiquo*; M. Du Cange *Gloſſar. Sandalia*; Saumaiſe ſur Tertullien, *De Pallio*, &c.

SANG. Dieu défendit dès le commencement du monde (1), de manger ni le ſang ſeul, ni le ſang mêlé avec la chair, c'eſt-à-dire, les chairs étouffées, & dont on n'auroit pas tiré le ſang; parce que l'ame de l'animal eſt dans le ſang (2); c'eſt-à-dire, la vie animale dépend tellement du ſang, que l'animal ne peut vivre ſans cela. De là viennent les diverſes acceptions du terme, *ſang*.

1°. Il ſe prend pour la vie. *Dieu répetera le ſang de l'homme*; c'eſt-à-dire, il punira l'homicide, de quelque maniere qu'il ſoit arrivé. *Que ſon ſang ſoit ſur nous*; qu'on nous impute ſa mort. *La voix du ſang d'Abel crie vers le Seigneur*; le meurtre commis ſur ſa perſonne crie vengeance. *Propinquus ſanguinis (3), ultor ſanguinis*; celui qui doit tirer vengeance d'un meurtre commis en la perſonne de ſon parent.

2°. LE SANG ſe met pour la parenté. Nul ne s'approchera de la femme qui eſt ſa proche parente: *Ad proximam ſanguinis ſui (4)*. Aman étoit étranger au ſang des Perſes (5); il étoit d'une race étrangere.

3°. LE SANG ſe met pour ce qui arrive d'ordinaire aux femmes (6): *Qui coierit cum muliere in fluxu menſtruo, ... ipſaque aperuerit fontem ſanguinis ſui, interficientur ambo*. Et (7): *Si coierit cum ea vir tempore ſanguinis menſtrualis, immundus erit ſeptem diebus (8). ... Si peperierit maſculum, triginta tribus diebus manebit in ſanguine purificationis ſuæ*.

4°. LA CHAIR ET LE SANG ſont ſouvent oppoſées à l'eſprit & à la raiſon. Ce n'eſt pas la chair & le ſang qui vous ont révélé cela; c'eſt mon Pere qui eſt dans les Cieux (9). La chair & le ſang ne poſſéderont point le Royaume de Dieu (10). *Vous n'avez point à combattre contre la chair & le ſang*, contre des ennemis viſibles, compoſés de chair & de ſang; *mais contre les Princes & les Puiſſances de ce monde (11)*, contre les Démons, &c.

5°. Le vin eſt auſſi nommé *le ſang de la vigne*: *Sanguinem uvæ biberet meraciſſimum (12)*. Et Juda lavera ſon manteau dans le ſang du raiſin (13).

6°. Les Prêtres ſont établis de Dieu pour juger entre lepre & lepre, *entre ſang & ſang (14)*; c'eſt-à-dire, pour juger dans les matieres criminelles, & où il s'agit de la mort d'un homme; ſi le meurtre eſt caſuel, ou volontaire, ou s'il eſt digne de pardon.

7°. David dit qu'il ne boira point le ſang (15) de ſes Héros, qui avoient expoſé leur vie pour lui aller quérir de l'eau à la citerne de Bethléem; c'eſt-à-dire, qu'il ne boira pas de cette eau qui a failli de leur coûter la vie.

8°. Dieu s'étoit réſervé le ſang de toutes les victimes, comme maître abſolu de la vie & de la mort. On devoit répandre le ſang des animaux ſur ſon Autel, ou au pied de ſon Autel, ſelon la nature des ſacrifices;

(1) *Geneſ.* IX, 4, 5, 6. (2) *Levit.* XVII, 11. *Deut.* XII, 23. (3) *Num.* XXXV, 24, 27. (4) *Levit.* XVIII, 6. (5) *Eſt.* XVI, 10. (6) *Levit.* XX, 18. (7) *Levit.* XV, 24. (8) *Levit.* XII, 4. (9) *Matth.* XVI, 17. (10) 1 *Cor.* XV, 50. (11) *Epheſ.* VI, 12. (12) *Deut.* XXXII, 14. (13) *Geneſ.* XLIX, 11. (14) *Deut.* XVII, 8. (15) 1 *Par.* XI, 19.

&

& ſi l'on étoit trop éloigné du Temple, on le verſoit à terre, & on le couvroit de pouſſiere. Ce ſang des victimes de l'ancien Teſtament n'étoit que la figure du ſang que J. C. a verſé pour nous, & qui nous a mérité le pardon de nos péchés.

HOMME DE SANG; Epoux de ſang, c'eſt-à-dire, un homme cruel & ſanguinaire; une Ville meurtriere & coupable du ſang des Saints & des Prophetes; un Epoux acheté au prix du ſang, ou qui eſt l'occaſion & la cauſe innocente de l'effuſion du ſang de ſes fils; c'eſt ainſi que Sephora appela Moïſe ſon mari, lorſqu'elle eut donné la Circonciſion à ſes fils pour les garantir de la mort dont ils étoient menacés. *Bâtir ſa maiſon dans le ſang (1)*; c'eſt-à-dire, par l'oppreſſion & le ſang des malheureux. *Laver ſes pieds dans le ſang (2)*. Remporter une victoire ſanglante & ſignalée. La vulgate lit; *Laver ſes mains*. Mais l'Hébreu porte: *Il lavera ſes pieds*. Le vengeur du ſang (3), eſt celui qui ſelon l'uſage étoit chargé comme plus proche parent de pourſuivre la vengeance du meurtre de ſon parent. *Rechercher le ſang*, c'eſt-à-dire, ſe venger.

Délivrez-moi *du ſang*; *Libera me de ſanguinibus (4)*; pardonnez-moi le meurtre d'Urie que j'ai fait mettre à mort. *Je viſiterai le ſang de Jezabel (5)*; je vengerai le ſang qu'elle a répandu. *Sanguis ſanguinem tetigit (6)*; Ils commettent meurtre ſur meurtre. Un ſang n'eſt pas eſſuyé, qu'ils en répandent un autre. La Lune ſe changera en ſang (7), elle paroîtra rouge comme le ſang. *Vivez dans votre ſang. (8)* Je vous ai vue toute ſouillée du ſang de votre naiſſance, & je vous ai dit: Malgré cette impureté dont vous êtes chargée, je veux vous donner la vie. *Tu quoque in ſanguine teſtamenti tui emiſiſti vinctos tuos de lacu (9)*. Il parle de Jeſus-Chriſt. Vous avez délivré vos captifs; les ſaints Peres qui étoient dans l'Enfer, vous les avez rachetés par le ſang de votre alliance, que vous avez répandu pour eux. Quelques-uns l'expliquent de la délivrance des Hébreux de l'Egypte; Dieu les a tirés de cette priſon par le ſang de ſon alliance, de ſon Agneau Paſchal. On dit que *le ſang crie* (10) de deſſus la terre, que *la terre a bu le ſang*, qu'elle *eſt enivrée de ſang* (11); que le ſang eſt dans les mains de quelqu'un; que le ſang eſt ſur la tête de quelqu'un, &c. Toutes ces expreſſions s'entendent mieux par la force qui les accompagne, que par tous les Commentaires qu'on pourroit faire pour les expliquer.

Le ſang de Jeſus-Chriſt eſt le prix de notre ſalut; c'eſt par ſon ſang qu'il a acquis ſon Egliſe (12); *Quam acquiſivit ſanguine ſuo*: C'eſt par le mérite de ſon ſang que nous acquérons la juſtification & la rémiſſion de nos péchés: *Juſtificati in ſanguine ipſius* (13). Et encore (14): *Habemus redemptionem per ſanguinem ejus*. C'eſt par ſon ſang qu'il a pacifié toutes choſes au Ciel & en la terre (15): *Pacificans per ſanguinem crucis ſive quæ in terris, ſive quæ in Cœlis ſunt*. C'eſt par ſon ſang qu'il eſt entré dans le Ciel, & qu'il nous en a procuré l'entrée (16): *Per proprium ſanguinem introivit ſemel in Sancta, æterna redemp-*

(1) *Habac.* II, 12. (2) *Pſalm.* LVII, 11. (3) *Num.* XXXV, 27. (4) *Pſalm.* L, 16. (5) *Oſee* I, 4. (6) *Oſee* IV, 2. (7) *Joel.* II, 31. (8) *Ezech.* XVI, 6. (9) *Zach.* IX, 11. (10) *Geneſ.* IV, 10, 11. (11) *Iſai.* XXXIV, 7. (12) *Act.* XX, 28. (13) *Rom.* V, 9. (14) *Epheſ.* I, 7, & *Coloſſ.* I, 14. (15) *Coloſſ.* I, 20. (16) *Hebr.* IX, 14.

tione inventa : Son ſang eſt le ſang de l'alliance nouvelle & éternelle (1), qui a été répandu pour les péchés des hommes, qui nous ſert de breuvage, & qui eſt en nous un gage de l'immortalité.

SANGLIER, *aper*, ou *ſingularis ferus*. Cet animal étoit impur, de même que le porc. Le Prophete ſe plaint dans les Pſeaumes, que le ſanglier de la forêt a ravagé la vigne du Seigneur (2) : *Singularis ferus depaſtus eſt eam*. Ce qu'on entend ou de Sennachérib, ou de Nabuchodonoſor, ou d'Antiochus Ephiphanes, qui ravagerent la Judée. Le terme Hébreu *ſis*, ſe met en général pour tous les animaux ſauvages. Voyez Pſeaume XLIX, 11. Le Syriaque l'entend dans l'endroit cité, de *l'âne ſauvage* ; & le Chaldéen, du *coq ſauvage*.

SANGSUE, ſorte de vermiſſeau aquatique, de couleur noire ou brune qui s'attache à la chair, & qui ne la quitte point, qu'elle ne ſoit entierement pleine de ſang (3) : *Non miſſura cutem, niſi plena cruoris hirudo*. Salomon dans les Proverbes (4), dit que la ſangſue a deux filles, qui ne diſent jamais : C'eſt aſſez. Cette ſangſue eſt la cupidité ; ſes deux filles ſont l'avarice & l'ambition, qui ne ſont jamais remplies. Les Septante portent *trois filles*, au lieu de deux filles. Bochart (5) croit que le terme Hébreu *halukah*, que les Septante & la Vulgate ont traduit par *ſangſue*, ſignifie le deſtin, & que les deux filles de ce deſtin ſont le tombeau, & l'enfer, qui ne diſent jamais : C'eſt aſſez.

SANHEDRIN, ou *Sanhedria*, mot corrompu, & formé ſur le Grec *Synédrion*, qui ſignifie *aſſemblée*, comme celles des Parlemens & des Cours Souveraines, où pluſieurs Juges & pluſieurs Conſeillers s'aſſemblent pour juger des grandes affaires. Les Juifs nomment *Sanhedrin*, ou *Beth-din*, Maiſon du Jugement, une Compagnie de ſoixante-dix Sénateurs, qui s'aſſembloient dans une ſalle du Temple de Jéruſalem, & qui y décidoient les plus importantes affaires de la nation. Le Chef de cette aſſemblée étoit appelé (6) *Naſi*, ou *Prince* ; ſon Lieutenant, *Ab-beth-din* (7), Pere de la Maiſon du Jugement, & ſon Sous-Lieutenant, *Chacam* (8), c'eſt-à-dire, Sage. Les autres ſe nommoient *Anciens*, ou Sénateurs (9). La ſalle où ils s'aſſembloient, étoit ſphérique. La moitié étoit bâtie au-dedans du Temple, & l'autre moitié au-dehors ; c'eſt-à-dire, qu'il y avoit un demi-cercle de la ſalle qui étoit au-dedans de l'enceinte du Temple ; & comme il n'étoit jamais permis de s'aſſeoir dans le Temple, ils diſent que c'eſt là où les Parties demeuroient debout. L'autre moitié ou l'autre demi-cercle de la ſalle s'étendoit hors du Lieu Saint ; & c'eſt là où les Juges étoient aſſis.

Le *Naſi* ou Prince, étoit ſur un trône au fond de la ſalle, ayant le Lieutenant à ſa droite, & ſon Sous-Lieutenant à ſa gauche. Les autres Sénateurs étoient rangés de ſuite à ſes deux côtés. Cette ſalle étoit appelée *Liſcath-haggaſith* (10), la ſalle au pavé de pierres ; & quelques-uns croient que c'eſt elle qui eſt nommée dans ſaint Jean (11)

(1) *Hebr.* XIII, 20. (2) *Pſalm.* LXXIX, 14. יערנו זין שרה ידעבו 70. Μονλος αγριος. *Ita & Sym.* (3) *Horat.* (4) *Prov.* XXX, 15. לעלוקה שתי בנות 70 Τη βδελλη τρεις Θυγατερες. (5) *Boch. de animal ſacr. part.* 2, *l.* 1, *c.* 9. (6) נשיא *Naſi Princeps.* (7) אב בית דין *Ab-beth-din. Pater domûs Judicii.* (8) חכם *Chacham. Sapiens.* (9) זקנים *Senes, Senatores.* (10) לשכת הגזית *Liſchat, Hagaſith.* (11) *Joan.* XIX, 13. *Lithoſtrotos.* Λιθοστρωτος.

Lithoſtrôtos, pavée de pierres (1). Ils ſuppoſent, ce qui ne me paroît nullement probable, que les Juifs accuſateurs de Jeſus-Chriſt, n'ayant pas voulu entrer dans le Prétoire, de peur de ſe ſouiller, Pilate eut la complaiſance de ſe tranſporter au Sanhédrin, pour écouter leurs accuſations contre le Sauveur.

Les Rabbins prétendent que le Sanhédrin a toujours ſubſiſté dans leur nation depuis Moïſe, juſqu'après la ruine du Temple par les Romains. Ils en trouvent l'établiſſement dans ce qui arriva dans le déſert quelque temps après que le peuple fut parti de Sinaï (2). Moïſe rebuté par les murmures continuels des Iſraélites, s'adreſſa à Dieu, pour le prier de le décharger au moins d'une partie du poids du gouvernement. Alors le Seigneur lui dit : aſſemblez-moi ſoixante-dix des Anciens d'Iſrael, vous les menerez à l'entrée du Tabernacle, je vous y apparoîtrai, & je prendrai de l'eſprit qui eſt en vous, pour le leur communiquer, afin qu'ils vous aident à porter le poids du gouvernement. Le Seigneur répandit donc de ſon eſprit ſur ces hommes, qui commencerent dès-lors à prophétiſer, & qui ne ceſſerent plus depuis ce temps-là. Le Sanhédrin étoit compoſé de ſoixante-dix Conſeillers, ſix de chaque Tribu ; & Moïſe comme Préſident, faiſoit le ſoixante-onzieme. Pour montrer une ſucceſſion non-interrompue des Juges du Sanhédrin, il n'y a rien que ſes partiſans ne mettent en œuvre. Ils le trouvent où d'autres n'en voient pas même l'ombre & l'apparence. On peut voir Grotius en pluſieurs endroits de ſes Commentaires ſur l'Ecriture, & dans ſon premier Livre *De Jure Belli & Pacis*, *c.* 3, *art.* 20, & Selden dans ſon grand Ouvrage diviſé en trois Tomes, où il traite *de Synedriis veterum Hebræorum*. Enfin on peut voir notre Diſſertation ſur la Police des anciens Hébreux, imprimée à la tête de notre Commentaire ſur les Nombres.

Quant aux qualités perſonnelles des Juges de cette Compagnie, leur naiſſance devoit être pure. Souvent on les prenoit de la race des Prêtres ou des Lévites, ou du nombre des Juges inférieurs, ou du petit Sanhédrin, qui n'étoit que de vingt-trois Juges. (Voyez l'article *Juges*.) Ils devoient être ſavans dans la Juriſprudence de la Loi écrite & non écrite. Ils étoient obligés d'étudier la magie, la divination, les ſortileges, la médecine, l'aſtrologie, l'arithmétique, & les Langues. Les Juifs diſent qu'ils devoient ſavoir juſqu'à ſoixante-dix Langues ; c'eſt-à-dire, qu'ils les devoient ſavoir toutes ; car les Hébreux n'en reconnoiſſoient que ſoixante-dix, & peut-être en admettoient-ils un trop grand nombre. On excluoit du Sanhédrin les eunuques, à cauſe de leur cruauté ; les uſuriers, les décrépites, les joueurs de jeux de haſard, ceux qui avoient des difformités corporelles, ceux qui dreſſoient des pigeons à en appeler d'autres dans les colombiers, & ceux qui faiſoient trafic de fruits dans l'année Sabbatique. Quelques-uns en excluent auſſi le Grand-Prêtre & le Roi, à cauſe de leur trop grand pouvoir : mais d'autres veulent que les Rois y aient toujours préſidé, tandis qu'il y en eut dans Iſrael. Enfin on vouloit que les membres du Sanhédrin fuſſent d'un âge mûr, riches, &

(1) *Caſaubon. in Sueton. l.* 1, *c.* 46. *Selden. de Synedriis*, *l.* 1, *c.* 13, §. 4. *Lightfoot. Hor. Hebr. in Joan. alii.* (2) *Num.* xi, 16. L'an du Monde 2514, avant J. C. 1486, avant l'Ere vulg. 1490.

bien faits & de viſage. Nous parlons ſuivant l'idée des Rabbins, ſans prérendre garantir leurs ſentimens. Nous nous en ſommes aſſez expliqués dans la Diſſertation ci-devant citée.

L'autorité du grand Sanhédrin étoit immenſe. Cette Compagnie jugeoit des grandes cauſes qui lui étoient portées par appel des Tribunaux inférieurs. Le Roi, le Grand-Prêtre, les Prophetes y étoient ſoumis. Si le Roi péchoit contre la Loi; par exemple, s'il épouſoit plus de dix-huit femmes, s'il avoit trop de chevaux; s'il amaſſoit trop d'or ou d'argent, le Sanhédrin le faiſoit dépouiller & fouetter en ſa préſence. Mais la peine du fouet n'étoit pas, dit-on, ignominieuſe parmi les Hébreux, & le Roi prenoit ce châtiment par forme de pénitence, & choiſiſſoit lui-même celui qui devoit lui donner les coups. Les affaires générales de la nation étoient auſſi portées au Sanhédrin. Le droit de juger à mort étoit réſervé à cette Compagnie, & ce Jugement ne pouvoit ſe prononcer ailleurs que dans la ſalle nommée *Laſchat-haggazith*; d'où vient que les Juifs quitterent cette ſalle, dès que le droit de vie & de mort leur fut ôté, quarante ans avant la deſtruction de leur Temple, & trois ans avant la mort de J. C.

Du temps de Moïſe, cette aſſemblée ſe tenoit à la porte du Tabernacle du Témoignage. Depuis que le peuple fut en poſſeſſion de la Terre promiſe, le Sanhédrin ſuivit le Tabernacle. On le vit ſucceſſivement à Galgal, à Silo, à Cariathïarim, à Nobé, à Gabaon, dans la maiſon d'Obédédom; & enfin il fut fixé à Jéruſalem, juſqu'à la captivité de Babylone. Durant la captivité, il ſubſiſta à Babylone. Au retour de Babylone, il demeura à Jéruſalem juſqu'au temps des Sicaires ou des Aſſaſſins. Alors voyant que ces malheureux, dont le nombre ſe multiplioit tous les jours, éviroient quelquefois la mort, par la faveur du Préſident ou des Juges, on le tranſporta à *Hanoth*, qui étoient certaines demeures, ſituées, diſent les Rabbins, ſur la montagne du Temple. De là il deſcendit dans la ville de Jéruſalem, en s'éloignant toujours petit-à-petit du Temple. Après il alla à Jamnia, & ſucceſſivement à Jéricho, à Uſa, à Sépharvaïm, à Bethſanim, à Séphoris; & enfin à Tibériade, où il demeura juſqu'à ſon entiere extinction. Voilà à peu-près ce que les Juifs nous apprennent du Sanhédrin.

Mais les Savans ne conviennent pas de tout cela. Le Pere Pétau(1) ne fixe le commencement du Sanhédrin que ſous Gabinius Gouverneur de la Judée, qui établit des Tribunaux dans les cinq principales villes de Judée (2), à Jéruſalem, à Gadare, à Amathus, à Jéricho, & à Séphora ou Séphoris, ville de Galilée. Grotius (3) en met le commencement ſous Moïſe avec les Rabbins; mais il en fixe la fin au commencement du regne d'Hérode. M. Baſnage (4) dans ſon Hiſtoire des Juifs, avoit d'abord cru que le Sanhédrin avoit commencé ſous Gabinius; mais enſuite il le mit ſous Judas Maccabée, ou ſous ſon frere Jonathas (5). En effet, ſous Jonathas Maccabée en 3860, nous voyons le Sénat avec le Grand-Prêtre, qui envoient des Ambaſſadeurs aux Romains. Les Rabbins diſent

(1) *Petav. de doctr. temp. l.* 2, *c.* 26. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 15. *c.* 10, *p.* 476, *Gr & de Bello, l.* 1, *c.* 6, *p.* 712. *B.* (3) *Grot. ad* 1 *Par.* xxi, 4. (4) Baſnage, hiſt. des Juifs, l. 1, c. 4, & l. 5, c. 1, art. 22. (5) 1 *Macc.* xii, 6.

qu'Alexandre Jannée Roi des Juifs, de la race des Aſmonéens, comparut devant le Sanhédrin, & voulut s'y aſſeoir malgré les Sénateurs. Joſeph nous apprend qu'Hérode n'étant encore que Gouverneur de Galilée, fut cité devant le Sénat, & y comparut. Il faut donc avouer que le Sanhédrin ſubſiſtoit avant le regne d'Hérode. Il ſubſiſta encore depuis, ainſi qu'on le voit dans l'Evangile & dans les Actes. Jeſus-Chriſt dans ſaint Matthieu (1), diſtingue deux Tribunaux : *Celui qui ſe mettra en colere contre ſon frere ſera coupable du Jugement ;* (c'eſt, dit-on, le Tribunal des vingt-trois Juges) *& celui qui lui dira* raca, *ſera jugé devant le Conſeil*, devant le grand Sanhédrin, qui avoit droit de vie & de mort, au moins ordinairement, & avant qu'il lui eût été ôté par les Romains. Il y en a qui croient que le Conſeil des vingt-trois Juges avoit auſſi ce droit ; mais il eſt certain que le Sanhédrin étoit au-deſſus de ce Tribunal de vingt-trois Juges. Voyez auſſi ſaint Marc, XIII, 9 ; XIV, 55 ; XV, 1, & ſaint Luc, XXII, 52, 66, ſaint Jean, XI, 47. Act. IV, 15, & V, 21, où il eſt parlé du Synédrion.

De tout cela, on peut conclure que l'origine du Sanhédrin n'eſt nullement certaine ; car les ſoixante & dix Anciens établis par Moïſe n'étoient pas proprement ce que les Hébreux entendent ſous ce nom. De plus on ne voit pas que cet établiſſement ait ſubſiſté ni ſous Joſué, ni ſous les Juges, ni ſous les Rois. On n'en trouve rien après la captivité, juſqu'au temps de Jonathas Maccabée. Les Tribunaux établis par Gabinius, étoient encore fort différens du Sanhédrin. Celui-ci devoit être unique, & fixé à Jéruſalem. Gabinius en établit cinq dans cinq villes différentes, & ces Tribunaux ne paroiſſent pas avoir été ſubordonnés les uns aux autres. Enfin il eſt certain que ce Sénat ſubſiſtoit du temps de Jeſus-Chriſt, & lorſque ſaint Matthieu, ſaint Marc, ſaint Luc & ſaint Jean écrivoient, puiſqu'ils en parlent dans leurs Ecrits : mais les Juifs nous apprennent eux-mêmes (2) qu'alors ils n'avoient plus le droit de vie & de mort. Voyez les Auteurs que nous avons cités auparavant ſur cette matiere.

SANIM. Euſebe (3) dit qu'il y a un lieu de ce nom dans le territoire de Samarie, dans le canton nommé Acrabatene.

SANTIFIER. Voyez ci-devant l'article *Saint* & *Sanctifier*.

SAOSDUCHIN. Nous croyons que c'eſt le [illegible] qui eſt nommé Nabuchodonoſor dans le Livre de Judith. Il ſuccéda à Aſſaradon l'an du Monde 3336, avant Jeſus-Chriſt 664, avant l'Ere vulgaire 668. Il régna pendant vingt ans, & mourut l'an du monde 3356, avant Jeſus-Chriſt 644, avant l'Ere vulgaire 648. Il eut pour ſucceſſeur *Chinaladan*, ou *Saracus*. Il eſt inutile de répéter ici ce que nous avons dit de ce Prince ſous l'article de *Nabuchodonoſor I* & d'*Holofernes*.

SAPH, ou *Saphaï*, de la race des Géans, fut tué par Sobochaï de Huſathi. Voyez 2 *Reg.* XXI, 18, & 1 *Par.* XX, 4. Dans les Livres des Rois, il eſt dit que le combat où Saphaï fut tué, ſe donna à Gob ; & dans les Paralipomenes, qu'il ſe donna à Gazer.

I. SAPHAN, fils d'Aſſia, Secrétaire du Temple du temps du Roi Joſias (4). Ce fut Saphan qui

(1) *Matth.* V, 22. (2) *Joan.* XVIII, 31. (3) *Euſeb. in locis*, *in* Σαναμ. (4) 4 *Reg.* XXII, 12, 2 *Par.* XXXIV, 20. *Jerem.* XXIX, 3, XXXVI, 10. *Ezech.* VIII, 11.

avertit ce Prince qu'on avoit découvert dans le Temple le Livre de la Loi du Seigneur. On trouve pluſieurs fils de Saphan ; ſavoir, Ahicam, Elaſa, Gamarias & Jézonias ; mais je ne ſai s'ils ſont tous fils du même Saphan.

II. SAPHAN (1), animal dont il eſt aſſez ſouvent parlé dans l'Ecriture, & qui eſt rendu quelquefois par (2) *chærogrillus* ; d'autres fois par (3) *lepuſculus* ; & enfin par *herinacium* (4). Moïſe (5) le déclare immonde, quoiqu'il rumine, parce qu'il n'a pas l'ongle fendue. Salomon dans les Proverbes (6), dit que le Saphan ſe tient parmi les rochers, & il inſinue qu'il va en bande. Bochart croit que c'eſt une eſpece de gros rat commun en Arabie, bon à manger, nommé *aliarbuho*. Il eſt moins gros que l'écureuil, de couleur grisâtre, avec les pieds de devant & la queue d'un [illegible]. Le bout de la queue, les yeux & la tête reſſemblent à ceux du lapin. Il a les jambes de derriere plus longues que celles de devant. Il rumine, aime la demeure des rochers, & va en troupe. Qualités qui conviennent au *Saphan*.

III. SAPHAN, fils de Gad, qui habita dans le pays de Baſan. 1 *Par.* V, 12.

IV. SAPHAN, fils de Machir. 1 *Par.* VII, 15.

I. SAPHAT, fils d'Huri, de la Tribu de Siméon, & l'un des douze qui furent députés pour aller conſidérer le pays de Chanaan. *Num.* XIII, 6.

II. SAPHAT, de la ville d'Abelméhula, fut pere du Prophete Eliſée. 3 *Reg.* XIX, 16, 19, 4 *Reg.* III, 11.

III. SAPHAT, fils de Séméïa. 1 *Par.* III, 22. Il étoit de la race royale de David par Jéchonias.

IV. SAPHAT, un des deſcendans de Gad, qui habita en Baſan. 1 *Par.* V, 12.

V. SAPHAT, fils d'Adli, Intendant des troupeaux de bœufs que le Roi David avoit en Baſan. 1 *Par.* XXVII, 29.

I. SAPHATIA, fils de David & d'Abithal. 2 *Reg.* III, 4, & 1 *Par.* III, 3.

II. SAPHATIA, fils de Raguel, & pere de Moſollam. 1 *Par.* IX, 8.

III. SAPHATIA, un des braves qui vinrent trouver David à Siceleg. 1 *Par.* XII, 5.

IV. SAPHATIA, fils de Maacha, étoit Prince de la Tribu de Siméon ſous le regne de David. 1 *Par.* XXVII, 16.

V. SAPHATIA, un des fils du Roi Joſaphat. 2 *Par.* XXI, 2.

VI. SAPHATIA, fils de Hathil. Ses deſcendans revinrent en Judée après la Captivité de Babylone. 1 *Eſdr.* II, 57. Ils étoient au nombre de trois cents ſoixante-douze. Voyez 2 *Eſdr.* VII, 9.

VII. SAPHATIA, fils de Malaléel, de la race de Pharez. 2 *Par.* XI, 4.

VIII. SAPHATIA, fils de Mathan, fut un de ceux qui accuſerent Jérémie de jeter le peuple dans le découragement par ſes prédictions fâcheuſes. *Jer.* XXVIII, 1.

SAPHEC, peut-être *Aphec* ; cette Ville ſe trouve dans le Grec. 1 *Reg.* XXX, 29.

SAPHET, ou *Sapheta*, ville de Galilée. Voyez *Sephet*.

SAPHIR. Les Exemplaires Grecs, *Joſue* XV, 48, mettent une ville nommée *Saphir* dans les montagnes de Juda : mais l'Hébreu y lit *Samir*. Michée I, 11, parle auſſi des habitans de *Saphir* : *Tranſite vobis habitatio pulchra*. L'Hébreu : *Paſſez* dans un pays étranger, *vous qui demeurez à Sa-*

(1) שפן *Saphan.* (2) *Levit.* XI, 5. (3) *Prov.* II, XXX, 26. (4) *Pſalm.* CIII, 18. (5) *Deut.* XIV, 7. (6) *Prov.* XXX, 26.

phir (1). Mais peut-être que le Prophete veut marquer par-là la ville de *Sephoris* ou *Sephora* dans la Galilée. Eusebe dit qu'il y a une ville du nom de *Saphir* entre Eleuthéropolis & Ascalon.

SAPHIR, pierre précieuse, qui porte aussi en Hébreu le nom de saphir (2). Les Grecs & les Latins l'écrivent avec deux *p*, *sapphirus*. Il en est souvent parlé dans l'Ecriture. Job (3) dit qu'il y a des lieux dont les pierres sont des saphirs; c'est-à-dire, que les saphirs sont communs dans certains pays. Pline dit que les meilleurs viennent de la Médie (4); peut-être du pays des Sapires ou de Séphar dont parle Moïse (5). Le saphir oriental est de couleur de bleu céleste & bel azur; d'où vient que les Prophetes (6) décrivent le trône de Dieu comme de couleur de saphir, c'est-à-dire, d'un bleu céleste azuré. *Saphir* ou *schaphar* en Hébreu, signifie aussi *la beauté*.

Les Hébreux pour exprimer la beauté & le prix des Tables de Moïse, & du Bâton miraculeux de ce Législateur, disent que l'un & l'autre étoient de saphir. Les Orientaux ont une estime extraordinaire pour cette pierre; ceux qui en portent, croient qu'elle est la source de leur bonheur.

SAPHIRE, femme Chrétienne, & épouse d'Ananie. Ayant vendu ensemble un champ qu'ils avoient, ils apporterent aux pieds des Apôtres une partie du prix de ce champ, & réserverent l'autre pour eux; mais ils furent l'un & l'autre frappés de mort (7), ainsi que nous l'avons vu ci-devant sous l'article d'Ananie.

SAPHON, ville de la Tribu de Gad, *Josue* XIII, 27.

SARA, ou *Saraï*, femme d'Abraham, fille de Tharé, mais d'une autre mere qu'Abraham, puisqu'Abraham assure (8) qu'elle est vraiment sa sœur, fille de son pere, mais non pas fille de sa mere; Tharé ayant pu avoir plusieurs femmes à la fois, suivant l'usage du pays où il vivoit, ou ayant épousé après la mort de la mere d'Abraham, une autre femme, dont il auroit eu Saraï (9). Quoi qu'il en soit, ce sentiment nous paroît beaucoup mieux fondé, que celui qui veut que Saraï soit la même que *Jescha*, fille d'Aran (10), niece d'Abraham, & petite-fille de Tharé. C'est toutefois l'opinion de Joseph (11), de saint Jérôme, (12) de saint Augustin (13), de Tostat, de Génébrard, & d'un grand nombre de Commentateurs.

Saraï naquit l'an du Monde 2018, avant Jesus-Christ 1982, avant l'Ere vulgaire 1986. Elle épousa Abraham, avant que ce Patriarche sortît de la ville d'Ur; (14) & Abraham sortant de son pays, convint avec elle qu'elle diroit toujours qu'elle étoit sa sœur (15), parce que comme elle étoit d'une rare beauté, il craignoit qu'on ne la lui ravît, & qu'on ne le fît mourir à cause d'elle. La famine étant survenue dans la Terre de Chanaan, l'année qui suivit l'arrivée d'Abraham en ce pays (16), il fut obligé de se re-

(1) *Mich.* I, 11. ישבי שפיר = (2) *Exod.* XXVIII, 18. שפיר *Saphir.* = (3) *Job.* XXVIII, 6. = (4) *Plin. l.* 37, *c.* 9. = (5) *Genes.* X, 30. = (6) *Ezech.* I, 26, X, 1. *Vide Exod.* XXIV, 10. = (7) *Act.* V, 1, 2, 3, *&c.* = (8) *Genes.* XII, 13, *& XX*, 12. *Aliàs & verè soror mea est, filia patris mei, & non filia matris meæ, & duxi eam in uxorem.* = (9) *Ita Eutych. Alex. in Chronic.* = (10) *Genes.* XI, 29. = (11) *Joseph. Antiq. l.* 1, *c.* 8. = (12) *Hieron. quæst. Hebr. in Genes.* = (13) *Aug. contra Faust. l.* 22, *c.* 35. = (14) *Genes.* XI, 29, 31. An du M. 2082, avant J. C. 1918, avant l'Ere vulg. 1922. = (15) *Genes.* XX, 13. = (16) *Genes.* XII, 10, 11, 12, *&c.* An du M. 2084, avant J. C. 1916, avant l'Ere vulg. 1926.

tiret en Egypte, où la famine ne régnoit pas; & il dit à Saraï : Dites, je vous prie, que vous êtes ma sœur, afin que les Egyptiens me traitent favorablement à cause de vous, & qu'ils ne m'ôtent pas la vie. Abraham étant donc entré dans ce pays, Saraï fut enlevée, & conduite dans le palais de Pharaon. Mais le Seigneur affligea ce Prince, & toute sa maison par de très-grandes plaies à cause de Saraï. Et Pharaon ayant su qu'elle étoit femme d'Abraham, lui fit des grands reproches de ce qu'il lui avoit dit qu'elle étoit sa sœur, & que par-là il l'avoit mis dans l'occasion de la prendre pour femme, si Dieu ne l'en avoit empêché. Il la lui rendit donc, & le fit conduire par ses gens hors de l'Egypte, de peur qu'on ne lui fît quelque insulte.

On a fort raisonné sur cette conduite d'Abraham & de Sara. Abraham sembloit exposer Sara à l'adultere, & Sara paroissoit y consentir, par la qualité qu'elle prenoit de sœur d'Abraham, au lieu de convenir qu'elle en étoit femme. On a de la peine à justifier une telle conduite. Il y paroît du mensonge, du déguisement, & une trop grande facilité dans Abraham d'exposer la pudeur de son épouse, & dans Sara, d'y consentir. Origenes (1) parlant de ce qui arriva à Abraham à l'égard d'Abimélech, Roi de Gérare (2), où il courut le même danger que celui que nous venons de voir, dit que ce Patriarche non-seulement fit un mensonge, mais même qu'il trahit & abandonna la chasteté de son épouse. Fauste le Manichéen (3) appelle Abraham un infame marchand de la pudeur de sa femme, qu'il a vendue à deux Rois, pour satisfaire son avarice & sa gourmandise. Saint Chrysostome (4), qui veut sérieusement excuser Abraham & Sara, reconnoît néanmoins que le Patriarche a exposé Sara à commettre un adultere, & que Sara a consenti à s'exposer à ce danger, pour sauver la vie de son mari. Enfin quelques Nouveaux (5) ont témoigné d'une maniere très-expresse, qu'ils ne pouvoient approuver en tout cela la conduite d'Abraham, ni celle de Sara.

Saint Augustin (6) fait l'apologie d'Abraham, en disant 1°. qu'il n'a point fait un mensonge en avançant que Sara étoit sa sœur; elle l'étoit en effet : il a tu une vérité qu'il n'étoit pas obligé de découvrir, en ne disant pas qu'elle fût sa femme. 2°. Exposé à la fois à deux dangers, l'un de perdre la vie, & l'autre de voir enlever ou déshonorer sa femme, ne pouvant éviter ni l'un ni l'autre, en disant qu'elle étoit sa femme, & pouvant au moins éviter la mort, en disant qu'elle étoit sa sœur, il prend ce dernier parti, & de deux maux il choisit le moindre, laissant à la Providence le soin de conserver la chasteté de son épouse; & sachant d'ailleurs qu'étant aussi vertueuse qu'elle l'étoit, quand elle souffriroit quelque injure dans son corps, sa volonté n'y auroit aucune part; & que l'adultere étant très-involontaire de la part de l'un & de l'autre, il seroit aussi sans crime & sans infamie. On peut voir saint Chrysostome sur cet endroit, & les Commentateurs sur la Genese, Chap. XII, 12, 13, &c.

(1) *Origen. homil. 6, in Genes.* = (2) *Genes.* XX, 12. = (3) *Faust. Manich. apud August. l. 22, c. 33, contra Faust.* = (4) *Chrysost. homil. 32, in Genes.* = (5) Dictionnaire de M. Bayle, article *Sara.* = (6) *Aug. l. 1, contra Mendac. c. 10, & lib. 22, contra Faust. c. 34, 35, 36, & lib. XVI, de Civit. c. 19.*

Revenons à l'hiſtoire de Sara. Voyant d'une part que Dieu avoit promis une nombreuſe poſtérité à Abraham, & de l'autre ſe ſentant ſtérile, elle crut que peut-être les promeſſes de Dieu s'exécuteroient par une autre femme que ſon mari pourroit prendre. Elle dit donc à Abraham de prendre Agar ſa ſervante (1), afin qu'au moins par ſon moyen elle pût voir ſortir de lui une nombreuſe poſtérité. Abraham ſe rendit à la priere de Sara; il prit Agar ſur le pied de femme du ſecond rang, ſuivant l'uſage de ce temps-là. Mais Agar étant devenue enceinte, commença à mépriſer ſa maîtreſſe. Sara s'en plaignit à Abraham, & Abraham lui dit que ſon eſclave étoit entre ſes mains, & qu'elle en pouvoit uſer comme elle jugeroit à propos. Sara maltraita donc Agar, & Agar s'enfuit: mais elle revint quelque temps après, & s'humilia ſous la main de ſa maîtreſſe.

Quelques années après, Dieu apparut à Abraham (2), fit alliance avec lui, inſtitua la circonciſion, lui changea ſon nom d'*Abram*, pere élevé, en celui d'*Abraham*, pere d'une grande multitude; & celui de *Saraï*, ma Princeſſe, en celui de *Sara*, Princeſſe, & lui promit qu'il lui naîtroit un fils de Sara; & la même année ayant reçu dans ſa tente trois Anges ſous la forme d'hommes (3), ils lui réitérerent la promeſſe que Dieu lui avoit faite de la naiſſance d'un fils, & ajouterent que l'année ne ſe paſſeroit pas qu'il ne vît l'exécution de cette promeſſe. Sara qui étoit derriere la porte de ſa tente, ayant ouï cela, ſe mit à rire ſecrettement, en diſant: Après que je ſuis devenue vieille, & que mon Seigneur eſt avancé en âge, je goûterai du plaiſir. Alors le Seigneur dit à Abraham: Pourquoi Sara a-t-elle ri? Y a-t-il rien d'impoſſible à Dieu? Oui dans un an Sara aura un fils. Sara nia qu'elle eût ri: mais le Seigneur lui dit: Cela n'eſt pas ainſi; car vous avez ri.

Peu de temps après (4) Abraham étant allé demeurer à Gérare, ville des Philiſtins, Abimélech Roi de cette ville, enleva Sara, qui, quoique âgée de quatre-vingt-dix ans, & pour lors enceinte d'Iſaac, étoit encore une très-belle femme. Mais le Seigneur apparut en ſonge à Abimélech, & le menaça de le punir de mort s'il ne la rendoit à ſon mari. Le lendemain de très-grand matin, ce Prince fit venir Abraham, & lui rendit ſa femme, lui faiſant de grands reproches de ce qu'il avoit dit qu'elle étoit ſa ſœur. Abraham s'excuſa en lui diſant que véritablement elle étoit ſa ſœur, née du même pere, mais [illegible] pas de la même mere. Abimélech donna de grands préſens à Abraham & offrit mille pieces d'argent à Sara, pour lui avoir un voile pour couvrir ſon viſage, & afin qu'une autre fois elle ne s'exposât plus à pareil danger.

L'année ſuivante, elle enfanta un fils (5), à qui elle donna le nom d'Iſaac, c'eſt-à-dire, *Ri*, comme par alluſion au ris qu'elle avoit fait lorſque Dieu lui promit un fils, & pour marquer la joie que lui cauſoit cette naiſſance. Elle allaita elle-même l'enfant, & lorſqu'il

(1) *Geneſ.* XVI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2093, avant J. C. 1907, avant l'Ere vulg. 1911. (2) *Geneſ.* XVII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2107, avant J. C. 1893, avant l'Ere vulg. 1897. (3) *Geneſ.* XVIII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2107, avant J. C. 1893, avant l'Ere vulg. 1897. (4) *Geneſ.* XX, 1, 2, 3. An du Monde 2107, avant J. C. 1893, avant l'Ere vulg. 1897. (5) *Geneſ.* XXI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2108, avant J. C. 1892, avant l'Ere vulg. 1896.

fut temps de le ſévrer, c'eſt-à-dire, ſelon la plus probable opinion, après trois ans, Abraham fit un grand feſtin à ſes amis. A quelque temps de là (1), Sara ayant vu Iſmael qui jouoit avec Iſaac, ou, ſelon ſaint Paul (2), le voyant qui perſécutoit ſon fils, elle dit à Abraham: Chaſſez cette ſervante avec ſon fils; car Iſmael ne ſera point héritier avec Iſaac. Abraham eut quelque peine à s'y réſoudre: mais Dieu lui ayant dit de faire ce que Sara déſiroit, il renvoya Agar avec Iſmael, de la maniere que nous avons dit ſous leurs articles.

L'Ecriture ne nous apprend plus rien de Sara juſqu'à ſa mort (3) arrivée quelques années après la fameuſe épreuve que Dieu fit de la foi d'Abraham, en lui commandant de lui immoler Iſaac (4). Sara étoit âgée de cent vingt-ſept ans lorſqu'elle mourut. Elle étoit alors dans la vallée d'Hébron, & Abraham vint de Berſabée pour en faire le deuil. On ignore la cauſe de cette abſence d'Abraham: mais l'Ecriture nous dit expreſſément qu'il alla dans cette vallée pour la pleurer, & qu'après lui avoir rendu ce devoir, il entra dans la ville, & acheta auprès d'Ephron Amorrhéen, un champ, dans lequel il y avoit une caverne creuſée dans le roc, où étoient des tombeaux tout neufs. Le Texte de la Vulgate appelle cette caverne *double*: mais l'Hébreu porte *Macphela* (5), qui pourroit bien être le nom du champ où étoit cette caverne.

Quelques-uns ont cru que Sara n'avoit rien ſu du deſſein qu'avoit eu Abraham d'immoler ſon fils, & qu'elle n'en fut informée qu'au retour de Moria. D'autres (6) ont avancé qu'elle étoit morte de douleur, ayant appris qu'Iſaac avoit été ſacrifié par ſon pere. C'étoit un faux bruit dont on voulut l'effrayer. Joſeph dit qu'elle mourut bientôt après cet événement: mais, ſelon ſon calcul, elle a dû vivre encore douze ans depuis cela, puiſque, ſelon lui, Iſaac avoit vingt-cinq ans lorſqu'Abraham voulut l'immoler, & que Sara avoit quatre-vingt-dix ans lorſqu'elle enfanta Iſaac, & cent vingt-ſept lorſqu'elle mourut. Uſſérius met auſſi onze ou douze ans entre la tentation d'Abraham, & la mort de Sara. Les Thalmudiſtes & ſaint Epiphane placent Sara au nombre des Propheteſſes de l'ancien Teſtament.

SARA étoit ſelon les Orientaux, fille de Nachor, & petite-fille de Tharé, & par conſéquent mere de ce Patriarche. *Sara* eut pour mere une autre Sara fille de Tharé & de Tahouiah ſa ſeconde femme; car ſa premiere femme nommée *Jounah* fut mere d'Abraham (7).

II. SARA, fille de Béria, de la Tribu d'Ephraïm, laquelle fit bâtir ou réparer les villes de Béthoron la haute, Béthoron la baſſe, & Ozen-Sara. 1 *Par.* VII, 24.

III. SARA, fille du Patriarche Aſer. *Num.* XXVI, 46.

IV. SARA, fille de Raguel & d'Anne, de la Tribu de Nephtali, & de la parenté de Tobie. Sara étoit fille unique; & ſon pere l'ayant mariée ſucceſſivement à ſept maris, Dieu les avoit tous frappés de mort, ſans qu'ils puſſent conſommer leur mariage (8). On

(1) An du Monde 2113, avant J. C. 1887, avant l'Ere vulg. 1891. (2) *Galat.* IV, 29. (3) *Geneſ.* XXVIII, 1, 19. (4) Uſſérius met l'épreuve d'Abraham en l'an du Monde 2133, & la mort de Sara en 2145. (5) מכפלה *Duplex.* Voyez *Macphelet.* (6) *Rabb. quidam apud Toſtat. in Geneſ.* XXIII. (7) D'Herbelot, Biblioth. Orient. p. 759. (8) *Tob.* III, 7, 8, 9. Vers l'an du Monde 3322, avant J. C. 678, avant l'Ere vulg. 682.

disoit qu'un mauvais Esprit nommé Asmodée, les empêchoir de s'approcher d'elle. Un jour Sara ayant repris une de ses servantes pour quelque faute qu'elle avoit faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de toi ni fils ni filles, meurtriere de tes maris ; ne veux-tu point aussi me tuer, comme tu as déjà tué sept de tes maris ? A ces mots, Sata monta à une chambre qui étoit au haut de la maison, & y demeura en prieres trois jours & trois nuits sans boire & sans manger. Le troisieme jour, en finissant sa priere, elle dit à Dieu ; Que votre nom soit béni, ô Dieu de nos peres ! Délivrez-moi, Seigneur, de ce reproche, ou retirez-moi de dessus la terre. Vous savez que jamais je n'ai désiré un mari, & que j'ai conservé mon ame pure de tout mauvais désirs ; que je n'ai jamais cherché la compagnie des personnes qui se conduisent avec légereté. Si j'ai consenti de recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour suivre ma passion. Ou j'ai été indigne de ceux qu'on m'a donnés, ou peut-être qu'ils n'ont pas été dignes de moi, parce que vous m'avez peut-être réservée pour un autre époux. O Dieu d'Israel, que votre nom soit béni dans tous les siecles !

La priere de Sara fut présentée au Seigneur en même-temps que celle de Tobie l'ancien, que Dieu avoit affligé par la perte de la vue ; & le Seigneur envoya l'Ange Raphael pour les guérir tous deux. On verra l'histoire de Tobie sous son article. Le jeune Tobie étant en chemin pour aller à Ragés avec Raphael, qui étoit revêtu d'une forme humaine, & étant arrivés près la ville d'Ecbatanes (1), Tobie demanda à Raphael : Où voulez-vous que nous logions ? L'Ange lui répondit : Il y a ici un homme nommé Raguel, qui est de vos proches, & de votre Tribu. Il a une fille nommée Sara, qui est unique, tout son bien doit vous revenir, & comme plus proche parent, vous êtes obligé, selon la Loi, de l'épouser. Demandez-la donc à son pere, & il vous la donnera en mariage. Le jeune Tobie répondit qu'il craignoit que la même chose ne lui arrivât, qui étoit déjà arrivée aux sept premiers maris de Sara : mais Raphael l'ayant rassuré, & lui ayant dit de quelle maniere les gens de bien doivent s'engager dans le mariage, ils s'en allerent chez Raguel (2). Tobie demanda Sara en mariage, & l'obtint aisément ; surtout l'Ange ayant dit à Raguel de ne rien appréhender, que ce jeune homme craignoit Dieu, que sa fille lui étoit réservée, & que c'étoit pour cela que nul autre ne l'avoit pu avoir pour femme. Raguel ayant donc mis la main de sa fille dans celle de Tobie, il bénit leur mariage, écrivit le contrat, & fit un grand festin.

Le soir étant venu, on introduisit Tobie dans la chambre de Sara (3). Alors tirant de son sac une partie du foie d'un poisson qu'il avoit pris dans le Tigre, il le mit sur des charbons ardens ; & le Démon Asmodée ne pouvant souffrir cette odeur, se retira, & l'Ange Raphael le saisit, & l'enchaîna dans la haute Egypte. Cela se passa invisiblement, & l'on ne s'apperçut de l'absence du mauvais Ange, que parce qu'il ne nuisit plus au jeune Tobie. Il n'est pas aisé de comprendre, suivant l'idée que nous avons aujourd'hui des Anges & des

(1) *Tob.* VI, 10, 11, 12, *&c.* An du Monde 3322, avant J. C. 678, avant l'Ere vulg. 682. (2) *Tob.* VII, 1, 2, 3, *&c.* (3) *Tob.* VIII, 1, 2, 3, *&c.*

Démons, que la fumée & la mauvaiſe odeur ſoient capables de les faire fuir, ni qu'ils ſoient chatouillés par la bonne odeur des parfums. Les Anciens n'en jugeoient pas de même. Mais indépendamment de leurs préjugés & des nôtres ſur cela, on peut croire que cette fumée ne fut que la cauſe morale ou occaſionnelle de la fuite du Démon, & que ce qui le chaſſa véritablement, fut l'Ange Raphael, envoyé de Dieu pour cela. L'odeur bonne ou mauvaiſe du foie de ce poiſſon, put auſſi faire quelque impreſſion ſur les ſens des deux jeunes mariés, & par-là réprimer en eux les mouvemens de la concupiſcence, & les diſpoſer à paſſer cette nuit & les deux ſuivantes, dans la priere & dans la continence; ce qui étoit encore un moyen très-efficace pour éloigner d'eux le Démon de l'impureté.

Au reſte, l'Ecriture parle aſſez ſouvent d'enchaîner le Démon (1). Les Profanes mêmes emploient quelquefois cette maniere de parler, pour exprimer l'action d'une force ſupérieure, & d'un Démon plus puiſſant, qui commande aux Démons inférieurs, & qui les empêche d'agir; ſoit qu'on parle des effets cauſés, par exemple, par la magie, ou par les ſortileges, ſoit qu'on réprime les Démons par des herbes, ou des os de morts, &c. Mais dans l'Ecriture & dans l'Egliſe, nous ne reconnoiſſons que la force du nom de Jeſus-Chriſt, les prieres des Saints, les exorciſmes, & les autres armes ſpirituelles, qui puiſſent produire réellement cet effet ſur les Démons. Ainſi quand on dit que l'Ange Raphael enchaîna le Démon dans les déſerts de la haute Egypte, on doit l'entendre de la puiſſance de Dieu, au nom & par les ordres duquel Raphael agiſſoit dans tout cela. On peut voir notre Diſſertation ſur le Démon Aſmodée, imprimée à la tête du Livre de Tobie.

Pour revenir à Sara, Tobie l'ayant priſe pour femme, la ramena à Ninive, où demeuroit Tobie l'ancien ſon pere. Elle y fut mere d'une nombreuſe poſtérité; & après la mort de Tobie l'ancien, le jeune Tobie la conduiſit avec ſes fils & ſes petits-fils auprès de ſes parens à Ecbatanes, (2) parce que Tobie pere leur avoit dit avant ſa mort, que la ruine de Ninive étoit proche, & qu'ils en devoient ſortir au plutôt, pour n'être pas enveloppés dans ſa diſgrace. On ne ſait pas l'année de la mort de Sara, mais elle a vécu juſqu'après l'an 3363, avant Jeſus-Chriſt 637, avant l'Ere vulgaire 641.

I. SARAA, ville de Juda, qui fut bâtie ou fortifiée par Roboam (3).

II. SARAA, ou *Tzora*, ville de la Tribu de Dan (4), & lieu de la naiſſance de Samſon (5). Elle étoit ſur la frontiere de cette Tribu, & de celle de Juda, pas loin d'Eſtaol. Euſebe la met à dix milles d'Eleuthéropolis, en tirant vers Nicopolis, & aſſez près de Caphar-Sorec (6). Je crois que les *Saraïtes*, 1 *Par.* II, 33, & les *Sarathi*, 1 *Par.* IV, 2, ſont les habitans de Saraa.

SARAA. *Thamnat-Sara.* Voyez *Thamnat-Sara.*

SARABATHA, ou *Sabaratha.* Saint Epiphane (7) dit que c'eſt la patrie du Prophete Sophonie.

SARABALLA. Il eſt dit dans

(1) *Matth.* XII, 19. *Marc.* III, 27. *Apoc.* XX, 2, & 2 *Pet.* II, 4. *Juda*, v. 6. (2) *Tob.* XIV, 14, 15. (3) 2 *Par.* XI, 10. (4) צרעה *Tzaraha.* (5) *Joſue* XIX, 41. (6) *Vide Euſeb. in Sara & in Sorec.* (7) *Epiphan. de vita & morte Prophet.*

Daniel (1), que les trois Hébreux ayant été jetés dans la fournaise, le feu ne leur fit aucun mal, & que leurs *sarabales* demeurerent entieres : *Saraballa eorum non sunt immutata.* Ce terme *saraballa* est Chaldéen, & on le lit dans l'Original de l'Edit de Nabuchodonosor, *Daniel* III, 21. Aquila, Théodotion & Symmaque ont lu *sarabara.* Tertullien lit de même (2) : il dit qu'Alexandre le Grand n'eut pas de honte de quitter l'habit militaire des Grecs, pour prendre les *sarabares* des peuples vaincus. Ces sarabares étoient des culottes, ou des bandes qui enveloppoient les jambes & les cuisses. On trouve aussi quelquefois *sarabara* pour un habillement de tête. Voyez Saumaise sur Tertullien *de Pallio*, *c.* 4, & M. Du Cange, Glossar. *Sarabara.*

SARAC ou SARACUS, nommé autrement *Chinaladan*, succéda à Saosduchin dans le Royaume d'Assyrie, l'an du Monde 3356, avant Jesus-Christ 644, avant l'Ere vulgaire 648. Il régna 22 ans, & mourut l'an du Monde 3378, avant Jesus-Christ 622, avant l'Ere vulgaire 626. Son Regne est fameux dans l'Histoire, parce que c'est de son temps que *Nabopolassar* & *Astyagès*, le premier Babylonien, & Général des troupes de Sarac, & le second fils de Cyaxarès Roi des Medes, s'étant ligués contre lui, assiegerent Ninive, la prirent, dépouillerent Sarac de l'Empire, & partagerent ses Etats. Astyagès régna en Médie, & Nabopolassar en Assyrie. Cet événement est une époque fameuse parmi les Chronologistes. Nous la plaçons avec Usserius en l'an du Monde 3378, avant Jesus-Christ 622, avant l'Ere vulgaire 626.

SARAIM, ville de la Tribu de Juda (3). Elle est nommée *Soraa*, ou *Zoraa*, ou Saraa, 2 *Par.* XI, [illegible] voyez ci-devant *Saraa* I.

SARAI. C'est le premier nom de Sara femme d'Abraham. Voyez ci-devant *Sara.*

SARAÏ, fut un de ceux qui après la captivité de Babylone, renvoyerent leurs femmes étrangeres. 1 *Esdr.* X, 40.

I. SARAIA, Secrétaire de David. 3 *Reg.* VIII, 17.

II. SARAÏA, pere d'un nommé Joab, de la Tribu de Juda. 1 *Par.* IV, 14.

III. SARAÏA, fils d'Aziel, & pere de Josabia. 1 *Par.* IV, 35.

IV. SARAÏA, Grand-Prêtre des Juifs, successeur d'Azarias, & pere de Josédech. Il fut le dernier Grand-Prêtre d'avant la captivité de Babylone. Ayant été pris par Nabuzardan, il fut mené à Nabuchodonosor, qui étoit à Réblata. Ce Prince le fit mourir au même lieu, avec soixante & dix des principaux de Jérusalem (4), l'an du Monde 3416, avant Jesus-Christ 584, avant l'Ere vulgaire 588. Josédech fils de *Saraïas*, fut mené captif à Babylone.

V. SARAÏA, un des principaux d'entre les Juifs qui revinrent de Babylone avec Esdras. 1 *Esdr.* II, 2, & 2 *Esdr.* X, 2, & XII, 1.

VI. SARAÏA, fils de Tanehumeth, natif de Nétophath. 4 *Reg.* XXV, 23. Il est nommé *Sareas* dans *Jerem.* XL, 8.

VII. SARAÏAS, fils de Nérie, & frere de Baruc (5), compa-

(1) *Dan.* III, 94. *Vide & Chaldæum. in v.* 21. סרבלהון *Sym.* Ἀναξυρίδες. Des culottes. *Aqu. Theodot.* σαραβάρα. Sarabara. (2) *Tertull. de Pallio c.* 4, *& de Trinit.* (3) *Josue* XV, 36, *&* 1 *Reg.* XVII, 52, 1 *Par.* II, 54. *Dimidium requietionis Saraï. Vide Joseph. Antiq. l.* 8, *c.* 3. (4) *Jerem.* LII, 24.... 27, 4 *Reg.* XXV, 18, 21. (5) *Baruc.* 1, & 1 *Jerem.* XXXII, 12.

gnon & Secrétaire de Jérémie. Saraïas fut envoyé à Nabuchodonosor à Babylone, l'an quatrieme du regne de Sédécias (1), du Monde 3409, avant Jesus-Christ 591, avant l'Ere vulgaire [illegible]. Saraïas étoit Chef de la Prop[illegible], *Princeps Prophetiæ*, ou Chef de l'Ambassade, chargé de porter la parole. L'Hébreu lit: *Il étoit Prince de Menucha*, ce qu'on peut traduire par Prince de *Menucha*, ville ou canton de la Tribu de Benjamin; (V. 1 *Par.* II, 52, 54, & VIII, 6) ou *Prince du repos*, garde de la chambre ou du lit du Roi; ou *Prince des Présens*, distributeur des libéralités du Roi, ou Intendant des offrandes que le Roi faisoit au Temple, ou plutôt, Saraïas dans cette députation, fut chargé des tributs ou des présens que Sédécias envoyoit à Nabuchodonosor; & ce sens revient à celui de la Vulgate, *Princeps Prophetiæ*, Chef de l'Ambassade, ou de la Députation.

Lors donc que *Saraïas* fut envoyé à Babylone par le Roi Sédécias (2), Jérémie le chargea d'une Lettre qu'il devoit lire aux captifs qui y étoient. Cette Lettre contenoit une prophétie de la ruine de Babylone; & Saraïas avoit ordre après l'avoit lue, de l'attacher à une pierre, & de la jeter au fond de l'Euphrate, en disant: C'est ainsi que Babylone sera submergée; elle ne se relevera jamais de sa perte, & elle sera détruite pour jamais. Baruch accompagna son frere Saraïas dans cette députation. Voyez *Baruc*, l. 1.

SARAPH, nom d'homme, qui est traduit dans la Vulgate par *incendens*, le brûlant (3): *Securus & incendens, qui fuerunt Principes in Moab.* L'Hébreu porte: *Joab & Saraph, qui ont dominé dans Moab.* On croit que ces deux personnages sont les mêmes que *Chelion & Mahalon*, fils d'Elimélech, qui se marierent dans le pays de Moab, & dont l'un épousa Ruth & l'autre Orpha. Voyez *Ruth*, l. 2, 4.

SARAPH, sorte de serpent aîlé, commun dans l'Arabie, & que Dieu envoya contre les Hébreux, pour les punir de leurs murmures (4). *Misit in eos ignitos serpentes*; l'Hébreu, *des serpens séraphins.* Nous en parlerons sous l'article *Serpens.*

SARASA. C'est ainsi que Joseph appelle la ville de *Saraa*, où Samson fut enterré (5). *Joseph*, *Antiq. l. 5, c. 10.*

SARASAR, second fils du Roi Sennachérib. Il assassina son pere, pendant qu'il prioit dans le Temple de son Dieu Nesroch (6).

SARASAR, & *Rogom-melech*, Juifs de Babylone, qui consulterent le Prophete Zacharie sur le jeûne du cinquieme mois (7). Voy. *Rogom-melech.*

SARASINS. Ce nom ne se trouve pas dans la Bible, mais on y trouve souvent les Arabes, les Agaréniens & les Ismaélites, qui sont confondus avec les Sarasins. Ceux-ci n'ont commencé à faire parler d'eux qu'au cinquieme siecle. On ne convient pas de l'étymologie de leur nom. Les uns (1) le

(1) *Jerem.* LI, 59. 60. שר המנוחה = (2) La Vulgate, *Jerem.* LI, 54, porte que Sédécias fit le voyage de Babylone, & que Saraïas ne fit que l'accompagner; mais l'Hébreu peut souffrir un autre sens, qui est suivi par plusieurs bons Interpretes: *Saraïas alla à Babylone de la part de Sédécias.* בלכתו את צדקיהו Comme s'il y avoit מאת צדקיהו On sait que את se met quelquefois pour מאת Voyez *Genes.* IV, 1, XLIV, 4, XLIX, 25. *Exod.* IX, 29, *&c.* = (3) 1 *Par.* IV, 22. = (4) *Num.* XXI, 6. = (5) *Judic.* XVI, 31. = (6) 4 *Reg.* XIX, 37. *Tob.* I, 24. = (7) *Zach.* VII, 2. = (8) *Sozom. & alii nonnulli.*

dérivent de Sara, épouſe d'Abraham, comme ſi ces peuples, qui deſcendent d'Agar & d'Iſmael, avoient eu honte de leur origine, & avoient pris le nom de *Saraſins*, ou enfans de *Sara*, au lieu d'*Agaréniens* ou enfans d'*Agar*. Mais ce qui renverſe cette étymologie, c'eſt que les Anciens les appellent *Sara-kenoi*, & non pas *Sarœnoi*, ou ſimplement *Saraſenoi*, comme il auroit fallu les nommer en faiſant venir leur nom de Sara.

Scaliger fait venir le nom de *Sarakeni* de l'Arabe *Sarak* (1) qui ſignifie voler, piller. D'autres tirent leur nom de la ville de *Scharakah*, ou *Scharakiah* en Arabie. Quoi qu'il en ſoit de l'origine de leur nom, on ſait qu'ils embraſſerent le Chriſtianiſme au ſeptieme ſiecle, leur Prince nommé Térébon, ayant été miraculeuſement guéri d'une maladie par le nom de Jeſus-Chriſt; mais ils quitterent bientôt la vraie Religion pour ſuivre Mahomet; ils furent des premiers qui le ſuivirent. Leur demeure étoit dans l'Arabie Heureuſe, aux confins de l'Arabie Pétrée; *Satrippa*, aujourd'hui *Médine*, étoit leur Capitale. On ne connoît plus aujourd'hui de Nation du nom de Saraſins. Ils ſont confondus parmi les Turcs & les Arabes.

SARAT-ASAR, ville de la Tribu de Ruben, au-delà du Jourdain. *Joſue* XIII, 19.

SARATHI, marqués 1 *Par.* IV, 2, ſont les mêmes que *Saraitæ*, les habirans de *Saraa*, ville de Dan. 1 *Par.* II, 53.

SARDANAPAL, Roi d'Aſſyrie. Il n'eſt pas connu dans l'Ecriture ſous le nom de *Sardanapal*; mais il y a aſſez d'apparence que c'eſt le même qui fit pénitence à la prédication de Jonas (2), & qui fut vaincu par *Arbacès* Satrape de Médie, & par *Béléſus* Satrape de Babylone. Nous croyons que *Phul* ou *Pul* Roi d'Aſſyrie, qui vint au ſecours de Manahem Roi d'Iſrael (3), étoit pere de *Sardanapal*; comme qui diroit *Sardan-pul*. Voyez *Phul*. Béléſus Satrape de Babylone, eſt apparemment le même que *Baladan*, marqué dans Iſaïe, XXXIX, 1, & 4 *Reg.* XX, 12, & qui eſt connu dans les Profanes ſous le nom de Nabonaſſar. Uſſérius met la premiere année du regne de Sardanapal en l'an du Monde 3237, avant Jeſus-Chriſt 763, avant l'Ere vulgaire 767. Il régna vingt ans à Ninive, ſelon Euſebe & Jules Africain. Tout le monde ſait que les richeſſes, le luxe & la molleſſe de ce Prince ſont paſſées en Proverbe. Caché au fond de ſon palais avec ſes femmes, à peine paroiſſoit-il jamais en public (4), négligeant entierement les affaires de ſon Royaume. Deux de ſes Satrapes, Arbacès & Béléſus, indignés de ſa lâcheté, & las d'obéir à un tel Prince, ſe révolterent contre lui, en l'an du Monde 3254, avant Jeſus-Chriſt 746, avant l'Ere vulgaire 750, & l'attaquerent avec une armée de quatre cents mille hommes, compoſée de Medes, de Perſes, de Babyloniens & d'Arabes.

Cette armée fut battue dans les trois premiers combats: mais au quatrieme, les troupes Bactriennes étant paſſées de ſon côté, elle demeura victorieuſe, & chaſſa l'ennemi de ſon camp, l'ayant attaqué pendant la nuit. Sardanapal ayant laiſſé le commandement de ſes troupes à ſon beau-frere nommé Salæmen, ſe rerita dans Ninive. Salæmen fut vaincu dans deux combats, & perdit preſque toute ſon armée. Ainſi les conjurés ſe

(1) שארק *Sarak*, *fuari*, *prædari*. (2) *Jonas* III, 6. (3) 4 *Reg.* XIX, 20, 1 *Par.* V, 26. (4) *Vide Juſtin. l.* 1. *Diodor. Sicul. l.* 2. *Cteſiam*, *Athenæum. l.* 12.

diſpoſerent à aſſiéger Sardanapal dans Ninive. Ce Prince craignant les événemens de la guerre, envoya ſes trois fils & ſes deux filles en Paphlagonie, à Cotta Gouverneur de cette Province, afin qu'ils y demeuraſſent en ſureté. Il fit de grandes levées de ſoldats, & amaſſa de grandes proviſions dans Ninive, pour ſe diſpoſer à y ſoutenir un long ſiege. La ville fut aſſiégée pendant trois ans, & elle auroit ſoutenu le ſiege encore plus longtemps, ſi le Tigre extraordinairement enflé par les pluies, ne ſe fût débordé, & n'eût renverſé vingt ſtades, ou trois mille cinq cents pas de la muraille.

Alors Sardanapal voyant qu'il lui étoit impoſſible de réſiſter, fit un bûcher au milieu de ſon palais, où il ramaſſa toutes ſes richeſſes, qui étoient immenſes, & où il ſe brûla avec ſes concubines & ſes eunuques, après avoir mis le feu au palais. Dès que les eaux furent écoulées, les conjurés entrerent ſans peine dans Ninive. Ainſi finit l'Empire d'Aſſyrie (1), après avoir duré cinq cents vingt ans, comme le dit Hérodote, l. 1, c. 95. Arbacès fut proclamé Roi des Medes, & Béléſus, ou Nabonaſſar, ou Baladan, Roi de Babylone. Ce qui n'empêcha pas que les Aſſyriens n'établiſſent encore un nouveau Roi, qui domina ſur l'Aſſyrie proprement dite, & réduite dans ſes anciennes bornes. Ce Roi eſt nommé par les Profanes, *Ninus le jeune*, & par les Auteurs ſacrés, *Téglat-phalaſſar*. Voyez 4 *Reg.* XV, 29, XVI, 7, 10 & 1 *Par.* V, 6, 26, & 2 *Par.* XXVIII, 20.

SARDES, ville de l'Aſie Mineure, autrefois Capitale de Crœſus Roi des Lydiens. Saint Jean dans l'Apocalypſe (2), écrivant de la part de Jeſus-Chriſt à l'Ange, c'eſt-à-dire, à l'Evêque de Sardes, lui dit : *Voici ce que dit celui qui a les ſept Eſprits de Dieu : Je connois vos œuvres ; vous êtes en réputation de vivre, mais vous êtes mort. Soyez vigilant, & affermiſſez le reſte, qui eſt prêt de mourir : car je ne trouve pas que vos œuvres ſoient pleines devant mon Dieu. Souvenez-vous de quelle maniere vous avez reçu & entendu* la parole de vérité; *gardez-la, & faites pénitence ; car ſi vous ne veillez, je viendrai à vous comme un larron, lorſque vous y penſerez le moins. Vous avez néanmoins à Sardes quelque peu de perſonnes, qui n'ont point ſouillé leurs vêtemens. Ceux-là marcheront avec moi, habillés de blanc ; car ils en ſont dignes. Celui qui ſera victorieux, ſera ainſi vêtu d'habits blancs, & je n'effacerai point ſon nom du livre de vie, & je confeſſerai ſon nom devant mon Pere, & devant ſes Anges.*

On ignore le nom de l'Evêque qui étoit alors à Sardes. Quelques Modernes (3) ont voulu dire que c'étoit ſaint Méliton, célebre Evêque de cette ville, & Apologiſte de notre Religion, qui écrivoit ſous Marc Aurele, vers l'an 170 ou 175 de Jeſus-Chriſt. Si cela étoit, il faudroit dire qu'il auroit été Evêque plus de ſoixante & quinze ans, ce qui n'eſt pas aiſé à croire, aucun des Anciens n'ayant dit qu'il ait été Diſciple des Apôtres, ni qu'il ait vécu extraordinairement long-temps. On ne doit donc pas lui attribuer ſans preuve une antiquité, qui d'ailleurs ne lui ſeroit nullement honorable, puiſque S. Jean parle de l'Ange de Sardes en des termes peu avantageux.

(1) An du Monde 3257, avant J. C. 743, avant l'Ere vulg. 747. (2) *Apoc.* III, 1, 2, 3. (3) *Vide Halloix. in Melitone, p.* 819, 820, 838, 839.

SARDOINE;

SARDOINE; *ſardius lapis* (1), en Hébreu, *odem* (2). Ce terme ſignifie rougeur; d'où vient que quelques-uns le traduiſent par *rubis*, ou par pyrope. La ſardoine eſt rouge, tirant ſur le blanc, ainſi que l'ongle de l'homme.

SARDONIX; comme qui diroit, une ſardoine jointe à l'onyx. Or l'*onyx* eſt une pierre précieuſe, qu'on nomme communément *cornaline*. La cornaline a le fond blanc, comme l'ongle poſé ſur la chair vive. On a traduit par *ſardonius lapis*, l'Hébreu *ſchohem* (3), qui ſignifie plutôt l'*émeraude*.

SAREA, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 33.

SAREAS. Voyez *Saraïas VI*, & comparez 4 *Reg.* XXV, 23, & *Jerem.* XL, 8.

SARED, fils aîné de Zabulon (4), & Chef de la famille des *Sarebites*.

SAREDA, ville de la Tribu d'Ephraïm, d'où étoit Jéroboam fils de Nabat. 3 *Reg.* XI, 26. Peut-être la même que *Saredata*, & que *Sarthan*. Voyez ci-après.

SAREDATA (5), nommé autrement *Sarthan* (6), ville de la Tribu d'Ephraïm, dans laquelle on jeta en fonte les plus grands ouvrages en cuivre que fit Hiram pour le Temple de Salomon. Les eaux du Jourdain remonterent juſqu'à Sarthan (7), lorſque les Hébreux paſſerent ce fleuve ſous Joſué.

SAREPTA, ville des Sidoniens, ſituée dans la Phénicie entre Tyr & Sidon, ſur la Mer Méditerranée. Pline & Etienne l'appellent *Sarapta*, & les Arabes, *Tzarphand*: Joſeph, & les Grecs, *Sarephta* ou *Saraphta*; les Juifs, *Zarphat*. Le Géographe Arabe Scherif-ibn-idris la met à vingt milles de Tyr, & à dix milles de Sidon. Sidon eſt au nord, & Tyr au midi. Elle eſt fameuſe par la demeure qu'y fit le Prophete Elie (8), chez une pauvre femme, pendant que la famine déſoloit le Royaume d'Iſrael. On y montroit au temps de ſaint Jérôme (9), & encore long-temps depuis, le lieu où le Prophete Elie avoit demeuré, qui étoit une petite tour. On bâtit dans la ſuite une Egliſe au même endroit au milieu de la ville. Le vin de Sarepta eſt connu chez les Anciens (10).

. . . . . *Et dulcia Bacchi*
Munera, quæ Sarepta ferax, quæ
Gaza creârat.

Un Auteur (11) dit que les vins de Sarepta ſont ſi fumeux, que les plus hardis buveurs n'en auroient boire un ſeptier en un mois. Or le ſeptier, *ſextarius*, n'étoit que la pinte de Paris, ſelon Budée. *Sarepta* n'eſt aujourd'hui qu'un petit village au-deſſus d'une montagne, à quinze cents pas de la mer. Quelques-uns ont cru que le nom de Sarepta venoit des métaux ou du verre que l'on fondoit en cet endroit. *Zaraph* en Hébreu, ſignifie fondre des métaux, ou autre choſe. C'eſt de la ville de Sarepta que Jupiter, ſous la forme d'un taureau, ravit Europe.

SARERA. Saint Epiphane dit qu'Ezéchiel étoit de la terre de *Sarera*.

SARÉS, fils de Pharés & de Machir. 1 *Par* VII, 16.

(1) *Exod.* XXVIII, 17, 39. *Ezech.* XXVIII, 13. *Apoc.* XXI, 20. (2) אודם *Odem.* (3) *Job.* XXVIII, 16. שוהם *Schohem.* (4) *Geneſ.* XLVI, 14. *Num.* XXVI, 16. (5) 2 *Par.* IV, 17. (6) 3 *Reg.* VII, 46. (7) *Joſue* III, 16. (8) 3 *Reg.* XVII, 9, 10. (9) *Vide Hieron. Epitaph. Paulæ, & Itinerar. Antonini Mart. & Phocæ.* (10) *Coripp. l. 3. Vide & Fortunat. de vita S. Martini.... Sarepta Lucida perſpicuis certantia vina lapillis.* (11) *Fulgent. l. 2. Mytholog.*

SARGON, Roi d'Aſſyrie. Nous croyons que c'eſt Aſſa-radon. *Iſai.* XX, 1. Voyez *Aſſaradon.*

SARID, ville de Zabulon. *Joſué* XIX, 10. On lit *Saridim*, *Joel* II, 32, & Théodotion l'a pris pour un nom propre. Mais ſaint Jérôme l'a traduit par *reliquiæ*, les reſtes. Il avoue pourtant que les Juifs le prennent pour un nom de lieu.

SARION, ou *Schirion.* C'eſt le nom que les Sidoniens donnent au mont *Hermont. Deut.* III, 9. Voyez *Hermon.*

SAROHEN, ville de la Tribu de Siméon. *Joſue* XIX, 6; apparemment la même que *Saharem.*

SARON, ou *Sarona.* Nous connoiſſons trois cantons de la Paleſtine nommés *Saron.* Ce nom étoit comme paſſé en proverbe, pour marquer un lieu d'une beauté & d'une fertilité extraordinaire. Voyez *Iſai.* XXXIII, 9, XXXV, 2.

I. SARON, canton entre le mont Thabor, & la mer de Tibériade (1).

II. SARON, canton entre la ville de Céſarée de Paleſtine, & Joppé (2).

III. SARON, canton au-delà du Jourdain, dans le pays de Baſan, & dans le partage de la Tribu de Gad (3). M. Reland ſoutient qu'il n'y avoit point de Saron au-delà du Jourdain, & que ceux de la Tribu de Gad, venoient paître leurs troupeaux juſques dans le canton qui eſt aux environs de Joppé, de Céſarée, & de Lydda (4); ce qui ne nous paroît pas croyable, à cauſe de la diſtance des lieux. D'ailleurs le pays de Baſan étoit très-beau & très-fertile.

IV. SARON. Les nouveaux Voyageurs donnent auſſi ce nom à la plaine qui eſt entre Ecdippe & Ptolémaïde.

V. SARON, ville dont le Roi fut pris & tué par Joſué. *Joſué* XII, 18. Saint Luc dans les Actes (5), ſemble marquer auſſi une ville de Saron: *Qui habitabant Lyddæ & Saronæ*; & dans les Paralipomenes (6), on trouve un nommé Sétraï de Sarone, *Setraï Saronites*: mais ces paſſages peuvent fort bien marquer un pays ou un canton, & non une ville de *Saron. Saraſin.* Voyez *Saraſin.*

SAR-SACHIM, un des Chefs de l'armée des Babyloniens (7). Son nom eſt un nom de dignité; il ſignifie, *le Prince des Echanſons.*

SARTHAN, ou *Sarthana*, ville que quelques-uns placent à l'Orient du Jourdain, mais qui étoit plutôt à l'occident de ce fleuve. Voyez 4 *Reg.* IV, 12. Les eaux reculerent juſqu'à Sarthan, lorſque les Iſraélites paſſerent le Jourdain (8). Le Roi Salomon fit fondre entre Socoth & Sarthan les grands vaiſſeaux de cuivre qu'il fallut faire pour l'uſage du Temple (9). *Sarthan* eſt la même que *Saredatha*, 2 *Par.* IV, 17, & peut-être auſſi que *Sareda*, 3 *Reg.* XI, 26, qui étoit la patrie de Jéroboam fils de Nabat.

SARUG, fils de *Réhu* ou de *Ragau* (10). Il naquit l'an du Monde 1819. Il engendra Nachor à l'âge de trente ans, & vécut encore deux cents ans après, étant mort en l'an du Monde 2049, avant Jeſus-Chriſt 1951, avant l'Ere vulgaire 1955.

SARVIA, ſœur de David, &

(1) *Euſeb. & Hieronym. in Saron.* (2) *Euſeb. & Hieronym. in loco citato. Vide Hieronym. in Iſai.* XXXIII & LXV. (3) 1 *Par.* V, 16. (4) *Reland. Paleſt. l.* 1, *c.* 55, *p.* 370, & *l.* 3, *p.* 988. (5) *Act.* IX, 35. (6) 1 *Par.* XXVII, 29. (7) *Jerem.* XXXIX, 3. שר שכים *Princeps Pincernarum.* (8) *Joſue* III, 16. (9) 3 *Reg.* VII, 46. (10) *Geneſ.* XI, 20, 21, 22.

mere de Joab, d'Abiſaï & d'Hazael. 2 *Reg.* II, 18, & 1 *Par.* II, 16.

SASAI, un des fils d'Enac, que Caleb extermina. *Joſue* XV, 14.

SASSABASAR. Le Roi Cyrus fit rendre aux Juifs les vaiſſeaux ſacrés du Temple de Jéruſalem, qui avoient été emportés à Babylone par Nabuchodonoſor (1). Il les fit remettre par compte à *Saſſabaſar* Prince de Juda. La plupart des Interpretes croient que *Saſſabaſar* eſt le même que Zorobabel, & qu'il portoit le nom de Saſſabaſar parmi les Babyloniens, comme Daniel y avoit celui de Balthaſar. L'Ecriture dit que Zorobabel a fondé le Temple (2); elle en dit autant de Saſſabaſar (3). D'autres veulent que Saſſabaſar ſoit un Officier Perſe, envoyé pour gouverner les Juifs. Il n'eſt pas trop certain que Zorobabel ait eu ce gouvernement. Les Grecs donnent à Saſſabaſar, ou comme ils l'appellent, *Sammanaſar*, la qualité de Gouverneur de Judée (4). On peut voir les Commentateurs ſur 1 *Eſdr.* I, 8.

SATE, *ſatum*, en Hébreu *ſeah* (5), ſorte de meſure creuſe parmi les Hébreux, étoit de la capacité de neuf pintes, chopine, demi-ſeptier, un poſſon, quatre pouces cubes, & un peu plus. Voyez la Table des Meſures

SATAN, ou *Sathan*, *Sathanas*. Ce terme eſt purement Hébreu; il ſignifie *un adverſaire* (6), *un ennemi*, *un accuſateur*; & il eſt ſouvent traduit par *adverſaire* dans les Septante & dans la Vulgate. Par exemple (7), les Satrapes des Philiſtins diſent à Achis: Renvoyez David, *de peur qu'il ne devienne notre ennemi*, & qu'il ne tourne ſes armes contre nous. Et: *Le Seigneur ſuſcita des adverſaires* à Salomon en la perſonne d'Adad & de Razon (8).

Quelquefois ſaint Jérôme a conſervé le nom de *Sathan* dans le ſens d'*adverſaire*. Par exemple (9), *Non eſt Sathan, neque occurſus malus*: Je n'ai ni ennemi, ni mauvaiſe rencontre (10)? *Cur efficimini mihi hodie in Sathan*? Enfans de Sarvia, pourquoi êtes-vous devenus mes ennemis?

D'autres fois *Sathan* ſe met pour le Démon. Par exemple, dans Job (11): *Sathan ſe trouve au milieu des Enfans de Dieu, & Dieu lui dit: Sathan, d'où viens-tu?* Et dans les Pſeaumes (12): *Que Sathan ſoit à ſa droite pour l'accuſer.* Et dans Zacharie (13): *Sathan étoit à ſa droite, & il dit à Sathan: Que le Seigneur te réprime.*

Dans les Livres du Nouveau Teſtament, *Sathanas* ſe prend auſſi & dans le ſens d'adverſaire, & dans celui de Démon. Par exemple, Jeſus-Chriſt dit à ſaint Pierre (14): *Retirez-vous de moi, Sathan; vous m'êtes un ſujet de ſcandale*; c'eſt-à-dire: Retirez-vous, mon adverſaire, vous qui voulez vous oppoſer à ce que je déſire le plus. Mais le plus ſouvent *Sathanas* ſe prend pour le Démon (15): *Si Sathan chaſſe Sathan, comment ſon regne ſubſiſtera-t-il*? Et dans l'Apocalypſe (16): *Sathan qui eſt appelé le Diable.*

Sathanas ſe met ſouvent dans

(1) 1 *Eſdr.* 1, 8. (2) *Zach.* IV, 9. (3) 1 *Eſdr.* V, 16. (4) 3 *Eſdr.* 11. Προσωτὸς τῆς Ἰσδαίας. (5) סאה 70. Σατον. *Satum.* ou μετρον *menſura*, ou οιζι, *Ephi.* (6) שטן *Adverſarius.* (7) 1 *Reg.* XXIX, 4. (8) 3 *Reg.* XI, 14, 23, 24. (9) 3 *Reg.* V, 4. (10) 2 *Reg.* XIX, 22. (11) *Job.* I, 6, 7, 11, 1, 8, *&c.* (12) *Pſalm.* CIX, 6. (13) *Zach.* III, 1, 2. (14) *Matth.* XVI, 23. *Marc.* VIII, 33. (15) *Matth.* XII, 16. *Marc.* III, 23. (16) *Apoc.* XIX, 9, XX, 2.

l'Ecriture, pour un accuſateur, un demandeur dans un procès; & je penſe que c'eſt ſa ſignification la plus littérale : *L'Ange me fit voir*, dit Zacharie (1), *le Grand-Prêtre Jeſus, qui étoit debout devant l'Ange du Seigneur; & Sathan étoit à ſa droite pour s'oppoſer à lui.* Les Septante ont traduit ce terme par, *Diabolos*, qui ſignifie auſſi un adverſaire, un calomniateur, un accuſateur. Le *Sathan*, ou l'accuſateur, eſt à la droite de Jeſus, de même que dans le Pſeaume CVIII, ℣. 6. *Conſtitue ſuper eum peccatorem, & Diabolus ſtet à dextris ejus.* L'Hébreu : *Et Sathan ſtet à dextris ejus.* Zacharie continue : *Et le Seigneur dit à Sathan : Que le Seigneur te réprime, ô Sathan !* Qu'il mépriſe tes accuſations, qu'il mépriſe ta mauvaiſe volonté.

On rapporte à ce même paſſage ce qui eſt dit dans ſaint Jude (2) : *Lorſque l'Archange Michel conteſtoit avec le Diable au ſujet du corps de Moïſe* (que le Démon vouloit découvrir aux enfans d'Iſrael pour les induire enſuite à lui rendre un culte ſuperſtitieux.) *Michel n'oſa le condamner par des paroles de malédictions; mais il lui dit : Que le Seigneur te commande*, ou *te réprime. Diabolus* en ce paſſage eſt le même que *Sathan* dans Zacharie.

ANGE DE SATHAN. Voyez ci-devant l'article *Ange*.

REGNE DE SATHAN. Jeſus-Chriſt dans l'Evangile (3) nous repréſente Sathan comme un Monarque qui a ſous lui d'autres Démons qui lui obéiſſent. Béelſébub eſt comme leur Roi. Si Béelſébub, dit-il, chaſſe les autres Démons, ſon empire eſt donc diviſé; il travaille donc à ſa propre ruine; ce qui n'eſt nullement croyable. Il eſt donc faux que je chaſſe les Démons au nom de Béelſébub. Saint Paul dans les Actes (4) reconnoît que tous ceux qui ne ſont pas dans la Religion de Jeſus-Chriſt, ſont dans l'empire, ou dans la puiſſance de Sathan. S. Jean dans l'Apocalypſe (5) dit qu'après mille ans, Sathan ſera délié, & ſortira de l'Enfer, & ſéduira les Nations.

LA SYNAGOGUE DE SATHAN dont parle le même Evangéliſte (6), ſont apparemment les Juifs incrédules, les faux zélés pour la Loi de Moïſe, qui dans les premiers temps firent les plus ardens perſécuteurs des Chrétiens. Ils étoient nombreux à Smirne, où ſaint Polycarpe, à qui ſaint Jean parle dans l'endroit cité, étoit Evêque.

LES HAUTEURS, OU LES PROFONDEURS DE SATHAN. Saint Jean écrit aux Chrétiens de l'Egliſe de Thyatire, & leur dit (7) : Vous ne connoiſſez point les hauteurs ou les profondeurs de Sathan; *qui non cognoverunt altitudines Sathanæ*; c'eſt-à-dire, les myſteres des Nicolaïtes & des Simoniens qui cachoient leurs erreurs ſous une myſtérieuſe profondeur; ils parloient de certaines intelligences qui avoient créé le monde, & qui étoient oppoſées au Créateur; ils enſeignoient une ſcience abſtruſe ſur la nature des Anges & ſur leurs divers degrés : Ils avoient des Livres ſecrets écrits d'une façon myſtérieuſe & profonde; c'eſt ce que ſaint Jean appelle les profondeurs de Sathan.

ÊTRE LIVRÉ A SATHAN, c'eſt être excommunié, & abandonné pour un temps au Démon, qui

(1) *Zach.* III, 1. ות שטן עמד על ימות 70. Και ὁ διαβολος ειςηκει. (2) *Judæ* ℣. 9. (3) *Matth.* XII, 16. *Marc.* III, 23. *Luc.* XI, 18. (4) *Act.* XXVI, 18. (5) *Apoc.* XX, 7. (6) *Apoc.* II, 9, 13. (7) *Apoc.* II, 24. τα βαθεα τυ Σαταν.

poſſédoit viſiblement ces ſortes de gens, qui avoient mérité ce châtiment par leur crime ou par leurs erreurs. Saint Paul livra à Sathan *Hymenée* (1) *& Alexandre*, *afin qu'ils appriſſent à ne pas blaſphémer.* Il lui livra auſſi l'Inceſtueux de Corinthe (2), *afin qu'il fût affligé dans ſon corps, & que ſon eſprit fût ſauvé au jour de Notre Seigneur* Jeſus-Chriſt.

Jeſus-Chriſt ayant envoyé ſes Diſciples prêcher dans les Villes & dans les Bourgades de Judée (3), ils renvinrent tous joyeux, & lui dirent: *Seigneur, les Démons mêmes nous ſont ſoumis; Jeſus leur répondit: Je voyois Sathan* tomber comme une étoile *qui tombe du Ciel.* Il ſemble faire alluſion à ce paſſage d'Iſaïe (4): *Quomodo cecidiſti de Cœlo, Lucifer, qui manè oriebaris*; & il marquoit que le regne du Démon alloit finir. Ailleurs (5), il dit à Simon Pierre, que Sathan les a demandés à Dieu, *pour les cribler comme on crible le froment, mais qu'il a prié pour lui, afin que ſa foi ne manque point*; marquant par là les vains efforts que le Démon devoit faire pour ruiner l'Egliſe naiſſante.

On a déjà remarqué ailleurs que les Hébreux attribuoient à l'opération de Sathan, la plupart des maladies corporelles (6): *Ne falloit-il pas délivrer en un jour de Sabbat cette fille d'Abraham que Sathan tenoit liée depuis dix ans?*

En raſſemblant tous les paſſages où il eſt parlé de Sathan, ou du Démon, on remarque qu'il eſt tombé du Ciel avec toute ſa troupe; que Dieu l'en a précipité pour punir ſon orgueil; que par ſa jalouſie & ſa malice, la mort & tous les maux ſont entrés dans le monde; que par la permiſſion de Dieu il exerce dans le monde une eſpece d'empire ſur ſes ſuppôts, ſur les Anges apoſtats comme lui; que Dieu s'en ſert pour éprouver les bons, & pour châtier les méchans; qu'il eſt un eſprit de menſonge dans la bouche des faux Prophetes, des ſéducteurs & des hérétiques; que c'eſt lui ou les ſiens qui tourmentent, qui obſedent, & qui poſſedent les hommes, qui leur inſpirent de mauvais deſſeins, comme à David de faire le dénombrement de ſon peuple, & à Judas de trahir J. C., & à Ananie & Saphire de récéler le prix de leur champ; qu'il nous environne plein de rage comme un Lion pour nous ſéduire & nous engager dans le crime.

Que ſon pouvoir & ſa malice ſont bornés & ſubordonnés à la volonté de Dieu; qu'il apparoît quelquefois aux hommes pour les tromper; qu'il ſe transforme en Ange de lumiere; qu'il paroît auſſi en forme de ſpectre, comme il parut aux Egyptiens pendant les ténebres qui couvrirent l'Egypte au temps de Moïſe; qu'il cauſe pluſieurs maladies aux hommes, qu'il préſide principalement à la mort; qu'il conduit les ames des méchans en enfer; qu'à préſent il eſt enfermé comme en priſon dans l'enfer, mais qu'il ſera délié & mis en liberté à la fin du monde au temps de l'Antechriſt; que le feu d'enfer lui eſt préparé à lui & aux ſiens; qu'il doit être jugé au dernier jour. Mais je ne vois pas diſtinctement dans l'Ecriture qu'il tourmente dans l'enfer les ames des méchans comme nous le croyons communément.

SATRAPE, eſt un nom Perſan, qui dans ſon origine ſignifie proprement un Général d'une armée navale; mais depuis il a été communément donné aux Gouverneurs des Provinces, & aux prin-

(1) 1 *Timot.* I, 20. (2) 1 *Cor.* V, 5. (3) *Luc.* X, 18. (4) *Iſai.* XIV, 12. (5) *Luc.* XXII, 31. (6) *Luc.* XIII, 16.

cipaux Miniſtres des Rois de Perſe. Nous les trouvons, même bien long-temps avant les Rois de Perſe, dans les *Satrapies* des Philiſtins, qui ſubſiſtoient dès le temps de Joſué, ou des Juges. Il eſt vrai que les *Satrapes des Philiſtins* ſont appelés dans l'Hébreu *Seranim*(1); d'où vint le nom de *Surenes*, qui étoit auſſi un nom de dignité chez les Perſes. Le Général de l'armée des Parthes qui tua Craſſus, ſe nommoit *Surena* (2). Pour ce qui eſt du nom de *Satrape*, dont il s'agit ici, je le trouve dans le Chaldéen de Daniel (3), dans Eſdras & dans Eſther, ſous le nom d'*Achaſparné*, d'où les Grecs ont fait *Satrapæ*, par l'éliſion de quelques lettres du commencement & de la fin du mot. Ce terme, ſelon ſon étymologie, ſignifie *un Grand qui voit la face du Roi*, ou *les Portiers de la Majeſté*. Voyez les Auteurs des Dictionnaires Hébreux & Chaldéens, & les Commentateurs ſur Daniel, III, 2. On trouve auſſi dans Jérémie (4) & dans Nahum (5) le nom de *Tapſar*, que les Interpretes traduiſent par *Satrapes*.

Les Satrapes des Philiſtins étoient comme des Rois, qui gouvernoient avec un pouvoir abſolu les cinq Satrapies, c'eſt-à-dire, les cinq villes principales des Philiſtins. Ces peuples avoient auſſi quelques Rois dans d'autres villes. Par exemple, Abimélech Roi de Gérare, & Achis Roi de Geth, étoient Philiſtins, mais différens des *Surenes* ou *Satrapes* des cinq Satrapies dont il eſt ſouvent parlé dans le Livre des Juges, & dans le premier Livre des Rois. Mais les Satrapes des Perſes étoient de ſimples Gouverneurs de Provinces envoyés de la part du Roi, ou des Officiers de ſes troupes. Saint Jérôme traduit quelquefois par *Satrapæ* (6), l'Hébreu *Pachat*, qui ſignifie un Chef de troupes, un Gouverneur de Province; d'où vient le nom de *Bacha* ou *Pacha*, qui eſt encore aujourd'hui en uſage chez les Turcs. Mais le vrai nom de *Satrape*, eſt caché ſous le terme *Achaſdrapné*, qu'on lit dans Daniel, dans Eſdras & dans Eſther, qui ſont des Livres écrits pendant ou depuis la captivité.

SATURNE, Divinité Païenne. L'Ecriture ne nomme jamais ce faux Dieu; mais pluſieurs Interpretes croient qu'il eſt déſigné ſous le nom de *Rempham*, dans les Actes, VII, 43, où ſaint Etienne cite Amos, V, 26. On peut voir ci-devant l'article *Rempham*.

La Mythologie, ou la Fable, fait Saturne fils du Ciel & de *Veſta* qui eſt la terre. Il fit ſon pere eunuque, de peur qu'il n'eût d'autres enfans. Il épouſa *Cybele*, ou *Rhéa*, dont il eut pluſieurs enfans; & ſachant qu'un d'entr'eux lui devoit ôter l'Empire, il les dévoroit tous auſſi-tôt qu'ils naiſſoient. Rhéa voulant ſauver ſon fils Jupiter nouveau né, donna à Saturne, au lieu de l'enfant, une pierre enveloppée, qu'il dévora. Jupiter devenu grand, fit la guerre à ſon pere, le vainquit, le chargea de liens, & le jeta dans les enfers, avec tous ceux qui l'avoient ſervi dans la guerre.

Saturne eut trois fils de Rhéa; ſavoir, Jupiter, Neptune, & Pluton, & une fille nommée Junon, ſœur jumelle & épouſe de Jupiter; quelques-uns y ajoutent *Cérès* & *Veſta*. On dit que Saturne régna en Italie après Janus, qu'il y éta-

(1) *Judic.* III, 3. סרנים *Seranim. Satrapæ.* (2) *Plutarch. in Craſſo.* (3) *Dan.* II, 1. אחשדרפניא *Achaſdarpané. ita & 1 Eſdr.* VIII, 36, & *Eſth.* III, 12. (4) *Jerem.* LI, 27. טפסר *Taphſar.* (5) *Nahum.* (6) 4 *Reg.* XVIII, 24, & 2 *Par.* IX, 14. פחות *Satrapæ.* פחת *Satrapa.*

blit la communauté des biens & l'égalité des conditions ; de là vient que dans les Fêtes nommées Saturnales qu'on célébroit au mois de Décembre, les ſerviteurs ſe mettoient à table avec leurs maîtres, ou même les maîtres ſervoient à table leurs ſerviteurs. C'eſt ce regne de Saturne qu'on appelle le *Siecle d'Or*. On dépeignoit autrefois Saturne comme un Vieillard courbé, ayant une Faulx à la main : on lui attribuoit le gouvernement des temps & des ſaiſons, & on lui donnoit en Grec le nom de *Cronos*, qui ſignifie le temps.

Le nom de cette fauſſe Divinité ne devroit pas naturellement entrer dans un Dictionnaire de la Bible, qui ne doit être rempli que de noms conſacrés par les Livres ſaints. Mais comme Saturne renferme pluſieurs traits de reſſemblance avec le Patriarche Noé, & que pluſieurs fauſſes Divinités, dont il eſt parlé dans l'Ecriture, ſont, au jugement de quelques Savans, les mêmes que Saturne, on ne ſera pas fâché de trouver ici un précis de ſon hiſtoire. On a cru que Baal, que Moloch, que Remphan, étoient Saturne, que la coutume des Sacrifices d'Hoſties humaines étoit venue de Saturne, qu'il étoit confondu avec Abraham, ou avec Iſrael : les Anciens parlent de Saturne Phénicien, du Saturne Africain ou Carthaginois, du Saturne Egyptien. On peut voir ce qu'on a dit de *Baal*, de *Moloch*, & des ſacrifices de victimes humaines.

Quant aux traits de reſſemblance qui ſe trouvent entre Noé & Saturne, ils ne peuvent être plus ſenſibles. Il eſt repréſenté avec une faulx comme Inventeur de l'Agriculture : Noé eſt nommé *Vir Agricola* (1) ; & il eſt dit qu'il commença à cultiver la terre. Les Saturnales qu'on célébroit dans le vin, & dans la licence, & où les Serviteurs s'égaloient à leurs Maîtres, marquent l'ivreſſe de Noé, & ſa malédiction qui aſſujettit Chanaan à ſes freres, tout égal qu'il leur étoit par ſa naiſſance. On diſoit que Saturne avoit dévoré tous ſes enfans, à l'exception de Jupiter, de Neptune, & de Pluton. Noé vit périr dans les Eaux du Déluge tous les hommes de ſon temps, dont pluſieurs étoient ſes parens, & plus jeunes que lui. Dans le ſtyle de l'Ecriture on dit ſouvent que l'on fait ce qu'on n'empêche pas, ou même ce que l'on prédit.

Jupiter fit, dit-on, ſon pere eunuque, parce que Cham vit Noé dans une nudité indécente, & ne le couvrit pas. Sem, Cham & Japhet, fils de Noé, ſont manifeſtement Typhon ou Pluton, *Jupiter* & *Neptune* ; Cham ou Jupiter eut l'Afrique pour partage ; Japhet ou Neptune eut la mer, ou les Iſles ; Sem ou Pluton eut l'Aſie. Sem étoit le plus privilégié de ſes freres, par rapport à la vraie Religion : il s'attacha au Seigneur, & lui demeura fidelle ; il demeura auprès de ſon pere Noé. Cet attachement le rendit odieux à ſes freres & à leurs deſcendans. Ces grandes prérogatives exciterent leur haine & leur jalouſie ; c'eſt pourquoi ils feignirent qu'il étoit Dieu des enfers.

SAVÉ. *La vallée de Savé* (2), autrement *la vallée du Roi*, étoit apparemment aſſez près de Jéruſalem, puiſque Melchiſédech, Roi de cette ville, & le Roi de Gomorre, vinrent au-devant d'Abraham, à ſon retour de la défaite des cinq Rois, juſqu'à *la vallée de Savé*.

SAVÉ-CARIATHAIM. Les

(1) *Geneſ.* IX, 20. (2) *Geneſ.* XIV, 17.

Emims, anciens peuples de delà le Jourdain, demeuroient à Cariathaïm (1); Codorlahomor & ſes alliés les battirent la même année qu'ils attaquerent les cinq Rois de la Pentapole (2). Les Moabites dans la ſuite chaſſerent les Emims, & les exterminerent. (3) *Savé-Cariathaïm* eſt apparemment une campagne près de la ville de *Cariathaïm*. Or cette ville étoit au-delà du Jourdain, à dix milles de Médaba, vers l'Occident, dit Euſebe (4). Elle fut attribuée à la Tribu de Ruben (5), mais enſuite elle fut occupée par les Moabites. Voyez *Ezech.* XXV, 9.

I. SAUL, Roi d'Idumée. *Geneſ.* XXXVI, 37. Ce Saül étoit de Rohoboth, & il ſuccéda à *Semla de Maſreca*.

II. SAUL, fils de Simon, & petit-fils de Jacob. *Num.* XXVI, 13.

III. SAUL, fils de Cis, de la Tribu de Benjamin (6), premier Roi des Iſraélites. Un jour Cis ayant perdu ſes ânesſes, envoya Saül ſon fils pour les chercher (7). Après avoir parcouru un aſſez grand canton du pays, & comme il étoit ſur le point de s'en retourner chez ſon pere, à Gabaa, un de ſes ſerviteurs, qui l'accompagnoit, lui dit: Il y a ici près un Prophete qui eſt fort célebre; allons le conſulter, peut-être qu'il nous donnera quelque lumiere ſur le ſujet qui nous a fait venir juſqu'ici. Ils allerent donc enſemble à Ramatha, & on leur dit que Samuel venoit d'arriver dans la ville, & qu'il devoit y faire un ſacrifice ſolemnel avec les principaux du peuple. Saül s'avança donc; & Samuel l'ayant apperçu, connut par révélation, qu'il étoit celui qui devoit régner ſur Iſrael. Saül lui demanda où demeuroit le Voyant ou le Prophete; & Samuel lui dit: C'eſt moi qui ſuis le Voyant. Venez avec moi, vous mangerez avec les principaux du peuple que j'ai invités; je vous renvoyerai demain, & je vous dirai tout ce que vous avez dans le cœur: & à l'égard des ânesſes que vous avez perdues, n'en ſoyez point en peine, parce qu'elles ſont retrouvées. Et à qui ſera tout ce qu'il y a de meilleur dans Iſrael, ſinon à vous, & à toute la maiſon de votre pere? Saül lui répondit: Ne ſuis-je pas de la Tribu de Benjamin, qui eſt la plus petite d'Iſrael? Et ma famille n'eſt-elle pas la moindre de toutes celles de cette Tribu? Pourquoi donc me parlez-vous de cette ſorte? Samuel fit entrer Saül avec ſon ſerviteur dans la ſalle du feſtin, les fit aſſeoir à la tête de tous les conviés, & fit ſervir par honneur devant Saül une épaule entiere d'une victime. Après le ſouper, Samuel conduiſit Saül ſur la terraſſe de la maiſon pour dormir, & le lendemain au matin, il le reconduiſit, & deſcendit avec lui au bas de la ville de Ramatha.

Comme ils deſcendoient, Samuel dit à Saül: Faites avancer votre ſerviteur, & demeurez un peu afin que je vous faſſe ſavoir ce que le Seigneur m'a dit. En même-temps Samuel prit une petite fiole d'huile qu'il répandit ſur la tête de Saül, il le baiſa, & lui dit (8): Le Seigneur par cette onction, vous ſacre aujourd'hui pour Prince ſur ſon héritage, & vous délivrerez ſon peuple de ſes ennemis; & voici la marque que vous aurez que le

(1) *Geneſ.* XIV, 5. (2) An du Monde 2092, avant J. C. 1908, avant l'Ere vulg. 1912. (3) *Deut.* II, 10. (4) *Euſeb. in locis.* (5) *Num.* XXXII, 37, & *Joſue* XIII, 19. (6) 1 *Reg.* IX, 1, & *ſeq.* (7) An du Monde 2909, avant J. C. 1091, avant l'Ere vulg. 1095. (8) 1 *Reg.* X, 1, 2, 3, *&c.*

Seigneur vous a choisi pour Prince : Lorsque vous m'aurez quitté, vous rencontrerez deux hommes qui viennent du côté du sépulchre de Rachel, qui vous diront que les ânesses de votre pere sont retrouvées. De là, étant arrivé au chêne de Thabor, vous rencontrerez trois hommes qui vont adorer le Seigneur à Béthel, ils vous présenteront trois pains, & vous les recevrez de leur main. Enfin lorsque vous serez arrivé à la colline de Dieu, où est la station des Philistins, vous trouverez une troupe de Prophetes qui descendront du haut lieu, avec toutes sortes d'instrumens de musique : en même-temps l'Esprit de Dieu se saisira de vous, vous prophétiserez avec eux, & vous serez changé en un autre homme. Après que tous ces signes vous auront été donnés, faites ce qui se présentera à faire, parce que le Seigneur sera avec vous. Tout ce que Samuel lui avoit prédit s'accomplit le même jour, & Dieu le changea en un autre homme. Etant arrivé près la troupe des Prophetes, il se mit à prophétiser avec eux; & tous ceux qui le virent, commencerent à dire : Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis? Saül est-il aussi Prophete? Et cette parole est passée en proverbe.

Quelque temps après (1) Samuel assembla tout le peuple à Masphat, pour leur donner un Roi, ainsi qu'ils l'avoient demandé. Il jeta le sort sur toutes les Tribus d'Israel, & le sort tomba sur la Tribu de Benjamin. Il le jeta ensuite sur les familles de cette Tribu, & il tomba sur la famille de Métri; puis il le jeta sur la famille de Cis, & il tomba sur la personne de Saül. On le chercha aussi-tôt, mais on ne le trouva point. Ils consulterent le Seigneur, & il répondit : A l'heure qu'il est, il est caché dans sa maison. Ils y coururent, & l'amenerent; & lorsqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que tous les autres de la tête. Alors Samuel dit à tout le peuple : Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi, & tout le peuple cria : Vive le Roi. Après cela Samuel prononça, en présence de tout le peuple, le droit du Royaume, & tout le monde s'en retourna dans sa demeure. Saül revint à Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée, qui étoient ceux dont Dieu avoit touché le cœur. D'autres mépriserent Saül, & dirent : Comment cet homme pourra-t-il nous sauver? Mais Saül faisoit semblant de ne les pas entendre.

Environ un mois après, Naas, Roi des Ammonites, attaqua la ville de Jabès de Galaad; & ceux de Jabès lui dirent qu'ils se rendroient à lui, si dans sept jours ils ne trouvoient personne dans tout Israel qui les voulût défendre. Naas y consentit; & ceux de Jabès étant venus à Gabaa, firent leur rapport devant le peuple, & dirent que le Roi des Ammonites les assiégeoit, & les menaçoit de leur arracher à tous l'œil droit, & de les rendre l'opprobre de tout Israel. Saül retournoit alors des champs, suivant ses bœufs, & voyant que tout le peuple étoit en pleurs, il en demanda la cause; l'ayant appris, il entra dans une grande colere, prit ses bœufs, les coupa en morceaux, & les fit porter par des envoyés dans toutes les terres d'Israel, en disant : C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne suivront point Saül & Samuel. Tout le peuple s'étant donc rendu à Bézech, Saül en fit la revue, & il s'en trouva trois cents mille hommes d'Israel, & trente mille

(1) 1 *Reg.* x, 17, 18, *&c.* An du Monde 2909, avant J. C. 1091, avant l'Ere vulg. 1095.

de Juda. L'armée se mit en marche, passa le Jourdain, & arriva le lendemain au point du jour près le camp des Ammonites. Saül les attaqua par trois endroits, les mit en déroute, en tua un très-grand nombre, & les dissipa de telle sorte, qu'il n'en resta pas deux ensemble. Après cela tout le peuple revint à Galgal, & on y renouvela solemnellement l'élection & l'inauguration du Roi Saül. Voilà ce qui arriva la premiere année du regne de Saül (1).

Deux ans après (2), Saül choisit trois mille hommes de tout Israel, dont il donna mille à Jonathas, & en retint deux mille avec lui, pour tenir tête aux Philistins, qui occupoient des postes à Machmas, à Béthel & à Gabaa. Jonathas défit la garnison qui étoit à Gabaa; & tout le peuple en ayant reçu la nouvelle, prit cœur, & crut qu'il étoit temps de sécouer le joug des Philistins. Il s'assembla en armes à Galgal en très-grand nombre auprès de Saül. Les Philistins de leur coté l'ayant appris, vinrent avec une armée prodigieuse se camper à Machmas, vers l'orient de Béthel. Alors les Israélites se voyant resserrés, commencerent à se débander, & à se retirer qui d'un coté, qui d'un autre. Saül demeura sept jours à Galgal attendant l'arrivée du Prophete Samuel. Enfin voyant qu'il ne venoit point, quoiqu'il eût promis de le venir trouver dans sept jours, il commença à offrir des sacrifices à Dieu. Mais à peine avoit-il achevé, que Samuel arriva, & lui dit qu'il avoit fort mal fait d'offrir le sacrifice, sans attendre l'ordre du Seigneur; que s'il l'avoit fait, Dieu auroit affermi pour jamais son regne sur Israel. Mais, ajouta-t-il, votre regne ne subsistera point à l'avenir; le Seigneur a cherché un homme selon son cœur, & il l'a destiné pour être chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous avoit ordonné par ma bouche, d'attendre mon arrivée pendant sept jours (3).

Samuel & Saül avec les six cents hommes qui étoient demeurés auprès de lui, s'en allerent de Galgal à Gabaa; & les Philistins qui étoient à Machmas, vinrent aussi se poster vers Gabaa. Un jour Jonathas étant allé avec son Ecuyer vers le camp des Philistins, & y étant entré de la maniere que nous l'avons raconté sous l'article de *Jonathas*, tout d'un coup le trouble se mit dans le camp des ennemis, & les sentinelles du camp de Saül virent toute la terre couverte de corps morts. On chercha aussitôt qui pouvoit être hors du camp, & on trouva que c'étoit Jonathas. Saül fit consulter le Seigneur par le Grand-Prêtre; mais avant que la cérémonie fût achevée, on entendit un grand bruit, & l'on vit que les Philistins s'étoient percés l'un l'autre, & qu'il s'étoit fait un grand carnage. Saül avec ses gens commencerent à poursuivre les ennemis, & les Israélites qui s'en étoient fuis auparavant, s'étant joints à lui, ils en tuerent un très-grand nombre, & les poursuivirent d'un côté jusqu'à Béthel, nommée depuis Béthaven, à cause des veaux d'or qu'on y plaça; & de l'autre côté, jusqu'à Aïalon.

Or il arriva dans cette rencontre une chose qui jeta le trouble dans Israel. Saül avoit prononcé ce jour-là une malédiction, en disant: Maudit soit celui qui mangera jusqu'au soir. Jonathas qui ne savoit pas ce qui s'étoit passé, en traversant un bois, prit un peu de

(1) Voyez ce que j'ai remarqué sur *Samuel* sous l'an 2911. (2) 1 *Reg.* XIII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2911, avant J. C. 1089, avant l'Ere vulg. 1093. (3) 1 *Reg.* XIV, 1, 2, 3, *&c.*

miel au bout de ſon bâton, & en goûta. Sur le ſoir le peuple étant raſſemblé après la victoire, Saül dit : Jettons-nous cette nuit ſur le camp des Philiſtins, & qu'il n'en reſte pas un ſeul demain au matin. Le peuple répondit : Faites ce qu'il vous plaira. Le grand-Prêtre lui dit : Conſultons le Seigneur. Mais le Seigneur ne répondit point. Alors Saül jugeant que Dieu étoit irrité pour quelque crime commis, fit jeter le ſort ſur toutes les Tribus & ſur toutes les familles d'Iſrael ; & le ſort tomba ſur Jonathas. Saül lui dit qu'il falloit qu'il mourût : mais tout le peuple s'y oppoſa, & le délivra de ce danger. Or Saül ayant affermi ſon regne ſur Iſrael, porta ſes armes contre tous les ennemis de ſon peuple, contre Moab, Ammon, Edom, contre les Rois de Soba dans la Syrie, & contre les Philiſtins (1) ; & de quelque côté qu'il tournât ſes armes, il demeuroit victorieux. On ignore le temps & les circonſtances de ces guerres.

Après cela, Samuel lui vint ordonner de la part de Dieu d'aller faire la guerre aux Amalécites, d'exterminer ce peuple, de ne pardonner à perſonne, de n'épargner ni les hommes ni les bêtes, ni les choſes précieuſes qui pourroient ſe rencontrer dans le butin. Saül marcha donc contre Amalec, il les attaqua & les défit : mais il conſerva le Roi, les meilleurs animaux, & ce qui ſe rencontra de plus précieux dans les dépouilles. Il revint enſuite à Galgal ; mais en paſſant par le mont Carmel, qui eſt au midi du partage de Juda, & fort différent du Carmel qui eſt ſitué ſur la Méditerranée, il y érigea un arc de triomphe, ou, comme parle l'Hébreu (2), *il y érigea une main*, un monument. Samuel étant donc auſſi venu à Galgal, Saül vint au-devant de lui, & lui dit : J'ai accompli la parole du Seigneur. Samuel lui répondit : D'où vient donc ce bruit des troupeaux de bœufs & de brebis, qui retentit à mes oreilles ; Saül lui dit : Le peuple a amené d'Amalec ce qu'il y a de meilleur dans les troupeaux, pour les immoler au Seigneur. Alors Samuel lui dit : Lorſque vous étiez petit à vos yeux, le Seigneur vous a établi Chef de ſon peuple, & il vous a envoyé pour exterminer Amalec ; & vous au contraire, vous avez conſervé ce qu'il vous a plu du butin de ce peuple. Saül voulut s'excuſer, & rejeta la faute de cela ſur le peuple, qui avoit conſervé ces choſes pour en faire des ſacrifices au Seigneur ; mais Samuel lui dit : Sont-ce des holocauſtes que le Seigneur demande ? Ne demande-t-il pas plutôt que l'on obéiſſe à ſa voix ? L'obéiſſance vaut mieux que les ſacrifices, & Dieu regarde la déſobéiſſance avec autant d'horreur que la magie & l'idolatrie. Comme vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, & ne veut plus que vous ſoyez Roi.

Saül dit à Samuel : J'ai péché, en déſobéiſſant à l'ordre du Seigneur ; mais priez Dieu qu'il me pardonne cette faute, & venez avec moi, afin que j'adore le Seigneur. Samuel répondit : Je n'irai point ; & en même-temps il ſe retourna pour s'en aller : mais Saül le retint par le haut du manteau, qui ſe déchira entre ſes mains. Alors Samuel lui dit : Le Seigneur a déchiré votre Royaume, & il le donnera à un autre qui vaut mieux que vous (3) : *Car le victorieux*

(1) 1 *Reg.* XV, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2930, avant J. C. 1070, avant l'Ere vulg. 1074. (2) 1 *Reg.* XV, 12. וחינח מציבלוא יד *Et ecce erexit ſibi manum Confer.* 1 *Reg.* XVIII, 18. *Abſalom erexit ſibi manum.* (3) 1 *Reg.* XV, 29. גוח ישראל לא ישקר ולא ינהם כי לא אדם הוא

dans Iſrael ne mentira pas, & ne ſe repentira pas, parce qu'il n'eſt pas homme pour ſe repentir. Quelques-uns rapportent ceci à Saül, comme ſi Samuel par une ironie piquante, eût voulu lui dire qu'un Prince comme lui qui s'érigeoit des arcs de triomphe, n'étoit pas homme à ſe repentir : mais il ſemble qu'il vaut mieux le rapporter à Dieu, qui ne révoquera point l'arrêt qu'il a prononcé contre Saül. Samuel ne laiſſa pas de ſuivre Saül, & de revenir avec lui dans le camp à Galgal. Alors il ſe fit amener Agag Roi d'Amalec, & le mit en pieces de ſa propre main.

Quelques années après (1), Samuel alla par l'ordre du Seigneur, donner l'onction royale à David ; & dès-lors l'Eſprit du Seigneur ſe retira de Saül, & Dieu permit qu'il fût agité par un mauvais Eſprit, qui, ſe ſervant de la mauvaiſe diſpoſition des humeurs de ce Prince & de ſa mélancolie, l'agitoit & l'obſédoit (2). Alors ſes gens firent venir David, pour le ſoulager par le ſon des inſtrumens, dont il ſavoit parfaitement jouer. Saül prit David en affection, il le fit ſon Ecuyer, & le retint près de ſa perſonne. Environ huit ans après (3), les Philiſtins étant venus ſe camper entre Soco & Azéca, Saül avec l'armée d'Iſrael, ſe poſta dans la vallée du Térébinthe. Or il y avoit un géant nommé Goliath, dans l'armée des Philiſtins, qui venoit tous les jours inſulter l'armée d'Iſrael, demandant quelqu'un qui pût combattre contre lui. Saül avoit promis ſa fille en mariage à celui qui l'auroit vaincu ; mais nul n'avoit oſé l'attaquer. David, qui depuis aſſez long-temps s'en étoit retourné à Bethléem, fut envoyé vers ce temps-là par ſon pere au camp, & ayant ouï les inſultes de Goliath, s'offrit à le combattre, il le fit en effet, & le vainquit, comme nous l'avons remarqué dans les articles de *Goliath* & de *David*. Saül avoit tellement perdu l'idée de David, qu'il ne le reconnut plus, lorſqu'il ſe préſenta devant lui. Mais après la victoire qu'il eut remportée contre Goliath, il le retint toujours auprès de lui, & lui donna le commandement de quelques gens de guerre.

Il avoit conçu quelque chagrin contre lui (4), ſur ce qu'au retour de l'expédition contre les Philiſtins, les femmes qui vinrent au-devant de l'armée victorieuſe, chantoient, en danſant : Saül en a tué mille, & David dix mille. Un jour donc qu'il étoit dans ſa maiſon tranſporté par l'agitation du mauvais Eſprit, & que David jouoit des inſtrumens devant lui, il voulut le percer d'une lance qu'il tenoit en main ; mais David ſe détourna, & évita le coup. Il lui donna enſuite le commandement de mille hommes, & lui promit Mérob ſa fille aînée, ſans avoir néanmoins aucune envie de la lui accorder ; il cherchoit ſeulement occaſion de le faire périr par la main des Philiſtins, en l'expoſant ſouvent à des combats contre eux. Il maria enſuite ſa fille Mérob à un autre, & lui promit Michol ſa ſeconde fille ; & il lui fit dire qu'il ne lui demandoit pour dot que cent prépuces de Philiſtins. David exécuta promptement cette condition, & épouſa Michol.

Saül voyant que David s'acquéroit tous les jours une nouvelle

(1) 1 *Reg.* XVI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 1934, avant J. C. 1066, avant l'Ere vulg. 1070. (2) *Ita Rabb. & Interpretes plures.* (3) 1 *Reg.* XVII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 1942, avant J. C. 1058, avant l'Ere vulg. 1062. (4) 1 *Reg.* XVIII, 1, 2, 3, 4, &c.

gloire par ſa valeur, réſolut de le faire mourir (1). Jonathas l'en détourna d'abord : mais enſuite Saül étant retombé dans ſa mélancolie ordinaire, & le mauvais Eſprit l'agitant, il eſſaya une ſeconde fois de le percer avec la lance qu'il tenoit en main. David ayant évité le coup, ſe retira dans ſa maiſon, & Saül l'envoya inveſtir. Pendant la nuit, Michol le deſcendit par une fenêtre, & le fit ſauver. Il ſe retira auprès de Samuel à Najoth de Ramatha. Saül y fit aller du monde pour le prendre : mais ceux qu'il y envoya juſqu'à trois diverſes reprises, étant arrivés à Najoth, furent ſaiſis de l'eſprit de prophétie, & commencerent à prophétiſer avec les Prophetes, au milieu deſquels étoit David. Saül lui-même y étant venu, ſe mit à prophétiſer comme les autres (2). Cependant David ſe retira à Gabaa, & parla à Jonathas fils de Saül. Ils renouvellerent là leur amitié, & Jonathas promit à David de lui déclarer deux jours après, tout ce qu'il auroit pu découvrir des diſpoſitions de Saül à ſon égard. En effet il parla à ſon pere le lendemain, & il vit bien par ſa réponſe que la perte de David étoit réſolue. Il lui en donna avis, & ils ſe ſéparerent. Voyez les articles de *David* & de *Jonathas*.

David étant allé à Nobé (3), & ayant reçu du Grand-Prêtre Achimélech une épée & quelques rafraîchiſſemens, Saül en fut averti quelque-temps après, par Doeg Iduméen, qui s'étoit trouvé par haſard à Nobé, lorſque David y arriva (4). Saül envoya donc auſſitôt quérir tous les Prêtres qui étoient à Nobé ; & lorſqu'ils furent arrivés, il leur fit de grands reproches de ce qu'ils avoient donné des vivres à ſon ennemi ; & ſans vouloir entendre leurs raiſons, il les fit égorger en ſa préſence, au nombre de quatre-vingt-cinq hommes. Il alla enſuite lui-même à Nobé, & fit paſſer au fil de l'épée tout ce qu'il y trouva, d'hommes, de femmes, d'enfans, ſans épargner même ceux qui étoient à la mammelle, ni les animaux qui s'y rencontrerent.

Quelque temps après (5), Saül ayant appris que David étoit dans la ville de Ceïla, il dit : Dieu me l'a livré entre les mains, puiſqu'il s'eſt enfermé dans une ville murée. Mais David ſortit de cette ville, & ſe retira dans le déſert de Ziph ; de ſorte que l'attente de Saül fut fruſtrée. Une autrefois ce Prince ayant appris que David étoit dans le déſert de Maon, il l'y pourſuivit avec une armée : mais comme il étoit prêt de l'atteindre, on lui vint dire que les Philiſtins avoient fait irruption dans le pays ; ce qui l'obligea d'abandonner ſon entrepriſe, & d'accourir au ſecours de ſes propres ſujets.

David s'étant enſuite retiré dans le déſert d'Engaddi (6), Saül s'y rendit avec ſes troupes : mais s'étant trouvé preſſé par une néceſſité naturelle, il fut obligé d'entrer dans une caverne, où David étoit caché avec ſes gens. David s'étant approché doucement par derriere, lui coupa le bord de ſa caſaque, ſans qu'il s'en apperçût. Et lorſqu'il fut ſorti, & aſſez loin,

(1) 1 *Reg.* XIX, 1, 2, 3. An du Monde 2943, avant J. C. 1057, avant l'Ere vulg. 1061. = (2) 1 *Reg.* XIX, 1, 2, 3, *&c.* = (3) 1 *Reg.* XXII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2944, avant J. C. 1056, avant l'Ere vulg. 1060. = (4) 1 *Reg.* XXII, 6, 7, 8, *&c.* = (5) 1 *Reg.* XXIII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2945, avant J. C. 1055, avant l'Ere vulg. 1059. = (6) 1 *Reg.* XXIV, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2946, avant J. C. 1054, avant l'Ere vulg. 1058.

David alla après lui, & lui ayant montré le bord de sa casaque qu'il avoit coupé, lui dit qu'il n'avoit tenu qu'à lui de le tuer, mais qu'il s'étoit abstenu de porter la main sur l'Oint d'Israel. Saül touché de la générosité de David, ne put s'empêcher de répandre des larmes, & de reconnoître qu'il avoit tort de poursuivre un homme qui ne cherchoit point à lui faire du mal. Après cela il se retira dans sa maison, & David alla dans le désert de Ziph (1). Les Ziphéens l'ayant su, allerent aussi-tôt en donner avis à Saül, qui vint avec son armée sur la colline d'Achila. Comme il étoit campé en cet endroit, David entra la nuit dans son camp, pénétra jusqu'à la tente du Roi, & ayant trouvé tout le monde endormi, prit la lance du Roi & sa coupe, puis sortit du camp.

Quand il fut de l'autre côté de la montagne, il cria qu'on envoyât quelqu'un pour reprendre la lance & la coupe du Roi, & en même-temps remontra à Saül sa propre innocence, & l'injustice qu'il lui faisoit de le poursuivre ainsi, quoiqu'il ne lui en eût jamais donné aucun sujet. Saül reconnut le tort qu'il avoit, & s'en retourna chez lui. Mais David craignant de tomber enfin entre les mains de ce Prince, se retira auprès du Roi de Geth (2); & Saül l'ayant su, ne songea plus à le poursuivre. Quelques années après les Philistins entrerent sur les terres d'Israel avec une puissante armée (3), & se camperent à Sunam dans la vallée de Jezrael. Saül & ses troupes se mirent aussi en campagne, & allerent camper sur les montagnes de Gelboé. Or Saül ayant vu l'armée des Philistins, qui étoit très-nombreuse, en fut troublé: il consulta le Seigneur par ses Prêtres & par ses Prophetes; mais le Seigneur ne lui rendit aucune réponse: de sorte que ne sachant plus à qui s'adresser, il alla trouver une Magicienne, qui avoit un Esprit de Python, ou un Esprit familier, & qui étoit en réputation de savoir évoquer les morts.

Saül quelque temps auparavant, avoit banni d'Israel tous les Magiciens & les Magiciennes, & pour n'être point reconnu, il fut obligé de venir déguisé, & avec peu de suite, trouver cette Magicienne. Il la pria de lui évoquer Samuel, qui étoit mort depuis quelque tems. Aussi-tôt qu'elle vit le Prophete, elle jeta un grand cri, & dit à Saül: Pourquoi m'avez-vous trompée; car vous êtes Saül? Saül lui dit de ne rien craindre, & lui demanda ce qu'elle avoit vu. Elle répondit: *J'ai vu des Dieux* (4), ou un grand homme, un Prince, un Juge d'Israel. L'Hébreu porte *Elohim*, qui est un nom que l'on donne aux Princes & aux Grands. Comment est-il fait, ajouta Saül? C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau. Saül ayant donc reconnu que c'étoit Samuel, se prosterna en sa présence; & Samuel lui dit: Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faisant évoquer? Le Seigneur s'est retiré de vous, & il exécutera en faveur de votre rival, tout ce qu'il lui a promis. Demain vous serez avec moi, vous & vos fils, & le Seigneur livrera le camp d'Israel entre les mains des Philistins. Saül tomba aussi-tôt, & demeura étendu sur la terre, parce qu'il n'avoit point mangé de tout ce jour-là.

(1) 1 *Reg.* XXVI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2947, avant J. C. 1053, avant l'Ere vulg. 1057. (2) 1 *Reg.* XXXVII, 1, 2, 3. (3) 1 *Reg.* XXVIII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2949, avant J. C. 1051, avant l'Ere vulg. 1055. (4) 1 *Reg.* XXVIII, 13.

La Magicienne le ſupplia de prendre un peu de nourriture, & de ne ſe point laiſſer abattre par la douleur. Saül refuſa d'abord de rien prendre : mais enfin ſes gens & cette femme le preſſerent de telle ſorte, qu'il mangea ce qu'on lui ſervit, après quoi il s'en alla, & marcha toute la nuit pour arriver à ſon camp. Le lendemain le combat ſe donna (1) : Les Iſraélites furent mis en fuite devant les Philiſtins ; les fils de Saül, ſavoir, Jonathas, Abinadab & Melchiſua, furent tués ; tout l'effort du combat tomba ſur Saül ; les archers le joignirent, & le bleſſerent dangereuſement. Alors il dit à ſon Ecuyer : Tirez votre épée, & tuez-moi, de peur que ces incirconcis ne m'inſultent encore en m'ôtant la vie : mais ſon Ecuyer tout effrayé, ne le voulut point faire. Saül prit donc ſon épée, & ſe jeta deſſus ; & ſon Ecuyer voyant qu'il étoit mort, ſe jeta auſſi ſur ſon épée, & ſe tua. Ainſi mourut Saül premier Roi d'Iſrael, après quarante ans de regne. Un Amalécite qui ſe trouva là par haſard, lui ôta ſon diadême & ſes braſſelets (2), & les porta à David. Il lui raconta que lui-même l'avoit tué, parce que l'épée de Saül ne pouvoit percer ſa cuiraſſe. Nous croyons qu'il déguiſa la vérité à David, & qu'il ſe vanta fauſſement d'avoir tué le Roi d'Iſrael. Il eſpéroit apparemment que David lui donneroit pour cela une grande récompenſe : mais il le fit mourir, pour avoir oſé porter ſes mains ſur l'Oint du Seigneur. David fit le deuil de Saül & de Jonathas, & compoſa en leur honneur un cantique lugubre, où il relevoit leur valeur & leurs grands exploits.

Le lendemain du jour du combat (3) les Philiſtins étant venus pour dépouiller les morts, trouverent Saül & ſes trois fils étendus ſur la place. Ils coupereut la tête à Saül, & lui ôterent ſes armes, qui furent portées dans le Temple d'Aſtaroth, & pendirent ſon corps aux murs de Bethſan, leſquels donnoient apparemment ſur la place, puiſqu'il eſt dit au ſecond Livre des Rois (4), que ſon corps fut pendu dans la place de cette Ville. Pour ſa tête, on lit dans les Paralipomenes (5) qu'elle fut miſe dans le Temple de Dagon. Quelque temps après les habitans de Jabés de Galaad (6) ayant appris le traitement que les Philiſtins avoient fait au corps de Saül, & à ceux de ſes enfans, qu'ils avoient pendus aux murs de Bethſan, allerent pendant la nuit les détacher, & les emporterent dans leur Ville au-delà du Jourdain, où ils brûlerent les reſtes des chairs de ces corps, & enterrerent les os dans le bois qui étoit près de leur Ville. Ils jeûnerent, & firent le deuil du Roi pendant ſept jours, en reconnoiſſance du ſervice qu'il leur avoit rendu au commencement de ſon regne, en les délivrant de la cruauté du Roi des Ammonites. Pluſieurs années après, David fit ôter les os de Saül de la forêt de Jabès, pour les mettre dans le ſépulcre de Cis ſon pere à Gabaa. (7) Iſboſeth, quatrieme fils de Saül, lui ſuccéda dans le Royaume, & régna à Mahanaïm au-delà du Jourdain, ſur onze Tribus ; car David régnoit dès-lors ſur la Tribu de Juda.

On demande ſi Saül a pu ſans crime ſe donner la mort dans cette occaſion, & ce qu'on doit penſer de ſon ſalut. Les Rabbins (8)

(1) 1 *Reg.* XIX, 1, 2, 3, *&c.* = (2) 2 *Reg.* 1, 1, 2, 3, *&c.* = (3) 1 *Reg.* XXXI, 8, 9. = (4) 2 *Reg.* XXI, 12. = (5) 1 *Par.* X, 10. = (6) 1 *Reg.* XXXI, 11, 12, 13. = (7) 2 *Reg.* XXII, 12, 13, 14. = (8) *Vide Rabb. in Hymno, in* 1 *Reg.* XXXI, *& Grot. l.* 2 *de jure B. & P. c.* 19, *n.* 5.

louent Saül de ſa ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & relevent l'obéiſſance de ce Prince, qui malgré les menaces de Samuel, & l'aſſurance qu'il avoit de mourir lui & ſes fils dans la bataille, ne laiſſa pas de s'y trouver. Ils ajoutent que ce qui le porta à ſe donner la mort, fut la crainte que le Nom de Dieu ne fût blaſphémé & outragé par les Philiſtins, ſi le Roi de ſon peuple étoit tombé vivant entre leurs mains. Mais ces raiſons ſont peu ſolides. Il ne nous paroît dans les dernieres actions de Saül, non plus que dans les premieres, aucune marque certaine de pénitence. Nous ne voyons pas qu'il ait eu recours à Dieu, ni qu'il ait eu aucune vue de ſa gloire, en ſe donnant la mort; & quand par une conſcience erronée, il ſe ſeroit imaginé que par là il empêchoit que les Philiſtins ne blaſphémaſſent le nom de Dieu, il ne s'enſuit pas que ſon action fût louable ni légitime. Saint Paul nous apprend qu'il ne faut pas faire le mal pour qu'il en arrive du bien. (1) Or l'homicide de ſoi-même eſt certainement un très-grand mal; & d'ailleurs par ſa mort Saül évitoit-il que les Philiſtins ne blaſphémaſſent le nom du Seigneur, puiſqu'ils le pouvoient également blaſphémer, ſoit qu'il tombât mort ou vivant entre leurs mains? Enfin l'Ecriture ne nous permet pas de douter de la perte de Saül, lorſqu'elle dit (2), *que ce Prince mourut dans ſes iniquités, pour avoir déſobéi aux ordres du Seigneur, & pour avoir conſulté la Pythoniſſe, au lieu de mettre ſa confiance en Dieu. C'eſt pourquoi le Seigneur le fit mourir, & transféra ſon Royaume au fils d'Iſaï.*

Quant à l'action de Saül, qui conſulta la Pythoniſſe, il eſt inutile de l'examiner ſelon le moral, puiſqu'elle eſt ſi manifeſtement contraire à la Loi de Dieu. Nous avons vu ſous l'article de *Samuel*, les divers ſentimens que l'on forme ſur l'apparition de ce Prophete à Saül.

SAUL, *Saulus*, ſurnommé *Paul*. Voyez ci-devant l'article de *ſaint Paul*.

SAULE, *ſalix*, arbre fort commun, qui vient dans les lieux humides, & dont la feuille eſt à peu près ſemblable à celle de l'olivier. Dieu parlant de la Fête des Tentes (3), ordonne que les Hébreux prendront des branches des plus beaux arbres, & en particulier, *des branches de ſaules qui ſont ſur le torrent*, & qu'ils les porteront en leurs mains devant le Seigneur, en ſigne de réjouiſſance.

SAURA. C'eſt le ſurnom d'Eléazar frere de Judas Maccabée (4). Quelques-uns croient que *Saura* étoit le nom de Mathathias pere d'Eléazar, parce que la Vulgate lit: *Eleazar filius Saura*. Mais le Grec porte: *Eléazar, ſurnommé Savaran;* & le Syriaque, *ſurnommé Horam*. On ne ſait d'où lui vient le ſurnom de *Saura*. Il eſt ſurnommé *Abaron*. 1 *Macc*. II, 5.

SAUTERELLES. Les Hébreux ont pluſieurs noms pour ſignifier les ſauterelles, & ils en reconnoiſſent de pluſieurs ſortes, qui ſont inconnues parmi nous. Dieu frappa l'Egypte de la plaie des ſauterelles (5), qui ravagerent tout ce qui étoit reſté à la campagne dans ce pays-là. Les anciens Hiſtoriens & les nouveaux Voyageurs remarquent que dans l'Afrique, & dans pluſieurs endroits de l'Aſie, les

(1) *Rom.* III, 8. (2) 1 *Par.* X, 13. (3) *Levit.* XXIII, 40. *Heb.* ערבי נחל *Salices torrentis. Ita Interpp. paſſim* 70. Ἰτέας καὶ ἄγνου κλάδους ἐν χειμάῤῥῳ. *Des ſaules & des branches d'agnus caſtus.* (4) 1 *Macc.* 43. Ἐλεάζαρ ὁ Σαυαρᾶν. (5) *Exod.* X, 4, 12, &c. *Pſal.* LXXVII, 46; & CIV, 34, 35.

sauterelles sont en très-grand nombre; que quelquefois elles viennent s'abattre dans un pays comme une nuée, & rongent tout ce qu'elles rencontrent; que leur quantité est même quelquefois si grande, qu'elles obscurcissent le soleil; & que les peuples les voyant en l'air, sont saisis dans l'incertitude si elles ne tomberont pas sur leur pays (1). Le Prophete Joel (2) rapportant une stérilité arrivée dans la Judée ensuite d'une multitude de sauterelles qui l'avoient désolée, en parle comme d'une armée ennemie, qui y auroit commis toutes sortes de dégâts. Isaïe (3) remarque que quand les sauterelles sont emporrées par le vent dans la mer, & qu'ensuite elles sont rejetées par monceaux sur le sable, on fait de grands trous dans la terre pour les enterrer, ou bien on les brûle, pour empêcher l'infection qu'elles pourroient produire dans l'air. Et en effet, il est quelquefois arrivé qu'elles ont causé de grandes pestes (4).

Moïse (5) déclare impurs tous les animaux qui volent, & qui marchent à quatre pattes; mais il excepte ceux, qui ayant les pieds de derriere plus grands, sautent, & ne rampent pas sur la terre. Ensuite il désigne quatre sortes de sauterelles, nommées en Hébreu, *arbé*, *salah*, *chargal*, & *hachagab*, que saint Jérôme a rendu par, *bruchus*, *attacus*, *ophiomacus*, & *locusta*. On peut voir sur le sujet des *sauterelles*, Bochart dans son grand Ouvrage *de Animalibus sacris*, Partie 2, l. 4, c. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Après la défense que Moïse fait d'user de sauterelles, on ne peut douter que l'on ne mangeât communément de ces animaux dans la Palestine, & dans les pays voisins; ainsi il n'y a nulle difficulté, que le terme *acrides*, dont se sert saint Matthieu (6), en parlant de ce qui servoit à la nourriture de saint Jean, ne puisse signifier des sauterelles. Les Anciens font foi que dans l'Afrique, dans la Syrie, dans la Perse, & presque dans toute l'Asie, les peuples mangent communément de ces animaux. Il y a même des peuples entiers à qui l'on donne le nom d'*Acridophages*, ou mangeurs de sauterelles, parce que c'est là leur principale nourriture. Plusieurs Auteurs nouveaux (7) témoignent que l'usage en est encore commun aujourd'hui dans l'Afrique & dans l'Orient. Clénard dans une Lettre écrite de Fez l'an 1541, assure qu'il a vu apporter dans cette ville des chariots chargés de sauterelles, que le peuple achette pour se nourrir. Kirstenius dans ses Notes sur saint Matthieu, dit qu'il a appris de son Maître Arabe, qu'il en avoit souvent vu sur le Jourdain; qu'elles sont de même forme, mais plus grosses que les nôtres; qu'on leur arrache les ailes & les pattes, & qu'on pend le reste à son cou jusqu'à ce qu'elles viennent à s'échauffer, & à se fermenter; & qu'alors on les mange, & que c'est un fort bon manger. Un Religieux qui a voyagé en Egypte, assure qu'il a mangé de ces sauterelles, & qu'on s'en nourrit à la campagne pendant quatre mois de l'année. Voyez les Commentateurs sur saint Matthieu, Chap. III, ℣. 4, & Bo-

(1) *Plin. l.* XI, *c.* 29. *Hieron. in Joel. alii plures.* (2) *Joel.* 1, 6, 7, &c. II, 3, 4, 5, &c. (3) *Isai.* XXXIII, 4, 5. (4) *August. l.* 3, *de Civit. c.* 31. *Paul. Oros. l.* 5, *c.* 10. (5) *Levit.* XI, 21. חגבה *Arbé. Bruchus.* סלעה *Salah. Attacus.* דרגול *Chargol. Ophiomachus.* החגב *Hachagab. Locusta.* (6) *Matth.* III, 4. (7) *Diodor. Agatharcides. Plin. l.* 17, *c.* 30. *Strabo, lib.* 16.

chart *de Animal. ſacr. p.* 2, *l.* 4.

M. Ludolf dans ſon Commentaire ſur l'Hiſtoire d'Ethiopie, a prétendu montrer que ce que la Vulgate & le commun des Interpretes de l'Ecriture explique des Cailles (1) que Dieu envoya à ſon peuple dans le Déſert pour le nourrir, doit s'entendre des ſauterelles. Il rapporte pour ſon opinion diverſes preuves, dont nous avons donné le précis ci-devant ſous le mot *Cailles*.

SAUVEUR. Ce nom eſt affecté à Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, Sauveur du monde, qui a été figuré par tous ceux à qui l'Ecriture, dans l'ancien Teſtament, donne le nom de Sauveur; comme Joſué, les Juges d'Iſrael, les Rois David, Salomon, Joſias, & les grands Hommes ſuſcités extraordinairement pour délivrer le peuple de Dieu, comme Mathathias, Judas Maccabée, & les autres. Les Prophetes avoient déſigné Jeſus-Chriſt ſous le nom de *Sauveur*. Par exemple (2) : *Vous puiſerez des eaux des fontaines du Sauveur* : Le Seigneur *leur enverra un Sauveur*, &c (3). *Il n'y a point d'autre Sauveur que moi* (4). Enfin les Apôtres & les Ecrivains ſacrés du nouveau Teſtament donnent ordinairement à Jeſus-Chriſt le nom de Sauveur par excellence. L'Ange annonçant ſa naiſſance, dit qu'il s'appellera Jeſus, c'eſt-à-dire, Sauveur, parce qu'il ſauvera ſon peuple (5). Voyez *ſaint Jean*, IV, 42. *Act.* XIII, 23. *Philipp.* III, 20, & ailleurs en pluſieurs endroits.

SAUVEUR, *Sauver*, *Salut*. Nous avons déjà examiné les diverſes acceptions du mot de *Salut* ci-devant ſous ſon titre. Ce nom *Sauveur* eſt donné au Patriarche Joſeph; *Pharaon changea ſon nom*, lorſqu'il le prit à ſon ſervice, & l'appela en langue Egyptienne *Sauveur du monde* (6); L'Hébreu lit ſimplement, *il l'appela Zaphnat-phaneah*; & ces termes ſont plutôt Hébreux qu'Egyptiens : Saint Jérôme lui-même dans ſes queſtions hébraïques ſur la Géneſe, reconnoît qu'ils ſignifient en Hébreu, *celui qui révele les ſecrets*. Mais en Egyptien ils pouvoient avoir une autre ſignification : & ceux que S. Jérôme conſulta ſur cela, lui dirent apparemment qu'ils ſignifioient le Sauveur du monde. Toutefois Philon & Joſeph & d'autres, qui les croient auſſi Egyptiens, ſoutiennent qu'en cette langue *Zaphnat-phaneah*, ſignifie celui qui révele les ſecrets, ou qui explique les ſonges. On cite le Syriaque & les Paraphraſtes Chaldéens, & deux ou trois anciens Interpretes Grecs, qui l'expliquent dans ce même ſens.

Dieu prend ſouvent le nom de *Sauveur d'Iſrael* (7), *Vivit Dominus Salvator Iſrael*. David le qualifie de même, ſa force & ſon Sauveur (8). *Robur meum & Salvator meus. Il n'y a point d'autre Sauveur que moi*, dit le Seigneur dans Oſée (9); & Iſaïe (10) : *Vous avez oublié le Seigneur qui eſt votre Sauveur*. En effet Dieu eſt le Sauveur des Sauveurs, le Dieu des Dieux, hors de lui il n'y a ni ſalut, ni délivrance, ni ſecours à eſpérer. C'eſt lui qui ſuſcite des Sauveurs à ſon peuple. Il leur ſuſcita par exemple un Sauveur en la perſonne d'Othoniel fils de Cenez, contre le Roi de Méſopotamie qui

(1) *Exod.* XVI, 1, & *Num.* X, 11. (2) *Iſai.* XII, 3. (3) *Iſai.* XIX, 20. (4) *Iſai.* XLVIII, 11. (5) *Matth.* I, 21. (6) *Geneſ.* XLI, 45. צפנת פענח *Zapnat Phaanach.* 70. ψονθομφανήχ *Sym.* μαθθενφανήχ. (7) 1 *Reg.* IV, 39. (8) 2 *Reg.* XXII, 2. (9) *Oſée* XIII, 4. (10) *Iſai.* XVII, 10.

les opprimoit (1). Il leur en ſuſcita encore un nouveau en la perſonne d'Aod fils de Gera, contre Eglon Roi des Moabites (2). Abdias (3) promet que le Seigneur enverra des Sauveurs ſur la montagne de Sion pour juger la montagne d'Eſaü. Il parle apparemment des Maccabées qui ſubjuguerent les Iduméens.

SAUVER, ſe prend communément pour garantir de quelque péril. On le prend auſſi pour fuir. Sauvez-vous ſur cette montagne; je ne puis me ſauver ſur la montagne (4). *Sauver* ſe met auſſi pour conſerver, par exemple, ceux qui ſont échappés d'un danger, qui ſe ſont enfuis d'une déroute, ceux qui ont évité l'épée du vainqueur. *Salvatæ ſunt reliquiæ populi (5)*, dit Débora dans ſon Cantique. Dieu a conſervé ſon peuple, & l'a garanti de la main du Roi Jabin. David s'enfuit, & il fut ſauvé. *David fugit & ſalvatus eſt (6)*.

SAUVER SON AME (7), ſauver ſa vie. *La race des Juſtes ſera ſauvée* (8), ſera conſervée; *ſauver les ames*, ſauver & conſerver les perſonnes; *Vous m'avez ſauvé de ceux qui deſcendent dans le tombeau*; (9) Vous m'avez protégé, & conſervé la vie; vous n'avez pas permis que je fuſſe réduit au nombre des morts. *Sauvez-moi des hommes de ſang* (10), tirez-moi de leurs mains. Je vous *ſauverai d'une terre lointaine* (11); Je vous en ramenerai, je vous tirerai de votre captivité. *Homines & jumenta ſalvabis, Domine* (12); Vous conſervez les hommes & les bêtes; vous leur donnez la ſubſiſtance; votre Providence s'étend ſur les uns & les autres, quoique d'une maniere fort différente. *Il a ſauvé les autres, qu'il ſe ſauve lui-même* (13), diſoient les Juifs à Jeſus-Chriſt; qu'il ſe tire du danger, qu'il ſe délivre de la mort, comme il a délivré les autres.

SCANDALE, *ſcandalum*. Ce terme dans les Auteurs Grecs anciens, ſignifie cette partie de la ſouriciere qui eſt ſuſpendue au lacet, ſelon Pollux; ou le bois plié ſur lequel eſt appuyé ce qu'ils appellent le marteau, ſelon le Scoliaſte d'Ariſtophane. En général, ſelon Héſychius, *ſcandalum* ſignifie un piege, un empêchement. Dans l'Ecriture & dans les Auteurs Eccléſiaſtiques, *le ſcandale* ſe met pour tout ce qui ſe rencontre dans le chemin d'un homme, & qui peut le faire tomber. Ainſi Moïſe défend (14) *de mettre un ſcandale devant l'aveugle*, c'eſt-à-dire, ni bois, ni pierre, ni aucune autre choſe qui ſoit capable de le faire tomber, ou trébucher. Il défend ailleurs (15) de faire alliance avec les Chananéens, de peur qu'ils n'engagent les Iſraélites dans l'idolatrie; ce qui ſeroit pour eux un grand ſcandale. Saül donna à David ſa fille Michol en mariage, eſpérant qu'elle lui deviendroit un piege & un ſcandale (16): *Ut fiat ei in ſcandalum*. Le Seigneur ſera le bonheur & la ſanctification de ceux qui le craignent; *mais il ſera une pierre d'achoppement & de ſcandale aux deux maiſons d'Iſrael.* (17) Jeſus-Chriſt dit à ſaint Pierre, qui vouloit le détourner de ſa

(1) *Judic.* III, 9. (2) *Judic.* III, 15. (3) *Abdias.* V. 21. (4) *Geneſ.* XIX, 17, 19. (5) *Judic.* VI, 3. (6) 2 *Reg.* XIX, 10, 12, 18. (7) *Geneſ.* XIX, 17. (8) *Prov.* XI, 21. (9) *Pſalm.* XXIX, 4. (10) *Pſalm.* LVIII, 3. (11) *Jerem.* XXX, 10. (12) *Pſalm.* XXXV, 7. (13) *Matth.* XXVII, 40. (14) *Levit.* XIX, 14, *apud* 70. (15) *Exod.* XXIII, 33. (16) 1 *Reg.* XVIII, 21. (17) *Iſai.* VIII, 14.

Paſſion (1) : *Retirez-vous de moi, Satan ; vous m'êtes un ſujet de ſcandale.* Enfin il dit de lui-même (2) : *Bienheureux celui qui ne ſera pas ſcandaliſé en moi*, ou pour qui je ne ſerai pas un ſujet de ſcandale ; à qui ma vie, ma pauvreté, ma naiſſance, ma mort, ma croix ne donneront pas de ſcandale.

Le terme Grec *ſcandale* (3), répond à l'Hébreu *maſchul*, qui vient de la racine *ſchacal*, tomber, renverſer ; & dans la conjugaiſon *hiphil*, faire tomber, renverſer, tendre des pieges, &c. Dans le moral, il y a un ſcandale actif & un ſcandale paſſif. Le premier eſt celui que nous donnons aux autres par notre conduite, ou par nos paroles ; & le ſecond eſt celui que nous recevons en voyant les mauvaiſes actions, ou en écoutant les mauvais diſcours des autres. J. C. dans l'Evangile, dit qu'il faut qu'il arrive du ſcandale (4) : Mais, ajoute-t-il, malheur à l'homme qui eſt la cauſe du ſcandale. Si votre main ou votre pied vous ſcandaliſent, retranchez-les, & les jetez loin de vous. Il vaut mieux que vous entriez dans le Royaume de Dieu n'ayant ni pied ni main, que d'être jeté dans les ténebres extérieures ayant tous vos membres. Et encore (5) : Gardez-vous bien de ſcandaliſer un de ces petits qui croient en moi ; il vaudroit mieux pour celui qui les ſcandaliſe, qu'on lui mît au cou une meule de moulin, & qu'on le jetât dans la mer, que non pas qu'il leur ſoit un ſujet de ſcandale. Jeſus-Chriſt a été à l'égard des Juifs une pierre de ſcandale, contre laquelle ils ſe ſont heurtés & ſe ſont froiſſés (6).

Nous avons parlé du mot ſcandale, dans le ſens qu'on lui donne en François. Mais dans le Texte Latin de la vulgate, *ſcandalum* eſt ſouvent employé dans des ſens différens, qu'il eſt bon d'expliquer ici, par exemple : *Uſquequò patiemur hoc ſcandalum* (7) : Juſqu'à quand Moïſe ſera-t-il pour nous un piege, juſqu'à quand nous pourſuivra-t-il comme un chaſſeur fait ſon gibier ? Ou bien, juſqu'à quand ſouffrirons-nous parmi-nous les Iſraélites, qui nous ſont comme une pierre d'achoppement ? Ou ſimplement, juſqu'à quand ſouffrirons-nous tous ces maux qui nous accablent ? *Pax multa diligentibus legem tuam, & non eſt illis ſcandalum* (8). Ils jouiſſent d'une paix profonde, ſans trouble, & ſans malheur. *Scandalum iniquitatis eorum factum eſt* (9). Ils ſont tombés dans les malheurs que méritoient leurs iniquités. Ils ont porté la peine de leurs crimes. *Ne ponas ſcandalum animæ tuæ* (10). Ne vous expoſez pas à la fureur d'un homme emporté, de peur qu'il ne vous en coûte la vie. La vie humiliée de Jeſus-Chriſt, ſes ſouffrances, ſa Croix, ſont comme *une pierre de ſcandale aux deux maiſons d'Iſrael* (11), parce qu'ils n'ont pu ſe perſuader que ces qualités humiliantes puſſent convenir au Meſſie qu'ils attendoient.

L'Auteur de l'Eccléſiaſtique prend d'ordinaire le verbe *ſcandaliſer*, dans le ſens de s'expoſer au

(1) *Matth.* XVI, 23. (2) *Matth.* XI, 5. (3) Σκανδαλον, ou πρόσκομμα, ou σκαλον répondent à l'Hébreu מִשְׁכּוֹל *Maſcul*, chûte, ruine, péché, ce qui empêche de marcher, & qui peut faire tomber. (4) *Matth.* XVIII, 7. (5) *Marc.* IX, 41. (6) *Rom.* IX, 33, I *Petr.* II, 8. (7) *Exod.* X, 7. (8) *Pſalm.* CXVIII, 165. (9) *Ezech.* VII, 19. (10) *Prov.* XXII, 25. (11) *Iſai.* VIII, 14. *Luc.* II, 24. *Rom.* IX, 33, I *Pet.* II, 7.

danger. *Ne fueris hypocrita ; & non ſcandaliſaris in labiis tuis* (1). Gardez-vous d'uſer d'hypocriſie & de diſſimulation, & que vos levres vous expoſent au danger de paſſer pour un cœur double. Le Grec : *Ne vous formez point ſur les paroles des hommes, & ne faites point d'attention à leurs diſcours.* Ne comptez point ſur tout ce que les hommes pourront dire de vous, ni ſur ce qu'ils vous diront. Leurs diſcours ne doivent point être la regle de votre conduite. Et ailleurs (2) : *Doctrinam oris audite, filii, qui cuſtodierit illam .... non ſcandaliſabitur in operibus peſſimis.* Celui qui écoutera mes inſtructions, *ne tombera point dans des actions criminelles.* Ou plutôt : *il ne ſera pas renverſé comme un homme qui ſe heurte contre une pierre*, & on ne lui verra point commettre des actions criminelles ; Et encore (3) ; *Qui inſidioſè agit ſcandaliſabitur in ea (ſapientia)* : Celui qui ne cherche pas ſincerement la ſageſſe, au lieu de la trouver, tombera dans le piege & ſera renverſé.

SCANDALE ; *Montagne du ſcandale, Mons offenſionis.* C'eſt la montagne des Oliviers, ſur laquelle Salomon bâtit des Temples, & érigea des Autels aux faux Dieux, pour plaire aux femmes étrangeres qu'il avoit épouſées. Voyez 3 *Reg.* XI, 4, & 4 *Reg.* XXIII, 13.

SCEAU, *ſigillum, ſignum, ſignaculum.* Les anciens Hébreux portoient leurs ſceaux ou leurs cachets au doigt dans des bagues, ou dans des braſſelets ſur le bras. Aman ſcella les ordres du Roi Aſſuérus contre les Juifs, *avec l'Anneau du Roi* (4). Les Prêtres de Bel prierent le Roi de ſceller *de ſon Anneau* la porte du Temple de cette Divinité, pour faire croire qu'ils n'y entroient point la nuit (5). L'Epoux du Cantique (6) ſouhaite que ſon Epouſe le mette comme un ſceau ſur ſon bras ; *pone me ut ſignaculum ſuper brachium tuum.*

Pline (7) remarque que l'uſage des ſceaux, ou cachets, étoit encore rare au temps de la guerre de Troye, & qu'on ſe contentoit de fermer les lettres avec différens nœuds ; mais chez les Hébreux ils ſont bien plus anciens. Juda fils de Jacob, laiſſa pour gage à Thamar qu'il ne connoiſſoit pas, ſon cachet, ſon braſſelet & ſon bâton (8). Moïſe dans le Deutéronome (9) dit que Dieu tient ſcellé dans ſes tréſors, qu'il tient ſous le ſceau les inſtrumens de ſa vengeance. Job (10) dit qu'il tient les étoiles comme ſous le ſceau, qu'il en eſt le maître, qu'il leur permet de paroître quand il juge à propos. Et ailleurs (11) : *Vous avez ſcellé mes péchés comme dans votre bourſe.*

Quand on vouloit cacheter une lettre, ou un livre, on l'enveloppoit de lin, ou de fil, & on appliquoit la cire & puis le ſceau par-deſſus. Le Seigneur ordonne à Iſaïe (12) de lier, ou d'envelopper le livre où étoient ſes Prédictions, & de les cacheter, juſqu'au temps qu'il lui diroit de les publier : *Liga teſtimonium, & ſigna legem in diſcipulis meis.*

Il fait le même commandement à Daniel (13). *Tu autem, Daniel, ſigna ſermones, & claude librum*

(1) *Eccli.* I, 37. μὴ ὑποκριθῇς ἐν σήμασι ἀνθρώπων, καὶ ἐν τοῖς χείλεσί σου μὴ πρόσκοπτε. = (2) *Eccli* XXIII, 7. = (3) *Eccli.* XXXII, 19. = (4) *Eſth.* III, 10. = (5) *Dan.* XIV, 10. = (6) *Cant.* VIII, 6. = (7) *Plin. l.* 33, *c.* 1. = (8) *Geneſ.* XXXVIII, 25. = (9) *Deut.* XXXII, 34. = (10) *Job.* IX, 17. = (11) *Job.* XIV, 17. = (12) *Iſai.* VIII, 16, 17. = (13) *Dan.* XII, 4.

uſque ad tempus. Le livre que Dieu fit voir à ſaint Jean l'Evangéliſte dans l'Apocalypſe (1) étoit ſcellé de ſept ſceaux, & écrit dedans & dehors. Nul n'oſa l'ouvrir, ni le lui expliquer, que l'agneau immolé dès le commencement du monde. Il étoit rare d'y mettre un ſi grand nombre de ſceaux : Mais cela marquoit l'importance de la matiere, & ſa profondeur.

Dans les contrats civils, d'ordinaire on faiſoit deux originaux, l'un demeuroit ouvert & étoit conſervé par celui au profit de qui étoit le contrat. L'autre étoit cacheté & mis en dépôt dans un lieu public. On le ſcelloit afin qu'on n'y pût toucher, ni le falſifier. Jérémie achette un champ auprès d'un nommé Hananéel dans Anathoth ſa patrie. Il en écrit lui-même le Contrat, il prend des témoins, il ſcelle le tout (2), & le mit entre les mains de Baruch ſon Diſciple, & il lui dit : *Prenez ces deux Contrats, celui-ci qui eſt ſcellé, & celui-là qui eſt ouvert, & mettez celui qui eſt ſcellé dans un vaſe d'argile, afin qu'il y puiſſe durer long-temps.* Les Grecs en uſoient de même dans leurs Ecritures. Ils conſervoient les Originaux des Contrats & des autres pieces de conſéquence, dans des vaſes d'airain, ou d'argile. Voyez les Scoliaſtes d'Ariſtophanes ſur le mot *Echinos*, *in veſpis*.

SCENOPEGIA (3), terme Grec, qui ſignifie proprement l'érection des tentes, & qui ſe prend pour la Fête des Tabernacles, dans laquelle les Hébreux demeuroient ſous des tentes de verdure pendant huit jours, en mémoire du voyage de leurs peres dans le déſert, où ils avoient logé pendant quarante ans ſous des tentes. *Levit.* XXIII, 34, 35, &c. Voyez ci-après *Tabernacle*, *Fête des Tabernacles*.

SCEPTRE, *ſceptrum* ; en Grec, *ſceptron* ; en Hébreu, *ſchebet*. Ce terme ſignifie proprement, 1°. un bâton de commandement, un ſceptre, que l'on met en la main des Dieux, des Rois, des Gouverneurs de Province, des Chefs du peuple. Jacob prédit à Juda (4), *que le ſceptre ne ſortira point de Juda, juſqu'à la venue de celui qui doit être l'attente des nations*. Et Balaam prédiſant auſſi la venue du Meſſie (5), dit qu'*il ſortira un ſceptre d'Iſrael*. Baruc (6) parle du ſceptre que les Babyloniens mettoient entre les mains de leurs Dieux : *Sceptrum habet ut homo, ſicut Judex regionis*. On en donne auſſi aux Scribes, aux Commiſſaires, qui tiennent regiſtre des troupes (7). Les Prophetes parlent aſſez ſouvent du ſceptre de la domination (8) ; & Amos déſigne la ſouveraine puiſſance par, *celui qui tient le ſceptre* (9). Aſſuérus avoit en main un ſceptre d'or, &c. *Eſth.* VIII, 4.

2°. LE SCEPTRE ſe met pour la verge de correction, pour l'autorité ſouveraine qui frappe & qui abaiſſe : *Vous les briſerez avec un ſceptre de fer* (10) : Le Sage ſe ſert ordinairement de l'Hébreu *ſchebet*, pour marquer la verge dont on frappe l'enfant déſobéiſſant, & le ſerviteur indocile.

3°. LE SCEPTRE ſe prend très-ſouvent pour *une Tribu*, apparemment parce que les Princes des

(1) *Apoc.* V, 1, VI, 1, 2, *& ſeq.* (2) *Jerem.* XXXII, 10, 11, 11, 14. (3) *Joan.* VII, 37. Σκηνοπηγία. Scénopégia. *Tabernaculorum erectio ; ſeu tentorii fixio.* (4) *Geneſ.* XLIX, 10. לא יסור שבט מיהודה (5) *Num.* XXIV, 17. (6) *Baruc.* VI, 13. (7) *Judic.* V, 14. (8) *Iſai.* IV, 5, XIX, 11, 14. (9) *Amos* I, 5, 8. (10) *Pſalm.* II, 9.

Tribus portoient un ſceptre, ou un bâton de commandement, pour marque de leur dignité. Les Septante & ſaint Jérôme traduiſent ordinairement ce terme Hébreu par *Tribu* : mais quelquefois auſſi ils conſervent le mot de *ſceptrum*. Voyez pour les Septante, 1 *Reg.* IX, 21 ; X, 19, 20, 21 ; XV, 17 ; 3 *Reg.* VIII, 16 ; XI, 13, 32, 35 ; XII, 20, 21, & pour la Vulgate, voyez *Num.* XVIII, 2. *Jerem.* LI, 19.

4°. LE SCEPTRE, c'eſt-à-dire, l'Hébreu *ſchebet*, ſignifie la verge du Paſteur (1), le bâton d'un homme de guerre, ou un ſimple bâton (2) ; le dard ou la lance d'un guerrier (3) ; la verge avec laquelle on bat les moindres grains (4).

SCEVA, *Prince des Prêtres* (5) ; c'eſt-à-dire, ou Chef de la Synagogue d'Epheſe, ſelon quelques-uns ; ou plutôt, Chef d'une des vingt-quatre familles ſacerdotales (6), qui ſervoient chacune à leur tour dans le Temple de Jéruſalem. Enfin on donnoit le nom de *Princes des Prêtres*, aux Grands-Prêtres dépoſés, qui n'étoient plus en charge. Joſeph (7) parle du Grand-Prêtre Jeſus, fils de *Siah*, qui vivoit neuf ou dix ans après la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Le même Auteur parle auſſi en plus d'un endroit (8), d'un autre Prêtre nommé *Jeſus, fils de Sapha*, ou *Saphia*, qui eut grande part aux affaires des Juifs durant leur derniere guerre contre les Romains. Ce pouvoient être les fils de l'un ou de l'autre de ces Prêtres, qui alloient de ville en ville, comme pluſieurs autres Juifs, pour exorciſer les poſſédés. Ces Exorciſtes étant à Epheſe, entreprirent d'invoquer le nom de Jeſus ſur ceux qui étoient poſſédés, en diſant : Nous te conjurons par Jeſus que Paul prêche : mais le malin Eſprit leur répondit : Je connois Jeſus, & je ſai qui eſt Paul ; mais vous, qui êtes-vous ? En même-temps celui qui étoit poſſédé, ſe jeta ſur deux de ces Exorciſtes, & les traita ſi mal, qu'ils furent obligés de s'enfuir de la maiſon tout nuds & bleſſés.

SCHAMAI, fameux Rabbin. Nous en avons parlé ci-devant ſous le nom de *Saméas*.

SCHAMIR. Voyez *Samir*. C'eſt une pierre extrêmement dure, avec laquelle les Lapidaires poliſſent les pierres précieuſes.

SCHEBET, cinquieme mois de l'année civile des Hébreux. V. *Sebat*.

SCHEKINAH. C'étoit la marque la plus ſenſible de la préſence de Dieu, qui ſe faiſoit ſentir parmi les Hébreux & qui réſidoit ſur le Propitiatoire, ou ſur les Chérubins d'or, qui étoient adhérans au Propitiatoire, ou au couvercle de l'Arche. La *ſchekinah* y réſidoit ſous la forme d'une nuée. C'eſt de là que Dieu prononçoit ſes Oracles d'une voix articulée, lorſqu'il étoit conſulté par le Grand-Prêtre en faveur de ſon peuple. De là vient qu'il eſt dit ſi ſouvent dans l'Ecriture, que Dieu eſt aſſis ſur les Chérubins, ou entre les Chérubins ; c'eſt-à-dire, qu'il donne des marques ſenſibles de ſa préſence, en répondant de ce lieu-là aux Iſraélites qui le conſultoient. Les Rabbins enſeignent que la *ſchekinah* réſida d'abord dans le Tabernacle dreſſé par Moïſe dans le Déſert, & qu'elle y deſcendit au jour de ſa conſécration ſous la forme d'une nuée. Elle paſſa de là dans le Sanctuaire du Temple de

(1) *Levit.* XXVII, 32. (2) 2 *Reg.* XXXIII, 21. (3) 3 *Reg.* XVIII, 14. (4) *Iſai.* XXVIII, 27. (5) *Act.* XIX, 14, 15, 16. (6) 1 *Par.* XXIV, 7, 8, *&c.* (7) *Antiq. l.* 1, *c.* 15. (8) *Joſeph. lib. de vita ſua*, *p.* 1003, *c.* 1008, 1009, 1020, 1021, *& de Bello*, *l.* 2, *c.* 25, *p.* 822.

Salomon, au jour que ce Prince fit la dédicace du Temple ; elle y subsista jusqu'à la ruine de Jérusalem & du Temple par les Chaldéens, & n'y fut jamais rétablie depuis.

Rien n'est plus commun dans les Ecrits des Juifs que la *schekinah* (1), qu'ils prennent pour la présence du Saint-Esprit. On remarque dans les *Targums*, ou Paraphrases Chaldaïques, les noms de *Jehovah*, ou de Dieu, du *Memar*, ou Verbe ; & *Schekinah*, le Saint-Esprit (2). Ils placent le Saint-Esprit parlant & se communiquant aux hommes par la révélation, premierement dans les Prophetes ; 2°. dans l'Urim & le Thummim qui sont dans le Rational du Grand-Prêtre ; & 3°. enfin la *schekinah* réside dans la fille de la voix, nommée en Hébreu *bathkol*. La schekinah ne leur fut donnée que depuis la ruine du premier Temple, & lorsque la prophétie & l'oracle de l'Urim leur eurent été ôtés. La *bathkol* est la tradition, qui supplée à la révélation, & qui explique la Loi. La *schekinah* est la présence du Saint-Esprit, qui résidoit dans le Temple de Jérusalem, & qui en écartoit, disent les Rabbins, les Princes de l'air, & y communiquoit une sainteté particuliere.

Ils disent aussi qu'elle repose sur les débonnaires & sur les humbles, mais qu'elle s'envole & s'enfuit de l'homme fier & colere. Elle réside chez celui dont la maison est ouverte à l'étranger, & elle se trouve au milieu de deux ou trois personnes assemblées, pour étudier la Loi. Enfin ils disent (3) que la schekinah a changé dix fois de demeure ; & qu'enfin étant allée sur le mont des Oliviers, elle y demeura trois ans & demi, criant aux Israélites : Revenez à moi, mes enfans, & je retournerai à vous. Mais voyant qu'ils ne vouloient pas se convertir, elle se retira en son lieu. Cette derniere circonstance semble marquer la prédication de notre Sauveur parmi les Juifs, & son Ascension arrivée sur la montagne des Oliviers.

On peut voir ci-devant sous l'article de *Samuel*, ce que nous avons rapporté des Orientaux sur la *schekinah*.

SCHEM-HAMPHORASCH, (4) c'est-à-dire, *le nom exposé*, ou *le nom distingué* ; le nom de *Jehovah*, le nom incommunicable, que les Juifs ne prononcent jamais, & dont ils ne savent pas même la vraie prononciation. Voyez l'article *Jehovah*.

SCHESCH (5). Ce terme est purement Hébreu ; on le traduit ordinairement pour du *Lin*. Voyez ci-devant *Lin*.

SCHIBBOLETH, ou *Sibboleth* (6), nom Hébreu, qui signifie *un épi*, *spica*. Après que Jephté eut battu les Ammonites, ceux de la Tribu d'Ephraïm jaloux de cet avantage remporté par les Tribus de delà le Jourdain (7), vinrent en armes dans ce pays, & se plaignirent amerement qu'on ne les eût pas appelés à cette expédition. Jephté leur répondit avec beaucoup de modération. Ce qui n'empêcha pas que les Ephraïmites n'usassent de paroles de mépris envers ceux de Galaad, en leur disant qu'ils n'étoient que des fugitifs d'Ephraïm & de Manassé, ou des especes de bâtards, qui n'appartenoient

(1) שכינה *Schekinah*. (2) Voyez l'Hist. des Juifs par M. Basnage, l. 6, c. 5, art. 19. (3) *Echa Rabb. fol.* 59, 1. (4) שם המפרש *Schem-hamphoraſch*. יהוה *Jehovah*. (5) שש *Scheſch Linum*. (6) שבלת *Schibboleth*, *ſpica*. (7) *Judic.* xii, 6. An du Monde 2817, avant J. C. 1183, avant l'Ere vulg. 1187.

ni à l'une ni à l'autre de ces deux Tribus; en un mot, qu'ils étoient échappés de Joſeph. Ce qui étoit très-faux, puiſque Machir pere de Galaad, étoit propre fils de Manaſſé. *Num.* xxvi, 29. On doute ſi ces reproches ſuivirent ou précéderent le combat: mais il eſt certain qu'on en vint à une bataille, où ceux de Galaad eurent l'avantage, & tuerent grand nombre d'enfans d'Ephraïm. Après cela ils ſe ſaiſirent des gués du Jourdain; & lorſque quelqu'un d'Ephraïm fuyant du combat, venoit ſur le bord de l'eau, & diſoit à ceux de Galaad: Je vous prie de me laiſſer paſſer, ils lui diſoient: N'êtes-vous pas d'Ephraïm? Celui-là répondant que non, ils lui répliquoient: Dites donc: *Schibboleth*, qui ſignifie un épi: mais comme il prononçoit *ſibboleth*, ne pouvant bien exprimer la premiere lettre de ce nom, ils le prenoient & le tuoient ſur le champ; en ſorte qu'il y eut bien quarante-deux mille hommes d'Ephraïm qui furent tués ce jour-là.

SCHILO. Ce terme eſt célebre parmi les Interpretes & les Commentateurs de l'Ecriture; il ſe trouve, Géneſe, Chap. xlix, ℣. 10, pour marquer le Meſſie. Le Patriarche Jacob en prédit la venue en ces termes: *Le ſceptre ne ſera pas ôté de Juda, & le Prince ne ſortira point de ſa race, juſqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & il ſera l'attente des Nations*, au lieu de, *celui qui doit être envoyé*. Le Texte Hébreu lit (1): *Schilo; Donec veniat Schilo*. Tous les Commentateurs Chrétiens conviennent que ce terme doit s'entendre du Meſſie, de Jeſus-Chriſt. Mais tous ne conviennent pas de la ſignification littérale & grammaticale. St. Jérôme qui l'a traduit par, *qui mittendus eſt*, liſoit apparemment *ſchiloach*, envoyé, au lieu de *ſchilo*. Les Septante (2) traduiſent: *Juſqu'à la venue de celui à qui il eſt réſervé*, ou, *juſqu'à ce qu'on voie arriver ce qui lui eſt réſervé*.

Il faut convenir que la ſignification de l'Hébreu *ſchiloh* n'eſt pas bien connue: Les uns traduiſent: *Le ſceptre ne ſortira point de Juda, juſqu'à la venue de celui à qui il appartient* (3). (Ce ſceptre.) D'autres, *juſqu'à la venue du Pacificateur* (4), ou, *du Pacifique*, ou, *de la proſpérité*. *Schahah* ſignifie être dans la paix, dans la proſpérité. D'autres, *juſqu'à la naiſſance de celui qui naîtra d'une femme qui concevra ſans le commerce de l'homme* (5). Autrement, le ſceptre ne ſortira pas de Juda *juſqu'à ſa fin*, juſqu'à ſa ruine, juſqu'à la ruine du Royaume des Juifs. Quelques Rabbins ont pris le nom de *ſiloh*, ou *ſchilo*, comme s'il ſignifioit la Ville de ce nom dans la Paleſtine: *Le ſceptre ne ſera point ôté à Juda juſqu'à ce qu'il vienne à Silo* (6), juſqu'à ce qu'il lui ſoit ôté, pour être donné à Saül à Silo. Mais en quel endroit de l'Ecriture eſt-il dit que Saül fut reconnu Roi, ou ſacré à Silo? Si on veut l'entendre de Jéroboam fils de Nabath, la choſe eſt toute auſſi incertaine. L'Ecriture ne marque aucune aſſemblée pour le reconnoître Roi à Silo. Un Auteur plus nouveau (7) dérive *ſiloh* de *ſchalah*, qui ſignifie quelquefois ſe fatiguer, ſouffrir *juſqu'à ce que* ſes travaux, ſes ſouffrances, *ſa paſſion arrive*.

Mais ſans ſe fatiguer à chercher

(1) *Geneſ.* xlix, 10, עד כי יבא שלה ‖ (2) 70. Ἕως ἂν ἔλθῃ τὰ ἀποκείμενα αὐτῷ, *ou* Ἕως ἂν ἔλθῃ ᾧ ἀπόκειται, comme s'ils avoient lu שלו au lieu de שלה ‖ (3) שלה ou שלו au lieu de לי שלו ‖ (4) שלה *Proſperatus eſt.* ‖ (5) שיל ou שלינו *Secundina, Fluxus Arab.* Ludi de Dieu. ‖ (6) שלה ou שאל il a ceſſé, il a fini, le Clerc *in Geneſ.* ‖ (7) *Geuſſer. comment. ling. Heb. p.* 415. עלה *Fatigare.*

la ſignification grammaticale de *ſiloh*, ou *ſchilo*, il nous ſuffit de montrer que les anciens Juifs ſont d'accord en ce point avec les Chrétiens; ils conviennent que ce mot ſignifie *le Meſſie Roi*. C'eſt ainſi que le Paraphraſte Onkélos & Jonathan, que les anciens commentaires Hébreux de la Géneſe, que les Talmudiſtes eux-mêmes l'expliquent. Si Jeſus-Chriſt & les Apôtres ne ſe ſont pas ſervis de ce paſſage pour prouver la venue du Meſſie, c'eſt qu'alors l'accompliſſement de cette prophétie n'étoit pas encore aſſez ſenſible. Le ſceptre ſubſiſtoit encore parmi les Juifs. Ils avoient encore des Rois de leur nation, dans la perſonne des Hérodes. Mais bientôt après le ſceptre leur fut entierement ôté, & ne leur a jamais été rendu.

En vain les Juifs entêtés cherchent des ſens forcés à la prophétie de Jacob, en diſant, par exemple, que *le ſceptre* marque la domination des étrangers à laquelle ils ſont ſoumis, ou l'eſpérance de voir un jour *le ſceptre*, ou la ſouveraine puiſſance rétablie parmi eux; on voit bien que tout cela n'eſt inventé que pour ſe tirer d'embarras. En vain ont-ils recours à certains *Princes de la Captivité*, qu'ils prétendent avoir ſubſiſté au-delà de l'Euphrate, exerçant ſur leur Nation une autorité peu différente de la Souveraine, & tirés de la race de David. Cette prétendue ſucceſſion des Princes eſt abſolument chimérique, & quand on pourroit en certains temps en montrer une ſuite, elle a duré trop peu, & ſon autorité a été très-obſcure & trop bornée pour être l'objet d'une prophétie auſſi magnifique que celle-ci. On peut voir ces matieres traitées plus au long dans les Commentaires ſur la Géneſe, & dans les Auteurs qui l'ont traitée exprès. Voyez notre Bibliotheque ſacrée à la tête du Dictionnaire.

SCHINUS, ou *ſchinum*, un lentiſque. Ce terme ſe trouve dans Daniel (1). Ce Prophete ayant demandé à un des accuſateurs de Suſanne ſous quel arbre il l'avoit vue parlant à un jeune homme, le Vieillard répondit: Sous un lentiſque, *ſub ſchino*: & Daniel faiſant alluſion à ce terme, reprit: L'Ange du Seigneur eſt tout prêt à vous couper par le milieu du corps, *ſchîſei ſe*. Comme cette alluſion ne peut ſubſiſter que dans le Grec, cela fait douter que l'hiſtoire de Suſanne, où cela ſe trouve, ait été écrite en Hébreu. Voyez ci-devant *Prinus*.

SCHISME, terme formé ſur le Grec *ſchiſma*, qui ſignifie rupture, diviſion. Saint Paul (2) prie les Corinthiens de vivre dans une ſi grande union qu'il n'y ait entre eux aucuns ſchiſmes: *Ut non ſint in vobis ſchiſmata*. Saint Jean (3) dit que les Juifs étoient partagés entre eux à l'occaſion de Jeſus-Chriſt, les uns diſant qu'il étoit vrai Prophete, & les autres, que c'étoit un ſéducteur: *Et ſchiſma erat inter eos*. Lorſque Jéroboam ſe fut ſoulevé contre Roboam, & qu'il eut été reconnu pour Roi des dix Tribus, il fit ſchiſme, & ſe ſépara de la Religion du Seigneur, quitta la communion de la Tribu de Juda, & ne vint plus au Temple de Jéruſalem, qui étoit le lieu choiſi & deſtiné pour rendre au Seigneur le culte qui lui eſt dû. Les Chutéens, autrement les Samaritains, qui vinrent de delà l'Euphrate, pour s'établir dans les villes des dix Tribus, demeurerent auſſi dans le ſchiſme juſqu'à l'établiſſement de la Religion Chrétienne. Les Juifs d'aujourd'hui regardent les Caraïtes comme ſchiſmatiques,

(1) *Dan.* XIII, 55. (2) 1 *Cor.* I, 10. (3) *Joan.* IX, 16.

parce qu'ils ne reçoivent point leurs traditions.

On a vu plusieurs schismes dans l'Eglise Chrétienne, depuis son origine, jusqu'aujourd'hui. La différence que l'on met entre le *schisme* & l'hérésie, est que l'hérésie est fondée sur des erreurs capitales, que l'hérétique soutient opiniâtrement, & au mépris des censures & des foudres de l'Eglise. Le schisme au contraire n'est pas précisément fondé sur les erreurs de celui qui est séparé de l'Eglise, mais sur son opiniâtreté à ne vouloir pas reconnoître son Chef véritable, ou à demeurer séparé de sa Communion. Ainsi on a souvent vu des schismes dans les Eglises d'Occident, parce que les unes obéissoient à un Pape, & les autres à un autre, lorsqu'il y avoit plusieurs compétiteurs qui s'arrogeoient la Papauté. Les Grecs, & la plupart des Chrétiens d'Orient sont encore aujourd'hui schismatiques, parce qu'ils ne reconnoissent pas l'autorité du Pape, & qu'ils ne communiquent pas avec les Eglises Latines.

SCHUSCHAN (1), ou *Susan*. Ce terme Hébreu signifie *un lys*. On le lit à la tête du Psaume, *Deus, tu repulisti nos, &c.* qui est le soixantieme dans l'Hébreu, & le cinquante-neuvieme dans le Latin. Nous croyons que *schuschan* est le nom d'un instrument de musique à six cordes. La Vulgate porte *Pro his qui immutabuntur.*

SCIE. Le supplice de la Scie n'étoit pas inconnu parmi les Hébreux. Il en est parlé dans Daniel, & dans l'Epître aux Hébreux. Je pense que ce supplice vient originairement des Perses, ou des Chaldéens. On m'a assuré qu'il étoit encore connu chez les Suisses, & qu'ils l'exercerent il y a peu d'années sur un de leurs compatriotes coupable d'un grand crime dans la plaine de Grenelles près Paris. Ils le mirent dans une espece de cercueil, & le scierent en long en commençant par la tête, comme on scie une poutre de bois. Parisatis, Roi de Perse, fit scier en deux Roxane toute vivante (2). Valere-Maxime (3) dit que les Thraces faisoient quelquefois souffrir ce supplice à des hommes vivans; *vivos homines medios secare.* Les Lois des douze Tables qui avoient été empruntées des Grecs par les Romains, soumettoient certains crimes au supplice de la scie. Mais l'exécution en étoit si rare, dit Aulu-Gelle (4), qu'on ne se souvenoit pas de l'avoir vu pratiquer. Hérodote (5) raconte que Sabacus Roi d'Egypte, reçut ordre en songe de couper en deux tous les Prêtres de l'Egypte. L'Empereur Caïus-Caligula condamna souvent des gens de condition à être sciés en deux par le milieu (6), *aut medios ferrâ dissecuit.*

La chose n'est pas moins commune dans l'Ecriture. S. Paul dans l'Epître aux Hébreux (7), parlant des maux qu'on a fait souffrir aux Prophetes & aux Saints de l'Ancien Testament, dit qu'il y en a qui ont souffert le supplice de la scie; *secti sunt.* Origene (8), saint Justin le Martyr (9), saint Jérôme (10), l'Auteur du Poème contre Marcion, imprimé sous le nom de Tertullien (11), & plusieurs autres anciens ont expliqué ce pas-

(1) חל שושן *Hal-schuschan.* (2) *Ctesias in Persic.* (3) *Valer. Maxim. l. 9, c. 2, exempl. 4, extern.* (4) *Aul. Gell. l. 12. Noct. Attic. c. 2.* (5) *Herodot. l. 6.* (6) *Sueton. in Cato.* (7) *Hebr. XI, 37.* Ἐπρίσθησαν. *Serrâ secti sunt.* (8) *Origen. ex lib. quodam apocrypho.* (9) *Justin. Dialog. cum Tryphone* (10) *Hieron. in Isai. l. 15, ad finem.* (11) *Tertull. poem. contra Marcion. l. 3.*

ſage de la mort d'Iſaïe, qu'on dit avoir été mis à mort par le Roi Manaſſé, avec une ſcie de bois. Cette circonſtance d'une ſcie de bois embarraſſe; car on ne fait point de ſcie avec le bois; & d'ailleurs on ne ſauroit ſcier un homme avec une telle ſcie. Nous avons propoſé ailleurs quelque conjecture ſur cela, en diſant que cette ſcie de bois, n'étoit peut-être que de certains traînaux armés de pierre & de fer, avec leſquels on liſſoit les épis pour en tirer le grain. Mais ne pourroit-on pas l'entendre plus ſimplement *d'une ſcie de bois*, c'eſt-à-dire, d'une ſcie propre à ſcier du bois; car il y a des ſcies de pluſieurs ſortes, ſcie pour la pierre, pour le marbre, pour le fer, pour les os, pour les arbres, à l'uſage des Jardiniers, pour le bois à l'uſage des Charrons & Menuiſiers.

Daniel parle auſſi du ſupplice de la ſcie (1); *l'Ange du Seigneur eſt prêt à vous ſcier en deux, dès que la ſentence ſera prononcée.* Saint Matthieu dit que le mauvais ſerviteur ſera coupé en deux & rangé parmi les hypocrites (2). Le texte Hébreu de l'Ancien Teſtament fait aſſez ſouvent alluſion à cet uſage, lorſqu'il emploie le verbe, *couper en deux, diviſer*, pour mettre à mort. Voyez 1 *Reg.* XVI, 31, 33. Exod. XIX, 14, & 2 Reg. VI, 8.

SCIENCE. Dieu planta dans le Paradis Terreſtre *l'Arbre de la ſcience du bien & du mal* (3); c'eſt-à-dire, de la ſcience de toutes choſes; car ſavoir le bien & le mal, ſignifie une ſcience générale, au moins dans le moral. On croit que cet arbre de la ſcience étoit différent de l'arbre de vie, & qu'Eve ſe porta à manger du fruit de la ſcience, dans la vue de devenir comme une petite divinité remplie de lumiere & de connoiſſance; *eritis ſicut Dii ſcientes bonum & malum* (4).

Le Seigneur eſt le Dieu des ſciences (5), dit Anne dans ſon Cantique. C'eſt-à-dire, il ſait tout, il voit tout, il connoît tout; le préſent, le paſſé, l'avenir ſont préſens à ſes yeux; il pénetre le plus profond de nos penſées, de nos inclinations; il eſt l'Auteur de toute ſcience, de toute connoiſſance.

Votre ſcience, Seigneur, eſt infiniment relevée au-deſſus de moi, je n'y pourrai jamais atteindre. *Mirabilis facta eſt ſcientia tua ex me* (6). Il ſeroit ridicule à l'homme non-ſeulement de prétendre égaler la ſcience de Dieu, mais même de croire qu'il peut ſe former une juſte idée de ſa ſcience infinie. Nous pouvons bien ſavoir que nos connoiſſances ſont très-bornées & très-imparfaites, & que les connoiſſances de Dieu n'ont aucune de nos imperfections; mais vouloir connoître juſqu'où s'étend ſa ſcience, c'eſt vouloir compter les gouttes d'eau de la mer.

La ſcience de Dieu, la ſcience du ſalut, la ſcience des ſaints, peuvent marquer les connoiſſances ſérieuſes & utiles qui regardent la Religion, qui nous conduiſent à Dieu, à la ſainteté; ou la ſcience qui eſt donnée & inſpirée de Dieu, & qui a pour objet les choſes ſaintes.

Nec ſapientia, nec ſcientia erunt apud inferos quo tu properas (7); Il n'y aura ni ſageſſe ni ſcience dans le tombeau, dans l'autre vie. Ces qualités de ſage, & de ſavant que le monde eſtime, & qui vous attirent quelque honneur & quelque réputation en cette vie, diſ-

(1) *Dan.* XIII, 55. (2) *Matth.* XXIV, 51. (3) *Geneſ.* II, 9. (4) *Geneſ.* III, 5. (5) 1 *Reg.* II, 3. (6) *Pſalm.* CXXXVIII, 6. (7) *Eccli.* IX, 10.

paroîtront à la mort. Il ne ſera plus queſtion alors que de la bonne vie, & des bonnes œuvres. Ce ſont les ſeuls biens que nous emporterons & qui nous ſeront utiles à l'heure de la mort. On peut auſſi l'expliquer dans le ſentiment d'une objection de la part des impies; jouiſſons à préſent du plaiſir; tout périt avec le corps; dans l'autre vie il n'y aura ni œuvre, ni raiſon, ni ſageſſe, ni ſcience.

La ſcience enfle, mais la charité édifie (1). La vaine ſcience des choſes ſtériles & ſpéculatives, qui ne vont qu'à contenter la vanité, la curioſité, qui n'ont pour objet que des connoiſſances qui ne contribuent ni à notre ſalut, ni à celui du prochain, ni à l'utilité publique, ni à la gloire de Dieu; ces ſortes de connoiſſances ſont bien plus dangereuſes qu'utiles. La vraie ſcience eſt celle du ſalut; connoître Dieu & l'aimer, ſe connoître & ſe mépriſer, employer ſes connoiſſances à ſe ſanctifier, à glorifier Dieu & à édifier le prochain, voilà la ſeule bonne ſcience.

Saint Paul dit lui-même qu'il eſt *imperitus ſermone, ſed non ſcientiâ* (2). Qu'il n'a pas cette ſcience d'orgueil & de faſte, qui conſiſte à en impoſer aux autres, par des diſcours pompeux, enflés, éloquens; ſa ſcience étoit humble & ſimple, mais ſolide, relevée, pure & proportionnée à la portée de ceux qui l'écoutoient avec des diſpoſitions ſaintes, & avec déſir de s'inſtruire & de s'édifier.

Le Sauveur reproche aux Phariſiens (3), *d'avoir pris la clef de la ſcience, de ne pas entrer, & de ne pas laiſſer les autres entrer dans le Royaume des Cieux.* Les Phariſiens faiſoient profeſſion particuliere d'étudier la Loi. Ils paſſoient pour les plus ſavans des Juifs. Ils ne pouvoient ſouffrir que d'autres fuſſent en quelque réputation de ſavoir. En un mot, ils s'étoient ſaiſis de la clef de la ſcience; mais qu'en faiſoient-ils? Ce n'étoit pas pour mieux vivre. Ils n'entroient pas dans le Royaume des Cieux; leur vie n'étoit qu'oſtentation & qu'hypocriſie. Les Traditions, dont ils avoient ſurchargé la loi, étoient plutôt une corruption, qu'une bonne explication de la volonté de Dieu. Ainſi non-ſeulement ils ne ſuivoient pas la voie qui conduit au Royaume du Ciel, ils en écartoient encore les autres par leurs mauvaiſes explications.

SCIENCES DES EGYPTIENS dont Moïſe fut inſtruit. Voyez les articles *Sageſſe* & *Moïſe*.

SCINIPHES, ou *Ciniphés*. La troiſieme plaie dont Dieu punit les Egyptiens, fut celle des *ſciniphés* (4), ou des moucherons, que quelques-uns ont pris pour ce que nous appelons *des couſins*. Origenes (5) dit que le ſciniphe eſt un moucheron ſi petit, qu'il eſt preſque imperceptible à la vue; mais que quand il s'attache au corps, il y cauſe une très-vive douleur, & une piquûre très-cuiſante. Philon (6) rapporte que ces petits inſectes pénetrent dans les yeux, dans le nez & dans les oreilles, & y font ſentir la pointe de leurs éguillons. L'Hébreu *kennim* (7), que les Septante ont rendu par *ſciniphés*, ſignifie *des poux*, ſelon le Syriaque & pluſieurs bons Interpretes. Voyez Bochart *de Animal. ſacr. parte* 2, *l.* 4, *c.* 18, *p.* 572, 573.

SCITHOPOLIS, autrement *Bethſan*. V. *Scythopolis*, & *Bethſan*.

(1) 1 *Cor.* III, 1. (2) 2 *Cor.* XI, 6. (3) *Luc.* XI, 52. (4) *Exod.* VIII, 16. (5) *Origen. in Exod. homil.* 4. (6) *Philo de vita Moſis, l.* 1, *p.* 618. (7) כנים 70. Σκνῖπες, *Sciniphés. Alius* Θρῖπες, *pediculi.*

SCOPAS, Etolien, Général des armées de Ptolémée Epiphanes Roi d'Egypte (1), fut envoyé par le Roi ſon maître dans la Judée, & dans la Célé-Syrie (2), pour reprendre les villes & les Provinces qu'Antiochus le Grand avoit conquiſes ſur lui. Scopas eut d'abord tout l'avantage, apparemment parce qu'il fit cette expédition pendant l'hiver; mais l'été ſuivant, il fut battu par Antiochus près de Panéas, vers les ſources du Jourdain (3). Saint Jérôme ſur le Chap. XI de Daniel, dit que Scopas s'étant retiré dans la ville de Sidon, y fut aſſiégé par Antiochus, que Ptolémée Epiphanes envoya pour eſſayer de le délivrer, trois Capitaines fort expérimentés, Ærope, Ménocle & Damoxene; mais que n'ayant pu faire lever le ſiege, Scopas fut obligé de ſe rendre, heureux d'avoir la vie ſauve avec ce qui lui reſtoit de troupes. Etant de retour en Egypte, il ne demeura pas longtemps en repos; car deux ans après (4), il ſe mit en tête de ſe faire reconnoître Roi d'Egypte (5), avec le ſecours des Etoliens, qu'il commandoit: mais ſon irréſolution le perdit; Ariſtomenes & Polycrates l'accuſerent de haute trahiſon, & il ſe trouva tellement étourdi, que, ne ſachant que répondre, il fut condamné tout d'une voix par tous ceux qui étoient préſens. Ariſtomenes, la nuit ſuivante, le fit mourir en priſon, en lui faiſant avaler du poiſon.

SCOPOS, lieu à ſept ſtades ou huit cents ſoixante & quinze pas au nord de Jéruſalem, où Tite plaça deux légions, quand il vint attaquer Jéruſalem (6).

SCORIA, l'écume des métaux. *Argentum tuum verſum eſt in ſcoriam*, dit Iſaïe (7): *Votre argent eſt changé en écume.* Mais le Texte Hébreu ſignifie plutôt un métal corrompu par le mêlange du plomb & du cuivre. Voyez *Ezech.* XXII, 18, 19.

SCORPION, petit animal ayant la veſſie pleine d'un dangereux venin. On peut le diſtinguer en trois parties. La tête, la poitrine & le ventre. La tête paroît jointe & contiguë à la poitrinë. Il a deux yeux au milieu & deux vers l'extrémité de la tête, entre leſquels ſortent comme deux bras, qui ſe diviſent en deux comme les pinces, ou les ſerres d'une Ecreviſſe. Il a huit jambes qui ſortent de ſa poittrine, dont chacune ſe diviſe en ſix parties couvertes de poil, dont les extrêmités ont de petits ongles ou ſerres. Le ventre ſe diviſe en ſept anneaux, du dernier deſquels ſort la queue, qui ſe diviſe en ſept petits boutons, dont le dernier eſt armé d'un éguillon. Il y en a où l'on voit ſix yeux, & d'autres où l'on en découvre huit fort viſibles. La queue eſt longue & faite en maniere de patenotre attachée bout à bout, l'une à l'autre, la derniere plus groſſe que les autres, & un peu plus longue, à l'extrêmité de laquelle il y a quelquefois deux éguillons, qui ſont creux, remplis de venin froid, qu'il jette dans la partie qu'il pique.

Le Scorpion eſt de couleur noirâtre comme de ſuie; il chemine de biais, & s'attache ſi fortement par le bec & par les pieds, aux perſonnes qu'il ſaiſit, que bien difficilement on le peut arra-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 12, *c.* 3. *Polyb. hiſt. l.* 16. — (2) An du Monde 3806, avant J. C. 194, avant l'Ere vulg. 198. — (3) *Excerpta Valeſii*, *p.* 77, 86. *Liv. l.* 33. — (4) An du Monde 3808, avant J. C. 192, avant l'Ere vulg. 196. — (5) *Polyb. l.* 17, *p.* 771, 772. — (6) *De Bello*, *l.* 6, *c.* 3, *p.* 908, *d.* — (7) *Iſai.* 1, 22, 25. ℵ"D *Sig. Argentum mixtum.*

cher. Il y en a qui ont des ailes ſemblables à celles des ſauterelles, qui volent de régions à d'autres, & qui ſont ſemblables aux fourmis volantes, comme parlent Pline & Strabon. Il y en a de diverſes couleurs. Les anciens en ont connu de noirs, de jaunes, de cendrés, de roux, de verds, de blancs, de vineux, de couleur de ſuie. On dit que la mere fait onze petits, qui ſont de petits vers ronds, qui ne ſont gueres plus gros que des poux. La mere les couve, & on aſſure que quand ils ſont couvés, ils tuent la mere qui leur a donné la vie. Ils font plutôt du mal aux femmes qu'aux hommes, & aux filles qu'aux femmes. Ceux qui ont ſept nœuds en la queue, ſont plus dangereux que ceux qui n'en ont que ſix.

On aſſure que dans les pays froids, les ſcorpions ne ſont point venimeux, non plus que ceux qui ſont de couleur blanchâtre. Le meilleur & le plus ſûr remede contre la morſure du ſcorpion, eſt de l'écraſer ſur la plaie. Moïſe dit que les Hébreux ont paſſé dans des déſerts affreux, où l'on trouvoit le ſcorpion (1), & le ſerpent nommé dipſas. Tertullien au commencement de ſon Livre intitulé *Scorpiaque*, a bien décrit le ſcorpion. L'Hébreu lit *hakarab*, ou *hakrab*; d'où vient le nom d'*Acrabatene*, donné à un canton de la Paleſtine, & la montée d'*Akrabim*, ou des Scorpions.

Dans l'Ecriture les Scorpions dans un ſens figuré, marquent les méchans: Vous vivez avec des méchans & des mutins, *vous habitez avec des ſcorpions*, dit le Seigneur à Ezéchiel (2). *Celui qui tient une mauvaiſe femme eſt comme celui qui prend un ſcorpion*, dit l'Eccléſiaſtique (3). Il court riſque d'être infecté de ſon venin. Le même Auteur met les Scorpions parmi les inſtrumens de la vengeance du Seigneur. (4) Saint Jean dans l'Apocalypſe (5), décrit fort bien les qualités du ſcorpion & la douleur que cauſe ſa morſure. *Il ſortit du fond du puits de l'abîme une nuée de ſauterelles qui avoient la même puiſſance que les ſcorpions de la terre: Il leur fut donné, non de tuer, mais de tourmenter pendant cinq mois. Le tourment qu'ils cauſent, eſt comme celui du ſcorpion, quand il a piqué un homme. Ils déſireront la mort & ne la trouveront point, &c.*

SCORPIONS, ſorte de fouets armés de pointes. Roboam répondit aux Iſraélites, qui ſe plaignoient de la peſanteur du joug dont Salomon les avoit accablés (6): *Mon pere vous a fouettés avec des verges; & moi, je vous fouetterai avec des ſcorpions*, avec des verges, ou des fouets armés de pointes ou d'épines pointues comme la queue du ſcorpion. *Iſidor.*

LA MONTÉE DU SCORPION (7), ou *la Montée d'Acrabim*, étoit vers l'extrêmité de la Mer Morte, au midi de la Tribu de Juda. Quant à l'*Acrabatene* ſituée dans le pays de Samarie, & qui tiroit auſſi ſon nom des ſcorpions, ou du lieu nommé *Akrabim*, voyez *Acrabim* & *Acrabatene*.

SCORPIONS, machine de guerre (8), avec laquelle on lançoit des fleches. On donnoit auſſi à ces fleches le nom de ſcorpions. Cette machine eſt décrite en ces termes par Tertullien, au commencement

(1) *Deut.* VIII, 15. עקרב *Hakarab.* 70. Σκορπίος. (2) *Ezech.* II, 6. (3) *Eccli.* XXVI, 10. (4) *Eccli.* XXXIX, 36. (5) *Apoc.* IX, 3, 5. (6) 3 *Reg.* XII, 11, 14, & 2 *Par.* X, 11, 14. בעקרבים 70. Ἐν σκορπίοις. (7) *Num.* III, 44. *Joſue* XV, 3. (8) 1 *Macc.* VI, 51.

de ſon Livre, intitulé Scorpiaque: *Bellicam machinam, & retractu tela vegetantem, de ſcorpio nominant. Id ſpiculum & fiſtula eſt, patula tenuitate in vulnus & virus, quâ figit, effundit.* Et Végece, l. 4, c. 22, *Scorpiones dicebantur quos nunc manubaliſtas vocant: ideò ſic nuncupati, quòd parvis ſubtilibuſque ſpiculis, inferant mortem.* Voyez Juſte-Lipſe, l. 3; Poliorcetic. Dialog. 4.

SCRIBE, *Scriba* (1); en Hébreu, *Sopher*; en Grec, *Grammateus*. Le nom de Scribe eſt fort commun dans l'Ecriture, & il a pluſieurs ſignifications.

1°. Un Ecrivain, un Secrétaire. Cet emploi étoit très-conſidérable dans la Cour des Rois de Juda, dont l'Ecriture nomme aſſez ſouvent les Secrétaires, comme des premiers officiers de la Couronne. Saraïa étoit *Scribe* ou Secrétaire de David (2). Siva & Séméïas exercerent le même emploi ſous le même Prince (3). Sous le regne de Salomon, nous connoiſſons Elihoreph & Ahia Secrétaires du Roi (4); Sobna, ſous Ezéchias (5); & Saphan, ſous Joſias (6). Comme il y avoit peu de gens en ce temps-là qui ſuſſent bien écrire, le nom & la qualité de Scribe & d'Ecrivain étoient conſidérables.

2°. SCRIBA ſe met pour un Commiſſaire d'armée, qui fait la revue des troupes, qui en tient regiſtre, qui en fait le dénombrement. Par exemple, il eſt dit que dans la guerre que Barach fit à Sifara, il y vint de Zabulon des Scribes habiles à manier le ſtylet (7), ou le roſeau à écrire. On marque ſous le regne d'Ozias Roi de Juda (8), Jéhiel Secrétaire, qui avoit ſous ſa main les armées du Roi. Jérémie (9) parle d'un Scribe qui étoit Prince, ou Chef des Soldats, & qui faiſoit faire l'exercice aux jeunes ſoldats: *Scribam Principem, militum, qui probabat tirones.* L'Hébreu porte: *L'Ecrivain Prince de l'armée, qui fait aller à la guerre le peuple du pays.* Dans les Livres des Maccabées (10), Judas dit aux Scribes de ſe tenir ſur le bord du ruiſſeau que l'armée devoit paſſer, & leur ordonne de ne laiſſer aucun homme au-delà de l'eau, mais de le faire tous marcher à la guerre.

3°. SCRIBA ſe met pour un homme habile, un Docteur de la Loi, un homme ſavant, & qui entend les affaires. Jonathan oncle paternel de David, étoit Scribe, & fort habile (11). Baruc Diſciple & Secretaire de Jérémie eſt auſſi nommé Scribe, de même que Gamarias fils de Saphan, & Jonathan, qui vivoient ſous le regne de Joſias (12). Jeſus fils de Sirac dit (13) que le bonheur de l'homme eſt dans la main de Dieu, & que c'eſt lui qui comble d'honneurs le viſage du Scribe. On ſait les éloges que l'Ecriture donne à Eſdras, qui eſt loué comme un Ecrivain habile dans la Loi de ſon Dieu (14): *Scriba velox in Lege Moyſi.* Les Scribes du peuple dont il eſt parlé aſſez ſouvent dans l'Evangile, étoient des Ecrivains publics, & des Docteurs de profeſſion, qui liſoient & expliquoient la Loi & les ſaintes Ecritures.

Quelques-uns (15) mettent l'origine des Scribes ſous Moïſe: mais

(1) *Scriba Heb.* סֵפֶר *Sopher.* 70 Γραμματεὺς. (2) 2 *Reg.* VIII, 17. (3) 2 *Reg.* XX, 25. 1 *Par.* XXIV, 6. (4) 2 *Reg.* IV, 3. (5) 4 *Reg.* XIX, 2. (6) 4 *Reg.* XXII, 8, 9. (7) *Judic.* V, 14. (8) 2 *Par.* XXVI, 11. (9) *Jerem.* LII, 25. *Vide* 4 *Reg.* XXV, 19. (10) 1 *Macc.* V, 42. (11) 1 *Par.* XXVII, 32. (12) *Jerem.* XXXVI, 10, 12, 20, 26. (13) *Eccli* X, 5. (14) 1 *Eſdr.* VII, 6. (15) *Vide Caſaubon. Exercit. in Baron. Exercit.* 1, *n.* 8.

leur

leur nom ne paroît pour la premiere fois que ſous les Juges. *Judic.* v, 14. D'autres croient que David les inſtitua, lorſqu'il établit les claſſes des Prêtres & des Lévites. (1 *Par.* XXIV, XXVI.) Saint Epiphane met leur origine du temps où commença la ſecte des Saducéens. Il eſt parlé dans les Actes des Scribes du parti des Phariſiens (1); ce qui a fait croire a quelques-uns, que les Scribes étoient tous de la ſecte des Phariſiens. Mais ils n'étoient attachés à aucune ſecte particuliere, & il y en avoit de toutes les ſectes.

SCRIBES & Docteurs de la Loi dans l'Ecriture, ne veulent dire que la même choſe. Et celui qui dans ſaint Matthieu XXII, 35, eſt appelé *Docteur de la Loi*, dans ſaint Marc XII, 28, eſt nommé Scribe; *un des Scribes*; & comme toute la ſcience des Juifs, en ce temps-là, conſiſtoit principalement dans les Traditions Phariſiennes, & dans l'uſage qu'on en faiſoit pour expliquer l'Ecriture, le plus grand nombre des Docteurs de la loi, ou des Scribes, étoient Phariſiens, & on les voit preſque toujours joints enſemble dans l'Evangile: Les uns & les autres ſe piquoient de ſavoir la loi, de l'étudier, de l'enſeigner. Ils avoient la clef de la ſcience (2), & étoient aſſis ſur la Chaire de Moïſe (3). Saint Epiphane & l'Auteur des Recognitions attribuées à ſaint Clément, comptent les Scribes parmi les Sectes des Juifs: mais il eſt certain qu'ils ne faiſoient point de Secte à part, ſeulement ils ſe diſtinguoient par leur étude de la loi.

SCYTHOPOLIS, autrement *Bethſan*, ville ſur le bord Occidental du Jourdain, à quelque diſtance de l'endroit où ce fleuve ſort du lac de Génézareth. Voyez ci-devant l'article de *Bethſan*.

I. SEBA, dixieme fils de Jectan. Voyez *Saba III.*

II. SEBA, fils de Bochri, de la Tribu de Benjamin, homme ſéditieux, faillit d'engager les Iſraélites dans une guerre civile. La Tribu de Juda, ſans attendre les autres Tribus; étant venue quérir le Roi David après la défaite d'Abſalom, & lui ayant fait paſſer le Jourdain, pour le ramener à Jéruſalem, les autres Tribus s'en formaliſerent, en diſant (4): Pourquoi nous avez-vous enlevé notre Roi, & lui avez-vous fait paſſer le Jourdain ſans nous attendre? Ceux de Juda répondirent: C'eſt que le Roi nous touche de plus près. Il y eut ſur cela quelques autres diſcours un peu vifs; de ſorte que Séba fils de Bochri, ſonna de la trompette, & ſe mit à la tête des mécontens d'Iſrael, en diſant (5): Nous n'avons que faire de David, & nous n'avons rien de commun avec le fils d'Iſaï. Iſraël, retournez chacun dans votre maiſon. Ainſi tout Iſrael ſe ſépara de David, & ſuivit Séba.

David étant arrivé à Jéruſalem, envoya Abiſaï avec ce qu'il y avoit de troupes auprès de ſa perſonne, à la pourſuite de ce ſéditieux. Joab prit auſſi tous les ſoldats qu'il commandoit, & ayant traverſé le pays qui eſt au nord de Jéruſalem, il arriva à Abéla de Bethmaaca, ville ſituée à l'entrée de la gorge qui eſt entre le Liban & l'Antiliban, où Séba s'étoit retiré avec l'élite de ſon armée. Joab aſſiégea la place, & commençoit à en ſaper les murailles, lorſqu'une femme de la ville, qui étoit fort ſage, lui parla de deſſus la muraille, &

(1) *Act.* XXIII, 9. (2) *Matth.* XXII, 52. (3) *Matth.* XXIII, 2. (4) 2 *Reg.* XIX, 41, 42, 43, *&c.* An du Monde 2981, avant J. C. 1019, avant l'Ere vulg. 1023. (5) 2 *Reg.* XX, 1, 2, 3, *&c.*

lui demanda s'il venoit pour ruiner Abéla. Jacob lui répondit qu'il n'en vouloit qu'à Séba fils de Bochri, qui étoit un séditieux. Elle lui dit: On va vous jeter sa tête par-dessus la muraille. Elle persuada ensuite au peuple de couper la tête à Séba, & de la jeter à Joab. Ce qui fut exécuté le même jour; & Joab avec ses troupes, se retira, sans entrer dans la ville.

Observations sur le siege d'Abéla. 2 des Rois, chap. 20, 25.

☞ L'investiture des places & les lignes de circonvallation contre les attaques de ceux du dehors, & celles de contrevallation, contre les ennemis du dedans sont si anciennes, qu'en vain en chercherions-nous l'origine dans les Auteurs de l'antiquité sacrée & profane, aussi-bien qu'une infinité d'autres pratiques attribuées aux Grecs & aux Romains; je dis plus, aux modernes mêmes, & qui ne sont pas de moins vieille date que les lignes environnantes. Hérodote prétend dans son premier Livre, qu'Harpage, Général de l'armée de Cirus, est l'inventeur de ces sortes de lignes, pour ôter toute espérance de secours aux assiégés, & de tentatives sur le camp des assiégeans. Il dit nettement que la premiere ville qui fut prise par cette invention, fut celle de Phocée dans l'Ionie. Il s'en faut bien qu'il ait dit vrai, elles étoient en usage plusieurs siecles même avant que les Perses fussent connus dans le monde. Lorsque l'Ecriture parle de l'investiture des villes, on ne voit rien qui puisse marquer que c'est pour la premiere fois, ou que ce fût une chose nouvelle ou fort peu commune; on n'est donc assuré de rien à cet égard, puiqu'on ne voit point l'origine de ces sortes de pratiques.

Il y a encore à observer dans ce siege, outre l'investiture de la ville, un fossé creusé dans la terre sur le bord de celui de la ville, où les archers tiroient à couvert contre les défenses des assiégés, pour empêcher qu'aucun ne parût sur les murs, & pour favoriser les sapeurs. Ainsi l'attaque en couronne étoit en usage chez les Hébreux, longtemps avant les Grecs & les Romains. Dom Calmet croit qu'ils éleverent des terrasses ou cavaliers contre les murailles: je ne suis pas de son avis, & cela ne peut être, à cause de la grandeur de l'ouvrage, qui seroit furieux & de trop longue haleine. Cette terrasse n'étoit autre chose qu'un fossé tiré, comme je l'ai dit, sur le bord de la contre-escarpe, & semblable à nos tranchées.

SEBAT, ou *Sébet*, ou *Schébet*, cinquieme mois de l'année civile des Hébreux, & onzieme de l'année Ecclésiastique. Il répond à notre lune de Janvier. Les Juifs commençoient par *Sébat* à compter les années des arbres qu'ils plantoient, & dont les fruits étoient censés profanes & impurs jusqu'à la quatrieme année.

Le dixieme de Sébat, étoit jeûne pour la mort des Anciens qui succéderent à Josué dans le gouvernement du peuple. *Judic.* II, 7, 10.

Le vingt-troisieme de Sébat, on fait un jeûne en mémoire de la résolution qui fut prise par les Israélites, de faire la guerre à ceux de Benjamin, pour venger l'outrage fait à la femme du Lévite. *Judic.* XIX, XX.

Le trentieme du même mois, Simon Maccabée fut assassiné par Ptolémée fils d'Abobi, son gendre; 1 *Macc.* XVI, 14, 15, 16, en l'an du Monde 3869, avant Jesus-Christ 131, avant l'Ere vulgaire 135.

SEBAMA, ville au-delà du Jourdain, dans le partage de la Tribu de Ruben (1). Voyez *Saba-*

(1) *Num.* XXXII, 3.

ma, & *Joſue* XIII, 19. *Iſai.* XVI, 9. *Jerem.* XLVIII, 32. Les Hébreux la nomment *Sibma*.

SEBA, ou *Sabée*. *Joſue* XIX, 2. La même ville que *Béerſabée*, ou peut-être la même que *Samat*. *Joſue* XV, 26.

SEBASTE. C'eſt le nom qu'Hérode le Grand donna à la ville de Samarie, lorſqu'il la rétablit & l'embellit en l'honneur d'Auguſte. Voyez ci-devant *Samarie*.

SEBÉ, fils d'Abihaïl de la Tribu de Gad, qui demeura dans le pays de Baſan. 1 *Par.* V, 13.

I. SEBÉNIAS, Prêtre du temps de David (1). Il étoit à la cérémonie du tranſport de l'Arche, & y ſonnoit de la trompette.

II. SEBÉNIAS, Prêtre qui revint de la captivité de Babylone avec Zorobabel (2).

SEBEON, Hévéen, pere d'Aña, & aïeul d'Oolibama femme d'Eſaü (3).

I. SEBIA, pere de Béerſabée, mere de Joas Roi de Juda. 4 *Reg.* XII, 1.

II. SEBIA, fils de Hodés. 1 *Par.* VIII, 9.

SEBOIM, une des quatre villes de la Pentapole, qui furent conſumées par le feu du Ciel (4). Euſebe & ſaint Jérôme (5) parlent de Séboïm, comme d'une ville qui ſubſiſtoit de leur temps ſur le bord occidental de la Mer Morte. Il faut que depuis le temps de Loth & d'Abraham cette ville ait été rétablie vers le même lieu où elle étoit auparavant. Il eſt parlé de *la vallée de Séboïm*, 1 *Reg.* XIII, 18, & de la ville de même nom dans la Tribu de Benjamin. 2 *Eſdr.* XI, 34.

SECHEM, fils de Galaad, & Chef de la famille des Sechemites (6), fort différent de *Sichem* & des Sichemites, dont on parlera ci-après.

I. SECHENIAS. On trouve pluſieurs perſonnes de ce nom. Il y en avoit un fort connu ſous Néhémie. Voyez 2 *Eſdr.* III, 20, VI, 18.

II. SECHENIAS, fils d'Obdia, & pere de Séméïa, de la race royale de Juda (7).

III. SECHENIAS, Prêtre, Chef de la dixieme famille des Prêtres. 1 *Par* XXIV, 11, & 1 *Eſdr.* VIII, 3, 5.

SECHRONA, ou *Schicrona*, ville de la Tribu de Juda (8), qu'on croit avoir été cédée avec pluſieurs autres, à la Tribu de Siméon.

SECOND, *Secundus*, Diſciple de ſaint Paul, *Act.* XX, 4. On ne ſait aucune particularité de ſa vie. Il étoit de Theſſalonique, & ſuivit ſaint Paul de Grece en Aſie, l'an 58 de Jeſus-Chriſt. Les Eſpagnols reconnoiſſent un ſaint *Second* (9), qu'ils prétendent avoir été envoyé dans leur pays par les Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul.

SECTE. Ce nom Latin a la même ſignification que le nom Grec *hæreſis*, quoiqu'il ne ſoit pas auſſi odieux. L'on connoiſſoit parmi les Juifs quatre ſectes particulieres, qui ſe diſtinguoient par la ſingularité de leurs pratiques ou de leurs ſentimens, & qui demeuroient unies de communion entre elles, & avec le corps de leur nation. Ces ſectes ſont celles des Phariſiens, des Saducéens, des Eſſéniens, & des Hérodiens, dont nous avons parlé ſous leurs articles particuliers. Au commencement du Chriſtianiſme, on vouloit faire paſſer la Religion de Jeſus-Chriſt com-

(1) 1 *Par.* XV, 24. (2) 1 *Eſdr.* XII, 3. (3) *Geneſ.* XXXVI, 2. (4) *Geneſ.* XIX, 24. (5) *Euſeb. & Hieron. in locis. Sodoma & Adama.* (6) *Num.* XXVI, 31. (7) 1 *Par.* III, 21. (8) *Joſue* XV, 11. (9) *Bolland.* 15 *Mai. p.* 442, *a.*

me une ſecte du Judaïſme. Tertulle Avocat des Juifs, accuſant ſaint Paul devant Félix (1), dit qu'*il eſt Chef de la ſecte ſéditieuſe des Nazaréens;* & les Juifs de Rome diſoient à ſaint Paul, lorſqu'il fut arrivé dans cette ville (2): *Ce que nous ſavons de cette ſecte, c'eſt qu'on la combat par-tout.* Saint Pierre dans ſa ſeconde Epître (3), prédit aux Fidelles qu'il y aura parmi eux de faux Docteurs, *qui y introduiront de pernicieuſes ſectes, & renonçant au Seigneur, qui les a rachetés, attireront ſur eux une ſoudaine ruine.* Il ajoute que ces gens trop amoureux d'eux-mêmes, *blaſphement la ſainte doctrine, & ne craignent point d'introduire de nouvelles ſectes.* Mais dans ce dernier paſſage, le nom de *ſecte* ſe prend dans le ſens d'*héréſie.*

Ce qui a donné naiſſance aux différentes ſectes qui ont paru parmi les Juifs, eſt apparemment ce que l'on vit parmi les Grecs, où les Philoſophes étoient partagés en différentes ſectes; par exemple, des Académiciens, des Stoïciens, des Péripatéticiens, des Cyniques, des Epicuriens, &c. Les Juifs, à l'imitation des Grecs, commencerent à ſe partager en différentes ſectes, vers le temps des Maccabées. Il ſemble que les Corinthiens avoient envie d'introduire quelque choſe de pareil dans le Chriſtianiſme (4), lorſqu'ils diſoient: *Pour moi je ſuis Diſciple de Pierre, moi de Paul, & moi d'Apollon.* Abus que ſaint Paul réprima ſi fortement dans ſa premiere Epître aux Corinthiens. Encore aujourd'hui dans l'Egliſe Chrétienne & Catholique, on ſouffre des eſpeces de ſectes en Philoſophie, & même en Théologie, à l'égard des queſtions que l'Egliſe n'a pas décidées, & qu'elle laiſſe à la liberté des Ecoles. Ainſi nous voyons en Philoſophie des Péripatéticiens, des Scotiſtes, des Nominaux, des Carthéſiens, des Caſſendiſtes, &c. & en Théologie, des Thomiſtes, des Auguſtiniens, des Scotiſtes, des Moliniſtes, des Congruiſtes.

SECURUS, *& Incendens.* 1 *Par.* IV, 22. Ce ſont deux hommes, nommés en Hébreu l'un *Joas*, & l'autre *Saraph*, dont ſaint Jérôme traduit les noms en Latin.

SEDADA, ville de Syrie, qui étoit à l'extrêmité ſeptentrionale de la Terre promiſe. Voyez *Num.* XXXIV, 8, & *Ezech.* XLVII, 15.

I. SEDECIAS, autrement *Mathanias*, dernier Roi de Juda, avant la captivité de Babylone. Il étoit fils de Joſias, & oncle de Jéchonias ſon prédéceſſeur dans le Royaume (5). Nabuchodonoſor après avoir pris Jéruſalem ſur Jéchonias, tranſporta ce Roi à Babylone, ſes femmes, ſes enfans, ſes Officiers, & ce qu'il y avoit de meilleurs ouvriers dans Juda, & établit en ſa place ſon oncle *Mathanias*, dont il changea le nom en celui de *Sédécias* (6), & lui fit promettre avec ſerment qu'il lui demeureroit fidelle (7). Il avoit vingt-un an lorſqu'il commença à régner dans Jéruſalem, & il y régna onze ans. Sa mere s'appeloit Amithal, fille de Jérémie de Lobna. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit les mêmes crimes que Joakim (8). Il ne ſe mit point en peine des menaces que lui fit le Prophete Jérémie, qui lui parloit de la part du Seigneur, & il endurcit ſon cœur, au lieu de ſe convertir à Dieu. Les

(1) *Act.* XXIV, 5. (2) *Act.* XXVIII, 22. (3) 2 *Petr.* II, 1...10. (4) 1 *Cor.* I, 12, *& seq.* & III, 22, *&c.* (5) 4 *Reg.* XXIV, 17, 18. (6) L'an du Monde 3405, avant J. C. 595, avant l'Ere vulg. 599. (7) 2 *Par.* XXXVI, 13, *& Ezech.* XVII, 13, 14, 18. (8) 4 *Reg.* XXIV, 18, 19, 20, *& 2 Par.* XXXVI, 11, 12, 13.

Princes du peuple, les habitans de Jéruſalem imiterent ſon impiété, s'abandonnerent à toutes les abominations des Gentils, & profanerent le Temple de Dieu. Ce qui irrita tellement le Seigneur, qu'il réſolut de les perdre ſans reſſource.

Sédécias, la premiere année de ſon regne (1), envoya à Babylone Elaſan fils de Saphan, & Gamarias fils d'Helcias, apparemment pour y porter les tributs à Nabuchodonoſor. Jérémie chargea ces envoyés d'une Lettre pour les Juifs captifs à Babylone. Quatre ans après (2), Sédécias y alla lui-même, ou du moins il y envoya : car le Texte Hébreu peut recevoir ces deux ſens. (Voyez ci-devant l'article de *Saraïas VII.*) Le principal objet de cette députation, étoit de demander à Nabuchodonoſor qu'il lui plût de rendre les vaſes ſacrés du Temple. *Baruch.* 1, 8. Enfin la neuvieme année de ſon regne (3), il ſe révolta contre Nabuchodonoſor. C'étoit une année ſabbatique, & le peuple mit ſes eſclaves en liberté, ſuivant la Loi (4). Le Roi Nabuchodonoſor marcha contre Sédécias, & prit toutes les villes fortes du pays, à l'exception de Lachis, d'Azéca, & de Jéruſalem.

Il mit le ſiege devant Jéruſalem le dixieme jour du dixieme mois de l'année ſainte, qui répond au mois, ou plutôt à la lune de Janvier. Quelque temps après, Pharaon Ephrée ou Hophra, Roi d'Egypte, entra en campagne, pour venir au ſecours de Sédécias (5). Nabuchodonoſor quitta le ſiege de Jéruſalem, alla à ſa rencontre, le battit, & le contraignit de s'en retourner en Egypte, puis revint au ſiege de Jéruſalem. Cependant ceux de Jéruſalem ſe croyant déjà délivrés de la crainte de ce Prince, reprirent leurs eſclaves, qu'ils avoient mis en liberté ; ce qui leur attira de grands reproches, & de grandes menaces de la part de Jéremie (6). Pendant le ſiege, le Roi Sédécias conſulta ſouvent ce Prophete, qui lui conſeilla toujours de ſe rendre, & lui annonça les derniers malheurs, s'il perſiſtoit dans ſa rébellion (7). Mais ce malheureux Prince n'eut jamais la force de prendre, ni d'exécuter de bonnes réſolutions. Enfin la onzieme année de Sédécias (8), le neuvieme jour du quatrieme mois, qui revient au mois de Juillet, la ville de Jéruſalem fut priſe. Sédécias & tous ſes gens ſe ſauverent pendant la nuit : mais les troupes Chaldéennes les pourſuivirent, & l'atteignirent dans la plaine de Jéricho.

Il fut pris, & mené à Nabuchodonoſor qui étoit alors à Réblata ville de Syrie. Le Roi de Chaldée lui ayant reproché ſa perfidie & ſon infidélité, fit tuer en ſa préſence tous ſes enfans, puis lui fit crever les yeux ; & l'ayant chargé de chaînes d'airain, il ordonna qu'on le menât à Babylone (9). Ainſi on vit l'accompliſſement de deux prophéties qui paroiſſoient contraires, l'une de Jérémie, qui diſoit que Sédécias verroit, & ne

(1) *Jerem.* XXIX, 1, 2 ... 23. An du Monde 3405, avant J. C. 595, avant l'Ere vulg. 599. (2) *Jerem.* LI, 54.... 59. *Baruc.* 1, 1. *Jerem.* XXXII, 12. L'an du Monde 3409, avant J. C. 591, avant l'Ere vulg. 595. (3) 4 *Reg.* XXV, 1, 2, 3. An du Monde 3414, avant J. C. 586, avant l'Ere vulg. 590. (4) *Exod.* XXI, 2, *& Deut.* XV, 1, 2, 12. *Jerem.* XXXIV, 8, 9, 10. (5) *Jerem.* XXXVII, 3, 4, 5, 10. (6) *Jerem.* XXXIV, 11... 22. (7) *Jerem.* XXXVII, 3... 10, *&* XXI. (8) 4 *Reg.* XXV, 2, 3, 4. *Jerem.* XXXIX, 2, 3, *&* LII, 5, 6, 7. L'an du Monde 3416, avant J. C. 584, avant l'Ere vulg. 588. (9) 4 *Reg.* XXV, 4.... 7, *Jer.* XXXII, 4.... 7, *&* LII, 4... 11.

verroit pas de ſes yeux le Roi Nabuchodonoſor (1); & l'autre d'Ezéchiel (2), qui portoit qu'il ne verroit point Babylone, quoiqu'il y dût mourir. On ne ſait pas l'année de ſa mort. Les Rabbins (3) diſent qu'il mourut de déplaiſir. Ayant été appelé à un feſtin que Nabuchodonoſor donnoit à ſes amis, on y enivra Sédécias, & dans ſon ivreſſe, il fit pluſieurs mouvemens & pluſieurs actions très-indignes de ſa naiſſance, & de l'état où il étoit, ce qui lui cauſa, diſent-ils, une telle douleur, qu'il en mourut. Mais ces traditions ne ſont pas d'une grande autorité, & les Savans conviennent qu'elles portent fauſſement le nom de ſaint Jérôme. Jérémie (4) lui avoit promis qu'il mourroit en paix, qu'on brûleroit ſon corps comme on avoit accoutumé de brûler ceux des Rois de Juda, & qu'on feroit ſon deuil en diſant: Hélas, mon Seigneur!

Les Rabbins diſent qu'aux obſeques de Sédécias, on diſoit, *Hélas! il eſt mort le Roi Sédécias; qui a bu la lie de tous les âges*, c'eſt-à-dire, qui a ſouffert la peine qu'avoient méritée tous ſes prédéceſſeurs. Ils diſent auſſi qu'il s'enfuit de Jéruſalem par un chemin ſouterrain, qui alloit depuis le palais du Roi, juſqu'aux campagnes de Jéricho; mais qu'une biche l'ayant ſuivi au-dehors, faiſant autant de chemin ſur la terre, que le Roi en faiſoit par-deſſous, les Chaldéens s'étant mis à ſuivre la biche, trouverent, ſans y penſer, Sédécias, qui ſortoit de ſon chemin ſouterrain. Joſeph raconte (5) que Sédécias pour ſauver la ville & le Temple, avoit choiſi un exil & une captivité volontaire; mais c'eſt déguiſer la vérité. La fuite de Sédécias n'eſt point une choſe qu'il ait choiſie volontairement, pour ſauver ſa patrie: mais il auroit pu la ſauver, en ſuivant les conſeils de Jérémie, & en ſe ſoumettant de bonne foi aux Chaldéens. Il régna onze ans à Jéruſalem; après lui le Royaume de Juda fut entierement ſupprimé.

II. SÉDÉCIAS, ſecond fils du Roi Joakim. 1 *Par.* III, 16.

III. SÉDÉCIAS, fils de Chanana, & faux Prophete de Samarie. Un jour que le Roi Achab étoit avec Joſaphat, Roi de Juda, près la porte de Samarie (6), délibérant ſur la guerre qu'ils vouloient faire contre la ville de Ramoth en Galaad, Sédécias fils de Chanana, ſe mit ſur la tête des cornes de fer, & dit à Achab, Roi d'Iſrael: Voici ce que dit le Seigneur: Vous battrez & vous jetterez au vent la Syrie avec ces cornes. Mais le Prophete Michée, fils de Jemla, étant venu, & prédiſant tout le contraire, Sédécias fils de Chanana, s'approcha de lui, & lui frappant le viſage, lui dit: Eſt-ce que le Saint-Eſprit m'a abandonné, pour vous parler? Alors Michée lui dit: Vous le verrez vous-même, lorſque vous ſerez obligé de vous ſauver de chambre en chambre pour vous cacher. On ne dit point ce qui arriva de Sédécias; mais toutes les prophéties de Michée ſe trouverent vérifiées. Voyez ſon article.

IV. SÉDÉCIAS, fils de Maaſias, faux Prophete, qui fut toujours contraire à Jérémie (7). Un jour Jérémie prononça contre lui & contre Achab, fils de Cholia, cette terrible prophétie: *Voici ce que dit*

(1) *Jerem.* XXXII, 4, 5, & XXXIV, 3. (2) *Ezech.* XII, 13. (3) *Tradit. Hebr. in Lib. Regg. & Paralipp. ſub nomine Hieronymi.* (4) *Jerem.* XXXIV, 4, 5. (5) *Joſeph. de Bello, l.* 7, *c.* 4. (6) 3 *Reg.* XXIII, 11, 24. An du Monde 3107, avant J. C. 893, avant l'Ere vulg. 897. (7) *Jerem.* XXIX, 21, 22.

le Seigneur à Achab, fils de Cholia, & à Sédécias, fils de Maaſias, qui vous prophétiſent le menſonge, parlant fauſſement en mon nom : Je les livrerai entre les mains de Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, & il les fera mourir à vos yeux, & ils ſeront comme une formule de malédiction aux captifs de Juda qui ſont à Babylone ; & on dira : Puiſſiez-vous devenir comme Achab & comme Sédécias, que le Roi de Babylone a fait frire dans une poêle, parce qu'ils ont fait une folie dans Iſrael, & qu'ils ont commis l'adultere avec les femmes de leurs amis. C'eſt tout ce que l'Ecriture nous apprend de ces deux faux Prophetes. Les Rabbins, ſuivis de quelques Commentateurs (1), croient qu'ils ſont les mêmes que ceux qui attenterent à la chaſteté de Suſanne, & dont l'impoſture fut découverte par Daniel. Mais ce ſentiment n'eſt nullement probable. Les calomniateurs de Suſanne ne furent pas brûlés dans une poêle d'huile brûlante.

V. SÉDÉCIAS, fils de Sédéi, & pere de Maaſias, biſaïeul de Baruch. *Baruc.* I, 1.

SEDEI, pere de Sédécias, dont on vient de parler. *Baruc.* I, 1.

SEDEUR, pere d'Eliſur, de la Tribu de Ruben. *Num.* I, 5.

SEGOR, ville de la Pentapole, ſituée à l'extrêmité méridionale de la Mer Morte. Elle étoit deſtinée comme les cinq autres villes, à être conſumée par le feu du Ciel ; mais à la priere de Loth, qui déſira s'y retirer, elle fut conſervée (2). Elle ſe nommoit auparavant *Bala* ; (3) mais on lui donna le nom de *Ségor*, à cauſe que Loth avoit ſouvent inſiſté ſur la petiteſſe de cette ville, (en Hébreu, *Ségor*, ſignifie petit,) en demandant à l'Ange qu'il pût s'y retirer. Voyez l'article *Bala*. Les Hébreux liſent *Zoara*, au lieu de *Ségor*, ou *Ségora* (4). Les Romains avoient une garniſon à *Zoara*, ou à *Ségor* (5). Saint Jérôme (6) remarque que le nom de *Bala* fut donné à cette ville, parce qu'auſſi-tôt que Loth en fut ſorti, elle fut engloutie par un tremblement de terre. *Bala* en Hébreu ſignifie *engloutir*. Théodoret (7) parle de la même tradition. Le même ſaint Jérôme dit de plus, que les Hébreux croient que Ségor porte auſſi le nom de *Saliſa*, (1 *Reg.* IX, 4.) & celui de Géniſſe de trois ans. *Vitula conternans.* (*Iſai.* XLVIII, 34.) Ils veulent que cette ville ait ſouvent été renverſée par les tremblemens de terre.

I. SEGUB, fils d'Heſron, & d'une fille de Machir, fut pere de Jaïr. Voyez 1 *Par.* II, 21, 22.

II. SEGUB. Hiel de Béthel ayant entrepris de rebâtir Jéricho, en fut puni de Dieu par la mort d'Abiram ſon premier né, qui mourut lorſqu'il en jeta les fondemens, & par celle de Ségub ſon ſecond fils, qui eut le même ſort lorſqu'il en pendit les portes (8), & cela à cauſe de l'imprécation que Joſué avoit faite (9) environ cinq cents trente-trois ans auparavant, contre celui qui la rebâtiroit : *In primogenito ſuo fundamenta illius jaciat, & in noviſſimo liberorum ponat portas ejus.*

SEHON, Roi d'Héſébon, qui

(1) *Rabb. Hieronym. in Jerem.* 29. *Raban. Hugo, Thom. Salian.* (2) *Geneſ.* XIX, 22. (3) *Geneſ.* XIV, 2. (4) צֹעַר *Zoar.* 70. Ζωαρα. *vel* Σηγωρ. (5) *Hieron. Onomaſt. in Bala.* (6) *Hieron. quæſt. Hebr. in Geneſ.* XIV, *& in* XIX, 30. (7) *Theodoret. qu. in Geneſ.* (8) 3 *Reg.* XVI, 34. (9) *Joſue* VI, 26. An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451. Achab, ſous lequel Jéricho fut rétablie, commença à régner l'an du Monde 3086.

commandoit aux Amorrhéens de de-là le Jourdain. Moïſe (1) voulant faire paſſer les Iſraélites par le pays de Séhon, lui envoya des députés pour lui dire : permettez-nous de paſſer par vos terres, nous irons par le grand chemin, ſans nous écarter dans les champs, ni dans les vignes, nous acheterons tout ce qui ſera néceſſaire pour notre nourriture, nous payerons même l'eau que nous boirons, permettez-nous donc de traverſer votre pays (comme nous l'ont permis les enfans d'Eſaü qui habitent en Séïr, & les Moabites qui demeurent à Ar ſur l'Arnon) juſqu'à ce que nous ſoyons arrivés au bord du Jourdain, où eſt la Terre dont le Seigneur doit nous mettre en poſſeſſion. Mais Séhon leur refuſa le paſſage, & aſſembla une puiſſante armée, parce que le Seigneur avoit endurci ſon cœur. Alors le Seigneur dit à Moïſe : Je vais commencer à exécuter les promeſſes que j'ai faites à mon peuple, en lui livrant Séhon & toute ſon armée. Ce Roi à la tête de ſes troupes s'avança juſqu'à Jaſa, & livra la bataille aux Iſraélites, qui le battirent, taillerent toute ſon armée en pieces, & ſe rendirent maîtres de ſes Etats depuis le Torrent d'Arnon, juſqu'à celui de Jabock, en firent paſſer tous les habitans au fil de l'épée, & s'y établirent comme dans un pays conquis, & qui leur avoit été livré par le Seigneur.

Obſervations ſur la défaite de Séhon par les Iſraélites. Num. XXI, 23, & Deut. II, 31, & ſeq.

☞ Un Général habile qui a dans la tête une entrepriſe importante, qu'il ne peut exécuter qu'en traverſant un pays neutre, n'a garde d'abord d'en envoyer demander la permiſſion, trop de civilité le feroit ſoupçonner de crainte ; il doit commencer par y entrer, faire toute la diligence poſſible, & envoyer vers le Souverain pour le prier de trouver bon qu'il traverſe ſon pays ; c'eſt-là la bonne politique : Mais Moïſe en uſe autrement, il envoie d'abord des Ambaſſadeurs au Roi des Amorhéens lui porter ces paroles de paix : *Nous ne demandons qu'à paſſer par vos terres, nous marcherons par le grand chemin, nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche. Vendez-nous tout ce qui nous ſera néceſſaire pour manger, donnez-nous auſſi de l'eau pour de l'argent, afin que nous puiſſions boire ; permettez-nous ſeulement de paſſer par votre pays.*

Après des propoſitions ſi juſtes, ſi Séhon ne vouloit pas laiſſer paſſer les Iſraélites par ſon pays, il devoit ſe contenter de leur refuſer le paſſage ; il ne paroît pas que ceux-ci euſſent tenté, ni menacé de paſſer malgré lui, & comme diſoient les Grecs, *les piques baſſes* : Si donc il n'eût voulu que les empêcher d'entrer dans ſon pays, il devoit ſeulement ſe camper ſur la frontiere & ſe tenir ſur la défenſive, au cas qu'on l'eût voulu forcer ; mais ſe croyant le plus hardi & le plus fort, apparemment parce qu'il étoit chez lui, il ſe met à la tête de ſon armée, & marche à eux pour les combattre. Cette guerre eſt des plus injuſtes, & même contraire au droit des gens ; auſſi Séhon fut-il bien puni de ſa témérité & de ſon injuſtice, puiſqu'il lui en coûta la vie.

L'Auteur ſacré n'entre dans aucun détail de cette grande journée qui décida du Royaume de Séhon ; Joſeph n'en rapporte guere davantage (2). Il ſemble même couvrir l'injuſtice de Séhon, en diſant que les Iſraélites *prirent les armes*

(1) *Num.* XXI, 21, & *ſeq. Deut.* II, 26, & *ſeq.* (2) *Vide Joſeph. Antib lib.* IV, *c.* 4, 5.

avec joie, ſe mirent en bataille, & marcherent contre les ennemis. Cependant l'Ecriture (1) dit poſitivement, *qu'ayant aſſemblé ſon armée, il marcha au-devant d'Iſrael dans le déſert, vint à Jaſa, & livra la bataille.* Nous ignorons quelles étoient les forces & le nombre des troupes de l'armée de Séhon ; nous ne ſommes pas mieux inſtruits de celles des Iſraélites, à moins qu'on ne s'arrête au dénombrement qui en eſt fait dans les Nombres (2), & qui ſe monte à plus de ſix cents vingt-quatre mille hommes ; alors il paroîtra preſque impoſſible que Séhon eût eu de forces aſſez conſidérables pour oſer attaquer une armée auſſi nombreuſe. Ainſi nous ne pouvons donner que des conjectures touchant la diſpoſition des troupes des deux armées. Nous connoiſſons la Tactique des peuples de l'Aſie, les Juifs qui ſortoient de l'Egypte ſe rangeoient en Phalange ; en vain chercheroit-on l'origine de cette maniere de combattre, elle eſt trop avant dans les ſiecles paſſés ; mais il eſt certain que la Phalange des Juifs étoit diſtinguée par grands corps, ſur une très-grande profondeur, chaque corps plus ou moins gros, ſelon la force & la puiſſance des Tribus, chacun fourniſſant ſon contingent.

La Phalange des Grecs, lorſque Philippe la porta à ſon plus haut degré de perfection, étoit de ſeize mille hommes d'Infanterie, peſamment armée ; ce nombre compoſoit une armée, la cavalerie non compriſe ; Philippe (3) partagea cette Phalange en quatre corps, chacun de quatre mille hommes, & chaque corps s'appeloit Phalange. Cette diviſion ne ſe remarque pas chez les peuples de l'Aſie, & leur diſcipline militaire n'étoit pas à beaucoup près ſi parfaite que celle des Grecs ; ils ſe rangeoient comme ceux-ci, mais ils laiſſoient pluſieurs petits intervalles pour laiſſer paſſer ceux qui portoient les ordres du Général, & pour que les bleſſés puſſent ſe retirer pendant le combat.

L'armée de Séhon ſe rangea donc en Phalange ſelon la coutume ordinaire de ce temps-là. A l'égard de la Cavalerie, comme l'Ecriture n'en dit rien, on ne l'a mis que par conjecture ; quant aux Juifs, ils n'en eurent pas beaucoup, & ce ne fut que fort tard ; car je n'en vois point dans le commencement de la conquête de la Terre promiſe.

Cette guerre arriva la derniere année de la vie de Moïſe, & quelques mois avant l'entrée des Iſraélites dans la Terre promiſe, l'an du Monde 2553, avant Jeſus-Chriſt 1447, avant l'Ere vulgaire 1451. Moïſe remarque que Séhon avoit conquis la meilleure partie du pays qu'il poſſédoit ſur les Moabites, & qu'il s'y étoit établi en leur place ; & c'eſt pour cela que du temps de Jephté (4), les Ammonites & les Moabites répétoient le pays que les Iſraélites avoient autrefois conquis ſur Séhon, prétendant qu'il devoit leur être rendu. Mais Jephté leur répondit que Moïſe & les Hébreux l'ayant pris ſur Séhon, qui en étoit alors paiſible poſſeſſeur, & l'ayant pris en bonne guerre, il appartenoit à Iſrael, & que ni Moab ni Ammon n'avoient rien à y prétendre.

SEIGNEUR, *Dominus* ; en Grec, *Kirios* ; en Hébreu, *Adoni*, ou *Adonaï*, ou *Élohim*, ou *Jehovah* ; car les Interpretes Grecs & Latins mettent ſouvent *Dominus*, le Seigneur, pour tous ces noms-là. Le nom de *Seigneur* convient à Dieu par exellence, & en ce ſens

(1) *Num.* XXI, 23. (2) *Num.* XXVI. (3) *Arrian. de Bello Alex Magni.* (4) *Judic.* XI, 12, 13, 14.

il ne doit jamais être donné à aucune créature. Jesus-Christ, comme Dieu & Fils de Dieu, égal au Pere, est aussi souvent nommé *Seigneur* dans l'Ecriture de l'ancien & du nouveau Testament.

II. L'on donne quelquefois ce nom aux Anges; soit qu'ils représentent la personne de Dieu, comme dans les apparitions de l'ancien Testament, où les Patriarches & les Prophetes leur parlent dans les mêmes termes qu'à Dieu même; soit qu'on les considere comme de simples Anges envoyés de Dieu. Par exemple, Daniel dit à l'Ange, ou, comme il l'appelle, à l'homme qui lui parloit sous une forme humaine (1); *Domine mi, in visione tua dissolutæ sunt compages meæ; & quomodo poterit servus Domini mei loqui cum Domino meo?*

III. On l'emploie en parlant aux Princes, aux Grands, aux personnes à qui l'on veut témoigner du respect, & il se trouve à chaque pas en ce sens dans l'Ecriture. Mais pour l'ordinaire, on y joint le terme, mon: *Domine mi*, mon Seigneur, & jamais on ne donne à la créature le nom de *Jéhovah*, quoiqu'on lui attribue quelquefois ceux d'*Adoni*, ou d'*Elohim*.

SEILA. C'est le nom que quelques-uns donnent à la fille de Jephté. Mais l'Ecriture ne nous apprenant point son nom, il est inutile de le chercher; tout ce qu'on pourra dire sera toujours incertain.

SEIN, *Sinus*. Nous mettons dans le sein les choses les plus précieuses. Job (2) cache dant son sein l'espérance de son rétablissement, & il y a ferré les paroles & les promesses de son Dieu (3). L'impie reçoit des présens qu'on tire du sein (4); des choses les plus précieuses; Et Jesus-Christ dans l'Evangile (5) dit que si nous faisons du bien aux autres, nous en recevrons la récompense, que l'on répandra dans notre sein avec abondance.

L'EPOUSE DU SEIN, *Non zeles mulierem sinûs tui* (6), ou *celle qui repose dans votre sein*, est une expression très-familiere dans l'Ecriture pour marquer l'épouse légitime.

Le Lazare fut porté *dans le sein d'Abraham* (7), comme un enfant bien-aimé qui est reçu dans le sein & entre les bras de son pere. Saint Jean (8) nous dit que le Fils de Dieu est *dans le sein de son pere*, pour marquer sa parfaite union avec lui; l'Apôtre bien-aimé avoit sa tête dans le sein de Jesus-Christ au dernier souper qu'il fit avec ses Apôtres, parce qu'alors on étoit couché à table, la tête tournée vers la table, & les pieds en dehors; Ainsi saint Jean qui étoit au-dessous de Jesus, se trouvoit avoir la tête près de lui, & comme dans son sein.

SEIR, ou *Séhir*, Horréen, dont la demeure fut à l'orient & au midi de la Mer Morte, dans les montagnes de Séïr (9), où regnerent d'abord les descendans de Séïr le Horréen, dont Moïse donne le dénombrement *Genes.* XXXVI, 20, 21.....30. Voyez aussi 1 *Par.* 1, 38, 39, &c. Les descendans d'Esaü occuperent ensuite les montagnes de Séhir, & Esaü y demeuroit déjà lorsque Jacob revint de la Mésopotamie (10). Moïse nous dit (11) qu'Esaü fit la guerre aux Horréens, & qu'il

(1) *Dan.* X, 16. (2) *Job.* XIX, 27. (3) *Job.* XXIII, 12. (4) *Prov.* XVII, 23. (5) *Luc.* VI, 38. (6) *Eccli.* IX, 1. (7) *Luc.* XVI, 22, 23. (8) *Joan.* I, 18. (9) *Genes.* XXXVI, 20, & *Genes.* XIV, 6. *Deut.* II, 12. (10) *Genes.* XXXII, 3; XXXIII, 14, & XXXVI, 8, 9. (11) *Deut.* II, 12.

les extermina ; mais nous ne ſavons aucune particularité de ces guerres. Pour revenir à *Séhir*, ou *Séïr* pere des Horréens, il faut qu'il ſoit très-ancien, puiſque les *Horréens*, ou les Chorréens ſes enfans, étoient déjà puiſſans & nombreux du temps d'Abraham, & avant la naiſſance d'Iſaac (1), lorſque Codorlahomor & ſes alliés vinrent faire la guerre aux Rois de la Pentapole (2). Au reſte, c'eſt mal-à-propos que quelques-uns (3) ont avancé qu'Eſaü avoit porté le nom de *Séïr*, ou velu ; il n'a jamais porté ce nom, quoique ſon pays ſoit ſouvent nommé le pays de Séïr, à cauſe des premiers habitans qui y demeuroient.

SÉIR ; montagnes de Séïr. Elles étoient à l'orient & au midi de la Mer Morte. Moïſe (4) dit qu'il y a onze jours de chemin entre Horeb & Cadèsbarné, par le chemin de Séïr ; ou plutôt, en tournant autour des monts de Séïr. *Deut.* II, 1, 4, 5, 8. Débora dans ſon Cantique, dit que le Seigneur eſt ſorti de Séïr. *Judic.* V, 4. Moïſe avance que le Seigneur a paru à ſon peuple à Séïr, à Sinaï & à Pharan. *Deut.* XXXIII, 2. Cela prouve que les monts de Séïr étoient au midi de la Mer Morte, tirant vers Elat & Aſiongaber, ſur la Mer Rouge.

Jacob au retour de ſon voyage de la Méſopotamie (5), craignant qu'Eſaü ne vînt fondre ſur ſa troupe, envoya vers lui en Séïr ; & Eſaü peu de temps après, vint à ſa rencontre entre Phanuel & le Jourdain, & s'en retourna le même jour à Séïr. Il demeuroit donc aſſez près de [illegible], dans les montagnes qui ſont à l'orient de la Mer Morte. Joſué ſemble dire qu'elles s'étendoient même encore plus loin vers le ſeptenrrion, puiſqu'il raconte qu'il a fait la conquête de tout le pays (6), depuis Séïr, juſqu'à Baalgad, au pied du Liban, & du mont Hermon, & qu'il a partagé tout ce pays aux enfans d'Iſrael. Or on ſait que les Iſraélites n'ont rien poſſédé au-delà du pays de Moab à l'orient ni au midi. Enfin, on joint ordinairement Moab & le mont Séïr (7). Or Moab demeuroit à l'orient de la Mer Morte. V. ci-devant *Idumée*.

SEIR, montagne ſur les frontieres de la Tribu de Juda, & de celle de Dan. V. *Joſue* XV, 10.

SEIRA. C'eſt le même que le mont ou le pays de Séïr, habité par les Iduméens. 4 *Reg.* VIII, 21 (8). *Venit Joram Seïra, percuſſitque Idumæos. Séïrah*, au lieu de *Séïr*, marque le mouvement vers Séïra, ſelon les regles de la Langue Hébraïque. L'Hébreu lit *Zéïra* ; mais nous croyons que c'eſt une faute, & qu'il faut lire Séïra.

SEIRATH. Aod, après avoir tué Eglon, Roi de Moab, qui opprimoit les Iſraélites, s'en alla à *Séïrath* (9), qui étoit apparemment vers Béthel ou Galgal, près d'un lieu où il y avoit des Idoles ou des images (10) : *Pertranſivit locum Idolorum, undè reverſus fuerat, venitque in Seïrath.* Il y a quelque apparence que ces gravures ou ces inſcriptions qui étoient à *Séïrah*, ſont celles que Joſeph (11) a voulu déſigner, lorſqu'il a dit qu'il y avoit dans la Syriade des

(1) *Geneſ.* XIV, 6. (2) An du Monde 2092, avant J. C. 1908, avant l'Ere vulg. 1912. (3) *Joſeph. Antiq. l.* 1, *c.* 19. Τὴν χώραν ἔσχον εἰς Σαειρα.... τὸ χωρίον ἀπὸ τῆς αὐτῶν τριχώσεως Σαειρας. *Vide & c.* 18. (4) *Deut.* 1, 2. (5) *Geneſ.* XXXII, 3 ; XXXIII, 16. (6) *Joſue* XI, 17 ; XII, 7. (7) 2 *Par.* XX, 10, 22, 23. *Ezech.* XXV, 8. (8) צעירה *Zeïra*, au lieu de שעיר *Seïra*. (9) *Judic.* III, 26. (10) פסלים *Peſilim. Sculpturæ.* (11) *Joſeph. Antiq. l.* 1, *c.* 2.

colonnes chargées d'inſcriptions, qui y étoient dès avant le Déluge, & qui avoient été faites par les enfans de Seth. Cette conjecture eſt propoſée & ſuivie par pluſieurs ſavans Hommes, comme Voſſius, M. Huet & M. Valois.

Voici ce que Joſeph raconte des colonnes placées à Séïrath ou Syriade (1). « Les deſcendans de » Seth ayant appris qu'Adam avoit » prédit que le monde périroit une » fois par les eaux du Déluge, & » une autre fois par les flammes, » réſolurent de conſerver les dé- » couvertes qu'ils avoient faites » dans l'Aſtronomie, & dans la » connoiſſance des choſes céleſtes; » c'eſt pourquoi ils érigerent deux » colonnes, l'une de pierre, & » l'autre de briques, afin que ſi » le Déluge détruiſoit celle de bri- » ques, au moins celle de pierre » ſubſiſtât pour inſtruire les hom- » mes de ce qu'ils vouloient tranſ- » mettre à la poſtérité. Et on dit, » ajoute Joſeph, que la colonne » de pierre qu'ils avoient érigée, » ſubſiſte encore aujourd'hui dans » la Syriade. »

Ce récit de Joſeph eſt confirmé par Manéthon (2), qui dit que le ſecond Mercure Roi d'Egypte, ſurnommé Triſmégiſte, traduiſit, ou plutôt tranſcrivit en lettres communes, ce que le premier Mercure, ou Thoth avoit autrefois fait graver en caracteres hiéroglyphiques ſur des colonnes qu'il avoit fait placer dans la Syriade. Si Joſeph a pris ce qu'il raconte de Manéthon, il l'a viſiblement corrompu, puiſque les deux Thoth ou Mercures, ſont de beaucoup poſtérieurs au Déluge; mais il pouvoit avoir d'une autre ſource la tradition qu'il rapporte. M. Valois dans ſes Notes ſur Ammien Marcellin (3), conjecture qu'au lieu de *Syriadicé gé*, qu'on lit dans Manéthon, il faut lire *Siringicé*, de même que dans Ammien Marcellin, qui dit que les Anciens prévoyant un Déluge futur, & craignant que la connoiſſance des cérémonies ne vînt à ſe perdre, creuſerent des lieux ſouterrains nommés *Syringas* avec beaucoup de travail, & en différens endroits, & graverent contre les rochers de ces cavernes diverſes figures d'animaux, qu'ils nommerent lettres hiéroglyphiques. Pauſanias (4) dit qu'il y avoit des Syringes, ou creux ſouterrains à Thebes d'Egypte, de l'autre côté du Nil, aſſez près de cette Statue de Memnon, qui rendoit un ſon harmonieux au lever du Soleil.

De tous ces paſſages raſſemblés & comparés les uns aux autres, il eſt bien mal aiſé de tirer une connoiſſance diſtincte, ni de ces anciennes Inſcriptions hiéroglyphiques, dont parlent Ammien Marcellin & Manéthon, & que l'un place dans la *Syriade*, & l'autre dans les *Syringes* en la Thébaïde. L'invention des Lettres, & en particulier des hiéroglyphiques dans l'Egypte, eſt ſans doute plus nouvelle que le Déluge: les deux *Thoth* ſont auſſi poſtérieurs à ce fameux événement; mais ce que Joſeph nous raconte, doit être arrivé avant le Déluge; & s'il eſt vrai que les colonnes de pierre dont il parle, étoient dans la Paleſtine & à Séïrath, il faut qu'elles ſoient différentes de celles de Manéthon. Ainſi rien de certain ſur tout cela.

SEL, *ſal*; en Grec, *hals*; en Hébreu, *melach* (5). Dieu avoit ordonné qu'on employât le ſel dans tous les ſacrifices qu'on lui offri-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 1, *c.* 3. (2) *Manethon. apud Euſeb. & Syncell. in* Συριαδικῇ γῇ. (3) *Ammian. l.* 23. (4) *Pauſan. l.* 1, *p.* 78. (5) מלח *Melach.* Α'λς. *Sal.*

roit (1) : *Quidquid obtuleris ſacrificii ſale condies, nec auferes ſal fœderis Dei tui de ſacrificio tuo. In omni oblatione tua offeres ſal.* J. C. faiſant alluſion à cela, lorſqu'il parle des peines des damnés (2), dit que ces victimes de la colere de Dieu, ſeront ſalées par le feu, de même que toute victime doit être ſalée par le ſel ordinaire : *Omnis enim igne ſalietur, & omnis victima ſale ſalietur.* Voyez auſſi *Deut.* XXIX, 23. *Sulphure & ſalis ardore conſumentur.*

On voit par Ezéchiel (3), qu'autrefois on frottoit de ſel les enfans nouveau-nés ; *Quando nata es, aquâ non es lota in ſalutem, nec ſale ſalita.* Saint Jérôme (4) croit qu'on en uſoit ainſi pour deſſécher l'humidité qui abonde dans les enfans, & pour reſſerrer les pores qui ſont trop ouverts ; Galien (5) dit que le ſel durcit la peau des enfans, & la rend plus ferme. Avicenne veut qu'on frotte les enfans avec une eau, où l'on aura détrempé du ſel, pour leur reſſerrer le nombril, & leur durcir la peau. D'autres croient que c'eſt afin d'empêcher la pourriture qui pourroit naître du retranchement de l'ombilic.

Le Prophete Eliſée étant prié de rendre potable & d'adoucir les eaux de la fontaine de Jéricho (6), demanda qu'on lui apportât un vaſe neuf, & qu'on y mît du ſel ; il fut incontinent obéi : il jeta ce ſel dans la fontaine, & dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai guéri ces eaux, & elles ne cauſeront à l'avenir ni mort ni ſtérilité ; & en effet les eaux furent bonnes à boire, & perdirent toute leur mauvaiſe qualité. Le ſel ne pouvoit naturellement qu'augmenter l'amertume de cette ſource ; mais le Prophete employa exprès un remede qui paroiſſoit contraire à l'effet qu'il vouloit produire, afin que le miracle parût avec plus d'évidence.

Le Sage (7) met le ſel au nombre des choſes les plus néceſſaires à la vie, avec l'eau, le feu, le fer, le lait, le miel, le raiſin, l'huile & les habits. Job demande ſi quelqu'un pourra manger de ce qui n'eſt point ſalé (8) : *aut poterit comedi inſulſum, quod non eſt ſale conditum.*

II. LE SEL DE LA TERRE, eſt apparemment la marne avec laquelle on fume les terres dans certains pays, au lieu d'y mettre du fumier ordinaire. Voyez notre Commentaire ſur ſaint Matthieu. V, 13.

III. LE SEL MINÉRAL, eſt celui qui ſe tire des mines, en forme d'une pierre dure. On croit que *la femme de Loth fut changée en une ſtatue de ſel* minéral (9) ; qu'elle devint comme un rocher, une pierre de ſel.

IV. LE SEL eſt le ſymbole de la ſageſſe : *Que tous vos diſcours ſoient aſſaiſonnés de ſel* (10), dit ſaint Paul. Et Jeſus-Chriſt (11) : *Ayez toujours du ſel dans vous-mêmes.*

V. LE SEL eſt le ſymbole de la perpétuité & de l'incorruption. Ainſi on dit un pacte, ou une alliance de ſel (12) : *Pactum ſalis eſt ſempiternum.* Et ailleurs (13) : Le Seigneur a donné le Royaume à David & à ſa race, *par un pacte de ſel.*

VI. LE SEL eſt le ſymbole de la ſtérilité. Abimélech ayant pris

(1) *Levit.* II, 13. (2) *Marc.* IX, 48. (3) *Ezech.* XVI, 4. (4) *Hieron. in Ezech.* XVI, *ita & Theodoret.* (5) *Galen. de ſanit. l.* I, *c.* 7. (6) 4 *Reg.* II, 21. (7) *Eccli.* XXXIX, 31. (8) *Job.* VI, 6. (9) *Geneſ.* XIX, 26. (10) *Coloſſ.* IV, 6. (11) *Marc.* IX, 49. (12) *Num.* XVIII, 19. (13) 2 *Par* XIII, 5.

la ville de Sichem (1), la détruiſit, & y ſema du ſel, afin qu'elle demeurât toujours déſerte & ſtérile. Sophonie (2) menace de la part du Seigneur, les Ammonites & les Moabites de réduire leur pays au même état que Gomorre, comme une terre deſſéchée, ſalée, déſerte, ſtérile : *Quaſi Gomorrha, ſiccitas ſpinarum, & acervi ſalis, & deſertum uſque in æternum.* Voyez auſſi *Job*, XXXIV, 6, & *Pſal.* CVI, 34. *Jerem.* XVII, 6.

VII. LE SEL eſt le ſymbole de l'hoſpitalité & de la fidélité que les ſerviteurs, les amis, les hôtes, les domeſtiques doivent à celui qui leur donne à manger, & qui les reçoit à ſa table. Les Gouverneurs des Provinces de delà l'Euphrate écrivant à Artaxercès, lui diſent : (3) *Nous nous ſouvenons du ſel que nous avons mangé dans le palais, & nous ne pouvons ſouffrir qu'on donne atteinte aux intérêts du Roi, &c.*

MER DE SEL (4). C'eſt la Mer Morte, ou le Lac Aſphaltite. L'Ecriture & les Profanes donnent quelquefois le nom de *ſel* à l'aſphalte & au bitume ; d'où vient que Moïſe parlant d'un ſel brûlant (5) : *Salis ardore conſumentur*, marque l'aſphalte ou le bitume. Hérodote fait auſſi mention de certaines lampes qu'on allumoit en Egypte, & où l'on mettoit du ſel ; c'eſt-à-dire, du bitume, ou autre matiere ſemblable.

LA VALLÉE DES SALINES, ſituée dans l'Idumée. Voyez ci-devant *Vallée*.

SELAH. Ce terme Hébreu (6) ſe trouve juſqu'à ſoixante & dix fois dans le Texte Hébreu des Pſeaumes, & trois fois dans Abacuc. Les Septante le liſoient encore plus ſouvent, puiſqu'ils ont *diapſalma* en quelques lieux, où nous ne liſons plus *ſélah* dans l'Hébreu. Ces Interpretes (7), Symmaque & Théodotion, traduiſent ordinairement *ſélah*, par *Diapſalma*, qui ſignifie une pauſe que l'on fait en chantant. *Diapſalma interpoſitum in canendo ſilentium*, dit ſaint Auguſtin : ou un changement de ton, ſuivant Théodorer (8) & Suidas. D'autres veulent que ce ſoit le commencement d'un nouveau ſens, ou une nouvelle meſure de vers. *Quidam Diapſalma dixerunt eſſe commutationem metri ; alii pauſationem ſpiritûs, nonnulli alterius ſenſûs exordium ; ſunt qui rythmi diſtinctionem*, dit ſaint Jérôme (9). Il ajoute que le *ſélah* joint ce qui ſuit à ce qui précede, & montre que ce que l'on vient de dire, mérite un ſouvenir éternel : *Ex quo animadvertimus hoc verbum ſuperiora pariter, & inferiora connectere, aut certè dicere ſempiterna eſſe quæ dicta ſunt.* Il ſuit Aquila, la cinquieme & ſixieme Edirion, en traduiſant *ſélah*, par *toujours*.

Quelques Anciens (10) ont cru que *ſélah* marquoit l'interruption, ou la ceſſation de l'inſpiration actuelle du Pſalmiſte, ou des mouvemens intérieurs de ſa dévotion (11). S. Hilaire & Caſſiodore (12) croient que le *Diapſalma* déſigne un changement de voix, de perſonne, ou de chant dans les Pſeaumes. Quelques Modernes (13) prérendent que le *ſélah* n'a aucune

(1) *Judic.* IX, 45. (2) *Sophon.* II, 9. (3) I *Eſdr.* IV, 14. (4) *Geneſ.* XIV, 3, *Num.* XXXIV, 12. (5) *Deut.* XXIX, 23. (6) סלה *Selah.* 70. Διαψαλμα. (7) *Origen. apud Hieron. Epiſt. ad Marcellam.* (8) *Theodoret. Præf. in Pſalm. & Suidas.* Ms λεξ ἐναλλαγὴ. (9) *Hieron. ad Marcellam.* (10) *Euſeb. in Pſalm.* IV, *p.* 28. *Vide & Præf. in Pſal. p.* 8. *Quidam apud Theodoret. Præf. in Pſalm.* (11) *Nyſſen. Præfat. in Pſal.* (12) *Hilar. & Caſſiodor. Præf. in Pſal.* (13) *Vide Geier. Ham. Forſter. Buxtorf.*

ſignification, & que c'eſt ſimplement une note de la muſique ancienne, dont on ne ſait plus l'uſage aujourd'hui. En effet on peut ôter le *ſélah* de tous les lieux où il ſe trouve, ſans que le ſens du Pſeaume en ſoit interrompu. Il ne fait qu'embarraſſer, au lieu d'éclaircir le Texte. D'autres (1) diſent que c'étoit une note, qui marquoit l'élévation de la voix; & qu'en cet endroit il falloit ſe récrier, & faire une exclamation. Abenezra enſeigne que c'eſt comme la concluſion de la priere, & qu'il répond à peu-près à la ſignification de l'*amen*, ainſi ſoit-il. Les Juifs à la fin de leurs épitaphes & de leurs Livres, mettent ordinairement *ſélah*, la fin, ainſi ſoit-il.

Nous ne doutons point que *ſélah* ne marque la fin ou la pauſe. C'eſt ſa propre ſignification. Mais comme on ne le voit pas toujours à la fin d'un ſens, ni à la fin d'un Cantique, nous conjecturons que les anciens Muſiciens mettoient quelquefois *ſélah* aux marges de leurs Livres des Pſeaumes, pour marquer où il falloit faire la pauſe, & finir le chant; de même que dans d'anciens Livres des Evangiles (2), que l'on liſoit ſolemnellement à la Meſſe, on a écrit ſur la marge en abregé, ou tout au long, *telos* en Grec, ou *finis* en Latin, pour marquer l'endroit où le Diacre devoit finir; car alors on liſoit le Texte dans des Livres qui contenoient les quatre Evangiles tout de ſuite. Ou bien les anciens Hébreux chantoient à peu-près comme font encore aujourd'hui les Arabes (3), avec de grandes pauſes, finiſſant tout d'un coup, & reprenant de même tous à la fois. Pour cela il étoit important dans les cérémonies, de marquer ſur la marge du Cantique, l'endroit de la pauſe, & de la fin, afin que tout le chœur ceſſât, & reprît en même-temps.

SELA, fils de Juda (4). Juda ayant donné ſucceſſivement ſes deux fils Onan & Her, à Thamar, & Dieu les ayant fait mourir à cauſe de leur méchanceté, Juda dit à Thamar de demeurer veuve, en attendant que Séla, ſon troiſieme fils, fût devenu grand. Mais Juda n'avoit nulle envie de le lui donner pour mari, craignant qu'il ne lui arrivât la même choſe qu'à ſes freres. C'eſt pourquoi elle s'approcha de Juda, comme on le verra ſous l'article de *Thamar*, & comme on l'a déjà vu ſous *Juda*. *Séla* fut Chef de la famille des Sélaïtes. *Num.* XXVI, 20.

SÉLA, ville de la Tribu de Benjamin. *Joſue* XVIII, 28. On lit dans l'Hébreu, 2 *Reg.* XXI, 14, que Saül fut enterré à *Séla*, dans le tombeau de ſon pere *Cis*.

SELCHA, ville du Royaume d'Og, au pays de Baſan, au-delà du Jourdain (5).

SELÉBIN, ville de la Tribu de Dan. *Joſue* XIX, 42. Euſebe & ſaint Jérôme parlent d'un lieu nommé *Salaba*, ou *Sélaba*, dans le territoire de Samarie. On lit auſſi *Salamin* dans le Grec de Joſué, XIX, 42, 47, & *Judic.* I, 35.

SELEC, Ammonite, un des Héros de l'armée de David. 1 *Reg.* XXIII, 37, & 1 *Par.* XI, 39.

SELEMIA, de la race des Prêtres. 2 *Eſdr.* XIII, 13. Il fut établi par Néhémie, pour avoir l'inſpection ſur les prémices & les décimes qui s'apportoient au Temple.

SELEMITH, fils de Zéchri,

(1) *Kimchi*, *Muis*, *Grot. Genebr. Mariana*, *&c.* (2) Voyez M. Simon, Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament, ch. 33. (3) M. Darvieu, Coutumes des Arabes, p. 59, 60. (4) *Geneſ.* XXXIX, 11. (5) *Deut.* III, 10, & 1 *Par.* V, 11.

deſcendant d'Eliézer fils de Moïſe, garde des tréſors du Temple. 1 *Par.* XXVI, 26.

SELENE, ou *Hélene*, femme de Simon le Magicien. Voyez *Simon le Magicien.*

I. SELEUCIE. C'eſt le nom que le Roi Séleucus donna à la ville de Gadare (1), ſituée au-delà & à l'orient de la Mer de Tibériade. Voyez *Gadare.*

II. SELEUCIE, ville de la Gaulanite, ſituée ſur le Lac Séméchon (2).

III. SELEUCIE, ville de Syrie, ſituée ſur la Méditerranée, vers l'embouchure de l'Oronte dans cette Mer. Saint Paul & ſaint Barnabé étant arrivés à Séleucie, s'y embarquerent pour aller en Cypre (3). C'eſt la même ville de Séleucie dont il eſt parlé dans le premier livre des Maccabées (4), où il eſt dit que Ptolémée Philométor ſe rendit maître de toutes les Villes maritimes juſqu'à Séleucie, qui eſt ſur la Mer.

I. SELEUCUS, Roi de Syrie, ſurnommé *Nicanor*, Chef de la race des Séleucides. Il commença à régner en l'an du Monde 3682, un an après la mort d'Alexandre le Grand, il régna pendant quarante-deux ans, étant mort en 3724, avant Jeſus-Chriſt 276, avant l'Ere vulgaire 280. Nous ne voyons point qu'il ait aucun rapport avec l'Hiſtoire des Juifs, puiſque de ſon temps la Judée obéiſſoit à Ptolémée, fils de Lagus, Roi d'Egypte. Joſeph (5) dit pourtant qu'il eut beaucoup de conſidération pour les Juifs qui étoient dans ſes Etats, & qu'il leur accorda le droit de bourgeoiſie dans les Villes qu'il bâtit, & en particulier dans Antioche, Capitale de Syrie.

II. SELEUCUS, ſurnommé *Callinicus* ou *Pogon*, régna vingt ans, depuis l'an du Monde 3759, juſqu'en 3779.

III. SELEUCUS, ſurnommé *Ceraunos* ou la Foudre, régna trois ans, depuis l'an du Monde 3779, juſqu'en 3781. Comme il n'eſt point parlé de ces deux Princes dans l'Ecriture, nous ne donnons que leur nom, & les dates de leur empire.

IV. SELEUCUS Philopator, ou *Soter*, fils d'Antiochus le Grand, régna douze ans, depuis l'an 3816, juſqu'en l'an du Monde 3828, avant Jeſus-Chriſt 172, avant l'Ere vulgaire 176. Ce fut lui qui envoya Héliodore à Jéruſalem, pour enlever les tréſors du Temple (6). On peut voir cette hiſtoire ſous le titre d'*Héliodore*, & dans le ſecond Livre des Maccabées, Chap. III, 3, & ſuivans, où il eſt écrit que ſous le regne de ce Prince, la Judée jouiſſoit d'une profonde paix; enſorte que Séleucus lui-même fourniſſoit tout ce qui étoit néceſſaire pour les frais des ſacrifices.

V. SELEUCUS, fils de Démétrius Nicanor, régna un an; c'eſt-à-dire, l'an du Monde 3880. Il eut pour ſucceſſeur Antiochus Gryphus.

VI. SELEUCUS, fils d'Antiochus Gryphus, fit la guerre à ſon oncle Antiochus de Cizique, le vainquit, le prit dans un combat, & le fit mourir (7). Quelque temps après, Antiochus, ſurnommé le Pieux, fils d'Antiochus de Cizique, vint à Arade, prit le diadême, fit la guerre à Séleucus, le battit, & le fit ſortir de toute la Syrie.

(1) *Stephan. in Gadara.* (2) *Joſeph. Antiq. l.* 13, *c.* 23, *l.* 18, *c.* 3, *lib. de Bello*, *c.* 25, *& l.* 4, *c.* 1. (3) *Act.* XIII, 4. (4) 1 *Macc.* XI, 8. (5) *Antiq. l.* 12, *c.* 3. (6) An du Monde 3828, avant J. C. 172, avant l'Ere vulg. 176. (7) *Joſeph. Antiq. l.* 13, *c.* 21, *p.* 460. An du Monde 3910, avant J. C. 90, avant l'Ere vulg. 94.

Séleucus

Séleucus s'étant retiré en Cilicie, voulut impoſer de gros tributs aux peuples de cette Province ; mais ils ne voulurent pas s'y ſoumettre ; & s'étant révoltés, ils le brûlerent dans ſon palais avec tous ſes amis (1).

SELIM, ville de la Tribu de Juda. *Joſuè* XV, 32.

SELLA, femme de Lamech le Bigame. Elle fut mere de Thubalcaïn & de Noéma. Voyez *Geneſ.* IV, 21, 22. Voyez auſſi *Lamech le Bigame.*

SELLA. Joas, Roi de Juda, fut aſſaſſiné dans Jéruſalem, ou près de cette Ville, *dans Beth Mello*, ou dans la maiſon de Mello, *& à la deſcente de Sella.* 4 *Reg.* XII, 20. On ne ſait pas préciſément où étoit ce lieu de Mello.

SELLEM, fils de Nephtali, Chef de la grande famille des Sellemites (2).

SELLES, fils d'Helem, de la Tribu d'Aſer. 1 *Par.* VII, 35.

I. SELLUM, fils de Jabés, ou peut-être natif de Jabés, tua en trahiſon Zacharie, Roi d'Iſrael, & uſurpa ſon Royaume ; mais il ne le garda qu'un mois. Manahem, fils de Gadi, le tua dans Samarie. (3) L'Ecriture dit que Sellum fut l'exécuteur des menaces du Seigneur contre la maiſon de Jéhu.

II. SELLUM, fils de Thécué, ou natif de Thécué, étoit le mari de la Propheteſſe Holda (4), qui vivoit ſous Joſias, Roi de Juda.

III. SELLUM, fils de Siſamoi, & pere d'Icamias. 1 *Par.* II, 40. Il étoit de la Tribu de Juda.

IV. SELLUM, fils d'un nommé Saül, & pere de Mapſam, de la Tribu de Siméon. 1 *Par.* IV, 25.

V. SELLUM, quatrieme fils de Joſias, Roi de Juda. 1 *Par.* III, 15, & *Jerem.* XXII, 2. C'eſt le même que *Joachaz*, qui fut établi Roi après la mort de Joſias, & que le Roi d'Egypte prit priſonnier (5), & mena en Egypte. Voyez ci-devant ſon hiſtoire ſous le titre de *Joachaz.*

VI. SELLUM, fils de Nephtali. 1 *Par.* VII, 13.

VII. SELLUM, fils du Grand-Prêtre Sadoc, & pere du Grand-Prêtre Helcias (6). Sellum eſt nommé *Moſollam* au Chap. IX, *v.* 11. Sellum a vécu du temps d'Ezéchias ou d'Achaz, & il fut pere immédiat d'Azarias, & ſeulement aïeul d'Helcias. Voyez notre Diſſertation ſur la ſucceſſion des Grands Prêtres des Juifs. Il ſemble que c'eſt lui auſſi qui eſt nommé *Salom* dans Baruc, 1, 7.

VIII. SELLUM, fils de Coré, 1 *Par.* IX, 19, 31, fut épargné dans le Déſert, lorſque la terre s'ouvrit, & engloutit ſon pere, *Num.* XXVI, 11. Les deſcendans de Sellum avoient dans le Temple l'intendance des gâteaux qu'on faiſoit frire dans la poêle.

IX. SELLUM, fils de Cholhoſa, premier du bourg de Maſpha, rétablit à ſes frais la porte de la fontaine de Jéruſalem, après le retour de la Captivité (7).

SELMON (8), montagne au voiſinage de Sichem. *Judic.* IX, 48. Il eſt parlé de la neige du mont *Selmon* dans le Pſeaume LXVII, 15.

SELMONA, ou *Salmona*, ou plutôt *Zelmona*, campement des Iſraélites dans le Déſert (9). Voy. ci-devant *Salmona.*

SEM, fils de Noé (10), naquit

(1) An du Monde 3911, avant J. C. 89, avant l'Ere vulg. 93 = (2) *Num.* XXVI, 49. = (3) 4 *Reg.* XV, 10, 11, 12. An du Monde 3232, avant J. C. 768, avant l'Ere vulg. 772. = (4) 4 *Reg.* XXII, 14. = (5) 4 *Reg.* XXIII, 30, 31, 34. = (6) 1 *Par.* VI, 12, 13. = (7) 2 *Eſdr.* III, 15. = (8) צלמון *Zalmon.* = (9) *Num.* XXXIII, 41. = (10) *Geneſ.* VI, 10.

l'an du monde 1558, avant le Déluge 98 ans, avant Jeſus-Chriſt 2442, avant l'Ere vulgaire 2446. Nous croyons qu'il étoit plus jeune que Japhet, & plus âgé que Cham (1). Il entra dans l'Arche avec Noé ſon pere; & lorſque ce bon vieillard ayant bu du vin, ſe trouva nud dans ſa tente (2), Sem & Japhet le couvrirent, & ne virent rien dans lui d'indécent. Noé, à ſon réveil, combla Sem de bénédictions, & lui dit: Que le Seigneur le Dieu de Sem ſoit béni, & que Chanaan ſoit eſclave de Sem. La plus grande prérogative de Sem, eſt que le Meſſie eſt ſorti de ſa race, & que le culte du vrai Dieu s'eſt conſervé parmi ſa poſtérité. Etant âgé de cent ans, il engendra Arphaxad, & mourut âgé de ſix cents ans, l'an du Monde 2158, avant Jeſus-Chriſt 1842, avant l'Ere vulgaire 1846. Les deſcendans de Sem eurent pour partage les meilleures Provinces de l'Aſie.

Les Juifs attribuent à Sem la tradition théologique des choſes que Noé avoit appriſes des premiers hommes. Sem les communiqua à ſes enfans; & de cette ſorte la vraie Religion s'eſt conſervée dans le monde. Les Rabbins croient auſſi que Sem tenoit une Académie, ou une Ecole de Religion ſur le mont Thabor. Ils diſent que Sem eſt le même que Melchiſédech, & qu'il avoit lui-même été à l'Ecole de Mathuſala avant le Déluge, pendant ſoixante & dix-huit ans: Qu'il donna à Abraham toute la tradition & les cérémonies des ſacrifices & de la Religion, ſuivant leſquelles ce Patriarche offrit dans la ſuite ſes ſacrifices. Enfin les Hébreux croient qu'il enſeignoit aux hommes la loi de la juſtice, & la maniere de compter les mois & les années, & les intercalations des mois. On prétend que Dieu lui donna l'eſprit de prophétie cent ans après le Déluge, & qu'il prophétiſa pendant quatre cents ans, avec aſſez peu de fruit, parmi les hommes, qui étoient fort corrompus. Méthodius dit qu'il demeura dans l'Iſle du Soleil, qu'il inventa l'Aſtronomie, & qu'il fut le premier Roi qui ait dominé ſur la terre. On lui attribue la fondation de *Septa*, ville maritime en Afrique, de Salerne en Italie, & de Salem en Judée. Ceux qui le confondent avec Melchiſédech, lui attribuent le Pſeaume CIX. *Dixit Dominus Domino meo*, *&c.* & un Livre de Médecine, qui ſe trouve manuſcrit en Hébreu dans la Bibliotheque de l'Electeur de Baviere. Il faut voir le R. P. Scipion Sgambat, *Archiv. vet. Teſtam. l.* 1, *p.* 165.

SEM eut cinq fils, Elam, Aſſur, Arphaxad, Lud & Aram, qui peuplerent les plus belles Provinces d'Orient. On peut voir leurs titres. Moïſe, dont le principal objet étoit l'Hiſtoire & les Lois des Hébreux, a pouſſé la généalogie de Sem plus loin que celle des autres fils de Noé, qui ne faiſoient qu'indirectement à ſon ſujet. On prétend que Noé confia à Sem le corps d'Adam, & qu'il l'envoya l'enterrer ſur le Calvaire. On veut auſſi qu'il lui ait remis ſon teſtament, par lequel il partageoit toute la terre à ſes trois fils. On a quelque ſujet de croire que les Profanes l'ont confondu avec Typhon, fameux Géant ou Divinité nuiſible. *Cham* eſt Jupiter; *Japhet*, Neptune; *Sem*, Pluton. Il faut voir ſur cela Bochart, Phaleg. l. 1, c. 1.

(1) Voyez le Commentaire ſur la Géneſe v, 31, 32, & ci-devant l'article de *Japhet*. (2) *Geneſ.* IX, 23, 24, 25. An du Monde 1665, ou environ.

SEMAINE. Les Hébreux avoient trois sortes de semaines. 1°. Des semaines de jours, qui se comptoient d'un Sabbat à l'autre. 2°. Des semaines d'années, qui se comptoient d'une année sabbatique à l'autre, & qui étoient de sept années. 3°. Enfin des semaines de sept fois sept années, ou de quarante-neuf ans, qui se comptoient d'un Jubilé à l'autre. Tout cela se voit dans Moïse, & dans la pratique des Juifs. Voyez notre Dissertation sur la Chronologie des Hébreux, imprimée à la tête du Commentaire sur la Genèse.

Semaines de Daniel. On convient que les fameuses semaines de Daniel, sont des semaines d'années, & non des semaines de jours. Mais les uns les ont faites de soixante & dix ans (1); en sorte que les septante semaines feroient quatre mille neuf cents ans. Quelques Rabbins (2) les font de quarante-neuf ans, ou d'un Jubilé à un autre; en sorte qu'elles feroient trois mille quatre cents trente ans. D'autres les font de cent ans; ainsi les septante semaines feroient de sept mille ans. Mais la plupart les font de sept années lunaires ou hébraïques; & à ce compte, les septante semaines font quatre cents quatre-vingt-dix ans.

L'Ange Gabriel dit à Daniel (3): *Septante semaines déterminées s'écouleront sur votre peuple & sur la ville sainte, jusqu'à ce que la prévarication soit abolie, ... & que la Justice éternelle vienne sur la terre, que les visions soient accomplies, & que le Saint des Saints soit oint. Depuis l'ordre qui sera donné pour le rétablissement de Jérusalem, jusqu'au Christ, Chef de mon peuple, il s'écoulera sept semaines, & soixante & deux semaines, & les murailles de la ville seront rebâties pendant des temps fâcheux & difficiles; & après soixante & deux semaines, le Christ sera mis à mort, & le peuple qui le doit renoncer, ne sera plus son peuple. La nation qui doit venir, détruira la Ville & le Sanctuaire. La ruine sera entiere, & la désolation prédite arrivera après cette guerre. Il consommera son alliance avec plusieurs dans une semaine; & à la moitié de la semaine, les hosties & les sacrifices seront abolis. L'abomination de la désolation sera dans le Temple, & la désolation durera jusqu'à la fin.*

Il y a plusieurs différens systêmes sur le commencement & sur la fin des septante semaines de Daniel, même parmi les Auteurs Chrétiens, qui croient que ce Prophete a voulu marquer le temps de la naissance & de la mort de Jesus-Christ. Les uns (4) les commencent à la premiere année de Darius le Mede, qui est l'époque de la prophétie de Daniel, & les finissent à la profanation du Temple, arrivée sous la persécution d'Antiochus Epiphanes. Les autres (5) les commencent à la premiere année de Cyrus à Babylone, & en mettent la fin à la destruction du Temple par les Romains. D'autres en fixent le commencement à la premiere année de Darius le Mede, dans laquelle cette révélation fut faite à Daniel (6), & mettent la fin

(1) *Origen. tract. 29, in Matth.* (2) *Rabbini apud Lyr. in Dan. IX, & apud Galatin. l. 4, c. 14.* (3) *Dan. IX, 24, 27.* (4) *Vide 1 Macc. 1, 17. Joseph. Antiq. l. X, c. ult. q. 354. Sixt. Senens. Bibl. l. 8. Est. in Dan. Marsham. Can Ægypti sæcul. 18. Harduin de LXX hebdom. Daniel.* (5) *Clem. Alex. l. 1. Stromat. Quid. apud Euseb. l. 8. Demonstr. alii.* (6) *Dan. IX, 1.*

à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Jules Africain (1) commençoit les ſeptante ſemaines à la ſeconde année d'Artaxercès, qui renvoya en Judée Néhémie, avec pouvoir de rebâtir les murs de Jéruſalem; (2) & il les terminoit à la mort du Meſſie, arrivée, ſelon lui, la quinzieme année de Tibere. Ce ſyſtême paroît le meilleur de tous ceux qui ont été propoſés par les Anciens, & il eſt ſuivi par la plupart des Commentateurs.

Les anciens Juifs, au rapport de ſaint Jérôme (3), commençoient les ſeptante ſemaines de Daniel à Darius le Mede, & les finiſſoient à la deſtruction de Jéruſalem. Les huit ſemaines qui reſtoient, ſe terminoient à l'entiere diſperſion de leur nation ſous l'Empereur Adrien. Les Juifs modernes ne s'accordent pas entre eux, dans la crainte qu'on ne les convainque par cette prophétie, que le Meſſie eſt venu, & que c'eſt en vain qu'ils l'attendent. Les uns prononcent malédiction contre ceux qui ſupputent les temps; ils diſent qu'en vain on attend le Meſſie, qu'il eſt venu il y a long-temps. D'autres croient qu'il n'eſt pas venu; mais qu'il le ſeroit il y a long-temps, ſi les péchés des Juifs ne l'empêchoient. D'autres placent le commencement des ſeptante ſemaines à la ruine du premier Temple par Nabuchodonoſor, & la fin à la deſtruction du ſecond Temple par Tite. Entre ces deux événemens, ils ne mettent que quatre cents quatre-vingt-dix ans; ce qui eſt une preuve de leur ignorance en fait de Chronologie. Ils croient que la déſolation de Jéruſalem doit durer juſqu'à la guerre de Gog & de Magog, qui ſeront exterminés par le Meſſie. C'eſt ainſi que l'entendent Jarchi & Abrabanel, avec les principaux Rabbins.

Notre deſſein n'eſt pas de rapporter ici tous les différens ſentimens des Peres, des Interpretes & des Chronologiſtes ſur cette matiere, ni de réfuter les ſyſtêmes qui nous paroiſſent dangereux ou défectueux. Ceux qui veulent s'inſtruire à fond ſur cela, peuvent conſulter les Auteurs qui en ont traité en particulier & à deſſein. Nous nous contenterons d'expoſer l'hypotheſe qui nous paroît la plus ſuivie & la plus probable. C'eſt celle de Jules Africain (4), qui eſt aujourd'hui fort à la mode, & qui eſt adoptée, à quelques petites choſes près, par la plupart des Interpretes & des Chronologiſtes, tant Catholiques que Proteſtans. Elle met la premiere année des ſeptante ſemaines à la vingtieme année du Roi Artaxercès à la longue main, qui donna à Néhémie le décret, ou la permiſſion de rebâtir les murs de Jéruſalem. De là, juſqu'à la derniere ſemaine dans laquelle Jeſus-Chriſt, l'Oint du Seigneur, fut immolé & mis à mort, on compte ſoixante & dix ſemaines, ou quatre cents quatre-vingt-dix années lunaires.

Il y a quelques variétés ſur le calcul de ces années. Les Chronologiſtes different entre eux de quelques années; mais la grande différence ne va qu'à neuf ou dix ans. Le Pere Pétau, qui a écrit ſur cela dans ſon douzieme Livre, *De Doctrina Temporum*, concilie toutes ces difficultés, en faiſant voir que ces mots de la prophétie

(1) *Jul. African. l. 5, temporum apud Hieronym. in Dan.* IX. (2) 2 *Eſdr.* 1, 1, & 11, 5. (3) *Hieron. in Dan.* IX, *p.* 1116, 1117. (4) *Ita Chryſoſt. Theodoret. Beda, Carthuſian. Rupert. Zonar. S. Antonin. Galatin. Perer. in Dan. Uſſer. ad an. Mund.* 3550. *Lamy apparat. Chronolog. Samuel. Baſnage, Diſſert. de* 70. *Hebdom. Daniel. &c.*

de Daniel, *ab exitu sermonis, ut iterùm ædificetur Jerusalem*, doivent s'entendre de l'entiere exécution de l'ordre de rebâtir Jérusalem, qui ne fut exécuté que par Néhémie. Il montre auſſi que la vingtieme année d'Artaxercès, marquée 2 *Eſdr. Chap.* I, ℣. 1, doit s'expliquer, non de la vingtieme année du regne d'Artaxercès ſeul, mais de ſa vingtieme année, à commencer lorſque ſon pere l'aſſocia à l'empire, dix ans avant ſa mort. Ces dix ans ſouſtraits de la ſomme des années qui ſe ſont écoulées depuis l'Edit d'Artaxercès donné à Néhémie, juſqu'à la mort de Jeſus-Chriſt, débarraſſent les Chronologiſtes, & font évanouir les difficultés qu'on formoit ſur ce qu'il ſe trouvoit dix années de trop dans leur calcul des quatre cents quatre-vingt-dix ans, que donnent les ſeptante ſemaines de Daniel.

Ce Prophete ajoute qu'après la mort du Chriſt, *le peuple qui l'a renoncé, ne ſubſiſtera plus; que le Temple ſera ruiné par le Chef & le peuple étranger; que cette guerre ſera ſuivie de l'abomination de la déſolation.* Tout cela marque clairement la rupture de l'alliance entre Dieu & les Juifs incrédules & meurtriers de Jeſus-Chriſt, la deſtruction de Jéruſalem & du Temple, & la diſperſion du peuple Juif par les Romains. *L'abomination de la déſolation* marque la ruine, le ſaccagement, la profanation du Temple, & les aigles Romaines placées dans le Lieu ſaint. *Pendant cette derniere ſemaine, l'alliance ſera confirmée à l'égard de pluſieurs.* Jeſus-Chriſt eſt mort au milieu de la ſoixante & dixieme ſemaine, & par ſa mort il a affermi & ſcellé ſon alliance à l'égard de pluſieurs, à l'égard de ceux qui ont cru en lui. *Au milieu de la ſemaine, les hoſties & les ſacrifices ceſſeront*; non qu'ils aient ceſſé réellement au moment de la mort du Sauveur, mais ils devinrent inutiles. *Enfin on verra dans le Temple l'abomination de la déſolation, & cette déſolation durera juſqu'à la fin.*

La ruine du Temple, & l'abomination de la déſolation, n'arriva que quarante ans après la mort du Sauveur; mais elle étoit réſolue, & en quelque ſorte commencée, dès le moment de ſa mort. La ruine des Juifs fut ſuſpendue pour quelques années, afin de leur donner le temps de retourner à Dieu par la pénitence. Depuis ce dernier malheur, leur nation n'a jamais pu ſe rétablir, & ne ſe rétablira jamais. *La déſolation ſubſiſtera juſqu'à la fin*; en ſorte toutefois qu'il y aura toujours des Juifs diſperſés dans le monde, pour rendre témoignage à la vérité des Ecritures & des prophéties, & pour ſervir de monument à la vengeance de Dieu contre une nation ingrate & infidelle. On peut voir Pérérius ſur Daniel, M. Baſnage, Diſſertation ſur les ſeptante ſemaines; le P. Hardouin, Diſſertation ſur le même ſujet, contre le R. P. Lamy de l'Oratoire; notre Diſſertation ſur la même matiere, imprimée à la tête de Daniel, & celle de Jean Friſchmut dans le *Theſaurus Diſſertationum*, à la fin des Grands Critiques, &c.

SEMATHÉENS (1), une des ſix familles ou colonies ſorties de Cariat ïarim. Les Sémathéens ſont apparemment les habitans de *Sama*, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 26.

SEMEBER, Roi de Séboïm, fut un des cinq Rois qui furent défaits par Codorlahomor & ſes alliés, *Geneſ.* XIV, 2. &c. L'an du Monde 2092, avant J. C. 2090, avant l'Ere vulgaire 1912.

SEMECHON, ou *Samechon*,

(1) 1 *Par.* II, 53.

lac au travers duquel passe le Jourdain. Il a soixante stades de long, & trente de large (1); c'est-à-dire, qu'il a environ sept mille cinq cents pas de long, & trois mille sept cents cinquante de large. Quelques-uns (2) croient que c'est ce même lac qui est nommé dans Josué (3) *les eaux de Mérom*, ou *les eaux de la hauteur*, ou les eaux supérieures; & dans les Juges (4), *le canton de Méromé*: mais nous croyons que *Mérom* étoit près de Dothaïm, assez loin du Séméchon. Voyez Eusebe, & notre Commentaire sur Josué, XI, 5. On ne sait d'où vient le nom de *Séméchon*. Quelques-uns le dérivent de *samach*, qui en Arabe signifie un poisson; d'autres, du Chaldéen *samak*, qui signifie rouge; comme si les eaux étoient rouges & boueuses. Il est certain qu'il y avoit des marais autour de ce lac (5). La ville de *Hasor*, où regnoit Jabin Roi Chananéen, étoit sur le lac Séméchon (6); & depuis on y vit la ville de *Séleucie*.

Le lac Séméchon doit être assez près de la ville de Dan, & des sources du Jourdain, & à cent vingt stades du lac de Tibériade, au midi. Joseph (7) dit que les marais de ce lac s'étendent jusqu'à *Daphné*; mais il y a beaucoup d'apparence qu'au lieu de *Daphné*, il faut lire *Dané*, puisqu'il dit au même endroit, que les eaux du Jourdain tombent dans cet étang, au-dessous du Temple du veau d'or. Or on sait que le Temple du veau d'or étoit à Dan. Il est assez extraordinaire que ce lac ne soit connu, ni nommé en aucun endroit de l'Ecriture, que nous sachions. On croit que Pline (8) en a voulu parler, lorsqu'il dit qu'il y a un lac, éloigné de cent cinquante stades de la Méditerranée, pas loin du Liban, où l'on trouve la canne odorante.

SEMEGAR-NABU, un des Généraux ou des Grands Officiers de l'Armée de Nabuchodonosor. *Jerem.* XXXIX, 3.

I. SEMÉI & *Réi*, 3 *Reg.* I, 8. Voyez *Réi*.

II. SÉMÉI, fils de Gog, pere de Micha, de la Tribu de Ruben. 1 *Par.* V, 4.

III. SÉMÉI, fils de Zacur, de la Tribu de Siméon. 1 *Par.* IV, 27. Il eut seize fils, & six filles.

IV. SÉMÉI, second fils de Gersom, & petit-fils de Lévi. *Exod.* VI, 17, Chef de la famille des Séméïtes. *Num.* III, 21.

V. SÉMÉI, fils de Lobni, descendant de Caath. 1 *Par.* VI, 29.

VI. SÉMÉI, fils de Géra, parent de Saül. David ayant été obligé de sortir de Jérusalem (9) à la révolte d'Absalom, lorsqu'il vint à Bahurim, Séméi s'avança, & commença à maudire David, & à lui jeter des pierres, en disant: Sors, sors, homme de sang, homme de Bélial; le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le Royaume, pour te mettre en sa place: mais maintenant le Seigneur a fait passer le Royaume entre les mains de ton fils, & tu te vois accablé de maux. Alors Abisaï fils de Sarvia, dit au Roi: Pourquoi ce chien mort outrage-t-il mon Seigneur & mon Roi? J'irai & je lui couperai la tête. David lui dit: Qu'y a-t-il entre vous & moi, enfant de Sarvia? C'est le Seigneur qui lui a dit de maudire David; & qui osera lui dire pourquoi l'avez-vous fait? Ainsi Séméi continua à le poursuivre, marchant à

(1) *Joseph. de Bello, l.* 4, *c.* 1. (2) *Serrar. Bonfrer. Reland. Alii.* (3) *Josue* XI, 5, 7. (4) *Judic.* V, 18. (5) *Joseph. l.* 3, *de Bello, c.* 18. (6) *Antiq. l.* 5, *c.* 6. (7) *De Bello, l.* 4, *c.* 1. (8) *Plin. lib.* XII, *c.* 22. (9) 2 *Reg.* XVI, 5, 6, 7, 8, &c. An du Monde 2981, avant J. C. 1019, avant l'Ere vulg. 1023.

côté de la montagne, jetant des pierres, & faiſant voler la pouſſiere pendant que le Roi paſſoit.

Mais lorſque David revint à Jéruſalem après la défaite & la mort d'Abſalom (1), Séméi ſe hâta de venir avec ceux de Juda, & accompagné de mille hommes de Benjamin, au-devant de David; & lorſque ce Prince eut paſſé le Jourdain, il ſe jeta à ſes pieds, & le pria d'oublier la faute qu'il avoit faite, lorſqu'il le chargea de malédictions. Abiſaï fils de Sarvia répondit: Eſt-ce que pour cela Séméi ne ſera pas mis à mort, lui qui a vomi mille imprécations contre le Chriſt du Seigneur? Mais David réprima le zele d'Abiſaï, & promit à Séméi avec ſerment qu'il ne le feroit point mourir. En effet, il le laiſſa en paix tant qu'il vécut. Mais comme il étoit d'un dangereux exemple de laiſſer de tels crimes impunis, & qu'il devoit la juſtice & l'exemple à ſon peuple, avant ſa mort il recommanda à Salomon (2) de ne pas laiſſer impuni le crime de Séméi, & d'en tirer vengeance, ſelon que ſa ſageſſe lui en feroit naître l'occaſion.

Salomon étant donc monté ſur le trône (3), fit venir Séméi, & lui dit: Bâtiſſez-vous une maiſon à Jéruſalem, & demeurez-y ſans en ſortir; car ſi vous en ſortez, vous ſerez mis à mort. Séméi obéit au Roi, & vint demeurer à Jéruſalem: mais trois ans après (4), quelques-uns de ſes eſclaves s'étant retirés auprès d'Achis Roi de Geth, & Séméi en ayant été averti, courut après, & les ramena à Jéruſalem. Le Roi en fut informé, & l'ayant fait venir, il lui dit: Ne vous avois-je pas ordonné de ne pas ſortir de Jéruſalem, & ne vous avois-je pas dit qu'auſſi-tôt que vous en ſortiriez, vous ſeriez mis à mort? En même-temps il donna ordre à Banaïas fils de Joïada, de l'aller tuer. Ainſi la juſtice de Dieu tira vengeance de ce méchant homme.

I. SÉMÉIAS, Prophete du Seigneur, fut envoyé à Roboam Roi de Juda (5), pour lui dire de la part de Dieu: Voici ce que dit le Seigneur: Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne ferez point la guerre aux Enfans d'Iſrael, qui ſont vos freres. Que chacun retourne à ſa maiſon; car c'eſt moi qui ai ſéparé Iſrael de Juda. Ils écouterent la parole du Seigneur, & les cent quatre-vingt mille hommes que Roboam avoit raſſemblés pour combattre Jéroboam, s'en retournerent, ſelon l'ordre du Seigneur.

Quelques années après cela (6), Séſac Roi d'Egypte étant venu dans la Judée, fit la guerre à Roboam, & prit toutes les meilleures places du pays. Alors le Prophete Séméïas dit à Roboam & aux Princes de Juda, qui s'étoient retirés dans Jéruſalem: Vous m'avez abandonné, & moi à mon tour, je vous ai livrés entre les mains de Séſac Roi d'Egypte. Le Roi & les Princes conſternés, répondirent: Le Seigneur eſt juſte. Et Dieu les voyant humiliés, fit entendre ſa parole à Séméïas, & lui dit: Puiſqu'ils ſe ſont abaiſſés ſous ma main, je ne les perdrai pas entierement, je leur donnerai un peu de ſecours, & ma colere ne

(1) 2 *Reg.* XIX, 16, 17. An du Monde 2981. ═ (2) 3 *Reg.* II, 8, 9. An du Monde 2989, avant J. C. 1011, avant l'Ere vulg. 1015. ═ (3) 3 *Reg.* II, 36, 37. An du Monde 2990, avant J. C. 1010, avant l'Ere vulg. 1014. ═ (4) 3 *Reg.* II, 39, 40, *&c.* An du Monde 2993, avant J. C. 1007, avant l'Ere vulg. 1011. ═ (5) 3 *Reg.* XII, 22, 23, *&c.* An du Monde 3030, avant J. C. 970, avant l'Ere vulg. 974. ═ (6) 3 *Reg.* XIV, 25, 26, *&c.* An du Monde 3033, avant J. C. 967, avant l'Ere vulg. 971. *Vide* 2 *Par.* XII, 5.

fondra pas ſur Jéruſalem ; mais je les aſſujettirai à ce Prince étranger, afin qu'ils apprennent la différence qu'il y a entre ma domination, & celle des Rois de la terre. Séſac entra dans Jéruſalem, & ſe contenta d'enlever tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans les tréſors du Temple, & dans ceux du Roi, puis il s'en retourna en Egypte. Ce même Prophete Séméïas écrivit l'hiſtoire du Roi Roboam (1). C'eſt tout ce que nous ſavons de ce Prophete.

II. SÉMÉÏAS, fils de Séchénias, de la race royale de Juda. 1 *Par.* III, 22.

III. SÉMÉÏAS, fils d'Haſſub, Lévite. 1 *Par.* IX, 14.

IV. SÉMÉÏAS, de la race d'Eliſaphan, ſervoit au Tabernacle avec deux cents de ſes freres, dont il étoit le Chef. 1 *Par.* XV, 8, & 11.

V. SÉMÉÏAS, fils de Galal, & petit-fils d'Idithun. 1 *Par* IX, 16.

VI. SÉMÉÏAS, fils de Nathanael, Secrétaire du Temple. 1 *Par.* XXIV, 6. Je penſe que c'eſt le même que *Séméïas*, deſcendant d'Eliſaphan, marqué ci-devant, & 1 *Par* XV, 8, 11, & encore 1 *Par.* XXV, 17.

VII. SÉMÉÏAS, fils d'Obédédom, Lévite & portier du Temple. 1 *Par.* XXVI, 4. 7.

VIII. SÉMÉÏAS, de Romathi, avoit l'intendance des caves & du vin du Roi David. 1 *Par.* XXVII, 27.

IX. SÉMÉÏAS, Lévite, qui vivoit du temps de Joſaphat, & qui fut envoyé avec pluſieurs autres par ce Prince pour inſtruire le peuple dans les villes de Juda. 2 *Par.* XVII, 8.

X. SÉMÉÏAS, Lévite, de la race d'Idithun, du temps d'Ezéchias. 2 *Par.* XXIX, 14.

XI. SÉMÉÏAS, Prêtre, ſous le même regne d'Ezéchias. 2 *Par.* XXXI, 15.

XII. SÉMÉÏAS, Prince des Lévites ſous Joſias. 2 *Par.* XXXV, 9.

XIII. SÉMÉÏAS, un des principaux Iſraélites qui revinrent de captivité avec Eſdras. 1 *Eſd.* VIII, 16; X, 21, 31, & peut-être 2 *Eſdr.* VIII, 4.

XIV. SÉMÉÏAS, fils de Dalaïas, faux Prophete du temps de Néhémie, qui s'étant laiſſé gagner par Sanaballat, & par les autres ennemis de Néhémie, voulut l'engager à ſe retirer dans le Temple. 2 *Eſdr.* VI, 10.

XV. SÉMÉÏAS de Néhélam, faux Prophete, qui vivoit à Babylone, pendant que Jérémie étoit en Judée & à Jéruſalem. Jérémie (2) ayant envoyé quelques prophéties aux Juifs captifs à Babylone, Séméïas de Néhélam ecrivit au peuple de Jéruſalem, pour décrier ce Prophete, & à Sophonias Prince des Prêtres, & aux autres Prêtres, pour leur faire des reproches de ce qu'ils n'avoient point arrêté & mis en priſon Jérémie, comme un poſſédé & un faux Prophete. Jérémie à ſon tour écrivit à tout le peuple, qui étoit en captivité à Babylone, en ces termes : Puiſque Séméïas de Néhélam vous a parlé en mon nom, quoique je ne l'aie pas envoyé, & qu'il vous a donné de fauſſes eſpérances, voici ce que dit le Seigneur contre Séméïas de Néhélam, & contre ſa poſtérité : Il n'aura jamais perſonne de ſa race qui ſoit aſſis au milieu de ce peuple, & il n'aura point de part au bonheur dont je dois combler mon peuple.

XVI. SÉMÉÏAS, pere de Dalaïas, un des Princes de Juda du temps du Roi Joakim. *Jerem.* XXXI, 12.

SEMER. C'eſt le nom de celui qui vendit la montagne de *Somer*, ſur laquelle le Roi Amri bâtit la ville de Samarie (3).

(1) 2 *Par.* XII, 15. (2) *Jerem.* XXXIX, 24, 25. . . . . 31, 32. (3) 3 *Reg.* XVI, 24. Vers l'an du Monde 3079, avant J. C. 921, avant l'Ere vulg. 925.

SÉMERON. On donne auſſi ce nom à la montagne de Somer, dont nous venons de parler. 2 *Par.* XIII, 4.

C'étoit une montagne agréable & fertile, & d'une ſituation avantageuſe, à douze milles de Dothaïm, à douze milles de Merrom, & à quatre milles d'Atharoth (1), ſur laquelle le Roi Amri bâtit la Ville de Samarie. Avant ce temps cette montagne étoit déjà célebre par la bataille qui ſe donna entre Abia Roi de Juda, & Jéroboam Roi d'Iſrael (2); Abia à la tête de quatre cents mille hommes, fut ſe camper ſur la montagne de Séméron; Jéroboam étoit plus fort du double, puiſqu'il avoit huit cents mille combattans, tous gens choiſis & très-vaillans. Le Roi de Juda voulut haranguer Jéroboam & les ſiens qui étoient campés dans la plaine, pour tâcher de les faire rentrer en eux-mêmes en leur repréſentant les crimes & l'injuſtice du parti qu'ils avoient embraſſé. Pendant qu'il leur parloit, Jéroboam dont l'armée étoit de la moitié ſupérieure en nombre à celle d'Abia, faiſoit défiler ſes troupes par derriere pour tâcher de le ſurprendre & de l'envelopper; mais il s'en apperçut & cria au Seigneur, & les Prêtres ſonnerent des trompettes: en même-temps toute l'armée de Juda jeta de grands cris, & le Seigneur répandit une terreur panique dans toute l'armée d'Iſrael, qui prit la fuite, & les enfans de Juda tombant deſſus, en tuerent une ſi grande quantité, qu'on en compta cinq cents mille de défaits; Abia pourſuivit ſa victoire, & prit pluſieurs Villes ſur les ennemis, & depuis ce temps Jéroboam ne fut plus en état de faire aucune entrepriſe ſur Juda.

Obſervations ſur la défaite de Jéroboam par Abia au pied de la montagne de Séméron. 2 Par. XIII, 3, & ſeq.

☞ Voici une bataille célebre entre deux armées dont le nombre ſeroit preſqu'incroyable, ſi l'on n'en voyoit encore de plus nombreuſes dans l'Ecriture: Ici ce ſont tous les ſujets des deux Rois en état de porter les armes, qui s'aſſemblent pour décider de leur ſort, & du même coup terminer la guerre. Les Juifs étoient tous ſoldats, les guerres perpétuelles qu'ils eurent ou contre leurs voiſins, ou entr'eux-mêmes, les avoient extrêmement aguerris, c'eſt pourquoi l'Ecriture dit qu'ils étoient tous braves & tous vaillans; cependant s'il faut en croire Abia dans ſa harangue, l'armée de ſon ennemi étoit compoſée d'une multitude de gens de néant, impies, & ſcélérats.

Il eſt fâcheux aux ſujets de deux Royaumes d'être obligés d'expoſer leur vie, & d'abandonner leurs femmes, leurs enfans, leurs biens, dans une entrepriſe ſi incertaine, & pour la querelle de deux Princes méchans & impies: il eſt triſte d'avoir de tels chefs, & de hazarder ce que l'on a de plus cher, pour ſatisfaire ſurtout à l'ambition d'un Roi tel que Jéroboam, qui joint à l'impiété & à la ſcélérateſſe, la lâcheté & le défaut d'expérience; car c'eſt le comble des malheurs, & la perte d'une armée eſt aſſurée lorſqu'elle eſt commandée par un Général qui n'a ni cœur, ni honneur, ni conduite, ni rien qui le rende digne de commander; la ſupériorité, ni la valeur même de ſes troupes n'eſt d'aucun effet, il ſuffit qu'elles le connoiſſent &

(1) *Euſeb. in Dothaïm, in Merro, & in Atharo.* (2) 2 *Par.* XIII.

le mépriſent pour déſeſpérer de la victoire.

Abia n'étoit pas le plus fort, il n'avoit que quatre cents mille hommes contre Jéroboam, qui en avoit huit cents mille ; ainſi comme il n'étoit pas grand guerrier, il eut beſoin de toute ſa rhétorique pour encourager ſon armée ; il ne manqua pas de ſe ſervir du prétexte de la Religion, c'étoit le plus ſûr moyen pour animer le courage d'un peuple plein de zele pour le culte du Seigneur, & qui n'avoit pas encore oublié les miracles qu'il avoit fait en ſa faveur, quoiqu'il n'en fût jamais digne, & toujours ingrat, comme on le voit ici, ſur-tout Jéroboam & ſes ſujets, alors plongés dans les crimes & l'idolatrie.

Lorſque deux Généraux ſont dans la réſolution de ſe combattre, ils ne ſont pas long-temps ſans en trouver l'occaſion. Abia quoiqu'inférieur à ſon ennemi, n'avoit garde d'éviter le combat, il connoiſſoit trop bien à qui il avoit affaire : *il s'alla camper ſur la montagne de Séméron qui étoit dans la Tribu d'Ephraïm.* C'eſt là que les deux armées ſe trouverent en préſence, & qu'Abia leur fit ſa harangue ; elle eſt excellente & ruſée ; je dis ruſée, car il fait le dévot & la débite en Apôtre ; il ne valoit pourtant gueres mieux que Jéroboam en matiere de Religion. Il n'étoit pas difficile de tromper les Juifs, ils étoient la plupart ſimples & ignorans ; mais pour les réveiller & animer leur courage, il ne falloit que leur parler de la Religion, ils étoient auſſi-tôt zélés pour le culte du Seigneur ; auſſi donna-t-il la victoire à Juda, & ſon Roi n'y eut gueres de part, ſi c'eſt de lui que l'Auteur ſacré parle (1) : *Dieu le frappa, & il mourut.*

Il falloit que l'auditoire fût attentif à écouter Abia qui faiſoit le Prédicateur & l'homme inſpiré ; car *comme il parloit ainſi, Jéroboam tâchoit de le ſurprendre par derriere ; & étant campé vis-à-vis des ennemis, il enfermoit Juda ſans qu'il s'en apperçût.* Jéroboam faiſoit défiler des troupes par derriere les hauteurs pour l'environner de la multitude de ſon armée, & enſuite l'attaquer de front & à dos, & pour lui couper toute voie de retraite. Pour avoir le temps de faire un tel mouvement, il faut que la harangue d'Abia ait été plus longue que l'Auteur ſacré ne la rapporte : quoi qu'il en ſoit, les troupes de Jéroboam ſe mirent en bataille, & commencerent à s'étendre & à gagner les derrieres de l'armée d'Abia.

Il n'y a perſonne qui ne s'imagine, en liſant cette manœuvre, que je ne ſuis pas d'accord avec moi-même, que je donne Jéroboam pour un franc ignorant dans l'art de la guerre, & que ce mouvement qu'il fait contredit mon opinion, puiſqu'Abia s'érige en harangueur, tandis que ſon ennemi lui tend un piege où il eſt prêt à tomber. Je n'ai garde d'accuſer Abia d'imprudence, quoique je ne croie pas qu'il fût fort habile dans la ſcience des armes ; mais je vois ici un trait d'un homme ruſé, ſans pourtant croire que ce ſoit le réſultat d'un profond raiſonnement ; peut-être ne penſa-t-il jamais à cette ruſe, & que Dieu ſeul conduiſit tout cela, pour donner la Victoire au petit nombre de ſon peuple qui lui étoit fidelle, & qu'il voulut que la ruſe de Jéroboam fût la cauſe de ſa perte & de la défaite de ſon armée réprouvée.

Pour bien comprendre ceci, il faut l'expliquer le plus clairement

(1) 2 *Par.* XIII, 20.

qu'il ſera poſſible, & en peu de mots. Il paroît d'abord que le piege de Jéroboam étoit fin, ruſé, & profond; nullement, car en diviſant ainſi ſes forces pour tourner autour d'une grande armée & l'environner de toutes parts, il rend inutile la moitié de ſes troupes, en faiſant un mouvement qui ne ſe fait pas en peu de temps; ce qu'il oppoſe de front à ſon ennemi, n'eſt qu'égal à ce que ſon ennemi lui peut oppoſer, & ce mouvement du plus fort, qui n'eſt fait que dans le deſſein d'envelopper le plus foible, le réduit au parti des déſeſpérés, c'eſt-à-dire, à la néceſſité de vaincre ou mourir.

Mais Juda ayant tourné la tête, vit qu'on alloit fondre ſur lui de front & par derriere; Abia qui s'apperçoit qu'il eſt prêt d'être enveloppé, & qu'il faut encore plus de temps pour achever la manœuvre de ſon ennemi qu'il ne lui en faut pour l'attaquer à forces égales, profite d'un moment ſi précieux; *il cria en même-temps au Seigneur, & les Prêtres commencerent à ſonner des trompettes; & toute l'armée de Juda fit de grands cris: & comme ils crioient ainſi, Dieu jeta l'épouvante dans le cœur de Jéroboam & dans toute l'armée d'Iſrael.* C'eſt-à-dire, Juda attaqua vigoureuſement, & enfonça tout ce qui oſa lui réſiſter; la tuerie fut des plus affreuſes, puiſqu'*il y eut cinq cents mille hommes des plus braves tués du côté d'Iſrael.* Ainſi ce Royaume fut preſque tout dépeuplé par le glaive, pour la cauſe d'un Prince ſans cœur, ſans expérience, & ſans Religion.

SEMERON, ville de Zabulon. *Joſue* XIX, 15. Voyez ci-après *Simoniade*.

SEMIDA, fils de Galaad, de la Tribu de Manaſſé. Il fut Chef de la famille des Sémidaïtes. *Num.* XXVI, 32; 1 *Par.* VII, 19.

SEMINITH, ou *Scheminith* (1). C'eſt le terme Hébreu qui ſe trouve à la tête de quelques Pſeaumes, & qui eſt ordinairement traduit par *octava*: mais il ſignifie ou un inſtrument à huit cordes, ou la huitieme bande des Muſiciens du Temple.

SÉMIRAMIS, fille de Dercétis, ou de Vénus la Syrienne, fameuſe Reine d'Aſſyrie, épouſe de Ninus, gouverna aſſez long-temps l'Empire d'Aſſyrie, ſous la minorité de ſon fils Ninias. Elle entreprit pluſieurs guerres, dont elle ſortit très-heureuſement, & fit à Babylone & ailleurs pluſieurs beaux ouvrages. Hérodote (2) parle des levées & des digues qu'elle avoit conſtruites près de Babylone. Diodore de Sicile (3), Trogus (4), Strabon (5), & pluſieurs autres lui atribuent l'honneur d'avoir bâti les murs de Babylone; mais les plus exacts Chronologiſtes croient que Sémiramis ne fit rien à Babylone; il y a aſſez d'apparence qu'on a encore beaucoup groſſi ſes autres exploits. Quoi qu'il en ſoit, comme l'Ecriture ne nomme point cette Princeſſe, nous nous contenterons de dire qu'elle commença à régner à Ninive l'an du Monde 2789, avant Jeſus-Chriſt 1211, avant l'Ere vulgaire 1215, vers le commencement du Grand-Prêtre Héli, & qu'elle mourut, après 42 ans de regne, âgée de 62 ans, l'an du Monde 2831, avant J. C. 1169, avant l'Ere vulgaire 1173. Ninias ſon fils la tua, ayant horreur de la propoſition qu'elle lui fit de coucher avec elle. Juſtin, l. 1. Voyez Uſſer. ſur les années du Monde 2789, & 2831.

(1) שמינית *Octava, vel inſtrumentum octo chordis conſtans.* (2) *Herodot. l. 1, c. 184.* (3) *Diodor. l. 2, Biblioth.* (4) *Trog. ſeu Juſtin. l. 1.* (5) *Strab. l. 2 & 16. Geograph.*

SEMIRAMOTH, Lévite, portier du Temple. 1 *Par.* XV, 18.

SEMLA, Roi de *Maſréca*, dans l'Idumée. *Geneſ.* XXXVI, 36.

SEMMA d'Orori, ou d'Harodi, ou d'Arari, fils de Sagé ou d'Agé, un des braves de l'armée de David. 2 *Reg.* XXIII, 11. Il eſt nommé *Samma d'Arori*, *ou d'Aroer*, 1 *Par.* XI, 44, & *Sammoth Arorites* ou *Harodite*, au même Livre, Chap. XI, ℣. 27.

SEMMAA, frere de David, & pere de Jonadab. Ce Jonadab eſt celui qui conſeilla à Amnon, fils de David (1), de faire le malade, afin qu'on lui envoyât ſa ſœur Thamat, dont il étoit éperdûment amoureux.

SEMRAM, fils d'Iſſachar. *Num.* XXVI, 24. Il fut pere de la famille des Semramites.

I. SEMRI, fils de Séméïa, & pere d'Idaïa, de la Tribu de Siméon. 1 *Par.* IV, 37.

II. SEMRI, fils de Mérari. 1 *Par.* XXVI, 10.

SEN, ou *Schen* (2). Ce nom en Hébreu, ſignifie *une dent*. On le donne auſſi à un rocher eſcarpé, & nud comme une dent. Voyez 1 *Reg.* VII, 12. Samuel érigea une pierre entre Maſphat & Sen, pour ſervir de monument de la victoire que les Hébreux avoient remportée ſur les Philiſtins, & il donna à cette pierre le nom de *pierre du ſecours*.

SENAA. Les habitans de Senaa, au nombre de trois mille ſix cents trente, contribuerent beaucoup au bâtiment de Jéruſalem, après le retour de la captivité. 1 *Eſdr.* II, 35.

SENÉ, ou *Schené* (3). Ce nom eſt au pluriel, & ſignifie des dents, ou des rochers. Jonathas & ſon Ecuyer pénétrerent dans le camp des Philiſtins, en paſſant entre deux rochers, dont l'un étoit appelé *Boſés*, & l'autre *Sené* (4).

SÉNEQUE. Lucius Annæus Sénéque, natif de Cordoue, Diſciple de Sotion Stoïcien, Précepteur de Néron, célebre par ſes Ecrits, n'entreroit point dans le Dictionnaire de la Bible, ſans certaines Lettres que l'on a qui portent le nom de ſaint Paul à Séneque, & de Séneque à ſaint Paul. Saint Jérôme (5) en fait mention, & c'eſt ce qui l'a déterminé à ranger Séneque au rang des Ecrivains Eccléſiaſtiques. Saint Auguſtin (6) fait auſſi mention de ces Epîtres, & après lui pluſieurs Auteurs plus nouveaux. On les trouve imprimées en pluſieurs endroits, & Jacques le Févre d'Eſtaples les a cru véritables, les a publiées avec celles de ſaint Paul, & les a commentées. Sixte de Sienne dans ſa Bibliotheque ſacrée les défend auſſi, de même qu'Antoine Poſſevin, Alphonſe Salmeron, François Bivarius, Jacques Pamélius, Margarin de la Bigue. D'autres (7) ont ſoupçonné que peut-être il y avoit eu autrefois de véritables Epîtres de ſaint Paul à Séneque & de Séneque à ſaint Paul, leſquelles avoient été connues à ſaint Jérôme & à ſaint Auguſtin : mais qu'ayant été perdues, quelque impoſteur en auroit compoſé d'autres en leur place, qui ſont celles que nous avons aujourd'hui. Mais comme on ne donne aucune preuve de cette conjecture, nous nous rangeons volontiers avec ceux qui tiennent que les Epîtres dont on vient de parler, ſont les mêmes qui ont été vues par les anciens, & qui pour cela n'en valent pas

(1) 2 *Reg.* XIII, 3. (2) שן *Schen. Dens.* (3) שנה *Schené. Dentes, Scopuli.* (4) 1 *Reg.* XIV, 4. (5) *Hieron. in Catalog. Script. Eccleſ.* (6) *Aug. ep.* 153, *nov. Edit.* (7) *Lipſ. de vita Senec. c.* 10. *Tillemont. Hiſt. des Empereurs, t.* 1, *p.* 560.

mieux, & ne méritent aucune conſidération. On peut voir ceux qui ont écrit des Bibliotheques Eccléſiaſtiques, & en particulier M. Fabricius dans ſes apocryphes du Nouveau Teſtament, tom. 1, p. 880 & ſuiv. où il rapporte les jugemens de pluſieurs Savans ſur ces Lettres à la tête de l'édition qu'il en a donnée.

SÉNÉVÉ, *Sinapis*, Jeſus-Chriſt compare le Royaume des Cieux au grain de ſénévé, qui eſt la plus petite de toutes les graines, & qui étant ſemée dans une bonne terre, devient un grand arbre; enſorte que les oiſeaux du Ciel viennent ſe repoſer ſur ſes branches (1). Cela paroîtroit incroyable, ſi nous ne ſavions que dans la Paleſtine il croît des plantes beaucoup plus grandes que dans pluſieurs autres pays. Les Talmuds de Jéruſalem & de Babylone portent (2) qu'un certain Simon avoit un pied de moutarde, qui devint ſi haut & ſi fort, qu'un homme auroit pu monter deſſus, ſans le rompre. On y parle auſſi d'un autre pied de moutarde, qui avoit trois branches, dont l'une ſervoit d'ombrage à quelques potiers de terre, qui travailloient ſous elle pendant l'été. Cette branche ſeule donna, dit-on, trois caques de moutarde.

SENNA, ou *Zenna*, ville au midi de la Terre promiſe. *Num.* XXXIV, 4. Peut-être la même que *Senaa.* 1 *Eſdr.* II, 35. *Joſue*, XV, 3. Euſebe met un lieu nommé *Migdal-Senna*, ou *la Tour de Senna*, à huit milles de Jéricho, vers le ſeptentrion. Ce ne peut être Senna marquée dans les Nombres & dans Joſué; mais ſeroit-ce celle d'Eſdras?

SENNAAB, Roi de la ville d'Adama, une des quatre qui furent brûlées du feu du Ciel, à cauſe des crimes de leurs habitans (3). *Sennaab* fut vaincu avec les autres Rois de la Pentapole, par Amraphel & ſes alliés (4).

SENNAAR, contrée de la Babylonie, où les hommes entreprirent de conſtruire la tour de Babel (5). Calanné étoit bâtie dans le même pays (6). Amraphel, Roi de Sennaar, étoit puiſſant dès le temps d'Abraham (7). Daniel dit que Nabuchodonoſor tranſporta les vaſes ſacrés du Temple de Jéruſalem, & les mit dans le Temple de ſon Dieu dans la terre de Sennaar (8). Il y a aſſez d'apparence que les monts *Singares* ou *Zagras*, de même que la ville & le fleuve de *Singare*, tirent leur nom de *Sennar* ou *Sengar* (9).

SENNABRIS, lieu entre Scythopolis & Tibériade, à trente ſtades de cette derniere (10). On l'écrit auſſi *Enabris*, & *Gnabris* (11).

SENNACHERIB, Roi d'Aſſyrie, fils & ſucceſſeur de Salmanaſar, commença à régner l'an du Monde 3290, avant Jeſus-Chriſt 710, avant l'Ere vulgaire 714. Il ne régna que quatre ans, ayant été tué par ſes propres fils, l'an du Monde 3294, comme nous le dirons ci-après. Ezéchias, Roi de Juda, ayant ſecoué le joug des Aſſyriens (12), que le Roi Achas ſon pere s'étoit laiſſé impoſer par Téglatphalaſar, Roi d'Aſſyrie (13);

(1) *Matth.* XIII, 31, 32. (2) *Thalmud. Jeroſolim. c.* 7. *Peach. & Talm. Babyl. cap. Chetub.* (3) *Geneſ.* XIX, 24. An du Monde 2107, avant J. C. 1893, avant l'Ere vulg. 1897. (4) *Geneſ.* XIV, 2. An du Monde 2092, avant J. C. 1918, avant l'Ere vulg. 1922. (5) *Geneſ.* XI, 2. (6) *Geneſ.* X, 10. (7) *Geneſ.* XIV, 1. (8) *Dan.* 1, 2. (9) שנער *Sinnaar.*, ou *Singar.* (10) *Joſeph. de Bello*, *l.* 3, *c.* 16, p. 857. (11) *Ligtfoot. Centur. Chronogr. in Matth. c.* 70. (12) 4 *Reg.* XVIII, 7, 13. (13) 4 *Reg.* XVI, 11, & 2 *Par.* XXVIII, 20, 21.

Sennachérib averti de la révolte de ce Prince, marcha contre lui (1), & prit toutes les villes fortes de Juda. Ezéchias voyant qu'il ne lui reſtoit plus que Jéruſalem, qu'il auroit peut-être aſſez de peine de conſerver, envoya des Ambaſſadeurs à Sennachérib, qui étoit alors occupé au ſiege de Lachis, & lui fit dire : J'ai fait une faute : mais retirez-vous de deſſus mes terres, & je ſouffrirai tout ce que vous m'impoſerez. Sennachérib lui demanda trois cents talents d'argent & trente talents dor, qu'Ezéchias lui fit toucher bien-tôt après : mais le Roi d'Aſſyrie ne ſe retira pas pour cela.

Il envoya de Lachis à Jéruſalem trois de ſes grands Officiers, Tarthan, Rabſaris & Rabſacès, pour ſommer Ezéchias de ſe rendre à lui. Rabſacès mêla dans ſon diſcours pluſieurs blaſphêmes contre Dieu, & pluſieurs inſultes contre Ezéchias. On peut voir l'article de *Rabſacès*, & celui du Roi *Ezéchias*. Cependant Sennachérib quitta le ſiege de Lachis (2), & s'attacha à celui de Lebna. Rabſacès lui ayant rendu compte de ce qu'il avoit dit à Ezéchias & lui ayant dit que ce Prince ne lui avoit fait aucune réponſe, Sennachérib lui écrivit une Lettre, dans laquelle il l'exhortoit à rentrer dans ſon devoir, & à imiter tant d'autres peuples, qui s'étoient ſoumis à ſon empire. En même-temps il partit avec toute ſon armée, pour aller à la rencontre de Tharaca Roi d'Ethiopie ou de Chus, qui s'étoit avancé pour le combattre : mais le Seigneur envoya ſon Ange contre l'armée de Sennachérib, qui lui mit à mort en une ſeule nuit, cent quatre-vingt-cinq mille hommes (3). Sennachérib s'étant levé le matin, & ſe trouvant preſque ſeul, fut obligé de s'en retourner promptement à Ninive. Mais il n'y fut pas long-temps en paix : car un jour qu'il rendoit ſes adorations à ſon Dieu Neſroch dans ſon Temple, ſes deux fils Adramélech & Saraſar le tuerent à coups d'épée, & s'enfuirent en Arménie. Aſſaraddon ſon fils régna en ſa place, l'an du Monde 3294, avant Jeſus-Chriſt 706, avant l'Ere vulg. 710.

Tobie (4) nous apprend que Sennachérib étant de retour à Ninive, commença à perſécuter les Iſraélites captifs, qu'il regardoit comme la cauſe de ſa diſgrace. Mais il ne ſe paſſa pas quarante-cinq jours, ſelon le Texte Latin, ou cinquante-cinq, ſelon le Grec, que ce Prince fut mis à mort par ſes propres fils, ainſi que nous l'avons raconté. Les Rabbins (5) croient que ce qui détermina les fils de Sennachérib à le traiter ainſi, fut qu'ils avoient appris que leur pere vouloit les immoler à ſon Idole. C'eſt pourquoi ils jugerent à propos de le prévenir.

Quant à la défaite de ſon armée par l'Ange exterminateur, on peut voir notre Diſſertation ſur ce ſujet, imprimée à la tête du Commentaire ſur Iſaïe. Les Rabbins (6) croient que le feu du Ciel tomba ſur eux, & réduiſit leurs corps en poudre, ſans endommager leurs habits, dont il vouloit que les Iſraélites profitaſſent. Ils fondent cette tradition ſur un paſſage d'Iſaïe, ch. 10, ℣. 16, 17, 18, 19. *Le Seigneur, le Dieu des armées enverra contr'eux la maigreur, & une flamme comme celle du feu, brûlera*

(1) An du Monde 3291, avant J. C. 709, avant l'Ere vulg. 713. = (2) 4 *Reg.* XIX, 8. = (3) 4 *Reg.* XIX, 35. = (4) *Tob.* 1, 21. = (5) *Hebræi apud Hieron. in Iſai.* X, *& apud Lyr. Grot. alios.* = (6) *Hebræi. apud Hieron. in Iſai.* X, 16. *Author. ſerm. ad fratres in Eremo. Hugo Cardinal. in* 4 *Reg.*

par-deſſous leur gloire, ou leurs habits magnifiques. D'autres Hébreux (1) avoient dit à ſaint Jérôme que l'Ange Gabriel avoit été envoyé contre les Aſſyriens, pour les exterminer. Il y en a (2) qui conjecturent que ce fut la peſte, ou quelque maladie intérieure, qui les fit tous mourir en une nuit. D'autres veulent que cette grande armée ait été troublée par la tempête, & qu'étant ſaiſis d'une terreur panique, & ſe prenant les uns les autres pour ennemis, ils aient tourné leurs armes contre eux-mêmes, & ſe ſoient ainſi tués ſans ſe reconnoître.

Hérodote (3) parlant de Sennachérib, racontoit ſa diſgrace d'une maniere fort différente de ce que nous venons de voir. Il citoit les Prêtres d'Egypte, qui la lui avoient racontée de cette ſorte. Séthon Roi d'Egypte, & Prêtre de Vulcain, ayant été attaqué par Sennachérib Roi des Arabes & des Aſſyriens, & ſe voyant abandonné par ſes propres ſoldats, s'adreſſa à Vulcain, & lui demanda un prompt ſecours. Vulcain lui apparut la nuit ſuivante, & lui promit de l'aider. Séthon ſe mit donc en marche avec le peu de troupes qui lui étoient demeurées, & s'avança juſqu'à Péluſe. La même nuit, une troupe de rats champêtres vint fondre ſur le champ des Aſſyriens, & rongea les courroies de leurs boucliers, & les cordes de leurs arcs; en ſorte que le lendemain au matin ſe trouvant hors d'état de ſe ſervir de leurs armes, ils furent obligés de prendre la fuite.

La plupart des Commentateurs croient que l'armée de Sennachérib fut miſe à mort devant Jéruſalem, comme elle ſe diſpoſoit à faire le ſiege de cette ville; mais il paroît clairement par Iſaïe (4), que Sennachérib ne forma point le ſiege de Jéruſalem, & que ce fut dans ſon voyage contre Tharaca, que ce malheur lui arriva. Bérоſe (5) diſoit que Sennachérib avoit fait la guerre en Egypte, & avoit aſſujetti toute l'Aſie. Joſeph (6) raconte que ce Prince ayant employé beaucoup de temps à faire le ſiege de Péluſe, comme ſes ouvrages étoient fort avancés, & qu'il étoit ſur le point de ſe rendre maître de la Ville, il fut obligé de lever le ſiege, dans la crainte que le Roi d'Ethiopie, qui s'avançoit avec de grandes forces au ſecours des Egyptiens, ne vînt le ſurprendre dans ſon camp. Enfin, les Rabbins (7) diſent que l'Ange qui fit mourir en une nuit les cent quatre-vingt-cinq mille Aſſyriens, coupa auſſi les cheveux, la barbe, & tout le poil du corps de Sennachérib, & qu'il s'en retourna ainſi chargé d'ignominie dans ſon pays. Ils fondent cette tradition ſur ces paroles d'Iſaïe (8): *En ce temps-là le Seigneur raſera avec un raſoir emprunté, la tête, le poil des pieds, & toute la barbe dans le Roi des Aſſyriens, & dans ceux qui ſont au-delà du fleuve.*

Le Thalmud Babylonien veut que l'armée de Sennachérib ait été détruite par le tonnerre. On cite des Targums, ou Paraphraſes Chaldéennes qui diſent la même choſe. D'autres (9) croient qu'elle périt par un vent chaud que Dieu fit ſouffler contre elle; vent qui eſt

(1) *Hebræi apud Hieron. in Iſai.* XXXIII, 3. (2) *Beroſ. apud Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 2. *Vide Toſt. & Salian.* (3) *Herodot. l.* 2, *c.* 141. (4) *Iſai.* V, 24, 25, 26. (5) *Beroſ. apud Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 1. (6) *Joſeph. Antiq. l.* X, *c.* 1. (7) *Author. tradit. in Libb. Reg. & Paral.* (8) *Iſai.* VII, 20. (9) Prideaux, Hiſt. des Juifs, t. I, l. I, p. 43.

fort commun dans ces régions-là (1), & qui y fait de grands ravages, étouffant dans un moment des milliers de perſonnes, comme il arrive ſouvent à ces grandes caravannes des Mahométans qui vont tous les ans en pélerinage à la Mecque. Jérémie, chap. LI, ℣. 1, appelle ce vent un *vent de deſtruction*. La menace qu'Iſaïe (2) fait à Sennachérib *d'un certain bruit* que Dieu lui feroit entendre, ſemble encore inſinuer ce grand vent.

Khondemir (3) rapporte que l'an 18 de l'Hégire, ou 640 de Jeſus-Chriſt ſous le Khalifat d'Omer pendant la conquête que les Muſulmans faiſoient de la Syrie, & dans un temps que la peſte y régnoit, l'on trouva en un ſépulcre ſouterrain dans le mont Liban, le corps de Sennachérib, dans une chaire d'or avec des caracteres Syriens ou Chaldéens, qui portoient: Le plus grand mal qui arrive aux hommes, eſt l'oubli de la mort, & celui du compte qu'ils doivent rendre à Dieu de leurs actions, quoique les ſépulcres de leurs parens & amis qui les environnent, les avertiſſent de ces deux choſes. Je doute beaucoup que ce tombeau ait été celui de Sennachérib Roi de Ninive; ils ajoutent que Sennachérib dont nous parlons, étoit de la race d'Eſaü, & qu'il avoit ſouffert durant ſa vie de grandes calamités: ce qui eſt encore incompatible avec le Sennachérib de l'Ecriture.

SENNESER, fils de Jéchonias Roi de Juda. 1 *Par.* III, 18.

SENSENNA, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 30. L'Hébreu la nomme *Sanſanna*.

SENS DE L'ECRITURE. On peut diſtinguer cinq ſens dans l'Ecriture. 1°. Le ſens grammatical. 2°. Le ſens littéral ou hiſtorique. 3°. Le ſens allégorique, ou figuré. 4°. Le ſens anagogique. 5°. Le ſens tropologique, ou moral.

I. LE SENS GRAMMATICAL, eſt celui que les termes du Texte préſentent à l'eſprit, ſuivant la propre ſignification des termes. Ainſi quand on dit que Dieu ſe repent, qu'il ſe met en colere, qu'il monte, qu'il deſcend, qu'il a les yeux ouverts, & les oreilles attentives, &c. Le ſens grammatical de toutes ces expreſſions, conduiroit à croire que Dieu ſeroit corporel, & ſujet aux mêmes infirmités que nous. Mais comme la foi nous apprend qu'il n'a aucune de nos foibleſſes & de nos imperfections, dans ces rencontres, on n'en demeure jamais au ſens grammatical.

II. LE SENS LITTÉRAL ET HISTORIQUE, eſt celui qui s'attache à l'hiſtoire, au fait, au ſens que le récit & les termes de l'Ecriture préſentent d'abord à l'eſprit. Ainſi quand on dit qu'Abraham épouſa Agar, qu'il la renvoya enſuite, qu'Iſaac naquit de Sara, qu'il reçut la circonciſion; tous ces faits pris dans le ſens hiſtorique & littéral, ne diſent autre choſe, ſinon ce qui eſt exprimé dans l'hiſtoire; le mariage d'Abraham avec Agar, la naiſſance d'Iſaac, &c.

III. LE SENS ALLÉGORIQUE ET FIGURÉ, eſt celui qui recherche ce qui eſt caché ſous les termes, ou ſous l'événement dont il eſt parlé dans l'hiſtoire. Ainſi le mariage d'Abraham avec Agar, qui fut enſuite répudiée & chaſſée à cauſe de ſon inſolence & de celle de ſon fils, eſt une figure de la Synagogue, qui n'a jamais été qu'une eſclave, & qui a été réprouvée à cauſe de ſon infidélité,

(1) Thevenot, voyage, part. 1, l. 1, c. 20, & part. 2, l. 1, c. 20, l. 2, c. 16 = (2) *Iſai.* XXXVII, 7. = (3) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 804.

&

& de ſon ingratitude. Sara eſt la figure de l'Egliſe, & Iſaac la figure du peuple choiſi.

IV. Le Sens Anagogique, ou de convenance, eſt celui qui rapporte quelques expreſſions de l'Ecriture à la vie éternelle, à la béatitude, à cauſe de quelque conformité ou proportion entre les termes dont on ſe ſert pour exprimer ce qui ſe paſſe en ce monde, & ce qui arrivera dans le Ciel. Par exemple, à l'occaſion du Sabbat, ou du repos qui étoit commandé au peuple de Dieu, on parle du repos dont les Saints jouiſſent dans le Ciel. A l'occaſion de l'entrée des Iſraélites dans la Terre promiſe, on traite de l'entrée des Elus dans la terre des vivans, &c.

V. Le Sens moral, ou tropologique, eſt celui qui tire des moralités ou des réflexions pour la conduite de la vie, & pour la réforme des mœurs, de ce qui eſt dit ou raconté hiſtoriquement & littéralement dans l'Ecriture. Par exemple, à l'occaſion de ces paroles du Deutéronome (1) : *Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule le grain*, ſaint Paul dit, (2) qu'il faut fournir aux Prédicateurs, & à ceux qui nous inſtruiſent, de quoi ſe nourrir & s'entretenir.

Le ſens littéral a pour objet les faits & l'hiſtoire; l'allégorique, ce que nous croyons, ou les myſteres de notre foi; l'analogique, la béatitude, & ce qui y a rapport; le tropologique, le reglement de nos mœurs. Tout cela eſt compris dans ce diſtique :

Littera geſta docet; quid credas allegoria;
Moralis quid agas; quò tendas anagogia.

On peut remarquer les cinq ſens dont nous venons de parler, dans le ſeul mot de Jéruſalem. Selon le ſens grammatical, il ſignifie la viſion de paix; ſelon le littéral, une ville capitale de Judée; ſelon l'allégorique, l'Egliſe militante; ſelon l'anagogique, l'Egliſe triomphante; ſelon le moral, l'ame fidelle dont Jéruſalem eſt une eſpece de figure.

SEON, ville de la Tribu d'Iſſachar, *Joſue* XIX, 19. L'Hébreu lit : *Sion* (3). Euſebe (4) dit qu'on voyoit encore de ſon temps un lieu nommé Séon, au pied du mont Thabor.

SÉOR, pere d'Ephron Héthéen, de la ville d'Hébron. Voyez *Geneſ.* XXIII, 8.

SÉORIM. La famille de Séorim étoit la quatrieme dans l'ordre des vingt-quatre familles ſacerdotales. 1 *Par.* XXIV, 8.

SEPHAAT, ou *Zéphat* (5), ville de la Tribu de Siméon. *Judic.* l. 17. C'eſt apparemment la même que *Séphata*, qui étoit près de Maréſa, dans la partie méridionale de Juda. 2 *Par.* XIV, 10. Elle fut appelée *Horma*, ou Anathême, depuis la victoire que les Iſraélites remporterent ſur le Roi d'Arad. *Num.* XXI, 3. *Judic.* l. 17.

SEPHAMA, ville de Syrie, qui ſervoit de limites orientales à la Terre promiſe (6). Ce pourroit être *Apamée*.

SEPHAMOTH. David envoya à Séphamoth des dépouilles qu'il avoit priſes ſur les Amalécites. 1 *Reg.* XXX, 28.

SÉPHAR, montagne d'Orient, apparemment aux environs de l'Arménie. Les fils de Jectan *eurent leur demeure depuis Meſſa, juſqu'à la montagne de Séphar* (7). Nous croyons que ces montagnes furent

(1) *Deut.* XXV, 4. (2) 1 *Cor.* IX, 10. (3) שיאון *Sion.* (4) *Euſeb. Onomaſt. in Seon.* (5) צפת *Tzephat.* (6) *Num.* XXXIV, 10, 11. (7) *Geneſ.* X, 29.

le lieu de la demeure des *Sépharvaïm*, dont l'Ecriture fait mention, & des *Saſpires*, dont parlent les Géographes. Voyez ci-après *Sépharvaïm*.

SEPHARAD. Ce terme Hébreu ſe trouve dans Abdias (1). Voici le paſſage entier de ce Prophete; *Tranſmigratio exercitûs hujus filiorum Iſrael, omnia loca Chananæorum uſque ad Sareptam, & tranſmigratio Jeruſalem, quæ in Boſphoro eſt, poſſidebit civitates Auſtri.* Au lieu de *Sarepta*, le Texte Hébreu lit, *Zarephath* (2); & au lieu de *Boſphore*, il lit *Sépharad*. (3) Les Juifs ſous le nom de *Chananéens*, entendent l'Allemagne; ſous celui de *Zarphath*, la France; & ſous *Sépharad*, l'Eſpagne. Le Juif qui montroit l'Hébreu à ſaint Jérôme (4), l'avoit aſſuré que *Sépharad* marquoit le Boſphore, qui eſt, diſoit-il, le pays où l'Empereur Adrien avoit tranſporté les Juifs. Les Hébreux d'aujourd'hui entendent l'Eſpagne ſous le nom de *Sépharad*. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que ce terme ſignifie quelqu'une des Villes de delà l'Euphrate, où les Juifs avoient été tranſportés; & peut-être celle de *Sippara*, ou *Sipparat* dans la Méſopotamie, un peu au-deſſus de la diviſion de l'Euphrate. Les Septante (5) ſemblent avoir entendu ſous ce nom l'*Euphrate*, ou la ville d'*Ephrata* qui eſt Bethléem; mais Ephrata ne fait point de ſens en cet endroit. Les Juifs de Jéruſalem furent certainement conduits au-delà de l'Euphrate par Nabuchodonoſor. Cyrus les renvoya dans leur pays, & ils y poſſederent les villes du Midi, de l'Idumée & de l'Arabie Pétrée.

Les Hiſtoriens Juifs (6) content que Nabuchodonoſor aſſiégea Jéruſalem aidé de grand nombre d'Alliés, qui lui prêtoient des troupes. Un des principaux, à ce qu'ils diſent, étoit Hiſpanus, qui a donné ſon nom à l'Eſpagne. Il ſe trouva à ce ſiege avec Pyrrhus ſon gendre Roi des Grecs. La Ville étant priſe, il fut aiſé de partager le butin & les priſonniers, parce que la Ville étoit ſéparée par trois enceintes de murailles. Nabuchodonoſor prit pour lui tous les Ouvriers & gens de métier, qui étoient dans la premiere enceinte, & donna à Pyrrhus tout ce qui étoit dans la ſeconde; c'étoit là la demeure de la maiſon de David & des Sacrificateurs. Pyrrhus mena ſes priſonniers en Andalouſie, & de là à Tolede; les deſcendans de David paſſerent à Séville, & dans le Royaume de Grenade. Voilà, diſent-ils, le dénouement de la prophétie d'Abdias. Mais comme tout cela eſt fabuleux, il eſt inutile de ſe donner la peine de le réfuter. Il en eſt de même d'autres monumens que l'on a, dit-on, trouvés en Eſpagne, & par leſquels on prétend prouver que le Roi Salomon y exerçoit ſon empire. Ce ſont des inſcriptions faites à plaiſir, pour établir un Empire chimérique.

SEPHARVAIM. Salmanaſar Roi d'Aſſyrie ayant tranſporté les Iſraélites du Royaume de Samarie au-delà de l'Euphrate, fit venir en leur place dans la Paleſtine d'autres peuples, entre leſquels étoient les *Sépharvaïm* (7). On ne ſait pas diſtinctement quel étoit le premier lieu de leur demeure. Quelques-uns (8) prétendent qu'ils

(1) *Abdias*, ℣. 20. (2) עד צרפת *uſque ad Zarphath.* (3) אשר בספרד *quæ in Sepharad.* (4) *Hier. in abdiam.* (5) 70. Ε'ως Ε'υφρα&τα. *Alids* Ε'φρα&α. (6) *V.* Baſnage, hiſt. des Juifs, t. 1, l. 2, c. 6, p. 338. (7) 4 *Reg.* xvii, 24, 31. An du Monde 3283, avant J. C. 717, avant l'Ere vulg. 721. (8) *Jun. Malvend. Grot. ad* 4 *Reg.*

habitoient la ville de *Siphéra*, ou la ville des *Sipharéniens*, ſur l'Euphrate (1). Nous croyons que leur demeure étoit dans les monts *Séphar*, dont il eſt parlé *Geneſ.* x, 29; & que les *Saſpires*, qui étoient, ſelon Hérodote (2), les ſeuls peuples qui habitoient entre les Colchiens & les Medes, ſont les mêmes que les *Sépharvaïm* de l'Ecriture. Strabon, l. x, place les Satrapes dans l'Arménie. Dans le premier livre d'Eſdras (3), on attribue au Grand *Aſnaphar*, qui eſt apparemment le Roi Aſſaraddon, le tranſport des nations de de là l'Euphrate, dans les terres de Samarie : mais dans le dénombrement qu'on y fait de ces peuples, on n'y trouve pas les *Sépharvaïm*; à moins qu'on ait voulu les marquer ſous le nom de *Tarplei*, qui peuvent déſigner les *Tapires* ou *Sapires*, ſuivant la prononciation Chaldéenne.

L'Ecriture (4) parle du Roi de la ville de *Sépharvaïm*, qui étoit apparemment la Capitale des peuples de ce nom; & le Roi de Sépharvaïm n'eſt autre que le Dieu de ces peuples. Cela paroît aſſez clairement par la confrontation des paſſages où il en eſt parlé (5) : *Où eſt le Dieu d'Emath, & le Dieu d'Arphad, le Dieu de Sépharvaïm, Ana & Ava :* Et ailleurs *(6)* : *où eſt le Roi d'Emath, & le Roi d'Arphad ? & le Roi de la ville de Sépharvaïm, Ana & Ava ?* Enfin il eſt dit au quatrieme Livre des Rois *(7)*, *que ceux qui étoient venus de Sépharvaïm dans la Samarie, brûloient leurs enfans à Anamélech & Adramélech, Dieux de Sépharvaïm.* Il y a donc apparence qu'*Ana & Ava* ſont les mêmes qu'*Anamélech & Adramélech*, Dieux des Sépharvaïm. Or *Anamélech* eſt apparemment la Lune, & *Adramélech* le Soleil. Le premier terme ſignifie *le Roi bénin*, & le ſecond *le Roi magnifique.* Les Orientaux donnoient à la Lune le nom de *Dieu* & de *Roi.*

SEPHATA. *La vallée de Séphata, près de Maréſa*, eſt marquée dans les Paralipomenes. 2 *Par.* XIV, 10. C'eſt peut-être la vallée qui étoit près la ville de *Séphat* ou *Horma*; ou bien il faut lire *Séphála*, au lieu de *Séphat.* Voyez *Séphala* ou *Saphala.*

SEPHATIA. Les enfans ou les habitans de *Séphatia* revinrent de la Captivité, au nombre de trois cents ſoixante & douze. 1 *Eſdr.* II, 4.

SEPHATIA, fils de David & d'Abital. Voyez *Saphatia.* 2 *Reg.* III, 4.

SEPHELA, ou *Séphala.* Ce terme Hébreu (8) ſignifie *une plaine, une campagne.* Les Interpretes Grecs & Latins le traduiſent d'ordinaire par, une plaine; mais les Septante ont quelquefois conſervé le nom de *Séphéla* (9). Euſebe & ſaint Jérôme (10) nous apprennent qu'encore de leur temps on appeloit *Séphéla* tout le plat pays qui eſt aux environs d'Eleuthéropolis, au nord & au couchant. Simon Maccabée (11) fortifia la ville d'Adiada, dans la *Séphéla*, ou dans la plaine dont nous venons de parler.

SEPHER; le mont Sépher, *Num.* XXXIII, 23. Campement des

(1) *Ptolem. l.* 5, *c.* 18. *Abyden.* (2) *Herodot. l.* 1, *c.* 103, & *l.* 3, *c.* 94, & *l.* 7, *c.* 79. (3) 1. *Eſdr.* IV, 9. (4) *Iſai.* XXXVII, 13, & 4 *Reg.* XIX, 13. (5) 1 *Reg.* XVIII, 34. (6) *Iſai.* XXXVII, 13, & 4 *Reg.* XIX, 13. (7) 4 *Reg.* XVII, 31. (8) שפלה *Sephela* 70. Τὸ πεδίον, ou τὰ ταπεινὰ, ou τὴν πεδινὴν. *Sym.* Κοιλάδα. (9) 70. *in* 2 *Par.* XXVI, 10. Σεφήλα. *Jerem.* XXXII, *ult.* & XXXIII, 13. (10) *Euſeb.* & *Hieron. in Onomaſt. in Sephela.* (11) 1 *Macc.* XII, 38.

Iſraélites dans le Déſert entre Céélata & Arad.

SEPHET. Tobie (1) étoit de la ville de Nephtali, ſituée dans la haute Galilée, *ayant à ſa gauche la ville de Séphet.* C'eſt le ſeul endroit où l'on trouve le nom de *Séphet* dans la Vulgate; mais on le lit dans les Septante, *Judic. l.* 17, au lieu de *Séphaat*, ou *Zéphaat*, ou *Horma.* Mais *Séphet* de Galilée étoit bien éloignée de *Séphaat*, qui étoit au midi de Juda, ou de Siméon. Quelques Modernes ont prétendu que Séphet de Galilée étoit Béthulie; mais ſans aucune preuve. Elle eſt, dit-on, entre Ptolémaïde au couchant, & Naaſſon à l'orient, à douze milles du Carmel, & à ſix milles de Cana en Galilée. D'autres la placent à neuf milles de Bethzaïde, dans la haute Galilée. Je ne ſaurois concilier cela avec Tobie, qui met *Séphet à la gauche*, ou au nord de la ville de Nephtali, qui eſt apparemment *Cédés.* Quoi qu'il en ſoit, *Séphet* ou *Sapheta* eſt bâtie ſur une montagne à trois croupes, & d'un très-difficile accès (2). Les Juifs y ſont en grand nombre, & y ont une Académie fameuſe, où l'on envoie les enfans pour étudier la Langue Hébraïque & la Loi de Moïſe; & depuis quelques ſiecles l'Académie de Saphéta eſt à l'égard des Juifs, ce qu'étoit autrefois celle de Tibériade, dont elle a pris la place. Il y a apparence que cette Académie n'étoit pas encore érigée à la fin du douzieme ſiecle, puiſque Benjamin de Tudele n'en parle point; mais elle le fut bientôt après.

I. SEPHI, ou *Sépho*, troiſieme fils d'Eliphas, fils d'Eſaü (3).

II. SEPHI, fils de Sobal, de la race de Seïr. 1 *Par.* I, 38, & *Geneſ.* XXXVI, 23, un des anciens Rois d'Idumée.

SEPHION, fils aîné de Gad. *Geneſ.* XLVI, 16.

SEPHIROTH. Ce terme Hébreu ſignifie *les ſplendeurs*; & les Cabaliſtes donnoient le nom de Séphiroths à la partie la plus ſecrette de leur ſcience. La connoiſſance des Séphiroths ne s'acquiert qu'avec beaucoup d'étude & de travail; c'eſt le plus haut degré de la Théologie contemplative. Ils comptent dix Séphiroths, que l'on repréſente quelquefois dans dix cercles différens enfermés l'un dans l'autre; & quelquefois ſous la figure d'un arbre, à peu-près comme dans les Ecoles on repréſente l'arbre de Porphyre, pour faire connoître les différentes Catégories de l'être. Les dix Séphiroths ſont, 1. *la couronne*; 2. *la ſageſſe*; 3. *l'intelligence*; 4. *la force* (ou *la ſévérité*); 5. *la miſéricorde* (ou *la magnificence*); 6. *la beauté*; 7. *la victoire* (ou *l'éternité*); 8. *la gloire*; 9. *le fondement*; 10. *le Royaume.* Ce ſont les perfections & les attributs de l'Eſſence divine, leſquelles ſont liées inſéparablement entr'elles, & de l'aſſemblage deſquelles dépend la création, la conſervation & la conduite de l'Univers.

Ils ont imaginé des canaux par où les influences d'une ſplendeur ſe communiquent à l'autre. Le monde, diſoit Siméon Jochaïd (4), le premier de tous les Cabaliſtes, ne pouvoit pas être conduit par *la miſéricorde ſeule*, & par la colonne *de la grace*; c'eſt pourquoi Dieu a été obligé d'y ajouter la colonne de *la force* ou de *la ſévérité*, qui fait le jugement. Il étoit encore néceſſaire de concilier ces deux colonnes, & de mettre toutes choſes dans une proportion, & dans

(1) *Tob.* 1, 1. (2) Stochove, voyage du Levant, p. 342. (3) 1 *Par.* 1, 36; & *Geneſ.* XXXVI, 15. (4) *Simeon. Ben-Jochai in Jeziah, cum notis Rittangel. p.* 185, 186.

un ordre naturel ; c'eſt pourquoi on met au milieu la colonne *de la beauté*, qui accorde la juſtice avec la miſéricorde, & met l'ordre, ſans lequel il eſt impoſſible que l'Univers ſubſiſte. De la *miſéricorde*, qui pardonne les péchés, ſort un canal qui va à la *victoire*, ou à l'*éternité*. Enfin les canaux qui ſortent de la miſéricorde & de la force, & qui vont aboutir à la *beauté*, ſont chargés d'un grand nombre d'Anges. Il y en a trente-cinq ſur le canal de la *miſéricorde*, qui récompenſent les Saints ; & un pareil nombre ſur celui de la *force*, qui châtient les Pécheurs.

Le Rabbin *Schabté* (1) compare les Séphiroths ou ſplendeurs, à un arbre, dans lequel on diſtingue la racine, le germe & les branches. ces trois choſes forment l'arbre ; & la ſeule différence qu'on y remarque, eſt que la racine eſt cachée, pendant que le tronc & les branches ſe produiſent au-dehors. Le germe porte ſa vertu dans les branches, qui fructifient : Mais au fond, le germe & les branches tiennent à la racine, & forment enſemble un ſeul & même arbre. On doit dire la même choſe des ſplendeurs. La *Couronne* eſt la racine cachée impénétrable. Les *trois eſprits* ou Séphiroths, ſont le germe de l'arbre ; & les ſept autres ſont les branches unies au germe, ſans pouvoir en être ſéparées : car celui qui les ſépare, fait comme un homme qui arracheroit les branches de l'arbre, qui couperoit le tronc, & lui offriroit la nourriture, après l'avoir ſéparé de ſa racine. La *Couronne* eſt la racine qui unit toutes les ſplendeurs, qui verſe ſes influences ſur elles ; elles ſont compriſes dans ſon ſein & dans ſa vertu.

Il faut auſſi remarquer la liaiſon qui eſt entre ſes *ſplendeurs* ; celle qu'elles ont avec les créatures qui compoſent l'Univers. A chaque Séphiroth on attache un nom de Dieu, un des principaux Anges, une des Planetes, un membre du corps humain, un des commandemens de la Loi, & de là dépend l'harmonie de l'Univers. D'ailleurs une de ces choſes fait penſer à l'autre, & ſert de degré pour parvenir au plus haut degré de la connoiſſance & de la Théologie contemplative. Enfin on apprend par-là l'influence que les *ſplendeurs* ont ſur les Anges, ſur les Planetes & les Aſtres, ſur les parties du corps humain. Voici ces Relations.

(1) *Schabte, in Jeẓirah.*

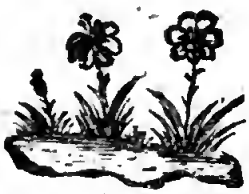

RELATIONS

Des Séphiroths avec les Noms de Dieu, les Anges, les Planetes, &c.

Dix Séphiroths.	*Dix Noms de Dieu.*	*Dix Memb. de l'Homme archétype, ou dix ordres des Anges.*	*Dix Planetes, ou Membres de l'Homme céleſte.*	*Dix Membres de l'Homme terreſtre.*	*Les 10 Commandemens de la Loi.*
La Couronne.	Je ſuis celui qui ſuis.	Haïot (1) Hakkodes, ou les Séraphins.	Le Ciel empyrée.	Le Cerveau.	Tu n'auras point d'autre Dieu.
La Sageſſe.	Jah, l'*Eſſence*.	Ophanim, ou Chérubins.	Le premier Mobile.	Le Poulmon.	Tu ne te feras point d'image taillée.
L'Intelligence.	Jéhovah.	Aralim, ou Trônes.	Le Firmament.	Le Cœur.	Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain.
La Magnificence.	Dieu Créateur.	Haſchemalim, ou Dominations.	Saturne.	L'Eſtomach.	Tu ſanctifieras le jour du repos.
La Force.	Dieu Puiſſant.	Séraphim, ou Vertus.	Jupiter.	Le Foie.	Honore ton Pere & ta Mere.
La Beauté.	Dieu Fort.	Melachim, ou les Puiſſances.	Mars.	Le Fiel.	Tu ne tueras point.
La Victoire.	Dieu des Armées.	Elohim, ou les Principautés.	Le Soleil.	La Ratte.	Tu ne paillarderas point.
La Gloire.	Le Seigneur Dieu des Armées.	Ben-Eſohim, ou les Archanges	Vénus.	Les Reins.	Tu ne déroberas point.
Le Fondement.	Le Tout-Puiſſant.	Chérubin, ou les Anges.	Mercure.	Les Parties nobles de l'Homme.	Tu ne diras point faux témoignage.
Le Royaume.	Le Seigneur Adonaï.	Iſchim, ou les Ames.	La Lune.	La Matrice.	Tu ne convoiteras point.

(1) *Notez que les Noms Hébreux ſont ceux des Cabaliſtes Juifs ; & les Noms François ſont ceux de quelques Chrétiens qui mettent les Anges dans un autre ordre.*

Un ſavant (1) qui a beaucoup étudié les myſteres de la Cabale, croit que les Séphiroths ne ſont que des nombres, qui ont relation aux dix doigts de la main. D'autres (2) croient y trouver le myſtere de la Trinité. Mais il eſt ſuperflu d'y chercher d'autres myſteres que ceux que les Cabaliſtes y trouvent. Ils déſavoueront toujours tout ce qui ne ſera pas de leur goût, ou de leur invention. Il faut leur abandonner leurs myſtérieux ſecrets, & ne pas perdre le temps à vouloir les approfondir. Voyez M. Baſnage. *Hiſt. des Juifs*, *tom.* 4, *l.* 6, *c.* 5, *n.* 7, 8, *& tom.* 6, *l.* 9, *c.* 11.

SEPHOR, pere de Balac Roi de Moab. *Num.* XXII, 2, &c.

SEPHORA, fille de Jéthro, femme de Moïſe, & mere d'Eliezer & de Gerſon. Moïſe ayant été obligé de ſe ſauver de l'Egypte (3), ſe retira au pays de Madian; & ayant défendu les filles de Jéthro Prêtre ou Prince de la ville de Madian, contre des paſteurs qui vouloient les empêcher d'abreuver leurs troupeaux, Jéthro le reçut chez lui, & lui donna en mariage ſa fille Séphora, dont il eut Eliézer & Gerſon, ou Gerſam.

Pluſieurs années après (4), Moïſe pour obéir à l'ordre du Seigneur, s'étant mis en chemin pour s'en retourner en Egypte, avec Séphora & ſes deux fils, comme il étoit dans l'hôtellerie publique, l'Ange du Seigneur voulut le faire mourir. On ne voit pas clairement par le Texte, ſi l'Ange en vouloit à Moïſe, ou à Eliézer. Auſſi-tôt Séphora prit une pierre tranchante, & ayant circoncis ſon fils, elle toucha les pieds de Moïſe, en diſant: Vous m'êtes un époux de ſang. Après quoi l'Ange laiſſa Moïſe, ou Eliézer, & Séphora s'en retourna avec ſes deux enfans chez Jéthro ſon pere.

Quelque temps après que Moïſe eut tiré de l'Egypte le peuple du Seigneur, & qu'il fut arrivé au camp de Sinaï (5), Jéthro y amena Séphora, & les deux fils de Moïſe. Moïſe les reçut avec toutes les marques d'amitié qu'il lui fut poſſible. On peut voir l'article de *Jéthro* & celui de *Moïſe*. L'Ecriture ne nous apprend aucune particularité de la vie de Séphora; ſeulement on voit qu'il y eut une querelle entre elle, Aaron & Marie. Voici comme la choſe eſt racontée dans les Nombres (6): *En ce temps-là Marie & Aaron parlerent contre Moïſe, à cauſe de ſa femme, qui étoit Ethiopienne* (ou *Chuſite*) *& ils dirent*; *Le Seigneur n'a-t-il parlé qu'à Moïſe? Ne nous a-t-il pas auſſi parlé comme à lui? Ce que le Seigneur ayant entendu*; (*car Moïſe étoit le plus doux de tous les hommes qui fuſſent ſur la terre*;) *il parla auſſi-tôt à Moïſe, à Marie, à Aaron & à Marie, & leur dit de ſe trouver au Tabernacle.* Ils y allerent; Dieu reprit Aaron & Marie, releva le mérite de Moïſe; mais il n'y fut pas queſtion de Séphora. C'eſt là tout ce qu'on en trouve dans l'Ecriture.

Les Rabbins enſeignent que Jéthro avoit d'abord fait mettre Moïſe en priſon, dans le deſſein de le renvoyer à Pharaon; mais que Séphora étant devenue amoureuſe de Moï-

(1) *Mori epiſt. in Cabbalam*, *t.* 2, *p.* 53. (2) *Kircher. Œdip. Ægypt. Gymnaſ. Hieroglyph. claſſ.* 4, *c.* 9, *t.* 2. (3) *Exod.* II, 16, 17, 18, 19, *&c.* An du Monde 2473, avant J. C. 1527, avant l'Ere vulg. 1531. (4) *Exod.* IV, 20, 21, *&c.* An du Monde 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491. (5) *Exod.* XVIII, 2. An du Monde 2514, avant J. C. 1486, , avant l'Ere vulg. 1490. (6) *Num.* XII, 1, 2, 3, &c. L'année eſt inconnue.

ſe, & lui ayant demandé ſon élargiſſement, Jéthro conſentit de la lui donner en mariage, s'il pouvoit arracher de ſon jardin une verge de ſaphir qui y étoit plantée. Jéthro fit publier dans tout le pays qu'il donneroit ſa fille à celui qui pourroit l'arracher. Pluſieurs ſe préſenterent pour cela, & eſſayerent inutilement leurs forces. Nul ne put arracher cette verge: mais Moïſe le fit ſans peine, & Jéthro lui donna Séphora. La verge de ſaphir dont il s'agit, étoit, diſent-ils, inſcrite du nom ſacré de *Jéhovah*; & c'eſt la même dont Moïſe ſe ſervit pour faire tous les miracles qui ſont rapportés dans l'Ecriture.

Les mêmes Auteurs racontent que le murmure d'Aaron & de Marie dont on a parlé, étoit fondé ſur ce que Moïſe s'étoit ſéparé de ſa femme, qui étoit parfaitement belle. Quelques-uns croient que la femme qui fut l'occaſion de ce murmure, n'étoit pas Séphora fille de Jéthro, mais Tharbis, femme du Roi d'Ethiopie, que Moïſe avoit abandonnée. D'autres enfin veulent qu'Aaron & Marie aient murmuré de ce que Moïſe avoit épouſé Séphora, qui étoit étrangere, craignant que ſon exemple n'eût de fâcheuſes ſuites dans Iſrael. Ils l'appellent *Chuſite*, ou Ethiopienne, parce que Madian étoit, ou dans le pays de Chus, ou fort près de ce pays. Abacuc (1) ſemble mettre *Chuſan*, ou *Chus*, comme ſynonyme à Madian. Enfin d'autres croient avec plus de raiſon, que Séphora avoit donné occaſion à cette querelle, en ſe glorifiant des faveurs que Dieu faiſoit à Moïſe. La réponſe de Marie & d'Aaron inſinue qu'il y avoit quelque choſe de pareil. *Eſt-ce que le Seigneur n'a parlé qu'à Moïſe*, diſent-ils? *Ne nous a-t-il pas auſſi parlé*? Voyez les Commentateurs ſur *Num.* XII, 1, 2, 3.

SEPHORA, une des ſages-femmes d'Egypte, qui conſerva les enfans Hébreux (2). Quelques-uns croient qu'elle étoit Egyptienne: mais il y a plus d'apparence qu'elle étoit Iſraélite. Voyez *Phua*.

SEPHORIS, ville célebre de la Tribu de Zabulon, & Capitale de Galilée. Elle porta dans la ſuite le nom de *Diocéſarée*. Les Juifs (3) la mettent à dix-huit milles de Tibériade. D'autres la placent à dix milles de cette ville. Elle n'étoit pas loin du Thabor & du Grand-champ. Je ne la remarque point dans Joſué, ni dans les Auteurs ſacrés. Joſeph en parle ſouvent. Il dit que Gabinius (4) y mit un des cinq Tribunaux qu'il établit dans la Judée, pour rendre la Juſtice; que Séphoris étoit au milieu de la Judée; qu'elle étoit la plus grande, & la meilleure ville de ce pays (5), & qu'elle en devint la Capitale, après que Néron eut donné la Galilée au jeune Agrippa (6): qu'aſſez près de Séphoris, eſt le mont Aſamon, qui eſt comme le centre de la Galilée (7): La premiere ville de Galilée que l'on rencontroit en venant de Ptolémaïde, étoit Séphoris.

SEPHRON, fils de Gad, Chef de la famille des Séphronites. *Num.* XXV, 15.

SEPHTAM, pere de Camuel, de la Tribu d'Ephraïm. *Num.* XXXIV, 24.

SEPHUPHAN, fils de Balé, & petit-fils de Benjamin. 1 *Par.* VIII, 5.

SEPT. Le nombre de *ſept* eſt conſacré dans les Livres Saints & dans la Religion des Juifs, par un

(1) *Abac.* III, 7. (2) *Exod.* II, 21. (3) *Rabb. in Echa Rabbat. fol.* 75, 2. (4) *Antiq. l.* 14, *c.* 10. (5) *De Bello*, *l.* 3, *c.* 2. (6) *De vitâ ſua*, *p.* 1025. (7) *De Bello*, *l.* 2, *c.* 23.

grand nombre d'événemens & de circonſtances myſtérieuſes. Dieu crée le monde dans l'eſpace de ſept jours; il conſacre au repos le ſeptieme jour. Ce repos du ſeptieme jour, marque, ſelon ſaint Paul (1), le repos de l'éternité. Non-ſeulement le ſeptieme jour eſt en honneur chez les Hébreux par le repos du Sabbat; toutes les ſept années ſont auſſi conſacrées au repos de la terre, ſous le nom d'année Sabbatique, de même que toutes les ſemaines de ſept années; c'eſt-à-dire, les quarante-neuviemes années, ou l'année du Jubilé. Dans le ſtyle des Prophetes, *une ſemaine* marque ſouvent ſept années (2). Jacob ſert pendant ſept années ſon beau-pere Laban pour chacune de ſes filles: Le ſonge myſtérieux de Pharaon lui repréſente ſept bœufs gras & ſept bœufs maigres; & ſept épics pleins, & autant de vuides & deſſéchés, qui marquoient les ſept années de fertilité & les ſept années de ſtérilité. Le nombre de ſept jours obſervés dans les octaves des grandes ſolemnités de Pâque, des Tabernacles, de la Dédicace du Tabernacle & du Temple, les ſept branches du Chandelier d'Or; le nombre de ſept victimes, ordonné dans pluſieurs occaſions (3); Sept trompettes (4), ſept Prêtres qui en ſonnent, ſept jours pendant leſquels on fait le tour de Jéricho. Dans l'Apocalypſe, ſept Egliſes, ſept Chandeliers, ſept étoiles, ſept lampes, ſept ſceaux, ſept Anges, ſept phioles, ſept plaies, &c. en un mot le nombre de ſept ſe trouve, pour ainſi dire, à chaque page dans l'Ecriture.

Dans certains paſſages le nombre de *ſept*, eſt mis pour un grand nombre. Iſaïe (5) dit que ſept femmes prendront un homme pour lui demander qu'il les épouſe. Anne mere de Samuel (6), dit, que celle qui étoit ſtérile, a eu ſept enfans; ou ſelon la Vulgate, elle a eu pluſieurs enfans; *Peperit plurimos.* Jérémie xv, 9, ſe ſert de la même expreſſion. Dieu menace ſon peuple de le frapper *ſept fois* pour ſes péchés (7); c'eſt-à-dire, pluſieurs fois. Le Pſalmiſte (8) parlant d'un argent bien épuré, dit qu'il eſt épuré ſept fois. Et ailleurs (9): Rendez à nos voiſins la pareille *ſept fois*; Puniſſez-les ſéverement, & auſſi ſouvent qu'ils le méritent. Le meurtrier de Caïn ſera puni ſept fois; mais celui de Lamec le ſera ſeptante fois ſept fois (10). Ne ſemez pas dans les ſillons de l'injuſtice, ſi vous ne voulez en moiſſonner *ſept fois* la peine; c'eſt-à-dire, pluſieurs fois (11). Le pareſſeux s'eſtime plus ſage que *ſept hommes*, qui prononcent des paraboles (12). Il croit mieux valoir que ſept ſages. Saint Pierre demande au Sauveur, combien de fois pardonnerai-je à mon prochain? *Juſqu'à ſept fois* (13). Et Jeſus-Chriſt lui répond. Je ne vous dis pas juſqu'à ſept fois, mais juſqu'à ſeptante fois ſept fois. Amos (14) répete pluſieurs fois, *Super tribus ſceleribus, & ſuper quatuor non parcam*: Je ne pardonnerai pas les ſept péchés de Damas, d'Edom, de Gaze, de Tyr, d'Ammon, &c. mais je les punirai dans toute la rigueur, &c.

On peut voir *Semaine*, *Sabbat*, *Année Sabbatique*, *Jubilé*, &c.

SEPTANTE SEMAINES

(1) *Hebr.* IV, 4. (2) *Dan.* IX, 24, 25, 26. (3) *Num.* XXVII, 11; XXIX, 17, 21, &c. (4) *Joſue* VI, 4, 6, 8. (5) *Iſai.* IV, 1. (6) 1 *Reg.* II, 5. (7) *Levit.* XXVI, 24 (8) *Pſalm.* XI, 7. (9) *Pſalm.* LXXVIII, 12. (10) *Geneſ.* IV, 15, 24. (11) *Eccli.* VII, 3. (12) *Prov.* XXVI, 16. (13) *Matth.* XVII, 21, 22. (14) *Amos* I, 3, 6, 9, 11, 13.

DE DANIEL. Nous en avons parlé assez amplement sous l'article *Semaine*. Mr. Prideaux (1) dans la nouvelle Histoire des Juifs qu'il a publiée depuis peu, la commence à la septieme année du Roi Artaxercès à la longue main, l'année de l'Edit qu'il donna à Esdras pour retourner à Jérusalem. Il traite cette matiere avec étendue.

SEPTANTE DISCIPLES. C'est le nom qu'on donne aux soixante & douze Disciples que Jesus-Christ choisit, & qu'il envoya prêcher devant lui, dans tous les lieux où il devoit aller. *Luc.* x, 1, 17. *V.* ci-devant l'art. *Disciples*.

SEPTANTE, ou *septante Interpretes*. On entend ordinairement sous ce nom les soixante & dix ou soixante & douze Interpretes, qui, selon l'opinion commune, traduisirent d'Hébreu en Grec les Livres de l'ancien Testament, ou du moins le Pentateuque, si l'on en veut croire saint Jérôme (2), & plusieurs autres Critiques. Voici l'histoire de cette Traduction, comme la raconte Aristée. Démétrius de Phalere, Bibliothécaire du Roi Ptolémée Philadelphe, ayant mis toute son application à amasser dans la Bibliotheque d'Alexandrie une infinité de Livres, le Roi Philadelphe lui demanda un jour combien il en avoit déjà. Démétrius répondit qu'il en avoit deux cents mille, & qu'il se flattoit d'y en mettre bien-tôt jusqu'à cinq cents mille: Car, ajouta-t-il, j'ai appris que les Lois des Juifs méritent bien d'y avoir place; mais il faut premierement les traduire d'Hébreu en Grec. Le Roi répartit qu'il feroit écrire au Grand-Prêtre des Juifs sur cela.

Alors Aristée, Auteur de ce récit, qui étoit présent, & qui avoit l'honneur d'être garde du corps de ce Prince, se souvint d'une chose qu'il avoit depuis long-temps dans l'esprit, & dont il s'étoit ouvert à Sosibius de Tarente & à André, deux de ses amis, & des premiers Officiers de la garde du Roi, qui étoit, de procurer la liberté à un grand nombre de Juifs, que le Roi Ptolémée, fils de Lagus, & pere de Ptolémée Philadelphe, avoit autrefois amenés captifs en Egypte, lorsqu'il faisoit la guerre en Syrie & en Phénicie. Aristée, Sosibius & André prirent donc cette occasion de dire au Roi, que puisqu'il vouloit faire traduire en Grec les Livres sacrés des Juifs, il étoit de sa grandeur & de sa libéralité de délivrer de servitude un grand nombre de Juifs qui étoient dans ses terres, afin que toute leur nation, sensible à cette faveur, lui envoyât plus volontiers les Livres qu'il souhaitoit.

Le Roi ayant demandé de combien pouvoit être le nombre de ces captifs, ils répondirent qu'ils étoient environ cent mille. Ce grand nombre ne rebuta point Philadelphe, & il promit qu'il les remettroit en liberté. En même-temps il donna ordre que l'on distribuât à tous ceux qui avoient des esclaves Juifs, vingt dragmes par esclave, afin qu'ils les affranchissent; & il fit publier en leur faveur un Edit dans lequel il donnoit la liberté, non-seulement aux Juifs que son pere ou lui avoient amenés en Egypte, mais aussi à tous les autres qui y pouvoient être en servitude, pour quelque cause que ce fût. La dépense que le Roi fit dans cette occasion, fut de plus de six cents talents, qui font de notre monnoie un million quatre cents quarante mille livres, en prenant le talent sur le pied de deux mille quatre cents livres.

(1) Prideaux, tom. 1, hist. des Juifs, p. 13, 14, & suiv. (2) *Hieron. in Ezech.* V, *& in Mich.* II.

Après cela, Philadelphe fit écrire au Grand-Prêtre Eléazar, pour le prier de lui envoyer les Livres de la Loi, avec des Traducteurs capables de les rendre d'Hébreu en Grec. La Lettre fut portée par des Ambaſſadeurs chargés de riches préſens; & André & Ariſtée furent du nombre de ceux que le Roi envoya à Jéruſalem. Eléazar obéit auſſi-tôt aux ordres du Roi, & lui envoya le Livre de la Loi, avec ſoixante & douze Juifs, habiles en Grec & en Hébreu, afin qu'ils traduiſiſſent les Livres ſacrés. Il écrivit en même-temps au Roi, pour lui rendre graces de ſes riches préſens, & louer ſa piété envers Dieu, & la libéralité dont il avoit uſé envers les Juifs de ſes Etats.

Philadelphe reçut les députés d'Eléazar avec beaucoup de bonté, témoigna un grand reſpect pour les Livres ſaints qu'ils lui avoient apportés, les adora, en ſe penchant devant eux juſqu'à ſept fois, admira la beauté du velin & de l'écriture en lettres d'or, comme auſſi la variété des couleurs dont les feuilles étoient peintes. Il aſſura ces Envoyés qu'il regarderoit toute ſa vie le jour de leur arrivée comme une Fête; & comme il ſe rencontroit avec le jour auquel ce Prince avoit vaincu Antigone en bataille navale, il voulut qu'ils euſſent l'honneur de manger avec lui. Durant le repas, il leur fit diverſes queſtions, auxquelles ils ſatisfirent parfaitement; & le Roi en fut ſi content qu'il voulut les traiter ſept jours de ſuite, afin de les ouïr tous les uns après les autres.

Trois jours après, Démétrius de Phalere prit les ſoixante & douze Hébreux, & les conduiſit dans l'Iſle de Pharos par une levée longue de ſept ſtades; & leur ayant fait paſſer le pont, il les introduiſit dans une fort belle maiſon, qui étoit au ſeptentrion de l'Iſle, & ſur le bord de la mer, éloignée du bruit, afin qu'ils puſſent vaquer ſans trouble à la traduction des Livres ſaints. Ils commencerent donc à y travailler; & diſcutant entre eux tout ce qui ſouffroit quelque difficulté, lorſque la choſe étoit arrêtée, & en état d'être miſe au net, ils la portoient à Démétrius, qui la faiſoit décrire par des Copiſtes. Ils travailloient ainſi depuis le matin, juſqu'à la neuvieme heure, c'eſt-à-dire, juſqu'à trois heures avant le coucher du ſoleil. Alors ils retournoient à la ville, où on leur fourniſſoit abondamment tout ce qui étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance. Le lendemain de grand matin ils retournoient dans l'Iſle de Pharos à leur travail, & après avoir lavé leurs mains, & fait leurs prieres, ils ſe remettoient au travail. Ils continuerent ainſi pendant ſoixante & dix ou ſoixante & douze jours (1).

Quand tout l'ouvrage fut achevé, ils le mirent entre les mains de Démétrius, qui en fit la lecture dans l'aſſemblée des Juifs d'Alexandrie, afin qu'ils jugeaſſent de ſa conformité à l'Original. Ils en furent très-contens, & comblerent de louanges & Démétrius, qui leur avoit procuré cette verſion, & les Interpretes qui l'avoient faite. Après cela ils prononcerent anathême contre quiconque feroit quelque changement au Texte de cette Verſion, de quelque maniere que ce fût. Le Roi étant informé de tout ce qui s'étoit paſſé, en témoigna beaucoup de ſatisfaction. Il ſe fit lire la Loi de Moïſe, & en admira la ſageſſe. Il demanda à Démétrius pourquoi nul Hiſtorien, ni aucun Poëte n'avoit fait men-

(1) *Ita Ariſtæus apud Joſeph. ex Verſione Rufini. Euſeb. Cyrill. Alexand. Cedren.*

tion d'un Ouvrage si divin. Démétrius lui répondit que c'étoit le respect qu'on avoit toujours eu pour un Livre si divin, qui en avoit détourné : Que Théopompe en ayant inséré quelque chose dans son histoire, avoit été frappé d'une maladie qui lui avoit troublé l'esprit ; & que Théodote, Poète Tragique, en ayant voulu mettre quelque partie dans ses Poésies, en avoit perdu la vue ; & que l'un & l'autre avoient été guéris miraculeusement, lorsqu'ils avoient reconnu & confessé leur faute.

Philadelphe reçut donc l'Ouvrage des Interpretes avec de très-grandes marques de vénération, & le fit mettre dans sa Bibliotheque, où il commanda qu'il fût gardé avec grand soin. Il combla de louanges les septante Traducteurs, les invita à le venir voir souvent, & les renvoya en Judée chargés de riches présens, tant pour eux que pour le Grand-Prêtre Eléazar. Voilà le précis de l'histoire d'Aristée, que cet Auteur a dédiée à son frere Philocrates, à qui il rend compte de tout cela comme témoin oculaire, & parfaitement instruit de tout ce qu'il dit. On lit la même histoire dans Joseph (1), qui l'a tirée d'Aristée. Philon (2) parle aussi de la Version des Septante, comme ayant été faite par des Auteurs inspirés ; mais il ne fait mention ni d'Aristée, ni de Démétrius Phaléréus.

Saint Justin le Martyr (3) est assez différent d'Aristée. Il dit que Ptolémée Roi d'Egypte, ayant appris qu'il y avoit chez les Juifs d'anciennes histoires écrites en Hébreu, fit venir de Jérusalem soixante & dix hommes, pour traduire ces Ouvrages d'Hébreu en Grec. Il fit mettre ces hommes dans l'Isle de Pharos, & dans soixante & dix cellules, afin qu'ils travaillassent sans distraction, & que ne pouvant communiquer ensemble, on fût plus sûr de la fidélité de leur traduction. Dieu permit qu'ils traduisissent d'une maniere si uniforme, que non-seulement ils employerent les mêmes termes, mais aussi en même nombre. Ce qui remplit le Roi d'une telle admiration, qu'il les combla de présens, & les renvoya avec honneur dans leur pays. Saint Justin ajoute que pendant qu'il étoit à Alexandrie, on lui fit voir dans l'Isle de Pharos, les ruines des cellules où ils avoient été enfermés.

Le même saint Justin dans sa seconde Apologie, raconte la chose d'une autre maniere. Il dit que le Roi Ptolémée, dans le dessein de faire une Bibliotheque très-nombreuse, écrivit à Hérode Roi des Juifs, de lui envoyer les Livres des Prophetes qui étoient dans son pays. Hérode les lui envoya. Mais comme ces Ouvrages étoient couchés en Hébreu, Ptolémée écrivit de nouveau à Hérode, pour le prier de lui donner des hommes capables de les traduire en Grec. Ce qui ayant été fait, ces Livres furent mis dans la Bibliotheque du Roi d'Egypte, où ils sont encore à présent, dit saint Justin, entre les mains de tous les Juifs. Saint Irénée (4), saint Cyrille de Jérusalem (5), saint Chrysostome & saint Augustin parlent aussi des soixante & dix ou soixante & douze cellules des septante Interpretes : mais saint Epiphane n'en met que trente-six. Voici comme il raconte cette histoire (6).

Il dit qu'Aristée dans son histoire

(1) *Joseph. Antiq. l.* 12, *c.* 2. (2) *Philo de vita Mosis, l.* 2, *p.* 659, 660. (3) *Justin. Martyr. Exhort. ad Græcos.* (4) *Irenæ. l.* 3, *contra adverſ. hæreſ. c.* 25, *seu* 21, *nov. edit.* (5) *Cyrill. Jeroſol. Cathec.* 4, *p.* 36, 37. (6) *Epiphan. de ponderib. & menſur. n.* 9, 10, 11.

des ſeptante Interpretes, nous apprend que Ptolémée Philadelphe forma une Bibliotheque à Alexandrie, dans un lieu nommé Bruchium, & en confia la garde à Démétrius de Phalere. Un jour le Roi ayant demandé à Démétrius combien il avoit de Livres, Démétrius lui répondit qu'il en avoit environ cinquante-quatre mille huit cents; mais qu'il ſeroit aiſé d'en avoir un bien plus grand nombre, ſi l'on faiſoit traduire ceux qui étoient chez les Ethiopiens, les Indiens, les Perſes, les Elamites, les Babyloniens, les Aſſyriens, les Chaldéens, les Romains, les Phéniciens, les Syriens, & ceux qui habitoient dans la Grece, qui s'appeloient, dit-il, autrefois Latins & non pas Romains. Il veut marquer apparemment les Grecs d'Italie ou de la grande Grece. Il ajouta que dans la Judée & à Jéruſalem, il y avoit pluſieurs Livres tous divins, écrits par des Prophetes, dont on pourroit avoir communication, ſi on vouloit les demander aux Juifs.

Le Roi écrivit donc aux Juifs une Lettre, qui ſe trouve dans ſaint Epiphane, par laquelle il les prie de lui envoyer leurs Livres. Les Juifs lui envoyerent les vingt-deux Livres de l'ancien Teſtament, écrits en lettres d'or; & outre cela, ſoixante & douze Livres apocryphes. Mais comme ces Ouvrages étoient en Hébreu, le Roi leur écrivit de nouveau, pour les prier de lui dépêcher des Interpretes, pour les traduire en Grec. On lui envoya ſoixante & douze hommes choiſis, douze de chaque Tribu; & pour faire que la Traduction fût la plus correcte qu'il ſeroit poſſible, & que les Interpretes ne puſſent avoir de communication l'un avec l'autre, le Roi fit conſtruire dans l'Iſle de Pharos trente-ſix cellules, dans chacune deſquelles il enferma deux Interpretes, afin qu'ils travaillaſſent enſemble; & il leur donna des ſerviteurs pour les ſervir, & des Copiſtes pour écrire en notes, ou en abrégé ce qu'ils leur dicteroient. On ne fit point de fenêtres à ces cellules, afin que perſonne ne pût voir en dedans; mais elles prenoient du jour par le haut. On donnoit un Livre aux deux Interpretes qui étoient dans chaque cellule, & quand ils l'avoient traduit, on le faiſoit paſſer dans la cellule ſuivante; & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que les Livres fuſſent traduits trente-ſix fois.

Ils travailloient ainſi enfermés depuis le matin, juſqu'au ſoir; & ſur le ſoir, on les venoit prendre dans trente-ſix naſſelles, pour les amener au Palais, où ils mangeoient avec le Roi; puis on les menoit dans trente-ſix chambres, où ils couchoient deux dans chaque chambre. Le lendemain de grand matin on les remenoit de même dans leurs cellules. Lorſque tout l'Ouvrage fut achevé, le Roi s'aſſit ſur ſon trône, & ordonna qu'on lui en fît la lecture. Trente-ſix Lecteurs tenoient les trente-ſix Exemplaires de la Verſion; & un trente-ſeptieme tenoit le Texte Hébreu. On trouva en confrontant toutes ces Verſions, qu'elles étoient ſi parfaitement ſemblables, que ce que l'une avoit ajouté ou retranché, l'autre l'avoit auſſi ajouté ou retranché; & que ce qui avoit été retranché, étoit vraiment inutile & ſuperflu. Ce qui fit juger à toute l'aſſemblée que ces Interpretes avoient été inſpirés du Saint-Eſprit. Le Roi fit mettre leur Verſion dans la Bibliotheque nommée *Bruchium*, qui étoit comme la mere de la ſeconde Bibliotheque, nommée *Serapæum*.

Les Talmuds de Jéruſalem & de Babylone diſent que le Roi Ptolémée ayant fait venir les ſoixante & douze Vieillards, ſans

leur dire ce qu'il désiroit d'eux, les enferma dans soixante & douze cellules ; après quoi il leur déclara qu'il souhaitoit qu'ils traduisissent les Livres saints d'Hébreu en Grec. Ils satisfirent à la volonté du Roi avec tant de succès, & Dieu les dirigea si heureusement, qu'ils les traduisirent tous de la même sorte. Les Samaritains ont aussi prétendu à l'honneur de cette Traduction. Ils racontent que le Roi d'Egypte ayant fait venir le Grand-Prêtre des Samaritains, & celui des Juifs, avec des hommes chacun de leur côté, pour traduire en Grec les saintes Ecritures, la Traduction des Samaritains fut préférée à celle des Juifs, & mise dans la Bibliotheque d'Alexandrie.

Philon (1) raconte que les Juifs d'Egypte eurent tant de joie de cette Traduction de la Loi en Grec, qu'ils établirent une Fête annuelle, pour en célébrer la mémoire. Ils alloient tous les ans dans l'Isle de Pharos, accompagnés de plusieurs étrangers, qui s'y rendoient comme eux pour satisfaire leur dévotion ; & après cela ils se réjouissoient dans des repas de piété, les uns sous des tentes, & les autres sur le rivage, & sur le sable, pénétrés de respect pour un lieu qui avoit été sanctifié par la présence des septante Interpretes. Les Juifs hébraïzans au contraire conçurent tant de mépris & d'horreur pour cette Version, qu'ils établirent un jeûne le huitieme jour de Thébet (2), qui répond au mois de Décembre, pour témoigner combien ils désapprouvoient la liberté que les Juifs Helléniſtes s'étoient donnée de traduire la Loi en une Langue impure & étrangere. Ils disent (3) que le jour que se fit cette Traduction, fut aussi fatal à Israel, que celui auquel Jéroboam fils de Nabat fabriqua les veaux d'or ; & qu'alors le Ciel fut couvert de ténebres pendant trois jours.

Plusieurs anciens Peres de l'Eglise (4) ont eu tant de respect pour cette Version des Septante, qu'ils l'ont regardée comme infaillible, & comme inspirée du Saint-Esprit ; & saint Augustin a porté ce principe si loin, qu'il a cru que dans les endroits où les Septante s'éloignent du Texte Hébreu, ce qui leur arrive assez souvent, on doit croire que le Saint-Esprit qui les animoit, de même qu'il avoit animé les Auteurs sacrés, a conduit leur plume par une providence particuliere ; de maniere que les uns & les autres ne nous disent rien que de très-certain, quoique quelquefois ils paroissent opposés, & différens les uns des autres. Ainsi ce saint Docteur conserve l'autorité des Septante, sans donner atteinte aux Textes originaux & authentiques. Saint Hilaire (5) veut que dans les endroits où les divers Interpretes varient entre eux sur un passage de l'ancien Testament, on s'en tienne aux Septante, comme à la Version la plus ancienne, & la plus autorisée par l'usage des Eglises.

Ce sentiment des Peres sur l'inspiration des Septante, étoit fondé sur l'admirable conformité

(1) *Philo de vita Mos. l. 2, p. 659, 660.* (2) *Scaliger. Notis in Chronic. Euseb. ad an. 1134, p. 134.* (3) *In Massechet Sopherim.* (4) *Clem. Alex. l. 1. Stromat. Justin. Exhort. ad Gentes ; & Dialogo contra Tryphon. Cyrill. Jerosolym. Cathech. 4. Irenæ. l. 3, contra hæres. c. 25, seu 21. Epiphan. de ponderib. & mensur. Chrysost. homil. 4, in Genes. Aug. l. 2, de Doctr. Christ. c. 15, & l. 2 de consensu Evangelist. c. 66.* (5) *Hilar. in Psal. CXXXI, n. 24.*

qui s'étoit trouvée entre les divers Exemplaires de ces Interpretes, quoiqu'ils n'euſſent eu aucune communication enſemble, ayant été enfermés ſéparément dans trente-ſix ou dans ſoixante & douze cellules différentes. Mais comme ce dernier fait eſt abſolument douteux, il n'a pu ſervir de fondement à un article de cette conſéquence. Auſſi l'Egliſe n'a-t-elle jamais décidé ſur l'inſpiration de ces Interpretes ; & ſaint Jérôme (1) s'eſt fortement élevé contre le premier Auteur qui a inventé la fable de ſoixante & dix cellules. Il ſoutient que ces Interpretes conféroient enſemble, & s'aidoient l'un l'autre dans leurs Traductions ; en un mot, qu'ils étoient de ſimples Interpretes, & non pas des Prophetes : *In una Baſilica congregatos contuliſſe, non prophetaſſe ; aliud eſt enim eſſe Vatem, aliud Interpretem.* Il montre qu'il y a pluſieurs fautes dans leurs Traductions, & il ne croit pas qu'ils aient traduit toute l'Ecriture, mais ſeulement les cinq Livres de Moïſe (2). Il dit que Joſeph & Philon, & toute l'Ecole des Hébreux l'aſſurent de même ; & Ariſtée, qui eſt le premier Auteur de la Verſion des Septante, dit ſimplement que l'on lut au Roi *les Livres de la Loi.*

La plupart des Critiques modernes s'inſcrivent en faux contre ce que nous venons de dire ſur la maniere dont ſe fit la Verſion des Septante ; & il faut avouer que leurs raiſons ſont très-plauſibles. Ils font valoir 1°. la diverſité des ſentimens qui ſe rencontre entre ceux qui ont parlé de cet événement. 2°. Ariſtée, qui ſe dit Auteur de la plus ancienne hiſtoire que nous ayons, ſoutient mal ſon perſonnage. Il veut paſſer pour Païen, & il parle & agit partout comme un Juif zélé. 3°. Il parle de Ptolémée Philadelphe, comme d'un Prince ſage & religieux, rempli de reſpect pour le vrai Dieu, pour ſon Temple, & pour ſes Ecritures ; & on ſait par l'Hiſtoire, que c'étoit un Prince très-corrompu, & très-impie. 4°. Il nous dit que Démétrius de Phalere étoit ami & Bibliothécaire du Roi Philadelphe ; & nous ſavons (3) que Démétrius ayant conſeillé à Ptolémée fils de Lagus d'exclure du Royaume ſon fils Ptolémée Philadelphe, celui-ci en fut ſi irrité, qu'après qu'il fut monté ſur le trône, il envoya Démétrius en exil, en attendant qu'il en eût ordonné autrement. Mais Démétrius ne pouvant réſiſter à l'ennui de cet exil, ſe fit mourir, en s'appliquant un aſpic. 5°. On remarque le même ſtyle, & un ſtyle plein d'hébraïſme, dans toute l'hiſtoire du prétendu Ariſtée, dans les Lettres de Philadelphe au Grand-Prêtre Eléazar, & dans celles d'Eléazar au Roi, & dans la Requête de Démétrius au même Philadelphe. On fait pluſieurs autres remarques ſur l'hiſtoire d'Ariſtée, qui la rendent très-ſuſpecte, & qui font juger que c'eſt l'ouvrage de quelque Juif, qui a emprunté le nom d'Ariſtée, pour mieux déguiſer ſa fable.

Mais qu'eſt-ce donc que l'ancienne Verſion Greque que nous avons aujourd'hui entre les mains, & que nous citons ſous le nom des Septante ? On convient que cette Verſion eſt ancienne, & elle peut bien avoir été faite dès le temps de Ptolémée Philadelphe ;

(1) *Hieron. Præfat. in Pentateuch. ad Deſiderium. Neſcio quis primus autor ſeptuaginta cellulas Alexandriæ mendacio ſuo extruxerit.* — (2) *Hieron. in caput* V. *Ezechiel & in Mich.* II. — (3) *Hermippus apud Euſeb. l.* 5, *in Demetrio. Ita & Suidas.*

du moins les cinq Livres de Moïſe, dont la Verſion eſt plus exacte & plus fidelle que celle des autres Livres ; mais on n'en ſait préciſément ni le temps, ni les Auteurs. Les Traductions des autres Livres paroiſſent avoir été faites par d'autres Interpretes, auſſi inconnus que les premiers, & qui pouvoient vivre en différens temps ; car on n'a aucune preuve qu'elles ſoient d'un même Auteur ; la diverſité du ſtyle, & de la maniere dont ils traduiſent le même terme, font juger qu'ils ſont différens entre eux. On ne ſait pas non plus ſi c'eſt des Interpretes ou des Copiſtes que viennent les renverſemens que l'on remarque dans le Texte Grec de l'Ecriture, comparé au Texte Hébreu, & les changemens que l'on a faits dans la Géneſe ſur l'âge des Patriarches qui ont vécu avant & après le déluge, juſqu'à la tour de Babel : car ces altérations & ces additions ne paroiſſent nullement des effets du haſard, & elles ſont en très-grand nombre, ſur-tout dans Job, dans les Proverbes, dans les Grands Prophetes, & dans les Livres des Rois.

SEPTRE, *ſceptrum*. Voyez *Sceptre*.

SEPULCRE. Les Hébreux ont toujours eu un grand ſoin de la ſépulture des morts. La plupart de leurs ſépulcres étoient creuſés dans le roc ; par exemple, celui qu'Abraham acheta, pour y mettre Sara (1) ; ceux des Rois de Juda & d'Iſrael, & celui où Notre Sauveur fut mis au mont Calvaire. Quelquefois auſſi ils étoient en pleine terre ; & ordinairement hors des villes, dans des cimetieres deſtinés pour cela. Pour l'ordinaire on mettoit quelque pierre taillée, ou autre choſe par-deſſus le tombeau, pour avertir qu'il y avoit là une ſépulture, afin d'avertir les paſſans de n'en point approcher, de peur de ſe ſouiller.

Jeſus-Chriſt dans l'Evangile (2), dit que les Phariſiens étoient ſemblables *à des ſépulcres blanchis*, qui paroiſſent beaux au-dehors, & qui ſont remplis de pourriture au-dedans. Ligtfoot montre que tous les ans au 15 de Février, on avoit ſoin de les reblanchir de nouveau. Dans un autre endroit (3), le Sauveur compare les Phariſiens à des ſépulcres cachés, ſur leſquels on paſſe, ſans ſavoir que ce ſont des endroits impurs ; ce qui fait qu'on contracte une ſouillure inconnue & involontaire. Nous avons parlé des ſépulcres des Juifs dans notre Diſſertation ſur leurs Funérailles. On peut voir auſſi le Livre de Jean Nicolaï, *De Sepulcris Judæorum* ; & pour les Modernes, Léon de Modene, *Cérémonies des Juifs*, *parties* 5 & 8, & Buxtorf, *Synagog. Judæorum*, *c.* 35.

Sépulcres de Concupiſcence. Voy. ci-devant *Kibroth-hattaavah*, ou *Kibrothaba*.

Sépulcre de Rachel. Nous en avons donné la deſcription ſous l'article de *Rachel*.

Sépulcre d'Abſalom, ou *la Main d'Abſalom*, ou *le Monument d'Abſalom*. On le montre aujourd'hui à l'orient de Jéruſalem. Voyez l'article *Abſalom*.

SÉPULCRE DE SARA. Abraham ne poſſédant pas un pouce de terre dans la Terre de Chanaan, s'adreſſa aux enfans de Heth qui habitoient à Hébron, & les pria de lui vendre le Sépulcre qui étoit dans le champ d'Ephron fils de Séhor (4). Il l'acheta quatre cents Sicles de bon Argent, & y enterra Sara. La Vulgate appelle le lieu où elle fut enterrée, *une caverne double*, *Speluncam duplicem*, ſoit à

(1) *Geneſ.* XXIII, 4, 6. (2) *Matth.* XXIII, 27. (3) *Luc.* XI, 44. (4) *Geneſ.* XXIII.

cauſe

cauſe qu'elle comprenoit deux chambres creuſées dans le roc, ou parce qu'il y avoit deux Tombeaux dans la même Caverne. Le Texte Hébreu la nomme *Caverne de Macphela*. On peut voir *Macphela*.

SÉPULCRE DE MOÏSE. Après la mort de ce fameux Légiſlateur, l'Archange ſaint Michel eut une diſpute avec le Démon, au ſujet de ſon corps (1). Mais quel étoit le ſujet de cette conteſtation? c'eſt de quoi on diſpute depuis long-temps. Les uns (2) ont cru que le Démon s'oppoſoit à la ſépulture de Moïſe, ſoutenant qu'il n'étoit pas digne de cet honneur, ayant injuſtement tué un Egyptien dans l'Egypte. D'autres (2) ont ſoutenu que Moïſe avoit été enterré par la main des Anges, & cela à l'inſu des Hébreux, de peur que ceux-ci ne vouluſſent après ſa mort lui rendre des honneurs divins.

D'autres (4) enfin prétendent que le Démon vouloit qu'on l'enterrât en public & en ſolemnité, afin que le peuple en prît occaſion de fréquenter ſon Tombeau comme celui d'un Dieu. Il y en a qui croient (5) qu'il n'eſt pas mort comme les autres hommes; mais qu'il a été enlevé du monde & tranſporté dans le Paradis Terreſtre. Saint Clément d'Alexandrie (6) & Evode dans ſaint Auguſtin (7), diſent qu'après la mort de Moïſe, on vit deux corps de ce Légiſlateur, l'un qui devoit être mis dans le tombeau, & l'autre qui devoit demeurer avec l'Ange qui le conduiſoit.

Cédren (8) raconte que le tombeau de Moïſe eſt toujours couvert d'un nuage éclatant qui le cache aux yeux des hommes, & qui empêche qu'on n'en puiſſe approcher: Le Texte du Deutéronome (9) dit préciſément que nul homme juſqu'ici n'a connu le lieu de ſa ſépulture. Toutefois on raconte qu'en 1655 (10), au mois d'Octobre, des paſteurs Maronites paiſſant leurs Chevres dans les montagnes de Nébo & d'Abarim, s'apperçurent que de temps en temps quelques-unes de leurs Chevres s'éloignoient du troupeau de deux ou trois jours de chemin, & qu'à leur retour elles étoient comme embaumées d'une odeur excellente. Pour approfondir la cauſe d'un effet ſi extraordinaire, ils ſuivirent leurs Chevres, & arriverent à des précipices d'une profondeur prodigieuſe, au milieu deſquels ils apperçurent une petite vallée, mais fort agréable, à laquelle on ne pouvoit arriver qu'à travers quantité de rochers, que des tremblemens de terre avoient apparemment détachés des montagnes voiſines.

Ils s'y rendirent avec aſſez de peine, & y trouverent un caveau creuſé dans la roche vive avec une inſcription aſſez courte, qu'ils ne purent déchifrer. Toute la caverne exhaloit une odeur admirable. Les Paſteurs en rapporterent leurs habits tout parfumés. La choſe fut bientôt rapportée à Mataxat, Patriarche des Maronites, qui demeuroit au Mont Liban, dans le Monaſtere de *Canobéen Kadiſcha Mariam*. L'odeur de leur habit

(1) *Jude*, V. 9. (2) *Œcum. in ep. Judæ, ex antiquor. traditione. Glycas, parte 2, annal. &c.* (3) *Philo de vita Moſ. ad fin. Epiphan. hæreſ. 9 & 84, &c.* (4) *Ambroſiaſt. in Galat.* III. (5) *Clem. Alex. l. 1, ſtromat. Hilar. in Matth.* XX. *Vide & Ambroſ. in lib. 1, de Cain. & Abel. c. 2, & Hieron. in Amos* VIII. (6) *Clem. Alex. l. 6, ſtrom.* (7) *Evod. epiſt. ad Aug. ep. 259, inter Auguſtin.* (8) *Cedren. hiſt. liv. 1.* (9) *Deut.* XXXIV, 6. (10) *Vide Horn. hiſt. Eccleſ. ſæcul. 17, art. 31.*

donnoit un grand poids à tout ce qu'ils racontoient.

Le Patriarche y envoya deux de ſes Prêtres, gens d'une ſageſſe & d'une prudence éprouvée, & en particulier, Aben-Uſeph, recommandable par ſa grande capacité. Ils trouverent le monument comme on le leur avoit annoncé, & y lurent cette inſcription: *Moïſe Serviteur de Dieu.* Le Patriarche tranſporté de joie, va trouver *Morat* Bacha de Damas, & lui demanda la garde du Tombeau. Les Grecs, les Arméniens, les Juifs, les Franciſcains, informés de cette aventure, ſe remuerent & répandirent beaucoup d'argent, pour avoir à l'excluſion les uns des autres la garde de ce précieux Tombeau. Les Juifs ſurtout mirent tout en œuvre pour ſe la faire adjuger. Ils remontroient que cela les regardoit plus qu'aucun autre, puiſque Moïſe étoit leur Légiſlateur. On flattoit déjà les Othomans de la gloire qu'ils avoient d'être les dépoſitaires des Sépulcres de Jeſus-Chriſt à Jéruſalem, de Moïſe au Mont Nébo, & de Mahomet à la Mecque.

Hornius ajoute que les Jéſuites pour éluder les eſpérances, & pour rendre inutiles les pourſuites de tous les prétendans, obtinrent des Turcs, que le Tombeau & les avenues qui y conduiſoient, ſeroient fermées, & qu'on feroit défenſe ſous peine de la vie, à qui que ce fût, d'y aller. Ainſi le Bacha Morat envoya ordre au Saniac de Jéruſalem & de Saphet, de faire boucher le Tombeau & la Caverne. Mais ce n'étoit pas là la vue de ceux qui avoit ſollicité cet ordre. Leur deſſein étoit d'enlever eux-mêmes le corps du Tombeau, & de le tranſporter en Europe. En effet ils prirent avec eux les Druſes du Mont Liban, & allerent clandeſtinement ouvrir le Sépulcre; mais ils n'y trouverent rien. Toutefois comme ils vouloient au moins arracher quelques pierres de ce Tombeau, le Saniac de Jéruſalem averti de leur entrepriſe, envoya du monde qui les diſſipa & les maltraita.

Cet événement fit grand bruit à la Cour de Conſtantinople, & les Savans furent partagés ſur le Jugement qu'on devoit porter de cette découverte. Un ſavant Juif nommé Jéchonias fils de Gad, demeurant à Saphete, compoſa un livre pour faire voir que ce n'étoit point le Sépulcre de Moïſe Légiſlateur des Hébreux; mais d'un autre Moïſe plus récent de pluſieurs ſiecles. Ainſi s'évanouit l'eſpérance dont on s'étoit flatté à cette occaſion. C'eſt ce que nous raconte Hornius. Mais Bartholocci (1) qui a examiné de près toute cette hiſtoire, en fait voir la fauſſeté, ou du moins la rend fort ſuſpecte, par trois remarques. La premiere, le Juif Jéchonias fils de Gad, eſt inconnu, & paroît inventé à plaiſir: 2°. Le Patriarche des Maronites qui vivoit en 1655, ne s'appeloit pas *Mataxat*, mais *Jean*, auquel ſuccéda *George Besbebel*; 3°. Le Bacha de Damas d'alors s'appeloit *Beſchis* & non pas *Morat*.

Le Sépulcre d'Eliſée nous eſt connu par une circonſtance très-remarquable. L'année même de la mort & de la ſépulture de ce Prophete (2), quelques Coureurs Moabites étant venus faire des courſes ſur les terres d'Iſrael, il arriva que les Iſraélites qui portoient en terre un homme, le jetterent précipitamment dans le Tombeau du Prophete, pour s'enfuir; mais le cadavre n'eut pas plutôt touché le corps mort d'Eliſée, qu'il reſſuſcita & ſe leva ſur ſes

(1) *Bartolocci. Bibl. Rabbinic. l.* 3, *p.* 930. Voyez l'Hiſt. des Juifs par M. Baſnage, t. 4, l. 6, c. 17. Edit. de Paris. (2) 4 *Reg.* XIII, 20, 21.

pieds. On n'eſt pas d'accord ſur le lieu où étoit le Tombeau de ce Prophete. Saint Jérôme (1) & pluſieurs autres après lui ont écrit qu'il étoit à Samarie ou aux environs; & on fonde ce ſentiment ſur ce que probablement il mourut à Samarie, & on préſume qu'il y fut auſſi enterré. D'autres veulent qu'il ait été enterré à Abel-méula ſa patrie; d'autres au Mont Carmel. Voyez l'article d'*Eliſée*.

SÉPULCRE DE DAVID. Nous en avons déjà parlé ſous le nom de *David*, comme auſſi des richeſſes qu'on dit y avoir été enfermées.

Voici la deſcription qu'en donnent des Voyageurs exacts (2). C'eſt un édifice ſuperbe qui eſt aujourd'hui hors des murs de Jéruſalem, mais qui apparemment étoit autrefois enfermé dans l'enceinte de la Ville. On entre premierement dans une grande cour d'environ ſix vingt pieds en quarré, taillée & applanie dans le rocher, qui eſt de marbre; à main gauche eſt une galerie taillée de même dans le roc, auſſi-bien que les colonnes qui la ſoutiennent; au bout de la galerie il y a une petite ouverture, par où l'on paſſe, le ventre à terre, pour entrer dans une grande chambre d'environ vingt-quatre pieds en quarré, autour de laquelle il y a d'autres chambres plus petites, qui vont de l'une dans l'autre, avec des portes de pierre qui y donnent entrée; le toit, les portes comme le reſte, leurs pivots, leurs montans, leurs montures, leur chambranle ſont du même rocher, ce qu'on regarde à bon droit comme une merveille; car les portes n'ont jamais été déplacées, ni apportées d'ailleurs; elles ont été travaillées avant les chambres, & elles tiennent encore au même rocher dans lequel elles ont été travaillées. Aux côtés des petites chambres dont on a parlé, il y a pluſieurs niches dans leſquelles les corps des Rois étoient dépoſés dans des cercueils de pierre. Cet ouvrage eſt peut-être l'unique vrai reſte de l'ancienne Jéruſalem.

SÉPULCRE DE DANIEL, D'EZÉCHIEL, &c. Voyez les titres de ces perſonnes.

SÉPULCRE DES MACCABÉES, à Modin. Voyez la fin de l'article de *Jonathas Aſmonéen*.

SÉPULCRE DES ROIS DE JUDA. Voyez l'article de *David*, & ci-devant *Sépulcre de David*.

SÉPULCRE OU TOMBEAU DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST ſur le mont Calvaire, au nord & au couchant de Jéruſalem, eſt creuſé dans le roc vif, comme l'Evangile nous l'apprend (3). C'eſt une eſpece de petite chambre preſque quarrée par-dedans, haute de huit pieds un pouce depuis le bas juſqu'à la voûte, longue de ſix pieds un pouce, & de quinze pieds dix pouces de large. La porte qui regarde l'orient n'a que quatre pieds de haut ſur deux pieds & quatre pouces de large. Cette porte ſe fermoit par une pierre du même roc que celle du tombeau, & c'eſt ſur cette pierre que les Princes des Prêtres appliquerent leur ſceau, & que les ſaintes femmes craignoient de ne pouvoir remuer (4): *Quis revolvet nobis lapidem ab oſtio monumenti?* Enfin c'eſt ſur cette même pierre que l'Ange s'aſſit après que J. C. fut ſorti du tombeau (5). Le lieu où le corps de notre Sauveur fut placé occupe tout un côté de cette grotte; c'eſt une pierre élevée de

(1) *Hieron. in epitaph. Paulæ. Epiphan. ſeu alius. Vita Prophet. Iſidor. Doroth. alii.* (2) Thevenot, Voyages, part. 1, l. 2, c. 40. Maundrel, Voyage d'Alep à Jéruſalem. (3) *Joan.* XIX, 41. (4) *Marc.* XVI, 3. (5) *Matth.* XXVIII, 2.

terre de deux pieds quatre pouces, longue de cinq pieds onze pouces, & large de deux pieds huit pouces, posée en long d'orient en occident : elle subsiste encore aujourd'hui, mais toute incrustée d'un marbre blanc. On peut voir le voyage de Paul Lucas dans l'Asie Mineure, *tome* 2, *page* 12 *& suivantes*. Il a visité plusieurs fois ce saint lieu, & en fait une description exacte, tel qu'il est aujourd'hui.

SÉPULCRE DE LA SAINTE VIERGE. Il y a deux traditions sur la sépulture de la sainte Vierge, comme il y en a deux sur le lieu de sa mort. Ceux qui tiennent qu'elle suivit saint Jean l'Evangéliste à Ephese, & qu'elle y mourut, prétendent qu'on voyoit encore son tombeau en 431, lors du Concile d'Ephese ; & ce sentiment est bien marqué dans une lettre de ce Concile (1). L'autre sentiment, qui la fait mourir à Jérusalem, & qui y fait voir son tombeau, n'est pas moins suivi. Juvenal, Evêque de Jérusalem, & qui ne pouvoit ignorer ce qui s'étoit passé au Concile d'Ephese, puisqu'il y assistoit, écrivit à l'Impératrice Pulchérie & à l'Empereur Marcien, qui lui demandoient des reliques de la sainte Vierge, que l'on montroit son tombeau à Gethsémani, près de Jérusalem, (2) mais qu'il étoit vuide. On ajoute que l'Empereur ayant appris cela, fit apporter ce tombeau à Constantinople, avec un suaire que l'on avoit mis dedans, & qu'il le fit poser vers l'an 455 dans la nouvelle Eglise de Notre-Dame des Blaquernes.

On ne laissa pas depuis ce temps de montrer le tombeau de la Vierge à Jérusalem. Adamnan (3) dit qu'on le voyoit dans la vallée de Josaphat, près de cette Ville. Bède (4) témoigne qu'on le voyoit de son temps à Jérusalem, mais vuide. On le mit dans la Basilique que l'Impératrice Hélene y avoit fait bâtir. Les voyageurs (5) assurent qu'on le voit encore dans la vallée de Josaphat, où passe le torrent de Cédron, mais de l'autre côté de ce torrent, & vis-à-vis Gethsémani & la montagne des Oliviers : que le monument qui en paroît hors de terre est fort peu élevé ; qu'on descend dans ce sépulcre par cinquante degrés ; qu'il est fait en forme de cellule ou de petite grotte, où l'on voit comme un Autel de pierre sur lequel le cercueil ou le corps pouvoit être posé ; que tant la cellule que l'Autel sont taillés dans le roc : voilà ce qu'ils en disent ; mais cela n'est pas suffisant pour persuader que c'est là le vrai tombeau de la sainte Vierge.

SÉPULTURE. Les Hébreux ont toujours eu grand soin de la sépulture des morts. Parmi eux, être privé de la sépulture, étoit un des plus grands déshonneurs que l'on pût faire à un homme. On ne refusoit ce devoir à personne, pas même aux ennemis ; mais on ne l'accordoit à ceux qui s'étoient donné la mort (6), qu'après le coucher du soleil ; & on croyoit que leurs ames étoient précipitées dans l'Enfer. Ce grand soin des sépultures venoit de la persuasion où ils étoient de l'immortalité de l'ame (7). L'Ecriture menace les méchans, comme d'un souverain malheur, d'être privés de la sépulture. Un homme qui vivroit long-temps & auroit eu

(1) *Concil. tom.* 3, *p.* 561, 574. (2) *Nicephor. hist. l.* 2, *c.* 32, *& l.* 15, *c.* 14. (3) *Adamnan. de locis SS. c.* 9. (4) *Beda*, *t.* 3, *lib. de locis SS. c.* 3. (5) *Brocard. de locis SS. Adrichom. & Pietro della Valle ex* 13, *&c.* (6) *Joseph. de Bello*, *l.* 3, *c.* 25, *in Græco*, *p.* 852, 853. (7) *Tacit. Annal. c.* 5.

cent fils, s'il meurt & qu'il ſoit privé de la ſépulture, je ſoutiens qu'il vaut moins qu'un avorton, dit le Sage (1). Jérémie (2) menace les Rois & les Prêtres, & les faux Prophetes qui ont adoré les Idoles, de faire jeter leurs os hors de leur ſépulture, comme le fumier qu'on jette ſur la terre. Le même Prophete (3) prédit que Joakim, Roi de Juda, qui bâtiſſoit ſa maiſon dans l'injuſtice, qui ſe livroit au crime, à l'avarice, à la violence, il lui prédit qu'il ſera enſeveli de la ſépulture des ânes, *ſepulturâ aſini ſepelietur*; qu'il ſera jeté à la voirie hors des portes de Jéruſalem. On remarque (4) que Jaſon, qui avoit privé pluſieurs Juifs de la ſépulture, fut traité de même, mourut dans une terre étrangere, & fut jeté aux champs comme une charogne, ſans pouvoir être mis même dans un tombeau étranger, *ſepultura neque peregrinâ uſus*. Les gens de bien faiſoient conſiſter une partie de leur dévotion à enſevelir & à enterrer les morts, comme on le voit par l'exemple de Tobie.

Il n'y avoit rien de déterminé pour le lieu de la ſépulture des morts. On voyoit des tombeaux dans la Ville, on en voyoit à la campagne, on en voyoit ſur les chemins, dans les jardins, dans les montagnes. Ceux des Rois de Juda étoient dans Jéruſalem (5) & dans les jardins du Roi (6). Ezéchiel (7) inſinue qu'ils étoient creuſés ſous la montagne du Temple, puiſque Dieu dit qu'à l'avenir ſa montagne ſainte ne ſera plus ſouillée par les cadavres de leurs Rois. Le tombeau que Joſeph d'Arimathie avoit préparé pour lui-même, & dans lequel il mit le corps du Sauveur, étoit dans ſon jardin (8). Celui de Rachel étoit ſur le chemin de Jéruſalem à Bethléem; celui des Maccabées étoit à Modin (9), ſur une hauteur, d'où on le pouvoit voir de loin, tant de la terre que de la mer. Nous en avons donné la deſcription ſous les articles des *Maccabées* & de *Jonathas*. Les Rois d'Iſrael avoient leurs ſépultures dans Samarie : Samuel fut enterré dans ſa maiſon; Moïſe, Aaron, Eléazar, Joſué, dans les montagnes. Le Roi Saül, & Débora, nourrice de Rébecca, ſous des arbres. On aſſure que les tombeaux du peuple même de Jéruſalem étoient dans la vallée de Cédron : là étoient auſſi les cimetieres pour les étrangers.

Les Juifs appelent le cimetiere *la maiſon des vivans* (10), pour marquer leur créance de l'immortalité de l'ame & de la réſurrection; & lorſqu'ils y arrivent, portant un corps mort (11), ils s'adreſſent à ceux qui y repoſent, comme s'ils étoient encore vivans, & leur diſent : *Béni ſoit le Seigneur qui vous a créés, nourris, élevés, & enfin tirés du monde par ſa juſtice. Il ſait le nombre de vous tous, & il vous reſſuſcitera dans le temps. Béni ſoit le Seigneur qui fait mourir, & qui rend la vie.* Leur reſpect pour les tombeaux va juſqu'à bâtir des ſynagogues & des lieux de prieres près de ceux des grands hommes & des Prophetes. Par exemple, ils ont des ſynagogues près des tombeaux d'Ezéchiel, de Zacharie, de Mardochée & d'Eſther.

(1) *Eccle.* VI, 3. (2) *Jerem.* VIII, 2. (3) *Jerem.* XXII, 18, 19. (4) 2 *Macc.* V, 10. (5) 3 *Reg.* II, 10; XI, 43; XIV, 31; XV, 8; XXIV, 12, *&c.* (6) 4 *Reg.* XXXI, 18, 26. (7) *Ezech.* XLIII, 7, 9. (8) *Joan.* XIX, 41; XX, 15. (9) 2 *Macc.* XIII, 25, 27, 28, 29. (10) Léon de Modene, part. 5, c. 8. (11) *Buxtorf. Synag. Jud. c.* 35.

Ils vont prier auprès des ſépulcres, perſuadés comme nous de l'efficace des prieres pour les morts & de l'interceſſion des Saints (1). Les Rabbins enſeignent qu'il n'eſt pas permis de renverſer les tombeaux, ni de troubler le repos des morts en enterrant un autre mort dans la même foſſe, même après un long temps, ni de traverſer le cimetiere par un aqueduc, ni par un grand chemin, ni d'y aller cueillir du bois, ni d'y laiſſer paître du bétail.

Lorſque les Juifs ſont arrivés avec le convoi au cimeriere, on récite la bénédiction adreſſée aux morts, comme on l'a vu ci-devant : on met le corps à rerre ; & ſi c'eſt une perſonne de conſidération, on fait ſon éloge & une eſpece d'oraiſon funebre; puis ils font le tour de la foſſe en récitant une aſſez longue priere, qu'ils appellent *la juſtice du jugement*, parce qu'on y rend graces à Dieu d'avoir prononcé un jugement équitable ſur la vie & la perſonne du mort. Elle commence pat ces paroles du Deutéronome (2) : *Le Dieu fort, ſon œuvre eſt parfaite* ; & on met un petit ſac rempli de terre ſous la tête du mort; on cloue & on ferme le cereueil. Si c'eſt un homme, dix perſonnes font dix tours autour de lui, & font une priere pour ſon ame ; le plus proche parent déchire un coin de ſon habit, on deſcend le mort dans la foſſe le viſage tourné vers le Ciel ; on lui crie : *Allez en paix*, ou plutôt, *allez à la paix*, ſelon les Thalmudiſtes. Les plus proches parens lui jettent les premiers de la terre ſur le corps, puis tous les aſſiſtans avec la main ou avec des pêles : après cela ils ſe retirent marchant à reculons; & avant de ſortir du cimetiere, ils arrachent par trois fois quelque brin d'herbe, & la jettent derriere leur dos, en diſant : *Ils fleuriront comme l'herbe de la terre* (3).

Je ne remarque dans l'Antiquité aucun exemple d'épitaphe mis ſur les tombeaux des Hébreux ; car celui qu'on nous rapporte d'Adoniram, trouvé en Eſpagne, & quelques autres de pareille autorité, nous n'y faiſons aucune artention. L'on érigeoit les monumens en mémoire d'un Roi, d'un Héros, d'un Prophete, d'un Guerrier : le tombeau parloit aſſez, & la mémoire de la perſonne ſe perpétuoit parmi le peuple. Le Roi Joſias détruiſant les tombeaux des faux Prophetes de Baal & des Prêtres des Veaux d'or, remarqua parmi les autres une pierre ſépulcrale (4), qu'on lui dit être le tombeau de cet homme de Dieu, qui vint annoncer à Jéroboam, qu'un Roi nommé Joſias, brûleroit ſur l'Autel de Béthel les os des faux Prophetes (5). Il n'y avoit donc point d'épitaphe. Abſalom donna à ſon tombeau le nom de *Main d'Abſalom* (6). Les tombeaux des Rois qui étoient dans des cavernes creuſées dans le roc, n'étoient pas ſans doute ornés d'épitaphes.

Voici la formule des épitaphes des Juifs d'aujourd'hui : *Cette pierre eſt placée à la tête de N. fils de N. qui a été enterré le jour de N. l'an N. qu'il repoſe dans le Jardin d'Eden, avec tous les Juſtes qui y ſont dès le commencement : Amen, Amen, Sélah.* Ou bien : *Que ſon Ame ſoit liée dans le Jardin d'Eden: Amen, Amen, Amen, Sélah.* Ou autrement : *Ce monument*, ou *cette colonne eſt érigée près la tête de très-illuſtre, très-ſainte & très-pure*

(1) *Joan. Nicolai. de Sepulchr. Hebr. l.* 4, *c.* 6. Baſnage, hiſt. des Juifs, l. 7, c. 24, n. 24. (2) *Deut.* XXXII, 4. (3) *Pſalm.* XVI, 16. (4) 4 *Reg.* XXIII, 17. (5) 3 *Reg.* XIII, 2. (6) 2 *Reg.* XVIII, 18.

Vierge Rébecca, fille du ſieur Samuel Lévite, qui eſt morte en bonne réputation le N. du mois N. l'an N. Que ſon Ame ſoit liée dans le Jardin d'Eden: Amen, Amen, Amen, Sélah. Mais ces formules ne ſont ni anciennes ni uniformes. Benjamin de Tudele dit, que voyageant par la Paleſtine, il remarqua cette inſcription ſur le tombeau d'Abraham : *Ici eſt le ſépulcre d'Abraham notre bienheureux pere.* Mais tout cela eſt fait d'après coup. Voyez ci-devant *Sépulcre*, & notre Diſſertation ſur les Funérailles des Hébreux, imprimée à la tête de l'Eccléſiaſtique, & le Livre de Jean Nicolaï, *De Sepulchris Hebræorum*, & ci-devant ce que nous avons dit ſur l'article *Morts*.

SER, ou *Zer*, ville de la Tribu de Nephtali. *Joſue* XIX, 35.

SERANIM (1). C'eſt le nom des Satrapes des Philiſtins. Voyez *Satrape* & *Surena*.

SERAPHIM, ou *Zeraphim*. Ce terme vient de l'Hébreu *ṣaraph*, qui ſignifie *brûler*, fondre un métal, l'épurer. *Zéraphim* (2) ſe prend pour les Orfevres, les Fondeurs. On donne auſſi le nom de *Séraphim*, ou *Saraphim* (3), aux ſerpens ailés, qui firent mourir les Iſraélites dans le Déſert, & dont nous avons parlé ſous l'article de *Saraph*, & dont nous parlerons encore ſous le titre de *Serpens*. Enfin *Séraphim* dans Iſaïe, (4) ſignifie une ſorte d'Anges, qui étoient au-deſſus du trône du Seigneur, & qui avoient ſix ailes, deux dont ils voiloient leur face, deux dont ils couvroient leurs pieds, & deux dont ils voloient. Ils crioient l'un à l'autre, & diſoient : Saint, Saint, Saint eſt le Seigneur, le Dieu des armées ; la terre eſt toute remplie de ſa gloire. Le nom de *Séraphim* pris en ce ſens, ne ſe trouve qu'en ce ſeul endroit de l'ancien & du nouveau Teſtament. Leur nom s'écrit avec un *ſchin* ou *ſin* ; mais c'eſt toujours la même ſignification que s'il s'écrivoit avec un *ṣadé*. Dans la diſtinction des neuf Chœurs des Anges, on met les Séraphims au premier rang, & au-deſſus des Chérubims.

SERAPIS, Divinité des Egyptiens. Son nom ne ſe trouve pas dans le Texte de l'Ecriture ; mais on ne peut guere ſe diſpenſer de le mettre ici, à cauſe qu'on a prétendu que les Egyptiens avoient adoré le Patriarche Joſeph, ſous le nom de Sérapis. Ce ſentiment ſe trouve dans quelques Anciens, comme Julius Firmicus (5) & Rufin (6), & il a été embraſſé par quelques Savans modernes, comme Voſſius, Onzelius, Spencer & quelques autres. On fonde cette opinion ſur pluſieurs vraiſemblances entre Joſeph & Sérapis. On dit que Sérapis avoit mérité les honneurs divins en Egypte, pour avoir délivré le pays de la famine ; on le dépeignoit avec une corbeille & des épis ſur la tête.

On prétend que Sérapis eſt le même qu'Apis, & qu'il n'y a de différence entre l'un & l'autre, que comme entre un Bœuf vivant & un Bœuf mort, & mis dans le cercueil. Tandis que le Taureau Apis étoit vivant, il étoit adoré ſous le nom d'*Apis* : dès qu'il étoit mort, on lui donnoit le nom de *Sérapis*, comme qui diroit en Grec *Apis en ſoro*, Apis dans le cercueil, ou *Soros Apidos*, le cercueil d'Apis (7). On confon-

(1) *Judic.* III, 3. סרנים *Seranim*, *Satrapæ*. (2) צרפים *Zeraphim*, *aurifices*, *conflatores*. (3) *Num.* XXI, 6. (4) *Iſai.* VI, 2. שרפים *Seraphim*. (5) *Jul. Firmic. de errore prophan. Religion.* (6) *Ruſin. hiſt. l.* 2, *c.* 23. (7) *Suidas ex Plutarch. Aug. de Civit. l.* 18, *c.* 5. *Vide etiam Euſeb. præpar. l.* 2, *c.* 12.

doit auſſi Sérapis avec Pluton, avec Jupiter, avec Oſiris, avec le Soleil, avec Eſculape. De plus, on lui donnoit une étymologie Hébraïque, qui revenoit plus au caractere de Joſeph. *Sar* (1) en Hébreu ſignifie *Prince ; Apis*, le Taureau Apis, ou *Sar-abir*, le Prince puiſſant ; & comme on trouve encore entre Joſeph & *Apis* & *Oſiris* quelques traits de reſſemblance, on s'eſt perſuadé que les Egyptiens avoient voulu honorer Joſeph ſous les noms de ces différentes Divinités.

Mais on oppoſe à cela une raiſon qui renverſe tout ce ſyſtême. Les Hiſtoriens enſeignent que Sérapis eſt une Divinité nouvelle dans l'Egypte. Tacite (2) raconte l'hiſtoire de ſa tranſlation de Sinope, ville de Pont à Alexandrie, par les ſoins de Ptolémée, premier Roi d'Egypte : Origene parlant de ce Dieu (3), dit qu'il eſt récent dans l'Egypte ; que ſon hiſtoire eſt longue & peu aſſurée, & qu'il n'a été mis en crédit que par le Roi Ptolémée, qui avoit entrepris d'introduire ſon culte dans ſon Royaume. Sur ce pied-là on ne peut pas dire que Sérapis ſoit le même que Joſeph, ni que les Egyptiens aient voulu rendre leur culte à ce Patriarche ſous le nom de Sérapis, puiſque Joſeph eſt de tant de ſiecles plus ancien que Sérapis dans ce pays-là. Quant aux étymologies du nom de Sérapis, qui ſont tirées du Grec, elles ne méritent aucune attention, puiſque la Langue Greque n'a été connue dans l'Egypte que depuis les Ptolémées ; & d'ailleurs ces étymologies ne prouvent rien du tout pour le ſentiment qui veut que ce ſoit le même que Joſeph.

Il eſt vrai que quelques-uns croient (4) qu'il y a deux Sérapis connus en Egypte ; l'un ancien, connu dans le pays long-temps avant celui qui fut apporté de Sinope, puiſqu'il eſt le même qu'*Apis* & *Oſiris* ; l'autre plus moderne, dont nous avons parlé ci-devant. Tacite (5) diſtingue clairement ces deux Divinités, lorſqu'il dit que le Roi Ptolémée fit bâtir à Sérapis un Temple magnifique à Rachotis, au lieu où auparavant on voyoit une Chapelle conſacrée à Sérapis & à Iſis : *Fuerat illic Sacellum Serapidi atque Iſidi antiquitùs ſacratum.* Mais comment ce prétendu ancien Sérapis a-t-il échappé à la diligence d'Hérodote & aux autres Anciens qui ont traité de la Religion des Egyptiens ? Tacite a donc mis ſans doute Sérapis & Iſis au lieu d'Oſiris & d'Iſis.

SERESER, ou *Sar-eſer*, un des Lieutenans de Nabuchodonoſor. *Jerem.* XXXIX, 3. Son nom ſignifie *le Prince du tréſor*, parce qu'apparemment il avoit la garde des tréſors du Roi.

SERGIUS PAULUS, ou *Serge Paul*, Proconſul ou Gouverneur de l'Iſle de Cypre, qui fut converti par ſaint Paul (6), l'an de Jeſus-Chriſt ou de l'Ere vulgaire 44 ou 45. Ce Proconſul, qui étoit un homme prudent, avoit auprès de lui un Magicien, qu'il prenoit pour un homme éclairé & favoriſé de Dieu. Ayant appris l'arrivée de Paul & de Barnabé dans l'Iſle de Cypre, il les envoya quérir, déſirant entendre la parole de Dieu. Mais Elymas faiſoit ce

(1) שר *Princeps.* אפיס *Apis Taurus*, ou שר אביר *Sar-abir*, *Princeps fortis.* (2) *Tacit. hiſt. l.* 4. *Vide & Plutarch. de Iſide & Oſiride. Clem. Alex. Protreptic.* (3) *Origen. l.* 5, *contra Celſum*, *p.* 237. (4) Voyez Baſnage, Antiq. Jud. l. 2, p. 625. (5) *Tacit. hiſt. l.* 4, *c.* 84. (6) *Act.* XIII, 7.

qu'il pouvoit pour l'en empêcher. Alors Paul rempli de l'Eſprit de Dieu, lui dit : O ennemi de toute juſtice, ne ceſſerez-vous jamais de pervertir les voies droites du Seigneur ? Vous allez devenir aveugle, & vous ne verrez point le ſoleil juſqu'à un certain temps. En même-temps il devint aveugle. Ce que Serge Paul ayant vu, il embraſſa la foi, & admiroit la doctrine du Seigneur. Quelques-uns (1) croient que Serge Paul eſt le même que l'Egliſe de Narbonne honore comme ſon premier Evêque : mais les plus habiles croient que celui-ci eſt poſtérieur à l'autre de plus de deux ſiecles. D'autres (2) veulent que ſaint Paul n'ait commencé à porter ce nom que depuis la converſion de Serge Paul, & qu'il l'ait pris comme un trophée de la victoire qu'il avoit remportée à cette occaſion ſur le Prince des ténebres : mais ce ſentiment n'eſt pas généralement ſuivi, quoique ſaint Luc ne commence à lui donner le nom de Paul que depuis cette rencontre.

SERMENT. Il eſt permis, ou défendu, ſelon les circonſtances. Voyez *jurement*.

SERON, Général de l'armée d'Antiochus Epiphanes (3), ayant appris la défaite d'Apollonius, & que Judas Maccabée avoit raſſemblé une armée de Juifs zélés pour la Loi de leurs peres, dit en lui-même : Je vas m'acquérir de la réputation & de la gloire, en combattant Judas & ceux qui ſont avec lui, & qui mépriſent les ordres du Roi. Il vint donc avec une puiſſante armée, & s'avança juſqu'à Béth-oron. Judas marcha contre eux avec ſa petite armée ; & ſes gens voyant la multitude des ennemis, lui dirent : Comment pourrons-nous combattre contre un ſi grand nombre d'ennemis, ſurtout étant accablés par le jeûne, comme nous le ſommes aujourd'hui ? Mais il les raſſura, diſant qu'il étoit égal auprès de Dieu, de donner la victoire au petit, ou au grand nombre ; & en même-temps il fondit ſur l'armée de Séron, la mit en fuite, la pourſuivit juſqu'à Béth-oron, & juſqu'à la plaine. Il en tua huit cents, & le reſte ſe ſauva ſur les terres des Philiſtins. Il n'eſt plus fait mémoire de Séron dans l'Hiſtoire depuis cette bataille, qui ſe donna l'an du Monde 3838, avant J. C. 162, avant l'Ere vulg. 166.

SERON, fils de Béchorath, biſaïeul de Saül. 1 *Reg.* IX, 1.

SERPENT, en Latin, *ſerpens* ; en Grec, *ophis* ; en Hébreu, *nachaſch* (4). Les Interpretes ont fort raiſonné ſur la nature du premier ſerpent, qui tenta Eve. Quelques-uns ont cru qu'alors le ſerpent avoit deux, ou quatre, ou pluſieurs pieds : mais il n'y a aucune apparence que cet animal ait jamais été autre qu'il eſt aujourd'hui ; & on ne peut douter que ſous le nom de ſerpent, on ne doive entendre le Démon, qui ſe ſervit d'un ſerpent réel pour ſéduire la premiere femme. Dans la malédiction que Dieu donna au ſerpent, il lui dit : *La poſtérité de la femme te briſera la tête* (5) ; parce qu'en effet, le ſerpent ayant le cœur ſous la gorge, & tout près de la tête, le moyen le plus ſûr pour le tuer, eſt de lui écraſer ou de lui couper la tête. Pluſieurs font conſiſter ſa principale fineſſe, ou ſa prudence, comme parle l'Evangile (6), en ce qu'il expoſe

(1) *Vide Bolland. 22 Mart. p. 371, 372, &c.* (2) *Aug. Confeſſ. l. 8, c. 4 Hieronym. in Philemon. p. 259.* (3) 1 *Macc.* III, 13, 23. (4) נחש *Serpens.* (5) *Geneſ.* III, 15. (6) *Matth.* X, 16. *Vide Epiphan. hæreſ. 37, & Phiſiolog. Chryſoſt. in Pſal.* CXIV. *Iſidor. Hiſpal. Orig. l. 12, c. 4. Peluſiot. l. 1, Ep. 126, alii.*

tout ſon corps pour ſauver ſa tête.

Jeſus, fils de Sirach, dit qu'*il n'y a point de tête pareille à celle du ſerpent* (1) : mais ſous le nom de *tête* en cet endroit, il faut entendre le venin ; parce que l'Hébreu *roſch*, qui ſignifie la tête, ſignifie auſſi le venin du ſerpent (2), que les uns mettent dans ſon fiel, les autres dans ſa langue, & les autres dans ſes dents. L'Ecriture en différens endroits, s'exprime comme ſuppoſant que le fiel du ſerpent eſt ſon venin. Job, XXI, 14. *Panis ejus in utero illius vertetur in fel aſpidum.* David ſemble le placer dans la langue (3) : *Acuerunt linguas ſuas ſicut ſerpentis* ; & Salomon, dans ſes dents (4) : *Le vin entre agréablement ; mais à la fin il mord comme un ſerpent, & il répand ſon venin comme un baſilic.*

Une autre malédiction que Dieu donna au ſerpent, c'eſt qu'il ſe nourriroit de terre (5) : *Terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.* Iſaïe dit de même que la nourriture du ſerpent eſt la pouſſiere (6) : *Serpenti pulvis panis ejus.* Et Michée (7) : *Ils lécheront la pouſſiere de la terre comme les ſerpens.* Il eſt pourtant vrai qu'ils mangent de la viande, des oiſeaux, des grenouilles, du poiſſon, des fruits, de l'herbe, &c. Mais comme ils rampent continuellement ſur la terre, il eſt impoſſible que leur nourriture ne ſoit ſouvent gâtée par la pouſſiere, & par la terre. Il y en a même qui mangent réellement de la terre dans la néceſſité, ou du moins des vers de terre, qu'ils ne peuvent prendre qu'en avalant auſſi de la terre (8).

La ruſe, la prudence, les fineſſes du ſerpent, ſont marquées dans l'Ecriture comme des qualités qui le diſtinguent des autres animaux. Moïſe (9) voulant diſpoſer l'eſprit de ſon Lecteur à entendre le récit de la tentation d'Eve, dit que le ſerpent étoit le plus fin de tous les animaux ; & Jeſus-Chriſt recommande à ſes Apôtres d'avoir la prudence du ſerpent (10). On rapporte diverſes marques de cette fineſſe du ſerpent. On dit que le céraſte ſe cache dans le ſable, pour mordre le pied du cheval & pour renverſer le cavalier. Jacob dans la bénédiction qu'il donne à Dan (11), fait alluſion à cela : *Fiat Dan coluber in ſemita, mordens ungulas equi, ut cadat aſcenſor ejus retrò.* Saint Epiphane (12) rapporte quatre effets de la prudence du ſerpent. 1°. Quand il eſt vieux, il a le ſecret de rajeunir, & de ſe dépouiller de ſa vieille peau, en paſſant entre deux rochers. 2°. Il ſe ſauve quand il voit un homme vêtu, & il l'attaque quand il le voit nud. Mais il y a quelque apparence qu'il y a faute dans cet endroit de ſaint Epiphane, & qu'il a voulu dire tout le contraire ; car la plupart (13) enſeignent que le ſerpent craint l'homme nud, & attaque celui qui a ſes habits. 3°. Lorſqu'il eſt attaqué, ſa principale attention eſt de conſerver ſa tête. Ce qui eſt auſſi atteſté par un grand nombre d'Auteurs (14). 4°. Que quand il va boire à une fontaine, il vomit premierement ſon venin, de peur de s'empoiſonner lui-même en buvant. Cette remarque n'eſt pas

(1) *Eccli.* XXV, 22. (2) *Vide Deut.* XXII, 33. (3) *Pſalm.* CXXXIX, 4. (4) *Prov.* XXIII, 32. (5) *Geneſ.* III, 14. (6) *Iſai.* LXV, 25. (7) *Mich.* VII, 17. (8) *Nicander. Theriac. v.* 372, *& Philo, c.* 59. *Vide Bochart. de animal. ſacr. parte* I, *c.* 4. (9) *Geneſ.* III, 1. (10) *Matth.* X, 16. (11) *Geneſ.* XLIX, 17. (12) *Epiphan. Phyſiolog.* (13) *Euſtath. in Hexaemer. Hieronym. ſeu alius Epiſt. ad Præſidium. Iſidor. l.* 12, *c.* 4. *origin. &c.* (14) *Vide Sup. & Cazarium Dialog.* 4, *c.* 190.

avouée de tout le monde, quoiqu'elle ait grand nombre de défenſeurs.

On raconte encore d'autres ruſes du ſerpent; par exemple, qu'il ſe bouche les oreilles, pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. Le Pſalmiſte (1) releve cette fineſſe de l'aſpic : *Aſpidis ſurdæ quæ obturat aures ſuas, quæ non exaudiet vocem incantantium.* On dit qu'il applique fortement une de ſes oreilles contre terre, & bouche l'autre avec le bout de ſa queue. Nous avons fait une Diſſertation ſur cela, qui eſt imprimée dans notre ſecond Tome ſur les Pſeaumes. Voyez auſſi Bochart, *De Animal. ſacr. Part.* 2, *l.* 3, *c.* 6, & les Commentateurs ſur le Pſeaume LVII, 7. D'autres diſent que la fineſſe du ſerpent conſiſte dans ſon agilité & dans ſa ſoupleſſe, ou dans ce qu'il a le ſecret de recouvrer la vue par le ſuc du fenouil. Enfin chacun propoſe ſur cela ſes conjectures.

Nous avons parlé en particulier des ſerpens dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, ſous leurs articles. L'on connoît onze eſpeces de ſerpens parmi les Hébreux (2); ſavoir,

1°. *Ephé* (3), la vipere.

2°. *Chephir* (4), une ſorte d'aſpic, ou un lion.

3°. *Acſub* (5), l'aſpic.

4°. *Pethen* (6), l'aſpic.

5°. *Tzeboa* (7), un ſerpent tacheté, nommé hyene par les Grecs & par les Egyptiens.

6°. *Tzimmaon* (8), ſelon S. Jérôme, c'eſt le ſerpent nommé *dipſas*, à cauſe de l'altération qu'il cauſe par ſa morſure : mais Bochart ſoutient qu'il ne ſignifie pas un ſerpent, mais un lieu aride & brûlé.

7°. *Tzepha* (9) ou *Tziphoni*, un baſilic; non ce ſerpent fabuleux dont on raconte tant de puérilités, mais le vrai *regulus*, ou baſilic, qui eſt un ſerpent fait comme les autres, mais plus dangereux, & dont le poiſon eſt plus ſubtil. Voyez ci-devant *Baſilic*, & Bochart, *De Animal. ſacr. p.* 2, *l.* 3, *c.* 9, 10.

8°. Le *kippos* (10), que les Septante, S. Jérôme, le Chaldéen, entendent de l'hériſſon, mais que le même Bochart croit être le ſerpent nommé par les Grecs *acontias*, c'eſt-à-dire, *le dard*, ainſi nommé à cauſe qu'il ſaute fort loin & fort haut après ſa proie. (Voyez Bochart, *De Animal. ſacr. parte* 2, *l.* 3, *c.* 11, & les Auteurs qu'il a rapportés.)

9°. Le *ſchephiphon* (11), que S. Jérôme a traduit par *céraſte*, *Geneſ.* XLIX, 17. Ce ſerpent eſt de la couleur du ſable dans lequel il ſe cache, & où il attend la proie. Le nom de *céraſte* lui vient de ce qu'on lui voit des eſpeces de cornes de chair, ou deux éminences en forme de grains d'orge.

10°. Le *ſachal* (12), dont il eſt fait mention dans le Pſeaume XC, 13. *Super aſpidem & baſiliſcum ambulabis, &c.* Vous foulerez aux pieds l'aſpic & le baſilic. Les Septante, le Syriaque & l'Arabe l'entendent ainſi. Bochart appuie leur ſentiment (13), & montre que le nom

---

(1) *Pſalm.* LVII, 7. (2) אפה *Ephé*, vipere. (3) כפיר *Chephir*, ſorte d'aſpic. (4) עכשוב *Acſub*, l'aſpic. (5) פתן. *Peten*, l'aſpic. (6) צבוע *Tzeboa*, un ſerpent nommé hyene. (7) צמאון *Tzimmaon*, un lieu aride. Voyez *Boch. de animal. ſacr. part.* 2, *l.* 3, *c.* 8. (8) צפעני ou צפע *Tzepha*, ou *Thiphoni*, baſilic. (9) קפוז *Kippos*, le ſerpent nommé *Acontias*, le dard. (10) שפיפון *Schephiphon*, eſt le céraſte ou l'*hæmorroüs*. (11) *Bochart. de animal. ſacr. part.* 2, *l.* 3, *c.* 12. (12) שחל *Seuchal. 70.* ασπις. (13) *Bochart. de animal. ſacr. t.* 2, *l.* 3, *c.* 3, *p.* 375, 376.

de *noir*, car c'eſt la ſignification de *ſachal*, convient à pluſieurs ſerpens, & en particulier à l'aſpic, au dipſas, à l'hydre, &c. Mais la plupart des plus ſavans Interpretes croient que le terme *ſachal*, ſignifie en cet endroit, un lion, & non un ſerpent, & ce ſentiment nous paroît beaucoup plus probable; il eſt certain que ce nom Hébreu ſignifie tout communément un lion noir, comme cet Auteur le montre lui-même (1).

11°. Le *ſaraph* (2) eſt un ſerpent volant, & c'eſt le ſeul ſerpent que nous connoiſſions qui ait des ailes. Le nom de *ſaraph*, ſignifie proprement, *brûler*, & on croit qu'on lui a donné ce nom, ou à cauſe de ſa couleur, ou à cauſe de l'ardeur & de l'altération qu'il cauſe par ſa morſure. Hérodote (3), qui avoit vu de ces ſerpens, dit qu'ils avoient aſſez de reſſemblance avec celui que les Grecs & les Latins ont appelé *hydre*. Bochart s'étend fort pour prouver que c'étoient de véritables hydres. Le même Hérodote dit qu'il fut exprès à la ville de Butus, pour voir ces ſerpens volans, dont il avoit ouï parler. Il vit près de cette ville de grands amas d'os, & d'échines de ces animaux, qui avoient été mis à mort & dévorés par les Ibis. Le lieu, dit-il, où on les voit, eſt une gorge aſſez étroite, qui s'ouvre du côté de l'Egypte. Lors donc qu'au commencement du printems, ces ſerpens veulent ſe jeter de l'Arabie dans l'Egypte, les oiſeaux nommés Ibis ſe jettent deſſus, & en font périr un grand nombre. Les ailes de ces ſerpens ne ſont pas de plumes, comme celles des oiſeaux, mais ſemblables à celles des chauve-ſouris.

Il dit ailleurs (4) que ces ſerpens ne ſont pas grands; qu'ils ſont tachetés, ou de diverſes couleurs; qu'il y en a une ſi grande quantité dans l'Arabie, que les hommes n'y pourroient pas ſubſiſter, ſi la Providence avoit permis qu'ils ſe multipliaſſent autant qu'ils le devroient naturellement: mais les Arabes racontent que la femelle fait mourir le mâle dans leur accouplement, & que les petits font mourir leur mere en naiſſant. Ils aiment les odeurs, & aſſiegent les arbres qui portent les aromates, & les marais où croît la caſe aromatique. Les Arabes les chaſſent d'autour des arbres par la fumée du ſtyrax; & pour aller cueillir la caſe, ils ſe couvrent des peaux, & s'enveloppent la tête à l'exception des yeux, puis vont dans ces marais, d'où ils chaſſent les ſerpens ailés, dont le vol a quelque choſe de terrible, & dont la morſure eſt très-dangereuſe.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur ces ſerpens nommés *ſaraph* dans l'Ecriture (5), parce que ce ſont eux qui firent tant de dégât dans le camp d'Iſrael, & qui firent mourir tant de monde dans le déſert. C'eſt un de ces ſaraph que Moïſe fit élever dans le déſert, & à la vue duquel les Iſraélites recouvrerent la ſanté. On peut voir ſur ce ſujet Bochart, *De Animal. ſacr. p.* 2, *l.* 3, *c.* 13, & Cicéron, *l.* 1, *de Natura Deorum*; Méla, l. 3, c. 9. Lucain, l. 6. Solin, c. 32. Ammien Marcellin, c. 22. Ælien, l. 2, c. 38, & d'autres Nouveaux, cités dans le même Bochart, qui parlent de ces ſerpens volans.

---

(1) *Idem de animal. ſacr. t.* 1, *l.* 3, *c.* 5. (2) שרף *Seraph. Serpens adurens, & volaccer.* (3) *Herodot. l.* 2, *c.* 75, 76. (4) *Idem l.* 3, *c.* 107, 108, 109, 110. (5) *Num.* XXI, 9. *Iſai.* VI, 2; XIV, 29; XXX, 6.

SERPENT D'AIRAIN. C'eſt une figure du ſerpent *ſaraph*, dont on vient de parler, que Moïſe fit mettre au-deſſus d'une pique (1), aſſurant les Hébreux que tous ceux qui auroient été mordus des ſerpens, & qui le regarderoient, ſeroient guéris. L'effet ſuivit ſa promeſſe. Le Sauveur dans ſaint Jean (2), nous avertit que ce ſerpent ainſi élevé, étoit une figure de ſa paſſion & de ſon crucifiement : *Sicut Moïſes exaltavit ſerpentem in deſerto, ita exaltari oportet filium hominis.* Ce ſerpent d'airain fut conſervé parmi les Iſraélites, juſqu'au temps du Roi Ezéchias, qui ayant appris qu'on lui rendoit un culte ſuperſtitieux, le fit mettre en pieces, & lui donna par dériſion le nom de *noheſtan*, c'eſt-à-dire, un certain je ne ſai quoi d'airain (3). Voyez ci-devant *Ezéchias* & *Noheſtan*.

LE SERPENT FLECHE, nommé en Grec *Acouſtas*, eſt un Serpent volant qui eſt appelé par les Turcs *Olcian* (4); on en voit ſouvent dans l'Archipel, & principalement dans l'Iſle de Metelin, qui ſe battent en l'air, mais qui ne font point de mal aux hommes. C'eſt cette même eſpece de Serpent qui attaqua les Iſraélites dans le Déſert. Un ſavant Anglois (5) a prétendu que l'activité & l'éclat qui accompagneut ces Animaux, a ſervi d'emblême pour exprimer le zele & la pureté des Anges, qui ſont nommés *Séraphims* dans l'Ecriture, qui eſt le nom que les Hébreux donnent aux Serpens dont nous parlons. Il croit que les Anges lorſqu'ils ont apparu aux hommes, étoient revêtus de la forme des *Saraphs*, ou Serpens volans; que le Démon parla à Eve ſous la même forme, & que c'eſt ce qui la trompa, & lui fit donner dans le piege, imaginant que c'étoit un Ange, ou un Séraphin; il ajoute que c'eſt cela qui a donné origine à la bizarre penſée de quelques anciens Hérétiques (6) qui prétendoient que le Serpent qui avoit tenté Eve, étoit le fils de Dieu, ou le Chriſt fort différent de Jeſus, & qu'elle l'avoit cru comme tel. Mais laiſſons toutes ces rêveries.

Je crois qu'on peut mettre dans le même rang une autre opinion d'un Savant (7), qui s'eſt imaginé que le Serpent d'airain étoit une eſpece de Taliſman, c'eſt-à-dire, de ces pieces de métal qui ſont fondues & gravées ſous certaines conſtellations, d'où elles tirent une vertu extraordinaire de ſe faire aimer, de guérir les maladies; les uns attribuent ces effets au Démon, d'autres à la nature du métal, & à l'influence de la conſtellation. Cet Auteur voudroit donc faire croire que le Serpent d'airain élevé par Moïſe guériſſoit les Hébreux mordus des Serpens, de la même ſorte que les Taliſmans guériſſent certaines maladies, par la proportion qui ſe rencontre entre les métaux, dont ils ſont compoſés, ou les influences des Aſtres, ſous leſquels ils ſont formés, & la maladie qu'ils guériſſent. Buxtorf (8) au contraire croit que la vue de ce Serpent d'airain devoit naturellement augmenter le mal des bleſſés, au lieu de le guérir; & que Dieu fit éclater doublement ſa puiſſance, en guériſſant par un moyen qui devoit produire un effet contraire.

(1) *Num.* XXI, 9. (2) *Joan.* III, 14. (3) 4 *Reg.* XVIII, 4. (4) Bibl. Orient p. 684. (5) Thomas Teniſon, of. Idol. Diſcours c. 14, p. 354. (6) *Tertull. de præſcript. Hæretic. c.* 4, 7. *Epiphan. hæreſ.* 37. (7) *Marsham. Canon. Chronic.* (8) *Buxtorf. fil. hiſt. de Serpente æneo.*

Mais il eſt inutile de multiplier ici les miracles ; celui que Dieu produiſit par le moyen du Serpent d'airain, n'eſt que trop ſenſible.

On prétend garder à Milan dans l'Egliſe de ſaint Ambroiſe, un Serpent d'airain, qu'on montre comme étant celui de Moïſe, mais on en croit ce que l'on veut. Le Serpent qu'on repréſente toujours avec Eſculape, & avec la Déeſſe Santé, & ſouvent avec les Divinités Egyptiennes, eſt un ſymbole de la guériſon de la ſanté, venu peut-être du Serpent d'airain de Moïſe.

Le culte du Serpent eſt connu dans toute l'antiquité païenne. Le Démon qui tenta la premiere femme ſous la figure d'un Serpent, a pris plaiſir de diviniſer cet animal, comme un trophée de ſa victoire ſur les hommes. Les Babyloniens du temps de Daniel adoroient un Dragon, que ce Prophete fit mourir (1). On ſait le culte qu'on rendoit au Serpent à Epidaure, la maniere prétendue miraculeuſe dont il fut amené à Rome. Les Egyptiens repréſentoient quelquefois leurs Dieux avec des corps de Serpens, & ils rendoient un culte ſuperſtitieux à ces animaux ſi odieux & ſi dangereux. Ils les appeloient les bons Démons, & les regardoient comme le ſymbole de la Médecine, du Soleil, d'Apollon : on les mettoit au Chat de Cérès & de Proſerpine. Hérodote (2) dit que de ſon temps on voyoit près de Thebes des Serpens privés & conſacrés à Jupiter. Ils ne font mal à perſonne ; après leur mort on les entette dans le Temple de Jupiter. C'étoient des Cétaſtes ; ils avoient deux cornes, & étoient aſſez petits.

Elien (3) parle d'un Dragon ſacré qu'on nourriſſoit en Phrygie, dans un bois conſacré à Diane : Il parle auſſi des Serpens domeſtiques, qui étoient dans les maiſons des Egyptiens, qu'on y nourriſſoit & qui étoient regardés comme des divinités domeſtiques ; & d'un autre Serpent (4) adoré dans une Tour à Mélite en Egypte. Il avoit un Prêtre & des Officiers : on lui ſervoit tous les jours ſur une table ou un Autel de la farine détrempée avec du miel, qui ſe trouvoit mangée le lendemain. Encore aujourd'hui les Serpens ſont honorés dans le Calicut. Les Rois & les Bramins les regardent comme des animaux créés de Dieu pour affliger les hommes, & les punir de leurs péchés.

Les Ophites tiroient leurs noms d'*Ophis*, qui en Grec ſignifie un Serpent. Ces anciens hérétiques (5) adoroient le Serpent qui ſéduiſit Eve, & attribuoient à cet animal toutes ſortes de ſciences : Ils croyoient qu'il en étoit l'auteur & le maître. En un mot, ils prétendoient que le Serpent qui tenta Eve, étoit le Chriſt, qui dans la ſuite deſcendit & s'incarna dans Jeſus : Que c'étoit *Jeſus*, & non le Chriſt, qui avoit ſouffert. C'eſt pourquoi ils faiſoient renoncer Jeſus à tous ceux qui entroient dans leur Secte. Lorſque leurs Prêtres célébroient leurs myſteres, ils faiſoient ſortir d'un trou l'un de ces animaux, & après qu'il s'étoit roulé ſur les choſes qui devoient s'offrir en Sacrifice, ils diſoient que Jeſus-Chriſt les avoit ſanctifiées, & les donnoient au peuple, qui les adoroit.

SERPENT LONG COMME UNE BARRE ; *ſerpens vectis*. Ce ſerpent

(1) *Dan.* XIV, 26. (2) *Herodot. l.* 2, *c.* 74. (3) *Ælian. de anim. l.* XI, *c.* 22. (4) *Idem l.* XI, *c.* 17. (5) *Epiphan. de hæreſ.* 37. *Iren. l.* 1, *c.* 34. *Origen. l.* 6, *contra Celſ. Tertull. de præſcript. c.* 47.

ſe trouve en deux endroits dans l'Ecriture. 1°. dans Iſaïe, XXVII, 1, (1). *In die illa viſitabit Dominus in gladio ſuo... ſuper leviathan ſerpentem vectem: & ſuper leviathan ſerpentem tortuoſum*; l'Hébreu, *nachas beriach*, *& nachas akkaton*. Job (2) parle du même ſerpent; mais ſaint Jérôme a traduit l'Hébreu par *ſerpentem tortuoſum*. Quelques-uns rendent l'Hébreu *nachas beriach*, par, *ſerpent fuyant*, ou *ſerpent fermant*, comme une barre qui ferme la porte. Bochart (3) croit que ce *ſerpens vectis* n'eſt autre que *la baratelle*, poiſſon counu dans Oppien, Elien, Gallien, Suïdas, ſous le nom de *ζygæna*. Il n'a la tête ni ronde, ni haute, ni plate, ni en pointe, mais élargie des deux côtés, & étendue tranſverſalement comme une barre. On ſait que les Hébreux rangent les poiſſons parmi les reptiles, & parmi les ſerpens; & que le crocodile ou léviathan, eſt auſſi mis de ce nombre.

SERPENT, ſe prend pour le Démon. Le ſerpent inviſible qui tenta Eve par l'organe du ſerpent ſenſible, étoit le *Démon*, comme l'Ecriture & tous les Commentateurs le remarquent. Quelques-uns expliquent auſſi du Démon, ce que Job (4) dit du *ſerpent tortueux*, & ce que dit Iſaïe du *ſerpens vectis*. Voyez l'article précédent. Saint Jean dans l'Apocalypſe (5), marque clairement que le ſerpent ancien, eſt le Démon, & Sathan: *Draco ille magnus, ſerpens antiquus, qui vocatur Diabolus, & Satanas, & ſeducit univerſum orbem*. Les Juifs appellent auſſi le Démon, *l'ancien ſerpent*.

SERUG, ou *Sarug*, fils de Ragau, & pere de Nachor. *Geneſ.* XI, 20, & 1 *Par.* I, 26. On prétend que ce fut Sérug, qui, le premier après le Déluge, commença à adorer les créatures (6). De ſon temps les hommes formerent quantité d'Idoles, par leſquelles les Démons firent divers prodiges. Il crut qu'il falloit adorer les Images des hommes qui s'étoient diſtingués par leurs vertus, & par les biens qu'ils faiſoient aux hommes. Cela introduiſit le culte des morts, & par une ſuite naturelle, l'idolatrie & le Polythéïſme.

I. SERVITEUR. Ce terme ſignifie ordinairement un eſclave; car anciennement chez les Hébreux & les peuples voiſins, la plupart des ſerviteurs étoient eſclaves, c'eſt-à-dire, étoient abſolument à leur maître, qui avoit droit de diſpoſer de leurs perſonnes, de leur corps, de leurs biens, & même de leur vie dans certains cas.

II. SERVITEUR. Les Hébreux avoient deux ſortes de *ſerviteurs* (7) ou d'eſclaves. Les uns étoient étrangers, ou achetés, ou pris à la guerre, & leurs maîtres les gardoient, les échangeoient, ou les vendoient; en un mot, en diſpoſoient comme de leurs biens. Les autres étoient des eſclaves Hébreux, qui vendoient leur liberté, preſſés par la pauvreté, ou étoient vendus pour leurs dettes, ou étoient livrés pour être eſclaves par leurs parens, dans les cas de leur néceſſité. Ces ſortes d'eſclaves Hébreux ne demeuroient en eſclavage que juſqu'à l'année du Jubilé. Alors ils pouvoient rentrer en liberté, ſans que leur maître les pût retenir malgré eux. Que s'ils demeuroient volontairement chez leur maître,

(1) *Iſai.* XXVII, 1. נחש ברח = (2) *Job.* XXVI, 13. נחש ברח *Vulg. Serpentem tortuoſum.* = (3) *Boch. de animal. ſacr. part.* 2, *l.* 5, *c.* 13. = (4) *Job.* XXVI, 13. *Iſai.* XXVII, 1. = (5) *Apoc.* XII, 9, 14. = (6) *Clem. Alex., Euſeb. Epiphan. Theodoret.* = (7) *Levit.* XXV, 44, 45, &c.

on les amenoit devant les Juges ; ils y faiſoient leur déclaration, qu'ils renonçoient pour cette fois au privilege de la Loi ; on leur perçoit l'oreille avec une alêne, en les appliquant aux montans de la porte de leur maître (1) ; & dès-lors ils ne pouvoient plus recouvrer leur liberté, ſinon en l'année du Jubilé, qui ſe célébroit au bout de quarante-neuf ans.

III. SERVITEUR ſe prend auſſi pour marquer un homme attaché au ſervice d'un autre par le choix de ſon inclination & de ſa volonté ; comme Joſué étoit ſerviteur de Moïſe, Eliſée d'Elie, Giézi d'Eliſée, ſaint Pierre, ſaint André, ſaint Philippe, & les autres, de Jeſus-Chriſt.

IV. SERVITEUR ſe met ſouvent pour les ſujets d'un Prince. Les ſerviteurs de Pharaon, les ſerviteurs de Saül, & ceux de David, ſont leurs ſujets en général, & leurs domeſtiques en particulier. De même auſſi les Philiſtins, les Syriens, & pluſieurs autres peuples étoient ſerviteurs de David ; ils lui obéiſſoient, ils étoient ſes ſujets, ils lui payoient tribut.

V. LES SERVITEURS DE DIEU ; les ſerviteurs du Seigneur, ſont les Prêtres, les Prophetes, ceux qui font profeſſion d'une piété particuliere. On donnoit ſouvent à Moïſe le nom d'*homme de Dieu*, & de *ſerviteur de Dieu* par excellence ; & ſaint Paul prend ſouvent la même qualité. Il donne de très-beaux préceptes de morale aux eſclaves Chrétiens. Voyez 1 *Cor.* VII, 21, 22, &c. *Epheſ.* VI, 5, 6, 7. *Coloſſ.* III, 22, & 2 *Timot.* II, 9.

VI. SERVITEURS, ou *eſclaves*, oppoſés à *libres*, & *aux enfans des promeſſes*, marque les Juifs oppoſés aux Chrétiens. Les Juifs n'étoient que les eſclaves, figurés par Agar & par Iſmael ; les Chrétiens ſont les enfans de la liberté, figurés par Sara & par Iſaac. St. Paul établit cette vérité dans toutes ſes Epîtres, ſur-tout dans celle aux Galates.

SERVITUDE. Diverſes ſervitudes des Iſraélites. Voyez ci-devant *Captivité*.

SERVITUDE DE L'EGYPTE. Voyez *Egypte*.

I. SESAC, Roi d'Egypte, déclara la guerre à Roboam Roi de Juda, la cinquieme année de ce Prince (2). Le Roi d'Egypte avoit douze cents chariots de guerre & ſoixante mille cavaliers, ſans compter une multitude infinie de peuple qui le ſuivit d'Egypte, des pays de Lubim, de Suchim & de Chus. Il entra dans la Judée, ſe rendit maître des plus fortes places du pays, & s'avança juſqu'à Jéruſalem. Alors le Prophete Séméïas vint trouver Roboam & les Princes de Juda, qui s'étoient retirés à Jéruſalem, pour ne pas tomber entre le mains de Séſac, & il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur : Comme vous m'avez abandonné, je vous ai livrés auſſi au Roi Séſac. Le Roi de Juda & les Princes ſont conſternés, dirent : Le Seigneur eſt juſte. Dieu les voyant humiliés, dit à Séméïas : Puiſqu'ils ſe ſont abaiſſés ſous ma main, je ne les exterminerai point, & je ne ferai pas tomber toute ma fureur ſur Jéruſalem par les armes de Séſac ; mais ils lui ſeront aſſujettis, afin qu'ils apprennent par-là quelle différence il y a entre m'être aſſujettis, & être aſſujettis aux Rois de la terre.

Séſac entra dans Jéruſalem ; mais il ſe retira, après avoir enlevé les tréſors de la Maiſon du Seigneur,

(1) *Exod.* XXI, 2, 5, 6, 7, &c. (2) 2 *Par.* XII, 2, 3, 4 ; & 3 *Reg.* XIV, 25, 26, &c. An du Monde 3033, avant J. C. 967, avant l'Ere vulg. 971.

&

& ceux du palais du Roi. Il emporta tout avec lui, & même les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire. Les Rabbins croient que le motif qui engagea ce Prince à déclarer la guerre à Roboam, eſt qu'il vouloit enlever le trône d'ivoire qu'avoit fait Salomon, & dont il étoit charmé. C'eſt le même Séſac (1), auprès duquel Jéroboam s'étoit enfui ſur la fin du regne de Salomon; & lorſque ce Roi d'Egypte vint en Judée, il épargna les Etats de Jéroboam : peut-être même Jéroboam l'avoit-il fait venir contre le Roi de Juda. Juſqu'au temps de Séſac, l'Ecriture n'a déſigné les Rois d'Egypte que ſous le nom général de *Pharaon*, qui ſignifie *le Roi*. Séſac eſt le premier dont elle marque le nom propre. Les Chronologiſtes ne conviennent pas du rang que Séſac doit tenir dans les Dynaſties Egyptiennes. Les uns veulent que ce ſoit *Seſonchis*; d'autres (2), *Séſoſtris*, ou *Séthoſis*. Uſſérius croit que c'eſt *Séſonchis*, & il met le commencement de ſon regne en l'an du Monde 3026, avant Jeſus-Chriſt 974, avant l'Ere vulgaire 978.

II. SESAC, un des deſcendans de Benjamin, qui demeurerent à Jéruſalem avec ſes enfans, apparemment au retour de la captivité de Babylone. 1 *Par.* VIII, 24, 25.

SESACH. Jérémie (3) entend ſous ce nom Babylone : *Le Roi de Séſach boira du calice de la colere de Dieu après tous les autres.* Et encore : *Quomodo capta eſt Seſach?* Mais d'où vient qu'il donne ce nom à Babylone ? Saint Jérôme (4) croit qu'il le fait par prudence, pour ne pas aigrir Nabuchodonoſor, qui aſſiégeoit alors Jéruſalem. Nous croyons que Séſach étoit une Divinité Païenne, qu'on révéroit principalement à Babylone. Il donne à cette ville le nom de ſa Divinité tutélaire, comme ailleurs il dit (5) : *Babylone eſt priſe, Bel eſt confondu, Mérodach eſt vaincu. Bel* & *Mérodach* étoient des Dieux du pays. *Séſach* étoit apparemment la Lune. On célébroit à Babylone (6) des Fêtes nommées *Sacæa*, qui avoient beaucoup de rapport avec les Saturnales des Romains. Les valets y étoient les maîtres. Strabon (7) dit que l'on les célébroit en l'honneur d'Anaïs, qui eſt la même que Diane, ou la Lune. Voyez notre Commentaire ſur Jérémie, XXV, 26, & Gérard Jean Voſſ. *De Origine & Progreſſu Idololatr. l.* 2, *c.* 22.

SESAI, géant, fils ou deſcendant d'Enach, fut chaſſé d'Hébron avec ſes freres Ahiman & Tholmaï, par Caleb fils de Jéphoné. *Joſue* XV, 14.

SESAQUE. Voyez ci-devant *Saques* ou *Schaques*.

SESOSTRIS, Roi d'Egypte. Nous ne devrions point parler ici de ce Prince, puiſque ſon nom ne ſe trouve pas dans l'Ecriture. Mais comme pluſieurs prétendent qu'il eſt le même que *Séſac*, qui vint attaquer Roboam fils de Salomon Roi de Juda, il eſt bon d'en dire un mot en cet endroit. Voici ce que nous en apprend Hérodote (8). Cet Auteur dit que depuis *Maris* il n'y a aucun Roi juſqu'à Séſoſtris qui mérite que l'on faſſe mention de ſes exploits. Ce Prince ayant aſſujetti les peuples qui ſont au-delà du Golfe Arabique, ou de la Mer Rouge, tourna ſes armes contre les Nations qui habitoient

(1) 3 *Reg.* XI, 40. Vers l'an du Monde 2029, avant J. C. 971, avant l'Ere vulg. 975. (2) *Marsham Canon. Chronolog. ſæcul.* 14, *l.* 3. (3) *Jerem.* XXV, 26, & LI, 41. (4) *Hieron. in Jerem.* XXV. *Vide & Jarchi, & Kimchi.* (5) *Jerem.* L, 2. (6) *Athenæ. l.* 14, *c.* 10, *ex Beroſo, & Cteſia.* (7) *Strab. l.* XI, *p.* 351, 352. (8) *Herodot. l.* 2.

le continent, & les réduiſit à ſon obéiſſance. Mais celles qu'il trouvoit belliqueuſes, & qui avoient vaillamment défendu leur liberté, il les diſtinguoit des autres par des inſcriptions honorables, qu'il érigeoit dans leur pays, faiſant mention de leur valeur & de leur brave réſiſtance; celles au contraire qui ne ſe défendoient point, il les notoit d'une eſpece d'infamie en érigeant dans leur pays des monumens qui marquoient qu'ils ne s'étoient défendus que comme des femmes, & cela étoit marqué ſur ces monumens d'une maniere également honteuſe & ignominieuſe, non-ſeulement par les lettres, mais auſſi par les figures qu'on y avoit gravées.

Il ne ſe contenta pas de ſubjuguer les Nations de l'Aſie, il paſſa dans l'Europe & ſoumit les Thraces & les Scythes; & ce qui fait croire qu'il ne paſſa pas plus avant, c'eſt qu'on ne trouve plus de monumens de Séſoſtris au-delà de ce pays. Hérodote croit que de là il paſſa dans le pays des Colchiens, de quoi il n'a point de preuves certaines, ſi ce n'eſt que les Colchiens, de même que les Egyptiens reçoivent la Circonciſion; que leur langue eſt la même, & qu'ils travaillent le lin de la même maniere. Hérodote aſſure qu'il a encore vu dans la Paleſtine des inſcriptions & des monumens de Séſoſtris, avec des inſcriptions & des figures honteuſes, qui marquoient le peu de généroſité & de réſiſtance de ces peuples. Les inſcriptions écrites portoient ces paroles: *J'ai gagné ce pays par mes épaules.*

Pendant ſon abſence ſon frere s'étoit emparé du Gouvernement de l'Egypte, & lorſque Séſoſtris revint, il fut invité par ſon frere à entrer dans une maiſon où il ſe vit auſſi-tôt environné de flammes, qu'on avoit miſes au bois qui étoit tout autour. Séſoſtris ſuivit dans cette occaſion le conſeil de ſa femme, qui l'avoit accompagné dans toutes ſes expéditions. Il jeta ſur le bois allumé deux de ſes ſix fils, & s'étant ainſi fait un paſſage, il paſſa ſur leurs corps avec ſes autres fils, & évita ainſi le danger. Il châtia ſéverement ſon frere de ce qu'il avoit fait contre lui, & employa une multitude de Captifs qu'il avoit amené avec lui, à faire divers ouvrages dans l'Egypte. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils *Phéron*. Voilà le précis de ce que Hérodote nous dit de *Séſoſtris*, où il ne dit qu'un mot des conquêtes de ce Prince dans la Paleſtine. Et voilà toutefois le fondement de ceux qui croient que Seſac eſt le même que *Séſoſtris*.

SESTERCE, *ſeſtertius*, monnoie Romaine. Son nom ne ſe trouve pas dans l'Ecriture. Elle valoit deux ſols. Dix ſeſterces faiſoient une livre; cent ſeſterces faiſoient dix livres, & mille ſeſterces, cent livres.

Un grand ſeſterce, *unum ſeſtertium*, valoit deux mille petits ſeſterces, ou deux cents livres; deux grands ſeſterces, *duo ſeſtertia*, quatre cents livres; cent grands ſeſterces, dix mille livres; mille grands ſeſterces, *mille ſeſtertia*, cent mille livres

SETH, fils d'Adam & d'Eve, naquit l'an du Monde 130(1). Seth, âgé de cent cinq ans, engendra Enos, l'an du Monde 235. Il vécut encore après cela huit cents ſept ans, en tout neuf cents douze ans, & mourut l'an du Monde 1042, avant Jeſus-Chriſt 2958, avant l'Ere vulgaire 2962. Seth fut Chef de la race des Saints, & des *enfans de Dieu*, comme les appelle l'Ecriture (2), qui conſerverent la vraie Religion & la piété dans le

(1) *Geneſ.* V, 3, 6, 10, 11. (2) *Geneſ.* VI, 2.

monde, pendant que les deſcendans de Caïn s'abandonnoient à toutes ſortes de déréglemens. Le Livre apocryphe intitulé : La petite Géneſe (1), portoit que Seth étant âgé de quarante ans, fut ravi au Ciel par les Anges, & apprit le crime que les Veillans ou les Anges devoient commettre, le déluge qui devoit inonder la terre, & la venue du Sauveur dans le monde, & qu'il en avertit Adam & Eve ſes pere & mere. On y liſoit de plus que les deſcendans de Seth étoient demeurés juſqu'à la millieme année après la création du Monde, dans le pays qui eſt au-deſſus d'Eden, jouiſſant d'une profonde paix ; mais que le Démon jaloux de leur bonheur & de leur innocence, les porta à déſirer la beauté des filles des hommes, dont Moïſe a dit : *Les enfans de Dieu voyant les filles des hommes qui étoient belles, en prirent pour femmes toutes celles qui leur plurent.* Enfin ce même Livre portoit que Seth âgé de cent quatre-vingt-onze ans, avoit épouſé ſa propre ſœur nommée *Azura.* Saint Epiphane (2) l'appelle *Orea* ; & ſaint Irénée (3), ou plutôt les Gnoſtiques dans ſaint Irénée, la nommoient *Norea.*

Les hérétiques *Séthiens* croyoient que Seth étoit le Chriſt (4), & que Jeſus-Chriſt n'étoit autre que ce Patriarche, qui après avoir été tranſporté du monde, étoit enfin revenu d'une maniere miraculeuſe, & avoit été nommé Jeſus. Ils ne vouloient pas reconnoître ſa naiſſance de la Vierge Marie ; mais ils prétendoient qu'il avoit paru de nouveau en ce monde d'une maniere toute miraculeuſe. On lui donna, dit-on (5), le nom de *Dieu*, avant le déluge ; car c'eſt de ſes enfans dont il eſt dit, que *les enfans de Dieu virent les filles des hommes, &c.* ſoit à cauſe de ſon éminente piété, ou parce qu'il inventa l'uſage des lettres & de l'écriture, & les noms des planetes & des étoiles. Une ancienne Chronique (6) dit que ce Patriarche ayant été ravi au Ciel, comme nous l'avons dit, ſon viſage parut toujours tout éclatant de lumiere, ainſi que la face de Moïſe, après qu'il eut parlé au Seigneur ſur le mont Sinaï (7).

On a attribué à Seth pluſieurs mauvais Livres. On ſait ce que Joſeph (8) a dit de deux colonnes érigées avant le déluge par les enfans de Seth ; l'une de brique, pour réſiſter au feu, & l'autre de pierres, pour réſiſter à l'eau, ſur leſquelles ils avoient écrit leurs découvertes en fait d'Aſtronomie. Lambécius (9) cite un Manuſcrit de la Bibliotheque de l'Empereur, intitulé : *L'Aſtronomie donnée par un Ange au Patriarche Seth.* L'Auteur de l'ouvrage imparfait ſur ſaint Mathieu (10), parle d'un certain Livre qui portoit le nom de Seth & qui parloit de l'étoile qui apparut aux Mages, & des préſens qu'ils firent au Sauveur. Saint Epiphane (11) dit que les Gnoſtiques & les Séthiens avoient pluſieurs Livres qui portoient le nom de Seth. Les Mahométans (12) aſſurent que Dieu envoya à Seth juſqu'à cinquante Volumes, qui lui

(1) *Syncell. Chronic. p.* 10, *ex parva Geneſi.* (2) *Epiphan. hæreſi* 39, *quæ eſt Sethianorum, c.* 5. (3) *Irenæ, l.* 1, *c.* 34, *ex Gnoſticis.* (4) *Epiphan. hæreſ.* 39, *c.* 1. (5) *Theodoret. qu.* 47, *in Geneſ. Suidas in Seth.* (6) *Vide Rader. animadverſ. in Chronic. Alex. p.* 18. (7) *Exod.* XXXIV, 29, 30. (8) *Joſeph. l. Antiq. c.* 2. (9) *Lamb. l.* 7, *p.* 261. (10) *Auth. oper. imperf. in Matth. homil.* 2. (11) *Epiphan. hæreſ.* 28. *Gnoſtic. c.* 8, *& hæreſ.* 39, *c.* 5. (12) *Compend. Theolog. Mahamedicæ, cum Verſione Reland. p.* 73.

furent apportés du Ciel. Les Arabes, les Ethiopiens & les Samaritains prétendent auſſi avoir des Livres de cet ancien Patriarche. Voyez M. Fabricius, *Apocrypha V. T. Artic. Seth.*

Les Muſulmans (1) tiennent par une tradition fabuleuſe que ceux que l'Ecriture appelle *les enfans de Dieu* (2), étoient d'une eſpece particuliere entre les hommes & les Anges. Ils faiſoient une guerre perpétuelle aux Dives ou Géans, qui ſont les enfans de Caïn. Le Patriarche Seth avoit fait une Loi qui étoit compriſe dans un livre nommé *le livre de Seth*, qui contenoit les prétendues révélations qu'il avoit reçues pour autoriſer ſa Miſſion; & ſes deſcendans juroient d'ordinaire *par la loi véritable du Prophete Seth.* Les mêmes Muſulmans croient que ce Patriarche après avoir viſité le Sépulcre d'Adam, qui étoit au milieu de la terre, au lieu où dans la ſuite on bâtit Jéruſalem & le Temple, il vint dans l'Arabie heureuſe, & y bâtit la ville de *Médinath Al-Scheit*, la Ville de Seth, & *Médinath Al-Iemen.* La Ville Capitale d'Iemen, qui porte encore aujourd'hui ces noms.

SETHAR, un des premiers Officiers de la Cour du Roi Aſſuérus époux d'Eſther. *Eſther.* l. 14.

SETHIENS, certains hérétiques qui tiroient leur nom du Patriarche Seth. Voyez *Seth.*

SETHIM (3), ſorte de bois précieux dont Moïſe fit faire la plupart des tables, des Autels & des ais du Tabernacle. Saint Jérôme conſerve ordinairement le mot Hébreu *ſéthim.* Les Septante l'ont rendu par, *des bois incorruptibles.* Le même ſaint Jérôme dit (4), que le bois de *ſéthim* vient dans les déſerts d'Arabie, qu'il eſt ſemblable à l'épine blanche par ſa couleur & par ſes feuilles, mais non pas par ſa grandeur; car l'arbre en eſt ſi grand, qu'on en fait de très-longues planches. Le bois en eſt dur, fort, poli, ſans nœuds, & d'une très-grande beauté, en ſorte que les riches & les curieux en ſont des vis & écroues pour leurs preſſoirs. Cette ſorte de bois ne croît point dans les lieux cultivés, ni dans tout le reſte de l'Empire Romain, mais ſeulement dans les ſolitudes d'Arabie. Il dit encore ailleurs (5) que le bois de ſéthim reſſemble à l'épine blanche, & qu'il eſt d'une beauté, d'une ſolidité, d'une légéreté & d'une force admirables. On croit qu'il veut parler de l'acacie noire, qui eſt, dit-on (6), le ſeul arbre qui ſe trouve dans les déſerts de l'Arabie. Elle eſt d'une dureté & d'une ſolidité qui la rendent preſque incorruptible. Elle eſt de couleur d'aliſier quand elle eſt coupée, & on en tire des ais de douze coudées de haut. Ses branches ne montent point en haut; ſes feuilles ſont rondes & grandes comme celles du poirier, de couleur de ſuie par-deſſous, & vertes par-deſſus.

Proſper Alpin (7) dit que l'acacie eſt nommée *ſant* par les Egyptiens, qu'elle ſe trouve dans l'Egypte, aux lieux éloignés de la Mer; qu'elle eſt très-commune aux environs du mont Sinaï, ſur les montagnes qui bordent la Mer Rouge; qu'elle croît à la hauteur d'un mûrier; que ſon tronc eſt de

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 784, col. 2. (2) *Geneſ.* VI, 2. (3) שטים *Sethim, ou Sitthim.* 70. Ξυλα ασηπτα. *Ligna imputribilia.* (4) *Hieron. in Joel.* III, *ad finem.* (5) *Idem in Mich.* VI, 5. *Vide & in Iſai.* XLI. (6) *Vide Bellon. obſervat. l.* 2, *c.* 56, & 80, & *Ætius, l.* 4, *c.* 11. (7) *Proſper. Alpin. apud Autores Notarum in Theophraſt. l.* 4, *p.* 310.

la groſſeur d'un prunier ; que ſon écorce eſt noire, âpre, & chargée d'épines très-piquantes. Elle a les feuilles oblongues, petites, & coupées fort menu. Elle porte de petites fleurs pâles, jaunâtres ou blanches. Le mâle ne porte aucun fruit, & eſt tout hériſſé d'épines. La femelle porte de fruit deux fois l'année, & eſt bien moins chargée d'épines. Voilà, dit-on, la vraie deſcription de l'acacie d'Arabie. Thevenot (1) parlant de l'acacie d'Arabie, dit qu'elle n'eſt ni plus groſſe, ni plus haute que nos ſaules ordinaires, mais qu'elle a la feuille fort déliée, & des épines, & qu'on en tire une gomme nommée *akakia* par les Arabes. Or il eſt viſible que le bois de *ſéthim* décrit par ſaint Jérôme, ne peut être cette acacie de Proſper Alpin, & de Thevenot. Cependant de fort bons Auteurs diſent qu'il ne vient point d'autres arbres dans les Déſerts d'Arabie. Voyez notre Commentaire ſur l'Exode, Chap. XXV, 5.

SETHON, Roi d'Egypte, régnoit dans ce pays, lorſque Sennachérib attaqua Ezéchias Roi de Juda. Voici ce que dit Hérodote de ce Roi Séthon (2). « Il ſuc-
» céda au Roi Amyſis, qui étoit
» aveugle ; Séthon fit une faute eſ-
» ſentielle dans le gouvernement,
» en mépriſant les gens de guerre,
» comme inutiles ; en les char-
» geant de confuſion dans toutes
» rencontres, & en les dépouillant
» des terres dont les Rois ſes prédé-
» ceſſeurs les avoient récompenſés.
» Ce qui fut cauſe que dans la guerre
» que lui déclara Sennachérib Roi
» d'Aſſyrie & d'Arabie ; ils refu-
» ſerent de le ſervir. Séthon dans
» cet embarras s'adreſſa à ſon
» Dieu, lui expoſa avec larmes le
» danger où il ſe trouvoit ; après
» ſa priere il s'endormit, & pen-
» dant ſon ſommeil Dieu lui dit en
» ſonge de marcher hardiment à
» la rencontre de ſes ennemis, &
» qu'il lui enverroit des troupes
» auxiliaires. Il prit donc avec lui
» tout ce qu'il avoit de Soldats,
» & s'alla camper à Péluſe, qui
» eſt comme la clef de l'Egypte.
» Sa petite armée n'étoit compo-
» ſée que de Bourgeois, de Mar-
» chands, gens ſans expérience
» dans la guerre, aucuns des
» guerriers de profeſſion ne l'ayant
» voulu ſuivre. La nuit même de
» ſon arrivée à Péluſe, une mul-
» titude des Rats champêtres ſe
» jeta dans le camp des ennemis,
» & rongea les carquois, les arcs
» & les tenons de leurs boucliers,
» de maniere que le lendemain ſe
» trouvant hors d'état de ſe ſervir
» de leurs armes, ils prirent la fui-
» te, après avoir perdu bien du
» monde. Pour conſerver la mé-
» moire de cet événement, on re-
» préſenta Séthon dans le Temple
» de Vulcain, en une ſtatue de pier-
» re, tenant un Rat dans ſes mains,
» avec cette inſcription : *Que ceux*
» *qui me regardent, apprennent à*
» *être pieux* ». On voyoit encore cette figure du temps d'Hérodote.

C'eſt ainſi que les Prêtres Egyptiens racontoient la défaite de Sennachérib ; mais les Hébreux la racontoient tout autrement, comme on l'a vu ſous l'article de ce Prince.

SÉTIER, *ſextarius*, meſure Romaine des choſes liquides. Le ſétier contenoit deux hémines ou dix onces Romaines, dit Fannius.

Heminas recipit geminas ſextarius unus.

Budée, l. 5, *de Aſſe*, croit que le ſétier étoit à peu-près la pinte de Paris. S. Jérôme, ſur Ezéchiel, dit qu'un homme peut vivre en ne buvant par jour que deux ſétiers.

SETRAI, Saronite, Intendant

(1) Thevenot, Voyage du Levant, part. 2, c. 26, p. 318. (2) *Herodot. l. 2.*

des Bergers & des troupeaux de David, qui paiſſoient en Saron. 1 *Par.* XXVII, 29.

SEXTARIUS, meſure Romaine qui contenoit une pinte de Paris, ſelon Budée, l. 5, *de Aſſe*.

SIAHA, canton de la ville de Jéruſalem, où demeuroient les Nathinéens ou les ſerviteurs du Temple. 1 *Eſdr.* XI, 21.

SIBA, ſerviteur de Saül (1). Le Roi David ayant pris la réſolution de faire du bien à quelqu'un de la race de Saül, fit venir Siba, & lui demanda s'il ne reſtoit pas quelqu'un de la race de Saül à qui il pût faire plaiſir, en conſidération de Jonathas. Siba lui dit qu'il y avoit encore un des fils de Jonathas, nommé Miphiboſeth, qui étoit boiteux, & qu'il demeuroit dans la maiſon de Machir, à Lodabar. David l'envoya quérir, & lui dit qu'il vouloit qu'il mangeât à ſa table tout le reſte de ſa vie. Il dit à Siba : J'ai donné à Miphiboſeth tout ce qui étoit à Saül; faites donc valoir ſes terres afin que votre maître ait de quoi ſubſiſter. Siba lui répondit : Mon Seigneur & mon Roi, votre ſerviteur fera ce que vous lui avez commandé, & Miphiboſeth ſera ſervi à ma table comme l'un des enfans du Roi, lorſqu'il voudra manger chez moi. Or Siba avoit quinze fils & vingt ſerviteurs, qui étoient tous employés au ſervice de Miphiboſeth, & à faire valoir ſon bien; & Miphiboſeth demeuroit chez Siba, mais il mangeoit à la table du Roi.

Quelques années après (2) David ayant été obligé de ſortir de Jéruſalem, à cauſe de la révolte d'Abſalom, Siba vint au-devant de lui avec deux ânes chargés de proviſions de bouche. Le Roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela ? Siba lui répondit : Les ânes ſont pour ſervir de monture aux Officiers du Roi, & les proviſions ſont pour ceux qui vous ſuivent. David lui dit : Où eſt Miphiboſeth ? Il eſt demeuré, dit Siba, dans Jéruſalem, en diſant : La maiſon d'Iſrael me rendra aujourd'hui le Royaume de mon pere. Le Roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboſeth. Siba répondit : Ce que je ſouhaite; mon Seigneur & mon Roi, eſt d'avoir quelque part à vos bonnes graces.

Après la défaite d'Abſalom (3), Siba vint au-devant du Roi avec ſes quinze fils & ſes vingt ſerviteurs, & ils ſe hâterent de paſſer le Jourdain, pour aider au Roi & à ſes gens de paſſer le gué de ce fleuve. Miphiboſeth vint auſſi au-devant du Roi, & il y vint dans un équipage qui marquoit ſa douleur; car depuis la ſortie de David, il n'avoit ni lavé ſes pieds, ni fait ſa barbe, ni pris aucun ſoin de ſes habits; & étant venu faire la révérence au Roi à Jéruſalem, le Roi lui dit : Miphiboſeth, pourquoi n'êtes-vous pas venu avec moi ? Miphiboſeth répondit : Mon Seigneur & mon Roi, Siba mon ſerviteur ne m'a pas voulu obéir; car étant incommodé des jambes comme je ſuis, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous ſuivre; & au lieu de le faire, il m'eſt venu accuſer devant mon Seigneur. Il continuoit à parler, mais le Roi lui dit : C'eſt aſſez, n'en dites pas davantage; ce que j'ai dit ſubſiſtera; vous & Siba, partagez le bien. David ne jugea pas à propos d'approfondir cette affaire, peut-être par ménagement pour Miphiboſeth, car eſt-il croyable qu'il eût laiſſé la moitié des biens de Saül à Siba, s'il l'eût cru

(1) 2 *Reg.* IX, 2, 3, *&c.* An du Monde 2965, avant J. C. 1035, avant l'Ere vulg. 1039. (2) 3 *Reg.* XVI, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2980, avant J. C. 1020, avant l'Ere vulg. 1024. (3) 2 *Reg.* XIX, 17, 24.

calomniateur & ſerviteur déſobéiſſant ? Quelques-uns croient que David dédommagea Miphiboſeth de cette moitié de ſon bien qu'il laiſſoit à Siba.

SIBYLLES ou *Sibilles*. L'Ecriture ne parle en aucun endroit des Sibylles, & tout ce qu'on en dit eſt très-incertain. Le nom de *Sibylle* eſt Grec (1), ſelon la plupart des Etymologiſtes, & il ſignifie *le conſeil de Dieu*. Les Sibylles étoient, dit-on, parmi les Païens ce que les Propheteſſes & les Prophetes étoient parmi les Hébreux. Elles prédiſoient l'avenir, & annonçoient aux peuples des vérités importantes. On en compte ordinairement dix : 1°. La Cuméenne ; 2°. la Cumane ; 3°. La Perſique ; 4°. l'Helleſpontique ; 5°. la Lybique ; 6°. la Samienne ; 7°. la Delphique ; 8°. la Phrygienne ; 9°. la Tiburtine ; 10°. l'Erythréenne.

Saint Clément d'Alexandrie (2) cite, comme de ſaint Paul, ces paroles : *Prenez en main les livres des Grecs, liſez les Sibylles, & voyez ce qu'elles diſent de l'unité d'un Dieu, & comment elles annoncent l'avenir, & vous y trouverez clairement le Fils de Dieu.* Pluſieurs anciens Peres ont cité des vers attribués aux Sibylles, & en ont tiré des argumens favorables à notre Religion. Mais les plus ſages & les plus habiles Critiques ſont perſuadés aujourd'hui que ces vers ont été compoſés après coup, & qu'ils ne furent jamais des Sibylles.

Platon (3), Ariſtote (4), Varron, Denys d'Halycarnaſſe, Cicéron, Tite-Live, parlent des Sibylles avec honneur. Virgile avoit pris ſans doute des vers Sibyllins, ce qu'il dit de la naiſſance du Meſſie ; car on ne peut gueres appliquer à d'autres ces vers de l'Eglogue VI.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,

Magnus ab integro ſæclorum naſcitur ordo ;

Jam redit & virgo, redeunt Saturnia regna :

Jam nova progenies cœlo dimittitur alto, &c.

C'eſt de la même ſource que Suétone (5) a pris, qu'au temps de Veſpaſien *il y avoit une opinion conſtamment & généralement reçue dans tout l'Orient, que la deſtinée avoit décrété qu'environ ce temps-là viendroient de la Judée ceux qui auroient l'empire du monde.* Joſeph l'Hiſtorien qui vivoit, comme l'on ſait, du temps de Veſpaſien (6), cite dans ſon Hiſtoire un paſſage des Sibylles, qui parloit du Déluge. Saint Clément d'Alexandrie (7) aſſure que ſaint Paul dans ſes prédications citoit quelquefois les livres Sibyllins, & y renvoyoit les Gentils. Les anciens Peres de l'Egliſe, comme ſaint Juſtin le Martyr, Athénagore, Théophile d'Antioche, Tertullien, Lactance, Euſebe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin & les autres, s'en ſont ſervis utilement contre les Païens, & le fréquent uſage qu'ils en faiſoient, leur fit donner par quelques-uns le nom de *Sibylliſtes* (8).

En voilà plus qu'il n'en faut pour nous autoriſer à rapporter ici en peu de mots ce qu'on dit de ces fameuſes & anciennes Propheteſſes. Leur vie & le temps auquel elles ont vécu, ne nous eſt pas bien connu. La plus fameuſe de toutes, eſt celle à qui les Grecs ont donné le nom d'*E-*

(1) Σιβυλλη. *Quaſi* Σιὸς βουλη. *Jovis conſilium* ; Σιὸς *Laconicè pro* Διὸς. (2) *Clem. Alex. l. 6. Strom.* (3) *Plato in Phædro.* (4) *Ariſtot. de admirandis.* (5) *Sueton in Veſpaſiano.* (6) *Joſeph. Antiq. l. 1, c. 5.* (7) *Clem Alex. l. 6. Stromat.* (8) *Vide Origen. l. 7, contra Celſum.*

rythrée, parce qu'elle étoit née à Erythre en Ionie; & comme elle quitta ſon Pays, & vint s'établir à Cumes en Italie, les Latins lui ont donné le ſurnom de *Cuméenne*. Saint Juſtin le Martyr (1) dit « qu'on prétendoit qu'elle étoit » Babylonienne d'origine, & fille » de Béroſe l'Hiſtorien de Chaldée : qu'étant venue, on ne ſait » comment, dans la Campanie, » c'eſt là qu'elle rendoit ſes Oracles dans une ville nommée » Cumes, qui eſt à ſix milles de » Bayes. J'ai vu l'endroit, ajoute-» t-il, c'eſt un grand Oratoire » taillé dans le roc, qui doit » avoir donné beaucoup de peine » à faire ; car il eſt très-bien » travaillé, & fort ſpacieux. Là, » à ce que me dirent les habitans » du lieu, qui le tiennent par » tradition de pere en fils, cette » Sibylle rendoit ſes réponſes. Ils » me montrerent au millieu de la » grotte trois endroits creux taillés auſſi dans le roc, où ils » diſent qu'elle ſe baignoit, après » les avoir remplis d'eaux; qu'enſuite s'étant habillée, elle ſe » retiroit dans l'appartement le » plus enfoncé de la grotte qui » étoit une eſpece de cellule auſſi » taillée dans le roc, & que s'y » poſant ſur un ſiege élevé, qui » l'avançoit vers le milieu, elle » y prononçoit ſes Oracles. »

Voilà ce que dit ſaint Juſtin de l'antre de la Sibylle de Cumes. On aſſure (2) qu'on l'a vu au même état juſqu'en l'an 1539, qu'un grand tremblement de terre, qui ſecoua toute la Campanie, & jeta du fond de la Mer à Pouzoles, des montagnes de ſable, de gravier, & d'une matiere bitumineuſe, qui abîmerent cet antre de la Sibylle. Si celle dont nous venons de parler, eſt fille de Béroſe le Babylonien, il faut qu'elle ait vécu depuis le Regne d'Alexandre le Grand. Virgile la fait vivre du temps du ſiege de Troye, puiſqu'Enée venant en Italie la viſita & la conſulta. D'autres la mettent au temps de Tarquin le Superbe, dernier Roi de Rome.

Denys d'Halycarnaſſe, Aulu-Gelle, Lactance (3), & quelques autres racontent que ſous le Regne de ce Prince il vint à Rome une femme étrangere, qui offrit au Roi neuf volumes des Oracles des Sibylles, dont elle demandoit trois cents pieces d'or. Tarquin ne voulant pas lui donner cette ſomme, elle en brûla trois de neuf, & lui offrit les ſix qui lui reſtoient pour le même prix. Tarquin la renvoya comme une folle, & ſe moqua d'elle. Elle en brûla encore trois en ſa préſence, & lui demanda s'il vouloit lui donner les trois cents pieces d'or des trois qui lui reſtoient. Un procédé ſi extraordinaire fit ſoupçonner à Tarquin qu'il y avoit là-dedans du myſtere. Il envoya chercher les augures pour ſavoir leur ſentiment; ils répondirent qu'ils trouvoient par certains ſignes, que ce qu'il avoit mépriſé, étoit un préſent des Dieux; que c'étoit grand dommage qu'il n'eût pas acheté les neuf volumes; ils le preſſerent de donner à cette femme ce qu'elle demandoit pour les trois qui reſtoient. Il le fit, la femme livra ſes livres, avertit qu'on les conſervât précieuſement, & qu'ils contenoient la deſtinée de Rome.

Après ces paroles elle ſe retira, & on ne ſait ce qu'elle devint. Tarquin fit mettre ces trois volumes en une eſpece de coffre de pierre dans une voûte ſouterraine au Temple de Jupiter Capitolin,

(1) *Juſtin. Martyr, cohortatio ad Græcos.* — (2) *Onuphrius, lib. de Sibyllis & carminibus Sibyllinis.* — (3) *Dionyſ. Halicarn. l. 4. Aul. Gell. l. 1, l. 19. Noct. Attic. Lactant. de falſâ Religion. l. 1, c. 6, &c.*

& en commit la garde à deux perſonnes de la premiere qualité de Rome, avec défenſe de laiſſer faire lecture ni tirer copie de ces livres, ſans des ordres exprès du Roi. Après l'abolition de la Royauté à Rome, on continua d'avoir pour les livres le même reſpect; & les Romains en firent un des plus grands reſſorts de leur politique, faiſant accroire au peuple tout ce qu'ils jugeoient à propos comme tiré de ces livres, qu'on ne conſultoit, & qu'on n'ouvroit jamais qu'en vertu d'un Décret du Sénat.

Pendant les guerres civiles de Marius & de Sylla (1), le feu ayant pris par hazard au Capitole, les Livres Sibyllins furent conſumés par les flammes. Quelques années après le Capitole étant rétabli, le Conſul Scribonius Curion propoſa au Sénat de rétablir les vers des Sibylles. On apprit qu'il y avoit quelques vers de la Sibylle Erythréenne dans la ville d'Erythre ſa partie. On y députa trois Sénateurs qui y firent un recueil d'environ mille vers Grecs, qui paſſoient pour les prophéties de cette Sibylle; ils les rapporterent à Rome, on en fit en même temps divers recueils en différens autres lieux (2): Le tout fut dépoſé au Capitole en la place de ceux que le feu avoit conſumés.

Mais comme il s'en trouvoit pluſieurs copies, & que chaque particulier ajoutoit à ſon exemplaire tout ce qu'il jugeoit à propos, les Romains pour conſerver à ces Livres quelque crédit, firent défenſe ſous peine de mort aux particuliers d'en garder des copies; ces ordres furent mal obſervés; & Auguſte au commencement de ſa dignité de Grand Pontiſe (3), renouvela les anciennes défenſes, & ayant fait une ſérieuſe recherche de ces exemplaires, & les ayant fait examiner avec beaucoup de rigueur, il fit brûler tous ceux dont on découvrit la ſuppoſition, & fit mettre le reſte avec ce qui étoit déjà au Capitole. Dans la ſuite Tibere (4) en fit encore une nouvelle reviſion, & en condamna au feu pluſieurs volumes, & ces oracles Sibyllins eurent cours juſques vers l'an 399, qu'ils furent entierement détruits.

Voici ce qui donna occaſion à cet événement. Quelque temps auparavant, on avoit fait courir à Rome (5) une Prophétie tirée, diſoit-on, des Livres Sibyllins, qui portoit que la Religion Chrétienne fondée par les ſecrets magiques de Pierre, ne dureroit que trois cents ſoixante-cinq ans, après quoi elle ſeroit entierement anéantie. Ce terme tomboit en l'an 398, qui eſt le 368 depuis l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt; cependant la Religion Chrétienne étoit alors auſſi floriſſante que jamais. L'Empereur Honorius prenant donc occaſion de cette malice des Païens, ordonna l'année ſuivante à Stilicon de faire brûler tous les livres des Sibylles; ce qui fut exécuté en 399, & on abattit juſqu'aux fondemens le Temple d'Apollon, où ces prétendues Prophéties étoient gardées.

Cela n'a pas empêché qu'on n'ait vu depuis, & qu'on ne trouve encore aujourd'hui un Recueil de Vers Grecs en huit Livres, qu'on appelle les Oracles des Sibylles; mais ce n'eſt ni l'ancien Livre des Sibylles connu à Rome depuis

(1) *Plutarch. in Sylla Dienyſ. Halycarn. l. 4. Appian. de Bell. civil. l. 1. Tacit. hiſtor. l. 3, c. 72.* (2) *Lactant. de falſa Religion. l. 6, & de ira Dei, c. 22, & de falſa ſapient. c. 17.* (3) *Tacit. annal. 6. Juſtin. Martyr. apolog. 2.* (4) *Dio Caſſius, l. 57. Tacit. Annal. l. 6.* (5) *Aug. de Civit. Dei, l. 18, c. 53, 54.*

Tarquin le Superbe, ni le Recueil qui fut fait un peu après les guerres civiles de Marius & de Sylla, ni même celui qu'Auguſte réforma & purgea. Celui que nous avons, renferme une partie des Oracles Sibyllins connue du temps d'Auguſte & encore depuis : mais le reſte eſt une rapſodie compoſée par quelque Chrétien, qui en a voulu impoſer au Public par le nom ancien des Sibylles ; mais il l'a fait avec ſi peu d'eſprit & de précaution, que l'impoſture ſaute aux yeux à chaque pas ; par exemple, il fait dire à la Sibylle qu'elle étoit femme d'un des trois fils de Noé, (1) & qu'elle avoit été avec lui dans l'Arche pendant tout le déluge. L'Auteur ſe déclare lui-même Chrétien dans un endroit, qui commence par ces mots (2) : *Nos igitur Chriſti de ſtirpe creati.* Il parle de l'Incarnation, de la Naiſſance, de la Circonciſion, de la Réſurrection, de l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt auſſi clairement que les Evangéliſtes. Il décrit le Regne de Jeſus-Chriſt ſur la terre (3), ſuivant l'idée des Millenaires ; il donne la ſuite des Empereurs Romains (4) ſelon l'ordre de leur ſucceſſion, depuis Jules-Céſar, juſqu'à Antonin le Pieux, & à l'adoption de Marc-Aurele & de Lucius Verus. Tout cela prouve que ces livres, en l'état où nous les avons, ont été compoſés vers le milieu du ſecond ſiecle de l'Egliſe. On peut voir ſur ce ſujet Blondel, *Des Sibylles* ; Caſaubon contre Baron. *Exercit.* 1, *ſectione* 10, *c.* 11. Eraſm. Schmith, *Diſſert. de Sibyllis* ; M. Du Pin, *Proleg. de la Bible* ; Servatius Gallæus, *Sibyllina Oracula.* Amſtelod. 1689. Item *Diſſertationes de Sibyllis*, du même. Amſtelod. 1688.

SIBBOLETH. Voyez *Schibboleth.*

SIBONITE, ou *Silbonite*, ou *Simonite*, région de delà le jourdain (5). On n'en ſait pas bien la ſituation. Peut-être étoit-ce un canton dont la Capitale étoit Silbon : mais Silbon n'eſt pas connue.

SICAMINUM, autrement *Epha*, ou *Képha*, ou *Caïpha*, ville au pied du mont Carmel, du côté du midi, ſur la Méditerranée, vis-à-vis Ptolémaïde, qui n'en eſt éloignée que de la largeur de ſon port. Voyez *Caïpha.*

SICAIRES, *Sicarii*, ainſi nommés du mot Latin *ſica*, une dague (6). C'étoient des voleurs ou des aſſaſſins, qui parurent en Judée quelque temps avant la guerre des Juifs contre les Romains. Joſeph dit que ces malheureux portant ſecretement leurs dagues, ſans que perſonne s'en apperçût, ſe mêloient avec la foule de ceux qui venoient aux grandes Fêtes à Jéruſalem, & perçoient ceux qu'ils jugeoient à propos, & après cela, étoient ſouvent les premiers à crier au meurtre.

SICELEG, ville qu'Achis Roi de Geth donna à David (7), pendant le temps de ſa retraite dans les terres des Philiſtins, & qui depuis ce temps, demeura toujours en propre aux Rois de Juda. Les Amalécites la prirent & la pillerent en l'abſence de David. Joſué l'attribua à la Tribu de Siméon (8). Euſebe dit qu'elle eſt dans la partie méridionale du pays de Chanaan. Les Hébreux (9) la nomment *Ziklag*, ou *Tziklag.*

SICERA. On appelle ainſi tout

(1) *Lib. Sibyll. l.* 3, *in fine.* (2) *Ibid. l.* 8. (3) *Ibid. l.* 2 & 3. (4) *Ibid. l.* 5. (5) *Joſeph. de Bello, l.* 3, *c.* 2. (6) *Antiq. l.* XX, *c.* 7, *p.* 697. (7) 1 *Reg.* XXVII, 5. An du Monde 2947, avant J. C. 1053, avant l'Ere vulg. 1057. (8) *Joſue* XIX, 5. (9) אֲחֻזַּת *Tziklag. Græc.* Σικελαγ.

ce qui peut enivrer ; *Vinum & siceram non bibet.* L'auteur de la vulgate conſerve quelquefois le nom *ſicera* ; & d'autres fois il le traduit par, *omne quod inebriare poteſt* (1). Saint Chryſoſtome (2), Théodoret & Théophile d'Antioche (3), qui étoient Syriens, & qui devoient ſavoir la ſignification & la nature de *ſicera*, aſſurent qu'il ſignifie proprement le vin de palmier. Pline reconnoît que le vin de palmier étoit fort connu dans l'Orient, & qu'on le faiſoit (4), en prenant un *modius* de dattes de palmier, que l'on jetoit dans trois conges d'eau ; après quoi, on en exprimoit le jus, qui enivroit comme le vin. Voyez ci-après *vin de palmier.*

SICHAR, ou *Sichem*, aujourd'hui *Naplouſe*, ville du pays de Samarie. Voyez *Sichem.* Les Hébreux donnoient par mocquerie le nom de *Sichar* à la Ville de Sichem. *Sichar* en Hébreu ſignifie l'ivrognerie, & Iſaïe, c. XXVIII, ℣. 1, appelle les Iſraélites d'Ephraïm *Siccorim*, ivrognes. *Væ coronæ ſuperbiæ, ebriis Ephraïm*, c'eſt ce qui avoit donné lieu aux Juifs de changer le nom de Sichem en *Sichar.*

SICHEM, fils d'Hémor, Prince des Sichémites, ayant enlevé Dina fille de Jacob, qui étoit allée voir une des Fêtes des Sichémites (5), la déshonora ; & l'ayant demandée en mariage, l'obtint, à condition que lui & tous ceux de Sichem ſe feroient circoncire. Mais le troiſieme jour, lorſque la plaie de la circonciſion étoit la plus enflammée & la plus douloureuſe, Siméon & Lévi freres utérins de Dina, entrerent en armes dans la ville de Sichem, & tuerent tous les mâles qu'ils y rencontrerent. Après cela, les autres fils de Jacob & ſes domeſtiques entrerent dans la ville, & la pillerent.

SICHEM (6), ville de la Samarie, nommée autrement *Sichar*, *Neapolis* ou *Naplouſe.* Joſeph dit que les gens du pays l'appeloient *Mabartha*, peut-être à cauſe du Val de *Moré*, qui étoit auprès. Joſué (7) attribua cette ville à la Tribu de Benjamin. Elle étoit dans les montagnes de cette Tribu. Nous avons parlé ailleurs (8) du mont *Gariſim*, ſitué auprès de Sichem : Cette ville fut ruinée par les enfans de Jacob (9), & fut depuis rétablie. Jacob avoit acheté un champ au voiſinage de cette ville, qu'il donna par préciput à Joſeph ſon fils, qui y fut enterré (10). Abimélech la ruina une ſeconde fois, & fit ſemer du ſel par-deſſus (11) : Elle étoit fortifiée d'une grande Tour ou Citadelle, qu'Abimélech n'ayant pu prendre, il y mit le feu & la brûla avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés. Voyez ci-après *Tour de Sichem.* Depuis Jéroboam la rebâtit (12), & y établit ſa demeure. L'on voyoit près cette ville, la fontaine ou le puits de Jacob (13), auprès duquel Jeſus-Chriſt eut un entretien avec une femme Samaritaine. Depuis la ruine de Samarie par Salmanaſar, Sichem fut la

(1) *Levit.* x, 9. כל שכר 70. Σίκερα. (2) *Chryſoſt. in Iſai.* v, 11. *Ita & Theodoret. ibidem.* (3) *Theophyl. Antioch. in Luc.* 1, 15. (4) *Plin. l.* 4, *c.* 16. (5) *Geneſ.* XXXIV, 1, 2, 3, *&c.* Vers l'an du Monde 2265, avant J. C. 1735, avant l'Ere vulg. 1739. (6) שכם *Schechem.* Νεάπολις. *Neapolis.* Σίκιμα, *Sichima*, Σικὰρ, *Sichar.* Μαβαρθα. *Mabartha. Joſeph. de Bello, l.* 5, *c.* 4. *Flavia Neapolis.* (7) *Joſue* XVII, 7, XX, 7. (8) *Geneſ.* XLVIII, 22. (9) *Geneſ.* XXXIV, 27. (10) *Joſue* XXIV, 32. (11) *Judic,* IX, 45. (12) 3 *Reg.* XII, 25. (13) *Joan.* IV, 5.

Capitale des Samaritains ; & Joſeph dit qu'elle l'étoit encore du temps d'Alexandre le Grand (1). Elle étoit à dix milles de Silo (2), à quarante milles de Jéruſalem, & à cinquante-deux milles de Jéricho (3). Saint Jérôme (4) dit que ſainte Paule viſita l'Egliſe, qui étoit bâtie ſur le puits ou la fontaine de Jacob. Antonin Martyr, Adamnanus, & ſaint Villibalde, qui écrivoient au huitieme ſiecle, parlent encore de cette Egliſe. Phocas qui écrivoit au douzieme ſiecle, n'en dit rien.

SICHOR. C'eſt le nom du Nil (5). Sichor en Hébreu, ſignifie *trouble*. L'eau du Nil eſt ordinairement trouble. Voyez ci-devant *Nil*.

SICHOR, dans la Tribu d'Aſer. Voyez ci-après *Sichor*.

SICLE, *ſiclus* ; en Hébreu, *ſchekel* ; poids & monnoie Hébraïque. Il dérive du verbe *ſchakal*, (6) qui ſignifie *peſer*. On emploie le nom de *ſicle* (7), pour marquer toute ſorte de poids, comme du fer, des cheveux, des aromates, & autre choſe. Entre les différens ſentimens qu'on a ſur le poids & ſur la valeur du ſicle, nous nous ſommes déterminés au ſentiment de M. Le Pelletier de Rouen, qui dit qu'il eſt du poids d'une demi-once, ou quatre dragmes Romaines, ou deux cents ſoixante-ſix grains & $\frac{14}{17}$ de grains ; & que le ſicle d'argent valoit préciſément trente-deux ſols, cinq deniers & $\frac{1}{8}$ de deniers de notre monnoie. Moïſe & Ezéchiel diſent qu'il valoit vingt *oboles*, ou vingt *gérah*. *Num.* XVIII, 16, & *Ezech.* XLV, 12. Voyez la Table des poids & meſures.

LE SICLE D'OR étoit de même poids que le ſicle d'argent, & il valoit vingt-trois livres, quatre ſols & quatre deniers.

LE SICLE DU SANCTUAIRE étoit, ſelon pluſieurs Interpretes, le double du ſicle commun ; mais ce ſentiment manque de bonnes preuves. Nous croyons que c'eſt le même que le ſicle ordinaire, & que l'on n'ajoute ces mots, *du Sanctuaire*, que pour marquer un poids juſte & exact, tel que les étalons que l'on gardoit dans le Tabernacle ou dans le Temple.

SICYONE, ville du Péloponeſe ou d'Achaïe, à laquelle les Romains écrivirent en faveur des Juifs. 1 *Macc.* XV, 23.

SIDÉ, ville de Pamphylie. Le Sénat Romain écrivit aux habitans de *Sidé* en faveur des Juifs, afin qu'ils les regardaſſent comme un peuple ami & allié. 1 *Macc.* XV, 23. An du Monde 3865, avant Jeſus-Chriſt 135, avant l'Ere vulgaire 139.

SIDON, fils aîné de Chanaan (8), & fondateur de la très-ancienne ville de Sidon, Capitale de la Phénicie.

SIDON, ville très-ancienne & très-célebre, fondée par Sidon fils aîné de Chanaan. Strabon met (9) Sidon à quatre cents ſtades de Béryte, & deux cents de Tyr.

La plupart dérivent le nom de *Sidon*, de l'Hébreu ou du Syrien *ṣada* (10), qui ſignifie *pêcher*. Joſué (11) la nomme *Sidon la grande*, par excellence ; d'où quelques-uns (12) ont pris occaſion de dire que de ſon temps il y avoit deux *Sidon*, une grande & l'autre petite : mais aucun Géographe n'a fait

(1) *Antiq. l.* XI, *c.* 8. (2) *Euſeb. & Hieron. in locis.* (3) *Vide Reland. in Sichem.* (4) *Hieron. Epitaph. Paulæ.* (5) *Joſue* XIII, 3. *A fluvio Turbido. Heb. A fluvio Sichor.* שיחור *Vide & Jerem.* II, 18. (6) שקל *Schekel, ſiclus.* (7) *Exod.* XXX, 23, 24, 2 *Reg.* XIV, 26. (8) *Geneſ.* X, 15. (9) *Strab. l.* 16. (10) צדה *Piſcari.* (11) *Joſue* XI, 8. (12) *Vide Hieronym. Onomaſt. in Cana.*

mention d'une ſeconde Sidon, diſtinguée de la grande. Joſué (1) aſſigna Sidon à la Tribu d'Aſer : mais cette Tribu ne put s'en mettre en poſſeſſion. Elle eſt ſituée ſur la Méditerranée, dans une belle campagne, à une journée de *Paneas* (2), ou des ſources du Jourdain, ayant un bon port. Abulféda la met à ſoixante-ſix milles ou vingt-deux lieues de Damas. Cette ville a été de tout temps fameuſe par ſon commerce. On l'appelle aujourd'hui *Zaïde*. On montre quelques anciennes Médailles de Sidon, où l'on voit d'anciens caracteres Phéniciens, qui ſont les mêmes que les caracres Hébreux dont ſe ſervoient les Juifs avant la captivité de Babylone. Les principales Divinités des Sidoniens étoient, *Baal* & *Aſtarte*, ou le Soleil & la Lune. Ils adoroient auſſi Hercules. Les Hébreux ont ſouvent imité l'idolatrie des Phéniciens, ſur-tout depuis qu'Achab Roi d'Iſrael eut épouſé Jézabel fille d'Etbaal Roi de Sidon (3). Il eſt très-ſouvent fait mention de cette ville dans l'Ecriture.

MAARA DES SIDONIENS, *Maara Sidoniorum*, Joſué XIII, 4, ville apparemment aſſez près de Sidon. D'autres croient que c'étoit une caverne. *Maara* en Hébreu, peut ſignifier une caverne (4).

SIDRACH, c'eſt le nom Chaldéen que l'on donna dans la Cour du Roi Nabuchodonoſor, à Ananias compagnon de Daniel (5). Voyez *Ananias*.

I. SIECLE, *ſæculum*, ſe prend d'ordinaire pour une durée de cent ans ; mais je ne crois pas qu'il ſe trouve en ce ſens dans l'Ecriture.

II. SIECLE, eſt mis pour un long temps. Par exemple (6): *Les géans ſont ces hommes fameux depuis long-temps* : *Potentes à ſæculo viri famoſi*. On donne auſſi ce nom au temps qui s'écoule d'un Jubilé à un autre. L'eſclave Hébreu qui ne vouloit pas profiter du privilege que lui donnoit l'année ſabbatique, pour rentrer en liberté, demeuroit chez ſon maître pour toujours, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'année ſabbatique : *Erit ei ſervus in ſæculum* (7).

III. SIECLE, *ſæculum*, ſe met pour toujours, pour l'éternité (8): *Eloignons Adam du jardin d'Eden, de peur qu'il ne prenne du fruit de l'arbre, & qu'il ne vive, in ſæculum*, dit l'Hébreu, c'eſt-à-dire, *pour toujours*. L'Ecriture appelle ſouvent *une alliance du ſiecle*, *fœdus ſæculi*, une alliance qui doit durer toujours. Les Hébreux appellent le tombeau (9), *la maiſon du ſiecle*, parce qu'on y demeure toujours, & qu'on n'en revient point ; & les bornes anciennes, *les bornes du ſiecle*, *terminos ſæculi* (10) ; & d'anciennes ruines (11), *des ruines du ſiecle*, *Edificabuntur in te deſerta ſæculorum* : & ceux qui ſont dans le tombeau, *le peuple du ſiecle* (12), *populum ſempiternum* ; & *les jours du ſiecle* (13), marquent les temps paſſés : *Reædificabo illud ſicut in diebus antiquis* : l'Hébreu, *diebus ſæculi*. Voyez auſſi Michée, VII, 14. *Sicut dies ſæculi*, comme autrefois, & *Malac.* III, 4.

IV. LE SIECLE, *ſæculum*, marque le monde, la vie. *Les inquietudes de ce ſiecle* (14) ; *les enfans de ce ſiecle* (15) ; *la conſommation de ce ſiecle* (16) ; la ſageſſe de ce ſiecle ;

(1) *Joſue* XIX, 28, *& Judic.* I, 31. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 5, *c.* 2. (3) 3 *Reg.* XVI, 31. (4) מחרה *Maara*, *caverna*. (5) *Dan.* I, 7. (6) *Geneſ.* VI, 4. (7) *Exod.* XXI, 6, comparé à *Levit.* XXV, 8. (8) *Geneſ.* III, 22. (9) *Eccle.* XII, 5, *in Hebr.* (10) *Prov.* XXII, 28, XXIII, 10. (11) *Iſai.* LVIII, 12. (12) *Ezech.* XXVI, 20. (13) *Amos* IX, 11. (14) *Matth.* XIII, 22. (15) *Luc.* XVI, 8. (16) *Matth.* XI, 49.

les Princes de ce ſiecle; ne vous conformez point à ce ſiecle corrompu, &c. Ces expreſſions ſont fréquentes dans les Livres du nouveau Teſtament.

SIENE, ville ſituée vers les frontieres d'Ethiopie, entre Thebes & les grandes cataractes du Nil. On l'écrit ordinairement avec un *y*, *Syene*. Ezéchiel (1) la met à l'extrêmité de l'Egypte oppoſée au pays de Chus : *A turre Syenes, uſque ad terminos Chus*. Or le pays de Chus eſt dans l'Arabie Pétrée, vers le fond de la Mer Rouge. Mais on peut auſſi traduire l'Hébreu de cette ſorte (2) : *Depuis Migdol, juſqu'à Siene, & juſqu'aux frontieres de Chus*. Le pays de *Chus* étoit auſſi l'Ethiopie proprement dite, qui eſt au-deſſus & au midi de Siene, qui eſt la derniere ville d'Egypte. *Migdel* ſignifie une tour, & on trouve une ville de ce nom dans Moïſe (3). Dans le Chapitre XXX, 6, Ezéchiel met encore Migdol & Siene comme les deux extrêmités de l'Egypte : *A turre Sienes, gladio cadetis in ea* ; ou ſelon l'Hébreu (4), *depuis Migdol, juſqu'à Siene, &c.* Joſeph (5) donne deux mille ſtades de long à l'Egypte, depuis Péluſe juſqu'à Siene.

Quant à la ville de *Siene*, elle eſt fort connue chez les Anciens (6), qui en parlent comme de la derniere ville de l'Egypte, en tirant vers l'Ethiopie. Pline dit qu'elle eſt dans une Péninſule, ſur le bord oriental du Nil ; qu'elle a mille pas de circuit, & qu'il y a une garniſon Romaine. Strabon (7) dit qu'il y avoit trois cohortes Romaines, pour empêcher les irruptions des Ethiopiens. Il ajoute qu'il y a dans cette ville un puits, où le Soleil paroît à plomb, & ſans faire aucune ombre à midi, lorſqu'il eſt vers le commencement du ſigne de l'Ecreviſſe. Pline (8) en parle auſſi : *Solſtitii die medio nullam umbram jaci*. Et Lucain (9) :

... Umbras nuſquam flectente Syene.

Les Géographes Arabes donnent à la ville de Siene le nom d'*Aſuan*, & la placent dans le pays qu'ils appellent *Al-vahat*, où l'on voit encore quantité de ruines, qui prouvent que cette Province étoit autrefois fort riche & fort peuplée. Siene eſt fort petite dans ſon enceinte (10), mais fort peuplée, tant de ſes propres habitans, que des étrangers, qui y négocient à cauſe des mines d'or & d'argent qui n'en ſont pas éloignées. On tient même que la ſeule mine des Emeraudes Orientales qui ſoit connue dans le monde, ſe trouve dans ſon terroir, qui d'ailleurs eſt abondant en toute ſorte de fruits, quoiqu'elle ſoit ſituée ſous le tropique. Les montagnes d'Alaki, & de Giannadel, où ſont les grandes cataractes du Nil, enferment tout ſon territoire. La premiere de ſes montagnes eſt à ſon Orient, & la ſeconde à l'Occident. L'on compte cinq petites journées de cette Ville, juſqu'à celle de Chus, qui eſt plus Septentrionale, & dont la longitude eſt de 61 degrés 30 minutes, & la latitude de 24 degrés 30 minutes. Elles ſont toutes deux dans le ſecond climat.

SIFFLER, eſt une eſpece d'inſulte & de mépris. *Tous ceux* qui verront ce Temple détruit (11), *ſeront frappés d'étonnement, ſiffleront, & diront :* D'où vient que le Seigneur a ainſi traité cette Ville

(1) *Ezech.* XXIX, 10 ; XXX, 6. (2) מגדול כיבת ועדי גבול כוש (3) *Exod.* XIV, 2. (4) מיגדול סוכה (5) *De Bello, l.* 5, *c.* 11. (6) *Strab. Ptolom. Herodot. Plin. Stephan. Alii.* (7) *Strab. l.* 7. (8) *Plin. l.* 2, *c.* 73. (9) *Lucan. l.* 2, *v.* 587. (10) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 141. (11) 3 *Reg.* IX, 8.

en ce temps ? & Job parlant de l'impie humilié (1), dit qu'on *frappera des mains, & qu'on ſifflera, en conſidérant le lieu où il étoit.* Je rendrai cette Ville un ſujet de riſée & de mocquerie (2); *Ponam civitatem hanc in ſtuporem & in ſibilum; omnis qui præterierit per eam, obſtupeſcet, & ſibilabit ſuper univerſas plagas ejus.* Jérémie répete cette même expreſſion en pluſieurs endroits. Voyez *Jerem.* XLIX, 17; L, 13. *Thren.* II, 15, 16. Voyez auſſi *Ezech.* XXVII, 36, & *Sophon.* II, 15.

SIFFLER, appeler quelqu'un en ſifflant, eſt une marque d'autorité & de puiſſance. Le Seigneur dit que dans ſa colere il ſifflera & appellera les ennemis contre Jéruſalem : *Sibilabit ad eum de finibus terræ* (3). D'un coup de ſifflet il les ſera venir des extrêmités de la terre. Et en un autre endroit (4): *Le Seigneur ſifflera*, & fera venir à lui *la mouche qui eſt ſur les fleurs d'Egypte, & l'abeille qui eſt dans l'Aſſyrie; & elles viendront ſe repoſer dans toutes les vallées & dans tous les creux des rochers* : Ces deux mouches que Dieu fait venir en ſifflant, ſont les Rois d'Egypte & d'Aſſyrie. Ils viendront avec leurs troupes dans les terres d'Iſrael, & ſe répandront dans tout le pays. Théodoret & ſaint Cyrille d'Alexandrie écrivant ſur Iſaïe, remarquent qu'en Syrie & en Paleſtine les gardes de mouches à miel les font ſortir de leurs ruches, les menent à la campagne, & les ramenent dans leurs ruches, au ſon de la flûte & du ſifflet. Zacharie parlant du retour de la captivité de Babylone (5), dit que le Seigneur raſſemblera, & ramenera Juda dans ſon pays, comme par un coup de ſifflet ; ce qui marque la facilité & l'autorité avec laquelle il fera ce grand ouvrage : *Sibilabo eis, & congregabo illos.*

SIGAION, ou *Schiggaïon* (6). Ce terme ſe trouve dans l'Hébreu au titre du Pſeaume VII, & dans Abacuc, III, 1. Les Septante l'ont traduit par *Pſeaume* ou Cantique : mais Aquila & Symmaque l'ont rendu par *l'ignorance*, ou *les péchés d'ignorance.* Théodotion dans Abacuc, porte, *pour les péchés volontaires* (7) : mais il y a quelque ſujet de douter que ſon Texte ſoit bien entier. Quoi qu'il en ſoit, les uns croient que *ſiggaïon* eſt un inſtrument de muſique ; les autres, que c'eſt un certain air ſur lequel on chantoit ce Pſeaume. D'autres traduiſent *l'erreur de David* ; d'autres, *ſecret de David ;* d'autres, *délices de David* ; d'autres, *inquiétudes de David.* Nous croyons qu'il faut traduire : *Cantique de douleur*, ou *Cantique de conſolation de David.* L'Arabe *ſchaga*, ſignifie *être dans la douleur ;* & l'Hébreu (8) *ſchagah*, ſe réjouir, ſe conſoler. Voyez notre Préface ſur le Pſeaume VII.

SIGNAL ou SIGNE qu'on élevoit ſur les montagnes dans les alarmes publiques, pour ramaſſer les troupes. Voyez ci-devant l'article *Poſtes.*

I. SIGNE. Ce terme ſe prend pour ce qui ſert à marquer quelque choſe, comme quand le Seigneur donne à Noé l'arc-en-ciel, comme un ſigne de ſon alliance (9), & qu'il ordonne la circonciſion à Abraham, comme le ſceau de l'al-

(1) *Job.* XXVII, 23. (2) *Jerem.* XIX, 8. (3) *Iſai.* V, 16. (4) *Iſai.* VII, 18. (5) *Zach.* X, 8. (6) *Pſal.* VII, 1. שיגיון לדויד 70. Ψαλμὸς τῷ Δαυιδ. *Aqu. & Symm. pro ignoratione.* (7) *Abac.* III, 1. על שגיונות *Vulg. Pro ignorantiis. Theodoti.* Υπερ των ἑκουσιασμων *Pro voluntariis, ſupp. peccatis.* (8) *Vide Prov.* V, 19, 20, & XX, 21. (9) *Geneſ.* IX, 12, 13.

liance qu'il fait avec lui & avec ſa poſtérité (1). Le ſoleil & la lune ſont établis de Dieu pour être les ſignes des temps & des ſaiſons. *Geneſ.* I. 14.

II. SIGNE, ſe met pour un miracle. Vous ferez ces ſignes au milieu de l'Egypte, dit le Seigneur à Moïſe (2), & ſi les Egyptiens ne croient pas au premier ſigne, ils croiront au ſecond, &c. Ce terme de *ſignum*, eſt très-commun en ce ſens dans l'Ecriture.

III. *Signum* ſe met auſſi ſouvent pour la preuve de quelque choſe. Par exemple (3) : *Voici le ſigne que je vous ai envoyé* : *Donnez-moi un ſigne*, une preuve *que c'eſt vous qui me parlez (4). Quel ſigne me donnez-vous, pour me perſuader que je ſerai guéri* (5)? &c. Cette acception revient à la premiere, que nous avons marquée ci-devant; de même que ce qui eſt dit dans la Géneſe, IV, 15, que le Seigneur *mit un ſigne* dans Caïn, il lui mit une marque pour le faire reconnoître.

IV. LES SIGNES DU CIEL, LES SIGNES DES MAGICIENS, ſont les preſtiges des Magiciens, & les phénomenes du Ciel, dont on veut ſe ſervir pour effrayer les ſimples. *Le Seigneur rend inutiles les ſignes des Magiciens* (6), & des Devins. Et ailleurs (7) : *A ſignis Cœli nolite metuere, &c.* Ne craignez point les ſignes du Ciel.

V. SIGNE, être un ſigne pour la maiſon d'Iſrael (8) : *Me voici, moi & mes enfans, que le Seigneur a établis pour être un ſigne à Iſrael*; c'eſt-à-dire, ce qui m'arrivera, ſera une prophétie de ce qui arrivera à tout le peuple du Seigneur. Voyez auſſi *Ezechiel*, IV, 3. Le Seigneur fait éclater ſa vengeance ſur les pécheurs (9), & il les rend comme un ſigne & une preuve publique & ſenſible de ſa colere.

SIGO, ou *Sigoph*. Joſeph (10) parle d'une ville de ce nom dans la Galilée.

SIHA, fils d'Aſupha, de la race des Nathinéens. 1 *Eſdr.* II, 43.

SIHOR, ou *Sichor*. Ce nom ſe prend quelquefois pour le *Nil*. Voyez ci-devant *Sichor*, & le *Nil*.

SIHOR, ou *Sichor*. On croit que c'eſt une ville dans la partie occidentale de la Tribu d'Aſer. Cet endroit ne doit pas être loin du Carmel. M. Reland (11) conjecture que ce pourroit être la ville, ou *le fleuve des Crocodiles*, que Pline (12) & Strabon mettent dans ce pays-là. Strabon dit qu'elle eſt entre Ptolémaïde & la tour de Straton, ou Céſarée de Paleſtine. L'Hébreu lit (13), *Sichor-Lebanath*; & nous croyons que *Lebanath* eſt le Promontoire blanc, entre Ecdippe & Tyr (14), & que *Sichor* eſt un ruiſſeau de ce canton-là. *Sichor* ſignifie *trouble*.

I. SILAS, ou *Sylvanus*, étoit, ſelon ſaint Luc (15), *un des principaux d'entre les Freres*; ce qui fait juger qu'il étoit du nombre des ſoixante & dix Diſciples. Lorſque la diſpute ſur l'obſervation des cérémonies légales s'éleva à Antioche, on choiſit Paul, Barnabé, Judas & Silas, pour aller conſulter ſur cela les Apôtres à Jéruſalem. On croit (16) que c'eſt le même Silas qui eſt marqué ſous le nom de *Sylvanus* dans le titre

(1) *Geneſ.* XVII, 11. (2) *Exod.* IV, 17, 8, 9, *&c.* (3) *Exod.* III, 12. (4) *Judic.* VI, 37. (5) 4 *Reg.* XX, 8. (6) *Iſai.* XLIV, 25. (7) *Jerem.* X, 2. (8) *Iſai.* VIII, 18. (9) *Ezech.* XIV, 8. (10) *De Bello, l.* 2, *c.* 25. (11) *Reland. Paleſt. l.* 3, *p.* 730. (12) *Plin. l.* 5, *c.* 19. *Strabo, l.* 16. (13) *Joſue* XIX, 16. שיחור לבנת (14) *Plin. l.* 5, *c.* 19. (15) *Act.* XV, 22. (16) *Hieronym. Grot. Fromond.*

des

des deux Epîtres de saint Paul aux Thessaloniciens. Saint Pierre (1) l'avoit chargé de sa première Lettre écrite de Rome, où il l'appelle *un Frere fidelle*. Silas s'attacha à saint Paul ; & après que Paul & Barnabé se furent séparés à l'occasion de Jean-Marc (2), Silas suivit saint Paul, & alla visiter avec lui les Eglises de Syrie & de Cilicie. De là ils passerent dans la Lycaonie, dans la Phrygie & dans la Galatie ; & enfin ils traverserent la mer, & vinrent en Macédoine. On peut voir l'article de *saint Paul*, qui eut la principale part à tout cela.

Etant à Philippes (3), saint Paul délivra de l'esprit de Python une fille qui en étoit possédée. Les maîtres de cette fille, qui perdoient beaucoup par la guérison de leur esclave, parce que le Démon qui la possédoit, lui faisoit auparavant prononcer des especes d'oracles & de prédictions, se saisirent de Paul & de Silas, les traînerent devant les Magistrats, & les accuserent de vouloir introduire dans la ville des coutumes contraires à celles des Romains. Le peuple accourut au bruit ; & les Magistrats ayant fait battre publiquement de verges Paul & Silas, les envoyerent en prison. La nuit il se fit un grand tremblement de terre, les portes de la prison s'ouvrirent, & les liens des prisonniers se rompirent. Le geolier croyant que ses prisonniers s'étoient sauvés, vouloit se tuer ; mais Paul lui cria de ne se point faire de mal, parce qu'aucun des prisonniers n'étoit sorti. Après cela le geolier se convertit, & reçut le baptême avec toute sa maison, ainsi que nous l'avons raconté dans l'article de *saint Paul*. Le lendemain les Magistrats envoyerent dire que l'on pouvoit mettre en liberté Paul & Silas : mais Paul répondit, qu'on ne traitoit point de cette sorte des citoyens Romains, & que les Magistrats vinssent eux-mêmes les tirer de prison. Ces paroles de saint Paul font juger que Silas pouvoit être aussi citoyen Romain.

De Philippes ils allerent à Thessalonique & à Bérée, où ils prêcherent Jesus-Christ, & saint Paul s'étant retiré de Bérée à Athenes, il y manda Silas, lequel ne put néanmoins l'aller joindre qu'à Corinthe ; & ce fut là qu'ils écrivirent ensemble les deux Epîtres aux Thessaloniciens (4). Silas l'aida beaucoup dans la prédication de l'Evangile (5). Le Martyrologe Romain met la Fête de saint Silas le 13 Juillet. Adon dit qu'il mourut en Macédoine, & semble marquer que ce fut par le martyre. Les Grecs distinguent mal-à-propos *Silas* & *Sylvain*, & font la Fête de l'un & de l'autre le 30 Juillet. Il y en a qui rapportent à Silas ce que dit saint Paul aux Corinthiens (6) : *Je vous envoie mon frere, qui est devenu célebre dans toutes les Eglises, & qui a même été choisi par elles pour être le compagnon de mes voyages.*

SILAS & CARPUS. On prétend que ce sont ces deux disciples que saint Jean-Baptiste envoya à Jesus-Christ, pour lui demander s'il étoit le Christ (7) ; non qu'il en doutât, mais afin de procurer à ces deux disciples la connoissance du Sauveur, & pour donner au Sauveur occasion de les catéchiser, & de se faire connoître à eux pour ce qu'il étoit.

(1) 1 *Petr.* v, 12. An de J. C. 45. (2) *Act.* xv, 37. . . . 41. An de J. C. 51. (3) *Act.* xvi, 11, 12, &c. (4) An de J. C. 52. (5) 2 *Cor.* i, 19. (6) 2 *Cor.* viii, 18, 19. (7) *Matth.* xi, 2, 3, &c.

Voy. *Gerhard, Comment. ad Matth.* XI, & *Baron. Not. in Martyrol. Rom.* XIII, *Jul. &* XIII *Octob.*

Il y a ſur le motif de cette députation de ſaint Jean à Jeſus-Chriſt divers ſentimens dans les anciens & les nouveaux Commentateurs; les uns croyant que Jean avoit conçu quelque doute ſur Jeſus-Chriſt; d'autres, que ſes Diſciples ſeuls doutoient de ſa Miſſion : D'autres, que Jean lui demandoit ſes ordres pour l'autre vie. On peut voir ſur cela notre Commentaire ſur ſaint Matthieu, Chap. XI.

I. SILENCE. Ce terme ſignifie non-ſeulement le ſilence ordinaire, qui conſiſte à ne rien dire, mais dans le ſtyle des Hébreux il ſe prend auſſi, pour demeurer en repos, demeurer immobile. Par exemple (1) : *Qu'ils ſe taiſent comme une pierre.* La Vulgate porte : *Fiant immobiles quaſi lapis. Que la fille de votre œil ne ſe taiſe point* (2); que votre prunelle ne ceſſe point de répandre des larmes. *Le ſoleil & la lune ſe turent* (3), ils s'arrêterent au commandement de Joſué.

II. LE SILENCE ſe met pour une ruine entiere, un aſſujettiſſement total. *Ar de Moab eſt réduite au ſilence* (4); elle eſt ruinée ſans reſſource. *Nous nous taiſons, parce que le Seigneur nous a réduits au ſilence* (5), nous a accablés de maux. *Le ſilence fait votre louange, ô mon Dieu* (6) ! Nous devons demeurer devant vous dans un ſilence de reſpect & de ſoumiſſion. *Toute la terre demeura dans le ſilence devant Alexandre* (7), &c.

III. LE SILENCE ſe prend pour la mort, pour le tombeau. *Si vous ne m'aviez ſecouru, mon ame ſeroit demeurée dans le ſilence* (8). *Ceux qui deſcendent dans le ſilence, ne loueront pas votre nom* (9).

SILIQUES. Il eſt dit dans ſaint Luc, XV, 6, que l'enfant prodigue réduit à garder des pourceaux, auroit déſiré pouvoir ſe raſſaſier des ſiliques des porcs : *Cupiebat implere ventrem ſuum de ſiliquis quas porci manducabant.* Voyez ci-devant *Gouſſes ;* c'eſt la vraie ſignification de *Siliqua.*

SILLEUS, époux, ou plutôt pourſuivant de Salomé ſœur d'Hérode. Voyez *Syllæus.*

SILLON, *Sulcus.* Les Auteurs ſacrés tirent quelquefois des ſimilitudes des ſillons, qu'il eſt important d'expliquer ici. Job (10), *ſi adverſum me terra mea clamat, & cum ipſa ſulci ejus deflent* : Si ma terre éleve ſa voix contre moi, & ſi ſes ſillons gémiſſent avec elle : ſi j'ai fait labourer ma terre à de pauvres Laboureurs ſans leur payer leur peine. Le Pſalmiſte (11) : *Rivos ejus inebria, multiplica genimina ejus ; Seigneur, enivrez, arroſez ſes ſillons, briſez ſes mottes.* Selon l'Hébreu, l'Auteur de l'Eccléſiaſtique (12) dit que toute l'application du Laboureur eſt de remuer la terre, & de former des ſillons ; *Cor ſuum dabit ad verſandos ſulcos.* Voilà pour le ſens littéral de ce te[illegible]

Dans le ſens figuré le même Auteur dit (13) : *Gardez-vous bien de ſemer des maux dans les ſillons de l'injuſtice* ; car ſi vous ſemez l'injuſtice, vous recueillerez toutes ſortes de maux & de diſgraces. Voyez *Galat.* IV, 7. Le Prophete Oſée (14) : *Germinabit quaſi amaritudo judicium ſuper ſulcos agri* :

(1) *Exod.* XV, 16 דמם כאבן ==(2) *Thren.* II, 18. ==(3) *Joſue* X, 12, 13. ==(4) *Iſai.* XV, 1. עד גרמה ==(5) *Jerem.* VIII, 14. ==(6) *Pſalm.* LXXXIII, 2. ==(7) 1 *Macc.* I, 3. ==(8) *Pſalm.* XCIV, 17. ==(9) *Pſalm.* XCV, 17. בל ירמה ==(10) *Job.* XXXI, 38. ==(11) *Pſalm.* LXIV, 11. ==(12) *Eccli.* XXXVIII, 27. ==(13) *Eccli.* VII, 3. ==(14) *Oſee* X, 4.

Le jugement & la colere de Dieu produira l'amertume ſur les ſillons de votre champ. C'eſt une double métaphore, *Judicium* marque la vengeance de Dieu; elle germe, elle produit *l'amertume*, des herbes ameres; ce ſont les maux dont Dieu nous frappe, & elle les produit, *quaſi ſuper ſulcos agri*, comme ſur un champ labouré, & prêt à recevoir la ſemence. Et le même Prophete aux ℣. 11, 12 du même chapitre : *Arabit Judas, confringet ſibi ſulcos Jacob :* Je ferai labourer Juda, & Jacob briſera les mottes, & formera les ſillons; les Iſraélites des dix Tribus & ceux de Juda, eſſuyeront l'un après l'autre les effets de ma colere. Mais, ajoute-t-il, ℣. 12 : *Semez dans la juſtice, & moiſſonnez dans la miſéricorde.* Semez la juſtice, & vous moiſſonnerez la miſéricorde.

SILO, ville célebre dans la Tribu d'Ephraïm (1), éloignée de douze milles, ou de quatre lieues de Sichem, ſelon Euſebe, ou ſeulement de dix milles, ſelon ſaint Jérôme. Elle étoit dans l'Acrabatene, ſelon l'un & l'autre. Du temps de ſaint Jérôme (2), Silo étoit entierement ruinée, & on n'y montroit plus rien de remarquable, que les fondemens de l'Autel des holocauſtes, qui y avoit été du temps que le Tabernacle y ſubſiſtoit. C'eſt à Silo que Joſué aſſembla le peuple (3), pour faire le ſecond partage de la Terre promiſe. C'eſt au même lieu que l'on fixa le Tabernacle du Seigneur, lorſque le peuple fut établi dans ſon pays. *Joſue* XIX, 51. L'Arche & le Tabernacle du Seigneur demeurerent à Silo depuis l'an du Monde 2560, qu'elle y fut fixée par Joſué (4), juſqu'en l'an du Monde 2888, avant Jeſus-Chriſt 1112, avant l'Ere vulgaire 1116, qu'elle fut priſe par les Philiſtins, du temps du Grand-Prêtre Héli (5). C'eſt à Silo que Samuel commença à paroître. C'eſt là que demeuroit le Prophete Ahias (6). Jérémie (7) avoit prédit que le Temple de Jéruſalem ſeroit réduit au même état que Silo. Après le retour de l'arche du pays des Philiſtins, au lieu de la rapporter à Silo on la dépoſa à Cariathïarim (8).

M. Reland conjecture que c'eſt du nom de Silo que Pauſanias (9) a pris occaſion de dire, que Silénus compagnon de Bacchus, étoit enterré dans la Paleſtine. Benjamin de Tudele dit que de ſon temps on y montroit le tombeau de Samuel. On voit ſur les Médailles de Sichem ou Néapolis, Silene repréſenté, ce qui pourroit faire croire que c'étoit plutôt à Sichem, qu'à Silo, qu'on auroit cru voir le tombeau de ce demi-Dieu.

Le Patriarche Jacob étant au lit de la mort, prédit la venue du Meſſie ſous le nom de *Silo* ou *Schilo*. *Non auferetur ſceptrum de Juda, donec veniat qui mittendus eſt* : Hébreu, *Donec veniat Silo*. Voyez ci-devant *Schilo*.

SILOÉ, ou *Siloa*, ou *Siloam*, fontaine aux pieds des murs de Jéruſalem, du côté de l'orient, entre la ville & le torrent de Cédron. Saint Epiphane (10) écrit que Dieu accorda cette fontaine aux prieres du Prophete Iſaïe : mais elle ſubſiſtoit long-temps avant ce Prophete; & il y a toute

(1) *Joſue* XVIII, XIX, XXI. (2) *Hieron. in Sophon.* 1, *& in Epitaph. Paulæ.* (3) *Joſue* XVIII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 2560, avant J. C. 1440, avant l'Ere vulg. 1444. (4) La même année 2560. (5) 1 *Reg.* IV. (6) 3 *Reg.* XIV, 2. (7) *Jerem.* VII, 12, 14; XXVI, 6, 9. (8) 1 *Reg.* VI, 21. (9) *Pauſan. l.* 6, *c.* 24. (10) *Epiphan. de vita & morte Prophet. p.* 248.

apparence que c'eſt la même que la fontaine du Rogel, ou du Foulon, qui eſt connue dans Joſué (1), & dans les Livres des Rois (2). La ſituation de la fontaine du Rogel à l'Orient, & au pied des murs de Jéruſalem, de même que la fontaine de Siloé, nous perſuade que c'eſt la même ſource; car il n'y en avoit pas plus d'une de ce côté-là. Joſeph parle ſouvent des eaux de Siloé. Il dit (3) que quand Nabuchodonoſor aſſiégea Jéruſalem, cette fontaine augmenta ſes eaux; & que la même choſe arriva, pendant que Tite fit le ſiege de cette ville: en ſorte qu'au lieu qu'auparavant on n'en pouvoit avoir qu'à peine avec de l'argent, pendant le ſiege elle en fourniſſoit abondamment à l'armée Romaine, & qu'il en reſtoit encore pour arroſer les jardins.

Iſaïe (4) inſinue que ſes eaux couloient doucement, & ſans bruit: *Ce peuple*, dit-il, *a mépriſé les eaux de Siloé, qui coulent paiſiblement, & je ferai venir ſur lui les eaux de l'Euphrate, qui ſont ſi rapides & ſi abondantes, &c.* Saint Jérôme (5) dit que Jéruſalem n'a que la ſeule fontaine de Siloé d'où elle tire ſes eaux; & encore cette fontaine ne coule-t-elle pas toujours: *Uno fonte Siloe, & hoc non perpetuò utitur civitas.* Mais anciennement il n'en étoit pas ainſi; au moins l'Ecriture ne nous en donne pas cette idée. Saint Jérôme (6) lui-même dit que les eaux de Siloé rendoient la vallée où elles couloient, très-agréable & très-délicieuſe, parce qu'elles y arroſoient des bois & des jardins. Monconis (7) dit que l'eau de cette fontaine eſt un peu ſalée, & n'eſt point de bon goût. Les Rabbins (8) racontent que les Prêtres buvoient de l'eau de Siloé, lorſqu'ils avoient trop mangé de chair, afin d'aider à la digeſtion. La ſalure dont parle Monconis, y pouvoit contribuer. Saint Jean parle de la piſcine de Siloé, nommée *Bethſaïda*, plutôt *Betheſda*. Nous en avons parlé ſous le titre de *Betheſda*.

TOUR DE SILOÉ. Il eſt dit dans l'Evangile (9) que la Tour de Siloé tomba ſur dix-huit hommes, & les écraſa ſous ſes ruines. On croit que cette tour étoit près la fontaine de Siloé, dont nous venons de parler.

SILONI. 1 *Par.* IX, 5. C'eſt, à ce que l'on croit, un nom d'homme, pere d'Aſaïas, & de la Tribu de Juda. D'autres veulent que Siloni dérive de la ville de *Silo*, ou de *Sela* fils de Juda.

SILVAN, *Silvanus*. Voyez *Silas*.

I. SIMEON, fils de Jacob & de Liah (10), naquit l'an du Monde 2247, avant Jeſus-Chriſt 1753, avant l'Ere vulgaire 1757. Il étoit frere utérin de Dina; & après que Sichem fils d'Hémor l'eut déshonorée de la maniere que nous avons dit ſous les articles de *Dina* & de *Sichem*, Siméon & Lévi (11) entrerent en armes dans Sichem, égorgerent tous les hommes qu'ils y trouverent, & emmenerent leur ſœur dans la maiſon de Jacob. On croit que Siméon fut un de ceux qui témoignerent plus d'animoſité contre Joſeph ſon frere, & qu'il avoit conſeillé à ſes autres freres de le tuer (12). On fonde cette

(1) *Joſue* XV, 7; XVIII, 16. (2) 2 *Reg.* XVII, 17, & 3 *Reg.* I, 9. (3) *Joſeph. de Bello, l.* 5, *c.* 26. (4) *Iſai.* VIII, 6. (5) *Hieron. in Jerem.* XIV. (6) *Hieron. in Jerem.* XIV, & XXXII, & *in Matth.* X. (7) Monconis, Voyage de la Terre ſainte, partie 2, p. 38. (8) *Rab. Nathan. in Aboth. t.* 35. (9) *Luc.* XIII, 4. (10) *Geneſ.* XXX, 33. (11) *Geneſ.* XXXIV, 25. An du Monde 2265, avant J. C. 1735, avant l'Ere vulg. 1739. (12) *Geneſ.* XXXVII, 19. An du Monde 2276, avant J. C. 1724, avant l'Ere vulg. 1728.

conjecture ſur ce que Joſeph le retint priſonnier en Egypte (1), & qu'il le traita avec plus de rigueur que ſes autres freres. Jacob, au lit de la mort (2), témoigna ſon indignation contre Siméon & Lévi, & maudit la violence qu'ils avoient exercée contre les Sichémites : *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que mon ame participe à leurs mauvais deſſeins, & que ma gloire entre jamais dans leur aſſemblée ; parce que dans leur fureur ils ont tué un homme, & que dans leur reſſentiment ils ont percé la muraille. Que leur fureur ſoit maudite, parce qu'elle eſt opiniâtre ; & que leur colere ſoit en exécration, parce qu'elle eſt dure & cruelle. Je les diviſerai dans Jacob, & je les diſperſerai dans Iſrael.*

En effet les Tribus de Siméon & de Lévi furent diſperſées dans Iſrael, puiſque Lévi n'y eut jamais de lot ni de partage fixe, & que Siméon ne reçut pour partage qu'un canton que l'on démembra de la Tribu de Juda (3), & quelques autres terres, qu'ils allerent conquérir dans les montagnes de Séïr, & dans le déſert de Gader (4). Le Targum de Jéruſalem, & les Rabbins ſuivis de quelques anciens Peres (5), croient que la plupart des Scribes & des Savans dans la Loi, étoient de la Tribu de Siméon ; & que comme ces perſonnes étoient répandues dans tout Iſrael, l'on vit par là l'accompliſſement de la prophétie de Jacob, qui portoit que Siméon & Lévi ſeroient diſperſés parmi leurs freres. Judith, IX, 2, ſemble approuver l'action de Siméon, mais elle n'approuve que ſon zele, & non pas les autres circonſtances de ſon action.

Le Teſtament des douze Patriarches porte que Siméon mourut âgé de cent vingt ans (6) ; que c'étoit un homme intrépide, impitoyable, dur ; qu'il avoit conçu une forte averſion contre Joſeph ſon frere, parce que Jacob ſon pere l'aimoit plus qu'aucun de ſes autres fils ; que Judas ayant mieux aimé vendre Joſeph que le faire mourir, Siméon en eut une telle colere contre Juda, qu'il l'auroit tué, ſi Dieu ne l'eût empêché, en permettant que ſa main devînt ſeche ; que Siméon néanmoins s'étant humilié devant Dieu, le mouvement de ſa main lui fut rendu au bout de ſept jours. Cet Auteur ajoute que Siméon fut enterré à Hébron, & que ſes fils l'y porterent en ſecret, pendant la guerre des Egyptiens. Mais on ſait quel fond on doit faire ſur le témoignage d'un tel Livre.

Les fils de Siméon furent (7) Samuel, Jamin, Ahod, Jachim, Sohar & Saül. Leurs deſcendans étoient au nombre de cinquante-neuf mille trois cents combattans, lorſqu'ils ſortirent de l'Egypte (8) : mais il n'en entra que vingt-deux mille deux cents (9) dans la Terre promiſe. Les autres périrent dans le déſert, à cauſe de leur murmure & de leur impiété. Le partage de Siméon (10) étoit au couchant & au midi du lot de Juda, ayant la Tribu de Dan & les Philiſtins au ſeptentrion, la Méditerranée au couchant, & l'Arabie Pétrée au midi.

(1) *Geneſ.* XLII, 25. An du Monde 2297, avant J. C. 1703, avant l'Ere vulg. 1707. (2) *Geneſ.* XLIX, 5. An du Monde 2315, avant J. C. 1685, avant l'Ere vulg. 1689. (3) *Joſue* XIX, 1, 2, *&c.* (4) 1 *Par.* IV, 27, 39, 42. (5) *Tertull. contra Judæos, c.* 10, *& contra Marcion. l.* 3, *c.* 18. *Ambroſ. de Benedict. Patriarch. c.* 3. (6) An du Monde 2367, avant J. C. 1633, avant l'Ere vulg. 1637. (7) *Exod.* VI, 15. (8) *Num.* I, 22. (9) *Num.* XXVI, 14, 15. (10) *Vide Joſue* XIX.

II. SIMÉON, aïeul de Mattathias pere des Maccabées, de la race des Prêtres & des deſcendans de Phinées. 1 *Macc.* II, 1.

III. SIMÉON, un des Iſraélites qui répudierent leurs femmes après la captivité, parce qu'elles etoient d'une nation étrangere. 1 *Eſdr.* X, 31.

IV. SIMÉON, ſaint vieillard qui étoit à Jéruſalem, rempli du Saint-Eſprit, & attendant la rédemption d'Iſrael (1). Le Saint-Eſprit lui avoit promis qu'il ne mourroit point qu'il n'eût vu auparavant le Chriſt du Seigneur. Il vint donc au Temple, pouſſé par une inſpiration ſurnaturelle, dans le moment que Joſeph & Marie y préſenterent Jeſus-Chriſt, pour obéir à la Loi. Alors Siméon prit l'enfant entre ſes bras, rendit graces à Dieu, & dit : C'eſt maintenant, Seigneur, que vous laiſſez aller votre ſerviteur en paix, ſuivant votre parole, puiſque mes yeux ont vu le ſalut que vous avez préparé à la vue de tous les peuples, pour être la lumiere des nations, & la gloire de votre peuple d'Iſrael. Après cela Siméon bénit Joſeph & Marie, & il dit à Marie, en lui rendant l'enfant Jeſus : Celui-ci eſt établi pour être la ruine & la réſurrection de pluſieurs dans Iſrael ; il ſera comme un ſigne auquel on contredira, un but contre lequel on tirera, & votre ame ſera comme percée d'un glaive de douleur, afin que les penſées qui ſont dans le cœur de pluſieurs, ſoient manifeſtées. C'eſt là tout ce que l'Evangile nous apprend de ce ſaint homme. On croit avec raiſon, qu'il mourut bientôt après avoir rendu ce témoignage à Jeſus-Chriſt.

Un ancien Auteur nommé Celſe (2), qui a fait une Préface ſur la diſpute entre Jean & Papiſque, qui eſt perdue, dit que Siméon étoit aveugle, & qu'ayant reçu J. C. entre ſes bras, il recouvra la vue, & rendit témoignage au Sauveur, en préſence de tout le peuple. D'autres (3) croient que Siméon étoit Prêtre, & qu'il prit en cette qualité le Sauveur entre ſes bras, comme un premier né, qui appartenoit au Seigneur ; & qu'enſuite il le rendit à ſes parens, après qu'ils l'eurent racheté ſelon la Loi. En effet, pluſieurs Anciens (4) prétendent qu'il étoit Prêtre : mais d'autres (5) le nient avec beaucoup de raiſon. Le ſilence ſeul de l'Ecriture dans cette occaſion, en eſt une aſſez bonne preuve, puiſqu'apparemment elle n'auroit pas oublié une circonſtance comme celle-là.

Léon Allatius dans ſa Diſſertation ſur les Ecrits des Siméons, rapporte pluſieurs particularités qui arriverent, dit-on, lorſque Siméon vint au Temple pour voir le Meſſie. Il remarqua parmi les autres meres qui apportoient leurs enfans au Temple, la ſainte Vierge toute rayonnante de lumiere. Alors écartant la foule, il alla droit à elle, la combla de bénédictions, prit l'enfant Jeſus entre ſes bras, & dans ſon enthouſiaſme, prononça le Cantique : *Nunc dimittis*, *&c.* Nicéphore raconte que Siméon mourut auſſi-tôt qu'il eut rendu l'enfant Jeſus à ſa Mere ; &

(1) *Luc.* II, 25, 26, *& ſeq.* (2) *Celſ. Præfat. in diſput. Joan. & Papiſci. Inter Opera Cypriani.* (3) *Vide Barou. anno J. C.* 1, §. 40. (4) *Method. Patar. Cyrill. Jeroſol. orat. de occurſu Domini. Athanaſ. lib. de Eſſentia communi, &c. Epiphan. de PP. V. T. Leon. Imperat. orat. de Purific. B. M. V. Sophron. Jeroſolym. Dionyſ. Carthuſ. Franc. Lue. Lyr. Tolet. Cajet. Alii plures apud Allatium de Simeonibus, p.* 3. (5) *Phot. Euthym. Theophylact. Janſen. Barrad.* Tillemont, Note 6 ſur J. C. tom. 1, p. 448.

ſaint Epiphane (1) ajoute que les Prêtres Hébreux ne voulurent pas lui donner la ſépulture, parce qu'il avoit parlé trop avantageuſement du Sauveur. On comprend bien que ces ſortes de traditions ne ſont rien moins que certaines.

On a prétendu (2) que Siméon qui reçut J. C. entre ſes bras, étoit le même que Siméon le Juſte fils d'Hillel, & Maître de Gamaliel, qui eut l'honneur d'avoir S. Paul parmi ſes diſciples. On dit de plus que Siméon expliquant un jour ce paſſage d'Iſaïe : *Une Vierge conceura, & enfantera, &c.* & ne pouvant pénétrer la profondeur de ce myſtere, il lui fut révélé qu'il ne mourroit point qu'il n'en eût vu l'accompliſſement (3). D'autres (4) ont avancé une choſe encore plus incroyable; ſavoir, que ce Siméon étoit un des ſeptante Interpretes, qui traduiſirent la Loi d'Hébreu en Grec, ſous le regne de Ptolémée Philadelphe; & qu'étant parvenu à l'endroit d'Iſaïe, dont nous venons de parler, il eut quelques ſentimens d'incrédulité; mais que le Saint-Eſprit lui promit qu'il en verroit l'exécution avant ſa mort. Toutes ces circonſtances ajoutées à la vraie hiſtoire de Siméon, font voir quel eſt l'eſprit des nouveaux Grecs, & quelle foi on peut ajouter à leurs récits.

Les plus anciens Martyrologes Latins mettent la fête de ſaint Siméon le cinquieme de Janvier. D'autres la mettent le deuxieme ou le quatrieme de Février. Uſuard & Adon la placent au huitieme d'Octobre; ce qui a été ſuivi par le Martyrologe Romain. Le Ménologe publié par Caniſius, joint ſa fête à celle de la Purification de la Vierge. Ceux de Véniſe & d'Hughelle la fixent au lendemain. On montroit autrefois ſon tombeau dans la vallée de Joſaphat, près de Jéruſalem. Ses Reliques furent, dit-on, tranſportées de Conſtantinople à Véniſe, vers l'an 1220. Voyez M. de Tillemont, Note 6 ſur Jeſus-Chriſt.

V. SIMÉON, fils de Juda, & pere de Lévi, un des aïeux de notre Sauveur. *Luc.* III, 30.

VI. SIMÉON, ou *Simon*, couſin germain de Jeſus-Chriſt, Evêque de Jéruſalem, fils de Cléophas, & de Marie ſœur de la ſainte Vierge, apparemment le même que celui dont parle ſaint Marc (5), ſous le nom de *Simon*. Il y a aſſez d'apparence que Siméon fut un des premiers Diſciples de J. C. (6), & qu'il ſe mit de bonne heure à le ſuivre. Saint Epiphane (7) dit que lorſque les Juifs maſſacrerent ſaint Jacques le Mineur, ſaint Siméon ſon frere leur reprocha cette cruauté. Après la mort de ſaint Jacques l'an 62 de l'Ere vulg., les Apôtres, les Diſciples, & les parens de Jeſus-Chriſt s'aſſemblerent pour lui donner un ſucceſſeur dans le ſiege de Jéruſalem (8), & ils élurent tout d'une voix ſaint Siméon, pour remplir ſa place. Il ſe retira apparemment avec les autres fidelles à Pella, au-delà du Jourdain, pendant les trois années de la guerre des Juifs contre les Romains. Après la ruine de Jéruſalem, ils revinrent dans cette Ville (9), & l'Egliſe de J. C. y parut avec un nouvel éclat, par

(1) *De vita & morte Prophetarum.* (2) *Galatin. l. 1, c. 3. Vide Allat. loco citato, p. 1, 2.* (3) *Vide Nicephor. hiſt. Eccl. l. 1, c. 12.* (4) *Cedren. in Synopſi. Georg. ſeu Gregor. Pardus Damaſcen. Theſſalonic. Apud Allat. loc. cit. p. 2, 3.* (5) *Marc.* VI, 3. (6) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 3, c. 32.* (7) *Epiphan. hæreſ. 78, c. 14.* (8) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 3, c. 11.* (9) *Epiphan. de menſur. c. 15. Euſeb. Demonſt. l. 3.*

le grand nombre de miracles que Dieu opéra par leur moyen. L'Empereur Trajan ayant fait faire des recherches exactes de tous ceux qui étoient de la race de David, faint Siméon fut déféré à Attique Gouverneur de la Paleſtine (1). Il ſouffrit divers tourmens durant pluſieurs jours, au grand étonnement de tout le monde, & d'Attique même ; car il avoit alors cent vingt ans : enfin il fut crucifié environ l'an 107 de l'Ere vulgaire (2). Il avoit gouverné l'Egliſe de Jeruſalem environ quarante-trois ans. Les Latins font ſa fête le 18 de Février, & les Grecs le 27 d'Avril. Il eut pour ſucceſſeur ſaint Juſte, dans l'Epiſcopat de Jéruſalem. Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccleſ. t. 2, p. 202 & ſuivantes.

SIMERON, quatrieme fils d'Iſſachar. 1 *Par.* VII, 1. Il eſt nommé *Semron*, *Geneſ.* XLVI, 13.

I. SIMMAA, ou *Semmaa*, fils d'Iſaï, & frere de David. 2 *Reg.* XIII, 3, XXI, 21, & 1 *Par.* II, 13. Il fut pere de Jonathan & de Jonadab.

II. SIMMAA, fils de David, & de Bethſabée. 1 *Par.* III, 5.

I. SIMON, de la race de Juda, & pere d'Ammon & de Riuna, &c. 1 *Par.* IV, 20.

II. SIMON ou SIMÉON I, ſurnommé *le Juſte*, Grand-Prêtre des Juifs, établi en 3702 ou 3703, mort en 3711, avant Jeſus-Chriſt 289, avant l'Ere vulgaire 293. Il étoit fils & ſucceſſeur d'Onias I (3). Il laiſſa un fils nommé Onias II, lequel n'étant qu'un enfant à la mort de ſon pere, & ne ſe trouvant pas en état d'exercer la ſouveraine Sacrificature, on en chargea Eléazar ſon oncle paternel, qui la laiſſa en mourant à Manaſſé ſon grand-oncle, frere de Jaddus, auquel Onias II, fils de Simon le Juſte, ſuccéda en l'an du Monde 3771. Pluſieurs rapportent à Simon le Juſte, l'éloge que Jeſus, fils de Sirach (4), fait de Simon fils d'Onias : mais nous aimons mieux le rapporter à Simon II fils d'Onias II dont nous allons parler. Nous ne relevons point l'opinion de ceux qui veulent que *Simon le Juſte* ſoit le même que le vieillard Siméon, qui reçut Jeſus-Chriſt au Temple.

Les Juifs nous racontent des choſes bien extraordinaires de ce Grand-Prêtre. Il eſt dit dans le Thalmud de Jéruſalem (5), que pendant tout le temps de ſon Pontificat, le Bouc Azazel, autrement le Bouc Emiſſaire, avant que d'être arrivé au milieu de la profondeur du précipice où on le jetoit, étoit déjà tout en morceaux : mais qu'après la mort de ce grand homme le Bouc ſe ſauva dans le Déſert, & y fut mangé par les Sarrazins ; ce qui fut regardé comme un grand malheur : de plus, que pendant ſa vie lorſque le Grand-Prêtre tiroit les lots au jour de l'expiation ſolemnelle pour les deux Boucs, dont l'un devoit être ſacrifié à Dieu, & l'autre mis en liberté (6), & précipité dans le Déſert, le lot qu'il tiroit de la main droite, étoit toujours chargé de l'inſcription *Prier Dieu*, & ceux qu'il tiroit de la gauche portoient toujours pour *Aza*ẓ*el*, ou pour le Bouc Emiſſaire ; au lieu qu'après ſa mort cela varioit ; & le grand-Prêtre tiroit quelquefois le lot *pour Aza*ẓ*el* de la main droite ; ce qui paſſoit pour un mauvais préſage.

De plus, la languette d'écarlatte (7), qu'on attachoit à la tête du Bouc Azazel, deſtiné à être

(1) *Euſeb. l.* 3, *c.* 32, *hiſt. Eccl.* (2) *Chronic. Euſeb.* (3) *Antiq. l.* 11, *c.* 2. (4) *Eccli.* 1, 2, *&c.* (5) *Vide Miſnah. in Joma, & Maimon. in Jom. Haccipurim.* (6) *Levit.* XVI, 7, 8, 9, *&c.* (7) Cela n'eſt pas ordonné dans l'Ecriture ; mais la choſe étoit autoriſée par l'uſage.

précipité, paroiſſoit toujours blanche tout le temps du Pontificat de Siméon le Juſte, ce qu'on prenoit comme une preuve certaine de la rémiſſion des péchés du peuple que Dieu accordoit aux prieres du Grand-Prêtre, ſelon cette parole d'Iſaïe (1) : *Quand vos péchés ſeroient rouges comme le cramoiſi, ils ſeront blancs comme la neige.* Au lieu qu'après la mort de Siméon cela varioit, & la bande d'écarlatte paroiſſoit tantôt rouge & tantôt blanche. Tant qu'il vécut, la lampe la plus occidentale du Chandelier d'or brûloit toujours ; mais après ſa mort elle s'éteignoit quelquefois. Tant qu'il fut au monde, le feu de l'Autel fut clair ; & après y avoir mis deux bûches le matin, il n'y falloit plus mettre de bois de tout le jour ; mais après ſa mort le feu languiſſoit, & il falloit y mettre continuellement du bois pour l'entretenir.

Tant qu'il vécut, la bénédiction de Dieu multiplioit les deux pains des prémices qu'on offroit le jour de la Pentecôte (2), & les douze pains de propoſition qui ſe mettoient ſur l'Autel d'or dans le Saint, & qu'on y laiſſoit pendant toute la ſemaine juſqu'au jour du Sabbat ſuivant, qu'on y en mettoit d'autres (3) ; ces pains, dis-je, ſe multiplioient de telle maniere ſous le Pontificat de Siméon le Juſte, que quand on les partageoit à tous les Prêtres qui ſervoient dans le Temple, comme une eſpece de bénédiction, chacun en avoit au moins gros comme une olive, ce qui lui ſuffiſoit pour ſa réfection, & quelques-uns mêmes en avoient de reſte. Mais après ſa mort cette bénédiction ceſſa ; les parties qu'on diſtribuoit aux Prêtres étoient ſi petites, que les plus modeſtes remercioient, & les autres tendoient encore les mains. C'eſt ce qu'enſeignent les Hébreux.

III. SIMON II, Grand-Prêtre des Juifs, fils d'Onias II, fut établi en l'an du Monde 3785, & mourut en l'an 3805, avant Jeſus-Chriſt 195, avant l'ere vulgaire 199. C'eſt de ſon temps, & en l'an du Monde 3787, que Ptolémée Philopator vint à Jéruſalem, & entreprit de pénétrer dans l'intérieur du Temple, où il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui eût la liberté d'entrer : mais Simon lui réſiſta avec les autres Prêtres, & Dieu frappa le Roi d'Egypte, & l'empêcha d'exécuter ſon entrepriſe. On peut voir le troiſieme Livre des Maccabées. Nous croyons que c'eſt ce même Simon Grand-Prêtre, dont l'Auteur de l'Eccléſiaſtique a fait l'éloge en ces termes (4) : *Simon fils d'Onias Grand-Prêtre, a ſoutenu la Maiſon de Dieu durant ſa vie. C'eſt lui qui a fait faire les fondemens du Temple, le double bâtiment, & les hauts murs. Les eaux des fontaines ont coulé en ſon temps dans les canaux, & ils ſe ſont remplis extraordinairement comme une mer. Il a eu un ſoin particulier de ſon peuple, & l'a délivré de la perdition. Il a été aſſez puiſſant pour agrandir & fortifier la ville. Il s'eſt acquis de la gloire par la maniere dont il s'eſt conduit avec le peuple. Il a éclaté pendant ſa vie comme l'étoile du matin au milieu des nuages, & comme la lune, lorſqu'elle eſt dans ſon plein. Il a lui dans le Temple de Dieu, comme un ſoleil éclatant de lumiere, &c.*

L'Auteur continue ſon éloge, en repréſentant le Grand-Prêtre Simon dans tout l'éclat de ſa dignité, revêtu de ſes ornemens, & environné de ſes Prêtres, qui offre un ſacrifice ſolemnel d'actions de

(1) *Iſai.* I, 18. (2) *Levit.* XXIII, 15, 21. (3) *Levit.* XXIV, 5, 9. (4) *Eccli.* XL, 1, 2, 3.

graces. On conjecture que Jeſus fils de Sirach veut nous décrire le ſacrifice que le Grand-Prêtre Simon II offrit en préſence de Ptolémée Philopator, en actions de graces de la victoire qu'il venoit de remporter ſur le Grand Antiochus, près de Raphia. Simon II eut pour ſucceſſeur *Onias III.*

IV. SIMON MACCABÉE, ſurnommé *Thaſi*, fils de Mattathias, & frere de Judas & de Jonathas, fut Chef, Prince & Pontife des Juifs, depuis l'an du Monde 3860, juſqu'en 3869, avant Jeſus-Chriſt 131, avant l'ere vulgaire 135. Il eut pour ſucceſſeur Jean Hircan ſon fils. Mattathias pere des Maccabées, étant ſur le point de mourir & parlant de Simon, dit à ſes fils (1) : *Vous voyez ici Simon votre frere ; je ſai qu'il eſt homme de conſeil, écoutez-le toujours, & il vous tiendra lieu de pere.* Il donna des preuves de ſa valeur dans le combat que Judas Maccabée ſon frere livra à Nicanor l'an du Monde 3838, (2 *Macc.* VIII, 22, 23,) & encore dans une autre bataille contre le même, donnée l'an du Monde 3843. (2 *Macc.* XIV, 17.) Dans une autre occaſion (2), Simon fut envoyé dans la Galilée, pour ſecourir les Juifs de cette Province, qui étoient menacés d'une perte entiere, par les habitans de Tyr, de Sidon & de Ptolémaïde. Simon n'ayant que trois mille hommes de troupes, livra pluſieurs combats, diſſipa les ennemis, en tua plus de trois mille, fit un grand butin, ramena en Judée les Iſraélites qui étoient en Galilée, & revint triomphant auprès de ſes freres. Il ſignala encore ſa valeur dans le combat que Jonathas ſon frere & lui livrerent à Apollonius (3) Gouverneur de la Célé-Syrie, qu'ils défirent, & lui tuerent plus de huit mille hommes. Simon fut établi Gouverneur de toute la côte de la Méditerranée, depuis Tyr, juſqu'aux frontieres d'Egypte, par le jeune Roi Antiochus le Dieu (4). Il prit enſuite Bethſura (5), & Joppé, (6) & bâtit Adiada, dans la plaine appelée Séphala (7). Il fit toutes ces choſes pendant que ſon frere Jonathas étoit Chef & Grand-Prêtre des Juifs.

Jonathas ayant été arrêté par Triphon (8), & le bruit s'étant répandu qu'il avoit été mis à mort, Simon vint à Jéruſalem, & ayant fait aſſembler tout le peuple, il leur dit pour les encourager : Vous ſavez quels combats nous avons ſoutenus, mes freres & moi, & toute la maiſon de mon pere, pour la défenſe de nos Lois & du Temple du Seigneur. Tous mes freres ſont péris, en combattant pour le ſalut d'Iſrael, & je ſuis demeuré ſeul : mais à Dieu ne plaiſe que je veuille épargner ma vie ; je ne ſuis pas meilleur que mes freres, & je ſerai toujours prêt pour la défenſe de mon peuple, contre les nations qui ſe ſont aſſemblées pour l'opprimer, par la ſeule haine qu'elles lui portent. A ces paroles, tout le peuple fut rempli de courage, & ils lui dirent : Soyez notre Chef en la place de Jonathas & de Judas vos fre-

(1) 1 *Macc.* II, 65. An du Monde 3838, avant J. C. 162, avant l'Ere vulg. 166. (2) 1 *Macc.* V, 17, 18. An du Monde 3841, avant J. C. 159, avant l'Ere vulg. 163. (3) 1 *Macc.* X, 74, 75, *& ſeq.* An du M. 3856, avant J. C. 144, avant l'Ere vulg. 148. (4) 1 *Macc.* XI, 59. L'an du Monde 3860, avant J. C. 140, avant l'Ere vulg. 144. (5) 1 *Macc.* X, 64, 65, 66. (6) 1 *Macc.* XII, 33. (7) *Ibidem*, ℣. 38. (8) 1 *Macc.* XII, 48, *&c.* XIII, 1, 2, 3. An du Monde 3860, 3861, avant J. C. 140 & 139, avant l'Ere vulg. 144 & 143.

res; conduiſez-nous dans nos combats, & nous ferons tout ce que vous nous ordonnerez. Auſſi-tôt Simon fit réparer les [illegible] de Jéruſalem; & ayant ſu que Tryphon venoit dans le pays de Juda avec une grande armée, il marcha à ſa rencontre, réſolu de lui livrer la bataille.

Mais Tryphon lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui dire: Nous avons retenu Jonathas votre frere, parce qu'il étoit redevable de quelque argent au Roi, à cauſe des affaires dont il a eu la conduite; mais envoyez-moi préſentement cent talens d'argent, & ſes deux fils en ôtage, & nous vous le renverrons en liberté. Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parloit ainſi que pour le tromper, il commanda néanmoins que l'on envoyât l'argent avec les enfans, de peur d'attirer ſur lui la haine de tout Iſrael. Tryphon manqua à ſa parole, ne renvoya point Jonathas, & il entra dans le pays pour le ravager: mais Simon qui le côtoyoit toujours, l'empêcha d'exécuter ſon deſſein. Tryphon étant arrivé à Baſcaman, y tua Jonathas & ſes deux fils, puis s'en retourna en Syrie. Simon envoya quérir les os de ſon frere, & les fit enterrer honorablement à Modin dans le ſépulcre de ſes peres, qu'il fit orner de colonnes, de pyramides, & de trophées en ſculpture.

Tryphon ayant fait mourir le jeune Roi Antiochus (1), & ayant uſurpé ſon Royaume, Simon Maccabée reconnut pour Roi de Syrie Démétrius Nicator, compétiteur de Tryphon, & le pria de rétablir la Judée dans ſes franchiſes, & de la délivrer des tributs. Démétrius accorda à Simon plus qu'il ne lui demandoit, lui donna une amniſtie générale pour le paſſé, rendit la liberté & la franchiſe à la Judée, & laiſſa à Simon les places qu'il avoit fortifiées dans le pays; en ſorte que l'on commença en cette année, qui eſt la cent ſoixante-[illegible] dixieme des Grecs, d'écrire ſur les Tables & ſur les Regiſtres publics: La premiere année, ſous Simon Souverain Pontife, Grand Chef, & Prince des Juifs. Après cela il prit Gaza, & reçut à compoſition les Syriens qui étoient dans la citadelle de Jéruſalem, & établit une Fête annuelle en mémoire de la réduction de cette forteresſe, qui étoit depuis ſi long-temps entre les mains des nations (2).

Simon établit Jean Hircan ſon fils, Général de ſes troupes (3), & lui ordonna de faire ſa demeure à Gadare, qui étoit un poſte important pour la défenſe de tout le pays. Pendant ce temps, Simon s'appliqua à faire goûter eux Juifs les fruits de la paix qu'il leur avoit procurée (4). Tout Iſrael voyoit avec plaſir la gloire de ce grand Homme. Il ne chercha qu'à faire du bien à ſa nation; il prit Joppé, en fit un port pour la commodité des Juifs, & il étendit les limites de ſa nation. Chacun cultivoit alors ſa terre en paix; les campagnes produiſoient toutes ſortes de fruits; les vieillards aſſis dans les places publiques, traitoient de ce qui étoit avantageux au pays; les jeunes hommes ſe paroient de vêtemens magnifiques & d'habits de guerre; chacun étoit aſſis ſous ſa vigne & ſous ſon figuier, & nul n'étoit en état de leur donner de la crainte.

(1) 1 *Macc.* XIII, 31, 32, 34, 35, *&c.* An du Monde 3861, avant J. C. 139, avant l'Ere vulg. 143. (2) 1 *Macc.* XIII, 43. (3) 1 *Macc.* XIII, 54. An du Monde 3862, avant J. C. 138, avant l'Ere vulg. 142. (4) 1 *Macc.* XIV, 4, 5, 6, *&c.* An du Monde 3863, avant J. C. 137, avant l'Ere vulg. 141.

Enfin le nom de Simon devint célebre juſqu'aux extrêmités de la terre.

Il renouvela l'alliance avec les Romains (1) & les Lacédémoniens (2), & en reçut des réponſes très-favorables. Tout le peuple Juif (3) dreſſa un acte public des obligations qu'il avoit à Simon & à toute ſa famille, l'établit & le reconnut Prince & Pontife de ſa nation pour toujours, juſqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un Prophete fidelle, ordonna qu'on lui obéiroit en toutes choſes, que tous les actes publics ſe paſſeroient en ſon nom, qu'il ſeroit vêtu de pourpre, & porteroit de l'or. Cette déclaration fut écrite ſur une table de cuivre, & placée dans les galeries du Temple. On en mit auſſi une copie dans le tréſor du Temple, pour ſervir à Simon & à ſes enfans.

Antiochus Sidétés Roi de Syrie, fils de Démétrius Soter, & frere de Démétrius Nicator, ayant ſu que Démétrius Nicator avoit été pris par les Parthes, écrivit de Rhodes à Simon (4) pour tâcher de l'engager à prendre ſon parti contre Tryphon; il lui confirma tout ce que Démétrius Nicator lui avoit accordé, & lui permit de battre de la monnoie à ſon coin (5); lui remit toutes les ſommes qu'il pouvoit devoir aux Rois de Syrie, & déclara Jéruſalem ville libre & ſainte. Simon agréa les offres d'Antiochus, & lui envoya des troupes & de l'argent, pour lui aider à réduire Dora, ville au midi du mont Carmel, dans laquelle Tryphon s'étoit renfermé : mais Antiochus ne les voulut point recevoir, & ne garda aucun des articles du traité qu'il avoit fait avec Simon. Il lui députa même Athénobie, pour lui redemander diverſes places qu'il tenoit, ou la ſomme de mille talents d'argent, le menaçant en cas de refus, d'entrer en Judée, & de le traiter en ennemi. Mais Simon ſans s'effrayer de ſes menaces, répondit qu'il n'avoit rien uſurpé; mais qu'il s'étoit ſimplement remis en poſſeſſion de l'héritage de ſes peres. Il offrit de lui donner cent talents pour les villes de Joppé & de Gazare, dont il s'étoit rendu maître, parce qu'elles cauſoient de grands maux dans le pays.

Antiochus peu ſatisfait de cette réponſe, envoya Cendébée (6) avec des troupes dans le pays qui s'étend ſur les côtes de la Méditerranée, & lui commanda d'y faire le dégât, & de ravager la Judée. Jean Hircan fils de Simon, qui avoit ſa demeure à Gazare ou Gadare, en douna avis à ſon pere. Simon le renvoya avec Judas ſon autre fils, à la tête de vingt mille hommes de bonnes troupes, & leur dit de livrer le combat à Cendébée. Ils obéirent, & battirent ce Général. Voyez l'article de *Jean Hircan*. Trois ans après (7),

(1) 1 *Macc.* XV, 15, 16, 17, *& ſeq.* An du Monde 3865, avant J. C. 135, avant l'Ere vulg. 139. (2) 1 *Macc.* XIV, 18, 19, 20, *&c.* Vers l'an du Monde 3864 ou 3865. (3) 1 *Macc.* XIV, 24, 25, *& ſeq.* Le Texte Latin porte : *Le peuple Romain*; mais le Grec & le Syriaque liſent ſimplement *le peuple*; & toute la ſuite du diſcours montre qu'il faut l'entendre du peuple Juif. Ceci arriva, l'an du Monde 3863, avant J. C. 137, avant l'Ere vulg. 141. (4) 1 *Macc.* XV, 1, 2, 3, *&c.* (5) On voit encore à préſent quelques-unes des monnoies de Simon Maccabée. Elles ſont d'argent, de la valeur d'un ſicle, ou d'un demi ſicle, avec cette inſcription. 1, 2, 3 ou 4 année *de la délivrance de Sion*, ou *d'Iſrael*, ou *de Jéruſalem*, *&c.* (6) 1 *Macc.* XV, 38, 39, 40, *&c.* 1 *Macc.* XVI, 1, 2, 3, *&c.* L'an du Monde 3866, avant J. C. 134, avant l'Ere vulg. 138. (7) 1 *Macc.* XVI, 11, 12, *& ſeq.* An du M. 3869, avant J. C. 131, avant l'Ere vulg. 135.

Simon allant faire la viſite des villes de Judée, vint au château de *Doch* ou *Dagon*, où demeuroit Ptolémée fils d'Abobus, ſon gendre. Ptolémée le reçut, & le régala fort bien; mais au milieu de la bonne chere, il le fit maſſacrer avec deux de ſes fils, Mattathias & Judas, eſpérant ſe rendre maître de Jéruſalem, & de tout le pays: mais Jean Hircan le prévint, & arriva à Jéruſalem avant lui. Il fut reconnu Prince des Juifs & Souverain Pontife en la place de ſon pere. On peut voir ſous le titre de *Ptolémée fils d'Abobus*, les ſuites du meurtre commis ſur la perſonne de Simon.

V. SIMON, de la Tribu de Benjamin, qui avoit l'intendance du Temple (1), s'efforçant de faire quelque entrepriſe injuſte dans la ville, malgré la réſiſtance qu'y apportoit le Grand-Prêtre Onias III, & ne pouvant y réuſſir, alla trouver Apollonius fils de Tharſée, Gouverneur de la Célé-Syrie, & lui déclara qu'il y avoit de grandes richeſſes dans le Temple de Jéruſalem, & qu'il ſeroit aiſé de les faire romber entre les mains de Séleucus Roi de Syrie. En effet, le Roi envoya Héliodore à Jéruſalem, pour enlever ces tréſors; mais Dieu ne permit pas qu'il y réuſsît. Voyez ci-devant *Héliodore*. Simon voyant qu'il n'avoit pas réuſſi dans ſon mauvais deſſein (2), publia par-tout que c'étoit le Grand-Prêtre Onias, qui avoit découvert au Roi les tréſors du Temple; & les amis d'Onias s'oppoſant à ces calomnies, les choſes s'aigrirent de telle ſorte entre ces deux partis, qu'il ſe commettoit même des meurtres par les partiſans de Simon, qui ſe ſentoit ſoutenu par Apollonius Gouverneur de la Phénicie. Ce qui obligea le Grand-Prêtre Onias III d'aller à Antioche, pour ſe purger auprès du Roi Séleucus; car il voyoit bien qu'il n'y avoit que l'autorité royale qui pût faire ceſſer les folles entrepriſes de Simon.

Le Roi Séleucus étant mort ſur ces entrefaites (3), & Antiochus Epiphanes lui ayant ſuccédé, Jaſon frere d'Onias III, acheta de ce Prince la ſouveraine Sacrificature, & envoya, quelques années après, Ménélaüs frere de Simon, dont nous venons de parler, à Antioche, pour porter au Roi quelque argent. Mais Ménélaüs ſe ſervit de cette occaſion pour acheter la ſouveraine Sacrificature, & pour en dépouiller Jaſon (4). Cette circonſtance fait douter que ni Simon, ni Ménélaüs ſon frere aient été de la Tribu de Benjamin, puiſque l'on ſait que cette Tribu n'avoit aucune part au Sacerdoce, & par conſéquent que Simon ne pouvoit pas régulierement être Lieutenant ou Capitaine du Temple, & encore moins Ménélaüs Grand-Prêtre. Mais ils pouvoient bien prétendre être de la famille Sacerdotale, quoiqu'ils n'en fuſſent pas; ou bien le texte qui lit *Benjamin*, eſt corrompu. L'Ecriture ne nous dit pas ce que devint Simon.

VI. SIMON, fils de Boëthus, Grand-Prêtre des Juifs, fut établi en l'an du Monde 3981, & dépoſé en 3999, un an avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & quatre ans avant l'Ere vulgaire. Simon étoit originaire d'Alexandrie, & Hérode le Grand l'éleva à la dignité de Grand-Prêtre (5), pour pouvoir avec plus de bienſéance épouſer ſa fille Ma-

(1) 2 *Macc.* III, 4, 5. An du Monde 3828, avant J. C. 172, avant l'Ere vulg. 176. (2) 2 *Macc.* IV, 1, 2, 3. Même année. (3) 2 *Macc.* IV, 7, 8, 9. An du Monde 3829, avant J. C. 171, avant l'Ere vulg. 175. (4) 2 *Macc.* IV, 23, 24, 25, *&c.* L'an du Monde 3832, avant J. C. 168, avant l'Ere vulg. 172. (5) *Antiq. l.* 15, *c.* 12, *p.* 537.

riamne. Mais ce Pontife étant ſoupçonné d'avoir trempé dans la conſpiration de Phéroras & d'Antipater contre Hérode, ce Prince le dépouilla du Sacerdoce, & mit en ſa place Mathias fils de Théophile (1).

VII. SIMON, fils de Camithe, Grand-Prêtre des Juifs, ſuccéda dans cette dignité à Eléazar fils d'Ananus, l'an du Monde 4028. Il ne tint cette dignité que pendant un an; Gratus Gouverneur de Judée l'en dépouilla en 4029. Il eut pour ſucceſſeur Joſeph, ſurnommé Caïphe (2).

VIII. SIMON, ſurnommé *Cantharа*, fils de Simon Boëthus, Grand Pontife des Juifs, ſuccéda à Théophile fils de Jonathas (3), en 4044, & eut pour ſucceſſeur Matthias fils d'Ananus, en 4045, qui eſt la quarante-deuxieme année de l'Ere vulgaire. Il fut établi de nouveau dans cette dignité en 4048 par Hérode de Calcide (4). Il ſuccéda cette ſeconde fois à Elionéus, & eut pour ſucceſſeur Joſeph fils de Canée.

IX. SIMON, Galiléen, diſoit que les Juifs ne devoient pas payer le tribut aux Romains, ni les reconnoître pour maîtres (5). Le Texte Latin l'appelle *Simon*; mais le Grec lit *Judas*; & c'eſt ſon véritable nom. Comparez *Antiq. l.* 18, *c.* 1, 2. Mais Judas avoit un fils nommé *Simon*, qui fut crucifié du temps de l'Empereur Claude. *Antiq. l.* 20, *c.* 3, *p.* 690.

X. SIMON *le Syrénéen*. Lorſque Jeſus-Chriſt alloit au Calvaire, & ſuccomboit ſous le poids de ſa croix (6), les Soldats trouverent un homme natif de Cyrene dans la Lybie, nommé Simon, & pere d'Alexandre & de Rufe, qu'ils contraignirent de porter la croix derriere Jeſus, c'eſt-à-dire, de la porter toute entiere, ſelon quelques-uns, ou ſeulement de la porter en partie avec Jeſus, & derriere lui. On demande ſi Simon étoit Juif ou Païen. Pluſieurs Peres (7) ont cru qu'il étoit Gentil, & qu'il marquoit le peuple idolâtre, qui devoit dans la ſuite être appelé à l'Evangile, & porter la croix après Jeſus-Chriſt. D'autres (8) tiennent qu'il étoit Juif. Le Texte Latin de ſaint Marc porte qu'il venoit d'une métairie près de Jéruſalem, & il y avoit beaucoup de Juifs à Cyrene dans la Lybie, d'où il étoit originaire. Quelques-uns (9) veulent que ce ſoit le même que *Simon le noir*, marqué dans les Actes. Si cela étoit, il faudroit dire ſans héſiter que Simon étoit Juif. Il y en a qui croient qu'il fut Evêque de Boſtres en Arabie, & qu'il finit ſa vie par le martyre, ayant été brûlé par les Païens. Quant à ſes fils *Alexandre* & *Rufe*, on en a parlé ſous leurs articles.

XI. SIMON *le Chananéen*, ou le *Zélé*, Apôtre de Jeſus-Chriſt. On doute ſi le nom de *Cananæus* lui vient de la ville de *Cana* en Galilée; ou s'il faut traduire ce terme par *Chananéen* (10); ou enfin s'il le faut prendre dans la ſignification Hébraïque, en le dérivant du verbe *kana* (11), être zélé. Saint Luc (12) lui donne le ſurnom de *Zélé*, qui ſemble être la traduction du ſurnom de *Chana-*

(1) *Antiq. l.* 17, *c.* 6, *p.* 589. (2) *Antiq. l.* 18, *c.* 3. (3) *Antiq. l.* 19, *c.* 5, *p* 675, *& l.* 6, *p.* 676. (4) *Antiq l.* 20, *c.* 1, *p.* 683, *E.* (5) *De Bello*, *l.* 2, *c.* 12, *p.* 784, *G.* (6) *Matth.* XXVII, 32. *Marc.* XV, 21. (7) *Ambroſ. in Luc.* X. *Hilar. in Matth.* XXVII. *Leo Magn. ſerm.* 8, *de Paſſione. Beda. Druthmar. &c.* (8) *Maldon. Grot. Brug. Janſen.* (9) *Vide Cornel. à Lapide in Mathæum* XXVII. (10) Les Chananéens, s'écrivent ainſi כנעני *Chenani*. (11) L'Hébreu קנא d'où vient קני ou קנעני *Kanani*. (12) *Luc.* VI, 15, *& Act.* 1, 13.

nien, que lui attribuent les autres Evangéliſtes (1). Quelques Peres (2) diſent qu'il étoit de *Cana*, & de la Tribu de Zabulon ou de Nephtali. On eſt encore partagé ſur le nom de Zélé qu'il porte. Les uns le prennent ſimplement pour le zele qui l'embraſoit pour Jeſus-Chriſt; & les autres (3) croient qu'il étoit d'une certaine ſecte de *Zélés*, dont il eſt parlé dans Joſeph (4).

On ignore les particularités de ſa vie; on ne ſait pas même diſtinctement où il a prêché, & où il eſt mort. Nicephore & les nouveaux Grecs diſent qu'il parcourut l'Egypte, la Cyrénaïque & l'Afrique, qu'il prêcha dans la Mauritanie, & dans toute la Lybie; qu'il porta même la foi dans les Iſles Britanniques, & qu'après une infinité de miracles & de ſouffrances, il fut couronné du martyre par la mort de la croix, qu'il ſouffrit avec un courage incroyable. D'autres (5) veulent qu'il ait ſouffert le martyre dans la ville de *Sunir* en Perſe; & l'ancien Martyrologe donné par Florentinius, le marque ainſi au 18 d'Octobre, où l'Egliſe Latine fait ſa fête. Il met ſon martyre le premier de Juillet, auquel Abdias dit qu'il fut maſſacré dans un tumulte que les Prêtres des idoles exciterent contre lui & contre ſaint Jude, dont on fait la fête le même jour. Les Grecs (6) l'honorent le 10 de Juin, & ils veulent que ce ſoit Nathanael, & l'époux des noces de Cana.

XII. SIMON, *frere du Seigneur* (7), c'eſt-à-dire, ſon couſin germain, & fils de Marie ſœur de la ſainte Vierge. Nous croyons que c'eſt le même que ſaint Siméon Evêque de Jéruſalem, & fils de Cléophas, dont nous avons parlé ſous le nom de *Siméon*.

XIII. SIMON *le Phariſien*, chez qui Jeſus dîna, après avoir reſſuſcité l'enfant de la veuve de Naïm (8). Comme il étoit à table chez Simon, une femme de la Ville, qui étoit connue pour pécheresſe, entra dans la ſalle, & répandit un vaſe de parfum ſur les pieds de Jeſus, les eſſuya de ſes cheveux, les arroſa de ſes larmes, & ne ceſſa de les baiſer tant qu'il fut à table. Simon voyant cela, dit en lui-même: Si cet homme étoit Prophete, il ſauroit ſans doute quelle eſt cette femme, & il ne lui permettroit pas de le toucher. Mais Jeſus voyant ſa penſée, lui dit: Un homme avoit deux débiteurs, dont l'un lui devoit cinq cents deniers, & l'autre cinquante. Il leur remit à tous deux leurs dettes. Qui eſt donc celui des deux qui l'aime davantage? Simon répondit: Je crois que c'eſt celui à qui il a remis une plus grande ſomme. Jeſus lui dit: Vous avez bien jugé. Puis ſe tournant vers la femme, il fit voir qu'elle avoit fait pour lui beaucoup plus que Simon; & il en conclut: C'eſt pourquoi je vous dis: Pluſieurs péchés lui ſont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé; & celui à qui on remet moins, aime moins; ou bien: Pluſieurs péchés lui ſont remis, c'eſt pourquoi elle aime beaucoup; mais celui à qui on a moins remis, aime moins. *Quia* ſe traduit quelquefois par *c'eſt pourquoi*. Jeſus vouloit déſigner Simon & ſes ſemblables, ſous le nom de ceux à qui on remet peu, & qui aiment peu.

XIV. SIMON *le Lépreux* demeu-

(1) *Matth.* X, 4. *Marc.* III, 18. (2) *Theodoret. in Pſalm.* LXVII, ℣. 18. *Hieron. in Matth.* X, *p.* 29, *B.* (3) *Joſeph. de Bello*, *l.* IV, *c.* 2, *& l.* VI, *c.* 1. (4) *Hammond in Matth.* X. *Grot. Ligtfoot. Scaliger. &c.* (5) *Fortunat. Pictav. Carmin. l.* 8, *c.* 4. *Beda Retract in Acta*, *c.* 1, ℣. 13. *Abdias*, *l.* 6. (6) *Menæa. Jun. p.* 93. (7) *Matth.* XIII, 55. *Marc.* VI, 3. (8) *Luc.* VII, 36, 37, *&c.* L'an 31 de l'Ere vulg.

roit à Béthanie, près Jéruſalem(1). Jeſus y étant venu quelques jours avant ſa Paſſion, fut invité à manger par Simou le Lépreux. Lazare, que le Sauveur avoit reſſuſcité quelque temps auparavant, étoit à table avec eux; Marthe ſa ſœur s'empreſſoit à les ſervir, & Marie ſon autre ſœur, pour témoigner ſon reſpect & ſon amour pour le Sauveur, apporta un vaſe de parfums, qu'elle répandit ſur ſes pieds. Ce repas eſt fort différent de celui que Jeſus-Chriſt avoit pris environ deux ans auparavant en la maiſon de Simon le Magicien; de même que Marie ſœur du Lazare, eſt fort différente de la femme pécheresſe de Naïn

XV. SIMON, *fils de Jean*, ou de *Jona*, ſurnommé *Céphas*, ou *Pierre*. Voyez *Saint Pierre*.

XVI. SIMON, *pere de Judas d'Iſcarioth* (2). On ne le connoît que par le malheur qu'il a eu d'être pere d'un tel fils.

XVII. SIMON *le Noir*, dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres (3), étoit du nombre des Prophetes & des Docteurs qui étoient dans l'Egliſe Chrétienne d'Antioche. Il fut un de ceux qui impoſerent les mains à ſaint Paul & à ſaint Barnabé, pour l'office auquel le Saint-Eſprit les deſtinoit. Quelques-uns croient que c'eſt le même que *Simon le Cyrenéen*, dont on a parlé ci-devant; mais on n'a aucune preuve de cette opinion, que la ſeule reſſemblance des noms; & encore n'eſt-elle pas entiere, puiſque ſaint Luc nomme toujours Simon le Cyrenéen *Simon*, & Simon le Noir *Siméon*. Saint Epiphane (4) met un Niger entre les ſoixante & dix Diſciples. L'Egliſe ne fait aucune mention de *Simon le Noir* dans ſes offices, ni dans ſes Martyrologes.

XVIII. SIMON *le Corroyeur*. Saint Pierre logea pendant pluſieurs jours à Joppé chez Simon le Corroyeur (5), & il étoit dans ſa maiſon, lorſque les gens de Corneille le Centenier vinrent le prier de venir vers leur maître à Céſarée (6). L'Hiſtoire ne nous apprend rien de particulier de Simon le Corroyeur.

XIX. SIMON *le Magicien* étoit, dit-on (7), du bourg de Gitton dans le pays de Samarie. Saint Philippe (8) Diacre, étant venu prêcher à Samarie, y convertit pluſieurs perſonnes, & entre autres, Simon qui crut, & fut Baptiſé. » Voyant les Miracles que » faiſoit Philippe, il en étoit dans » le dernier étonnement. Les Apô» tres ſaint Pierre & ſaint Jean, » étant venus pour impoſer les » mains, & pour donner le Saint» Eſprit à ceux que ſaint Philippe » avoit baptiſés, Simon rempli » d'admiration en voyant l'effet » ſurnaturel de cette impoſition » des mains, offrit de l'argent aux » Apôtres en leur diſant: Donnez» moi auſſi ce pouvoir, afin que » ceux à qui j'impoſerai les mains, » reçoivent le Saint-Eſprit. Mais » Pierre lui dit: Que ton argent » périſſe avec toi, toi qui as cru » que le don de Dieu peut s'ac» querir avec de l'argent: tu n'as » point de part, & tu ne peux » rien prétendre à ce miniſtere; » car ton cœur n'eſt pas droit » devant Dieu. Fais donc péniten» ce de cette méchanceté, & prie

(1) *Matth.* XXVI, 6. *Marc.* XIV, 8. *Joan.* XI, 1, 2; XII, 3, 4, 5. L'an 33 de l'Ere vulgaire, 5 ou 6 jours avant la mort de J. C. (2) *Joan.* VI, 72. (3) *Act.* XIII, 1. Vers l'an de l'Ere vulg. 44. (4) *Epiphan. hæreſi* 20, *c.* 4. (5) *Act.* IX, 43. En l'an 35 de l'Ere vulg. (6) *Act.* X, 6, *&c.* (7) *Epiphan. hæreſ.* 21, *& Juſtin. Apolog.* 2, *p.* 69. (8) *Act.* VIII, 5, 13.... L'an 34 de l'Ere vulg.

» Dieu,

» Dieu, afin que, s'il eſt poſſible, » il te pardonne cette mauvaiſe » penſée de ton cœur; car je vois » que tu es dans un fiel amer, & » dans les liens de l'iniquité. Simon » répondit: Priez le Seigneur pour » moi, afin qu'il ne m'arrive rien » de ce que vous m'avez dit. »

Saint Luc (1) ajoute que Simon avoit exercé la magie avant que ſaint Philippe fût venu à Samarie, & que par ſes preſtiges & ſes enchantemens, il avoit ſéduit le peuple de cette Ville, ſe diſant être quelque choſe de grand; de ſorte qu'ils le ſuivoient tous, depuis le plus petit juſqu'au plus grand, & diſoient: Celui-ci eſt la grande Vertu de Dieu. Mais depuis que ſaint Pierre l'eut repris, & eut rejeté avec horreur la propoſition qu'il lui faiſoit, de lui vendre le pouvoir de donner le Saint-Eſprit, il tomba dans des erreurs & des abominations beaucoup plus grandes, il s'appliqua plus que jamais à la magie (2), fit gloire de réſiſter aux Apôtres, & infecta de ſes erreurs une infinité de perſonnes. Il quitta pour cela la Samarie (3) & parcourut diverſes Provinces, cherchant les lieux où Jeſus-Chriſt n'avoit pas encore été prêché, pour y prévenir les eſprits.

Etant à Tyr en Phénicie (4), il y acheta une femme publique, nommée Sélene ou Hélene, & la menoit par-tout, commettant avec elle, en ſecret, toutes ſortes de crimes. Il prétendoit que c'étoit cette Hélene qui avoit été l'occaſion de la guerre de Troye. Après avoir couru diverſes Provinces, & s'être fait admirer par une infinité de perſonnes, par ſes faux miracles & par ſes preſtiges, il quitta l'Orient, & vint à Rome du temps de l'Empereur Claude, & environ l'an 41 de Jeſus-Chriſt. On dit (5) qu'il y fut honoré comme une Divinité par les Romains & par le Sénat même, qui lui fit ériger dans l'Iſle du Tibre une ſtatue, avec cette inſcription: *A Simon le Saint & le Dieu* (6); ou: *A Simon le Dieu ſaint.* Ce fait eſt conteſté par pluſieurs habiles Critiques, qui croient que ſaint Juſtin a pris une ſtatue conſacrée à *Semo Sancus*, Divinité Païenne, comme ſi elle eût été érigée à Simon le Magicien; & en effet on a trouvé depuis environ cent vingt-cinq ans, une ſtatue dans l'Iſle du Tibre, avec cette inſcription, aſſez approchante de celle que rapporte ſaint Juſtin: *Semoni Sanco Deo Fidio Sacrum Sext. Pompeius Sp. F. Mutianus.... donum dedit.* Nous n'entrons point ici dans l'examen de cette difficulté. On peut voir ceux qui l'ont traitée exprès; comme Baronius, an 44, §. 55. Saumaiſe, Notes ſur Spartien, p. 39; le Pere Halloix, Vie de ſaint Juſtin; M. Du Pin, M. De Tillemont, Note 1 ſur Simon le Magicien, t. 2, p. 521, 522, &c.

Saint Pierre étant venu à Rome (7) quelque temps après que Simon y fut arrivé, ruina en peu de temps ce que cet impoſteur y avoit fait. Simon n'abandonna pas toutefois cette grande ville, où il étoit ſi aiſé de répandre l'erreur; & ſous le regne de Néron, il y acquit de nouveau une grande autorité par ſes enchantemens. Il prétendit montrer qu'il étoit le

(1) *Act.* VIII, 9, 10, 11. (2) *Irenæ, l.* 1, *c.* 20. (3) *Theodoret. hæret. fabul. l.* 1, *c.* 1. (4) *Theodoret. ibidem. Juſtin. Apolog.* 2. *Iren. l.* 1, *c.* 20. *Tertull. de anim. c.* 34. (5) *Juſtin. Irenæ Tertull. Euſeb, Cyrill. Aug. Theodoret.* (6) *Simoni Deo ſancto. Ita Juſtin. Tertull. Cyrill.* (7) *Euſeb. l.* 2, *c.* 14, *hiſt. Eccl. Hieron. de Viris illuſtr. c.* 1. *Theodoret. hæret. fabul. l.* 1 *c.* 1.

Chriſt (1), & que comme fils de Dieu, il pouvoit monter au Ciel ; & en effet il ſe fit élever dans l'air par deux Démons dans un chariot de feu, ſe ſervant pour cela de la puiſſance de ſa magie. Mais ſaint Pierre & ſaint Paul s'étant mis en prieres, cet impoſteur fut abandonné de ſes Démons, tomba par terre, & ſe caſſa les jambes ; & ayant été porté à Brunde, il ſe précipita de douleur & de honte, du haut du logis où on l'avoit mis. On dit qu'il tomba en préſence de Néron, & on rapporte à cela ce que dit Dion Chryſoſtome (2), que Néron nourrit long-temps dans ſa Cour un homme qui avoit promis de voler en l'air ; & ce que raconte Suétone (3), que dans des jeux un homme ayant entrepris de voler en l'air en préſence de Néron, dès le premier eſſor, il tomba par terre, & que ſon ſang réjaillit juſques ſur la loge où étoit l'Empereur. Il mourut apparemment l'an 65 de l'Ere commune.

Quant aux erreurs de Simon, outre celles qui lui ſont reprochées dans les Actes, qu'il ſe diſoit la grande vertu de Dieu (4), & qu'il crut que le don de Dieu pouvoit s'acheter avec de l'argent, les Peres (5) l'accuſent d'avoir enſeigné qu'il étoit la grande Vertu de Dieu, & qu'il étoit deſcendu comme Pere à l'égard des Samaritains, comme Fils à l'égard des Juifs, & comme Saint-Eſprit à l'égard de toutes les autres nations ; mais qu'il ne ſe ſoucioit pas quel nom les hommes lui donnaſſent. Saint Jérôme (6) cite ces blaſphêmes d'un de ſes Livres : *Je ſuis la Parole de Dieu, je ſuis la Beauté de Dieu, je ſuis le Paraclet, je ſuis le Tout-Puiſſant, je ſuis tout ce qui eſt en Dieu.* Il a été l'inventeur des *Eons* (7), qui étoient comme autant de perſonnes dont ils compoſoient leur Divinité fantaſtique. Il appeloit ſon Hélene (8) la premiere Intelligence, la Mere de toutes choſes ; il lui donnoit quelquefois le nom de Saint-Eſprit, ou de Prunique, ou Minerve : il diſoit que par cette premiere Intelligence, il avoit eu deſſein d'abord de créer les Anges ; mais qu'elle connoiſſant cette volonté de ſon Pere, étoit deſcendue plus bas, & avoit produit les Anges & les autres Puiſſances ſpirituelles, auxquelles elle n'avoit donné aucune connoiſſance de ſon Pere : Que ces Anges & ces Puiſſances avoient enſuite fait les Anges & les hommes ; qu'Hélene étoit paſſée ſucceſſivement dans des corps de femmes, & entr'autres en celui d'Hélene femme de Ménélaüs, qui fut cauſe de la guerre de Troye ; & qu'elle étoit enfin deſcendue dans cette Hélene de Tyr, qu'il menoit avec lui.

Il ne reconnoiſſoit point J. C. comme fils de Dieu ; mais il ſe conſidéroit comme ſon rival, & prétendoit lui-même être le Chriſt. Il ne croyoit ni ſalut, ni réſurrection de la chair, mais une ſimple réſurrection de l'ame. Il enſeignoit qu'on ne devoit point ſe mettre en peine des bonnes œuvres ; que toutes les actions étoient indifférentes par elles-mêmes, & que la diſtinction des bonnes & des mauvaiſes, n'avoit été introduite que par les Anges, pour s'aſſujettir les hommes. Il rejetoit la Loi donnée

(1) *Arnob. l. 2. Maxim. Tyrius homil.* 54 *Ambroſ. Hexaemer l.* 4. *Cyrill. Cathech.* 6, *&c.* (2) *Dio. Chryſoſt. orat.* 21. (3) *Sueton. l.* 6, *c.* 12. (4) *Act.* VIII, 10. (5) *Irenæ. l.* 1, *c.* 20. (6) *Hieron. in Matth.* XXIV. (7) *Vide Nazianz. orat.* 23 *&* 44. *Euſeb. in Marcion. l.* 4, *c.* 9. (8) *Vide Iren. l.* 1, *c.* 20. *Epiphan, hæreſ.* 21, *Aug. de hæreſ. l.* 1.

à Moïſe, & diſoit qu'il étoit venu l'abolir. Il attribuoit tout l'ancien Teſtament aux Anges ; & quoiqu'il ſe déclarât par-tout ennemi des Anges, il leur rendoit un culte idolâtre, prétendant qu'on ne pouvoit être ſauvé ſans offrir au ſouverain Pere des ſacrifices abominables par le moyen des Principautés qu'il plaçoit dans chaque Ciel ; il leur offroit ſes ſacrifices, non pour obtenir d'eux quelque aſſiſtance, mais pour empêcher qu'ils ne s'oppoſaſſent aux hommes. Simon forma une ſecte d'Hérétiques, qu'on nomma *Simoniens*, & dont nous parlerons ci-après. On peut voir ſur ſon ſujet les Auteurs qui ont écrit ſur les héréſies, & en particulier, M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 2, article cinquieme, p. 37 & ſuivantes.

XX. SIMON, eſclave du Grand Hérode (1), oſa prendre le diadême après la mort de ce Prince, n'ayant pour tout mérite que de la bonne mine, & une taille avantageuſe. Il brûla le palais de Jéricho, & quelques autres édifices, dont il abandonna le pillage à ceux qui le ſuivoient : mais Gratus Gouverneur de la Province l'attaqua, le vainquit, & l'ayant atteint comme il fuyoit par des défilés, le tua, trois ans avant l'Ere vulgaire.

XXI. SIMON, *fils de Gioras* (2), s'étant mis à la tête d'une troupe de ſéditieux, commença à piller, & à commettre même des meurtres dans cette partie de l'Idumée qu'on appeloit Acrabatene. Ananus envoya des troupes contre lui, ce qui l'obligea à ſe retirer dans le château de Maſade, d'où il faiſoit des courſes dans l'Idumée. De là il vint juſqu'à Jéruſalem, qu'il effraya par les cruautés qu'il exerça contre ceux qui oſerent lui reſiſter. Les Zelateurs craignant le progrès de ſes armes, le combattirent, mais ne le purent vaincre ; & quelque temps après (3), le peuple de Jéruſalem pouſſé à bout par les Zélateurs, & cherchant à ſe mettre à couvert de leur violence, fit venir Simon fils de Gioras à ſon ſecours. Simon fut reçu dans la ville aux acclamations du peuple, & il commença par attaquer Jean de Giſcala & les Zélateurs dans le Temple ; mais ils lui firent plus de mal qu'il ne leur en fit. Il traita les habitans de Jéruſalem, qui l'avoient appelé à leur ſecours, en Tyran, & exerça contr'eux toutes ſortes de cruautés. Il fit tuer le Grand-Prêtre Matthias (4), qui avoit le plus inſiſté à ce qu'on le fît venir à Jéruſalem.

Je n'entre point dans le détail de tout ce que fit ce ſcélérat pendant tout le temps qu'il fut à Jéruſalem, juſqu'à la priſe de la ville par les Romains. Comme ſon nom ne ſe trouve pas dans les Livres ſaints, je ne me crois pas obligé d'en parler auſſi exactement que de ceux dont parle l'Ecriture. Lors donc que les Romains eurent pris la ville & le temple (5), Simon ſe retira dans des égouts, avec des vivres. Il y demeura caché pendant quelques mois : mais enfin manquant de vivres, il ſortit de deſſous terre, & parut au lieu où avoit été le Temple, revêtu d'un habit blanc, avec un manteau de pourpre, croyant apparemment étonner par-là les Romains, & les tromper. Ils furent en effet ſurpris lorſqu'ils le virent, & lui demanderent qui il étoit. Il ne

(1) *Antiq. l.* 17, *c.* 12, *p.* 607, 608. (2) *Joſeph. de Bello, l.* 2, *c.* 44, *p* 828. An de J. C. ou de l'Ere vulg. 66 ou 67. (3) *De Bello, l.* 4, *c.* 34, *p.* 897. An de l'Ere vulg. 69. (4) *De Bello, l.* 5, *c.* 33, *p.* 958. (5) *De Bello, l.* 7, *c.* 7. An de l'Ere vulg. 70.

voulut point ſe nommer, & dit ſeulement qu'on fît venir le Commandant. C'étoit Térentius Ruſus, car Tite n'étoit plus alors à Jéruſalem. Il vint, & ayant ſu qui il étoit, il le fit enchaîner, manda ſa priſe à Tite, & le lui envoya à Céſarée. Tite le mena à Rome, où après qu'il eut ſervi d'ornement à ſon triomphe, il fut exécuté publiquement.

SIMONIENS, hérétiques, ſectateurs de Simon le Magicien. Ils étoient dans tous les principes de leur Maître, que nous avons expoſés plus haut; & pour la pratique, ils vivoient, autant qu'ils pouvoient, dans toutes ſortes de débordemens (1), qui ſurpaſſoient, dit Euſebe (2), tout ce que l'on en pourroit dire, & ils avouoient dans leurs Livres, que ceux qui entendroient parler pour la premiere fois de leurs myſteres les plus ſecrets, ſeroient ſurpris d'étonnement & d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnoient encore à toutes ſortes de ſorcelleries; & quoiqu'au-dehors ils fiſſent en quelque ſorte profeſſion du Chriſtianiſme, ils ne laiſſoient pas d'adorer Simon & Hélene, repréſentés ſous la figure de Jupiter & de Mars, & de leur offrir des victimes & des libations de vin. Ils regardoient même le culte commun des Idoles comme une choſe indifférente; en ſorte qu'ils ne s'expoſoient point aux perſécutions & aux tourmens, comme les Chrétiens, pour ne pas offrir de l'encens aux Idoles; & les Païens les laiſſoient en repos, pendant qu'ils perſécutoient le plus ouvertement les Catholiques.

Il y a beaucoup d'apparence que ſaint Jean, ſaint Pierre & ſaint Paul, lorſque dans leurs Epîtres ils attaquent les hérétiques, les faux Apôtres, ces gens qui corrompoient la ſaine Doctrine par leurs profanes nouveautés de paroles, qui ſe vantoient fauſſement d'avoir une lumiere & une ſcience particuliere ſur les choſes divines; ces ennemis de la croix de Jeſus-Chriſt, ces hommes qui faiſoient leur Dieu de leur ventre, & qui mettoient leur gloire dans ce qui devoit les charger de confuſion, entendent parler des Diſciples de Simon, de Cérinthe, & de quelques autres hérétiques du premier ſiecle. La peinture que ſaint Paul en fait en pluſieurs endroits de ſes Epîtres (3), fait voir que la corruption de leurs mœurs étoit extrême, & que leur doctrine n'étoit pas plus pure que leurs ſentimens.

La Secte des Simoniens dura juſqu'au quatrieme ſiecle. Saint Juſtin (4) dit que de ſon temps, c'eſt-à-dire, vers l'an 150, preſque tous les Samaritains, & encore quelque peu d'autres en divers pays, reconnoiſſoient Simon pour le plus grand des Dieux. Saint Clément d'Alexandrie (5), dit que ſes ſectateurs l'adoroient, & tâchoient de ſe rendre ſemblables à lui. Saint Irénée (6) dit qu'on les appeloit Simoniens; & Origenes (7) aſſure qu'on leur donnoit auſſi le nom d'Héléniens, à cauſe d'Hélene. Le même Auteur dit en un endroit (8) que la ſecte des Simoniens étoit réduite environ à trente perſonnes. Ailleurs (9) il aſſure qu'il n'y en avoit plus au-

(1) *Iren. l.* 1, *c.* 20. (2) *Euſeb. l.* 2, *c.* 13, *hiſt. Eccl.* (3) Voyez 2 *Cor.* v, 10. *Coloſſ.* 11, 4, 5, *&c. Philipp.* 111, 2, 3, *&c.* 2 *Timot.* 111, 14, 15, 16, *&c.* (4) *Juſtin. Apolog.* 2, *p.* 69. (5) *Clem. Alex. Stromat. l.* 2, *p.* 383. (6) *Irenæ. l.* 1, *c.* 20. (7) *Origen. in Celſum, l.* 5, *p.* 272, *b.* (8) *Idem l.* 1, *contra Celſ. p.* 44, *c.* Vers l'an 248. (9) *Idem l.* 5, *p.* 272.

cun. Mais on ſait par d'autres témoignages, qu'il y en eut juſqu'au commencement du cinquieme ſiecle. Un Auteur qui a écrit ſur le Baptême contre Saint Cyprien, vers l'an 256, dit que quelques hérétiques deſcendus de Simon, faiſoient paroître du feu au-deſſus de l'eau, en donnant le Baptême. Euſebe (1) parle encore des Simoniens, qui ſe mêloient parmi les Catholiques, & recevoient le baptême dans l'Egliſe, répandant enſuite en ſecret le venin de leur doctrine parmi les Fidelles. Pluſieurs furent découverts, & chaſſés de l'Egliſe vers le commencement du quatrieme ſiecle.

SIMONIE, *Simoniaques*. La ſimonie eſt lorſqu'on donne quelque choſe de temporel pour une choſe ſpirituelle, ou qui eſt attachée à une choſe ſpirituelle. Nous ne liſons pas (2) que Simon ou ſes Diſciples aient enſeigné expreſſément que cette ſorte de trafic fût permiſe; mais l'exemple de Simon, qui préſenta de l'argent aux Apôtres, pour avoir comme eux la puiſſance de donner le Saint-Eſprit, a fait donner le nom de *Simoniaques* à ceux qui, à ſon imitation, veulent acheter ou par argent, ou par leurs ſervices, ou par quelque autre voie que ce ſoit, une choſe ſpirituelle, ou ayant rapport à cela.

SIMONIADE. Joſeph (3) parle d'un bourg, frontiere de Galilée, nommé *Simonias*. C'eſt apparemment le même que *Séméron*, de la Tribu de Zabulon. *Joſue* XIX, 15. Les Septante dans quelques Exemplaires, liſent *Symoon*; & les Talmudiſtes (4), diſent expreſſément que ces deux noms ne marquent qu'un même lieu. Or, il paroît par Joſeph, que Simoniade étoit entre Tibériade & Ptolémaïde, environ à ſoixante ſtades de Gaba, ville ſituée au pied du Carmel.

SIMPHONIE. Voyez *Symphonie*.

SIMPLE, *ſimplex*, ſe prend quelquefois en mauvaiſe part. Par exemple, ſaint Paul (5) veut que les Romains ſoient prudens pour le bien, & *ſimples pour le mal*; qu'ils ſoient éclairés dans le choix du bien, pour diſcerner la bonne de la mauvaiſe doctrine, mais qu'ils évitent tout ce qui a l'apparence du mal, comme des enfans, qui ſans beaucoup raiſonner, fuient tout ce qui les frappe, ſous l'idée de mal. C'eſt ce qu'il dit ailleurs: (6) *Soyez enfans en malice, mais non pas en prudence*. Ne vous laiſſez pas ſurprendre comme des enfans.

II. SIMPLE eſt oppoſé à trompeur, injuſte, méchant; il marque la droiture, la bonne foi, l'innocence, la candeur. C'eſt en ce ſens que *Jacob étoit ſimple* (7). Job étoit auſſi un homme *ſimple, droit, & craignant Dieu* (8). La ſageſſe ſe communique *aux ſimples*. (9) *Celui qui marche ſimplement, marche en aſſurance* (10). *Je l'ai fait dans la ſimplicité de mon cœur*, (11) dans la droiture, dans l'innocence.

III. SIMPLE, *ſimplex*, ou *ſimplicité*, ſe met quelquefois pour la libéralité. *L'œil ſimple*, oppoſé à *l'œil mauvais* (12), marque l'ame libérale, oppoſée à l'ame avare. Saint Paul (13) veut que celui qui donne & qui fait l'aumône, le faſſe *dans la ſimplicité*, libéralement,

(1) *Euſeb. l.* 2, *c.* 1, *p.* 39, 40. *Hiſt. Eccl.* (2) *Act.* VIII, 18, 19, 20. (3) *Joſeph. in vita ſua*, *p.* 1007. (4) *Col. Megilla. fol.* 70, *col.* 1. *Gemar. Jeroſol.* (5) *Rom.* XVI, 19. (6) 1 *Cor.* XIV, 20. (7) *Geneſ.* XXV, 17. (8) *Job.* I, 1, 8. (9) *Prov.* III, 32. (10) *Prov.* X, 9. (11) *Geneſ.* XIX, 5. (12) *Matth.* VI, 22. *Luc.* XI, 34. (13) *Rom.* XII, 8.

& de bon cœur. Voyez auſſi 2 *Cor.* VIII, 2. *Altiſſima paupertas eorum abundavit in divitias ſimplicitatis eorum.* Et IX, 11. *Ut in omnibus locupletati abundetis in omnem ſimplicitatem, &c. . . . . in ſimplicitate communicationis in illos.* Dans tous ces paſſages, ſaint Paul parle des aumônes des Fidelles, & de leur liberalité envers les pauvres de l'Egliſe de Judee. David parlant des richeſſes qu'il laiſſoit à Salomon pour le bâtiment du Temple, dit au Seigneur (1) : *Omnis hæc copia. . . . de manus tua eſt. . . . . undè & ego in ſimplicitate cordis mei lætus obtuli univerſa hæc.*

SIMYRA, ville maritime de Phénicie, ſur la Mediterranée, entre le fleuve Eleuthere au midi, & la ville de Marathe au ſeptentrion.

SIN, ville & déſert au midi de la Terre-Sainte, dans l'Arabie Pétrée. Elle donnoit ſon nom au déſert de Sin, dans le même pays. L'Ecriture diſtingue deux villes & deux déſerts de *Sin*, dont l'un eſt écrit ſimplement *Sin*, Samech, Jod, Nun (2); & l'autre *Zin*, ou *Tſin*, Zadé, Jod, Nun (3). La premiere étoit plus près de l'Egypte, & de la Mer Rouge. Les Hebreux étant ſortis de cette Mer, ſe trouverent dans le déſert de Sin (4), qui eſt entre Elim & Sinaï. C'eſt là où Dieu leur fit pleuvoir la manne.

La ſeconde étoit auſſi au midi de la Paleſtine, mais plus en tirant vers la Mer Morte. Cadés étoit dans le deſert de Zin (5). C'eſt de ce déſert qu'on envoya des hommes pour conſidérer la Terre promiſe (6). C'eſt dans ce déſert que Moïſe & Aaron offenſerent le Seigneur aux Eaux de Contradiction (7). Le pays de Chanaan, & le partage de Juda avoient pour limites du côté du midi, le deſert de *Zin* (8), ou *Zina*, comme il eſt nommé dans Joſué, XV, 3.

SINA, ou *Sinaï*, montagne fameuſe de l'Arabie Pétrée, ſur laquelle Dieu donna la Loi à Moïſe (9). Elle eſt ſituée dans une eſpece de Péninſule, formée par les deux bras de la Mer Rouge, dont l'un s'étend vers le nord, & ſe nomme le Golfe de *Colſum*; l'autre s'avance vers l'orient, & s'appelle le Golfe d'Elan, ou le Golfe Elanitique. Les Arabes appellent aujourd'hui Sinaï *Tor*, c'eſt-à-dire, la montagne par excellence; ou *Gibel-Mouſa*, la montagne de Moïſe. Elle eſt à deux cents ſoixante milles du Caire, & il faut ordinairement dix jours pour y arriver. Le déſert de Sinaï, où les Iſraélites demeurerent campés près d'un an, & où Moïſe érigea le Tabernacle de l'Alliance, eſt conſidérablement élevé ſur le reſte de la contrée, (10), & il y faut monter par un chemin très-âpre, dont la plus grande partie eſt taillée dans le roc. On arrive ſur un large eſpace de terre, qui eſt une plaine environnée de tous côtés de rochers & de hauteurs, & longue à peu-près de douze milles.

Vers l'extrêmité de cette plaine, du côté du ſeptentrion, s'élevent deux hautes montagnes, dont la plus élevée eſt *Sinaï*, & l'autre eſt *Oreb*. Ces deux têtes d'Oreb & de Sinaï montent fort droit, &

(1) 1 *Par.* XXIX, 16, 17. (2) סין *Sin.* (3) צין *Tſin. Vide Num.* XIII, 21, & XXVII, 14, & XXXIV, 3. (4) *Exod.* XVI, 1; XVII, 1. (5) *Deut.* XXXII, 51. (6) *Num.* XIII, 22. (7) *Num.* XXVII, 14 (8) *Num.* XXXIV, 3. (9) *Exod* XVIII, 20; XXIV, 16; XXVI, 18; XXXIV, 2, 4, *&c. Levit.* XXV, 1; XXVI, 45, *&c.* (10) Coppin, voyage d'Egypte, c. 10.

n'occupent pas beaucoup de terrain, en comparaiſon de leur extraordinaire hauteur. Celle de Sinaï eſt pour le moins plus haute d'un tiers que l'autre, & la montée en eſt beaucoup plus droite & plus difficile. Après qu'on eſt parvenu au ſommet de la montagne, on trouve qu'elle ſe termine en une place inégale & raboteuſe, qui peut contenir ſoixante perſonnes. Sur cette hauteur eſt bâtie une petite Chapelle de ſainte Catherine, où l'on croit que le Corps de cette Sainte a repoſé trois cents ſoixante ans. Mais enſuite on le tranſporta dans une Egliſe qui eſt au pied de la montagne. Près de cette Chapelle, coule une fontaine, dont l'eau eſt extrêmement fraîche. On la croit miraculeuſe, n'étant pas concevable d'où pourroit venir de l'eau ſur la croupe d'une ſi haute & ſi ſtérile montagne.

Oreb eſt au couchant de Sinaï, en ſorte qu'au lever du ſoleil, l'ombre de Sinaï couvre entierement Oreb. Outre la petite fontaine qui eſt tout au haut de Sinaï, & dont nous avons parlé, il y en a encore une autre au pied de cette montagne, ou de celle d'Oreb, qui fournit de l'eau au Monaſtere de ſainte Catherine. A cinq ou ſix cents pas de là, on montre une pierre haute de quatre ou cinq pieds, & large environ de trois, qu'on dit être celle d'où Moïſe fit ſortir de l'eau. Sa couleur eſt d'un gris tacheté, & elle eſt comme plantée dans un eſpace de terre, où il ne paroît aucun autre rocher. Cette pierre a douze trous ou enfoncemens, qui ont près d'un pied de large, & d'où l'on croit que ſortit l'eau pour déſaltérer les Iſraélites. Nous n'entrons point ici dans le détail de ce qui arriva durant le campement des Hébreux au pied du mont Sinaï; on peut voir l'article de Moïſe.

Les Arabes (1) comptent entre les enfans d'Iſrael, un nommé *Thor*, ou *Thour*, qui a donné ſon nom à la Montagne de Sinaï, qu'ils appellent *Thour-Sinaï*: Ils donnent auſſi le nom de *Thour* à la Ville qui eſt au pied de la même montagne ſur le bord de la Mer Rouge. Mahomet commence le chapitre de ſon Alcoran, intitulé de la *figue*, par le ſerment. *Je jure par la figue, par l'olive, par le mont Sinaï, & par la Ville ſure & fidelle. La figue* marque une montagne de la Paleſtine nommée *Thor-Lina*, la montagne de figue: L'Olive marque le Mont des Olives près de Jéruſalem. *Le Mont Sinaï* eſt connu; la *Ville fidelle* eſt la Mecque. Sinaï eſt en grande vénération parmi les Muſulmans à cauſe de la Loi que Dieu donna aux hommes ſur cette montagne. Ils l'appellent auſſi quelquefois *la Montagne de Moïſe*.

Il y a ſur cette Montagne un Monaſtere habité par des Moines Grecs, qui n'avoient autrefois qu'une Tour bâtie auprès du buiſſon ardent de Moïſe. Ces Moines ſe trouvant expoſés aux courſes des Arabes qui mangeoient chez eux tout ce qu'ils trouvoient de proviſions, & même juſqu'au Pain conſacré de l'Euchariſtie, prierent l'Empereur Juſtinien de leur faire bâtir un Monaſtere bien fermé, pour les mettre hors d'inſulte des Arabes. L'Empereur accorda leur demande; mais l'on dit qu'il fit mourir l'Architecte qui avoit choiſi ce lieu pour le Monaſtere, à cauſe de la proximité du buiſſon ardent, & pour la commodité de l'eau.

L'on a donné à ce Monaſtere & à la Montagne même le nom de ſainte Catherine, à cauſe d'une Tradition reçue dans le pays, que

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient p. 501.

le Corps de cette Sainte y avoit été transporté par les Anges.

SINAGOGUE. Voy. *Synagogue.*

SINCÉRITÉ, *Sincere* (1). Ce terme signifie proprement la vérité, la droiture, lorsque le cœur & la langue s'accordent. La sincérité est opposée à la duplicité, à la tromperie, lorsque les sentimens du cœur démentent le langage de la bouche. On dérive le Latin *sincerus*, de *sine*, & de *cera*, sans cire, du miel séparé de la cire, du miel pur. Dans l'Ecriture, *sincerus* signifie pur, sans mêlange (2): *Sapientia est emanatio quædam claritatis omnipotentis Dei sincera.* Saint Paul (3) veut que *les Philippiens soient purs*, que leur conduite soit si innocente, que personne n'en prenne sujet de scandale: *Ut sitis sinceri, & sine offensa.* Et saint Pierre (4) exhorte l'esprit pur & sincere des Fidelles: *Vestram excito in commonitione sinceram mentem.* Saint Paul parle de la sincérité (5) & de la vérité, ou de la pureté & de la vérité, qu'il oppose aux pains levés de l'impureté & de la souillure. Il reproche aux faux Apôtres de ne pas annoncer Jesus-Christ *sincerement*, purement, dans des sentimens droits & désintéressés.

SINÆUS, *Sinéen*, huitieme fils de Chanaan. *Genes.* x, 16. Les Sinéens habitoient près d'*Arcé*, dans le mont Liban (6). Strabon parle d'une forteresse de *Sinna* dans ces montagnes. L'Arabe entend par *Sinæi*, les habitans de Tripoli en Phénicie.

SINDON. Ce terme signifie proprement un linceul, & les Evangélistes (7) s'en servent pour marquer le linge dans lequel Joseph d'Arimathie enferma le Corps de Jesus-Christ, après l'avoir embaumé, l'avoir enveloppé de bandelettes, & lui avoir mis un Suaire autour de la tête; car St. Jean (8) supplée ces circonstances que saint Matthieu a omises. Les saints Suaires que l'on montre en différens endroits, ne sont pas tous le vrai *Sindon* qui enveloppa le Corps de Jesus-Christ, mais d'autres faits sur son modele.

Il est encore parlé de *Sindon* dans l'Histoire de Samson (9); il promet aux jeunes hommes de sa noce *triginta sindones & totidem tunicas*, s'ils pouvoient expliquer l'énigme qu'il leur proposa. L'Hébreu porte: Trente *sedinim*, & trente *habits de rechange.* Les uns entendent par *sedinim*, ou *sindonem*, la Tunique qu'on mettoit immédiatement sur la chair, & par des habits de réchange, des habits complets, une Tunique & un manteau, car cela faisoit l'habit complet, ou trente manteaux, lesquels, avec les trente tuniques, formoient trente habits à changer.

La femme forte, dont parle Salomon (10), faisoit des *Sindons* & des ceintures, qu'elle vendoit aux Phéniciens. Les filles de Jérusalem portoient de ces *Sindons*, comme on le voit par Isaïe (11). C'étoit un habit propre aux Sidoniens, ou aux Phéniciens, & peut-être tiroit-il son nom de la Ville de Sidon. Martial (12) dit que le Sidon de Tyr ou de Phénicie couvre l'homme tout entier, & le met en état de se moquer de la pluie & du vent.

Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres,
Nec sic in Syria sindone tectus eris.

Le jeune homme qui suivoit

(1) Ἀκήρατος, εἰλικρινὴς, ἁπλοῦς, *&c.* (2) *Sap.* VII. 25. (3) *Philipp.* I, 10. (4) 2 *Petr.* III, 1. (5) 1 *Cor.* V, 8. (6) *Hieron. quæst. Hebr. in Genes.* (7) *Matth.* XXVII, 59. *Marc.* XV, 46, *Luc.* XXIII, 53. (8) *Joan.* XX, 7. (9) *Judic.* XIV, 12, 13. סְדִינִים וּתְחִלִּפֹת (10) *Prov.* XXXI, 24. (11) *Isai.* III, 23. (12) *Martial. l.* 4, *epigr.* 19.

Jesus-Christ la nuit de sa Passion, (1) *amictus sindone super nudo*, s'étoit apparemment muni de cet habit contre le froid, comme d'une robe de chambre.

SINGE, *simia*, en Hébreu, *koph*. Les Interpretes sont d'accord sur la signification de ce terme. L'Ecriture (2) dit que la flotte de Salomon rapportoit entre autres choses, de l'ivoire & *des singes*. Les Auteurs Grecs parlent d'une sorte de singe qu'on trouvoit dans l'Ethiopie, & sur la Mer Rouge, qui est appelé *képhos*, ou *kéipos*, ou *kébos* (3), d'un nom assez approchant de l'Hébreu *kuph*, ou *koph*. Le képus avoit les pieds & les mains semblables à celles de l'homme, la face du lion, & le corps du panthere. Il étoit de la grosseur du chevreuil. Les Egyptiens de Babylone d'Egypte, adoroient une espece de singe, que Strabon (4) appelle *kéipos*. On peut voir Bochart, *De Animal. sacr. p.* 1, *l.* 2, *c.* 23.

Le Singe est, de tous les animaux, celui qui approche plus de la figure d'homme. On connoît plusieurs sortes de Singes; les uns ont une queue, & les autres n'en ont point; les uns ont une tête ou un museau long, semblable à celui d'un chien; d'autres ont une tête plus ronde, & le nez plus camard. Ils ont les doigts des pieds aussi longs que ceux des mains. Le Singe est d'ordinaire d'un poil rouge, tirant sur le verdâtre. Dans l'Indostan, il y en a de tout blancs; d'autres ont le dos roux, la poitrine, le ventre, & le dedans des cuisses & des bras, blanc ou gris. Ces animaux ont mille ruses pour se sauver & se défendre. Ils demeurent d'ordinaire au haut des arbres, sautant de branches en branches avec une dextérité admirable: ils ont aux deux côtés de la mâchoire, des poches, où ils serrent tout ce qu'ils veulent garder. Les femelles n'ont jamais qu'un petit, qu'elles portent sur le dos, comme une mere porte son enfant; quand elle veut lui donner à teter, elle le prend dans ses pattes, & lui présente la mamelle comme une femme.

Les Egyptiens ne sont pas les seuls qui aient adoré les Singes: dans les Indes on les adore encore en plusieurs endroits. Maffée (5) décrit un Temple magnifique dédié au Singe, avec un portique destiné à mettre les victimes qu'on lui sacrifie, & soutenu de sept cents colonnes, qui ne le cedent point, dit-il, à celles du Panthéon de Rome. Quand les Portugais en 1554 pillerent l'Isle de Ceylan, il y avoit un Temple magnifique au sommet du Pic d'Adam, ou de la Montagne d'Adam, dans lequel ils ne trouverent rien qu'une petite cassette pleine d'or & de pierreries avec une dent de Singe. Les Rois du pays voulurent racheter cette dent qu'ils adoroient, & firent offrir aux vainqueurs sept cents mille ducats pour la racheter; mais l'Evêque empêcha qu'on n'acceptât l'offre, fit brûler la dent, & fit jeter les cendres dans la Mer. (6) Ceux de Goa n'oseroient tuer un Singe, non plus qu'un Serpent. Ils croient que ce sont des esprits créés de Dieu pour affliger les hommes & les punir de leurs péchés.

I. SION, *ou Zion*, montagne sur laquelle le Temple du Seigneur fut bâti dans Jérusalem par Salomon, & où David bâtit *la cité de David*, vis-à-vis, & au nord

(1) *Marc.* XIV, 51. (2) 3 *Reg.* X, 22, 2 *Par.* IX, 21. קופים *Kophim. Bochart. de animal. sacr. parte* 1, *l.* 2, *c.* 31. (3) Πιθηκος; κηβος, κηπος, κειπος. (4) *Strab. l.* 17. (5) *Maffei, hist. Ind. l.* 1. (6) *Linschot. F. Syrard.*

de l'ancienne Jébus (1), ou Jéruſalem, qui occupoit le côteau oppoſé à Sion. L'Ecriture met ordinairement le mont Sion, pour le lieu où étoit le Temple du Seigneur; mais dans la rigueur il étoit plutôt ſur le mont *Moria* (2), qui étoit un des côteaux qui compoſoient la montagne de Sion. M. Reland prétend que le mont Sion étoit au midi (3), & non pas au ſeptentrion de Jéruſalem. On peut voir ſes raiſons.

II. SION, ville de la Tribu d'Iſſachar (4). Elle étoit nommée *Séon* dans la Vulgate. Euſebe & ſaint Jérôme diſent qu'on voyoit de leur temps un lieu nommé Séon, près le mont Thabor.

III. SION (5). C'eſt un des noms du mont Hermon. *Deut.* IV, 48. C'eſt apparemment de cette montagne dont il eſt parlé dans le Pſeaume CXXXII, 3. *Sicut ros Hermon, qui deſcendit in montem Sion* (6). L'union & la bonne intelligence des Prêtres & des Lévites, eſt auſſi agréable que la roſée qui tombe ſur Hermon & ſur Sion, deux montagnes contiguës, & qui ne font que la même chaîne de montagnes. Jeſus fils de Sirach (7), parle auſſi du mont Hermon, ſous le nom de Sion. *Quaſi cypreſſus in monte Sion*; le Grec, *in monte Hermon.*

SIOR, ville de la Tribu de Juda, *Joſue* XV, 54.

SIRA, citerne qui n'étoit pas fort éloignée d'Hébron. 2 *Reg.* III, 26.

SIRACH, pere de Jeſus qui a compoſé le Livre de l'Eccléſiaſtique; d'où vient qu'on l'appelle ordinairement Jeſus fils de Sirach.

SIRACIDES. C'eſt Jeſus fils de Sirach.

SIRBON. Le lac de Sirbon connu dans les anciens Geographes, étoit entre la Paleſtine & l'Egypte, ſur la Mer Mediterranée, aſſez près du mont Caſius. Il avoit communication par un petit bras avec la Méditetranée. Quelquefois on l'attribue à l'Egypte, & quelquefois à la Judée, parce qu'il étoit entre ces deux pays. Il y en a qui croient que ce lac eſt aujourd'hui deſſéché, ou rempli de ſable. L'Ecriture ne le nomme nulle part que nous ſachions.

SIRENES, monſtres marins, célebres dans les Ecrits des Poetes. Ils diſoient qu'elles étoient filles du fleuve Achéloüs, & d'une des neuf Muſes. Les uns veulent que ce ſoit Melpomene; d'autres, Calliopé, ou Terpſichore, ou Stérope: en un mot, on ne convient pas du nom de leur mere, ni de leurs propres noms. Elles étoient au nombre de trois. Les uns les appellent *Aglaepe*, *Piſinoé*, *Thelxiopia*; d'autres, *Thelxiopé*, *Molpé*, *Aglaophonos*; d'autres enfin, *Leucoſie*, *Ligea*, *Parthenopé*. Leur demeure étoit ſur la mer de Sicile, & elles chantoient ſi mélodieuſement, que les mariniers qui paſſoient par-là, couroient riſque de faire naufrage, en s'approchant trop de leur bord, & en s'arrêtant pour les entendre (8):

Monſtra maris Sirenes erant, quæ voce canorâ
Quaſlibet admiſſas detinuére rates.

Elles étoient ſemblables en partie à des belles femmes, & en partie à des oiſeaux (9). Elles avoient les ailes & les pieds d'oi-

(1) *Pſalm.* XLVII, 3. *Latera aquilonis civitas Regis magni.* (2) 2 *Par.* III, 1. (3) *Reland. Paleſt. t.* 2, *p.* 847, 848. (4) *Joſue* XIX, 19. *Sion.* (5) *Deut.* IX, 48. *Sion.* (6) L'Hébreu porte Zion mais il eſt apparemment mis pour Sion, (7) *Eccli.* XXXIV, 17. (8) *Ovid. de arte, l.* 3, *v.* 311. (9) *Apollon. Argonatot. l.* 4.

ſeaux, & le reſte du corps d'une femme. Lorſque les Argonautes paſſerent par-là, les Sirenes firent ce qu'elles purent pour les attirer; mais Orphée ayant pris ſa lyre, rendit leurs chants & leurs efforts inutiles; en ſorte que les Sirenes au déſeſpoir d'avoir ainſi été vaincues, ſe jetterent dans la mer, & furent changées en rochers. D'autres diſent qu'elles ſe précipiterent dans la mer, & furent métamorphoſées en monſtres marins, ayant la moitié du corps de femme, & l'autre moitie de poiſſon, & que cela arriva après qu'Uliſſe eut trompé leur attente, en bouchant avec de la cire les oreilles de ſes compagnons, & en ſe faiſant attacher avec de bonnes cordes au mât de ſon navire, avec défenſe de l'en détacher, quelque inſtance qu'il en pût faire.

Mais nous n'entrons pas dans l'examen de ces fables. Ce qui nous a fait parler ici des Sirenes, c'eſt que leur nom ſe trouve dans Iſaïe, XIII, 22. *Reſpondebunt ululæ in ædibus ejus, & Sirenes in ædibus voluptatis.* Le Prophete parle de la ruine de Babylone; il dit que cette fameuſe ville ſera réduite en un affreux déſert; que les eaux couvriront ſes ruines, qu'on y verra des monſtres marins, des oiſeaux de mauvais augure, des hiboux, des butors, &c. Le Texte Latin y joint *des Sirenes*; les Septante, *des hériſſons.* Le Texte Hébreu lit (1) *Thannim.* Or en comparant enſemble tous les paſſages où ce terme *thannim* ſe trouve, on remarque qu'il ſignifie un grand poiſſon, un monſtre marin, un poiſſon qui jette de grands cris (2), qui nourrit ſes petits à la mamelle (3), & qui a ſa demeure dans la mer & dans les lieux aquatiques (4): qualités qui conviennent à la baleine, ou au veau marin, qu'Iſaïe a voulu apparemment déſigner ici.

Peut-être que ſaint Jérôme en traduiſant *Sirenes*, a voulu marquer certains monſtres marins, que l'on dit être aſſez ſemblables à l'homme. On dit qu'en 1672 on prit une Sirene à Malthe. Cornelius à Lapide parle d'une Sirene qui fut priſe dans la Frize, & qui vécut aſſez long-temps, pour apprendre, dit-on, à filer. Entre l'Iſle de Céïlan & la pointe de l'Inde, on prit neuf Sirenes & ſept Tritons. Aux côtes de la Martinique, proche d'un rocher qu'on appelle *le Diamant*, on vit un homme marin, qui depuis le haut, juſqu'à la ceinture, avoit la figure d'homme, & qui avoit tout le bas de poiſſon. On pêche aux Iſles Philippines certains poiſſons ſemblables aux Sirenes. On en voit auſſi beaucoup dans la Province d'Angola. Il s'en trouve de mâles & de femelles ayant près de huit pieds de long & quatre de large. Leurs bras ſont fort courts; mais les doigts de la main ſont longs: la tête & les yeux ſont ovales, le front eſt élevé, le nez plat, la bouche grande; mais ils n'ont preſque point de menton, ni d'oreilles. Leurs cris, quand on les tue, ſont comme ceux d'un homme qu'on aſſaſſine. Il n'eſt pas impoſſible qu'Iſaïe & ſaint Jérôme n'aient eu connoiſſance de ces monſtres marins, & qu'ils n'aient voulu les déſigner en cet endroit. Le nom de *Sirenes* peut dériver de l'Hébreu *Schir*, ou *Sir* (5), qui ſignifie *un Cantique.*

SIS. Le Roi Joſaphat remporta

(1) תנים *Thannim.* 70. Ἐχῖνοι. (2) *Vide Job.* XXX, 29, *& Mich.* I, 8. (3) *Lament.* IV, 3. (4) *Pſalm.* LVII, 7. *Iſai.* XXVII, 2. *Ezech.* XXXII, 2. (5) שיר *Schir. Canticum.*

une victoire signalée sur les Ammonites & les Moabites (1), vers le désert de *Sis*, ou *Zif*, apparemment aux environs de *Zifa*, que Ptolémée place dans l'Arabie Pétrée.

SISA, pere d'Ahia. Cet Ahia étoit Secrétaire de Salomon. 3 *Reg.* IV. 3.

SISAI, géant de la race d'Hénac. *Num.* XIII, 23.

SISARA, Général de l'armée de Jabin Roi d'Asor (2), fut envoyé par son Maître contre Barac & Débora, qui avoient assemblé une armée de dix mille hommes sur le mont Thabor. Sisara marcha contre eux avec neuf cents chariots armés de faulx, & un grand nombre de gens de pied. Barac avec sa petite armée, fondit avec tant d'impétuosité sur celle de Sisara, qu'il la mit en déroute, & en tua un grand nombre. Sisara prit la fuite; & comme si ses chevaux n'eussent pas couru assez vîte à sa fantaisie, il descendit de son chariot, & se mit à fuir vers Harozeth des Gentils. Il arriva près la tente de Haber le Cinéen, & Jahel femme d'Haber le pria d'entrer, le couvrit d'un manteau, & lui donna à boire du lait, pour le désaltérer. Alors Sisara lui dit: Tenez-vous à la porte de votre tente; & si quelqu'un vous demande s'il y a quelqu'un ici, vous direz qu'il n'y a personne. Jahel sortit donc sur la porte de sa tente: mais voyant Sisara profondement endormi, elle lui enfonça un de ces gros cloux qui servoient à soutenir sa tente, dans la tempe avec un marteau contre la terre. En même-temps Barac arriva, & elle lui fit voir Sisara nageant dans son sang, & sans vie.

Voici quelques remarques sur la défaite de Sisara.

Observations sur la défaite de l'armée de Sisara sur le Torrent de Cison au pied du mont Thabor. Judic. IV, 3, & seq.

☞ Les terreurs paniques arrivent plus communément dans les grandes que dans les petites armées; celles-ci en sont beaucoup moins susceptibles. Ce qui est arrivé à Sisara, est arrivé à mille autres Généraux; & il seroit difficile de bien comprendre la cause de certaines terreurs paniques. Une imagination, un phantôme, un rien peut les produire, & ce rien nous est pourtant inconnu, comme s'il venoit d'une impulsion céleste; car cela prend tout d'un coup comme si une grande armée n'étoit composée que d'une seule tête: Une prévention, un saisissement, une crainte sourde dont on ignore la cause, gagnent en un instant, & enveloppent des armées de cent & de deux cents mille hommes. Tous fuient, tous se sauvent en tumulte, & souvent plusieurs lieues ne sont pas capables d'arrêter leur course; chacun s'entre-demande & s'informe de la cause d'un accident si étrange, & personne n'en sait la raison; ceux de la queue accélerent la fuite de ceux qui sont à la tête; ils craignent plus, parce qu'ils se croient plus en danger; & s'ils ne voient, ni n'entendent rien derriere eux, ils se l'imaginent par cela seul que la confusion est générale, & que l'on ne doit pas fuir sans cause. On voit dans l'histoire une infinité d'exemples de ces sortes d'événemens; ainsi il n'y a rien de surnaturel en cela, sans pourtant que je veuille conclure que la terreur dont Sisara & son armée furent frappés, ne fût causée par la Toute-

(1) 2 *Par.* XX, 16. (2) *Judic.* IV, 2. An du Monde 2719, avant J. C. 1281, avant l'Ere vulg. 1285.

puiſſance divine : mais venons à l'affaire dont il s'agit.

La Propheteſſe Débora eut bien de la peine par ſon diſcours à perſuader à Barac de ſe mettre à la tête des Iſraélites pour les délivrer du joug du Roi d'Aſor ; il ſemble douter de ſon inſpiration, car les Propheteſſes étoient rares dans Iſrael ; cependant l'ordre du Seigneur qu'elle lui annonce, ne lui permet pas de différer : Ainſi *Barac lui répondit* (1) : *Si vous venez avec moi, j'irai : ſi vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point.* Il appréhendoit avec raiſon que le peuple ne voulût point l'écouter, ni le ſuivre dans une entrepriſe qui paroiſſoit ſi téméraire & ſi périlleuſe ; c'eſt pourquoi, comme le peuple avoit beaucoup de confiance en ce qu'elle diſoit, il voulut l'obliger à l'accompagner ; elle y conſentit, & Barac ayant raſſemblé dix mille hommes des Tribus de Zabulon & de Nephtali, ils ſe mirent en campagne. *En même-temps Siſara fut averti que Barac fils d'Abinoem s'étoit poſté ſur le mont Thabor, & il fit raſſembler neuf cents chariots armés de faulx, & fit marcher toute ſon armée de Haroſeth des Gentils vers le torrent de Ciſon.* L'Ecriture ne marque point le nombre des troupes de l'armée de Siſara ; mais on voit qu'elle étoit des plus nombreuſes, & infiniment ſupérieure à celles des Iſraélites, parce que la Propheteſſe dit à Barac de la part du Seigneur (2) : *Je vous emmenerai ſur le torrent de Ciſon, Siſara Général de l'armée de Jabin, avec ſes chariots & toute la multitude de ſes troupes, & je vous les livrerai entre les mains.* Joſeph (3) lui donne trois cents mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie, & trois mille chariots.

Siſara vint donc dans la plaine au pied du mont Thabor, ſur le bord du Ciſon étaler toutes ſes troupes, & faire parade de ſes chariots. Alors la Propheteſſe exhorte Barac à ne rien craindre, elle anime ſon courage : *Allons*, dit-elle, *c'eſt en ce jour que le Seigneur doit livrer Siſara entre vos mains : Voilà le Seigneur qui vous conduit lui-même.* Ce diſcours étoit bref, mais d'un grand poids dans la bouche d'une femme inſpirée du Ciel, & qui aſſure la victoire, joint à cela le déſir de ſe délivrer de la tyrannie d'un Vainqueur inſolent ; la haine que l'on a naturellement pour les ennemis de ſa Religion, la néceſſité de vaincre ou mourir, tout cela réveille & anime extraordinairement les eſprits, & remplit de courage & d'eſpérance le Capitaine & les Soldats.

Il y a toute apparence que la grande opinion que Siſara avoit de ſes forces, lui fit croire que les Iſraélites qui s'étoient campés ſur le haut du Thabor, ne l'auroient pas fait, s'ils n'avoient appréhendé un engagement dans la plaine ou dans un lieu moins avantageux ; car cela ſuppoſe qu'on craint beaucoup, & que loin d'avoir envie d'attaquer, on ſe croit trop heureux, ſi l'on peut ſe ſauver par une vigoureuſe réſiſtance. Dans cette opinion, Siſara avoit rangé ſon armée en bataille le long du Torrent ſur un grand front, autant pour faire montre de ſes forces, & épouvanter l'ennemi, que pour gagner enſuite le haut de la montagne où les Juifs étoient poſtés, & les attaquer par différens endroits. Cette diſpoſition paroît d'abord bien imaginée, & fort prudente, & elle l'eût été en effet contre d'autres gens que les Iſraélites, qui étoient las de vivre dans l'oppreſſion, qui vouloient ſe mettre

(1) *Judic.* IV, 8. (2) *Ibid.* ℣. 7. (3) *Joſeph, Antiq. l.* 5, *c.* 6.

en liberté à quelque prix que ce fût, & qui plus eſt, qui étoient perſuadés que le Ciel combattroit pour eux.

Lorſqu'on a affaire à de telles troupes, ſi l'on n'agit avec beaucoup de prudence & de précaution, il n'y a pas trop à ſe fier au grand nombre des ſiennes. Si Barac fût reſté dans ſon poſte ſur la défenſive, Siſara l'eût fait attaquer de tous côtés, & n'eût pas manqué de le forcer; il comptoit que cela ne pouvoit être autrement, & que ſon ennemi n'auroit jamais la hardieſſe de deſcendre avec ſi peu de troupes; il ſe trompa, & cette belle diſpoſition de ſon armée ſe tourna bientôt en confuſion.

Barac deſcendit donc de la montagne du Thabor, avec ſes dix mille combattans, à travers des rochers & des précipices, & tomba ſur l'armée de Siſara, qui étoit rangée en bataille ſur le bord du Torrent. Siſara prit d'abord ce mouvement pour une rodomontade, & ne crut pas ſans doute qu'il eût envie d'abandonner l'avantage de la hauteur pour deſcendre juſqu'en bas, ce qui fit qu'il ne tira rien de ſes ailes pour ſe fortifier au centre.

Les Iſraélites, arrivés au pied de la montagne, ſe formerent en pluſieurs corps ſur le bord du Torrent, en face de Siſara, qui admire l'audace & la hardieſſe déterminée de Barac: de l'admiration d'une réſolution ſi peu commune, il paſſe à l'étonnement, de l'étonnement à un trouble ſecret qui précede ordinairement la crainte. Enfin les dix mille hommes, réſolus à tout événement, & rangés ſur une grande profondeur, ſelon la méthode des Juifs, paſſerent le Torrent, & tomberent ſi impétueuſement ſur le centre de cette formidable armée, qu'ils la ſéparerent de ſes ailes, & paſſerent ſur le corps de tout ce qui oſa leur réſiſter. C'eſt le plus grand malheur qui puiſſe arriver à une armée, que d'être ouverte & percée au centre; c'eſt un rien, en apparence, dans une armée auſſi prodigieuſement forte qu'étoit celle de Siſara, mais ce rien augmente en un inſtant, & devient très-ſérieux dans une bataille, les ailes ſéparées du corps ne font plus qu'une foible réſiſtance, & prennent bientôt la fuite.

En même-temps le Seigneur frappa de terreur Siſara, défit tous ſes chariots & toute l'armée par le tranchant de l'épée devant Barac; en ſorte que Siſara ſautant de ſon chariot en bas, s'enfuit à pied. De la maniere dont l'Auteur ſacré s'explique ici, on diroit que toute l'armée de Siſara ne fit aucune réſiſtance, & prit la fuite à la vue des Iſraélites; cependant, malgré la tempête que Joſeph produit, (1) il fait aſſez entendre que les ennemis ſe défendirent, mais qu'ils furent enfoncés. Il y a des Généraux qui ont été frappés de crainte pour de bien moindres ſujets. Si c'étoit ici le lieu de citer des exemples, il y en auroit cent pour un.

On eſt ſurpris de voir que Siſara ſaute à bas de ſon chariot, pour s'enfuir à pied, comme s'il eût eu les jambes d'un cerf, & que ſes chevaux ne fuſſent pas auſſi légers que lui à la courſe. « Le ſavant » Commentateur remarque qu'il » faut que ce Général ait eu l'eſ» prit terriblement troublé pour » ſauter à bas de ſon chariot, » afin de mieux fuir. C'eſt ainſi, » dit-il, que dans Homere un » ſoldat Troyen effrayé, ſe jette » à bas de ſon char pour fuir » devant Diomede (2), & qu'un » autre fait la même choſe de-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* V, *c.* 6. (2) *Homer. Iliad.* V.

» vant Achile (1), leurs chevaux » n'alloient pas assez vîte à leur » gré ». Tant il est vrai de dire qu'il n'est rien qui nous précipite plutôt dans le danger que le désir inconsidéré que nous avons d'en être délivrés.

Il faut, dit-on, du courage pour craindre; cette maxime est vraie, mais c'est lorsque la peur ne nous prive point de jugement, qu'elle ne nous trouble point le cerveau, & que l'on fait choisir de deux dangers le moindre, sans préjudicier à son honneur. On a vu de nos jours un homme à cheval se précipiter dans un fleuve très-large & très-profond, après une bataille perdue; il n'étoit guere possible qu'il le pût traverser à la nage sans une espece de miracle: la peur l'avoit si fort troublé, qu'il prit le fleuve pour un ruisseau; & se noyant malheureusement, il perdit la vie & son honneur; car il pouvoit se tirer d'affaire, s'il n'eût pas abandonné son poste, & faire une retraite honorable, ou se rendre prisonnier de guerre; mais il avoit perdu la tramontane, & il étoit hors d'état de prendre le parti le plus sage & le moins dangereux.

SISOÉ. Ce terme se trouve dans le Texte des Septante, au Lévitique, chap. XIX, ℣. 27, où nous lisons dans la Vulgate: *Neque in rotundum attondebitis comam;* vous ne vous couperez point les cheveux en rond: Les Septante (2): *Vous ne ferez point de sisoé des cheveux de votre tête.* Le Texte Hébreu: *Vous ne couperez point en rond l'angle de votre tête.* On demande ce que c'est que *sisoé*? L'ancien Scholastique (3) du Lévitique, dit que c'étoit un bouquet de cheveux qu'on consacroit à Saturne. Bochart soutient que c'étoit une tresse de cheveux qu'on laissoit derriere la tête, quand on avoit tondu tout le reste en rond. Les Arabes portent encore une touffe de cheveux au-dessus de la tête, & cet usage est très-ancien dans ce pays-là & dans la Syrie; Lucien en fait mention dans son Traité de la Peste de Syrie. Moïse veut donc défendre aux Hébreux d'imiter la maniere dont les peuples se faisoient les cheveux, pour éviter sans doute quelque superstition commune parmi les peuples d'Arabie, au milieu desquels les Israélites étoient alors. Voyez *cheveux*.

SISTRE, instrument de musique fort commun autrefois chez les Egyptiens (4):

Isiacos agitant mareotica sistra tumultus.

Isis inventa, dit-on, cet instrument, & les Prêtres le portoient ordinairement dans les cérémonies (5):

Jactantem pharia tinnula sistra manu.

Le sistre étoit de figure ovale, ou en demi-cercle allongé en forme de baudrier, traversé par quelques verges d'airain, qui jouent dans des trous, où ils sont arrêtés par leurs têtes. On en joue en remuant le sistre en cadence, & par même moyen les verges de métal qui rendent un son aigu & perçant. Voici la description qu'en donne Apulée (6): *Dextrâ quidem gerebat aureum crepitaculum, cujus per angustam laminam, in modulum balthei recurvatam, trajectæ mediæ paucæ virgulæ, crispante brachio trigeminos jactus, reddebant argutum sonum.*

Le nom de *sistre* se trouve dans deux endroits de l'Ecriture. 1 *Reg.*

(1) *Ibidem Iliad.* XV. (2) *Levit.* XIX, 27. לא תקפּ פּאת ראשכם 70. Οὐ ξυρήσεσθε Σεσὼν ἐκ τῆς κόμης τῆς χειρὸς ὑμῶν. (3) *Scholiast. in Levit.* χρυσικον ἀνάθεμα. (4) *Auson. Ep.* 15. (5) *Ovid. de Ponto.* (6) *Apul. Metamorph. l.* XI.

XVIII, 6. Les femmes d'Iſrael vinrent au-devant de Saül, *in tympanis lætitiæ, & in ſiſtris* (1). Et 2 *Reg.* VI, 5. On conduiſoit l'Arche du Seigneur au ſon de toutes ſortes d'inſtrumens de muſique, *tympanis & ſiſtris* (2), *& cymbalis.* Je ne remarque pas que les Septante ſe ſoient ſervis de ce terme. Les nouveaux Interpretes croient que *ṣalṣelim* ſignifie un ſiſtre; mais les Septante le traduiſent ordinairement par *cymbalon*, une cymbale. Iſaïe a décrit apparemment un ſiſtre au chap. XVIII, 1. *Væ terræ cymbalo alarum, quæ eſt trans flumina Æthiopiæ.* L'Hébreu lit (3) *ṣalṣel cenapei*, le zalzel ailé; ce qui revient aſſez au ſiſtre que nous avons décrit, & dont les bâtons ſont comme les ailes. Le premier inſtrument que ſaint Jérôme a traduit par *ſiſtro*, eſt nommé en Hébreu *ſaliſim* ou *ſchaliſchim*, qui peut ſignifier un inſtrument à trois cordes, ou un inſtrument triangulaire; & le ſecond eſt *mananim* ou *minnim*, que pluſieurs entendent d'un inſtrument à cordes.

SISUTRUS ou XISUTHRUS. On croit que les Babyloniens ont eu connoiſſance du Déluge de Noé, & que ce Patriarche leur eſt connu ſous le nom de *Siſuthrus* (4). Ils diſent que Saturne apparut en ſonge à Siſuthrus, & lui prédit que tous les hommes devoient périr par le Déluge. Il lui ordonna d'écrire les origines, les progrès & la fin de toutes choſes, de les enfouir dans la ville de Sipharis, (apparemment *Kariat-Sépher* ou *Dabir*) de conſtruire un vaiſſeau, d'y monter avec ſes parens & ſes amis, & de s'embarquer en pleine Mer. Siſuthrus obéit, chargea ſon vaiſſeau de proviſions de toutes ſortes, y fit entrer de toutes les eſpeces d'animaux. Son vaiſſeau avoit, dit-on, cinq ſtades ou 625 pas de long, & deux ſtades ou 250 pas de large.

Le Déluge étant venu, tous ceux qui n'étoient pas avec Siſuthrus, périrent & furent noyés. Lorſqu'il apperçut que les eaux diminuoient, il lâcha un oiſeau, qui, n'ayant pu trouver où ſe repoſer, ni de quoi ſe nourrir, revint vers Siſuthrus. Quelque temps après il en envoya d'autres, qui retournerent ayant les pieds ſalis de boue. Enfin à quelque temps de là il en lâcha d'autres, qui ne revinrent plus. Alors il comprit que la terre étoit entierement deſſéchée; il rompit le vaiſſeau, & en ſortit avec ſa femme, ſa fille & le Pilote: il monte ſur une montagne, adore la terre, érige un Autel, ſacrifie aux Dieux; après cela il ne parut plus ſur la terre, ni lui ni ceux qui étoient ſortis de l'Arche avec lui. Les autres qui étoient demeurés dans le vaiſſeau, en étant ſortis, chercherent Siſuthrus, & l'ayant inutilement appelé pluſieurs fois, ils ouïrent qu'il leur recommandoit la piété, & la religion envers les Dieux, & qui leur diſoit que pour lui il n'auroit plus déſormais de commerce avec les hommes, & qu'il ne vivroit plus qu'avec les Dieux. C'eſt ce qu'on raconte de Siſuthrus, qui, comme l'on voit, a une extrême conformité avec l'hiſtoire de Noé.

SIVA, Secrétaire du Roi David. 2 *Reg.* XX, 25.

SIVAN, nom de mois Hébreu (5), il répond à la Lune de Mai, & eſt le troiſieme de l'Année ſainte, & le neuvieme de l'Année civile.

SMERDIS, Roi de Perſe, le

(1) כנרות 70. Ἐν κυμβάλοις. (2) בכנרות 70. Ἐν κυμβάλοις. (3) *Iſai.* XVIII, 1. הוי ארץ צלצל כנפי (4) *Vide Alex. Polyhiſt. apud Syncell. p.* 30. *Cyrill. Alex. l.* 1 *in Julian. Euſeb. l.* 9, *præp. c.* 12. (5) *Baruc.* 1, 8.

même

même qui eſt nommé *Artaxercès*, ou *Artachſarta* dans le premier Livre d'Eſdras, chap. 4, ℣. 7. Voici ſon hiſtoire : Le Grand Cyrus avoit laiſſé deux fils, ſavoir, Cambyſe & *Tanaoxare* (1), nommé autrement *Smerdis*, ou ſelon Juſtin, *Mergis*. Cambyſe mena ſon frere avec lui en ſon expédition contre l'Egypte ; mais Smerdis étant le ſeul de ſon armée qui pût tendre l'arc que les Ethiopiens lui avoient envoyé, Cambyſe en conçut tant de jalouſie, qu'il ne voulut plus le ſouffrir dans ſon armée, & le renvoya en Perſe. Quelque temps après ayant ſongé une nuit qu'un Courier venoit lui annoncer que Smerdis étoit aſſis ſur le Trône de Perſe, il y envoya un de ſes confidens nommé Prexaſpe, avec ordre de le faire mourir : ce qui fut exécuté.

Après avoir demeuré environ trois ans en Egypte, Cambyſe reprit le chemin de Perſe (2). A ſon arrivée en Syrie, il y trouva un Courier dépêché de Suſes avec la nouvelle que Smerdis fils de Cyrus étoit monté ſur le Trône ; en effet Pathiſite l'un des Chefs des Mages, à qui Cambyſe avoit laiſſé pendant ſon abſence le gouvernement de ſes Etats, avoit placé ſur le Trône de Perſe ſon propre frere nommé Smerdis, qui reſſembloit fort au Prince de ce nom qui avoit été tué par Prexaſpe, & dont la mort n'étoit pas connue de tout le monde. Cambyſe fit arrêter le Courier dont on a parlé, & ayant fait une recherche exacte de ce qui étoit arrivé à *Smerdis* ſon frere, il trouva qu'il avoit été véritablement mis à mort, & qu'un autre Smerdis régnoit en ſa place.

Là-deſſus il donna ordre à ſes troupes de ſe mettre promptement en marche pour exterminer l'uſurpateur ; mais comme il montoit à cheval avec trop de précipitation, ſon épée ſortit du fourreau, lui fit une bleſſure à la cuiſſe dont il mourut bien tôt après. Avant ſa mort il manda tous les principaux des Perſes, leur raconta la mort de ſon frere Smerdis, & l'uſurpation du Mage, & les exhorta fortement à ne ſe point ſoumettre à cet impoſteur. Hérodote (3) l'appelle *Smerdis*. Oeſchile, *Mardus* ; Cteſias, *Sepndadate* ; & Juſtin, *Oropaſte*.

Dès que par la mort de Cambyſe il fut affermi ſur le Trône, les Samaritains toujours ennemis des Juifs, lui écrivirent une lettre (4), que les Juifs, peuple remuant & inquiet, rebâtiſſoient leur ville de Jéruſalem & leur Temple, & qu'il étoit à craindre que, quand ils auroient achevé leur enrepriſe, ils ne ſe révoltaſſent, & ne ſecouaſſent le joug des Perſes, & que leur exemple ne donnât occaſion aux peuples de la Syrie & de la Paleſtine d'en faire autant ; qu'on n'avoit qu'à conſulter les Archives des Perſes, pour ſavoir la vérité de ce qu'ils annonçoient du dangereux caractere des Juifs. Cette lettre ayant été reçue à la Cour, on rechercha dans les Archives, & on y trouva qu'en effet les Hébreux avoient long-temps ſoutenu la guerre contre les Rois d'Aſſyrie & de Babylone, & qu'à la fin ils avoient été vaincus par le Roi Nabuchodonoſor.

Sur cela un ordre fut envoyé aux Juifs de ne pas continuer les ouvrages pour le rétabliſſement de Jéruſalem & du Temple (5), & on donna commiſſion aux Samaritains de tenir la main à l'exécution de ces ordres. Ils ne l'eurent pas plutôt reçu, qu'ils ſe rendirent à

(1) *Xenophon. Cyropæd.* (2) *Vide Herodot. l.* 3. (3) *Herodot. l.* 3. (4) 1 *Eſdr.* IV, 7. (5) An du Monde 3483, avant J. C. 517, avant l'Ere vulg. 521.

Jérusalem ; & ayant notifié aux Juifs les intentions de la Cour de Perse, ils les contraignirent par force & par autorité de suspendre leur entreprise. Ainsi l'ouvrage demeura interrompu jusqu'à la seconde année de Darius fils d'Hystaspe (1), qui permit aux Juifs de continuer leur travail pour le rétablissement du Temple (2). Mais la défense de travailler aux réparations des murs ne fut levée qu'en 3550, par Artaxercès à la longue main.

Pour revenir à Smerdis, il n'oublia rien pour s'affermir sur le Trône de Perse. Il épousa Atosse fille de Cyrus, & accorda à ses Sujets une exemption de taxes & de tous services militaires pendant trois ans ; & comme il avoit tout à craindre, s'il étoit reconnu pour n'être pas le vrai Smerdis, il évitoit sur toutes choses de paroître en public, ce qui n'étoit pas fort extraordinaire en Perse, où les Rois, pour conserver le respect qui est dû à leur Majesté, ne se présentent que très-rarement en public. Cependant toutes ces précautions étudiées, faisoient naître de grands soupçons contre lui. Ozanes, un des plus grands Seigneurs de Perse, & dont la fille Phedyme étoit du nombre des femmes du Roi, s'informa secrettement de sa fille, si le Roi étoit le vrai Smerdis ; elle lui fit dire que n'ayant jamais vu Smerdis fils de Cyrus, elle n'en pouvoit juger. Il lui fit dire ensuite de s'informer de la vérité auprès d'Atosse fille de Cyrus, & sœur du vrai Smerdis, mais Phédyme répondit que les femmes du Roi ne se voyoient point, & n'avoient nulle habitude ensemble ; enfin Ozanes fit dire à sa fille de prendre garde si le Roi avoit ses oreilles ; car Cyrus les avoit fait couper au faux Smerdis, convaincu de quelque crime. Phédyme s'acquirta adroitement de cette commission ; & pendant que le Roi dormoit profondément auprès d'elle, elle s'assura qu'il n'avoit point d'oreilles, & en donna aussi-tôt avis à son pere.

Ozanes découvrit la chose à six des Principaux de la Noblesse ; ils formerent entre eux un parti ; & étant entrés dans le Palais, ils se jetterent sur l'usurpateur & sur son frere Patisithe, auteur de toute cette intrigue ; ils les tuerent tous deux, (3) & ayant exposé leurs têtes au peuple, ils lui découvrirent toute l'imposture : Darius fils d'Hystaspe succéda à Smerdis, de la maniere dont nous avons parlé sous son article. Voyez *Darius fils d'Hystaspe.*

SMIGMA, ou *Smegma.* Suzanne étant au bain, envoya ses servantes lui quérir *oleum & smigmata* (4), du parfum & des pommades, ou du savon, & de toutes ces sortes de compositions dont les femmes se servent pour se parfumer, & pour se rendre le tein frais & la peau lisse & blanche.

SMIRIS, certaine pierre extrêmement dure. Voyez *Samir.*

SMIRNE, ou *Smyrne*, ville de l'Asie Mineure, sur l'Archipel, avec un beau port. Saint Jean l'Evangéliste, ou plutôt, Jesus-Christ dans l'Apocalypse (5), par la bouche de saint Jean, parle en ces termes à l'Ange ou Evêque de Smirne : *Voici ce que dit celui qui est le premier & le dernier, celui qui a été mort, & qui vit : Je sai quelle est votre affliction & votre pauvreté ; mais vous êtes véritablement riche, & vous êtes noirci par les calomnies de ceux qui se disent Juifs, & ne le*

(1) An du Monde 3485, avant J. C. 515, avant l'Ere vulg. 519. (2) 1 *Esdr.* VI, 1.... 14. (3) An du Monde 3483, avant J. C. 517, avant l'Ere vulg. 521. (4) *Dan.* XIII, 17. *Afferte mihi oleum & smigmata.* (5) *Apoc.* II, 8, 9, 10.

ſont pas, mais qui ſont de la Synagogue de Satan. Que rien de tout ce que vous pourrez ſouffrir, ne vous effraie. Le Diable doit envoyer en priſon quelques-uns des vôtres, afin de vous tenter, & vous ſerez la tribulation pendant dix jours. Soyez fidelle juſqu'à la mort, & je vous donnerai la Couronne de vie. Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'eſprit dit aux Egliſes : Celui qui demeurera victorieux, ne recevra point d'atteinte de la ſeconde mort.

On demande qui étoit cet Ange, ou cet Evêque de Smirne. La plupart (1) croient que c'étoit ſaint Polycarpe, qui fut fait Evêque de Smirne par l'Apôtre ſaint Jean l'Evangéliſte (2). Les éloges que le Saint-Eſprit donne ici à l'Ange de Smirne, conviennent parfaitement à ſaint Polycarpe ; & il eſt remarquable qu'il n'y a pas un mot de reproches. Il y a quelque apparence que c'eſt le martyre de ſaint Germanique, & des autres Martyrs de Smirne, qui furent martyriſés ſous Marc-Aurele, que ſaint Jean a voulu marquer ici, en diſant que le Diable en fera mettre quelques-uns en priſon.

SO, ou SAOS. Roi d'Egypte. Voyez ci-devant *Sué*, ou *Suah*.

SOBA, *Syrie de Soba* ou *Aram de Soba*. Nous croyons que *Soba* étoit une ville qui donnoit ſon nom à une partie de la Syrie. Mais cette ville ayant été détruite, ou ayant changé de nom, on ne peut pas dire ſurement juſqu'où s'étendoit la Syrie de Soba. Il nous paroît qu'elle devoit être à l'extrêmité ſeptentrionale de la Célé-Syrie, & depuis le Liban & l'Antiliban, juſques vers Antioche, car elle eſt différente de la Syrie de Damas, de celles d'Emath, de celle de Rohob, de celle de Maacha, & de celle de Geſſur. *Soba* eſt nommée *Sobol*, & *Sobal*, dans Judith, III, 1, 14. Je ſoupçonne que *Soba* ou *Sobal* pourroit bien être *Hoba*, ou *Hobal*, ou *Abyla*, ſituée entre le Liban & l'Antiliban.

SOBAB, fils de David & de Bethſabée. 2 *Reg.* V, 14.

SOBACH, Général de l'armée d'Adarézer Roi de Syrie, qui commandoit les troupes que ſon Maître avoit fait venir de delà l'Euphrate. Mais David lui ayant livré la bataille à Hélam, le bleſſa de la bleſſure dont il mourut, & remporta ſur lui une victoire complette (3).

SOBACHAI, de la ville de Huſathi, un des braves de l'armée de David, tua le géant Saph dans la bataille donnée à Gob, autrement Gazer (4).

SOBAI, de la race des Prêtres, revint de Babylone avec Zorobabel. 1 *Eſdr.* II, 42.

SOBAL, ville de Séir le Horréen. *Geneſ.* XXVI, 30.

SOBAL. *La Syrie de Sobal*, dans Judith III, 14, eſt la même que *la Syrie de Soba*.

SOBI, fils de Naas, de la ville de Rabbath, autrement Philadelphie, vint avec Berzellaï au-devant de David, qui fuyoit Abſalom, & lui offrit de rafraîchiſſemens (5).

SOBNA exerçoit la charge de Secrétaire ſous le Roi Ezéchias. 4 *Reg.* XVIII, 18. Ce Prince envoya Sobna, Joahé, & Aſaph, pour entendre ce que Rabſacès avoit à propoſer de la part de Sen-

(1) *Aureolus Riber. Percr. Eleazar. Lir. Cornel. Men. Eſt. Paræ.* (2) *Ita Irenæ. l. 3, c. 3. Tertull. præſcript. c. 32. Hieron. de Viris illuſtr. c. 32. Alii.* (3) 2 *Reg.* X, 16, 17, *&c.* Vers l'an du Monde 1968, avant J. C. 1032, avant l'Ere vulg. 1036. (4) 2 *Reg.* XXI, 18, & 1 *Par.* XX, 4. (5) 2 *Reg.* XVII, 27. An du Monde 2981, avant J. C. 1019, avant l'Ere vulg. 1023.

nachérib. Quelques-uns ont prétendu que *Sobna* avoit été Grand-Prêtre : mais l'Ecriture (1) lui donne ſeulement la qualité de *Præpoſitus Templi*, qui étoit bien différente de la dignité de Grand-Prêtre. Voici la prophétie qu'Iſaïe prononça contre lui : *Allez*, dit le Seigneur, *trouver ce Sochein ; allez chez Sobna, qui eſt Intendant de la maiſon*, du palais, ou du Temple. Le terme *Sochen* (2), ſignifie un homme qui a l'intendance ſur les magaſins d'un Roi.

Iſaïe ajoute : *Vous lui direz : Que faites-vous ici, ou quel droit y avez-vous, vous qui vous êtes préparé ici un ſépulcre, & qui vous êtes creuſé un monument avec tant d'appareil dans un lieu élevé ? Le Seigneur va vous faire tranſporter d'ici comme un coq, les pieds liés, (3) & il vous enlevera auſſi facilement qu'un manteau qu'on met ſur ſoi* ; (ou il tombera ſur vous, comme un oiſeau de chaſſe tombe ſur ſa proie) *il vous couronnera d'une couronne de maux ; il vous jettera comme on jette une balle dans un champ vaſte & ſpatieux ; vous mourrez là, & votre gloire ſera la honte de la Maiſon du Seigneur. Je vous chaſſerai du rang où vous êtes, & je vous dépoſerai de votre miniſtere, & je mettrai en votre place Eliacim fils du Grand-Prêtre Helcias.* On croit que tout ceci arriva à Sobna, ſous le regne de Manaſſé, & qu'il fut mené captif à Babylone avec ce Prince, l'an du Monde 3328, avant J. C. 672, avant l'Ere vulgaire 676.

SOBRE ; *Sobriété*, ſe prend communément pour la vertu oppoſée à l'intempérance. Quelquefois auſſi il ſe met pour la modération, la modeſtie, & cette vertu qui fait en toute choſe garder le juſte milieu (4) : *Il ne faut pas vous élever au-delà de ce que vous devez, mais vous tenir dans les termes de la modération : Sed ſapere ad ſobrietatem.* Saint Paul veut que les femmes ſe parent (5) *cum verecundia & ſobrietate*, comme l'honnêteté le demande. On prend auſſi le nom de *ſobre*, pour *vigilant* (6). Ailleurs on le prend pour *ſage*, *modéré* (7) : *Le Seigneur ne nous a pas donné un eſprit de timidité, mais un eſprit de courage, d'amour, & de ſageſſe : Sobrietatis*, &c. Antiochus Epiphanes ayant appris la mort du Grand-Prêtre Onias, en fut touché juſqu'à verſer des larmes, ſe ſouvenant de la ſageſſe & de la modération de ce grand Homme (8) : *Recordatus defuncti ſobrietatem & mqdeſtiam.*

SOCO, ou *Socho*, ville de Juda. *Joſue*, XV, 25, & 1 *Reg.* XVII, 1. Hébert, dont il eſt parlé dans les Paralipomenes, répara Soco, 1 *Par.* IV, 18, & ſa famille s'y habitua. Roboam la fortifia dans la ſuite. Voyez 2 *Par.* XI, 7. Euſebe dit qu'il y a deux villes de Soco, l'une haute, & l'autre baſſe, à neuf milles d'Eleuthéropolis, du côté de Jéruſalem.

SOCHOTH, premier campement des Iſraélites, lorſqu'ils ſortirent d'Egypte. *Exod.* XII, 37.

---

(1) *Iſai.* XXII, 15. (2) אל הסכן *ad hunc Sochen.* (3) L'Hébreu : *Le Seigneur vous fera tranſporter ailleurs, ô homme de cœur*, puiſſant guerrier ! &c. יהוה משל טלך גבר S. Jérôme a ſuivi en cet endroit le ſens que ſon Juif qui lui montroit l'Hébreu, lui dit que devoit avoir *gibbar* en cet endroit. Ailleurs il ſignifie un homme de cœur. Ici il prétendoit qu'il ſignifioit un coq. (4) *Rom.* XII, 3. (5) 1 *Timot.* II, 9. (6) 1 *Tim.* III, 2. Νηφαλεον. *Vigilantem. Pagn. Mont. Eraſm. Eſt. Menoch. Piſc.* (7) 2 *Tim.* I, 7. Σωφρονισμου. *Sobrietas, frugalitas, modeſtia, animi tranquillitas*, &c. (8) 2 *Macc.* IV, 37.

Sochoth signifie *des tentes*. Peut-être la même que *Miſchenoth*, ou *les Villes des tentes*. Exod. I, 11.

SOCHOTH, ou *Succoth*, ville au-delà du Jourdain, entre le torrent de Jabok, & ce fleuve. Jacob à ſon retour de la Méſopotamie, ayant paſſé le torrent de Jabok, dreſſa ſes tentes à *Sochoth* (1), où dans la ſuite on bâtit une ville. Joſué (2) l'attribue à la Tribu de Gad. Salomon fit fondre les grands ouvrages de cuivre qu'il deſtinoit au ſervice du Temple, entre Sochoth & Sarthan (3). Sochoth eſt dans le canton de Scythopolis, dit ſaint Jérôme (4). Les Juifs diſent qu'on donna dans la ſuite à *Sochoth* le nom de (5) *Darala*. Gédéon fit écraſer ſous des épines les principaux de Sochoth, qui lui avoient répondu inſolemment, lorſqu'il leur demanda des rafraîchiſſemens pour lui & pour ſes gens, qui pourſuivoient les Madianites (6).

SOCOTH-BENOTH, ou *Succoth-benoth*. L'Ecriture (7) raconte que les Babyloniens qui furent transférés dans le pays de Samarie par Salmanaſar, ou par Aſſaraddon Roi d'Aſſyrie, continuerent à y adorer leurs faux Dieux, & qu'ils y firent des *Succoth-benoth*, c'eſt-à-dire, des *tentes des jeunes filles*, ou des lieux de proſtitution pour leurs jeunes filles, qu'ils proſtituoient une fois en leur vie en l'honneur de la Déeſſe Mylitta (8). Voici comme Hérodore (9) dit que cela ſe pratiquoit à Babylone : Toutes les filles du pays ſont obligées une fois en leur vie de ſe proſtituer à un étranger en l'honneur de Mylitta, qui eſt la même que Vénus. Celles qui ſont riches, ſe préſentent devant le Temple dans des chariots couverts, ſuivies d'un grand nombre de domeſtiques ; elles vont là ſeulement par cérémonie, & ne s'abandonnent point comme les autres aux étrangers : mais celles qui ſont du commun, ſe tiennent devant le Temple, ayant de couronnes ſur la tête, & ſont ſéparées les unes des autres par de petites cordes, qui n'empêchent pas que les étrangers n'entrent au lieu où elles ſont, & ne choiſiſſent celles qu'il leur plaît. Ils leur jettent ſur les genoux de l'argent, en diſant : J'invoque pour vous la Déeſſe Mylitta ; & il n'eſt pas permis à ces femmes de rejeter cet argent, en quelque petite quantité qu'il ſoit, parce qu'il eſt deſtiné à des uſages qu'ils appellent ſacrés, ni de rebuter ceux qui ſe préſentent à elles. Ceux-ci les emmenent hors de la vue du Temple, & après qu'ils en ont abuſé, elles peuvent s'en retourner dans leurs maiſons. C'eſt apparemment cette abominable coutume que les Babyloniens amenerent dans le pays de Samarie. Les Rabbins veulent que *Succoth-benoth* ſignifie la poule & les pouſſins. Euſebe & ſaint Jérôme (10) ſemblent croire que c'eſt une ville que ces gens bâtirent dans la Samarie. D'autres croient que c'étoit une Divinité particuliere qu'ils adoroient.

SODI, fleuve de la Babylonie, dont parle Baruc, I, 4. On ne connoît aucun fleuve de ce nom en ce pays-là. Ce pouvoit être quelque bras de l'Euphrate.

(1) *Geneſ.* XXXIII, 17. An du Monde 2265, avant J. C. 1735, avant l'Ere vulg. 1739. (2) *Joſue* XIII, 27. (3) 3 *Reg.* VII, 46. (4) *Hieron. quæſt. Hebr. in Geneſ.* XXXIII. (5) סכות דרלה *Succoth darala.* (6) *Judic.* VIII, 5, 6, &c. An du Monde 2759, avant J. C. 1241, avant l'Ere vulg. 1245. (7) 4 *Reg.* XVII, 30. (8) *Vide Selden. de Diis Syr. Syntagm.* 2, *c.* 7, *ad* 4 *Reg.* XVII, 30. (9) *Herodot. l.* 1, 199. (10) *Euſeb. & Hieron. in locis.*

Sodi en Hébreu (1), ſignifie *l'orgueil*. Ce nom pourroit déſigner l'Euphrate.

SODOME, ville capitale de la Pentapole, qui ſervit pendant quelque temps de demeure à Loth neveu d'Abraham (2), & dont les crimes monterent à un tel excès, que Dieu la fit périr par le feu du Ciel, avec trois autres villes voiſines, Gomorre, Séboïm & Adama, qui étoient auſſi cotrompues qu'elle (3). La plaine où elles étoient ſituées, qui étoit auparavant belle & fertile, comme un Paradis terreſtre, fut premierement enflammée par la foudre, qui mit le feu au bitume dont elle étoit remplie, & enſuite inondée par les eaux du Jourdain, qui s'y répandirent, & qui y formerent la Mer Morte, ou le Lac de Sodome, nommé auſſi le Lac Aſphaltite, à cauſe de l'aſphalte ou bitume dont il eſt rempli. On croit que Sodome étoit une des plus méridionales des cinq villes qui périrent par le feu du Ciel, puiſqu'elle étoit voiſine de Ségor, qui, comme l'on ſait, étoit au-delà de la pointe méridionale de la Mer Morte.

On doute ſi elle étoit dans le terroir qu'occupe à préſent cette Mer, ou ſeulement ſur ſon bord. Les Prophetes (4) parlent aſſez ſouvent de la ruine de Sodome & de Gomorre, où ils font alluſion, & par-tout ils marquent que ces lieux ſeront déſerts, arides, inhabités; que ce ſeront des lieux couverts d'épines & de buiſſons, une terre de ſel & de ſoufre, où l'on ne pourra ni planter, ni ſemer (5). *Siccitas ſpinarum, & acervi ſalis, & deſertum uſque in æternum.* Elles ſeront, dit Amos, comme un tiſon qu'on tire d'un embraſement (6), demi-brûlé, & inutile à tout uſage. En un mot, dans toute l'Ecriture, la ruine de Sodome & Gomorre eſt repréſentée comme un des plus grands effets de la colere de Dieu. Joſeph (7) dit qu'autour du Lac de Sodome, & aux environs des villes qui furent autrefois ruinées par le feu du Ciel, le terrain eſt tout brûlé, & qu'on y voit encore des effets de ce terrible incendie, & des reſtes de ces villes malheureuſes (8). Les fruits qui y naiſſent, ont aſſez belle apparence, & paroiſſent à la vue bons à manger; mais ils ſont remplis de cendre, & lorſqu'on veut les ouvrir, ils s'en vont en pouſſiere.

Il ſemble donc que du temps de Joſeph, les ruines des cinq villes ſubſiſtoient encore. Strabon (9) parle auſſi des ruines de Sodome, & de ſon circuit de ſoixante ſtades, qu'on voyoit au bord de la Mer Morte. Les Notices font mention expreſſe de Sodome ville Epiſcopale. On trouve un *Sévere* Evêque de Sodome, parmi ceux de l'Arabie, qui ſouſcrivirent au premier Concile de Nicée. M. Reland ne peut ſe perſuader que Sodome ait jamais été rétablie; il croit que le nom de Sodome qu'on lit dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée, eſt une faute de Copiſte: mais je ne puis être de ſon ſentiment. L'ancienne notice eſt très-formelle; elle met la ville Epiſcopale de Sodome entre Thamar & Engaddi. Etienne (10) le Géographe met auſſi Engaddi près de Sodome. Ainſi je ne vois pas qu'on

(1) זדי *Superbia.* (2) *Geneſ.* XIII, 12, 13. (3) *Geneſ.* XIX. An du Monde 2107, avant J. C. 1893, avant l'Ere vulg. 1897. (4) *Jerem.* XLIX, 18; L, 38. (5) *Deut.* XXIX, 22. *Sophon.* II, 9. (6) *Amos.* IV, 11. (7) *De Bello, l.* 5, *c.* 5, *p.* 892, *f.* (8) Ἀεὶ φανὰ τῆς θεοῦ πυρὸς, καὶ πολλὰ σώματα σποδιᾶς. (9) *Strab. Geograph. l.* 15. (10) *Stephan. in* Ἐγγαδα *&* *in* Σόδομα.

puiſſe révoquer en doute que la ville de Sodome n'ait été rétablie, ſoit au même endroit où elle étoit autrefois, ou vis-à-vis de ce lieu-là; car encore qu'il me paroiſſe fort probable qu'elle ne fût pas couverte par les eaux de la Mer Morte, & qu'elle étoit ſituée ſur le bord de cette Mer, je ne voudrois pas toutefois beaucoup contredire le ſentiment commun, qui tient le contraire.

LAC DE SODOME, ou MER DE SODOME. Voyez ci-devant *Aſphalte*, *Lac Aſphaltite*.

SODOMIE, crime contre nature, qui conſiſte dans l'uſage abominable d'un homme, comme ſi c'étoit une femme. Ce crime attira les plus terribles effets de la colere de Dieu contre les habitans de Sodome, de Gomorre, d'Adama & de Seboïm (1). C'eſt ce même déſordre avec beaucoup d'autres, qui fut cauſe que Dieu extermina les Chananéens par les armes des Hébreux, ſous la conduite de Joſué. Les habitans de Gabaa étoient auſſi adonnés à ce péché abominable (2), ce qui attira contre la Tribu de Benjamin une guerre, qui faillit à la perdre entierement. Moïſe condamne ce crime, & le défend ſous peine de mort (3). Saint Paul remarque qu'il étoit très-commun parmi les Païens (4), & il déclare que ceux qui tombent dans de pareils déſordres, ne poſſéderont pas le Royaume de Dieu (5).

SŒUR, *Soror*. Ce nom a dans le ſtyle des Hébreux, à-peu-près la même étendue que celui de frere; il ſe met non-ſeulement pour la ſœur de pere & de mere, mais auſſi pour celle qui n'eſt que ſœur de pere ou de mere, ou qui eſt ſimplement proche parente. Ainſi *Sara* eſt nommée ſœur d'Abraham, (6) quoiqu'elle ne fût que ſa niece ſelon les uns, & ſa ſœur de pere & non de mere, ſelon d'autres; ainſi dans le Lévitique (7), il eſt défendu de prendre pour femme la ſœur de ſa femme; c'eſt-à-dire, d'épouſer les deux ſœurs; ou bien, ſelon pluſieurs bons Interpretes, d'épouſer une ſeconde femme, quand on en a déjà une: le voici à la lettre: *Vous ne prendrez point une femme ſur ſa ſœur pour l'affliger*; comme ſi ce paſſage défendoit la polygamie. Dans l'Evangile (8) *les freres & les ſœurs* de Jeſus-Chriſt ne ſont autres que ſes couſins & ſes couſines, fils & filles des ſœurs de la ſainte Vierge.

Dans le Cantique des Cantiques (9), le nom de ſœur eſt un nom d'amitié entre l'époux & l'épouſe. Quelquefois le nom de ſœur marque la reſſemblance des conditions & des inclinations. Les Prophetes (10) appellent Jéruſalem ſœur de Sodome & de Samarie, parce qu'elle a imité ſes déſordres & ſon Idolatrie.

Jeſus-Chriſt dit que ceux qui obſervent ſes Commandemens, ſont ſes freres & ſes ſœurs (11); Job dans ſa diſgrace diſoit *à la pourriture*: *vous êtes mon pere*; *& aux vers*: *vous êtes ma mere & ma ſœur* (12). Le Sage conſeille à ſon éleve de dire à la Sageſſe: Vous êtes ma ſœur (13); c'eſt-à-dire, de l'aimer, de ſe familiariſer avec elle. Saint Paul demande s'il ne

(1) *Geneſ.* XIX, 5, 6, 23, 24, *&c.* (2) *Judic.* XIX, XX. (3) *Levit.* XXIII, 22, & XX, 13. (4) *Rom.* I, 27. (5) *Galat.* III, 28. 1. *Cor.* XI, 10. 1. *Timot.* I, 10. (6) *Geneſ.* XII, 13; & XX, 12. (7) *Levit.* XVIII, 18. אשה אל אחתה לא תקח לצרר (8) *Matth.* XIII, 55. *Marc.* VI, 3. (9) *Cant.* IV, 9, 10, 12; V, 1, 2. (10) *Jerem.* III, 8, 10. *Ezech.* XVI, 46. (11) *Matth.* XII, 50. (12) *Job.* XVII, 14. (13) *Prov.* VII, 4.

lui eſt pas permis comme aux autres Apôtres de mener avec lui dans ſes voyages une femme chrétienne & pieuſe ; *mulierem ſororem circumducere* (1). Comme les Chrétiens entr'eux s'appeloient freres, auſſi ils appeloient ſœurs les femmes chrétiennes : *Si un frere ou une ſœur ſont nuds*, dit ſaint Jacques (2), ſuffira-t-il de leur dire de ſe réchauffer ? &c.

SOGANE, bourgade de la Gaulonite, au-delà du Jourdain. Joſeph (3) étant Gouverneur de la Galilée, la fit fortifier. Il paroît qu'elle étoit à vingt milles de Gabare. *De Vita ſua*, *p.* 1019. Il faut lire *de Gadara*, au lieu *des Arabes*, que le Texte porte.

SOHAR, cinquieme fils du Patriarche Siméon. *Geneſ.* XLVI, 10. Il eſt nommé *Zara*, 1 *Par.* IV, 24.

SOHEM, ſorte de pierre précieuſe dont il eſt parlé aſſez ſouvent dans l'Ecriture. Saint Jérôme & les Septante rendent ordinairement ce terme par *l'onyx* (4); mais nous croyons qu'il ſignifie plutôt *l'émeraude*. Voyez *Geneſ.* II, 12; & ci-devant l'article *pierres précieuſes*. On trouve dans l'Hiſtoire d'Orient pluſieurs Princes du nom de *Soheme*, qui dérive de l'Hébreu *ſohem*, l'émeraude ou l'onyx.

SOIE ou SOYE, *fericum*. Il n'eſt fait mention de ſoie dans le Texte Latin de l'Ecriture, qu'en trois endroits ; ſavoir, *Eſther*, VIII, 15. Mardochée élevé en la place d'Aman, alloit vêtu d'un manteau de ſoie. Ezéchiel, XXVII, 16, met la ſoie parmi les marchandiſes qu'on apportoit à Tyr. Enfin ſaint Jean dans l'Apocalypſe ; XVIII, 12, parlant de la ruine de Rome, dit qu'on n'y verra plus la ſoie & les autres riches marchandiſes qu'on y voyoit auparavant. Mais l'Hébreu *buz*, que l'on a traduit par *fericum* dans Eſther (5), ſignifie plutôt le vrai *byſſus*, qui eſt une eſpece de ſoie qui vient après le poiſſon à écailles, nommé *pinna*, & dont nous avons parlé ci-devant ſous l'article *Byſſus*. Le terme *ramoth*, qui eſt rendu par *fericum* dans la Vulgate, ſignifie, ſelon le Chaldéen, *des pierres précieuſes* (6); ſelon Aquila, *des ouvrages de ſoie*; ſelon les nouveaux Interpretes, *du corail*.

Mais la plupart (7) croient que l'Hébreu *meſchi*, que ſaint Jérôme a traduit dans Ezéchiel, XVI, 10, par *ſubtilia*, des toiles fines, ſignifie *de la ſoie*. Les Septante l'ont rendu par *trichapton* (8), que les uns entendent d'un tiſſu fait avec des cheveux que les femmes mettoient ſur leurs têtes, comme une maniere de perruque ; d'autres d'un voile tiſſu de ſoie, que les femmes mettoient ſur leurs cheveux. Symmaque avoit traduit *meſchi*, par *un habit* ; & Aquila, par *fleuri* (9) ; le Syriaque, par *un habit de femme*. Tout cela fait voir que les Anciens n'étoient pas perſuadés que *meſchi* ſignifiât de la ſoie, & qu'il eſt fort douteux qu'Ezéchiel en ait voulu parler, ni que l'Ecriture en faſſe mention dans aucun endroit, ſi ce n'eſt dans Iſaïe (10), où l'on trouve *ſcheri-*

(1) 1 *Cor.* IX, 5. (2) *Jacob.* II, 5. (3) *Joſeph. de Bello*, *l.* 2, *c.* 25, *in vita*, *p.* 1019. (4) *Geneſ.* II, 12. שהם *Sohem.* (5) *Eſth.* VIII, 25. תכרין בוץ (6) *Ezech.* XXVII, 16. ראמות (7) *Ezech.* XVI, 10. משי *Meſchi. Vulg. Subtilibus. Rabb. Kimchi*, *Jarchi*, *Abenezra*, *Abravanel*, *Jun. Munſt. Pagn. Mont. Grot. Fuller. Alii* : *Seriam.* (8) Τριχαπτον. *Theodoret.* Πλεγμα ἀπὸ τριχων καλυκευασμενον ταῖς των γυναικων περιτιθεμενον κεφαλαῖς. *Heſychius.* Τριχαπτον, ϛεμβυτιον υφασμα υπερ των τριχων κεφαλης απλουμενον. (9) *Sym.* Ὀπτανδυμα *Aquil.* Ἀνθιμον. (10) *Iſai.* XIX, 9. עבדי בשתים שריקות 70. Λινον ξηρον. *Sym.* Λινον κτενιζον.

koth, que ſaint Jérôme a traduit par *ſubtilia*, & que d'autres traduiſent par de la ſoie, ou du lin délié, ou du lin crud, & de couleur jaune; les Septante, *du lin coupé*; Symmaque, *du lin cardé*. L'on peut croire que le nom de *ſericum*, la ſoie, vient de *ſorec*, qui ſignifie *jaune*, *Iſai.* v, 2; car telle eſt pour l'ordinaire la couleur naturelle de la ſoie; mais dans l'endroit d'Iſaïe XIX, 9, que voudroit dire, *les ouvriers de lins de ſoie*? *Serichoth* en cet endroit ſignifie donc apparemment la couleur du lin.

Les anciens Grecs & les Romains n'ont pas été fort inſtruits de la nature de la ſoie. Ils croyoient qu'elle venoit dans le pays des Seres, peuple de Scythie, qu'une eſpece d'Araignée la tiroit de ſes entrailles, l'entortilloit avec ſes pieds autour des petites verges, ou branches d'arbres, qu'ils détachoient ces fils de ſoie en l'arroſant d'eau; *Seres lanificio ſylvarum nobiles, perfuſam aquâ deportantes ſylvarum carittien* (1), dit Pline. Les Seres communiquerent la ſoie aux Perſes, & des Perſes elle vint aux Grecs, & de là aux Romains; mais les Perſes & les Orientaux conſerverent long-temps le ſecret de l'apprêter, ſans vouloir le communiquer aux autres. On ignoroit encore comment elle venoit, & comment on la mettoit en œuvre du temps de Pline. On ne commença à en voir en Europe, qu'après les Conquêtes d'Alexandre le Grand. Elle y demeura ſi peu commune, qu'on la vendoit réellement au poids de l'or. Vers le commencement du Regne de Tibere, on fit une Loi qui défendoit aux hommes l'uſage des habits de ſoie (2), *ne veſtis ſerica viros fœdaret*. Il n'y avoit que les femmes de la premiere qualité qui en portaſſent. Vopiſcus aſſure que l'Empereur Aurelien refuſa un habit de ſoie à l'Impératrice ſa femme, qui le lui demandoit avec empreſſement.

L'Empereur Juſtinien curieux de ſavoir au juſte la maniere de faire la ſoie, & voulant s'épargner les dépenſes qu'il falloit faire pour l'acheter des étrangers, envoya, dit-on, vers l'an 555, deux Moines dans les Indes pour s'inſtruire de la maniere dont ſe faiſoient les ouvrages de ſoie. Ces Religieux à leur retour dirent qu'il étoit preſqu'impoſſible de tranſporter des vers en vie de ſi loin, mais qu'on pourroit rapporter des œufs de vers à ſoie. L'Empereur les envoya une ſeconde fois pour lui en apporter; ils le firent, on réuſſit à les élever à Conſtantinople, & bientôt l'uſage s'en répandit dans l'Europe. Il s'en fit des Manufactures à Athenes, à Thebes & à Corinthe. On peut voir dans ſon étymologie ſous le mot *ſericum*, & Seumaiſe dans ſes Notes ſur Solin, ſur Tertullien, & ſur les Ecrivains *Hiſtoriæ auguſtæ*.

SOIXANTE & DIX ANCIENS D'ISRAEL. Voyez *Anciens d'Iſrael*.

SOLARIUM (3). Saint Jérôme traduit ordinairement par *ſolarium*, la terraſſe ou *la plate-forme* qui ſervoit de toit à la maiſon. Rahab mit coucher les eſpions de Joſué ſur la plate-forme de ſa maiſon: *In ſolarium domûs ſuæ* (4). Samuel y mit auſſi coucher Saül (5). Ces plates-formes étoient toutes découvertes, & étoient munies tout autour d'un mur à hauteur d'appui, pour empêcher que l'on ne tombât de là dans la rue. Moïſe l'avoit ainſi ordonné dans ſa Loi (6).

(1) *Plin. l.* 6, *c.* 17. (2) *Tacit. l.* 2. *Annal. c.* 33. (3) 22 *Gag. Tectum, Solarium Doma.* (4) *Joſue* II, 6. (5) 1 *Reg.* IX, 25. (6) *Deut.* XXII, 8.

Il y avoit auſſi pour l'ordinaire au milieu de cette plate-forme, une ouverture, qui répondoit à la ſalle qui étoit au-deſſous. C'eſt par là que le Roi Ochoſias tomba de ſa terraſſe dans ſa ſalle à manger, & qu'il ſe bleſſa mortellement (1). Enfin on deſcendoit ordinairement de ces plates-formes par des eſcaliers qui étoient en dehors de la maiſon. Ainſi dans l'Evangile, ceux qui portoient le paralytique (2), ne pouvant le faire entrer par la porte de la maiſon, à cauſe de la foule qui l'environnoit, le porterent ſur la plate-forme, & ayant levé la trappe, le deſcendirent avec ſon lit en préſence de Jeſus-Chriſt. On doit entendre de même ce que dit le Sauveur (3): Que ceux qui ſont ſur le toit, ne deſcendent pas pour prendre quelque choſe dans leur maiſon, mais qu'ils ſe ſauvent promptement. Pour ſe ſauver, il falloit deſcendre. Mais il veut qu'ils deſcendent par l'eſcalier en dehors, & qu'ils n'entrent point dans la maiſon, pour s'y amuſer à dire adieu, ou à prendre des habits & des proviſions. Voyez notre Diſſertation ſur les demeures des anciens Hébreux, à la tête du Commentaire ſur les Juges.

SOLEIL (4). C'eſt le grand luminaire que Dieu créa au commencement, pour préſider au jour (5), de même qu'il créa la lune, pour préſider à la nuit. Le ſoleil a été l'objet du culte & des adorations de la plupart des peuples d'Orient. Nous croyons que c'étoit lui principalement que les Phéniciens adoroient ſous le nom de Baal, & les Moabites ſous le nom de Chamos, & les Ammonites ſous celui de Moloc, & les Iſraélites ſous le nom de Baal, & de Roi de la Milice du Ciel. Ils ne ſéparoient pas ſon culte de celui de la lune, qu'ils nommoient *Aſtarte*, & *la Reine du Ciel*. Ils leur rendoient leur culte ſur les hauteurs, dans les bois, ſur les toits des maiſons. *Gardez-vous bien*, dit Moïſe (6), *lorſque vous éleverez les yeux vers le Ciel, & que vous verrez le ſoleil, la lune, & tous les aſtres du Ciel, de les adorer, & de leur rendre un culte ſuperſtitieux, puiſqu'ils n'ont été créés que pour le ſervice des nations qui ſont ſous le Ciel.* Ailleurs (7), il condamne à la mort ceux qui ſe laiſſeront aller au culte des Dieux étrangers, du ſoleil & de la lune. Joſias Roi de Juda (8), ôta du Temple du Seigneur les chevaux, & brûla les chariots que les Rois ſes prédéceſſeurs y avoient conſacrés au ſoleil (9). Job dit qu'il a regardé comme un très-grand crime, & comme un renoncement du Dieu très-Haut, de baiſer ſa main en ſigne d'adoration, lorſqu'il a vu le ſoleil dans toute ſa beauté & dans tout ſon éclat. Ezéchiel (10) vit en eſprit dans le Temple du Seigneur, vingt-cinq hommes de Juda, qui tournoient le dos au Sanctuaire, & qui avoient le viſage tourné vers l'orient, & adoroient le ſoleil dans ſon lever.

Le ſoleil fournit la matiere à la plupart des plus nobles ſimilitudes dont ſe ſervent les Auteurs ſacrés. Pour déſigner un extrême déſaſtre, un malheur extraordinaire, ils diſent que le ſoleil eſt obſcurci, & que la lune a retiré ſa lumiere (11).

(1) 4 *Reg.* 1, 2, 3. (2) *Luc.* V, 19. (3) *Matth.* XXIV, 17. *Luc.* XVII, 31. (4) *Heb.* שמש *Sémés. Græc.* Ηλιος. *Helios.* (5) *Geneſ.* 1, 16. (6) *Deut.* IV, 19. (7) *Deut.* XVII, 3, 4, 5. (8) 4 *Reg.* XXIII, 11. (9) *Job.* XXXI, 26, 27, 28. (10) *Ezech.* VIII, 16. (11) *Vide Iſai.* XIII, 10; XXIV, 23. *Jerem.* XV, 9. *Ezech.* XXXII, 7. *Joel.* II, 31. *Amos* VIII, 9.

Ils ne croyoient pas que le ſoleil fît le tour de la terre, ni que la terre tournât ſur ſon axe dans le tourbillon du ſoleil; mais ils s'imaginoient que le ſoleil étant arrivé au terme de ſon coucher, revenoit au lieu de ſon lever par des routes inconnues (1). Voyez notre Diſſertation ſur le ſyſtême du Monde des anciens Hébreux, imprimée à la tête du Commentaire ſur l'Eccléſiaſtique. L'Ecriture nous marque trois miracles fort extraordinaires arrivés dans le ſoleil. Le premier, lorſqu'il s'arrêta au commandement de Joſué (2). Le ſecond, lorſqu'il retourna en arriere du temps du Roi Ezéchias (3). Et le troiſieme, lorſqu'il ſe couvrit de ténebres, quoique la lune fût dans ſon plein, pendant le temps que notre Sauveur fut attaché à la croix (4).

Pour marquer une longue durée d'une choſe glorieuſe & illuſtre, on dit dans le ſtyle de l'Ecriture, qu'elle durera autant que le ſoleil. Par exemple, on dit que le regne du Meſſie *permanebit cum ſole, & ante lunam* (5); & ailleurs, que ſon trône eſt auſſi durable que le ſoleil (6). *Thronus ejus ſicut ſol.* Que ſous ſon heureuſe domination, la lumiere de la Lune égalera celle du Soleil, & celle du Soleil ſera ſept fois plus grande qu'à l'ordinaire (7); J. C. eſt nommé le Soleil de Juſtice (8): *Orietur vobis ſol juſtitiæ.*

L'étendue de toute la terre eſt déſignée par les mots (9): *depuis le lever juſqu'au coucher du Soleil*, ou plutôt, depuis le Levant juſqu'au Couchant. Etre expoſé à la potence aux yeux du Soleil (10); être jeté par terre à la voirie à la chaleur du Soleil (11), marque une ignominie particuliere. J'ai vu tout qui ſe fait *ſous le ſoleil* (12), dans le monde; *une femme revêtue du ſoleil, & ayant la lune ſous ſes pieds* (13), c'eſt l'Egliſe perſonnifiée.

SOLIDUS, d'où vient *un ſol*, ſorte de monnoie. Il eſt dit (14) que les Princes du peuple du temps de David offrirent pour la conſtruction du temple *dix mille ſolides.* Au retour de la captivité, les Chefs des familles contribuerent pour la conſtruction du Temple (15), *ſoixante mille ſolides.* Eſdras rapporta de Babylone entre autres vaſes précieux, vingt coupes du poids de *mille ſolides* (16). L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (17) dit qu'il y a des gens qui empruntent volontiers, mais qui ne rendent qu'en murmurant, & qui rendent à peine *un demi-ſolide.* Le Grec en cet endroit, lit ſimplement *la moitié*, & omet le nom de *ſolide.* Dans les paſſages précédens, on lit dans l'Hébreu *darconim*, ou *darcmonim*, qui ſignifie apparemment *la darique*, monnoie des Perſes, ainſi nommée du Roi Darius. Or la darique étoit, ſelon Monſieur le Pelletier de Rouen, de la valeur & du poids du ſicle d'or, qui ne peſoit, ſelon lui, que moitié du ſicle d'argent, & qui valoit onze livres onze ſols neuf deniers. Ceux qui croient que le ſicle d'or étoit de même poids que celui d'argent, n'ont qu'à

(1) *Eccle.* I, 5, 6. (2) *Joſue* X, 12, 13. (3) 4 *Reg.* XX, 11. (4) *Matth.* XXVII, 45. (5) *Pſalm.* LXXI, 5. (6) *Pſalm.* LXXXVIII, 38. (7) *Iſai.* XXX, 26. (8) *Malac.* IV, 2. (9) *Pſalm.* XLIX, 1; C VI, 3, CII, 3, *&c.* (10) *Num.* XXV, 4. (11) *Jerem.* VIII, 2. *Baruc.* II, 25. (12) *Eccle.* I, 14, *& paſſim.* (13) *Apoc.* XII, 2. (14) 1 *Par.* XXII, 7. אדרכנים *Adarconim.* (15) 1 *Eſdr.* VIII, 27. דרכמנים *Darcmonim.* (16) 1 *Eſdr.* VIII, 27. אדרכנים *Adarconim.* (17) *Eccli.* XXIX, 7. Κομίσεται τὸ ἥμισυ.

doubler ce poids & multiplier cette valeur.

SOLITUDE (1); *Déſert.* Les Hébreux donnent le nom de *déſert* à tous les lieux qui ne ſont pas cultivés, mais qui ſont principalement deſtinés à la pâture des animaux, & occupés par des arbres ſauvages. Ainſi quand on parle de *ſolitude* dans l'Ecriture, on ne doit pas ſe figurer un pays déſert, abandonné, ſans villes, ſans habitans; ce terme marque ſeulement le terrain près d'une ville, ou d'un village, qui étoit deſtiné à produire des pâturages, & où l'on ne mettoit point la charrue. Auſſi dans l'Ecriture, il y a peu de villes auxquelles on ne donne un déſert. Ainſi on trouve les déſerts de Zin, de Cadés, de Thécué, d'Auran, de Damas, de Ziph, de Jéruel, de Jéricho, de Jéruſalem, de Maon, de Gabaon, de Béthel, d'Engaddi, de Bethzaïde, & ainſi des autres. Voyez *Déſert.*

SOLYMA, ou *Solima.* On donne quelquefois ce nom à Jéruſalem. Voyez ſon titre.

SOLYMES. Homere & le Poete Chœrilus (2) ont parlé des Solymes, peuple ancien & admirable, qui parloit Phénicien, qui portoit les cheveux coupés en rond, & qui demeuroit dans les montagnes Solymes près d'un vaſte Lac; caracteres que Joſeph & Tacite ont cru convenir aux Juifs, nommés ici *Solymes*, à cauſe de la Ville de Jéruſalem leur capitale, Nation remarquable par la ſingularité de ſes Lois & de ſes pratiques, parlant Phénicien ou Hébreu, habitant dans un pays de montagnes, à Jéruſalem, ſitué dans des montagnes, & voiſine du Lac Aſphaltite, un des plus grands Lac que l'on connoiſſe.

Malgré tout cela, pluſieurs Savans ſoutiennent que les Solymes dont parlent Homere & Cherile, ne ſont pas les Juifs. Une circonſtance qui favoriſe extrêmement leur opinion, c'eſt que ſelon Cherile, les Solymes portoient des cheveux coupés en rond; & c'eſt ce que Moïſe défend expreſſément aux Juifs. Voyez Lévit. XIX, ℣. 7, & ci-devant *Siſoé.* De plus le Lac Aſphaltite étoit à ſept ou huit lieues de Jéruſalem. Les armes que le Poete donne aux Solymes ne conviennent gueres aux Juifs, il dit qu'ils portoient des Caſques compoſés du cuir de la tête d'un cheval ſéché à la fumée. Les Juifs n'ont jamais beaucoup uſé de chevaux dans leur pays, qui eſt trop coupé de montagnes.

Mais qui ſont donc les Solymes? Les uns croient que ce ſont les Moabites, ou les Madianites voiſins du Lac Aſphaltite comptés parmi les Arabes, qui, au rapport des Hiſtoriens, coupoient leurs cheveux en rond. Il eſt vrai que nous ne les trouvons pas nommés *Solymes*; mais Joſeph (3) parle d'un Bourg de ce nom, ſitué au-delà du Jourdain dans la Gaulonite. D'autres (4) croient que les montagnes Solymes étoient dans la Pyſidie proche la Licie; & que c'eſt là qu'il faut chercher les Solymes dont parlent Homere & Cherile.

---

(1) *Heb.* מיבר *Miabar. Græc.* Ἔρημος. *Eremus.* (2) *Chœrillus Poeta apud Joſeph. l.* 1, *contra Appion.* Τῶ δ' ὄπιθεν διαβαίνε γένος θαυμαστὸν ἰδέσθαι. Γλῶτραν μὲν φύσισσαν, ἀπὸ σώματα ἀρίηντες. φωνὴν δ' ἐν Σολυμοῖς ὄρεσι πλατὺν καὶ λιμνῆ. Ἀὐκμαλίοι κορυφὰς, τροχοκεριδὲς, *Tacit. l.* 5, *hiſt. c.* 2. *Clara aliis Judæorum initia, Solymos carminibus Homeri celebratam gentem, conditæ urbi Jeroſolymam nomen è ſuo feciſſe.* (3) *Joſeph. lib. de vita ſua, p.* 1013. (4) *Le Moine, Varia ſacra, t.* 2, *p.* 826.

SOLYMÉ, Bourg de delà le Jourdain, dans le canton de Gaulon. *Joſeph. Lib. de Vita ſua*, *p.* 1013.

SOMER, eſt celui qui vendit à Amri Roi d'Iſraël, le village & la montagne de Samarie. 3 *Reg.* XVI, 24. On donne auſſi le nom de *Somer* ou *Sémer*, ou *Sémeron*, à cette même montagne. Voyez *Samarie*, ou *Sémeron*

SONGE (1). On donne ordinairement ce nom aux ſonges envoyés de Dieu, qui ſont prophétiques ou ſignificatifs. Les Orientaux, & les Juifs en particulier, étoient fort attachés aux ſonges; ils les obſervoient, & en demandoient l'explication à ceux qui ſe vantoient de les expliquer. On voit l'antiquité de cet uſage parmi les Egyptiens, dans l'Hiſtoire de l'Echanſon & du Pannetier de Pharaon (2), & dans Pharaon lui-même (3). On la remarque chez les Chaldéens, dans la perſonne de Nabuchodonoſor (4). Dieu avoit très-expreſſément défendu à ſon peuple (5) d'obſerver les ſonges, & de conſulter ceux qui ſe mêloient de les expliquer. Il condamnoit à mort (6) celui qui ſe vantoit d'avoir des ſonges prophétiques, & de prédire l'avenir, quand même ce qu'il auroit prédit, ſeroit arrivé, ſi après cela il vouloit engager le peuple dans l'idolatrie. Mais il ne leur étoit pas défendu, lorſqu'ils croyoient avoir eu quelque ſonge ſignificatif, de s'adreſſer aux Prophetes du Seigneur, ou au Grand-Prêtre revêtu de l'éphod, pour en avoir l'explication.

Auſſi le Seigneur dans l'endroit même où il défend aux Hébreux de conſulter les Devins, les Magiciens & les Interpretes des ſonges, leur dit (7): Les peuples dont vous allez poſſéder la terre, conſultent les Devins & les Augures; mais pour vous, ce n'eſt pas ainſi que vous avez été inſtruits. Le Seigneur ſuſcitera du milieu de vous, & d'entre vos freres, un Prophete comme moi; vous le conſulterez, & vous l'écouterez. C'étoit donc à Dieu & à ſes Prophetes que les Iſraélites devoient s'adreſſer, pour apprendre l'explication des ſonges, & la prédiction des choſes futures. Saül un peu avant la bataille de Gelboé, alla conſulter une Pythoniſſe (8), *parce que le Seigneur s'étoit retiré de lui, & n'avoit pas voulu l'écouter*, & lui faire connoître le ſuccès de cette guerre, *ni par le moyen des Prophetes, ni par les ſonges, ni par l'urim & thummim.*

Pour ſe proportionner aux préjugés & à l'idée de ces peuples, qui croyoient que ſouvent les ſonges étoient ſignificatifs, & envoyés de Dieu, le Seigneur découvroit effectivement quelquefois ſes volontés en ſonge, & ſuſcitoit des perſonnes qui en donnoient l'explication. Il avertit Abimélech en ſonge (9), que Sara étoit épouſe d'Abraham. Il fit voir en ſonge à Jacob l'échelle myſtérieuſe (10); il lui révela en ſonge la maniere de multiplier les troupeaux (11). Joſeph fut de très-bonne-heure favoriſé de ſonges prophétiques (12), dont Jacob ſon pere vit aiſément la ſignification. Les ſonges du Pannetier & de l'Echanſon du Roi d'Egypte furent expliqués par Joſeph (13), auſſi-bien que ceux de Pharaon (14),

(1) חלום *Chalom. Somnium. Græc.* Ἐνυπνιον. (2) *Geneſ.* XL, 5, 8. (3) *Geneſ.* XLI, 15, 16, *&c.* (4) *Dan.* II, 1, 2, 3, *&c.* IV, 2, 3, *&c.* (5) *Levit.* XIX, 26. *Deut.* XVIII, 10. (6) *Deut.* XIII, 1, 2, 3, *&c.* (7) *Deut.* XIII, 15, 18, *&c.* (8) 1 *Reg.* XXVIII, 6, 15. (9) *Geneſ.* XX, 3, 6. (10) *Geneſ.* XXVIII, 2, 3, *&c.* (11) *Geneſ.* XXXI, 11, 12. (12) *Geneſ.* XXXVII, 5, 6, 7, *&c.* (13) *Geneſ.* XL, 5, *&c.* (14) *Geneſ.* XLI, 1, 5, 6, *&c.*

Dieu dit qu'il parle aux autres Prophetes en ſonge, mais à Moïſe face à face (1). Les Madianites croyoient auſſi aux ſonges, comme il paroît par celui qu'un Madianite racontoit à ſon compagnon, & dont Gédéon tira un heureux préſage pour le ſuccès de ſon entrepriſe (2).

Jérémie (3) invective contre les faux Prophetes, qui ſe vantoient d'avoir des ſonges, & qui abuſoient de la crédulité du peuple qui les écoutoit : *Audivi quæ dixerunt Prophetæ prophetantes in nomine meo mendacium, atque dicentes : Somniavi, ſomniavi. Si quelqu'un a un ſonge ou une viſion de ma part, qu'il parle, & qu'il annonce la vérité en mon nom. Qu'y-a-t-il de commun entre la paille & le grain, dit le Seigneur ? mes paroles ne ſont-elles pas comme un feu, & comme un marteau qui briſe les rochers ?* Joel promet de la part du Seigneur (4), que dans la nouvelle alliance, & ſous le regne du Meſſie, l'effuſion du Saint-Eſprit ſera plus abondante qu'autrefois, & que les vieillards auront des ſonges prophétiques, & les jeunes gens des viſions.

SONGE, ſe prend auſſi pour ces vaines images qui ſe forment dans l'imagination pendant le ſommeil, & qui n'ont aucun rapport à la prophétie, ni aux dons ſurnaturels du Saint-Eſprit. Job (5) : *Velut ſomnium avolans non invenietur, tranſibit quaſi viſio nocturna.* Et Iſaïe (6) : *Ces peuples étrangers, qui ont combattu contre Ariel*, contre Jéruſalem, *ſeront diſſipés comme un ſonge. Et de même qu'un homme qui a faim, & qui ſonge qu'il mange, ne ſe trouve point raſſaſié à ſon réveil ; & celui qui a ſoif, & qui ſonge qu'il boit, n'eſt pas pour cela déſaltéré à ſon réveil ; il en ſera de même de toutes les nations qui ont fait la guerre à la montagne de Sion.* Voyez auſſi *Pſalm.* LXXII, 20. *Eccle.* V, 2, 6.

SONNETTES D'OR placées au bas de la robe du Grand-Prêtre. Voyez ci-devant *Clochettes*.

I. SOPATRE. Sopater & Doſithée, deux Capitaines du parti de Judas Maccabée, défirent dix mille hommes de l'armée de Timothée, qui s'étoient renfermés dans une fortereſſe (7).

II. SOPATRE, ou *Soſipatre*, dont ſaint Paul parle dans ſon Epître aux Romains (8), étoit à ce qu'on croit, ſon parent : *Lucius, & Jaſon, & Soſipater cognati mei.* Il y a toutefois ſur cela de la difficulté, puiſque *Jaſon* étoit de Theſſalonique, & *Soſipatre* de Bérée en Macédoine, & par-là bien éloignés de Tharſe, patrie de ſaint Paul. Origenes (9) croit qu'ils étoient originairement Gentils ; ce qui eſt encore une autre raiſon qui nous empêche de les croire parens de l'Apôtre. Mais en quel ſens donc les appelle-t-il ſes parens ? Eſt-ce qu'ils étoient de la même nation, de la même Tribu, de la même ville, de la même Religion, ou qu'ils étoient ſimplement alliés ? C'eſt ce qu'on ne peut décider qu'au haſard. Je crois même qu'on peut aſſurer hardiment que ce Soſipatre, qui étoit à Rome en l'an 58 de Jeſus-Chriſt lorſque ſaint Paul écrivit ſon Epître aux Romains, ne peut pas être le Sopatre de Bérée, puiſque celle-ci accompagnoit ſaint Paul en la même année 58, dans ſon voyage de Jéruſalem, & qu'il étoit apparemment parti avec lui de Corinthe, d'où l'Epître aux Romains fut

(1) *Num.* XII, 6. (2) *Judic.* VII, 13, 15. (3) *Jerem.* XXIII, 25, 27. (4) *Joel.* III, 1. (5) *Job.* XX, 8. (6) *Iſai.* XXIX, 7. (7) 2 *Macc.* XII, 29. An du Monde 3841, avant J. C 159, avant l'Ere vulg. 163. (8) *Rom.* XVI, 21. (9) *Origen. in Rom.* XVI.

écrite pour aller par la Macédoine à Jérusalem. Voyez *Act.* XX, 4, 5, 6, &c.

Voici ce que nous savons de Sopatre ou de Sosipatre. Il étoit, comme nous l'avons dit, de Bérée, & il y a assez d'apparence que S. Paul le convertit en l'an 52 de l'Ere vulgaire, lorsqu'il vint en cette ville. Le Texte Latin des Actes (1), & quelques Manuscrits Grecs le nomment fils de Pyrrhus. Lorsque saint Paul partit de Corinthe, pour aller à Jérusalem (2), en l'an 58 de l'Ere vulgaire, il fut accompagné par Sopatre, par Aristarque, & par quelques autres Disciples; ils vinrent avec lui jusqu'à Philippes, d'où saint Paul les envoya devant jusqu'à Troade, où ils l'attendirent. Ainsi il ne pouvoit être en ce même temps à Rome, comme nous l'avons remarqué. Nous ignorons ce que devint saint Sopatre depuis ce temps-là. Mais les Latins font sa Fête le 25 Juin, & le qualifient Disciple de saint Paul. Les Grecs l'honorent le 28 ou 29 d'Avril. Ils le joignent avec S. Jason, & le qualifient parent de saint Paul. Ainsi ils confondent Sosipatre de Bérée avec celui de Rome. Nous avons fait la même faute dans le Commentaire sur les actes, & sur l'Epître aux Romains, & je ne sai s'il y a quelque Commentateur qui ne l'ait pas faite.

SOPHA. Saint Epiphane dit que le Prophete Malachie naquit dans la ville de Sopha, de la Tribu de Zabulon.

SOPHACH, ou *Sobac*, Général de l'armée d'Adarezer. 1 *Par.* XIX, 16. Voyez *Sobach*.

SOPHAI, fils d'Elcana, de la famille de Caath. 1 *Par.* VI, 26.

SOPHAN, ou *Zaphan*, ville de la Tribu de Gad. *Num.* XXXII, 36. *Josue* XIII, 27. Les Juifs disent que dans la suite on la nomma *Amath*.

SOPHAR de Nahamath, un des amis de Job. *Job.* II, 11. Les Septante l'appellent Sophar, *Roi des Minéens*; l'Interprete d'Origenes, *des Nomades*. On ne sait si Nahamath est le nom de sa patrie, ou celui de son pere.

SOPHER, un des Chefs de l'armée de Sédécias Roi de Juda, 4 *Reg.* XXV, 19. Mais il vaut mieux prendre *Sopher* pour un Scribe, un Secrétaire, un Commissaire, qui avoit l'intendance sur l'armée du Roi. *Sopher* signifie un Secrétaire.

SOPHIM, ou *Zophim*, C'est le pluriel de *Zuph* ou *Zoph*, un des descendans de Caath, de la race des Lévites (3). Les descendans de Zuph, ou les Zophims, habitoient à Ramatha, patrie de Samuel, d'où lui vient le nom de *Ramatha de Sophim*; dénomination qui passa à tout le canton qui est nommé la terre de Zuph. 1 *Reg.* IX, 6.

I. SOPHONIAS, fils de Maasias, est nommé dans le quatrieme Livre des Rois (4), *Sacerdos secundus*: le second des Prêtres, pendant que le Grand-Prêtre Saraïas exerçoit les fonctions de la Grande Sacrificature, & de premier des Prêtres; *Sacerdos primus*. On croit que Sophonias étoit comme son Vice-Gérent & son Lieutenant, pour faire en sa place les fonctions, lorsque le Grand-Prêtre étoit malade, ou qu'il lui arrivoit quelque autre accident qui le mettoit hors d'état de les faire par lui-même. Après la prise de Jérusalem par les Chaldéens, Saraïas & Sophonias furent pris & envoyés à Nabuchodonosor, qui étoit à Réblata, & qui les y fit mourir l'an du Monde 3416, avant Jesus-Christ 584,

(1) *Act.* XX, 4. (2) *Act.* XX, 4, 5, 6. (3) 1 *Par.* VI, 26. (4) 4 *Reg.* XXV, 18.

avant l'Ere vulg. 588. Sophonias fut envoyé plus d'une fois par Sédécias (1), pour consulter Jérémie sur ce qui devoit arriver à la Ville. Je ne sai si Josias & Hem, dont il est parlé dans Zacharie, étoient fils de ce Sophonias, ou d'un autre. *Zach.* VI, 10, 14.

II. SOPHONIAS, Lévite, de la famille de Caath. 1 *Par.* VI, 36.

III. SOPHONIE, fils de Chusi, & petit-fils de Godolias, étoit de la Tribu de Siméon, selon saint Epiphane, & de la montagne de *Sarabata*, lieu inconnu dans l'Ecriture. Les Juifs (2) croient que les aïeux de Sophonie, qui sont dénommés à la tête de sa prophétie, avoient tous le don de prophétie. Quelques-uns ont avancé sans aucun fondement, qu'il étoit d'une race illustre. On n'a aucune connoissance distincte de ses actions ni de sa mort. Il a vécu sous le Roi Josias, qui commença à régner l'an du Monde 3363, avant Jesus-Christ 637, avant l'Ere vulgaire 641. La peinture que fait Sophonie des désordres qui régnoient de son temps dans Juda, fait juger qu'il a prophétisé avant la dix-huitieme année de Josias, c'est-à-dire, avant que ce Prince eût réformé les abus qui régnoient dans ses Etats (3). De plus il prédit la ruine de Ninive (4), qui n'a pu arriver avant la seizieme année de Josias, en donnant avec Bérose, vingt-un ans de regne à Nabopolassar sur les Chaldéens. Il faut donc nécessairement placer le commencement de la prophétie de Sophonie au commencement de Josias.

Le premier Chapitre de ce Prophete, est une menace générale contre tous les peuples que le Seigneur destinoit à la boucherie, contre Juda, contre ceux qui sautent par-dessus le seuil; (il marque par là les Philistins. Voyez 1 *Reg.* V, 5. *Propter hanc causam, non calcant Sacerdotes Dagon, & omnes qui ingrediuntur Templum ejus, super limen Dagon.*) Après cela, au Chap. II, il invective contre Moab, contre Ammon, contre Chus, contre les Phéniciens & les Assyriens. Il y prédit la ruine de Ninive arrivée l'an du Monde 3378. Le Chapitre III & dernier a deux parties. La premiere contient des invectives & des menaces contre Jérusalem, & la seconde, des consolations & des promesses du retour de la Captivité, & d'une condition plus heureuse.

SOREC, torrent qui passoit dans la Tribu de Dan. C'est aussi l'endroit où demeuroit la fameuse Dalila, maîtresse de Samson (5). Eusebe dit qu'il n'étoit pas loin de Saraa & Esthaol, qui étoit le lieu ordinaire de la demeure de Samson (6).

CAPHAR-SOREC, ou le champ de Soreo, étoit un bourg près de Saraa, selon le même Eusebe.

LE VIN DE SOREC, étoit celui qui se recueilloit dans la vallée de ce nom. Quelques-uns ont cru que c'étoit le même que celui d'Ascalon, qui est célebre chez les Anciens. Le torrent de Sorec n'étoit pas loin de cette Ville. Les Rabbins croient que *Sorec* est une espece de plant de vigne particulier, qui porte du fruit excellent, en quantité, & dans toutes les saisons. Il est certain que Sorec ne signifie pas seulement le raisin, ou le vin de la vallée de Sorec, mais en général, une sorte de vin, & apparemment du raisin blanc, ou

(1) *Jerem.* XI, 1; XXXVII, 3. (2) *Hebræi, apud Hieron. in Sophon. initio.* (3) 4 *Reg.* XXII, 3, 10, 12. (4) *Sophon.* II, 13. (5) *Judic.* XVI, 4. שׂרק *Sorek* Σωρήχ. (6) *Euseb. in locis, Saraa, & Caphar-Sorec.*

jaune,

jaune, dont on faiſoit les vins blancs de ce pays-là. Le Seigneur dit qu'il a planté ſa vigne de Sorec (1). Iſaïe (2) nous parle du plant de Sorec, qui ſe voyoit à Jazer, au-delà du Jourdain. Le vin de Sorec étoit excellent (3); & la couleur de Sorec étoit apparemment le jaune, ou le blanc tirant ſur le jaune. Iſaïe (4) parle du lin de Sorec, ou couleur de Sorec; & Zacharie décrit (5) des chevaux de même couleur. Quelques-uns veulent que ce ſoit dans la vallée de Sorec, que l'on coupa le fameux raiſin qui fut apporté aux Iſraélites dans le déſert (6): mais il n'eſt pas certain que ce raiſin ait été coupé à Sorec.

SORI, autrement *Iſari*, fils d'Idithun. Sa famille étoit la quatrieme entre les vingt-quatre familles des Lévites qui ſervoient au Temple. 1 *Par.* XXV, 3, 11.

SORT, *ſors*; en Hébreu, *goral* (7); en Grec, *kléros*; en Perſan, *pur*, d'où vient la Fête *Purim*, ou la Fête des Sorts. L'on voit l'uſage du ſort en une infinité d'endroits dans l'Ecriture. Dieu ordonne, par exemple (8), que l'on jette le ſort ſur les deux boucs que l'on offre pour les péchés de la multitude, le jour de l'expiation ſolemnelle; pour ſavoir lequel des deux ſera immolé, & lequel ſera mis en liberté. Il veut auſſi que l'on partage au ſort la Terre promiſe (9), lorſqu'on en aura fait la conquête; & c'eſt ce que Joſué exécuta en effet (10). On donna de même aux Prêtres & aux Lévites les villes qui leur échurent par le ſort (11). Enfin du temps de David, on diſtribua par le ſort les vingt-quatre claſſes des Prêtres & des Lévites, pour ſavoir en quel rang elles ſerviroient dans le Temple (12). Dans le partage du butin après la victoire, on jetoit auſſi le ſort, pour diſtribuer à chacun ſa portion (13). Dans le nouveau Teſtament, les ſoldats tirerent au ſort les habits de Jeſus-Chriſt (14), ainſi qu'il avoit été prédit par le Prophete (15); enfin, après la mort de Judas le traître, on jeta le ſort ſur les deux ſujets qu'on avoit choiſis, pour connoître lequel des deux ſeroit mis en la place de Judas (16).

Quant à la maniere de jeter le ſort, nous ne la voyons pas diſtinctement marquée dans l'Ecriture, & les Interpretes ne ſont pas d'accord ſur cela; car il y a pluſieurs manieres de tirer au ſort. Salomon dans les Proverbes (17), en marque une ſorte: *Les ſorts ſont jetés dans le ſein; mais c'eſt le Seigneur qui les conduit.* On jetoit donc les ſorts ou dans le ſein, ou dans un habit, ou dans un caſque, ou dans un vaſe de terre ou autre matiere; on les y mêloit, & enſuite on les jetoit, ou on les tiroit: mais il y a toute apparence que tout cela dépendoit du goût & de la volonté de ceux qui en uſoient.

L'uſage du ſort en lui-même n'étoit pas défendu par la Loi, puiſque Dieu même l'ordonnoit en quelques rencontres, & que les plus ſaints perſonnages de l'ancien & du nouveau Teſtament l'ont pratiqué en certains cas. Le Sage mê-

(1) *Iſai.* v, 2. שׂרק טעוּי == (2) *Iſai.* XVI, 8. == (3) *Geneſ.* XLIX, 11. *Jerem.* II, 21. == (4) *Iſai.* XIX, 9. == (5) *Zach.* I, 8. == (6) *Num.* XIII, 26. == (7) גורל *Goral* פור *Pur. Gr.* Κλῆρος. == (8) *Levit.* XVI, 8, 9, 10. גורל ליהוה וגורל אחר לעזאזל == (9) *Num.* XXVI, 55, 56; XXXIII, 54; XXXIV, 13, *&c.* == (10) *Joſue* XIV, XV, XVI, *&c.* == (11) 1 *Par.* VI, 54, 61, *&c.* == (12) 1 *Par.* XXIV, XXV. == (13) *Abdias.* I, 11. *Nahum.* III, 10, *&c.* == (14) *Joan.* XIX, 24, 25. == (15) *Pſal.* XXI, 19. == (16) *Act.* I, 26. == (17) *Prov.* XVI, 33.

me en reconnoît l'utilité, lorſqu'il dit (1) : *Le ſort appaiſe les diſputes, & décide les difficultés même entre les puiſſans.* Mais on ne peut nier que le ſort ne ſoit quelquefois défendu; lors, par exemple, qu'on l'emploie ſans néceſſité, ou par un eſprit de ſuperſtition, ou pour tenter Dieu, & dans des choſes où l'on a d'autres moyens naturels pour découvrir la vérité, enfin lorſque la raiſon & la Religion nous fourniſſent d'autres voies pour nous déterminer. Aman (2), par exemple, uſa du ſort non-ſeulement dans un eſprit de ſuperſtition, mais auſſi dans une matiere injuſte & criminelle, lorſqu'il entreprit de détruire les Juifs du Royaume de Perſe. Nabuchodonoſor en uſa de même d'une maniere ſuperſtitieuſe, lorſqu'étant ſur le chemin de Jéruſalem & de Rabbat-Ammon, il tira au ſort à laquelle des deux villes il iroit (3). Les Nautonniers qui avoient Jonas dans leur vaiſſeau (4), tenterent Dieu, en tirant au ſort pour ſavoir d'où venoit la tempête dont ils étoient accueillis. Cet orage pouvoit être naturel, quoiqu'il étoit très-poſſible qu'ils fuſſent tous coupables. Enfin Dieu n'étoit pas obligé de leur découvrir par le ſort qui étoit le coupable. Voyez notre Diſſertation ſur les élections par le ſort, à la tête des Actes des Apôtres.

SORT ſe met auſſi pour le partage. Par exemple (5) : *Venez avec moi dans mon ſort*, dans mon partage (6) : *Seigneur, c'eſt vous qui ſoutenez mon ſort*, qui défendez mon lot (7) : *Vous ne permettrez point que le ſceptre des méchans s'étende ſur le ſort des juſtes*, ſur le partage de vos ſerviteurs.

SORTIE D'EGYPTE. Voyez *Exode*.

SORTS, *Sortes. La fête des Sorts.* Voyez *Purim*.

SOSANIM (8), ou *Schoſchanim*. Ce titre ſe lit à la tête des Pſeaumes XLIV & XLIX. Les Septante le traduiſent par, *ceux qui ſeront changés*; ſaint Jérôme & Aquila, par *les lys*; Symmaque par *les fleurs*. Nous croyons que *ſchoſchanim* ſignifie *un inſtrument à ſix cordes* ou *un cantique* de réjouiſſance. Voyez notre Préface ſur le titre du Pſeaume XLIV. *Eructavit cor meum verbum bonum.*

SOSIPATER, que ſaint Paul ſalue dans ſon Epître aux Romains; Chap. XVI, 21, a été confondu mal-à-propos avec *Sopater de Bérée*, *Act.* XX, 4. Voyez ci-devant *Sopater*.

SOSIUS, Général de l'armée Romaine, aida Hérode à ſe rendre maître de Jéruſalem (9), défendue par Antigone fils d'Ariſtobule. Voyez les articles d'*Hérode* & d'*Antigone*.

SOSTHENE, Chef de la Synagogue de Corinthe. Les Juifs de Corinthe s'étant ſaiſis de ſaint Paul, le menerent au Tribunal de Gallion, & l'accuſerent de vouloir introduire parmi eux une nouvelle maniere d'adorer Dieu. Mais le Proconſul les renvoya, en diſant qu'il n'entroit point dans ces conteſtations, qui ne regardoient que leur Loi. Alors ils ſe ſaiſirent de Soſthene Chef de la Synagogue (10), & commencerent à le battre devant ſon Tribunal, ſans que Gallion s'en mît en peine.

---

(1) *Prov.* XVII, 18. (2) *Eſther.* III, 7, *&c.* (3) *Ezech.* XXI, 18, 19. (4) *Jonas* I, 7. (5) *Judic.* I, 3. (6) *Pſal.* XV, 5. (7) *Pſalm.* CXXIV, 3. (8) שושנים *Aquil.* Ἐπὶ τοῖς κρίνοις. *Sym.* Ἐπὶ τῶν ἀλλοιωθέντων. (9) *Antiq. l.* XIV, *c. ult.* An du Monde 3967, avant J. C. 33, avant l'Ere vulg. 37. (10) *Act.* XVIII, 12, 13. An de J. C. 156, de l'Ere vulg 53.

Voilà ce que porte le Texte des Actes. On dispute si ce furent les Juifs ou les Gentils qui se saisirent de Sosthene, & qui le battirent. Le Grec imprimé des Actes, porte que ce furent les Gentils. Saint Augustin & Bede (1) lisoient de même. Ils croyoient que les Païens ayant vu que Gallion avoit mal reçu les Juifs, voulurent, pour les insulter encore davantage, maltraiter le Chef de leur Synagogue, qui étoit à leur tête, soit qu'ils le fissent simplement en haine des Juifs, ou par amitié pour saint Paul. Ce sentiment est suivi par Cajetan, Lyran, Grotius, & quelques autres.

D'autres (2) croient que Sosthene, tout Chef de la Synagogue qu'il étoit, pouvoit être ami & Disciple secret de saint Paul; & que les Juifs se voyant rebutés par Gallion, déchargerent leur mauvaise humeur sur Sosthene, Chef de leur Synagogue. Ceux-là veulent aussi que ce soit le même Sosthene, dont le nom se lit avec celui de saint Paul, à la tête de la premiere Epître aux Corinthiens, écrite d'Ephese l'an 56 de l'Ere vulgaire, trois ans après ce qui étoit arrivé à Corinthe. Il faut pourtant avouer que ce sentiment n'a pas toujours été commun dans l'Eglise, puisque du temps d'Eusebe (3), on croyoit que Sosthene étoit un des soixante & dix Disciples; & par conséquent il n'étoit pas Chef de la Synagogue de Corinthe vingt ans après la mort de Jesus-Christ. Les Grecs font sa fête le 8 de Décembre, & lui donnent le titre d'Apôtre, comme à l'un des septante Disciples, & la qualité de premier Evêque de Colophon. Les Latins l'honoroient dès le neuvieme siecle, comme un Disciple de saint Paul, le 11 de Juin, & le 28 de Novembre (4).

SOSTRATE, qui commandoit de la part d'Antiochus Epiphanes, dans la forteresse que les Grecs avoient dans la ville haute de Jérusalem (5), ayant pressé inutilement le Grand-Prêtre Ménélaüs de porter l'argent qu'il devoit au Roi Antiochus, fut mandé à Antioche avec le même Ménélaüs, & on lui donna le gouvernement de l'Isle de Cypre. C'est ce que porte le Texte Latin. Mais le Grec lit (6); *Et Sostrate laissa en sa place* dans la citadelle de Jérusalem, *Cratés, qui avoit été*, ou qui étoit *Gouverneur de Cypre*, ou Commandant des troupes que le Roi de Syrie avoit dans cette Isle.

SOT, *sottise, folie, imprudence.* Ces termes se prennent dans l'Ecriture non-seulement dans leur sens naturel & littéral, pour un homme qui a perdu le sens, & pour les discours & les actions des insensés & des foux; ils se prennent aussi pour le péché, & sur-tout pour ceux qui sont contraires à la pureté (7): *mes plaies se sont corrompues à la vue de ma folie*, de mon crime. *Seigneur* (8), *ma folie vous est connue, & mes péchés ne vous sont point cachés. L'impatient fera des actions de folie* (9). Et: *La pensée de l'insensé est péché* (10). Et Jérémie (11): *Mon peuple est insensé, il ne m'a*

(1) *Aug. Ep.* 93, & 7, *nov. edit. Beda in Acta.* (2) *Vide Chrysost. in Acta homil.* 39. *Œcumen. in Acta Theodoret. in* 1. *Cor.* 1, 1. *Sanct. Fromond. Est. &c.* (3) *Euseb. Hist. Eccles. l.* 1, *c.* 12. (4) Voyez M. de Tillemont, t. 1, Hist. Eccl. Not. 45, sur S. Paul, p. 592. (5) 2 *Macc.* IV, 26, 27. An du Monde 3834, avant J. C. 166, avant l'Ere vulg. 170. (6) Σωστρατος δὲ Κρατῆλα τὸν ἐπὶ τῶν Κυπρίων. (7) *Psalm.* XXXVII, 6. (8) *Psalm.* LXVIII, 6. (9) *Prov.* XIV, 17. (10) *Prov.* XXIV, 9. (11) *Jerem.* IV, 22.

pas connu ; ce ſont des fous & des gens ſans lumiere : ils n'ont de ſageſſe que pour faire le mal. L'inſenſé a dit dans ſon cœur : Il n'y a point de Dieu (1). Seigneur, dit David (2), *j'ai péché, pardonnez-moi ma faute, car j'ai fait une folie.* Et Thamar diſoit à ſon frere Ammon, qui vouloit lui ravir l'honneur (3) : *Ne faites point cette folie, car je ne pourrois ſurvivre à mon déshonneur, & vous paſſerez pour un inſenſé dans Iſrael*, &c.

La ſageſſe du monde eſt ſouvent une folie aux yeux de Dieu. Saint Paul : *Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la ſageſſe du monde ? Car voyant que le monde avec la ſageſſe humaine, ne l'avoit point connu, il lui a plu de ſauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui.* Et encore (5) : *Si quelqu'un d'entre vous penſe être ſage ſelon le monde, qu'il devienne fou pour devenir ſage : car la ſageſſe de ce monde eſt une folie devant Dieu, ſelon qu'il eſt écrit : Je ſurprendrai les ſages par leur fauſſe prudence.* Le même Apôtre (6) recommande à Tite & à Timothée d'éviter les ſottes queſtions qui n'ont aucune utilité, & qui ne ſont propres qu'à cauſer des diſputes. Et ailleurs (7) : *La parole de la croix eſt une folie pour ceux qui périſſent : mais pour ceux qui ſe ſauvent, c'eſt-à-dire, pour nous, c'eſt la vertu de Dieu*, &c.

SOUFRE, *ſulphur*. Minéral gras, inflammable & vitriolique. On diſtingue deux ſortes de ſoufres, *le ſoufre jaune*, ou commun, qui eſt dur, luiſant, caſſant, facile à fondre & à s'enflammer. On le tire du Mont Véſuve, on le liqueſie ſur le feu, & on le verſe en des moules pour le former en bâtons. Les mines de ſoufre qui ſont au fond du Mont Véſuve, & des autres montagnes de même nature, je veux dire, qui jettent des flammes, ſont la cauſe de l'inflammation de la terre de ces montagnes. L'autre eſpece de ſoufre eſt celui qu'on appelle *ſoufre vif*, qui eſt une matiere griſe, graſſe, argilleuſe, inflammable, qu'on trouve en pluſieurs lieux, & qui ſert à faire le ſoufre jaune.

L'Ecriture parle d'un ſoufre en plus d'un endroit. Les Hébreux l'appellent *Gofrith* (8), d'un nom qui a beaucoup de rapport à l'Hébreu *Gopher*, qui ſignifie le bois dont Noé ſe ſervit pour faire l'Arche. Moïſe dit que le Seigneur fit pleuvoir *le feu & le ſoufre* ſur Sodome & Gomorrhe (9) ; c'eſt-à-dire, par des exhalaiſons ſulphureuſes & enflammées ; & dans le Deutéronome, chapitre XXIX, 23, il dit que Dieu conſuma ces Villes *par le ſoufre & par l'ardeur du ſel.* Les Hébreux donnent le nom de ſel au nitre, au bitume, au ſoufre, qui ſont des matieres inflammables. Il eſt certain que le feu du Ciel tomba ſur ces Villes criminelles. On ſait encore que le terrain où elles étoient ſituées, étoit tout rempli de nitre & de bitume. Encore aujourd'hui le fond de la Mer Morte & les environs en ſont pleins. Il eſt donc très-croyable que le feu du Ciel ayant mis le feu à ces bitumes, à ce ſoufre, à ce nitre, réduiſit en cendres, non-ſeulement les cinq Villes, mais auſſi tout le terrain qu'occupe aujourd'hui le Lac Aſphaltite, ou la Mer Morte.

Job (10), ou plutôt Baldad un de ſes amis, dit par une maniere d'imprécation, que *la tête du mé-*

(1) *Pſal.* XIII, 1. (2) 1 *Par.* XXI, 8. (3) 2 *Reg.* XIII, 13. (4) 1 *Cor.* I, 20, 21. (5) 1 *Cor.* III, 18, 19. (6) *Tit.* III, 9. & 2 *Timoth.* II, 23. (7) 1 *Cor* I, 18. (8) גפרית *Gofrit*. גפר *Gopher*. (9) *Geneſ.* XIX, 24. (10) *Job.* XVIII, 15.

chant soit arrosée de soufre, que la foudre tombe sur sa maison, & qu'il y laisse une odeur de soufre. Autrement : que le méchant soit chassé de sa maison ; & que ceux qui s'en saisiront, la purifieront par l'odeur du soufre. C'étoit une fumigation ordinaire pour chasser le mauvais air, & pour purifier les demeures infectées. Le Psalmiste (1) donne pour partage aux méchans le feu, le soufre, les vents impétueux, en un mot, la foudre & la tempête ; car voilà ce que veut dire, *Ignis & sulphur, spiritus procellarum*. Isaïe (2) décrivant l'incendie de la vallée de Topheth souillée par l'idolatrie, dit qu'on y a préparé un grand bûcher pour la purifier par le feu ; & que le souffle du Seigneur, comme un torrent de soufre, l'enflammera ; *Flatus Domini sicut torrens sulphuris succendens eam*.

Le même Prophete (3), pour donner une vive idée de la vengeance que Dieu devoit exercer contre les Nations criminelles, dit qu'en sa présence les torrens seront convertis en poix, la terre en soufre, & en poix ardente ; qu'ils brûleront nuit & jour sans qu'on les puisse éteindre, & que leur fumée s'élevera éternellement jusqu'au Ciel. Quelle force dans cette peinture ! Ezéchiel (4) menace l'armée de Gog des derniers effets de sa colere : la peste, le sang, les pluies impétueuses, les pierres de foudre, le feu, le soufre, tomberont sur lui. On a déjà vu une pluie de soufre sur Sodome, & on la voit encore souvent dans l'Apocalypse. La foudre & le feu du Ciel laissent d'ordinaire après eux une odeur de soufre.

SOUILLÉ ; *Souillure*. Voyez *Impur*, *Impureté*.

SOULIERS. Nous en avons déjà parlé sous l'article *Chaussure des Hébreux*. On peut voir aussi l'article *Sandales*. Pythagore voulut que ses disciples portassent des souliers d'écorces d'arbres, apparemment afin qu'ils n'en portassent point de ceux qui sont faits de peaux d'animaux ; car ils s'abstenoient de tout ce qui avoit eu vie. Les Anciens avoient des souliers qui couvroient entierement le pied, comme les nôtres ; d'autres qui n'avoient que la semelle par-dessous, & qui avoient des bandes de cuir par-dessus, qui laissoient une partie du pied découverte. Les premiers s'appeloient *Calceus*, *Mulleus*, *Pero*, *Phœcasium* ; les seconds, *Caliga*, *Solea*, *Crepida*, *Baxea*, *Sandaleum*. Anciennement chez les Romains, les souliers étoient pour l'ordinaire de cuir crud, & non tanné. Il n'y avoit que ceux qui avoient exercé la charge d'Edile, qui portoient le *Mulleus*, qui étoit de cuir passé avec de l'alun, & de couleur rouge. On dit que les Sénateurs Romains portoient aussi des souliers de cuir préparé, mais de couleur noire. Les femmes Romaines portoient à peu-près les mêmes chaussures que les hommes (5). Juvenal (6) parle de la lune, ou lunule que l'on portoit sur des souliers noirs.

Adpositam nigræ lunam subtexit alutæ.

Isaïe, chapitre III, 18, parle aussi des lunes que les femmes Juives portoient à leurs chaussures : *In die illa auferet Dominus ornamentum calceamentorum & lunulas*. L'Empereur Aurélien (7) fit défense de porter de souliers rouges, jaunes, blancs, verds, & n'en permit l'usage qu'aux femmes ; & Héliogabale donna une déclaration

(1) *Psalm.* x, 7. (2) *Isai.* xxx, 33. (3) *Isai.* xxxiv, 9. (4) *Ezech.* xxxviii, 22. (5) *Ælian. var. hist. l.* 7, *c.* 11. (6) *Juvenal. sat.* 7. (7) *Vopisc. in Aureliano ad finem.*

pour marquer qui seroient celles à qui il seroit permis de porter de l'or & des pierreries dans leurs chaussures. Parmi les Hébreux nous savons que les femmes riches & de condition portoient des chaussures précieuses : mais nous ne savons sur le sujet de leurs ornemens aucune particularité.

Quant à la chaussure militaire, on voit par Moïse qu'elle étoit quelquefois de métal : *Ferrum & æs calceamentum ejus*, dit-il, parlant d'Aser (1) ; & dans la description des armes de Goliath on met des bottes d'airain (2) : *Ocreas æreas habebat in cruribus.* Homere en donne à ses Héros, aux uns d'étain, aux autres de cuivre, à Hercules d'oripeau. Végece dit que les Romains en portoient de fer. Les soldats Romains mettoient aussi beaucoup de clous sous leurs souliers : ils étoient fort pointus, & en grand nombre (3). Festus les appelle *Clavata calceamenta.* Joseph (4) parle d'un soldat Romain, d'une hardiesse extraordinaire, qui se laissa tomber sur les murailles du Temple, à cause que les clous qu'il avoit mis sous ses souliers, de même que tous ses compagnons, le firent glisser. Dans l'armée du grand Antiochus le luxe étoit si public, que la plupart des soldats même avoient des clous d'or sous leurs souliers (5). On assure qu'encore aujourd'hui en Orient (6) tout le monde, les riches comme les pauvres, jusqu'aux femmes de l'Empereur Turc & des Bachas, portent du fer au talon & au-devant de leurs escarpins.

SOUPER, Voyez *Repas.*

SOURD, *surdus* ; en Hébreu, *chereſch* (7), en Grec, *kophos.* Tout le monde sait ce que c'est que la surdité naturelle. L'Evangile rapporte plusieurs miracles, dans lesquels Jesus-Christ a guéri des sourds. La surdité produit les muets ; parce que ceux-là n'entendant point les sons articulés que nous proférons, n'en peuvent produire de semblables pour se faire entendre. Aussi le Verbe Hébreu *charasch*, qui veut dire être sourd, signifie aussi être muet, ou se taire. Le nom de *sourd* se prend aussi dans un sens métaphorique, pour celui qui n'est pas présent, ou qui ne peut pas entendre. Par exemple (8) : *vous ne maudirez point le sourd*, vous ne direz point d'injure, vous ne calomnierez point celui qui est absent. *Si une femme fait un vœu, & que son mari ait fait le sourd* (9), ait fait semblant de ne le pas entendre, ou qui ne lui ait pas contredit, elle sera obligée de l'acquitter. Les Israélites qui n'avoient point approuvé l'élection de Saül, ne lui apporterent point de présent ; *& il fit le sourd à leur égard* (10), il dissimula, & il fit semblant de ne le pas voir, Isaïe (11) dit dans plus d'un endroit, qu'à la venue du Messie les oreilles des sourds seront ouvertes. Il l'entend des sourds spirituels ; de son peuple, qui jusques-là avoit été sourd à sa parole.

SOURIS ; *Rat*, en Grec & en Latin, *mus*, en Hébreu, *achbar* (12). Ce petit animal est connu de tout le monde. Moïse a déclaré le rat immonde (13), ce qui insinue qu'on en mangeoit quelquefois. En effet, on dit que les Juifs furent tellement pressés par la faim durant le

(1) *Deut.* XXXIII, 25. (2) 1 *Reg.* XVII, 6. (3) *Isidor. origin. l.* 19, *cap. ultimo.* (4) *Joseph de Bello, l.* 7, *c.* 3. (5) *Valer. Maxim.* (6) *Bellon. obſerv. l.* 3, *c.* 44. (7) חרש *Choreſch.* Κωφος. *Surdus.* (8) *Levit.* XIX, 14. (9) *Num.* XXX, 8, 12. (10) 1 *Reg.* X, 28. (11) *Iſai.* XXXV, 5, XLII, 18, XLIII, 8. (12) עכבר *Achbar.* Μυς. *Mus.* (13) *Levit.* XI, 29.

ſiege de Jéruſalem par les Romains, qu'ils furent contraints de manger des chiens & des rats (1). Et Iſaïe (2) reproche aux Juifs de manger de la chair de ſouris, & de choſes impures & abominables. Les Rabbins (3) diſent qu'une des raiſons pourquoi la Loi a défendu l'uſage du rat, c'eſt que ſa chair fait perdre la mémoire. D'où vient, diſent-ils, que les chats n'ont point de mémoire? C'eſt qu'ils mangent les ſouris. Hérodote (4) attribue aux ſouris la ruine de l'armée de Sennachérib. Il dit que ces animaux ayant rongé en une nuit les courroies de leur boucliers & les cordes de leurs arcs, Sennachérib fut obligé de ſe retirer. On ſait le dégât que firent les ſouris dans les campagnes des Philiſtins (5), après que ces peuples eurent mené dans leur pays l'Arche du Seigneur; & la réſolution que prirent les principaux des Philiſtins de renvoyer l'Arche avec des rats d'or, pour expier l'irrévérence qu'ils avoient commiſe, & pour éloigner de leur terre ce fléau de la vengeance divine. Les Aſſyriens qui aſſiégeoient Béthulie, voyant les Hébreux qui ſortoient de la ville en ordre de bataille (6), dirent: *Voilà les ſouris qui ſortent de leurs trous.*

SOYE. Voyez *Soie.*

SPARTIATES. Voyez *Lacédémoniens.*

SPECULA. Ce terme ſignifie une hauteur, où l'on plaçoit une ſentinelle, & d'où l'on découvroit de loin. Il eſt mis pour un nom de lieu, 2 *Par.* XX, 24. *Cum veniſſet ad ſpeculam, quæ reſpicit ſolitudinem.* L'Hébreu lit *Mizpha* ou *Mizphé du déſert*, & peut marquer *Maspha*, ville de Benjamin, *Joſue*, XVIII, 26. 3 *Reg.* XV, 2. 1 *Par.* XVI, 6, &c.

SPITHAMA, ſorte de meſure, longue de douze doigts. Ce nom ne ſe trouve pas dans le Texte Latin de l'Ecriture; mais il eſt dans le Grec, *Judic.* III, 16, où il répond à l'Hébreu *gomed* (7), qui eſt une meſure dont on ignore la grandeur. Spithama ſe lit auſſi dans le Grec *Exod.* XXVIII, 16; XXXIX, 7, & 1 *Reg.* XVII, 4. Iſaïe IX, Ezéch. XLIII, 14, où il répond à l'Hébreu *Zereth* (8), qui ſignifie une demi-coudée, ou dix pouces, & quelque choſe de plus.

STACTÉ. Ce terme Grec ſignifie la goutte qui coule de l'arbre qui produit la myrrhe. Saumaiſe (9) diſtingue *ſtacté* de *plaſté*, en ce que *ſtacté* eſt la partie liquide de la myrrhe, qui ſe tiroit de la myrrhe par contuſion, & qui en étoit la portion la plus précieuſe. On l'appeloit auſſi ſimplement parfum ou myrrhe. *Plaſté* étoit la partie la plus dure, qui demeuroit après qu'on en avoit exprimé la myrrhe nommée *ſtacté*, & que l'on réduiſoit en bolus; en ſorte qu'elle étoit plutôt une eſpece d'encens, qu'un parfum.

STACTÉ ſe trouve en pluſieurs endroits de l'Ecriture, par exemple, *Geneſ.* XXXVII, 25, où il eſt dit que les marchands Iſmaélites portoient en Egypte *de la réſine & du ſtacté*; & *Geneſ.* XLIII, 11, où Jacob dit à ſes fils de porter du *ſtacté* au Gouverneur de l'Egypte, qui étoit Joſeph. L'Hébreu porte, (10) *zeri & lath.* On convient que le premier ſignifie *la réſine*; mais on ignore la ſignification de *lath.* Les uns l'expliquent de la myrrhe; les autres de la térébinthe ou des

(1) *Hiſt. Hebr. templi ſecundi, p.* 241. (2) *Iſai.* LXVI, 17. (3) *Beth Jacob. fol.* 181. (4) *Herodot. l.* 2, *c.* 142. (5) 1 *Reg* V, 6, 7, *&c.* (6) *Judith.* XIV, 12. (7) גמד Gomed ne ſe trouve dans le ſens d'une meſure que *Judic.* III, 16. (8) זרת *Palmus, ſemicubitus.* (9) *Salmaſ. ad Solin. pag.* 521. (10) צרי *Zeri.* לת *Lat.*

chataignes, ou du *ladanum*, ou *ledum*, qui eſt une certaine liqueur réſineuſe, qui coule d'une eſpece de *ciſtus*. Moïſe (1) parle encore du *ſtacté* dans le dénombrement des drogues qui devoient entrer dans la compoſition du parfum qui s'offroit dans le Saint ſur l'Autel d'or : mais en cet endroit, l'Hébreu lit *neeph*, qui ſignifie véritablement la myrrhe en liqueur, ou en huile de parfum.

Enfin Ezéchiel (2) parle auſſi du *ſtacté* : mais l'Hebreu porte *kidda*, que les Septante traduiſent par *iris* ; & ſaint Jérôme dans l'Exode XXX, 24, par, *la caſſe odorante*. Il y a aſſez d'apparence qu'il ſignifie l'eſſence de l'*iris*.

STACHYS, Diſciple de ſaint Paul, dont il eſt fait mention honorable dans l'Epître aux Romains (3). On ne ſait aucune particularité certaine de ſa vie. Nicéphore Caliſte (4) aſſure que ſaint Andre étant venu prêcher à Bizance, qui depuis fut appelée Conſtantinople, y demeura quelque temps ; mais qu'enſuite ayant été obligé d'en ſortir, il y ordonna ſaint Stachys pour Evêque. Les Menées des Grecs marquent la Fête de ſaint Stachys le 31 d'Octobre ; en quoi ils ſont ſuivis par le Martyrologe Romain, qui le fait auſſi Evêque de Bizance, & qui dit que c'eſt lui à qui ſaint Paul fait ſes recommandations dans l'Epître aux Romains, & qu'il appelle ſon bien-aimé. Les Grecs lui donnent le titre d'Apôtre, & le mettent au rang des ſeptante Diſciples ; mais nous ne voyons rien de tout cela dans les Anciens avant Nicéphore.

STADE, *ſtadium*, meſure de chemin, qui étoit de cent vingt-cinq pas géométriques. Les huit ſtades ſont le mille, & les trois milles ſont la lieue commune. Voy. la table des meſures.

STADE, *ſtadium*, ſe dit auſſi du lieu où l'on faiſoit les exercices publics de la courſe. Saint Paul fait alluſion à ces ſpectacles & à ces exercices (5), lorſqu'il dit que pluſieurs courent *in ſtadio*, mais qu'il n'y en a qu'un ſeul qui remporte le prix. Ces lieux étoient appelés *ſtadia*, à cauſe que les eſpaces y étoient diſtingués par ſtades ; en ſorte que certains coureurs ne couroient qu'une ſtade ; d'autres deux, & d'autres trois, chacun ſelon ſes forces.

STARBUZANAI, un des Officiers du Roi de Perſe, au-deçà de l'Euphrate, qui écrivit en Cour contre les Juifs revenus depuis peu de leur captivité. 1 *Eſdr.* V, 6.

STATER, piece de monnoie, qui valoit un ſicle. Notre Sauveur ayant envoyé ſaint Pierre pêcher dans le Lac de Tibériade (6), cet Apôtre y prit à la ligne un poiſſon qui avoit dans la bouche un *ſtater*. Cela ſervit à payer ce que Jeſus-Chriſt & lui devoient pour le Temple, c'eſt-à-dire, chacun un demi-ſicle (7). Dans le premier Livre des Rois (8), *le quart d'un ſicle* eſt traduit par, *quarta pars ſtateris* : & dans Jérémie (9), ſaint Jérôme traduit le ſicle par *ſtater*. Voyez auſſi *Ezéchiel* IV, 10 ; V, 1.

STATUE DE SEL. L'Ecriture nous dit que la femme de Loth fut changée en ſtatue de ſel (10). On peut voir *Loth*. On forme ſur cette métamorphoſe de la femme

(1) *Exod.* XXX, 34. נטף *Netaph.* 70. Στακτη. (2) *Ezech.* XXVII, 19. קדה *Kidda.* 70. *Iris.* (3) *Rom.* XVI, 9. (4) *Nicephor. Calliſt. l.* 2. *c.* 39. (5) 1 *Cor.* IX, 24. (6) *Matth.* XVII, 26. (7) *Exod.* XXX, 13. (8) 1 *Reg.* IX, 8, 16, 18. רבע שקל (9) *Jerem.* XXXII, 9. שבעת שקלים *Septem ſtateres.* (10) *Geneſ.* XIX, 26. ותהי נצב מלח

de Loth en ſtatue de ſel pluſieurs queſtions, & on propoſe divers ſyſtêmes d'expliquer d'une maniere ſimple & littérale les paroles de Moïſe. Son Texte porte ſimplement : La femme de Loth regarda derriere elle, *& elle fut ſtatue de ſel.* Les uns (1) l'expliquent ainſi : elle devint immobile comme une ſtatue de ſel. D'autres, elle mourut de douleur au même endroit, & y demeura debout comme une ſtatue permanente. Le ſel eſt le ſymbole de la durée, & de l'incorruptibilité : Autrement, elle demeura comme une ſtatue dans ce pays de ſel, dans la Terre de Sodome, qui eſt un pays de nitre & de ſel. Mais ces explications paroiſſent un peu trop violentes.

Les anciens ont cru que la femme de Loth ayant affecté de marcher avec lenteur, avoit été ſubitement changée en ſtatue de ſel métallique & ſolide, comme on en voit dans quelques montagnes de Hongrie, de Pologne, de Moſcovie ; qu'elle avoit conſervé la forme de femme ; & qu'encore que les Voyageurs en priſſent ſouvent des morceaux pour contenter leur curioſité, la ſtatue ne diminuoit point, & ne perdoit rien de ſa groſſeur (2). Saint Irénée (3) & Tertullien (4), ajoutent qu'elle étoit encore ſujette aux incommodités communes à ſon âge :

Dicitur & vivens alio ſub corpore ſexûs,
Munificos ſolito diſpungere ſanguine menſes.

Joſeph (5) aſſure qu'il a vu cette ſtatue, & les Paraphraſtes Chaldéens de Jéruſalem, & Jonathan fils d'Uziel, diſent qu'elle y demeurera juſqu'à la fin du monde. Pluſieurs Voyageurs aſſurent qu'ils l'ont vue ; & c'eſt la créance commune & populaire qu'elle ſubſiſte encore aux environs de la Mer Morte.

D'autres (6) prétendent qu'on peut expliquer le Texte de Moïſe, en diſant que le feu qui tomba ſur Sodome, & qui enflamma tout le pays d'alentour, ayant par ſon activité préparé le paſſage aux parties du ſel, ou du nitre dans les parties du corps de cette femme, le conſolida & lui communiqua en quelque ſorte, ſon eſſence, & la rendit comme une ſtatue de ſel. Ces changemens ne ſont pas ſans exemple. Aventin (7) dans ſes Annales des Boïens, raconte que plus de cinquante Payſans occupés à traire leurs Vaches, furent infectés d'un air empeſté pendant un tremblement de terre, & changés en ſtatues qui étoient comme de ſel. On a pluſieurs exemples de pareilles métamorphoſes (8).

Nous avons propoſé dans notre Commentaire ſur la Géneſe quelques conjectures ſur la maniere dont cela s'étoit pu faire : Nous avons remarqué que les environs de la Mer Morte & de l'Arabie Pétrée avoient une vertu particuliere pour pétrifier ; que les corps ſolides qui y demeuroient quelque temps, s'y pétrifioient aiſément ; que les Egyptiens avoient des corps embaumés & roides comme des ſtatues, que l'on pouvoit appeler des *ſtatues de ſel*, ou des ſtatues ſalées. Hérodote & Diodore de Sicile ſe ſervent du verbe *ſaler*, quand ils parlent de l'embaume-

(1) Voyez M. le Clerc, Diſſert. ſur la ſtatue de ſel. (2) *Vide Iræn. l. 4. Sedul. & Claud. Victor. l. 3, in Geneſ. &c.* (3) *Iræn. l. 4, c. 51.* (4) *Tertull. ſeu alius proem. de Sodom.* (5) *Joſeph. Antiq. l. 1, c. 12.* (6) *Quidam apud Saurin.* Diſcours 18, p. 282. (7) *Aventin. Annal. Boïer. apud Heidegger. hiſt. Patriarc. tom. 2, exercit. 8, p. 270.* (8) *Marcelli, Hiſt. Medic. mirabil. Biſſel. Argon. Americ. Kircher. Mund. ſubterr. t. 2, l. 8, ſect. 2, & c. 2, p. 50.*

ment de ces corps, que nous appelons Momies. Ainſi Moïſe a pu dire que la *femme* de Loth étant tombée ſur la terre, y devint en peu de temps comme une ſtatue ſalée ou embaumée. On peut voir les Commentateurs ſur la Géneſe chap. XIX, ℣. 26.

STATUE DE NABUCHODONOSOR, ou plutôt la ſtatue que Nabuchodonoſor vit en ſonge (1), étoit très-haute, & terrible à voir. Sa tête étoit d'or, & ſa poitrine & ſes bras d'argent; le ventre & les cuiſſes d'airain; les jambes de fer; & les pieds, partie de fer, & partie d'argile. L'explication que Daniel en donna, fut que l'Empire de Nabuchodonoſor, c'eſt-à-dire, l'Empire des Chaldéens, étoit repréſenté par la tête d'or; l'Empire des Perſes fondé par Cyrus, étoit repréſenté par la poitrine & les bras d'argent; l'Empire des Grecs fondé par Alexandre le Grand, étoit déſigné par le ventre & les cuiſſes d'airain. L'Empire des Romains étoit marqué par les jambes de fer; ou plutôt cet Empire partagé en deux eſt celui des Séleucides en Syrie, & des Lagides en Egypte. Les efforts que les Rois d'Egypte & de Syrie firent pour s'unir par des mariages qui ne réuſſirent pas, ſont repréſentés par les pieds, moitié de fer & moitié d'argile. La petite pierre qui ſe détache de la montagne, & qui renverſe la ſtatue, eſt l'Empire des Romains, ſous lequel parut celui du Meſſie, qui vit la chûte du Coloſſe opérée par les armes des Romains.

Le même Nabuchodonoſor fit ériger une ſtatue d'or, de ſoixante coudées de haut, & de ſix de large, & la fit mettre dans la Province de Dura dans la Babylonie (2), & fit publier une ordonnance à tous ſes ſujets, de ſe proſterner devant cette ſtatue dès qu'ils entendroient le ſon des inſtrumens, ſous peine d'être jetés tous vivans dans la fournaiſe ardente. Daniel & ſes compagnons n'ayant pas voulu obéir à cet ordre, furent jetés dans la fournaiſe: Mais Dieu les en délivra miraculeuſement. Voyez *Daniel*.

On demande ce que c'étoit que cette ſtatue, & ce qu'elle repréſentoit. Quelques-uns croient que c'étoit celle de Nabuchodonoſor lui-même; d'autres, que c'étoit celle de ſon pere, dont il vouloit faire un Dieu; mais il nous paroît plus vraiſemblable que c'étoit la ſtatue du Dieu *Bel*, à qui il vouloit qu'on rendît un culte particulier en certaines heures annoncées par le ſon des inſtrumens. En effet il ne ſe plaint pas que Daniel ait refuſé de rendre ſes adorations à ſa perſonne, ni à celle de ſon pere, mais à ſes Dieux: *Verè ne Sidrach, Miſael & Abdenago, Deos meos non colitis, & ſtatuam auream non adoratis.*

On forme quelques difficultés ſur les proportions de cette ſtatue; les uns croient que c'étoit une colonne ſur laquelle étoit poſée la ſtatue, & que Daniel a marqué la hauteur de la colonne & celle de la ſtatue tout enſemble, en lui donnant ſoixante coudées de haut & ſix de large: on conjecture que la ſtatue pouvoit avoir quarante coudées de haut, & ſix de large, & que ſa baſe avoit vingt coudées de haut, & de la largeur à proportion. On va même juſqu'à dire que cette ſtatue eſt la même qui eſt décrite par Diodore de Sicile (3), ayant quarante pieds de haut, & poſée dans le Temple de Belus. Elle étoit d'or comme celle dont

(1) *Dan.* II, 31, *& ſeq.* An du Monde 3402, avant J. C. 598, avant l'Ere vulg. 602. (2) *Dan.* III, 1, 2, 3, *& ſeq.* An du Monde 3442, avant J. C. 558, avant l'Ere vulg. 562. (3) *Diodor. Sicul. Biblioth. l.* 2.

parle Daniel ; elle repréſentoit la principale Déiré des Babyloniens ; elle étoit adorée dans le plus auguſte de leur Temple. La proportion d'une ſtatue de quarante coudées de haut, eſt de ſix coudées de large ; car la hauteur ordinaire de l'homme eſt quatre fois & demi ſa largeur d'une épaule à l'autre ; or quatre fois & demi ſix coudées ſont vingt-ſept coudées, ou quarante pieds & demi : ce qui revient à très-peu de choſe près à la meſure de Diodore de Sicile.

STEPHANAS, nom d'un des premiers Chrétiens de Corinthe, que ſaint Paul baptiſa avec toute ſa famille (1), apparemment vers l'an 52 de Jeſus-Chriſt, ou de l'Ere vulgaire. Saint Stéphane ſe conſacra au ſervice de l'Egliſe, & en l'an 56 de notre Sauveur, il vint trouver ſaint Paul à Epheſe (2), & lui apporta, ſelon ſaint Chryſoſtome (3), des Lettres que l'Egliſe de Corinthe lui écrivoit, pour le conſulter ſur le mariage, ſur la continence, & peut-être ſur d'autres ſujets, que ſaint Paul traite dans ſa premiere Epître aux Corinthiens. L'Apôtre l'écrivit d'Epheſe en l'an 56, & elle fut envoyée par Stéphanas, Fortunat & Achaïque. Nous ne ſavons aucun autre détail de la vie de *ſaint Stéphane*, ou *Stéphanas*.

STIBINUS LAPIS. Ce terme ſe trouve dans les Paralipomenes, & il ſignifie à la lettre, *des pierres d'antimoine*. Mais on croit que le Texte ſacré marque, *des pierres d'albâtre* ; l'Hébreu (4), *des pierres de phuc*. Or le *phuc* en Hébreu, ſignifie la couleur dont les femmes ſe peignoient les yeux (5), qui étoit la couleur noire. On voit par Iſaïe (6), qu'on ſe ſervoit auſſi des pierres de *phuc*, pour des pavés. C'eſt ce qui fait croire qu'il ſignifie des pierres d'albâtre.

STIGMATES, *ſtigmata* ; certaines marques ou inciſions que les Païens faiſoient ſur la chair en l'honneur d'une fauſſe Divinité. Ces ſtigmates s'imprimoient ou par un fer chaud, ou par une aiguille, avec laquelle on faiſoit pluſieurs piquûres, que l'on empliſſoit enſuite d'une poudre noire, violette, ou d'une autre couleur, qui s'incorporoit avec la chair, & demeuroit imprimée pendant toute la vie. La plupart des femmes Arabes ont les bras & les joues chargés de ces ſortes de ſtigmates. Lucien dans ſon Livre de la Déeſſe de Syrie dit que tous les Aſſyriens portoient de ces caracteres imprimés, les uns ſur les mains, & les autres ſur le col. Moïſe (7) défend aux Iſraélites de ſe faire aucune figure, ni aucun ſtigmate ſur le corps. L'Hébreu à la lettre : *Vous ne vous ferez aucune écriture de pointes*, aucun ſtigmate imprimé avec des pointes.

Ptolémée Philopator (8) ordonna qu'on imprimât une feuille de lierre, qui eſt un arbre conſacré à Bacchus, ſur les Juifs qui avoient quitté leur Religion pour embraſſer celle des Païens. Saint Jean dans l'Apocalypſe (9), fait alluſion à cette coutume, lorſqu'il dit que la bête a imprimé ſon caractere dans la main droite & dans le front de ceux qui ſont à elle, & qu'elle ne permet de vendre ni d'acheter qu'à ceux qui portent le caractere de la bête, ou ſon

(1) 1 *Cor.* 1, 16. (2) 1 *Cor.* XVI, 17 ; VII, 1. (3) *Chryſoſt. in* 1 *Cor. homil.* 44, *p.* 486. (4) 1 *Par.* XXIX, 2. אבני פוך (5) 4 *Reg.* IX, 40. *Jerem.* IV, 30. (6) *Iſai.* LIV, 11. (7) *Levit.* XIX, 28. וכתבת קיקע לא תתנו בכם 70. Καὶ γραμμαὶ στικτὰ οὐ ποιήσετε ἐν σώμ. (8) 3 *Macc.* Ἀποχειροτονίας χαράσσεσθαι, ἐν διὰ πυρὸς εἰς τὸ σῶμα παρόντων Διονύσου κισσοφύλλου. (9) *Apoc.* XIII, 16, 17.

nom, ou le nombre des lettres de ſon nom. Enfin ſaint Paul (1) déclare qu'il porte les ſtigmates du Seigneur Jeſus dans ſon corps ; c'eſt-à-dire, qu'il porte les marques des coups qu'il a reçus pour ſon amour & pour ſon ſervice, & qui les conſidere comme autant de ſtigmates, & de marques honorables de ſa conſécration à ſon ſervice.

Philon le Juif (2) dit qu'il y a des hommes, qui, pour s'attacher au culte des Idoles d'une maniere plus ſolemnelle & plus déclarée, ſe ſont ſur la chair avec des fers chauds, des caracteres, qui prouvent leur engagement & leur ſervitude. Procope (3) remarque l'ancien uſage des Chrétiens, qui ſe faiſoient ſur le poignet & ſur les bras des ſtigmates qui repréſentoient la croix, ou le monogramme de Jeſus-Chriſt. Uſage qui ſubſiſte encore aujourd'hui parmi les Chrétiens d'Orient, & parmi ceux qui ont fait le voyage de Jéruſalem. Prudence (4) décrit en ces termes la maniere dont les Païens ſe faiſoient des ſtigmates en l'honneur de leurs Dieux.

Quid cum ſacrandus accipit ſphragitidas ?
Acus minutas ingerunt fornacibus,
His membra pergunt urere ; utque igniverint
Quamcumque partem corporis fervens nota
Stigmavit, hanc ſic conſecratam prædicant.

STILETS A ECRIRE. Tout le monde ſait que les Anciens ſe ſervoient ſouvent de Stilets pour écrire ſur des Tablettes enduites de cire. Ces Stilets étoient de fer, de cuivre, ou d'os ; pointus d'un côté, & applatis de l'autre ; ou même pointus d'un côté & fermés en maniere d'une petite cueilliere ronde de l'autre bout. La partie aiguë ſervoit à écrire & à former les lettres : l'autre côté ſervoit à effacer. La commodité étoit grande pour celui qui écrivoit. Il effaçoit tant qu'il vouloit ſans que la rature parût ; le plat du Stilet ne laiſſoit aucune trace de ce qui avoit été écrit ; on écrivoit de nouveau ſur le même endroit tout ce qu'on jugeoit à propos, ſauf à effacer une ſeconde, une troiſieme, une quatrieme fois & tant qu'on vouloit, ſans qu'il y parût. De là ce conſeil d'Horace, tournez ſouvent le ſtile, effacez ſouvent, ſi vous voulez écrire des choſes qui méritent d'être lues.

Sæpè ſtilum vertas ſcripturus quæ digna legi ſint.

L'Ecriture marque le même uſage par ces paroles (5) : *Delebo Jeruſalem ſicut deleri ſolent tabulæ : & delens vertam & ducam crebrius ſtilum ſuper faciem ejus.* J'effacerai Jéruſalem comme on efface l'écriture tracée ſur des Tablettes : Je tournerai & je ramenerai ſouvent le ſtile ſur la cire, juſqu'à ce qu'il ne paroiſſe plus rien : Je ne laiſſerai pas la moindre trace de cette Ville criminelle.

Iſaïe (6) reçoit ordre du Seigneur d'écrire dans un grand rouleau de parchemin, avec un ſtile d'homme, *ſtilo hominis*, ce qu'il lui dira. On demande ce que c'eſt que *ce ſtile d'homme*. Il eſt certain que ce n'eſt pas de ces Stilets de métal, dont nous venons de parler. On ne les employoit pas à écrire ſur le velin, mais ſur le bois, ſur l'ivoire, ou ſur la cire. Il y a donc apparence que le *ſtyle d'homme* en cet endroit, ſignifie une maniere d'écrire intelligible, ſimple, naturelle, ſans [illegible]gme,

(1) *Galat.* VI, 17. (2) *Philo de Monarch. l.* 1. (3) *Procop. in Iſai.* XLIV. (4) *Prudent. Hym.* X. (5) 4 *Reg.* XXI, 13. (6) *Iſai.* VIII, 1.

sans figure. D'ordinaire les Prophetes s'exprimoient en style parabolique, énigmatique, & obscur. Ici Dieu veut qu'Isaïe parle & écrive non comme les Prophetes, mais comme le commun des hommes.

Job (1) souhaite que ses discours soient écrits ou gravés dans un Livre avec un Stilet de fer, ou sur une lame de plomb, ou sur la pierre, avec le ciseau ou le burin. *Quis mihi det ut exarentur in libro stilo ferreo & plumbi lamina, vel celte sculpantur in silice.* Les anciens Manuscrits Latins varient sur le mot *celte.* Les plus anciens & les meilleurs pour l'ordinaire lisent *certè*, les autres *celte* (2). Or celte signifie un burin. Le Texte Hébreu ne parle point de burin. Le voici à la lettre. *Que mes paroles soient écrites dans un livre avec un stilet de fer & sur le plomb pour toujours, & qu'ils le gravent sur le rocher.* Le Stilet de fer servoit à écrire sur le plomb, comme sur la cire, sur l'ivoire.

Jérémie (3) dit que le Stilet des Docteurs de la Loi, est vraiment un stile d'erreur, & qui n'a écrit que le mensonge : l'Hébreu à la lettre : *Certes, voilà que le stilet des Scribes a travaillé dans le mensonge.* Ils vous ont promis la paix, & voilà la guerre. Ailleurs (4), il dit que le crime de Juda est écrit avec un Stilet de fer, & une pointe de diamant ; qu'il est gravé sur la table de leur cœur, ou qu'il est gravé sur leur cœur, comme sur des Tablettes. L'Hébreu, au lieu *d'une pointe de diamant*, porte *un burin de Samir.* Or, le *Samir* est une pierre nommée *Smyris* dont on se servoit pour polir les pierres précieuses & pour couper le verre (5). Voyez l'article *Samir.* Tous ces passages marquent clairement l'usage des Tablettes & des Stilets.

STOICIENS, sorte de Philosophes Païens, qui tiroient leur nom du Grec *stoa*, qui signifie *un portique*, ou vestibule, à cause que *Zénon*, Chef des Stoïciens, tenoit son Ecole dans un portique de la ville d'Athenes. On peut voir Diogenes de Laerce, dans la vie de Zénon ; & les autres qui ont traité des sectes des Philosophes. Joseph (6) dit que les Pharisiens approchoient assez des sentimens des Stoïciens. Ils affectoient leur roideur, & leur patience, leur apathie, leur austérité, & leur insensibilité. La secte des Stoïciens étoit encore considérable à Athenes, lorsque saint Paul y arriva (7), puisqu'il y eut des conférences avec eux. Les Stoïciens mettoient le souverain bien à vivre conformément à la nature & à la raison. Il semble qu'ils regardoient Dieu comme l'ame du monde.

STORAX. Jacob envoya du *storax* à son fils, qu'il ne connoissoit pas encore, & qui étoit Intendant de toute l'Egypte (8). L'Hébreu lit *necoth*, & les Septante, *du parfum.* Saint Jérôme a suivi Aquila, qui a rendu *necoth* par *storax.* Or le storax est une plante, qui en grandeur & en forme, est à peu-près semblable à l'arbre qui porte les coins. Il rend une liqueur nommée aussi storax. Sa fleur est blanche, & ses grumaux sont pendus à de longs rejetons, couverts d'une peau légere, ronds & aigus au bout, de la grandeur

(1) *Job.* XIX, 24. (2) Voyez notre Commentaire sur Job VIII, 24. (3) *Jerem* VIII, 8. (4) *Jerem.* XVII, 1. בעט ברזל בצפרן שמיר (5) *Bochart. de animal. sacr. t.* 2, *l.* 6, *c.* 11. (6) *Joseph. de vita sua, p.* 999 Τῇ φαρισαίων αἱρέσει καλλακλεθων, ἣ παραπλησιος ἐστι τῇ παρ' ἕλλησι στοϊκῇ λεγομένῃ. (7) *Act.* XVIII, 18. (8) *Genes.* XLIII, 11. L'Hébreu נכאות *Nechoth.* 70. Θυμίαμα. *Aq.* στύραξ.

d'une noix pontique, & où il y a de petits os, d'où la graine eſt priſe. Le ſtorax eſt une liqueur graſſe, épaiſſe, comme le baume, & qui a une odeur fâcheuſe. Quelques-uns confondent le ſtorax avec le ſtacté, dont on a parlé ci-devant. Il n'eſt nullement certain que l'Hébreu *necoth* ſignifie ſtorax. S. Jérôme dans la Géneſe XXXVII, 25, & 4 *Reg.* XX, 13 & *Iſaï.* XXXIX, XLIII, 11 de la Géneſe, par *ſtorax*. Les Septante ont toujours mis *aromata*. D'autres croient que c'eſt de *la cire*, de *la réſine*, du *ſtacté*, du *baume*, ou en général quelque choſe de très-eſtimable.

I. STRATON. *La tour de Straton.* Voyez ci-devant *Céſarée de Paleſtine.* Cette fameuſe ville fut bâtie par le Grand Hérode au lieu où étoit auparavant la tour de Straton. On dit (1) que *Straton* étoit un Grec, qui donna ſon nom à cet endroit, où il bâtit une tour.

II. STRATON. *Tour de Straton.* Lieu ſombre & obſcur dans le palais royal de Jéruſalem, où Ariſtobule fils de Jean Hircan, Roi des Juifs, fit tuer ſon frere Antigone, au retour d'une expédition où Antigone s'étoit conduit avec beaucoup de valeur. Voyez les articles d'*Antigone & d'Ariſtobule.* Un certain Judas de la ſecte des Eſſéniens (2), qui avoit prédit que ce jour-là Antigone ſeroit mis à mort dans la tour de Straton, voyant revenir ce jeune Prince de l'expédition dont nous avons parlé, ſachant que la tour de Straton étoit à ſix cents ſtades de Jéruſalem, ne pouvoit ſe réſoudre à vivre davantage, pour ne pas paſſer pour un viſionnaire & un faux Prophete; mais il ne ſavoit pas qu'il y avoit dans le palais une tour de Straton, dans laquelle on apprit peu de temps après qu'Antigone avoit été aſſaſſiné par l'ordre de ſon frere, qui crut qu'il venoit pour lui ôter la vie.

STRUTHIO, *autruche*; ſorte d'oiſeau déclaré impur par Moïſe. *Levit.* XI, 16. Voyez ci-devant l'article *Autruche.*

STYLET. Voyez *Stilets.*

I. SUA, Roi d'Egypte, ayant fait alliance avec Oſée Roi d'Iſrael (3), & lui ayant promis toute ſorte d'aſſiſtance, ne lui ſervit de rien, & n'empêcha pas que Salmanaſar Roi d'Aſſyrie ne prît Samarie, & ne détruiſît le Royaume d'Iſrael, l'an du Monde 3283, avant J. C. 717, avant l'Ere vulgaire 721. Uſſérius & Marsham croient que *Sua*, autrement *Soos* ou *Soüs*, eſt le même que *Sabacon* Roi d'Ethiopie (4), que l'on donne pour le premier Roi de la Dynaſtie des Egyptiens en Egypte. Uſſérius dit qu'il commença à régner en Egypte l'an du Monde 3277, ayant pris & brûlé vif Bocchoris Roi de ce pays. Il régna huit ans; depuis 3277, juſqu'en 3285, avant J. C. 723, avant l'Ere vulgaire 727. Il eut pour ſucceſſeur *Sévéchus*, qu'Uſſérius croit être le même que *Séthon*, dont parle Hérodote, l. 2, c. 141.

II. SUA, frere de Caleb. 1 *Par.* IV, 11. Il eut pour fils *Mahir.*

III. SUA, de la Tribu d'Aſer, étoit fille d'un nommé Héber. 1 *Par.* VII, 32.

SUAIRE. Ce mot vient du Latin *ſudarium*, qui ſignifie, ſelon pluſieurs bons Interpretes (5), une bande de toile dont on s'en-

(1) *Præfatione, not.* 103. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 13, *c.* 19, *& de Bello, l.* 1, *c.* 13. An du Monde 3899, avant J. C. 101, avant l'Ere vulg. 105. (3) 4 *Reg.* XVII, 4. An du Monde 3279, avant J. C. 721, avant l'Ere vulg. 725. (4) *Uſſer. ad an. M.* 3279. *Can. Ægypt. ſæculo* 16, *p.* 484. (5) *Theophylact. Œcumen. Druſ. Hamm. Sanct. Lud. de Dieu in Act.* XIX, 2.

veloppoit la tête. Le nom *ſudarium* vient de *ſudor*, parce que ce linge ſervoit principalement à recevoir & à eſſuyer la ſueur. Nous traduiſons ordinairement *ſudarium* par *mouchoir*; mais il eſt certain que ſa propre ſignification & ſon propre uſage étoit d'eſſuyer la ſueur de la tête & du viſage; d'où vient que l'on a donné le nom de ſuaire au linge dont on enveloppoit la tête des morts dans le tombeau.

Le mauvais ſerviteur de l'Evangile (1) rapporte à ſon maître ſon argent qu'il avoit mis dans un linge, *quam habui repoſitam in ſudario*, au lieu de le faire profiter; & dans les Actes des Apôtres (2), on lit qu'on apportoit *ſudaria*, des linges dont ſaint Paul ſe ſervoit pour s'eſſuyer, & qui étant appliqués aux malades, leur rendoient la ſanté.

Le nom de ſuaire eſt principalement affecté dans le langage Eccléſiaſtique, à ſignifier les draps mortuaires dans leſquels on mit le Corps de Notre-Sauveur dans le Sépulcre. On montre à Beſançon, à Turin, à Toulouſe, à Sarlat, & à Compiegne *le ſaint Suaire*, où eſt imprimée l'image de Jeſus-Chriſt; celui qui eſt à Toulouſe fut conſervé pendant près de trois ſiecles dans l'Abbaye de Cadoin, & fut tranſporté à Toulouſe pendant les Guerres des Anglois. On raconte qu'il avoit été retiré des mains d'un Juif d'Antioche en 1098.

Mais ces *ſuaires* ſont plutôt des draps mortuaires que des ſuaires proprement dits; car dans l'Évangile de ſaint Jean, on nous parle expreſſément & diſtinctement *du ſuaire* qui étoit ſur la tête de Lazare frere de Marie & de Marthe (3), & ſur celle de J. C. (4) dans leur tombeau. Et outre cela des bandelettes dont ils étoient enveloppés, à la maniere de ce pays-là, où l'on enveloppoit ainſi les corps de ceux qui avoient été embaumés. Je ne prétends pas pour cela nier qu'outre ces bandelettes & ce ſuaire, il n'y ait eu encore quelques draps pour envelopper le corps. Je n'en vois rien dans le Texte original de l'Evangile de ſaint Jean. Mais ſaint Luc & ſaint Marc le marquent aſſez clairement ſous le nom de *Sindon* (5).

SUAL, contrée dans les terres d'Iſrael, où les Philiſtins firent irruption du temps de Saül (6). On ne ſait pas la ſituation de ce canton de *Sual*, ou du Renard.

SUAR, pere de Nathanael, de la Tribu d'Iſſachar. *Num.* I, 8.

I. SUBAEL, fils d'Amram, & pere de Jahédaïa, 1 *Par.* XXIV, 20. Subael avec ſes douze fils, occupoit le treizieme rang dans les vingt-quatre familles des Lévites, 1 *Par.* XXV, 26.

II. SUBAEL, fils aîné de Gerſon fils de Moïſe, 1 *Par.* XXI, 16, avoit la garde des tréſors du Temple. 1 *Par.* XXVI, 24. Il eſt nommé *Subuel*, 1 *Par.* XIII, 16. Celui qui eſt dénommé, 1 *Par.* XXVI, 24, ne peut être qu'un des deſcendans de *Subael* petit-fils de Moïſe.

SUBUEL. Voyez *Subael* dans l'article précédent.

SUCCOTH-BENOTH. Ces termes Hébreux ſignifient *les tentes des jeunes filles*: Il en eſt parlé 4 *Reg.* XVII, 30. Nous en avons traité ci-devant ſous l'article *Socoth-Bénoth*, & ſous l'article *Samaritains*.

I. SUÉ, ſixieme fils d'Abraham & de Céthura. *Geneſ.* XXV, 2.

II. SUÉ, fille d'Hiram, de la

(1) *Luc.* XIX, 20. (2) *Act.* XIX, 12. (3) *Joan.* XI, 44. Καὶ ὁ ἦν αὐτοῦ σουδάριον περιδεδεμένον (4) *Joan.* XX, 7. Καὶ τὸ σουδάριον ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ. (5) *Luc.* XXIII, 53. *Marc.* XV, 46. (6) 1 *Reg.* XXXI, 17.

ville d'Odollam, & épouſe du Patriarche Juda. Elle fut mere de Her, d'Onan, & de Sela (1). La tradition des Juifs eſt que Sué inſpira à ſes fils Her & Onan la déteſtable réſolution d'empêcher que Thamar leur femme ne devînt mere. On peut voir les articles de *Thamar*, & de *Her*. Le Teſtament des douze Patriarches appelle cette femme *Beth-ſué*, fille de Barſan Roi d'Odollam. Elle ne pouvoit ſouffrir Thamar, qui étoit Araméenne, & non pas Chananéenne comme elle. Juda ayant ſu que Sué avoit fait épouſer une Chananéenne à ſon fils *Séla*, lui donna ſa malédiction, & elle tomba morte, en punition de la malice qu'elle avoit inſpirée à ſes trois enfans.

Suffiſamment. SATIS. Voyez *Aſſez*.

SUITES. Baldad Suïtes, ami de Job (2), étoit apparemment des deſcendans de Sué, fils d'Abraham & de Céthura, dont nous avons parlé ci-devant. L'Hébreu lit, *Suchites*, ou fils de Suach. C'eſt le même Sué, ſelon notre maniere de prononcer.

SUHAM, fils de Huſim, & petit-fils de Dan (3). Suham fut Chef de la famille des Suhamites. *Num.* XXVI, 42.

SUNAMITE. C'eſt le nom qu'on donne à l'épouſe dans le Cantique des Cantiques, comme faiſant alluſion au nom de *Salomon*, *Salomithe*, ou *Sulamite* (4), épouſe de Salomon. Le Texte Hébreu, & les meilleures Editions Latines, liſent *Sulamitis*: mais la plupart des anciennes portent *Sunamitis*, native de *Sunam*.

SUNAM, ou *Sunem*, ville de la Tribu d'Iſſachar. *Joſue* XIX, 18. Les Philiſtins ſe camperent à Sunam, dans le grand Champ (5), & le Roi Saül ſe campa à Gelboé. Euſebe met le lieu de *Sunam*, ou *Sulem*, à cinq milles du Thabor, vers le midi. Ailleurs, il dit qu'il y a un lieu nommé *Sanim* dans l'Acrabatene, aux environs de Sébaſte, ou Samarie.

SUNAMITE, fille ou femme native de *Sunam*. On donne ce ſurnom à Abiſag épouſe de David, qu'il prit dans ſa vieilleſſe, afin qu'elle l'échauffât (6). On le donne auſſi à l'hôteſſe d'Eliſée (7), qui avoit accoutumé de recevoir ce Prophete, lorſqu'il paſſoit par *Sunam*. Enfin on le donne à l'épouſe du Cantique (8), à cauſe de la mauvaiſe leçon qui porte *Sunamitis*, au lieu de *Sulamitis*. Voyez ci-devant *Sulamite*.

SUNEM. *Joſue* XIX, 18. La même que *Sunam*.

SUNI, troiſieme fils de Gad, Chef de la famille des Sunites, *Geneſ.* XLVI, 16. & *Num.* XXVI, 15.

SUPERBE, *Orgueil*. C'eſt un péché qui eſt très-odieux à Dieu & aux hommes, & que l'Ecriture condamne en une infinité d'endroits: car que voit-on dans toute l'hiſtoire ſacrée, que l'orgueil, la préſomption, la vanité de l'homme réprimées? Qu'y voit-on autre choſe, que l'humilité, la douceur, la connoiſſance de ſa foibleſſe, relevées, ſoutenues, récompenſées (9)? *Dieu réſiſte aux ſuperbes, & accorde ſa grace aux humbles. L'humiliation ſuivra le ſuperbe, & la gloire ſera le partage de l'humble d'eſprit* (10). *L'orgueil précede la ruine de l'ame, & l'eſprit s'éleve avant la chûte. Il vaut mieux être humilié*

(1) *Geneſ.* XXXVIII, 1, 2, 3, 4, 5, &c. = (2) *Job.* II, 11. = (3) *Geneſ.* XLVI, 23 = (4) *Cant.* VI, 12; VII, 1. = (5) 1 *Reg.* XXVIII, 4. = (6) 3 *Reg.* I, 2, 15, 11, 17, 21, 22. = (7) 4 *Reg.* IV, 12, 25, 36. = (8) *Cant.* VI, 12; VII, 1. = (9) 1 *Petr.* V, 5, & *Jacob.* IV, 6. = (10) *Prov.* XXIX, 23.

avec

avec les humbles, que de partager les dépouilles avec les ſuperbes (1).

SUPERBE, ſe met auſſi pour l'endurciſſement & l'inſolence du pécheur, par oppoſition aux péchés de foibleſſe ou d'ignorance (2): *Anima quæ per ſuperviam aliquid commiſerit..... quoniam adversùs Deum rebellis fuit; peribit de populo ſuo.* Et ailleurs (3): *Qui autem ſuperbierit, nolens obedire Sacerdotis imperio..... & decreto Judicis, morietur homo ille.* Le Seigneur a traité les Egyptiens dans toute ſa rigueur, parce qu'ils ont agi avec orgueil & inſolence envers les Hébreux (4). *Eò quòd ſuperbè egerint contra illos.* Job (5) & le Pſalmiſte (6) ont déſigné Pharaon ſous le nom de ſuperbe; *prudentia ejus percuſſit ſuperbum*, dit Job: *Humiliaſti ſicut vulneratum ſuperbum*, dit le Pſalmiſte. Iſaïe (7) emploie la même expreſſion, pour marquer la perte de Pharaon: *Numquid non tu percuſſiſti ſuperbum?* Et Ezéchiel (8): *Vaſtabunt ſuperbiam Egypti:* Les Chaldéens détruiront l'orgueil, l'inſolence, la cruauté de l'Egypte. V. auſſi 2 *Eſdr.* IX, 16, 29.

L'Ecriture reproche auſſi aſſez ſouvent aux Moabites leur orgueil. Elle les déſigne ſous le nom d'enfans de la hauteur, ou de l'orgueil, car c'eſt ainſi que nous traduiſons ce qui eſt dit dans les Nombres (9): *Il détruira tous les fils de Seth.* L'Hébreu peut ſignifier: *Il détruira tous les fils de la hauteur*, ou de l'orgueil, ce qui eſt confirmé par ce paſſage de Jérémie, qui fait alluſion à celui des Nombres. Voici ce que porte Jérémie (10): *Audivimus ſuperbiam Moab; ſuperbus eſt valdè; ſublimitatem ejus, & arrogantiam, & ſuperbiam, & altitudinem cordis ejus*, &c. Comparez *Num.* XXI, 28, avec Jérémie XLVIII, 45 dans l'Hébreu. Voyez auſſi *Iſaï.* XVI, 6.

L'ORGUEIL, ou LA SUPERBE DU JOURDAIN, eſt connue dans les Prophetes. Elle marque l'inondation de ce fleuve. Voyez *Jerem.* XII, 5; XLIII, 9; XLIX, 19. *Zach.* XI, 3, & ce que nous avons remarqué ſur cela dans l'article du *Jourdain.*

L'ORGUEIL & L'ORGUEILLEUX, *ſuperbia* & *ſuperbus*, déſignent très-ſouvent Babylone & les Babyloniens. Dans Iſaïe (11), *inclyta ſuperbia Chaldæorum*, marque Babylone: *Le Seigneur détruira Babylone, cette glorieuſe ville, Reine de tant de Royaumes, qui fait le ſujet de la gloire & de la vanité des Chaldéens; elle ſera détruite comme Sodome & Gomorre.* Jérémie parlant au Roi de Babylone (12). *Ecce ego ad te, ſuperbe*, lui dit-il, *dicit Dominus exercituum quia venit dies tuus, tempus viſitationis tuæ, & cadet ſuperbus, & corruet*, &c. Voyez auſſi le Pſeaume CXVIII, ℣. 21, 51, 69, 78, 85, 122.

SUPERHUMERALE. C'eſt la même choſe que l'*éphod*, que le *pectoral*, & que le *rational*, deſquels nous avons déjà parlé ſous leurs titres.

SUPERSTITION, & *ſuperſtitieux.* Ces termes ne ſe trouvent que dans le nouveau Teſtament. Feſtus Gouverneur de Judée parlant au Roi Agrippa, lui dit que Paul avoit quelque difficulté avec les autres Juifs, *touchant leurs ſuperſtitions* (13). C'eſt ainſi que ce Païen parloit, ignorant également la Religion Chrétienne, & celle

(1) *Prov.* XV, 18, 19. (2) *Num.* XV, 30. (3) *Deut.* XVII, 12. (4) *Exod.* XVIII, 11. (5) *Job* XXVI, 12. (6) *Pſalm.* LXXXVIII, 11. (7) *Iſai.* LI, 9. (8) *Ezech.* XXXII, 12. (9) *Num.* XXIV, 17. (10) *Jerem.* XLVIII, 29. (11) *Iſai.* XIII, 19. (12) *Jerem.* L. 31, 32. (13) *Act.* XXV, 19.

des Juif. Saint Paul écrivant aux Coloſſiens (1), leur recommande de ne point écouter les faux Docteurs, qui veulent les engager à ſuivre des maximes humaines, qui ont à la vérité quelque apparence de ſageſſe, *dans une ſuperſtition & une humilité affectées.* Enfin le même Apôtre parlant aux Athéniens (2), leur dit, qu'il les trouve *ſuperſtitieux à l'excès.*

Le nom Latin *ſuperſtitio*, peut venir ou de ce que le ſuperſtitieux ajoute quelque choſe au culte ordinaire : *Quod ſuperſtat & ſuperfluit* : ainſi *ſuperſtitio* peut marquer *cultus ſuperfluus* : ou de ce que le ſuperſtitieux regarde Dieu & la Religion comme un joug inſupportable : *Horribili ſuper aſpectu mortalibus inſtans*, dit Lucrece (3). Les Grecs l'appellent *Deiſidaimonia* (4), terreur des Dieux ; parce que le ſuperſtitieux regarde Dieu comme un Maître cruel, & obſerve avec une exactitude inquiete & tremblante, tout ce qu'il croit lui être agréable, de peur d'irriter ſa colere, & d'attirer ſes châtimens. Varron diſoit que l'homme pieux honoroit & craignoit Dieu, & que le ſuperſtitieux le redoutoit, & étoit ſaiſi de frayeur devant lui. Et Maxime de Tyr dit que l'homme vraiment pieux regarde Dieu comme un ami plein de bonté ; & que le ſuperſtitieux le ſert avec les ſentimens d'une baſſe flatterie. Il y a une infinité de ſuperſtitions défendues dans l'ancien Teſtament ; toutes les ſortes de divinations & d'obſervations ſuperſtitieuſes des ſonges, & du vol des oiſeaux ; les différentes ſortes d'idolatrie & de culte ſuperſtitieux des Anges ; les ſacrifices d'hoſties humaines ; les traditions Phariſaïques ſur les dîmes, ſur l'obſervation du Sabbat ; ſur les putifications, & une infinité d'autres que Jeſus-Chriſt reproche aux Phariſiens dans l'Evangile. Saint Paul s'eſt toujours fortement oppoſé aux Docteurs Juifs, qui vouloient introduire leurs ſuperſtitions & leurs vaines pratiques dans le Chriſtianiſme. On peut voir *Rom.* XIV, 1, 2, 3, &c. 1 *Cor.* VIII, 3, 4, 5, 6, &c. *Coloſſ.* II, 18, 19, &c.

SUPH. *La mer de Suph*, ou *la mer du Jonc*, eſt la mer rouge, qui eſt toujours appelée *la mer de Suph* dans l'Hébreu (5).

SUPH, ou *Zuph*, ou *Zoph*, Lévite, biſaïeul d'Elcana (6), pere de Samuel, & Chef de la famille des *Suphim*, ou *Sophim*, qui habiterent à Ramatha ; d'où vient à cette ville le nom de *Ramathaïm des Sophim* (7), & le nom de *terre de Suph* (8), donné au canton où elle étoit.

SUPHA, fils d'Hellem, de la Tribu d'Aſer. Supha fut pere de Sué, d'Arnapher, de Sual, & de pluſieurs autres (9).

SUPPLICES DES HÉBREUX. On remarque pluſieurs ſortes de ſupplices uſités parmi les Hébreux, & marqués dans l'Ecriture. On peut les réduire à ceux-ci : 1°. le ſupplice de la Croix ; 2°. la ſuſpenſion, ou la corde ; 3°. la lapidation ; 4°. le feu ; 5°. le tympanum, ou le fouet ; 6°. la priſon ; 7°. l'épée, ou le ſupplice, trancher la tête ; 8°. Précipiter à bas d'un rocher ; 9°. Etre écraſé ſous des épines, ou ſous les pieds des animaux ; 10°. Etre ſcié par le milieu du corps ; 11°. Etre précipité dans une tour remplie de cendres ; 12°. Couper les cheveux des coupables ; 13°.

(1) *Coloſſ.* II, 23. (2) *Act.* XVII, 22. (3) *Lucret. l.* 1. (4) Δεισιδαιμονια. *Inanis terror Deorum.* (5) סוף ים *Jam Suph. Mare Junci.* (6) 1 *Reg.* 1, 1, & 1 *Par.* VI, 35. (7) 1 *Reg.* 1, 1. (8) 1 *Reg.* IX, 5. (9) 1 *Par.* VII, 35, 36.

faire perdre les yeux ; 14°. les étendre ſur le chevalet. Il y en a encore un bon nombre d'autres marqués dans le livre des Maccabées, ou dans le livre de l'empire de la raiſon, comme celui d'une poêle ardente, d'arracher la peau avec les cheveux de la tête ; brûler les côtés & les entrailles avec des torches ardentes : les déchirer avec des peignes de fer ; étendre ſur la roue ; couper les extrêmités des pieds & des mains.

Nous avons déjà parlé de la plupart de ces ſupplices dans leurs articles particuliers ; par exemple, la Croix, la Lapidation, le Tympanum, la Scie, le Fouet, la Précipitation dans une tour remplie de cendres. Nous parlerons ici ſuccintement de ceux dont nous n'avons rien dit en particulier.

Les Rabbins racontent pluſieurs formalités qui accompagnoient, & qui ſuivoient la déciſion des Juges en matiere criminelle. Quand il étoit queſtion de décider de la vie, ou de la mort d'un homme, on y procédoit avec beaucoup de maturité. Lorſque les témoins avoient été ouïs, on renvoyoit l'affaire au lendemain ; les Juges ſe retiroient chez eux, mangeoient peu, & ne buvoient point de vin ; le lendemain ils ſe raſſembloient deux à deux, pour examiner de nouveau, plus à loiſir, les circonſtances du procès. Après cet examen on pouvoit encore réformer le Jugement, de maniere que celui qui avoit été pour la condamnation, pouvoit changer de ſentiment & abſoudre, au lieu que celui qui avoit abſous, ne pouvoit varier ni condamner.

La Sentence étant confirmée & prononcée, on conduiſoit le criminel au ſupplice. Un homme placé à la porte de la Cour, tenoit un mouchoir à ſa main ; un peu plus loin étoit poſté un Cavalier, ou un Héraut à cheval. S'il ſe préſentoit quelqu'un pour parler en faveur du condamné, la premiere ſentinelle faiſoit ſigne avec ſon mouchoir, & le Cavalier couroit & faiſoit ramener le coupable. Deux Juges marchoient à ſes côtés pour entendre s'il avoit lui-même quelque choſe à dire pour ſa juſtification. On pouvoit ramener le criminel juſqu'à cinq fois, pour entendre ceux qui vouloient produire quelque choſe pour ſa juſtification. S'il n'y avoit rien qui arrêtât l'exécution, on publioit à haute voix : *Un tel eſt abandonné pour un tel crime. Tels & tels ont dépoſé contre lui. Si quelqu'un a des preuves de ſon innocence qu'il les produiſe.*

Les Juifs croient que la mort des ſuppliciés peut leur être d'un grand mérite pour le ſalut, s'ils la ſouffrent pour ſatisfaire la juſtice de Dieu, & pour l'expiation de leurs péchés. On leur conſeille de confeſſer leur faute, & de dire ; que ma mort ſerve à l'expiation de tous mes péchés. Ils ont pour maxime, *que celui qui confeſſe ſa faute, a part au ſiecle futur.*

On donnoit aux ſuppliciés à boire du vin mêlé d'encens, de myrrhe, ou d'autres drogues fortes & capables d'engourdir les ſens, & de leur faire perdre le ſentiment de la douleur. Salomon conſeille de donner du vin à ceux qui ſont accablés de douleur (1) ; & nous voyons la pratique de cette œuvre d'humanité envers Jeſus-Chriſt dans ſa Paſſion. On lui offrit de vin de myrrhe avant qu'il fût crucifié, & du vinaigre, lorſqu'il étoit à la Croix (2). Ces remarques ſont générales, & regardent tous les ſuppliciés.

(1) *Prov.* XXXI, 6. (2) *Matth.* XXVII, 34, 48.

La Suspension, ou le ſupplice de la corde. Je ne vois aucun crime dans la Loi dont le coupable ſoit condamné à être pendu. On pendoit ſouvent les hommes après leur mort, mais je ne ſai ſi on les pendoit vivans. Les Juifs ſoutiennent qu'il n'y avoit que les idolâtres & les blaſphémateurs qui fuſſent ſoumis à ce ſupplice. Achitophel ſe pendit lui-même (1), & Judas auſſi (2). Moïſe dit que celui qui eſt pendu au bois, eſt maudit (3), il veut qu'on l'en détache avant le coucher du ſoleil. Aman & tous ſes enfans furent pendus à une haute potence (4). Le Pannetier de Pharaon fut décapité & enſuite pendu à une potence (5). Moïſe fit pendre à des poteaux les Princes d'Iſrael, qui avoient eu part au crime de ceux qui avoient adoré Belphégor (6). Joſué fit pendre le Roi de Haï (7); & il demeura attaché au poteau juſqu'au ſoir. Une autre fois il fit encore pendre cinq Rois Chananéens (8). Les Philiſtins ſuſpendirent le corps de Saül & de Jonathas aux murs de Bethſan, 2 *Reg.* XXI, 12. Jérémie dit que les Princes d'Iſrael avoient été pendus par la main (9) après leur mort, par les Chaldéens. Les gens d'Antiochus Epiphanes, pendoient les enfans morts au col de leurs meres qui les avoient circoncis (10).

De tous ces exemples, on peut inférer que l'on pendoit quelquefois les hommes vivans, & que ſouvent on pendoit leurs cadavres après leur mort.

Le Supplice du Feu étoit aſſez commun parmi les Hébreux. Juda ayant appris que Thamar ſa belle-fille étoit enceinte, voulut la faire brûler comme adultere (11). La loi de Moïſe (12) impoſe la peine du feu aux filles des Prêtres qui tombent dans l'impureté : *Sacerdotis filia, ſi deprehenſa fuerit in ſtupro, & violaverit nomen patris ſui, flammis exuretur.* Les Peuples de delà l'Euphrate puniſſoient du même ſupplice ceux qui tomboient dans des crimes contraires au reſpect qu'on devoit aux Dieux, ſelon leurs faux préjugés. Abraham (13) fut jeté dans le feu pour n'avoir pas voulu adorer les Dieux des Chaldéens. Nabuchodonoſor fit jeter dans une fournaiſe ardente, Daniel & ſes Compagnons, pour un pareil ſujet (14). Moïſe veut qu'on brûle vif celui qui aura épouſé la mere & la fille (15).

Jérémie (16) nous apprend que Nabuchodonoſor fit brûler dans une poêle Sédécias & Achab, qui avoient fait l'iniquité dans Iſrael, & qui abuſoient des femmes de leur prochain. Antiochus Epiphanes employa le même ſupplice contre les freres Maccabées; il en fit mourir quelques-uns dans des chaudieres & des poêles brûlantes; d'autres furent brûlés par des broches ardentes qu'on leur appliqua ſur le dos, & qu'on leur enfonça dans les entrailles (17). L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (18), dit que la chair de l'impie ſera punie par les vers & par le feu; apparemment parce qu'on le jetoit à la voirie, & qu'on le brûloit

(1) 2 *Reg.* XVII, 23. (2) *Matth.* XXVII, 5. *Act.* 1, 18. (3) *Deut.* XXI, 13. (4) *Eſth.* XVI, 18. (5) *Geneſ.* XLI, 13. (6) *Num.* XXV, 4. (7) *Joſue* VIII, 29. (8) *Joſue* X, 26. (9) *Thren.* V, 12. (10) 1 *Macc.* 1, 62. (11) *Geneſ.* XXXVIII, 24. (12) *Levit.* XXI, 9. (13) *Geneſ.* XI, 31; & 2 *Eſdr.* IX, 7. (14) *Dan.* III; 6. (15) *Levit.* XX, 4. (16) *Jerem.* XXIX, 22. (17) 2 *Mace.* VII, 3, 5; & *Joſeph. de Imperio rationis, c.* 9. (18) *Eccli.* VII, 22.

dans la Vallée d'Hinnon. On assure qu'on y brûloit les cadavres des hommes & des animaux, pour empêcher que leur puanteur n'infectât la Ville, & que c'est à quoi Jesus-Christ fait allusion, en disant (1) que le ver des damnés ne meurt point, & que leur feu ne s'éteint point.

Les Auteurs Juifs prétendent qu'on ne brûloit point dans des flammes celui qui étoit condamné au feu. On l'enterroit jusqu'aux genoux dans du fumier; on lui enveloppoit la gorge d'un grand linge, qui étoit tiré à deux, tant, que le patient étoit obligé d'ouvrir la bouche; s'il ne vouloit pas l'ouvrir, on la lui tenoit ouverte de force par deux tenailles; puis on lui faisoit couler du plomb, qui consumoit ses entrailles. Ils fondent ce genre de supplice sur ce qui est dit (2), que le feu ne consuma point les corps des enfans d'Aaron; ainsi ils ne croient pas devoir consumer les corps de leurs freres. D'ailleurs ils croient ce genre de mort des plus doux. Le Rabbin Eléazar n'approuvant pas cette décision, & disant qu'il avoit vu brûler la fille d'un Prêtre qui étoit tombée en faute; on lui répondit qu'alors le Sanhédrin étoit composé d'ignorans, ou de Chutéens & de Profanes, qui ne savoient pas la Loi.

La Prison pour l'ordinaire n'est pas répurée un supplice, elle sert à garder & à s'assurer d'une personne accusée, ou soupçonnée. Joseph retint Siméon son frere en prison, pour s'assurer de la vérité de ce que ses freres lui avoient dit de son pere Jacob, & de son frere Benjamin (3). Le Blasphémateur qu'on amena à Moïse (4), & l'homme qu'on surprit amassant du bois le jour du Sabbat (5), furent mis en prison, en attendant que le Seigneur eût déclaré sa volonté sur le genre de leur supplice. Jérémie (6) & saint Jean-Baptiste (7) furent enfermés en prison, pour les empêcher de parler trop librement au peuple.

Mais souvent aussi la prison étoit un supplice, accompagné de honte & de rigueurs. Joseph injustement accusé par la femme de Putiphar, est mis en prison, & chargé de chaînes (8). Samson ayant été pris par les Philistins, fut jeté dans un cachot, aveuglé & obligé à tourner la meule (9). Osée Roi d'Israel, Joachas, & Manassé Roi de Juda, furent enfermés en prison par le Roi d'Assyrie & de Chaldée leurs Vainqueurs. Sédécias souffrir le même traitement, & on y ajouta le supplice de lui crever les yeux. Achab Roi d'Israel ordonna qu'on mît le Prophete Michée en prison (10); qu'on le nourrît de pain de tribulation, & qu'on lui donnât de l'eau d'angoisse jusqu'à son retour de l'expédition contre Ramoth de Galaad.

Les liens, les menottes, les entraves, les chaînes qui accompagnoient pour l'ordinaire l'emprisonnement, doivent être regardés comme un supplice, qui aggravoit beaucoup celui de la prison. Les liens, les cordes, les menottes sont connues, & usitées encore aujourd'hui. Mais les anciens Hébreux avoient une espece de joug, composé de deux pieces de bois longues & larges, dans lesquelles on faisoit

(1) *Marc.* IX, 43, 45, 47. (2) *Levit.* XX, 1, 2, 3. Cela n'est pas marqué expressément dans l'Ecriture, mais il est dit qu'*on les porta hors du camp dans leurs habits*; ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas consumés par le feu. (3) *Genes.* XLIII, 19. (4) *Levit.* XXIV, 12. (5) *Num.* XV, 34. (6) *Jerem.* XXXII, 2, 8. (7) *Matth.* XIV, 3. (8) *Genes.* XXXIX, 20. (9) *Judic.* XVI, 21. (10) 3 *Reg.* XXII, 27.

une entaille, pour paſſer le col du criminel. Jérémie (1) reçut ordre du Seigneur de ſe faire des lieus & des jougs, & de ſe les mettre ſur le col, & d'en envoyer aux Rois d'Edom, de Moab, d'Ammon & de Tyr, pour leur annoncer leur future captivité, entre les mains du Roi de Chaldée. Ils ſe ſervoient auſſi de ceps ou d'entraves, qui étoient des bois ouverts de diſtance en diſtance, dans leſquelles on faiſoit paſſer les jambes des priſonniers à une plus grande, ou à une moindre diſtance, ſelon qu'on vouloit les tourmenter plus ou moins. Voyez Job XIII, 27; XXXIII, 11. Prov. VII, 22. Prudence a exprimé ce ſupplice par ces deux petits vers (2):

Lignoque plantas inſerit
Divaricatis cruribus.

PRÉCIPITER A BAS D'UN ROCHER, ET JETER DANS LA MER AVEC UNE PIERRE AU COL, n'étoient pas des peines ordinaires. Si quelquefois on les a employées parmi les Hébreux, ç'a été dans des cas ſinguliers. Amaſias Roi de Juda (3) fit ſauter à bas d'un Rocher dix mille Iduméens, qu'il avoit pris à la guerre. Il y en a qui croient que l'on précipita de même du rocher d'Horeb, le Roi de même nom qui fut pris dans la défaite des Madianites par Gédéon (4): *Interfecit Oreb in petra Oreb.* Les Juifs de Nazareth voulurent précipiter Jeſus-Chriſt du haut de leurs montagnes (5). Saint Jacques le juſte fut jeté à bas de l'endroit le plus élevé du Temple, dans la vallée qui étoit au pied. Zacharie fils de Baruch, fut mis à mort au milieu du Temple, & ſon corps jeté dans la profondeur qui étoit au-deſſous des murailles de ce ſaint lieu (6). Jeſus-Chriſt parle du ſupplice de précipiter un homme avec une pierre au col, dans le fond de la Mer (7), *Expedit ei ut ſuſpendatur mola aſinaria in collo ejus, & demergatur in profundum maris.* C'étoit, dit-on (8), un ſupplice uſité chez les Syriens.

LE SUPPLICE DE L'EPÉE. On a pluſieurs exemples dans l'Ecriture de perſonnes décapitées. Le Pannetier de Pharaon eut la tête tranchée, & après cela ſon cadavre fut pendu à un poteau (9). Abimélech fils de Gédéon fit décapiter ſoixante & dix fils de Gédéon ſes freres ſur une ſeule pierre (10); ceux de Samarie firent couper les têtes aux ſoixante & dix fils d'Achab, & les envoyerent dans de panniers au Roi Jéhu (11) S. Jean-Baptiſte fut décapité dans ſa priſon par les ordres d'Hérode (12). Il eſt inutile de s'étendre davantage ſur cette matiere, elle ne fournit aucune remarque particuliere, ni ſur la matiere, ni ſur l'inſtrument du ſupplice.

ECRASER SOUS DES ÉPINES, SOUS DES TRAÎNAUX, SOUS LES PIEDS DES ÉLÉPHANS, ſont des choſes qui furent inuſitées dans les mœurs des peuples d'Occident; mais on en trouve quelques exemples dans l'Ecriture. Gédéon étant de retour de la pourſuite des Madianites, écraſa ſous les épines & les ronces du Déſert, les Principaux de la ville de Socoth, qui lui avoient inſulté (13). On croit que David en uſa à peu près de même envers les Moabites. *Il les fit coucher par terre (14), & les partagea en trois lots, l'un fut con-*

(1) *Jerem.* XXVII, 2. (2) *Prudent. hymn.* 4. (3) 2 *Par.* XXV, 12. (4) *Judic.* VII, 25. (5) *Luc.* IV, 29. (6) *Joſeph. de Bello, l.* 5, *c.* 1. (7) *Matth.* XVIII, 6. (8) *Grot. & le Clerc. in Matth.* XVIII. (9) *Geneſ.* XL, 19. (10) *Judic.* IX, 11. (11) 4 *Reg.* X, 7. (12) *Matth.* XIV, 8, 11. (13) *Judic.* VIII, 16. (14) 2 *Reg.* VIII, 2.

ſervé, & les deux autres furent mis à mort. Ce qui eſt dit dans le Texte, qu'il les fit coucher par terre, favoriſe cette explication.

Il fit ſouffrir un ſupplice encore plus cruel aux Ammonites (1) : *Populum (Regis Ammon) adducens ferravit ; & circumegit ſuper eos ferrata carpenta, diviſitque cultris, & traduxit in typo laterum* : Il les coupa avec des ſcies, il fit paſſer ſur eux des chariots armés de fer, les fit couper en pieces avec des couteaux, & les fit jeter dans des fourneaux où l'on cuit les briques. On a parlé ci-devant du ſupplice de la ſcie. Voyez *Scie*. Les chariots, dont il eſt parlé ici, ſont des machines propres à briſer les pailles, & en faire ſortir le grain ; il y en avoit de pluſieurs ſortes ; mais tous étoient armés de fer ou de pierre pour briſer la paille. Voyez ci-après *Traînoirs*. Enfin il les fit paſſer par des couteaux de fer, & par un lieu où l'on fait la brique ; ſoit qu'on entende ces derniers termes d'un four à brique, ou du lieu où l'on broie la terre de Tuilliers, dans lequel on écraſa ces malheureux. Ces ſupplices font horreur ; mais ils étoient tolérés parmi ces peuples, qui ſe permettoient de mettre à mort tout ce qui étoit pris en guerre.

Lex nulla capto parcit, aut pœnam impedit (2).

Ptolémée Philopator Roi d'Egypte (3) ayant voulu entrer par force dans le ſanctuaire du Temple de Jéruſalem, & en ayant été empêché par les Prêtres, réſolut d'exterminer tous les Juifs de ſes Etats qui ne voudroient pas embraſſer la Religion Païenne. Il en fit faire le dénombrement, & ordonna à celui qui avoit ſoin de ſes Eléphans, de donner à ces animaux quantité de vin pur mêlé avec de l'encens, pour les mettre en fureur par cette boiſſon enivrante ; & enſuite d'expoſer les Juifs pour être écraſés ſous leurs pieds. Mais Dieu ne permit pas que ce barbare deſſein fût exécuté. Les Eléphans ſe tournerent contre les Soldats qui les ſuivoient, les foulerent aux pieds, & les écraſerent. Le prophete Michée fait alluſion à ce genre de ſupplice, lorſqu'il dit (4) : *Le Seigneur a ramaſſé les Nations comme des gerbes dans l'aire. Levez-vous, Fille de Sion, battez le grain, parce que j'ai rendu l'ongle de vos pieds auſſi dur que le fer, & votre corne auſſi forte que l'airain. Vous foulerez aux pieds, & vous écraſerez pluſieurs peuples.* Amilcar Général des Carthaginois (5) fit fouler aux pieds des Eléphans quelques Carthaginois & quelques étraugers, qui avoient trahi les intérêts de la République, en abandonnant ſon parti.

COUPER LES CHEVEUX DES COUPABLES, paroît être un ſupplice plus ignominieux que douloureux ; cependant on croit que l'on joignoit la douleur à la honte, & qu'on ne ſe contentoit pas de raſer ou de couper les cheveux, on les arrachoit avec violence, & comme on plume un oiſeau vivant. C'eſt la propre expreſſion de l'Hébreu (6), & du Grec qui ſe lit dans Néhémie : *Je trouvai des Juifs qui avoient épouſé des femmes étrangeres ; je les en repris fortement, je leur donnai ma malédiction ; j'en battis quelques-uns, je leur coupai* ou arraché *leurs cheveux*. Quelque fois on jetoit de la cendre chaude ſur la peau dont on avoit arraché le poil, pour rendre la douleur plus aiguë & plus vive. C'eſt ainſi qu'on

(1) 2 *Reg.* XII, 31. (2) *Senec. Tragic. Troad.* (3) *Joſ. l.* 2, *contra Appion. in Latino, & lib.* 3. *Macc. c.* 5. (4) *Mich.* IV, 13. (5) *Porphyr. de abſtin. l.* 2, *p.* 227. (6) 2 *Eſdr.* XIII, 25. מרטתי *Decalcavi, depilavi* 70. Ε'μαδαρωσα αυτους.

en uſoit à Athenes envers les adulteres, comme le remarque le Scholiaſte d'Ariſtophane (1).

Ce ſupplice étoit commun en Perſe. Le Roi Artaxercès y apporta quelques changemens (2); il ordonna qu'au lieu d'arracher les cheveux à ceux de ſes Généraux qui avoient commis quelque faute, on les obligeroit à quitter la Tiare. L'Empereur Domitien fit raſer les cheveux & la barbe au Philoſophe Apollonius (3). En France on coupe les cheveux aux Sorciers. On a ſouvent fait ſouffrir cette peine aux martyrs de la Religion Chrétienne. Les Juifs dans le livre impie qu'ils ont compoſé de la vie de Jeſus-Chriſt ſous le nom de *Toledos Jeſu*, diſent que leurs ancêtres lui firent couper les cheveux, & lui firent après cela frotter la tête d'une liqueur qui empêcha les cheveux de croître, & qui le rendit chauve pour toute ſa vie. Il eſt parlé dans le livre intitulé de l'Empire de la raiſon, & que l'on cite ſous le nom de quatrieme des Maccabées (4), qu'Antiochus Epiphanes fit arracher la peau de la tête avec les cheveux à quelques-uns des ſept freres Maccabées.

ARRACHER LES YEUX, & FAIRE PERDRE LA VUE, ſont des ſupplices peu communs, & encore que Moïſe ait ordonné que l'on donne œil pour œil (5), dent pour dent; toutefois les Commentateurs (6) croient qu'il étoit très-rare qu'on en vînt à l'exécution littérale, & qu'on ſe contentoit de condamner les coupables à une amende pécuniaire au profit de celui qui avoit été bleſſé. Les Philiſtins ayant pris Samſon, & voulant le mettre hors d'état de leur nuire dans la ſuite, le jetterent dans une priſon & lui crevérent les yeux; *Eruerunt oculos ejus* (7). Ils les lui arracherent. Nahas Roi des Ammonites, faiſant la guerre à la Ville de Jabés de Galaad (8), leur fit dire qu'il ne les vouloit recevoir à compoſition, qu'à condition de leur crever à tous l'œil droit. Nabuchodonoſor prit le Roi Sédécias, fit mourir ſes enfans en ſa préſence (9), & lui arracha les yeux à lui-même, puis le fit conduire chargé de chaînes à Jéruſalem.

COUPER LES EXTRÊMITÉS DES PIEDS ET DES MAINS, eſt une cruauté exercée autrefois par Adonibézec (10), Roi de Beſeth, ſur ſoixante & dix Rois qu'il avoit vaincus, & qui mangeoient ſous ſa table les reſtes de ce qu'on lui ſervoit. Dieu permit qu'il fût traité avec la même rigueur qu'il avoit traité les autres. Les Iſraélites le vainquirent, le prirent & lui couperent les extrêmités des pieds & des mains. David fit le même traitement aux meurtriers d'Iſboſeth (11) & fit pendre leurs corps ſur la Piſcine d'Hébron. Antiochus Epiphanes (12) fit auſſi couper l'extrêmité des pieds & des mains à un des ſept freres Maccabées. Alexandre le Grand étant arrivé près de Perſépolis, une troupe de huit cents Grecs vint ſe préſenter à lui, en lui demandant ſa protection & la liberté (13). C'étoient des captifs qui avoient été pris par les Rois de Perſe, & à qui l'on avoit coupé, aux uns les pieds ou

(1) *Ariſtophan. nubib.* (2) *Plutarch Apophtegm.* (3) *Philoſtrat. l.* 3, *c.* 24. (4) 4 *Macc. c.* 7. 2 *Macc.* VII, 4. (5) *Exod.* XXI, 24. *Deut.* XIX, 18, 19, 20. *Levit.* XXIV, 20. (6) *Ita Rabb. & Interpp. paſſim.* (7) *Judic.* XVI, 1. ויקרו את קדיו (8) 4 *Reg.* XI, 2. (9) 4 *Reg.* XXV, 7. (10) *Judic.* I, 6, 7. (11) 2 *Reg.* IV, 12. (12) 1 *Macc.* 4, & 2 *Macc.* VII, 4. (13) *Diodor. Sicul. Quint. Curt. Juſtin.*

les mains, & à d'autres le nez, ou les oreilles, & auxquels on avoit imprimé des marques de ſervitude, en gravant ſur leurs peaux des caracteres barbares, qui ne pouvoient s'effacer.

LE SUPPLICE DE LA ROUE n'eſt pas connu dans les livres Canoniques de l'ancien, ni du nouveau Teſtament. Mais on le voit dans le quatrieme des Maccabées, autrement le livre de l'Empire de la raiſon, qu'on attribue ordinairement à l'Hiſtorien Joſeph. Il dit (1) que le cinquieme & ſixieme des ſept freres Maccabées furent mis ſur la roue. Le premier fut d'abord traîné ſur une machine que l'Auteur appelle *Catapulte*, ſur laquelle ils lui lierent les genoux par des fortes chaînes, & lui courberent violemment les reins ſur une roue, de maniere qu'il étoit tout briſé comme un Scorpion autour de la roue. Le ſecond fut auſſi conduit & attaché avec violence ſur la roue, en ſorte que les os en furent tous diſloqués. Alors on lui brûla les côtés & les entrailles avec des broches que les Soldats faiſoient chauffer dans le feu.

Je ne doute pas que ce qu'on appelle ici roue, ne ſoit à peu-près la même choſe que le chevalet, ſur lequel on a tant écrit. On n'a qu'à comparer ce qui eſt dit du ſupplice de la roue avec ce qui eſt dit du chevalet, on trouvera que preſque tous les caracteres de l'un ſe remarquent dans l'autre. On étendoit violemment les coupables ſur le chevalet, en leur tirant les membres avec des cordes, ou des poulies; on les y fouettoit, on leur y diſloquoit les membres, on leur y brûloit les côtés, on leur y déchiroit la peau avec des ongles de fer, ou les y tenoit tantôt couchés ſur le dos, tantôt ſur le ventre, tantôt élevés la tête en haut, tantôt recourbés en rond, tantôt attachés la tête en bas. La forme de la roue donnoit de la facilité à mettre les Patiens dans toutes ces pénibles poſtures. La roue à laquelle étoit attaché Ixion rouloit toujours ſelon la fable. Suidas dit qu'on attachoit les Eſclaves à la roue & qu'on les y fouettoit. Les actes des Martyrs diſent ſouvent qu'on a étendu les corps de ces Saints ſur le chevalet, & qu'on les y a fait ſouffrir divers ſupplices.

ETRE EXPOSÉ AUX BÊTES, & combattre contre les bêtes, eſt un ſupplice très-connu parmi les Romains. Il a quelque rapport à celui que nous avons touché, d'être écraſé ſous les pieds des Eléphans. Saint Paul dit qu'il a combattu contre les bêtes étant à Epheſe. (2) *Ad beſtias pugnavi Epheſi.* On peut voir ce que nous avons dit ſur ſaint *Paul.* Quelquefois on étoit expoſé ſimplement pour être dévoré des bêtes, comme ſaint Ignace le Martyr le fut aux lions, ou pour leur ſervir de jouet, comme ſainte Perpétue, qui fut expoſée à une Vache furieuſe, étant enfermée dans des rets, afin qu'elle ne pût fuir; ou enfin pour combattre contre les bêtes comme ſaint Paul à Epheſe.

Quelquefois on détruiſoit la maiſon des coupables, & on la réduiſoit en lieu commun, deſtiné aux ordures & aux immondices; ainſi fut traité le Temple de Baal par le Roi Jéhu (3): *Deſtruxerunt ædem Baal & fecerunt pro ea latrinas.* Nabuchodonoſor menaçoit les Devins de Chaldée de leur faire ſouffrir la même peine, s'ils ne lui expliquoient ſon ſonge (4) *Domus veſtræ publicabuntur.* Il ordonna enſuite le même châtiment

(1) 4 *Macc. ſeu de Imperio rationis, c.* 9. *In Græc. ia.* (2) 1 *Cor.* xv, 32. (3) 4 *Reg.* x, 27. (4) *Dan.* ii, 27.

contre ceux qui n'adoreroient pas le Dieu de Sidrach, Miſach & Abdénago (1). Et le Roi Darius fait la même menace contre ceux qui s'oppoſeront aux Juifs (2): *Domus ejus publicetur.* Il y a toutefois de bons Interpretes qui expliquent ces paſſages d'une ſimple confiſcation au profit du Roi.

Quelques-uns croient que la peine de l'empalement n'étoit pas inconnue aux Perſes, & qu'il en eſt parlé dans Eſdras (3): *Tollatur lignum de domo illius, & erigatur & configatur in eo.* D'autres (4) veulent qu'on ait pendu le coupable au bois qui étoit demeuré droit après la démolition de ſa maiſon; d'autres (5), qu'on les attachoit à un bois tiré de leur maiſon, & qu'on les y faiſoit ſouffrir la peine du fouet.

I. SUR, Prince de Madian, & pere de Cosbi, qui fut tué avec Zambri par Phinées, dans l'exercice d'une action honteuſe & criminelle. *Num.* XXVI, 15. *Sur* fut pris & mis à mort avec les autres Princes de Madian. *Num.* XXXI, 8. L'an du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451.

II. SUR, fils de Jébiel & de Macha (6), de la Tribu de Benjamin, & habitans de la ville de Gabaon.

III. SUR, ville dans l'Arabie Pétrée, qui a donné ſon nom au déſert de Sur, dans le même pays. *Geneſ.* XVI, 7. *Exod.* XV, 22. 1 *Reg.* XV, 7; XXVII, 8. Ptolémée parle de la ville de *Suratte*, dans l'Arabie Pétrée.

IV. SUR. La porte de Sur étoit dans le Temple du Seigneur (7). Elle eſt nommée la porte du fondement dans les Paralipomenes (8). On n'en ſait pas la ſituation.

SURÉNA, ou *Surénim*, ou *Séranim* (9). C'eſt le nom que les Philiſtins donnoient à ceux qui les gouvernoient, & que l'Ecriture traduit ordinairement par *Satrape.* Voyez ci-devant l'article *Satrape.* Suréna étoit auſſi apparemment un nom de dignité chez les Parthes. Le Général de l'armée des Parthes qui tua Craſſus, ſe nommoit *Suréna* (10).

I. SURIEL, nom d'Ange, connu dans les Livres des Juifs, & dans les Ecrits apocryphes. Les Hébreux diſent que c'eſt un de ceux qui voient toujours la face de Dieu, qui ſont en ſa préſence, & qu'il envoie dans ſes ambaſſades les plus importantes. Je penſe que *Suriel* eſt le même qu'*Uriel.* Il eſt invoqué dans les Liturgies des Orientaux. Voyez M. Renaudot, t. 1. Liturg. Orient. p. 293.

II. SURIEL, fils d'Abihaïl, Chef des familles des Moholites & des Muſites. *Num.* III, 33, 35.

SURISADDAI, pere de Salamiel. Ce Salamiel étoit Chef de la Tribu de Siméon, au temps de la ſortie d'Egypte. *Num.* I, 6.

SUSA, un des Secrétaires de David. 1 *Par.* XVIII, 16.

SUSAN. C'eſt la fameuſe ville de Suſes. Voyez *Suſes.*

SUSANECHÆI, peuples qui étoient venus de delà l'Euphrate, pour habiter dans le pays de Samarie (11). Il y a aſſez d'apparence que leur premiere demeure étoit la Suſiane, ou la ville & la contrée de Suſes.

I. SUSANNE, fille d'Helcias, (12) & femme de Joakim, de la

(1) *Dan.* III, 96. (2) 1 *Eſdr.* VI, 11. (3) *Ibid.* (4) *Var. Grot.* (5) *Shindler. & Lud. de Dieu, in* 1 *Eſdr.* (6) 1 *Par.* IX, 36, & VIII, 30. (7) 4 *Reg.* XI, 6. שער סור *Porta Sur.* (8) 2 *Par.* XXIII, 5. תער היסוד *Porta Hajeſod, ſeu Porta Fundamenti.* (9) *Joſue* XIII, 3. סרנים *Seranim. Vide & Judic.* III, 3; XVI, 5, *& paſſim.* (10) *Plutarch. in Craſſo.* (11) 1 *Eſdr.* IV, 9. (12) *Dan.* XIII, 1, 2, 3, *&c.* Cette Hiſtoire arriva vers l'an 3401, avant J. C. 599, avant l'Ere vulg. 603.

Tribu de Juda. Elle demeuroit à Babylone, y ayant été menée en captivité avec ſon mari, apparemment dans le même temps que Daniel; c'eſt-à-dire, l'an du Monde 3398, avant Jeſus-Chriſt 602, avant l'Ere vulgaire 606. Or Suſanne étoit d'une rare beauté, & avoit beaucoup de piété & de crainte de Dieu. Les Juifs captifs qui étoient à Babylone, s'aſſembloient chez Joakim, pour la déciſion de leurs affaires, & l'on établiſſoit chaque année deux Juges, pour terminer les difficultés qui ſurvenoient parmi eux. Suſanne avoit accoutumé tous les jours d'aller, ſur le midi, ſe promener dans le jardin de ſon mari. Les Juges, dont on a parlé, qui s'aſſembloient chez Joakim, l'y voyant entrer, conçurent une ardente paſſion pour elle. Ils demeurerent quelque temps ſans ſe découvrir leur deſſein: mais enfin s'étant tous deux rencontrés au même lieu pour obſerver le temps de voir Suſanne, ils ſe déclarerent leur paſſion & convinrent des moyens de ſurprendre cette femme ſeule dans ſon jardin. Ils allerent donc s'y cacher; & Suſanne y étant entrée, & voulant ſe baigner, envoya ſes ſervantes dans la maiſon, pour lui aller chercher des parfums & des pomades.

Alors les deux Juges accoururent à Suſanne, lui avouerent leur paſſion, & la menacerent, ſi elle n'y vouloit pas conſentir, de l'accuſer d'avoir introduit un jeune homme dans ſon jardin, pour ſe divertir avec lui. Suſanne jeta un profond ſoupir, & leur dit: Je ne vois que périls de toute part; car ſi je fais ce que vous déſirez, je ſuis morte; & ſi je ne le fais point, je n'échapperai point de vos mains: mais il vaut mieux que je tombe entre vos mains, ſans avoir commis le mal, que de pécher en la préſence du Seigneur. Auſſi-tôt elle jeta un grand cri, les vieillards crierent auſſi contre elle, & l'un deux courut à la porte du jardin, & l'ouvrit. On y accourut; & les deux Juges ayant dit qu'ils avoient ſurpris Suſanne avec un jeune homme, tous les ſerviteurs de la maiſon de Joakim en furent extrêmement ſurpris, parce qu'on n'avoit jamais rien dit de ſemblable de Suſanne.

Le lendemain le peuple s'étant aſſemblé chez Joakim à l'ordinaire, les deux Juges envoyerent quérir Suſanne, afin qu'elle comparût devant eux. Elle vint accompagnée de ſon pere, de ſa mere, de ſes enfans, & de toute ſa famille. Alors les deux Juges ſe leverent, mirent les mains ſur ſa tête, & aſſurerent qu'ils l'avoient vue dans ſon jardin avec un jeune homme, qu'ils les avoient ſurpris en flagrant délit; & qu'ayant voulu arrêter le jeune homme, il s'étoit ſauvé; mais que pour Suſanne, ils l'avoient priſe, & qu'ils atteſtoient par ſerment tout ce qu'ils venoient de dire. Toute l'aſſemblée les crut, comme étant Anciens & Juges du peuple; & Suſanne fut condamnée à mort. Elle adreſſa ſa priere à Dieu, le prit à témoin de ſon innocence, & le conjura de la manifeſter.

Le Seigneur exauça ſa priere; & comme on la conduiſoit au ſupplice, un jeune homme nommé Daniel, cria à haute voix: Je ſuis innocent du ſang de cette femme. A ces paroles tout le monde s'arrêta; & Daniel leur ayant fait des reproches de leur trop grande facilité à condamner ſans une exacte information, il leur dit: Retournez, pour la juger de nouveau, parce qu'ils ont porté un faux Jugement contre elle. Le peuple étant donc retourné à la maiſon de Joakim, Daniel dit: Séparez les Anciens l'un de l'autre, & je les jugerai. Après cela, ayant fait venir le premier, il lui dit: Sous

quel arbre les avez-vous vu parler enſemble ? Il répondit (1) : Sous un lentiſque. Daniel lui dit : C'eſt juſtement que votre menſonge va retomber ſur vous ; car voilà l'Ange du Seigneur qui eſt prêt à vous ſcier en deux. Après cela, il fit venir l'autre vieillard, à qui il fit la même demande ; il répondit : Je les ai vu ſous une yeuſe. Daniel lui dit : Vous allez recevoir la juſte peine de votre calomnie, car l'Ange du Seigneur eſt tout prêt pour vous couper par le milieu du corps. Alors tout le peuple jeta un grand cri ; & ils firent ſouffrir aux deux vieillards la même peine qu'ils avoient voulu faire ſouffrir à Suſanne ; c'eſt-à-dire, qu'ils les lapiderent.

L'Hiſtoire que nous venons de raconter, ne ſe lit pas dans l'Hébreu de Daniel, mais ſeulement dans le Grec ; pluſieurs autrefois ont conteſté ſa canonicité, & ont prétendu que ce n'étoit qu'une fable pieuſe, inventée pour donner un modele d'une épouſe chaſte & fidelle. Jules Africain ayant attaqué la vérité de cette hiſtoire, elle fut fort bien défendue par Origenes (2) ; & ſaint Jérôme, qui dans quelques endroits (3), ne lui paroît pas favorable, & la traite même de fable, dit ailleurs (4), qu'il n'a prétendu autre choſe dans ces endroits, que propoſer le ſentiment des autres ; & que non-ſeulement les Grecs & les Latins, mais auſſi les Syriens & les Egyptiens, la liſoient, & la recevoient. Voyez notre Préface ſur Daniel, & ci-devant l'article *Daniel*. Et quant à l'objection que l'on tiroit des alluſions entre les mots *ſchinon* & *ſchiſei* ; *prinon*, & *priſei*, voyez ci-devant ces mots ſous leurs articles, & ici un peu plus haut, la note marginale.

Pluſieurs Interpretes (5) ont cru que ces deux Juges ou vieillards, qui furent convaincus de faux par Daniel, étoient *Achab* & *Sédécias*, faux Prophetes de Babylone, que le Roi Nabuchodonoſor fit brûler dans une poêle ardente, à cauſe de leurs impudicités (6) : *Quos frixit Rex Babylonis in igne, pro eo quod fecerint flultitiam in Iſrael, & mœchati ſunt in uxores amicorum ſuorum.* Mais l'hiſtoire que nous venons de lire, fait voir que les deux accuſateurs de Suſanne furent condamnés & mis à mort par le peuple, & apparemment lapidés, comme l'auroit été Suſanne, ſi Daniel n'eût découvert leur malice, & que le Roi de Babylone n'eut aucune part à tout-cela.

II. SUSANNE, étoit une ſainte femme, qui ſuivoit Jeſus-Chriſt avec quelques autres femmes, comme Marie-Magdelaine, & Jeanne femme de Chuſa, leſquelles l'aſſiſtoient de leurs biens, & fourniſſoient aux beſoins de Jeſus-Chriſt, & à ceux des Apôtres (7). Cela ſe pratiquoit communément par les femmes pieuſes parmi les Juifs, ſans que perſonne en prît ſujet de ſcandale (8). On ne ſait rien davantage de cette Suſanne ;

(1) *Dan.* XIII, 54. Υπὸ σχῖνον..... ἤδη γὰρ Ἄγγελος Θεοῦ σχίσει σε μέσον. *Et ℣.* 58. Υπὸ πρῖνον..... τὴν ῥομφαίαν ἔχων πρίσει σε μέσον. Ces alluſions qui ne peuvent ſubſiſter que dans la Langue Greque, ont fait douter que cette hiſtoire ait jamais été écrite en Hébreu. Mais il n'eſt pas impoſſible que l'ancien Traducteur Grec, ayant trouvé une certaine alluſion dans l'Hébreu, n'en ait cherché une dans le Grec, en ſubſtituant un arbre à un autre arbre. (2) *Vide Origen. Epiſt. ad Jul. Afric. & tract.* 31, *in Matth.* (3) *Hieron. in Jerem.* XXXIX, 22, *& in Jovinian. l.* 2, *& Præf. in Daniel.* (4) *Hieron. Apolog. Rufin. l.* 2, *& Præfat. in Daniel.* (5) *Lyran. Salian. Delr. Alii.* (6) *Jerem.* XXIX, 21, 22. (7) *Luc.* VIII, 2, 3. (8) *Hieron. ad Matth.* XXVII. *Beda, Strabus, &c.*

car tout ce que l'on dit de ſon arrivée à Marſeille, avec Lazare, Marthe & Marie, eſt abſolument apocryphe.

SUSES, ou *Suſan*, ville capitale de la Suſiane, ou du pays d'Ælam; c'eſt-à-dire, de la Perſe (1). Daniel lui donne toujours le nom de Château, *le Château de Suſes*, parce que les Rois de Caldée y avoient un palais. Depuis Cyrus, les Rois de Perſe prirent la coutume d'y paſſer l'hiver, & de paſſer l'été à Ecbatanes (2). L'hiver étoit fort modéré à Suſes: mais les chaleurs de l'été y étoient ſi grandes, que les lézards & les ſerpens qui y étoient ſurpris dans les rues pendant l'été, étoient ſaiſis, & comme brûlés par l'ardeur du ſoleil (3). Le nom de Suſes vient de l'Hébreu *ſuſan* (4), qui ſignifie un lys. Cette ville eſt ſituée ſur le fleuve Eulée. C'eſt dans cette ville, & ſur ce fleuve, que Daniel eut la viſion du bélier à deux cornes, & du bouc, qui n'en avoit qu'une, &c. la troiſieme année du regne de Balthaſar (5).

C'eſt auſſi dans la ville de Suſes, ou *Suſan*, qu'arriva l'hiſtoire d'Eſther. C'eſt là que régnoit, & que demeuroit ordinairement Aſſuérus, ou Darius fils d'Hyſtaſpe (6). Pline dit qu'il rebâtit Suſes; c'eſt-à-dire, qu'il l'augmenta & l'embellit, l. 6, c. 27. Néhémie étoit auſſi à Suſan (7) lorſqu'il obtint du Roi Artaxercès la permiſſion de retourner en Judée, & de réparer les murs de Jéruſalem. Benjamin de Tudele & Abulfarage, mettent le tombeau de Daniel à Chuzeſtan, qui eſt l'ancienne ville de Suſes, Capitale du pays d'Ælam.

Cette ville porte aujourd'hui parmi les Perſes, le nom de Touſther, ou Schouſther; elle eſt la capitale du Khuſiſtan. Le Roi Sapor y fit conſtruire une digue d'une prodigieuſe hauteur pour faire remonter la riviere de Choaſpe (8). Le Tarik-montekeb dit qu'on y voyoit encore de ſon temps le Tombeau du Prophete Daniel. Quelques Hiſtoriens de Perſe attribuent la fondation de cette ville à Hoſchenk fils de Siamech, ſecond Prince de la premiere Dynaſtie de Perſe. Ligtfoot (9) dit que la porte extérieure du mur oriental du Temple fut nommée la porte de Suſe, & qu'on grava ſur cette porte la figure de la ville de Suſes, en reconnoiſſance de l'Edit daté de Suſes, & accordé par Darius fils d'Hyſtaſpe, qui permit le rétabliſſement du Temple.

SUSI, pere de Gaddi, de la Tribu de Manaſſé. *Num.* XIII, 12.

SUTHALA, fils d'Ephraïm, & pere de Bared, Chef de la famille des Suthalaïtes. *Num.* XXVI, 35.

SYBILLES. Voyez *Sibylles.*

SYCOMORE, arbre appelé *figuier d'Egypte.* Son nom eſt compoſé de *ſycos*, figuier, & *morus*, un meurier. Il participe de l'un & l'autre de ces deux arbres; du meurier, par ſes feuilles; & du figuier, par ſon fruit, qui eſt aſſez ſemblable à la figue par ſa forme & par ſa groſſeur. Ce fruit ne vient ni en graines, ni à l'extrêmité de ſes

(1) *Dan.* VIII, 2. (2) *Vide Strab. l.* 15. *Xenophon. Cyroped. l.* 8. *Athen. l.* 12, *&c.* (3) *Strab. l.* 15. (4) שושן *Suſan. Lilium. Vide Bochart. Chanaan. l.* 2, *c.* 34. (5) *Dan.* VIII, 1, 2, 3, *&c.* An du Monde 3447, avant J. C. 553, avant l'Ere vulg. 557. (6) *Eſther.* 1, 2, 5, *& ſeq.* An du Monde 3490, avant J. C. 510, avant l'Ere vulg. 514. (7) 2 *Eſdr.* 1, 1. An du Monde 3550, avant J. C. 450, avant l'Ere vulg. 454. (8) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 464, 829, 896. (9) *Ligtfoot de Templo*, *c.* 3.

branches, mais attaché au tronc de l'arbre. Son goût eſt à peu-près comme les figues ſauvages; il ne meurit point qu'on ne l'égratigne (1) avec des peignes de fer; & il eſt mûr quatre jours après que l'égratignure eſt faite. Amos (2) fait voir la même choſe, lorſqu'il dit : Je ne ſuis pas Prophete, je ſuis un ſimple paſteur qui me mêle d'égratigner les ſycomores. Pline (3) & les autres Naturaliſtes remarquent que ces figues ne mûriſſent point qu'on ne les égratigne: *Scalpendo tantùm ferreis unguibus, aliter non matureſcit*; & ſaint Jérôme ſur Amos dit que ſans cela leurs figues ſont d'une amertume inſupportable : *Sycomori agreſtes afferunt ficus, quæ ſi non vellicentur, amariſſimas carnulas faciunt.*

Pour rendre fécond cet arbre, il faut faire des fentes dans l'écorce; il découle continuellement du lait de ces fentes : ce qui fait qu'il s'y forme un petit rameau, chargé quelquefois de ſix ou ſept figues. Elles ſont creuſes, ſans grains, & on y trouve une petite matiere jaune, qui eſt ordinairement une fourmiliere de vers. Ces figues ſont douces; elles ne ſont pas bonnes pour l'eſtomac; elles affoibliſſent & dégoûtent, mais elles humectent & rafraîchiſſent.

Il croît beaucoup de ſycomores en Egypte, ſur-tout aux environs du Caire; & il y en a qui ſont ſi gros, qu'à peine trois hommes les pourroient embraſſer. Il y en avoit auſſi en Judée, puiſque Zachée monta ſur un ſycomore, pour voir paſſer Jeſus-Chriſt (4), la petiteſſe de ſa taille l'empêchant de le pouvoir voir autrement dans la foule.

SYENE, ville à l'extrêmité méridionale de l'Egypte. Voyez ci-devant *Siene*.

SYLLÆUS, Prince Arabe, étant venu à Jéruſalem de la part d'Obodas Roi d'Arabie, pour traiter de quelques affaires, devint amoureux de Salomé ſœur d'Hérode, qui étoit alors veuve de Coſtobare (5). Il lui parla de l'épouſer. Salomé n'y témoigna pas de répugnance, & bientôt on s'apperçut à la Cour d'Hérode, que Syllæus & Salomé étoient fort bien enſemble. Quelque temps après, Syllæus s'en retourna vers Obodas; mais il fut obligé de faire un ſecond voyage en Judée pour les mêmes affaires qui l'y avoient amené auparavant. Alors il demanda au Roi Hérode Salomé en mariage. Hérode en parla à ſa ſœur, & elle y conſentit aiſément. Mais quand on parla à Syllæus de faire profeſſion du Judaïſme, qui étoit une des conditions qu'on lui propoſoit pour ce mariage, il ne put jamais s'y réſoudre, diſant qu'on le lapideroit dans ſon pays, s'il changeoit de Religion. Ainſi il s'en retourna vers Obodas.

C'eſt le même Syllæus (6), qui s'étant engagé de fournir à Ælius Gallus des guides & des vivres pour l'expédition qu'il devoit faire en Arabie, le trompa, & manqua à ſa parole. Il uſa auſſi de perfidie envers ſon Roi Obodas, qu'il dépouilla du gouvernement, ne lui laiſſant que le nom de Roi; & comme Hérode lui répétoit ſoixante talents, qu'il lui avoit prêtés pour le Roi Obodas ſon maître (7), Syllæus au lieu de rendre cette ſomme, comme il s'y étoit engagé par ſer-

(1) *Plin. l.* 13, *c.* 7. *Hieron. in Amos. Theophraſt. hiſt. l.* 4, *c.* 2. *Dioſcorid. l.* 1. (2) *Amos* VII, 14. בלט שקמים 70. Κνίζων συκαμινέα. (3) *Plin. l.* 13, *c.* 7. (4) *Luc.* XIX, 4. (5) *Antiq. l.* 16, *c.* 11, *p.* 566. *b. c. d.* (6) *Strab. l.* 16, *p.* 780, 781. An du Monde 3980, avant J. C. 20, avant l'Ere vulg. 24. (7) *Antiq. l.* 16, *c.* 13, 14, 15, 16. An du Monde 3997, 3998, avant J. C. 2 & 3, avant l'Ere vulg. 7 & 8.

ment, en préſence des Gouverneurs de Syrie, il alla à Rome, où il commença à calomnier Hérode auprès d'Auguſte. L'Empereur ajoutant trop aiſément foi aux diſcours de ce fourbe, conçut une grande indignation contre Hérode : mais Hérode l'ayant déſabuſé, Auguſte renvoya Syllæus dans la Province, afin qu'il ſatisfît à ſes créanciers, & qu'on le punît comme il le méritoir. Il revint en effet en Judée & en Arabie ; mais il n'exécuta rien de ce que l'Empereur lui avoit ordonné. Il s'en retourna enſuite à Rome, où Antipater fils d'Hérode renouvela contre lui les mêmes accuſations qu'on avoit formées auparavant (1). On le convainquit de plus d'avoir voulu faire empoiſonner Hérode par un nommé Corinthe, qui étoit du nombre de ſes gardes ; en ſorte qu'il y reçut enfin la juſte peine de tant de crimes.

SYLVA. Voyez *Flavius Sylva.*

SYLVAIN, Diſciple de ſaint Paul. Voyez *Silas.*

SYMBOLE. Ce terme vient du Grec *Symbolon* (2), qui ſignifie une marque ou gage dont on convenoit pour ſe reconnoître, par exemple, entre les perſonnes qui étoient liées par les liens de l'amitié ou de l'hoſpitaliré. Quand on alloit l'un chez l'autre, on portoir ces ſymboles ou marques, pour montrer qu'on étoit d'une telle famille, d'une telle ſociété, d'un tel lieu, d'une telle Religion. *Symbolum* ſignifie auſſi ce que chacun contribuoit dans les repas qui ſe faiſoient à frais communs, ſoit qu'on y donnât chacun une piece d'argent, ou qu'on y apportât chacun ſa portion de vin ou de viande. L'on trouve le nom de *ſymbolum* en ce ſens dans les Proverbes (3) : *Noli eſſe in comeſſationibus eorum qui carnes ad veſcendum conferunt ; quia vacantes potibus, & dantes ſymbola conſumentur* : Ne vous trouvez pas dans les repas de ceux *qui apportent des viandes pour manger enſemble* ; car paſſant le temps à boire, & *à faire de ces repas où chacun fait une partie de la dépenſe*, & paie ſon écot, ils ſe ruineront. Mais l'Hébreu lit ſimplement : *Ne vous trouvez point avec ceux qui boivent du vin, & qui mangent de la chair, car celui qui aime à boire & à manger, s'appauvrira.*

Dans le langage Eccléſiaſtique, on appelle *ſymbole* ce qui fait la matiere des Sacremens, ce qu'il y a de ſenſible & d'expoſé aux yeux. Ainſi dans le Baptême, l'eau eſt le ſymbole de ce Sacrement, & de la purification intérieure ; & dans l'Euchariſtie, le pain & le vin ſont les ſymboles du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt, qui ſont réellement préſens dans ce Sacrement. On peut voir Suicer dans ſon *Theſaurus Eccleſiaſticus ex Patribus Græcis*, ſous le mot *ſymbolum*, où il traite ſavamment cette queſtion, quoique nous n'approuvions point ſes ſentimens ſur l'Euchariſtie.

SYMBOLE ſe dit en particulier du Symbole des Apôtres, qui eſt comme l'abrégé de la Doctrine de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe Chrétienne. C'étoit comme la marque, le ſignal à quoi les Chrétiens ſe reconnoiſſoient entre eux. Ruſin (4) dit qu'il a appris par la tradition, que les Apôtres étant prêts de ſe ſéparer, s'aſſemblerent, & conférant enſemble les penſées que chacun d'eux avoit

(1) *Antiq. l.* 17, *c.* 4. An du Monde 3999, avant J. C. 1, avant l'Ere vulg. 5. (2) Συμβολον *ſymbolum.* Dérivé de συμβαλλω, *confero.* (3) *Prov.* XXIII, 20, 21. Μηδὲ ἐν ἐδέσμαις συμβολαῖς. (4) *Ruſin de Symbol. p.* 539.

ſur les principaux articles de notre foi, ils en compoſerent le ſymbole, qui en eſt comme le précis & l'abrégé. Saint Jérôme (1) attribue auſſi aux Apôtres le Symbole que nous avons ſous leur nom. Saint Léon (2) dit qu'il comprend douze articles des douze Apôtres. Quelques-uns (3) prétendent même que chaque Apôtre a fait ſon article, & déſignent en particulier l'article que chacun a compoſé. Mais il n'y a aucune autorité conſidérable pour ce ſentiment, & même il n'y a point d'uniformité entre ceux qui l'ont avancé.

L'on récitoit ordinairement le Symbole avant le Baptême (4); & en quelques endroits, on le prononçoit publiquement ſur le Jubé en préſence de tout le peuple (5). On l'avoit reçu des Apôtres ſans écriture, & même il étoit défendu de l'écrire, comme pluſieurs Peres le témoignent (6). Il paroît par ce qu'ils en rapportent, qu'il étoit plus court que celui que nous récitons aujourd'hui, ce qui fait croire qu'il n'étoit pas le même par-tout. S. Ambroiſe (7) croit que l'Egliſe de Rome l'a conſervé long-temps tel qu'elle l'avoit reçu d'abord, ſans y ajouter quoi que ce fût. Mais celui dont nous nous ſervons aujourd'hui, eſt plus ample que celui de l'Egliſe Romaine, comme on le voit par ce qu'en dit Rufin, & par les Copies qui en ſont venues juſqu'à nous. On peut voir ceux qui ont traité cette matiere exprès; comme Voſſius & Uſſérius *de Symbolo*, le P. Alexandre, Diſſert. ſur l'Hiſtoire Eccléſ. t. 1. M. Du Pin, & les Remarques des Peres Bénedictins de ſaint Vanne ſur ſon Ouvrage. On croit que ce fut vers l'an 36 de l'Ere vulgaire, que les Apôtres, avant que de ſe ſéparer, compoſerent le Symbole dont nous parlons.

SYMMAQUE, fameux Traducteur des Livres de l'ancien Teſtament d'Hébreu en Grec. Il étoit Samaritain de naiſſance, & vivoit à la fin du ſecond ſiecle ſous l'Empire de Sévere. Saint Epiphane (8) dit qu'il étoit en réputation dans ſon pays & tenoit rang entre les Sages de Samarie: Mais en ayant voulu devenir le chef & le maître, piqué du refus qu'on lui fit de cette dignité, il quitta Samarie & ſe retira chez les Juifs. Il ſe ſoumit même à y recevoir une ſeconde Circonciſion; car la haine entre les Samaritains & les Juifs étoit telle, qu'ils obligeoient réciproquement ceux qui venoient de l'une ou de l'autre Religion à prendre une ſeconde fois la Circonciſion.

Depuis cela Symmaque embraſſa le Chriſtianiſme (9), & ſe jeta dans la Secte des Ebionites. Ce fut pour défendre ces Hérétiques contre les Catholiques qu'il entreprit une nouvelle Traduction des Livres de l'ancien Teſtament en Grec. Ainſi il s'y étudie à donner au Texte le tour le plus favorable qu'il lui eſt poſſible aux intéreſſés de ſa Secte, qui reconnoiſſoit bien Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, mais ne croyoit pas qu'il fût Dieu, ni le fils de Dieu: Il ne croyoit pas non plus le Jugement dernier, &

(1) *Hieron. Ep.* 61, *c.* 9. (2) *Leo Ep.* 27, *p.* 491, 492. (3) *Vide Baron. an.* 44, §. 17. *Vide Aug. ſerm.* 42, *apud Lovan. &* 241, *in Append. nov. edit. t.* 5. (4) *Ruſin. de Symbolo. Aug. ſerm.* 58. *Leo Ep.* 24, *Hilar. de Trinit. l.* 9. (5) *Aug. l.* 8. *Confeſſ. c.* 2. (6) *Aug. ſerm.* 212. *Hieron. Ep.* 61. *Cyrill. Cathech.* (7) *Ambroſ. Ep.* 7. (8) *Epiphan. de ponder. & menſur.* (9) *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l.* 6, *c.* 17, *& demonſtr. Evang. l.* 7, *c.* 1.

ſoutenoit

ſoutenoit encore diverſes autres erreurs.

La méthode de Symmaque eſt aſſez différente de celle d'Aquila & de Théodotion. Aquila s'étudie à rendre ſervilement & à la lettre le ſens & la ſignification de chaque mot du Texte, ſans ſe mettre beaucoup en peine de la ſuite du diſcours, & du ſens du Texte; en ſorte que ſa Traduction étoit plutôt un Dictionnaire pour apprendre la ſignification littérale des termes, qu'une Traduction pour exprimer le ſens du Texte. Symmaque (1) au contraire s'étudioit beaucoup davantage à exprimer ce qu'il s'imaginoit être le ſens du Texte, que la valeur de chaque mot. Théodotion tient un milieu entre Aquila & Symmaque. Sa Verſion ne reſſemble pas à une Paraphraſe, comme celle de Symmaque, ni à un Dictionnaire, comme celle d'Aquila; il tâche de donner le ſens du Texte Hébreu par des mots Grecs, qui répondent aux Hébreux, autant que le génie des deux langues pouvoit le lui permettre. Nous n'avons plus que des fragmens des Verſions de ces anciens Traducteurs, leſquels ont été ramaſſés avec grand ſoin par le Révérend Pere Dom Bernard de Montfaucon, dans deux volumes *in-folio*, intitulés *Hexaples d'Origene*. Les anciens Peres ont parlé de certains Hérétiques nommés *Symmaquiens*, que quelques-uns ont cru avoir été Diſciples & Sectateurs de Symmaque, l'Interprete dont nous venons de parler.

SYMPHONIE. Ce terme ſe prend ou pour un accord de pluſieurs voix, & un concert de divers inſtrumens, ou pour une ſorte d'inſtrument particulier. Saint Luc xv, 25, le prend au premier ſens, lorſqu'il dit que le frere de l'enfant prodigue retournant des champs, ouït dans la maiſon de ſon pere le concert des inſtrumens, & les cris de joie de ceux qui danſoient, ou les voix de ceux qui chantoient: *Audivit ſymphoniam & chorum*. Daniel (2) le prend dans le ſecond ſens, pour un inſtrument de muſique, qui étoit la vielle, ou quelque choſe d'aſſez approchant. Voyez notre Diſſertation ſur les Inſtrumens de muſique des anciens Hébreux, imprimée à la tête du ſecond Tome des Pſeaumes.

SYNAGOGUE (3). Ce terme Grec ſignifie ou une aſſemblée, ou le lieu de l'aſſemblée. Dans le premier ſens, on l'entend d'ordinaire de l'Egliſe des Juifs, comparée ou oppoſée à celle des Chrétiens. Ainſi l'on dit que la Synagogue eſt eſclave, qu'elle eſt réprouvée, qu'elle eſt la rivale de l'Egliſe Chrétienne. Saint Jean dans l'Apocalypſe (4), parlant des Hérétiques qui corrompoient la ſaine doctrine de Jeſus-Chriſt, les appelle *la Synagogue de Sathan*.

Saint Jérôme dans le Texte Latin de la Vulgate, donne le nom de Princes de la Synagogue, ou de l'aſſemblée, *Principes Synagogæ* (5), aux Principaux des Juifs qui avoient rang dans les aſſemblées du peuple dans le Déſert. On trouve auſſi *Synogoga Deorum*, *Synagoga potentium*, *Synagoga peccatorum*, *Synagoga populi*, *Synagoga ſuperborum*, pour l'aſſemblée des Juges, des Grands, des pécheurs, des ſuperbes, & du peuple. Il eſt fait mention dans les Maccabées (6), *de la Synagogue des Aſſidéens*, qui étoit

(1) *Vide Hieron. Præfat. ad Chronicon. Euſeb. & in Amos* III. (2) *Dan.* III, 5, 7, 10, 15. (3) Συναγωγη. *Synagoga. Heb.* בית תכנסת *Domus congregationis.* (4) *Apoc.* II, 9; III, 9. (5) *Exod.* XXXIV, 31. *Num.* IV, 34; XVI, 2, &c. (6) 1 *Macc.* II, 42.

apparemment une sorte de secte, ou d'ordre de Juifs, qui faisoient une profession particuliere de piété.

SYNAGOGUE signifie plus souvent le lieu où les Juifs s'assembloient pour prier, pour lire & entendre la lecture des livres saints, & les autres instructions. Il en est souvent parlé dans l'Evangile & dans les Actes, parce que Jesus-Christ & les Apôtres alloient ordinairement prêcher dans les Synagogues. L'origine de ces Synagogues n'est pas bien connue, & plusieurs Savans les ont crues assez nouvelles. Cependant on en voit des vestiges dès le temps d'Elisée. Les personnes de piété du temps de ce Prophete, s'assembloient auprès de lui aux jours du Sabbat, pour entendre la lecture de la Loi (1). Judith passa la nuit en oraison dans le lieu de la priere à Béthulie (2). On place d'ordinaire son histoire sous le regne de Manassé. L'Auteur du Pseaume LXXIII (3), décrivant les ravages que l'armée de Nabuchodonosor avoit faits a Jérusalem, dit qu'il brûla les Synagogues du Seigneur. Les Juifs captifs de delà l'Euphrate s'assembloient auprès d'Ezéchiel (4), pour entendre la parole du Seigneur. Mardochée fit venir tous les Juifs de Suses dans le lieu de prieres, pour recommander à Dieu l'entreprise d'Esther (5). L'Auteur du troisieme Livre des Maccabées, qui vivoit sous Ptolémée Philopator Roi d'Egypte (6), assez long-temps avant la persécution d'Antiochus Epiphanes, dit que les Juifs d'Egypte, délivrés du danger dont ils avoient été menacés, établirent près d'Alexandrie un lieu de prieres. Voyez ci-devant *Proseuque*. Saint Jacques dans les Actes (7), dit que Moïse avoit établi dans les temps anciens des gens qui lisoient & *enseignoient ses écrits dans les Synagogues tous les jours de Sabbat*.

Depuis les Maccabées, les Synagogues devinrent si fréquentes dans Israel, qu'il y en avoit presque dans tous les lieux du pays. On dit (8) que dans la seule ville de Jérusalem, il y en avoit jusqu'à quatre cents soixante, ou même quatre cents quatre-vingts. Chaque Corps de métier y avoit la sienne, & les Etrangers mêmes y en bâtirent en particulier pour ceux de leur nation. De là vinrent dans les Actes des Apôtres (9), *les Synagogues des Alexandrins, des Asiatiques, des Ciliciens, des Affranchis, de ceux de Cyrène*, destinées pour ceux de ces villes, ou de ces nations qui se trouvoient à Jérusalem. Nous parlerons ci-après à part de la Synagogue des Affranchis; *Synagoga Libertinorum*.

La Synagogue étoit un édifice public situé au-dedans ou au-dehors de la Ville, & ordinairement dans un lieu élevé. Les Juifs veulent qu'elles dominent tous les autres édifices ou maisons particulieres, & ils ne manquent point à cela, à moins qu'ils n'en soient empêchés par une Puissance supérieure. Pour l'ordinaire elles sont couvertes, à la différence des *Proseuques*, qui sont ordinairement à la campagne, & découvertes. Voyez l'article *Proseuques*. Au milieu de la Synagogue, est une tribune ou pupitre, sur lequel on lit le Livre ou rouleau de la Loi en cérémonie. C'est là où se place celui qui veut parler au peuple. Au fond de la Synagogue, du côté de l'or[illegible] (10), & vis-à-vis

(1) 4 *Reg.* IV, 23. (2) *Judith.* VI, 21. (3) *Psalm.* LXXIII, 8. מועדי אל (4) *Ezech.* XXXIII, 31. (5) *Esth.* IV, 16. (6) 3 *Macc. c. ult.* (7) *Act.* XV, 31. (8) *Gemarr. ad tit. Megilah. c.* 3, *ad tit. Cethuboth. c.* 13. (9) *Act.* VI, 9. (10) *Maimon. apud Joan. Selden. l.* 3, *c.* 16, *n.* 1, *de Synedriis veter. Hebr.*

la porte, qui eſt toujours au couchant, autant que faire ſe peut, eſt l'armoire où ſe conſerve le Livre ou rouleau de la Loi, enveloppé de quelque linge précieux, & chargé d'ouvrage en broderie. Les femmes y ſont ſéparées des hommes, & placées ſur une tribune fermée de jalouſies; enſorte qu'elles peuvent voir, & écouter ſans être vues.

Chaque Synagogue a ſon Chef, ou ſes Chefs & ſes Officiers, en plus grand, ou en moindre nombre, ſelon la qualité des lieux. Il y a un homme nommé *Chazan* (1), qui ordonne & entonne les prieres. Il y a en un autre qui en tient les clefs, & qui en eſt comme le Marguillier; ils l'appelent *Sciamas*, ou *ſerviteur*. Le Prince de la Synagogue, nommé *Archiſynagogus* dans l'Evangile (2), & *Ange de la Synagogue*, ou *Sage*, en Hébreu *Chacham*, préſide aux aſſemblées & aux jugemens qui s'y rendent quelquefois contre ceux qui ont cauſé quelque ſcandale, & violé la Loi dans quelque point important. Ils impoſent aux coupables trente-neuf coups de fouet. Les mêmes Préſidens invitent à parler dans la Synagogue ceux qu'ils en croient capables, & déférent cet honneur aux Etrangers, s'il s'en trouve qui aient le talent de la parole. Ainſi notre Sauveur parla ſouvent dans ces aſſemblées (3); & ſaint Paul étant à Antioche de Piſidie (4), fut invité par les Princes de la Synagogue de leur dire quelque choſe d'édification.

Le nom de *Synagogua*, comme ſignifiant lieu d'aſſemblée, s'emploie auſſi pour marquer les Egliſes Chrétiennes. Par exemple, ſaint Jacques (5): *Si introïerit in conventum veſtrum*, (le Grec lit, *in Synagogam veſtram*) *vir aureum annulum habens*: S'il entre dans votre aſſemblée un homme avec un anneau d'or, &c. Et ſaint Paul (6): *Non deſerentes collectionem noſtram*: (le Grec, *Synagogam noſtram*:) Ne vous ſéparez point de notre aſſemblée.

SYNAGOGUE DES AFFRANCHIS, *Synagoga Libertinorum*, étoit, ſelon pluſieurs Interpretes, celle des Juifs (7), qui, ayant été menés captifs en Italie par Pompée & par Soſius (8), avoient enſuite recouvré leur liberté, & s'étoient retirés à Jéruſalem, lorſque Tibere chaſſa les Juifs de toute l'Italie (9). D'autres veulent que ſaint Luc ait écrit *Lybiſtinorum*, au lieu de *Libertinorum*, & que *Lybiſtini* ſoient les peuples de la Lybie joignant l'Egypte. *Libertini* n'eſt pas un mot Grec, & *Lybiſtini* reviendroit mieux à la ſuite du diſcours de S. Luc. Mais les Manuſcrits ne favoriſent point cette conjecture. Voyez les Commentateurs ſur les Actes VI, 9.

Les Auteurs Juifs (10) donnent cette regle générale pour la conſtruction des Synagogues; par-tout où il y avoit *dix Batelnim*, on devoit bâtir une Synagogue. On diſpute ſur la ſignification de *Batelnim*: Buxtorf (11) a cru que c'étoit des perſonnes gagées pour aſſiſter réglément à l'Office divin, afin qu'il y eût toujours aſſemblée au moins de dix perſonnes. Ligtfoot s'eſt

(1) Léon de Modene, cérémon. des Juifs, part. 1, c. 10. (2) *Matth.* V, 22, 35. (3) *Luc.* IV, 16. *Matth.* IV, 13; IX, 35, *& paſſim.* (4) *Act.* XIII, 13, 14, 15. (5) *Jacob.* II, 2. (6) *Heb.* X, 25. (7) *Act.* VI, 9 (8) *Antiq. l.* 14, *c.* 7, 8, 28, *& de Bello, l.* 1, *c.* 5. *p.* 719. (9) Voyez *Tacit. Annal. l.* 2. *Sueton. in Tiberio, c.* 36, *& Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 5. (10) *Megillah. c.* 1, §. 3. *Maimonid. in Tephill. Vide & Ligtfoot. Harm. c.* 17, *& in Matth.* IV, 23. (11) *Buxtorf. Lexic. Rabbinic. p.* 292.

imaginé que c'étoit les miniſtres & les Officiers de la Synagogue ; mais le ſentiment le plus probable eſt que c'étoient des perſonnes d'un âge mûr, libre & en état d'aſſiſter conſtamment au Service tous les jours d'aſſemblée, qui ſont au moins deux jours ſans le Sabbat, enſorte que ces jours-là il y eût toujours ce nombre d'aſſiſtans, ſans quoi le Service ne ſe pouvoit pas faire. Les trois jours d'aſſemblée ſont le Lundi, le Jeudi & le Samedi, ſans compter les jours de jeûne & de fête ſolemnelle. Ces jours-là on ſe trouve trois fois à la Synagogue, le matin, après midi, & le ſoir; & on y fait la priere. Pour les autres jours, ils prient auſſi trois fois en leur particulier. Voyez ci-devant l'article *Prieres*.

GRANDE SYNAGOGUE. Les Hébreux (1) donnent ce nom à une compagnie de ſix vingts perſonnes, à la tête deſquelles Eſdras étoit au retour de la captivité de Babylone ; cette compagnie étoit principalement établie pour deux choſes: La premiere, pour travailler à rétablir l'obſervation de la Loi ſelon la pratique ancienne, & approuvée avant la captivité, & la ſeconde, à raſſembler en un corps les Livres ſacrés, en compoſer ce qu'on appele le Canon des Ecritures ſacrées, & en donner une édition exacte & correcte. Ils tiennent qu'après Eſdras, Daniel & ſes trois compagnons, Sidrac, Miſac & Abdénago tenoient les premieres places; que Simon le Juſte étoit à la queue de cette aſſemblée ; que tous ces membres étoient contemporains.

Cet arrangement ne peut ſe ſoutenir ſuivant la chronologie, puiſque Simon le Juſte a vécu ſi long-temps après Daniel & Eſdras. Mais les Chronologiſtes Hébreux n'y regardent pas de ſi près. Ce qui paroît plus certain dans tout cela, c'eſt qu'Eſdras ayant commencé la réforme dont nous venons de parler, elle fut continuée par les plus ſages & les plus éclairés des Juifs, & fut enfin achevée, ſur-tout quant au canon des Ecritures ſous Simon le Juſte, lequel fut établi Grand-Prêtre des Juifs l'an du Monde 3702, avant Jeſus-Chriſt 298, avant l'Ere vulg. 202, & qui mourut l'an du Monde 3711, avant Jeſus-Chriſt 289, avant l'Ere vulgaire 292.

SYNTIQUE, dont parle ſaint Paul aux Philippiens (2), étoit une femme illuſtre par ſes vertus & ſes bonnes œuvres, & qui étoit comme à la tête de l'Egliſe de Philippes (3), avec une autre femme nommée Evodie. On croit que ſaint Paul les déſigne par ces paroles : *Aſſiſtez celles qui ont travaillé avec moi pour l'établiſſement de l'Evangile*. Mais il étoit ſurvenu entre elles quelque difficulté & quelque brouillerie, & l'Apôtre les prie de *ſe réünir dans les mêmes ſentimens en notre Seigneur*. On ne ſait aucune autre particularité de leur vie. Syntique eſt marquée au nombre des Saintes au 22 de Juillet, & les Martyrologes portent que ſon Corps repoſe à Philippes en Macédoine.

SYRACUSE, ville très-célebre en Sicile, ſituée ſur la côte orientale de cette Iſle. Saint Paul y aborda en allant à Rome (4), & y demeura trois jours. De là il alla à Rhege, l'an 62 de l'Ere vulgaire.

SYRIE, nommée dans l'Hébreu *Aram* (5) du nom du Patriarche qui en peupla les principales Provinces. Nous en avons déjà

(1) *Daxia. Gan. 2. Chronic. Buxtorf. Tiberius, c. 10.* (2) *Philipp* IV, 2. (3) *Chryſoſt. Theodoret. Eſt. Zanch. Menoch. &c. in Philipp.* IV. (4) *Act.* XXVIII, 22. (5) *Geneſ.* X, 22. ארם *Aram.*

parlé ſous l'article d'*Aram*. Les *Araméens*, ou les Syriens occupoient la Méſopotamie, la Chaldée, une partie de l'Arménie, la Syrie proprement dite, compriſe entre l'Euphrate à l'orient, la Méditerranée à l'occident, la Cilicie au nord, la Phénicie, la Judée & l'Arabie Déſerte au midi. Les Hébreux étoient Araméens d'origine, puiſqu'ils venoient de Méſopotamie, & qu'il eſt dit que Jacob étoit *un pauvre Araméen* (1). Il eſt pourtant certain qu'il ne deſcendoit pas d'*Aram*, mais d'*Arphaxad*, autre fils de Sem. Amos (2) ſemble dire que le Seigneur *a fait venir Aram de Kir, comme les Philiſtins de Caphtor*; c'eſt-à-dire, qu'Aram ou ſes deſcendans ſont venus habiter dans la Syrie, après avoir quitté le voiſinage du fleuve Cyrus, qui eſt dans l'Arménie.

LA SYRIE DES DEUX FLEUVES, ou LA MESOPOTAMIE DE SYRIE, comme elle eſt nommée dans la Vulgate, ou *Aram Naharaïm*, comme elle eſt appellée dans l'Hébreu (3), eſt compriſe entre les fleuves de l'Euphrate & du Tigre.

LA SYRIE DE DAMAS (4), eſt celle dont Damas étoit la Capitale, & qui s'étendoit à l'orient le long du Liban. Ses limites ne ſont point fixes; elles ont varié ſelon que les Princes qui ont regné à Damas, ont été plus ou moins puiſſans.

LA SYRIE DE SOBA (5), ou ZOBA, ou DE SOBAL, comme l'appellent les Septante, étoit apparemment la *Célé-Syrie*, ou la *Syrie Creuſe*. Sa Capitale étoit *Soba*, ville inconnue, à moins que ce ne ſoit la même ville que *Hoba* ou *Hobal*, à la gauche; c'eſt-à-dire, au nord de Damas (6). Voyez *Hoba* ou *Abila*.

LA SYRIE DE MAACHA (7), ou *de Beth Maaca*, ou *de Machati*, étoit auſſi vers le Liban. Voyez 2 *Reg.* X, 6, 8, & 3 *Reg.* XIII, 20, & 4 *Reg.* XV, 29. Elle s'étendoit au-delà du Jourdain, & fut donnée à Manaſſé. *Deut.* III, 14; & *Joſue* XII, 4. Voyez *Maacha*.

LA SYRIE DE ROHOB (8), étoit cette partie de la Syrie dont Rohob étoit la Capitale. Or Rohob étoit à l'extrêmité ſeptentrionale de la Terre promiſe, *Num.* XIII, 21, ſur le chemin, ou ſur le défilé qui conduiſoit à Emath. Elle fut donnée à la Tribu d'Aſer (9), & elle eſt jointe à Aphec, qui étoit dans le Liban. *Laïs*, nommée autrement *Dan*, ſituée aux ſources du Jourdain, étoit dans la contrée de Rohob (10). Adarézer Roi de la Syrie de Soda, étoit fils de Rohob, ou peut-être originaire de la Ville de ce nom (11). Les Ammonites appellerent à leur ſecours contre David, le Syrien de Rohob, celui de Maacha, & celui d'Iſtob (12).

LA SYRIE DE TOB (13), ou D'ISTOB, ou DE LA TERRE DE TOB (14), ou DES TUBIENIENS, comme ils ſont appelés dans les Maccabées (15), étoit aux environs du Liban, & à l'extrêmité ſeptentrionale de la Paleſtine. Voyez

(1) *Deut.* XXVI, 5. *Syrus perſequebatur patrem meum. Heb. Syrus oppreſſus pater meus.* (2) *Amos* IX, 7. (3) ארם נהרים *Aram Naharaïm.* (4) ארם דמשק *Aram Dameſchek.* (5) ארם צובה *Aram Soba*, ou *Zoba.* (6) *Geneſ.* XIV, 15. (7) ארם מעכא *Aram Maacha.* (8) ארם רחוב *Aram Rohob*, ou *Rochoh.* (9) *Joſue* XIX, 28, 32, & XXI, 31. *Judic.* I, 31. (10) *Judic.* XVIII, 28. (11) 2 *Reg.* VIII, 3, 12. (11) 2 *Reg.* XX, 6, 8. (13) 2 *Reg.* X, 6, 8. ארם עשטוב *Aram Iſtob.* (14) *Judic.* XI, 3, 5. (15) 1 *Macc.* V, 13, & 2 *Macc.* XII, 17.

Tob. Jephté chaſſé de Galaad, ſe retira dans le pays de Tob. *Judic.* XI. 3, 5.

LA SYRIE D'EMATH, eſt celle dont la ville d'Emath ſur l'Oronte, étoit la Capitale. Voyez *Emath.*

LA SYRIE ſimplement, marque le Royaume de Syrie, dont Antioche devint la Capitale, depuis le regne des Séleucides. Avant ce temps, il eſt rare de trouver le nom de Syrie mis abſolument; on déſigne ordinairement les Provinces de Syrie par la ville qui en étoit la Capitale.

LA CÉLÉ-SYRIE, ou BASSE SYRIE, eſt connue dans plus d'un endroit des Maccabées (1). Le nom de *Célé-Syrie*, ſelon la force du Grec, ſignifie *la Syrie Creuſe*, *Syria Cava*, ou Profonde. Elle peut être conſidérée ou dans un ſens propre & reſſerré, & alors elle ne comprend que ce qui eſt entre le Liban & l'Antiliban; ou dans un ſens plus étendu, & alors elle comprend tout le pays qui obéiſſoit aux Rois de Syrie, depuis Séleucie, juſqu'à l'Arabie & l'Egypte. C'eſt ce que nous apprenons de Strabon. Nous avons déja remarqué que la Syrie de Soba étoit à-peu-près la même que la Syrie Creuſe, ou la Célé-Syrie.

LA SYRIE DE PALESTINE, *Syria Palæſtina*, eſt connue dans quelques Anciens (2); & Joſeph lui-même (3) comprend quelquefois la Paleſtine ſous la Syrie. C'eſt que cette Province fut long-temps ſous la domination des Rois de Syrie, & qu'ils y établirent des Gouverneurs, qui ſe diſoient Gouverneurs de Syrie.

Nous avons parlé aſſez au long des Rois *Bénadad*, *Haſael*, *Adarézer*, *Adad*, *Razin*, & autres Rois de Syrie. On peut voir leurs articles. Comme on ne ſait ni la ſucceſſion de ces Princes, ni la durée de leur regne, on n'en ſauroit donner une liſte: mais nous donnerons ci-après celle des Rois de Syrie connus ſous le nom de *Séleucides*.

La Syrie dans les commencemens, fut gouvernée par ſes propres Rois, qui regnoient chacun dans leurs villes & dans leur canton. David les aſſujettit (4) vers l'an du Monde 2960, avant Jeſus-Chriſt 1040, avant l'Ere vulgaire 1044, & encore en 2969, avant Jeſus-Chriſt 1031, avant l'Ere vulgaire 1035, à l'occaſion de la guerre qu'il fit aux Ammonites, auxquels les Syriens voulurent donner du ſecours (5). Ils demeurerent dans l'obéiſſance juſqu'après la mort de Salomon (6). Alors ils ſecouerent le joug, & ne purent être réduits à leur devoir, que par Jéroboam II. Roi d'Iſrael (7), qui commença à regner en 3179, avant Jeſus-Chriſt 821, avant l'Ere vulgaire 825. Raſin Roi de Syrie, & Phacée Roi d'Iſrael, ayant déclaré la guerre à Achab Roi de Juda, ce Prince ſe vit obligé, pour ſe délivrer de ces deux ennemis, de recourir à Téglatphalaſſar Roi d'Aſſyrie (8), qui fit mourir Raſin, prit Damas, & tranſporta les Syriens de ce pays-là, au-delà de l'Euphrate. Depuis ce temps, la Syrie demeura aſſujettie aux Rois d'Aſſyrie.

(1) 1 *Macc.* X, 69. 2 *Macc.* III, 5, 8; IV, 4; VIII, 8. Κοιλη-Συρία. *Cœle-Syria. Strabo, l.* 16. Γ' δίας ἡ τῶν Λιβάνου, καὶ Ἀντιλιβάνου ἀφορισμένη. (2) *Herodot. l.* 3, *c.* 5, *& l.* 2, *c.* 104, *&c. Ammian. Marcell. l.* 14, *hiſt.* (3) *Antiq. l.* X, *c.* 7, *& de Bello, l.* 5, *c.* 14. (4) 2 *Reg.* VIII, 5. (5) 2 *Reg.* X, 6, 8, 13, 18, 19. (6) An du Monde 3029, avant J. C. 971, avant l'Ere vulg. 975. (7) 4 *Reg.* XIV, 24, 25. (8) 4 *Reg.* XV. An du M. 3245, avant J. C. 755, avant l'Ere vulg. 759.

Elle paſſa enſuite ſous la domination des Chaldéens, puis ſous celle des Perſes, & enfin ſous celle d'Alexandre le Grand, ſujette à toutes les révolutions des grands Empires de l'Orient.

Après la mort d'Alexandre le Grand, arrivée l'an du Monde 3681, avant Jeſus-Chriſt 319, avant l'Ere vulgaire 323, ſon Empire fut partagé entre ſes principaux Officiers, qui d'abord ſe contenterent du titre de Gouverneurs, & prirent enſuite celui des Rois. *Séleucus I.* ſurnommé *Nicator*, ou *Nicanor*, Chef de la famille des Rois *Séleucides*, prit le diadême, & le nom de Roi de Syrie en 3682, & regna quarante-deux ans. Mort en 3724, avant Jeſus-Chriſt 276, avant l'Ere vulgaire 280.

Antiochus I. ſurnommé *Soter*, regna dix-neuf ans; depuis l'an du Monde 3724, juſqu'en 3743.

Antiochus II. ſurnommé *le Dieu*, regna quinze ans; depuis l'an du Monde 3743, juſqu'en 3759.

Séleucus II. ſurnommé *Callinicus*, ou *Pogon*, c'eſt-à-dire, le Barbu, regna vingt ans; depuis l'an du Monde 3758, juſqu'en 3778.

Séleucus III. ſurnommé *Keraunos*, ou *la Foudre*, regna trois ans; depuis l'an du Monde 3778, juſqu'en 3781.

Antiochus III. ſurnommé *le Grand*, regna trente-ſix ans; depuis l'an du Monde 3781, juſqu'en 3817.

Séleucus IV. ſurnommé *Philopator*, regna douze ans; depuis l'an du Monde 3817, juſqu'en 3828.

Antiochus IV. ſurnommé *Epiphanes*, fils d'Antiochus le Grand, & frere de Séleucus IV. regna onze ans; depuis l'an du Monde 3828, juſqu'en 3840.

Antiochus V. ſurnommé *Eupator*, regna deux ans; depuis l'an du Monde 3840, juſqu'en 3842.

Démétrius I. ſurnommé *Soter*, fils de Séleucus IV. regna douze ans; depuis l'an du Monde 3842, juſqu'en 3854.

Démétrius II. ſurnommé *Nicanor*, regna dix ans dans le trouble. Il eut pour compétiteurs *Alexandre Balas* ou *Ballés*, & *Antiochus le Dieu*, fils de Balas. Démétrius Nicanor mourut en 3864, Alexandre Balas en 3859, & Antiochus le Dieu ſon fils, ayant commencé à regner, ſous la Régence de Tryphon, en 3860, fut tué en 3861; & le Royaume fut uſurpé par Tryphon, qui fut mis à mort en 3866.

Antiochus VI. ſurnommé *le Pieux*, ou *Soter*, ou *Sidétés*, c'eſt-à-dire, le pêcheur ou le chaſſeur, frere de Démétrius Nicanor, regna environ dix ans, depuis 3864, juſqu'en l'an 3873, qu'il fut mis à mort par les Parthes.

Démétrius II. ſurnommé *Nicanor*, étant remonté ſur le trône, eut pour concurrent *Alexandre Zébina*. Démétrius fut vaincu & mis à mort en 3878, & Zébina en 3882.

Séleucus V. fils de Démétrius Nicanor, regna deux ans dans le trouble; depuis l'an du Monde 3878, juſqu'en 3880.

Antiochus VII. ſurnommé *Gryphus* ou *Philométor*, dépouilla Zébina en 3882, & regna huit ans en paix, juſqu'en 3890. Alors *Antiochus* ſurnommé *de Cyzique*, ſon frere, s'éleva contre lui, & le vainquit en 3892. Ils partagerent le Royaume. *Antiochus Gryphus* mourut en 3910, ayant regné en tout vingt-neuf ans; & *Antiochus de Cyzique* ſon frere, fut vaincu & mis à mort la même année, par Séleucus fils de Gryphus.

Séleucus VI. fils de Gryphus, ne regna qu'un an. Il fut vaincu & dépouillé du Royaume en 3911,

par *Antiochus Euſebes* ou *le Pieux*, fils de ſon oncle Antiochus de Cyzique ; & il fut mis à mort la même année 3911, à Mopſueſte en Cilicie.

Antiochus VIII. ſurnommé *le Pieux*, regna dans le trouble environ deux ans. Il eut pour concurrens *Antiochus* & *Philippe*, freres de Séleucus ſon oncle, & *Démétrius Eucærus*, fils d'Antiochus Gryphus, qui le vainquit, & l'obligea de ſe ſauver chez les Parthes, l'an du Monde 3912.

Ainſi la Syrie fut partagée entre *Philippe* & *Démétrius Eucærus*. Celui-ci regna à Damas. Mais les Syriens voyant que le Royaume étoit ruiné par les guerres civiles, qui avoient été entre les divers concurrens qui s'étoient conteſté le Royaume pendant tant d'années, eurent recours à une Puiſſance étrangere, pour ſoutenir leur Monarchie. Les uns vouloient qu'on appellât Mitrhidate, & les autres, Ptolémée Lathure Roi d'Egypte. Enfin ils s'accorderent tous à faire venir Tigrane Roi d'Arménie, qui gouverna la Syrie pendant dix-huit ans ; depuis l'an du Monde 3921, juſqu'en 3939.

Antiochus IX. ſurnommé *l'Aſiatique*, & ſon frere, fils d'Antiochus le Pieux, qui poſſédoient encore cette partie de la Syrie qui n'étoit point occupée par Tigrane, allerent à Rome en 3932, pour demander au Sénat le Royaume d'Egypte, qu'ils prétendoient leur appartenir par le droit de leur mere Cléopatre, ſurnommée Sélene. Mais Tigrane ayant fait mourir Sélene en 3934, Antiochus l'Aſiatique perdit l'eſpérance qu'il avoit eue d'obtenir le Royaume d'Egypte, & revint en Syrie en 3935, où il regna pendant quatre ans, juſqu'à ce que Pompée ayant réduit la Syrie en Province des Romains, l'an du Monde 3939, cette Monarchie fut entierement éteinte, après avoir ſubſiſté pendant deux cents cinquante-ſept ans.

SYRO-PHÉNICIE. C'eſt la Phénicie proprement dite, dont Sidon étoit la Capitale, & qui ayant été unie par droit de conquête, au Royaume de Syrie, joignit ſon ancien nom de *Phénicie* à celui de *Syrie* ; de même que la *Paleſtine* fut ſurnommée *de Syrie*, parce qu'elle étoit conſidérée comme faiſant partie de la Syrie. Dans l'Evangile (1), la *Chananéenne* eſt nommée *Syro-Phénicienne* par ſaint Marc, parce qu'elle étoit de Phénicie, qui étoit alors regardée comme faiſant partie de la Syrie, & obéiſſant au Gouverneur de cette Province. Saint Matthieu (2), qui avoit écrit en Hébreu, ou en Syriaque, l'appelle *Chananéenne*, parce que ce pays étoit véritablement peuplé de Chananéens, Sidon étant le fils aîné de Chanaan (3).

(1) *Marc.* VII, 16. (2) *Matth.* XV, 22, 24. (3) *Geneſ.* X, 15.

TAB

TABATHE, bourgade à cinq milles de la ville de Gaze, vers le midi. C'eſt à Tabathe que ſaint Hilarion avoit pris naiſſance (1). Nicéphore Caliſte (2) met *Tabathe*, ou, comme il l'appelle, *Thabaſe*, à quinze milles de Gaze.

TABÉE, fils de Nachor, & de Roma ou Rama, ſa concubine. *Geneſ.* XXII, 24.

I. TABÉEL, fut un de ceux qui s'oppoſerent au rétabliſſement du Temple. 1 *Eſdr.* IV, 7.

II. TABÉEL. Les Rois Raſin & Phacée ayant déclaré la guerre à Achab, avoient réſolu de mettre ſur le trône de Juda *le fils de Tabéel* (3). On n'a aucune connoiſſance de cet homme que par ce ſeul endroit.

TABÉÉRA, campement des enfans d'Iſrael dans le Déſert. *Num.* XI, 3. *Deut.* IX, 22. Il eſt nommé *Incendium* dans le Latin; & c'eſt la ſignification littérale du terme Hébreu *Tabééra*. On lui donna ce nom, parce que le feu ſortit du Tabernacle du Seigneur, & brûla une grande partie du camp d'Iſrael, en punition des murmures du peuple. *Num.* XI, 1, 2, 3, 4.

TABERNACLE; en Latin, *Tabernaculum*; en Grec, *Scéné*; en Hébreu, *Hoel* (4). Ce terme ſignifie proprement *une tente*. Les anciens Patriarches ont habité dans des tabernacles, c'eſt-à-dire, dans des tentes. Il y avoit dans le camp d'Iſrael, du temps de Moïſe, deux tabernacles ou tentes, dont il eſt ſouvent fait mention dans l'Ecriture. Le premier nommé *Tabernaculum conventûs*, la tente de l'aſſemblée, où le peuple s'aſſembloit pour ſes affaires ordinaires; le ſecond, *Tabernaculum Teſtimonii*, la Tente du Témoignage, ou le Tabernacle du Seigneur, ou ſimplement le Tabernacle, qui étoit le lieu où les Iſraélites durant leur voyage du Déſert, faiſoient leurs principaux actes de Religion, offroient leurs ſacrifices, & adoroient le Seigneur.

Voici la deſcription de ce Tabernacle (5): C'étoit un quarré oblong, de trente coudées de longueur, & de dix de largeur & de hauteur. Il étoit partagé en deux parties. La premiere s'appeloit le Saint, qui avoit vingt coudées de long, & dix de large. C'eſt là où étoient placés la table des Pains de propoſition, le Chandelier d'or à ſept branches, & l'Autel d'or, où l'on ſervoit le parfum. La ſeconde partie étoit le Sanctuaire, ou le Saint des Saints, long de dix coudées, & large auſſi de dix coudées. C'eſt là où étoit l'Arche d'Alliance. Le Sanctuaire étoit ſéparé du Saint par un voile précieux, qui pendoit à quatre colonnes de bois de ſéthim couvertes de lames d'or; & le Saint étoit auſſi fermé par-devant par un autre voile ſuſpendu à cinq colonnes de bois de ſéthim couvertes de lames d'or, ayant les baſes d'airain.

Le Tabernacle étoit fermé du

(1) *Hieron. vita S. Hilarionis.* (2) *Nicephor. Caliſt. hiſt. l.* 9, *c.* 15. (3) *Iſai.* VII. (4) אהל *Ohel*, Σκηνη *Tabernaculum*. (5) *Vide Exod.* XXVI, XXVII.

côté de l'occident, du ſeptentrion &.du midi, par des ais de bois de ſéthim couverts de lames d'or, ayant leurs baſes d'airain. Ces ais étoient au nombre de huit du côté de l'occident, & il y en avoit vingt tant du côté du ſeptentrion, que du côté du midi. Ils étoient tous d'une égale hauteur, c'eſt-à-dire, de dix coudées, & d'une coudée & demie de l'arge, & emboités l'un dans l'autre par deux ténons, l'un en haut, & l'autre en bas. Et comme toute la machine du Tabernacle étoit amovible, & devoit ſe démonter ſouvent, ces ais étoient portés par deux baſes, où il y avoit deux mortaiſes, dans leſquelles ils s'emboitoient; & pour les ſoutenir, il y avoit à chacun cinq anneaux d'or à différente diſtance, dans leſquels on paſſoit cinq bâtons de bois de ſéthim couverts de lames d'or, qui ſoutenoient toute la machine.

Le Tabernacle n'avoit aucun jour. Il étoit couvert de divers rideaux (1), dont les premiers de dedans étoient de couleur d'hyacinthe, rayés de pourpre, d'écarlatte, ou de cramoiſi. Au-deſſus de ces voiles, il y en avoit d'autres de poil de chevre qui empêchoient que la pluie ne pénétrât, & ne mouillât les voiles précieux qui étoient au-deſſous. Ceux-ci ne pendoient pas par-devant, mais ſeulement par les côtés, & par derriere; en ſorte qu'on voyoit à l'entrée du Tabernacle, le premier voile précieux dont nous avons parlé, & qui en formoit l'entrée. Au-deſſus de ces voiles de poil de chevre, il y en avoit deux autres, l'un compoſé de peaux de moutons teintes en rouge, & l'autre de peaux de moutons teintes de couleur d'hyacinthe, ou bleu céleſte. Ainſi le Tabernacle étoit couvert de quatre rideaux. Le premier, & le plus précieux, étoit de couleur de pourpre, d'hyacinthe & de cramoiſi. Le ſecond étoit de poil de chevre: le troiſieme, de peaux de moutons, avec leurs toiſons teintes en rouge; le quatrieme, auſſi de peaux de moutons teintes en couleur d'hyacinthe ou bleu fort foncé.

Autour du Tabernacle regnoit un grand parvis quarré oblong, de la longueur de cent coudées, & de la largeur de cinquante (2). Tout cet eſpace étoit environné de colonnes revêtues de lames d'argent, avec leurs chapiteaux de même matiere; mais leurs baſes étoient d'airain. Il y avoit dix colonnes du côté de l'occident, ſix du côté de l'orient, vingt du côté du ſeptentrion, & vingt du côté du midi. A ces colonnes pendoient des rideaux faits de fil de lin retors en maniere de réſeau, qui environnoient le Tabernacle de tous côtés, à l'exception de l'entrée du parvis, qui étoit fermée par un autre rideau plus précieux, d'hyacinthe, de pourpre & d'écarlatte en ouvrage de broderie. Cette entrée avoit vingt coudées de large; & le voile dont nous avons parlé, avoit la même longueur, & étoit ſoutenu par quatre colonnes revêtues de lames d'argent, avec leurs chapiteaux & leurs baſes d'airain.

C'eſt dans ce parvis, & vis-à-vis l'entrée du Tabernacle, ou du Saint, qu'étoit placé l'Autel des holocauſtes (3), ſur lequel on brûloit toutes les victimes qui étoient offertes au Seigneur. Il y avoit auſſi une piſcine & une fontaine pour l'uſage des Prêtres. Il étoit permis aux Laïcs d'amener leurs hoſties juſqu'à l'Autel. Là on les égorgeoit, on les dépouilloit, & on les offroit au Seigneur ſui-

(1) *Exod.* XXVI, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Exod.* XXVII, 9, 10, 11, 12, *&c.* (3) *Exod.* XXVII, 1, 2, 3, *&c.*

vant les diverſes cérémonies marquées dans le Lévitique. Voyez ci-devant les articles *Autel des holocauſtes*, *Prêtres*, *Sacrifices*, &c.

Le Tabernacle étoit poſé de maniere que l'entrée regardoit l'orient, le Sanctuaire le couchant, & les deux côtés, le ſeptentrion & le midi. Cette Tente étoit comme le palais du Très-Haut, la demeure du Dieu d'Iſrael, qui étoit conſidéré comme au milieu du camp de ſon peuple. Autour de lui, étoient campées toutes les Tribus, ſelon leur rang. Juda, Zabulon & Iſſachar étoient à l'orient (1); Ephraïm, Benjamin & Manaſſé étoient à l'occident; Dan, Aſer & Néphtali étoient au ſeptentrion; Ruben, Siméon & Gad étoient au midi. La Tribu de Lévi comme étant toute entiere occupée au ſervice du Seigneur, étoit répandue tout autour du Tabernacle, en ſorte que Moïſe & Aaron étoient à l'orient; la famille de Gerſon, à l'occident; celle de Mérari, au ſeptentrion; & celle de Caath, au midi.

Les Prêtres entroient tous les jours au matin dans le Saint, pour y préſenter le parfum, & pour y éteindre les lampes; & le ſoir ils y entroient, pour les allumer. Tous les matins ils offroient un agneau en holocauſte ſur l'Autel d'airain, & tous les ſoirs ils en offroient un autre ſur le même Autel.

Le Tabernacle de l'Alliance fut érigé & conſacré au pied du mont Sinaï, le premier jour du premier mois de la ſeconde année après la ſortie d'Egypte, l'an du Monde 2514, avant Jeſus-Chriſt 1486, avant l'Ere vulgaire 1490.

Spencer (2) a prétendu montrer que le Tabernacle de l'Alliance dans lequel Moïſe avoit enfermé l'Arche, le Chandelier d'or, les Autels des pains de Propoſition, des holocauſtes & du parfum, & où il vouloit que les Iſraélites rendiſſent au Seigneur leurs adorations & leur culte public & ſolemnel; que ce Tabernacle, dis-je, que l'Arche, les Chérubins & tout le reſte, n'étoient qu'une imitation du culte, que les Egyptiens & d'autres Peuples idolatres rendoient à leurs Dieux, & que le Seigneur ne les ordonna à ſon Peuple que par pure condeſcendance, & dans la vue de mettre une barriere au penchant qu'ils avoient à l'idolatrie, en ſanctifiant ces uſages, & en les rectifiant par le retranchement des pratiques impies, ſuperſtitieuſes & idolatres, dont les Païens les accompagnoient.

Il tâche de prouver ce ſentiment par le parallele qu'il fait des Temples portatifs des Païens, des Tentes dans leſquelles ils enfermoient ce qu'ils avoient de plus ſaint & de plus inviolable dans leur Religion. Il lui eſt aiſé de montrer que les Gentils portoient leurs Dieux dans leurs voyages, dans des Proceſſions, ſur les épaules des Prêtres. Apulée décrit la pompe ou la proceſſion de la Déeſſe Iſis; (3) Virgile parle des Divinités Troyenes qu'Enée porta dans tous ſes voyages (4).

Errantesque Deos, agitataque numina Trojæ.

Il ſe fonde ſur le fameux paſſage d'Amos (5): *Maiſon d'Iſrael m'avez-vous offert des ſacrifices & des oblations pendant quarante ans dans le déſert? Mais vous avez porté le Tabernacle de Moloch, & l'Autel de votre Dieu Rempham, ces figu-*

(1) *Num.* 11, 1, 2, 3, &c. (2) *Spencer. de legib. Hebr. Ritual. Diſſer.* 1, *l.* 3. (3) *Apulæi Metamorph. l.* XI. (4) *Virgil. Æneid... l.* 6, 38. (5) *Amos* V, 26. *Act.* VII, 41.

res que vous avez faites pour les adorer. Voilà, dit-il, le Tabernacle de Moloch & de Rempham que les Iſraélites portent dans le déſert aux yeux même de Moïſe. Pour guérir donc cet entêtement prodigieux qu'ils avoient pour les Divinités ſenſibles, & pour leur culte, Moïſe leur accorde un Tabernacle, une Arche, des Sacrifices & des pratiques ſemblables à celles des Idolâtres, mais épurées de ſuperſtition & d'idolatrie. C'eſt le ſentiment de ce Savant.

TABERNACLE DE MOLOCH. Voyez ci-devant les articles *Niches*, & *Moloch*, & *Socoth-Bénoth*.

TABERNACLE dans le ſens d'une *demeure*, ou d'une *maiſon*. Les Livres de l'Ancien Teſtament ſont pleins de cette expreſſion : *Iſrael demeura en paix dans ſes Tabernacles ; Iſrael, retournez dans vos Tabernacles* : *Japhet demeurera dans les Tabernacles de Sem ; Chacun s'en retourna dans ſes Tabernacles.* Ces manieres de parler doivent s'entendre à la lettre dans certains cas : par exemple, lorſqu'on parle des Patriaches qui ont vécu dans la terre de Chanaan, avant leur entrée en Egypte. Leur demeure ne fut que ſous des tentes ; ils ne bâtirent point de maiſons, & ne demeurerent point dans les Villes : On doit l'expliquer de même quand il eſt queſtion d'une armée en campagne, qui s'enfuit dans ſes Tabernacles, ou dans ſes tentes ; mais dans une infinité d'autres endroits le mot *Tabernacle*, ou *Tente*, doit s'entendre d'une maiſon : Le long temps que les Hébreux avoient demeuré ſous des tentes avant leur venue en Egypte, & depuis leur ſortie de ce pays dans leur voyage du Déſert, mit ces expreſſions en uſage dans le langage populaire.

On donne auſſi ce nom au Temple de Salomon, quoique bâti d'une maniere très-ſolide, parce qu'il avoit dans ſa conſtruction beaucoup de rapport au Tabernacle dreſſé par Moïſe. Par exemple (1), David dit qu'il ne ſe donnera aucun repos qu'il n'ait bâti *un Tabernacle au Seigneur.* Ailleurs (2) l'Auteur du Pſeaume ſoixante & treize dit que les Chaldéens ou les Syriens ont *ſouillé le Tabernacle du Seigneur.*

TABERNACLE ſe met quelquefois pour le Ciel, pour la demeure des bienheureux (3). *Seigneur, qui habitera dans votre Tabernacle ?... Celui qui a les mains innocentes & le cœur pur.* Et ailleurs (4) : *Seigneur, j'habiterai éternellement dans vos Tabernacles.* Et encore (5), *que vos Tabernacles ſont aimables ! mon ame tombe en défaillance dans l'ardent déſir qui la tranſporte* de ſe rendre *dans vos Parvis.* J'avoue que ces paſſages peuvent auſſi s'expliquer à la lettre du Temple de Jéruſalem. Mais il paroît par les Auteurs du Nouveau Teſtament que les Juifs entendoient ſouvent le Ciel ſous ſes manieres de parler : Par exemple, le Sauveur nous conſeille de nous faire des amis des richeſſes d'iniquités, *afin qu'ils nous reçoivent dans les Tabernacles éternels* (6). Et ſaint Paul aux Hébreux (7) dit que Jeſus-Chriſt eſt le Grand-Prêtre *du vrai Tabernacle* bâti, non de la *main des hommes, mais de celle de Dieu.* Et encore (8) : *Amplius & perfectius Tabernaculum non manu factum, &c.* Voyez auſſi Apoc. XIII, 6 ; XXI, 3. Le même ſaint Paul parle de ſon corps comme d'une Tente ou *d'un Tabernacle : Nous autres qui ſommes*

(1) *Pſalm.* CXXXI, 3. (2) *Pſalm.* LXXIII, 7. (3) *Pſalm.* XIV, 6. (4) *Pſalm.* IX, 5. (5) *Pſalm.* LXXXIII, 2. (6) *Luc.* XVI, 9. (7) *Hebr.* VIII, 2. (8) *Hebr.* IX, 11.

dans cette tente, nous gémiſſons, &c. (1) & ſaint Pierre (2), *Tandis que je ſuis dans cette Tente*, je crois qu'il eſt juſte de vous avertir, &c. Et encore (3). *Cette Tente doit être bientôt renverſée.*

Le Tabernacle de David que Dieu doit relever, Amos IX, 11, & Act. XV, 16, n'eſt autre que l'Égliſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt la maiſon de Jeſus-Chriſt, rejeton de David & héritier des promeſſes qui ont été faites à ce Patriarche.

La Fête des Tabernacles, nommée dans l'Evangile (4) la *Scenopegie*, qui ſignifie en Grec, la Fête où l'on dreſſe des tentes. Le nom de *Scenopegia* ſe trouve auſſi dans les Maccabées (5). Les Hébreux l'appellent (6) *Chag-haſſuchoth*, *la Fête des Tentes*, parce qu'elle ſe célébroit ſous des tentes de verdure, en mémoire de la demeure que les Iſraélites avoient faite ſous des tentes dans le déſert (7). C'étoit une des trois grandes Solemnités des Hébreux, où tous les mâles étoient obligés de ſe préſenter devant le Seigneur. Elle ſe célébroit après les moiſſons, le quinzieme jour du mois Tizri, qui étoit le premier de l'année civile, & qui répond à la Lune de Septembre. On y rendoit graces à Dieu de toute la récolte qu'on avoit faite (8). La Fête duroit huit jours : mais le premier & le dernier jour étoient les plus ſolemnels. *Levit.* XXIII, 34, 35, &c. Il n'étoit pas permis d'y travailler, & on y offroit des ſacrifices particuliers, dont nous donnerons le détail ci-après.

Le premier jour de la Fête (9), on prenoit de branches des plus beaux arbres, avec leur fruit, des branches de palmier, des rameaux des arbres les plus touffus, & des ſaules qui croiſſent le long des torrens ; on choiſiſſoit les plus belles de ces branches, on les portoit en cérémonie à la Synagogue, & on faiſoit ce qu'ils appeloient *Lulab* ; c'eſt-à-dire, en tenant de la main droite une branche de palmier, trois branches de mirthe, & deux de ſaule liées enſemble, & ayant dans leur main gauche une branche de citronier avec ſon fruit, ils les approchoient les unes des autres, en les agitant vers les quatre parties du monde, & en chantant quelques cantiques. On appeloit auſſi ces rameaux *Hoſanna*, parce qu'en les portant & les agitant, ils crioient *Hoſanna*, à-peu-près comme firent les Juifs à l'entrée de Notre Seigneur à Jéruſalem (10). Le huitieme jour, on faiſoit cette cérémonie plus ſouvent, & avec plus de ſolemnité que les autres jours de la Fête. C'eſt pourquoi ils appeloient ce jour-là, *Hoſanna Rabba*, la grande Hoſanna.

Les Juifs enſeignent que chaque Iſraélite étoit obligé d'apporter dès le matin du jour de la Fête, ces branches d'arbres dont nous avons parlé, ſous peine de ne pas manger ce jour-là ; alors on faiſoit une proceſſion autour de l'Autel des holocauſtes, en remuant ces branches, & en chantant. A préſent ils portent ces branches dans leur Synagogue, & font proviſion d'oranges & de citrons dans les pays où il n'en croît point, afin qu'il ne manque rien à cette Fête. Ils font en cérémonie le tour du pupitre, qui eſt au milieu de la Sy-

(1) 2 *Cor.* V, 4. (2) 2 *Petr.* I, 13. (3) *Ibid.* *v.* 14. (4) *Joan.* VII, 2. Σκηνοπηγία. (5) 1 *Macc.* X, 21. 2 *Macc.* I, 8, 18. (6) חג־הסכות *Chag-Haſſuchot.* (7) *Levit.* XXIII, 42, 43, 44. (8) *Exod.* XXIII, 16. (9) *Levit.* XXIII, 40. 2 *Eſdr.* VIII, 16. (10) *Matth.* XXI, 8, 9.

nagogue, au moins une fois par jour, & ils ne mangent point qu'ils ne l'aient fait.

Le Pſeaume CXVII. *Confitemini Domino, quoniam bonus..... Dicat nunc Iſrael quoniam bonus, &c.* paroît avoir été chanté à la Fête des Tabernacles. Le Pſalmiſte y fait une alluſion viſible dans les verſets 23, 24, 25, 26. *O Seigneur, ſauvez-moi; ô, Seigneur, donnez-moi un heureux ſuccès : Béni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur.* L'Hébreu; *Ana Jehovah, hoſiana; ana, Jehovah, hat chila na, &c.* qui ſont les paroles que les Juifs chantent encore aujourd'hui, en faiſant la proceſſion autour de la tribune, à la Fête des Tabernacles, & que l'on chanta au jour de l'entrée triomphante de Jeſus-Chriſt à Jéruſalem. Le Pſalmiſte continue : *Nous vous béniſſons de la Maiſon du Seigneur, où nous ſommes : Le Seigneur eſt le vrai Dieu, & il a fait briller ſa lumiere ſur nous. Faites des tentes de branches touffues au jour de votre Solemnité, faites-en juſqu'aux cornes de l'Autel.*

C'eſt apparemment de ces cérémonies, que Plutarque (1) a pris occaſion de dire que les Hébreux faiſoient cette Fête en l'honneur de Bacchus. Ils entrent, dit-il, dans leur Temple, ayant en main des branches de vigne & des thyrſes; mais je ne ſai ce qu'ils y font. Il nomme cette Fête *Cladoforia*, & *Thyrſophoria*; & comme dans les Fêtes de Bacchus, on portoit des branches de verdure, qui enveloppoient des lances, ce que les Grecs appeloient *thyrſus*, il en a conclu qu'apparemment les Juifs vouloient honorer Bacchus dans cette ſolemnité. Joſeph (2) en parlant de cette Fête, ſe ſert du mot *Eiréſiône*, qui ſignifie un bouquet compoſé d'une branche d'olivier, enveloppé de laine, duquel pendoient toutes ſortes de fruits, qu'un enfant qui avoit encore ſon pere & ſa mere, alloit mettre à la porte du Temple d'Apollon. C'eſt là ce que vouloit dire *Eiréſiône* chez les Grecs. Mais Joſeph s'explique, en diſant que chez les Hébreux, c'étoit un bouquet de myrthe, de ſaule & de palmier, d'où pendoit des citrons. Il eſt à remarquer qu'encore que Moïſe ne parle point expreſſément de myrthe, cependant Néhémie (3) & Joſeph, & après eux, les Rabbins & le Syriaque, le marquent comme néceſſaire dans cette cérémonie; & les Juifs entendent de cet arbre ce que dit Moïſe, *des branches d'un arbre touffu. Lév.* XXIII, 40.

Le premier jour de la Fête, outre les ſacrifices ordinaires, on offroit en holocauſte (4) treize veaux, deux béliers, & quatorze agneaux, avec les offrandes de farine & les libations de vin, qui les devoient accompagner. On offroit auſſi un bouc pour le péché.

Le ſecond jour, on offroit douze veaux, deux béliers & quatorze agneaux, en holocauſte, avec leurs offrandes de farine, d'huile & de vin, qui devoient toujours être joints à ces ſacrifices. Outre cela, on offroit un bouc pour le péché, ſans compter les ſacrifices ordinaires du ſoir & du matin, qu'on n'interrompoit jamais, ni ceux que les Iſraélites pouvoient offrir par dévotion, ou pour l'expiation de leurs fautes. Ceux dont nous parlons, étoient immo-

(1) *Plutarch. Sympoſiac. Problem.* 5. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 3, *c.* 10, *p.* 92 *G.* Φερουσας δε ταις χερσι εριστιωνην μυρσινην και ιτιας συν χρυσῳ φοινικος πεπομμενην, την μελλω κ της περσικης φοινικος. (3) 2 *Eſdr.* VIII, 16. (4) *Num.* XXIX, 12, 13, 14, &c.

lés au nom de tout Iſrael. Les troiſieme, quatrieme, cinquieme, ſixieme & ſeptieme jours de la Fête, on offroit les mêmes ſacrifices que le ſecond jour; avec cette différence, que tous les jours on diminuoit d'un veau; en ſorte que le troiſieme jour, on en immoloit onze; le quatrieme, dix; le cinquieme, neuf; le ſixieme, huit, & le ſeptieme, ſeulement ſept veaux. Pour les autres victimes, on en offroit le même nombre tous les jours. Mais le huitieme jour, qui étoit plus ſolemnel que les précédens, on n'offroit qu'un veau, un bélier & ſept agneaux en holocauſte, & un bouc pour le péché, avec les offrandes & les libations ordinaires.

On aſſure que le huitieme jour de la Fête, les Juifs préſentoient au Temple les prémices des fruits tardifs; qu'on alloit puiſer de l'eau dans la fontaine de Siloé, qu'on l'apportoit au Temple, & que les Prêtres la répandoient mêlée avec du vin, au pied de l'Autel des holocauſtes. Le peuple chantoit cependant ces paroles du Prophete Iſaïe (1): *Vous puiſerez des eaux des fontaines du Sauveur, &c.* On prétend que cette cérémonie avoit été inſtituée par Aggée & Zacharie, au retour de la captivité; & quelques-uns ont cru que Jeſus-Chriſt y faiſoit alluſion, lorſqu'il crioit dans le Temple (2) le dernier jour de la Solemnité des Tabernacles: *Si quelqu'un a ſoif, qu'il vienne à moi, qu'il boive: Si quelqu'un croit en moi, comme dit l'Ecriture, il ſortira de ſon ventre des fleuves d'eau vive.* Ce qui marquoit, ſelon la refléxion de ſaint Jean, le Saint-Eſprit que devoient recevoir ceux qui croiroient en lui. Quelques Commentateurs croient qu'on récitoit pendant cette Fête les Pſeaumes intitulés *Pro torcularibus*, pour les preſſoirs, qui ſont le XX, le LXXX & le LXXXIII, ſelon notre Vulgate. Mais Léon de Modene (3) dit qu'on y récite les Pſeaumes qui ont pour titre *Halleluia*, ou, Louez Dieu, qui ſont, ſelon notre maniere de compter, le CXII, CXIII, CXIV, CXV, CXVI, CXVII, CXVIII; ou, ſelon les Hébreux, les CXIII, CXIV, CXV, CXVI, CXVII, CXVIII, CXIX.

Le même Auteur dit que les Juifs d'à préſent n'ayant plus la commodité d'aller au Temple, ni de faire toutes les cérémonies ordonnées par Moïſe, font chacun chez ſoi, en un lieu découvert, une cabane couverte de feuillages, tapiſſée à l'entour, & ornée, autant qu'on le peut. Ils y boivent & mangent; quelques-uns mêmes y couchent; mais du moins on y paſſe tout le temps qu'on a accoutumé d'être à la maiſon, & cela, pendant les huit jours de la Fête. On diſpenſe de cette obſervance (4) ceux qui ſont malades, ou qui ſont accablés de vieilleſſe: & lorſqu'il pleut bien fort, on peut ſe retirer dans la maiſon; car ces cabanes ne ſont pas tellement fermées, qu'il n'y pleuve point. Léon de Modene ajoute qu'encore que Moïſe n'ait ordonné que huit jours pour cette Fête, toutefois la coutume & la dévotion des peuples y en ont ajouté un neuvieme. Les deux premiers & les deux derniers jours ſont fort ſolemnels; mais les cinq d'entre deux, ne le ſont pas tant. Le ſeptieme jour de la Fête, qu'ils appellent *Hoſanna Rabba*, ils quittent les branches de myr-

(1) *Iſai.* XII, 3. (2) *Joan.* VII, 37, 38. (3) Léon de Modene, cérémonie des Juifs, part. 2, c. 7. (4) *Munſter. in Levit.* XXIII.

the & de palmier, pour en prendre ſeulement de ſaules, avec leſquelles ils ſont ſept fois le tour de la tribune, qui eſt au milieu de la Synagogue, en chantant le Pſeaume XXVIII. *Afferte Domino, filii Dei, &c.* Et ce jour de la Fête eſt plus ſolemnel de moitié que les autres. Le neuvieme & dernier jour qui eſt de l'inſtitution des Rabbins, eſt appellé *la Joie de la Loi*, parce qu'on y acheve la lecture du Pentateuque. On peut voir ſur cette matiere les Auteurs qui ont traité exprès des Fêtes des Juifs; la Miſne, au titre *Suca*, avec ſes Commentateurs; les Ecrivains qui ont fait des Traités de la République des Hébreux, comme Sigonius, Bertrand, Cunæus & Godvin, *de Ritibus Hebræorum*, *l.* 5, *c.* 6, &c.

TABITHA. Il y avoit à Joppé une veuve Chrétienne, nommée Tabithe (1), qui étoit remplie des bonnes œuvres & des aumônes qu'elle faiſoit. Etant tombée malade l'an 34 de l'Ere vulgaire, elle mourut; & après qu'on l'eut lavée, ſelon la coutume, on la poſa ſur une table dans une chambre haute, en attendant qu'on la mît dans le cercueil; & comme on ſavoit que ſaint Pierre étoit à Lydde, qui n'eſt pas loin de Joppé, on l'envoya prier de venir. Il vint auſſi-tôt; & lorſqu'il fut arrivé, on le mena en la chambre où étoit Tabithe. Alors toutes les veuves ſe préſenterent à lui en pleurant, & en lui montrant les habits que Tabithe leur faiſoit. Pierre ayant fait ſortir tout le monde, ſe mit en prieres, & ſe tournant vers le corps, il dit: Tabithe, levez-vous. Auſſi-tôt elle ouvrit les yeux, & ayant vu Pierre, elle ſe mit ſur ſon ſéant; & Pierre lui donnant la main, la leva entierement; & ayant appelé les Saints & les veuves, il la leur rendit vivante.

TABLES DE LA LOI que Dieu donna à Moïſe ſur le Mont Sinaï, étoient écrites par le doigt de Dieu, & contenoient les dix Préceptes de la Loi, contenus dans le chapitre XX de l'Exode. On forme pluſieurs queſtions ſur ces Tables, ſur leur matiere, leur forme, leur nombre, l'Auteur qui les a écrites, & ce qu'elles contenoient. Quelques Auteurs Orientaux (2) en comptent juſqu'à dix, d'autres ſept. Mais les Hébreux n'en comptent que deux. Les uns les font de bois, & les autres de pierres précieuſes. Ceux-ci ſont encore partagés: Les uns les font de Rubis, ou d'Eſcarboucle; mais la plupart les font d'Eſcarboucle: ceux qui les font de bois, les compoſent d'un bois nommé *Sedr*, ou Sédras, qui eſt une eſpece de lot, que les Muſulmans plantent dans le Paradis.

Moïſe (3) remarque que ces Tables étoient écrites des deux côtés. Pluſieurs croient qu'elles étoient percées à jour, enſorte qu'on pouvoit lire des deux côtés, d'un côté à droite, & de l'autre à gauche. D'autres veulent que le Légiſlateur faſſe ſimplement cette remarque que les Tables étoient écrites des deux côtés, parce que pour l'ordinaire on n'écrivoit que d'un côté ſur les Tablettes. D'autres (4) traduiſent ainſi le Texte Hébreu; *elles étoient écrites des deux parties*, qui ſe regardoient l'une l'autre; parce que étant formées l'une ſur l'autre, les deux faces chargées d'écriture ſe tou-

(1) *Act.* IX, 36. *Tabitha, quæ interpretatur Dorcas. Syr.* טביתה *Græc.* Δορκας. Un chevreuil. (2) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 649. (3) *Exod.* XXXII. 15. לחות כתב בחם משני עבריהם (4) *Oleaſter. & Rivet. in Exod.* XXXII.

choient;

choient ; enſorte qu'on ne voyoit rien d'écrit en dehors. Il y en a qui croient que les mêmes dix Préceptes étoient écrits dans chacune des deux Tables. D'autres, que ces dix Préceptes étoient partagés, cinq ſur une Table, & cinq ſur l'autre. Quelques-uns font les Tables de dix ou douze coudées.

Moïſe dit expreſſément que les Tables dont nous parlons étoient écrites de la main de Dieu, *ſcriptas digito Dei*. Ces derniers termes ſont expliqués diverſement ; les uns l'entendent ſimplement, & à la lettre ; elles étoient écrites par l'opération de Dieu même. D'autres l'entendent du miniſtere d'un Ange ; d'autres, de l'eſprit de Dieu, qui eſt quelquefois nommé *le doigt de Dieu* (1). D'autres l'expliquent de l'ordre que Dieu donna à Moïſe de les écrire. Ce ſentiment ſe peut ſoutenir par le chapitre XXXIV, 27, 28, où en parlant des ſecondes Tables que Dieu donna à Moïſe, Dieu lui commande d'écrire les paroles de l'alliance qu'il a faite avec Iſrael, & un peu après Moïſe raconte qu'il écrivit les paroles de l'alliance ſur les Tables. Au même chapitre il eſt dit qu'il tailla deux Tables ſemblables aux premieres qu'il avoit rompues. D'où ſaint Auguſtin (2) & ſaint Cyprien (3) ont conclu que les ſecondes Tables n'avoient pas été écrites de la main de Dieu, comme les premieres. Mais Moïſe dans le Deutéronome (4) répétant ce qui eſt dit ci-devant des ſecondes Tables que Dieu lui donna, marque expreſſément que Dieu les écrivit. *Scripſitque in tabulis, juxta id quod prius ſcripſerat.* D'où il s'enſuit, que ni les unes ni les autres n'ont été écrites par le doigt de Dieu, ou que toutes les deux y ont été écrites ; mais s'il ſuffit pour vérifier les paroles du Moïſe, que Dieu l'inſpira & le remplit de ſon eſprit pour les écrire, il paroît ſuperflu de recourir à un autre miracle.

Les Muſulmans (5) diſent que Dieu commanda au Burin céleſte d'écrire, ou de graver ces Tables, ou qu'il commanda à l'Archange Gabriel de ſe ſervir de la plume, qui eſt l'invocation du Nom de Dieu, & de l'encre qui eſt puiſée dans le fleuve des lumieres, pour écrire les Tables de la Loi. Ils ajoutent que Moïſe ayant laiſſé tomber les premieres Tables, elles furent rompues, & que les Anges en reporterent les morceaux dans le Ciel, à la réſerve d'une piece de la grandeur d'une coudée, qui demeura ſur la terre, & qui fut miſe dans l'Arche d'Alliance.

TABLE DES PAINS DE PROPOSITION. Voyez *Autel*.

TABLE DU SEIGNEUR. C'eſt l'Autel des Holocauſtes. Voyez ſon article. On conſidéroit le Seigneur dans ſon Temple, comme un Monarque dans ſon Palais. On lui dreſſoit des Tables, on lui ſervoit des pains, du vin, du ſel, des viandes ; on lui allumoit des lampes, on lui brûloit des parfums. Le nom de *Table de Moïſe* eſt plus particulierement affecté à l'Autel des pains de propoſition, parce qu'on y ſervoit le pain, le vin & le ſel. Malachie (6) ſe plaint que la Table du Seigneur eſt mépriſée. *Menſa Domini deſpecta eſt*, parce qu'on immoloit ſur l'Autel des Holocauſtes des animaux vils & qui n'avoient pas les conditions que la Loi demandoit dans les Hoſties. Dans les livres du Nouveau Teſ-

(1) *Vide Exod.* VIII, 19. *Luc.* XI, 20. (2) *Aug. qu.* 186, *in Exod.* (3) *Cyprian. l. de Spiritu Sancto.* (4) *Deut.* X, 4. (5) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 649. (6) *Malac.* I, 7, 12.

tament, *la Table du Seigneur* eſt le ſaint Autel ſur lequel on offre le ſacrifice non-ſanglant du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt (1): *Non poteſtis menſæ Domini participes eſſe, & menſæ dæmoniorum.* J. C. dans l'Evangile repréſente ſon Royaume, le Royaume céleſte, comme un feſtin, où les Elus ſont aſſis à ſa Table (2): *Diſpono vobis, ſicut diſpoſuit mihi Pater meus regnum, ut edatis & bibatis ſuper menſam meam in regno meo.*

TABLES DU CIEL. Voyez *Ciel.*

TABOR, montagne. Voyez *Thabor.*

TABREMON, pere de Bénadad Roi de Syrie. 3 *Reg.* XV, 18.

TACHAS, troiſieme fils de Nachor & de Rama. *Geneſ.* XXII, 24.

TALED, ſorte d'habit que les Juifs portent principalement lorſqu'ils récitent leurs prieres dans la Synagogue. Il leur tient lieu de ce manteau quarré qu'ils portoient autrefois, & auquel Moïſe avoit ordonné qu'on attachât aux quatre coins (3) des houpes de couleur de bleu céleſte, & des franges ou un galon, tout le long des bords. Mais à préſent, pour ne ſe pas expoſer à la riſée des peuples, par la trop grande ſingularité de leurs habits, ils ſe contentent de porter par-deſſous un morceau quarré d'étoffe, avec quatre houppes aux quatre coins; & lorſqu'ils ſont dans la Synagogue, & qu'ils font leurs prieres, ils ſe couvrent la tête d'un voile quarré de laine, qui a quatre houppes aux quatre coins (4). C'eſt ce voile qu'ils appelent *thaled*, ou *taled.*

TALENT, *talentum*; en Hébreu, *chiccar* (5). Le talent Hébraïque valoit trois mille ſicles, *Exod.* XXXVIII, 24, 25, 26, & étoit par conſéquent du poids de quinze cents onces Romaines, ou vingt-cinq livres Romaines, & de notre poids de marc de quatre-vingt-ſix livres quatorze onces & cinq gros, & de la valeur de quatre mille huit cents ſoixante-ſept livres trois ſols neuf deniers de notre monnoie. Le ſicle d'or étoit de même poids, & de la valeur de ſoixante-neuf mille cinq cents trente-une livres trois ſols de notre monnoie.

Le talent commun d'Athenes étoit de la valeur de deux mille quatre cents livres.

Pluſieurs Auteurs ont prétendu qu'il y avoit parmi les Hébreux deux ſortes de talents, le grand & le petit, le talent du Sanctuaire, & le talent commun. Le premier étoit, dit-on, double de l'autre. Mais je ne trouve point cette diſtinction fondée dans l'Ecriture. On peut voir la réduction du talent à nos monnoies, dans les Tables imprimées à la tête de ce Dictionnaire, & les Auteurs qui ont fait des traités exprès ſur les monnoies anciennes.

TALION. La peine du Talion eſt ordonnée par la Loi de Moïſe, contre ceux qui ont bleſſé leur prochain dans leur corps (6). *Vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtriſſure pour meurtriſſure.* Les Interpretes ſont partagés ſur le ſens de ces Lois. Les uns les prennent dans toute leur rigueur, & le Texte du Deutérouome (7) les favoriſe. *Auferes malum de medio tui, aut audientes cæteri timorem habeant.... non miſereberis ejus; ſed animam pro ani-*

(1) 1 *Cor.* X, 21. (2) *Luc.* XXII, 30. (3) *Vide Num.* XV, 38. *Deut.* XXII, 12. (4) Léon de Modene, cérémon. des Juifs, part 1, c. 5 & c. 11. (5) ככר *Chiccar.* Ταλαντον. (6) *Exod.* XIX, 23, 24, 25. (7) *Deut.* XIX, 18, 19, 20.

ma, *oculum pro oculo*, &c. Les Saducéens n'y admettoient aucune mitigation. Mais les autres Juifs & pluſieurs Commentateurs Chrétiens prétendent que ces Lois, dans l'éxécution littérale emportant de grands inconvéniens, on doit les prendre dans un ſens adouci & mitigé, & que l'on faiſoit payer aux coupables une amende pécuniaire, ou quelque autre peine proportionnée à ſa faute. Un homme qui avoit fait perdre l'œil à ſon prochain, étoit condamné à perdre un de ſes yeux, ou à le racheter par une bonne ſomme, & ainſi du reſte.

Dieu ne permet pas par là la vengeance, mais il la modere, *non fomes, ſed limes furoris eſt*, dit S. Auguſtin (1) : Il retient la main des particuliers, en établiſſant la Loi du Talion & en les menaçant d'une peine pareille à celle qu'ils auront fait ſouffrir aux autres. Cette Loi, dit encore ſaint Auguſtin (2), eſt une juſtice d'hommes injuſtes, non qu'il y ait de l'injuſtice à punir les coupables, mais l'envie de ſe venger eſt injuſte. *Oculum pro oculo, &c.... injuſtorum juſtitia eſt, non quia iniquum eſt ut recipiat unuſquiſque quod fecerit.... ſed quia ulciſcendi libido vitioſa eſt.*

Philon (3) aſſure que la Loi du Talion ne s'exécutoit point à la rigueur, à moins que l'injure ne fût faite à un homme libre. Mais les Rabbins ne reconnoiſſent point cette diſtinction. Et Joſeph (4) enſeigne qu'il étoit au pouvoir de celui qui avoit été bleſſé, de pourſuivre la vengeance réelle de ſa bleſſure, & qu'on ne pouvoit l'obliger malgré lui à prendre de l'argent pour s'indamniſer. Les Lois Greques & Romaines, & même les Lois Eccléſiaſtiques & Canoniques autoriſent la Loi du Talion. Voyez ci-après *vengeance* & *vengeur*.

TALISMAN. On donne ce nom à certaines figures ou caractere d'un ſigne céleſte, d'une conſtellation, ou d'une Planette gravée ſur une pierre ſympatique, ou ſur un métal correſpondant à l'aſtre, pour en recevoir les influences. Les uns croient que le terme *Taliſman* eſt purement Arabe. D'autres qu'il eſt Perſan, & ſignifie une gravure conſtellée; d'autres le dérivent du Grec *Taleſma*, conſervation; M. du Cange le fait venir de *Talemaſca*, qui ſignifie *illuſion*, *phantome*; d'où viennent *litteræ Talemaſcæ*, lettres ou caracteres inconnus, dont ſe ſervent les Sorciers. Quelques Rabbins, & après eux le Chevalier Marsham, ont prétendu que le Serpent d'Erain dont Moïſe ſe ſervoit pour guérir les Iſraélites mordus par les Serpens, étoit un Taliſman. Les Arabes donnent à Apollonius de Thiane, le ſurnom de Taliſmatique, parce qu'il ſe ſervoit de Taliſman pour opérer les faux miracles, dont il éblouiſſoit les ignorans de ſon ſiecle. Abulpharage rapporte qu'il diſoit : *Malheur à moi de ce que je ſuis venu au monde après le fils de Marie.* Les Juifs croient que Jeſus-Chriſt faiſoit ſes miracles par le moyen du nom de *Jéhovah* qu'il avoit volé dans le Temple, & dont il ſavoit la vraie prononciation, qui leur eſt inconnue.

TALITHA-CUMI. Ce ſont les paroles dont Jeſus-Chriſt ſe ſervit en reſſuſcitant la fille de Jaïr (5), Chef de la Synagogue de Capharnaum. Elles ne ſont pas Hébreu pur, mais Syriaque, & ſignifient : *Ma fille, levez-vous.*

(1) *Aug. l. 19, c. 25, contra Fauſtum.* (2) *Idem. in Pſalm. CVIII.* (3) *Philo de Legib.* (4) *Joſeph. Antiq. l. 4, c. 8.* (5) *Marc. V, 41.* טליתא קו Τὸ κοράσιον ἔγειρε.

TALMUD, ou *Thalmud* (1). Le Thalmud comprend le corps de la Doctrine, de la Religion, & de la Morale des Juifs. Ils ont deux ouvrages qui portent ce nom. Le premier s'appelle *Thalmud de Jéruſalem*; & l'autre, *Thalmud de Babylone*. Le premier a été compilé par le Rabbin Johanan, qui avoit préſidé à l'Académie de Paleſtine pendant quatre-vingts ans, & qui l'acheva, dit-on, l'an 230, après la ruine du Temple, c'eſt-à-dire, vers l'an 200 de l'Ere vulgaire, en faveur des Juifs qui demeuroient en Judée. Ce Thalmud eſt plus abrégé & plus obſcur que celui de Babylone; mais il eſt plus ancien.

Il eſt compoſé de deux parties; ſavoir, *la Miſne*, & *la Gémarre*. La Miſne eſt l'ouvrage du Rabbin Juda, ſurnommé le Saint, qui la compila vers l'an 120, après la ruine du Temple de Jéruſalem par les Romains, & l'an 190 de l'Ere vulgaire. *La Miſne* ſignifie *la ſeconde Loi*. C'eſt un Recueil de toutes les traditions des Docteurs Juifs, que Juda ramaſſa en un ſeul corps, de peur que par la diſperſion des Iſraélites, & la ruine de leurs Ecoles, elles ne vinſſent à ſe perdre, & à s'oublier dans ſa nation. Environ cent ans après, le Rabbin Johanan compoſa *la Gemarre*, c'eſt-à-dire, *le complément*, ou la perfection, pour ajouter à *la Miſne* du Rabbin Juda le Saint. Et ces deux Ouvrages forment le corps du *Thalmud de Jéruſalem*, dont nous parlons ici.

LE THALMUD DE BABYLONE eſt compoſé de *la Miſne* de Juda le Saint, dont nous avons parlé, & de *la Gémarre* compoſée par le Rabbin Aſé, qui vivoit à Babylone environ cent ans après le Rabbin Johanan (2). Ce Recueil eſt appelé *Thalmud de Babylone*, parce qu'il a été compilé à Babylone, & qu'il étoit principalement à l'uſage des Juifs de delà l'Euphrate. Les Juifs ſe ſervent plus volontiers de celui-ci, que de celui de Jéruſalem, parce qu'il eſt plus étendu & plus clair. Il eſt rempli d'une infinité de fables & de contes ridicules, dont pourtant il ne leur eſt pas permis de douter, à moins de vouloir paſſer pour hérétiques. Ils préférent l'autorité du Thalmud à celle de l'Ecriture. Ils comparent la Bible à l'eau, la Miſne au vin, & la Gémarre à l'hipocras. Ils croient que les traditions & les explications contenues dans ce Livre, ſont venues de Dieu même; que Moïſe les a révélées à Aaron, à ſes fils, & aux Anciens d'Iſrael; que ceux-ci les ont communiquées aux Prophetes, les Prophetes aux Membres de la grande Synagogue, & ceux-là de main en main aux Docteurs qui ont rédigé la Miſne & la Gémarre. La Miſne eſt écrite en Hébreu, d'un ſtyle ſerré & obſcur; & la Gémarre eſt écrite d'un ſtyle mêlé d'Hébreu & de Chaldéen, & de divers termes des autres Langues.

Comme le Rabbin Aſé fut prévenu de la mort avant que d'avoir achevé ſon Ouvrage, ſes enfans ou ſes Diſciples, qui le continuerent, ne l'acheverent qu'aſſez tard, c'eſt-à-dire, ſuivant Serrarius (3), Bartholocci (4), Triglande (5), & pluſieurs autres, vers l'an de Jeſus-Chriſt, 500, ou 505. Le P.

(1) תלמוד Thalmud dérive de למד *Enſeigner*. Ainſi *Thalmud* ſe peut traduire par *Doctrinale*. (2) Il tenoit ſon Ecole à Sara près de Babylone, & ce fut là qu'après avoir régenté 40 ans, il produiſit ſon Commentaire ſur la Miſne. Il ne l'acheva pas, mais ſes diſciples ou ſes enfans y mirent la derniere main. (3) *Serrar de Rabbin. l. 1, c. 9.* (4) *Bartholocci, t. 11, p. 448, & t. 3, p. 359. Bibliot. Rab.* (5) *Trigland. Diſſert. de Caraïtis, p. 17 & 35.*

Morin (1) ſoutient même que la Miſne n'a pu être compoſée avant l'an 500, & que le Thalmud de Babylone n'a été achevé que vers l'an 700 ou environ; & à l'égard du Thalmud de Jéruſalem, il ne croit pas qu'il ſoit antérieur au cinquieme ſiecle. Et certes ſi la Miſne elle-même n'eſt que de l'an 500 ou environ, le Thalmud de Jéruſalem doit être encore plus récent. On peut conſulter ſur ces matieres la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci; les Exercitations Bibliques du P. Morin, & la Continuation de l'Hiſtoire des Juifs par Joſeph, t. 6, l. 9, c. 3 & 4. Edit. Pariſ.

Le Thalmud de Jéruſalem, & la *Miſne*, ſont, après les Paraphraſes Chaldaïques d'Onkélos & de Jonathan, ce que les Juifs ont de plus ancien en fait de Livres de doctrine, à l'exception des Livres ſacrés : Ligtfoot en a tiré beaucoup de lumieres, pour expliquer quantité de paſſages du Nouveau Teſtament, en comparant les expreſſions de la Miſne à celles des Evangéliſtes & des Apôtres. Maimonides a fait un Extrait, ou un Abrégé du Thalmud de Babylone, qui, au jugement des plus ſavans, vaut mieux que le Thalmud même, parce qu'écartant ce qu'il y a de fabuleux, de puérile, d'inutile dans le Thalmud, il s'eſt appliqué a recueillir uniquement les déciſions des cas dont ce gros ouvrage eſt rempli. Il a donné à cet ouvrage le titre de *Jad-Hachaṭacah*, ou *main forte*; c'eſt un digeſte des Lois des Juifs, des plus complets qui ſe ſoient jamais faits, non par rapport au fond, mais pour la clarté du ſtile, la méthode & la belle ordonnance de ſes matieres.

Les Talmudistes; c'eſt-à-dire, ceux qui enſeignent les Traditions des Juifs contenues dans le Thalmud, ont eu parmi eux différens noms, ſelon les temps; depuis la grande Synagogue juſqu'à la Miſne, on les nommoit *Thannaïm*, comme qui diroit, *Traditionnaires*, dérivé du nom *Tanach*, qui en Caldéen ſignifie donner par tradition; depuis la Miſne juſqu'au Thalmud on les nomma *Amoraïm*, prononçans, diſans, dictans; parce qu'ils expliquoient & dictoient à leurs éleves les explications dont la Gémarre eſt compoſée; après le Thalmud ils ſont nommés *Suburaïm*, c'eſt-à-dire, *Opinans*. Enſuite on leur donna le nom de *Géonim*, excellens, ſublimes. Aujourd'hui ces noms faſtueux ſont ſupprimés parmi eux : Ils ſe contentent du nom de *Rabi* ou de *Chachan* : le premier ſignifie *Maître*, & le ſecond *Sage*.

Vers l'an 1236, un Juif de la Rochelle s'étant converti, & ayant reçu le nom de Thomas au Baptême, alla trouver le Pape Grégoire IX, la douzieme année de ſon Pontificat, c'eſt-à-dire, en 1238, & lui découvrit les erreurs du Thalmud : le Pape les envoya en 35 articles aux Archevêques de France en 1239, avec une lettre par laquelle il leur ordonnoit de ſe ſaiſir de tous les livres des Juifs, & de faire brûler ceux où il y auroit des erreurs. Il en écrivit autant aux Rois de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Caſtille, de Léon, de Navarre & de Portugal. En conſéquence de cet ordre on brûla en France la valeur de vingt charrettes de livres Hébreux.

Innocent IV, Succeſſeur de Grégoire, donna commiſſion à Eudes de Château-Roux ſon Légat, d'examiner le Thalmud, & les autres livres des Juifs; &

(1) *Morin. Exercit. Biblic. l. 2. Exercit. 6, c. 2 & 3.*

après les avoir examinés ſoigneuſement, il les toléra en ce qui ne ſeroit pas contraire à la Religion Chrétienne, & les leur rendit. Le Légat écrivit au Pape, que les tolérer, ſeroit les approuver. C'eſt pourquoi le quinzieme jour de Mai 1248, il les condamna juridiquement.

Les deux Thalmuds ſont imprimés. Celui de Jéruſalem en un bon volume *in-folio*. Celui de Babylone en 12 volumes *in-folio* à Amſterdam, & encore ailleurs.

TAMMUS, dixieme mois de l'année civile. Voyez *Thammus*.

TAMMUZ, autrement *Adonis*. Voyez ci-devant *Adonis*, & ci-après *Thammuz*.

TAMNA ou *Thamnathe*. Voyez *Thamna*.

TANAC. Voyez *Thanac*.

TANIS, ville d'Egypte, nommée en Hébreu *Zoan* (1). Moïſe dit que Thanis ou Zoan eſt plus nouvelle de ſept ans que la ville d'Hébron, dans le pays de Chanaan; & le Pſalmiſte (2) avance que Moïſe fit ſes miracles dans les campagnes de Tanis, *in campo Taneos*. Cette ville étoit dans le Delta. Iſaïe (3) apoſtrophe les Princes de Tanis, qui ſe piquoient de ſageſſe & de prudence. Il ſe moque de leur mauvaiſe politique. Il paroit que du temps de ce Prophete, Tanis étoit encore la Capitale de la Baſſe-Egypte. Ezéchiel XXX, 14, parle de *Zoan*: mais ſaint Jérôme a traduit *Taphnis*, au lieu du *Tanis*. Ces deux villes étoient fort différentes l'une de l'autre. Tanis étoit ſituée ſur le bras du Nil le plus voiſin de celui de Damiette, en tirant vers l'occident. Nous parlerons ci-après de *Daphnæ*, ou *Taphnis*.

TANNIM ou *Thannim* (4), ſignifie en général de grands poiſſons, des monſtres marins, des dragons. Moïſe ayant jeté devant Pharaon la verge qu'il tenoit en main, elle fut changée *en dragon*; l'Hébreu (5), *en thannim*. Et ailleurs: *Leur vin eſt un venin de thannim* (6). Nous croyons qu'il marque quelquefois le crocodile. Par exemple, dans le Pſeaume LXXIII, 13: *Vous avez briſé la tête au dragon*, au *tanninim*, ou *thannim*, *& vous l'avez donnée à manger aux peuples de Chus*. Les Septante, & même Saint Jérôme traduiſent quelquefois *tannim*, par *des ſyrenes*, ſuppoſant que ce terme ſignifie des monſtres marins, dont la figure tient de l'homme & du poiſſon. Voyez, par exemple, *Job*, XXX, 29. *Iſaï.* XXXIV, 13, XLIII, 20; dans la Verſion des Septante, & *Iſaï.* XIII, 22, dans la Vulgate. Dans un endroit ſaint Jérôme rend *thannim* par *lamiæ* (7), des ſorcieres, des magiciennes. Mais la Verſion la plus ordinaire & la meilleure eſt, des dragons, des monſtres marins.

TAPHNÉ, Reine d'Egypte. Pharaon Roi d'Egypte, prit tellement en affection Adad fils du Roi d'Idumée, qui s'étoit retiré auprès de lui, qu'il lui fit épouſer la ſœur de la Reine Taphné ſon épouſe. 3 *Reg.* XI, 19, 20.

TAPHNIS, ville d'Egypte. Jérémie (8) en parle ſouvent, & on aſſure qu'il y fut enterré. On croit qae *Taphnis* ou *Taphnæ* eſt la même que *Daphnæ Peluſiæ*, à ſeize milles de Péluſe, vers le midi, ſuivant l'Itinéraire d'Anto-

(1) *Num.* XIII, 23. צוֹעַן *Zoan. Tanis.* (2) *Pſalm.* LXXVII, 12, 43. (3) *Iſai.* XIX, 11, 13, & XXX, 2. (4) *Geneſ.* I, 21. תנינים הגדלים *Vulg. Cete grandia.* 70. Κήτη. (5) *Exod.* VII, 9. יהי לתנין (6) *Deut.* II, 13. (7) *Lament.* IV, 3. (8) *Jerem.* II, 16; XLIII, 7, 8, 9; XLIV, 1; XLVI, 14.

nin. Jérémie & les Iſraélites qui étoient avec lui, ſe retirerent à *Taphnis*; & lorſqu'ils y furent arrivés, le Seigneur fit connoître à Jérémie que Nabuchodonoſor prendroit cette ville, & qu'il y établiroit ſon trône au même endroit où le Prophete avoit enfoui des pierres (1). C'étoit alors une ville royale. Hérodote (2) dit que du temps de Pſammétichus Roi d'Egypte, il y avoit une garniſon à *Daphnæ Péluſiæ*, contre les incurſions des Barbares.

TAPHSAR. Ce nom ſe trouve dans Jérémie (3), où ſaint Jérôme l'a laiſſé ſans le traduire; & dans Nahum (4), où il l'a traduit par *des petits enfans*, ayant lu *tapphapim*, au lieu de *Taphſarim*. Nos meilleurs Interpretes croient que ce terme eſt un nom de dignité, le même peut-être que *Achaſdrapné*, dont on a fait *Satrape*. Quelques-uns ont cru que *Taphſar* étoit un nom de Province : mais on n'a aucune preuve qui appuie cette conjecture.

TAPHU, fille de Salomon, avoit épouſé Ben-abinadab, Intendant de tout le canton de Dor. 3 *Reg.* IV, 11.

I. TAPHUA, ville ſur les frontieres de la Tribu de Manaſſé, mais appartenante à la Tribu d'Ephraïm. *Joſué*, XVII, 8. C'eſt apparemment la même que *En-Taphuah* de *Joſue*, XVII, 7, nommée dans la Vulgate *la Fontaine de Taphua* ou *du pommier*.

II. TAPHUA, ville de la Tribu de Juda. *Joſue*, XV, 33. Ce pourroit bien être la même que *Beth-Thaphua*, XV, 53, qui eſt auſſi attribuée à la Tribu de Juda, & qu'Euſebe (5) place au-delà de Raphia, à quatorze milles de cette ville, en tirant vers l'Egypte.

TAPISSIER. Voyez ci-devant *Polymitarius*.

TAPSAQUE. Voy. *Thapſaque*.

TARGUM (6), au pluriel, *Targumim*; c'eſt-à-dire, expoſition ou explication. C'eſt le nom que l'on donne aux Paraphraſes Caldaïques des Livres de l'ancien Teſtament. On les appelle *Paraphraſes* ou *Expoſitions*, parce que ce ſont plutôt des explications, que des traductions littérales du Texte. Elles ſont écrites en Langue Caldéenne, qui devint familiere aux Juifs depuis la captivité de Babylone, & qui leur étoit plus connue que la Langue Hébraïque; en ſorte que quand on liſoit le Texte Hébreu de l'Ecriture dans le Temple, ou dans la Synagogue, on y joignoit d'ordinaire une explication en Langue Caldéenne, en faveur du peuple, qui n'entendoit plus que très-imparfaitement la Langue Hébraïque. Il y a quelque apparence que dès le temps d'Eſdras, on en uſoit ainſi, puiſque ce ſavant Scribe liſant la Loi au peuple dans le Temple (7), l'expoſoit avec les autres Prêtres qui étoient auprès de lui, & la faiſoit entendre aux aſſiſtans, ſoit qu'ils l'expliquaſſent en Langue Hébraïque, ſoit, ce qui nous paroît plus probable, qu'ils l'expoſaſſent en Caldéen ou en Syriaque; car ces deux Langues étoient alors très-ſemblables (8), & preſque entierement

(1) *Jerem.* XLIII, 7, 8, 9. (2) *Herodot. l.* 2, *c.* 30. (3) *Jerem.* LI, 27. שפסר *Thaphſar.* (4) *Nahum.* III, 17. (5) *Euſeb. in Beth-taphu.* (6) תר גום *Thargum*, dérivé du Chald. תר גים *Expoſuit, interpretatus eſt.* (7) 2 *Eſdr.* VIII, 8, 9. מפרש ושום שכל (8) Voyez *Eſdr.* IV, 7; & 4 *Reg.* XVIII, 26; & *Dan.* II, 4, où la Langue Chaldéenne eſt appelée *Araméenne*, ou *Syriaque*.

les mêmes ; & encore aujourd'hui elles ont entre elles beaucoup de conformité ; ſoit, dis-je, qu'ils expoſaſſent en Syriaque ou en Caldéen, ce qu'ils liſoient en Hébreu.

Mais quoique l'uſage de faire ces ſortes d'expoſitions en Langue Caldéenne ſoit ſi ancien parmi les Juifs, ils n'ont toutefois des Paraphraſes ou des Targumims écrites, que depuis Onkélos & Jonathan, que l'on croit avoir vécu vers le temps de notre Seigneur. On met même Jonathan environ trente ans avant Jeſus-Chriſt, ſous le regne du Grand Hérode. Onkélos eſt un peu plus récent. Le Targon d'Onkélos eſt le plus eſtimé de tous, & on trouve encore des Exemplaires, où il eſt inſéré verſet par verſet après le texte Hébreu. Il eſt ſi court & ſi ſimple, qu'on ne peut pas le ſoupçonner d'avoir été corrompu. V. ci-devant l'article d'*Onkélos*. Ce Paraphraſte n'a écrit que ſur les cinq Livres de Moïſe, & ſon ſtyle approche aſſez de la pureté du Chaldéen que l'on trouve dans Daniel & dans Eſdras. Ce Targum eſt cité dans *la Miſne* ; mais ni Euſebe, ni ſaint Jérôme, ni Origenes n'en ont point eu de connoiſſance.

LE TARGUM DE JONATHAN, fils d'Uziel, eſt ſur les grands & les petits Propheres. Il eſt beaucoup plus diffus qu'Onkélos, & ſur-tout ſur les petits Propheres, où il ſe donne de grandes libertés, & ſe répand en allégories. Son ſtyle eſt aſſez pur, & approche aſſez du Chaldéen d'Onkélos. On croit que des Docteurs Juifs qui ont vécu plus de ſept cents ans après lui, y ont fait quelques additions. Voyez ci-devant l'article de *Jonathan Ben Uziel*. On lui attribue une Paraphraſe ſur le Pentateuque, qui n'eſt point de lui.

LE TARGUM DE JOSEPH L'AVEUGLE eſt ſur les Agiographes. Cet Auteur eſt beaucoup plus récent, & moins eſtimable que ceux dont nous venons de parler. Il a écrit ſur les Pſeaumes, Job, les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Eccléſiaſte, Ruth & Eſther. Son ſtyle eſt un Chaldéen fort corrompu, & mêlé de mots de Langues étrangeres. Voyez l'article de *Joſeph l'Aveugle*.

LE TARGUM DE JERUSALEM n'eſt que ſur le Pentateuque ; encore n'eſt-il pas entier, ni parfait. Il y a des verſets entiers qui manquent ; d'autres ſont tranſpoſés ; d'autres ſont mutilés ; ce qui fait croire à pluſieurs que ce n'eſt qu'un fragment d'une ancienne Paraphraſe, que l'on a perdue.

On peut voir ſur cette matiere les Prolegomenes de Valton, Prolegomene 12 ; le P. Morin dans ſes Exercitations Bibliques, & le P. Le Long, Bibliot. Sacr. c. 2, ſect. 2, p. 132, &c. On n'a point de Targum ſur Daniel, ni ſur les deux Livres d'Eſdras & de Néhémie. On a publié depuis peu celui qui eſt ſur les Paralipomenes. Les Editions des Paraphraſes Caldaïques qui ſont dans les Polyglottes de Complute, d'Anvers & de Paris, & même dans les Bibles Rabbiniques imprimées à Véniſe par Bomberg, ſont mutilées ; celles de Baſle, & celles de Polyglotte d'Angleterre ſont plus entieres.

TARICHÉE, ville de Galilée, dont Joſeph a ſouvent parlé. Il dit qu'elle étoit à trente ſtades de Tibériade (1). Il inſinue qu'elle étoit maritime, puiſqu'il dit qu'il s'y embarqua pour venir à Tibériade (2). Pline la place au midi du Lac de Généſareth, & Tibériade au couchant.

TARSE, ville capitale de Cilicie, eſt apparemment la même que *Tharſis*, dont il eſt parlé dans l'E-

(1) *Joſeph. in vita ſua, p.* 1010. (2) *De Bello, l.* 2, *c.* 24.

criture. Nous en parlerons ſous *Tharſis*. Saint Paul étoit natif de Tarſe en Cilicie (1). Quelques-uns croient qu'elle mérita les privileges de Colonie Romaine, par ſon fidelle attachement à Jules Céſar; & que ce privilege communiquant à tous ces citoyens la qualité de citoyens Romains, S. Paul qui en étoit jouiſſoit de ce droit par ſa naiſſance. D'autres ſoutiennent que Tarſe étoit ſeulement ville libre, mais non pas Colonie Romaine, du temps de S. Paul; & que l'on ne remarque dans les Médailles aucun veſtige de cette qualité de Colonie Romaine, avant le regne de Caracalla, ou d'Héliogabale; & qu'ainſi le privilege de citoyen Romain n'appartenoit pas à l'Apôtre ſimplement comme bourgeois de Tarſe, mais par quelque droit particulier que ſon pere ou ſes aïeux avoit acquis. Voyez les Commentateurs ſur *Act.* XVI, 37. Voyez auſſi ci-après *Tharſis*.

TARTAC, Voyez *Thartac*.

TAU. Voyez *Thau*.

TAUPE, animal déclaré impur par Moïſe (2). L'Hébreu *tinſchameth* eſt entendu par le Syriaque, d'un animal à pluſieurs pieds, peut-être *le ſcolopandre*. Chaſteilion traduit l'Hébreu par, *crapaut*; d'autres, par *une belette*. Bochart croit qu'il ſignifie *le Caméléon*. Mais le Chaldéen & les Rabbins l'entendent de *la taupe*. Le même Bochart croit que le vrai nom de la taupe eſt *choled*, *Levit.* XI, 29, (3) que la Vulgate a traduit par, *la belette*.

On trouve encore le nom de *taupe* dans la Vulgate, *Iſai.* II, 20, mais l'Hébreu lit *chaporpheroth* (4), qui dérive d'une racine qui ſignifie *fouir*; & du conſentement des Interpretes, il ſignifie en cet endroit *des taupes*. On voit par ce paſſage d'Iſaïe, juſqu'à quel point alloit l'aveuglement des Juifs, de rendre les honneurs divins à de tels animaux.

TAUREAU. Cet animal étoit réputé pur parmi les Hébreux, & on s'en ſervoit ordinairement pour les ſacrifices. Les Septante & la Vulgate ont ſouvent rendu par *bœuf*, ce qui ſignifie *un taureau* (5), comprenant ſous le nom de *bœuf*, plutôt l'eſpece, que le ſexe ou la qualité de l'animal. En général les anciens Hébreux ne coupoient aucun animal (6); & quand on lit *bœuf* dans le Texte, il faut entendre un taureau.

La beauté du Patriarche Joſeph eſt comparée à celle du taureau (7). Les Egyptiens avoient une vénération particuliere pour cet animal; ils lui tendoient des honneurs divins, & les Juifs les ont imité dans le culte qu'ils ont rendu dans le Déſert, & dans le Royaume d'Iſrael aux Veaux d'or, c'eſt-à-dire, aux Taureaux d'or. Jacob reproche à ſes fils Siméon & Lévi d'avoir percé la muraille des Sichémites (8), ou ſelon une autre Traduction de l'Hébreu, d'avoir *coupé les jarrets à un Taureau*. C'eſt ainſi que les Septante ont traduit, & pluſieurs anciens Peres (9) ont ſuivi cette Traduction, & ont expliqué ce paſſage de Jeſus-Chriſt mis à mort par les Juifs. L'Hébreu *Sehor* ſignifie *un Mur* & *un Taureau*.

---

(1) *Act.* IX, 11; XXI, 39. (2) *Levit.* XI, 30. תנשמת *Tinſchameth*, 70. Α'σπαλαξ. *Vulg. Talpa. Chald. Aſchuta* אשׁוּתא *Talpa.* (3) *Levit.* XI, 29. חילד חלד *Chald. Vide Bochart. de animal. ſacr. part.* 1, *l.* 3, *c.* 35. (4) *Iſai.* II, 20. חפר פּה dérivé de חפר *Fouir*, ce qui convient à la taupe. (5) שׁור *Schor. Taurus*, ou *Bos.* (6) *Levit.* XXII, 24. (7) *Geneſ.* XXXIII, 17. (8) *Geneſ.* XLIX, 6. שׁקר שׁור 70. Ε'νευροκαθαν ταυρον. (9) *Origen. homil.* 17, *in Geneſ. Tertull. contra Judæos*, *c.* 10.

Ce dernier terme dans un ſens allégorique & figuré ſe prend auſſi pour des ennemis puiſſans, fiers, inſolens. *Tauri pingues*; (l'Hébreu, *Tauri Baſan*) *obſederunt me*, dit le Pſalmiſte (1). Et ailleurs (2); *Increpa feràs arundinis, congregatio taurorum*: Seigneur, frappez dans votre colere ces animaux qui paiſſent dans de grands pâturages, ces troupes de taureaux. Et Iſaïe (3): Le Seigneur fera égorger ſes victimes dans le pays d'Edom; il va faire un terrible carnage; il tuera les Licornes & les Tauraux gras, c'eſt-à-dire, ces Princes ſuperbes & cruels qui ont opprimé les foibles.

TEBBATH. Les Madianites campés dans la vallée de Jezrael du temps de Gédéon, ayant tourné leurs armes contre eux-mêmes (4), s'enfuirent juſqu'à Bethſetta, & juſqu'à la hauteur d'Abelméhula à *Tebbath*. On ne ſait où étoit Tebbath, ſi ce n'eſt la ville de *Thebes*, à trois milles de Scythopolis.

TEBET, ou *Thevet*, quatrieme mois de l'année civile des Hébreux, & dixieme de leur année Eccléſiaſtique, répondoit à la Lune de Décembre. Il n'a que vingt-neuf jours. Le ſecond jour de ce mois eſt le dernier de l'octave de la Dédicace du Temple purifié par Judas Maccabée. Voyez 1 *Macc.* IV, 59, & *Joan.* X, 22.

Le dixieme jour, les Juifs jeûnent à cauſe de la Traduction qui fut faite de la Loi d'Hébreu en Grec, par les ſoins de Ptolémée Philadelphe. Ce jeûne dure, dit-on, pendant trois jours. Voyez l'article des *Septante Interpretes*.

TEGLATPHALASSAR. Voyez ci-après *Theglat-Phalaſſar*.

TEHINNA, fils d'Eſton, de la famille de Caleb. 1 *Par.* IV, 12. Téhinna fut pere de la famille de Naas.

TELEM, ville de la Tribu de Juda. *Joſue*, XV, 24. Apparemment la même que *Telaïm*, dans la même Tribu. 1 *Reg.* XV, 4.

TELMON, Lévite, portier du Temple. 1 *Par.* IX 17.

TÉMOIGNAGE, *teſtimonium*. Ce terme ſe prend 1°. pour le témoignage que l'on rend en Juſtice, en affirmant ou en niant quelque choſe lorſqu'on eſt interrogé juridiquement. L'Ecriture condamne le faux témoignage en pluſieurs endroits. Voyez *Exod.* XX, 16, XXIII, 1.

2°. TÉMOIGNAGE ſe prend pour un monument. Par exemple: (5) *Ce monceau de pierres ſera comme un témoignage entre vous & moi*; & il fut appelé le monceau de témoignage. Les Tribus d'Iſrael qui demeuroient au-delà du Jourdain, érigerent une eſpece d'Autel très-élevé au bord du Jourdain (6), pour ſervir de témoignage & de monument de leur union avec leurs freres, qui demeuroient au-deçà de ce fleuve.

3°. TÉMOIGNAGE ſe met ſouvent pour la Loi du Seigneur, parce que le Seigneur en la donnant aux Iſraélites, les prit à témoin des prodiges qu'il avoit faits en leur préſence, & exigea d'eux le ſerment qu'ils lui demeureroient fidelles. *Teſtimonium* eſt en quelque ſorte équivalent à *juramentum*. Ainſi on appelle l'*Arche du témoignage*, parce qu'elle contenoit les Tables de la Loi; *le Tabernacle du témoignage*, parce que c'étoit la tente où étoient gardées les Tables de la Loi. Dans le Pſeaume CXVIII, *teſtimonia* eſt ſouvent mis pour la Loi du Seigneur, pour les merveilles qu'il a opé-

(1) *Pſalm.* XXI, 13. (2) *Pſalm.* LXVII, 31. (3) *Iſai.* XXXIV, 7. (4) *Judic.* VII, 23. (5) *Geneſ.* XXXI, 43, 47. (6) *Joſue* XXII, 27.

rées, & pour les inſtructions qu'il a données à ſon peuple.

Teſtimonium. Saint Jérôme traduit ſouvent l'Hébreu *Moëd*, par *Teſtimonium*, ainſi *Tabernaculum teſtimonii*, les tentes du témoignage, au lieu que *Moëd* (1) ſignifie plus proprement *Aſſemblée*, *Convocation*, parce que c'eſt à la porte de cette tente qu'on aſſembloit le peuple, & que Moïſe lui ſignifioit les ordres du Seigneur.

Teſtimonium ſe prend quelquefois dans le ſens de louange : Par exemple, on dit que Corneille le Centenier avoit bon témoignage de toute la Nation des Juifs : *Vir juſtus & timens Deum, & teſtimonium habens ab univerſa gente Judæorum* (2). Et ailleurs (3) : des hommes de bon témoignage, *viros boni teſtimonii ſeptem* ; des perſonnes de qui tout le monde dit du bien.

Quelquefois l'Arche d'Alliance eſt nommée abſolument *Teſtimonium*, parce qu'elle renfermoit les Tables de la Loi, ou du Témoignage. Par exemple il eſt dit qu'Aaron mit un gomor de manne dans le témoignage (4). La Vulgate lit, *In Tabernaculo* ; mais l'Hébreu lit *in Teſtimonio*. Dans le quatrieme des Rois, le livre de la Loi (5), ou le volume qu'on avoit accoutumé de mettre ſur la tête du Roi au jour de ſon couronnement, eſt nommé *Teſtimonium* : *Produxit filium Regis, & poſuit ſuper eum diadema & teſtimonium*. Iſaïe (6) appelle *Teſtimonium*, un écrit qu'il avoit fait par l'ordre du Seigneur, & dans lequel étoit contenue une prophétie qu'il avoit prononcée, & écrite en préſence de deux témoins. Dieu lui dit de la ſceller juſqu'au temps marqué : *Liga teſtimonium, ſigna Legem, &c.*

Dans le Nouveau Teſtament, *Teſtimonium* eſt mis pour le témoignage qu'on rend de la probité de quelqu'un. Jean-Baptiſte eſt venu *pour rendre témoignage à la lumiere* (7), pour annoncer que Jeſus-Chriſt eſt venu pour aſſurer qu'il eſt le vrai Meſſie ; & Jeſus-Chriſt ; que s'il ſe rend témoignage à lui-même, ſon témoignage n'eſt pas vrai (8) ; c'eſt-à-dire, on n'eſt pas obligé de s'en rapporter à celui qui eſt Juge dans ſa propre cauſe, & qui annonce ſes propres qualités. On préſume qu'il ſe flatte, & qu'il veut ſe mettre en crédit & en honneur. Le Pere Céleſte & les œuvres de Jeſus-Chriſt, auſſi-bien que Jean-Baptiſte lui rendoient témoignage, & leur témoignage devoit paſſer pour irréfragable.

I. TEMOIN ; celui qui rend témoignage à quelque choſe. Ainſi on dit : Vous êtes témoin, un témoin fidelle, un faux témoin, Dieu m'eſt témoin, &c.

La Loi veut qu'on croie en Juſtice deux ou trois témoins, mais un témoin n'eſt pas cru (9) : *in ore duorum aut trium teſtium peribit qui interficietur. Nemo occidatur uno dicente contra ſe teſtimonium*. Lorſqu'on condamnoit un homme à mort, les témoins le frappoient les premiers (10) ; ils lui jettoient par exemple la premiere pierre, s'il étoit lapidé. La Loi condamne le faux témoin à la même peine qu'il vouloit faire ſouffrir à ſon prochain (11). Jérémie (12) dit que Dieu *eſt Juge*

(1) אהל מקד *Ohel Mohed Tabernaculum conventionis*, ou *cœtûs*. (2) *Act.* x, 22. (3) *Act.* vi, 3. (4) *Exod.* xvi, 34. לפני העדות *coram teſtimonio*. (5) 4 *Reg.* xi, 12. (6) *Iſai.* viii, 16. (7) *Joan.* i, 8. (8) *Joan.* v, 31. (9) *Deut.* xvii, 6, 7. (10) *Ibid. v.* 7. (11) *Deut.* xix, 16, 17, 18, 19. (12) *Jerem.* xxvii, 23.

& Témoin ; c'eſt-à-dire, qu'il n'attend pas qu'on vienne accuſer devant lui les méchans, qu'il n'a que faire du témoignage & de l'accuſation des hommes pour ſavoir le mérite des coupables. Il les accuſe, il les châtie, il les condamne, il connoît tous leurs déſordres par ſa ſageſſe, ſa juſtice, ſa pénétration infinie.

II. TEMOIN ; en Grec, *Martys* ou *Martis* (1), ſignifie un Martyr, celui qui rend témoignage à la vérité aux dépens de ſon ſang, de ſa vie, de ſes biens, &c. *Jeſus-Chriſt eſt le témoin fidelle* (2), le Martyr de la vérité & de la juſtice, Dieu promet de donner à ces deux témoins (3), qu'on croit être Hénoch & Elie, l'eſprit de prophétie ; & après cela, dit-il, ils ſeront mis à mort, & leurs corps ſeront jettés ſur la place de la grande ville, nommée dans le ſens ſpirituel, *Sodome & Egypte*.

Iſaïe donne auſſi au Meſſie le nom de témoin (4) ; *Ecce teſtem populis dedi eum, ducem ac præceptorem Gentibus*. Il l'a envoyé aux hommes pour rendre témoignage à la vérité, & pour les ramener dans les voies de la juſtice & du ſalut. Oſée (5) dit que pendant qu'Ephraïm trompoit le Seigneur, & renonçoit à ſon culte, pour adorer les Veaux d'or, Juda marchoit avec ſon Dieu *comme un témoin fidelle*; *Judas* (6) *teſtis deſcendit cum Deo*. Les Juifs enſeignent que la Tribu de Juda ſignala ſa fidélité & ſon courage entrant la premiere dans la Mer Rouge, pendant que les autres Tribus remplies de défiance n'oſoient s'y haſarder, quoique Moïſe les aſſurât de la protection & du ſecours de Dieu. C'eſt cette action de Juda que Dieu voulut récompenſer en donnant la Royauté à ſa Tribu. Malachie (7) menace les parjures, les calomniateurs, les adulteres & les autres méchans de la vengeance du Seigneur, & dit que le Seigneur ſera un témoin prompt contre eux. *Ero teſtis velox maleficis*. Il eſt Juge & témoin, ainſi qu'on l'a déjà vu plus haut. On l'explique de la venue du Meſſie, ou du dernier Jugement. Jeſus-Chriſt a été Juge & témoin contre les Juifs endurcis & incrédules. Voyez ſaint Jean XVI, 8.

Les Prophetes ſont les témoins de notre créance, & de la vérité de notre Religion. Saint Paul les nomme une nuée de témoins (8). Les Apôtres ſont encore d'autres témoins de la venue, de la miſſion, de la doctrine de Jeſus-Chriſt. Si Jeſus-Chriſt n'eſt pas reſſuſcité, nous ſommes donc de faux témoins, dit ſaint Paul (9) ; nous ſommes témoins de tout ce qu'il a fait dans la Judée, dit ſaint Pierre (10) ; il a choiſi un petit nombre de perſonnes pour lui rendre témoignage, & lorſqu'ils voulurent mettre un Apôtre en la place de Judas, ils dirent qu'il falloit choiſir avec eux encore un témoin de ſa Réſurrection (11).

TEMPLE, Maiſon de Dieu, Sanctuaire, Tabernacle du Seigneur, Palais du Très-Haut, &c. Ces termes ſont ordinairement ſynonymes dans l'Ecriture, quoique dans la rigueur ils ſignifient des choſes aſſez différentes ; car *le Sanctuaire* n'eſt qu'une partie du Tabernacle ou du Temple, & le nom de Temple ne convient pas au Tabernacle, ni celui de Tabernacle au Temple. Enfin quoique les Hé-

(1) *Teſtis* Μαρτυς, ou μαρτυρ. (2) *Apoc.* I, 15. (3) *Apoc.* XI, 3. (4) *Iſai.* LV, 4. (5) *Oſee.* XI, 12. (6) *Apud Hieron. in Oſee* XII. (7) *Malach.* III, 6. (8) *Heb.* XII, 1. (9) I *Cor.* XV, 15. (10) *Act.* X, 39, 41. (11) *Act.* I.

breux n'aient point eu proprement de Temple avant Salomon, ils ne laiſſent pas quelquefois de ſe ſervir du nom de Temple, pour déſigner le Tabernacle; comme au contraire ils emploient quelquefois le nom de Tabernacle du Seigneur, pour déſigner le Temple bâti par Salomon.

Depuis que le Seigneur eut révélé à David que Jéruſalem étoit le lieu qu'il s'étoit choiſi pour y établir ſa demeure, ce pieux Prince ne ſongea plus qu'aux moyens d'exécuter le deſſein qu'il avoit conçu de préparer au Seigneur un Temple digne de ſa Majeſté. Il s'en ouvrit à Nathan(1), & lui témoigna qu'il étoit honteux de demeurer dans une maiſon de cédre, pendant que l'Arche du Seigneur étoit encore dans une tente de peaux. Mais le Seigneur ne jugea pas à propos que David accomplît ce deſſein, qui étoit ſi louable: il lui fit dire par le Prophete que nous venons de nommer, que cet honneur étoit réſervé à Salomon ſon fils & ſon ſucceſſeur, qui devoit être un Prince pacifique, & que pour lui, il avoit trop verſé de ſang dans les différentes guerres qu'il avoit faites. Ainſi Dieu ſe contenta de la bonne volonté de David; & David s'appliqua à amaſſer l'or, l'argent, le fer & l'airain, & les autres choſes néceſſaires pour l'exécution de cette entrepriſe.

Salomon jeta les fondemens du Temple l'an du Monde 2992, avant J. C. 1008, avant l'Ere vulgaire 1012, & il fut achevé (2) l'an du Monde 3000, & dédié en 3001, avant J. C. 999, avant l'Ere vulg. 1003. Le lieu qu'on choiſit pour placer ce célebre édifice, fut un côteau du mont Sion, nommé Moria. Son entrée étoit du côté de l'orient, & la partie la plus ſainte du Temple regardoit l'occident. L'Auteur du troiſieme Livre des Rois, & du ſecond des Paralipomenes, s'eſt principalement attaché à nous décrire le Temple proprement dit, c'eſt-à-dire, le Sanctuaire, le Saint, & les appartemens qui leur étoient joints; comme auſſi les vaſes, les inſtrumens, & les ornemens du Temple, ſans nous apprendre preſque aucun détail des parvis qui faiſoient toutefois une des principales parties de cet auguſte édifice. Mais Ezéchiel y a ſuppléé par le plan exact qu'il nous en a tracé. Il faut pourtant avouer que le Temple décrit par Ezéchiel, ne fut jamais rétabli depuis la Captivité de Babylone, ſuivant le modele & les meſures que ce Prophete en avoit données. Mais comme les meſures qu'il marque pour le Saint & le Sanctuaire, ſont, à très-peu de choſes près, les mêmes que celles du Temple de Salomon, & que ce Prophete, qui étoit Prêtre, avoit vu le premier Temple, il eſt à préſumer que la deſcription qu'il nous donne du Temple de Jéruſalem, eſt la même que celle du Temple de Salomon.

La platte-forme ſur laquelle étoit bâti le Temple, avoit en quarré ſix cents coudées (3), ou mille vingt-cinq pieds de Roi. Cet eſpace étoit environné d'une muraille haute de ſix coudées, & large d'autant. Au-delà de cette muraille, étoit le parvis des Gentils, large de cinquante coudées. Après cela on voyoit un grand mur, qui environnoit tout le parvis d'Iſrael. Ce mur avoit cinq cents coudées en quarré. Le parvis d'Iſrael avoit cent coudées en

(1) 2 *Reg.* VII, & 1 *Par.* XVII; & XXII, 8, 9, 10, *&c.* An du Monde 2960, avant J. C. 1040, avant l'Ere vulg. 1044. (2) *Vide* 3 *Reg.* VIII; & 2 *Par.* V, VI, VII. (3) *Ezech.* XLV, 2.

quarré, & tout autour il étoit environné de galeries magnifiques, ſoutenues par deux ou trois rangs de colonnes. Il avoit quatre portes; l'une à l'orient, l'autre au couchant, la troiſieme au ſeptentrion, & la quatrieme au midi. Elles étoient toutes d'une même forme, & de même grandeur, & on y montoit par ſept marches. Le parvis étoit pavé de marbre de différentes couleurs, & n'avoit aucune toiture : mais le peuple pouvoit ſe retirer ſous les galeries qui regnoient tout autour.

Le parvis des Prêtres étoit placé au milieu du parvis du peuple. C'étoit un quarré parfait, ayant cent coudées en tout ſens. Il étoit environné par dehors d'une grande muraille de cent coudées en quarré; & au-dedans c'étoient des galeries couvertes, & des appartemens tout autour. Ces appartemens étoient pour le logement des Prêtres, & pour ſerrer les proviſions néceſſaires à l'uſage du Temple. Il n'y avoit que trois portes, à l'orient, au ſeptentrion & au midi, & on y montoit par des eſcaliers de huit marches. Devant, & vis-à-vis la porte du parvis des Prêtres, étoit placée dans le parvis d'Iſrael la tribune du Roi, qui étoit une eſtrade magnifique, où le Prince ſe mettoit quand il venoit au Temple. Au-dedans du parvis des Prêtres, & vis-à-vis la même porte orientale, étoit l'Autel des holocauſtes, de douze coudées en quarré, ſelon Ezéchiel, XLIII, 12, 13, ou de dix coudées de haut, & vingt de large, ſelon 1 Par. IV, 1. On y montoit par un eſcalier du côté de l'orient.

Au-delà, & au couchant de l'Autel des holocauſtes, étoit le Temple proprement dit; c'eſt-à-dire, le Sanctuaire, le Saint & le veſtibule. Le veſtibule avoit vingt coudées de large, ſur dix de long. Sa porte étoit de quatorze coudées de large. Le Saint avoit quarante coudées de long, ſur vingt de large. C'eſt là où étoient le Chandelier d'or, la Table des Pains de propoſition, & l'Autel d'or ſur lequel on offroit le parfum. Le Sanctuaire avoit vingt coudées en quarré. Il n'y avoit dans le Sanctuaire que l'Arche d'Alliance, qui renfermoit les Tables de la Loi. Le Grand-Prêtre y entroit une fois l'année, & nul autre que lui n'avoit droit d'y entrer. Salomon avoit enrichi le dedans de ce Lieu ſaint par des palmiers en relief & des Chérubins de bois, couverts de lames d'or; & en général, tout le Sanctuaire étoit orné, & comme incruſté de lames d'or.

Autour du Saint & du Sanctuaire, regnoient trois étages de chambres, au nombre de trente-trois. Ezéchiel ne leur donne que quatre coudées de large; mais le troiſieme Livre des Rois, Chap. VI, ℣. 5, donne cinq coudées au premier étage, ſix au ſecond, & ſept au troiſieme.

TEMPLE DE SALOMON SELON L'AUTEUR.

LA coudée Hébraïque étoit de vingt pouces & $\frac{44}{99}$ meſure de Paris; c'eſt-à-dire, vingt pouces & preſque demi.

La premiere enceinte étoit formée d'un mur de 600 coudées en longueur, de ſes quatre côtés. Sa hauteur & ſa largeur étoient de ſix coudées.

Le parvis des Gentils avoit cinquante coudées de largeur.

Le mur extérieur du parvis d'Iſrael formait une enceinte de 500 coudées en quarré, il étoit haut de trente coudées.

Le parvis d'Iſrael avoit cent coudées.

Le mur extérieur ou enceinte

du parvis des Prêtres avoit deux cents coudées en quarré ; ſa hauteur étoit de trente coudées.

Le parvis des Prêtres, cent coudées en quarré.

Le Sanctuaire, vintg coudées en quarré.

Le ſaint, qaurante coudées de long ſur vingt de large.

l'Autel des holocauſtes, douze coudées en quarré.

Chacun des veſtibules avoit cinquante coudées de long, vint-cinq de large dans œuvre, & ſoixante de haut.

Les galeries qui étoient autour du parvis d'Iſrael avoient 200 coudées de long, & les colonnes qui les décoroient, devoient, dans cette meſure, être au nombre de trente.

Il y avoit autour du même parvis, outre les cuiſines du Temple, trente chambres ou appartemens. On avoit pratiqué les mêmes commodités autour du parvis des Prêtres.

Les grands murs du Temple étoient tous épais de ſix coudées, ou de ſix pieds trois pouces ; c'eſt-à-dire, le mur qui formoit la premiere enceinte, le mur du parvis d'Iſrael, le mur du parvis des Prêtres, & les murs du Temple. Mais le mur extérieur des trente-trois chambres qui étoient autour du Saint & du Sanctuaire, n'avoient que cinq coudées de large, & quinze de haut ; c'eſt-à-dire, huit pieds ſix pouces & demi de haut, & vingt-cinq pieds ſept pouces & demi d'épaiſſeur. *Voyez* Ezéch. XLI, 9, 12.

Toutes les portes des deux parvis, tant d'Iſrael, que des Prêtres, avoient les mêmes dimenſions. Le mur où étoit l'ouverture, avoit ſix coudées, ou dix pieds trois pouces d'épaiſſeur. La porte avoit huit coudées ou treize pieds huit pouces de large, & l'embraſure de la porte étoit d'une coudée ; la porte avoit treize coudées, ou vingt-deux pieds deux pouces & demi de haut. *Voyez* Ezech. XL, 9, 11.

La porte occidentale du Temple n'eſt pas marquée dans Ezéchiel, parce que ſelon le plan qu'il dreſſoit, le Palais des Rois ne devoit plus être près du Temple, & par conſéquent la porte occidentale, qui étoit celle par où le Roi entroit ordinairement, ne devoit plus ſubſiſter. Mais ſa diſpoſition ne fut pas ſuivie, il y eut depuis le retour de Babylone des portes au Temple du côté de l'occident, ſelon Joſeph : & avant la captivité, la porte occidentale ſubſiſtoit certainement, comme il paroît par Ezech. XLIII, 8, & 2 Reg. X, 12, XI, 6, XVI, 18, XXIII, 11, & 1 Par. IX, 24, & XXVI, 16, 18.

La porte du Veſtibule du Saint, étoit de quatorze coudées de large, ou vingt-trois pieds onze pouces. Ezech. XL, 48, & 3 Reg. VI, 3.

La porte du Saint, de dix coudées, ou dix-ſept pieds un pouce de large. Ezech. XLI, 1, 2.

La porte du Sanctuaire étoit de ſix coudées de large, ou de dix pieds trois pouces. Le mur de ſéparation n'avoit que deux coudées. Ezech. XLI, 1, 3.

La porte orientale du parvis des Prêtres devoit demeurer fermée toute la ſemaine, & ne devoit s'ouvrir que le jour du Sabbat, ſuivant Ezéchiel. C'eſt là où le Roi avoit ſa tribune. Ezech. XLIV, 2, 3, 4, & XLVI, 1, 2 & ſuivantes.

Nous ne donnons aux appartemens qui régnoient autour du parvis d'Iſrael, que deux étages. Mais les appartemens qui étoient autour du parvis des Prêtres, avoient trois étages. Ezech. XLII, 3, 5, 6. Il y avoit auſſi une autre différence entre le bâtiment du parvis des Prêtres & celui du parvis d'Iſrael, c'eſt que les murs du premier étoient bâtis avec du bois entremêlé avec la pierre. 3 Reg. VI, 36. *Ædifi-*

cavit Salomon atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, & uno ordine lignorum cedri. Salomon fit bâtir le parvis intérieur, de trois rangs de pierres polies, & d'un rang de bois de cédre. Ce qui ne ſe remarque pas dans la ſtructure du parvis extérieur, ou du peuple.

Dans l'ancien Teſtament nous ne trouvons pas le nom de *parvis des Gentils*; on ne nous parle que de deux parvis, l'un des Prêtres, & l'autre du peuple; l'un nommé extérieur, & l'autre intérieur. Mais il eſt certain que la premiere cour, que nous avons nommée parvis des Gentils, ſubſiſtoit.

L'Ecriture ne nous marque en aucun endroit la hauteur des ailes ou appartemens qui régnoient autour des deux parvis. Nous les avons fixé à trente coudées, parce que l'édifice du Temple n'en avoit pas davantage, non plus que le Palais de Salomon. 3 Reg. VII, 2.

Après avoir donné la deſcription du Temple de Salomon ſelon notre ſentiment, avec les preuves tirées de l'Ecriture, il ne ſera pas hors de propos de faire ici quelques réflexions ſur les magnifiques deſcriptions qu'en ont fait Villalpande & Mr. Prideaux.

Le Pere Jean-Baptiſte Villalpande (1) Jéſuite Eſpagnol, qui mourut le 22 de Mai 1608, & qui fut employé par le Roi d'Eſpagne à travailler ſur la deſcription du Temple & de la ville de Jéruſalem, s'eſt acquis par cet ouvrage imprimé en trois volumes *in-folio*, une gloire immortelle. Ce qu'il a fait ſur ce ſujet a été regardé juſqu'ici comme la choſe la plus achevée que nous ayons en ce genre. Comme il étoit très-habile Architecte, il s'eſt trouvé plus en état d'y réuſſir que le commun des Interpretes de l'Ecriture qui n'ont point cette qualité, & qui pour l'ordinaire ſont très-peu verſés dans l'Architecture.

Toutefois il y a de fort habiles gens, qui croient que ce ſavant homme, tout rempli des grandes idées qu'il avoit de l'Architecture des Grecs & des Romains, & trop prévenu en faveur du Temple de Salomon, dont Dieu même avoit donné le modele à David, & qui avoit été conduit & ordonné par Salomon, le plus ſage, le plus riche & le plus éclairé de tous les Rois, s'étoit imaginé qu'il ne pouvoit le donner, ni trop beau, ni trop grand, ni trop ſuperbe, & avoit épuiſé toutes ſes recherches & ſes plus grandes idées, pour décrire un Temple tout le plus magnifique qu'il a pu.

Il y a mis pluſieurs embéliſſemens qui ne ſont pas exprimés dans le Texte Sacré, mais qui devoient y être ſelon les regles de l'Architecture, que l'on a ſuppoſé que Salomon n'avoit pu ignorer; comme ſi le goût de l'Architecture étoit le même chez tous les Peuples & dans tous les ſiecles? Et comme ſi Salomon ſi long-temps avant les premiers Architectes de la Grece avoit dû ſuivre les regles qu'ils ont données depuis? De plus Villalpande a multiplié les Cours & les Portiques, & pour trois cours qui ſont exprimées dans l'Ecriture, il en a marqué juſqu'à onze dans ſon plan; ſavoir, le parvis des Gentils, ou le parvis extérieur, le grand parvis ou le parvis d'Iſrael, & outre cela neuf cours toutes environnées de Portiques, ou de Colonnades.

Cette multitude de cours n'eſt fondée que ſur les verſets 3 & 6 du chap. XLII d'Ezéchiel, où le Prophete dit que l'Ange lui montra dans le parvis extérieur du Temple, un Portique joint à un triple

(1) Remarques ſur la deſcription du Temple de Jéruſalem par Villalpande.

Portique :

Portique : *Ubi erat Porticus juncta Porticui triplici* ; comme ſi cela ſignifioit trois Portiques de front, au lieu qu'il ne ſignifie que trois rangs de colonnes, ou trois galeries, ou ſi l'on veut, trois étages. Comparez Ezéchiel, ajoutez que l'étendue du terrain qui étoit ſur la croupe du mont Moria, ne pouvoit ſuffire à tant de vaſtes édifices.

Villalpande ſuppoſe que tous les parvis étoient environnés de trois rangs de colonnes, & que ſur ces colonnes il y avoit trois étages de chambres ; ce qui ne me paroît nullement fondé dans l'Ecriture, car le paſſage du Prophete Ezéchiel, ch. XLII, 3, 4, 5, 6, ne le dit point clairement : il porte à la lettre que chaque parvis avoit trois galeries par deſſous, & par le haut, trois rangs, dont celui du milieu étoit une galerie ouverte qui ſervoit de dégagement aux chambres qui étoient des deux côtés, mais il eſt fort douteux qu'il y ait eu trois étages ſur les Colonnades ou ſur les Portiques : les Orientaux ne bâtiſſent pas d'ordinaire ainſi pluſieurs étages, les uns ſur les autres ; & ceux-ci auroient dû être d'une hauteur bien extraordinaire.

Ce qu'il dit des pavés de Porphyre & des murs bâtis de Marbre de Paros, eſt aſſez peu vraiſemblable ; en tout cas il n'eſt pas marqué dans l'Ecriture, quoiqu'il n'y ait rien en tout cela qui ne ſoit fort au-deſſous de la majeſté d'un lieu ſi ſaint, & de la richeſſe de Salomon ; mais on ne cherche pas ici ce qui eſt le plus beau, le plus riche, le plus convenable ; on cherche ce qui eſt le plus vrai & le plus conforme au Texte ſacré.

On peut dire en général que le ſyſtême de M. Prideaux (1) tiré des Livres des Rabbins, eſt très-commode en ce qu'il donne des explications aſſez plauſibles de tout ce qui eſt dit dans l'Ecriture touchant les diverſes parties du Temple, & touchant leurs différens uſages. On y trouve tout ce qui eſt indiqué dans l'Evangile, la belle porte, le portique de Salomon, les troncs du Temple où l'on jetoit ſes offrandes, le *gazophylacium*, ou la Tréſorerie ; enfin ceux qui ont dreſſé ce Plan ont pourvu à tout ; il n'y a qu'une choſe, mais qui eſt eſſentielle, qui y manque ; c'eſt que les Auteurs du Thalmud & les autres Rabbins n'ont pas prouvé, & ne prouveront jamais leurs ſuppoſitions, ni par l'Ecriture, ni par des Auteurs qui aient vu le Temple, ou qui aient conſulté ceux qui l'avoient vu ; car ni les Thalmudiſtes ni les Rabbins ne ſont pas ni d'une antiquité, ni d'une autorité ſuffiſante à nous perſuader, quand il eſt queſtion d'une choſe de fait dont ils n'ont pas été témoins, ni eux, ni ceux dont ils rapportent le témoignage, je veux dire leurs peres ou leurs aïeux ; le Thalmud de Jéruſalem n'a été compoſé au plutôt qu'environ 300 ans après la ruine du Temple : celui de Babylone eſt encore de cent ans plus nouveau que celui de Jéruſalem. Les Rabbins les plus célebres dont nous ayons les écrits, n'ont vécu que depuis le onzieme ou douzieme ſiecle de Jeſus-Chriſt. Nous ſavons très-certainement qu'ils ſont très-peu verſés dans l'étude de l'Antiquité, & qu'ils n'ont aucun monument ancien, hors les Livres ſacrés & Joſeph, qui puiſſent les inſtruire de la véritable forme du Temple. Comment donc pourroient-ils nous apprendre tant de particularités différentes de ce qu'en diſent l'Ecriture & Joſeph ?

(1) Réflexions ſur le Temple de Jéruſalem, ſuivant le ſyſtême de M. Prideaux.

Si les Rabbins ſe contentoient de nous décrire le Temple tel qu'il étoit lorſque les Romains le détruiſirent, on pourroit tâcher ou de les concilier avec Joſeph, ce que je crois impoſſible, ou dire qu'ils ont eu quelque Tradition, ou quelque Ecrit ſecret plus fidelle & plus exact que Joſeph : Mais de vouloir que le Temple qu'ils nous décrivent, ſoit le même que celui de Salomon ou d'Ezéchiel, c'eſt ce qui eſt abſolument inſoutenable.

Ce qu'ils diſent de la Cour des femmes, par exemple, ne ſe prouve par aucun endroit de l'Ecriture. Le *Chel*, c'eſt-à-dire le mur qui ſéparoit le parvis des Gentils de celui d'Iſrael, n'étoit pas au dedans, mais au dehors du Temple. Les Colonnes *Jachin* & *Boos* ne ſe voyoient pas dans le ſecond Temple. Il eſt très-incertain ſi le voile qui ſe rompit à la mort de notre Sauveur, eſt celui qui ſéparoit le Saint du Sanctuaire. Il eſt bien plus vraiſemblable que c'eſt celui qui diſtinguoit le Saint du Veſtibule. La largeur du Veſtibule du Temple de Salomon n'excédoit pas la largeur du même Temple. Et où trouvera-t-on que ce fut ſur une des ailes du Temple que le Diable mit notre Seigneur ? *Matth.* IV, 5. Comment prouvera-t-on l'exiſtence de toutes ces portes tant occidentales que méridionales du Temple, & de tant de petits appartemens dont on marque juſqu'aux uſages les plus précis ?

Je ne prétends pas décrier ici le travail de M. Prideaux ; mais je ſoutiens que la plupart des choſes marquées dans le Plan du Temple qu'il a donné, ſont très-peu certaines ; que les Auteurs Juifs qu'il a ſuivi, ſont des Guides peu aſſurés dans cette matiere ; & que pour connoître l'ancien Temple de Salomon, il faut s'en tenir au Texte des Livres des Rois & d'Ezéchiel ; & qu'à l'égard de celui d'Hérode détruit par les Romains, on doit s'en rapporter uniquement à Joſeph.

TEMPLE DE JÉRUSALEM,

SUIVANT L'IDÉE DE M. PRIDEAUX.

L'Enceinte extérieure du Temple, qui renfermoit un quarré, dont le tour étoit de 2000 coudées, & le côté de 500, étoit une muraille de 25 coudées par le dedans ; c'étoit là la hauteur de toutes les autres murailles du Temple, horſmis celle du *Chel*. La coudée étoit d'un pied & demi.

Entre la porte Septentrionale & le coin Oriental, ſur une pointe de la montagne qui avançoit un peu, étoit la Forteresſe *Antonia*, appelée autrefois *Baris*, où les Romains entretenoient une garniſon pour tenir le Temple en reſpect. De là vient que le Commandant étoit appelé *le Capitaine du Temple*. Saint *Luc* XXII, 52. *Act.* IV, 1. C'étoit un quarré de deux ſtades de tour, aſſez proche de la muraille du Temple : Et il y avoit une communication par un eſcalier qui aboutiſſoit par le bas dans des Galeries du coin du Nord-Oueſt. Ce fut par là que deſcendirent les Soldats qui appaiſerent le tumulte à l'occaſion de ſaint Paul, *Act.* XXI, 32, & ce fut de là auſſi que ſaint Paul fit le diſcours dont parle le verſet 40.

Le Temple avoit pluſieurs Portes. Leur côté étoit de 15 coudées, & leur hauteur de trente. Mais l'ouverture étoit de 10 coudées de large & de 20 de haut.

Toutes les Portes du Temple par dedans & par dehors avoient les mêmes dimenſions.

Il y avoit un Porrique ou Galerie couverte qui faiſoit le tour du Temple. Du côté Méridional, on l'appeloit *le Portique du Roi.* Auſſi étoit-il là bien plus ſpacieux qu'ailleurs, car il avoit trois allées, dont celle du milieu avoit 42 coudées & demie de large, & 50 de hauteur. Les deux autres n'en avoient que 15 de large, & 25 de haut : Et ces dernieres dimenſions éroient celles de tous les autres de cette Cour. Celui de l'Orient s'appeloit *le Porche de Salomon*, parce qu'il étoit bâti ſur la grande Terraſſe, que Salomon avoit élevée dans l'enfoncement de la Vallée, qui avoit 400 coudées de profondeur. C'étoit le ſeul ouvrage de Salomon qui reſtât au Temple du temps de Notre Seigneur. Ce nom lui eſt donné dans ſaint Jean. X, 23, & *Act.* III, 11.

La Cour extérieure du Temple étoit nommée *Parvis* ou *Cour des Gentils.*

L'enceinte extérieure des Cours intérieures étoit un beau mur de trois coudées de haut, dans l'Enclos duquel il n'étoit permis à aucun Genril d'entrer, non plus qu'à ceux qui s'étoient ſouillés auprès d'un mort.

Le Perron de l'Orient par où l'on monroit de la Cour des Gentils dans le Chel, avoit 14 marches, chacune de 9 pouces de haut.

Le Perron du Chel, qui montoit à la Cour des femmes, éroit compoſé de 5 marches de 9 pouces chacune.

La porte qui entroit dans la Cour des Femmes à l'Orient, s'appeloit *la Belle*, *Act.* III, 2, à cauſe de ſa magnificence & de ſa beauté.

La Cour des Femmes étoit ainſi nommée, parce qu'il éroit permis aux femmes d'y entrer pour aſſiſter au Service Divin, & non pas plus loin. C'étoit un quarré de 135 coudées.

Il y avoit en outre quatre petites Cours qui flanquoient les quatre coins de celle des Femmes. C'éroient des quarrés longs de 40 coudées ſur 30 de large.

Un Perron en demi-cercle montoit de la Cour des Femmes à la grande porte d'airain. Il avoit 17 marches.

La grande Porte d'airain, ou *la Porte Nicanor*, étoit le grand Portail de la derniere Cour dans laquelle éroit le Temple & l'Autel. Cette Cour repréſenroit le Tabernacle, & renfermoit ce qu'on appeloit proprement le Sanctuaire. Elle avoit 135 coudées de large, & 187 de long.

Dans le Sanctuaire qu'on appeloit proprement *la Cour d'Iſrael*, ſe tenoient ce qu'on appeloit les Réſidenciaires, qui repréſenroient dans le culte public tout le corps du peuple d'Iſrael. C'étoit là auſſi que venoient tous les autres Iſraélites, quand ils avoient quelque ſacrifice à offrir. Car, pour le ſimple culte ſans offrande particuliere, c'étoit dans la cour des Femmes qu'on ſe renoit; les hommes ſur la place, & les femmes dans les galeries. Cette Cour contenoit d'abord à l'entrée, qui éroit du côté de l'orient, un double Porrique; & aux côtés du ſeptentrion & du midi, un ſeulement, ou une ſeule Allée.

La place qu'on appeloit proprement *la Cour des Prêtres*, contenoit la ſeconde Allée du Porrique double qu'on vient de voir. Les lutrins des Muſiciens formoient un rang de deux coudées ſous ce porche, tout joignant la cour. Le reſte éroit la place où ſe tenoient pendant le Service les Prêtres qui n'officioient pas alors.

Au deſſus de la porte *Nicanor*

étoit pluſieurs eſcaliers; celui de la droite alloit à la Garde-robe où l'on ſerroit les habits des Prêtres. L'autre, à la chambre où l'on mettoit les gâteaux pour l'offrande continuelle du matin & du ſoir que faiſoit le Souverain Sacrificateur.

Une partie de la Salle nommée *Gazeth*, où s'aſſembloit le Sanhédrin, étoit dans le Sanctuaire, & l'autre partie dehors. C'étoit dans celle de dehors qu'ils ſe plaçoient.

La Salle de la Fontaine fourniſſoit l'eau dont on ſe ſervoit dans le Temple.

Le Sanctuaire avoit trois portes du côté du midi. La premiere & la plus proche de la Salle de la Fontaine, s'appeloit par cette raiſon *la Porte de la Fontaine*, au-deſſus de laquelle étoit la Chambre d'*Abtinez*, où ſe préparoit l'encens. La ſeconde étoit *la Porte des Premiers-nés*. Et la troiſieme, celle *des Allumeurs*.

Le bois pour l'Autel, étoit placé dans la chambre au bois, après qu'on en avoit ôté la vermoulure. Au-deſſus de cette chambre étoit celle du Souverain Sacrificateur, nommé *Panedrin*, où ſe tenoit le Conſeil du Temple dont il étoit Préſident.

Les trois portes du Sanctuaire du côté du nord s'appeloient *Nitzotz*, ou du Chant. *La Porte des Femmes*; & *la Porte du Corban*.

La longueur du Temple proprement dit, en y comprenant l'épaiſſeur des murs, étoit de cent coudées. La largeur du Temple avec les deux ailes, cent coudées, ſans les ailes 70. La hauteur du Temple, 100 coudées; celle des ailes, 120. Ce fut ſur une de ces ailes que le Diable mit Notre Seigneur; *Matth.* IV, 5.

Depuis la conſécration du Temple faite en 3001, par Salomon, cet édifice a ſouffert un grand nombre de révolutions, qu'il eſt bon de marquer ici.

En l'an du monde 3033, avant Jeſus-Chriſt 967, avant l'Ere vulg. 971, Séſac Roi d'Egypte, ayant déclaré la guerre à Roboam Roi de Juda, prit Jéruſalem, & enleva les tréſors du Temple (1).

En 3146, Joas Roi de Juda fit ramaſſer de l'argent pour travailler aux réparations du Temple (2); & on commença à y travailler ſérieuſement en 3148, avant J. C. 852, avant l'Ere vulgaire 856.

Achaz Roi de Juda ayant appelé à ſon ſecours Téglatphalaſar Roi d'Aſſyrie, contre les Rois d'Iſrael & de Damas, qui lui faiſoient la guerre, dépouilla le Temple du Seigneur de ſes richeſſes, pour les donner à ce Roi étranger (3); & après cela, il profana ce ſaint Lieu, en y plaçant un Autel pareil à celui qu'il avoit vu étant à Damas, & en faiſant ôter l'Autel d'airain que Salomon avoit fait faire (4). Il fit auſſi ôter la mer d'airain de deſſus les bœufs d'airain qui la portoient, & les baſſins d'airain qui étoient dans le parvis, de deſſus leurs baſes, ou leurs ſocles, & la tribune ou priedieu du Roi, qui étoit d'airain. Il fit ôter tout cela, de peur que le Roi d'Aſſyrie ne les enlevât. Il n'en demeura pas là; il porta ſon impiété (5) juſqu'à immoler aux Dieux étrangers, & à ériger des Autels profanes dans tous les coins des rues de Jéruſalem. Il pilla le Temple du Seigneur, briſa les vaſes ſacrés, & ferma enfin la Maiſon de Dieu. Cela arriva depuis l'an 3264, avant J. C. 736, avant

(1) 3 *Reg.* XIV, *&* 2 *Par.* (2) 4 *Reg.* XII, 4, 5, *& ſeq. Item.* 2 *Par.* XXIV, 7, 8, 9, *&c.* (3) 2 *Par.* XXVIII, 21, 22, *&c.* An du Monde 3264, avant J. C. 736, avant l'Ere vulg. 740. (4) 4 *Reg.* XVI, 10, 11, 12, *&c.* (5) 2 *Par.* XXVIII, 24, 25.

l'Ere vulgaire 740, juſqu'à ſa mort arrivée en 3278, avant J. C. 722, avant l'Ere vulgaire 726.

Ezéchias fils & ſucceſſeur d'Achas, ouvrit & répara les portes du Temple que ſon pere avoit fermées & dépouillées de leurs ornemens (1). Il y rétablit le culte & les ſacrifices, & fit refaire des vaſes ſacrés en la place de ceux qu'Achaz avoit pillés & briſés. Mais la quatorzieme année de ſon regne (2), Sennachérib Roi d'Aſſyrie étant venu avec une armée ſur les terres de Juda, Ezéchias fut obligé de prendre toutes les richeſſes du Temple, & même les lames d'or qu'il avoit miſes lui-même ſur les portes du Temple, pour les donner au Roi d'Aſſyrie. Mais après le retour de Sennacherib dans ſon pays, on ne doute pas qu'Ezéchias n'ait rétabli toutes choſes dans leur premier état.

Manaſſé fils & ſucceſſeur d'Ezéchias, profana le Temple du Seigneur, en érigeant des Autels à toute la Milice du Ciel, juſques dans les parvis de la maiſon du Seigneur (3). Il y plaça les Idoles, & les adora. Dieu le livra entre les mains du Roi de Babylone (4) qui l'emmena chargé de chaînes au-delà de l'Enphrate. Il reconnut ſon péché; & étant revenu dans ſes Etats, il répara les profanations qu'il avoit faites dans le Temple du Seigneur, il en ôta les Idoles, détruiſit les Autels profanes, & rétablit l'Autel des holocauſtes, ſur lequel il fit offrir des ſacrifices.

Joſias Roi de Juda travailla de tout ſon pouvoir à rétablir les édifices du Temple (5), qui avoient été ou négligés, ou démolis par les Rois de Juda ſes prédéceſſeurs. Il ordonna auſſi aux Prêtres & aux Lévites de remettre l'Arche du Seigneur dans le Sanctuaire en ſa place ordinaire, & leur dit qu'ils ne la portaſſent plus déſormais de place en place, comme ils avoient fait durant les regnes des Rois impies ſes prédéceſſeurs. 2 *Par.* XXXV, 3.

Nabuchodonoſor enleva une partie des vaſes ſacrés du Temple du Seigneur, & les mit dans le Temple de ſon Dieu en Babylone, ſous le regne de Joakim Roi de Juda (6). Il en emporta encore d'autres ſous le regne de Jéchonias (7). Enfin il prit la ville de Jéruſalem, & ruina le Temple de fond en comble, la onzieme année de Sédécias (8), du Monde 3416, avant Jeſus-Chriſt 584, avant l'Ere vulgaire 588.

Le Temple demeura enſeveli ſous ſes ruines pendant l'eſpace de cinquante-deux ans, juſqu'à la premiere année de Cyrus à Babylone, du Monde 3468, avant Jeſus-Chriſt 532, avant l'Ere vulgaire 536. Alors Cyrus permit aux Juifs de s'en retourner à Jéruſalem, & d'y rebâtir le Temple du Seigneur (9). L'année ſuivante, on jetta les fondemens du

(1) 2 *Par.* XXIX, 3, *&c.* An du Monde 3278, avant J. C. 722, avant l'Ere vulg. 726. ═ (2) 4 *Reg.* XVIII, 15, 16. An du Monde 3291, avant J. C 709, avant l'Ere vulg. 713. ═ (3) 4 *Reg.* XXI, 4, 5, 6, 7, 2 *Par.* XXXIII, 5, 6, 7. An du Monde 3306, & les ſuivans. ═ (4) 2 *Par.* XXXIII, 11, 12, 15. An du Monde 3328, avant J. C. 672, avant l'Ere vulg. 676. ═ (5) 4 *Reg.* XXII, 4, 5, 6, *&c.* 2 *Par.* XXXIV, 8, 9, 10. An du Monde 3380, avant J. C. 620, avant l'Ere vulg. 624. ═ (6) 2 *Par.* XXXVI, 6, 7. An du Monde 3398, avant J. C. 602, avant l'Ere vulg. 606. ═ (7) 2 *Par.* XXXVI, 10. An du Monde 3405, avant J. C. 595, avant l'Ere vulg. 599. ═ (8) 4 *Reg.* XXV, 1, 2, 3, *&c.* & 2 *Par.* XXXVI, 18, 19. ═ (9) 1 *Eſdr.* I, 1, 2, 3, *&c.*

ſecond Temple (1) : mais à peine y travailla-t-on un an, que Cyrus, ou ſes Officiers gagnés par les ennemis des Juifs, firent défenſes de continuer cet Ouvrage (2). Après la mort de Cyrus & de Cambyſes, on leur fit de nouvelles défenſes de la part du Mage qui regnoit depuis la mort de Cambyſes, & que l'Ecriture appelle Artaxercès (3). Enfin ces défenſes furent levées ſous le regne de Darius fils d'Hyſtaſpe (4), & le Temple fut achevé, & dédié quatre ans après (5), en l'an du Monde 3489, avant Jeſus-Chriſt 511, avant l'Ere vulgaire 515, vingt ans après le retour de la captivité.

Le Temple fut profané par l'ordre d'Antiochus Epiphanes, l'an du Monde 3837. Les ſacrifices ordinaires y furent interrompus, & l'idole de Jupiter Olympien fut placé ſur l'Autel (6). Il demeura en cet état pendant trois ans. Judas Maccabée le purifia, & y rétablit les ſacrifices & le culte du Seigneur (7), l'an du Monde 3840, avant Jeſus-Chriſt 160, avant l'Ere vulgaire 164.

Hérode le Grand entreprit de rebâtir tout à neuf le Temple de Jéruſalem, l'an 18 de ſon regne (8) du Monde 3986 ; & il commença à en jeter les fondemens l'an du Monde 3987, & quarante-ſix ans avant la premiere Pâque de Jeſus-Chriſt, comme les Juifs le marquent, en diſant à Jeſus-Chriſt (9) : *On a été quarante ſix ans à bâtir ce Temple, & vous dites que vous le rebâtirez en trois jours ?* Ce n'eſt pas à dire qu'Hérode ait mis quarane-ſix ans à le faire. Joſeph (10) aſſure qu'il l'acheva en neuf ans & demi. Mais depuis ce Prince on n'avoit pas ceſſé d'y faire quelques nouveaux ouvrages ; & le même Joſeph (11) dit que l'on continua à y travailler juſqu'au commencement de la guerre des Juifs.

Le Temple bâti par Hérode ne ſubſiſta qu'environ ſoixante & dix-ſept ans, ayant été détruit l'an du monde 4073, de Jeſus-Chriſt 73, de l'Ere vulgaire 77. Il fut commencé par Hérode en 3987, achevé en 3996, brûlé & détruit par les Romains en 4073.

Le Temple d'Hérode étoit aſſez différent de celui de Salomon, & de celui qui fut rebâti par Zorobabel après la captivité. Voici la deſcription que Joſeph, qui l'avoit vu, nous en a laiſſée.

Le Temple proprement dit, n'avoit que ſoixante coudées de haut, & autant de large ; mais il y avoit des deux côtés de la face, comme deux bras, ou deux épaulemens, qui s'avançoient de vingt coudées de chaque côté ; ce qui donnoit en tout à la face cent coudées de large, autant que de hauteur (12). Les pierres qui furent employées à ce bâtiment, étoient blanches & dures, longues de vingt-cinq coudées, hautes de huit, & larges de douze.

La face de ce ſuperbe bâtiment reſſembloit à un palais royal. Les deux extrêmités de chaque face

(1) 1 *Eſdr.* III, 8. (2) 1 *Eſdr.* IV, 5. An du Monde 3470, avant J. C. 530, avant l'Ere vulg. 534. (3) 1 *Eſdr.* IV, 7, 17, 18. An du Monde 3483, avant J. C. 517, avant l'Ere vulg. 521. (4) 1 *Eſdr.* V, 1 ; VI, 1, 14. *Agg.* 1, 1. . . . . 15. An du Monde 3485, avant J. C. 515, avant l'Ere vulg. 519. (5) 1 *Eſdr.* VI, 15, 18. An du Monde 3489. (6) 1 *Macc.* 1, 62. (7) 1 *Macc.* IV, 36. (8) *Antiq. l.* 15, *c.* 14. (9) *Joan.* II, 20. (10) *Antiq. l.* 15, *c.* 14, *p.* 545, *f.* (11) *Antiq. l.* XX, *c.* 8. (12) *De Bello, l.* 6, *p.* 917, *c.*

étoient plus baſſes que le milieu ; & ce milieu étoit ſi élevé, que ceux qui ſe trouvoient vis-à-vis du Temple, ou qui y venoient de loin, le pouvoient voir, quoiqu'ils en fuſſent éloignés de pluſieurs ſtades. Les portes étoient preſque de la hauteur du Temple, & du haut de la porte pendoient des voiles, ou des tapiſſeries de diverſes couleurs, embellies de fleurs de pourpre. Aux deux côtés de la porte, étoient deux colonnes, dont les corniches étoient ornées de branches de vigne d'or, qui pendoient avec leurs grappes & leurs raiſins, ſi bien travaillés, que l'art ne cédoit point à la nature. Hérode fit faire autour du Temple des galeries très-larges & très-élevées, qui répondoient à la magnificence du reſte, & ſurpaſſoient en beauté toutes celles qu'on avoit vues auparavant.

Le Temple étoit bâti ſur une montagne fort rude (1), & à peine y avoit-il au commencement ſur ſon ſommet aſſez de plain pour la place du Temple & de l'Autel. Le reſte étoit penchant & eſcarpé. Mais quand le Roi Salomon le bâtit, il fit élever un mur du côté de l'orient, pour ſoutenir les terres de cette partie ; & après qu'on eut comblé ce côté-là, il y fit conſtruire un des portiques. Il n'y avoit alors que cette face qui fût revêtue : mais dans la ſuite des temps, le peuple ayant travaillé pour élargir cet eſpace, & le ſommet de la montagne ſe trouvant de beaucoup accru, ils rompirent le mur qui étoit du côté du ſeptentrion, & enfermerent un ſecond eſpace auſſi grand que celui que contenoit au commencement tout le contour du Temple. Enfin ce travail fut, contre toute eſpérance, pouſſé ſi avant, que l'on environna d'un triple mur toute la montagne. Mais pour achever ces travaux, il fallut des ſiecles entiers ; & on y employa tous les tréſors ſacrés, que la dévotion des peuples avoit apportés dans le Temple de toutes les Provinces du monde. Dans quelques endroits, ces murailles avoient plus de trois cents coudées de hauteur ; & les pierres que l'on employa à cet ouvrage, avoient juſqu'à quarante coudées de long. Elles étoient liées enſemble avec du fer & du plomb, pour pouvoir réſiſter à toutes les injures du temps. La platte-forme où étoit bâti le Temple, avoit une ſtade ou cent vingt-cinq pas en quarré.

On entroit dans la premiere enceinte quarrée d'une ſtade en tous ſens, par une porte du côté de l'orient, une du côté du midi & une du côté du ſeptentrion : mais elle en avoit quatre du côté de l'occident, dont l'une alloit au palais, l'autre dans la ville, & les deux autres dans les champs. Cette enceinte étoit fermée en dehors par un mur fort haut, & fort ſolide : & par dedans il y avoit tout autour aux quatre côtés, des portiques ou galeries magnifiques, ſoutenues de colonnes ſi groſſes, qu'à peine trois hommes pouvoient les embraſſer ; car elles avoient chacune vingt-ſept pieds de groſſeur. Ces colonnes étoient au nombre de cent ſoixante-deux. Elles portoient un lambris de cédre fort bien travaillé, & formoient trois galeries, dont celle du milieu étoit la plus haute & la plus large, ayant quarante-cinq pieds de largeur, & cent pieds de hauteur. Celles des deux côtés n'avoient que trente pieds de large, & cinquante de haut.

La cour ou le parvis qui étoit

(1) *Joſeph. de Bello*, *l.* 6, *p.* 915, 916, *xio. id. Et Antiq. l.* xv, *c.* 14.

devant ces galeries, étoit pavée de marbre de diverſes couleurs; & à une petite diſtance des galeries, étoit une ſeconde enceinte fermée par une belle baluſtrade de pierres, avec des colonnes d'eſpace en eſpace, chargées d'inſcriptions en Grec & en Latin, pour avertir les étrangers, & ceux qui n'étoient pas purifiés, qu'il leur étoit défendu, ſous peine de mort, d'avancer plus avant. Cette enceinte n'avoit qu'une porte du côté de l'orient; mais du côté du nord, & du côté du midi, elle en avoit trois, placées à diſtances égales.

La troiſieme enceinte, qui comprenoit le Temple & l'Autel des holocauſtes, étoit fermée d'un mur haut de quarante coudées. Elle étoit quarrée comme les précédentes; & la hauteur du mur ne paroiſſoit pas au-dehors telle qu'elle étoit réellement, parce qu'elle ſe perdoit derriere les dégrés dont elle étoit environnée, & couverte en partie. On trouvoit d'abord quatorze dégrés, au deſſus deſquels étoit une terraſſe d'environ dix coudées de large, qui regnoit tout autour de l'enceinte. De là on montoit encore cinq dégrés pour parvenir au plein-pied de la porte: de maniere qu'en dedans le mur n'avoit que vingt-cinq coudées de haut. On entroit dans ce portique par une porte du côté de l'orient, par quatre du côté du midi, & par autant du côté du nord. Il n'y avoit point de porte au couchant; mais un grand mur y regnoit tout le long, du nord au midi. A l'entrée de chaque porte en dedans, il y avoit des ſallons en forme de pavillons, de trente coudées en quarré, & de quarante de haut, ſoutenus chacun d'une colonne de douze coudées, ou dix-huit pieds de circonférence.

Au-deſſus de cette enceinte, il y avoit auſſi des galeries couvertes, & doubles, ou à deux rangs de colonnes, à l'orient, au ſeptentrion, & au midi, mais il n'y en avoit point du côté de l'occident. Les femmes avoient une porte particuliere du côté de l'orient, & une du côté du midi & du ſeptentrion, pour entrer dans le lieu qui leur étoit deſtiné, & qui étoit ſéparé de celui des hommes.

L'Autel des holocauſtes étoit haut de quinze coudées, & large de quarante en tout ſens. On y montoit par une rampe ſans dégrés du côté du midi. Aux quatre coins s'élevoient quatre éminences, comme autant de cornes; & il avoit été bâti de pierres brutes, ſans qu'on y employât le fer, ni aucun inſtrument de métal.

La façade du Temple, qui, comme on l'a déjà dit, avoit cent coudées de haut, & autant de large, étoit ornée de quantité de riches dépouilles que les Rois des Juifs avoient conſacrées à Dieu, comme des monumens de leurs victoires. Hérode après avoir achevé le Temple, les conſacra de nouveau, & y en ajouta des ſiennes, qu'il avoit priſes dans les guetres contre les barbares.

Le veſtibule du Temple avoit quatre-vingt-dix coudées de haut, & cent de longueur, du ſeptentrion au midi. La porte étoit de ſoixante-dix coudées de haut, & de vingt-cinq de large. Je ne parle pas du Saint & du Sanctuaire, ni des chambres qui regnoient aux deux côtés du Temple; tout cela n'a rien de ſingulier, que l'on n'ait déja vu ailleurs. Joſeph remarque que dès qu'il fut queſtion de bâtir le Temple & l'Autel, Hérode n'oſa entrer dans le parvis des Prêtres, n'étant que laïc. Il laiſſa aux Sacrificateurs le ſoin de travailler ſeuls à cet ouvrage. Ils l'acheverent en dix-huit mois; & on avoit été

huit ans à faire tout le reſte.

Au-dedans de cette enceinte, il y avoit un mur haut d'une coudée, qui environnoit le Temple & l'Autel des holocauſtes, & qui ſéparoit les Prêtres du reſte des Hébreux. Cet endroit étoit interdit aux laïcs. Ils venoient juſqu'à ce mur, pour offrir leurs hoſties & leurs offrandes, mais ils n'avançoient pas plus avant.

Joſeph raconte une choſe, qu'il diſoit tenir de la tradition de ſes peres, qui eſt que tout le temps qu'on travailla à la conſtruction du Temple, il ne tomba point de pluie pendant le jour, mais ſeulement pendant la nuit, afin que les ouvriers ne fuſſent point empêchés de travailler. Lorſque le Temple fut achevé de bâtir, on en fit la dédicace avec beaucoup de ſolemnité. Le peuple rendit à Dieu de grandes actions de graces, & combla le Roi de toutes les louanges qu'il avoit méritées dans l'exécution de ce grand travail. Hérode offrit à Dieu trois cents bœufs en ſacrifice, & tout le peuple à l'envi amena des victimes pour célébrer cette auguſte cérémonie. Le nombre en fut ſi grand, qu'il ſeroit mal-aiſé d'en faire le dénombrement. Ce qui contribua encore à rendre cette fête plus célébre, c'eſt qu'elle arriva le même jour que le Roi Hérode étoit monté ſur le trône, jour qu'il ſolemniſoit tous les ans avec grande pompe.

Au coin, du côté ſeptentrional de la premiere enceinte du Temple, étoit une tour extrêmement forte, bâtie par les Rois Aſmonéens, qui poſſédoient enſemble la Royauté & la Grande Sacrificature. C'eſt là où ils gardoient les ornemens ſacrés dont ſe ſervoit le Grand-Prêtre dans les grandes cérémonies. Après eux, Hérode continua à les y conſerver; & après Hérode, les Romains les eurent en leur pouvoir, juſqu'au temps de l'Empereur Tibere. Mais durant ſon regne, Vitellius étant venu à Jéruſalem en qualité de Gouverneur de Syrie, les habitans de Jéruſalem le reçurent avec tant d'honneur, que pour leur en témoigner ſa reconnoiſſance, il obtint de Tibere qu'on leur remît la garde de ce ſacré dépôt. Ils jouirent de cette grace juſqu'après la mort du Roi Agrippa. Alors Caſſius Longinus Gouverneur de Syrie, & Cuſpius Fadus Gouverneur de Judée, commanderent aux Juifs de le mettre dans la tour Antonia, afin qu'il fût comme auparavant au pouvoir des Romains. Les Juifs l'envoyerent redemander à l'Empereur Claude; & le jeune Roi Agrippa s'étant alors trouvé à Rome, pria qu'on lui en confiât la garde, ce qui lui fut accordé.

Avant cela, voici la maniere dont on en uſoit à l'égard de ce précieux vêtement. Il étoit gardé dans la tour Antonia, ſous le ſceau du Grand-Prêtre & des Tréſoriers du Temple. La veille des Fêtes ſolemnelles, ils alloient trouver celui qui commandoit dans la tour de la part des Romains, où après avoir viſité & reconnu ſi leurs ſceaux étoient entiers, ils recevoient de ſa main ce ſaint habit, & le lui reportoient, après que la Fête étoit paſſée, & le ſcelloient de même comme auparavant. Cette tour étoit déjà très-forte: mais Hérode la fortifia encore davantage, & la nomma Antonia, en mémoire d'Antoine ſon protecteur. Hérode avoit fait pratiquer ſous terre une allée en voûte, qui alloit depuis la tour Antonia, juſqu'à la porte orientale du Temple, près laquelle il fit auſſi bâtir une tour, afin que s'il arrivoit quelque ſédition, lui ou les Rois ſes ſucceſſeurs puſſent s'y retirer.

TEMPLE REBATI PAR HÉRODE LE GRAND,

SELON LES DIMENSIONS DONNÉES PAR JOSEPH.

LE Temple avoit quatre ſtades de tour, ou une ſtade en quarré. La ſtade eſt de cent vingt-cinq pas, ou de ſix cents vingt-cinq pieds. *Joſeph. Antiq. l.* XV, *c.* 14, *p.* 544, b. c.

Il avoit quatre grandes portes, larges de quinze coudées, & hautes de trente. Elles étoient placées aux quatre côtés du Temple; à l'orient, au couchant, au ſeptentrion, & au midi. *Joſeph, de la guerre des Juifs, l.* 6, *c.* 6, ou *id. p.* 916, 917.

Mais ailleurs il dit que du côté du couchant il y avoit quatre grandes portes, dont l'une conduiſoit au palais, l'autre à la ville, & les autres aux champs. Antiq. *l.* XV, *c.* 14, *p.* 544, g. & 545, a.

Autour de la premiere enceinte du Temple en dedans, il y avoit des quatre côtés du parvis, quatre grandes galeries ſoutenues par quatre rangs de colonnes, dont il y en avoit un rang attaché au mur, & les trois autres dégagés. Elles étoient en tout cent ſoixante-deux, ayant vingt-ſept pieds de hauteur, & de groſſeur, autant que trois hommes pouvoient embraſſer. La galerie du milieu étoit la plus haute & la plus large, ayant quarante-cinq pieds de large, & cent pieds de haut. Celles des deux côtés n'avoient que trente pieds de large, & cinquante de haut. Leur lambris étoit de bois de cédre travaillé, & orné de moulures & de dorures. *Antiq. l.* XV, *c.* 14, *p.* 545, a. b. c. d.

Au-delà du portique, dont on vient de parler, étoit une ſéparation ou baluſtrade de pierre, avec des colonnes d'eſpace en eſpace, chargées d'inſcriptions en Latin & en Grec, qui défendoient ſous peine de la vie aux étrangers, & aux Juifs qui n'étoient pas purifiés, d'entrer plus avant. *Antiq. l.* XV, *c.* 14, *p.* 545, d. e. & *de la Guerre des Juifs, l.* 6, *c.* 6, *ou id. p.* 916, *c.* d.

Cette baluſtrade avoit trois portes à diſtances égales, tant du côté du midi, que du ſeptentrion. Mais du côté de l'orient, elle n'avoit qu'une ſeule porte, par laquelle tous les Juifs qui étoient purifiés, pouvoient entrer, hommes & femmes indifféremment. *Antiq. l.* XV, *c.* 14, *p.* 545, e. f.

Le parvis des Prêtres, qui étoit une ſeconde enceinte du Temple, où les Prêtres faiſoient leurs fonctions, & qui enfermoit le Temple proprement dit, & l'Autel des holocauſtes, ce parvis, dis-je, étoit quarré, & fermé d'un mur haut de quarante coudées par le dehors; mais une partie de cette hauteur étoit compoſée, ou couverte par des dégrés; en ſorte qu'en dedans, le mur n'avoit que vingt-cinq coudées de haut; car il y avoit d'abord quatorze dégrés que l'on montoit, puis on trouvoit une terraſſe de dix coudées de large; de là on entroit dans la porte, & on montoit encore cinq dégrés, pour parvenir au plein-pied du parvis & de ſes portiques, leſquels n'avoient que vingt-cinq coudées de haut, non plus que le mur en dedans. *Joſeph, de la Guerre des Juifs, lib.* 6, *c.* 6, ou *id. p.* 916, d. *Comparez auſſi l.* 5, *c.* 5, *p.* 906, e. f.

Ce parvis étoit quarré, & environné de galeries doubles de tous côtés; ſavoir, du côté de l'orient, du ſeptentrion & du midi; mais il

n'y avoit point de galerie du côté du couchant. Les colonnes étoient ſans ornement, hautes de vingt-cinq coudées, d'une ſeule pierre. Les galeries étoient de trente coudées de large. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6, ou *ſ. p.* 916, b. c. f. g. & *Antiq. l.* XV, *c.* 14, p. 544, b. c.

Joignant les portes du parvis des Prêtres en dedans, il y avoit deux ſallons quarrés, en forme de tours, ſoutenus de deux colonnes, ayant chacune douze coudées, ou dix-huit pieds de diametre ou de groſſeur. Ces ſallons avoient trente coudées en quarré, & quarante de haut. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6, *p.* 917, a. b.

Ce parvis n'avoit point de portes du côté de l'occident; mais il en avoit une du côté de l'orient, quatre du côté du ſeptentrion, & quatre du côté du midi. Celle qui étoit à l'orient, étoit pour les femmes; & du côté du nord & du midi, il y en avoit encore une de chaque côté pour les femmes. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6, *p.* 916, e. f. g. En ſorte qu'elles avoient trois portes pour entrer dans leur lieu de priere.

Le lieu où les femmes ſe tenoient dans le Temple, étoit à l'orient, vis-à-vis l'Autel des holocauſtes & le veſtibule du Temple.

Les côtés du ſeptentrion & du midi, étoient pour les hommes. Voyez *de la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6, *p.* 916, e. f. 917, a.

Les Prêtres étoient ſéparés du peuple par un mur qui avoit trois coudées de haut, ſelon Joſeph, *Antiq. l.* 8, *c.* 2, *p.* 262, ou ſeulement une coudée. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6, *p.* 918, d. e.

L'Autel des holocauſtes avoit quinze coudées de haut, & quarante de long, & autant de large. On y montoit par une rampe du côté du midi. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *p.* 918, d. e.

La façade du Temple du côté de l'orient, avoit cent coudées en quarré. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6, *p.* 917. Ailleurs Joſeph dit que le Temple avoit eu cent coudées de largeur, & cent vingt de hauteur; mais que s'étant affaiſſé de vingt coudées, il fut réduit à cent coudées de haut. *Antiq. l.* 15, *c.* 14, *p.* 543, e. f.

Cette façade étoit celle du veſtibule du Temple, lequel étoit beaucoup moins large que cela; car la façade avoit cent coudées de large, & le Temple n'avoit que vingt coudées dans œuvre.

La porte du veſtibule avoit ſoixante-dix coudées de haut, & vingt-cinq de large. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *p.* 917, d. e.

Le Saint avoit quarante coudées de long, & vingt de large. *Là même*, *p.* 917, b. e.

Le Sanctuaire n'avoit que vingt coudées en quarré. *Là même*, *p.* 918, a.

Il y avoit à côté du Temple des chambres qui lui étoient contiguës, en grand nombre, & de différentes grandeurs. *De la Guerre des Juifs*, *l.* 6, *c.* 6, *p.* 918, b.

TEMPLE DU VRAI DIEU, bâti en Egypte. Voyez *Onion*.

L'Ecriture parle encore de quelques autres Temples qui étoient dans la Paleſtine; par exemple, *le Temple de Dagon* à Gaze. *Judic.* XVI, 23, & un autre à Azoth. 1 *Reg.* V, 1, 2, 3, & 1 *Macc.* X, 84.

LE TEMPLE DES SAMARITAINS, ſur le mont Garizim. 2 *Macc.* V, 23, VI, 2.

LE TEMPLE D'ASTAROTH, un des principaux des Philiſtins. 1 *Reg.* XXXI, 10.

LE TEMPLE DE BAAL, qu'Achab bâtit à Samarie. 3 *Reg.* XVI, 32.

LE TEMPLE DE REMNON, à Damas, 4 *Reg.* V, 18.

LE TEMPLE DE NESROCH, à Babylone. *Iſai.* XXXVII, 38.

LE TEMPLE DE BEL, à Babylone. *Dan.* XIV, 9.

LE TEMPLE DE CHAMOS & DE MOLOCH, bâtis par Salomon ſur le Mont des Oliviers, vis-à-vis le Temple du Seigneur. 3 *Reg.* XI, 7.

LE TEMPLE DE NANNÉE, qu'Antiochus Epiphanes entreprit de piller. 2 *Macc.* I, 13.

LE TEMPLE DE BABYLONE, où Nabuchodonoſor mit les vaſes du Temple du Seigneur. *Dan.* I, 2, &c.

LE TEMPLE DU VEAU D'OR, à Béthel & à Dan. Joſeph (1) dit que de ſon temps on voyoit encore à Dan, près la riviere appelée le petit Jourdain, le Temple du Bœuf d'or, ou du Veau d'or. Son Texte porte *Daphné*; mais il eſt viſible qu'il faut lire *Dan.*

I. TEMPLE ſe dit auſſi de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt (2): *Celui qui demeurera victorieux, je le rendrai comme une colonne au Temple de mon Dieu.* Et ſaint Paul (3) dit que l'Antechriſt *s'aſſéira dans le Temple, & ſe fera adorer comme un Dieu.*

II. TEMPLE, marque quelquefois le Ciel: *Le Seigneur eſt dans ſon Temple* (4), *le Seigneur eſt dans le Ciel.* Les Martyrs qui ſont dans le Ciel (5), *ſont devant le trône de Dieu, & le ſervent dans ſon Temple.*

III. LE TEMPLE DE DIEU, dans le ſens ſpirituel, eſt l'ame du Juſte (6): *Ne ſavez-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu, & que l'Eſprit de Dieu habite en vous, &c.* Et ailleurs (7): *Ne ſavez-vous pas que vos membres ſont le Temple du Saint-Eſprit, qui eſt en vous?* Et encore (8): *Vous êtes le Temple du Dieu vivant, comme dit le Seigneur; je demeurerai avec eux, &c.*

TEMPS. Ce terme ſe prend ordinairement pour la meſure du mouvement, ou pour la durée d'une choſe, de même qu'en notre langue, & en toutes les autres. Il ſe prend auſſi pour le moment favorable de faire ou de ne pas faire quelque choſe. Le temps de quelqu'un, ſignifie le temps de ſa venue. Iſaïe XXV, 1. *Propè eſt ut veniat tempus ejus, & dies ejus non elongabuntur.* Jeſus-Chriſt parlant du temps de ſa mort, dit que ſon temps n'eſt pas encore venu (9): *Tempus meum nondum ad venit... Tempus meum nondum impletum eſt.*

Le temps de la vengeance de Dieu eſt quelquefois appelé le temps du Seigneur, le temps de ſa viſite: *Væ eis, quia venit dies eorum, tempus viſitationis eorum... Ecce ego ad te, ſuperbe, dicit Dominus, quia venit dies tuus, tempus viſitationis tuæ* (10).

RACHETER LE TEMPS, ſe trouve dans Daniel, II, 8. *Certè novi quod tempus redimitis.* Et ſaint Paul aux Ephéſiens, chap. V, V. 16. *Redimentes tempus, quoniam dies mali ſunt.* Ces expreſſions peuvent marquer gagner du temps, tirer une affaire en longueur, attendre une meilleure occaſion. Ainſi les Mages de Nabuchodonoſor *gagnoient du temps*, demandoient du temps au Roi pour expliquer ſon ſonge, eſpérant que ſon envie ſe paſſeroit, ou que la mémoire de ſon ſonge lui reviendroit. Saint Paul conſeille aux fidelles de gagner du temps, parce que les jours ſont mauvais; c'eſt-à-dire, qu'ils laiſſent paſſer le temps de la colere des méchans,

(1) *De Bello, l.* 4, *c.* 1, *p.* 863. (2) *Apoc.* III. (3) 2 *Theſſal.* II, 4. (4) *Pſalm.* X, 5. (5) *Apoc.* VII, 15. (6) 1 *Cor.* III, 16, 17. (7) 1 *Cor.* VI, 19. (8) 2 *Cor.* VI, 16. (9) *Joan.* VII, 6, 7. (10) *Jerem.* L, 27, 31.

& qu'ils attendent des circonſtances plus favorables.

Le Roi Aſſuérus conſulta les Sages (1) *qui connoiſſoient les temps.* C'eſt-à-dire, qu'il conſulta les Conſeillers inſtruits de l'Hiſtoire, des uſages, des Lois des Perſes. La connoiſſance de l'Hiſtoire eſt une des principales qualités d'un homme d'Etat. Comment connoîtra-t-il les intérêts d'un pays, dont il ignore les temps, les révolutions, les événemens fameux? Saint Jérôme dans ſa traduction, lit : Il conſulta les Sages qui étoient toujours auprès de lui, ſelon la coutume des Rois. Le Paraphraſte Chaldéen veut qu'il ait conſulté les enfans d'Iſſachar habiles dans la ſcience des temps & des ſaiſons. Moïſe dit que ceux de cette Tribu inviteront les peuples à venir à la Montagne (2) : *Populos vocabunt ad montem.* Ils ſeront d'habiles Aſtronomes, & ſauront exactement les jours de Fêtes, ils inviteront leurs voiſins à ſe rendre à Jéruſalem, à la Montagne ſainte.

Jeſus-Chriſt dit à ſes Apôtres, qui lui demandoient s'il rétabliroit bientôt le Royaume d'Iſrael (3), que ce *n'eſt point à eux de ſavoir les temps & les momens que le Pere Céleſte a mis dans ſa puiſſance.* Ils croient encore que le Royaume du Meſſie étoit temporel. Mais dans la ſuite ils furent détrompés, & le Saint-Eſprit qu'ils reçurent à la Pentecôte, leur apprit que le regne parfait du Meſſie, le rétabliſſement de toutes choſes, n'arriveroit qu'à la fin du Monde. Saint Pierre parlant aux Juifs, appelle ce temps (4) *tempus refrigerii*, & *tempus reſtitutionis omnium.* Et S. Paul aux Theſſaloniciens (5) ſe ſert à peu-près des mêmes termes dont Jeſus-Chriſt s'étoit ſervi en parlant à ſes Apôtres de ſon dernier avénement. *De temporibus autem & momentis*, dit cet Apôtre, *non indigetis ut ſcribamus vobis*, car vous ſavez que le jour du Seigneur viendra comme un voleur de nuit.

Tempus & tempora & dimidium temporis, dans Daniel (6) & dans l'Apocalypſe (7) marquent les trois ans & demi que durerent les perſécutions contre les Juifs du temps d'Antiochus Epiphanes, & des Chrétiens du temps de Dioclétien.

TEMPUS, un an; *Tempora*, deux ans; *dimidium temporis*, un demi an. Dans le même Daniel *ſeptem tempora* ſont pris pour ſept ans (8) : *Donec ſeptem tempora mutentur ſuper eum.* Cela marque les ſept années que dura la métamorphoſe du Roi Nabuchodonoſor. Dans Ezéchiel (9), *à tempore uſque ad tempus comedes.* Vous mangerez ces trois cents quatre-vingt-dix pains, pendant les trois cents quatre-vingt-dix jours que je vous ai marqués. *Depuis un temps juſqu'à un autre temps*, depuis le commencement de ce terme juſqu'à la fin.

Tempus acceptabile, *tempus beneplaciti*, *tempus placitum*, *tempus viſitationis.* Le temps de la faveur & de la bonté & de la miſéricorde de Dieu, oppoſé à *tempus furoris*, *tempus correctionis*, *tempus malum*, *tempus ultionis*, au temps de la colere, de la vengeance, au temps mauvais, &c.

Tempus noſtrum, ſe met pour le temps de la mort (10). *Si appropiavit tempus noſtrum, moriamur in virtute propter fratres noſtros.* Les Démons ſe plaignent que Jeſus-

(1) *Eſth.* 1, 13. למכמים ידעיהעתים = (2) *Deut.* xxxiii, 18, 19. = (3) *Act.* 1, 7. = (4) *Act.* iii, 20, 21. = (5) 1 *Theſſal.* v, 1. = (6) *Dan.* xii, 7. = (7) *Apoc.* xii, 14. = (8) *Dan.* iv, 13. = (9) *Ezech.* iv, 10, 11. = (10) 1 *Macc.* ix, 10.

Chriſt eſt venu pour les tourmenter *avant le temps* (1). C'eſt-à-dire, avant le jugement dernier, auquel les Démons ſeront pour toujours précipités dans le feu qui leur eſt préparé. *La plénitude des temps* (2), marque le temps de la venue du Meſſie. *Les derniers temps* marquent auſſi quelquefois le temps du Meſſie, & quelquefois le Jugement dernier, & le temps de la perſécution de l'Antechriſt. *Ante tempora ſæcularia* (3), dans S. Paul, marque l'éternité, qui a précédé le temps & la création du Monde. Avant le Monde, il n'y avoit proprement point de temps, les temps qui s'écoulent depuis Adam juſqu'à nous ſont *tempora ſæcularia*, le temps des ſiecles, oppoſé au temps de l'éternité, qui a précédé la création, & qui eſt un temps improprement dit.

Nous liſons dans le Pſeaume XXX, ℣. 16. *In manibus tuis ſortes meæ*: Mon ſort eſt entre vos mains. Mais l'Hébreu (4). *In manibus tempora mea*, mes temps, la durée de ma vie ſont entre vos mains. Pluſieurs exemplaires latins liſent de même, comme les Pſeautiers Romains de ſaint Germain des Prez, & celui de ſaint Pierre de Chartres.

David dit qu'il ne donnera aucun repos *temporibus ſuis* (5), juſqu'à ce qu'il ait trouvé un lieu propre pour le temple du Seigneur; mais en cet endroit *tempora* ſignifie les Temples. Il veut dire qu'il ne dormira pas en repos, qu'il n'ait bâti une maiſon au Seigneur.

TENÈBRES, obſcurité. *Les ténébres étoient ſur la face de l'abîme* (6); c'eſt-à-dire le chaos étoit plongé dans des ténébres épaiſſes, parce que la lumiere n'étoit pas encore créée. La plaie des ténébres dont Moïſe frappa l'Egypte, eſt une des plus terribles. Elles étoient ſi épaiſſes, qu'elles étoient comme palpables, & que perſonne ne pouvoit découvrir aucun objet; ſi horribles, que nul n'oſa ſe remuer de ſa place; & ſi longues, qu'elles durerent trois jours & trois nuits (7). L'Auteur du Livre de la Sageſſe les décrit ainſi: » Les » Egyptiens étoient liés par une » chaîne de ténébres & d'une » longue nuit, & renfermés dans » leurs maiſons, ils y languiſſoient » en cet état, malgré les efforts » qu'ils faiſoient pour s'en délivrer..... Le cachot où ils » étoient enfermés, ne les défendoit pas de la crainte, parce » qu'il s'élevoit des bruits qui les » effrayoient, & qu'ils voyoient » paroître des ſpectres affreux, qui » les rempliſſoient d'épouvante. » Il n'y avoit point de feu ſi » ardent, qui leur pût donner » aucune clarté, & les étoiles les » plus brillantes ne pouvoient » éclairer cette horrible nuit. Il » leur paroiſſoit tout d'un coup » des feux, qui les rempliſſoient » de frayeur; & étant épouvantés » par ces fantômes, qu'ils ne faiſoient qu'entrevoir, tous ces » objets leur en paroiſſoient encore plus effroyables (8).

Les ténébres arrivées à la mort de notre Sauveur, commencerent à la ſixieme heure du jour, c'eſt-à-dire, à midi, & ne finirent qu'à la neuvieme heure, c'eſt-à-dire, à trois heures après midi. Ainſi elles durerent pendant preſque tout le temps que notre Seigneur fut à la croix, ayant été crucifié un peu avant la ſixieme heure, &

(1) *Matth.* VIII, 24. (2) *Galat.* IV, 4. (3) 2 *Tim.* 1, 9. *Tit.* 1, 2. (4) בורך עתותי 70. Οἱ καιροὶ μου. *Aq. Sym. Theod* Οἱ καιροί μου. (5) *Pſalm.* CXXXI, 4. (6) *Geneſ.* 1, 1, 2. (7) *Exod.* X, 21, 22. (8) *Sap.* XVII, 2, 3, 4, &c.

étant mort un peu après la neuvieme. Comparez ſaint Matthieu, Chap. XXVII, ℣. 45, à S. Jean, Chap. XIX, ℣. 14, & à S. Marc, Chap. XV, ℣. 25, & voyez les Commentateurs & les Auteurs des Concordances ſur ces endroits. Origenes ſur ſaint Matthieu, Maldonat, Eraſme, Vatable & pluſieurs autres, ont cru que ces ténébres n'avoient couvert que la Judée qui eſt quelquefois déſignée ſous le nom de *toute la terre*. Saint Chryſoſtôme, Euthyme, Théophilacte, & quelques autres, prétendent qu'elles s'étendirent ſur tout notre hémiſphere, ou au-moins ſur ſa plus grande partie. Origenes enſeigne qu'elles étoient cauſées par un brouillard épais, qui déroba aux hommes la vue du ſoleil; & certes on ne peut guere les concevoir autrement, puiſque la lune étant alors dans ſon plein, l'éclipſe du ſoleil étoit naturellement impoſſible.

Cependant Jules Affricain, Euſebe & ſaint Jérôme dans leurs Chroniques, ont rapporté au temps de la mort de notre Seigneur, une éclipſe du ſoleil, dont parle Phlégon, qui eſt, dit cet Auteur, la plus grande qu'on eût encore vue, puiſqu'à l'heure de midi, on diſtinguoit des étoiles au Ciel. Cette éclipſe arriva la quatrieme année de la cent-deuxieme Olympiade, qui eſt celle de la mort de Jeſus-Chriſt. Tertullien (1) renvoie les Païens aux Archives publiques, pour y trouver les ténébres arrivées en plein midi le jour de la mort de Jeſus-Chriſt. L'Auteur connu ſous le nom de Denys l'Aréopagite (2), dit qu'étant en Egypte, & voyant l'éclipſe qui arriva alors, contre toutes les régles d'Aſtronomie, Allophanes qui étudioit alors avec lui, s'écria : *Ce ſont là, mon cher Denys, des changemens ſurnaturels & divins.* Suidas (3) fait dire à S. Denys lui-même dans cette occaſion : *ou la Divinité ſouffre, ou elle compatit à celui qui ſouffre.* On peut voir ſur cet événement les Commentateurs ſur S. Matthieu, XXVII, 45, les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, comme Baronius, M. de Tillemond, & notre Diſſertation ſur les ténébres arrivées à la mort de notre Seigneur, imprimée dans le nouveau Recueil de nos Diſſertations.

I. LES TÉNÉBRES ſe mettent quelquefois pour la mort. *La terre des ténébres* (4), eſt le tombeau. *Ceux qui ſont aſſis dans les ténébres, & dans l'ombre de la mort* (5), ſont les trépaſſés. Les Faux Dieux des Païens ſont ſemblables aux morts, qui ſont jetés dans l'obſcurité du tombeau, dit Baruc (6).

II. LES TÉNÉBRES, la nuit, l'obſcurité, marquent auſſi très-ſouvent les plus grands malheurs, les diſgraces. *Ce jour fut un jour de ténébres* (7), un jour malheureux. *Que ce jour ſoit changé en nuit* (8), *que l'obſcurité le cache*, qu'il ſoit compté parmi les jours infortunés. *Je me ſuis trouvé enveloppé de ténébres* (9). *Le ſoleil s'eſt couché pour eux en plein midi : Je couvrirai le ſoleil des ténébres. Le ſoleil ſera couvert de ténébres, & la lune changée en ſang, &c.* Joël II, 31. Toutes ces expreſſions ne marquent autre choſe que de très-grandes calamités.

III. LES TÉNÉBRES, dans le ſens moral, marquent *le péché. Les enfans de lumiere*, oppoſés aux *enfans de ténébres*, déſignent les Juſtes, par oppoſition aux méchans;

(1) *Tertull. Apolog. cap.* XXI. (2) *Dionyſ. Areopag. Ep.* 7, *ad Polycarp.* (3) *Suidas in Dionyſ.* (4) *Job.* X, 22. (5) *Pſalm.* CVI, 10. (6) *Baruc.* VI, 70. (7) *Eſth.* XI, 8. (8) *Job.* III, 4, 5. (9) *Pſalm.* LIV, VI.

les Fidelles, par oppoſition aux incrédules & aux infidelles. *Vous étiez autrefois ténébres, mais à préſent vous êtes lumiere ; marchez comme des enfans de lumiere* (1). *Dieu nous a appelés des ténébres, dans ſon admirable lumiere* (2), &c.

IV. *Les ténébres* marquent auſſi le regne du Démon, qui eſt appelé *l'Ange des ténébres* (3), & Jeſus-Chriſt appelle l'exercice du pouvoir du Démon (4), *potestas tenebrarum. Les œuvres de ténébres* ſont les œuvres du Démon; le péché, les actions honteuſes.

TENTATION. On donna ce nom à un campement des Iſraélites dans le déſert (5). Voyez *Maſſa*, qui ſignifie en Hébreu *tentation*. Le même campement eſt auſſi nommé *Raphidim*. C'eſt là où Moïſe tira de l'eau du rocher d'Oreb.

TENTE. Tabernacle. Ces noms ſe mettent ſouvent pour une demeure, une Maiſon. *La Tente du Témoignage*. Voyez *Tabernacle du Témoignage*.

TENTES. *Féte des Tentes*. Voyez *Féte des Tabernacles*.

TENTES DES FAUX DIEUX, voyez auſſi *Tabernacles*, & *Niches*, & *Socoth-Bénoth*.

TENTER, éprouver (6). *Dieu tenta Abraham*, & lui dit de lui immoler ſon fils Iſaac. Il voulut par là éprouver ſon obéiſſance & ſa foi, l'affermir & le fortifier par cette épreuve, & donner à tous les ſiecles, dans la perſonne d'Abraham, le modele d'une parfaite obéiſſance. Dieu ne tente pas les hommes, pour connoître leurs diſpoſitions, comme s'il les ignoroit; mais il les éprouve, pour exercer leur vertu, pour la purifier, pour la faire remarquer aux autres, pour leur donner lieu de mériter. Ainſi quand on lit dans l'Ecriture (7), que Dieu tente ſon peuple, pour voir s'il marche dans ſes voies, ou non; & qu'il permet qu'il s'éleve parmi eux de mauvais Prophetes, qui leur annoncent des choſes vaines, afin de les tenter, pour voir ſi c'eſt de tout leur cœur qu'ils cherchent le Seigneur (8); toutes ces expreſſions ne doivent pas ſe prendre à la lettre, mais il faut les expliquer par ſaint Jacques, qui dit (9): *Que perſonne, quand il eſt tenté, ne diſe qu'il eſt tenté de Dieu; car Dieu eſt incapable de tenter, & de pouſſer au mal. Deus enim intentator malorum eſt; ipſe autem neminem tentat.* A Dieu ne plaiſe qu'on diſe que Dieu nous tente, pour nous faire commettre ce qu'il défend, & ce qu'il punit (10): *Deus non eſt autor eorum quorum eſt ultor.*

Le Démon nous tente, pour nous induire au mal, au péché, à la défiance, au mépris de Dieu & de ſes Lois, à l'orgueil & à la vanité. Il nous tend des pieges juſques dans nos meilleures actions, pour tâcher de nous en faire perdre le fruit, en nous en attribuant la gloire à nous-mêmes, ou en ne l'attribuant pas à Dieu. Satan tenta David, & l'engagea à faire faire le dénombrement de ſon peuple par une vaine curioſité (11); il tenta notre Seigneur dans le déſert (12), pour tâcher de le faire tomber dans l'orgueil, ou de lui inſpirer des ſentimens d'ambition; il tenta Ananie & Saphire (13), pour les faire mentir au Saint-Eſprit. Saint Paul (14) recommande

(1) *Epheſ.* v, 8, 11. (2) 1 *Pet.* 2, 9. (3) 2 *Cor.* xi, 14. (4) *Luc.* 11, 53. *Vide & Coloſſ.* 1, 13. (5) *Rom.* xiii, 12. *Epheſ.* v, 11. (6) *Geneſ.* xxi, 1. (7) *Exod.* xvi, 4. (8) *Deut.* xiii, 3. (9) *Jacob.* i, 13. (10) *Fulgent. ad Monim. l.* 1. (11) 1 *Par.* xxi, 1. (12) *Matth.* iv, 1. *Marc.* i, 13. *Luc.* iv, 2. (13) *Act.* v, 3. (14) 1 *Cor.* vii, 5.

aux

aux Corinthiens de ne point s'expoſer à la tentation de l'incontinence, ſous prétexte de vouloir vivre dans une plus grande perfection dans le mariage. Enfin dans la priere que Jeſus-Chriſt nous a enſeignée (1), nous prions le Seigneur de ne nous pas induire en tentation ; & un peu avant ſa mort (2), il exhorte ſes Diſciples à la vigilance, afin qu'ils n'entrent point en tentation. Saint Paul dit que le Seigneur ne permettra pas que nous ſoyons tentés au-delà de nos forces, &c. (3).

Les hommes tentent le Seigneur, lorſqu'ils lui demandent mal-à-propos des preuves de ſa préſence, de ſon pouvoir, de ſa bonté. Il eſt permis ſans doute de demander à Dieu ſon aſſiſtance, & de le prier de nous donner ce dont nous avons beſoin ; mais il n'eſt pas permis de le tenter, ni de lui demander par exemple, des miracles, ni de s'expoſer à des dangers, d'où nous ne pouvons ſortir ſans un effet miraculeux de ſon ſecours. Dieu n'eſt point obligé de faire des prodiges en notre faveur, & il ne demande point de nous des actions qui ſoient au-deſſus de nos forces. Les Iſraélites dans le déſert, ont ſouvent tenté le Seigneur (4), comme s'ils avoient eu ſujet de douter de ſa préſence au milieu d'eux, ou de ſa bonté & de ſa puiſſance, après tout ce qu'il avoit fait en leur faveur. Dieu nous défend de le tenter (5). *Avant la priere, préparez votre cœur, afin que vous ne ſoyez pas comme un homme qui tente Dieu* (6), &c.

Les hommes ſe tentent l'un l'autre, lorſqu'ils veulent ſavoir, ſi les choſes ſont telles qu'on les dit, ou ſi les hommes ſont vraiment tels qu'on les croit, ou qu'on ſouhaite. La Reine de Saba vint tenter la ſageſſe de Salomon, en lui propoſant des énigmes à réſoudre (7). Daniel prie celui qui avoit ſoin de ſa nourriture, & de celle de ſes compagnons, de tenter pendant quelques jours (8), ſi l'abſtinence des viandes ſouillées les fera devenir plus maigres. Les Scribes & les Phariſiens (9) ont ſouvent tenté Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, pour eſſayer de le faire tomber dans leurs pieges.

TEPHILIM (10), ou *Tepilim*, autrement *Totaphot* (11), *Frontaux* ou *phylacteres*, dont les Juifs ſe ſervent durant leur priere du matin, & que quelques dévots mettent auſſi à la priere d'après-midi : mais excepté le Chantre, il y en a peu qui le mettent à cette heure-là. Voyez la deſcription qu'en donne Léon de Modene (12), & que nous avons rapportée ſous l'article *Phylacteres*. Les Juifs qui prennent à la lettre le commandement que Dieu fait à ſon peuple de porter les paroles de ſa Loi comme un ſigne ſur leur front, les devroient porter continuellement : mais pour n'être pas expoſés à la raillerie, & pour n'y pas expoſer une choſe qu'ils tiennent pour ſacrée, pour laquelle ils ont une ſi grande circonſpection, ils ne les portent que dans le temps de leur priere (13).

Les Juifs portoient autrefois des manteaux quarrés, aux quatre coins deſquels pendoit une houppe,

(1) *Matth.* VI, 13. = (2) *Matth.* XXVI, 41. = (3) 1 *Cor.* X, 13. = (4) *Exod.* XV, 2, 7, 17. *Num.* XIV, 22, *&c. Pſalm.* LXXVII, 18, 41, *&c.* = (5) *Deut.* VI, 16. = (6) *Eccli.* XVIII, 23. = (7) 3 *Reg.* X, 1, 2 *Par.* IX, 1. = (8) *Dan.* I, 12, 14. = (9) *Matth.* XVI, 1 ; XIX, 3 ; XXII, 18, *& paſſim.* = (10) תפילים *Tephilim*, du verbe פרל *orare.* = (11) *Deut.* XI, 18 ; VI, 8. טוטפות = (12) Léon de Modene, cérémon. des Juifs, part. 1, c. XI. = (13) La même, ch. 5.

qu'ils appellent *Zizith*. C'étoit pour les diſtinguer des autres peuples par cette eſpece d'habit. Au lieu de cela ils portent aujourd'hui ſous leurs habits un morceau d'étoffe quarré avec quatre cordons & quatre petites houppes aux quatre coins. C'eſt ce qu'ils appellent *Arbah Caphoth*. Lorſqu'ils ſont à la Synagogue pour faire leurs prieres, ils prennent un voile quarré, avec les quatre houppes aux quatre coins; c'eſt ce voile qu'ils appellent *Thaled*. Les uns le tournent autour du cou, & les autres s'en couvrent la tête.

Ils mettent enſuite les *Tephilim* ou *Frontaux*. Ils tiennent ces *Téphilim*, ou *Frontaux*, ou Phylacteres, ſi ſacrés, que quelques-uns ſe perſuadent que Dieu les porte à la tête & aux bras, auſſi-bien que les Juifs. Et ce n'eſt point là une de ces allégories ſous leſquelles les Docteurs enferment des ſens figurés (1); car ils ſoutiennent que Dieu promettant à Moïſe de ſe laiſſer voir par derriere, avoit ſeulement deſſein de lui montrer le nœud du cordon, qui attachoit le Téphilim de la tête, & que la face qu'il refuſa de découvrir à ce Légiſlateur, étoit proprement, véritablement, & ſubſtantiellement la face de Dieu. Mais tout cela ne va qu'à relever l'origine & l'excellence de leur Téphilim.

Ils n'ont pas tort d'en rapporter l'origine à Dieu même, ſuppoſé qu'il faille prendre à la lettre ces expreſſions de Moïſe (2): *Vous lierez ces paroles pour un ſigne ſur vos mains; elles ſeront comme des frontaux entre vos yeux; vous les écrirez ſur les poteaux de vos maiſons & ſur vos portes*. Comme on prend à la lettre ces dernieres paroles qui regardent les paroles de la Loi, qu'on devoit écrire ſur les poteaux des maiſons, ainſi on ne doit pas prendre comme une ſimple allégorie le commandement de les porter ſur le front. On remarque que comme les Païens portoient des Phylacteres, ou des *Amuletes*, ſur pluſieurs parties de leur corps, ainſi Dieu ordonna à ſon peuple de porter des Téphilim ſur leur front & ſur leurs bras, pour ſe ſouvenir de la Loi de Dieu, & pour prévenir ſon peuple contre les abus & les ſuperſtitions des Taliſmans & des Phylacteres des Païens.

Mais ſaint Jérôme, ſuivi de pluſieurs Commentateurs, ſoutient que les paroles de Moïſe doivent s'entendre dans un ſens figuré, que les anciens Juifs ne les prenoient pas autrement; que ce n'eſt que depuis le temps des Phariſiens qu'on a commencé à les interpréter à la lettre. Jeſus-Chriſt n'a pas abſolument condamné l'uſage des Téphilim; mais il a blâmé l'affectation des Phariſiens qui les portoient plus grands & plus larges que les autres; je veux dire, ceux qui en portoient; car il n'eſt pas croyable que tous en portaſſent ſans exception. Voyez les Commentateurs ſur ſaint Matthieu, ch. XXIII, *V.* 5, & ci-devant l'article *Taled*.

Le *Schin* eſt une lettre hébraïque à trois & quatre branches. Le Téphilim doit être diſpoſé de telle maniere lorſqu'il eſt ſur le front de celui qui le porte, que le ſchin qui a trois branches, regarde la droite, & le ſchin qui a quatre branches, regarde la gauche de celui qui en eſt revêtu.

On met une peau déliée & mouillée ſur les moules. La lettre *ſchin* qui eſt gravée ſur les deux côtés du moule, & qui d'un côté a trois branches, & de l'autre quatre branches, s'imprime ſur la peau. Lorſqu'elle eſt ſeche, on la tire du

(1) *V.* Baſnage, hiſt. des Juifs, t. 5, l. 7, c. 17, n. 13. *Bartolocci, Bibl. Rabbin. t.* 1, *p.* 557. (2) *Deut.* VI, 8.

moule ; on fait paſſer les courroies dans une eſpece d'anneau ou d'étui ; on met dans les cellules, ou cavités du Téphilim, les paroles de la Loi marquées ici dans l'article *Phylactere*, écrites bien proprement, & couſues de même, avec un nerf du pied d'un animal pur, enveloppées d'une couverture de peau, & liées avec du poil d'un animal pur, & avec le poil de la queue d'un veau.

Lorſque le Téphilim eſt ainſi préparé & accommodé, avec ſes courroies & ſes phylacteres, les Juifs le mettent ſur la tête, en ſorte qu'il ſoit au haut du front ; ils ſe l'attachent par derriere la tête avec les courroies, de maniere que le nœud qui eſt derriere la tête ſoit d'une certaine figure, & que le reſtant de la courroie vienne tomber pardevant ſur la poitrine, au moins juſqu'à la ceinture. La largeur de ces courroies doit être, ſelon les Juifs, de la longueur d'un grain d'orge, ou un peu plus.

Quant aux Téphilims de la main, on en uſoit de même à proportion. On mettoit le phylactere, ou parchemin écrit, roulé & couſu dans la cavité du coude ; on faiſoit pluſieurs tours autour du bras avec les courroies, ainſi qu'on l'a expliqué ſous l'article *Phylactere*.

TERAPHIM. Voyez ci-après *Théraphim*.

TÉRÉBINTHE. L'Auteur de la Vulgate & les Septante traduiſent ordinairement par *terebinthus*, le mot Hébreu *elah* (1), que d'autres rendent par, *un chêne*, *un orme*, *un chataignier*, ou en général, *un arbre*. Saint Jérôme n'eſt pas non plus conſtant dans la traduction de ce terme ; il le traduit quelquefois par *quercus*, ou *ilex*, *un chêne*. Le térébinthe eſt un arbre dont le bois & l'écorce reſſemblent au lentiſque, & qui a ſes feuilles comme le frêne, mais un peu plus groſſes & plus graſſes. Sa fleur reſſemble à celle de l'olivier, & ſon fruit en ſort en forme de grappes. Ce fruit eſt dur, réſineux, gros comme celui du genievre, & a de petites cornes rouges, de même que celles des chevres, dans leſquelles s'engendrent certains moucherons. Elles ont auſſi quelque liqueur, comme le lentiſque. Sa réſine vient du tronc, comme aux autres arbres qui en jettent. Cet arbre étoit commun dans la Judée.

Le térébinthe ſous lequel Abraham reçut les trois Anges (2), eſt très-fameux dans l'antiquité. Joſeph (3) dit qu'on montroit à ſix ſtades d'Hébron, un fort grand térébinthe, que les peuples du pays croyoient auſſi ancien que le monde. Euſebe aſſure qu'on voyoit encore de ſon temps le térébinthe d'Abraham, & que les peuples des environs, tant Chrétiens que Gentils, l'avoient en ſinguliere vénération, tant à cauſe de la perſonne d'Abraham, qu'à cauſe de ceux qu'il y reçut. Saint Jérôme dit que ce térébinthe étoit à deux milles d'Hébron. Sozomene (4) le met à quinze ſtades de cette ville ; & un ancien Itinéraire, à deux milles. Ces diverſités pourroient faire douter que ce térébinthe dont parle Joſeph, ſoit le même que celui que l'on montroit du temps d'Euſebe, de ſaint Jérôme, & de Sozomene.

Quelques Anciens (5) ont avan-

(1) *Geneſ.* XXXV, 4. אלה *Ela.* 70. Τερέβινθος. *Vulg. Terebinthus.* 70. *Aliquando*, Βάλανος. *Geneſ.* XXXV, 8, *&c. Aliquando*, Δρυς, *Quercus.* (2) *Geneſ.* XVIII, 1, 2, *&c.* (3) *De Bello*, *l.* 4, *c.* 7, *in Græc. xiφ κα. p.* 895, *E.* Φασι τὸ δένδρον απο της κλίσεως μέχρι νυν διαμένειν. (4) *Sozomen. l.* 2, *c.* 4, *hiſtor.* (5) *Vide Euſtath. ab Allatio editum, & Jul. Afric. apud Syncell.*

ce que ce térébinthe étoit le bâton d'un des trois Anges qui furent reçus & traités par Abraham, & qui ayant été fiché en terre, prit racine, & devint un grand arbre. On voyoit au pied du térébinthe, un Autel sur lequel on immoloit des sacrifices profanes. L'Empereur Constantin (1) en ayant eu avis, écrivit à Eusebe Evêque de Césarée, & lui ordonna de renverser l'Autel, & de faire bâtir un Oratoire au même endroit.

L'on dit que quand on mettoit le feu à ce térébinthe, tout d'un coup il paroissoit enflammé; mais qu'après qu'on avoit éteint le feu, l'arbre se trouvoit sein & entier comme auparavant. Le concours du peuple qui venoit de toute part au térébinthe, avoit donné occasion à une foire qu'on y établit. Saint Jérôme (2) & quelques autres assurent qu'après la guerre que l'Empereur Adrien fit aux Juifs, on y vendit une infinité de captifs de cette nation, qui furent donnés à vil prix, & que ceux qu'on n'y peut pas vendre, furent transportés en Egypte, où la plupart périrent misérablement. Sanute (3) assure qu'on montroit encore de son temps le tronc du térébinthe, & qu'on en tiroit des morceaux, auxquels on attribuoit une grande vertu.

Le térébinthe où Jacob enfouit les faux Dieux que ses gens avoient apportés de la Mésopotamie (4), étoit derriere la ville de Sichem, & fort différent de celui près duquel Abraham avoit sa tente, aux environs d'Hébron. On n'a pas laissé de les confondre très-mal-à-propos. On croit que c'est sous ce même térébinthe, (que la Vulgate appelle *chêne*, *Josue*, XXIV, 16,) que l'on renouvela l'alliance avec le Seigneur sous Josué (5), & qu'Abimélech fils de Gédéon, fut sacré Roi par les Sichémites (6).

TERENTIUS RUFUS. Voyez *Rufus*.

TERPHALÆI, Peuples envoyés de delà l'Euphrate dans la Samarie (7). Quelques-uns croient que *les Terphaléens* sont *les Sapires*, ou *les Saspires*. Voyez ci-devant *Séphar*. Ou *les Tripolitains*, ceux de Tripolis.

TERRE (8), *terra*. Ce terme se prend, 1°. pour l'élément terrestre & grossier qui nous soutient & nous nourrit. La terre donne son fruit; la terre est stérile, est arrosée, &c. *Le Seigneur donna le nom de terre à l'élément aride, &c.* (9).

2°. LA TERRE est mise pour toute la matiere grossiere, qui fut créée au commencement. Moïse dit que Dieu créa alors *le Ciel & la Terre* (10); c'est-à-dire, la matiere de tous les êtres sensibles.

3°. LA TERRE se met pour le globe terraquée, pour la terre & tout ce qu'elle contient, hommes, animaux, plantes, métaux, eaux, poissons, &c. *Domini est terra, & plenitudo ejus* (11). Les cieux des cieux sont la demeure du Seigneur, & il a donné la terre aux enfans des hommes (12). Il leur a dit (13): *Entrez sur la terre, & rendez-vous-en les maîtres, &c.*

4°. LA TERRE se prend souvent pour ceux qui l'habitent.

---

(1) *Vide Socrat. hist. l.* 1, *c.* 18, *& Euseb. de vita Constantini, l.* 3, *c.* 52. (2) *Hieron. in Jerem.* XXXI, *& in Zach.* X. *Vide & Chronic. Paschal. p.* 253. (3) *Sanut. in secret. fidel. crucis, p.* 248. (4) *Genes.* XXXV, 4. (5) *Josue* XXIV, 26. (6) *Judic.* IX, 6. (7) 1 *Esdr.* IV, 9. (8) אֶרֶץ *Arets. Terra. Vi. Gé.* (9) *Genes.* 1, 10. (10) *Genes.* 1, 1. (11) *Psalm.* XXIII, 1. (12) *Psalm.* CXIII, 15, 16. (13) *Genes.* VIII, 17.

Toute la terre n'avoit qu'une Langue (1). Toute la terre étoit remplie d'iniquité (2). Que toute la terre loue le Seigneur, &c. (3).

5°. La Terre marque ſouvent le pays des Iſraélites, ou en général, le pays ou le canton dont on parle ; la terre de Chanaan, la terre d'Egypte, la terre d'Aſſur, la terre de Moab. Quelquefois *toute la terre* ne ſignifie que toute la Judée, ou tout l'Empire de Chaldée & d'Aſſyrie. Ainſi Cyrus dit que le Seigneur lui a donné l'empire de toute la terre (4) : *Omnia Regna terræ dedit mihi Dominus.* Dans les Pſeaumes on invite *toute la terre*, c'eſt-à-dire, tout Iſrael, à louer & à ſervir le Seigneur (5).

L'homme n'eſt que terre & cendre (6), ou que pouſſiere & cendre. *Toute la terre eſt devant vous* (7). Vous êtes le maître de vous établir, & d'aller où vous jugerez à propos. Le ſerpent eſt condamné *à manger la terre tous les jours de ſa vie* (8). Noé eſt nommé *vir terræ* (9), ou *vir Agricola*, Laboureur. Dieu menace ſon peuple de rendre le pays qu'il doit habiter, *une terre de fer* (10), ſtérile, ſeche, dure, intraitable.

Les Hébreux qui furent envoyés pour conſidérer la Terre promiſe, rapporterent que c'étoit une terre qui dévoroit ſes habitans, *terra devorat habitatores ſuos* (11), remplie de peuples guerriers, environnée d'ennemis, expoſée à des dangers continuels. Naaman ayant été guéri de ſa lepre par Eliſée, le pria de lui permettre d'emporter la charge de deux Mulets de terre du pays d'Iſrael, afin que ſur cette terre, il pût rendre ſes adorations au Seigneur, croyant ne le pouvoir faire comme il faut ſur une terre impure, comme l'étoit, à ſon avis, celle de Syrie.

Demander à un peuple de la terre & de l'eau, étoit une choſe uſitée parmi les anciens Perſes, lorſqu'ils demandoient que ce peuple reconnût leur domination : Ainſi Nabuchodonoſor dans le Grec de Judith (12), ordonne à Holofernes de marcher contre les peuples de l'Occident, qui n'ont pas voulu obéir à ſes ordres, & de *leur annoncer de ſa part qu'ils aient à préparer de la terre & de l'eau*, parce qu'il eſt réſolu d'aller contre eux dans ſa fureur, &c. Darius fit de même demander aux Scythes de la terre & de l'eau (13), & Mégabyſe envoya faire la même demande à Amyntas Roi de Macédoine de la part de Darius ſon maître (14). Polybe & Plutarque parlent de la même coutume des Perſes. Il y en a qui croient que ces demandes ſymboliques déſignoient l'empire de la terre & de la mer ; d'autres, que ces deux choſes marquoient les deux choſes les plus néceſſaires à la vie, comme qui diroit le pain & l'eau. Par la terre ils déſignoient les alimens qu'on tire de la terre, le froment & les fruits ; & par l'*eau*, la boiſſon, qui eſt la ſeconde partie de la nourriture de l'homme.

C'eſt à peu-près dans le même ſens que l'Eccléſiaſtique a dit : *Le Seigneur a mis devant vous le feu & l'eau ; étendez vos mains vers celui des deux qu'il vous plaira* (15) : Et ailleurs (16) : Le feu & l'eau ſont les choſes les plus néceſſaires

(1) *Geneſ.* XI, 1. (2) *Geneſ.* VI, 13. (3) *Pſalm.* XCIX, 1. (4) 1 *Eſdr.* 1, 2. (5) *Pſalm.* XXXII, 8, 14 ; XLIV, 17 ; XLVII, 3 ; LVI, 6, 12 ; LXV, 1, 4, &c. (6) *Eccli.* X, 9. (7) *Geneſ.* XX, 15. (8) *Geneſ.* III, 14. (9) *Geneſ.* IX, 20. (10) *Deut.* XXVIII, 23. (11) *Num.* XIII, 33. (12) *Judith.* 1. 5. (13) *Herodot. l.* 4, *c.* 126. (14) *Idem. l.* 5, *c.* 17. (15) *Eccli.* XV, 17. (16) *Eccli.* XXXIX, 31.

à la vie : *Initium neceſſariæ rei hominum aqua, ignis*, &c. Le feu & l'eau étoient conſidérés par les Anciens, comme les premiers principes de la génération, de la naiſſance & de la conſervation de l'homme. On en interdiſoit l'uſage aux proſcrits, & on les faiſoit toucher à l'épouſe dans la cérémonie de ſes noces (1).

An quod in his vitæ cauſa eſt, hæc perdidit exul?
His nova ſit conjux, hæc duo magna putant.

TERRE, dans le ſens moral, eſt oppoſée au Ciel, à l'eſprit. *Celui qui vient de la terre, parle de la terre* (2) ; *mais celui qui vient du Ciel, eſt au-deſſus de tous. Si vous êtes reſſuſcités avec* J. C., *n'ayez plus de ſentimens pour les choſes de la terre* (3). *L'homme terreſtre eſt oppoſé à l'homme céleſte* (4) ; *la demeure terreſtre, à la demeure céleſte* (5).

LA TERRE DES VIVANS, marque la demeure des Bienheureux dans l'autre vie, ou même la Paleſtine, par oppoſition aux pays de captivité, où les Juifs ſe conſidéroient comme dans le tombeau. Voyez *Pſalm.* XXVI, 13 ; LI, 7, LV, 13, CXLI, 6. *Iſai.* XXXVIII, 11, LIII, 8, &c.

LA TERRE DE L'OUBLI, de l'obſcurité, marque le tombeau. *Pſalm.* LXXXVII, 13. *Job.* X, 21, 22. *Pſalm.* LXII, 10, &c.

TERTIUS ſervit de Secrétaire à ſaint Paul, lorſqu'il écrivit l'Epître aux Romains (6) en l'an 58. *Saluto vos, ego Tertius.* Quelques-uns (7) croient que Tertius copia cette Lettre ſur l'Original de la main de S. Paul. Ligtfoot (8) conjecture que *Tertius* eſt le même que *Silas*, qui accompagna ſaint Paul dans une partie de ſes voyages. *Silas* en Hébreu, ſignifie le troiſieme, de même que *Tertius* en Latin. Quelques éditions Greques au lieu de *Tertius*, liſent *Terentius*. Les Grecs font ſa fête le dixieme de Novembre, & en font de grands éloges. Ils le font ſuccéder à ſaint Soſipatre, dans l'Epiſcopat d'Icone.

TERTULLUS, *Tertulle*, Avocat qui plaida contre ſaint Paul devant Félix Gouverneur de Judée (9), l'an 58 de l'Ere vulgaire. Quelques-uns ont cru que Tertulle s'étoit converti.

TERUMAH, ou *Thrumah*, terme Hébreu (10), qui ſignifie en général offrande, oblation, & qui eſt ordinairement traduit par les Septante & par ſaint Jérôme, *oblatio, primitiæ, ſeparatio, donarium.* L'Hébreu *rum*, d'où dérive *terumah*, ſignifie *élever*, parce qu'ordinairement on élevoit en haut devant le Seigneur, les offrandes qu'on lui faiſoit au Tabernacle, & qu'on les agitoit vers les quatre parties du Monde. Le nom de *theruma* ou *truma*, ne ſe lit pas dans le Texte Latin de l'Ecriture.

I. TESTAMENT, ſe prend dans l'Ecriture pour *Alliance.* Il répond à l'Hébreu (11) *Berith*, que les Grecs ont rendu par *Diathéké*, qui ſignifie l'acte de la derniere volonté d'une perſonne, qui en vue de la mort, diſpoſe de ſes biens, & ordonne de ce qu'elle veut qu'on faſſe après ſon décès. Le nom de *Teſtament*, ne ſe trouve jamais, que je ſache, en ce

(1) *Ovid. Faſt. l.* 4. (2) *Joan.* III, 31. (3) *Coloſſ.* III, 4. (4) 1 *Cor.* XV, 47, 48. (5) 2 *Cor.* V, 1. (6) *Rom.* XVI, 22. (7) *Grot. Tolet. Bez.* (8) *Ligtfoot. Chronograph. p.* 123. (9) *Act.* XXIV, 1. . . . . 9. (10) תרומה *Therumah.* de l'Héb. רום *Rum.* 70. Ἀπαρχαὶ, *Primitiæ*, ἀφαιρμα, *oblatio.* ἀφαίρεμα, *ſeparatio.* (11) ברית *Berith.* Διαθήκη. *Teſtamentum.*

ſens dans l'ancien Teſtament; mais ſeulement dans le ſens de *pacte*, d'*alliance*. Mais ſaint Paul dans l'Epître aux Hébreux, raiſonnant ſur le terme Grec *Diathéké*, qui ſignifie le teſtament d'une perſonne, qui fait connoître ſes dernieres volontés, dit ces paroles (1) : Jeſus-Chriſt *eſt le médiateur du Teſtament nouveau, afin que par la mort qu'il a ſoufferte, pour expier les iniquités qui ſe commettoient ſous le premier Teſtament, ceux qui ſont appelés de Dieu, reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis : Car où il y a un teſtament, il eſt néceſſaire que la mort du teſtateur intervienne, parce que le teſtament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le teſtateur eſt en vie. C'eſt pourquoi le premier même ne fut confirmé qu'avec le ſang, &c.* Où l'on voit qu'il parle de l'Alliance ancienne & de la nouvelle, comme de deux teſtamens dans le ſens d'une diſpoſition de la derniere volonté d'une perſonne.

Dans l'Epître aux Galates (2), il parle auſſi de l'alliance que Dieu fit avec Abraham ſous l'idée d'un teſtament ordinaire. *Mes freres*, dit-il, *je parle à la maniere des hommes : Lorſqu'un homme a fait un teſtament approuvé, nul ne peut ni le caſſer, ni y ajouter. Or les promeſſes de Dieu ont été faites à Abraham, & à ſa race* : Donc la Loi qui n'eſt venue que quatre cents trente ans après cette promeſſe, ce teſtament, cette alliance n'a pu ni l'abroger, ni la rendre nulle.

Mais dans tout l'ancien & le nouveau Teſtament, le nom de *Teſtamentum*, ſignifie d'ordinaire l'*Alliance*, la Loi, les promeſſes. Par exemple, l'*Arche du Teſtament* (3), marque le coffre où les Tables de la Loi de l'Alliance étoient enfermées. *Teſtamentum pacis* (4), alliance de paix; *teſtamentum Regni* (5), la promeſſe par laquelle Dieu s'engage de donner le Royaume. *Reſpice in teſtamentum tuum* (6) : Souvenez-vous de vos promeſſes, de votre alliance. *Non prophanabo teſtamentum meum* : Je ne manquerai point d'exécuter mes promeſſes. *Sedebo in monte teſtamenti* (7) : Je m'aſſeierai ſur la montagne du Temple, où eſt l'Arche d'Alliance. *Angelus teſtamenti* (8) : Le Fils de Dieu qui doit renouveller l'alliance. *Sanguis novi teſtamenti* (9) : Le ſang qui confirme la nouvelle alliance. *Dedit illi teſtamentum circumciſionis* (10) : Dieu fit alliance avec Abraham, en lui commandant la circonciſion.

On peut remarquer dans l'Ecriture pluſieurs alliances ou teſtamens de l'homme avec Dieu. La premiere, eſt celle que Dieu fit avec Adam, en lui promettant la béatitude & l'immortalité, s'il lui demeuroit fidelle & obéiſſant, en ne mangeant pas d'un certain fruit (11). La ſeconde, eſt celle que Dieu fit avec Noé, & avec ſes enfans, par laquelle il leur promet de ne plus envoyer de déluge général ſur la terre (12). La troiſieme, eſt celle que Dieu fit avec Abraham, & avec ſa race, lorſqu'il lui ordonna la circonciſion (13). La quatrieme, eſt celle que Dieu fit avec le peuple d'Iſrael, par la médiation de Moïſe, au pied du mont Sinaï (14).

(1) *Hebr.* IX, 15, 16, 17. (2) *Galat.* III, 15, 17. (3) *Exod.* XXX, 26. (4) *Eccli.* XLV, 30. (5) *Ibidem* XLVII, 13. (6) *Pſalm.* LXXIII, 20. (7) *Iſai.* XIV, 13. (8) *Malach.* III, 1. (9) *Matth.* XXVI, 28. (10) *Act.* VII. (11) *Geneſ.* II, 16, 17. (12) *Geneſ.* IX, 9, 10, & *ſeq.* (13) *Geneſ.* XVII, 1, 2, 3, 4, & *ſeq.* (14) *Exod.* XIX, 20.

Cette alliance a été renouvelée pluſieurs fois. Par Moïſe, quelque temps avant ſa mort (1); par Joſué, âgé de cent dix ans (2); par Joſias, par Néhémie, & par les Maccabées.

Les Livres de l'ancienne Alliance ſont,

La Géneſe.
L'Exode.
Le Lévitique.
Les Nombres.
Le Deutéronome.
Joſué.
Les Juges.
Ruth.
Les quatre Livres des Rois.
Les deux Livres des Paralipomenes.
Les deux Livres d'Eſdras.
Tobie.
Judith.
Eſther.
Job.
Les Pſeaumes.
Les Proverbes.
Le Cantique des Cantiques.
L'Eccléſiaſte.
Le Livre de la Sageſſe.
L'Eccléſiaſtique.
Iſaïe.
Jérémie.
Baruc.
Ezéchiel.
Daniel.
Les douze petits Prophetes, qui ſont,
Oſée.
Joel.
Amos.
Abdias.
Jonas.
Michée.
Nahum.
Abacuc.
Sophonie.
Aggée.
Zacharie.
Malachie.
Les deux Livres des Maccabées.

Tous ces Livres ſont déclarés Canoniques par le Concile de Trente, & reconnus pour tels par l'Egliſe Catholique, de même que le ſuivans.

Livres du nouveau Teſtament.

Les quatre Evangiles; ſavoir,
Saint Matthieu.
Saint Marc.
Saint Luc.
Saint Jean.
Les Actes des Apôtres.
Les Epîtres de ſaint Paul; ſavoir,
Aux Romains.
I. & II. aux Corinthiens.
Aux Galates.
Aux Ephéſiens.
Aux Philippiens.
Aux Coloſſiens.
I. & II. aux Theſſaloniciens.
I. & II. à Timothée.
A Tite.
A Philémon.
Aux Hébreux.
Les Epîtres Canoniques, au nombre de ſept.
De ſaint Jacques.
I. & II. de ſaint Pierre.
I. II. III. de ſaint Jean.
De ſaint Jude Apôtre.
L'Apocalypſe de ſaint Jean.

On peut conſulter ce que nous avons dit ci-devant ſur l'article de *la Bible*, & voir la Critique que nous avons faite de chaque Livre de l'Ecriture, ſous leurs titres particuliers, ou ſous le nom de leurs Auteurs. A l'égard des Livres apocryphes, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, nous en avons déjà traité ſous le titre d'*Apocryphe*, & ſous le nom de ceux à qui on les attribue. Par exemple, *Eſdras*, *les Maccabées*, *Apocalypſe*, &c. Et ſi l'on veut voir cette matiere traitée encore plus au long, on pourra conſulter

(1) *Deut.* XXIX, 1, 2, *&c.* (2) *Joſue* XXIV, 25, 26, 27.

nos Préfaces ſur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Teſtament en particulier, & les deux Tomes que M. Fabricius a donnés ſous les noms de *Codex Pſeudopigraphus veteris Teſtamenti*, &c. & *Codex Apocryphus novi Teſtamenti*.

Ce terme ſe prend quelquefois pour la Loi de Dieu. *Iniquè non egimus in teſtamento tuo* (1). Nous n'avons pas violé vos Lois : & ailleurs (2) : *Quare tu aſſumis teſtamentum meum per os tuum* ? Pourquoi prononcez-vous les paroles de ma Loi ; & encore (3) : *Non cuſtodierunt teſtamentum Dei, & in lege ejus noluerunt ambulare.* Ils n'ont pas obſervé les Lois du Seigneur.

Teſtamentum inferorum. L'alliance de l'enfer (4), ou l'arrêt qui a été prononcé, que nous devons aller au tombeau. Le Grec : *L'Alliance du Dieu de l'enfer ne vous a pas été montrée.* Pluton ne vous a pas dit combien de temps il vous a donné à vivre. Cette expreſſion eſt tirée de la Religion des Païens ; mais il eſt facile de la réduire à un bon ſens, en ſubſtituant le vrai Dieu, au Dieu Pluton.

Daniel dit que pendant la perſécution d'Antiochus Epiphanes (5), les Impies diſſimuleront l'Alliance ſainte : *teſtamentum ſimulabunt fraudulenter.* L'Hébreu ; *il obligera par ſes careſſes les prévarications de l'alliance à déguiſer* leur créance. En effet pluſieurs Juifs abandonnerent leur Religion ; d'autres déguiſerent lâchement leur ſentiment : & le ſecond des Maccabées (6), *Fratres mei ſub teſtamento æternæ vitæ effecti ſunt* ; Mes freres ſont morts dans l'eſpérance de la vie éternelle ; le Grec ſe peut traduire : Ils ſont morts pour l'alliance que Dieu leur a donnée, qu'il leur a jurée d'une vie éternelle.

Les Orientaux, féconds en fictions, nous ont débité les Teſtamens d'Adam, de Noé, d'Abraham, de Job, de Moïſe, & de Salomon, & des douze Patriarches fils de Jacob. On ſait le peu de foi que méritent ces ſortes de choſes : mais au moins devons-nous mettre le Lecteur en état de les mépriſer avec connoiſſance. Ils enſeignent (7) qu'Adam peu avant ſa mort appela Seth, Enoch, Caïnan & Malaléel, & leur dit de prendre ſon corps après ſa mort & *de l'enterrer au milieu de la terre*, c'eſt-à-dire, ſur le Calvaire près de Jéruſalem. Un Auteur Mahométan (8) dit que le premier Pere fit ſon Teſtament, & le fit écrire & ſigner par l'Ange Gabriel & ſoixante mille Anges, & qu'il le dépoſa entre les mains du Patriarche Seth ſon fils.

Quant au Teſtament de Noé, on prétend (9) qu'étant âgé de 934 ans, il fit le partage des parties du monde à ſes trois fils. Il donna à Cham les Noirs, à Japhet les Rouges, & à Sem les Bruns ; qu'il ordonna à Sem de prendre avec lui Melchiſédech, & de porter le cercueil & le corps d'Adam au lieu où l'Ange du Seigneur le conduiroit ; ce que Sem ne manqua pas d'exécuter.

Lambécius (10) parle d'un ma-

---

(1) *Pſalm.* XLIII, 18. (2) *Pſalm.* XLIX, 16. (3) *Pſalm.* LXXVII, 10. (4) *Eccli.* XVII, 12. Διαθήκη Ἅιδου ἐνὸς ὑπόδειγμα σοί. (5) *Dan.* XI, 32. מֵר שִׁיעִי בְּרִית יַחֲנִיף בְּחַלְקוֹת (6) 2 *Macc.* VII, 36. Αἰώνιος ζωῆς ὑπὸ διαθήκην ἔθεν πεπλανῆται. (7) *Elmacim. & Eutych. Alex. apud Fabric. apocryph. v. T. t.* 2, *p.* 35. (8) *Lib. de generat. Mahomet. apud Sgambat. p.* 111. (9) *Georg. Syncell. Abulpharag. Donaſt. p.* 9, 10. *Eutych.* 1, 1. *Annal. p.* 44. (10) *Lambec. Bibliot. Vindob. cod.* 337.

nuſcrit Grec, intitulé *le Teſtament d'Abraham* ; mais c'eſt un ouvrage récent & tout fabuleux.

Dans le Catalogue des livres apocryphes condamnés par le Pape Gelaſe, on lit *le Teſtament de Job*. Mais les meilleurs exemplaires au lieu de Job, liſent le *Teſtament de Jacob*.

Saint Athanaſe dans la Synopſe de la Sainte Ecriture, & quelques autres Anciens font mention du *Teſtament de Moïſe*, qui étoit *un livre* apocryphe compoſé apparemment par les hérétiques Séthiens. M. Gilbert Gaulmin cite en quelques endroits de ſes Notes ſur Pſellus un manuſcrit Grec, intitulé *le Teſtament de Salomon* : mais il avertit que c'eſt un mauvais ouvrage compoſé par quelque nouveau Grec, qui lui a donné ce beau nom de Teſtament de Salomon, pour lui concilier de l'autorité.

TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES ; c'eſt un ouvrage apocryphe compoſé en Grec par quelque Juif converti, au premier, ou ſecond ſiecle de l'Egliſe. Origenes (1) avoit vu cet Ouvrage, & il y trouvoit quelque bon ſens, quoique les Juifs ne l'euſſent pas mis dans leur Canon. Il fut long-temps inconnu aux Savans de l'Europe, & même aux Grecs. Robert Groſſeteſte Evêque de Lincoln en ayant eu connoiſſance par le moyen de Jean de Baſingeſtker Diacre de Legies qui avoit étudié à Athenes, en fit venir un exemplaire Grec en Angleterre, & le traduiſit en Latin par le ſecours de Maître Nicolas, Grec de naiſſance & Clerc de l'Abbé de ſaint Alban, vers l'an 1252. Depuis il a été donné en Grec par Monſieur Grabe dans ſon ſpicilege des Peres, & encore depuis par M. Fabricius dans ſes Apocryphes de l'Ancien Teſtament. L'Auteur y donne diverſes particularités de la vie & de la mort des douze Patriarches, qu'il fait parler, & à qui il fait raconter & prédire ce qu'il juge à propos. Il parle de la ruine de Jéruſalem, de la venue du Meſſie, de diverſes actions de ſa vie, & même des écrits des Evangéliſtes d'une maniere qui ne peut convenir qu'à un Chrétien; mais apparemment converti du Judaïſme & encore rempli des divers préjugés de ſa Nation.

TESTE. *Caput.* Ce terme a pluſieurs ſignifications, outre celle qui lui eſt naturelle, qui eſt de ſignifier le chef ou la tête de l'homme. Etre à la tête, *in capite*, commander, conduire, gouverner. *Vous avez impoſé des hommes ſur nos têtes* (2). Vous nous avez donné des Maîtres. *Vous m'avez établi à la tête des Nations* (3). Vous m'avez élevé à la Royauté. Ses ennemis ont été ſur ſa tête (4) ; *facti ſunt hoſtes ejus in capite.* Et Moïſe (5) : *Conſtituet te Dominus in caput & non in caudam.* Vous ſerez toujours le maître, & jamais ſoumis.

TESTE pour commencement. *In capite libri ſcriptum eſt de me* (6). Il eſt écrit de moi au commencement du livre. L'Hébreu, *in volumine libri*, dans le volume du livre, ou dans le livre roulé en volume à la maniere des Anciens. Le fleuve du Paradis Terreſtre ſe diviſoit en quatre têtes. *In quatuor capita* (7), en quatres ſources, quatre branches. La pierre qui a été rebutée par les bâtiſſeurs, a été miſe *in caput anguli* (8), la

(1) *Origen. in Joſue* 1, *homil.* 15. M. Grabbe, conjecture que Tertullien l'a auſſi connu. *Præf. in teſtam.* XII. *Patriarch.* = (2) *Pſalm.* LXV, 12. = (3) *Pſalm.* XVII, 44. = (4) *Thren.* I, 5. = (5) *Deut.* XXVIII, 13. (6) *Pſalm.* XXXIX, 8. במגלת ספר = (7) *Geneſ.* II, 10. = (8) *Pſalm.* CXVII, 22.

premiere de l'angle, ſoit qu'on la mît au haut de l'angle, pour le couronner & l'orner ; ou au fond de l'angle pour le ſoutenir. Vos enfans ſont mis à mort & jetés par terre à la tête de tous les chemins, au commencement des chemins (1) ; *In capite omnium viarum.*

TESTE, ſe prend quelquefois pour *le poiſon*, parce que l'Hébreu *Roſch*, qui ſignifie tête, ſignifie auſſi le poiſon : *Caput aſpidum fuget* (2) ; il ſucera le venin des aſpics. Et l'Eccléſiaſtique (3) ; *Non eſt caput nequius ſuper caput colubri, & non eſt ira ſuper iram mulieris.* Il n'y a point de poiſon plus dangereux que celui du ſerpent, & il n'y a point de colere plus forte que la colere de la femme.

Dans le deuil on ſe couvroit la tête, on ſe coupoit & on s'arrachoit les cheveux : *Super omne caput calvitium* (4), diſent les Prophetes, en parlant des temps de diſgraces ; au contraire dans la proſpérité on s'oignoit la tête de parfums. *Oleum de capite tuo non deficiat* (5).

BRANLER LA TESTE ſur quelqu'un, eſt quelquefois un geſte de mépris & d'inſulte. *Subſannavit te, virgo filia Sion : poſt ſe caput movit filia Jeruſalem* (6). Quelquefois c'étoit un ſigne d'admiration & de joie. Les parens & amis de Job, après ſa guériſon & ſon rétabliſſement, vinrent manger & ſe réjouir avec lui ; *& moverunt caput ſuper eum* (7).

TETRAGRAMMATON (8), ou *nom de quatre lettres.* C'eſt ainſi qu'on appelle ſouvent le nom de *Jehovah*, que les Hébreux par reſpect ne prononcent plus. Ils diſent en ſa place *Adonaï* ou *Eloïm* ; & quand ils parlent de ce nom ſacré, ils l'appellent *ſchem hamphoraſch*, c'eſt-à-dire, *nom expliqué.* Les Grecs ſe ſervent plus volontiers du mot *Tetragramma-ton*, qui marque les quatre lettres dont ce nom eſt compoſé ; ſavoir, *Jod*, *Hé*, *Vau*, *Hé* (9).

TETRAPLE d'Origenes. C'eſt ainſi qu'Origenes appela ſon édition de la Bible, dans laquelle il mit quatre colonnes rangées vis-à-vis l'une de l'autre, les quatre verſions des Septante, d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion. Le terme *Tetraple* en Grec ſignifie proprement *Quadruple*, ou compoſé de quatre parties.

TETRARQUE, *tetrarcha.* Ce terme, ſelon la force du Grec (10), ſignifie un Seigneur, qui a la quatrieme partie d'un Etat, d'une Province ou d'un Royaume, en toute Souveraineté, ſans toutefois porter le diadême, ni le nom de Roi. Le nom de *Tétrarque* ſe trouve quelquefois dans l'Ecriture (11), & il a été fréquent parmi les deſcendans du Grand Hérode, auxquels les Empereurs Romains partagerent ſes Etats, comme ils le jugerent à propos. Au reſte, quoique le nom de *Tétrarque* & de *Tétrarchie* ne marque que la quatrieme partie d'un Royaume ou d'une Province, cela ne doit pas s'entendre dans la rigueur. On donne le nom de Tétrarque à celui qui poſſede une moitié, ou un tiers d'un Etat ou d'une Province. Souvent même on a donné le nom de *Roi* à ceux qui n'étoient que *Tétrarques* ; & celui de *Royaume*, à ce qui n'étoit qu'une ſimple *Tétrarchie.*

---

(1) *Iſai.* LI, 20. (2) *Job.* XX, 16. יניק פתן ראש (3) *Eccli.* XXV, 22. (4) *Amos.* VIII. 10. (5) *Eccle.* IX, 8. (6) *Iſai.* XX, VII, 22. (7) *Job.* XLII, 11. (8) Τετραγραμμαῖον, *nomen 4 litterarum.* (9) יהוה *Jehovah.* Voyez l'article *Jehovah.* (10) Τετραρχης, *Tetrarcha.* (11) *Matth.* XIV, 1. *Luc.* III, 1, 19 ; IX, 7. *Act.* XIII, 1.

I. TEXTE DE L'ECRITURE. Quelquefois le Texte de l'Ecriture ſe prend par oppoſition à la gloſe, & à l'explication, ſans faire attention à la langue dans laquelle ce Texte eſt écrit; ſi elle eſt originale, ou ſi c'eſt une ſimple Verſion. Par exemple, le Texte porte que *Dieu ſe fâcha*, ou qu'il ſe repentit; & la gloſe avertit que cela doit s'entendre dans un ſens figuré, & comme s'il y avoit: Dieu agit comme s'il étoit en colere, &c.

II. LE TEXTE DE L'ECRITURE ſe met par oppoſition aux Traductions qui en ont été faites. Ainſi le Texte Hébreu de l'ancien Teſtament, & le Texte Grec du nouveau, ſont comme les ſources d'où ſont ſorties toutes les Traductions. C'eſt à ces ſources qu'il faut recourir pour bien connoître les ſens des Traductions.

Le Texte original de tous les Livres de l'ancien Teſtament qui ſont reçus dans le Canon des Juifs, eſt l'Hébreu. Mais l'Egliſe Chrétienne reçoit auſſi comme Canoniques certains autres Livres de l'ancien Teſtament, dont le Grec paſſe pour l'original: Par exemple, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, Tobie, Judith, les Maccabées, les Chapitres XIII & XIV de Daniel, les Additions qui ſont à la fin du Livre d'Eſther, & cette partie du Chapitre III de Daniel, qui eſt depuis le ℣. 24, juſqu'au 91. Tobie, Judith, l'Eccléſiaſtique, & apparemment le premier Livre des Maccabées, ont été écrits originairement en Syriaque ou en Hébreu, mêlé de Chaldéen & de Syriaque: mais comme les Originaux écrits en ces langues, ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, le Grec qui eſt la plus ancienne Verſion, eſt regardé comme l'original. Nous n'avons aucune preuve certaine que le Livre de la Sageſſe, & le ſecond des Maccabées aient été écrits originairement ni en Syriaque, ni en Hébreu.

Le Texte original des Livres du nouveau Teſtament, eſt le Grec, quoiqu'il ſoit certain que ſaint Matthieu a écrit ſon Evangile en Hébreu, & que quelques-uns croient que ſaint Marc a écrit ſon Evangile en Latin, & que ſaint Paul a écrit ſon Epître aux Romains en Latin, & celle aux Hébreux, en Hébreu. Mais comme le Texte Hébreu original de ſaint Matthieu eſt perdu, & qu'on a de très-bonnes preuves que tous les autres Livres du nouveau Teſtament ont été écrits en Grec, le Grec paſſe pour la langue originale de tout le nouveau Teſtament.

Pour le Texte Samaritain; voyez ci-devant *Samaritains*.

Quoiqu'on ne puiſſe ſoutenir que les Textes originaux tant de l'ancien, que du nouveau Teſtament, ſoient entierement exempts de fautes, il faut toutefois convenir qu'ils ſont parfaitement authentiques, & que les fautes que la longueur des ſiecles, ou la négligence des Copiſtes ont pu y faire gliſſer, ne ſont pas de telle conſéquence, qu'elles doivent les faire regarder comme des ſources gâtées, & de monumens ſans autorité. Ces fautes ne ſont pas en grand nombre, elles ne ſont pas de grande importance, elles ne touchent point au fond des choſes. Ce ſera, par exemple, quelque date, quelque nom propre, quelque nom de ville, ou choſe pareille, qui ſeront altérés ou changés. Défaut que l'on peut aiſément corriger, ou par le moyen des enciens Exemplaires manuſcrits, ou par les anciennes Verſions, faites avant que ces fautes fuſſent ſurvenues dans le Texte. Quelques anciens Peres ont accuſé les Juifs d'avoir corrompu exprès pluſieurs paſſages de l'ancien Teſtament, qui étoient trop favo-

rables à Jeſus-Chriſt (1) : mais cette accuſation a été mal ſoutenue. Les Paſſages qu'on les accuſe d'avoir ôtés du Texte, n'ont apparemment jamais été dans l'Hébreu. Enfin ce ſentiment eſt aujourd'hui preſque entierement abandonné de tous les Critiques. Voyez ſaint Jérôme ſur le Chap. VI d'Iſaïe ; Euſebe, l. 3, c. 10, Hiſt. Eccl. S. Auguſtin, l. 15, c. 13 *de Civit. Dei*, &c.

THAAN, fils de Thalé, & pere de Laadan, de la Tribu d'Ephraïm. 1 *Par.* VII, 25.

I. THABOR, montagne de Galilée, nommée par les Grecs *Ithaburius* (2), ou *Athaburius*. Euſebe (3) dit qu'elle eſt ſur les frontieres de Zabulon, au milieu de la Galilée, à dix milles de Diocéſarée, vers l'orient, & qu'elle confine auſſi avec les Tribus d'Iſſachar & de Nephtali. Joſué, XIX, 22, la place ſur les confins de la Tribu d'Iſſachar. Le nom de *Thabor* en Hébreu, ſignifie une hauteur, & le nombril, parce que cette montagne s'éleve au milieu d'une grande campagne, nommée la vallée de Jezrael, ou le grand Champ. Joſeph (4) dit que le Thabor eſt haut de trente ſtades, & qu'à ſon ſommet il y a une plaine de vingt-ſix ſtades de circuit, environnée de murailles, & inacceſſible du côté du ſeptentrion. Polybe (5) aſſure qu'il y avoit une ville ſur ſon ſommet ; & Joſeph l'inſinue, lorſqu'il dit qu'il fit fermer de murailles dans l'eſpace de quarante jours, le haut du mont Ithabirius, dont les habitans n'avoient point d'autres eaux que des eaux de pluie. Il ajoute que le Thabor eſt ſitué entre le grand Champ, & Scythopolis ; ce qu'on ne peut expliquer du grand Champ de Jezrael, au milieu duquel le Thabor étoit placé ; mais d'un autre grand Champ, qui eſt au pied du mont Carmel (6), & qui s'étend au midi, à l'orient, & au ſeptentrion de cette montagne.

Le Thabor eſt entierement iſolé, au milieu d'une grande campagne, où il s'éleve comme un pain de ſucre. *Eſt autem Thabor mons in Galilæa, ſitus in campeſtribus, rotundus atque ſublimis & ex omni parte finitus æqualiter*, dit ſaint Jérôme (7). C'eſt ce qui eſt confirmé par tous les Voyageurs, qui ajoutent qu'il eſt fort beau à voir, étant revêtu d'arbres & de verdure ; & qu'au haut de ſon ſommet, il y a une plaine aſſez vaſte, où il y avoit autrefois une ville, & où l'on bâtit depuis un grand Monaſtere (8). Cette montagne eſt aujourd'hui entierement déſerte. Il eſt parlé de la ville du Thabor, 1 *Par.* IV, 77. Sanutus (9) parle d'un fleuve, qui prenoit ſa ſource au pied du Thabor, du côté de l'orient, & qui tomboit dans le Jourdain à l'extrêmité du lac de Génézareth. Le Thabor étoit oppoſé au mont Hermon, qui étoit de l'autre côté de la vallée de Jezrael, vers le midi. Hermon étoit ſtérile & déſert, & le Thabor étoit habité, & chargé de bois & de verdure. Le Pſalmiſte oppoſe ces deux montagnes (10) : *Thabor & Hermon in nomine tuo exultabunt.*

(1) *Juſtin. Dialog. cum Tryphone. Tertull. de habitu mulier. c. 3. Origen. homil. 12, in Jerem. Idem. Epiſt. ad Jul. Afric. Chryſoſt. homil. 5, in Matth. Vide & Hieron. in Galat.* III. (2) תבור *Thabor Ithabyrius*, Ἰθαβύριον, ou Ἀθαβύριον. (3) *Euſeb. in locis, in* Θαβωρ. (4) *Joſeph. l. 4, c. 2. ſeu 5, in Gr. de Bello, p. 866, f, g.* (5) *Polyb. l. 5, c. 70.* (6) Voyez M. Reland, *Paleſtin. l. 1, c. 55, p. 366, 367, &c.* (7) *Hieron. in Oſee* V. (8) *Adamnan. & S. Villibrod. l. 2, de locis SS.* (9) *Sanut. ſecret. fidel. cruc. p. 252.* (10) *Pſalm.* LXXXVIII, 13.

Débora & Barac (1) aſſemblerent leur armée ſur le Thabor, & livrerent la bataille au pied de cette montagne à Siſara Général de l'armée de Jabin Roi d'Aſor, l'an du monde 2719, avant Jeſus-Chriſt 1281, avant l'Ere vulgaire 1285. Voyez ci-devant l'article de *Siſara*.

Oſée (2) reproche aux Princes d'Iſrael, & aux Prêtres des veaux d'or, *de tendre des pieges à Maſpha, & de mettre des filets ſur le Thabor*. Ces pieges & ces filets étoient apparemment des Idoles, ou des Autels ſuperſtitieux, que l'on avoit dreſſés à Maſpha au-delà du Jourdain, & ſur le Thabor, dans la Galilée, pour engager les peuples d'Iſrael dans l'idolatrie & la ſuperſtition.

Quelques-uns croient que c'eſt ſur le Thabor que Melchiſédech vint au-devant d'Abraham, & que c'eſt là qu'il offrit ſon ſacrifice au Seigneur; Adricomius dit qu'on y montroit encore de ſon temps l'Autel ſur lequel ce ſacrifice avoit été offert. On lit dans quelques Hiſtoires apocryphes (3), que Melchiſédech demeura ſept ans dans l'exercice de la pénitence ſur le Thabor, & qu'Abraham l'étant allé trouver par l'ordre de Dieu, il en reçut l'onction ſainte, & la bénédiction. Mais on ne doit faire aucun fond ſur de pareils récits.

Joſeph l'Hiſtorien étant Gouverneur de la Galilée, fit fortifier le haut du mont Thabor (4), voulant en faire une place imprenable. Mais Veſpaſien envoya un de ſes Officiers nommé Placide, qui attira par adreſſe en pleine campagne les Juifs qui étoient ſur cette montagne, & les tailla en pieces.

On croit depuis pluſieurs ſiecles, que ce fut ſur le Thabor que Jeſus-Chriſt ſe transfigura (5) en préſence de ſaint Pierre, de ſaint Jacques & de ſaint Jean. Euſèbe le dit expreſſément ſur le Pſeaume LXXXVIII, 13, & ſaint Jérôme, dans l'épitaphe ou éloge hiſtorique de ſainte Paule, & dans ſa Lettre 17 à Marcelle. Saint Jean Damaſcène (6) l'aſſure auſſi; & depuis très-long-temps, la choſe a été regardée preſque comme indubitable. Cependant Maldonat, Ligtfoot, M. Reland (7) & quelques autres en ont douté. L'ancien Itinéraire de Bordeaux veut que Notre Seigneur ſe ſoit transfiguré ſur le mont des Oliviers. Les anciens Peres qui on parlé de la Transfiguration n'ont pas marqué le mont Thabor. Les Evangéliſtes ne le nomment point, & le chemin qu'ils font faire à Jeſus-Chriſt, ne paroît pas favorable à l'opinion qui veut qu'il ſe ſoit transfiguré ſur le Thabor. Voyez notre Commentaire ſur ſaint Matthieu, Chapitre XVII, 1.

II. THABOR, ville ſituée ſur le ſommet du mont Thabor. Elle fut donnée aux Lévites de la famille de Mérari. 1 *Par.* 77. Nous en avons déjà parlé dans l'article précédent. Polybe & Joſeph en font mention.

III. THABOR. *Le Chêne du Thabor*, dont il eſt parlé 1 *Rég.* X, 3, ne pouvoit être près le Thabor de Galilée, comme il paroît par l'endroit où ce nom ſe rencontre. Ce Chêne devoit être entre Bethléem & Béthel. On peut traduire, le Chêne de la haureur. On trouve encore le nom de *Thabor*, dans un ſens appellatif, pour

(1) *Judic.* IV, 6, *&c.* (2) *Oſée.* V, 1. (3) *Vide apud Athanaſ. Edit. R. P. de Montfauc. t.* 3, *p.* 239. (4) *Joſeph. de Bello, l.* 4, *c.* 6, *p.* 866, 867. l'an de l'Ere vulg. 67. (5) *Matth.* XVII, 1. *Luc.* IX, 27, 28, *&c.* (6) *Damaſcen. homil. de Transfigur.* (7) *Reland. Paleſt. l.* 1, *c.* 51, *p.* 334, 335, *&c.*

ſignifier une éminence, dans l'Hébreu, *Judic.* IX, 36.

CASALOTH, ou *Céſéleth Thabor*, *Joſue*, XIX, 12, 18, ou *Chaſalus*, comme elle eſt nommée dans Euſebe & ſaint Jérôme, étoit au pied du mont Thabor, à dix milles de Diocézarée, vers l'orient.

THACASIN, ville de la Tribu de Zabulon, *Joſue*, XIX, 13. Elle eſt nommée *Ittakaṣin* dans le Texte Hébreu (1).

THADAL, Roi des Gentils, ou *Roi de Goïm*, ſelon l'Hébreu. (2) Quelques-uns croient qu'il étoit Roi de la Galilée des Gentils, qui étoit au-delà du Jourdain (3). Symmaque traduit, *Roi de Pamphilie ;* le Syriaque, *Roi des Galites.* Joſué parle d'*un Roi de Goïm près de Galgal* (4), ou dans la Galilée, ſuivant les Septante.

THADAMOR, ou *Thadmor*, ville bâtie par Salomon (5). C'eſt la ville de Palmyre. Voyez *Palmyre.*

I. THADÉE. C'eſt le ſurnom de ſaint Jude l'Apôtre, dont nous avons parlé ſous le nom de *Judas* ou *Jude.* On lui donne aſſez volontiers le nom de *Thadée* ſimplement, pour éviter le nom de Judas, & de peur qu'on ne le confonde avec Judas d'Iſcarioth, qui eſt juſtement en horreur, à cauſe de ſa trahiſon. On a attribué quelquefois à ſaint Thadée l'Apôtre (6), ce qui ne convient qu'à ſaint *Thadée* le Diſciple de Jeſus-Chriſt, dont nous allons parler.

II. THADÉE, ou *Tattée*, ainſi que l'appelle Rufin, étoit, à ce qu'on croit (7), frere de ſaint Thomas Apôtre, & l'un des ſeptante Diſciples. Peu de temps après que Jeſus-Chriſt fut monté au Ciel, ſaint Thomas l'envoya de Jéruſalem à Edeſſe, vers le Roi Abgare (8), qui y régnoit alors, & dont nous avons parlé ſous ſon titre. Jeſus-Chriſt avoit, dit-on, écrit à ce Prince qu'il lui enverroit un de ſes Diſciples, pour le guérir d'une maladie dont il étoit travaillé. Thadée étant arrivé à Edeſſe, ſe logea d'abord chez un nommé Tobie, où il commença bientôt à éclater par un grand nombre de miracles, qu'il faiſoit au nom de Jeſus-Chriſt.

Abgare en ayant été informé, jugea que c'étoit celui que le Sauveur lui avoit promis, & ſe le fit amener par Tobie. Abgare ſe jeta à ſes pieds, & lui demanda ſi c'étoit lui qui le devoit guérir. Thadée lui répondit que oui, & qu'il étoit venu pour récompenſer ſa foi; enſuite lui ayant demandé s'il croyoit en Jeſus-Chriſt, & en ſon Pere, Abgare lui répondit qu'il croyoit de tout ſon cœur; & au même inſtant Thadée lui impoſa les mains, & le guérit parfaitement. Il fit encore beaucoup d'autres miracles, & convertit toute la ville d'Edeſſe. Abgare lui offrit une grande quantité d'or; mais il s'excuſa d'en rien prendre, diſant: Si nous avons abandonné notre bien, comment prendrions-nous le bien des autres? On ignore ce que

---

(1) עתה־קצין *Ita-Kaṣim. Joſue* XIX, 13. (2) *Geneſ.* XIV, 1. מלך גוים *Malech. Goïm.* (3) *Matth.* IV, 15. (4) *Joſue* XII, 23. (5) 3 *Reg.* IX, 18. תדמר *Palmyra.* (6) S. Jérôme ſur S. Matth. X, 4, ſemble avoir confondu S. Thadée l'Apôtre, avec S. Thadée l'un des 70 Diſciples. (7) L'Edition d'Euſebe à Genéve en 1612, p. 23, & la Traduction Latine de Muſculus, p. 13, liſent que Thadée étoit frere de S. Thomas; mais ni la plupart des Manuſcrits, ni la Verſion de Rufin, ni Nicéphore ne liſent point cette particularité. (8) *Euſeb. hiſt. Eccl. l.* 1, *c.* 13, *p.* 32, 33.

fit ſaint Thadée depuis ce temps-là. Son culte n'eſt pas même bien célebre dans l'Egliſe, parce qu'on l'a ordinairement confondu avec ſaint Jude. Les Latins honorent un ſaint Thadée le 11 Mai, qu'ils ſemblent faire Martyr en Aſie; & les Grecs célebrent ſa mémoire le 21 d'Août. Ils diſent qu'il eſt mort en paix à Béryte en Phénicie, après y avoir baptiſé beaucoup de perſonnes.

I. THAHAT, campement des Iſraélites dans le déſert. De *Maceloth*, ils allerent à *Thahat*, & de Thahat à *Tharé*. *Num.* XXXIII, 26, 27.

II. THAHAT, fils de Caath, & pere d'Uriel. 1 *Par.* VI, 24.

III. THAHAT, fils de Bared, & petit-fils d'Ephraïm. 1 *Par.* VII, 20.

THALASSAR, Province d'Aſie. Rabſacès Echanſon du Roi Sennachérib, dit à Ezéchias (1): Les Dieux des nations ont-ils pu garantir des mains de mon maître *les enfans d'Eden qui étoient à Thalaſſar*, ou à *Thélaſſar*, comme lit le quatrieme Livre des Rois? On ignore la ſituation préciſe de Thalaſſar; mais on juge que cette Province étoit vers l'Arménie & la Méſopotamie, & aux environs des ſources de l'Euphrate & du Tigre, à cauſe *des enfans d'Eden*, qui habitoient ce pays.

THALASSE, ville ou port au midi de l'iſle de Crete. *Thalaſſe* eſt auſſi appelée *Laſſos*, *Act.* XXVII, 8.

THALCA, ville de la Tribu de Siméon (2). Elle n'eſt pas dans l'Hébreu, mais ſeulement dans les Septante. Euſebe & ſaint Jérôme parlent d'un lieu nommé Thala, à ſeize milles d'Eleuthéropolis, vers le midi.

THALÉ, fils de Réſeph, de la Tribu d'Ephraïm, & pere de Thaan (3).

THALMUD. Voyez *Talmud*.

THALLUS (4). On lit ce terme dans le ſecond Livre des Maccabées, Chap. XIV, ℣. 4. *Super hæc & thallos, qui Templi eſſe videbantur.* Or *thallus* ſignifie un bâton environné de branches de verdure, ou même de ſimples branches d'olivier, ou d'autres arbres. D'où vient le mot de *Thallophores*, qui étoient des enfans ou des vieillards qui portoient de ces ſortes de branches, ou des caducées environnés de rameaux d'olivier, en l'honneur de Pallas ou Minerve.

I. THAMAR, bru du Patriarche Juda, épouſe de Her & d'Onan, & mere de Pharés & de Zara. Le Livre du Teſtament des douze Patriarches dit que Thamar étoit de Méſopotamie, & fille d'Aram, c'eſt-à-dire, Syrienne d'origine; que Beſſué femme de Juda, ne la pouvant ſouffrir, parce qu'elle étoit d'une autre nation, qu'elle inſpira ſa haine à ſon fils Her, lequel ne voulant pas traiter Thamar comme ſa femme, fut tué le troiſieme jour de ſes noces par l'Ange du Seigneur. D'autres (5) croient que ce malheureux trop paſſionné pour la beauté toute extraordinaire de ſa femme, empêchoit malicieuſement qu'elle ne devînt mere, de peur que cela ne la flétrît. Mais l'Ecriture ne nous dit rien de particulier ſur Her, ſinon qu'il étoit un très-méchant homme devant le Seigneur, & que Dieu le frappa de mort (6).

Juda dit enſuite à Onan ſon ſecond fils: Prenez pour femme Thamar, la veuve de votre frere, vivez avec elle, & ſuſcitez des

(1) *Iſai.* XXXVII, 12. 4 *Reg.* XIX, 12. (2) *Joſue* XIX, 7. (3) 1 *Par.* VII, 25. (4) Θαλλος, *Thallus.* Θαλλόφοροι, *Thallophoroi.* (5) *Ita Rabbini.* (6) *Geneſ.* XXXVIII, 7.

enfans

enfans à votre frere. Onan la prit: mais ſachant que les enfans qui naîtroient de ſon mariage, ne ſeroient point à lui, il empêchoit par une action déteſtable, qu'elle ne devînt mere. C'eſt pourquoi le Seigneur le fit mourir. Juda dit donc à Thamar: Demeurez veuve dans la maiſon de votre pere, juſqu'à ce que Sela mon fils ſoit en âge de vous épouſer; car il craignoit que Sela ne mourût comme ſes freres. Thamar demeura donc chez ſon pere pendant un long temps, ſans que Juda ſongeât à exécuter ſa promeſſe. Et quelques années après, comme Juda alloit avec Hiras d'Odollam à Thamnas, à la tondaille de ſes brebis, Thamar en fut avertie, & alla déguiſée en courtiſanne ſur le chemin de Thamnas, & s'aſſit en un lieu où Juda devoit paſſer. Juda la prenant pour une femme de mauvaiſe vie, lui promit un chevreau, s'approcha d'elle, & lui donna pour gage ſon anneau, ſon braſſelet & ſon bâton.

Peu de temps après, ayant envoyé quelqu'un pour lui porter le chevreau, on ne la trouva plus, & perſonne ne ſut qu'elle eût été là. Mais après quelques mois, ſa groſſeſſe ayant commencé à paroître, on en avertit Juda, qui voulut la faire brûler vive; & comme on la conduiſoit au ſupplice, elle montra l'anneau, les braſſelets & le bâton, & dit qu'elle avoit conçu de celui à qui étoient ces gages. Juda les reconnut, & avoua qu'elle étoit plus juſte que lui. Etant prête d'accoucher, elle ſe trouva groſſe de deux jumeaux, dont l'un s'appela Pharés, & l'autre Zara (1), ainſi que nous l'avons dit ſous leurs articles. Ceci arriva vers l'an du M. 2277, avant J. C. 1723, avant l'Ere vulg. 1727.

L'Auteur de l'ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu (2), dit que la mere de Her fils de Juda, étant Chananéenne, ne pouvoit approuver le mariage de ſon fils avec Thamar, qui étoit Araméenne, ou Syrienne; elle conſeilla donc à ſon fils de ne pas s'approcher de ſa femme. Her ſuivit ce conſeil, & Dieu le frappa de mort. Onan ſon frere l'ayant épouſée, & conſidérant que les enfans qui naîtroient de lui & de Thamar, ſeroient réputés enfans de Her, empêchoit par une action déteſtable que Thamar ne devînt mere, & Dieu le fit mourir; de ſorte que Thamar demeura vierge. Juda affligé de la mort de ſes deux fils & de l'opprobre de ſa bru, dont il ignoroit la cauſe, demeura long-temps dans les larmes, & dans l'exercice de la pénitence. Dieu touché de ſa douleur, lui fit connoître ce qui s'étoit paſſé, & Juda eut la Religion de ne vouloir pas épouſer Thamar, quoiqu'il fût informé que ſon mariage n'avoit pas été conſommé avec ſes deux fils.

Le Teſtament des douze Patriarches (3), dont la plupart de ces particularités ſont tirées, porte qu'Onan demeura un an avec Thamar ſans vouloir la traiter comme ſa femme; que Juda l'ayant menacé de ſa colere, s'il ne conſommoit ſon mariage, feignit de le vouloir faire, mais empêcha que Thamar ne devînt mere, comme on l'a déjà vu; ce qui fut cauſe que Dieu le frappa de mort. Juda vouloit donner Thamar pour femme à Sela le troiſieme de ſes fils; mais Beſſué femme de Juda l'empêcha, & fit prendre à Sela une femme Chananéenne: ce qui affligea ſi fort Juda, qu'il donna à ſa femme ſa malé-

(1) *Geneſ.* XXXVIII. (2) *Opus imperfect. in Matth. homil.* 1. (3) *Teſtament.* XII. *Patriarch. in Juda.*

diction, dont elle mourut. Deux ans après Juda étant allé pour paître ſes troupeaux, Thamar ſa bru ſe para comme une jeune épouſée, ſe mit à la porte de la Ville; la coutume des Amorrhéens étant, dit cet Auteur, que les jeunes épouſées ſe proſtituaſſent pendant ſept jours à la porte de leur Ville. Juda étant pris de vin, s'approcha d'elle ſans la connoître. Voilà ce qu'on lit dans ce livre apocryphe.

II. THAMAR, fille de David & de Macha, & ſœur d'Abſalom. Sa rare beauté fut cauſe que ſon frere Amnon conçut pour elle une paſſion violente (1). Il feignit d'être malade, & pria le Roi ſon pere d'envoyer Thamar, pour lui préparer quelque choſe à manger. Thamar vint, & lui ſervit ce qu'elle avoit préparé. Amnon fit retirer tout le monde, & viola Thamar, malgré les remontrances & les prieres qu'elle lui fit de ne la pas charger d'un opprobre éternel, & de ne s'attirer pas à lui-même une tache ſi honteuſe. Amnon l'ayant ainſi déshonorée, ſon amour ſe changea en haine, & il la chaſſa honteuſement de ſa préſence. Thamar ſe chargeant la tête de pouſſiere, & ſe couvrant le viſage de ſes mains, déchira ſa tunique, & ſortit en pleurant. Abſalom ſon frere de pere & de mere, la rencontra, & ayant aiſément deviné la cauſe de ſes larmes, la retira dans ſa maiſon, & lui dit de ne rien dire: pour lui il conſerva dans le cœur un vif reſſentiment de cette injure, & il en tira bientôt après une vengeance éclatante ſur la perſonne d'Amnon, qu'il fit mourir (2). Voyez les articles d'*Abſalom* & d'*Amnon*.

III. THAMAR, fille d'Abſalom, qui étoit d'une beauté extraordinaire (3). Quelques Exemplaires Grecs & Latins portent qu'elle épouſa Roboam Roi de Juda, & qu'elle fut mere d'Abia ſucceſſeur de Roboam: mais l'Hébreu ni la Vulgate ne reconnoiſſent point cette addition, qui n'eſt d'aucune autorité. On lit dans les Paralipomenes (4), que Roboam épouſa Maacha fille d'Abſalom; c'eſt-à-dire apparemment la petite-fille d'Abſalom par *Thamar*: car ſouvent le nom de fille ſe met pour petite-fille.

THAMAR, ville de Judée, qui eſt marquée dans Ezéchiel (5) comme un terme des limites méridionales de ce pays. Elle devoit être vers la pointe méridionale de la Mer Morte. Euſebe (6) dit que *Thamara* eſt à une journée de Malis, ou Malathe, en tirant du côté d'Elia, ou de Jéruſalem. Il ajoute qu'il y avoit là une garniſon Romaine. Ptolémée, & les Tables de Peutinger marquent auſſi *Thamar* ou *Thamare*, dans la Judée.

THAMMUZ. Voyez *Thamuz* ci-après.

I. TAMNA, ville célebre dans la Paleſtine, ſur le chemin de Jéruſalem à Dioſpolis (7). Elle étoit Capitale de la Toparchie Thamnitique, qui devint fameuſe dans les derniers temps de la République des Juifs.

II. TAMNA, ou *Thamnas*, ville de la Tribu de Juda. *Joſue* XV, 10, 57. Juda alloit à la ville de Thamna, lorſqu'il rencontra Thamar, & commit un inceſte avec elle. *Geneſ.* XXXVIII, 12. Cette ville peut bien être la même que celle qui eſt entre Jéruſalem & Dioſpolis.

(1) 2 *Reg.* XIII, 1, 2, 3, *& ſeq.* An du Monde 2971, avant J. C. 1029, avant l'Ere vulg. 1033. (2) 2 *Reg.* XIII. 28, 29, 30. An du Monde 2974; avant J. C. 1026, avant l'Ere vulg. 1030. (3) 2 *Reg.* XIV, 27. (4) 2 *Par.* XI, 20. (5) *Ezech.* XLVII, 19; XLVIII, 27. (6) *Euſeb. in Thamara.* (7) *Euſeb. in Aſtrav.*

III. THAMNA, ou *Thamnatha*(1), ville des Philiſtins où Samſon ſe maria. C'eſt peut-être la même que la précédente, qui pouvoit alors appartenir aux Philiſtins; car elle étoit fort proche de leur pays.

THAMNAT-SARAA, ou *Thamnat-Saré*, ville de la Tribu d'Ephraïm, où Joſué choiſit ſa demeure & ſa ſépulture. *Joſue* XIX, 50, XXIV, 30.

I. THAMNA, fils d'Eliphas, & petit-fils d'Eſaü. 1 *Par.* I, 36. Mais il vaut mieux dire que *Thamna* étoit mere d'Amalec, & femme d'Eſaü, pour concilier les Paralipomenes avec la Géneſe, XXXVI, 12.

II. THAMNA, concubine d'Eſaü, & mere d'Amalec. *Geneſ.* XXXVI, 12. C'eſt apparemment la même que *Thamna* dont nous venons de parler.

III. THAMNA, Duc ou Chef de l'Idumée, après la mort d'Adad. 1 *Par.* I, 51, & *Geneſ.* XXXVI, 40.

THAMUS, ou *Thammus*, mois des Juifs qui répondoit à la lune de Juin, & qui étoit le quatrieme de l'année ſainte, & le dixieme de l'année civile. Il n'a que vingt neuf jours. Le dix-ſeptieme jour de ce mois, les Juifs célebrent un jeûne, en mémoire de l'adoration du veau d'or, & du châtiment qui le ſuivit (2). Dans ce même mois, ils font mémoire de ce qui arriva à Marie ſœur de Moïſe, qui fut frappée de lepre, pour avoir murmuré conte Moïſe (3).

Les Syriens ſe ſervent du nom de Thamus, ou Thamouz, pour exprimer dans leur Calendrier le mois qui répond à celui de Juillet. Les Arabes, les Perſans & les Turcs(4)s'en ſervent auſſi pour exprimer la plus grande chaleur de l'été. Les Aſtronomes Juifs, encore aujourd'hui, appelent *tekupha Thammus*, ou la révolution de Thammus, l'entrée du Soleil dans le Signe du Cancer.

THAMUZ, ou *Thammuz*, Divinité Païenne, que l'on croit être la même qu'Adonis. Il en eſt parlé dans Ezéchiel (5): *Mulieres plangentes Adonidem*: l'Hébreu *plangentes Thammuz*. Le Rabbin David Kimchi dit que Thammuz étoit une Idole de bronze, dont les païens rempliſſoient les yeux de plomb, puis faiſant du feu dans le creux de l'Idole, le plomb ſe fondoit, & l'image paroiſſoit verſer des larmes. D'autres Rabbins croient que Thammuz étoit un Prophete idolâtre, qui avoit fait une image du Soleil toute d'or, qui étoit ſuſpendue entre le ciel & la terre, & que le Roi de Babylone ayant fait mourir ce Prophete, toutes les Idoles du pays s'étoient aſſemblées pour pleurer ſa mort, devant l'image du Soleil, dont nous venons de parler. Ce qui donna occaſion a l'établiſſement d'une Fête qui ſe célébroit au commencement du mois Thammus, pour y pleurer la mort du Prophete de ce nom. D'autres Juifs diſent que Thammuz étoit un animal à qui les Païens rendoient des honneurs divins. Toutes inventions produites uniquement du cerveau des Rabbins.

Saint Jérôme a rendu *Thammuz*, par *Adonis* (6); & il y a beaucoup d'apparence que c'eſt ſa vraie ſignification. Le nom *Ammuz*, qui eſt le même que *Thammuz*, ſignifie *abſtrus*, *caché*. La maniere dont

(1) *Judic.* XIV, 1, & *ſeq.* (2) *Exod.* XXXII. (3) *Num.* XII, 1. . . . . 10. (4) Bibl. Orient. p. 850. (5) *Ezech.* VIII, 14. מבכי ת את תמוז 70. Τὸν Θαμμουζ. *Alius*, Βδελυγματα. *Abominationes*. *Alius*, Παροξυσμους. *Irritationes*. (6) *Manetho apud Plutarch. de Iſide & Oſiride.*

le Texte Hébreu d'Ezéchiel eſt conſtruit, fait juger que *Thammuz* y eſt mis dans un ſens appellatif. Or rien ne convient mieux à *Adonis*, que le nom de *caché*, ſoit qu'on conſidere le ſecret ſous lequel on enveloppoit ſes myſteres, ſoit qu'on faſſe attention à l'état où on le repréſentoit durant ſes Fêtes. On le mettoit dans un cercueil, & on le pleuroit comme un mort. Moïſe (1) le nomme en quelques endroits *le mort* par dériſion. Enfin la circonſtance des femmes qui pleurent Thammuz, a déterminé la plupart des Commentateurs à expliquer l'endroit d'Ezéchiel des Fêtes d'Adonis. Voyez ſon titre.

On croit que les femmes Iſraélites qui pleuroient Thammuz, dans Ezéchiel VIII, ℣. 15, avoient pour objet de leur faux culte, le même Soleil que les hommes adorent au même endroit d'Ezéchiel ℣. 16. *Je vas vous faire voir des abominations encore plus grandes. Il m'introduiſit dans le Parvis intérieur du Temple*, ou dans le Parvis des Prêtres; *& il me montra entre le veſtibule & l'Autel des holocauſtes, vingt-cinq hommes qui tournoient le dos au Temple du Seigneur, & regardant l'Orient, rendoient leurs adorations au Soleil.*

Cela n'eſt nullement contraire à l'opinion de ceux qui croient que Thammuz eſt Adonis, puiſque dans la Théologie Païenne, Adonis étoit auſſi le Soleil.

Les Savans qui ont le plus étudié l'antiquité profane, par rapport à l'Ecriture, croient remarquer dans Thammuz les Patriarches Cham, Joſeph & Moïſe. On fonde le ſentiment qui veut que Thammuz & Cham ſoient la même perſonne ſur la conformité des noms, & ſur le culte qui étoit commun à Cham & à Thammuz dans l'Egypte. Ceux qui tiennent que Thammuz eſt Joſeph, remarquent que Thammuz ou *Adonis* eſt le ſymbole du Soleil, de même qu'Apis & Oſiris; & comme Apis repréſentoit le Patriarche Joſeph, Adonis ou Thammuz pouvoit auſſi le repréſenter. Foibles raiſons, & conjectures frivoles. On peut voir Voſſius *de Idololatr. l. 1, c. 29, p. 112.*

M. Huet ancien Evêque d'Avranches (2), croit que Thammuz étoit Moïſe. Il ſuppoſe que le Roi d'Egypte ſous lequel naquit Moïſe, s'appeloit *Thammuz*, ou *Thetmoſis*: que ſa fille Thermutis ayant ſauvé Moïſe, lui donna le nom de ſon Pere & l'appela Thammuz. On pouſſe enſuite les caracteres prétendus de reſſemblance entre Moïſe & Adonis; mais tout cela eſt ſi peu ſolide, qu'il ne mérite nulle attention. La Religion Païenne eſt le fruit de la fantaiſie & du déréglement du cœur de l'homme; c'eſt vouloir s'abuſer que d'y chercher de la raiſon & du ſyſtême. Les ſyſtêmes de la Théologie Païenne n'ont été inventés qu'après coup, & fort tard, pour tâcher d'en couvrir la honte, la vanité & l'extravagance.

THANAC, ville de la demi-Tribu de Manaſſé au-deçà du Jourdain (3). Elle fut cédée aux Lévites. Euſebe, ſaint Jérôme, & Procope de Gaze, diſent que c'étoit encore de leur temps un grand lieu, à trois milles de Légion.

THANATH. C'étoit un bourg à dix milles de Sichem, du côté du Jourdain (4). Saint Jérôme l'appelle *Thénath*. Ptolémée met auſſi *Thena* dans la Samarie.

THANNIM, ou *Thannin*. Voyez *Tannim*.

(1) *Levit.* XIX, 27, 28. *Deut.* XIV, 1. *Vide & Pſal.* CV, 28. (2) *Huetius Demonſtr. Evang. propoſit.* 4, *c.* 3. 4. (3) *Joſue* XXI, 25; XII, 21, & *Judic.* 1, 27. (4) *Euſeb. & Hieron. in locis Heb.*

THAPSA, ville de la Tribu d'Ephraïm. Sellum fils de Jabés, ayant mis à mort Zacharie Roi d'Iſrael, Manahem Général des troupes de ce Prince, ſe fit reconnoître pour Roi (1); & la ville de Thapſa lui ayant fermé les portes, il la prit de force, & exerça contre ſes habitans les dernieres cruautés, juſqu'à ouvrir les femmes enceintes, pour faire mourir leur fruit. V. *Joſeph*, *Antiq. l.* IX, *c.* 11.

THAPSAQUE, ville fameuſe ſur l'Euphrate, où l'on paſſoit ce fleuve, pour venir de la Méſopotamie dans l'Arabie Déſerte, & pour aller de l'Arabie Déſerte dans la Méſopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate. Les anciens Géographes en ont beaucoup parlé. Il nous paroît par la route que tenoient les Rois d'Aſſyrie en venant vers la Paleſtine, qu'ils devoient paſſer l'Euphrate à Thapſaque.

THARA, l'un des deux Eunuques qui avoient conſpiré contre le Roi Aſſuérus, & qui furent découverts par Mardochée. *Eſth.* XII, 1.

THARAA, fils de Micha, & petit-fils de Jonathas fils de Saül. 1 *Par.* VIII, 15.

THARACA, Roi d'Ethiopie, c'eſt-à-dire, du Pays de Chus, ſitué ſur le bord Oriental de la Mer Rouge. Ce Prince s'étant mis en campagne à la tête d'une puiſſante armée, pour venir au ſecours d'Ezéchias, attaqué par Sennacherib (2); Sennacherib qui étoit alors occupé au ſiege de Lachis, alla à ſa rencontre; mais l'Ange du Seigneur frappa ſon armée, & lui tua en une ſeule nuit quatre-vingt-cinq mille hommes. Il ne paroît pas que ce Prince ait livré la bataille à Tharaca; ſon armée fut défaite avant qu'il vînt juſqu'à lui. *Tharaca* eſt nommé *Théarchon* par Strabon (3). Ce Géographe cite Mégaſthene, qui racontoit que ce Prince avoit porté ſes conquêtes juſqu'en Europe, & juſqu'aux colonnes d'Hercules.

THARBIS. C'eſt le nom que l'on donne à cette Reine d'Ethiopie, que l'on veut que Moïſe ait épouſée, lorſqu'il faiſoit la guerre en Ethiopie, & qu'il aſſiégeoit la ville de Méroé (4). Voyez ci-devant l'article de *Moïſe*.

THARÉ, fils de Nachor, & pere de Nachor, d'Aran & d'Abraham, naquit (5) l'an du Monde 1878, avant Jeſus-Chriſt 2122, avant l'Ere vulgaire 2126. Il eut Abraham étant âgé de cent trente ans, l'an du Monde 2008, avant Jeſus-Chriſt 1992, avant l'Ere vulgaire 1996. Il ſortit avec Abraham d'Ur de Chaldée, pour aller à Haran de Méſopotamie, l'an du Monde 2082, & il y mourut la même année, âgé de deux cents ſoixante & quinze ans (6), l'an 1918 avant Jeſus-Chriſt, & 1922 avant l'Ere vulgaire.

L'Ecriture dit clairement que Tharé avoit été engagé dans l'idolatrie (7): *Vos peres, Tharé pere d'Abraham & de Nachor, ont habité anciennement au-delà du fleuve d'Euphrate, & ont adoré des Dieux étrangers.* Quelques-uns croient qu'Abraham lui-même fut d'abord attaché au culte des Idoles, mais qu'enſuite Dieu lui fit la grace de reconnoître la vanité de ce culte, & qu'il en détrompa auſſi ſon pere Tharé. Voyez notre

(1) 4 *Reg.* XV, 16, 17. An du Monde 3233, avant J. C. 767, avant l'Ere vulg. 771. (2) 4 *Reg.* XIX, 9. An du Monde 3291, avant J. C. 709, avant l'Ere vulg. 713. (3) *Strab. l.* 2 *& l.* 15, *p.* 653. (4) *Joſeph. Antiq. l.* 2, *c.* 5. (5) *Geneſ.* XI, 24. (6) *Geneſ.* XI, 31, 32. (7) *Joſue* XXIV, 2, 14.

Commentaire ſur la Géneſe, XI, 31, & Judith, V, 7, & Iſaïe, XLIII, 23.

Les Arabes & les Turcs donnent pour pere à Abraham un nommé Azor, & pour aïeul Tharé (1). Pluſieurs Orientaux croient qu'Azor eſt le même que Tharé, & qu'il fut pere d'Abraham. Les Perſans & les Turcs l'appellent *Pour-Tiraſch*; c'eſt-à-dire, Sculpteur d'Idoles; car la tradition des Muſulmans eſt, qu'il étoit non-ſeulement Idolâtre, mais auſſi faiſeur & marchand d'Idoles, qu'il eut de grandes conteſtations avec Abraham ſon fils à ce ſujet, qu'il l'accuſa auprès de Nemrod, qui le fit jeter dans une fournaiſe ardente.

Juſtin (2) dit qu'*Adores*, *Abraham & Iſrael* regnerent l'un après l'autre à Damas. Suidas (3) aſſure qu'Abraham convertit ſon pere Tharé, qui étoit Idolâtre; & George le Syncelle (4) aſſure qu'il jeta au feu les Idoles de Tharé, & qu'Aran ayant voulu éteindre le feu où elles brûloient, fut ſaiſi des flammes, & y mourut; que Tharé ayant d'abord abandonné le culte des faux Dieux, & étant allé à Haran, retomba dans ſes premieres erreurs, & y demeura obſtiné juſqu'à la mort.

Les Juifs (5) racontent que Tharé étoit non-ſeulement idolâtre, mais auſſi ſculpteur & marchand d'Idoles: Qu'un jour Tharé étant allé en voyage, laiſſa à Abraham le ſoin de ſa boutique: mais Abraham qui étoit déjà perſuadé de la vanité des Idoles, demandoit à tous ceux qui venoient pour acheter des Dieux: Quel âge avez-vous? Ceux-ci lui diſoient bonnement leur âge. Alors Abraham répliquoit: Ce Dieu que vous voulez acheter & adorer, eſt plus jeune que vous; il n'y a que quelques jours qu'il eſt fait d'une matiere vile & mépriſable: ainſi croyez-moi, renoncez à cette vanité. Les acheteurs frappés de ces reproches, s'en alloient tout chargés de confuſion. Un jour il y vint une vieille femme portant un potage, & diſant qu'elle vouloit l'offrir à tous les Dieux de la boutique de Tharé. Alors la patience échappa à Abraham; & prenant un bâton, il mit en pieces toutes ces Idoles, à l'exception de la plus grande de toutes, entre les mains de laquelle il mit le bâton dont il s'étoit ſervi pour faire cette exécution. Tharé étant enfin revenu, & voyant ſes Dieux renverſés & mis en pieces, en demanda la cauſe à Abraham, qui lui dit qu'une perſonne étant venue pour offrir un potage à tous ces Dieux, ils avoient commencé à ſe diſputer à qui l'auroit, mais que le plus grand avoit pris ce bâton, les avoit mis d'accord à force de coups, & s'étoit ſaiſi ſeul de l'offrande. Tharé comprit aiſément qu'Abraham vouloit inſulter à ſa vaine ſuperſtition. Il alla déférer ſon fils comme ennemi du culte des Dieux, au Roi Nemrod, qui le fit jeter dans le feu: mais il en ſortit miraculeuſement ſain & ſauf. Fables.

THARÉ, campement des Iſraélites dans le Déſert. Ils y arriverent de Thahat, & en partirent pour aller à Metca. *Num* XXXIII, 27. Ptolémée parle d'une ville de *Thana*, dans l'Arabie Pétrée; & Joſeph, *Antiq. l.* 14, *c.* 2, parle d'une ville de *Tharabaſa*, que les Juifs prirent aux Arabes.

THARELA, ville de la Tribu de Benjamin. *Joſue*, XVIII, 27.

(1) *Bibliot. Orient. p.* 12. (2) *Juſtin. l.* 36. (3) *Suidas in Abraham.* (4) *Syncell. Chronic. p.* 99. (5) *Vagenſeil. in Sota, p.* 192, *ex Schalſchelet Hakkabala, p.* 8.

THARGUM. Voyez ci-devant *Targum.*

THARICHÉE. Voyez *Tarichée.*

THARSE. Voyez ci-devant *Tarſe.*

THARSÉE, ou *Tharſæas*, pere d'Apollonius, Gouverneur de la Célé-Syrie, 2 *Macc.* III, 5.

I. THARSIS, ſecond fils de Javan. *Geneſ.* X, 4. Nous croyons qu'il fonda Tharſe en Cilicie, & qu'il communiqua le nom de *Tharſis* à toute cette Province.

II. THARSIS, fils de Balan, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VII, 10.

III. THARSIS, un des premiers Satrapes des Perſes, & des plus en crédit auprès d'Aſſuérus. *Eſth.* I, 14.

THARSIS. Pays de Tharſis, où Salomon envoyoit ſes flottes (1). Il y a ſur ce pays un très-grand nombre de ſentimens divers. Joſeph, le Paraphraſte Chaldéen & l'Arabe l'expliquent de Tharſe ville de Cilicie. Les Septante, ſaint Jérôme, Théodoret l'entendent de Carthage. Euſebe fait deſcendre les Eſpagnols de Tharſis. Le Géographe Arabe veut que Tharſis ſoit Tunis en Afrique; & Bochart, que ce ſoit Tarteſſus, Iſle dans le détroit de Gadés; M. Le Clerc entend par *Tharſis*, Thaſſus, Iſle & ville dans la Mer Egée. Grotius croit que tout l'Océan eſt nommé Tharſis, à cauſe de la fameuſe ville de Tarteſſus, dont nous avons parlé. Sanctius croit que la mer en général eſt nommée Tharſis, & que les vaiſſeaux de Tharſis ſont ceux qu'on emploie dans les voyages de mer, par oppoſition aux naſſelles & aux barques dont on ſe ſert dans les fleuves. Les Septante traduiſent quelquefois Tharſis par la mer; & l'Ecriture donne également le nom de *vaiſſeaux de Tharſis*, à ceux qu'on équipoit à Aſiongaber, ſur la Mer Rouge, & qui alloient dans l'Océan, comme à ceux qu'on équipoit à Joppé, & dans les ports de la Méditerranée. Nous ne voyons guerés d'autre moyen que celui-là, pour expliquer tous les paſſages où il eſt parlé des vaiſſeaux de Tharſis.

Car d'un côté nous voyons aſſez clairement que Tharſis ſignifie la ville de Tharſe, & la Cilicie; & de l'autre, nous remarquons qu'on équipoit des vaiſſeaux de Tharſis, ou des vaiſſeaux pour aller à Tharſis, dans des lieux d'où l'on ne peut préſumer qu'on voulût aller à Tharſe en Cilicie. Par exemple, l'Auteur du Livre de Judith (2) décrivant la route d'Holofernes, dit qu'il alla en Cilicie, & qu'*il pilla tous les enfans de Tharſis.* Jonas (3) fuyant de devant la face du Seigneur, s'embarqua à Joppé, pour aller en Tharſis, apparemment à Tharſe en Cilicie. Les Prophetes Iſaïe (4) & Ezéchiel (5) mettent parmi les vaiſſeaux marchands qui venoient trafiquer à Tyr, ceux de Tharſis. La Cilicie étoit tout-à-fait à portée de Tyr, & il n'y a gueres d'apparence qu'on y vînt trafiquer des côtes de l'Océan. Enfin le Pſalmiſte (6) met les Rois de Tharſis avec ceux des Iſles: *Reges Tharſis & Inſulæ.* Or les Iſles marquent ordinairement celles de la Méditerranée, & les pays maritimes où les Hébreux avoient accoutumé d'aller par cette mer.

De tous ces paſſages on peut

(1) 3 *Reg.* X, 22. 2 *Par.* IX, 11. תרשיש *Tharſis.* (2) *Judith.* II, 22, 23. (3) *Jonas.* 1, 3, *& ſeq.* (4) *Iſai.* XXXIII, 1 *&* 14. *Cap.* IX, 19. (5) *Ezech.* XXVII, 12, *&* 25. *Item, cap.* XXXVIII, 13. (6) *Pſalm.* LXXI, 10.

conclure que le pays de Tharſis étoit ſur la Méditerranée, & qu'apparemment c'eſt la Cilicie.

Lors donc qu'on voit équiper des vaiſſeaux deſtinés à aller à Tharſis dans la Mer Rouge, & à Aſiongaber, on doit conclure l'une de ces deux choſes, ou qu'il y a deux pays de Tharſis, l'un ſur l'Océan, & l'autre ſur la Méditerranée, ce qui ne nous paroît nullement probable; ou que les vaiſſeaux de Tharſis en général ne ſignifient autre choſe que des vaiſſeaux de long cours, de grands vaiſſeaux oppoſés aux barques & aux naſſelles. On peut voir notre Commentaire ſur la Géneſe, X, ℣. 4.

THARTHAC, fauſſe Divinité des Héréens (1). Les Rabbins diſent qu'il avoit la forme d'un âne. En prononçant *Sarſac* (2), au lieu de *Tharthac*, on trouveroit aiſément ſous ce nom le Dieu *Seſac*, dont Jérémie parle en quelques endroits (3), & dont les Païens (4) ont connu les fêtes ſous le nom de *Succea* ou *Sacæa*. Voyez ce que nous avons dit dans le Commentaire ſur Jérémie.

THARTHAN, ou *Thanathan*, ou *Thathanaï*, Officier du Roi Sennachérib, qui fut envoyé avec Rabſacés, pour parler au Roi Ezéchias (5). Le nom de Thanathan peut ſignifier celui qui préſide aux préſens ou aux tributs.

THASI. C'eſt le ſurnom de Simon Maccabée, fils de Mattathias. 1 *Macc.* Chap. II, ℣. 3.

THATHANAI, Gouverneur de la Samarie & des Provinces de deçà le fleuve du Jourdain, s'oppoſa à l'entrepriſe des Juifs, qui vouloient rebâtir le Temple & les murs de Jéruſalem. Il en écrivit à Darius Roi de Perſe, qui ordonna qu'on continueroit leſdits édifices. 1 *Eſdr.* Chap. V & VI. An du Monde 3485, avant Jeſus-Chriſt 515, avant l'Ere vulgaire 519.

THAU (6) derniere lettre de l'Alphabet Hébreu, qu'on prétend avoir eu autrefois la forme d'un X, ou d'une croix (7). Et c'eſt en effet ce qu'on remarque dans les médailles Samaritaines, & dans d'autres anciens monumens (8), où il ſe trouve des Thau à peu-près de la forme de l'X, ou de la croix; & la plupart de nos Commenrateurs croient que dans ce paſſage d'Ezéchiel (9): *Signa Thau ſuper frontes virorum gementium*, on doit entendre qu'on imprimoit ſur leurs fronts la lettre *Thau*, ou la forme de la croix. Mais pourquoi le *Tau* ת plutôt qu'une autre lettre? C'eſt, diſent quelques-uns, que cette lettre eſt la premiere du mot *thorah*, la Loi. Les Septante ont traduit ſimplement (10): *Mettez une marque ſur le front de ceux qui gémiſſent.* Le Chaldéen & le Syriaque l'ont entendu de même, comme auſſi Aquila & Symmaque, ſuivant le témoignage de ſaint Jérôme.

Origenes dans un fragment donné dans la nouvelle Edition des Exaples, dit qu'Aquila & Théodotion portent: Mettez la

---

(1) 4 *Reg.* XVII, 31. תרתק *Tartak.* (2) שר-שך *Sar-ſac.* (3) *Jerem.* XXV, 26, LI, 40. ששך *Seſac.* (4) *Athenæ. l.* 14, *c.* 10. *Dio Chryſoſt. orat.* 4, *de Regno.* (5) 4 *Reg.* XVIII, 17. תרתן *Tharthan.* 1 *Eſdr.* V, 3, 6, 13. תתני *Thathanai. Ita & Iſai.* XX, 1, 70. Ταναθαν. (6) תו *Thau.* (7) *Ita quidam Judæi ad Chriſt. converſi apud Origen. Hieron. Sanct. Prado, &c. in Ezechiel.* IX. (8) *Vide Palæograph. Græc. D. Bernard. de Montfauc. l.* 2, *c.* 1, *p.* 120, 121. (9) *Ezech.* 4. והתוית תו על מצחות האנשים הנאנחים (10) 70. Δὸς τὸ σημεῖον ἐπὶ τὰ μέτωπα. *Et ita Aquil. & Sym. apud Hieron. in Ezech.*

marque du *Thau* ſur les fronts de ceux qui gémiſſent. Mais ſaint Chryſoſtome, Théodoret, Euſebe de Céſarée & les autres Grecs, ont ſuivi les Septante, & l'ont entendu d'une ſimple marque imprimée ſur les fronts de ces perſonnes, afin qu'on ne les confondît pas avec la foule de ceux qui devoient être mis à mort; & les Peres Latins qui ont vécu avant que l'Edition de ſaint Jérôme eût paru, ont lu de même que les Septante, & n'ont pas cru qu'on ait imprimé un Thau ni une croix ſur le front des gens de bien qui ſe trouvoient à Jéruſalem. Voyez les Commentateurs ſur Ezéchiel, IX, 4.

On a accuſé long-temps les Samaritains d'avoir retranché trois lettres de leur Alphabet; mais on a reconnu leur innocence, depuis qu'on a vu leurs manuſcrits & leurs médailles anciennes frappées dans la Phénicie voiſine de leur pays. On leur reproche ſeulement d'avoir changé la forme de la lettre *Thau*, qu'Origene & les Peres qui l'ont ſuivi aſſurent avoir eu la forme d'une croix. S. Jérôme (1) qui avoit pu voir les anciens exemplaires du Pentateuque Samaritain, avance de même que leur Thau avoit la figure d'une croix. On convient qu'aujourd'hui cette lettre a une autre forme, & on ſait par les médailles, que véritablement le Thau étoit à peu-près fait comme une croix. Ce changement eſt-il ſimplement l'effet du hazard, ou de la longueur du temps, ou ſeroit-ce une affectation des Samaritains, pour nous ôter une preuve du myſtere de la Croix, conſacrée dans la Prophétie d'Ezéchiel? C'eſt ſur quoi je ne voudrois rien aſſurer; il eſt toujours certain que ces ſortes de changemens ne ſont pas fort ordinaires, à moins qu'il n'y ait du deſſein. En comparant les anciennes lettres Samaritaines aux modernes, il paroît une plus grande différence entre l'ancien Thau & le nouveau, qu'entre les autres lettres du même alphabet, comparées l'une à l'autre. Voyez notre Diſſertation ſi Eſdras a changé les anciens caracteres Hébreux, imprimée à la tête du Commentaire ſur Eſdras, & l'explication des médailles Samaritaines dont il eſt parlé à la tête du premier Tome de ce Dictionnaire.

THEATRE, *theatrum*; lieu où l'on repréſentoit les ſpectacles publics. Ces ſortes d'édifices étoient en demi-cercle, dans lequel les aſſiſtans regardoient les jeux qui ſe repréſentoient vis-à-vis ſur la ſcene. Les joueurs d'inſtrumens étoient placés dans l'orcheſtre. On peut voir ces choſes traitées plus au long par les Auteurs qui ont écrit ſur les Antiquités Romaines. Le nom de théatre ne ſe trouve qu'en un ſeul endroit de l'Ecriture. Dans la ſédition que l'orfevre Démétrius excita à Epheſe (2), à l'occaſion du culte de Diane, *toute la ville fut remplie de confuſion, & ils coururent en foule au théatre, entraînant Gaïus & Ariſtarque Macédoniens, qui avoient accompagné ſaint Paul dans ſon voyage.*

THEBAT, ville de Syrie, qui fut priſe & pillée par David (3). Le Géographe Etienne parle d'une ville de Thebes en Syrie. Il ſemble que *Thébath* eſt nommée *Béthac*, ou *Bété*, 2 *Reg.* VIII, 7.

THEBES, ville de la Tribu d'Ephraïm, au ſiege de laquelle Abimélec fils de Gédéon fut tué, *Judic.* IX, 50, *& ſeq.* l'an du Monde 2771, avant Jeſus-Chriſt

(1) *Hieron. qu. Hebr. in Geneſ. c.* 4, *& in Ezech. c.* 9. (2) *Act.* XIX, 29. An de l'Ere vulg. 57. (3) 1 *Par.* XVIII, 8. Au du Monde 1960, avant J. C. 1040, avant l'Ere vulg. 1044.

1229, avant l'Ere vulgaire 1233. Euſebe dit qu'il y a une bourgade nommée *Thebes*, à treize milles de Sichem, tirant du côté de Scythopolis.

THEBES, ville très-célebre dans la haute Egypte, & Capitale de la Thébaïde. Son nom ne ſe trouve pas dans le Texte de la Vulgate, & on ignore quel nom les anciens Hébreux lui donnoient. Bochart (1) a prétendu que c'étoit la ville de *No-Ammon*, dont il eſt aſſez ſouvent parlé dans les Prophetes (2), & que l'on traduit ordinairement par *Alexandrie*; mais nous avons eſſayé ſur Nahum, de montrer que *No-Ammon* ſignifie plutôt la ville de Dioſpolis dans la baſſe Egypte.

Voici les raiſons qui peuvent perſuader que Thebes, la grande Thebes qui avoit cent portes, célebre dans Homere, eſt déſignée dans l'Ecriture (3) ſous le nom de *No*, ou *Ammono*, ou *No-Ammon*, & dans la Vulgate, ſous celui d'*Alexandrie*. Nahum décrit la ſituation de *No-Ammon*, ou de *No*, la peuplée, ou la grande; *No* ſignifie une demeure, & *Hammon*, des troupes des peuples, une multitude d'habitans. Je ne ſai ſi l'on peut ſoutenir l'étymologie qui fait venir *No-Ammon* de *Cham*, comme qui diroit, demeure de Cham, ou d'Hammon; car l'Hébreu ne l'écrit jamais avec un *Heth*, ou *Chet*; mais avec un *Aleph*, ou avec un *Hé* (4).

Nahum décrit ainſi la ſituation de No-Ammon. *Elle eſt au milieu des fleuves; les eaux l'environnent de tous côtés; la Mer fait ſes richeſſes; les eaux lui ſervent de remparts.* Thebes, capitale de la Thébaïde, eſt ſituée ſur le Nil. Ce fleuve eſt ſouvent exprimé ſous un nom pluriel, à cauſe de ſes bras, de ſes coupures, de ſes canaux. Une Ville auſſi grande que Thebes, ayant quatre cents ſtades de tour (2), qui ſont treize lieues, ou quarante mille pas, & cent portes très-fréquentées, remplies d'une multitude innombrable de peuples, ne pouvoit manquer d'être bien arroſée par des canaux faits de la main des hommes, lorſque les eaux du Nil qui coulent par-de-là, ne pouvoient s'étendre naturellement dans tous ſes quartiers ni dans ſes campagnes. Il ne faut que connoître l'Egypte & les anciens Egyptiens pour s'en perſuader.

Nahum ajoute *que la Mer fait ſes richeſſes.* Il eſt conſtant que Thebes eſt fort éloignée de la Mer. Mais elle pouvoit par le moyen du Nil faire un grand commerce dans la Méditerranée, y envoyer des marchandiſes en faiſant deſcendre ſes Vaiſſeaux, & profiter des richeſſes de tous les côtés de cette Mer, par les Vaiſſeaux qui remontoient juſqu'à elle. D'ailleurs ſous le nom de *Mer* les Auteurs ſacrés déſignent ſouvent les grands fleuves, & en particulier le Nil & l'Euphrate. Nous en avons donné de preuves ci-devant ſous l'article *Mer*.

Diodore de Sicile (6) remarque que les Grecs donnoient à Thebes le nom de *Dioſpolis*; c'eſt-à-dire, la Ville de Jupiter. Les Septante la nomment de même dans Ezéchiel XXX, 14, & 16. Mais ce nom de

(1) *Bochart. Phaleg. l.* 4, *c.* 27. (2) *Ezech.* XXX, 14. *Nahum.* III, 8. *Jerem.* XLVI, 25. (3) *Nahum.* III, 8. אמון נא *No-Ammon. Jerem.* XLVI, 25. אמון מנא *Ammon de No* dans Ezéchiel XXX, 14 & 16; elle eſt nommée ſimplement נא *No*, & au ℣. 15. המון נא *Hamon No.* (4) חם *Cham.* אמין ou המון *No-Hamon*, ou *No-Ammon*. (5) *Cato apud Stephan. Bizant.* Euſtate lui donne 420 ſtades, *comment. in Noimum.* Diodore de Sicile, l. 1, ne lui donne que 140 ſtades; mais il parle apparemment de la nouvelle Thebes, ou *Dioſpolis*. (6) *Diodor. l.* 1. *Biblioth.*

Dioſpolis, eſt moderne comparé avec les Auteurs ſacrés. Ce furent les Grecs après les conquêtes d'Alexandre, qui lui donnerent le nom de *Ville de Jupiter*. L'ancienne Thebes fut déſolée & détruite ſelon les prédictions des Prophetes que nous avons cités : Mais on bâtit près de là la Ville de Dioſpolis, ou la nouvelle Thebes, qui fut détruite & ſaccagée par Cornelius Gallus. On peut voir *Strabon*, l. 17. M. d'Herbelot dans ſa Bibliotheque Orientale (1), croit que la Ville de Coſſ, ſituée dans la Thébaïde ſupérieure & ſur le bord du Nil, eſt l'ancienne & la fameuſe Thebes dont nous parlons. La Thébaïde eſt diviſée en haute, moyenne & baſſe. Les Villes d'*Aſouan*, autrement Sienè, celle d'*Aſna*, celle de *Coos*, & celle de Kiphe, qui eſt l'ancienne *Coptos*, & *Akſur* ſont dans la haute Thébaïde. *Abdelmoal* Géographe Arabe, dit, qu'après le Grand-Caire, Coos eſt la plus grande Ville qui ſoit en Egypte.

THEBET, ou *Thevet*, mois des Hébreux. Il répond à la lune de Décembre, & eſt le dixieme mois de l'année ſainte, & le quatrieme de l'année civile.

THEBNI, fils de Gineth, compétiteur d'Amri dans le Royaume d'Iſrael (2). Mais le parti d'Amri l'emporta ſur celui de Thebni; & celui-ci mourut. L'Ecriture ne marque pas le genre de ſa mort; mais il ſemble qu'il mourut dans le combat, l'an du Monde 3079, avant Jeſus-Chriſt 921, avant l'Ere vulgaire 925.

THECEL, ou *Thechel*; c'eſt-à-dire, il a peſé. C'eſt un des mots qui parurent écrits ſur la muraille, pendant le feſtin ſacrilege du roi Balthaſar. Dieu vouloit marquer par là que ce Prince impie avoit été mis dans la balance, qu'il avoit été trouvé trop léger (3). Voyez les articles de *Balthaſar* & de *Daniel*.

THÉCUÉ, ou *Thécua*, ville de la Tribu de Juda. 2 *Par.* XI, 6. Elle eſt auſſi dans le Grec, *Joſue* XV, 60. Mais on ne la voit pas dans l'Hébreu. Euſebe & ſaint Jérôme mettent Thécué à douze milles de Jéruſalem, vers le midi. Ailleurs ſaint Jérôme dit qu'elle eſt à ſix milles de Bethléem, du côté du midi. Voyez ſon Prologue ſur Amos. Elle étoit ſituée ſur une montagne, & c'étoit le dernier lieu qu'on rencontrât de ce côté-là, juſqu'à la mer Rouge. Joſeph (4) dit que Thécué étoit aſſez voiſine du château *Herodium*. Il eſt parlé du déſert de Thécué, 2 *Par.* XX, 20, & ce déſert n'eſt pas loin de la Mer Morte. 1 *Macc.* IX, 4.

THÉCUÉ, pere de Sellum, 2 *Par.* XXXIV, 22. Peut-être que cela veut dire ſimplement que Sellum étoit natif de Thécué.

THEGLATPHALASSAR, Roi d'Aſſyrie, fils & ſucceſſeur de Sardanapale, commença à régner à Ninive l'an du Monde 3257, avant Jeſus-Chriſt 743, avant l'Ere vulgaire 747. Il eſt ordinairement nommé dans les Profanes *Ninus le jeune*. Elien (5) le nomme *Thilgam*, & l'Ecriture *Thelgathphalnaſar* (6), ou *Theglatphalaſar*, ou *Theglatphalaſſar* (7). Ce fut lui qui rétablit le Royaume d'Aſſyrie, & qui le poſſéda après le démembrement qu'en avoient fait *Béléſis* & *Arbacès*. Voyez leurs articles, & celui de *Sardanapale*.

Achaz Roi de Juda, ſe voyant rudement attaqué par Razin Roi de Syrie, & par Phacée Roi d'Iſ-

(1) Bibl. Orient. p. 274. (2) 3 *Reg.* XV, 21. (3) *Dan.* V, 25. (4) *Joſeph. de Bello*, l. 5, c. 7. (5) *Ælian. lib.* 12, *hiſt. animal.* c. 12. (6) 1 *Par.* V, 6, & 2 *Par.* XXVI, 20. (7) 4 *Reg.* XV, 29, XVI.

rael, & ne ſe ſentant pas aſſez fort pour leur réſiſter (1), députa des Ambaſſadeurs à Théglatphalaſſar, pour le prier de venir à ſon ſecours contre les Rois de Syrie & de Samarie. En même-temps il lui envoya tout l'or & l'argent qui ſe trouva dans les tréſors du Temple & dans ceux du palais. Théglatphalaſſar marcha donc contre Razin, le tua, ruina Damas, & en transféra les habitans ſur le fleuve Cyrus. Achaz alla au-devant de ce Prince juſqu'à Damas. Mais Théglatphalaſſar ne ſe contentant pas de ce qu'Achaz lui avoit donné (2), entra dans la Judée, & ravagea tout le pays, ſans y trouver de réſiſtance. Il fit la même choſe dans les terres de Samarie, enleva les Tribus de Ruben & de Gad, & la demi-Tribu de Manaſſé, & les emmena à Lahéla, à Habor & à Ara, ſur le fleuve de Gozan. (3) De plus il prit les villes d'Aïon, d'Abel-beth-Maca, de Janoé, de Cédés, d'Azor, la Galilée, & le pays de Galaad & de Nephtali, & en emmena les habitans en Syrie (4). Théglatphalaſſar après avoir régné dix-neuf ans à Ninive, mourut l'an du Monde 3276, avant Jeſus-Chriſt 724, avant l'Ere vulgaire 728. Il eut pour ſucceſſeur *Salmanaſar*.

THEHEN, fils d'Ephraïm, Chef de la famille des *Théhénites*. *Num.* XXXVI, 35.

THELASSAR, Province d'Aſſyrie. Voyez *Thalaſſar*.

THEGLATPHALNASAR. V. *Théglatphalaſar*.

THELHARSA. Peut-être la même que *Thélaſſar* ou *Thalaſſar*. Ceux qui revinrent de ce pays avec Zorobabel (5), ne purent prouver leur généalogie, ni même montrer qu'ils fuſſent de la race d'Iſrael.

THELLA, bourg ſur le Jourdain (6), qui eſt à une extrémité du Jourdain oppoſée à Méroth.

THELMA. Ceux qui revinrent de Thelma avec Zorobabel (7), ne purent prouver qu'ils fuſſent de la race d'Iſrael. On ne ſait pas la ſituation de Thelma.

THEMA, fils d'Iſmael (8). On croit qu'il peupla la ville de *Théma* dans l'Arabie Déſerte. Job (9) parle des caravanes de *Théma & de Saba*. Ptolémée met une ville de *Themma* ou *Thamma*, dans l'Arabie Déſerte, vers les montagnes des Chaldéens.

THEMAN, fils d'Eliphas, & petit-fils d'Eſaü (10). On trouve un Roi d'Idumée nommé *Huſam*, du pays des *Thémaniens* (11). Jérémie (12) & Amos (13) parlent de Théman, & Euſebe (14) met *Théman* dans l'Arabie Pétrée, à cinq milles de Pétra, & dit qu'il y avoit là une garniſon Romaine.

THEMANI, fils d'Aſſur & de Naara. 1 *Par.* IV, 6.

THENAC-SELO. V. *Thanac*.

THEOCRATIE. Ce terme eſt employé par Joſeph (15), pour marquer la forme du Gouvernement des Juifs. Entre les différens peuples, dit-il, les uns ont choiſi le gouvernement monarchique, les autres le gouvernement populaire:

(1) 4 *Reg.* XVI, 7, 8, 9, *&c.* An du Monde 3264, avant J. C. 736, avant l'Ere vulg. 740. (2) 2 *Par.* XXVIII, 20, 21. (3) 2 *Par.* V, 26. (4) 4 *Reg.* XV, 29. (5) 1 *Eſdr.* II, 59. An du Monde 3468, avant J. C. 532, avant l'Ere vulg. 536. (6) *Joſeph. l.* 3, *de Bello*, *c.* 2. (7) 1 *Eſdr.* II, 59. An du Monde 3468, avant J. C. 532, avant l'Ere vulg. 536. (8) *Geneſ.* XXV, 15. (9) *Job.* VI, 19. (10) *Geneſ.* XXXVI, 15. (11) *Ibidem*, *v.* 34. (12) *Jerem.* XLIX, 7, 20. (13) *Amos.* I, 11, 12. (14) *Euſeb. in* Θαιμαν. (15) *Joſeph. contra Appion. l.* 2, *p.* 1071, *c. d.* Θεοκρατίαν ἀναγκαῖ τὸ πολίτευμα, ὃς μηδεὶς μόναρχὸν ἀρχὴν ἢ τὸ κράτος ἀναδέχεται.

mais notre Légiſlateur a établi une maniere de gouverner toute différente de celle des autres ; c'eſt-à-dire, une *Théocratie*, s'il eſt permis de parler ainſi, qui donne à Dieu le pouvoir & la conduite de toute la nation, en nous inſpirant cette maxime, que Dieu voit tout, & qu'il eſt la cauſe de tous les biens qui nous arrivent.

Le Gouvernement des Juifs que Joſeph nomme *une Théocratie*, a ſouvent varié. On a vu dans cette Nation ſucceſſivement le Légiſlateur Moïſe, Joſué ſon ſucceſſeur, les Juges, les Rois, les Grands-Prêtres la gouverner. Dans toutes ces révolutions, Dieu étoit à la vérité toujous regardé comme le Monarque d'Iſrael ; mais il s'en faut bien qu'il exerçât toujours ſon autorité & ſon domaine de la même ſorte.

Sous Moïſe il gouvernoit, pour ainſi dire, immédiatement : Il révéloit à ce Légiſlateur dans chaque circonſtance ce qu'il vouloit qu'il fît ; il habitoit au milieu de ſon peuple, comme un Roi dans ſon palais, & au milieu de ſon camp ; toujours prêt à répondre à ceux qui le conſultoient ; à réprimer ceux qui violoient ſes Lois ; à inſtruire ceux qui avoient quelque doute ſur le ſens de ſes ordonnances ; à déterminer ceux qui étoient en ſuſpens ſur quelque entrepriſe importante. C'étoit là proprement le temps de la Théocratie priſe dans toute ſon étendue & toute ſa rigueur.

Elle parut à peu-près de même ſous le Gouvernement de Joſué. Ce grand homme rempli de l'eſprit de Moïſe, ne faiſoit rien ſans le conſulter. Dumoins il le conſultoit dans toutes les affaires de conſéquence ; & quelquefois il lui eſt arrivé de ſuivre ſon propre eſprit, comme dans l'affaire des Gabaonites & dans celle de Haï : On ſait de quelle maniere Dieu a fait éclater ſon courroux, & a rappelé le Chef & le Peuple à l'obéiſſance. Dans ces heureux temps où toutes les démarches du Commandant & des Soldats étoient réglées par l'ordre du Seigneur, la victoire & les heureux ſuccès les accompagnoient par-tout. Dieu récompenſoit leur fidélité & leur obéiſſance par une ſuite de prodiges, gages aſſurés de ſa protection & de ſa bienveillance.

Les Juges qui ſuccederent à Joſué, étoient des Héros que Dieu ſuſcitoit de temps en temps pour délivrer ſon peuple ; il les revêtoit d'une force extraordinaire, les rempliſſoit de ſon eſprit, & opéroit d'ordinaire par leur moyen des merveilles en faveur des Hébreux. Tantôt on voyoit couler une génération entiere, ſans Juges, comme cela arriva après Joſué ; tantôt ces interruptions étoient plus courtes ; tantôt c'étoit une Héroïne, comme Débora, que Dieu faiſoit paroître pour juger & pour délivrer ſon peuple ; tantôt leur valeur ſe bornoit à tirer de ſervitude une Tribu ; & tantôt elle mettoit tout Iſrael en liberté. Les ſervitudes qui furent fréquentes en ce temps-là, ne s'étendoient pas toujours ſur tout ce pays : Les uns ſe bornoient au-delà du Jourdain, comme celle dont Jephté délivra ſes compatriotes ; les autres ne s'étendoient qu'au-deçà de ce fleuve. D'autres étoient plus générales & plus étendues ; mais toutes étoient les juſtes peines des iniquités d'Iſrael, à qui Dieu faiſoit ſentir la différence qu'il y a entre la douceur d'un pere & d'un Dieu miſéricordieux, qui nous domine, & la cruelle ſévérité d'un Conquérant qui nous maîtriſe.

La premiere démarche que firent les Iſraélites, lorſque pluſieurs

années après la mort de Joſué (1), ils ſe virent réduits dans l'oppreſſion par les Chananéens, montre parfaitement quelle étoit la forme de leur Gouvernement. *Ils conſulterent le Seigneur (2), & lui dirent : Qui marchera à notre tête contre le Chananéen ? Ce ſera le Chef de la guerre. Le Seigneur leur répondit : Judas marchera à votre tête ; je lui ai livré le pays entre les mains.* Voilà encore la vraie Théocratie, & l'exercice du pouvoir de Dieu dans la déſignation des Chefs qui devoient en ſon nom gouverner & commander le peuple. Tous les Juges à proportion ont de même reçu de lui leur miſſion & leur autorité. Lorſque les Iſraélites voulurent déférer à Gédéon la Royauté pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, il répondit : Je ne vous dominerai point (3), ni moi, ni mon fils ; mais le Seigneur vous dominera : *Dixerunt omnes viri Iſrael ad Gedeon : Dominare noſtri tu, & filius tuus, & filius filii tui, quia liberaſti nos de manu Madian ; quibus ille ait : Non dominabor veſtri, nec dominabitur in vos filius meus, ſed dominabitur vobis Dominus.*

Quand les Iſraélites demanderent à Samuel qu'il leur donnât un Roi, comme en avoient toutes les autres Nations, qui étoient autour d'eux (4), ce Prophete en fut ſenſiblement affligé, comme d'une eſpece d'outrage & de mépris qu'on faiſoit à la Majeſté de Dieu qui étoit leur Chef & leur Roi. Samuel fit ſa priere à Dieu dans l'amertume de ſon cœur ; & le Seigneur lui répondit : Ecoutez les demandes de ce peuple ; car ce n'eſt pas vous qu'ils ont rejeté, c'eſt moi-même ; *Non enim te abjecerunt, ſed me, ne regnem ſuper eos.* Dieu leur accorda donc un Roi dans ſon indignation, & il le leur ôta dans ſa fureur (5) ; *Dabo tibi Regem in furore meo, & auferam in indignatione mea.*

En même-temps il dit à Samuel de propoſer au peuple le droit du Roi (6) : il prendra vos fils pour en faire ſes Gardes, ſes Coureurs, ſes Officiers, ſes Laboureurs & ſes Fourbiſſeurs ; il prendra vos filles pour en faire ſes Cuiſinieres, ſes Parfumeuſes & ſes Boulangeres. Il s'emparera de vos champs, de vos vignes, & de vos plants d'oliviers, & les donnera à ſes ſerviteurs ; il prendra la dîme de vos champs, de vos vignes, & de vos animaux, pour les donner à ſes Eunuques, & aux Domeſtiques de ſa maiſon. Alors vous crierez vers moi, mais je ne vous écouterai point, parce que c'eſt vous-même qui avez demandé un Roi. Dans tout cela on voit toujours la ſouveraine autorité de Dieu. C'eſt lui qui donne le Roi, c'eſt lui qui regle ſon droit ; c'eſt lui qui le dépoſe, & qui le réprouve dans ſon indignation, dès qu'il manque à l'obéiſſance qu'il lui doit.

Dans le Deutéronome (7) Moïſe prévoyant que les Iſraélites voudroient avoir un Roi, leur dit : *Vous prendrez pour Roi celui que le Seigneur votre Dieu aura choiſi du nombre de vos freres ; vous ne pourrez prendre pour Roi un homme d'une autre Nation, & qui ne ſoit pas votre frere. Lorſqu'il ſera établi, il ne fera pas amas de chevaux pour ramener le peuple en Egypte, le Seigneur vous ayant expreſſément défendu de retourner dans ce pays. Il n'aura ni pluſieurs femmes, ni grande quantité d'or & d'argent. Et lorſqu'il aura pris poſſeſſion du Royaume, & qu'il ſe ſera aſſis ſur ſon trône, il recevra de la main des*

(1) *Judic.* II, 7, 10. (2) *Joſue.* I, 2. (3) *Judic.* VIII, 22, 23. (4) 1 *Reg.* VIII, 5, 7. (5) *Oſee* XIII, 11. (6) 1 *Reg.* VIII, 11, 12, 13, &c. (7) *Deut.* XVII, 14, 15.

Prêtres un Exemplaire de cette Loi, qu'il conſervera, & qu'il lira tous les jours de ſa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur, & à obſerver ſes Lois & ſes cérémonies.

Tel devoit être le Gouvernement des Hébreux ſous les Rois. Ils devoient être choiſis du choix de Dieu, inſtruits par ſes Prêtres, ſoumis à ſes ordres, n'entreprenant rien de conſéquence ſans le conſulter; & dans une telle dépendance de ſa volonté, qu'il pût le rejeter, comme il fit Saül, dès qu'ils s'oublioient de leur devoir. Si Dieu promet à David de rendre en ſa faveur la Royauté ſucceſſive, c'eſt une dérogation aux premieres maximes de la Monarchie, qui vouloient que les Rois fuſſent électifs, & donnés au peuple de la main de Dieu même.

Il faut avouer que depuis David les Rois de Juda & ceux d'Iſrael ont ſouvent voulu grouverner par leur propre eſprit, & que depuis le ſchiſme arrivé ſous Roboam, peu de Princes ont ſuivi les regles de la Théocratie dont on a parlé. Ils voulurent ſe mettre en liberté, & s'affranchir de l'heureux aſſujettiſſement où avoient été les Juges & les premiers Rois des Hébreux. Mais ils éprouvèrent à leur malheur combien il eſt dur de ſe révolter contre Dieu, & de vouloir ſe ſouſtraire à ſa main. Tous les maux fondirent ſur eux & ſur leurs Etats. Ils furent en proie à leurs ennemis, ils n'eurent ni paix, ni bonheur, ni au-dedans, ni au-dehors; Dieu leur ſuſcita une infinité de traverſes, & à la fin les diſperſa dans des terres éloignées.

En même-temps, pour leur faire ſentir leur dépendance & les rappeler à leur devoir, le Seigneur fit paroître un grand nombre de Prophetes remplis de zele, de force, & de courage, qui les reprirent hardiment de leurs prévarications, & de leurs impiétés; & qui s'oppoſerent comme un mur d'airain aux entreptiſes qu'ils faiſoient contre les droits de Dieu. Ces hommes divins ne parurent pas ſeulement dans le Royaume de Juda, où le culte public s'étoit maintenu, mais auſſi dans le Royaume d'Iſrael, tout ſchiſmatique & tout ſouillé qu'il étoit par le culte des veaux d'or. Ainſi on peut avancer que malgré la dépravation preſque générale de ces deux Royaumes, Dieu ſut y maintenir ſa Théocratie, tant par la vengeance qu'il exerça contre les Rois impies, que par un petit nombre de bons Princes & ſoumis à ſes ordres comme Ezéchias & Joſias, & par les Prophetes qu'il ſuſcita de temps en temps dans le pays, juſqu'à la grande Captivité de Babylone.

Tout le temps que dura cette captivité, on ne doit pas chercher dans Iſrael une forme certaine de gouvernement, ni une police réglée. C'eſt en vain que les Juifs prétendent en trouver au-delà de l'Euphrate, ni avant, ni après Cyrus. On n'en vit pas même une bien ſoutenue après le retour de la captivité, pendant que les Hébreux de la Paleſtine furent ſoumis aux Rois de Perſe & aux Grecs ſucceſſeurs d'Alexandre. Si l'on me demande quelle étoit alors la forme du Gouvernement de la Nation Juive, je dirai que c'étoit une eſpece d'Ariſtocratie, dépendante de la Monarchie des Perſes ou des Grecs. A la tête des Principaux de la Nation, étoit le Grand-Prêtre, dont le pouvoir limité par l'autorité ſouveraine ne s'étendoit que ſur les choſes qui regardoient la Loi & la Religion; c'étoit une Juriſdiction comme volontaire qu'il exerçoit ſur le peuple, autant qu'il plaiſoit au peuple, & que les Rois dominans

vouloient bien le ſouffrir. Le Grand-Prêtre Jaddus reçut Alexandre à Jéruſalem, à la tête du peuple ; mais c'eſt que dans cette circonſtance la Ville étoit abandonnée des Gouverneurs du Roi de Perſe, & que la terreur des armes d'Alexandre leur faiſoit diſſimuler une démarche qu'ils n'auroient pas ſans doute ſoufferte dans toute autre occaſion.

Les Princes Aſmonéens forment un cinquieme période, qui nous offre une nouvelle forme de Gouvernement. Les Maccabées après avoir défendu la Religion dans leur pays au péril de leur vie, & avoir réſiſté avec une valeur extraordinaire aux ordres impies d'Antiochus Epiphanes, ſecouerent enfin le joug des Rois de Syrie, & s'étant mis en liberté, prirent le titre de Princes des Juifs & de Rois ; & réunirent, du conſentement du Peuple, la ſouveraine Sacrificature, avec la ſuprême autorité.

Dans leur Gouvernement on voit encore des traces ſenſibles de la *théocratie*, dont nous parlons ici, puiſque celui qui gouvernoit ſouverainement, étoit revêtu du caractere Sacerdotal, en ſorte que le Regne étoit proprement ce que Moïſe avoit appelé un Royaume Sacerdotal (1), *eritis mihi in regnum Sacerdotale*, ou comme parle ſaint Pierre (2), *vos autem genus electum regale ſacerdotium*. La puiſſance Royale & la ſacerdotale réunies, formoient une police d'un ordre ſingulier, ſous des Princes tout dévoués au Service de Dieu, inſtruits dès la jeuneſſe de ſes Lois, intéreſſés même par les regles de la politique à les ſoutenir & à les faire obſerver. On ne pouvoit manquer de voir bannir de l'état l'idolatrie, l'ignorance, l'impiété & les déſordres groſſiers qui avoient régné ſous les Rois. Auſſi la République des Juifs ne fut jamais plus fidelle à pratiquer les Lois de Dieu, ni plus exempte des crimes que les Prophetes leur reprochent ſi ſouvent, que ſous les Princes Aſmonéens.

Ce fut ſous leur regne que les Romains ſe rendirent maîtres de la Judée, & qu'ils y établirent leur domination. Ils ne toucherent point à la Religion, & laiſſerent même aux derniers Princes Aſmonéens une autorité aſſez étendue. Hérode qui leur ſuccéda, ſacrifia tout à ſon ambition & à ſa politique ; & quoiqu'il fît profeſſion de la Religion des Juifs, il ſe mettoit peu en peine de la pratiquer : il la viola en cent manieres ; mais les Prêtres & le peuple y demeurerent fortement attachés, & lorſque Jeſus-Chriſt parut dans la Paleſtine, la Religion y étoit très-floriſſante. Quand il commença ſa prédication, il déclara principalement la guerre aux Phariſiens qui, à force de vouloir ſubtiliſer, & rafiner ſur l'obſervation de la Loi, en avoient détruit le vrai ſens & ruiné la véritable obſervation. Le Sauveur découvrit leurs erreurs, déconcerta leur hypocriſie, rappela toutes choſes à la vérité primitive, & donna aux Juifs les regles d'un culte pur & ſincere en eſprit & en vérité.

I. THEODAS, ou *Theudas*. Gamaliel dans les Actes des Apôtres (3), dit qu'un certain Théodas s'étoit élevé quelque temps auparavant, & avoit prétendu être quelque choſe de grand. Il y eut environ quatre cents hommes qui s'attacherent à lui : mais il fut tué, & tous ceux qui

(1) *Exod.* XIX, 6. (2) 1 *Pet.* II, 9. (3) *Act.* V, 36. Gamaliel diſoit ceci l'an 33 de l'Ere vulg.

avoient

avoient cru en lui, ſe diſſiperent, & furent réduits à rien. Uſſérius croit que ce Theudas eſt le même que Judas, qui ſe révolta à la mort d'Hérode, & dont parle Joſeph (1).

II. THÉODAS ou *Theudas*, impoſteur qui parut en Judée (2) du temps du Gouverneur Cuſpius Fadus. Cet homme ſe donnoit pour Prophete, & pour inſpiré; il trompa beaucoup de Juifs, leur perſuadant de quitter tout ce qu'ils avoient, & de le ſuivre juſqu'au Jourdain, & leur promettant de le leur faire paſſer à pied ſec, comme avoit fait autrefois Joſué. Fadus envoya après eux quelques troupes de cavalerie, qui en tuerent & en prirent pluſieurs, & apporterent la tête de Theudas à Jéruſalem. Ce Theudas eſt beaucoup plus nouveau que celui dont parloit Gamaliel dans le diſcours qu'il fit pour les Apôtres (3). Gamaliel fit ce diſcours l'an 33 de l'Ere vulgaire, & la défaite de Theudas par Fadus, n'arriva qu'en l'an quarante-cinq. Cela n'a pas empêché que quelques-uns n'aient confondu ces deux Theudas. Voyez les Commentateurs ſur *Act.* v, 36.

THEODOTION, étoit ſelon quelques-uns (4), de Synope dans le Pont, & ſelon d'autres (5) d'Epheſe. Ceux qui veulent concilier ces deux ſentimens, diſent qu'il étoit né dans la premiere de ces deux Villes, & qu'il demeuroit dans la ſeconde. Il a vécu ſous Commode, vers l'an de Jeſus-Chriſt 175. Il fit d'abord profeſſion du Chriſtianiſme, & fut diſciple de Tatien; puis il tomba dans l'héréſie de Marcion, & enfin s'étant brouillé avec les Marcionites, il ſe fit Juif. Ayant appris l'Hébreu, il entreprit de traduire en Grec les Livres de l'Ancien Teſtament; ſa traduction eſt la troiſieme après celle des Septante. Celle d'Aquila eſt la ſeconde, & celle de Symmaque la quatrieme. Saint Irénée cite Aquila & Théodotion, & ne dit rien de Symmaque, ce qui fait juger que ſa verſion n'étoit pas encore faite de ſon temps.

Théodotion entrepit ſa Traduction pour contredire les Marcionites, du milieu deſquels il étoit ſorti. Sa méthode tient le milieu entre les Septante & Aquila (6). Il ne ſe rendit pas eſclave des mots, comme avoit fait Aquila, & ne donna pas dans l'excès comme Symmaque, qui paraphraſoit plutôt qu'il ne traduiſoit; il s'attacha principalement aux Septante, dit ſaint Jérôme (7), dont il imitoit la maniere ſimple de traduire; il s'étudioit à exprimer le ſens du texte par des termes Grecs, qui répondiſſent aux Hébreux, autant que le génie des deux langues le permettoit. Sa verſion a été préférée par les Chrétiens à celles de Symmaque & d'Aquila. Mais les Juifs ont préféré celle d'Aquila, tant qu'ils ſe ſont ſervi d'une Verſion Greque; ils l'ont préférée à celle des Septante, parce qu'elle étoit plus littérale, & plus attachée aux mots. De là vient que dans le Thalmud il eſt ſouvent parlé de la verſion d'Aquila, & jamais de celle des Septante.

Cette eſtime que les Juifs Helléniſtes témoignerent pour cette verſion Greque, excita la jalouſie des Hébraïſans, qui ne virent qu'a-

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 12, *p.* 607, 608. An du Monde 4001, de J. C. 1, avant l'Ere vulg. 3. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 20, *c.* 2, de l'Ere vulg. 45. (3) *Act.* v, 36. (4) *Epiphan. de ponderib. & menſur.* (5) *Iren. de hæreſ. l.* 3, *c.* 24, *& Synopſ. Athanaſ.* (6) *Vide Hieron. præfat. in Job.* (7) *Hieron. commentar. in Eccleſiaſt. c.* 2.

vec peine que l'on ſe fût éloigné de l'uſage ancien des Synagogue en y liſant des Verſions en langues étrangeres. Ils prétendirent qu'on n'y pouvoit lire que le texte Hébreu & les anciennes Paraphraſes Chaldaïques, & qu'on en devoit bannir toutes les Verſions Greques. Mais comme il n'étoit pas aiſé de ramener les Juifs Helléniſtes à des langues qu'ils n'entendoient plus, cette affaire cauſa de grandes diviſions parmi les Juifs, & les Empereurs furent obligés de s'en mêler. Juſtinien (1) publia une Ordonnance, qui ſe trouve encore parmi ſes nouvelles Conſtitutions, portant permiſſion aux Juifs de lire l'Ecriture dans leurs Synagogues, dans la Verſion Greque des Septante, dans celles d'Aquila, ou dans quelle autre langue il leur plairoit, ſelon le pays de leur demeure. Mais les Docteurs Juifs ayant décidé la choſe autrement, l'Ordonnance de l'Empereur ne produiſit que très-peu d'effet. Les Verſions Greques furent entierement abandonnées, & depuis ce temps, la lecture de l'Ecriture Sainte s'eſt toujours faite en Hébreu & en Chaldéen, car on ſe ſert encore aujourd'hui du Chaldéen dans quelques-unes de leurs Synagogues, comme à Francfort en Allemagne.

Pour revenir à Théodotion, les anciens Chrétiens firent tant de cas de ſa Verſion, que s'étant apperçus que celle des Septante ſur Daniel, étoit très-défectueuſe, ils la ſupprimerent entierement, & lui ſubſtituerent Théodotion, qui y eſt toujours demeurée depuis (2). Par la même raiſon quand Origenes (3) dans ſes Hexaples étoit obligé de ſuppléer dans les Septante quelque choſe de ce qui manquoit, il le prenoit de Théodotion, en le marquant avec des aſtériſques ou petites étoiles. Théodotion avoit fait deux traductions ou ſi l'on veut, avoit fait une révi-ſion de ſa Verſion; mais l'une & l'autre ſont perdues: il ne nous en reſte d'entier que le Livre de Daniel & des fragmens du reſte qui ont été recueillis depuis peu dans les Hexaples d'Origenes donnés par le Révérend Pere de Montfaucon.

C'eſt de Théodotion que l'Egliſe a reçu l'Hiſtoire de Suſanne (4) que les Juifs rejettent; mais qui ſe lit dans tous les Livres des Egliſes Chrétiennes, non-ſeulement chez les Grecs & les Latins, mais auſſi chez les Syrieus & les Egyptiens. Saint Jérôme (5) nous apprend même que l'Hiſtoire de Suſanne étoit à la tête des Prophéties de Daniel dans les éditions ordinaires, Théodotion l'ayant placée en cet endroit, comme le lieu qui lui convenoit, à cauſe du temps où elle eſt arrivée.

THEODOTIUS, Syrien, fut un des députés que Nicanor envoya pour traiter de paix avec Judas Maccabée (6).

THEOPHILE, eſt celui à qui ſaint Luc dédie les Livres de l'Evangile & des actes qu'il a compoſés (7). On doute ſi le nom de *Théophile*, eſt le nom propre d'un homme, ou un nom commun qui déſigne ſelon ſon étymologie un homme de bien, un ami de Dieu. Quelques-uns (8) croient que ce nom eſt générique, & qu

(1) *Juſtinien. Novell.* 146. *Photii Nomocan.* XII, 3. (2) *Hieron. Præfat. in verſion. Daniel in Præfat. ad comment. in eund.* (3) *Idem Præfat. in Pentateuch. & Præfat. ad libb. Paralip. & Epiſt. ad Auguſt.* (4) *Hieron. Præf. in Dan.* (5) *Idem in Iſai.* 11. (6) 2 *Macc.* XIV. 19. An du Monde 3843, avant J. C. 157, avant l'Ere vulg. 161. (7) *Act.* 1, 1. *Luc.* 1, 3. (8) *Ita ferè Origen. homil.* 1, *in Luc. Ambroſ. in Luc. Epiphan. hæreſ.* 51. *Beda, Camerar. Hammond. in Luc.*

ſaint Luc a eu deſſein d'adreſſer ſon Ouvrage à tous ceux qui aiment Dieu : mais il eſt beaucoup plus probable que ce Théophile étoit un Chrétien, à qui l'Evangéliſte a adreſſé ſes deux Ouvrages ; & l'épithete de *très-excellent*, qu'il lui donne, marque que c'étoit un homme de grande qualité. Ecuménius en conclut que c'étoit un Intendant ou Gouverneur de Province, parce qu'on leur donnoit pour l'ordinaire le titre de *très-excellent*. D'autres croient que c'étoit un Evêque d'Antioche ; mais alors il n'y en avoit point en cette ville qui portât ce nom. Grotius conjecture que ce pouvoit être un Magiſtrat d'Achaïe converti par ſaint Luc.

THERAPEUTES (1). Terme Grec, qui ſignifie ſerviteurs de Dieu. C'eſt auſſi le nom d'une eſpece de ſecte parmi les Hébreux, dont Philon a décrit la maniere de vie dans ſon Livre *de la vie contemplative*. Pluſieurs anciens Peres (2) ont cru qu'ils étoient Chrétiens, & que Philon voyant leur admirable maniere de vie, en avoit voulu faire honneur à ſa nation. Ils étoient différens des Eſſéniens, en ce que les Thérapeutes s'appliquoient à la vie contemplative, & les Eſſéniens à la vie active. Voici un abrégé de la maniere de vie des Thérapeutes, qui a ſervi de modele à l'inſtitution des anciens Moines, tant dans l'Orient que dans l'Occident. Ils quittoient leurs biens, leurs parens, & quelquefois même leur patrie. Ils fuyoient les villes & le concours des hommes, & demeuroient à la campagne dans des cellules ſéparées, pour mieux garder la ſolitude ; mais non pas éloignées ; afin qu'ils puſſent ſe défendre des voleurs, & vivre en ſociété. Ces maiſons étoient ſimples, & n'avoient que le néceſſaire.

Philon décrit les Therapeutes de cette ſorte (3) : « Ils ſe nomment *Thérapeutes*, & les femmes qui embraſſent le même inſtitut *Thérapeutides*. Ce nom leur convient parfaitement dans ſes deux ſignifications de *guérir* & *d'adorer* : car ils ſont effectivement *Médecins*, non pas du corps qui eſt l'objet de la médecine ordinaire, mais de l'ame, qu'ils guériſſent de ſes maladies, bien plus opiniâtres & plus difficiles à traiter que celles du corps. Ces maladies de l'ame ſont la volupté, la concupiſcence, la triſteſſe, la peur, l'avarice, l'extravagance, l'injuſtice, & une infinité d'autres paſſions criminelles. Dans l'autre ſens du mot *Thérapeutes*, ils ſont de véritables adorateurs ou ſerviteurs de Dieu : Cet Etre admirable, meilleur que le bon, plus ſimple que l'unité, plus ancien que l'unité même ; ils le ſervent & l'adorent ſuivant les regles de la nature, & les ſaintes lois des Livres ſacrés. . . .

» Ceux qui embraſſent cet inſtitut, ne le font pas par coutume, pour ſuivre une mode établie, ni par condeſcendance pour ceux qui les y exhortent ; mais par un mouvement d'amour céleſte, qui les jette dans une eſpece d'enthouſiaſme, comme celui qui ſaiſit les Bacchantes & les Corybantes dans la célébration de leurs myſtères ; & cet enthouſiaſme les poſſede juſqu'à ce qu'ils ſoient dans l'état de la contemplation auquel ils aſpirent. Alors ſe regardant comme déjà morts au monde, & ne ſongeant plus qu'à la bien-

(1) Θεραπευται. *Vide Philo de vita contemplat.* (2) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 2, c. 17. Hieronym. de Viris illuſtr. c. 8. Epiphan. hæreſ. 29, c. 5. Caſſian. Inſtit. l. 2, c. 5, &c.* (3) *Philo de vita contemplativa.*

» heureuſe immortalité, ils laiſ-
» ſent tous leurs biens à leurs en-
» fans, ou à leurs parens, à qui
» ils en font une ceſſion volon-
» taire ; ou s'ils n'ont point de
» parens proches, ils les donnent
» à leurs amis, ou à des gens de
» leur connoiſſance.... Alors dé-
» gagés de tous les liens qui les
» retenoient, ils fuient ſans re-
» garder derriere eux, & laiſſent
» freres, enfans, femmes, peres
» & meres & parens ; ils évitent
» même de leurs anciens amis, &
» de leurs compatriotes, afin que
» rien ne les retienne, & ne les
» porte à quitter la vie qu'ils ont
» embraſſée.

» S'ils quittent une ville ou une
» demeure, ce n'eſt point pour
» en aller chercher une autre,
» comme ces Eſclaves qui, chan-
» geant de maîtres, ne changent
» pas de condition. Car toutes les
» Villes & les Etats, ceux mêmes
» qui ſont gouvernés par les meil-
» leures lois, ſont plains de tu-
» multe & d'embarras, choſes in-
» ſupportables à ceux qui ont une
» fois pris goût à la véritable ſa-
» geſſe.

» La plupart des Thérapeutes
» ont leur demeure aux environs
» d'Alexandrie, & les principaux
» ſe retirent preſque tous ſur
» une éminence qu'ils ont près le
» lac Mœris, lieu très-commode
» pour la ſureté, & où l'air eſt
» très-bon. Ils s'y rendent de tou-
» tes parts, comme dans leur pa-
» trie commune. Les maiſons
» qu'ils y ont, ſont bâties d'une
» extrême ſimplicité, n'ayant
» attention qu'à deux choſes,
» l'une de ſe garantir du froid
» en hiver, & des ardeurs du
» ſoleil pendant l'été ; elles ne
» ſont pas ſi proches les unes
» des autres que dans les Villes ;
» ce n'eſt point là ce qu'il faut à
» des gens qui cherchent la ſoli-
» tude ; ni auſſi éloignées qu'ils ne
» puiſſent quelquefois ſe voir, &
» s'entretenir ſur les devoirs de
» leur état, & s'entre-aider lorſ-
» que les voleurs les attaquent.

» Chacun a ſon petit Oratoire
» qu'ils appellent *Semneion*, ou
» *Monaſterion*, deſtiné à la médi-
» tation & aux exercices de piété.
» Il n'entre jamais dans ce ſaint
» lieu rien de ce qui ne ſert qu'à
» la nourriture du corps ; on n'y
» voit pour tout meuble, que la
» Loi, les divins oracles, les Li-
» vres qui contiennent les Hym-
» nes & les Inſtructions concer-
» nant la connoiſſance de Dieu
» & la piété. Leur eſprit eſt tou-
» jours occupé de la préſence de
» Dieu ; enſorte que même en dor-
» mant, leurs ſonges n'ont pour
» objet que les perfections & l'ex-
» cellence de Dieu, & ils ne ſont
» remplis que des diſcours & des
» raiſonnemens qui concernent
» cette admirable Philoſophie.

» Ils font conſtamment leurs
» prieres deux fois le jour, le ma-
» tin & le ſoir. Au lever du ſoleil
» ils demandent à Dieu ſa béné-
» diction pour ce jour-là, afin
» qu'elle éclaire & échauffe leurs
» ames de ſa lumiere céleſte. Sur
» le ſoir ils prient Dieu que leurs
» eſprits dégagés des ſens & des
» choſes ſenſibles, puiſſent dans
» un parfait recueillement déco-
» vrir la vérité. Ils ont parmi eux
» pluſieurs anciens écrits des chefs
» de leur Secte, qui ſont des mo-
» numens de la ſcience allégori-
» que qu'ils étudient, & qu'ils tâ-
» chent d'imiter ».

La tempérance paſſoit chez eux pour le fondement des vertus. Ils ne buvoient ni mangeoient qu'après le ſoleil couché. Quelques-uns ne mangeoient qu'une fois en trois jours ; d'autres, une fois dans ſix jours. Leur nourriture n'étoit que du pain, à quoi les plus délicats joignoient du ſel & de l'hyſſope. Ils ne buvoient que de l'eau. Leurs ha-

bits étoient ſimples. L'hiver ils portoient un gros manteau ; l'été un habit plus léger. Ils fuyoient en tout la vanité, comme fille du menſonge. Ils prioient deux fois le jour ; le matin, & le ſoir. Tout l'intervalle s'employoit à la lecture & à la méditation. Leur lecture étoit les Livres ſacrés, qu'ils expliquoient d'une maniere allégorique, en quoi ils ſuivoient l'exemple des premiers Chefs de leur Secte, perſuadés que les termes du Texte ne ſont que comme un chiffre, ſous lequel ſont cachées des choſes myſtiques, & qu'il faut les prendre figurément pour les entendre & en trouver la clef. Ils compoſoient des Cantiques & des Hymnes de diverſes meſures. Ils penſoient à Dieu continuellement, & même en dormant ils avoient des ſonges pieux.

Le jour du Sabbat, ils s'aſſembloient dans un Oratoire commun, ſéparé en deux par une muraille de deux ou trois coudées de haut, afin que les femmes fuſſent ſéparées des hommes, & puſſent ouïr l'inſtruction ſans être vues. Là ils étoient aſſis de rang ſelon leur âge, les mains cachées, la droite ſur la poitrine, la gauche au-deſſous. Le plus ancien & le plus inſtruit s'avançoit, & leur parloit. Son regard étoit doux, ſa voix modérée, ſon diſcours ſolide & ſans ornement. Tous écoutoient en ſilence, & ne témoignoient leurs ſentimens que par quelques ſignes des yeux & de la tête. Leur principale Fête étoit la Pentecôte. Ce jour-là ils s'aſſembloient vêtus de blanc, pour prier & manger enſemble avec joie. Leur feſtin commençoit par la priere ; après quoi ils ſe mettoient à table, couchés ſur des nattes de jonc, les vierges à gauche, & les hommes à droite. On y gardoit un tel ſilence, que pas un n'oſoit reſpirer trop fort. Cependant quelqu'un propoſoit une queſtion de l'Ecriture ſainte, & l'expliquoit ſimplement à loiſir, & d'une maniere allégorique.

Après cela, on ſervoit à manger du pain levé, du ſel & de l'hyſſope, de l'eau froide pour les plus jeunes & les plus robuſtes, & de l'eau chaude pour les plus délicats d'entre les vieillards. Après le repas, ils ſe levoient tous enſemble au milieu de la ſalle, & faiſoient deux chœurs, l'un d'hommes, & l'autre de femmes, & chantoient divers cantiques à l'honneur de Dieu, tantôt tous enſemble, & tantôt alternativement ; & cependant ils danſoient & paroiſſoient comme tranſportés, ſuivant l'eſprit & les paroles du cantique. Enſuite ils s'uniſſoient en une ſeule danſe, à l'imitation de celle des Iſraélites au ſortir de la Mer Rouge. Toute la nuit qui précédoit la Pentecôte, ſe paſſoit ainſi ; & le matin, au lever du ſoleil, ils élevoient les mains au Ciel, & demandoient à Dieu qu'il leur fît connoître ſa vérité. Après cela chacun retournoit dans ſa cellule, & commençoit ſes exercices ordinaires.

Ceux qui ont cru que les Thérapeutes étoient Chrétiens, ſe fondent principalement ſur ces raiſons. Les Thérapeutes quittoient leurs biens, leurs freres, leurs enfans, leurs peres & tous leurs parens, pour vaquer à la contemplation, & pour s'unir plus étroitement à Dieu. Ils avoient pluſieurs Livres des anciens & des chefs de leur Secte, où les Ecritures étaient expliquées allégoriquement. Ils étoient répandus en diverſes parties du monde. Ils vivoient en commun, avoient des Prêtres, des Diacres, des Vierges, des Monaſteres, ou Semnées, une Table ſacrée & myſtique, faiſoient des aſſemblées la nuit, pour la paſſer à chanter des Hymnes, prioient Dieu tournés vers l'Orient, liſoient

& expliquoient les Livres ſacrés de l'Ancien Teſtament d'une maniere allégorique, compoſoient des Hymnes & les chantoient pendant leurs veilles en l'honneur de Dieu ; s'aſſembloient le ſeptieme jour pour s'entretenir de diſcours de piété, & rendre leur culte en commun au Seigneur. Leurs Egliſes, ou le lieu de leur aſſemblée revenoit à la forme des anciens Chrétiens ; les femmes y étoient ſéparées des hommes, par un mur élevé ſeulement de trois coudées ; ils obſervoient cinquante jours depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte ; leur vie étoit auſtere, cachée, retirée, humble ; ils vivoient dans l'abſtinence & dans le jeûne.

Tous ces caracteres conviennent à des Chrétiens, & l'aſſemblage de toutes ces circonſtances ne convient à nulle autre Secte, ni Juive ni Païenne. Philon parlant de leur Table ſacrée, s'exprime d'une maniere obſcure, parce que les premiers Chrétiens avoient très-grand ſoin de cacher ce myſtere. Cependant il appelle ce qu'on ſervoit ſur cette table, le plus ſaint & le plus ſacré de tous les alimens ; il dit incontinent après que cette ſainte nourriture étoit de pain levé, & du ſel mêlé avec de l'hyſſope ; il parle du privilege que les principaux de la fête avoient de toucher & d'adminiſtrer ces choſes ſi ſacrées. Les Diacres apportoient les tables ; les premiers Chrétiens ne ſe ſervoient que de tables de bois & portatives, pour célébrer les ſaints Myſteres. Cet uſage ſubſiſtoit encore du temps de ſaint Athanaſe, & il ſe conſerva dans pluſieurs Villes & Villages de l'Egypte juſqu'au cinquieme ſiecle, comme nous l'apprenons de Sozomene.

Où trouve-t-on du temps de Philon une autre Secte que celle des Chrétiens répandue par-tout, comme Philon le dit des Thérapeutes ? Si cette Secte eſt différente de celle des Chrétiens, qu'eſt-elle devenue ? Comment a-t-elle été inconnue à ſaint Paul & aux autres Apôtres ? Si les Thérapeutes étoient une ancienne Secte des Juifs, d'où vient que Philon ne releve pas leur antiquité, & que Joſeph n'en a pas parlé ? Si Philon qui ſeul les a connus, ne les nomme pas *Chrétiens*, c'eſt qu'alors ce nom n'étoit pas encore commun dans l'Egypte. Les Peres qui ont avancé qu'ils étoient Chrétiens, ne l'ont pu ſavoir que par la Tradition, ou par la reſſemblance qu'ils ont remarquée entre les ſentimens & les pratiques des Thérapeutes & des premiers Fidelles. Le nom de *Monaſtere* affecté dès le commencement aux demeures des Solitaires Chrétiens dans l'Egypte, & connu de même parmi les Thérapeutes, ces cellules ou monaſteres ſitués ſur une éminence au-delà du Lac Mœris, c'eſt-à-dire, ſur le Mont de Nitrie (1) célebre dans l'hiſtoire de nos Solitaires, de même que dans le portrait que Philon nous a laiſſé des Thérapeutes, fourniſſent encore une preuve que les Moines ſont les ſucceſſeurs des Thérapeutes, & que les demeures de ceux-ci ſont paſſées aux autres par voie de ſucceſſion. Car y a-t-il apparence que des Juifs les aient cédées aux Chrétiens, ou que les Chrétiens qui ont été perſécutés juſqu'au quatrieme ſiecle, aient pu s'en rendre maîtres au milieu des perſécutions ?

Euſebe, Caſſien, & le Patriarche Méthodius, ont avancé que S. Marc avoit bâti des Monaſteres en Egypte : on avoue que le nom & la profeſſion des Moines, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'a pas été connue au temps des Apôtres. Mais on peut croire que

(1) *Vide Pallad. Lauſiac. c. 7.*

quand ces anciens Ecrivains ont parlé de *Monaſteres*, ils n'ont eu en vue autre choſe, que les demeures des Thérapeutes bâties, ou ſi l'on veut, établies par le conſeil de ſaint Marc Evêque d'Alexandrie. Si l'on refuſe aux Thérapeutes le nom de Moines, on ne peut au moins ſe diſpenſer de reconnoître qu'ils abandonnoient tous leurs biens ſuivant le conſeil de Jeſus-Chriſt, & qu'ils vivoient en commun comme les premiers Fidelles de Jéruſalem: Et il eſt certain qu'à cette premiere inſtitution de la vie commune, ſuccéda bientôt après la vie Monaſtique dont il y avoit déjà des exemples avant la retraite de ſaint Antoine, c'eſt-à-dire, avant l'an 271, puiſque cette année ſaint Antoine allant dans le Déſert, rencontra un Vieillard qui faiſoit profeſſion de la vie Monaſtique (1).

Euſebe (2) eſt le premier entre les Peres qui ait adapté aux Chrétiens ce que Philon a dit des Thérapeutes. Saint Jérôme (3) a ſuivi Euſebe: Saint Epiphane (4) allant plus loin, a cru que tout ce que Philon a dit, non-ſeulement des Thérapeutes, mais encore des Eſſéniens, qu'il appelle Jeſſéens, devoit s'entendre des Chrétiens. Caſſien à la fin du Prologue ſur les Inſtitutions, & au liv. 2, c. 5, dit que les Monaſteres des Chrétiens furent fondés en Egypte dès le temps Apoſtolique, & par ſaint Marc même. Sozomene (5) croit que les Thérapeutes de Philon étoient des Juifs convertis à la Foi de Jeſus-Chriſt, qui donnerent commencement à la vie ſolitaire, qui dans la ſuite ſe multiplia beaucoup en Egypte. Photius (6) reconnoît que les Monaſteres des Thérapeutes, & la vie qu'ils y menoient, a ſervi de modele aux Moines; il remarque que quelques-uns croyoient que Philon avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & qu'ayant eu commerce à Rome avec S. Pierre, il avoit fait l'éloge des premiers Chrétiens d'Egypte, diſciples de ſaint Marc, éleve de cet Apôtre, & ſon ſucceſſeur dans la Chaire d'Alexandrie.

Le Chriſtianiſme des Thérapeutes eſt donc fondé ſur l'autorité & le témoignage de pluſieurs anciens Peres, ſur la convenance des temps, des lieux, & ſur les caracteres de la vie des Thérapeutes, comparée à celle des Chretiens. Il paroît que ç'a a été le ſentiment dominant dans l'Egliſe pendant pluſieurs ſiecles: Aujourd'hui la choſe eſt réduite en problême; & voici quelques-unes des raiſons que l'on propoſe contre.

On dit que tous les Auteurs qui ont parlé du Chriſtianiſme des Thérapeutes, ont ſimplement copié Euſebe; ils n'ont appuyé ce fondement que ſur ſon autorité & ſon témoignage, & n'ont point eu d'autre ſentiment de ce qu'ils ont dit, que ce que nous liſons dans Philon. Or tout ce que dit Philon, ne prouve pas que les Thérapeutes aient été Chrétiens. On peut très-bien expliquer tout cela d'une Secte de Juifs plus religieuſe & plus épurée dans ſes ſentimens & dans ſes pratiques, que le commun de ſa Nation. Les auſtérités, le ſilence, la retraite, le mépris des richeſſes, la continence même, ne ſont pas des preuves univoques du Chriſtianiſme. Tant de païens ont été retirés, déſintéreſſés, auſteres, continens. Tous les Thérapeutes n'étoient pas obligés d'obſerver la virginité. Il n'y avoit que ceux

(1) *Athanaſ. in vita Antonii.* (2) *Euſeb. hiſt. Eccleſ. l.* 2, *c.* 17. (3) *Hieron. de Scriptorib. Eccleſ. in Marco.* (4) *Epiphan. hæreſ.* 29. (5) *Sozom. l.* 2, *c.* 18. (6) *Phot.* 104 & 105.

dont les femmes & les enfans ne vouloient pas obſerver le même genre de vie. Les veilles, l'obſervance du Sabbat, & du jour de la Pentecôte, les hymnes & les explications allégoriques, ſont plus du caractere des Juifs, que des Chrétiens. Les Diacres ou Miniſtres ſont connus dans les aſſemblées des Hébreux, & dans leur Synagogue. Le repas myſtique de pain levé & du ſel mêlé avec de l'hyſſope, ne peut être le repas Euchariſtique, où il entroit toujours du vin, & jamais ni ſel, ni hyſſope. Et ce que Philon ajoute, que ce repas ou cette table étoit inſtituée *par une diſtinction reſpectueuſe pour la Table ſainte, poſée au veſtibule du Temple, ſur laquelle on ne mettoit que du pain ſans levain, & du ſel tout pur*, prouve encore que c'étoit une cérémonie purement Judaïque.

Le terme de *Monaſteres*, ou de *Semnées*, ne doit en impoſer à perſonne. Les anciens Moines ont pu emprunter ce terme des Thérapeutes, ainſi que pluſieurs de leurs pratiques, de même que l'Egliſe a emprunté pluſieurs termes & pluſieurs pratiques des Juifs, ſans qu'on en puiſſe conclure qu'elle a emprunté ſes ſentimens.

Aux réflexions générales tirées des convenances qui ſe trouvent entre les Thérapeutes & les Chrétiens, on peut répondre qu'elles ne ſuffiſent pas pour prouver que les Thérapeutes étoient des Chrétiens. Il faudroit trouver en eux quelque caractere particulier aux Chrétiens, qui ne pût convenir à ceux d'une autre Religion; par exemple, le nom de *Chrétiens*, quelque dogme qu'ils ne puiſſent avoir appris que de J. C., quelque pratique particuliere, qui ne pût leur être commune avec ceux d'une autre Religion.

Ce qu'on ajoute, que tous les caracteres des Thérapeutes raſſemblés, ne conviennent qu'à des Chrétiens, peut encore être conteſté; car encore que cet aſſemblage ait quelque choſe de plus ſpécieux & de plus impoſant, toutefois ſi chaque caractere en ſoi eſt douteux & équivoque, il eſt impoſſible que réunis ils forment une preuve certaine & déciſive. D'ailleurs cette conformité du Thérapeutiſme & du Chriſtianiſme devient inutile, pour montrer que les Thérapeutes étoient des Chrétiens, lorſqu'on trouve qu'ils ſont différens en des articles importans, & qui ne peuvent convenir à des Chrétiens. Par exemple, les Thérapeutes quittoient leur patrie, leurs biens & leurs parens, & ſe retiroient dans la ſolitude. Il eſt certain que ce caractere ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers Chrétiens qui vivoient dans les Villes, dans leurs propres maiſons, & avec leurs parens, leurs femmes & leurs enfans. L'uſage de quitter les Villes & de ſe retirer dans des ſolitudes, n'eſt venu que long-temps après Philon, & lorſqu'on ne parloit plus de Thérapeutes.

Philon reconnoît que les Thérapeutes étoient répandus en pluſieurs endroits de la terre, mais ſur-tout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il déſigner les Chrétiens, qui, comme on ſait, étoient bien plus nombreux dans la Paleſtine & dans la Syrie, que dans l'Egypte du temps de Philon. De plus, comment Philon, qui étoit certainement bon Juif, a-t-il pu donner tant de louanges aux Thérapeutes s'ils étoient Chrétiens, vu que partout les Chrétiens étoient ſi odieux aux Juifs.

Les Thérapeutes étudioient les écritures ſaintes, & les écrits que leurs ancêtres avoient laiſſés touchant la maniere allégorique de les

expliquer. Ceci convient mieux à des Juifs d'Egypte, qu'aux Chrétiens, qui du temps de Philon ne faiſoient que de naître, qui n'avoient point d'Auteurs anciens, ni de Livres allégoriques, & qui ne ſe ſont jamais beaucoup appliqués à ce genre d'étude; lequel au contraire étoit fort à la mode parmi les Juifs d'Egypte, & Philon étoit grand partiſan de cette maniere d'expliquer les ſaintes Ecritures. Les danſes, & les mouvemens par leſquels les Thérapeutes terminoient leurs aſſemblées, ne paroiſſent gueres convenir à la ſimplicité, & à la modeſtie des premiers fidelles.

De tout ce que nous venons de dire touchant les Thérapeutes, & qui eſt le précis de ce que l'on dit communément pour & contre leur Chriſtianiſme, on peut, ce me ſemble, conclure, que la choſe eſt très-douteuſe & très-problématique, & que même le ſentiment qui en fait des Juifs, eſt le plus probable. On peut voir ceux qui ont traité plus au long cette matiere. Voyez Philon dans le Livre de la Vie contemplative; Euſebe, Hiſt. Eccléſ. liv. 2, ch. 17; ſaint Jérôme, des Hommes Illuſtres, Chap. 8, & ſaint Epiphane, héréſie 29, Chap. 5; Caſſien, Inſtitut. Liv. 2, Chap. 5; Sozom. Livre 1, Chapitre 12, & le Pere de Montfaucon dans ſes Obſervations ſur le Livre de la Vie contemplative de Philon, & ceux qui ont écrit contre ſon ſentiment, pour prouver que les Thérapeutes n'étoient pas Chrétiens.

THÉRAPHIM. Il eſt dit dans la Géneſe, Chap. 31, ℣. 19, que *Rachel déroba les Idoles*; l'Hébreu (1), *les Théraphim de ſon pere*. On demande ce que c'étoit que ces Théraphim. Les Septante rraduiſent ce terme quelquefois par *Oracle* (2), & quelquefois par *figures vaines* (3). Aquila le traduit ordinairement par *des figures* (4). Il paroît en effet par tous les paſſages où ce terme ſe trouve, que c'étoit des Idoles ou des figures ſuperſtitieuſes. Les Juifs diſent que c'étoit une tête d'homme arrachée du tronc, & embaumée, ſous la langue de laquelle on mettoit une lame d'or, avec le nom d'une fauſſe Divinité: qu'on plaçoit cette tête dans une niche, qu'on lui allumoit des cierges, & qu'elle rendoit des oracles.

D'autres croient que les Théraphim étoient des taliſmans, c'eſt-à-dire, des figures de métal, fondues & gravées ſous certains aſpects des planetes, auxquels on atrribuoir des effets extraordinaires, mais proportionnés à la nature du métal, aux qualités des planetes, & aux figures repréſentées dans les taliſmans. Ce ſentiment paroît le plus probable. Tout l'Orient eſt encore aujourd'hui entêté de la ſuperſtition des taliſmans. Les Perſes les appellent *teleſin* (5), d'un nom fort approchant de celui de Théraphim. On ne voit point d'homme en ce pays-là qui n'en porte; il y en a qui en ſont chargés. Ils leur attribuent pluſieurs vertus. Ils en pendent au cou des animaux, & aux cages des oiſeaux. Mais ceux de Rachel devoient être des figures aſſez groſſes, & d'un métal précieux. Voyez les Commentateurs ſur la Géneſe, XXXI, 19, & 1 *Reg.* XV, 23. *Ezech.* XXI, 21, & *Zach.* X, 2, où le nom de *Théraphim* ſe trouve auſſi pour une

(1) תרפים *Theraphim.* 70. Ειδωλα. *Aquil.* Μορφωματα. *Figuræ. Sym. & Theodot.* Θεραφειν. (2) *Oſee.* 11, 4. Δηλως. *Zach.* X, 2. Απροσηγορευτως. (3) 1 *Reg.* XIX, 13. Κενοδοξια. (4) *Aquil.* Μορφωματα. *Alibi*: Προτομαι. Des Buſtes. (5) Chardin, tom. 2, ſcience des Perſes, ch. X.

Idole, une figure ſuperſtitieuſe.

On demande pourquoi Rachel avoit dérobé les Théraphim de ſon pere Laban? Les uns (1) ont cru que c'étoit afin de ſe dédommager du tort qu'elle prétendoit lui avoir été fait par Laban; d'autres (2) qu'elle vouloit lui ôter par-là le moyen de découvrir leur fuite, en lui prenant les oracles qu'il pouvoit conſulter à cet effet; d'autres, qu'elle croyoit enlever avec ces Théraphim, tout le bonheur de la maiſon de ſon pere, & le tranſporter dans celle de ſon mari. Quelques-uns (3) s'imaginent qu'elle vouloit ravir à ſon pere les objets de ſon culte, pour l'empêcher de continuer à adorer ces Idoles. Enfin il y en a qui croient qu'elle-même & ſa ſœur Lia étoient attachées à ce culte ſuperſtitieux, (4) & qu'elles avoient envie de le continuer dans la terre de Chanaan. Mais Jacob les obligea de ſe défaire de ces fauſſes Divinités, & il les enfouit ſous le térébinthe, qui étoit derriere Sichem (5).

Outre ces *Théraphim* ſuperſtitieux que Rachel enleva de la maiſon de ſon pere, & les autres de même nature, dont nous venons de parler, l'Ecriture en marque encore de deux autres ſortes. Les premiers ſont ceux que Michol mit dans le lit de David, feignant que c'étoit lui qui étoit malade (6): *Tulit Michol ſtatuam, & poſuit eam ſuper lectum.* L'Hébreu au lieu de *ſtatuam*, lit *Théraphim*. C'étoit apparemment une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une groſſe poupée, ou comme un de ces épouvantails que l'on met dans les champs, pour chaſſer les oiſeaux. Michol le mit dans le lit de ſon mari, pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du Roi, qu'il étoit malade.

L'autre ſorte de *Théraphim*, dont les Livres ſaints font mention, ſont ceux que les Juifs conſultoient, ſans prétendre pour cela renoncer entierement au culte du Seigneur. Tel fut le *Théraphim* que Michas fit faire, & qu'il plaça dans ſa maiſon (7), à qui il donna un Prêtre de la race de Lévi, avec un éphod, & en vertu duquel il ſe flattoit que Dieu béniroit ſa maiſon. C'eſt ce *Théraphim* qui fut enlevé par ceux de Dan (8), & [illegible]orté dans leur nouvel établiſſement de Laïs, & qui y demeura juſqu'au tranſport des Iſraélites au-delà de l'Euphrate. C'étoit apparemment quelque figure hiéroglyphique, à qui les Juifs ſuperſtitieux attribuoient des oracles, & le don de prédire l'avenir. Il y auroit de la témérité à vouloir en donner la deſcription: mais on peut préſumer qu'ils étoient à peu-près comme les Chérubins, c'eſt-à-dire, un compoſé de pluſieurs membres d'animaux, dont l'aſſemblage ne ſubſiſtoit point dans la nature; par exemple, un homme ailé, ayant les pieds de bœuf, & la tête d'un oiſeau, ou quelque autre figure de cette nature.

Le Prophete Oſée (9) menaçant les Iſraélites des dix Tribus, leur dit qu'ils demeureront pendant long-temps *ſans Roi*, *ſans Prince*, *ſans Sacrifice*, *ſans Autel*, *ſans Ephod*, & *ſans Théraphim*; c'eſt-à-dire, qu'après leur captivité, ils feront ſans aucun exercice public de leur Religion. Encore avoient-ils auparavant des Autels, des

(1) *Perer. Janſen. alii.* (2) *Abenezra.* (3) *Theodoret. qu.* 90. *Nazianz. orat. de ſancto Paſcha. Rab. Salomon.* (4) *Vide Cyrill. in Geneſ.* LXI. *Chryſoſt. in Geneſ.* (5) *Geneſ.* XXXV, 4. (6) 1 *Reg.* XIX, 13. (7) *Judic.* XVIII, 5, & *ſeq.* (8) *Judic.* XVIII, 14, 17, &c. (9) *Oſée* III, 4.

Ephods, des Théraphim, pendant qu'ils rendoient leur culte aux Veaux d'or. Mais depuis qu'ils eurent été emmenés captifs au-delà de l'Euphrate, ils n'eurent plus ni Prêtres, ni Autels, ni Sacrifices, ni Ephod, ni Théraphim, ni Veaux d'or, ni aucunes figures superstitieuses, à qui ils pussent s'adresser, pour en recevoir des réponses vraies ou fausses, & pour leur rendre un culte quel qu'il pût être. Osée ajoute au ℣. 5 : *Mais après cela les enfans d'Israel reviendront, & rechercheront le Seigneur leur Dieu, & David leur Roi, &c.* C'est-à-dire, qu'après leur retour de la Captivité, ils se réuniront à la Tribu de Juda, & retourneront au Temple du Seigneur à Jérusalem, dont ils s'étoient auparavant séparés par le schisme.

Spencer (1) a prétendu que le nom de *Théraphim* est *Chaldéen*, & que c'est la même chose que *Séraphim*, en changeant, comme il est ordinaire, le *schin* Hébreu, en *Thau*, c'est-à-dire, l'S en T. Il prétend que les signes de *Théraphim* viennent originairement des Amorrhéens, des Chaldéens & des Syriens. Il ajoute que le Dieu Sérapis des Egyptiens, est le même que les Théraphim. On peut encore dire de plus, que la figure du Serpent volant nommé *Séraph*, a sans doute donné lieu d'appeler Séraphins les Anges qui apparoissoient aux Prophetes, & qu'on nous représente comme volant autour du Trône de Dieu. Les Païens donnoient à leurs figures superstitieuses & magiques des formes à peu près pareilles. On sait que les *Abraxas*, qui sont de vrais Talismans, ou Théraphim, sont chargés de figures grotesques composées de mille manieres. Tantôt c'est un Serpent dressé avec une tête rayonnante (2): Tantôt c'est une figure humaine ayant la tête de coq, & les bras finissant en deux serpens qui tiennent lieu de pieds & de cuisses à la figure. Enfin le Serpent y est représenté de plusieurs manieres. Le Dieu Sérapis est aussi presque toujours accompagné de serpens qui l'enveloppent (3), ou qui l'accompagnent. On a des figures de Mithras, ou du Soleil, ayant quatre ailes, comme nous en donnons aux Séraphins, avec une tête de Lion, surmontée d'une tête de Serpent, dont le corps enveloppe toute la statue (4).

Tout cela nous représente fort bien, à mon avis, les Théraphim. Comme ces Talismans superstitieux étoient communs à presque toutes les nations d'Orient, il est à croire que chacun y gravoit & y représentoit sa Divinité la plus favorable & la plus puissante. Le Soleil étoit adoré presque par tout le monde; le Serpent étoit un de ses symboles; le Soleil étoit un Dieu bienfaisant, le Dieu de la bonne fortune. Les Orientaux le représentoient volontiers sur leurs Talismans, tantôt sous un emblême, & tantôt sous un autre. Les Juifs qui avoient demeuré long-temps en Egypte, conserverent toujours plus de penchant à adorer les Divinités de ce Peuple, que celles des autres. De là vient leur culte du Veau d'or dans le Désert & dans le Royaume de Jéroboam. Il est donc croyable que les Théraphim de Laban, qui furent pris par Rachel, étoient des figures hyéroglyphiques, & des Talismans figurés à la maniere des Syriens; que les Théraphim de Michas approchoient beaucoup des Chérubins de Moïse, ou des Séraphins

(1) *Spencer. tract. de Urim & Thummim.* (2) Antiquité expliquée, t. 2, part. 2, & ailleurs. (3) La même, t. 2, Supplém. planche 42. (4) *Diarium Italic.* & antiq. expliq. t. 2, p. 2, p. 378.

décrits par Iſaïe : en un mot, que ces figures n'étoient nullement uniformes, non plus que les Chérubins & les Séraphins décrits dans l'Ecriture. Chacun les faiſoit ou les faiſoit faire ſuivant ſon goût & ſa dévotion.

Les Rabbins prétendent que les Théraphim n'étoient pas de ſimples Idoles, mais que c'étoit des Idoles qui rendoient des oracles, & qui découvroient l'avenir (1). Le Rabbin David de Pomire dit qu'elles avoient la forme humaine, & que quand une fois elles étoient élevées & dédiées, elles parloient, & rendoient des réponſes à certaines heures, & ſous certaines conſtellations, par l'influence des corps céleſtes, & cette influeuce leur étoit communiquée par l'art de celui qui les faiſoit d'un certain métal, avec certains caracteres, & ſous certain aſpect des aſtres.

Le Rabbin Eliézer, ch. XXXVI, prétend que les Théraphim parloient. Il le prouve par ſes paroles d'Oſée, chap. X, ℣. 2. *Les Théraphim diſent des choſes vaines.* Pour faire un Théraphim, voici comme on s'y prenoit, ſuivant ce Rabbin. On tuoit un enfant premier né, on lui fendoit la tête, on la ſaupoudroit de ſel & d'huile, on écrivoit ſur une lame d'or le nom d'un eſprit immonde. On mettoit cette lame d'or ſous la langue du mort. On plaçoit cette tête dans une niche à la muraille ; on allumoit des lampes ; on la prioit, on l'interrogeoit, & elle parloit.

Ce récit d'Eliézer a tout l'air de fable : toutefois le Rabbin Tanihuma & le Paraphraſte Jonathan (2) le rapportent de même. Mais, comme nous l'avons dit, il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y eût des Théraphim que d'une façon ; on donnoit ce nom à des choſes fort différentes, tant par leurs figures que par leur matiere. Les Thréraphim qu'on coucha dans le lit de David, pour faire croire qu'il y étoit lui-même, devoient être d'aſſez grandes figures. Ceux dont parle Oſée, & que les Iſraélites des dix Tribus conſultoient, & ceux de Michas, repréſentoient apparemment ou les Cérubins de l'Arche d'Alliance, ou quelque autre figure ſuperſtitieuſe ; mais cependant telle que les Iſraélites croyoient pouvoir allier leur culte avec celui du Seigneur ; la plus grande partie des Abraxas, qui étoient certainement des eſpeces de Thaliſmans, ou de Théraphim, ſont chargées des noms de Dieu *Jao*, *Adonaï*, *Elohim*, &c.

Le P. Kircher (3), & après lui Cuneus dans ſa République des Hébreux, ſoutient que toute l'ancienne idolatrie vient des Egyptiens, & que l'uſage des Théraphim eſt paſſé de ce pays-là en Orient, parce que Cham, ou Mezraïm ſon fils, furent les Inventeurs des Statues, & que les Egyptiens en avoient un ſi grand nombre, qu'il n'y avoit ni ville, ni bourg, ni chemin, ni carrefour où l'on n'en trouvât. On leur attribuoit pluſieurs vertus, ſur-tout à celles que l'on formoit ſous l'aſpect de certaines conſtellations, & de certains aſtres. On croyoit qu'elles avoient la vertu de révéler l'avenir & les choſes cachées, de détourner les maux dont on étoit menacé, & de procurer certains avantages, comme celui de plaire, d'être heureux au jeu, dans le commerce, &c. Les Rabbins avouent que le nom de Théraphim eſt étranger à la langue Hébraïque, d'où l'on conclut qu'il étoit Egyptien, & que c'eſt le même que Sérapis. Abeneſius aſſure qu'Abra-

(1) *R. David Kimchi.* (2) *Jonathan. Targum in Geneſ.* XXXI, 19. (3) *Kircher. Œdip. Ægypt. Synt.* IV, *c.* 3, *p.* 259.

ham ayant fait quelque ſéjour en Egypte, ſes domeſtiques s'accoutumerent à cette eſpece d'idolatrie, & la porterent dans la Terre de Chanaan, d'où elle paſſa dans la maiſon de Laban. Tout cela eſt fort hazardé, & il ſeroit bien malaiſé d'en donner quelques preuves.

Un Auteur nouveau (1) a propoſé ſur les Théraphim une autre conjecture. Il croit que les Théraphim que Rachel vola, pourroient bien être les Dieux Pénates & domeſtiques de Laban. Les Dieux qu'on mettoit ſur les grands chemins, étoient en même-temps les Gardes de la maiſon. Ovide (2) parlant de Lariunda mere des Dieux *Lares* & *Viales*, dit qu'elle enfanta deux fils qui furent les gardiens des carrefours & des maiſons particulieres.

Fitque gravis, geminoſque parit, qui compita ſervant,
Et vigilant noſtra ſemper in æde Lares.

Ces Dieux Lares & des grands chemins étoient les ames des Héros des familles qu'on avoit déifiés, & qu'on adoroit. Ainſi les Théraphim de Laban, ſelon cet Auteur, étoient les Images de *Noé*, reſtaurateur du genre humain, & de *Sem* chef de la famille de Laban. Telle fut, ſelon lui, la premiere inſtitution des Dieux domeſtiques. Il n'y en avoit que deux; & leur culte commença bientôt après le Déluge. Laban ne ſe plaint pas ſeulement qu'on lui a dérobé des Dieux, ou des Statues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux. Il dit qu'on lui a ravi ſes Dieux (3); *Cur furatus es Deos meos*; c'eſt-à-dire, les Dieux de ſa maiſon.

Mais cette conjecture n'eſt pas plus ſolide que la précédente. Il n'eſt nullement croyable que le culte des Dieux Lares & Penates ait été connu du temps de Laban; je doute même qu'il l'ait été parmi les Orientaux pluſieurs ſiecles après ce Patriarche.

Et puis eſt-il croyable que Laban ait mis au rang des Dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis ſi peu de temps; car Noé mourut l'an du Monde 2006, & Sem l'an du Monde 2158, c'eſt-à-dire, 87 ans avant que Jacob arrivât en Méſopotamie auprès de Laban.

THERISTRUM. Terme Grec, qui ſignifie une écharpe, un voile, dont les femmes de qualité ſe couvroient le viſage pendant l'été, contre les ardeurs du ſoleil. Saint Jérôme emploie ce nom pour marquer le voile dont Thamar ſe couvrit, lorſqu'elle voulut ſe déguiſer (4). Il répond à l'Hébreu *zaiph*, qui ſe traduit par un voile, une écharpe, un manteau dont les femmes d'Orient ſe couvroient la tête & le viſage. On lit le même terme, *Geneſ.* XXIV, 65, où la Vulgate porte que Rébecca ſe couvrit de ſon manteau: *Accepit pallium ſuum.* On lit auſſi *theriſtrum* dans le Texte Latin d'Iſaïe (5): Mais l'Hébreu porte *Hardidim*, que les Septante rendent par des voiles pour ſe coucher, ou pour ſe mettre à table. D'autres, des voiles fort déliés, dont les femmes ſe ſervoient pendant l'été.

Quand les femmes ſortoient de la maiſon pour aller à la Synagogue ou ailleurs, elles avoient un voile qui leur couvroit entierement le viſage, la gorge, le ſein & les épaules; ce voile étoit une eſpece de crêpe; en ſorte qu'elles pouvoient voir à travers, ou il étoit percé à l'endroit des yeux pour pouvoir ſe conduire. Les braſſelets qu'elles portoient aux bras & aux

(1) Jurieu, Hiſtoire des Cultes. (2) *Ovid. Faſt. l. 2.* (3) *Geneſ.* XXXI, 30. (4) *Geneſ.* XXXVIII, 14. ותכס בצעיף 70. Περιεβαλετο τὸ θεριστρον. (5) *Iſai.* III, 23. הרדידים *Hardidim.* 70. Θεριστρα καβακλινα.

jambes, étoient ſur la chair nue; leurs ceintures étoient précieuſes, & leurs ſandales apparemment enrichies de ſemelles d'or.

THERMUTIS. C'eſt le nom que Joſeph donne à la fille du Roi d'Egypte (1), laquelle tira Moïſe des eaux du Nil, qui l'adopta pour ſon fils, & qui le fit élever dans toutes les ſciences des Egyptiens. L'Ecriture ne nous apprend pas le nom de cette Princeſſe. D'autres l'appellent *Pharia* (2).

THERSA, cinquieme fils de Salphaad. *Num.* XXVI, 33; XXVII, 1. *Joſue*, XVII, 3.

THERSA, ou *Therza*, ville de la Tribu d'Ephraïm, qui fut le ſiege des Rois d'Iſrael, ou des dix Tribus depuis Jéroboam fils de Nabat, juſqu'au regne d'Amri, qui acheta la montagne de *Sémeron*, & y fit bâtir la ville de Samarie, qui fut dans la ſuite Capitale de cet Etat. Joſué tua le Roi de Therſa (3). Manahem fils de Gaſi de Therſa fit mourir Sellum uſurpateur du Royaume d'Iſrael, qui régnoit à Samarie, & uſurpa le Royaume; mais la ville de Therſa lui ayant fermé les portes, il en fut ſi indigné, qu'il lui fit reſſentir les plus terribles effets de ſon indignation. Voyez 4 *Reg.* XV, 14, 17, & *Joſeph*, *Antiq. lib.* IX, *c.* 11.

THESBÉ, ou *Thisbé*, ville du pays de Galaad, au-delà du Jourdain, & patrie du Prophete Elie, qui en a pris le nom de Thesbite, *Elias Thesbites* (4). Saint Epiphane (5) dit que Thesbé étoit dans le pays des Arabes, parce que de ſon temps le pays de delà le Jourdain étoit aux Arabes. Joſeph (6) appelle cette ville *Thesbon*.

THESSALONIQUE, ville célebre dans la Macédoine, & Capitale de ce Royaume, & ſituée ſur le Golfe Thermaïque. Etienne de Bizance dit qu'elle fut embellie & augmentée par Philippe Roi de Macédoine, & appelée Theſſalonique, en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Theſſaliens. Son nom ancien étoit Theſma. Mais Strabon & quelques autres veulent qu'elle ait pris ſon nom de Theſſalonique épouſe de Caſſander, & fille de Philippe. Il y avoit un aſſez grand nombre de Juifs, qui y poſſédoient une Synagogue. Saint Paul y vint (7) l'an 52 de l'Ere vulgaire, & étant entré dans la Synagogue, ſelon ſa coutume, il entretint l'aſſemblée des Ecritures durant trois jours de Sabbat, leur faiſant voir que Jeſus étoit le Chriſt, & qu'il avoit fallu qu'il ſouffrit, & qu'il reſſuſcitât d'entre les morts. Quelques Juifs crurent en Jeſus-Chriſt, comme auſſi une grande multitude de Gentils craignans Dieu, & pluſieurs femmes de qualité; mais les autres Juifs pouſſés d'un faux zele, exciterent un grand trouble dans toute la ville, & vinrent en tumulte à la maiſon de Jaſon, voulant arrêter Paul & Silas, qui y logeoient, & les mener devant les Magiſtrats: mais n'y ayant point trouvé S. Paul ni Silas, ils traînerent Jaſon & quelques-uns des freres devant les Magiſtrats, faiſant grand bruit, & diſant que ces gens étoient rebelles aux ordres de Céſar, puiſqu'ils ſoutenoient qu'il y avoit un autre Roi nommé Jeſus. Toutefois Jaſon & les autres ayant donné caution, on les laiſſa aller, & dès la nuit même, les freres conduiſirent hors de la ville Paul & Silas, pour aller à Bérée.

THESSALONICIENS,

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 2, *c.* 5, *p.* 56, 57. Θερμουθις. (2) *Syncelli. Chronolog. p.* 120, 121. (3) *Joſue* XII, 24. (4) 3 *Reg.* XVII, 1. (5) *Epiphan. de vitis Prophet.* (6) *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 5. (7) *Act.* XVII, 1, 2, 3, &c.

Chrétiens de Theſſalonique. Saint Paul ayant été obligé de quitter Theſſalonique, ainſi que nous l'avons dit dans l'article précédent, ſe retira à Bérée, où il laiſſa Silas & Timothée, pour confirmer les Egliſes de Macedoine. De là il alla à Athenes, & d'Athenes à Corinthe, où après quelques mois, Silas & Timothée le vinrent trouver, & lui rapporterent l'état de l'Egliſe de Theſſalonique, qui perſévéroit dans la loi, malgré les perſécutions & les ſouffrances auxquelles elle étoit expoſée. Ils lui dirent auſſi qu'il y en avoit parmi eux qui s'affligeoient trop de la mort de leurs proches, & qui n'étoient pas aſſez inſtruits de ce qui regarde l'avénement du Seigneur & le Jugement dernier. Ils l'avertirent auſſi que quelques-uns d'entr'eux étoient oiſifs, curieux, inquiets.

S. Paul leur écrivit donc ſur la fin de l'année 52 (1), ou au commencement de l'année 53 de l'Ere vulg.; & cette *premiere Epître aux Theſſaloniciens*, eſt la premiere de toutes celles de S. Paul. Les anciennes ſouſcriptions Greques, & les inſcriptions Latines, le Syriaque, l'Arabe, le Cophte, Théodoret & ſaint Athanaſe, croient qu'elle fut écrite d'Athenes. Mais nos plus habiles Critiques ſoutiennent, & la ſuite de l'hiſtoire du voyage de ſaint Paul montre aſſez qu'elle fut envoyée de Corinthe. L'Apôtre les inſtruit ſur le Jugement dernier, & ſur la maniere dont les Chrétiens doivent s'affliger à la mort de leurs proches. Il leur témoigne beaucoup d'affection & de tendreſſe, & un ardent déſir de les aller voir. Il les reprend avec beaucoup de douceur & de prudence, mêlant aux repréhenſions qu'il leur fait, des traits de louange, & des marques de bonté.

Seconde Epître aux Theſſaloniciens. Cette Epître fut écrite de Corinthe peu de temps après la premiere, vers le commencement de l'an 53 de l'Ere commune. S. Paul y raſſure les Theſſaloniciens contre les frayeurs que certaines perſonnes leur avoient inſpirées, ſur une fauſſe interprétation de ſa premiere Lettre, comme s'il eût dit que le jour du Seigneur étoit proche, ou même en lui ſuppoſant une fauſſe Lettre, qu'il n'avoit point écrite. Il les exhorte à demeurer fortement attachés à la doctrine & aux traditions qu'il leur avoit enſeignées, à ſouffrir conſtamment les perſécutions qu'on leur ſuſcitoit. Il reprend avec plus de force qu'il n'avoit fait auparavant, ceux qui vivoient dans l'oiſiveté, & dans une curioſité inquiette; il veut qu'on marque ces ſortes de gens, & qu'on s'en ſépare, afin qu'au moins ils aient honte de leur fainéantiſe, & qu'ils s'en corrigent. Il ſigne ſa lettre de ſon ſeing, & les avertit de le bien remarquer, de peur qu'on ne les trompe, en faiſant paſſer ſous ſon nom des Lettres qu'il n'auroit pas écrites.

Nous croyons que Néron & Simon le Magicien ſont la figure, l'un, du méchant, qui opere *le myſtere d'iniquité* (2); & l'autre, de *l'ennemi de Dieu* (3), qui doit s'élever au-deſſus de tout ce qui eſt appelé Dieu; & que la révolte des Juifs contre les Romains, eſt la figure de la derniere révolte des peuples contre l'Empire Romain, & de l'apoſtaſie des Chrétiens contre Jeſus-Chriſt, & contre ſon Egliſe. Le myſtere d'iniquité s'opéroit déjà ſous l'empire de Claude, & lorſque ſaint Paul écrivoit cette Epître: mais il n'éclata que ſous l'empire de Néron, lorſque ce Prince découvrit toutes

(1) 1. Epître aux Theſſaloniciens. An de J. C. 52 ou 53. (2) 2 *Theſſal.* II, 7. (3) 2 *Theſſal.* 3, 4.

ſes mauvaiſes inclinations, & qu'il appuya de ſa protection Simon le Magicien, le plus dangereux de tous les impoſteurs. Mais & Simon & Néron n'étoient eux-mêmes que la figure de l'Antechriſt, qui doit paroître à la fin des ſiecles, perſécuter l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & mettre fin à l'Empire Romain.

Quelques Anciens ont cru que cette Epître avoit été envoyée d'Athenes; d'autres, qu'elle avoit été écrite de Rome ou de Laodicée: mais on n'a aucune bonne preuve de ces ſentimens. Grotius veut qu'elle ait été écrite long-temps avant la premiere aux Theſſaloniciens, & qu'elle ſoit adreſſée à Jaſon Juif, parent de Silas & de Timothée, & aux autres Chrétiens judaïſans, qui s'étant retirés de la Syrie & de la Paleſtine, après la perſécution excitée à la mort de ſaint Etienne, étoit venu juſqu'à Theſſalonique. Il fixe l'époque de cette Epître à la ſeconde année de Caïus. On peut voir la réfutation de ce ſentiment dans Bochart, Lettre à M. de Sarrau, tome 3, page 1044. Edit. Leid. Henric. Maurus, Liv. 2, Chap. 21, & notre Préface ſur la ſeconde Epître aux Theſſaloniciens.

THEUDAS. Voyez ci-devant *Théodas*.

THILON, fils de Simon deſcendant de Caleb. 1 *Par.* IV, 20.

THIRAS, ſeptieme fils de Japheth fils de Noé (1). Les Interpretes conviennent qu'il fut pere *des Thraces*.

THIRATABA. Voy. *Tyratabа*.

THIRATÉENS. Ce nom ne ſe trouve pas dans la Vulgate, mais ſeulement dans l'Hébreu du premier Chapitre des Paralipomenes (2). *Les Thiratéens* en Chaldéen, ſignifient *des Portiers*. Ils deſcendoient de Chamath Chef de la famille des Réchabites.

THIRIA, fils de Jaléléel, deſcendant de Caleb. 1 *Par.* IV, 16.

THISBÉ, patrie de Tobie (3). Elle étoit à la droite, c'eſt-à-dire, au midi de la ville de Cadés, Capitale de Nephtali. Quelques-uns (4) ont cru qu'*Elie de Thesbé* étoit natif de cette ville de Thisbé en Galilée; mais qu'il avoit été long-temps habitant du pays de Galaad (5). *Thesbites de habitatoribus Galaad.*

THOB-ADONIAS, Lévite & Docteur de la Loi, qui fut envoyé avec quelques autres par le Roi Joſaphat dans les villes de Juda, pour y inſtruire les peuples ſur la Religion (6).

THOBIAS, Lévite & Docteur de la Loi, qui fut du nombre de ceux que le Roi Joſaphat envoya dans les villes de Juda pour inſtruire les peuples. 2 *Par.* XVII, 8.

THOCHEN, ville de Siméon. 1 *Par.* IV. Les Grecs l'appellent *Tocca*.

THOGORMA, troiſieme fils de Gomer (7). On eſt partagé ſur le pays qu'il a peuplé. Joſeph & ſaint Jérôme ont cru que Thogorma étoit pere des Phrygiens; Euſebe, Théodoret, & ſaint Iſidore de Séville, qu'il avoit peuplé l'Arménie; le Chaldéen & les Thalmudiſtes, l'Allemagne. Pluſieurs nouveaux croient que les fils de Thogorma peuplerent la Turcomanie dans la Tartarie, & la Scythie. Bochart eſt pour la Cappadoce. Il ſe fonde ſur ce qu'Ezéchiel (8) fait venir de Thogorma des chevaux & des mulets

(1) *Geneſ.* x, 2. תירש *Thiras.* = (2) 1 *Par.* II, 55. תרעתים *Tirathim. Vulg. Cantantes.* = (3) *Tob.* I, 2. Ἐκ Θισβῆς. = (4) *Reland. t.* 2. *Palæſt. p.* 1035. = (5) 3 *Reg.* XVII, 1. = (6) 2 *Par.* XVII, 8. An du Monde 3092, avant J. C. 906, avant l'Ere vulg. 910. = (7) *Geneſ.* x, 3. = (8) *Ezech.* XXVII, 14.

aux

aux foires de Tyr. Il montre que la Cappadoce étoit célebre par ſes excellens chevaux & par ſes ânes. Il remarque auſſi que certains Gaulois, ſous la conduite de Trocmus, s'établirent dans la Cappadoce, & furent appelés *Trocmi*, ou *Trogmi*. Le ſentiment qui met Thogorma dans la Scythie & dans la Turcomanie, nous paroît le mieux fondé. Voyez notre Commentaire ſur la Géneſe, x, 3.

THOHU, fils de Suphaï ou de *Suph*, pere d'Eliel ou d'*Eliu*, & aïeul de Samuel. 1 *Reg.* I, 1, & 1 *Par.* VI, 34.

THOLA, fils aîné d'Iſſachar, Chef des Tholaïtes. *Num.* XXVI, 23. *Geneſ.* XLII, 15.

THOLAD, ville de Siméon. 1 *Par.* IV, 29. Apparemment la même qu'*Eltholad*. *Joſue* XV, 30 & XIX, 4. Elle fut cédée par la Tribu de Juda à celle de Siméon. Les Grecs l'appellent *Molada*.

I. THOLMAI, fils d'Enach, de la race des géans. Il fut un de ceux qui furent détruits par les Iſraélites. *Num.* XIII, 23. *Joſue*, XV, 14.

II. THOLMAI, fils d'Ammiud, Roi de Geſſur, & pere de Maacha femme de David (1), & mere d'Abſalom & de Thamar. Abſalom après avoir tué ſon frere Amnon, ſe retira auprès de ſon aïeul à Geſſur (2).

SAINT THOMAS *Apôtre*, autrement nommé *Didyme*, c'eſt-à-dire, en Grec, *jumeau*. Le nom Hébreu de *Thomas*, ſignifie la même choſe (3). Euſebe (4) ſemble dire qu'il s'appeloit auſſi *Jude*, lorſqu'il raconte que Jude, autrement nommé Thomas, envoya le Diſciple ſaint Thadée à Edeſſe, vers *Abgare*. Quelques Editions d'Euſebe appellent ce Thadée frere de ſaint Thomas. On ne doute point que ſaint Thomas ne ſoit Galiléen, de même que les autres Apôtres; mais on ignore le lieu de ſa naiſſance, & les circonſtances de ſa vocation. Il fut déſigné Apôtre l'an 31 de l'Ere vulgaire (5), & continua de ſuivre le Sauveur pendant les trois ans de ſa prédication. On ne ſait aucune particularité de ſa vie, juſqu'à la trente-troiſieme année de l'Ere vulgaire, & peu de temps avant la Paſſion du Sauveur, que Jeſus-Chriſt voulant aller en Judée pour reſſuſciter Lazare (6), Thomas dit: *Allons mourir avec lui*, allons mourir avec Lazare, ou allons mourir avec Jeſus-Chriſt; car les Interpretes le prennent en l'un & en l'autre ſens. Saint Thomas vouloit dire par-là qu'en allant en Judée, ils alloient s'expoſer à une mort certaine, ſachant la haine des Juifs contre Jeſus-Chriſt. Les uns l'expliquent comme s'il vouloit encourager les Apôtres. Les autres (7) regardent ces paroles, comme une marque de la frayeur dont ſaint Thomas étoit ſaiſi.

Dans le derniere Cene (8), ſaint Thomas demanda à Jeſus-Chriſt où il alloit, & quelle étoit la voie qu'il vouloit prendre. Le Sauveur lui répondit: Je ſuis la voie, la vérité & la vie. Après la Réſurrection, Jeſus-Chriſt s'étant apparu aux Apôtres, en l'abſence de ſaint Thomas (9), & celui-ci ayant témoigné qu'il ne croiroit

(1) 2 *Reg.* III, 3. (2) 2 *Reg.* XIII, 37. An du Monde 2974, avant J. C. 1026, avant l'Ere vulg. 1030. (3) *Joan.* XX, 24. Θωμας ὁ λεγόμενος Δίδυμος. l'Hébreu תאום ſignifie auſſi *Jumeau*. (4) *Euſeb. l.* 1, *c.* 13. (5) *Luc.* VI, 13. . . . . 15. (6) *Joan.* XI, 16. (7) *Chryſoſt. in Joan. homil.* 61, *p.* 398, *b.* (8) *Joan.* XIV, 5, 6. (9) *Joan.* XX, 19. . . . 29.

pas qu'il fût reſſuſcité, comme ils l'aſſuroient, à moins qu'il ne mît ſa main dans l'ouverture de ſon côté, & ſes doigts dans les ouvertures de ſes pieds & de ſes mains. Jeſus s'apparut de nouveau huit jours après, à tous les Apôtres & à S. Thomas avec eux. Alors Thomas l'ayant vu, & l'ayant touché (1), ne douta plus que ce ne fût lui, & s'écria : Mon Seigneur, & mon Dieu. Alors Jeſus lui dit : Thomas, vous avez cru, parce que vous avez vu : mais bienheureux ceux qui croiront ſans avoir vu.

Peu de jours après (2), ſaint Thomas & quelques autres Diſciples étant allés pêcher ſur la mer de Galilée, Jeſus s'apparut à eux, leur fit faire une pêche très-abondante, ſe manifeſta à eux, & dîna avec eux. L'ancienne tradition eſt que dans la diſtribution que les Apôtres firent entre eux des parties du Monde, où ils devoient aller prêcher l'Evangile, le pays des Parthes échut à ſaint Thomas (3). On ajoute qu'il prêcha aux Medes, aux Perſes, aux Carmaniens, aux Hircaniens, aux Bactriens & aux Mages, peuples compoſant alors l'Empire des Parthes. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait ſur ſaint Matthieu (4), dit qu'étant arrivé au pays où vivoient encore les Mages qui étoient venus adorer Jeſus-Chriſt à Bethléem, il les baptiſa, & les employa avec lui à la prédication de l'Evangile. Pluſieurs Peres (5) enſeignent qu'il a prêché dans les Indes ; d'autres, qu'il a prêché dans l'Ethiopie. Voyez *t. 6 Chryſoſt. Append. homil.* 31.

On n'a aucune hiſtoire certaine qui nous apprenne ce que ſaint Thomas a fait pendant le cours de ſa prédication. On liſoit dans certains Livres apocryphes, dont les Manichéens faiſoient grand cas, que ce Saint ayant reçu un ſoufflet d'un certain homme, il lui donna ſa malédiction, & qu'enſuite cet homme fut dévoré par un lion. On lit cette hiſtoire dans Abdias ; & ſaint Auguſtin en parle en pluſieurs endroits (6) : mais il rejette & l'hiſtoire, & les Livres qui la contenoient, comme apocryphes, & de nulle autorité. Saint Clément d'Alexandrie (7) rapporte d'Héracléon, hérétique Valentinien, que ſaint Thomas n'a pas ſouffert le martyre : mais les autres Peres marquent expreſſément qu'il eſt mort par la main des Infidelles ; & on croit qu'il mourut à Calamine dans les Indes, & que de là ſon corps fut tranſporté à Edeſſe, où il a toujours été honoré. Les Portugais prétendent que ce Saint a été martyriſé à *Maliapus* dans les Indes, & qu'on voit dans cette ville une ancienne inſcription, qui porte qu'il fut percé d'une lance au pied d'une croix, près de cette ville ; que ſon Corps y fut trouvé dans ces derniers temps, & tranſporté à Goa, où on l'honore aujourd'hui.

Mais on oppoſe à cela la tradition des Grecs, la vénération des Eſſéniens pour le Corps de ſaint

(1) C'eſt le ſentiment commun des Peres qu'il le toucha. Toutefois l'Evangile ne le marquant pas expreſſément, S. Auguſtin croit que la choſe n'eſt pas indubitable. *Aug. in Joan. homil.* 121, *p.* 228, *& ſerm.* 158, *p.* 762. (2) *Joan.* XXI, 1. . . . 13. (3) *Origen. apud Euſeb. l.* 3, *c.* 1, *hiſt. Eccl. Ruſin. l.* X, *c.* 9. *Recognit. l.* 9, *c.* 29. (4) *Opus imperfect. in Matth. homil.* 2. (5) *Greg. Naz. orat.* 25. *Hieron. Ep.* 148. *Ambroſ. in Pſalm.* XLV. *Paulin. Carm.* 26, *& alii plures.* (6) *Aug. l.* 1, *c.* 20, *de ſerm. Domini in monte. In Adimant. c.* 17, *in Fauſt. l.* 22, *c.* 79. (7) *Clem. Alex. l.* 4. *Strom. p.* 502.

Thomas, les témoignages des Peres & des Martyrologes, qui ont parlé du Corps & des Reliques de ſaint Thomas, tant de ſiecles avant la découverte qu'on prétend en avoir fait à Maliapus dans les Indes. Enfin on ſoutient qu'on ne peut donner aucune bonne preuve que Calamine ſoit la même que Maliapus. Mais nous n'avons pas deſſein d'entrer ici dans l'examen de ces choſes; on peut conſulter ceux qui ont travaillé exprès ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, comme Baronius, ſur l'an 44 de Jeſus-Chriſt, & M. de Tillemont ſur l'article de ſaint Thomas, t. 1, p. 394 & ſuiv. où il indique les Auteurs qui ont parlé de ce Saint, & les ſources que l'on peut conſulter. Les Martyrologes marquent la mort de ſaint Thomas, ou ſa tranſlation à Edeſſe, le 21 de Décembre, auquel l'Egliſe Latine célébre encore aujourd'hui ſa Fête. Les Grecs la font le 6 d'Octobre. Le Martyrologe de ſaint Jérôme marque une Fête de ce Saint le 3 de Juin, & une de ſa mort le 9 de Février. Voyez Florentinius, Notes ſur le Martyrologe de ſaint Jérôme.

On a attribué à ſaint Thomas pluſieurs Ouvrages apocryphes, comme des Actes, des Voyages, un Evangile, une Apocalypſe, qui ont été condamnés par le Pape Gélaſe. Abdias parle d'un Livre qui contenoit le voyage de ſaint Thomas dans les Indes, & le récit de ce qu'il y avoit fait. On trouve les Actes de ſaint Thomas en Grec manuſcrits en différentes Bibliotheques (1). Le faux Evangile de ſaint Thomas avoit été compoſé par Thomas Diſciple de Manés (2), & cet Evangile étoit apparemment le même que le faux *Evangile de l'enfance de Jeſus*, que M. Fabricius a fait imprimer dans ſes Apocryphes du nouveau Teſtament. Nous avons déjà parlé de l'hiſtoire d'un homme, qui ayant été maudit par ſaint Thomas, fut déchiré d'un lion. Cette hiſtoire étoit apparemment tirée des faux Actes de ſaint Thomas, & on la lit dans Abdias. On cite auſſi de ſes Actes, qu'il baptiſoit non avec de l'eau, mais avec de l'huile; ce qui étoit imité par les Manichéens.

Il y a dans les Indes des Chrétiens, qu'on appelle de ſaint Thomas, parce qu'ils croient que ſaint Thomas leur a annoncé l'Evangile. Ils demeurent dans la Preſqu'Iſle de l'Inde, au-deçà du Golfe. Il y en a auſſi beaucoup dans le Royaume de Cranganor, & dans les lieux circonvoiſins, de même qu'à Nagapatan, à Melcapar, à Engamar au-deſſus de Cochins, où réſide leur Archevêque, qui eſt ſous la juriſdiction du Patriarche de Babylone. On dit que les premiers Chrétiens des Indes convertis par ſaint Thomas, retomberent dans l'infidélité, & oublierent tellement les inſtructions qu'ils avoient reçues de cet Apôtre, qu'ils ne ſe ſouvenoient pas même qu'il y eût jamais eu des Chrétiens dans leur pays, juſqu'à ce qu'un ſaint homme nommé *Mar-Thomè*, ou *Seigneur Thomas*, Syrien de nation, vint de nouveau apporter la lumiere de l'Evangile à ces peuples. Il en convertit un grand nombre, avec le ſecours de quelques Prêtres de Syrie & d'Egypte, qu'il y attira. Les Chrétiens de ſaint Thomas ſont infectés de diverſes erreurs, principalement du Neſtorianiſme; & j'aurois beaucoup de penchant à croire qu'ils n'ont pris le nom de Chrétiens de ſaint Thomas,

(1) *Vide Fabricii Notas in Abdiam, p. 689 & 768, & ſeq.* (2) *Cyrill. Cathech. 6.*

qu'à cauſe de ce *Marc-Thomè* leur Apôtre, dont nous venons de parler (1).

On dépeint ordinairement ſaint Thomas avec une regle de maçon, & une équerre; & dans ſa vie écrite par Abdias, on raconte que ce ſaint s'engagea à bâtir un palais magnifique à Gondofare Roi des Indes, & qu'il déclara à ce Prince qu'il étoit ſerviteur d'un ſavant architecte, & qu'il étoit fort entendu dans tout ce qui regardoit les ouvrages de bois & de pierres, & toute ſorte de bâtimens. Mais l'édifice dont il parloit, étoit celui que les bienheureux eſperent dans le Ciel, & qu'ils bâtiſſent ſur la terre, par la pratique des bonnes œuvres; & l'inſcription de Malabar porte que ſaint Thomas arriva dans ce pays, ayant en ſa main *regulam fabri lignarii, & palum*, une regle de charpentier, & un pieu de bois. On dit auſſi qu'étant arrivé dans les Indes, il s'engagea de traîner, & de remuer lui ſeul une groſſe poutre, que l'on n'avoit pu mouvoir de ſa place, quelqu'effort qu'on eût fait pour cela. Il l'attacha avec ſa ceinture, & la traîna comme ſi ç'eût été un petit bâton. Le Roi de Maliapus fut tellement touché de ce miracle, qu'il ſe convertit avec ſon peuple. Ces faits ſont très-peu aſſurés; mais ils ont ſuffi pour autoriſer les Peintres & les Sculpteurs à repréſenter ſaint Thomas ſous une forme de maçon.

Pluſieurs (2) ont avancé que ſaint Thomas avoit auſſi prêché dans la Chine. On établit ce ſentiment ſur le Bréviaire des Syriens, où l'on lit ces paroles: *Par ſaint Thomas l'erreur de l'idolatrie a été diſſipée dans les Indes. Par ſaint Thomas les Chinois & les Ethiopiens ont été convertis à la connoiſſance de la vérité. Par ſaint Thomas le Royaume des Cieux a volé, & eſt monté juſqu'à la Chine.* De là on veut qu'il ſoit venu aux Indes, où ce Saint ſouffrit le martyre, ſelon la Tradition des Egliſes de Malabar, dans la ville de Calamine, ville inconnue, & qui peut-être n'a jamais exiſté. Il eſt certain que la connoiſſance de la Religion Chrétienne eſt ancienne dans la Chine. Dans une Collection de Canons, on en trouve une qui parle des Métropolitains de la Chine. Les deux Arabes dont on a donné depuis peu le voyage (3), reconnoiſſent que le Roi de la Chine avoit quelque connoiſſance de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. Ils diſent qu'ils paſſerent ſur leur route par *Betomna*, c'eſt-à-dire, l'Egliſe de ſaint Thomas; toutefois le Pere Couplet a témoigné pluſieurs fois que les Hiſtoires de la Chine ne font aucune mention de la prédication du Chriſtianiſme dans la Chine, pas même dans celle qui ſe trouve dans l'inſcription Chinoiſe & Syriaque dont nous allons parler.

Cette inſcription fut trouvée en 1628, dans la Ville de Siganfu, Capitale de la Province de Xenſi: elle eſt en caracteres Chinois, avec pluſieurs lignes Syriaques; elle fut faite l'an de Jeſus-Chriſt 780 (4), qui répond à l'Ere des Grecs, ou des Séleucides 1092; elle dit que l'an qui répond à 636 de Jeſus-Chriſt, un ſaint homme nommé *Olopuen* ou *Lopuen* conduit *par les nues bleues, & en obſervant la regle des vents, vint de Tacin*, ou de Syrie, ou de Judée dans la Chine, & y prêcha la Re-

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 894. (2) Mémoires de la Chine, t. 2, p. 195. *Kircher. Sina illuſtrata Trigant. &c.* (3) Anciennes Relations des Indes, traduites de l'Arabe. A Paris 1718, p. 13 & 146. (4) Le Chriſtianiſme étoit connu dans la Chine dès l'an 636, & par conſéquent 146 ans avant l'érection du monument Chinois.

ligion Chrétienne. Mais il eſt aiſé de voir que tout cela ne peut regarder ſaint Thomas, qui vivoit ſix cents ans auparavant. Ce n'eſt point *Olopuen* qui fit l'inſcription, mais les Chrétiens ſes ſucceſſeurs. Au reſte, on ne ſait rien de cette Miſſion que par les paroles de l'inſcription que l'on a trouvé, & que l'on a eu aſſez de peine à déchiffrer. Ceux qui établirent cette Egliſe Chinoiſe, étoient de la Secte des Neſtoriens. Les Auteurs de l'inſcription nomment Hananjuhna Patriarche des Neſtoriens, qui vivoit alors; & dans les Notices des Métropoles de l'Egliſe Neſtorienne, on trouve un Métropolitain de la Chine. Mais rien de tout cela ne décide que ſaint Thomas l'Apôtre ait prêché en ce pays-là.

Voici la traduction de la fameuſe inſcription Chinoiſe, trouvée en 1628. M. l'Abbé Renaudot l'a corrigée après ceux qui les premiers en avoient donné l'explication, & l'a fait imprimer dans ſes Notes ſur la Relation du Voyage de deux Arabes Mahométans à la Chine, imprimée à Paris *in*-8°. chez Coignard 1718.

« L'an des Grecs M. XCII (1).
» Marc Iſdebuzid Prêtre & Co-
» révêque de Cumdan (2), Cité
» Royale d'Orient, autrement ap-
» pelée Milice (ou Mélece) Prê-
» tre de Balth ville de Turkheſ-
» tan, éleva cette table de pierre,
» dans laquelle eſt décrit le myſ-
» tere de la vie de Notre Sauveur,
» & la prédication de nos peres
» auprès des Rois de la Chine, du
» temps du pere des peres Ha-
» najuhnah Catholique Patriar-
» che (3).

» Adam Diacre, fils d'Iſdebuzid
» Corévêque.
» Morſargis, Prêtre & Corévê-
» que.
» Sbar Jeſua (c'eſt-à-dire, *Eſ-*
» *pérance de Jeſus*) Prêtre.
» Gabriel Prêtre & Archidia-
» cre, & Chef de la Cité de
» Cumbdan & Diſrag.
» Adam-So, Diacre du Coré-
» vêque Papas des Chinois.
» Dans les jours du pere des
» peres Hanajuhnah Catholi-
» que Patriarche.
» Les noms des hommes
» Apoſtoliques qui ſont
» inſcrits ſur les bords de
» la pierre ſont en carac-
» teres Syriaques.

PREMIER RANG.

Aaron.
Pierre.
Job.
Luc.
Matthieu.
Jean.
Sbar Jeſua.
Jeſu-Adad.
Luc.
Conſtance.
Noé.

SECOND RANG.

Atdaſpha.
Jean.
Anuſc.
Marſargis.
Iſaac.
Siméon.
Iſaac.
Joel.

TROISIEME RANG.

Mar-Juhanon Evêque.
Iſaac, Prêtre.
Joel, Prêtre.

(1) De J. C. 780. — (2) C'eſt la ville de Nanquin qui étoit alors la Capitale de la Chine. Les Arabes l'ont connue ſous le nom de Cumdan. — (3) Il étoit Patriarche en 782.

Maher., Prêtre.
George, Prêtre.
Mahada Gunneſph, Prêtre.
Maſchadad, Prêtre.
André, Prêtre.
II. André, Prêtre.
David, Prêtre.
Moïſe, Prêtre.

QUATRIEME RANG.

Iſaac, Prêtre.
Elie, Prêtre.
Moïſe, Prêtre.
Abad-Jéſua.
Siméon, Prêtre.
Gabriel.
Jean.
Siméon.
Iſaac.
Jean.

CINQUIEME RANG.

Jacob, Prêtre.
Marſargis, Prêtre & Corévêque.
Aggée, Prêtre, Archidiacre de la Cité de Cumdan.
Paul, Prêtre.
Siméon, Prêtre.
Adam, Prêtre.
Elie, Prêtre.
Iſaac, Prêtre.
Jean, Prêtre.
II. Jean, Prêtre.
Siméon, Prêtre.

SIXIEME RANG.

Jacob, Prêtre.
Abad-Jéſua, Prêtre.
Jeſu-Adad, Prêtre.
Jacob.
Jean.
Subcholmoran (Louange à Notre Seigneur.)
Mor Joſeph.
Siméon.
Ephrem.
Ananie.
Cyriaque.
Cus.
Amim.

A la tête de chacune des ſix colonnes qui compoſent le monument Chinois, eſt une Explication Chinoiſe de quelqu'un des Myſteres de la Religion Chrétienne. A la tête de la premiere colonne eſt établie l'exiſtence d'un ſeul Dieu en trois perſonnes, Créateur de toutes choſes : on s'y ſert du nom *Eloho*, qui ſignifie Dieu en Syriaque.

La ſeconde & la troiſieme colonne continuent à expliquer la création du Monde, la chûte du premier homme par la ſéduction du Démon, qui y eſt appelé *Sathan*, nom étranger à la langue Chinoiſe.

La quatrieme explique l'avénement de Jeſus-Chriſt par ſon Incarnation, en ces termes : *Donec perſonarum trium una communicavit ſeipſum clariſſimo venerabiliſſimoque Mixio, operiendo, abſcondendoque veram Majeſtatem, ſimul homo prodiit in ſæculum :* Paroles qui marquent clairement la maniere dont les Neſtoriens expliquent le myſtere de l'Incarnation. Il parle de l'Annonciation de l'Ange, de l'apparition de l'Etoile, & de l'adoration des Mages.

La cinquieme colonne, la ſixieme & les ſuivantes, parlent du Sacrement de Baptême & des autres cérémonies de la Religion Chrétienne, comme, qu'ils ſacrifient tournés vers l'orient ; qu'ils font ſept fois par jour des prieres pour les Vivans & pour les Morts ; qu'ils font leur ſacrifice le premier jour de la ſemaine ; qu'ils portent de longues barbes ; qu'ils raſent le haut de leur tête ; qu'ils n'ont point de ſuite d'Eſclaves ; qu'ils n'amaſſent point de richeſſes ; qu'ils font de grandes aumônes ; qu'ils jeûnent, &c. Caracteres qui conviennent aux Chrétiens Syriens d'Orient.

THOPHO, ville fortifiée dans la Judée par Bacchides. 1 *Macc.*

IX, 50. C'eſt la même que *Taphua*. Voyez ci-devant.

THOR, petite ville, & port de mer ſur la Mer Rouge, au pied & au couchant du mont Sinaï, dont elle eſt éloignée d'environ cinquante milles. On montre à une demi-lieue de Thor, un jardin, où il y a douze fontaines & pluſieurs palmiers. On croit que c'eſt cet endroit que l'Ecriture (1) nomme Elim, & où il y avoit douze fontaines & ſoixante & dix palmiers. Les douze fontaines s'y voient encore; mais elles ſont devenues ameres; & au lieu des ſoixante & dix palmiers, on en voit à préſent plus de deux mille. Je ne ſai s'il eſt parlé de Thor dans aucun endroit de l'Ecriture. C'eſt en cet endroit que quelques-uns mettent une montagne de pierres d'aimant, qui attiroit, dit-on, les vaiſſeaux où il y avoit de fer, & leur faiſoit faire naufrage; à quoi l'on remédioit, en les joignant avec des chevilles de bois ſans fer. Quelques Auteurs Arabes attribuent cela à la montagne d'Almandabe, ſur les cotes d'Ethiopie, au commencement de la Mer Rouge du côté du midi. Mais les Modernes n'ont point reconnu cette vertu attractive, ni ſur la côte de Thor, ni au Cap d'Almandabe; & il y a beaucoup d'apparence que tout ce qu'on en dit eſt fabuleux.

THOR, *Al-thor*, ou *Al-tour*. C'eſt le nom que les Arabes donnent au mont Sinaï.

THOSA. Jédihel & Joha fils de Samri, étoient de Thoſa. 1 *Par.* XI, 45. On ne ſait où étoit cette ville de *Thoſa*.

THOU, Roi d'Emath en Syrie, ayant appris que David avoit défait le Roi Adarézer, envoya Joram ſon fils pour lui en faire compliment, & pour lui offrir des vaſes d'or, d'argent & d'airain (2).

THOLA, dixieme Juge d'Iſrael, ſuccéda à Abimélech, & mourut après avoir jugé Iſrael pendant vingt-trois ans; depuis l'an du Monde 2771, juſqu'en 2794, avant Jeſus-Chriſt 1306, avant l'Ere vulgaire 1310. L'Ecriture dit que Thola étoit fils de Phua oncle paternel d'Abimélech, & par conſéquent frere de Gédéon; & cependant Thola étoit de la Tribu d'Iſſachar, & Gédéon de celle de Manaſſé. Pour concilier cela, on dit que Gédéon & Phua pouvoient être freres utérins, nés d'une même mere, qui auroit ſucceſſivement épouſé un homme de la Tribu de Manaſſé, d'où ſeroit ſorti Gédéon, & enſuite un autre de la Tribu d'Iſſachar, qui auroit été pere de Phua. Voyez ſaint Auguſtin, Queſtion XLVII, *in Judic.* & les autres Commentateurs ſur *Judic.* chap. X, ℣. 1. Thola fut enterré à Samir, ville de la montagne d'Ephraïm, où il demeuroit, & eut pour ſucceſſeur Jaïr de Galaad.

THRESOR. Voyez *Tréſor*.

THRONE. Voyez *Trône*.

THUBAL, cinquieme fils de Japhet. L'Ecriture joint ordinairement Thubal & Moſoch; ce qui fait juger qu'ils ont peuplé des pays voiſins les uns des autres. Les Interpretes Chaldéens entendent par Thubal & Moſoch, l'Italie & l'Aſie, ou plutôt l'Auſonie; Joſeph, l'Ibarie & la Cappadoce. Saint Jérôme veut que Thubal marque les Eſpagnols, nommés autrefois Ibériens. Bochart s'étend beaucoup pour montrer que Moſoch & Thubal marquent les Moſques & les Tibaréniens. Voyez les Commentateurs ſur la Géneſe, chap. X, ℣. 2.

(1) *Exod.* XV, 27. (2) 2 *Reg.* VIII, 9, 10, 11. An du Monde 2960, avant J. C. 1040, avant l'Ere vulg. 1044.

THUBAL-CAIN. Voyez *Tubalcaïn*.

THYATIRE, ville que les uns attribuent à la Myſie, & les autres à la Lydie ou à la petite Aſie, parce qu'elle eſt ſur les frontieres de ces trois Provinces. Voici ce que ſaint Jean dans l'Apocalypſe dit à l'Ange de Thyatire (1) : Je ſai quelles ſont vos œuvres, votre foi, votre charité, l'aſſiſtance que vous rendez aux pauvres, votre patience, & que vos dernieres œuvres ont ſurpaſſé les premieres : mais j'ai quelque choſe à vous reprocher, qui eſt que vous ſouffrez que Jézabel, cette femme qui ſe dit Prophéteſſe, enſeigne & ſéduiſe mes ſerviteurs, pour les faire tomber dans la fornication, & leur faire manger de ce qui eſt ſacrifié aux Idoles. Je lui ai donné du temps pour faire pénitence, & elle n'a point voulu ſe repentir de ſa proſtitution. Mais je m'en vais la réduire au lit, & accabler de maux ceux qui commettent l'adultere avec elle, s'ils ne ſont pénitence de leurs mauvaiſes œuvres. Je frapperai de mort ſes enfans, & toutes les Egliſes connoîtront que je ſuis celui qui ſonde les reins & les cœurs ; & je rendrai à chacun de vous ſelon ſes œuvres. Mais je vous dis à vous, & à tous ceux qui ſont à Thyatire, & qui ne ſuivez point cette doctrine, & ne connoiſſez point les profondeurs de Satan, ainſi qu'ils les appellent, que je ne mettrai point de nouvelles charges ſur vous : mais gardez bien ſeulement ce que vous avez juſqu'à ce que je vienne, &c.

Quelques-uns croient que l'Ange de Thyatire, ou l'Evêque de cette Egliſe, à qui ces paroles s'adreſſent, étoit ſaint Carpe, ou ſaint Irénée ; mais le premier eſt très-douteux, & le ſecond n'a aucun fondement. On ne ſait au juſte qui étoit cet Ange de Thyatire. Saint Epiphane (2) dit que quelques hérétiques nioient l'authenticité de l'Apocalypſe, parce que de leur temps, il n'y avoit plus d'Egliſe Chrétienne à Thyatire ; comme ſi c'étoit une preuve qu'auparavant il n'y en avoit point. Quant à Jéſabel, qui ſe diſoit Prophéteſſe, on croit que Jézabel eſt un nom figuré, pour marquer une très-mauvaiſe femme ; mais on ignore qui elle étoit. Pluſieurs Manuſcrits Grecs liſent *votre femme Jézabel*, & quelques anciens Peres ont cru que c'étoit l'épouſe même de l'Evêque de cette ville. D'autres croient que c'étoit les Nicolaïtes, qui corrompoient les mœurs des Fidelles, en les attirant dans leurs héréſies. Mais la plupart jugent avec plus de raiſon, que ſous le nom de Jéſabel, ſaint Jean a voulu marquer quelque femme puiſſante & préſomptueuſe, qui ſéduiſoit les peuples par ſes vaines prophéties.

THYINUM LIGNUM ; en Hébreu, *almugim* ou *algumim*, ſorte de bois d'une beauté extraordinaire. Voyez ce que nous en avons dit ci-devant ſur *Almugim*, & les Commentateurs ſur 3*Reg.* x, 11, 12.

THYRSUS. Nom que les Grecs & les Latins donnent à un javelot, ou lance enveloppée de lierre, que l'on met en main aux ſoldats de Bacchus, ou à ceux qui célebrent les Fêtes de cette Divinité. Ovide les repréſente environnées de pampre de vignes (3) :

Ipſe racemiferis frontem circumdatus uvis,
Pampineis agitat velatam frondibus haſtam.

Il eſt fait mention de *thyrſes*

(1) *Apoc.* II, 18, 19., & *ſeq.* (2) *Epiph. hæreſ.* 51. (3) *Ovid. Metamorph.* III, *v.* 666.

dans les Maccabées (1) : *Propter quod thyrſos, & ramos virides, & palmas, præferebant ei, qui proſperavit mundare locum ſuum.* Mais ces *thyrſes* n'avoient rien de commun avec ceux des Fêtes de Bachus, ſinon la figure, puiſqu'ils étoient deſtinés à célébrer la puiſſance du Dieu d'Iſrael, & à lui rendre graces de la protection qu'il avoit accordée à ſon peuple. Les Juifs les porterent pendant la Fête des Tabernacles ; & ils portent encore à préſent quelque choſe de ſemblable dans leur hoſanna. Ce ſont des branches de ſaules, de myrthe & de palmiers, liées enſemble avec des pommes de citrons ou d'oranges, & qu'ils agitent d'une maniere religieuſe vers les quatre parties du monde. Voyez ci-devant la Fête des *Tabernacles*.

TIARE. On donne ſouvent ce nom au bonnet, ou à la mitre du Grand-Prêtre. Voyez ce que nous avons remarqué ci-devant ſur le nom de *Cidaris*.

TIBARENIENS, peuples voiſins de la Cappadoce, voyez ci-devant *Thubal*.

TIBERE-ALEXANDRE LYSIMAQUE, neveu de Philon le Juif, & fils d'*Alexandre Lyſimaque*, Alabarque ou Chef des Juifs d'Alexandrie, & frere de Philon le Juif. Tibere Alexandre étoit donc Juif d'origine, & même de la race Sacerdotale : mais il quitta la Religion de ſes peres, & ſe fit Païen. Il fut nommé pour ſuccéder à Cuſpius Fadus dans le gouvernement de la Judée (2), l'an 46 de l'Ere vulgaire. Il n'innova rien de la Province, non plus que ſon prédéceſſeur ; & ainſi il la maintint toujours en paix. Il fit crucifier Jacques & Simon, fils de Judas le Galiléen, qui avoit fait ſoulever le peuple quarante ans auparavant. Il gouverna la Judée juſqu'en l'an 88 de Jeſus-Chriſt ou de l'Ere vulgaire, & il eut pour ſucceſſeur Ventidius Cumanus (3). Il fut donné en ôtage aux Parthes, lorſque Corbulon engagea Tiridate à venir à Rome, pour recevoir la couronne de Tibere (4) en l'an 63 de l'Ere vulgaire. Il fut fait Préfet d'Egypte en l'an 66. Il fut le premier qui reconnut Veſpaſien pour Empereur, le premier de Juillet de l'an 69, & fut Lieutenant Général de Tite au ſiege de Jéruſalem (5), en l'an 70. Tite avoit pour lui de grands égards, & Tibere Alexandre étoit comme Chef de ſon Conſeil.

TIBERE. L'Empereur Tibere, fils de Livie femme d'Auguſte, & de Tibere Néron, de la famille Patricienne des Claudes, fut adopté par Auguſte en l'an 4 de Jeſus-Chriſt ou de l'Ere vulgaire, & il lui ſuccéda en l'an 14 de Notre Seigneur, & regna vingt-deux ans ſept mois ſept jours. Nous n'entrons point dans le détail de ce qui regarde ſa vie & ſon gouvernement ; il nous ſuffit de marquer ici ce qui peut avoir rapport à l'Hiſtoire ſacrée, & à l'éclairciſſement de l'Ecriture, qui eſt le principal objet que nous nous ſommes propoſé dans cet Ouvrage. Les Juifs donc demanderent à Tibere en l'an 17 de Jeſus-Chriſt quelques diminutions des Impôts dont ils étoient accablés (6). L'Empereur remit cela à Germanicus, qui devoit partir cette année-là pour aller en Orient. Mais nous ne ſavons point ce que Germanicus ordonna ſur cela.

(1) 2 *Macc.* x, 7. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 20, *c.* 3, *& de Bello, l.* 2, *c.* 19, *p.* 793. (3) *Antiq. l.* 20, *c.* 3, *p.* 694. (4) *Tacit. Annal. l.* 15, *c.* 26, 29. *Dio. l.* 62. (5) *Joſeph. de Bello, l.* 5, *c.* 6, *& lib.* 6, *c.* 24, *p.* 956, *& de vita, p.* 1030. (6) *Tacit. Annal. l.* 11, *c.* 42.

Quelques années après, c'eſt-à-dire, en la dix-neuvieme année de Jeſus-Chriſt, cinquieme & ſixieme de Tibere, le Sénat défendit d'exercer dans Rome les cérémonies Judaïques; il ordonna même, ſelon Tacite, que les Juifs ſortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de Religion dans un certain temps, ſur peine à ceux qui n'obéiroient pas, d'être réduits pour toujours en ſervitude: mais ni Joſeph, ni Suétone ne diſent point qu'on les ait chaſſés de toute l'Italie. Philon (1) attribue cette perſécution aux intrigues de Séjan, qui appréhendoit, dit-il, leur fidélité dans les mauvais deſſeins qu'il formoit. Joſeph (2) dit qu'elle vint de quatre Juifs, qui faiſant profeſſion à Rome d'enſeigner le Judaïſme, perſuaderent à une Dame Romaine nommée Fulvie, d'embraſſer cette Religion, & de leur mettre en main de riches préſens, pour les envoyer, diſoient-ils, au Temple de Jéruſalem; mais en effet pour s'en accommoder eux-mêmes. Tibere en ayant été averti par Saturnin mari de Fulvie, fit chaſſer tous les Juifs de Rome. On en enrôla quatre mille, pour les envoyer en Sardaigne contre des voleurs (3).

Ce fut vers l'an 26 de l'Ere commune, que l'Empereur envoya en Judée Ponce Pilate, pour ſuccéder à Gratus. Pilate y demeura depuis l'an 26, juſqu'en l'an 35. Nous avons parlé de ſon gouvernement ſous ſon article. Voyez *Pilate*. Ce Gouverneur entreprit de conſacrer à Tibere des boucliers d'or (4) dans le palais d'Hérode à Jéruſalem. Les Juifs en furent très-indignés; ils ſupplierent Pilate avec de grandes inſtances d'ôter ces boucliers, ou dumoins de leur permettre de députer à l'Empereur, ou de lui écrire. Ils lui écrivirent en effet, & l'Empereur commanda qu'on les ôtât promptement. Pilate donna encore un nouveau ſujet de mécontentement aux Juifs, en faiſant entrer des troupes Romaines à Jéruſalem avec leurs drapeaux où étoient les armes de l'Empereur (5), mais la conſtance & les prieres des Juifs l'obligerent enfin à faire reporter ces enſeignes à Céſarée.

Quarante ans avant la ruine de Jéruſalem, c'eſt-à-dire, l'an 30 de Jeſus-Chriſt, 16 & 17 de Tibere, les Romains ôterent aux Juifs le pouvoir de vie & de mort (6). Mais l'année ſuivante, 31 de Jeſus-Chriſt, Tibere ordonna au Gouverneur de ne rien innover touchant les coutumes des Juifs, & de ne faire aucun tort à leurs perſonnes. Jeſus-Chriſt étant mort l'an 33 de l'Ere vulgaire, Pilate écrivit, dit-on, à Tibere, & lui envoya la relation de ſa mort, & des prodiges qui l'avoient ſuivie (7). Ainſi l'Empereur apprit les preuves que Jeſus-Chriſt avoit données de ſa Divinité. Il en écrivit au Sénat, d'une maniere qui témoignoit aſſez qu'il ſouhaitoit qu'on décernât des honneurs divins à Jeſus-Chriſt: mais le Sénat refuſa d'admettre le culte du Sauveur, ſoit pour maintenir ſon autorité, empêchant que d'autres n'adoraſſent un Dieu ſans ſa permiſſion, & prétendant que nulle Divinité ne devoit être reconnue qu'avec ſon agrément. Tibere ne laiſſa pas de continuer à témoigner de l'inclination pour les Chrétiens, &

(1) *Philo Legat. p.* 1014, 1015. (2) *Joſeph. Antiq. l.* XIII, *c.* 5, *p.* 623. (3) *Sueton. in Tiber. c.* XXXVI. (4) *Philo Legat. p.* 1033. (5) *Joſeph. Antiq. lib.* XVIII, *c.* 4. (6) *Joan.* XVIII, 32. *Judæi apud Caſaub. exerc.* 15, 71. *Phil. Legat. p.* 1015. (7) *Euſeb. l.* II, *c.* 2, *hiſt. Eccl. Tertull. Apologet. c.* V.

menaça même de mort ceux qui les accuſeroient, & leur feroient de la peine. En effet nous ne voyons point que ſous ce Prince on ait perſécuté l'Egliſe. Il mourut au mois de Mars de l'an 37 de Jeſus-Chriſt.

TIBERIADE, ville célebre de Galilée, ſituée à l'extrémité méridionale, & ſur le bord occidental du Lac de génézareth, autrement nommé *Mer de Tibériade*. On croit que ſon nom ancien étoit *Cinnereth*, ou *Chammath*, ou *Emath*, ou *Raccat*, ou *Recchath* : mais M. Reland (1) montre aſſez bien que cela eſt fort douteux, & n'eſt fondé que ſur ce que *la Mer de Cinnereth* fut depuis nommée *Mer de Tibériade*. Ce qui ne prouve point du tout que Cinnereth & Tibériade ſoient la même choſe. De plus il remarque que le lot de Nephtali ne commençoit du côté du midi qu'à Capharnaüm (2), qui eſt plus ſeptentrionale que Tibériade ; & toutefois Cinnereth, Hémath & Reccath ſont du lot de Nephtali. (3) Tibériade n'en peut donc pas être, puiſqu'on ſait qu'elle étoit tout au midi du Lac de Tibériade.

Joſeph (4) nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibere, par le Roi Hérode Agrippa. Il y avoit aſſez près de là des bains d'eau chaude, & elle étoit ſituée dans un lieu où il y avoit quantité de tombeaux & de corps morts (5) ; ce qui étoit tout-à-fait contraire aux uſages des Juifs. Tibériade étoit à trente ſtades d'Hippos, à ſoixante de Gadare, à cent vingt de Scythopolis (6), & à trente de Tarichée (7).

Hérode qui avoit bâti cette ville, la combla de bienfaits : ſa ſituation avantageuſe la rendit bientôt une ville conſidérable ; elle devint la Métropole de toute la Galilée. Agrippa, obligé de quitter Rome, s'y retira avec Hérode ſon oncle. L'Empereur Claude la lui donna dans la ſuite ; c'eſt pourquoi elle porte le nom de *Claudia Tiberias* dans les médailles. Joſeph s'en empara pendant la guerre des Juifs, & elle chargea de coups l'Officier qui venoit lui offrir la paix de la part des Romains. Veſpaſien vouloit faire paſſer au fil de l'épée tous ſes habitans. Mais Agrippa à qui elle appartenoit, obtint qu'il ſe contenta d'abattre une partie de ſes murailles. Tibériade étoit remplie de Pêcheurs & de Matelots ; d'où vient qu'on voit une barque ſur le revers de quelques Médailles qui furent frappées dans cette ville. Dans une autre Médaille qui fut frappée ſous Trajan, on voit la Déeſſe Santé ceinte d'un Serpent, & aſſiſe ſur une montagne d'où ſort une grande abondance d'eaux, pour montrer que Tibériade étoit célebre par ſes bains d'eaux chaudes, dont les malades tiroient de grands ſecours pour leur ſanté.

Ce fut dans cette ville que ſe raſſemblerent, après la ruine de Jéruſalem par les Romains, quelques Juifs & quelques-uns de leurs plus Savans Sacrificateurs, & y jetterent les fondemens d'une Académie qui devint célebre par la compoſition de la *Miſne*, par le célebre ouvrage des Maſſorethes, Auteurs des points voyelles, & par la réputation des Docteurs qui y tinrent leurs écoles ; c'eſt dans la

(1) *Reland. t.* 2, *p.* 1037. (2) S. Matth. IV, 13, dit que Capharnaüm étoit aux confins de Zabulon & de Nephtali. Et Joſué XIX, 34, dit que Nephtali paſſe dans Zabulon du côté du midi. (3) *Joſue* XIX, 35. (4) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 3, *& de Bello, l.* 2, *c.* 8. An de J. C. 17, de Tibere 3, 4. (5) *Antiq. l.* 18, *c.* 3. (6) *Idem. l. de vita ſua, p.* 1025. (7) *Ibidem p.* 1010.

même ville que réſidoit le Patriarche de toute leur Nation.

Saint Epiphane (1), remarque que le Comte Joſeph découvrit du temps du grand Conſtantin dans les Archives, ou dans le tréſor de Tibériade, l'Evangile de ſaint Jean, & les Actes des Apôtres traduits en Hébreu; & qu'avant ce temps, il n'étoit permis à aucun Chrétien de demeurer à Tibériade, ni à Capharnaüm, ni à Nazareth, ni à Diocéſarée; & que le Comte Joſeph ayant obtenu de Conſtantin la permiſſion d'y bâtir une Egliſe au nom de Jeſus-Chriſt, il ſe ſervit d'un grand Temple nommé *Adrianeum*, qui n'avoit jamais été achevé, ni conſacré. Il le fit achever & conſacrer pour l'uſage des Chrétiens. Lampride (2) nous apprend que les Empereurs Alexandre Sévere & Adrien avoient eu deſſein de mettre Jeſus-Chriſt au rang des Dieux, & de lui conſacrer des Temples: D'où vient qu'encore aujourd'hui, dit cet Auteur, on voit dans toutes les villes des Temples ſans ſtatues, que pour cette raiſon on appelle *des Adriens*.

LAC DE TIBÉRIADE, ETANG DE TIBÉRIADE, MER DE TIBÉRIADE. C'eſt la même que le *Lac de Généſar* ou *Généſareth*, ou *la Mer de Cinnereth* ou *de Cennereth*, ou ſimplement *la Mer de Galilée*. Voyez ci-devant *Cennereth*.

TICHON. Ezéchiel (3) parle de la maiſon de Tichon, ou de *Beth-tichon*, qui eſt ſur les confins de l'Auranite. On n'en ſait pas la ſituation: mais elle ne devoit pas être loin de Damas, ni de la Trachonite. Pline (4) parle des *Betha-cines*.

TIGRE, fleuve célebre, qui prend ſa ſource dans l'Arménie, & qui ſe dégorge dans le Golfe Perſique. Moïſe l'appelle (5) *Chidkel*. Les Anciens le nommoient *Diglito*; & encore aujourd'hui il eſt appelé *Tegil*, ou *Tigil*. Joſeph, le Paraphraſte Chaldéen, les Traducteurs Arabes & Perſans le nomment *Diglat*. Pline (6) dit qu'à ſa ſource, & tandis qu'il coule plus doucement, on l'appelle *Diglito*; mais qu'étant devenu plus rapide, on lui donne le nom de *Tigris*, qui dans la Langue des Medes, ſignifie *une fleche*. Il ajoute qu'il prend ſa ſource dans la Grande Arménie, au milieu d'une campagne, nommée Elégoſine. Il entre dans le Lac Aréthuſe, & paſſe au travers ſans y mêler ſes eaux. Après cela il rencontre le mont Taurus, rentre dans la terre, paſſe ſous la montagne, & va reparoître de l'autre côté. La caverne où il entre, s'appelle Zoroanda; & une preuve que c'eſt lui-même, & que ce n'eſt pas un nouveau fleuve qui ſort au-delà de la montagne, c'eſt qu'il rend à ſa ſortie, ce qu'on y avoit jeté à l'entrée de la caverne. Ainſi parle Pline. Ptolémée met auſſi la ſource du Tigre au milieu de l'Arménie, au trente-neuvieme degré de latitude, & un tiers.

Mais Strabon (7) ſemble avoir pris pour la ſource du Tigre, ſa ſortie du mont Taurus, puiſqu'il la met hors de l'Arménie, & qu'il dit qu'il naît au midi du mont Niphate, qui fait partie du mont Taurus. Le Tigre à l'orient, & l'Euphrate au couchant, bordent la Méſopotamie, qui eſt entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du ſeptentrion au

(1) *Epiph. l.* 1, *adverſ. hæreſ. p.* 127, 128. (2) *Lamprid. in Severo.* (3) *Ezech.* XLVII, 16. (4) *Plin. l.* 5, *c.* 23. D'autres liſent *Bætarreni*, au lieu de *Bætaceni*. (5) *Geneſ.* II, 14. חדקל *Chidkel.* (6) *Plin. l.* 6, *c.* 27. (7) *Strab. l.* XI, *p.* 359.

midi, ces deux fameux fleuves ſe dégorgent dans le Golfe Perſique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun : mais autrefois ils y tomboient ſéparément, comme Pline l'a remarqué (1) ; & on voyoit encore de ſon temps les veſtiges de leurs anciens canaux. Le Tigre avoit ſa ſource dans le pays d'Eden (2), & c'étoit un des quatre fleuves qui ſortoient du Paradis terreſtre. Le Tigre ſe déborde au commencement du printemps (3), à cauſe de la fonte des neiges des montagnes d'Arménie.

TIGRE. Cet animal farouche a la figure d'un Chat, avec des griffes, mais il eſt plus grand. Oppien dit qu'il eſt le plus beau des animaux à quatre pieds, comme le Paon eſt le plus beau des oiſeaux. Il eſt ſi vîte & ſi prompt, que les Poëtes ont dit qu'il étoit conçu des vents : la Fable donne des Tigres à Bacchus pour tirer ſon char, comme pour marquer que le vin dompte les hommes les plus fiers & les plus féroces. Dans la Cour du Mogol on fait des combats d'hommes contre des Tigres.

Il n'eſt parlé du Tigre qu'une ſeule fois dans le Texte latin de l'Ecriture : *Le Tigre eſt mort, parce qu'il n'a point trouvé à manger*, dit Job (4). L'Hébreu *Laïs* qu'on a traduit par *un Tigre*, ſignifie plutôt un *vieux Lion*. Il eſt certain que le Tigre eſt une eſpece de Lion ; & qu'à l'exception des taches dont la peau du Tigre eſt marquée, ces animaux ſont aſſez ſemblables en tout le reſte (5). La peau du Tigre eſt variée par de longues bandes, au lieu que celle du Panthere eſt tachetée, & marquée de taches rondes. On peut voir Bochart, *de Animal. ſacr. p.* 1, *l.* 3, *c.* 8, *p.* 792, *& ſeq.*

TIMÉE, pere de l'aveugle que Jeſus-Chriſt guérit à Jéricho, & qui eſt nommé dans l'Evangile *Bar Timée*, ou fils de *Timée*. *Marc.* x, 46.

TIMON, un des ſept premiers Diacres choiſis par les Apôtres. *Act.* v, 5. On n'en ſait rien de particulier. Les Grecs honorent quatre des premiers Diacres le 28 de Juillet. Ils diſent en particulier de ſaint Timon, qu'ayant été fait Evêque de Boſtres en Arabie, il fut brûlé par le commandement des impies. Les Latins mettent la mort de ſaint Timon à Corinthe au 19 d'Avril. Ils diſent qu'ayant prêché quelque temps à Bérée, il vint à Corinthe, où les Juifs & les Païens le jetterent au feu ; & voyant qu'il en étoit ſorti miraculeuſement, ils l'attacherent à une croix. Dorothée le fait Evêque tantôt de Boſtres, & tantôt de Tyr & de Sidon. Voyez Bollandus au 19 Avril.

I. TIMOTHÉE, Général d'une armée du Roi Antiochus Epiphanes, avec Bacchide, autre Général du même Prince, fut vaincu deux fois par Judas Maccabée. La premiere, en l'an du Monde 3840, peu de temps après la purification & la nouvelle dédicace du Temple, Judas lui ayant tué plus de vingt mille hommes (6), & ayant pris ſur lui un grand butin. Il le battit encore la même année au-delà du Jourdain (7), lui livra pluſieurs combats, où Timothée eut toujours du déſavantage. Il fut tué peu de temps après (8) avec Chéréas ſon frere, à Gazara, où il s'étoit enfui après la perte d'une

(1) *Plin. l.* 6, *c.* 27 & 28. (2) *Geneſ.* 11, 14. [3] *Eccli.* XXIV, 35. (4) *Job.* IV, 11 וְלַיִשׁ *Laiſeh.* (5) *Varro de Lingua Lat. l.* 4. *Tigris eſt ut leo varius. Vide & Oppian. Cyneget.* (6) 2 *Macc.* XII, 30. (7) 1 *Macc.* V, 6, 7. (8) 2 *Macc.* X, 37.

grande bataille, où Judas lui avoit tué vingt mille six cents hommes, & six cents chevaux.

II. TIMOTHÉE, Général des troupes du Roi Antiochus Epiphanes, & Gouverneur des pays de delà le Jourdain, fort différent de Timothée dont on vient de parler. Il assembla une puissante armée au-delà du Jourdain (1) en l'an 3841, mais il fut vaincu par Judas Maccabée, & par Jonathas son frere. Dès que les gens de Timothée eurent apperçu la premiere troupe de l'armée des Juifs, ils lâcherent le pied, & s'enfuirent. Judas en tua ce jour-là huit mille. Timothée s'étoit retiré dans un autre lieu, & avoit encore six-vingt mille hommes de pied, & deux mille cinq cents chevaux. Judas le suivit, n'ayant que six mille hommes avec lui. Dès qu'il parut, l'armée de Timothée fut saisie de frayeur, & prit la fuite. Judas la poursuivit, & en tua trente mille. Timothée étant tombé entre les mains de Dosithée & de Sosipatre, les conjura avec instance de lui sauver la vie, promettant de rendre la liberté à plusieurs Juifs qu'il tenoit captifs; & leur ayant donné sa parole qu'il leur rendroit les prisonniers, ils le laisserent aller sans lui faire aucun mal. Depuis ce temps, nous ne savons ce qu'il devint. Voyez le détail de ces guerres dans le second Livre des Maccabées, Chapitre XII, ℣. 1, 2 & suivans, jusqu'au ℣. 26, & le premier des Maccabées, Chap. V, ℣. 11, 12 & suivans, & ℣. 24, 25... jusqu'au ℣. 44. Tout cela arriva l'an du Monde 3841, avant Jesus-Christ 159, avant l'Ere vulgaire 163.

III. TIMOTHÉE, Disciple de saint Paul, étoit de Derbes, ou plutôt de Lystres, toutes deux villes de Lycaonie (2). Son pere étoit Gentil; mais sa mere étoit Juive. Elle s'appeloit Eunice, & son aïeule avoit nom Laïde. On les remarque, à cause que saint Paul loue leur piété, & la bonne éducation qu'elles avoient donnée à saint Timothée (3). Lorsque saint Paul vint à Derbes & à Lystres, vers l'an de Jesus-Christ 51, ou 52, les Freres rendirent un témoignage très-avantageux au mérite de Timothée, & l'Apôtre voulut qu'il le suivît; & il le circoncit à Lystres, avant que de le prendre en sa compagnie (4). Timothée se mit à travailler avec lui pour l'Evangile, & il lui rendit de très-importans services dans tout le cours de sa prédication. On ne sait quand il fut fait Evêque; mais on croit qu'il reçut de très-bonne heure l'imposition des mains de l'Apôtre même, & cela ensuite d'une prophétie, & un ordre particulier du Saint-Esprit (5). Saint Paul l'appelle non-seulement son très-cher fils, mais aussi son frere, le compagnon de ses travaux, un homme de Dieu. Il assuroit qu'il n'y avoit personne qui fût plus uni avec lui d'esprit & de cœur que Timothée.

Ce saint Disciple accompagna saint Paul en Macédoine, à Philippes, à Thessalonique, à Bérée (6); & l'Apôtre ayant quitté Bérée, y laissa Timothée & Silas, pour y fortifier les Fidelles. Etant arrivé à Athenes, il manda à Timothée de l'y venir trouver (7). Lorsqu'il y fut venu, & qu'il lui eut rendu compte de l'état des Eglises de Macédoine, saint Paul

(1) 1 *Macc.* V, 11, 12, *&* 2 *Macc.* XII, 20, 21, *& seq.* = (2) *Vide Act.* XVI, 1; XIV, 6. = (3) 2 *Timoth.* I, 5, *&* III, 15. = (4) *Act.* XVI, 3. = (5) 1 *Timot.* IV, 14. 2 *Timot.* I, 6. = (6) *Act.* XVII, 14, 15, 16, *&c.* = (7) An de J. C. 52.

le renvoya à Theſſalonique, d'où il revint enſuite avec Silas, le trouver à Corinthe (1). Il y demeura avec lui; & l'Apôtre le nomme avec Silas, à la tête des deux Epîtres qu'il écrivit en ce temps-là aux Theſſaloniciens.

Quelques années après (2), ſaint Paul envoya en Macédoine Timothée & Eraſte (3), & donna auſſi ordre à Timothée d'aller à Corinthe (4), pour entretenir dans l'eſprit des Corinthiens les vérités qu'il leur avoit appriſes; & quelque temps après, écrivant aux mêmes Corinthiens (5), il leur recommande d'avoir ſoin que Timothée ſoit chez eux en aſſurance, & de le reconduire en paix. Après cela Timothée retourna en Aſie trouver ſaint Paul, qui l'attendoit. Ils paſſerent enſemble en Macédoine, & l'Apôtre met le nom de Timothée avec le ſien, à la tête de la ſeconde Epître aux Corinthiens, qu'il leur écrivit de Macédoine vers le milieu de l'an 57 de Jeſus-Chriſt, & il fait ſes recommandations aux Romains (6), dans la Lettre qu'il leur envoya de Corinthe la même année.

Quoiqu'on ne voie pas par les Actes, que Timothée ait été avec ſaint Paul pendant les deux années qu'il fut priſonnier à Céſarée, ni durant tout ſon voyage de Rome; toutefois comme Timothée avoit fait avec lui le voyage de Jéruſalem (7), où il fut arrêté, il y a apparence qu'il le ſuivit à Céſarée, & à Rome; & il eſt certain qu'il étoit dans cette derniere ville, lorſque l'Apôtre écrivit aux Philippiens, aux Coloſſiens & à Philémon, puiſqu'il eſt nommé conjointement avec lui dans le titre de ces trois Lettres, écrites en 60, 61, & 62. Et l'année ſuivante, ſaint Paul écrivant aux Hébreux (8), leur dit que Timothée eſt ſorti de priſon: mais il ne nous apprend aucune circonſtance de l'empriſonnement, ni de la délivrance de ce Diſciple.

Saint Paul revenant de Rome en 64, laiſſa Timothée à Epheſe (9), pour avoir ſoin de cette Egliſe, dont il a été le premier Evêque, ainſi que le reconnoît le Concile de Calcédoine (10). Saint Paul lui écrivit de Macédoine la premiere des deux Lettres qui lui ſont adreſſées. Il lui recommande de modérer ſes auſtérités, & de boire un peu de vin (11), à cauſe de la foibleſſe de ſon eſtomac, & de ſes infirmités fréquentes. Et lorſque l'Apôtre fut arrivé à Rome en l'an 65, & déjà fort près de ſa mort, il lui adreſſa ſa ſeconde Lettre, qui eſt toute pleine de marques de ſa tendreſſe pour ce cher Diſciple, & que l'on conſidere avec raiſon comme le teſtament de ſaint Paul. Il le prie de le venir trouver à Rome avant l'hiver, & de lui apporter diverſes choſes qu'il avoit laiſſées à Troade (12). Si Timothée alla à Rome, comme il y a quelque apparence, il y fut témoin, l'année 66 de Jeſus-Chriſt, du martyre de cet Apôtre.

Il revint à Epheſe apparemment l'an 67, & continua de gouverner cette Egliſe en qualité d'Evêque; car S. Jean l'Evangéliſte, qui y étoit dans le même temps, avoit ſoin des Egliſes de toute l'Aſie, par

(1) *Act.* XVI, 15. (2) Sur la fin de l'an 56 de l'Ere vulg. (3) *Act.* XIX, 21, 22. (4) 1 *Cor.* IV, 17. (5) 1 *Cor.* XVI, 10, 11. (6) *Rom.* XVI, 21. (7) *Vide Act.* XX, 4. (8) *Hebr.* XIII, 23. An de l'Ere vulg. 64. (9) 1 *Timot.* I, 3, 4; II, 1, 8, 9; III, 1, 8; V, 17, 20. (10) *Chalcedon. Concil. t.* 4, *p.* 699, *c. Vide & Conſtit. Apoſt. l.* 7, *c.* 46. (11) 1 *Timoth.* V, 23. Vers l'an 64 ou 65. (12) 2 *Timoth.* IV, 10, 11, 12, 13.

ıne autorité ſupérieure à celle des Evêques. Les Actes de ſaint Timothée, dont Photius nous a conſervé l'abrégé (1), portent que le 22 Janvier (de l'an 97,) les Païens d'Epheſe faiſant une grande Fête, dans laquelle ils portoient les images de leurs Dieux, étant maſqués & armés de groſſes maſſues, Saint Thimothée ſe jeta au milieu d'eux, pour empêcher cette ſuperſtition; mais ils le tuerent à coups de pierres & de maſſues. Ses Diſciples l'ayant retiré de là, le porterent ſur une montagne voiſine de la ville, où il fut enterré. Les Grecs, Uſuard, & quelques autres Latins marquent ſa Fête le même jour 22 de Janvier: mais Bede, Raban, Adon & les autres, la mettent au 24 du même mois. Les anciens Martyrologes, qui portoient le nom de ſaint Jérôme, en font mémoire le 27 de Septembre.

S'il n'eſt mort qu'en l'an 97, on ne peut gueres douter qu'il ne ſoit l'Ange de l'Egliſe d'Epheſe, à qui ſaint Jean écrit dans l'Apocalypſe (2); quoique les reproches que lui fait le Saint-Eſprit d'avoir abandonné ſa premiere charité, ne paroiſſent pas convenir à un auſſi ſaint homme que Timothée. Voici ce qu'il lui dit: *Je ſai quelles ſont vos œuvres, votre travail & votre patience; que vous ne pouvez ſouffrir les méchans, & qu'ayant éprouvé ceux qui ſe diſent Apôtres, & ne le ſont point, vous les avez trouvé menteurs: Que vous êtes patient, que vous avez ſouffert pour mon nom, & que vous ne vous êtes point découragé. Mais j'ai un reproche à vous faire, qui eſt que vous vous êtes relâché de votre premiere charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchu, & faites-en pénitence; ſinon je viendrai à vous, & j'ôterai votre chandelier de ſa place.* La plupart des Interpretes croient que ces reproches regardent moins la perſonne de ſaint Timothée, que celle de quelque membre de ſon Egliſe, dont la ferveur s'étoit rallentie: mais d'autres ſont perſuadés qu'on peut les attribuer même à ſaint Timothée, lequel fut bien réparer par le martyre qu'il ſouffrit, le reproche que le Saint-Eſprit lui fait en cet endroit. On ne doit pas croire que les Saints ſoient impeccables, & que leur ferveur ne ſouffre jamais de diminution. On croit que Timothée eut pour ſucceſſeur ſaint Onéſime.

TISRI, *Tiſri*, premier mois Hébreu de l'année civile, & ſeptieme de l'année Eccléſiaſtique ou ſacrée. Les Hébreux le nomment (3) *Roſch haſchana*, c'eſt-à-dire, *le commencement de l'année*. Il répond à la Lune de Septembre. On célébroit au premier jour de ce mois la Fête des Trompettes, parce qu'on y annonçoit le commencement de l'année par le ſon de ces inſtrumens. Ce jour-là on s'abſtenoit de toute œuvre ſervile, & on offroit en ſacrifice un veau, un bélier, & ſept agneaux (4).

On croit que Joſué mourut le premier jour de Tiſri. Les années Sabbatiques & du Jubilé commençoient le même jour.

Troiſieme jour, jeûne pour la mort de Godolias fils d'Ahichan, qui fut tué à Maſpha. 4 *Reg.* XXV, 25. *Jerem.* XLI, 2.

Cinquieme jour, jeûne pour la mort de vingt des principaux Docteurs Juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

---

(1) *Phot. Cod.* 254. Voyez les Bolland. 24 Janvier. M. de Tillem. t. 2, p. 161 & 564. (2) *Apoc.* II. 1, 2, 3. *&c.* (3) תשרי *Tiſri.* ראש השנה *Roſch-Haſchana. Initium*, ou *caput anni.* (4) *Levit.* XXIII, 24, & *Num.* XXIX, 1.

Huitieme

Huitieme jour. La Dédicace du Temple de Salomon qui commença ce jour-là, & dura quatorze jours, juſqu'au 22 du mois. 3 *Reg.* VIII, 35, & 2 *Par.* VII, 9, 10.

Dixieme jour. Fête de l'Expiation ſolemnelle. *Levit.* XVI, 29, XXIII, 29. Voyez *Expiation.*

Quinzieme de Tiſri. Fête des Tabernacles. Elle duroit ſept jours. *Levit.* XXIII, 34 & ſuiv. Voyez *Tabernacles.*

Vingt-troiſieme jour. Les Juifs font la Fête qu'ils appellent *la réjouiſſance de la Loi.* Ils rendent grace à Dieu de la leur avoir donnée. Ils liſent le teſtament & l'hiſtoire de la mort de Moïſe, qui ſe trouve au Deutéronome, Chap. XXXIII, XXXIV.

On peut voir à la fin de ce Dictionnaire *l'ancien Calendrier des Juifs.*

TITANS. Géans fameux dans l'Hiſtoire, ou plutôt dans la Fable, qu'on fait fils du ciel & de la terre, & qu'on dit avoir employé leurs forces pour tâcher de détrôner Jupiter. Ce nom de *Titan* ne ſe trouve qu'une ſeule fois dans le Texte Latin de l'Ecriture. Judith dans ſon Cantique, dit (1) qu'Holofernes n'a pas été tué par la main des jeunes hommes pleins de vigueur, ni *par les enfans de Titan*, c'eſt-à-dire, par les Géans. Les Septante ont rendu *la vallée des Réphaïm*, 2 *Reg.* V, 18, par *la vallée des Titans.*

Apollodore ne compte que ſix Titans, ſavoir, l'Océan, Cœur, Hypérion, Crius, Japhet, & Saturne; Hygin les nomme Briarée, Gyges, Stéropès, Atlas, l'Hypérion, & Ptolus. Héſiode raconte que Cœlus avoit eu de la terre les Cyclopes, ſavoir, Harpés, Stéropès, & Brontés, & les avoit enchaînés & enfermés dans le noir Tartare. La terre leur mere indignée de ce traitement, ſouleva les Titans contre ſon mari leur pere. Tous, à la réſerve de l'Océan, lui firent la guerre, & le détrônerent. Ils mirent Saturne leur frere en ſa place. Il n'en uſa pas mieux que le Ciel; il les mit dans les fers, & les jeta dans le Tartare.

Jupiter dans la ſuite traita Saturne, comme Saturne avoit traité le Ciel. Il tira des fers les trois Titans à cent mains & à cinquante têtes, que Saturne y avoit jetés, & ces trois Géans Cottus, Briaréus & Gyges, lui aiderent beaucoup dans la guerre que lui firent les Titans. Cette guerre dura dix ans; mais enfin les Titans furent vaincus, Jupiter demeura Maître du Ciel, & plongea les Titans dans les Enfers, & les accabla du poids des montagnes qu'il mit ſur eux. Voyez la Théogonie d'Héſiode.

On ne peut guere douter que cette fable n'ait pour fondement quelque ancienne hiſtoire. On trouve dans le nom des Titans *Japhet*, *Gyges*, ou *Gog*, *Cottus*, ou *Chut* ou *Chus*, fils de Cham. Le nom de *Titan* peut venir de *Dodanim* fils de Japhet. La guerre des Géans contre le Ciel, peut marquer les crimes des premiers hommes d'avant le Déluge, de ces anciens & fameux Géans dont parle Moïſe, & qui avoient corrompu toutes leurs voies, qui avoient, pour ainſi dire, déclaré la guerre à Dieu même, & qui furent punis de leur révolte par les eaux du Déluge qui les noyerent tous. Job nous les repréſente qui gémiſſent ſous les eaux; les Prophetes nous les décrivent relégués & enfermés au plus profond de l'abîme, dans des cachots ténébreux. Les guerres des Géans con-

(1) *Judith.* XVI, 8.

tre le Peuple de Dieu ſont connues dans Moïſe, dans Joſué, dans les Livres des Rois. Il y en avoit encore dans la Paleſtine au temps de David, & leur exiſtence dans preſque tous les pays du monde eſt bien prouvée par toutes les hiſtoires. Les anciens Grecs & les Phéniciens ont défiguré toutes les anciennes hiſtoires par les fictions qu'ils y ont mêlées; les Poëtes ont encore enchéri ſur cela par les embelliſſemens de la poéſie.

Le P. Pezron (1) a prétendu que les Titans ſont les anciens Celtes ou Gaulois; que ce ſont les Gomarim deſcendus de Gomer fils de Japhet (2). Ils furent premierement appelés *Saques*, puis prirent le nom de Titans. Ils entrerent d'abord dans l'Arménie, puis dans la Cappadoce, & enſuite dans la Phrygie. Le premier de leurs Princes fut *Acmon*, le ſecond fut *Urane*, Prince belliqueux, qui porta ſes conquêtes depuis la petite Aſie, juſqu'aux Eſpagnes. Le troiſieme fut Saturne, ou Crone; le quatrieme fut Jupiter. Ce fut le premier des Titans, qui oſa prendre le diadême, & donna la forme à l'Empire des Titans. Son fils *Tenſut*, autrement Mercure, eſt celui qui après ſon oncle *Dis*, autrement Pluton, établit les Titans dans les Provinces de l'Europe, & ſurtout dans les Gaules; c'eſt lui qui les poliça, & leur donna des lois. L'Empire des Titans a duré environ trois cents ans, ſoit dans la petite Aſie, dans la Grece, dans l'Italie, ou dans le reſte de l'Europe. Il fixe le commencement de cette Monarchie vers le temps du Patriarche Tharé. Il dérive le nom de *Titans* du Celtique *tit*, la terre, & *den*, un homme, comme qui diroit des enfans de la terre. Ce ſyſtême que l'on peut voir dans l'Auteur, ſouffre d'aſſez grandes difficultés; mais nous n'entreprenons pas une diſſertation.

I. TITE, fils & ſucceſſeur de l'Empereur Veſpaſien, frere & prédéceſſeur de l'Empereur Domitien, fut un des meilleurs Princes qu'ait eu l'Empire Romain, libéral, généreux, clément, ſage, vaillant. Il croyoit avoir perdu la journée, lorſqu'il l'avoit paſſée ſans rendre ſervice à quelqu'un. Il fut ſurnommé l'Amour & les Délices du genre humain. Il n'entre dans le deſſein de ce Dictionnaire qu'en tant que la Providence l'a employé à détruire la ville & le Temple de Jéruſalem, & par-là à accomplir les menaces que le Fils de Dieu avoit faites contre cette Ville meurtriere des Prophetes, & de Jeſus-Chriſt (3).

Veſpaſien étoit en Achaïe avec Néron, lorſque cet Empereur le nomma pour avoir la conduite de la guerre des Juifs, en l'an 66 de l'Ere vulgaire. Il n'arriva en Judée que l'année ſuivante, & commença à former ſon armée en l'an 67. Tite ſon fils qu'il avoit choiſi pour l'un de ſes Lieutenans, le vint joindre à Ptolémaïde (4), avec deux Légions qu'il lui amenoit d'Alexandrie. Ils commencerent donc la guerre par la Galilée, voulant donner à ceux de Jéruſalem le temps de ſe reconnoître. Tite donna dans cette guerre diverſes marques de ſa valeur; & Veſpaſien ſon pere ayant été reconnu Empereur en l'an 69, & étant obligé de s'en aller en Italie, Tite ſon fils demeura ſeul chargé du ſoin de la guerre des Juifs. Il aſſiégea Jéruſalem au commencement d'Avril de l'an 70 de l'Ere

(1) Pezron, Antiquité de la Langue des Celtes. (2) *Geneſ.* x, 2. (3) *Matth.* xxiv, 1, 2, 3, *&c.* (4) *Joſeph. de Bello, l.* 3, *c.* 5, *p.* 834, *c*, *f. Sueton. in Veſpaſ. c.* 4.

vulgaire. La premiere muraille fut emportée le 28 d'Avril, la ſeconde, le 3, & encore le 7 de Mai. La tour Antonia fut forcée le 5 de Juillet. Le ſacrifice perpétuel fut interrompu, & ceſſa entierement le 7 ou 10 du même mois. Le Temple fut brûlé malgré Tite le 10 d'Août. Les Romains forcerent la troiſieme muraille de la Ville le 7 de Septembre, & Tite y entra le lendemain 8.

Après cela Tite fit raſer le Temple & toute la Ville, à la réſerve des trois tours Hippique, Phazaele & Mariamne, avec la muraille qui environnoit la partie occidentale de la Ville (1). Les Juifs tiennent par tradition (2), qu'il fit paſſer la charrue ſur la Ville, ou au moins ſur le Temple; ce qui étoit une marque de la derniere déſolation: mais on croit que cela arriva plutôt ſous Adrien. Ainſi fut vérifiée la prédiction de Jeſus-Chriſt, qui avoit dit que les ennemis ne laiſſeroient pas pierre ſur pierre dans ces édifices du Temple que les Apôtres admiroient (3). Tite laiſſa à Jéruſalem la dixieme légion ſous le commandement de Terentius Ruſus, & comme l'hiver qui étoit proche, ne lui permettoit pas de s'embarquer pour aller trouver ſon pere à Rome, il alla viſiter diverſes villes de Syrie, où il fit ſouvent repréſenter des jeux, aux dépens des Juifs, dont le carnage faiſoit toujours une partie de ces divertiſſemens (4).

Il demeura quelque temps à Béryte, & alla enfin à Antioche au commencement de l'an 71 de l'Ere vulgaire. De là il alla à Zeugma, ſur l'Euphrate, où il conféra avec les Ambaſſadeurs de Vologeſe Roi des Parthes. Il revint enſuite à Antioche, où il ne voulut point toucher aux privileges des Juifs, ni les chaſſer de cette ville, comme les bourgeois d'Antioche l'avoient demandé avec inſtance (5). Il repaſſa à Jéruſalem, pour ſe rendre en Egypte, & il ne put retenir ſes larmes, en voyant l'état où cette ville étoit réduite; & il fit des imprécations contre ceux qui l'avoient forcé à en venir à cette extrêmité, contre ſon inclination (6). D'Alexandrie il vint à Rome par mer, où il triompha des Juifs avec ſon pere Veſpaſien. Parmi les dépouilles, on remarqua la table d'or & le chandelier d'or à ſept branches, avec le rouleau de la Loi des Juifs, qui furent portés en triomphe (7). Le Livre de la Loi fut conſervé dans le palais, avec les tentures de pourpre qui avoient ſervi au Temple; les vaſes d'or furent mis dans le Temple que Veſpaſien fit bâtir ſous le nom de la Paix (8).

Veſpaſien étant mort l'an 79 de l'Ere vulgaire, Tite lui ſuccéda, & gouverna l'Empire pendant deux ans, deux mois, vingt jours. Son frere Domitien lui ſuccéda.

II. TITE, ſurnommé *le Juſte*, natif de Corinthe, hôte de ſaint Paul dans cette ville-là. On lit dans les Actes (9), que ſaint Paul étant ſorti de la maiſon d'Aquila, où il logeoit auparavant, entra chez un nommé *Tite Juſte*, qui craignoit Dieu, & dont la maiſon tenoit à la Synagogue, comme pour montrer que s'il abandonnoit

(1) *Joſeph. de Bello*, *l.* 7, *c.* 1, *p.* 970, & *c.* 34, *p.* 993. = (2) *Vide Scalig. Iſagog. l.* 3, *p.* 311. = (3) *Matth.* XXIV, 2. = (4) *Joſeph. de Bello*, *l.* 7, *c.* 6, 8, 13, *p.* 971, 972, 976. = (5) *De Bello*, *l.* 7, *c.* 14, *p.* 976, 977. = (6) *De Bello*, *l.* 7, *c.* 15; *p.* 977. = (7) *De Bello*, *l.* 7, *c.* 17, *p.* 979. = (8) *De Bello*, *l.* 7, *c.* 19, *p.* 980. = (9) *Act.* XVIII, 7.

les Juifs, ce n'étoit qu'à regret, & qu'il étoit toujours disposé à revenir à eux, dès qu'ils voudroient renoncer à leur endurcissement. Quelques Manuscrirs Grecs lisent simplement *Tite*, & non pas *Juste*. D'autres lisent Tite fils de Juste. Saint Chrysostome (1) & Grotius ont cru que ce Tite étoit le même que celui qui fut fait Evêque de Crete, & à qui saint Paul a adressé une de ses Epîtres. Mais le sentiment contraire, qui distingue ces deux personnages, est généralement suivi. On ne sait rien de particulier sur Tite-Juste.

III. TITE, Disciple de saint Paul, étoit Gentil de Religion par sa naissance (2) : mais il fut converti par saint Paul, qui l'appelle son fils (3). Saint Jérôme (4) dit qu'il étoit Interprete de saint Paul, & apparemment qu'il écrivoit ce que saint Paul lui dictoit, ou il expliquoit en Latin ce que cet Apôtre vouloit dire en Grec ; ou il expliquoit en Grec ce que saint Paul disoit en Hébreu ou en Syriaque. Saint Paul le mena avec lui à Jérusalem (5), lorsqu'il y alla en l'an 51 de l'Ere vulgaire, pour faire décider la question, s'il falloit assujettir les Gentils convertis aux cérémonies de la Loi. Quelques-uns voulurent alors l'obliger à le faire circoncire : mais ni lui, ni Tite n'y consentirent jamais. Tite fut envoyé par le même Apôtre à Corinthe (6), à l'occasion des disputes qui partageoient cette Eglise. Il y fut très-bien reçu des Corinthiens, & très-satisfait de leur soumission : mais il ne voulut rien recevoir d'eux, pour imiter le désintéressement de son Maître.

De là il alla joindre saint Paul en Macédoine (7), & lui rendit compte de l'état où il avoit laissé l'Eglise de Corinthe. Peu de temps après, l'Apôtre l'ayant prié de retourner à Corinthe, afin d'y disposer toutes choses avant qu'il y vînt lui-même, Tite s'exposa de nouveau à cette fatigue, & partit aussi-tôt (8), portant la seconde Lettre que saint Paul écrivoit aux Corinthiens. Tite fut établi Evêque de l'Isle de Crete, vers l'an 63 de J. C. lorsque saint Paul fut obligé de quitter cette Isle pour les besoins des autres Eglises (9). L'année suivante il lui écrivit, pour le prier que quand il auroit envoyé Tychique ou Artémas en sa place en Crete, il le vînt trouver à Nicople en Macédoine, (10), ou à Nicople dans l'Epire, sur le Golfe d'Ambracie, où il devoit passer l'hiver.

Le sujet de cette Epître (11), est de marquer à Tite quelles sont les qualités que doit avoir un Evêque. Comme la principale fonction que Tite devoit exercer dans l'Isle de Crete, étoit d'y ordonner des Prêtres & des Evêques, il lui étoit important de les bien choisir. L'Apôtre lui marque aussi les instructions & les avis qu'il doit donner à toutes sortes de personnes, aux vieillards, aux femmes âgées, aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, aux esclaves. Il l'exhorte à prendre beaucoup d'autorité sur les Crétois, & à les reprendre avec sévérité, comme gens menteurs, méchans, paresseux, gourmands ; & comme il y avoit dans l'Eglise de Crete beaucoup de Juifs convertis, il exhorte Tite à s'opposer à leurs vaines tra-

(1) *Chrysost. in Ep. ad Tit.* 1. *Ita & Grot. ibidem.* (2) *Galat.* II, 3. (3) *Tit.* I, 4. (4) *Hieron. Ep.* 150, *qu.* 11. (5) *Galat.* II, 1. (6) 2 *Cor.* XII, 18. Sur la fin de l'an 56 de J. C. (7) 2 *Cor.* VII, 6, 15. (8) 2 *Cor.* VIII, 5, 16, 17. (9) *Tit.* I, 5. (10) *Tit.* III, 12. (11) Epître à Tite, écrite en l'an 64 de l'Ere vulg.

ſitions, aux fables Judaïques, & à leur montrer que l'obſervation des cérémonies légales n'eſt plus néceſſaire, que la diſtinction des viandes ne ſubſiſte plus, que tout eſt pur à ceux qui ſont purs. Il lui dit d'exhorter les Fidelles à la ſoumiſſion envers les Puiſſances temporelles, à fuir les diſputes, les querelles, la médiſance, à s'occuper à des travaux honnêtes, à éviter la compagnie d'un hérétique après une premiere & une ſeconde correction.

L'Epître à Tite a toujours été reconnue pour Canonique dans l'Egliſe. Les Marcionites ne la recevoient pas (1), non plus que les Baſilidiens, & quelques autres hérétiques (2). Mais Tatien Chef des Encratites, la recevoit, & la préféroit à toutes les autres (3). L'on ne ſait pas préciſément d'où elle a été écrite, ni par qui elle a été envoyée.

Saint Tite fut député en Dalmatie pour y prêcher l'Evangile (4); & il y étoit encore en l'an 65, lorſque l'Apôtre écrivit ſa ſeconde Epître à Timothée. Il retourna enſuite en Crete, d'où il porta, dit-on, l'Evangile, dans les Iſles circonvoiſines. Il mourut, & fut enterré dans l'Iſle de Crete, âgé de quatre-vingt-quatorze ans (5). On aſſure que la Cathédrale de la ville de Candie eſt dédiée ſous ſon nom, & qu'on y conſerve ſon Chef tout entier (6). Les Grecs font ſa Fête le 25 d'Août, & les Latins le 4 de Janvier.

TITHÉA, ou TITHIRI, c'eſt le nom que quelques-uns donnent à la femme de Noé.

TITRE, *titulus*. Ce terme ſe prend 1°. pour *un monument*. Par exemple (7), Jacob ſe levant le matin, prit la pierre qui lui avoit ſervi de chevet, & l'érigea en monument : *Erexit in titulum*. Le même Jacob, conjointement avec Laban, érigerent un titre ou un monument de leur alliance, en amaſſant un grand monceau de pierres ſur le mont Galaad (8). Après la mort de Rachel, Jacob lui érigea un titre (9), &c. Abſalom pendant ſa vie s'étoit fait faire un monument ou un titre, qu'il nomma (10) *la Main d'Abſalom*. Dans la plupart de ces endroits, l'Hébreu porte (11) *matzbah*, qui ſignifie en général tout ce qui eſt érigé en monument, ſoit ſtatue, colonne, pierre, monceau, &c. Moïſe défend d'ériger des titres ſuperſtitieux dans toute l'étendue du pays d'Iſrael (12).

2°. *Titre*, ſe prend pour ce qui ſe met ſur quelque choſe; le titre d'un Pſeaume, le titre d'un Livre. Ainſi on trouve ſouvent dans les inſcriptions des Pſeaumes (13) : *Pſalmus David in tituli inſcriptionem*. L'Hébreu lit : *Michtam le-David*. Ce que ſaint Jérôme, Aquila & Symmaque ont expliqué ainſi : Pſeaume de David l'humble & le ſimple. D'autres : *Pſeaume doré de David*. Nous croyons qu'il marque ſimplement, Pſeaume inſcrit, ſcelé, marqué du nom de David. Iſaïe (14), dit que le temps viendra qu'on verra un titre au Sei-

(1) *Tertull. l. 5. contra Marcion. c. ult.* (2) *Hieron. Prolog. in Epiſt. ad Tit.* (3) *Hieron. ibidem.* (4) 2 *Timot* IV, 10. (5) *Menæa, p.* 259, 277. (6) *Bolland. 4. Januarii, p.* 163, 164. (7) *Geneſ.* XXVIII, 18. (8) *Geneſ.* XXXI, 45. (9) *Geneſ.* XXXV, 20. (10) 2 *Reg.* XVIII, 18. (11) מצלה *Statua, columna, quidquid ſtatuitur, & erigitur in monumentum.* (12) *Levit.* XXVI, 1. *Num.* XXXIII, 52. (13) *Pſalm.* XV, 1; LVI, LVII, LVIII, LIX, LX. *Hebr.* לדוד מכתם 70. Στηλογραφια τω Δαυιδ. *Aquil.* Ταπεινος και απλους. *Sym.* Ταπεινοφρονος και αμωμου. *Hieronym. Humilis & ſimplicis David.* (14) *Iſai.* 18, 19.

gneur sur les frontieres d'Egypte, qu'il y élèvera un Autel, ou un monument inscrit de son nom. Les Evangélistes disent qu'on mit sur la croix de notre Sauveur *son titre*, c'est-à-dire, le sujet de sa condamnation écrit en trois Langues, en Hébreu, en Grec & en Latin, qui portoient : *Jesus de Nazareth Roi des Juifs*, c'est-à-dire, Jesus de Nazareth a été condamné pour s'être voulu attribuer la qualité de Roi des Juifs.

3°. *Titre* semble aussi marquer les épitaphes, ou les inscriptions, ou enfin les colonnes, les tombes, ou autres choses qu'on mettoit sur les tombeaux des morts. Nous avons déjà marqué en ce sens les titres de Rachel & d'Absalom. Voyez aussi 4 *Reg.* XXIII, 17, le titre de l'homme de Dieu, qui fut envoyé pour reprendre Jéroboam, & qui fut épargné par le Roi Josias ; & ces titres dont parle Ezéchiel, XXXIX, 15, que l'on mettoit auprès des corps morts, afin qu'on les enterrât.

TOB. Pays de *Tob*, de *Tubin*, ou *des Tubiéniens*, situé au-delà du Jourdain dans la partie la plus septentrionale du partage de Manassé. C'est dans le pays de Tob que Jephté chassé par ses freres, se retira (1). Ce pays est nommé *Tubin*, 1 *Macc.* V, 13, & les Juifs de ce canton sont appelés *Tubiæni*, 2 *Macc.* XII, 17, ou *Tubianæi*.

I. TOBIE, ou *Tobit*, étoit fils de Tobiel (2), & petit-fils d'Ananéel, de Nephtali. D'autres le font fils d'Ananéel (3). Il avoit sa demeure dans la ville capitale de la Tribu de Nephtali, qui étoit Cadés. Le Texte Grec porte qu'il étoit de Thisbé, qui étoit à la droite de Cadés de Nephtali. Tobie avoit épousé une femme de sa Tribu nommée Anne, & en avoit eu un fils nommé Tobie comme lui (4). Quoiqu'il vécut au milieu de la Galilée, & dans le Royaume des dix Tribus, où le culte des veaux d'or étoit établi depuis très-long-tems, il ne laissoit pas d'aller secrettement à Jérusalem au Temple du Seigneur aux jours des Fêtes solemnelles, & d'y offrir très-fidellement ses dîmes & ses prémices ; & il continua ces pieux exercices, depuis sa jeunesse, jusqu'au temps que Salmanasar ayant pris Samarie, il fut emmené captif à Ninive avec sa femme & son fils.

Etant en ce pays, il s'abstint des viandes des Gentils, & conserva son ame pure de leurs souillures. Dieu lui fit trouver grace devant le Roi Salmanasar, qui lui laissa non-seulement la liberté d'aller où il voudroit, mais même le fit *son acheteur*, ou son pourvoyeur selon le Grec (5). Etant un jour allé à Ragés de Médie, il prêta, ou il donna en dépôt, selon le Grec (6), une somme de dix talents, qui font quarante-huit mille six cents soixante & onze livres dix-sept sols six deniers de notre monnoie, à un Juif son parent, nommé Gabélus. Après la mort de Salmanasar, Tobie encourut la disgrace du Roi Sennachérib son successeur. Il fut privé de son emploi, & tomba dans une grande pauvreté, ayant même été obligé de se cacher, pour éviter la mort, & le Roi ayant confisqué tous ses biens.

---

(1) *Judic.* XI, 3, 5. (2) *Ita Edit. Rom.* 70. *Hebræi. Munster.* (3) *Ita Hebr. sagii, & Antiq. Edit. Latin.* (4) *Tob.* 1, 1, 2, 3, &c. Il naquit l'an du Monde 3262. Il épousa Anne vers l'an 3280. Il en eut le jeune Tobie vers 3281. Il fut mené captif à Ninive en 3283, avant J. C. 719, avant l'Ere vulg. 721. (5) *Tob. c.* 1, *v.* 14. Ἡμῶν αὐτὸς ἀγοραστὴς. (6) *Tob.* 1. Gr. Παρὰ Γάβηλῳ, *Ambros. de Tob. c.* 2, *Commendaverat.*

Mais après la mort de Sennachérib, il revint dans sa maison, & on lui rendit tous ses biens. Il continua comme auparavant dans ses exercices de piété. Pour l'éprouver, Dieu permit qu'étant un jour allé pour donner la sépulture à un mort qu'on avoit laissé sur la place (1), & au retour n'ayant osé rentrer dans sa maison, à cause de l'impureté qu'il avoit contractée par l'attouchement de ce cadavre, il se coucha contre la muraille de sa cour; & pendant qu'il dormoit, il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude sur ses yeux, ce qui le rendit aveugle. Ce malheur ne fut pas capable de le jeter dans l'impatience, & il demeura toujours inébranlable, malgré les insultes & les reproches de ses proches & de sa femme même, qui lui demandoient où étoit le fruit de toutes les œuvres de charité qu'il avoit faites.

Alors voyant qu'il ne pouvoit plus servir de rien au monde, & qu'il y devenoit à charge à lui-même & aux autres, il pria le Seigneur de le tirer de cette vie (2). Mais Dieu avoit résolu de le délivrer d'une autre maniere toute miraculeuse. Tobie se croyant donc près de sa mort, envoya son fils à Ragés vers Gabélus, pour répéter la somme qu'il lui avoit prêtée, ou seulement laissée en dépôt, comme nous l'avons dit. Le jeune Tobie y alla, épousa Sara fille de Raguel, rapporta l'argent que son pere répétoit; & par le moyen du fiel d'un poisson qu'il prit sur le bord du Tigre, il rendit la vue à son pere, ainsi que nous le dirons dans l'article du jeune Tobie.

Tobie voulant récompenser l'Ange Raphael, qui avoit conduit son fils à Ecbatanes (3), & qu'il ne prenoit que pour un simple homme, lui offrit la moitié de tout ce que son fils avoit apporté de Médie : mais l'Ange les ayant tirés en secret, leur parla ainsi : Bénissez le Dieu du Ciel, qui a fait éclater envers vous sa miséricorde. La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône, vaut mieux que les trésors du monde, puisqu'elle délivre de la mort, qu'elle efface les péchés, & qu'elle fait trouver miséricorde, & obtenir la vie éternelle. Je vai donc vous découvrir la vérité. Dieu a écouté vos prieres, il a vu vos larmes & vos bonnes œuvres; & parce que vous lui étiez agréable, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât. Je suis l'Ange Raphael, que Dieu a envoyé pour vous secourir; mais il est temps que je retourne vers celui qui ma envoyé : Pour vous, bénissez Dieu, & publiez ses merveilles.

Alors les deux Tobie, pere & fils, se prosternerent contre terre, adorerent Dieu pendant trois heures, & s'étant levés, raconterent toutes les graces que Dieu leur avoit faites; & Tobie l'ancien composa un Cantique (4) d'action de graces, dans lequel il releve la grandeur, la puissance & la bonté de Dieu. Il prédit le rétablissement de Jérusalem, la fin de la captivité, la magnificence de la ville sainte, de son Temple, & le grand nombre de ses habitans. Depuis que Tobie eut recouvré la vue, il vécut encore quarante-deux ans (5), & vit les fils de ses petits-fils. Il avoit cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vue, & il la recouvra à soixante. Lorsque l'heure de sa mort fut venue, il appela Tobie son fils, & sept jeunes enfans qu'il avoit, qui étoient

(1) *Tob.* II, 1, 2, 3, *&c.* = (2) *Tob.* III, 1, 2, *&c.* = (3) *Tob.* XII, 1, 2, 3, *& seq.* = (4) *Tob.* XIII, 1, 2, 3, *& seq.* = (5) *Tob.* XIV, 1, 2, 3, *& seq.*

ſes petits-fils, & leur dit : La ruine de Ninive eſt proche ; car la parole du Seigneur n'eſt point tombée à terre, & nos freres qui ont été diſperſés hors de la terre d'Iſrael, y retourneront. Tout le pays d'Iſrael qui a été déſert, ſera repeuplé, la Maiſon de Dieu qui a été brûlée, ſera rebâtie de nouveau, & tous ceux qui craignent Dieu, y reviendront. Les nations abandonneront leurs Idoles, elles viendront à Jéruſalem, elles y demeureront, & tous les Rois de la terre y ſeront dans la joie, en adorant le Dieu d'Iſrael. Mes enfans, ſervez le Seigneur dans la vérité ; travaillez à faire ce qui lui eſt agréable ; recommandez à vos enfans de faire des œuvres de juſtice, des aumônes, de ſe ſouvenir du Seigneur, & de le bénir. Pour vous, mes enfans, ne demeurez point ici : mais auſſi-tôt que vous aurez enſeveli votre mere auprès de moi dans un même ſépulchre, ne penſez plus qu'à vous hâter de ſortir d'ici, car je vois que l'iniquité de cette ville la fera périr.

Tout ce que Tobie avoit prédit arriva, & le jeune Tobie ſon fils exécuta fidellement tout ce qu'il lui avoit recommandé. Après donc qu'il eut vécu cent deux ans, il mourut en paix, & fut enſeveli honorablement dans la ville de Ninive. Il devint aveugle l'an du Monde 3317 ; il envoya ſon fils à Ecbatanes en 3322 ; il recouvra la vue la même année ; il mourut âgé de cent deux ans, en 3363, avant Jeſus-Chriſt 637, avant l'Ere vulgaire 641.

II. TOBIE, fils de Tobie dont nous venons de parler, & d'Anne ſon épouſe, de la tribu de Nephtali, naquit l'an du Monde 3281, avant Jeſus-Chriſt 719, avant l'Ere vulgaire 723. Il étoit fort jeune, lorſqu'il fut mené en captivité avec ſon pere à Ninive par le Roi Salmanaſar, l'an du Monde 3283. Tobie ſon pere l'éleva dans la crainte du Seigneur, & dans la pratique de ſes Lois. Son pere ſe croyant près de ſa mort, l'appela (1), & lui donna diverſes inſtructions pour ſon ſalut ; lui recommanda ſur-tout l'aumône, la charité, de ne faire jamais à un autre ce qu'il ne voudroit pas qu'on lui fît, d'éviter l'orgueil, & l'infidélité dans le mariage, de demander toujours conſeil à un homme ſage, de bénir Dieu, & de le prier en tout temps. Enfin il lui dit de faire ſes diligences pour retirer une ſomme de dix talents, qu'il avoit autrefois laiſſés à Gabélus, qui demeuroit à Ragés dans le pays des Medes. Il ajouta : Ne craignez point, mon fils ; il eſt vrai que nous ſommes pauvres, mais nous aurons beaucoup de bien, ſi nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons du péché, & que nous pratiquions les bonnes œuvres.

Le jeune Tobie lui répondit (2), qu'il feroit tout ce qu'il ordonneroit ; mais qu'il ne connoiſſoit ni Gabélus, ni le chemin d'Ecbatanes. Tobie lui dit : J'ai l'obligation de Gabélus entre les mains ; & auſſi-tôt que vous la lui montrerez, il vous rendra cet argent. Allez ſeulement chercher un guide, qui vous conduiſe au pays des Medes. Le jeune Tobie étant ſorti, trouva ſur la place un jeune homme qui paroiſſoit tout prêt à marcher ; il l'amena à ſon pere, & étant convenu de lui donner ſon ſalaire, ils ſe mirent en chemin. Cet homme prétendu étoit l'Ange Raphael, que Dieu avoit envoyé pour conduire le jeune Tobie. Voyez ci-devant l'article *Raphael*.

Lorſqu'ils furent arrivés à

(1) *Tob.* IV, 1, 2, 3, *& ſeq.* An du Monde 3322, avant J. C. 678, avant l'Ere vulg. 682. (2) *Tob.* V, 1, 2, 3, *& ſeq.*

l'hôtellerie (1), dans un lieu sur le fleuve du Tigre, Tobie étant allé laver ses pieds, un grand poisson s'élança hors de l'eau, pour le dévorer. Tobie s'écria de frayeur : mais l'Ange lui dit : Saisissez-le par les ouïes, & le tirez à vous ; ce qu'ayant fait, le poisson commença à palpiter à ses pieds. Alors l'Ange lui dit : Ouvrez ce poisson, & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parce qu'ils sont nécessaires pour en faire des remedes très-utiles. Après cela ils firent rôtir une partie de sa chair, qu'ils emporterent avec eux, & salerent le reste, pour leur servir jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Ragés. Lorsqu'ils furent près d'Ecbatanes, Tobie dit à l'Ange : Où voulez-vous que nous logions ? L'Ange lui répondit : Il y a ici un homme nommé Raguel, qui a une fille unique, nommée Sara ; vous êtes son plus proche parent, & tout son bien vous doit revenir. Il faut que vous l'épousiez, & que vous la demandiez à son pere.

Tobie lui dit : J'ai ouï dire qu'elle avoit déjà épousé sept maris, mais qu'ils étoient tous morts, & qu'un Démon les avoit tués. Je crains que la même chose ne m'arrive, & que je ne conduise la vieillesse de mes parens au tombeau, par la douleur que ma mort leur causera. L'Ange lui répartit : Je vais vous dire qui sont ceux sur qui le Démon a du pouvoir. Il a du pouvoir sur ceux qui ne s'engagent dans le mariage que pour satisfaire leur passion & leur brutalité. Pour vous, quand vous aurez épousé cette fille, vivez avec elle en continence pendant les trois premieres nuits de votre mariage, & la premiere nuit, mettez sur le charbon du foie du poisson que nous avons réservé, & il fera fuir le mauvais Esprit.

Etant donc entrés dans la ville, ils allerent chez Raguel, qui les reçut avec joie (2). Il remarqua dans le jeune Tobie beaucoup de traits de ressemblance avec Tobie l'ancien ; & ayant appris que c'étoit son fils, il se jeta à son cou, l'embrassa avec larmes ; & ayant ordonné qu'on préparât à manger, Tobie lui dit qu'il ne se mettroit point à table, qu'il ne lui promît sa fille Sara en mariage. Raguel craignant qu'il ne lui arrivât ce qui étoit arrivé aux autres maris de Sara, n'osoit lui répondre. Mais l'Ange le rassura, & lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune homme, parce qu'il craint Dieu, & que votre fille lui est due pour épouse ; c'est pourquoi nul autre ne l'a pu avoir pour femme. Raguel lui accorda donc sa fille en mariage, & prenant la main droite de Sara, & la mettant dans celle de Tobie, il dit : Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob soit avec vous ; qu'il vous unisse, & accomplisse sa bénédiction en vous. Et ayant dressé le contrat de mariage, ils firent un grand festin, en bénissant Dieu.

Après le souper (3), on fit entrer le jeune Tobie dans la chambre nuptiale ; & ayant mis du foie du poisson sur les charbons, l'Ange Raphael saisit le Démon, & l'alla enchaîner dans les déserts de la haute Egypte. (Voyez les articles de *Raphael*, & d'*Asmodée*.) Alors Tobie & Sara se mirent en prieres, & passerent cette nuit dans la continence. Le lendemain de très-grand matin Raguel envoya ses servantes, pour voir si Tobie n'étoit pas mort, & fit même par avance préparer une fosse pour le mettre. Mais lorsqu'on lui vint dire

(1) *Tob.* VI, 1, 2, 3, &c. (2) *Tob.* VII. (3) *Tob.* VIII, 1, 2, 3, &c.

qu'il étoit vivant, & en ſanté, il fit remplir la foſſe, rendit graces à Dieu; & ayant fait préparer un grand feſtin, il y invita tous ſes voiſins & ſes amis.

Alors Tobie appela l'Ange (1), & le pria d'aller à Ragés, pour retirer des mains de Gabélus l'argent qui étoit le principal ſujet de ſon voyage. Raphael y alla, reçut l'argent, & revint en diligence à Ecbatanes, ramenant avec lui Gabélus qui étoit bien aiſe de voir le jeune Tobie. Cependant Tobie l'ancien, & Anne ſa femme étoient en peine de leur fils (2), & craignoient qu'il ne lui fût arrivé quelque malheur. Anne ſur-tout étoit inconſolable, & elle alloit tous les jours regarder du côté qu'il devoit revenir, pour voir ſi elle l'appercevroit de loin. Le jeune Tobie de ſon côté mouroit d'envie de s'en retourner vers ſes parens. Raguel vouloit le retenir: mais Tobie lui fit tant d'inſtances, qu'enfin il le laiſſa aller avec Sara ſa femme, les comblant l'un & l'autre de bénédictions, & leur ſouhaitant toutes ſortes des proſpérités.

S'étant donc mis en chemin (3), & étant arrivés à Charan, Raphael dit à Tobie: Vous ſavez en quel état vous avez laiſſé votre pere; ſi donc vous jugez à propos, allons nous-en devant, & que vos domeſtiques & votre femme ſuivent lentement avec vos beſtiaux. S'étant réſolus d'aller de la ſorte, ils partirent; & Anne mere de Tobie, les ayant apperçus de loin, courut en porter la nouvelle à ſon mari. En même-temps arriva le chien qui avoit ſuivi Tobie, comme pour annoncer auſſi le retour de ſon Maître. Tobie l'ancien, tout aveugle qu'il étoit, ſe leva, & donnant la main à un ſerviteur, courut au-devant de ſon fils; en l'accueillant, il l'embraſſa. Sa mere en fit de même, & ils commencerent tous deux à pleurer. Alors Tobie prenant du fiel du poiſſon, en frotta les yeux de ſon pere, & après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche ſemblable à celle qui couvre l'intérieur de l'œuf, commença à ſortir de ſes yeux, & auſſi-tôt il recouvra la vue. Sept jours après, Sara femme du jeune Tobie, arriva avec ſes domeſtiques & ſes bêtes. Tobie l'ancien ayant appelé ſes amis, leur fit un feſtin pendant ſept jours; après quoi ayant voulu rendre à Raphael, qu'il ne connoiſſoit encore que comme un ſimple homme, la récompenſe qui lui étoit due, l'Ange lui déclara qui il étoit, ainſi que nous l'avons dit dans l'article précédent de Tobie l'ancien.

Dieu bénit le mariage du jeune Tobie, & lui donna ſept enfans. Il vécut avec ſon pere depuis ſon retour, environ quarante-deux ans. Il lui rendit les derniers devoirs; & après avoir rendu les mêmes devoirs à ſa mere, il quitta la ville de Ninive avec ſa femme & ſes enfans (4), & retourna chez ſon beau-pere & ſa belle-mere à Ecbatanes. Il les trouva encore en ſanté dans une heureuſe vieilleſſe; il eut ſoin d'eux, leur ferma les yeux, vit les enfans de ſes enfans juſqu'à la cinquieme génération, & après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, il mourut en paix, & fut enterré par ſes enfans. Il fut envoyé à Ragés en 3322. Il mourut en 3380, avant Jeſus-Chriſt 620, avant l'Ere vulgaire 624.

Le Livre de Tobie contient l'hiſtoire des deux Tobies, que nous venons de raconter. On croit qu'il a été compoſé par eux, ou dumoins qu'ils en ont laiſſé la matiere & les mémoires; car on y remarque quel-

(1) *Tob.* IX, 1, 2, 3, *&c.* (2) *Tob.* X, 1, 2, 3, *&c.* (3) *Tob.* XI, 1, 2, 3. (4) *Tob.* XIV, 15, 16, *&c.*

ques réflexions, qu'ils ne paroiſſent pas avoir pu écrire. On ne doute pas que l'Original de cet Ouvrage n'ait été Hébreu ou Chaldéen; mais nous ne l'avons plus aujourd'hui. Saint Jérôme en ayant recouvré un exemplaire Chaldéen, prit un homme qui ſavoit parfaitement cette Langue, & qui rendoit en Hébreu ce que ſaint Jérôme mettoit ſur le champ en Latin. C'eſt cette Traduction Latine que nous ſuivons, & qui a été déclarée authentique par le Concile de Trente. Avant cette Traduction Latine, il y en avoit une autre faite ſur le Grec, dont l'Auteur & le temps ſont inconnus. Elle étoit faite ſur un autre Original que la Latine de ſaint Jérôme, & elle s'en éloignoit aſſez ſouvent. Les anciennes Traductions Latines, qui étoient faites ſur la Greque, n'étoient pas entierement conformes entre elles; & les exemplaires Grecs encore aujourd'hui ne ſe reſſemblent pas tous.

Nous avons l'hiſtoire de Tobie en Hébreu, imprimée par Fagius & par Munſter. Origenes avoit appris (1) que les Juifs liſoient Tobie en leur Langue. M. Huet ancien Evêque d'Avranches, poſſede un Manuſcrit Hébreu de Tobie. Nous ne ſaurions juger de celui des Hébreux dont parle Origenes, puiſqu'il ne nous eſt pas connu. Ceux de Fagius & de Munſter ſont différens du Latin & du Grec, & ils ne peuvent paſſer que pour des Copies ou des Traductions aſſez récentes des Verſions Greques ou Latines. La Verſion Syriaque eſt tellement conforme à la Greque, qu'on voit bien que l'une a été faite ſur l'autre. Mais il n'eſt pas aiſé de décider quelle eſt la plus ancienne des deux. Enfin la Verſion Latine étant la plus ſimple, la plus claire, & la plus dégagée de circonſtances étrangeres, a par conſéquent plus de caracteres de vérité qu'aucune autre.

Le Livre de Tobie n'étant pas dans le Canon des Juifs, n'a pas été mis dans le Catalogue des Livres ſacrés par les anciens Auteurs Chrétiens, qui ſe ſont bornés à n'y mettre que ceux qui étoient reconnus pour Canoniques par les Juifs. Saint Jérôme (2) ne le range point au nombre des Livres ſacrés. Quelques Nouveaux en ont parlé avec peu de reſpect, & Paul Fagius a prétendu qu'il ne contenoit pas une hiſtoire véritable, mais une fiction pieuſe, où l'on repréſente le parfait modele d'un pere & d'un fils vraiment religieux, & de quelle maniere Dieu récompenſe dès cette vie la pratique des bonnes œuvres, & ſur-tout le ſoin de donner la ſépulture aux morts.

Mais nonobſtant ces raiſons, on peut aſſurer que les Juifs ont toujours eu du reſpect pour ce Livre. Origenes dans ſon Epître à Affricain, dit qu'ils liſoient cet Ouvrage, mais qu'ils le comptoient parmi les apocryphes. Saint Jérôme (3) reconnoît qu'encore qu'ils le retranchent du Canon, ils le conſervent parmi les Ecrits agiographes: *Quem Hebræi de catalogo divinarum Scripturarum ſecantes, his quæ agiographa memorant, mancipârunt.* Grotius (4) avoue qu'ils liſent cet Ouvrage, & qu'ils le regardent comme une hiſtoire véritable.

Quant à l'Egliſe Chrétienne, il eſt aiſé de prouver que pluſieurs anciens Peres ont reconnu ce Livre pour Canonique. Saint Cyprien (5)

(1) *Origen. Ep. ad African.* (2) *Hieron. Prolog. Galeat. & in cap. 8. Dan. & Præfat. in Jonam.* (3) *Hieron. Ep. Chromat. & ad Heſiod.* (4) *Grot. in Præfat. in Tob. Vide & Sixt. Sen. l. 8. Bibliot.* (5) *Cypr. l. 3, teſtim. & l. de opere & eleemoſ.*

le cite en plus d'un endroit comme Ecriture divine, & dictée par le Saint-Eſprit. Saint Polycarpe dans ſon Epître, ſaint Clément d'Alexandrie, Origenes (1), l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques (2), ſaint Baſile, ſaint Ambroiſe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin & d'autres Peres l'ont ſouvent cité, comme ils citent les autres Livres Canoniques. Tobie eſt expreſſément nommé dans les Catalogues des Livres ſacrés, dreſſés au Concile d'Hippone (3), dans le troiſieme de Carthage (4), dans l'Epître d'Innocent I à Exupere, dans le Sinode Romain tenu ſous Gélaſe, dans tous les Auteurs plus récens, qui ont dreſſé des Catalogues des Livres de l'Ecriture, comme Caſſiodore, Raban Maur, ſaint Iſidore de Séville, le Décret d'Union entre les Grecs & les Latins, ſous Eugene IV, & enfin le Concile de Trente (5).

III. TOBIE. Le Seigneur ordonna au Prophete Zacharie (6) de demander à Tobie, à Holdaï, autrement *Helem*, à Idaïe, & à Joſias, autrement *Hem*, fils de Sophonie, qui étoient revenus depuis peu de Babylone, une certaine quantité d'or & d'argent, qu'ils avoient deſtinée au Temple, & d'en faire des couronnes pour mettre ſur la tête de Jeſus fils de Joſedech Grand-Prêtre des Juifs. Les Rabbins croient que ces quatre perſonnes de qui Zacharie reçut cet or, étoient les mêmes que Daniel, Ananie, Azarias & Miſael.

IV. TOBIE, beau-frere du Grand Prêtre Onias II, pere de Joſeph, & aïeul d'Hircan, dont parle Joſeph, *Antiq. l.* XII, *c.* 4, *p.* 401 *& ſuiv.* Ce Tobie eſt peu connu: mais Joſeph ſon fils, & Hircan ſon petit-fils, le ſont beaucoup. Le ſecond Livre des Maccabées (7) donne à Hircan le ſurnom de Tobie, lorſqu'il dit que quand Héliodore vint à Jéruſalem de la part du Roi Séleucus, pour enlever les tréſors du Temple (8), on lui repréſenta que la plupart de cet argent appartenoit à *Hircan-Tobie, qui étoit un homme de grande conſidération*, que Séleucus avoit établi receveur de ſes tributs dans tout le pays de de là le Jourdain.

V. TOBIE Ammonite, ennemi des Juifs, fut un de ceux qui s'oppoſerent le plus à la conſtruction du Temple, au retour de la captivité de Babylone (9). Ce Tobie eſt qualifié *eſclave* en quelques endroits de Néhémie. Apparemment qu'il étoit de condition ſervile. Il ne laiſſoit pas d'être fort conſidéré dans le pays des Samaritains, dont il étoit Gouverneur avec Sanaballat. Ce Tobie épouſa la fille de Séchénias, un des principaux Juifs de Jéruſalem (10), & il avoit dans cette ville un parti puiſſant, oppoſé à celui de Néhémie. Il entretenoit un commerce de Lettres avec ceux de ſon parti contre Néhémie (11): mais Néhémie par ſa ſageſſe, rendit tous ſes efforts inutiles. Cependant Néhémie ayant été obligé de s'en retourner à Babylone, après avoir rétabli les murs de Jéruſalem (12), Tobie vint demeurer à Jéruſalem, & obtint même d'Eliaſib, Intendant de la Maiſon de Dieu, un

(1) *Origen. l.* 3, *contra Celſ.* (2) *Conſtit. Apoſt. l.* 2, *c.* 2, *& l.* 3, *c.* 15. (3) *Concil. Hippon. an.* 393. *Can.* 98. (4) *Concil. Carthag.* III, *an.* 397. *Can.* 47. (5) *Concil. Trident. ſeſſ.* 4. (6) *Zach.* VI, 10, 14. (7) 2 *Macc.* III, 11. (8) An du Monde 3828, avant J. C. 172, avant l'Ere vulg. 176. (9) 2 *Eſdr.* II, 10; IV, 1; VI, 1, 12, 14. An du Monde 3550, avant J. C. 450, avant l'Ere vulg. 454. (10) 2 *Eſdr.* VI, 18. (11) 2 *Eſdr.* VI, 17, 18, 19. (12) An du Monde 3562, avant J. C. 438, avant l'Ere vulg. 442.

appartement dans le Temple. Mais Néhémie étant de retour de Babylone quelques années après, chaſſa Tobie du parvis du Temple, & jeta ſes meubles hors du Lieu Saint (1). Depuis ce temps, l'Ecriture ne nous parle plus de ce Tobie. Il y a toute apparence qu'il ſe retira à Samarie avec Sanaballat.

VI. TOBIE, fils de Nécoda. Ses enfans ou ſes petits-fils revinrent de la captivité. *Eſdr.* II, 60.

TOCHEN, ville de Juda. 1 *Par.* IV, 32.

TOIT, *tectum*, *dôma*, *ſolarium*. La plupart des toits dans la Judée étoient en plate-forme. Voyez ci-devant *Solarium*.

TOMBEAU. Voyez ci-devant *Sépulcre*.

TONDRE. *Tonſure*, ſe prennent pour la tondaille des brebis, & pour la tonſure des cheveux & de la barbe d'un homme. Les tondailles des troupeaux ſe faiſoient dans la joie, c'étoit une fête à laquelle on invitoit ſes amis. Nabal époux d'Abigaïl faiſant la tondaille, avoit préparé un repas comme un feſtin de Roi (2). David crut que dans cette circonſtance, il ne lui refuſeroit pas quelque ſecours pour ſa troupe. Abſalom invita toute la famille royale aux tondailles de ſes troupeaux.

Dans le deuil les Hébreux coupoient les cheveux & laiſſoient croître leur barbe (3). Job ayant appris la mort de ſes fils & de ſes filles, & la perte de ſes biens (4), déchira ſes habits, ſe coupa les cheveux, & ſe proſterna pour adorer Dieu. Jérémie reçoit ordre du Seigneur de couper ſes cheveux, de les jeter, & de faire le deuil (5). Michée dit à la fille de Sion de ſe couper les cheveux, & de faire le deuil de ſes enfans (6), *Decalvare & tondere ſuper filios deliciarum tuarum, dilata calvitium tuum.*

Dieu avoit défendu aux Iſraélites de couper leurs cheveux à la maniere des Arabes, qui les coupoient en rond (7); *neque in rotundum attondebitis comam.* Jérémie déſigne en pluſieurs endroits ces mêmes peuples par la forme de leur tonſure (8): *Qui attonſi ſunt in comam.*

Les Prêtres dans le Temple portoient les cheveux courts; mais ils ne les faiſoient pas au raſoir (9); ils les coupoient aux ciſeaux, de temps en temps, & ne les coupoient point juſqu'au cuir, ſelon les Septante (10). Mais pluſieurs entendent l'Hébreu, qui porte à la lettre, *ils n'envoyeront point leurs cheveux*, comme s'il y avoit ils *ne les laiſſeront pas croître* (11). Dans le Lévitique (12), Dieu défend à Aaron, après le malheur arrivé à Nadab & Abiu ſes fils, de *découvrir ſa tête*, c'eſt-à-dire, de raſer ſes cheveux comme les autres Iſraélites le pratiquoient dans le deuil. Les Thalmudiſtes remarquent que les Prêtres qui étoient actuellement occupés au Service du Temple, ſe coupoient les cheveux au ciſeau tous les trente jours, & que le Grand-Prêtre étoit obligé de ſe les faire couper de même tous les Vendredis au ſoir, en ſorte que la peau de la tête ne fût pas entierement découverte. Saint Jérôme ſur Ezéchiel remarque que dans cet endroit, Dieu défend deux choſes à ſes Prêtres; l'une, pleine de ſu-

(1) 2 *Eſdr.* XIII, 4. . . . . Année incertaine. (2) 1 *Reg.* XXXV, 2, & XX, *ſeq.* (3) 2 *Reg.* XIII, 13, & *ſeq.* (4) *Job.* I, 20. (5) *Jerem.* VII, 29. (6) *Mich.* I, 16. (7) *Levit.* XIX, 27. (8) *Jerem.* IX, 26; XXV, 23; XLIX, 32. (9) *Ezech.* XLIV, 20. יפרע לא ישלחו (10) 70. Τας κομας αυτων ε ψιλωσουσι. (11) *Theodoret. ex Heb. & Syr.* τας κομας ε θρίψουσι. (12) *Levit.* X, 6.

perſtition, qui eſt de couper leurs cheveux avec le raſoir, à la maniere des Prêtres d'Iſis (1); l'autre de les porter trop longs, comme les hommes efféminés qui friſent leurs cheveux & les portent les plus longs qu'ils peuvent.

Lorſqu'on tira Joſeph de priſon par ordre du Roi (2), *on le raſa, on lui fit changer d'habit*, & on le préſenta ainſi devant Pharaon. Dans ſa priſon il avoit laiſſé croître ſes cheveux, mais on les lui coupa quand il fut obligé de paroître à la Cour; car les Egyptiens ſe ſont raſer ou couper les cheveux dès leur jeuneſſe, dit Hérodote (3); ils ne les laiſſoient croître que dans le deuil (4). Il n'étoit pas du reſpect dû au Roi de paroître en ſa préſence dans un extérieur négligé & lugubre. Le même Joſeph dans ſa plus grande faveur, n'alla point demander a Pharaon d'aller enterrer ſon pere dans la terre de Chanaan, il lui fit parler par d'autres (5), parce qu'il étoit dans le deuil.

On lit dans les Livres des Rois (6), qu'Abſalom, qui avoit la plus belle chevelure qui fût dans tout Iſrael, ſe faiſoit couper les cheveux tous les ans une fois, parce que leur poids & leur quantité l'incommodoit; *ils peſoient deux cents ſicles du poids du Roi.* Ce Prince ne coupoit pas ſans doute tous ſes cheveux, ç'auroit été une difformité; les Hébreux ne ſe les coupoient que dans le deuil, comme on l'a vu ci-devant; il n'en faiſoit couper qu'autant qu'il falloit pour ſe ſoulager de l'embarras & de la chaleur que cette quantité de cheveux lui cauſoit; & nonobſtant *ils peſerent deux cents ſicles*; ce qu'on doit entendre apparemment, tant de ce qu'il en laiſſoit que de ce qu'il en faiſoit couper, en faiſant la compenſation de l'un avec l'autre. On peut voir ſur cela l'article *Abſalom.*

TOPARCHIE, terme qui vient du Grec *Toparchia*, qui ſignifie Seigneurie, Gouvernement d'un lieu, d'un canton, qui ne donne à celui qui poſſede aucun titre particulier ni de Gouverneur, ni de Préſident, ni d'Ethnarque, ni de Roi. Il eſt ſouvent parlé dans les Maccabées (7) des trois Toparchies *Apherema*, *Lydda & Ramatha.* Pline (7) marque dix Toparchies de la Judée: ſavoir, Jéricho, Emmaüs, Lydda, Joppé, l'Achrabatene, la Gophnitique, la Thamnitique, la Betlephtéphene, la Montueuſe, où étoit Jéruſalem, & enfin Hérodium. Joſeph (9) en nomme auſſi dix, dont Jéruſalem étoit comme la Clef, Gophna, Acrabate, Thamna, Lydda, Ammaüs, Pella, l'Idumée, Engaddi, Hérodium, Jéricho. Ailleurs (10) il nomme trois Toparchies ajoutées à la Judée; ſavoir, la Samarie, la Galilée, la Pérée. En un autre lieu (11) il fait mention des trois Toparchies, Samarie, Joppé, la Galilée.

TOPAZE, *topaſius*; en Hébreu, *pitdath* (12). Les Septante, ſaint Jérôme, Pagnin, Léon de Juda, Junius, & la plupart des Nouveaux, traduiſent Pitdath par le topaze; les Paraphraſtes Onkélos & Jonathan par, *une pierre verte.* Kimchi traduit de même:

(1) *Juven. Sat. 6. Qui grege linigero circumdatur, & grege calvo.* (2) *Geneſ.* XLI, 14. (3) *Herodot. l. 3, c. 12.* (4) *Idem l. 2, c. 36.* (5) *Geneſ.* L, 4. (6) 1 *Reg.* XIV, 24, 26. (7) 1 *Macc.* XI, 28, & 1 *Macc.* X, 30, 38. (8) *Plin. l. 5, c. 14.* (9) *Joſeph. l. 3, de Bello, c. 4.* (10) *Antiq. l. 13, c. 5.* (11) *Antiq. l. 13, c. 8.* (12) *Exod.* XXVIII, 17. פטרת *Pitdath. Topazius. Vide Exod.* XXVIII, 18; XXXIX, 8. *Job.* XXVIII, 19. *Ezech.* XXVIII, 13.

ce qui convient parfaitement au topaze, dont les plus beaux ſont verds. Pline (1) : *Egregia topaſis gloria eſt, ſuo virenti genere.* Cependant d'autres (2), ſoutiennent que les plus beaux topazes ſont couleur d'or. Quoi qu'il en ſoit, il y a aſſez d'apparence que Moïſe a voulu marquer *le topaze*, par l'Hébreu *pitdath*, qui a beaucoup de rapport à *topazios*, en retournant les lettres. On prétend que cette pierre a pris le nom de topaze d'une Iſle de la Mer Rouge, qui a le même nom. Pline veut que Juba Roi de Mauritanie, ſoit le premier qui l'ait trouvée. Mais ſi Moïſe l'a connue, elle eſt bien plus ancienne que Juba. Job parle du *pitdath de Chus* (3); ce qui peut revenir au ſentiment qui fait venir le topaze de la Mer Rouge, puiſqu'il y avoit un pays de Chus ſur le bord oriental de cette mer.

D'autres (4) ſoutiennent que le *pitdath* ſignifie l'émeraude. Pline dit que l'émeraude eſt d'un beau verd, & qu'il vient dans l'Ethiopie (5). Le pays de Chus marque ſouvent l'Ethiopie; & Job parle des *pitdath de Chus*, comme nous l'avons vu. Cette pierre étoit la ſeconde du premier rang du rational, & étoit gravée du nom de Siméon. *Exod.* XXVIII, 18.

Les Septante au Pſeaume CXVIII, ℣. 127, traduiſent par *topazion*, le mot Hébreu *pas* ou *phas* (6), qui ſignifie plutôt l'or le plus pur, l'or du Phaſe ou du Phiſon. Comparez *Jerem.* X & 3 *Reg.* IX, 28; *Dan.* X, 5; *Pſalm.* XX, 4; *Job* XXVIII, 17.

TOPHETH. On croit que *Topheth* étoit la voirie de Jéruſalem, ſituée au midi de cette ville, dans la vallée des enfans d'Hennom. On dit de plus qu'on y entretenoit toujours du feu pour brûler les charognes & les immondices qui s'y apportoient de la ville. C'eſt au même endroit qu'on jetoit les cendres & les débris des ſtatues des faux Dieux, lorſqu'on avoit démoli leurs Autels & briſé leurs ſtatues. Iſaïe (7) paroît faire alluſion à la coutume de brûler les cadavres dans Topheth, lorſqu'il dit en parlant de la défaite de l'armée de Sennachérib : *Il y a déjà long-temps que Topheth eſt préparée; le Roi la tient toute prête, elle eſt profonde & étendue, un grand amas de bois & de feu lui doit ſervir de nourriture, & le ſouffle du Seigneur eſt comme un torrent de ſoufre qui l'embraſe.*

D'autres croient que le nom de *Topheth* eſt donné à la vallée d'Hennom, à cauſe des ſacrifices qu'on y faiſoit au Dieu Moloch, en frappant du tambour, nommé en Hébreu *toph*. Voici comme ſe faiſoient ces ſacrifices : La ſtatue de Moloch étoit de cuivre, creuſe par-dedans, ayant les bras étendus, & un peu panchés par-devant. On allumoit un grand feu au-dedans de la ſtatue, & un autre au-devant d'elle. On mettoit ſur ſes bras l'enfant qu'on vouloit lui immoler, lequel tomboit bientôt dans le feu qui étoit au pied de la ſtatue, jetant les cris que l'on peut s'imaginer. Pour étouffer le bruit de ces cris & de ces hurlemens, on faiſoit autour de l'Idole un grand tintamarre de tambours & d'autres inſtrumens, afin que les ſpectateurs ne fuſſent pas attendris par les clameurs de ces miſérables victimes. Voilà, dit-on, quelle ſorte de ſacrifices on offroit dans *Topheth*.

Jérémie (8) reproche aux Iſraélites d'avoir bâti des Temples à

(1) *Plin. l.* 37, *c.* 8. (2) Voyez Danæus & le Dictionnaire des Arts & des Sciences. (3) *Job.* XXVIII, 19. (4) *Schindler. & Civalhrius in Job. Rab. Jonan. in Paguino.* (5) *Plin. l.* 37, *c.* 5. (6) *Pſalm.* CXVIII, 27. מזהב וממפז *Super aurum & topaſion.* (7) *Iſai.* XXX, 33. ערוך תופתה (8) *Jerem.* VII, 31.

Moloch dans la vallée d'Hennom, à Topheth, pour y brûler leurs enfans par le feu : *Ædificaverunt excelsa Topheth, quæ est in valle filiorum Hennom, ut incenderent filios suos & filias suas igni.* On voit par le même Prophete, que Topheth étoit un lieu fouillé (1), où l'on jetoit les cadavres à qui l'on ne donnoit pas la sépulture. Le Roi Josias fouilla le lieu de Topheth, où étoit le Temple de Moloch, afin que personne n'y allât pour sacrifier ses enfans à cette cruelle Divinité (2).

TORRENT, *torrens*; en Grec, *cheimarros ;* en Hébreu, *nachal.* (3) On distingue le torrent du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, & que le torrent ne coule que de temps en temps; par exemple, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges. Comme le terme Hébreu *nachal* signifie une *vallée*, aussi-bien qu'un *torrent*, souvent dans l'Ecriture on met l'un pour l'autre; par exemple, *le torrent de Gérare*, pour *la vallée de Gérare.* L'équivoque en cela n'est pas fort dangereuse, puisque les torrens se trouvent ordinairement dans les vallées: mais il est bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la vallée, ce qui ne convient qu'au torrent; par exemple, à la vallée de Cédron, ce qui doit s'entendre du torrent de même nom.

On n'observe pas toujours dans l'Ecriture la distinction qui se trouve entre le torrent & le fleuve, & souvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le nom de torrent à de grandes rivieres, comme l'Euphrate, le Nil, le Jourdain; & à des rivieres qui coulent toute l'année, comme le Jabok & l'Arnon. On donne au Nil le nom de *torrent d'Egypte* dans les Nombres, XXXIV, 5. Josué, XXV, 4 & 47. Isaïe, XXVII, 12, & à l'Euphrate, *Psalm.* CXXIII, 5, & dans Isaïe, ce fleuve est nommé *le torrent des saules. Isai.* XV, 7.

Dans la Palestine, dans l'Arabie, & dans les pays voisins, où les eaux sont rares, & les chaleurs excessives, trouver un torrent dans le désert & dans un voyage, est une chose fort agréable, & fort avantageuse. Dieu promet à son peuple que dans son retour de la Captivité de Babylone, il lui procurera des torrens dans les Déserts par où il sera obligé de passer (4) : *Scissæ sunt in Deserto aquæ & torrentes in solitudine* : Et Jérémie (5) : *Adducam eos per torrentes aquarum in via recta ;* & le Psalmiste nous décrit le Messie comme un conquérant à la tête de son armée, qui trouve des eaux en abondance sur sa route, (6) *de torrente in via bibet.*

Dans le sens figuré *un torrent* signifie ordinairement l'abondance, soit en bien ou en mal: *Un torrent de larmes* (7), *un torrent d'iniquité* (8), ou *des torrens de Belial*, selon l'Hébreu. *Mon ame a passé le torrent* (9), elle a été comme submergée dans les eaux; mais Dieu l'en a garantie. *Un torrent de soufre* (10), &c. & dans un sens contraire; *un torrent de délices* (11), *un torrent de paix* (12), *des torrens d'or* (13), *des torrens de beurre & de miel.*

LE TORRENT DES EPINES, marqué dans Joel (14), est nommé dans l'Hébreu, *le torrent de Sé-*

(1) *Jerem.* VII, 32; XIX, 11, 12, 13. (2) 4 *Reg.* XXIII, 10, 11. (3) נחל *Nachal.* Χειμαρρος. (4) *Isai.* XXXV, 6. (5) *Jerem.* XXX, 9. (6) *Psalm.* CIX, 7. (7) *Jerem. Thren.* II, 18. (8) *Psalm.* XVII, 5. (9) *Psalm. ibid.* XX, 15, XXXII, 5. (10) *Isai.* XXX, 33. (11) *Psalm.* XXXV, 9. (12) *Isai.* LXVI, 12. (13) *Job.* XXII, 24. (14) *Joel.* III, 18. נחל השטים Χειμαρρος των ακανθων. *Torrentem funium.*

thim :

thim: & dans les Septante, *le torrent des Cordes*. Je crois que ce torrent eſt le même que celui de Cédron, qui alloit ſe dégorger dans le Mer Morte.

Le Torrent de Cedron, qui coule entre la ville de Jéruſalem au couchant, & le mont des Oliviers à l'orient. Voyez *Cédron*.

Torrent d'Egypte. C'eſt apparemment le Nil, ou le bras le plus oriental de ce fleuve. Voyez *Egypte*.

Torrent de Beſor. On le place ordinairement entre Gaze & Rhinocorure : mais ſaint Jérôme ſur le Chap. VI d'Amos, dit qu'il eſt entre Rhinocorure & Péluſe. Voyez *Beſor*, & 1 *Reg.* XXX, 9, 21.

Torrent du Raisin, ou de la Grappe; en Hébreu *Nehel Eſchol* (1), le torrent, ou la vallée du Raiſin. Nous croyons qu'il étoit au midi du lot de Juda & de Siméon, pas loin de la *vallée de Sorec*.

Torrent de Zared. *Num.* XXI, 12. *Deut.* II, 13, 14. Il eſt plus avant vers le midi que le torrent d'Arnon.

Torrent d'Arnon. L'Arnon eſt plutôt un fleuve qu'un torrent. Voyez *Arnon*.

Torrent de Jabok. C'eſt plutôt un fleuve qu'un torrent. Voyez *Jabok*.

Le Torrent ou la Vallée de Gérare, près la ville de ce nom, au midi de la Terre promiſe, dans l'Arabie Petrée.

Le Torrent de Jéruel, ou plutôt, le torrent qui eſt vis-à-vis la ſolitude de Jéruel (2), dans la partie méridionale de Juda.

Le Torrent de Cison, prend ſa ſource au pied du mont Thabor, & tombe dans la Méditerranée entre le Carmel & Ptolémaïde. Voyez *Ciſon*.

Le Torrent Cadumin. Je penſe que c'eſt le même que *Ciſon*. Voyez *Judic.* V, 21.

Le Torrent de Carith, au-delà du Jourdain, vers Socoth. Voyez *Carith* & 3 *Reg.* XVII, 3.

Le Torrent de Gaas, 2 *Reg.* XXIII, 30, & 1 *Par.* XI, 32, étoit apparemment dans la Tribu d'Ephraïm, au pied du mont *Gaas* (3), ſur lequel étoit la ville de Thamnat-Saara, & le tombeau de Joſué, *Joſue* XXIV, 30. On montroit encore ce tombeau au mont Gaas, du temps d'Euſebe (4).

Le Torrent de Mambré (5). C'eſt la vallée de Mambré. *Geneſ.* XIII, 18, XIV; 13, &c. On a déjà remarqué que l'Hébreu *nachal* ſignifioit également une vallée & un torrent.

Le Torrent du Midi, *Pſalm.* CXXV, 11. *Sicut torrens in auſtro*, marque apparemment les torrens qui ſont au midi de la Paleſtine; ou ſimplement les écoulemens que l'on voit lorſque le vent du midi fait fondre les neiges. L'Hébreu (6) ne porte pas le nom *nachal*, qui ſignifie *un torrent*, mais *aphikei*, qui ſignifie des écoulemens, des débordemens.

Les Torrens, ou les Fleuves d'Ethan (7). Voyez *Ethan*.

TORTA PANIS. Ces mots Latins ſignifient un pain ou gâteau fait de figues & de farine, & pétri avec de l'eau : *Panis ex pinguibus palmulis, farina & aqua confectus* (8). D'autres croient que c'eſt un gâteau, un tourteau,

(1) *Num.* XIII 25. נחל אשכל *Nehel Eſchol*, ou *Nahal Eſchol. Torrens*, ou *Vallis Botri. Num.* XIII, 24; XXXII, 9. *Deut.* I, 24. (2) 2 *Par.* XX, 16. (3) *Joſue* XXIV, 30. *Judic.* II, 9. (4) *Euſeb. in locis*, n *Gaas*. (5) *Judic.* II, 14. (6) *Hebr.* אפיק ם בנגב *Effuſiones in Auſtro*. (7) *Pſalm.* LXXXIII, 15. (8) *Erotian. in Onomaſtico.*

ou une tourte, en général une piece de pâtiſſerie (1). Mais dans l'Ecriture il ſignifie *un pain*, & il répond à l'Hébreu *ciccar* (2), qui ſignifie un morceau gros & maſſif, qu'on emploie pour déſigner le *talent*, qui eſt la plus groſſe piece de métal, & la plus grande ſomme que l'on eût dans le commerce. Quelques-uns veulent que *ciccar* en Hébreu, & *torta* en Latin, ſignifie un morceau de pain : mais nous croyons qu'il ſignifie toujours un pain entier.

TOTAPHOTH (3). Ce terme ſe trouve dans l'Exode XIII, 16, & dans le Deutéronome, VI, 8, XI, 18. Saint Jérôme l'a traduit par *appenſum quid*, un pendant ; & ailleurs *un ſigne*. Pluſieurs Commentateurs croient que *Totaphoth* eſt un nom Egyptien, & qu'il ſignifie une ſorte d'ornement qui ne nous eſt pas bien connu. Les Septante le traduiſent ordinairement par *des choſes immobiles*, Aquila *des pendans*. Les Paraphraſtes Chaldéens le traduiſent tantôt par *Théphilim* des préſervatifs, & tantôt par une Tiare, une Couronne, un braſſelet, faiſant apparemment atrention à l'uſage des Juifs de leur temps, qui prenoient les Totaphoth pour des bandes de parchemin qu'ils portoient ſur le front. Le Syriaque, *un mémorial devant vos yeux*. Paguin, *des bandeaux devant les yeux*.

Quelques Rabbins veulent que *Totaphot* ſignifie un miroir : pluſieurs Savans (4) prétendent qu'en Egyptien il ſignifie *des Lunettes*. Scaliger & Ligtfoot (5) l'expliquent par *amuleta*, des Phylacteres, des préſervatifs. Samuel Petit (6) par des figures obſcenes que les Païens portoient en forme de préſervatifs. Saint Jérôme a conçu que c'étoit des bandes de parchemin qui étoient mobiles devant, ou entre les yeux des Juifs. Deutéronome VI, 8 : *movebuntur ante oculos ſuos*, & ch. XI, 18. *Inter oculos veſtros collocate ;* & dans l'Exode XIII, 16. *Quaſi appenſum quid*. Et dans ſon Commentaire ſur ſaint Matthieu, chap. XXIII. Quoiqu'il cite les Septante qui traduiſent *Totaphoth* par des choſes immobiles, il ne laiſſe pas de dire que les Phariſiens expliquant trop à la lettre les paroles de Moïſe, écrivoient le Décalogue ſur des bandes de parchemin, les plioient, & les mettoient ſur leur front, & s'en faiſoient comme une couronne qui étoit en mouvement ſur leurs yeux. Il remarque que les Juifs des Indes, de la Babylonie & de la Perſe le pratiquoient encore de ſon temps, & que ceux qui portoient ces bandes paſſoient pour les plus dévots.

Pour concluſion je croirois que le terme *Totaphoth* ſignifie des pendans qu'on mettoit ſur le front & qui pendoient entre les yeux. Voyez Géneſe XXIV, 22, & que Moïſe veut que la loi de Dieu ſoit toujours préſente au cœur & à l'eſprit des Iſraélites, comme ces ornemens du front ſont toujours devant les yeux de celles qui les portent. Le terme Totaphoth pourroit bien être Egyptien. Je remarque dans la plupart des figures des Prêtres repréſentés dans le Tableau d'Iſis un petit ornement

(1) *Althel. de Laudib. Virginit. c.* 28. *Punica mala vident granis, ſertiſque referta. Botros, & ficos, & plures ordine tortus.* (2) *Exod.* XXIX, 23. ככר לחם (3) טוטפות *Totaphot*, 70. Α'σαλευθοι. *Aqu.* Ε'γκρατ. (4) *Oleaſt. Munſt. Meyer. Grot. &c.* (5) *Ligtfoot. Hor. Heb. in Matth.* XXIII. (6) *Samuel. Petit. Var. Lect. c.* 20. שוט פות *pudenda è luto effoormata.* Il lit dans les Septante Α'ξα-λευλα d'Αξα la pouſſiere & λευτα *Pudenda*, au lieu d'Ασαλευτα que nous liſons dans les Septante.

relevé sur le front, attaché à leur bonnet. Cet ornement ne paroît pas flottant sur le front, mais comme une feuille recourbée ; par les termes de Moïse ce devoit être un ornement propre aux hommes, parce qu'il exhorte les hommes à ne pas oublier les commandemens de Dieu, & de ne les point quitter de vue, non-plus que les Totaphoths qui sont entre leurs yeux.

TOUCHER, *tangere*, prendre ; *Dieu nous a défendu de toucher à ce fruit* (1) ; c'est-à-dire, de le prendre pour le manger. Toucher *une femme ; non dimisit ut tangeres eam* (2). Je n'ai pas permis que vous l'épousassiez. Et S. Paul (3) *bonum est homini mulierem non tangere*. Il est avantageux à l'homme de vivre dans la continence. *Pollutum nolite tangere* (4). Ne touchez & ne mangez rien de ce qui est souillé. L'attouchement des choses impures souilloit ceux qui étoient purs, & l'attouchement des choses saintes souilloit ceux qui étoient impurs, & qui n'étoient pas de qualité à les pouvoir toucher. Voyez Lévitique v, 2, 3 ; vi, 18, 27, &c. Dieu défend de lui ériger un Autel de pierres que le fer ait touché. *De lapidibus quos ferrum non tetigit* (5). On croyoit que le fer, ou la façon y apportoit quelque espece d'impureté.

TOUCHER se met aussi pour *punir* ou pour *faire mourir*. Nous reconnoîtrons par-là si c'est la main de Dieu ou non, qui nous a frappés (6) ; qui nous a envoyé ce fléau. *Je toucherai encore Pharaon d'une plaie* (7). *Nolite tangere Christos meos* (8). Et dans Job (9) : *Tange cuncta quæ possidet ;* & la Sagesse (10) : *Non tanget illos tormentum mortis* ; & ailleurs (11) : *Tetigit & justos tentatio mortis*. Les Justes mêmes & les Israélites furent frappés de mort.

DIEU TOUCHE LE CŒUR de ceux à qui il inspire des sentimens de conversion, de repentir. Jérémie iv, 18, & 1 *Reg.* x, 26. Dieu même est touché de repentir & de douleur ; *tactus dolore cordis intrinsecus*. Genes. vi, 6, ou plutôt, il agit comme s'il se repentoit, &c.

Jesus-Christ reproche aux Pharisiens de ne pas toucher du bout des doigts les fardeaux qu'ils imposent aux autres (12) ; & Dieu dit que les mauvais Israélites n'attendent pas d'être purifiés de leurs premiers meurtres, qu'ils en commettent de nouveaux (13). *Sanguis sanguinem tetigit*.

TOUCHER LES PIEDS, se met pour supplier. Voyez Exod. iv, 25, & 4 *Reg.* iv, 27, 37.

TOUR, *turris ;* en Grec, *pyrgos*, en Hébreu, *migdal* (14). L'Ecriture parle de plusieurs tours, dont nous avons déjà touché quelque chose sous l'article *Migdal*.

LA TOUR DE STRATON. C'est le lieu où l'on bâtit depuis la ville de Césarée de Palestine. Voyez *Stra[illegible]*.

LA TOUR DE SILOÉ, étoit apparemment près la fontaine de ce nom, à l'orient de Jérusalem.

LA TOUR DU TROUPEAU (15), ou LA TOUR D'ADER. On dit que cette tour étoit au voisinage de Bethléem. *Genes.* xxxv, 21, & que les Pasteurs à qui l'Ange an-

(1) *Genes.* iii, 3. (2) *Genes.* xx, 6. (3) 1 *Cor.* vii. (4) *Isai.* lii, 11. (5) *Deut.* xvii, 5. *Josue* viii, 13. (6) 1 *Reg.* vi, 9. (7) *Exod.* x, 1. (8) 1 *Par.* xvi, 22, & *Psalm.* civ, 15. (9) *Job.* i, 11. (10) *Sap.* iii, 1. (11) *Sap.* xviii, 20. (12) *Luc.* xi, 46. (13) *Osee* iv, 2. (14) מגדל *Migdal*, Πυργος, *Turris*. (15) *Mich.* iv, 8.

nonça la naiſſance de notre Sauveur (1), étoient près de cette tour (2), où dans la ſuite on bâtit une Egliſe. Pluſieurs Interpretes (3) prétendent que le paſſage de Michée, où il eſt parlé de la tour du Troupeau : *Et tu, turris Gregis, nebuloſa filia Sion*, déſignoit la ville de Bethléem, d'où devoit ſortir le Sauveur du Monde. D'autres ſoutiennent que le Prophete a voulu marquer la ville de Jéruſalem. Voyez les Commentateurs ſur cet endroit.

LA TOUR DES GARDES. On trouve ſouvent cette maniere de parler dans l'Ecriture : *Depuis la tour des Gardes, juſqu'à la ville fortifiée* (4), pour marquer généralement tous les lieux du pays, depuis les plus petits, juſqu'aux plus grands. Les tours des Gardes ou des Bergers étoient ſeules au milieu de la campagne, pour loger les bergers & les autres paſteurs, qui gardoient leurs troupeaux, ou pour placer des ſentinelles. Le Roi Ozias fit bâtir pluſieurs tours de bergers dans les déſerts, & y fit creuſer beaucoup de citernes, parce qu'il avoit grand nombre (5) de troupeaux ; la tour du Troupeau, dont nous avons parlé ci-devant ; celle dont parle Iſaïe (6), qui fut bâtie au milieu d'une vigne, étoient de cette ſorte.

Il eſt parlé dans l'Ecriture de la *tour de Phanuel*, de celle de *Soccoth*, de celle de *Sichem*, & de quelques autres, qui étoient comme les citadelles & les fortereſſes de ces Villes.

LA TOUR DE BABEL, dont nous avons parlé ſous le nom de *Babel*, devoit être auſſi comme la fortereſſe de Babylone : *Faciamus civitatem & turrim. Geneſ.* XI, 4, 5. Les Septante ſur Iſaïe, chap. X, ℣. 9, liſent (7) : *N'ai-je pas pris le pays qui eſt au-deſſus de Babylone & de Calanné, où la Tour a été bâtie.* Les Peres Grecs (8) qui ſe ſervoient de cette Verſion, & qui la croyoient conforme à l'Hébreu, ont cru qu'en effet cette fameuſe Tour avoit été bâtie au-deſſus de Babylone, & que Calanné étoit le lieu où elle avoit été conſtruite. Mais le Texte Hébreu porte : *Calanné n'eſt-elle pas comme Carchemis ? Hémath n'eſt-elle pas comme Arphad, & Samarie comme Damas ?* N'ai-je pas aſſujetti toutes ces Villes ?

Saint Jérôme (9) remarque que les Septante ſe ſervent ſouvent du mot Grec *baris*, qui eſt un terme propre à la Paleſtine, où l'on appeloit de ce nom les maiſons fermées de toute part, & faites en forme de tours ; & c'eſt apparemment ce qu'il nous a voulu marquer dans les Paralipomenes (10), en diſant que Joſaphat avoit bâti dans Juda des maiſons en forme de tours : *Ædificavit in Juda domos ad inſtar turrium.* L'Hébreu porte *biranioth* ; ce qui vient du Chaldéen *bira*, un palais.

Il eſt auſſi parlé de pluſieurs autres tours de la ville de Jéruſalem, que l'on peut voir ſur les plans de cette ville, & dont la vraie ſituation, pour la plupart, eſt très-peu connue. C'eſt pourquoi nous ne nous haſardons pas de la fixer ici.

Ezéchiel parle en deux endroits (11) de la tour de *Syenes* : *A turre Syenes uſque ad terminos*

(1) *Luc.* II, 8, 15. (2) *Hieron. Ep.* 27. (3) *Hieron. qu. Heb. in Geneſ. Theodoret. & Cyrill. in Mich. Alii plures.* (4) 4 *Reg.* XVII, 9 ; XVIII, 8. (5) 2 *Par.* XXVI, 10. (6) *Iſai.* V, 2. (7) *Iſai.* X, 9. Οὐκ ἰλαδον τὴν χωραν τὴν ὑπαγω βαβυλωνος, καὶ χαλανης καὶ ὁ πυργος ἀκεδομηθη. (8) *Cyrill. Baſil. Greg. Nazianz.* (9) *Hieron. ad Principiam.* (10) 1 *Par.* XVII, 12. (11) *Ezech.* XXXI, 10 ; XXX, 6. בִּרְנִיּוֹת *Biranioth.*

Æthiopiæ. Mais nous avons fait voir ſous l'article *Syene*, qu'il faut ainſi traduire l'Hébreu : *Depuis Migdol*, ou Magdolum, ville dans la baſſe Egypte, *juſqu'à la ville de Syene*, ſituée à l'extrêmité de l'Egypte, & ſur les frontieres de l'Ethiopie.

TOUR DE SICHEM. Cette Tour étoit comme une citadelle, ou une fortereſſe ſituée dans un endroit plus élevé que le reſte de la ville, & aſſez grande pour contenir plus de mille perſonnes (1). Abimélech, après avoir pris & raſé la ville de Sichem, voulut auſſi ſe rendre maître de cette Tour, dans laquelle une grande partie des Sichemites s'étoient réfugiés ; mais ne pouvant la prendre, parce qu'elle étoit extrêmement forte, il réſolut d'y mettre le feu : Pour cet effet il alla ſur la montagne voiſine, coupa une branche d'arbre, la chargea ſur ſes épaules, & dit à ſes gens d'en faire de même. Ils apporterent donc à l'envi des branches d'arbre, en comblerent le foſſé, y mirent le feu ; en ſorte que tous ceux qui s'étoient retirés dans la Tour, y périrent par les flammes ou par la fumée.

Obſervations ſur la priſe de Sichem & ſur l'embraſement de la Tour de cette Ville, où pluſieurs des habitans s'étoient renfermés. Judic. IX, 45, 46.

☞ Nous ne nous arrêterons pas beaucoup ſur la priſe & la deſtruction de la ville de Sichem ; car les exemples en ſont ſi peu rares dans l'Hiſtoire ancienne & moderne, qu'il faudroit ne l'avoir pas lu pour en être ſurpris. La ville de Sichem étoit forte ; cependant Abimélech dans l'ardeur de la victoire qu'il venoit de remporter ſur les Sichemites : dans cette ardeur, dis-je, qui nous aveugle ſouvent ſur les dangers, il inſulta la ville ; c'eſt-à-dire, qu'elle fut eſcaladée ; & *l'ayant priſe* l'épée à la main, *il en tua tous les habitans, & la détruiſit, de maniere qu'on ſema du ſel ſur le lieu où elle avoit été*. Le ſel que le vainqueur répandit ſur les ruines de cette ville, ſervit, (dit Dom Calmet) plutôt pour montrer l'indignation d'Abimélech, & l'envie qu'il avoit, s'il eût été poſſible, de la rendre inhabitable à jamais, qu'à la rendre réellement ſtérile & maudite. L'Hiſtoire nous fournit pluſieurs exemples d'une ſemblable vengeance : La ville de Milan en 1162, fut attaquée, priſe d'aſſaut, ſaccagée, brûlée, & raſée totalement. Sigonius (2) dit qu'on fit paſſer la charrue par-deſſus, & qu'on y ſema du ſel. Brantôme rapporte qu'anciennement en France on ſemoit du ſel dans la maiſon d'un homme qu'on déclaroit traître à ſon Roi, comme on fit dans celle de l'Amiral Châtillon.

L'attaque de la Tour de Sichem, ou pour mieux dire de la fortereſſe, puiſqu'il y avoit un ſi grand nombre d'habitans qui s'y étoient retirés, ſe trouva plus difficile que celle de la Ville ; car l'Auteur ſacré dit formellement (3), *que ce lieu étoit extrément fort*. L'inſulter, & la prendre d'aſſaut comme on avoit fait la ville, l'entrepriſe n'étoit nullement praticable, tant par la force du lieu, que par le nombre de ceux qui s'y étoient réfugiés, & qui ſe feroient défendus en déſeſpérés : Les inveſtir, & vouloir les prendre par la famine, la choſe auroit traîné en longueur, Abimélech trouva un expédient plus prompt, *il monta ſur la montagne de Selmon avec tous ſes*

(1) *Judic.* IX, 46, *& ſeq.* (2) *Sigonius de regno Ital. l.* 13, 14. (3) *Judic.* IX, 49.

gens, coupa une branche d'arbre avec une hache, la mit ſur ſon épaule, & dit à ſes compagnons : Faites promptement ce que vous me voyez faire. Ils coupèrent tous à l'envi des branches d'arbre, & ſuivirent leur chef; & environnant la forteresſe de ces branches d'arbre, *ils y mirent le feu qui y prit de telle ſorte, que mille perſonnes, hommes & femmes y furent étouffés par le feu ou par la fumée.*

Ce ſtratagême n'eſt pas difficile à exécuter, & pourvu que le vent ſoit favorable, on ne manque gueres de réuſſir, ſur-tout contre une Tour, ou contre un fort qui n'occupe pas un grand eſpace, témoin l'exemple de Platée. Les Lacédémoniens l'ayant aſſiégée, & ne pouvant en venir à bout par la valeur des aſſiégés, & l'intelligence de leurs chefs, « déſeſpé-
» rerent de forcer la place, dit
» Thucidide(1), & ſe réſolurent à
» la bloquer; mais ils eſſayerent
» auparavant d'y mettre le feu,
» croyant la brûler aiſément à
» cauſe de ſa petiteſſe, en pre-
» nant l'occaſion de quelque grand
» vent; car ils recherchoient toutes
» les occaſions imaginables pour
» s'en rendre maîtres, promptement & ſans dépenſe. Ils jetterent donc des faſcines entre la
» plate-forme & le mur, & en
» remplirent en moins de rien
» cet eſpace, à cauſe de la mul-
» titude de leurs gens; ils en
» firent autant en divers endroits
» du foſſé, où la hauteur du terrain leur donnoit plus de commodité de le faire, afin de mettre le feu en même-temps en
» divers quartiers; puis ils l'allumerent avec de la poix & du
» ſoufre, ce qui cauſa tout-à-
» coup un ſi grand embraſement,
» qu'il ne s'en eſt jamais vu de
» ſemblable, ſi ce n'eſt peut-être
» dans les montagnes, où le feu
» s'allume quelquefois par la vio-
» lence du vent, qui fait entre-
» choquer les arbres. Cette in-
» vention faillit à perdre la Ville
» qui avoit réſiſté à toutes les
» autres; car on ne pouvoit
» aborder en pluſieurs quartiers,
» & ſi le temps eût été favorable,
» comme l'eſpéroient les ennemis,
» c'étoit fait de la place : mais il
» ſurvint en un inſtant une groſſe
» pluie qui éteignit le feu. »

Cet exemple eſt remarquable & au-deſſus de celui de la Tour de Sichem. En voici encore un autre que je vais rapporter ici, & qui ne cede en rien à celui de Platée; je le tire de Quinte-Curce dans l'attaque d'un roc eſcarpé, où les Perſes s'étoient retirés comme dans une forteresſe inexpugnable après la défaite de Satibarzanes. « C'étoit un roc eſ-
» carpé, du côté de l'Occident,
» dit l'Auteur (1), mais qui vers
» l'Orient prenoit une aſſez douce
» pente, toute couverte de bois,
» & pleine de ronces, d'où cou-
» loit une grande abondance
» d'eaux. Il avoit trente-deux ſta-
» des de tour, & au ſommet
» une plaine qui n'étoit que de
» prairies, où les Barbares lo-
» gerent les gens inhabiles au
» combat, & pour les autres qui
» étoient treize mille hommes
» armés, ils ſe retrancherent ſur
» les avenues avec des troncs
» d'arbres, & des quartiers de
» rochers. Le Roi laiſſa Craterus
» pour les y bloquer, & ſe mit à
» la pourſuite de Satibarzanes
» juſqu'à ce qu'apprenant qu'il
» étoit déjà bien loin, il retourna
» tout court au ſiege de la mon-
» tagne, où il fit d'abord net-
» toyer tout ce qui pouvoit nuire
» à ſes approches; mais ne ren-
» contrant plus après cela que

(1) *Thucidid. l. 2.* — (2) *Quint. Curt. l. 6.*

» des précipices, & des rochers » eſcarpés, il ſembloit qu'il y » avoit de la manie à vouloir forcer la nature. Toutefois comme » c'étoit un courage à ſe roidir » toujours contre les difficultés, » voyant qu'il étoit impoſſible de » paſſer outre, & dangereux de » retourner en arriere, il rouloit en » ſon eſprit toutes ſortes d'expédiens, qu'il condamnoit tous l'un » après l'autre, comme c'eſt l'ordinaire de l'irréſolution; & dans » cette perplexité la fortune fit ce » que l'eſprit n'avoit ſu faire. Il s'éleva un vent impétueux du côté » de l'Occident; & il ſe rencontroit que les Soldats pour » s'ouvrir un chemin dans les rochers avoient coupé force bois, » que le Soleil avoit ſéché: ſi bien » qu'il fit entaſſer deſſus force » bûches les unes ſur les autres, » tant, qu'elles eurent bientôt » égalé la hauteur de la montagne; alors on y mit le feu qui » prit incontinent par-tout, même » aux forêts voiſines. Le vent » portoit la flamme droit au viſage des Barbares avec une fumée ſi épaiſſe, qu'ils en perdoient la vue & la reſpiration, » de ſorte que pour éviter le » dernier de tous les ſupplices, » ils tâchoient de ſe ſauver par » où le feu faiſoit tant ſoit peu » de jour; mais échappant des » flammes, ils rencontroient l'ennemi, & ainſi ils périſſoient » tous miſérablement en différentes façons. »

Abimélech ne fut pas ſi heureux à la tour de Thebes, qu'il l'avoit été à celle de Sichem; il voulut l'emporter d'inſulte, elle étoit au milieu de la ville, dont il ſe rendit maître, bien que l'Auteur Sacré ne le diſe pas formellement: *Il étoit au pied de la Tour combattant vaillamment; & s'approchant de la porte il tâchoit d'y mettre le feu. En même-temps une femme jetant d'en-haut un morceau de meule de moulin, caſſa la tête à Abimélech, & en fit ſortir la cervelle. Auſſi-tôt il appela ſon Ecuyer, & lui dit: Tirez votre épée, & tuez-moi, de peur qu'on ne diſe que j'ai été tué par une femme. L'Ecuyer fit ce qu'il lui avoit commandé, & le tua.* Je ne ſai ſi un homme qui a reçu une bleſſure comme celle d'Abimélech, eſt bien en état d'appeler ſon Ecuyer pour ſe garantir de la honte d'avoir été tué par une femme; & ſuppoſé qu'il le fût, pouvoit-il ſavoir s'il avoit été bleſſé de la main d'un homme ou d'une femme; le Roi Pyrrhus eut un ſort ſemblable à celui d'Abimélech, il fut tué d'une tuile qu'une femme lui jeta de deſſus un toit ſans ſavoir de quelle main il avoit reçu le coup qui le jeta par terre; & quand il l'auroit ſu, il ne s'en ſeroit pas autrement embarraſſé s'il eût pu guérir; car n'arrive-t-il pas tous les jours que les plus braves ſont tués par les plus lâches?

TOURTE, *Tourteau* Voyez ci-devant *torta panis*.

TOURTERELLE, oiſeau pur, dont il eſt aſſez ſouvent parlé dans les Livres ſaints, & qu'on offroit quelquefois en ſacrifice. On pouvoit offrir ou des tourterelles ou de jeunes pigeons. Ces ſacrifices étoient inſtitués en faveur des pauvres qui n'avoient pas de quoi donner de plus groſſes victimes. Dès avant la Loi, Abraham offrit à Dieu (1) un holocauſte d'une vache, d'une chevre & d'un belier, ayant chacun trois ans, & de deux oiſeaux, ſavoir, une tourterelle & une colombe, & lorſqu'il coupa en deux les autres victimes, il laiſſa entiers les deux

(1) *Geneſ.* xv, 9.

oiſeaux. Moïſe avoit ordonné (1) qu'une femme qui venoit après ſes couches au Tabernacle, pour ſe purifier, ſi elle n'avoit pas de quoi offrir un agneau pour le péché, & un autre en holocauſte, elle préſentât deux tourterelles, ou deux petits de colombe; l'un en holocauſte, & l'autre pour le péché. C'eſt ainſi qu'en uſa la ſainte Vierge au jour de ſa purification. *Luc.* II, 24.

Les Nazaréens (2) offroient deux tourterelles, ou deux petits de colombe à la porte du Tabernacle; l'un pour être immolé pour le péché, & l'autre en holocauſte, lorſque pendant leur Nazaréat, ils avoient été ſouillés malgré eux par la préſence d'un mort. Lorſqu'un lépreux (3) étoit pauvre, & ne pouvoit offrir de plus grandes victimes, la Loi lui ordonnoit au jour de ſa purification, d'offrir deux tourterelles, ou deux petits de colombe; l'un pour le péché, & l'autre en holocauſte. Un homme qui étoit incommodé de la gonorrée, ou une femme qui ſouffroit un flux déréglé, étoient obligés l'un & l'autre d'offrir deux tourterelles, ou deux petits de colombes; l'une pour le péché, & l'autre pour l'holocauſte; & cela au huitieme jour qui ſuivoit leur guériſon. Un homme qui avoit touché ſans y penſer un animal immonde, ou qui avoit proféré ſans réflexion quelques promeſſes ou quelques ſermens inconſidérés, lorſqu'il s'appercevoit de ſa faute, s'il étoit pauvre, il offroit au Seigneur deux tourterelles, ou deux petits de colombe; l'un pour le péché, & l'autre pour l'holocauſte. Voilà les endroits & les cas où l'on offroit des tourterelles en ſacrifice.

Jérémie (4) dit que *la tourterelle, l'hirondelle & la cicogne ont connu le temps de leur retour.* En effet la tourterelle eſt un oiſeau de paſſage, auſſi-bien que l'hirondelle & la cicogne. L'Epoux du Cantique compare les joues de ſon Epouſe (5) à la beauté de la tourterelle: *Pulchræ ſunt genæ tuæ ſicut turturis*: mais l'Hébreu porte: *Vos joues ſont belles dans les colliers.* Les femmes de ce pays-là portent des eſpeces de colliers autour du viſage. Voyez le Voyage de M. d'Arvieux au Camp du Grand Emir, p. 27, 28.

TRACHONITE, ou *Traconite*, ou *Draconite*. Saint Luc (6) parle de la Trachonite. Il dit que la quinzieme année de Tibere, Philippe, fils du grand Hérode, étoit Tétrarque de l'Iturée & *de la Trachonite.* Cette Province avoit l'Arabie Déſerte à l'orient, la Batanée à l'occident, l'Iturée au midi, & le pays de Damas au ſeptentrion. La Trachonite eſt ſouvent attribuée à l'Arabie, & elle lui appartient plutôt qu'à la Paleſtine. Joſeph (7) dit qu'elle eſt ſituée entre la Paleſtine & la Célé-Syrie, & qu'elle a été peuplée par Hus fils d'Aram. Le chemin de la Trachonite étoit aux environs du Lac Phiala, où ſont les ſources du Jourdain. Cette Province étoit remplie de rochers, qui ſervoit de retraite à une infinité de voleurs, qui donnerent ſouvent bien de l'exercice au Grand Hérode, comme on le peut voir dans Joſeph. Euſebe (8) dit que la Tribu de Manaſſé s'étend dans la Trachonite, vers Boſtra; & ailleurs, que l'Iturée s'étend auſſi dans la Trachonite, & dans le déſert qui eſt voiſin de Boſtra. Enfin ſaint Jérôme dit que la

(1) *Levit.* XII, 6, 7, 8. (2) *Num.* VI, 10. (3) *Levit.* XIV, 22. (4) *Jerem.* VIII, 7. (5) *Cant.* I, 9. לחייך כתורים (6) *Luc.* III..... (7) *Joſeph. Antiq. l.* I, 6, 7. (8) *Euſeb. in loc. voce Kanath.*

Trachonite eſt au-delà de Boſtra, en tirant du côté de Damas ; Strabon parle de deux montagnes nommées *Trachones*, qui étoient au-deſſus de Damas, du côté de l'Arabie & de l'Iturée, où l'on trouve des montagnes eſcarpées avec des cavernes, où mille hommes ſe peuvent retirer.

TRADITION. La Tradition eſt la parole de Dieu qui n'eſt point écrite dans les Livres ſaints, mais qui nous eſt venue par ſucceſſion, & comme de main en main depuis les Apôtres. La regle certaine & infaillible qu'a l'Egliſe pour diſcerner les vraies Traditions d'avec les fauſſes, c'eſt que l'Egliſe ne reçoit au nombre de Traditions Apoſtoliques, que ce qui eſt généralement enſeigné ou pratiqué par toute l'Egliſe, ſans qu'on en connoiſſe le commencement.

Les Juifs n'avoient pas écrit leurs traditions avant les guerres que leur firent les Romains ſous Veſpaſien, & enſuite ſous Adrien & ſous Sévere. Alors le Rabbin Judas, ſurnommé le Saint, compoſa *la Miſne*, comme qui diroit *la ſeconde Loi*, qui eſt le plus ancien Recueil de traditions qu'aient les Juifs. On y ajouta la Gémarre de Jéruſalem, & celle de Babylone, qui, jointes à la Miſne, forment le Talmud de Jéruſalem, & celui de Babylone, leſquels ſont comme le ſupplément & l'explication de la Miſne, ou du Code principal de leurs traditions.

Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, s'eſt ſouvent élevé contre les fauſſes traditions des Phariſiens, il leur a reproché qu'ils préféroient ces traditions à la Loi, & que, pour les conſerver, ils violoient les Commandemens de Dieu : *Relinquentes Mandatum Dei, tenetis traditiones hominum..... Bene irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem veſtram ſerveris* (1). Il donne pluſieurs exemples de leurs falſifications de la Loi, de leur attachement ſuperſtitieux à des vaines obſervances, pendant qu'ils négligeoient les plus eſſentielles. Il leur dit qu'à la bonne heure ils peuvent obſerver ces minuties, pourvu qu'ils n'omettent pas les plus importans préceptes. Depuis ce temps, les Phariſiens & les autres Juifs n'ont rien rabattu de leur entêtement pour les traditions de leurs peres, & ceux qui n'ont point pour elles un reſpect aveugle, & une ſoumiſſion ſans bornes, ſont traités parmi eux d'hérétiques. C'eſt ainſi qu'ils en uſent envers les Caraïtes, qui s'en tiennent au Texte de l'Ecriture, & qui n'admettent de traditions que celles qui ſont bien approuvées, & conformes à l'eſprit & aux paroles du Légiſlateur.

Les Juifs appellent les traditions *la Loi orale*, prétendent que Dieu les enſeigna de vive voix à Moïſe ſur le mont Sinaï, en meme-temps qu'il lui donnoit la Loi écrite ; que ce Légiſlateur en inſtruiſit les Anciens du peuple, & les leur confia comme en dépôt pour faire paſſer à leurs ſucceſſeurs toutes les traditions qu'il avoit reçues immédiatement de Dieu. C'eſt par ce canal que les Juifs prétendent que leur ſont venues toutes celles qu'ils liſent aujourd'hui dans leurs Thalmuds ; & de là le ſouverain reſpect qu'ils ont pour elles, & qui va quelquefois juſqu'à les préférer aux Textes les plus exprès de l'Ecriture.

Les Chrétiens ont auſſi leurs traditions, qu'ils ont reçues de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. Ils les regardent avec raiſon comme un dépôt ſacré & inviolable, & comme une regle infaillible de

(1) *Marc.* VII, 7, 8, 9, 10, *& ſeq. Matth.* XV, 1, 2, 3, 4, *& ſeq.*

leur créance & de leur conduite, puiſqu'elles ſont émanées de la même ſource & du même eſprit qui a dicté les ſaintes Ecritures. Saint Paul dans ſa ſeconde Epître aux Theſſaloniciens, chap. II, ℣. 15, exhorte les Fidelles à demeurer fermes dans les Traditions qu'ils ont appriſes, ſoit par ces paroles, ſoit par ſa lettre : *Itaque, fratres, ſtate, & tenete traditiones quas didiciſtis, ſive per ſermonem, ſive per Epiſtolam noſtram.* Le Concile de Trente a clairement exprimé le reſpect qui eſt dû aux traditions (1), lorſqu'il a dit que la vérité & la diſcipline de l'Egliſe Catholique ſont compriſes tant dans les Livres ſacrés, que dans les traditions qui ont été reçues de la bouche de Jeſus-Chriſt même, ou de ſes Apôtres, & qui ont été conſervées & tranſmiſes juſqu'à nous, par une chaîne & une ſuite non interrompues. Les anciens Peres (2) en ont parlé de même : ils ont reconnu la vérité & l'autorité des traditions apoſtoliques, ſoit qu'elles fuſſent écrites, ou non. Mais ils n'ont pas prétendu qu'on dût recevoir légerement pour traditions apoſtoliques, ce que l'on vouloit donner pour telles. Il faut du choix & du diſcernement pour diſtinguer les vraies des fauſſes. Nous ne ſommes obligés d'admettre que celles qui ſont approuvées & autoriſées par l'Egliſe, & par le Corps des Paſteurs.

TRADUCTION DE L'ÉCRITURE. Voyez ci-après *Verſion*.

TRAFIQUE. Voyez *Argent* & *Monnoie*.

TRAGELAPHE ; ou *chevreuil*, qui tient du bouc & du cerf, comme le marque ſon nom, qui dérive de *tragos*, un bouc, & *élaphos*, un cerf. Moïſe le met au nombre des animaux purs dont on peut manger (3). Pline (4) dit que le tragelaphe ne ſe trouve que ſur le Phaſe, & qu'il ne differe du cerf, que par la barbe, & par la longueur de ſon poil. Diodore de Sicile (5) aſſure qu'il y en a auſſi dans l'Arabie. Quelques Anciens ont cru que cet animal étoit fabuleux. Bochart (6) montre par l'Arabe, que l'Hébreu *akko* ſignifie un bouc ſauvage.

TRAINEAU, eſpece de char nommé en latin *Traha*, ou *Plauſtrum*, dont on ſe ſervoit dans la Paleſtine pour tirer le grain de ſon épi, & pour briſer la paille : il en eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture ; par exemple, Iſaïe (7) : *Triturabitur Moab ſicut teruntur paleæ in plauſtro.* Et ailleurs, chap. XXVIII, ℣. 27. *Non enim in ſerris triturabitur gith, nec rota plauſtri ſuper cyminum circuibit.* Et encore chap. XLI, 15. *Ego poſui te ſicut plauſtrum triturans nodum, habent roſtra ferrantia.* Et Amos I, 3. *Eo quòd triturayerit in plauſtris ferreis Galaad.* Ces traîneaux ou ces chariots étoient portés ſur des roues fort baſſes & fort épaiſſes garnies de fer, qu'on rouloit ſur les gerbes & ſur la paille, pour les briſer & en tirer le grain. C'eſt la deſcription qu'en donne S. Jérôme dans ſon commentaire ſur Iſaïe chap. XXV. *Sunt autem carpenta ferrata, rotis per medium in ferrarum modum ſe volventibus ; quæ ſtipulam conterunt & comminunt in palea.*

Il y avoit de ces machines de pluſieurs ſortes ; en certains lieux

(1) *Concil. Trident. ſeſſ. c.* 1. (2) *Vide Irenæ, l.* 3, *contra hæreſ. c.* 3, 4. *Tertull. de corona militis, c.* 3. *Baſil ad Amphiloch. de Spirit. Sancto, c.* 29. *Chryſoſt. in* 2. *Theſſal.* II. *Epiphan. hæreſ.* 61. *Auguſt. Ep. Olim* 118, *nunc* 54, *ad Januar.* (3) *Deut.* XIV, 5. אקו Ἄκκω Τραγέλαφος. (4) *Plin. l.* 33, *c.* 8. (5) *Diodor. l.* 2, *Bibl.* (6) *Boch. de animal. ſacr. part.* 2, *l.* 6, *c.* 1. (7) *Iſai.* XXV, 11.

c'étoit de gros rouleaux de bois, armés de pointes de fer, ou de pierres que l'on faiſoit paſſer ſur les Gerbes. Virgile (1) parle de ces machines nommées *Plauſtra*, *tribulæ*, *trahæ* :

Tardaque Eleuſinæ matris volventia plauſtra
Tribulæque, traheæque.

Sur quoi Servius remarque, que *trahea* eſt un chariot ſans roue, & *tribula* une eſpece de chariot armé de dents de toutes parts, *omni ex parte dentatum*, dont on ſe ſervoit principalement en Afrique pour battre le grain.

Les Septante & ſaint Jérôme nomment quelquefois ces chariots des eſpeces de ſcies. *Plauſtrum habens roſtra ferrapatia* (2), parce qu'en effet ils avoient toute leur ſuperficie hériſſée de dents comme ceux d'une ſcie. David s'étant rendu maître de la ville de Dabbat capitale des Ammonites, fit écraſer ſous des roues armées de fer, & ſous des traîneaux, comme ceux dont nous venons de parler, tous les habitans de cette Ville (3) : *Populum adducens ſerravit, & circumegit ſuper eos ferrata carpenta.* Amos (4) dit que le Roi de Damas traita de même les Iſraélites du pays de Galaad. Cela avoit aſſez de rapport à celui que les Romains, les Carthaginois & les anciens Germains avoient, & qui conſiſtoit à faire mourir un homme ſous une claie chargée de groſſes pierres, *ſub crate necare* (5). Plaute : *Sub cratim ut jubeas ſeſe ſupponi, atque eo lapides imponi multos, ut ſeſe neces.* Voyez l'article *Supplices*.

TRANS, au-delà. Voyez *Delà*.

TRANSFIGURATION. Après que le Sauveur eut demandé à ſes Diſciples ce que les autres hommes & ce qu'eux-mêmes penſoient de lui, & que ſaint Pierre lui eut dit qu'il étoit le Fils du Dieu vivant, Jeſus-Chriſt commença à leur parler de ſa Paſſion, qui étoit prochaine, & il ajouta : (6) *Je vous dis en vérité, qu'il y en a ici quelques-uns qui n'éprouveront point la mort qu'ils n'aient vu le Fils de l'Homme venir en ſon regne. Six jours après* cette promeſſe (7), Jeſus *ayant pris avec lui Pierre, Jacques & Jean ſon frere, les mena à l'écart ſur une haute montagne, & il ſe transfigura en leur préſence. Son viſage devint brillant comme le ſoleil, & ſes vêtemens blancs comme la neige. En même-temps ils virent paroître Moïſe & Elie, qui s'entretenoient avec lui.*

Le ſujet de leur entretien, dit ſaint Luc, étoit de ſes ſupplices & de la mort qu'il devoit ſouffrir à Jéruſalem. Il ajoute que ſaint Pierre & ſes deux compagnons ſe trouverent accablés de ſommeil, & que s'étant éveillés, ils apperçurent le Fils de Dieu dans ſa majeſté. *Alors Pierre dit à* Jeſus : *Seigneur, nous ſommes bien ici ; faiſons-y, s'il vous plaît, trois tentes, une pour vous, une pour Moïſe, & une pour Elie. Lorſqu'il parloit encore, une nuée lumineuſe les couvrit, & il ſortit une voix de la nuée, qui fit entendre ces paroles : Celui-ci eſt mon Fils bien-aimé, dans qui j'ai mis toute mon affection ; écoutez-le. Les Diſciples les ayant ouïes, tomberent*

(1) *Virgil. Georgic.* 4. (2) *Iſai.* XLI, 70. προχους πριστηροειδεις. (3) 2 *Reg.* XII, 31. (4) *Amos* I, 3. (5) *Tit. Liv. l.* 4. *Plaut. Pœnulo. Tacit. de morib. German.* (6) *Matth.* XV, 28. (7) S. Matth. XVI, 1. S. Marc IX, ne mettent que ſix jours. S. Luc IX, 27, 28, en met 8, apparemment qu'il a compté le jour de la promeſſe & celui de l'exécution, au lieu que les autres Evangéliſtes n'ont fait attention qu'aux ſix jours d'entre-deux.

le visage contre terre, & furent saisis d'une grande crainte. Mais Jesus *s'approchant, les toucha, & leur dit : Levez-vous, & ne craignez point. Alors levant les yeux, ils ne virent plus que* Jesus *seul.*

Nous croyons que cette transfiguration arriva pendant la nuit; & de là vient le sommeil dont les Apôtres se trouverent accablés. De plus S. Luc (1) remarque que *le lendemain* ils descendirent de la montagne. Ils y avoient donc passé la nuit. Le principal dessein du Fils de Dieu dans cette transfiguration, selon les Peres, étoit pour accomplir la promesse qu'il avoit faite quelques jours auparavant, qu'il feroit voir un échantillon de sa gloire à quelques-uns de ses Disciples, avant leur mort, & pour les prémunir contre le scandale de sa Croix, & de la mort qu'il devoit bientôt souffrir, en leur donnant cette preuve si éclatante qu'il étoit le Messie. On remarque avec beaucoup de raison, que l'état dans lequel J. C. paroissoit au milieu des hommes, humble, foible, pauvre, mépriſé, étoit une vraie & continuelle transfiguration; au lieu que la transfiguration, dans laquelle il se fit voir dans l'éclat de sa gloire, étoit son état naturel.

Le sentiment commun des Interpretes veut qu'il se soit transfiguré sur le mont Thabor. Ce sentiment souffre néanmoins de grandes difficultés. Nous en avons dit quelque chose sous l'article du *Thabor.*

Quant à l'apparition de Moïse & d'Elie, on demande comment les Apôtres le purent reconnoître? On répond que J. C. put les appeler par leurs noms, ou qu'il déclara au retour que c'étoit ces deux grands Hommes; ou enfin les Apôtres remarquerent que c'étoit eux, sur la peinture & la tradition qu'ils en avoient reçues de leurs Ancêtres; car on ne doute pas qu'il n'y eût sur cela parmi les Juifs une certaine tradition, de même qu'il y en a dans l'Eglise Chrétienne, sur la figure, par exemple, de saint Pierre & de S. Paul. Les Peres remarquent dans cette apparition, que la Loi figurée par Moïse, & les Prophetes figurés par Elie, rendent ici témoignage au Sauveur. On croit que Moïse ressuscita dans cette occasion. Pour Elie il n'est pas mort; & il vint du lieu où il est aujourd'hui inconnu aux hommes, sur la montagne de la Transfiguration. Quelques-uns ont cru que ces deux saints Personnages n'avoient paru qu'en figure, & non en réalité.

TRANSMIGRATIONS. Voyez ci-devant *Captivités.* On forme de grandes difficultés sur le pays où les dix Tribus d'Israel furent transportées. L'Ecriture nous apprend que Téglatphalasar (2) enleva les Tribus de Nephtali, de Ruben, de Gad & la demi-Tribu de Manasse, qui étoit au-delà du Jourdain & qu'il les transporta à *Lahela*, à *Habor*, & à *Ara*, l'an du monde 3264. Environ 20 ans après & en 3283, Salmanasar ayant pris Samarie, emmena le reste du peuple du Royaume d'Israel en Assyrie, à *Hale*, à *Habor*, *sur le fleuve de Gozan*, & *dans les Villes des Medes* (3).

Lahela & *Halé*, sont sans contredit les mêmes, & marquent apparemment le pays d'*Hevila* ou la Colchide : *Habor* au Chabor, c'est le Fleuve Chaboras, & le pays qu'il arrose; *Gozan*, ou *Gauzan*, est le nom de la Province où coule le Fleuve Chaboras, selon le 4 Livre des Rois, ch. XXVIII, 11. *In Habor fluviis Gozan;* & ch. XVII, 6. *In Habor, juxta fluvium Gozan.*

(1) *Luc.* IX, 37. (2) 4 *Reg.* XV, 29, & 1 *Par.* V, 26. (3) 4 *Reg.* XVII, 6, & XVIII, 10.

Il y a auſſi un Canton nommé *Gauzan* dans la Médie entre les Rivieres Cyrus & Cambyſes. Benjamin de Tudele met Gauzan dans la Médie à quatre journées de Hemdam. Les Juifs ſous le nom de Gozan entendent le fleuve Sabbatique, qui ne coule pas le jour du Sabbat, & qui ce jour-là eſt tout environné de feu, en ſorte qu'on ne le peut paſſer.

Hara, ou *Ara*, eſt dans la Médie. C'eſt apparemment la Province des Aréens connue dans les anciens Géographes, & ſituée dans la Médie. Benjamin de Tudele aſſure qu'il y avoit dans la Médie juſqu'à cinquante Villes peuplées par des Iſraélites. Nous voyons par le Livre de Tobie (1), qu'il y avoit des Iſraélites à Ninive, à Ragès de Médie, à Suſes & à Ecbatanes. Du temps de Notre Sauveur, il y avoit des Iſraélites répandus dans toutes les Provinces d'Orient, dans la Perſe, la Médie, le pays d'Elam, la Méſopotamie, la Cappadoce, le Pont, l'Aſie, la Phrygie, la Pamphilie, l'Egypte, la Cyrénaïque, l'Iſle de Crete, & l'Arabie (2). Saint Jacques écrit aux douze Tribus de la diſperſion (3) : Philon (4) met des Juifs en grand nombre dans tout l'Orient, ſous l'empire des Perſes : Joſeph (5) parlant des dix Tribus, dit que de ſon temps elles étoient encore ſans nombre au-delà de l'Euphrate ; & Saint Jérôme (6), aſſure que juſqu'à ſon temps, les dix Tribus étoient encore captives dans les montagnes & dans les Villes de Médie.

L'Auteur du quatrieme Livre d'Eſdras (7), avance que les Iſraélites qui avoient été emmenés captifs par Salmanaſar, réſolurent de ſe tirer du milieu des Nations, pour pouvoir ſervir Dieu avec plus de liberté ; qu'à cet effet ils paſſerent l'Euphrate, Dieu leur ayant ouvert le lit de ce fleuve, & ayant fait en leur faveur un miracle ſemblable à celui qu'il avoit fait lorſque les Hébreux paſſerent le Jourdain ſous la conduite de Joſué. Ils marcherent un an & demi avant que d'arriver au lieu qu'ils cherchoient. Enfin ils s'établirent à *Arzeret*, où ils doivent demeurer juſqu'aux derniers temps, & alors le Tout-puiſſant les rappellera & leur ouvrira de nouveau un paſſage à travers l'Euphrate.

Mais quel eſt ce pays *d'Arzeret* ? les Hébreux eux-mêmes ne le connoiſſent pas. Joſeph fils de Gorion, dit qu'Alexandre le Grand ayant voulu paſſer les montagnes ténébreuſes qui ſéparent le pays des Iſraélites des autres Nations, en fut empêché par une voix, qui lui cria ; gardez-vous bien d'entrer dans la Maiſon de Dieu. Benjamin de Tudele raconte qu'après un voyage de vingt-un jour, en s'avançant vers le Septentrion, il arriva au Royaume des Réchabites qui a ſeize journées de chemin d'étendue : il raconte pluſieurs particularités des Villes de ce Royaume, mais il ne dit pas que ce Royaume ſoit celui d'Arzeret.

Menaſſé Ben-Iſrael (8), prétend que les Iſraélites des dix Tribus, ſe retirerent d'abord dans la Tartarie, & que de là pluſieurs ſe jetterent dans l'Amérique. Ce ſentiment ne lui eſt pas particulier. Pluſieurs Savans (9) ont cru

(1) *Tob.* I, II, 16 ; III, 7 ; V, 8. (2) *Act.* II, 9, 10, 11. (3) *Jacob.* I, 1. (4) *Phila legat. ad Caium* (5) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 5. (6) *Hieron. in Ezech.* XXIII. (7) 4 *Eſdr.* XIII, 41, *& ſeq.* (8) *Menaſſe-Ben-Iſrael. La Eſperança di Iſrael.* (9) *Philipp. Mornay de verit. Relig. Chriſt.* c. 26. *Genebr. Chronic.* Religions du Monde, l. 2. *Vide Grot. de origin. Gent. Americ.*

que les dix Tribus étoient encore à préſent dans la Tartarie ; & que c'eſt par-là qu'ils ſe ſont répandus dans la Ruſſie, dans la Moſcovie, la Pologne, la Lituanie, où ils ſont en plus grand nombre qu'en aucun lieu de l'Europe. Les Tartares ont conſervé pluſieurs pratiques Judaïques. Ils ne mangent point de Porcs, prennent la Circonciſion à neuf ans, obſervent la loi du Lévirat, c'eſt-à-dire, le frere épouſe la veuve de ſon frere, ſi celui-ci meurt ſans enfans. Davity (1), raconte que le Roi de Thabor en Tartarie vint en France ſous le regne de François I, & propoſa à ce Prince de ſe faire Juif. Il fit la même propoſition à divers Princes de l'Europe, qui la reçurent avec mépris.

On croit que pluſieurs Juifs paſſerent de la Tartarie dans la Chine ; nous en avons parlé aſſez au long ci-devant dans l'article *Chine*.

Quant à l'opinion qui veut que les Iſraélites des dix Tribus ſoient paſſés, au moins en partie, dans l'Amérique, voici ſur quoi elle eſt fondée. Monteſini dans ſa relation adreſſée à Menaſſé Ben-Iſrael, dit qu'il a trouvé beaucoup d'Iſraélites cachés derriere les montagnes Cordilleron qui bordent le Chilly dans l'Amérique. Il ajoute qu'étant avancé dans ce pays, il arriva ſur le bord d'une riviere, & en donnant le ſignal, on vit paroître des gens qui prononçoient en Hébreu ces paroles du Deutéronome : *Ecoutez, Iſrael, le Seigneur notre Dieu eſt le ſeul Seigneur*. Ils tenoient Abraham, Iſaac & Jacob pour leurs peres, & prétendoient en deſcendre par Ruben. Ils racontoient qu'ils avoient été conduits dans ce pays par une conduite particuliere & miraculeuſe de Dieu ; qu'à l'inſtigation des Mages, les Indiens leur avoient déclaré la guerre juſqu'à trois fois, mais que les Iſraélites étoient toujours demeurés victorieux. Qu'enfin quelques Mages échappés du carnage, avoient déclaré que le Dieu d'Iſrael étoit le ſeul vrai Dieu, & qu'à la fin des ſiecles les Iſraélites deviendroient maîtres du monde.

La Relation de Monteſini trompa Menaſſé, qui compoſa ſur cela ſon Traité, intitulé : *l'Eſpérance d'Iſrael*, dans lequel il établit que l'Aſie & l'Amérique étoient autrefois un Continent, que Dieu ſépara par le détroit d'Anian ; & que ce fut avant cette ſéparation que les Iſraélites y paſſerent, & s'y cantonnerent contre les habitans du pays. Il appuie ce ſentiment par ces paroles de l'Ecriture (2) : *Les Iſles eſpéreront en moi*, ou *m'attendront*, dit le Seigneur ; Et encore (3) : *Les Iſles attendront ſa Loi*. C'eſt l'Amérique, dit Menaſſé, que le Prophete Iſaïe à déſigné ſous le nom d'*Iſles* en cet endroit.

Le Chevalier Pen dans ſa Lettre ſur l'état préſent des terres des Anglois dans l'Amérique, ſe perſuade que les Américains viennent des Hébreux. Leurs viſages, ſur-tout celui des enfans, reſſemblent ſi parfaitement à celui des Juifs, qu'on croiroit voir des Hébreux en les voyant. Leurs yeux ſont petits & noirs. Ils comptent par lunes : ils offrent les prémices des fruits ; ils ont une eſpece de fête des Tabernacles : on dit que leur Autel eſt compoſé de douze pierres ; leur deuil dure un an ; leurs femmes ſuivent les mêmes coutumes que celles des Juifs, leur langage eſt mâle, court, ſerré, plein d'énergie ; un mot

(1) Davity, Etats du Turc en Aſie, p. 124, 8. — (2) *Iſai.* xl, 5. — (3) *Iſai.* xlii, 4.

ſert pour trois, & le reſte eſt ſuppléé par ceux qui l'entendent.

D'autres ajoutent que les Mexicains reçoivent la circonciſion; qu'on a vu autrefois des Géans dans ce pays; que les Américains ont quelque idée du Déluge & du paſſage de la Mer Rouge; qu'en quelques endroits du Pérou on tue un Agneau blanc, dont on mêle le ſang avec de la farine, & qu'on diſtribue au peuple, qui fait une marque avec ce ſang ſur le ſeuil de ſa maiſon. Quelques-uns croient la réſurrection, conſervent un feu perpétuel en l'honneur de leurs Dieux, font l'année du Jubilé au bout de cinquante ans, & le Sabbat toutes les ſemaines. Ces conformités & pluſieurs autres qu'on remarque entre les Américains & les Iſraélites, ne peuvent être caſuelles. Il faut donc avouer que les Iſraélites ont pénétré dans l'Amérique, ou par la Chine, ou par quelques autres endroits.

Il y a des Juifs qui les y font paſſer de l'Eſpagne même, ou de la France, & qui expliquent de ce paſſage un paſſage d'Abdias (1) qui porte ſelon le Texte Hébreu: *Les Captifs d'Iſrael qui ſont ſortis de Chanaan pour aller à Sarphat* (c'eſt-à-dire, *en France*) *& les Captifs tirés de Jéruſalem qui ſont à Sarphat*, (c'eſt-à-dire, ſelon eux, *en Eſpagne*) *poſſéderont les Villes du Midi*. On peut voir ſur cela un Livre *Français*, intitulé, *Conformité des Coutumes des Indiens Orientaux avec celles des Juifs* par M. de la C...à Bruxelles en 1704, in-12; un Livre Anglais compoſé ſur le même ſujet par Thomas Thorowgood, & quelques autres Auteurs cités par M. Fabricius, *Bibliograph. antiquar. p.* 16, 17, 18.

Mais quand on enviſage toutes ces preuves avec plus d'attention, & qu'on veut vérifier tous les faits qui ſervent de fondement à ces opinions, on trouve qu'une partie de ces caracteres ſont faux, les autres ſont douteux & les autres équivoques; & ſi l'on remarque parmi les Américains quelques traces du Judaïſme, on y en trouve auſſi quelques-uns du Chriſtianiſme, & ſur-tout un Paganiſme & une Idolatrie déclarée & publique; de ſorte qu'on n'en peut rien conclure en rigueur pour l'origine des Américains comme venus des Iſraélites, ni comme deſcendus des Chrétiens. Nous n'entrons pas dans un plus profond examen de ces choſes, on peut voir ceux qui les ont traitées exprès; par exemple, M. Baſnage, Hiſt. des Juifs. l. 7, c. 1, notre diſſertation ſur le pays où les dix Tribus ont été tranſportées; Wolfius, Biblioth. Hiſt. Hebr. tom. 1. Le Pere Lafiteau, Mœurs des Sauvages Américains. t. 2, & en général ceux qui ont écrit ſur l'hiſtoire & les Coutumes des Américains.

Il y a long-temps qu'on dit que les dix Tribus, ou dumoins une partie d'entre elles, ſe ſont retirées dans l'Ethiopie. On dit que dès le temps de Salomon pluſieurs y ſuivirent la Reine de Saba: Le Rabbin Eliézer (2) enſeigne que du temps de Jéroboam la Tribu de Dan ſe rendit dans ce pays, & que les Tribus de Nephtali, de Gad, d'Aſer & de Moïſe y allerent quelque temps après. La Tribu de Moïſe, dont l'Ecriture ne dit rien, étoit, dit-il, idolâtre. Mais s'étant convertie elle s'occupa à bâtir des Palais dans le pays où elle s'étoit retirée. Ces Tribus réunies avoient de leur Nation un puiſſant Monarque, qui pouvoit mettre ſur pied une armée de ſix-vingt mille chevaux,

(1) *Abdias*, ℣. 20. (2) *Vide Bartolocci, Bibl. Rabb. t.* 1, *p.* 129.

& de cent mille hommes de pied. Fables. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il y a en Ethiopie beaucoup de Juifs, qu'ils ſont braves & guerriers, qu'il y en a même d'aſſez puiſſans, puiſqu'il y en eut un au milieu du ſiecle dernier qui entreprit de ſe faire Roi d'un petit pays de montagnes de très-difficile accès, ainſi que le racontoient deux Ambaſſadeurs du Roi d'Ethiopie, que M. Bernier (1) vit en la Cour du Mogol. Mais ces Juifs ſe diſent deſcendus de Juda, & on n'a aucune preuve qu'ils viennent des autres Tribus dont on vient de parler.

Olaüs Rudbek fils du fameux M. Rudbek Auteur de l'Atlantique, dans *la Laponie illuſtrée*, ſoutient que ce n'eſt ni dans l'Aſie ni dans l'Afrique & beaucoup moins dans l'Amérique que l'on doit chercher les reſtes des dix Tribus d'Iſrael, mais dans le fond du Nord, dans la Laponie ſa patrie. Il appuie ſa prétention ſur certaines probabilités générales, & ſur la conformité des mœurs & des cérémonies des Lapons avec celles des Juifs. Mais ſur ce pied-là il n'y aura aucun pays au monde où l'on ne trouve les Juifs & les dix Tribus.

Il eſt certain 1°. Qu'il n'y a aucun endroit de la terre qui nous ſoit connu, où l'on trouve les dix Tribus réunies, & ne compoſant qu'un ſeul peuple. 2°. Qu'il y a très-peu de pays où il n'y ait des Juifs & des Iſraélites, & des veſtiges de leur Religion. 3°. Qu'un très-grand nombre d'Iſraélites captifs revinrent dans leurs pays pendant la domination des Perſes & des Grecs. 4°. Que les Tribus de Juda & de Benjamin & les dix Tribus d'Iſrael ſont à préſent tellement confondues enſemble, qu'il eſt preſque impoſſible de les diſtinguer, & qu'ainſi il eſt inutile de ſe fatiguer à chercher les dix Tribus en aucun endroit du monde. Voyez ci-devant *Captivité*, *Chefs de la captivité*, &c.

TRAVAIL. Dans l'Ecriture le terme *labor*, qui ſignifie le travail, ſe met quelquefois pour le *péché*, l'iniquité, le menſonge, la peine du péché; par exemple (2), *il a conçu le travail, & a enfanté le menſonge* : où l'on voit que le travail eſt comme ſynonyme au menſonge : ailleurs (3) : *Sub linguâ ejus labor & dolor.* Il a ſous la langue le travail & la douleur, ou ſelon l'Hébreu ; *le travail & l'iniquité.* Il ne penſe qu'à faire le mal, qu'à nuire, qu'à affliger ſon prochain. Et ailleurs (4) : *Labor in medio ejus & injuſtitia.* Le crime & l'injuſtice ſont au milieu de la Ville. Et encore (5) : *Labor labiorum ipſorum operiet eos.* La peine de leur crime, de leur mauvais diſcours tombera ſur eux. Et Iſaïe ch. LIX, 4. *Conceperunt laborem & pepererunt iniquitatem.* Ces paroles étoient comme paſſées en proverbe. On les a déjà vues dans le Pſeaume VII, & elles ſe trouvent encore dans Job, ch. XV, ℣. 15. Et Habacuc parlant à Dieu, ch. I, ℣. 3. *Pourquoi m'avez-vous montré l'iniquité & le travail.* C'eſt-à-dire, l'iniquité & les crimes des méchans qui conſpirent contre moi.

LE TRAVAIL ſe met ſouvent pour toutes ſortes des maux, de fatigues, de peines. *Noſti omnem laborem qui apprehendit nos* (6). Tous les maux que nous avons ſouffert. *Narravit univerſum laborem qui accidiſſet eis in itinere* (7).

(1) Bernier, Voyage de Cachemire, t. 4, p. 218. = (2) *Pſalm.* VII, 15. חרה עמל וילד שקר = (3) *Pſalm.* X, 7, *in Heb.* = (4) *Pſalm.* LIV, 11. = (5) *Pſalm.* CXXXIX, 10. = (6) *Num.* XX, 14. = (7) *Exod.* XXIII, 8.

Les

Les peines qui ont accompagné leurs voyages.

TRAVAIL, ſe prend auſſi pour le fruit du travail. *Labores populorum poſſederunt* (1) : Ils ont poſſédé les travaux des Peuples. Et ailleurs : *Que des étrangers raviſſent leurs travaux, & les prémices de leurs travaux*, &c. c'eſt-à-dire, ce qu'ils ont acquis par leurs travaux.

Le travail ſe met quelquefois pour la peine qu'on fait aux autres. *Labor labiorum ipſorum operiet eos* (2). Le mal qu'ils ont fait aux autres retombera ſur eux-mêmes, ou la peine de leurs mauvais diſcours, & leurs calomnies les opprimera ; l'Eccléſiaſte (3), *Labor ſtultorum affliget eos.* Les méchans ſeront punis par cela même qu'ils ont voulu faire ſouffrir aux autres ; & le Pſalmiſte (4) : *Numquid adhæret tibi ſedes iniquitatis, qui fingis laborem in præcepto ?* Le trône d'iniquité eſt-il d'intelligence avec vous, lui qui forme le mal (*le travail, l'iniquité*), par ſes préceptes ; car l'Hébreu lit en la troiſieme perſonne *fingit* ; & non pas *fingis. Le trône d'iniquité* ſont les méchans, ceux qui abuſent de la puiſſance que Dieu leur a miſe en main ; *ils forment le travail par leur commandement.* Ils accablent les foibles par leur autorité, ils les affligent, ils les oppriment. Voy. *Mendier*, & *Geneſ.* III, 17, 18, 19, & *Pſalm.* CXXVII, 1, 2, 3, 4, & *Prov.* VI, 6, 7, 8, 9, 10, 11. *Eccleſiaſt.* XXIX, 28, 29, 30, 31. *Act.* XVIII, 1, 2, 3, 4, & XX, 33, 34, 35, & 1 *Theſſ.* II, 9, 10, &c.

TREMBLEMENT DE TERRE. L'Ecriture parle de pluſieurs tremblemens de Terre naturels. Un des plus fameux eſt celui qui arriva la vingt-ſeptieme année d'Ozias (5) Roi de Juda, l'an du Monde 3221, avant J. C. 779, avant l'Ere vulg. 783. Il eſt parlé de ce tremblement dans Amos, IV, 1, & dans Zacharie, XIV, 5, & dans Joſeph, qui ajoute qu'il fut ſi violent, qu'il détacha la moitié de la montagne qui étoit à l'occident de Jéruſalem, & la fit rouler dans l'eſpace de quatre ſtades, ou cinq cents pas ; en ſorte qu'elle ne fut arrêtée que par la rencontre de la muraille qui eſt du côté de l'Orient de Jéruſalem, la terre ayant fermé le chemin, & couvert les jardins du Roi.

Un autre tremblement de terre fort célebre eſt celui qui arriva (6) à la mort de notre Seigneur. Pluſieurs ont cru que ce mouvement ſe fit ſentir par tout le monde. D'autres tiennent qu'il ne fut ſenſible que dans la Judée, ou même dans le Temple, dont il ébranla les portes, & dont il rompit le voile. S. Cyrille de Jéruſalem (7) dit qu'on montroit encore de ſon temps ſur le Calvaire des rochers fendus par la force de ce tremblement. Il faut qu'il ait été accompagné de circonſtances fort effrayantes, puiſque le Centurion & ceux qui étoient avec lui, en furent ſi touchés, & reconnurent l'injuſtice de la condamnation de Jeſus (8). Plégon Affranchi d'Adrien, racontoit qu'avec l'éclipſe qui arriva au milieu du jour, en la quatrieme année de la deux cent deuxieme Olympiade, & qui revient à l'an 33 de l'Ere commune, il y eut auſſi un très-grand tremblement de terre, qui ſe fit principalement ſentir en Bithynie.

(1) *Pſalm.* CIV, 44. (2) *Pſalm.* CXXXIX, 10. (3) *Eccle.* X, 15. (4) *Pſalm.* XCIII, 20. יצר עמל עלי חק. 70. *Aquil.* πλασσωνικὸν. *Sym.* πλασσων ταλαιπωρίαν. (5) 2 *Par.* XXVI, 19, & 4 *Reg.* XV, 5, 6 ; 70. *Joſeph. Antiq. l.* 9, *c.* 11. (6) *Matth.* XXVII, 51. (7) *Cyrill. Jeroſol. Cathech. comac.* 13. (8) *Luc.* XXIII, 47.

L'Ecriture exprime assez souvent sous le nom de tremblement de la terre, d'agitations des montagnes, de secousses des fondemens de l'Univers, les effets de la puissance, de la présence, de la colere ou de la vengeance du Seigneur. Mais on ne doit pas toujours prendre ces expressions d'une maniere littérale, comme si réellement la terre avoit tremblé, ou que les montagnes eussent été ébranlées. Ce sont des exagérations qui nous font sentir la grandeur, la force, le souverain pouvoir de Dieu. Voyez Psaume CIII, 32. *Qui respicit terram, & facit eam tremere.* Psaume XVII, 8. *Fundamenta montium conturbata sunt, & commota sunt;* & Psaume XLV, 3, 4. *Non timebimus dum turpabitur terra, & transferentur montes in cor maris.... Conturbati sunt montes in fortitudine ejus;* & Psaume CXIII, 4. *Montes exultaverunt ut arietes*, &c. *A facie Domini mota est terra*, &c.

TRÉSOR ou THRÉSOR, en Latin *thesaurus*, & en Grec, *thesauros*; en Hébreu (1), *oser*. Le nom de *trésor*, chez les Hébreux, signifie toute sorte d'amas, de provisions, de magasins. Ainsi on dit un trésor de blé, de vin & d'huile; des trésors d'or, d'argent & de cuivre; des trésors d'argent monnoyé. La neige, les vents, la grêle, la pluie, les abîmes, sont dans les trésors de Dieu. *Dieu fait sortir les vents de ses trésors*; Psaume CXXXIV, 7, & Jérémie LI, 16. On dit aussi des trésors de bonnes œuvres, des trésors d'iniquités, amasser des trésors dans le Ciel; tirer du bien ou du mal du fond du trésor de son cœur. Les Mages ouvrirent leurs trésors (2), c'est-à-dire, leurs malles, leurs valises, pour offrir des présens au Sauveur. Joseph fit dire à ses freres, lorsqu'ils trouverent leur argent dans leurs sacs, que Dieu leur avoit donné des trésors (3). Moïse dit à Dieu: *Seigneur, ouvrez votre trésor à ce peuple; faites-lui venir une source d'eau vive. Num.* XX, 6. Les trésors de la maison de Dieu, soit en argent, en blé, en vin, ou en huile, étoient sous la garde des Lévites, qui étoient portiers du Temple. Les Rois de Juda avoient aussi de semblables gardes de trésors, tant à la ville, qu'à la campagne (4), & les lieux où étoient ces magasins étoient nommés *villes des trésors*.

TRÉSOR se met pour *Magasin*. Pharaon obligea les Hébreux à lui bâtir des villes de *trésors*, *de magasins*; *Urbes tabernaculorum* (5), dit la Vulgate; mais les meilleurs Interpretes traduisent l'Hébreu par *Trésor*. Ce terme s'emploie assez souvent pour marquer l'abondance de quelque chose que ce soit; par exemple (6), dans Jesus-Christ sont cachés *tous les trésors de la science & de la connoissance de Dieu*: & le Sage; la sagesse enferme dans ses trésors l'intelligence, la science de la Religion (7), &c. & S. Paul (8); vous vous amassez un trésor de colere au jour de la vengeance, &c. Le Prophete Amos (9): *Ils thésaurisent l'iniquité*; ils amassent des trésors d'iniquité, qui leur attireront mille malheurs.

LES TRÉSORS D'IMPIÉTÉ, ou d'iniquité (10), marquent les richesses mal acquises. *Les trésors d'impiété ne profiteront point*, dit le Sage, dans le même sens que Jesus-Christ dit les richesses d'ini-

(1) אוֹצָר *Oser* Θησαυρος. *Thesaurus.* (2) *Matth.* II, 11. (3) *Genes.* XLIII, 23. (4) 1 *Par.* XXVII, 25, & 2 *Par.* XXII, 17, &c. (5) *Exod.* I, 11. ערי מסכנות (6) *Coloss.* II, 3. (7) *Eccli.* I, 26, 31. (8) *Rom.* II, 25. *Vide Jacob.* V, 3. (9) *Amos* III, 10. (10) *Prov.* X, 2.

quité, *Mammona iniquitatis*, les biens mal acquis.

La foi eſt le tréſor des juſtes ; mais nous portons ce tréſor dans des vaiſſeaux d'argile, dit ſaint Paul (1). *La crainte de Dieu eſt le tréſor* de l'homme de bien, dit Iſaïe (2). *Mettez* votre tréſor dans l'accompliſſement des volontés de Dieu, dit le Sage (3). L'homme de bien tire le bien de ſon tréſor, & le méchant n'en tire que le mal, dit le Sauveur (4). Il ne peut ſortir de nous que le bien ou le mal qui y eſt.

Sous le nom de *tréſor*, on entend aſſez ſouvent une choſe cachée, précieuſe, inconnue, *ouvrez-leur votre tréſor* (5), & faites-leur ſortir du rocher une fontaine. *Dieu vous ouvrira ſon riche tréſor*, qui eſt le Ciel, & vous donnera la pluie (6). Les redoutables effets de la vengeance du Seigneur *ne ſont-ils pas cachés dans ſes tréſors* (7) ; *avez-vous pénétré juſques dans les tréſors de la neige, & avez-vous vu les tréſors de la gréle* (8) ? Toutes ces choſes ſont inconnues aux Mortels : Dieu les tient cachées dans ſes tréſors.

TRÉSOR : Chambre du tréſor, Garde du Tréſor. Voyez *Gazophylacium*.

TRIBUN. Nom de dignité chez les Romains. Il y avoit des Tribuns de pluſieurs ſortes. Les uns avoient le commandement des troupes. Les autres avoient part au gouvernement de la République. On en connoît qui étoient nommés *Tribuni Celerum*, & qui commandoient des eſpeces des Chevaux-Légers ; d'autres *Tribuni Ærarii*, qui avoient quelque inſpection ſur le tréſor public ; d'autres *Tribuni Fabricarum*, qui avoient ſoin de la fabrique des armes ; d'autres *Tribuni Maritimorum*, qui avoient l'intendance des ports de mer, du cours des rivieres, des ſalines. *Tribuni Plebis*, qui étoient comme les protecteurs du peuple, & qui contrebalançoient la puiſſance des Grands ; enfin *Tribuni Militiæ*, qui étoient diviſés en grands & petits Tribuns. Les premiers étoient les Tribuns des Légions, & les ſeconds, les Tribuns des Cohortes.

Dans l'Ecriture, on emploie aſſez ſouvent le nom de *Tribun*, même dans l'ancien Teſtament, parce que les Traducteurs n'ont point connu de termes plus propres pour exprimer certains emplois, qui ont quelque rapport à celui des Tribuns de la République Romaine. Par exemple, ſaint Jérôme (9) a traduit par *Tribunos*, ce que l'Hébreu appelle *Prince de mille* ; & les Septante, *Chiliarchæ*, qui a la même ſignification que l'Hébreu. Dans le nouveau Teſtament, le nom de *Tribun* a plus de rapport aux charges & aux emplois des Romains, puiſque c'étoit en effet des Officiers des troupes Romaines ; par exemple, dans ſaint Jean, XVIII, 12, & *Act.* XXI, 31, 32, 33, 37, &c. Saint Marc parle des Tribuns de la Cour d'Hérode le Tétrarque ; *Marc.* VI, 22. Les uns & les autres ſont appelés dans le Grec *Chiliarchoi*, Chefs de mille hommes ; tels qu'étoient les Tribuns des Légions. Mais celui qui arrêta ſaint Paul, & qui le tira des mains des Juifs, *Act.* XXI, 31, étoit ſimplement Chef d'une Cohorte.

TRIBUNAUX ; lieux où l'on

(1) 2 *Cor.* IV, 7. (2) *Iſai.* XXXIII, 6 (3) *Eccli.* XXIX, 14. (4) *Matth.* XII, 35. (5) *Num.* XX, 6. (6) *Deut.* XXVIII, 12. (7) *Deut.* XXXII, 34. (8) *Job.* XXVIII, 22. (9) *Exod.* XXIII, 21, 25. שרי אלפים *Principes millium* 70. Χιλιαρχοι. *Vide & Num.* XXXI, 14, 48, 52. *Deut.* 1, 15, & 1 *Reg.* VIII, 12, & XVII, 18 & *paſſim*.

rend la Juſtice. Moïſe (1) avoit ordonné que l'on établît dans chaque ville des Juges & des Magiſtrats, pour terminer les différends qui ſurvenoient dans le pays; & que s'il arrivoit quelque affaire d'une diſcuſſion plus difficile, on ſe tranſportât au lieu que le Seigneur auroit choiſi, pour y examiner la difficulté devant les Prêtres de la race d'Aaron, & devant le Juge que le Seigneur auroit ſuſcité en ce temps-là. Voyez ce qu'on a dit ſur l'article *Juge*, & ſous celui de *Sanhédrin*. Les Rabbins prétendent qu'il y avoit trois ſortes de Tribunaux dans Iſrael; un de trois Juges, un de vingt-trois, & un de ſoixante. Le Tribunal de trois Juges ſe trouvoit dans chaque bourgade, & jugeoit des procès où il ne s'agiſſoit que d'argent & de choſes mobiliaires. Le Tribunal de vingt-trois Juges ſe tenoit dans les villes, & pouvoit juger même des choſes où il s'agiſſoit de la vie & de la mort. Enfin le troiſieme Tribunal étoit unique, & ne ſe tenoit que dans Jéruſalem, dans une ſalle du Temple. C'eſt ce que les Juifs appellent le grand Sanhédrin, à l'autorité duquel le Roi, le Grand-Prêtre, les Tribus d'Iſrael, les faux Prophetes, les affaires de la Religion étoient ſoumiſes. Les Rabbins enſeignent que le droit de vie & de mort lui fut ôté quarante ans avant la ruine du Temple & de la ville de Jéruſalem; c'eſt-à-dire, l'an 30 de l'Ere vulgaire, ſept ans avant la mort de notre Seigneur. Auſſi les Juifs dirent-ils alors à Pilate qu'il ne leur étoit pas permis de faire mourir perſonne : *Nobis non licet interficere quemquam* (2).

TRIBUNE d'airain de Salomon, placée dans le grand Parvis du Temple. Voyez *eſtrade*.

TRIBUS. Jacob ayant eu douze fils, qui furent Chefs d'autant de grandes familles, & qui toutes enſemble formerent un grand peuple, chacune de ces grandes familles fut nommée Tribu. Mais comme Jacob, au lit de la mort, adopta Ephraïm & Manaſſé (3) fils de Joſeph, & voulut qu'ils compoſaſſent deux tribus d'Iſrael, au lieu de douze tribus, il s'en trouva treize, celle de Joſeph ayant été partagée en deux. Toutefois dans la diſtribution des terres que Joſué fit au peuple par l'ordre de Dieu, on ne compta que douze Tribus, & on ne fit que douze lots; la Tribu de Lévi, qui étoit attachée au ſervice du Tabernacle du Seigneur, n'ayant point eu de partage dans la terre, mais ſeulement quelques villes pour y demeurer, & les prémices, les dîmes & les oblations du peuple pour leur ſubſiſtance.

Les douze Tribus étoient campées dans le déſert autour du Tabernacle de l'Alliance, chacune ſelon ſon rang. A l'Orient, étoient Juda, Zabulon & Iſſachar. Au couchant, étoient Ephraïm, Manaſſé & Benjamin. Au midi, ſe trouvoient Ruben, Siméon & Gad. Au ſeptentrion, Dan, Aſer & Nephtali. Les Lévites étoient diſtribués autour du Tabernacle plus près du ſaint Lieu que les autres Tribus; en ſorte que Moïſe & Aaron avec leurs familles, étoient à l'Orient, Gerſon au couchant, Caath au midi, & Mérari au Septentrion.

Dans les marches de l'armée d'Iſrael, les douze Tribus étoient partagées en quatre gros corps, compoſés chacun de trois Tribus. Le premier corps, qui faiſoit comme l'avant-garde de l'armée, étoit compoſé des Tribus de Juda, d'Iſ-

(1) *Deut.* XVI, 18. & XVII, 8, 9. *Ezech.* XLIV, 24, & *Joſeph. Antiq. l.* X, *c. ult.* (2) *Joſué* XVIII, 31. (3) *Geneſ.* XLVIII, 5.

ſachar & de Zabulon. Le ſecond étoit compoſé de Ruben, de Siméon & de Gad. Entre ce ſecond corps de troupes & le troiſieme, venoient les Lévites & les Prêtres avec l'Arche du Seigneur, les tentures, les ais, les colonnes, & tous les autres inſtrumens du Tabernacle.

Le troiſieme corps de l'armée d'Iſrael étoit compoſé des Tribus d'Ephraïm, de Manaſſé & de Benjamin. Enfin le quatrieme & dernier, qui faiſoit comme l'arriere-garde, comprenoit les Tribus de Dan, d'Aſer & de Nepthali. Voyez ci-devant l'article *marches* & *campement* des Iſraélites dans le déſert.

Dans le partage que Joſué fit de la terre de Chanaan aux Tribus d'Iſrael, Ruben, Gad & la moitié de la Tribu de Manaſſé eurent leur lot au-delà du Jourdain. Toutes les autres Tribus, & l'autre moitié de celle de Manaſſé, eurent leur partage au-deçà de ce fleuve. Nous avons marqué ſous le titre de chacune des douze Tribus, l'hiſtoire du Patriarche qui en eſt le Chef, & ce qui peut concerner la Tribu dont il eſt auteur, ſon partage, ſes aventures, &c. Ainſi on peut voir les articles de *Juda*, de *Siméon*, de *Lévi*, de *Benjamin*, de *Dan*, d'*Ephraïm*, *Manaſſé*, *Ruben*, *Gad*, *Aſer*, *Zabulon*, *Iſſachar* & *Nephtali*.

Les douze Tribus demeurerent unies ſous un même Chef, ne formant qu'un même Etat, un même peuple, & une même monarchie, juſqu'après la mort de Salomon. Alors dix Tribus d'Iſrael quitterent la maiſon de David, & reconnurent pour Roi Jéroboam fils de Nabat; & il ne demeura ſous la domination de Roboam que les Tribus de Juda & de Benjamin. Cette diviſion peut être regardée comme la cauſe des grands malheurs qui arriverent dans la ſuite aux deux Royaumes, & à toute la nation des Hébreux; car premierement elle cauſa l'altération, ou le changement de l'ancien culte & de l'ancienne Religion, Jéroboam fils de Nabat, ayant ſubſtitué le culte des veaux d'or à celui du Seigneur, ce qui fut cauſe que les dix Tribus abandonnerent le Temple du Seigneur. Secondement, cette ſéparation cauſa une haine irréconciliable entre les dix Tribus & celles de Juda & de Benjamin, & ſuſcita entre eux une infinité de guerres. Le Seigneur irriré les livra à leurs ennemis. Téglatphalaſar enleva d'abord les Tribus de Ruben, de Gad, de Nephtali, & la demi-Tribu de Manaſſé, qui étoit au-delà du Jourdain, & les tranſporta au-delà de l'Euphrate (1), l'an du Monde 3264, avant Jeſus-Chriſt 736, avant l'Ere vulgaire 740.

Quelques années après, Salmanaſar Roi d'Aſſyrie prit la ville de Samarie, la ruina, enleva tout le reſte des habitans du Royaume d'Iſrael, les fit tranſporter au-delà de l'Euphrate (2), & envoya d'autres habitans dans le pays, pour le cultiver en leur place. Ainſi finit le Royaume des dix Tribus d'Iſrael, l'an du Monde 3283, avant Jeſus-Chriſt 717, avant l'Ere vulgaire 721. C'eſt un grand problême parmi les Peres & les Interpretes, ſavoir ſi ces dix Tribus ſont encore aujourd'hui au-delà de l'Euphrate, ou ſi elles ſont revenues dans leur pays. La plupart croient qu'elles n'y ſont jamais retournées: mais l'opinion contraire nous paroît mieux fondée dans l'Ecriture, qui promet en pluſieurs endroits le retour de ces Tribus, & qui nous repréſente toute la Paleſtine bien peuplée par des Iſraélites de tou-

(1) 4 *Reg.* XV, 29. 1 *Par.* V, 26. (2) 4 *Reg.* XVII, 6; XVIII, 10, 11.

tes les Tribus, long-temps avant la venue de Jeſus-Chriſt. Il faut toutefois avouer que ce retour n'a pas été marqué dans l'Hiſtoire, parce qu'il s'eſt fait inſenſiblement, & qu'il n'a pas empêché qu'il ne ſoit reſté un très-grand nombre d'Iſraélites au-delà de l'Euphrate ; en ſorte que ſaint Pierre adreſſe encore ſa premiere Epître aux Juifs convertis qui étoient répandus dans les Provinces de Pont, de Cappadoce, de Bithynie, d'Aſie, &c. On peut voir notre Diſſertation ſur cette queſtion, *ſi les dix Tribus ſont revenues de leur captivité*, à la tête du ſecond Livre des Paralipomenes.

Quant aux Tribus de Juda & de Benjamin, qui demeurerent ſous la domination des Rois de la famille de David, elles ſubſiſterent plus long-temps dans leur pays : mais enfin ayant rempli la meſure de leurs iniquités, Dieu les livra à leurs ennemis. Nabuchodonoſor ayant pris Jéruſalem, fit mettre le feu au Temble, ruina la ville, & tranſporta tout le peuple de Juda & de Benjamin à Babylone, & dans les autres Provinces de ſon Empire (1). Cela arriva l'an du Monde 3416, avant Jeſus-Chriſt 584, avant l'Ere vulgaire 588.

La captivité de Juda dura ſoixante & dix ans, ainſi que les Prophetes (2) l'avoient prédit. On en peut fixer le commencement en 3398, & la fin en 3468, qui eſt la premiere année de Cyrus à Babylone, ou en mettre le commencement en l'an 3416, qui eſt celui de la priſe de Jéruſalem, & de ſa ruine par Nabuchodonoſor, & la fin en 3486, qui eſt le commencement du regne de Darius fils d'Hyſtaſpe, époux d'Eſther, & protecteur des Juifs. Le retour de Juda eſt bien marqué à la fin du ſecond Livre des Paralipomenes (3), & dans les Livres d'Eſdras & de Néhémie. L'Edit de Cyrus, qui leur permet de retourner dans leur pays, eſt de l'an du Monde 3468, avant Jeſus-Chriſt 532, avant l'Ere vulgaire 532.

TRIBUS D'ISRAEL. Voyez *Juifs*, *Captivité*, *Tranſmigration*.

TRIBUT, *tributum* ; en Grec, *phoros* ; en Hébreu *mas* (4), qui dérive du verbe *maſas*, fondre, liquéfier. Les Hébreux ne reconnoiſſoient proprement pour Souverain que Dieu ſeul, d'où vient que Joſeph (5) appelle leur gouvernement *une Téocratie*, ou gouvernement divin. Ils reconnoiſſoient le ſouverain domaine du Seigneur par un tribut ou capitation, que chaque Iſraélite lui payoit par chacun an d'un demi-ſicle par tête (6). Auſſi notre Seigneur dans l'Evangile fait ce raiſonnement à ſaint Pierre (7) : *De qui eſt-ce que les Rois de la terre reçoivent le tribut ? Eſt-ce de leurs propres enfans, ou des étrangers ?* Voulant dire qu'en qualité de Fils de Dieu, il devoit être exempt de cette capitation. Je ne vois pas que ni les Rois ni le Juges des Hébreux, quand ils étoient de leur nation, exigeaſſent d'eux aucun tribut.

Salomon au commencement de ſon regne (8), obligea les Chananéens qui étoient demeurés dans le pays, de lui payer tribut, & de ſervir par corvées aux ouvrages publics qu'il avoit entrepris : & pour les enfans d'Iſrael, il ne permit point qu'aucun fût employé

(1) 4 *Reg.* XXV, 1, 2, 3, *&c.* & 2 *Par.* XXXVI, 17, 18, *&c.* (2) *Jerem.* XXV, 11, 12 ; XXIX, 10. (3) 2 *Par.* XXXVI, 20, 21, 22, 23. (4) ☞ *Mas.* Φόρος, *tributum*. (5) *Joſeph. contra Appion. l.* 2, *p.* 1071, *c*, *d*. (6) *Exod.* XXX, 13. (7) *Matth.* XVII, 24. (8) 3 *Reg.* IX, 21, 22, 23, & 2 *Par.* VIII, 9.

à ces ouvrages ; mais il en fit ſes hommes de guerre, ſes Miniſtres, ſes principaux Officiers, pour commander ſes armées, ſes chariots & ſa cavalerie. Toutefois ſur la fin de ſon regne, il leur impoſa des tributs, & les fit ſervir par corvées à ſes travaux (1) ; ce qui aliéna beaucoup les eſprits, & jeta les ſemences de la révolte, qui commença par la rébellion de Jéroboam fils de Nabat, qui fut d'abord obligé de ſe ſauver en Egypte, mais qui éclata enfin par le ſoulevement total des dix Tribus. D'où vient que les Iſraélites diſoient à Roboam fils de Salomon (2) : *Votre pere nous a chargés d'un joug très-dur ; diminuez donc quelque choſe de la dureté & de la peſanteur de ce joug, & nous vous demeurerons aſſujettis, &c.*

Il eſt inutile de remarquer que les Iſraélites furent ſouvent ſoumis à des Princes étrangers, qui les accablerent de tributs ; la crainte & la néceſſité les obligeoient à ſubir ce joug. Cependant dans les derniers temps, c'eſt-à-dire, après qu'Archélaüs eut été rélégué à Vienne en France, l'an 6 de l'Ere vulgaire, & que la Judée eut été réduite en Province (3), Auguſte ayant envoyé Quirinius dans ce pays, pour faire un nouveau dénombrement des perſonnes, & une nouvelle eſtimation des biens, pour pouvoir régler le tribut que chacun devoit payer aux Romains, Judas ſurnommé *le Galiléen*, ou *le Gaulonite*, parce qu'il étoit de Gamala en Galilée, dans le canton de la Gaulonite, ſe ſouleva, & forma une faction, pour s'y oppoſer ; prétendant qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut aux Romains ; que c'étoit là une véritable ſervitude, & qu'il ne leur étoit pas permis de reconnoître pour maîtres ceux qui n'avoient pas Dieu pour Seigneur. C'eſt là l'origine de la ſecte des *Galiléens*, ou des *Hérodiens*, dont nous avons parlé ſous l'article de *Judas le Galiléen*, & ſous celui des *Hérodiens*.

Voyez dans ſaint Matthieu, XXII, 16, 17, 18, &c. la réponſe que Jeſus-Chriſt fit aux Phariſiens, qui étoient venus lui demander pour le tenter, s'il étoit permis de payer le tribut à Céſar, ou non, & dans ſaint Jean, VIII, 33, où les Juifs ſe vantent de n'avoir jamais été eſclaves de perſonne : *Nemini ſervivimus unquam* ; d'être une nation libre, qui ne reconnoît que Dieu ſeul pour Maître & pour Souverain. Comme il y avoit alors pluſieurs Juifs qui étoient dans les principes de Judas le Gaulonite, & qui inſpiroient aux peuples des ſentimens d'indépendance, & d'une vaine liberté, les Apôtres ſaint Pierre & S. Paul dans leurs Epîtres, ont pris à tâche de recommander aux Fidelles la ſoumiſſion & l'obéiſſance aux Souverains, & la Fidélité à payer les tributs. Voyez *Rom.* XIII, 1, 2, 3...7, 8, & 1 *Petri*, II, 12.

TRINITÉ. C'eſt le nom dont ſe ſervent les Théologiens & les Fidelles, pour exprimer le plus grand des myſteres de la Religion Chrétienne, qui eſt celui d'un ſeul Dieu en trois Perſonnes, le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit. Le nom de Trinité ne ſe trouve pas dans l'Ecriture ; mais les trois Perſonnes divines y ſont très-bien marquées. Par exemple : *Dieu créa le ciel & la terre.* Voilà Dieu le Pere. Le Fils eſt déſigné dans toutes les Ecritures ſous le nom de *Verbe*, de *Sageſſe*, de *Sauveur*, de *Libérateur*. Le Saint-Eſprit,

(1) *Vide* 3 *Reg.* V, 13, 14 ; & IX, 15 ; & XI, 27. (2) 3 *Reg.* XII, 4. (3) *Joſeph. Antiq. l.* 17, *c.* 15.

qui anime les Prophetes, eſt nommé dans l'Evangile, l'*Eſprit conſolateur*. Le Pere & le Fils ſont marqués au premier verſet du Pſeaume CIX. *Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis*, &c. Dans le nouveau Teſtament, les trois Perſonnes ſont diſtinctement exprimées dans pluſieurs endroits. Par exemple (1) : *Allez, inſtruiſez toutes les nations, en les baptiſant au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Eſprit*. Et lorſque Jeſus-Chriſt ſortit de l'eau après ſon baptême, le Ciel fut ouvert, on vit l'eſprit de Dieu qui deſcendit ſur lui en forme de colombe (2), & l'on entendit une voix du Ciel, qui dit : *Celui-ci eſt mon Fils bien aimé, dans lequel j'ai mis ma complaiſance*. Voilà encore le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit bien diſtingués. Tout l'Evangile de S. Jean, ſur-tout ſon premier Chapitre, marque diſtinctement le Pere, le Verbe, qui eſt Dieu, & le Saint-Eſprit, à qui ſaint Jean-Baptiſte rend témoignage (3), diſant qu'il a vu le Saint-Eſprit deſcendant ſur Jeſus, en forme de colombe. Il ajoute que le même Eſprit qui l'a envoyé baptiſer, lui a dit : *Celui ſur qui vous verrez l'Eſprit deſcendre & demeurer, c'eſt lui qui baptiſe dans le Saint-Eſprit*. Il eſt inutile d'entaſſer une foule de paſſages, pour prouver la Trinité. Nous n'entreprenons pas d'écrire ici un Traité de Théologie ou de Controverſe.

On a cru que Platon & ſes Diſciples avoient connu la diſtinction des trois Perſonnes ; & quelques Nouveaux ont oſé aſſurer que c'étoit de leurs Ecrits que les Peres de l'Egliſe avoient emprunté la plupart de leurs expreſſions ſur la Trinité. On peut voir le Livre intitulé : *Le Platoniſme dévoilé* ; & le Pere Baltus dans la défenſe des Peres injuſtement accuſés du Platoniſme. Voyez auſſi M. Baſnage, Hiſtoire des Juifs, Tom. 4, Lib. 6, Chap. 4, Edit. Pariſ.

On ne peut nier que quelques anciens Juifs, qui vivoient avant J. C., & ceux auſſi qui vivoient de ſon temps, n'aient connu le Myſtere de la ſainte Trinité. Ce myſtere eſt trop bien marqué dans les Livres de l'ancien Teſtament, & fait une partie trop conſidérable de la créance des vrais Fidelles, pour qu'il ait été ignoré par les Patriarches, les Prophetes & les plus éclairés des anciens Hébreux. Raymond Martin (4), Galatin (5) & divers autres ont même prétendu que les Paraphraſtes Chaldéens, & d'anciens Rabbins avoient fait mention expreſſe de la Trinité, & des trois Perſonnes. On trouve en effet dans leurs Ecrits les noms de *Schaliſchith* (6), qui ſignifie Trinité ; celui de *Mémar* (7), qui ſignifie le Verbe ; & celui de *Ruah Hakadoſcha* (8), qui ſignifie le Saint-Eſprit. On y trouve *Dieu le Pere*, *Dieu le Fils*, & *Dieu le Saint-Eſprit* : Enfin, *un en trois*, & *trois en un* (9) ; & *Jéhovah*, pour marquer le Pere ; *Méméra-Ja*, pour, le Verbe du Pere ; & *Séchinah*, pour, le Saint-Eſprit.

Il eſt vrai que les nouveaux Rabbins s'inſcrivent en faux contre une partie des Livres où ſe trouvent ces paroles, ſoutenant qu'ils n'ont jamais été écrits par des Juifs. Ils expliquent les autres dans un autre ſens ; & non-ſeulement ils ne

(1) *Matth.* XXVIII, 19. (2) *Matth.* III, 16, 17. (3) *Joan.* I, 32, 33, 34. (4) *Raymund. Mart. Pugio fidei.* (5) *Galatin. de Arcanis Catholicæ verit. l.* 2, *c.* 1. (6) שלישית *Trinitas.* (7) מימר *Memar Verbum* (8) רוח הקדשה *Sanctus Spiritus.* (9) שלשה באחד *Tres in uno.* אחד בשלשה *Unus in tribus.*

reconnoiſſent pas la Trinité, mais ils la combattent, & la nient expreſſément, ſoit qu'ils aient varié en cela, & qu'ils ſe ſoient éloignés du ſentiment de leurs Ancêtres, ſoit que leur antipathie & leur haine contre les Chrétiens les aient portés à nous conteſter cette vérité, qui a été ſi clairement enſeignée par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres, ſoit que ce myſtere dès le commencement, ait été inconnu au plus grand nombre des Juifs, & que le peuple n'en ait eu qu'une idée fort confuſe : & certes la groſſiereté des Juifs étoit telle, qu'ils auroient aiſément paſſé de la créance de la Trinité, à celle de la pluralité des Dieux. C'eſt pourquoi Dieu par un effet de ſa Sageſſe, n'a pas jugé à propos de leur découvrir ce myſtere d'une maniere ſi diſtincte. On peut conſulter ſur cela M. Baſnage, & les Auteurs qu'il cite, Hiſtoire des Juifs, Tom. 4, Liv. 6, Chap. 4 & 5, Edit. Pariſ. & le Lexicon de Suicérus, ſous le nom *Trias*, & M. Cudworth, *Thi true Intellectual. Syſteme, of the univerſe. Boc*. 1, *c.* 4, & *Joſue Arndi Diatriba, de myſterio Trinit. è Scriptis Rabb.* Voyez ci-devant *Ménar*.

TRIPOLI, ville de Phénicie, ſituée ſur la Méditerranée, entre Botrys au midi, & Arca au ſeptentrion. Elle eſt arroſée d'une riviere qui deſcend du Liban. Il en eſt parlé dans le ſecond Livre des Maccabées, XIV, 1, où il eſt dit que trois ans après la mort d'Antiochus Epiphanes, Démétrius fils de Séleucus, à qui le Royaume de Syrie appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, & vint aborder à Tripoli (1). Le nom de *Tripolis* en Grec, ſignifie trois villes ; parce qu'en effet elle étoit compoſée de trois villes éloignées l'une de l'autre de la longueur d'une ſtade. L'une de ces villes étoit aux Aradiens ; l'autre aux Sidoniens, & la troiſieme aux Tyriens (2). Elle eſt encore aujourd'hui conſidérable, à cauſe de ſon port ; il eſt fait en forme de Peninſule, & reſſemble aſſez à celui de Jaffa, ayant une infinité de petits rochers, ou d'écueils à ſon entrée, ce qui oblige les vaiſſeaux de prendre le large & de demeurer au loin à la rade ; la Ville n'a aucunes fortifications, les édifices & les maiſons lui ſervent de murailles, ſes rues ſont fort étroites ; au pied du Château paſſe un Fleuve nommé *Nahar Kadiſcha* ou le Fleuve Sainr ; il tire ſa ſource des fontaines & des neiges fondues qui deſcendent du Liban, & ſpécialement de la fontaine appelée dans l'Ecriture (3) fontaine des Jardins. La Ville eſt arroſée des eaux de ce fleuve que les habitans conduiſent par de petits canaux où ils veulent, & en bouchent les ſorties pour inonder la terre & les Jardins des environs. Cette Ville eſt encore fameuſe par le grand commerce qui s'y fait de toutes ſortes de marchandiſes qui y arrivent tant par mer que par terre.

TRISTESSE, paſſion de l'ame, qui reſſerre le cœur, abat l'eſprit, & altere la ſanté. l'Ecriture nous conſeille de ne nous point laiſſer abattre à la triſteſſe (4). Saint Paul (5) diſtingue deux ſortes de triſteſſe ; l'une ſelon Dieu, & l'autre ſelon le monde. *La triſ-*

(1) An du Monde 3642, avant J. C. 358, avant l'Ere vulg. 362. (2) *Diodor. Sicul. l.* 16, *c.* 41. *Strabo, l.* 16, *p.* 519. *Plin. l.* 5, *c.* 20. (3) *Cant.* IV, 15. *Fons hortorum, puteus aquarum viventium, quæ fluunt impetu de Libano.* (4) *Prov.* XXV, 20. *Eccli.* XIV, 1, 2, 3 ; XXX, 24, 25, *&c.* (5) 2 *Cor.* VII, 10.

teſſe qui eſt ſelon Dieu, produit pour le ſalut une pénitence ſtable; mais *la triſteſſe du ſiecle produit la mort. Conſidérez combien cette triſteſſe ſelon Dieu, que vous avez reſſentie, a produit en vous de ſoins, de vigilance, de déſirs, de zele, &c.* Il reprend ailleurs (1) les Theſſaloniciens de la trop grande triſteſſe qu'ils témoignoient à la mort de leurs proches. Le Sage (2) loue une ſorte de triſteſſe, qui eſt plutôt un air ſérieux & un éloignement de la vaine joie, qu'une triſteſſe véritable; *La colere vaut mieux que le vin, parce que le cœur de celui qui peche, eſt corrigé par la triſteſſe qui paroît ſur le viſage. Le cœur des ſages eſt où ſe trouve la triſteſſe; & le cœur des inſenſés eſt où la joie ſe trouve.* Il veut dire que l'air ſérieux d'un Maître qui nous reprend, vaut beaucoup mieux que les careſſes & les ris de ceux qui nous flattent. Jeſus-Chriſt reproche aux Phariſiens d'affecter un air triſte & mortifié, lorſqu'ils jeûnoient: mais il veut que ſes Diſciples évitent ces manieres affectées que l'amour propre produit, pour attirer l'eſtime des hommes (3). Iſaïe décrivant les qualités du Meſſie, dit qu'il ne ſera pas triſte, ni précipité, juſqu'à ce qu'il exerce ſon jugement ſur la terre (4). Le Texte Hébreu porte: *Il n'éteindra point, & ne briſera point*; ſon regne ſera un regne de douceur & de miſéricorde. Saint Jacques (5) conſeille à ceux qui ſont dans la triſteſſe de prier: *Triſtatur aliquis veſtrum? Oret.* Salomon dit que le viſage triſte déconcerte le médiſant, de même que le vent du ſeptentrion diſſipe la pluie (6): *Ventus aquilo diſſipat pluvias, & facies triſtis linguam detrahentem. Le viſage triſte* en cet endroit, marque l'air froid, ſérieux, mépriſant, avec lequel on entend les médiſances.

TRITURER. Fouler le grain, ou plutôt la paille aux pieds des animaux pour en faire ſortir le grain. *Vous ne lierez point la douche du bœuf qui triture*, dit ſaint Paul (7) après Moïſe (8); on donnoit des muſelieres à ces animaux, ou on leur frottoit le muſeau avec de la fiente de vache, afin qu'ils ne puſſent toucher aux grains qu'ils ſouloient. Or voici comme ſe fait la trituration. On prépare à la campagne une aire bien battue & bien nette autour d'un arbre, autant qu'il eſt poſſible. On dreſſe les Gerbes les unes auprès des autres fort ſerrées en rond autour du tronc de l'arbre, enſuite on fait monter à coups de fouet des Bœufs ou des Chevaux ſur ces Gerbes ainſi dreſſées, & on les fait courir en rond tous enſemble autour de l'arbre ſur les Gerbes pour les écraſer, les réduire en menues pailles & en faire ſortir le grain: cela ſe fait d'ordinaire durant la plus grande chaleur du jour: ſur le ſoir on nettoie l'aire, en jetant en l'air la paille & le grain, la menue paille s'envole au vent au-dehors de l'aire & le grain retombe dans l'aire.

L'Ecriture fait ſouvent alluſion à ces manieres de triturer & de vanner le grain: par exemple (9); *Levez-vous, fille de Sion, & triturez; car je rendrai votre corne dure comme le fer, & l'ongle de vos pieds comme l'airain, vous briſerez pluſieurs peuples*, & vous les réduirez en poudre. Iſaïe (10), appelle Babylone, au moment de ſa ruine, *ma trituration*, enfans de

(1) 1 *Theſſal.* III, 12, 13, 14. (2) *Eccle.* VII, 5. (3) *Matth.* VI, 16. (4) *Iſai.* XLIII, 4. לא יכהה ולא ירוץ (5) *Jacob.* V, 13. (6) *Prov.* XXV, 23. (7) 1 *Cor.* IX, 9, & 1 *Timoth.* V, 18. (8) *Deut.* XXV, 4. (9) *Mich.* IV, 13. (10) *Iſai.* XXI, 20.

mon aire : Vous êtes comme ma moiſſon aſſemblée dans l'aire, & toute prête à être foulée aux pieds des animaux. Vos ennemis vont commencer la trituration ; vous allez être réduite en pouſſiere. Jérémie (1) ſe ſert de la même ſimilitude en parlant de la même choſe ; *Filia Babylonis quaſi area, tempus trituræ ejus : Adhuc modicum, & venit tempus meſſionis ejus.* L'Auteur du quatrieme Livre des Rois (2), dit que le Roi de Syrie avoit la Judée en l'état d'une aire où l'on a battu le grain ; il y avoit mis tout en pouſſiere ; *Redegerat quaſi pulverem in tritura areæ.*

L'ouvrage de la trituration étoit fort pénible, d'ou vient que Dieu pour inſpirer aux hommes des ſentimens d'humanité & de douceur envers leurs ſemblables, avoit défendu, comme on l'a dit, de mettre des muſelieres aux bœufs qui travailloient à cet ouvrage. Le Prophete Oſée (3) compare Ephraïm à une géniſſe accoutumée à triturer, nourrie graſſement, & qui ne veut pas ſubir le joug pour labourer. *Ephraïm vitula docta diligere trituram.* Mais dit le Seigneur, je la dompterai, je la ſaiſirai au col, & je lui mettrai le joug. *Tranſivi ſuper pulchritudinem colli ejus.*

Il y avoit une autre maniere de triturer avec des chariots armés de fer, ou des traîneaux. Voyez *Traîneaux.*

Quant à l'*aire* de la trituration, voyez *Aire.*

TROADE, ville de Phrygie ou de Myſie, ſur l'Helleſpont, entre la ville de Troye au ſeptentrion, & celle d'Aſſos au midi. Quelquefois le nom de Troas ſignifie le pays des Troyens, la Province où étoit la ville de Troye : mais dans le nouveau Teſtament, où ſe trouve le nom de Troas, il ſignifie toujours une ville particuliere de ce nom, qui eſt auſſi quelquefois apelée Antigonia & Alexandrie : *Ipſa Troas, Antigonia dicta, nunc Alexandria*, dit Pline (4). Quelquefois on joint les deux, *Alexandria-Troas.* S. Paul étant à Troade (5) en l'an de l'Ere vulg. 52, eut la nuit cette viſion : Un homme de Macédoine ſe préſenta devant lui, & lui fit cette priere : Paſſez en Macédoine, & venez nous ſecourir. Il s'embarqua donc à Troade, & paſſa en Macédoine. On croit que cet homme qui lui apparut, étoit l'Ange de la Macédoine, qui l'invitoit à venir prêcher dans ce Royaume. L'Apôtre fut encore quelques autres fois à Troade ; mais on ne ſait rien de particulier de ce qu'il y fit. Voyez *Act.* XX, 5, 6, & 2 *Cor.* II, 14. Il avoit laiſſé à Troade chez un nommé Carpe quelques habits & quelques Livres qu'il prie Timothée de lui apporter à Rome, en l'an 65 de l'Ere vulgaire, peu de temps avant ſa mort, arrivée en l'an 66. Voyez 2 *Timoth.* IV, 13.

TROGLODYTES. Ce terme ſignifie en Grec (6), ceux qui ont leur demeure dans des trous ou dans des cavernes. Il y avoit pluſieurs de ces peuples aux environs de la Paleſtine, dans l'Arabie, ſur la Mer Rouge, & ſur le Golfe Perſique, & en Egypte. L'Ecriture ne parle des Troglodytes qu'en un ſeul endroit, qui eſt 2 *Paral.* XII, 3. *Lybies & Troglodytæ, & Æthiopes.* L'Hébreu (7) : *Les Lubims, les Suchims, & les Chuſchims.*

La plupart des Interpretes ſont perſuadés que *Suchim* ſignifie véritablement les Troglodytes. On

(1) *Jerem.* XXI, 33. (2) 4 *Reg.* XIII, 7. (3) *Oſee.* X, 11. (4) *Plin. l.* 5, *c.* 30. (5) *Act.* XVI, 8. & *ſeq.* (6) Τρωγλοδύται. *Troglodytæ à* τρωγὴ, *foramen* ; δύω, ou δύμι, *ſubeo.* (7) לוּבִים סכיים כוּשִׁים

peut voir pour ce ſentiment Bochart, Phaleg. Liv. IV, Ch. 29, où il montre que *Sucha* en Hébreu, ſignifie un trou ou une caverne, & que Pline (1) place la ville de *Succha*, ſur le bord de la Mer Rouge, dans le pays des Troglodytes. Grotius & quelques autres aiment mieux croire que *les Suchims*, dont parlent les Paralipomenes, & qui étoient dans l'armée de Séſac Roi d'Egypte, ſignifient des peuples qui demeurent ſous des tentes, comme les Arabes Scénites. Il y avoit beaucoup de ſortes d'Arabes dans l'Arabie Pétrée, & aux environs de l'Egypte, leſquels ne prenoient pas la peine de cultiver la terre, ni de bâtir des maiſons.

TROMPETTE. Le Seigneur ordonne à Moïſe (2) de faire deux trompettes d'argent battu au marteau, afin de s'en ſervir pour aſſembler le peuple lorſqu'il faudra décamper. Il ajoute: « Après » que vous aurez ſonné de ces » trompettes, tout le peuple s'aſ» ſemblera auprès de vous à l'en» trée du Tabernacle de l'Allian» ce. Si vous ne ſonnez qu'une » fois, les Princes & les Chefs » de la multitude d'Iſrael vien» dront vous trouver. Mais ſi » le ſon de la trompette eſt plus » long & plus entrecoupé, ceux » qui ſont du côté de l'orient, » décamperont les premiers. Au » ſecond ſon de la trompette, » ceux qui ſont au midi, déten» dront leurs tentes; au troiſieme » coup, ceux qui ſont au cou» chant; & au quatrieme, ceux » qui ſont au ſeptentrion, décam» peront. Mais lorſqu'il faudra » ſeulement aſſembler le peuple, » les trompettes ſonneront d'un » ſon plus uni, & plus ſimple, & » non de ce ſon entrecoupé & ſerré.

» Les Prêtres enfans d'Aaron » auront ſeuls le droit de ſonner » des trompettes, & ce ſera pour » vous une Loi inviolable dans » toute la ſuite de vos généra» tions. Ils en ſonneront lorſque » vous irez à la guerre contre vos » ennemis, & le Seigneur votre » Dieu ſe ſouviendra de vous pour » vous ſecourir. Ils en ſonneront » auſſi lorſque vous ferez des feſ» tins de Religion, que vous célé» brerez vos Fêtes ſolemnelles, » que vous offrirez vos holocauſtes » & vos hoſties pacifiques, & aux » premiers jours du mois ». On ſe ſervoit auſſi principalement de ces trompettes pour annoncer le commencement de l'année civile, le commencement de l'année ſabbatique (3), & le commencement du Jubilé (4). Joſeph dit (5) que ces trompettes étoient longues de près d'une coudée, & avoient le tuyau de la groſſeur d'une flûte ordinaire. Elles n'avoient qu'autant d'ouverture qu'il en falloit pour les emboucher. Le bout étoit ſemblable à celui d'une trompette. Il n'y en eut d'abord que deux dans le camp; mais enſuite on en fit un plus grand nombre. Dès le temps de Joſué (6), il y en avoit ſept. A la dédicace du Temple de Salomon (7), il y avoit juſqu'à ſix-vingts Prêtres qui ſonnoient de la trompette. Joſeph (8), veut que ce Prince ait fait *deux cens mille trompettes, ainſi que Moïſe l'avoit ordonné*. Je ne ſai où il a pris ce grand nombre de trompettes.

Outre les trompettes ſacrées du Temple, dont l'uſage étoit réſervé aux Prêtres ſeuls, même à la guerre, & dans les combats, il y en avoit d'autres dont les Géné-

(1) *Plin. l.* 6, *c.* 29. (2) *Num.* X, 2, 3, 4, 5, *&c.* (3) *Levit.* XXIII, 24, & *Num.* XXIX, 1. (4) *Levit.* XXV, 9, 10. (5) *Joſeph. Antiq. l.* 3, *c.* 11. (6) *Joſue* VI, 3. (7) 2 *Par.* V, 12. (8) *Antiq. l.* 2, *c.* 8, *p.* 262, *c.*

faux ſe ſervoient quelquefois pour aſſembler leurs troupes. Par exemple, Aod ſonna de la trompette (1), pour aſſembler les Iſraélites contre les Moabites qui les opprimoient, & dont il venoit de tuer le Roi Eglon. Gédéon prit en ſa main une trompette, & en donna une à chacun de ſes gens (2), lorſqu'il attaqua les Madianites. Joab ſonna de la trompette, pour donner le ſignal de la retraite à ſes gens, dans la bataille contre ceux du parti d'Abner (3), & dans celle contre Abſalom (4), & enfin dans la pourſuite de Séba fils de Bochri (5). On voit la même choſe dans vingt autres endroits de l'Hiſtoire des Hébreux.

FÊTE DES TROMPETTES. Elle ſe célébroit le premier jour du ſeptieme mois de l'année ſainte, qui étoit le premier de l'année civile. Ce mois s'appeloit *Tizri*, & répondoit à la lune de Septembre. On annonçoit le commencement de l'année au ſon des trompettes (6). Ce jour étoit ſolemnel; toute œuvre ſervile y étoit défendue; on y offroit un holocauſte ſolemnel au nom de toute la nation, d'un veau, de deux beliers, & de ſept agneaux de l'année, avec les offrandes de farine & de vin que l'on avoit accoutumé d'offrir avec ces ſacrifices. L'Ecriture ne nous dit point la raiſon de l'établiſſement de cette Fête. Théodoret (7) croit que c'étoit en mémoire du tonnerre que l'on avoit ouï ſur le mont Sinaï, lorſque Dieu y donna ſa Loi. Les Rabbins veulent que ce ſoit pour faire ſouvenir de la délivrance d'Iſaac, en la place duquel Abraham immola un belier.

Aujourd'hui les Juifs ont coutume ce ſoir-là de ſe ſouhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chere qu'à l'ordinaire, & de ſonner la trompette à trente diverſes fois (8). Léon de Modene remarque (9) qu'il y a eu autrefois diſpute entre les Rabbins ſur le temps auquel le monde a commencé; les uns en mettant le commencement au printemps, & les autres en automne; mais que le ſentiment qui le met en automne, a prévalu, & que c'eſt ſur cela qu'eſt fondée la Fête des Trompettes, qui ſe célebre au commencement de Tizri, qui répond à Septembre. Pendant cette Fête, qui dure pendant les deux premiers jours du mois, le travail & les affaires ſont ſuſpendues. Les Juifs tiennent par tradition que ce jour-là Dieu juge particuliérement des actions de l'année précédente, & diſpoſe des événemens de l'année où l'on va entrer. C'eſt pourquoi dès les premiers jours du mois précédent ou du moins huit jours avant la Fête des Trompettes, la plupart vaquent aux œuvres de pénitence & de mortification, & la veille pluſieurs ſe font donner trente-neuf coups de fouet par forme de diſcipline.

Le premier ſoir qui commence l'année, & qui précede le premier jour de Tizri, en revenant de la Synagogue, ils ſe diſent l'un à l'autre : Soyez écrit en bonne année. L'autre répond : Et vous auſſi. Etant dans leur maiſon, on ſert ſur la table du miel & du pain levé, & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Il y en a pluſieurs qui vont le matin de ces deux Fêtes vêtus de blanc à la Synagogue, en ſigne

(1) *Judic.* VI, 27. (2) *Judic.* VII, 8, 16 (3) 2 *Reg.* II, 28. (4) 2 *Reg.* XVIII, 16. (5) 2 *Reg.* XX, 22. (6) *Levit.* XXIII, 2. *Num.* XXIX, 1, 2, 3, 4, *&c.* (7) *Theodoret. qu.* 32, *in Levit.* (8) *Buxtorf. Synag. Jud. c.* 19. (9) Léon de Modene, cérémon. des Juifs, part. 3, c. 5.

de pureté & de pénitence. Parmi les Allemands, quelques-uns portent alors l'habit qu'ils ont deſtiné pour leur ſépulture, & cela dans un eſprit de mortification. On récite ce jour-là dans la Synagogue pluſieurs prieres particulieres, & pluſieurs bénédictions. On y tire ſolemnellement le Pentateuque de l'armoire, & on y lit à cinq perſonnes le ſacrifice qui ſe faiſoit ce jour-là. Enſuite on ſonne trente fois du cor, tantôt d'une maniere fort lente, & puis d'une maniere fort bruſque. Ils diſent que c'eſt pour faire ſonger au Jugement de Dieu, & pour intimider les pécheurs, & les porter à la pénitence. Après quelques prieres, ils s'en retournent à la maiſon, ils ſe mettent à table, & paſſent le reſte du jour à ouïr quelques Sermons, & à d'autres exercices de dévotion. Les deux jours de la Fête ſont entierement ſemblables.

Pour ſe préparer à la fête des Trompettes, ou du commencement de l'année civile, pluſieurs Juifs ſe plongent dans l'eau froide, & à meſure qu'il s'y plongent ils confeſſent leurs péchés, & ſe frappent la poitrine. Ils s'y plongent entierement, afin de paroître entierement purs aux yeux de Dieu. Ils croient que ce jour-là Dieu aſſemble ſon conſeil, ou ſes Anges, & qu'il ouvre ſes livres pour juger tous les hommes. On ouvre trois ſortes de livres, *le Livre de vie*, pour les Juſtes; *le Livre de mort*, pour les méchans; *le Livre des hommes qui tiennent le milieu*, pour ceux qui ne ſont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais. Il y a dans les deux livres de vie & de mort deux eſpeces de pages, l'une pour cette vie, & l'autre pour l'éternité, car il arrive ſouvent que les méchans ne ſont pas châtiés en cette vie ſelon leur démérite; & que les Juſtes y ſont traités avec rigueur, comme s'ils avoient encouru la colere de Dieu. Cette conduite du Seigneur fait qu'on n'eſt jamais ſûr de ſon état, & qu'on eſt toujours dans l'incertitude ſi l'on eſt digne d'amour ou de haine. Pour les mitoyens, qui ne ſont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, ils ne ſont écrits nulle part, diſent les Juifs, Dieu attend juſqu'au jour de l'expiation, qui eſt le dixieme de l'année, pour voir s'ils ſe convertiront. Ce jour-là il porte contre eux ſon jugement ou de vie, ou de mort, ſelon leur mérite.

TRONE, ou THRONE, ſe dit d'un ſiege magnifique où un Prince Souverain reçoit les hommages de ſes ſujets, ou les viſites des Ambaſſadeurs, où il paroît dans les cérémonies d'éclat, d'où il rend la juſtice; en un mot, le Trône, le Sceptre, la Couronne ſont les marques ordinaires de la Royauté. L'Ecriture nous repréſente ordinairement le Seigneur aſſis ſur un Trône. Quelquefois on dit que le Ciel eſt ſon Trône, & la terre ſon marchepied. *Cœlum ſedes mea; terra autem ſcabellum pedum meorum* (1). Le Pſalmiſte en plus d'un endroit dit que Dieu a affermi ſon Trône dans le Ciel, de toute éternité (2); *Dominus in cœlo paravit ſedem ſuam*. Et ailleurs (3): *Parata ſedes tua ex tunc*, & *ſedes tua Deus in ſæculum ſæculi* (4). Ce Trône étoit ſoutenu par la juſtice & l'équité (5). Le Trône du Seigneur qui fut montré à Ezéchiel (6), eſt en même-temps la choſe la plus terrible & la plus magnifique que l'on puiſſe s'imaginer. C'étoit comme un chariot animé, porté ſur quatre Chérubins d'une figure extraordinaire;

(1) *Iſai.* LXVI, 1. (2) *Pſalm.* CII, 19. (3) *Pſalm.* XCII, 2. (4) *Pſalm.* XLIV, 7. (5) *Pſalm.* XCVI, 2. (6) *Ezech.* I, 2, 3.

les roues étoient d'une grandeur & d'une beauté inexplicable, & avec cela animées & conduites par l'eſprit. Le Trône du Seigneur qui étoit ſur les roues & ſur les Chérubins étoit comme un criſtal étincellant qui portoit un Trône de Saphir. Celui qui étoit aſſis ſur le Trône étoit environné d'un éclat ſemblable à celui du feu, ou d'un métal embraſé, & autour de lui comme les couleurs de l'Arc-en-Ciel. On peut voir auſſi la deſcription que fait Iſaïe (1) du Trône du Seigneur.

Les Chérubins qui étoient ſur l'Arche d'Alliance étoient auſſi conſidérés comme une eſpece de Trône de Dieu; d'où vient qu'il eſt dit en pluſieurs endroits que Dieu eſt aſſis ſur les Chérubins (2). *Qui ſedes ſuper Cherubim;* ſoit qu'on conſidere les Chérubins de l'Arche dont nous venons de parler, ou les Chérubins dont Iſaïe & Ezéchiel nous ont donné la deſcription, & qui ſont au-deſſous & autour du Trône du Tout-puiſſant, & c'eſt apparemment ces mêmes Chérubins que Saint Paul a déſignés ſous le nom de Trônes (3); *ſive Troni, ſive Dominationes.*

Le Trône de Salomon mérite encore une attention particuliere; l'Ecriture nous le décrit comme le plus beau & le plus riche Trône du monde (4). *Non eſt factum tale opus in univerſis regnis.* Il étoit tout d'ivoire, & revêtu d'or pur, on y montoit par ſix degrés, le doſſier en étoit rond, & deux bras ſoutenoient le ſiege: douze Lions d'or, un de chaque côté des ſix degrés, en faiſoient le principal ornement.

Les Juifs juroient quelquefois par le Trône de Dieu, ou par le Ciel (5). Le fils de Dieu défend ces ſortes de juremens; car, dit-il, celui qui jure par le Ciel, jure par le Trône de Dieu, & celui qui jure par le Trône de Dieu, jure auſſi par celui qui eſt aſſis ſur ce Trône. Il y a un paſſage dans l'Exode (6), que l'on pourroit entendre dans le ſens d'un ſerment fait par le Trône de Dieu, *Quia manus ſolii Domini, & Bellum Domini erit contra Amalec.* Le Seigneur a levé la main de deſſus ſon Trône (il a juré par ſon Trône) qu'il feroit la guerre contre Amalec. Ainſi dans Judith (7), Nabuchodonoſor jure par ſon Trône qu'il fera la guerre à tous ceux qui ont rejeté ſes Ambaſſadeurs.

Dans l'Ecriture le fils de Dieu eſt repréſenté aſſis ſur un Trône à la droite de ſon Pere (8). Et Jeſus-Chriſt promet à ſes Apôtres de les faire ſeoir ſur douze Trônes pour juger les douze Tribus d'Iſrael (9); & dans l'Apocalypſe (10), nous voyons 24 Vieillards aſſis ſur autant de Trônes en préſence du Seigneur; & dans Daniel (11), lorſque Dieu veut entrer en jugement avec les hommes, on prépare les Trônes pour les Juges, *Troni poſiti ſunt*; l'ancien des jours s'aſſit, ſon Trône eſt comme une flamme de feu, ſes roues comme un feu dévorant; un fleuve de feu ſortoit de ſa face; des milliers de milliers d'Anges le ſervoient, & des millions de millions étoient autour de lui.

Trônes (12), dans le ſens d'un ordre de la Hiérarchie céleſte, peut ſignifier, comme nous avons

(1) *Iſai.* VI, 2, 3, 4. (2) 1 *Reg.* IV, 4. 2 *Reg.* VI, 2. 4 *Reg.* XIX, 15. *Pſalm.* XVII, 10; LXXIX, 2; XCVIII, 1. *Iſai.* XXXVII, 16. (3) *Coloſſ.* I, 16. (4) 2 *Reg.* X, 20. (5) *Matth.* V, 34, & XXIII, 22. (6) *Exod.* XVII, 16. (7) *Judith.* I, 12. (8) *Pſalm.* CIX, 1. *Vide Hebr.* I, 8. *Apoc.* III, 21. (9) *Luc.* XXII, 30. (10) *Apoc.* IV, 4. (11) *Dan.* VII, 9. (12) *Coloſſ.* I, 16.

déjà dit, les Chérubins que l'on conſidéroit comme le Trône de Dieu, aſſis ſur les Chérubins, au-deſſus de ſon Arche. Saint Paul dans l'Epître aux Ephéſiens, ch. III, ℣. 10, & ch. VI, ℣. 12, ne fait pas mention des Trônes parmi les autres eſprits céleſtes qui compoſent la Hiérarchie des Anges. Quelques nouveaux prétendent que ſaint Paul ſous le nom de *Trônes*, de *Puiſſances*, & de *Dominations*, n'a prétendu parler que des puiſſances temporelles ſubordonnées les unes aux autres; les *Trônes* marquent les Rois: les *Principautés*, les Gouverneurs des Provinces; les *Puiſſances*, les Juges & les Magiſtrats des Villes, &c.

TROP, *Nimis*. L'adverbe *Nimis*, qui ſignifie *Trop*, ſe met ordinairement pour beaucoup, ou pour exagérer quelque choſe: Il répond à l'Héb. *Meod*, *Valdè*, *Multùm*. Et comme dans l'Hébreu on met quelquefois *Meod Meod*, ainſi on met dans la Vulgate *Nimis valdè*, ou *Vehementer nimis*, par exagération.

TROPHIME, Diſciple de S. Paul, étoit Gentil de Religion, & natif d'Epheſe. Saint Paul l'ayant converti, Trophime s'attacha à lui, & ne le quitta plus dans la ſuite. Il vint d'Epheſe à Corinthe avec l'Apôtre, & il l'accompagna (1) dans le voyage qu'il fit de Corinthe à Jéruſalem l'an 58 de Jeſus-Chriſt. Là, comme S. Paul étoit dans le Temple, les Juifs ſe ſaiſirent de lui, en criant (2): *Au ſecours, Iſraélites, voici celui qui dogmatiſe par-tout contre ce peuple, contre la Loi, & contre ce Lieu ſaint, & qui de plus a encore amené les Gentils dans le Temple, & a profané ce ſaint Lieu.* Or ils diſoient cela, parce que quelques Juifs d'Epheſe, qui ne regardoient Trophime que comme un Gentil, l'ayant vu avec S. Paul dans la ville, s'imaginerent qu'il l'avoit introduit dans le Temple. Auſſi-tôt donc toute la ville fut émue, & ſaint Paul fut arrêté, ainſi que nous l'avons vu dans ſon article. Il y a aſſez d'apparence que Trophime le ſuivit à Rome, & qu'il ne l'abandonna pas dans ſes liens. On prétend que l'Apôtre après ſa délivrance en l'an 63, alla en Eſpagne; & que paſſant par les Gaules, il laiſſa Trophime à Arles en qualité d'Evêque. Voyez Baronius, an. 62, §. 4. Mais cela eſt aſſez difficile à concilier avec ce que ſaint Paul écrit à Timothée (3) en l'an 65, qu'*il a laiſſé Trophime malade à Milet*. Il faudroit que Trophime fût repaſſé en Aſie environ un an après que ſaint Paul l'auroit laiſſé à Arles. Les Grecs font mémoire de ſaint Trophime le 14 d'Avril, & ils diſent qu'il eut la tête tranchée avec ſaint Paul par ordre de Néron. Ceux d'Arles en font la fête le 29 de Décembre.

TROUVER, *Rencontrer*, ſe met quelquefois pour *attaquer*, *ſurprendre ſes ennemis*, *découvrir ſes embûches*; & c'eſt en ce ſens que quelques Critiques expliquent ce paſſage de la Géneſe (4); *Iſte eſt Ana qui invenit aquas calidas in ſolitudine*. l'Hébreu: *Il trouva les Emim*. On croit que ces *Emim* ſont des peuples puiſſans; *Emim populus magnus & validus, & tam excelſus, ut de Enacim ſtirpe, quaſi Gigantes crederentur*, dit Moïſe dans le Deutéronome (5). Ana trouva donc une troupe de ces peuples, il les ſurprit, il les attaqua, il les battit. Le verbe *Trouver* ſe prend dans le même ſens, *Judic.* I, 5. *Invenerunt Ado-*

(1) *Act.* XX, 4. (2) *Act.* XXI, 28, 29. (3) 2 *Timot.* IV, 20. (4) *Geneſ.* XXXVI, 24. מצא את חומים (5) *Deut.* II, 10, 11: *nibezec*

nibezec in Bezec ; Ils attaquerent Adonibezec à Bezec. Et 1 *Reg.* XXXI, 3. Selon l'Hébreu : Les Archers des Philiſtins *trouverent Saül*, l'attaquerent ; & 3 *Reg.* XIII, 24. *Un Lion le trouva dans le chemin, & le tua ;* il l'attaqua, & le mit à mort.

TROUVER, découvrir, punir ; comme un pere qui découvre le péché de ſes enfans, ou un Juge qui découvre le crime d'un Criminel : *Vous ne trouverez point l'iniquité dans ma langue* (1). Et le Pſalmiſte (2) ; *Quæretur peccatum illius, & non invenietur ;* On punira l'iniquité du pécheur, & on ne le trouvera pas lui-même ; il ſera exterminé, il périra : ou bien, en liſant avec une interrogation : *On recherchera ſes iniquités, & ne les trouvera-t-on pas*, comme il s'en eſt flatté, en diſant : *Dixit enim in corde ſuo, non requiret ?* Et encore (3) : *Que votre main trouve vos ennemis*, qu'elle les puniſſe. *Et pericula inferni invenerunt* (4) : Les dangers de l'enfer, ou du tombeau m'ont trouvé ; je m'y ſuis vu expoſé.

TROUVER GRACES AUX YEUX DE QUELQU'UN, eſt une façon de parler commune dans l'Ecriture, & qui a été même reçue dans notre Langue.

DES MAUX NOUS ONT TROUVÉ. Autre façon de parler fort ſignificative, pour marquer une calamité ſubite & non attendue ; *Adjutor in tribulationibus quæ invenerunt nos nimis* (5). Et Job (6) : Si je me ſuis réjoui du malheur de mon ennemi ; *Quòd inveniſſet eum malum.*

On dit d'un homme qui a été frappé de Dieu, qu'il ne s'eſt plus trouvé ; *& non inventus locus ejus* (7) ; qu'il a diſparu.

SAINTES TRYPHENE & TRYPHOSE, femmes Chrétiennes, dont parle ſaint Paul écrivant aux Romains (8) : *Saluez Tryphene & Tryphoſe, qui travaillent pour le ſervice du Seigneur.* Il eſt fort parlé de ces deux femmes dans l'hiſtoire de ſainte Thecle : mais cette hiſtoire étant, à ce qu'on croit, corrompue, ne peut gueres concilier d'autorité à la vie de ces Saintes. Le Martyrologe Romain marque leur Fête le 10 de Novembre. On dit qu'étant allées à Rome pour ſervir les Saintes, & pour y acquérir la couronne du martyre, Dieu ne permit pas que leurs déſirs fuſſent accomplis en cette ville. Elles s'en retournerent en Orient, où elles verſerent leur Sang pour Jeſus-Chriſt.

TRYPHON, Roi de Syrie. Voyez ci-devant *Diodote*, & 1 *Macc.* XI, 39, 54, &c. XII, 42, 49 ; XIII, 1, 12, &c. XV, 10, 15, &c.

TUBAL-CAIN, fils de Lamech le Bigame, & de Sella (9). l'Ecriture dit qu'il fut le pere ou l'inventeur, & le maître de l'art de battre & de forger le fer, & de toutes ſortes d'ouvrages d'airain. On ne doute pas que ce ne ſoit lui dont les Profanes ont fait leur Vulcain. Le nom de *Tubal-caïn* y revient aſſez.

TUBIANÉENS (10), ou *Tubiéniens*, ſont les mêmes que les *Tubins*, 1 *Macc.* V, 13, & que les peuples du pays de *Tob*, au Nord de la Batanée. Voyez *Tob.*

TUNIQUE. *Tunique ſans couture de notre Seigneur.* Voyez *Vêtemens.*

TYCHIQUE, Diſciple de ſaint Paul, que l'Apôtre employa ſouvent pour porter ſes Lettres aux

(1) *Job.* VI, 30. (2) *Pſalm.* X, 39. (3) *Pſalm.* XX, 9. (4) *Pſalm.* CXIV, 3. (5) *Pſalm.* XLV, 2. (6) *Job.* XXXI, 29. (7) *Pſalm.* XXXVI, 36. (8) *Rom.* XVI, 12. (9) *Geneſ.* IV, 22. (10) 2 *Macc.* XII, 13.

Egliſes. Il étoit de la Province d'Aſie, & il accompagna S. Paul, lorſqu'il fit en l'an 58 le voyage de Corinthe à Jéruſalem (1). Ce fut lui qui porta la Lettre aux Coloſſiens, écrite en 61, & celle aux Ephéſiens, écrite en 65, & la premiere à Timothée, écrite l'an 64. Saint Paul ne l'envoyoit pas ſimplement pour porter des Lettres, mais auſſi pour ſavoir l'état des Egliſes, & pour lui en faire le rapport. C'eſt pourquoi il l'appelle ſon cher frere, un fidelle miniſtre du Seigneur, & ſon compagnon dans le ſervice de Dieu (2). Il ſongea même à l'envoyer en Candie, pour y gouverner cette Egliſe en l'abſence de Tite (3). On croit (4) auſſi qu'il étoit député à Epheſe pour gouverner cette Egliſe, pendant que Timothée ſeroit à Rome, lorſqu'il porta une Lettre aux Ephéſiens de la part de l'Apôtre. Les Grecs font la Fête de ſaint Tychique au 8 ou 9 de Décembre, & lui donnent le titre d'un des ſeptante Diſciples, & d'Evêque de Colophon, dans la Province d'Aſie. Uſuard, Adon, & d'autres Martyrologes marquent ſa Fête à Paphos en Cypre, le 19 d'Avril. Uſuard ne le qualifie que Diacre.

TYMPANUM, inſtrument de muſique dont il eſt ſouvent parlé dans l'Ecriture. Les Hébreux l'appelent *toph* (5); & je penſe que ſous ce nom, ils comprennent en général toutes les ſortes de tambours. Je ne remarque pas que les Hébreux s'en ſoient ſervis à la guerre, mais ſeulement dans leurs réjouiſſances; & d'ordinaire on le met entre les mains des femmes. Après le paſſage de la Mer Rouge, Marie ſœur de Moïſe, prit un *tympanum*, & ſe mit à en jouer, & à danſer avec les autres femmes (6). La fille de Jephté vient au-devant de ſon pere avec des *tympanum*, & d'autres inſtrumens de muſique (7). C'étoit apparemment une eſpece de tambour de baſque, ou de ces anciens tambours que l'on met entre les mains de Cibele mere des Dieux: *Tympana habet Cybele, ſunt & mihi tympana cribri.*

Les anciens marbres repréſentent ordinairement Cybele avec un Tympanum. On en jouoit auſſi dans les Fêtes de Bacchus. Sa figure n'eſt pas uniforme, quelquefois il eſt repréſenté comme un tambour de Baſque, avec des grelots ou ſonnettes (8); d'autrefois comme un inſtrument de cuivre creux, ayant auſſi des ſonnettes, & un bâton avec quoi on frappoit; mais il n'y paroît point de peau tendue ſur ſon ouverture: ailleurs ce ſont deux eſpeces de bonnets de bronze que l'on frappe l'un contre l'autre du côté qu'ils ſont ouverts.

TYMPANUM, dans le ſens d'un ſupplice, ſe trouve dans le Grec de ſaint Paul aux Hébreux, chap. XI, 35 (9). Les anciens & les nouveaux Interpretes ſont fort partagés ſur le ſens de ce terme. Quelques-uns l'ont expliqué du chevalet, ancien ſupplice fort fréquent dans l'Antiquité, mais fort inconnu aujourd'hui. S. Chryſoſtome & les autres Interpretes Grecs qui l'ont ſuivi, & qui devroient avoir mieux connu la valeur de ce nom que les Latins, ont cru que l'Apôtre dans l'endroit où il parle du *Tympanum*, a fait alluſion à la mort de ſaint

(1) *Act.* XX, 4. (2) *Epheſ.* VI, 21, 22, & *Coloſſ.* IV, 7, 8. (3) *Tit.* III, 12. (4) *Vide Eſt. in Epheſ. p.* 855. (5) תֹּף *Toph.* (6) *Exod.* XV, 20 (7) *Judic.* XI, 34. (8) Voyez Supplém. de l'Antiquité expliquée, t. 3, p. 197, 198. (9) *Diſtenti ſunt. Græc.* ἐτυμπανίσθησαν.

Jean-Baptiſte, & à celle de ſaint Jacques, qui furent décapités. Héſychius, Suidas, & Ecuménius, croient que le verbe *tympanizein*, ſignifie *écorcher vif*. D'autres (1) plus nouveaux le prennent dans un ſens générique, pour toutes ſortes de ſupplices & de morts violentes; & il eſt vrai que le verbe Grec dont nous parlons ſe prend quelquefois en cette maniere.

Mais nous croyons que l'Apôtre a voulu remarquer en l'endroit que nous examinons, la baſtonade ou le ſupplice du fouet, & qu'il fait alluſion au ſupplice du ſaint vieillard Eléazar, & des ſept freres Maccabées. Le ſecond Livre des Maccabées (2), parlant du maryre d'Eléazar, *dit qu'il alloit au Tympanum, & qu'étant ſur le point d'expirer ſous les coups de bâton* (ou des verges) *il dit en gémiſſant: le Seigneur qui connoît toutes choſes, ſait que pouvant éviter la mort, je ſouffre de violentes douleurs dans mon corps accablé de coups de bâton* ou de verges. Saint Paul paroît viſiblement faire alluſion à ce paſſage, lorſqu'il dit: *Quelques-uns ont ſouffert la peine du Tympanum ſans vouloir ſe racheter de ce ſupplice, eſpérant une meilleure réſurrection.* Les ſept freres Maccabées furent auſſi tourmentés à coups de fouets & de verges. *Flagris & taureis cruciatos (3).* Le Scoliaſte d'Ariſtophane (4) parlant du ſupplice du *Tympanum*, dit qu'on appelle *Tympana*, les bois ſur leſquels on frappoit ceux qui étoient condamnés à la baſtonade par les Juges. Ce ſupplice eſt encore uſité aujourd'hui dans l'Orient. Voy. l'art. *ſupplices.*

TYPHON, Divinité des Egyptiens. Ces peuples admettoient deux principes, l'un du bien, l'autre du mal (5). Du principe du bien venoit la génération, & du principe du mal, la corruption de toutes choſes. Le principe du bien avoit la ſupériorité ſur celui du mal; mais non pas juſqu'au point de le détruire, & d'empêcher ſes opérations. Iſis, Oſiris & Orus, étoient les principes du bien; Typhon étoit le principe du mal; Oſiris étoit dans le monde ce qu'eſt la raiſon dans l'homme; Typhon tenoit lieu des paſſions qui répugnent à la raiſon. Dans le corps humain le bon tempérament venoit d'Oſiris; les maladies, & les indiſpoſitions avoient Typhon pour cauſe; on lui imputoit auſſi les tempêtes, les inondations, les tremblemens de terre, les Eclipſes du Soleil & de la Lune, & tout ce qui paſſoit pour dérangement de la nature. L'Ane étoit ſon ſymbole, auſſi-bien que le Crocodile. On lui rendoit des honneurs divins dans le Canton d'Egypte, nommé Papremis.

Typhon étoit frere d'Oſiris (6); celui-ci régnoit en Egypte dans la juſtice & dans l'équité. Typhon, homme violent & cruel, tua ſon frere, & coupa ſon corps en vingt-ſix parties, dont il en donna une à chacun de ceux qui avoient conjuré avec lui, pour les engager par là, en les rendant également coupables, à le ſoutenir dans ſon uſurpation du Royaume d'Egypte. Mais Iſis femme & ſœur d'Oſiris, & Orus leur fils, vengerent ſa mort, firent mourir Typhon & tous ſes conjurés après les avoir vaincus: il fut noyé dans le fleuve Oronte.

On dit qu'il fut enterré ſous l'Iſle de Sicile, & que cette Iſle

(1) *Camerar. Caſtal. Grot. Cataker, &c.* (2) 2 *Macc.* VI, 19. Ἐλιαζαρος αυθαιρετως ἐπὶ τὸ τυμπανον προσηγε. v. 28. τοσαυτα δὲ εἰπον ἐπὶ τὸ τυμπανον ἐν θεῳ ἦλθε. (3) 2 *Macc.* VII, 1. (4) *Ariſtophan. Scoliaſt. in Plutum.* τυμπανα ξυλα. ἐφ ὁις τυμπανιζον. (5) *Vide Plutarch. de Iſide & Oſiride.* (6) *Diodor. Sicul. Bibl. l.* 1, *p.* 18.

à peine put ſuffire à couvrir ſon corps, tant il étoit d'une énorme grandeur.

Nous ne parlerions pas ici de Typhon, puiſqu'il n'en eſt pas fait mention dans la Bible, ſi quelques critiques n'avoient pas avancé que Typhon eſt le même que Sem fils de Noé, & que pluſieurs traits de ſa vie & de ſa mort ont un très-grand rapport de reſſemblance avec le Roi de Baſan. Les Egyptiens donnoient à Typhon le nom de *Seth* (1) ou de *Smy*, qui a beaucoup de rapport à celui de Sem; Marsham (2) croit que la Ville de Phithom marquée dans l'Exode (3), tire ſon nom de Typhon, les Hébreux à qui il étoit défendu de nommer les Dieux étrangers ayant exprès changé & déguiſé le nom. Les Egyptiens ont donné à Sem béni par Noé (4), les noms odieux de mauvais principe, & d'uſurpateur, qui convenoient bien mieux à Cham leur pere.

On a dit que Typhon avoit été noyé dans le fleuve Oronte, ou dans le Lac Sirbon voiſin de l'Egypte (5). Les Egyptiens chargent d'outrages cette divinité en certaines de leurs ſolemnités (6); ceux de Coptes précipitent un âne en haine de Typhon, parce que ce Dieu étoit roux & de la couleur des ânes; on dépeint d'ordinaire Typhon avec des Serpens. Homere (7) dit que le lit de Typhon étoit à *Arymes*, ou *Arame*, c'eſt-à-dire en Syrie. Le même Homere dit que Typhon fut tué à Ydes dans un pays plein de Chênes, au milieu d'un peuple fort gras. La plupart de ces caracteres conviennent au Roi Og; c'étoit un géant d'une grandeur énorme. Typhon étoit ſi grand, que la Sicile ſuffiſoit à peine à le couvrir. Il fut précipité dans le Lac Sirbon. Job dit que les anciens géans gémiſſent ſous les eaux. Og perſécuta les Hébreux & leur fit la guerre; il mourut dans la Syrie, dans le pays d'*Aram* au-delà du Jourdain, dans un pays gras & fertile, dans la terre de Baſan; Ydes d'Homere peut marquer la Judée. Le nom des *Hévéens*, ſignifie des ſerpens. Og étoit du nombre des Géans Hévéens & Amorrhéens; mais avouons que tout cela eſt bien tiré de loin, & ne peut gueres ſervir ni à éclaircir, ni à illuſtrer l'Hiſtoire ſacrée.

TYR, ville fameuſe de la Phénicie. Son nom Hébreu eſt (8) *Zor*, ou *Tzor*, qui ſignifie *un rocher*. Aulu-Gelle (9) dit que ſon ancien nom étoit *Sarra*. Plaute (10) l'appelle *Sara: Purpuram tibi ex Sara attuli;* & Silius Italicus (11) met *Sarranus murex*, pour *Tyrius: Sarrano morice fulgens*. La ville de Tyr fut attribuée à la Tribu d'Aſer (12), de même que les autres villes maritimes du même canton: mais il ne paroît pas que les Aſérites en aient jamais chaſſé les Chananéens. Il y a toutefois de fort habiles gens qui ſoutiennent que Tyr n'étoit pas encore fondée du temps de Joſué, & que *Mibtzartzor*, que l'Auteur de la Vulgate a traduit par *urbem munitiſſimam Tyrum*, n'eſt point la ville de Tyr. Iſaïe (13) nomme Sidon, *la fille de Tyr*, c'eſt-à-dire, *ſa colonie*. Homere ne parle jamais de Tyr, mais ſeulement de Sidon. Joſeph (14) dit que

(1) *Plutarch. de Iſide & Oſiride.* (2) *Marsham. can. chr. Ægypt. ſæcul.* VIII. (3) *Exod.* 1, 11. (4) *Dibinſon. Delphi Phœniciſantes, c.* 1, 2. *Faſcic.* 1. *Crenii.* (5) *Herodot. l.* 3, *c.* 5. (6) *Plutarch. de Iſide.* (7) *Homer. Iliad.* 2. (8) צֹר ou צֹר *Theodoret. in Ezech.* XXVI. Σορ. *Sor.* (9) *Aul. Gell. l.* 14, *c.* 16. (10) *Plaut. in Trucul.* (11) *Sil. Italic. l.* 15. (12) *Joſue* XIX, 29. מִבְצַר צֹר *Urbem munitiſſimam Tyrum.* (13) *Iſai.* XXIII, 12. (14) *Joſeph. Antiq. l.* 8, *c.* 2.

Tyr ne fut bâtie que deux cents quarante ans avant le Temple de Salomon ; ce qui revient à l'an du Monde 2760, & à deux cents ans depuis Joſué. Hérodote (1), dit que les Prêtres de Tyr diſoient que le Temple d'Hercules de cette ville, avoit été bâti avec la ville, deux mille trois cents ans avant le temps auquel il écrivoit ; c'eſt-à-dire, avant l'an 3596 (2). En ſorte que Tyr auroit été fondée en l'an du Monde 1296, & ſix cents cinquante-ſix ans avant le déluge ; ce qui eſt inſoutenable.

Mais il ſemble qu'on peut concilier ces diverſités, en connoiſſant deux villes de Tyr, l'une ancienne, connue des Anciens ſous le nom de *Palæ-tyros* ; & l'autre nouvelle, nommée ſimplement *Tor*, ou Tyr. La premiere étoit bâtie ſur le continent, & c'eſt là où étoit le Temple d'Hercules, dont les Prêtres de Tyr vantoient avec exagération l'antiquité à Hérodote. C'eſt dans ce Temple où les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvoit aller ſacrifier, lorſqu'il leur fit dire qu'il ſouhaitoit aller dans leur ville, pour offrir ſes ſacrifices à Hercules (3) : *Tyrum ſe ire velle ad vota Herculi reddenda dixit. Legati reſponderunt eſſe Templum Herculis extra urbem, in ea ſede quam Palæ-tyron, ſive veterem Tyrum ipſi vocant, ibique in antiquiore Templo rectiùs id eum eſſe factarum, &c.* L'autre Tyr étoit dans une Iſle vis-à-vis l'ancienne, dont elle n'étoit ſéparée que par un bras de mer aſſez étroit. Pline (4) dit qu'il n'y avoit que ſept cents pas de diſtance de l'Iſle à la terre-ferme. Alexandre le Grand avoit comblé tout cet eſpace pour prendre la ville, & l'Iſle étoit encore jointe à la terre-ferme du temps de Pline : *Tyrus quondam Inſula, præaltor mari ſeptingentis paſſibus diviſa ; nunc verò Alexandri oppugnantis operibus continens.*

C'eſt donc de l'ancienne Tyr que parle Joſué. La nouvelle n'étoit pas encore bâtie du temps de Salomon ; il n'y avoit dans l'Iſle qu'un Temple dédié à Jupiter Olympien. Dius & Ménandre Ephéſien (5), qui a écrit l'Hiſtoire Phénicienne, racontent que Hiram ami de Salomon, avoit joint à la ville de Tyr le Temple d'Hercules, qui étoit ſeul dans l'Iſle, par une levée qu'il fit, en jetant dans la mer beaucoup de terre & d'autres matieres. Il eſt vrai que Hiram écrivant à Salomon, lui demanda du blé, parce, dit-il, que nous en avons beſoin, demeurant dans une Iſle, où notre ville eſt bâtie. Mais il y a beaucoup d'apparence que cette circonſtance a été ajoutée par Joſeph (6), puiſqu'on lit les mêmes lettres dans Eupoleme (7) d'un ſtyle aſſez différent, & où cette circonſtance ne ſe trouve point. On voit encore aujourd'hui quelques veſtiges de l'ancienne Tyr, comme de grandes citernes, & des reſtes d'un aqueduc qui conduiſoit l'eau depuis la terre-ferme juſques dans l'Iſle. Cette Iſle avoit vingt-deux ſtades ou 3190 pas de tour, & l'ancienne Tyr avoit dix mille pas.

Ménandre d'Epheſe (8) raconte que Salmanaſar Roi d'Aſſyrie, ſubjugua toute la Phénicie. Car les habitans de Sidon, d'Ace, & de quelques autres villes de ce pays, s'étant ſéparés de l'alliance des Tyriens, & s'étant donnés au Roi d'Aſſyrie, Salmanaſar marcha

(1) *Herodot. l. 2, c. 44.* (2) *Vide Uſſer. ad an. Mund. 3559.* (3) *Quint. Curt. l. 4, c. 5. Juſtin. l. 11, c. 1.* (4) *Plin. l. 5, c. 19.* (5) *Dius & Menand. apud Joſeph. l. 1, contra Appion. p. 1042, 1043, & lib. 8, p. 267.* (6) *Joſeph. Antiq. lib. 8, c. 2, p. 258.* (7) *Euſeb. Præpar. lib. 10, c. 33, 34.* (8) *Joſeph. Antiq. l. 9, c. ult.*

contre ces derniers, qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à ſa dominarion, avec une flotte de ſoixante vaiſſeaux, & de huit cents rameurs. Les Tyriens n'ayant que douze vaiſſeaux, lui livrerent la bataille, & la gagnerent, ayant diſſipé la flotte du Roi, & lui ayant pris cinq cents priſonniers. Salmanaſar fut donc obligé de s'en retourner à Ninive ; mais il laiſſa au ſiege de Tyr ſon armée de terre, qui ſe ſaiſit des eaux du fleuve, & des aqueducs ; ce qui ayant duré cinq ans, les Tyriens furent obligés de creuſer des puits dans leur ville. Uſſérius met cette expédition de Salmanaſar ſous l'an du Monde 3287, ſous le regne d'Ezéchias Roi de Juda, avant Jeſus-Chriſt 713, avant l'Ere vulgaire 717.

Ezéchiel (1) nous décrit aſſez au long le ſiege de Tyr formé par Nabuchodonoſor l'an du Monde 3419, av. J. C. 581, av. l'Ere vulg. 585. Les Savans ſont partagés, ſavoir s'il parle de l'ancienne Tyr, ou de la nouvelle. S. Jérôme (2) croit que c'eſt de la nouvelle, puiſqu'il dit que Nabuchodonoſor joignit l'Iſle au continent par la terre, les pierres & le bois qu'il jeta dans l'eau. Marsham (3), Périſonius (4), & quelques autres, croient au contraire que c'eſt l'ancienne. Il faut convenir qu'il y a des expreſſions dans Ezéchiel qui favoriſent l'un & l'autre ſentiment ; ce qui fait que nous n'oſons rien déterminer ſur cela. Quoi qu'il en ſoit, Nabuchodonoſor ruina la ville de Tyr ; & les Prophetes (5) marquent aſſez clairement qu'elle ne fut jamais rétablie : ce qui ne peut s'entendre à la rigueur que de l'ancienne Tyr ; car on ſait que la nouvelle fut très-floriſſante depuis Nabuchodonoſor. Elle ſe releva même de ſa chûte depuis Alexandre.

Iſaïe (6), dit que *Tyr demeurera en oubli pendant ſoixante & dix ans, & qu'après cela le Seigneur la viſitera, qu'il la mettra en état de recommencer ſon premier trafic, & qu'elle ſe proſtituera comme autrefois à tous les Royaumes qui ſont ſur la terre ; mais enfin que tout le gain qui reviendra de ſon commerce, ſera conſacré au Seigneur, & à l'entretien de ſes Miniſtres.* Il n'eſt pas aiſé de fixer ni le commencement, ni la fin de ces ſoixante & dix ans de l'oubli de la ville de Tyr : car ſi l'on en met le commencement à ſa priſe ſous Nabuchodonoſor, ou ſous Alexandre le Grand, il faudra prendre le mot d'*oubli* dans un ſens exagéré, puiſque nous liſons que Nabuchodonoſor laiſſa *Ithobale* (7) pour Roi à Tyr, & qu'Alexandre y laiſſa *Abdalonyme*, ou Babylonime, ou Straton ; car on trouve tous ces noms dans les Anciens (8), & que ces Princes & leurs ſucceſſeurs y ont régné long-temps : & nous ne voyons pas que les Tyriens avant le temps de Jeſus-Chriſt, aient fait paroître aucun zele pour le Seigneur, ni pour ſon culte. Pour concilier donc les prophéties entre elles, il faut dire que lorſque les Prophetes parlent de la ruine totale de Tyr, ils l'entendent de l'ancienne Tyr, qui ne s'eſt jamais rétablie ; & que quand ils prédiſent le rétabliſſement de la même ville, il faut l'entendre de la nouvelle, qui devint très-floriſſante,

(1) *Ezech.* XXVII, XXVIII. (2) *Hieron. in Ezech.* XXVI & XXVIII, & *in Amos* I. (3) *Marsham. Canon. Chron. ſæcul.* 18, *p.* 578. (4) *Periſon. orig. Babylon.* (5) *Iſai.* XXIII. *Jerem.* XXVII, 3, & XLVII, 4. *Ezech.* XXXI, XXVII & XXVIII. (6) *Iſai.* XXIII, 15, 17. (7) *Joſeph. l.* 1, *contra Appion.* (8) *Diodor. Sicul. Juſtin. &c.*

& qui ſe releva toujours de ſes malheurs ; & qui ayant enfin embraſſé la Religion Chrétienne, offrit au Seigneur le fruit de ſes travaux & de ſon commerce. Dès le temps de S. Paul (1), il y avoit déja un bon nombre de Fidelles dans Tyr ; & dans la ſuite l'Egliſe de Tyr devint très-célebre. Elle a donné quantité de Martyrs, des Evêques illuſtres, & on y a tenu des Conciles.

TYRAN. Ce terme ſe prend ordinairement en un ſens odieux dans notre Langue, pour un Prince qui abuſe de ſon autorité pour opprimer ſes ſujets & pour vexer ſes voiſins. Mais dans le Grec & dans le Latin, *Tyrannus* ſe prend ſouvent en bonne part ; & anciennement il n'y avoit point de différence entre la ſignification de *Tyrannus* & de *Rex : Nihil intererat* (2) *apud Majores inter Tyrannum & Regem.* Dans la ſuite le nom de *Tyran* devint odieux, ſur-tout dans les villes libres.

Les Auteurs ſacrés ſe ſervent quelquefois du nom de *Tyrannus*, pour marquer un Prince, un Roi. Par exemple, Eſther, VI, 9. *Primus de Regiis Principibus ac Tyrannis.* L'Hébreu (3) lit, *Parthumim*, qui paroît répondre au Grec *Paratimios*, un homme illuſtre. On lit le même terme de *Parthumim* dans Daniel, I. 3, où il eſt auſſi traduit par *Tyrannus.* Mais dans le même Daniel, III, 2, 3, on lit dans l'Hébreu *Gedabræi*, au lieu de *Tyrannus*, qui eſt dans le Grec & dans le Latin. Dans Job, XXXIV, 19, *Tyranus* répond à l'Hébreu *Sar*, un Prince, & au chap. XXXV, 9, il répond à *Rabbim*, des puiſſans. Dans Ezéchiel, XXIII, 23, *Tyrannus* ſe met pour l'Hébreu (4) *Schuah.* Dans Abacuc, I, 10, *Tyrannus* eſt mis pour l'Hébreu *Raſen*, qui ſignifie un Satrape, un Gouverneur, & qui eſt apparemment le même que *Suren*, ou *Suren*, un grand Seigneur. Je ne parle point des Livres écrits en Grec, comme la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique & les Maccabées, où le nom de *Tyrannus* ſe met tantôt en bonne, & tantôt en mauvaiſe part, comme parmi les autres Auteurs Grecs.

TYRAN. Il eſt dit dans les Actes des Apôtres (5), que ſaint Paul étant à Epheſe, & voyant que les Juifs auxquels il prêchoit, au lieu de ſe convertir, s'endurciſſoient de plus en plus, ſe retira de leur compagnie, n'alla plus prêcher dans leur Synagogue, & ſe mit à enſeigner tous les jours dans l'Ecole *d'un certain Tyran.* On diſpute qui eſt ce Tyran. Quelques-uns (6) croient que c'étoit un Prince, ou un grand Seigneur, qui lui fourniſſoit ſa maiſon pour y raſſembler ſes Diſciples. Mais la plupart ſont perſuadés que ce *Tyran* étoit un Gentil converti, & ami de ſaint Paul, chez qui il ſe retira. Le nom de *certain Tyran*, ſe peut dire également d'un homme de ce nom, & d'un Prince Souverain. D'ailleurs le nom de *Tyran* étoit alors trop odieux, pour le donner ſans correctif à un homme dont on n'auroit eu à dire que du bien. Quelques Manuſcrits Grecs liſent *Tyrannios*, au lieu de *Tyrannos*, & d'autres Exemplaires portent qu'il enſeignoit depuis la cinquieme juſqu'à la dixieme heure. On trouve dans l'Hiſtoire plus d'un homme du nom de *Tyrannus.*

TYRATABA, bourgade près

(1) *Act.* XXI, 3, 4, *&c.* (2) *Servius in Æneid. l.* 4. (3) *Eſth.* VI, 9. פרתמים (4) שׁוּחַ *Schuah. Ezech.* XXIII, 23. (5) *Act.* XIX, 9. An de J. C. 54 ou 55. (6) *Lyr. Eraſm. Cajet. Gagn. Cnacbull. &c.*

la montagne de Garizim (1) où pluſieurs Samaritains s'étant aſſemblés en armes à la ſuite d'un impoſteur, qui leur promettoit de leur découvrir des vaſes ſacrés que Moïſe y avoit autrefois enfouis, Pilate qui en fut averti, marcha contre eux, leur livra bataille, les mit en fuite, en tua un grand nombre, & prit pluſieurs priſonniers, dont il fit enſuite décapiter les plus conſidérables. Cela arriva l'an de Jeſus-Chriſt, ou de l'Ère vulgaire 36.

V A C

VACHE ROUSSE (2). Le Seigneur dit à Moïſe : « Commandez aux enfans d'Iſrael de » vous amener une vache rouſſe » entiere & ſans défaut, & qui » n'ait jamais porté le joug. Vous » la mettrez entre les mains du » Prêtre Eléazar, qui l'ayant me- » née hors du camp, l'immolera » devant tout le peuple. Il trem- » pera ſon doigt dans le ſang de » cette vache, il en fera ſept » fois les aſperſions vers l'entrée » du Tabernacle, & il la brûlera » en préſence de tout le peuple, » en mettant ſur les flammes tant » la peau & la chair, que le ſang » & les excrémens de l'hoſtie. Le » Prêtre jettera auſſi dans le feu » qui conſume la vache un bou- » quet compoſé de bois de cedre, » d'hyſſope & d'écarlatte teint » deux fois. Après avoir lavé ſes vê- » temens & ſon corps, il reviendra » au camp, & ſera impur juſ- » qu'au ſoir.

» Celui qui aura brûlé la va- » che, lavera auſſi ſes vêtemens » & ſon corps, & ſera impur » juſqu'au ſoir. Un homme qui » ſera pur, amaſſera les cendres » de la vache, & les portera hors » du camp dans un lieu pur, afin » que les Iſraélites en prennent, » qu'ils les conſervent ſoigneu- » ſement, & qu'ils s'en ſervent » pour faire une eau d'aſperſion, » parce que cette vache a été brûlée » pour le péché. Celui qui aura » porté ces cendres, lavera ſon » corps & ſes vêtemens, & ſera » impur juſqu'au ſoir. Cette or- » donnance ſera ſainte, & inviola- » blement obſervée, tant par les » Enfans d'Iſrael, que par les » étrangers qui ſont parmi vous.

» Celui qui aura touché le corps » d'un homme mort, & qui pour » cette raiſon aura contracté une » ſouillure qui dure ſept jours, » ſera arroſé de cette eau le troi- » ſieme & le ſeptieme jour, & il » ſera ainſi purifié. Que s'il ne re- » çoit point d'aſperſion le troiſie- » me jour, (mais ſeulement le » ſixieme) il ne pourra être purifié » le ſeptieme, (mais ſeulement le » dixieme ou l'onzieme.) Quicon- » que ayant touché le corps mort » d'un homme n'aura pas été ar- » roſé de l'eau mêlée avec la cendre » de la vache rouſſe, ſouillera le » Tabernacle du Seigneur, (s'il s'y » préſente en cet état) & il périra » du milieu d'Iſrael. Il ſera impur, » parce qu'il n'a point été nettoyé » par l'eau d'expiation, & ſon im- » pureté demeurera ſur lui. »

Voilà ce que Moïſe ordonne ſur cette matiere, & voici les réflexions qu'y ſont les Commentateurs. Spencer (3) croit que cette

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 5, *p.* 623. (2) *Num.* XVIII, 2, 3, 4, *& ſeq.* (3) *Spencer. l.* 2, *c.* 15, *de leg. Hebr. rit.*

cérémonie a un rapport d'oppoſition avec les ſuperſtitions Egyptiennes. Les Egyptiens n'immoloient jamais de vaches, & les Hébreux n'immoloient ordinairement que des animaux mâles. Les premiers avoient en horreur le poil roux, & tous les animaux de la même couleur. Les Hébreux ne faiſoient aucune diſtinction de la couleur des victimes que dans cette ſeule occaſion. S. Jérôme (1), & pluſieurs autres croient qu'on immoloit la vache rouſſe tous les ans, & qu'on en diſtribuoit la cendre dans toutes les villes & bourgades des Iſraélites. Quelques Rabbins ſoutiennent qu'on n'en brûla qu'une depuis Moïſe juſqu'à Eſdras, & que depuis Eſdras, juſqu'à la deſtruction du Temple par les Romains, on n'en immola que ſix, ou au plus neuf. Le même ſaint Jérôme enſeigne que cette cérémonie ſe fit toujours ſur le mont des Ollviers, vis-à-vis le Temple, depuis que l'Arche fut fixée à Jéruſalem; & les Juifs enſeignent que ce fut toujours le Grand-Prêtre qui immola cette victime, depuis la conſtruction du Temple.

Il y a des Auteurs qui mettent le ſacrifice de la vache rouſſe au rang de ceux qu'on offroit au nom de tout le peuple: il falloit que cette vache fût ſans tache ou ſans défaut (2), auſſi-bien que les victimes des autres ſacrifices; qu'on fît aſperſion de ſon ſang par ſept fois vers l'entrée du Tabernacle (3); qu'on la brûlât entierement, après quoi les cendres qui en reſtoient, ſervoient à ſe purifier des ſouillures contractées à l'occaſion d'un mort, & à empêcher qu'on ne ſouillât le Sanctuaire & les choſes ſaintes (4). *La Vache rouſſe*, dit Abrabanel, *étoit un ſacrifice pour le péché de tout le peuple d'Iſrael.* Je crois que l'on peut dire que c'étoit un ſacrifice pour le péché; mais je ne crois pas que l'on puiſſe lui donner le nom d'*Oblation*; car l'Ecriture ne le donne qu'à ce qu'on offroit à Dieu ſolemnellement ſur l'Autel des Holocauſtes. On doit porter le même jugement de cette autre vache à laquelle on coupoit la tête, pour l'expiation d'un homicide dont l'auteur étoit inconnu (5). Ce ſacrifice ne peut être appelé oblation, à cauſe qu'il ne ſe faiſoit point ſur l'Autel des Holocauſtes: cependant c'étoit un ſacrifice véritable pour le péché, puiſqu'il expioit l'homicide.

La vache rouſſe immolée hors du camp, étoit la figure de Jeſus-Chriſt, dont le Sang nettoie notre conſcience de tous nos péchés. *Car (6) ſi le ſang des boucs & des taureaux, & l'aſperſion de l'eau mêlée avec la cendre d'une géniſſe, ſanctifie ceux qui ont été ſouillés, en leur donnant une pureté extérieure & charnelle, combien plus le Sang de* Jeſus-Chriſt, *qui par le Saint-Eſprit s'eſt offert lui-même à Dieu comme une victime ſans tache, purifiera-t-il notre conſcience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vrai culte au Dieu vivant?* Voyez les Commentateurs ſur les Nombres, Chap. XIX.

VACHES. Comme le nom de Bœuf & de Taureau, dans le ſens figuré, ſignifie les riches & les puiſſans, les grands qui vivent dans l'opulence, dans l'oubli de Dieu, dans le mépris des pauvres; ainſi à proportion *les vaches* ſe prennent pour les femmes riches, délicates & voluptueuſes, qui font leur Dieu de leur plaiſir. Voyez comme les apoſtrophe le Prophete Amos (7):

(1) *Hieronym. Epiſtol.* 27. (2) *Num.* XIX, 2. (3) *Ibid.* ℣. 4. (4) *Ibid.* ℣. 13. (5) *Deut.* XXI, 1.....9. (6) *Hebr.* IX, 13. (7) *Amos.* IV, 1.

Ecoutez ceci, vaches graſſes, qui êtes dans la montagne de Samarie, qui opprimez les pauvres & briſez les indigens, qui dites à vos maris; apportez, & nous boirons. Et le Prophete Oſée (1) : *Iſrael s'eſt écarté du droit chemin comme une Géniſſe qui bondit. Mais ci-après le Seigneur les paîtra comme un Agneau dans la ſolitude.*

Les Prophetes donnent ſouvent aux Veaux d'or de Jéroboam, le nom de Vaches ou de Géniſſes (2): *Vaccas Bethaven coluerunt habitatores Samariæ.* Les Septante, & après eux Joſeph & les Peres Grecs les appellent des *Géniſſes d'or* (3). Le terme Hébreu *hegel* ſignifie proprement *un Veau* : mais on ne doute point que les Hébreux n'aient voulu en cela imiter les Egyptiens qui rendoient leur culte au taureau Apis.

Iſaïe (4) & Jérémie (5) donnent à la ville de Ségor, & à celle d'Oronaïm l'épithete de vache ou de géniſſe de trois ans ; *Ségor*, ou *Oronaïm vitulam conternantem.* Les uns croient que ces mots marquent leur vivacité & leur indocilité. Ce ſont des Villes indomptées & incapables de ſubir le joug. D'autres, qu'ils ſignifient la vigueur, la force de Ségor & d'Oronaïm. Ces deux Villes ſentent leur force, & ne veulent pas ſe ſoumettre. Nous croyons que les mots Hébreux *Agela*, & *Saliſſa*, une géniſſe de trois ans, marquent deux Villes, l'une nommée *Béthagla*, & l'autre *Baal-Saliſſa.* La premiere étoit ſur la Mer morte. Voyez *Joſue* XV, 5; XVIII, 19, 21, & l'autre eſt marquée, 1 *Reg.* IX, 4, & 4 *Reg.* IV, 42.

Dans le ſtyle des Prophetes, les Nations ſont quelquefois comparées à des géniſſes. *L'Egypte eſt une géniſſe d'une beauté charmante; il lui viendra du côté de l'Aquilon des maîtres qui la piqueront avec l'aiguillon* (6). Il veut parler des Chaldéens qui devoient ſubjuguer l'Egypte. Et le Prophete Oſée (7), parlant du Royaume des dix Tribus ; *Ephraïm eſt comme une géniſſe bien nourrie accoutumée à fouler le blé*, & à vivre dans l'abondance ; mais je la dompterai, je lui ferai ſubir le joug.

Samſon dans le Livre des Juges (8), accuſe les jeunes hommes de ſa noce d'avoir abuſé de la facilité de ſa femme pour tirer ſon ſecret. *Si non araſſetis in vitula mea, non inveniſſetis propoſitionem meam.* Si vous n'aviez pas labouré avec ma géniſſe, vous n'auriez pas deviné mon énigme. Moïſe ordonne (9) que ſi l'on trouve le corps d'un homme tué dans le finage d'une ville ou d'une bourgade, & que le meurtrier ſoit inconnu, les Anciens & les Juges du lieu prennent une géniſſe, qui n'ait pas encore porté le joug, qu'ils la menent dans un vallon inculte, & qui n'ait jamais été labouré ; là on coupera la tête à la géniſſe, les Anciens du lieu laveront leurs mains en préſence des Lévites ſur la tête de la géniſſe, & diront : Nos mains n'ont point répandu le ſang de cet homme, & nos yeux ne l'ont point vu ; Seigneur, ayez pitié de votre peuple d'Iſrael, & ne lui imputez point le ſang qui a été répandu. Voyez l'article *Meurtre.*

VAFRÉS. Voyez *Vaphrés*, & *Ephrée* Roi d'Egypte.

VAGAO, Valet de chambre d'Holophernes, qui introduiſit Judith dans la tente de ſon maître,

(1) *Oſee* IV, 16. (2) *Oſee* X, 5. (3) 70. *Joſeph. PP. Græci.* Δαμαλεις χιονας. עגלי בחב (4) *Iſai.* XV, 5. (5) *Jerem.* XLVIII, 34. (6) *Jerem.* XLVI, 20. (7) *Oſee* X, 11. (8) *Judic.* XIV, 18. (9) *Deut.* XXI, 3.

eſpérant qu'elle contenteroit la brutale paſſion de cet homme. Le nom de *Vagoas*, ou plutôt, *Bagoa*, ſe prend pour toute ſorte d'Eunuque en général (1) :

Quem penes eſt Dominam ſervandi cura Bagoæ (2).

Dans l'Hébreu d'Eſther, les Eunuques ſont nommés Bagata ; & dans le Grec, Bugaios.

VAIN. Voyez ci-après *vanité*. Vain ſe met très-ſouvent pour *faux*. *Vous ne prendrez point le nom de Dieu en vain* (3). Vous ne jurerez point fauſſement (4), ou vous ne prendrez point inutilement & ſans de très-bonnes raiſons le nom de Dieu à témoin de ce que vous dites. Le nom Hébreu *Schave* que l'on traduit ici par *vanum*, ſe met pour *falſum* en pluſieurs endroits de l'Ecriture, comme Deut. V, 20; Exod. XX, 16; Lévit. XIX, 12; Pſalm. IV, 3; XXXVII, 13; LXI, 10; Ezech. XII, 24; XIII, 6; Oſée X, 4; XII, 11; Jonas II, 9; Zach. X, 2; Matt. V, 33; Tertullien (5), & quelques autres anciens Peres ont cru que ce paſſage défendoit de donner le nom de Dieu aux faux Dieux, aux Idoles. Il eſt certain que *vana* ſe prend ſouvent pour les faux Dieux; mais ce n'eſt point le ſens littéral de cet endroit.

VAIN eſt oppoſé au vrai, au réel. *Leur cœur eſt vain* (6), plein de vanité, de menſonge ; *vana locuti ſunt unuſquiſque ad proximum ſuum* (7) ; ils ont trompé leur prochain par de vains diſcours, par des paroles pleines de menſonges & de tromperies ; les faux Prophetes *vident vana & divinant mendacium* (8), n'ont que des ſonges creux, & des viſions vaines ; ils ne prononcent que de vaines & de fauſſes prédictions. Voyez auſſi Iſaïe LVI, ℣. 10. *Speculatores ejus cæci ... Videntes vana, dormientes & amantes ſomnia.* Ce ſont des rêveurs.

VAIN, *choſes vaines*, ſont les Idoles (9) ; *Nolite declinare poſt vana.* Ne courez pas après ces Dieux de rien, qui ne pourront vous garantir ; car ils ne ſont rien. Voyez Act. XIV, 14, *Annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum.*

PRENDRE SON AME EN VAIN (10), c'eſt-à-dire, jurer par ſa propre vie, & jurer en vain & fauſſement. *Ils ont cherché mon ame en vain* (11). Ils ont inutilement cherché à m'ôter la vie, Dieu m'a conſervé & garanti de leurs pieges ; ou plutôt, ils ont ſans raiſon & ſous de vains & de faux prétextes cherché à me faire mourir.

DES HOMMES VAINS ne ſignifient pas ſeulement des gens enflés d'orgueil & remplis de vanité, mais auſſi des gens de néant, ſans Religion, ſans regle de conduite, des écervelés ; par exemple : *Viri vaniſſimi, & filii Belial* (12). l'Hébreu, *des hommes vuides* de ſens, ou des gueux, des miſérables *enfans ſans joug*, ou *enfans de néant*. *Rekim*, que la Vulgate a rendu par *vaniſſimi*, eſt le même que *Raka* que l'on trouve dans l'Evangile (13) : *Qui dixerit fratri ſuo Raka.* Au lieu de *vaniſſimi*, les Septante portent : *des hommes peſtilentiels & dangereux.*

---

(1) *Plin. l.* 13, *c.* 4. (2) *Ovid. Amor. l.* 2. (3) *Exod.* XX, 7. לשוא (4) *Ita plerique Interpretes* שוא *pro falſo ſumitur. Deut.* V, 20. *Exod.* XX, 16, *&c.* (5) *Tertull. de Idololatr. c.* 20. *Cyrill. Clem. Alex. &c.* (6) *Pſalm.* V, 10. (7) *Pſalm.* XI, 3. (8) *Ezech.* XIII, 6. (9) 1 *Reg.* XII, 21. (10) *Pſalm.* XXIV, 4 (11) *Pſalm.* LXII, 10. (12) 2 *Par.* XIII, 7. אנשי ריקים הגי בליעל 70. ανδρες λοιμοι. (13) *Matth.* V, 22.

Celui qui amaſſe des richeſſes par le menſonge, eſt vain & ſans cœur, *vanus eſt & excors* (1). L'Hébreu, *c'eſt une vanité pouſſée* par le vent, c'eſt comme un fétu qui eſt le jouet des vents. Et ailleurs (2): *Qui vanus eſt & excors patebit contemptui.* Celui qui eſt vain & ſans intelligence ſera expoſé au mépris; l'Hébreu, celui qui a le cœur pervers & corrompu, &c. *Vani ſunt omnes homines in quibus non eſt ſcientia Dei* (3). Ceux qui n'ont pas la ſcience de Dieu, ne ſont que vanité. Toutes leurs autres qualités, leurs ſciences, leur habileté n'eſt qu'ignorance, ſans la ſcience des Saints. Le Grec porte: *Tous les hommes ſont vains de leur nature.* Ils ne ſont rien d'eux-mêmes, ils ne tendent qu'au néant, &c.

VALLÉE. Il y a pluſieurs vallées dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Par exemple, *la vallée de Bénédiction*, dans la Tribu de Juda, à l'occident de la Mer morte. Voyez 2 *Paralip.* XX, XXVI.

LA VALLÉE DU BOIS, *vallis Sylveſtris*; Géneſe XIV, 3, 8, 10. L'Hébreu (4) porte la vallée d'Haſſidim, que quelques-uns traduiſent la vallée *des Champs*; d'autres la vallée *de la Chaux*; les Septante, la vallée Salée. C'eſt dans cette vallée qu'étoient bâties Sodome & Gomorre, & où ſe forma depuis le Lac Aſphaltite, ou la Mer morte.

LA VALLÉE DE SAVÉ, autrement *la vallée Royale*. *Gen.* XIV, 17, & 2 *Reg.* XVIII, 18. Savé eſt une ville ſituée dans la vallée du Roi, vis-à-vis de Jéruſalem, ſelon Euſebe. C'eſt dans cette vallée où Melchiſédech vint au-devant d'Abraham, à ſon retour de la victoire contre les cinq Rois. Mais quelques-uns croient que cette entrevue ſe fit au pied du mont Thabor (5).

LA VALLÉE DES SALINES, *vallis Salinarum.* 2 *Reg.* VIII, 13, & 4 *Reg.* XIV, 7. La plupart mettent cette vallée dans l'Idumée méridionale, vers le midi de la Mer morte. C'eſt-là, dit-on, où les Iduméens furent battus par David, ou par Joab, & encore par Amaſias fils de Joas Roi de Juda. Nous la plaçons dans l'Idumée orientale, entre Thadmar & Boſra. Voyez *Salines.*

VALLÉE DES RAPHAÏM, ou *vallée des Géans.* 2 *Reg.* V, 18, & XXIII, 13. Voyez l'article *Raphaïm.*

LA VALLÉE DU RAISIN, *vallis Botri. Num.* XXXII, 9. Voyez ci-devant *Nehel Eſchol.*

LA VALLÉE DE JEZRAEL. C'eſt la même que *la vallée d'Eſdrelon* ou *le grand Champ*, qui s'étend de l'orient à l'occident, depuis Scythopolis, juſqu'au pied du mont Carmel.

LA VALLÉE DE MAMBRÉ, près d'Hébron. Voyez *Mambré.*

LA VALLÉE DE MORÉ, près de Sichem. Voyez *Moré.* Elle eſt auſſi nommée *la vallée illuſtre*, *Geneſ.* XII, 6.

LA VALLÉE D'ACHOR, *Joſue* VII, 24, 26; *Iſai.* LXV, 10, & *Oſée*, II, 15, au ſeptentrion de Jéricho, ſelon ſaint Jérôme. C'eſt là où le malheureux Achan fut lapidé. Voyez *Achor.*

LA VALLÉE D'AÏALON. Voyez *Aïalon.* C'eſt cette ville qui donnoit le nom à la vallée.

LA VALLÉE DES ROSEAUX, *vallis Arundinis. Joſue* XVI, 8, & XVII, 9. L'Hébreu (6) lit *la vallée*

(1) *Prov.* XXI, 6. והבל נדף ⟹ (2) *Prov.* XII, 8. נעוה לב *Perverſus corde:* ⟹ (3) *Sap.* XIII, 1. ⟹ (4) *Geneſ.* XIV, 3. בעמק השדים ⟹ (5) *Vide vit. Melchiſedech. t.* 3. *Oper. S. Athanaſ. p.* 239, *& Brocard. deſcript. Terræ ſanctæ.* ⟹ (6) בגיא קנוז *Ge-kanna.*

où le torrent *de Kanna*. Elle n'étoit pas loin de la Mer morte, ni de Taphua.

La vallée de Josaphat. On l'entend ordinairement de la vallée où coule le torrent de Cédron, à l'orient & au midi de Jérusalem. Voyez *Josaphat* & *Joel* III, 12.

La vallée d'Ennon, ou *la vallée des enfans d'Ennon*, en Hébreu (1) *Ge-hennon* ou *Gebénéhennon*, d'où vient le mot de *Gehenna*, étoit à l'orient & au midi de Jérusalem. Voyez *Hennon*, ou *Ennon*, ou *Tophet*.

La vallée du Roi. Voyez ci-devant *la vallée de Savé*, ou simplement *Savé*.

La vallée des Ouvriers, *vallis Artificum*. Voyez 1 *Par.* IV, 14, & 2 *Esdr.* XI, 35, en Hébreu (2), *Ge-haraſim*. On la place ſur le Jourdain, dans la Tribu de Benjamin.

La vallée de Casis (3), dans la Tribu de Benjamin. On n'en ſait pas au juſte la ſituation. Quelques-uns traduiſent l'Hébreu par, *la vallée de l'inciſion*. Ils conjecturent qu'on peut lui donner ce nom, parce que peut-être on y cultivoit le baume, qui ſe tiroit par inciſion. Mais y cultivoit-on cette plante du temps de Joſué? Je ne le crois pas.

La vallée de Jephtael (4), prenoit apparemment ſon nom de la ville de Jephtael, frontiere de Zabulon. On n'en ſait pas au vrai la ſituation.

La vallée de Sorec (5), dans laquelle étoit la ville de Sorec, dans la Tribu de Dan. Peut-être la même que *la vallée du Raiſin*. Voyez *Soré*.

La vallée de Séboïm (6). Séboïm étoit une des quatre villes qui furent conſumées par Sodome par le feu du Ciel (7). La vallée de Séboïm étoit donc ſur la Mer morte; mais on n'en ſait pas la ſituation. Peut-être que dans la ſuite on rétablit Séboïm; voyez 2 *Eſdr.* XI, 34, ainſi que Sodome. Quelques-uns (8) prennent *Séboïm*, ou *Tzéboïm*, dans un ſens générique, pour *des ſerpens*, *des baſilics*, ou *des hienes*.

La vallée de Gad (9); vallée ſituée au-delà du Jourdain, dans le partage de Gad, & apparemment le long de l'Arnon.

La vallée des Larmes (10), apparemment la même que *la vallée des Pleurs*, ou *des Pleurans*, ou *de Bochim*. Voyez *Judic.* II, 1, & 2 *Reg.* V, 23, & ci-devant l'article *Bochim*, ou *Clauthmôn*. Cette vallée étoit au midi de Jérusalem.

La vallée de Vision (11), dans le ſtyle prophétique & figuré, ſignifie Jérusalem. Elle eſt nommée *vallée* par antiphraſe, parce qu'elle eſt ſituée ſur une montagne; & on lui donne le ſurnom de *viſion*, parce qu'elle eſt le ſujet de la prophétie d'Iſaïe, ou parce que le Temple de Jérusalem fut bâti ſur le mont Moria, qui eſt *la montagne de viſion* (12).

La vallée Grasse, *vallis Pinguium* (13). C'eſt la vallée qui eſt au pied, & aux environs de la ville de Samarie. Ce pays étoit fort gras & fort fertile. Samarie étoit aſſiſe ſur la hauteur qui commandoit cette vallée: *In vertice vallis pinguiſſimæ*.

La vallée du Carnage, *vallis interfectionis* (14). C'eſt le

(1) גיא הנן *Ge-hennon.* (2) גיא חרשים *Ge-haraſim.* (3) *Joſue.* XVIII, 21. עמק קציץ (4) *Joſue* XIX, 14, 27. (5) *Judic.* XVI, 4. (6) 1 *Reg.* XIII, 18. (7) *Geneſ.* X, XVIII, XIX. (8) *Ita Chal. Hebr. Vatab.* (9) 2 *Reg.* XXIV, 5. (10) *Pſalm.* LXXXIII, 7. (11) *Iſai.* XXII, 1.... 5. (12) *Geneſ.* XXII, 14. (13) *Iſai.* XXIII, 1, 4. (14) *Jerem.* VII, 32.

nom que Jérémie prédit que l'on donnera à *la vallée d'Ennom*, ou de *Tophet*. Voyez *Topheth*, & *Jerem.* VII, 32; XIX, 6; XXXI, 40. Elle eſt nommée *vallis Conciſionis* dans Joel, Chap. III, 14, & dans le même Chapitre, *vallée de Joſaphat*, ou *du Jugement de Dieu*.

LA VALLÉE DES CADAVRES (1), *vallis Cadaverum*. La même que *Topheth*. C'étoit la voirie de Jéruſalem.

LA VALLÉE DES VOYAGEURS ou *des Pélerins*, *vallis Viatorum ad orientem maris* (2). Nous croyons que cela marque le grand chemin qui étoit au pied du mont Carmel, pour aller de la Judée, de l'Egypte, & du pays des Philiſtins, dans la Phénicie, & réciproquement de la Phénicie dans le pays des Philiſtins, dans la Judée & dans l'Egypte. Ce chemin étoit à l'orient de la Méditerranée.

LA VALLÉE DE LA MULTITUDE DE GOG (3), ou *le cimetiere de l'armée de Gog*. C'étoit apparemment la vallée de Jezrael, dans laquelle nous croyons que l'armée de Cambyſes fut défaite après la mort de ce Prince. Voyez le Commentaire ſur Ezéchiel, XXXIX, & les articles de *Cambyſes* & de *Gog*.

LA VALLÉE DES MONTAGNES, *vallis Montium* (4). C'eſt ainſi que le Prophete Zacharie appelle les vallées qui étoient autour de Jéruſalem, & où les habitans de cette ville ſe ſauverent dans leur dernier malheur, lorſque la ville fut aſſiégée par les Romains.

LA VALLÉE ILLUSTRE, près de Sichem. La même que *la vallée de Moré*. L'Hébreu porte (5): *Elon-Moré*, le Chêne ou la Chenaie de Moré.

LA VALLÉE DE CÉDRON (6), à l'orient de Jéruſalem, entre cette ville & la montagne des Oliviers.

LA VALLÉE DE GIHON (7), à l'occident de la même ville. Elle prenoit ſon nom de la fontaine de Géhon, qui a ſa ſource en cet endroit, & qui coule de l'occident au midi, pour aller ſe jeter dans le torrent de Cédron.

LA VALLÉE DES TENTES, *convallem Tabernaculorum* (8); Hébreu, *la vallée de Socoth*, au-delà du Jourdain, & aux environs de la ville de Socoth. Le Pſalmiſte met *la vallée de Socoth* pour tout le pays de delà le Jourdain.

LA VALLÉE DE SENNIM, où demeuroit *Haber*, ou *Heber le Cinéen* (9). Elle étoit dans la Galilée, aux environs de Sennaa, & de Cadés de Nephtali.

LA VALLÉE DU TÉRÉBINTHE, (10) où Saül étoit campé avec l'armée d'Iſrael, lorſque le géant Goliath vint inſulter les troupes des Hébreux. Cette vallée étoit au midi de Jéruſalem, vers Soco & Azéca. On peut auſſi donner le nom de vallée du Térébinthe, à la vallée de Mambré, à cauſe du térébinthe ſous lequel Abraham reçut les trois Anges. Voyez ci-devant l'article de *Téberinthe*.

LA VALLÉE DE SEPHATA (11). C'eſt-là où Aſa Roi de Juda défit une grande armée d'Ethiopiens ou de *Chuſchims*. Cette vallée étoit vers *Mareſa* & *Eleutheropolis*.

VALERIUS GRATUS, Gouverneur de Judée. Voyez *Gratus*.

VANGEANCE. Voyez *Vengeance*.

---

(1) *Jerem.* XXXI, 40. (2) *Ezech.* XXXIX, 11. (3) *Ezech.* XXXIX, 11, 15. (4) *Zach.* XIV, 3. (5) *Geneſ.* XII, 6. אֵלוֹן מוֹרֶה *Elon-Moré*. (6) 4 *Reg.* XXIII, 4, 6. (7) 2 *Par.* XXXIII, 14. (8) *Pſal.* LIX, 6, & CVII, 8. (9) *Judic.* IV, 11. (10) 1 *Reg.* XVII, 2. עֵמֶק הָאֵלָה La Vallée d'Ela, ou du Chêne. (11) 2 *Par.* XIV, 9, 10.

VANIA, fut un de ceux qui répudierent leurs femmes étrangeres, après le retour de la captivité de Babylone. 1 *Eſdr.* x, 36.

VANITÉ. Les Interpretes de l'Ecriture traduiſent d'ordinaire *vanitas*, ou *vanum*, les mots Hébreux *ſchavé* (1), & *habel* (2), dont le premier ſignifie plutôt ce qui eſt oppoſé au vrai; & le ſecond, ce qui eſt oppoſé au réel, au ſolide. Auſſi le nom de *vanité*, ſe prend en pluſieurs ſens dans les Auteurs ſacrés.

I. VANITÉ ſe met pour *la vaine gloire*; l'orgueil, qui fait qu'on s'eſtime, qu'on ſe vante, qu'on s'en fait accroire. Par exemple (3): *Détournez mes yeux, afin qu'ils ne voient point la vanité*; & ils proferent des paroles de vanité & d'orgueil (4): *Superba vanitatis loquentes.*

II. VANITÉ ſe prend pour le menſonge (5): *Pourquoi aimez-vous la vanité, & recherchez-vous le menſonge?* Et: *Ils ont proféré des paroles de vanité*, de menſonge, *& ils ne s'occupent que de fraudes tout le jour (6).* Et: *Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain (7)*; vous ne jurerez point pour aſſurer la fauſſeté; vous ne prendrez point le Seigneur à témoin de vos menſonges. Des viſions de vanité, des paroles de vanité, marquent des diſcours de fauſſeté, & des paroles de menſonge.

III. VANITÉ ſe prend pour le néant. Par exemple: *Vanité des vanités, & tout n'eſt que vanité* (8). Je n'ai vu que vanité & affliction d'eſprit dans tout ce qui ſe paſſe dans le monde, ou ſous le ſoleil. *Tout homme vivant n'eſt que vanité: Univerſa vanitas, omnis homo vivens.* L'homme eſt comme un néant; ſes jours paſſent comme l'ombre: *Homo vanitati ſimilis factus eſt, dies ejus ſicut umbra prætereunt* (9).

IV. VANITÉ ſe prend pour les Idoles: *Ils ont irrité le Seigneur dans leurs vanités*, c'eſt-à-dire, par leurs Idoles, leurs riens (10). Ils ont ſuivi des vanités: *Secuti ſunt vanitates* (11). N'y a-t-il point de Seigneur dans Sion, puiſqu'ils ont couru après des Dieux étrangers, pour irriter le Seigneur dans leurs vanités par ces Dieux de rien? *Quare ergo me ad iracundiam concitaverunt in ſculptilibus ſuis* (12), *& in vanitatibus alienis?* Ils ont ſuivi la vanité, & ſont devenus vains: *Secuti ſunt vanitates* (13), *& vanè egerunt*; l'Hébreu, *& vani facti ſunt.*

VAPHRÉS. C'eſt le même que Pharaon Ephrée, ou Hophra, dont on a parlé ailleurs. Voyez *Ephrée*, & Jérémie XLIV, 30. On trouve une Lettre de Salomon en Grec à Vaphrés Roi d'Egypte, par laquelle Salomon lui donne avis de ſon avénement à la couronne, & lui demande des ouvriers pour lui aider à bâtir le Temple de Dieu. Vaphrés fait réponſe à Salomon, le félicite ſur ſon élévation ſur le trône d'Iſrael, & lui mande qu'il lui envoie quatre-vingts mille ouvriers pour faire les ouvrages qu'il déſirera, & lui marque les noms des Provinces d'où ſont tirés les Ouvriers. Mais ces deux pieces ne méritent aucune créance, quoiqu'elles ſoient tirées d'Eupoleme, d'où Euſebe les a priſes pour les

(1) שוא *Vanitas, mendacium.* (2) הבל *Habel, vanitas, inutilitas.* (3) *Pſalm.* CXVIII, 37. (4) 2 *Petr.* II, 18. (5) *Pſal.* IV, 3. (6) *Pſalm.* XXXVII, 13. (7) *Exod.* XX, 7. (8) *Eccle.* I, 23. (9) *Pſalm.* CXLIII, 4. (10) *Deut.* XXXII, 21. (11) 4 *Reg.* XVII, 15. (12) *Jerem.* VIII, 19. (13) 4 *Reg.* XVII, 15, *& Jerem.* II, 5.

inférer dans ſa préparation Evangélique, IX, 31.

VARUS. Voyez *Quintilius Varus*.

VASSENI, fils aîné de Samuel ſelon ce Texte des Paralipomenes : *Filii Samuel, primogenitus Vaſſeni, & Abia.* Quelques exemplaires Latins portent Vaſſeni, Joel & Abia. Mais cet endroit (1) eſt viſiblement corrompu. Vaſſeni qu'on a mis pour un nom propre, ſignifie en Hébreu, *& le ſecond.* Il faut y ſuppléer de cette ſorte : *Les fils de Samuel furent* Joel *ſon fils aîné, & le ſecond Abia.* Voyez 1 *Par.* VI, 33.

VASTHI, femme du Roi Aſſuérus (2). Ce Prince ayant fait un grand feſtin à tous les Grands de ſon Royaume, & même à tout ſon peuple, la Reine Vaſthi fit auſſi un grand feſtin aux femmes dans ſon palais. Le ſeptieme jour, lorſque le Roi étoit plus gai qu'à l'ordinaire, & dans la chaleur du vin, il ordonna à ſes principaux Officiers de faire venir la Reine Vaſthi le diadême en tête, afin de faire voir ſon extraordinaire beauté à tous les Grands, & à tout ſon peuple ; mais elle refuſa fierement de venir. Ce qui ayant mis le Roi dans une grande colere, il conſulta ſes principaux Conſeillers, & leur demanda quelle peine méritoit Vaſthi, de n'avoir pas voulu obéir au Roi. Mamucan le principal de de ſes Conſeillers, répondit : Que la colere du Roi étoit très-juſte ; que l'exemple de Vaſthi pourroit avoir des ſuites très-fâcheuſes dans tout le Royaume, puiſque toutes les autres femmes ſe croiroient autoriſées à ſon imitation à ne vouloir pas obéir à leurs maris. Il conclut que le Roi devoit la répudier, lui ôter le diadême, & le donner à une autre. Vaſthi fut en effet répudiée, & Eſther miſe en ſa place. Voyez l'article d'*Eſther*. Cela arriva l'an du Monde 3486, avant Jeſus-Chriſt 514, avant l'Ere vulgaire 518.

On demande quelle étoit cette Reine Vaſthi ? Quelques-uns ont cru que c'étoit la même qu'Atoſſe fille de Cyrus, laquelle avoit épouſé en premieres noces Cambyſes ſon propre frere, puis le Mage qui voulut paſſer pour Smerdis ; & enfin Darius fils d'Hyſtaſpe, que nous croyons être le même qu'Aſſuérus. Elle étoit d'une rare beauté, & Hérodote (3) aſſure que Darius en eut quatre fils, & qu'elle eut long-temps part aux affaires. Ce ne peut donc être Vaſthi qui fut répudiée la troiſieme année de ce Prince. D'autres croient qu'elle étoit propre fille d'Aſſuérus. Les Perſes ne ſe faiſoient point du ſcrupule de ces ſortes de mariages, & la polygamie étoit uſitée parmi eux. Mais l'Hiſtoire ne nous donne aucun jour qui favoriſe cette conjecture. Hérodote (4) parle encore d'Ariſtone femme de Darius fils d'Hyſtaſpe : nous croyons que ce pourroit bien être Eſther.

Les Hébreux enſeignent que ce qui obligea Vaſthi à déſobéir au Roi, fut que ce Prince vouloit qu'elle parût nue devant tout le peuple ; à quoi elle ne put jamais ſe réſoudre.

VAUTOUR, oiſeau de proie déclaré impur par Moïſe (5). On aſſure que les vautours ſe repaiſſent de chair humaine ; d'où vient que les Anciens les ont mis au rang des oiſeaux de mauvaiſe augure. Il eſt pourtant certain que les Romains en avoient une autre idée. Les Indiens, les Perſes & les anciens Eſpagnols expoſoient les corps morts aux vautours, afin

(1) 1 *Par.* VI, 28. (2) *Eſth.* 1, 9, *& ſeq.* (3) *Herodot. l.* 7, *c.* 3. (4) *Herod. l.* 7, *c.* 59. (5) *Levit.* XI, 14, *& Deut.* XIV, 13.

qu'ils

qu'ils leur arrachaſſent les yeux, & qu'ils les mangeaſſent (1):

Tellure, ut perhibent, is mos antiquus Iberâ,
Ex anima obſcœnus conſumat corpora vultur.

On dit que le vautour dans les hyéroglyphes, marquoit la miſéricorde, & une vue perçante, & qu'il étoit conſacré à Junon.

Moïſe l'appelle en Hébreu (2) daah ou daïa; mais les Interpretes ne conviennent pas tous qu'il ſignifie un vautour. Bochart diſtingue aïa de daïa, & il ſoutient que le premier ſignifie un émérillon, & le ſecond un vautour. D'autres croient que daah ou daïa ſignifie un milan, & aïa un vautour ou un corbeau. *Daah* eſt traduit par *un aigle*, dans Jérémie, XLVIII, 40, XLIX, 22; & *daïa*, par *un milan*, dans Iſaïe, XXXIV, 15. Les Septante & ſaint Jérôme rendent dans Job par *un vautour* (3), l'Hébreu *haït*, qui ſignifie plutôt un oiſeau en général.

UBIL, Iſmaélite, Intendant des chameaux de David (4). *Ubil* ou *Ubal* en Arabe, ſignifie un Chamelier. David donna le ſoin de ſes chameaux à un Iſmaélite, parce que ces peuples connoiſſent mieux que d'autres la maniere d'élever & de conduire ces animaux, qui étoient fort communs dans leur pays.

VEAUX. Il eſt parlé très-ſouvent de veaux dans l'Ecriture, parce qu'on les employoit communément pour les ſacrifices. Mais en pluſieurs occaſions, *vitulus* eſt mis pour un jeune taureau, qui ſelon notre maniere de parler, ne ſeroit plus ſimplement veau. *Vitulus de armento*, le veau du troupeau, ſe met apparemment par oppoſition au veau qui reſte encore, & qui eſt ſous ſa mere. *Vitulus* ſe prend quelquefois pour un taureau déjà grand (5): *Circumdederunt me vituli multi.* Le veau gras, *vitulus ſaginatus (6)*, étoit un veau engraiſſé exprès pour faire une noce, ou un feſtin de Religion.

VEAU D'OR, que les Iſraélites adorerent au pied du mont Sinaï (7). » Le peuple d'Iſrael » voyant que Moïſe différoit trop » long-temps à deſcendre de la » montagne, s'aſſembla autour » d'Aaron, & lui dit: Faites-nous » des Dieux qui marchent devant » nous; car nous ne ſavons ce qui » eſt arrivé à ce Moïſe, qui nous » a tirés de l'Egypte. Aaron leur » répondit: Otez les pendans d'o- » reilles qui ſont aux oreilles de » vos femmes, de vos fils & de » vos filles, & apportez-les-moi. » Ils les lui apporterent, & Aaron » en forma par l'art du fondeur, » un veau jeté en fonte. Alors le » peuple dit: voilà vos Dieux, » Iſrael, qui vous ont tirés de » l'Egypte. Aaron ayant vu cela, » dreſſa un Autel devant le veau, » & fit publier par un héraut: De- » main ſera la ſolemnité du Sei- » gneur. Et le peuple s'étant levé » du matin, ils lui immolerent » des holocauſtes & des hoſties » pacifiques; & ils s'aſſirent pour » boire & pour manger, & ils ſe » leverent enſuite pour jouer.

» Le Seigneur ayant averti Moïſe » de ce qu'avoit fait le peuple, lui » dit de deſcendre; & Moïſe étant » arrivé près du camp, & voyant » le peuple qui danſoit autour du

(1) *Silius Italic. l.* 13. (2) דיה *Daïa*, ou דאה *Daah*. (3) *Job.* XXVIII, 7. עיט *Hait. 70. Γυψ. Vulg. Vultur.* (4) 1 *Par.* XXVII, 30. אבוּל *Obil*, ou *Abil*. (5) *Pſal.* XXI, 13. (6) *Luc.* XV, 23. *Prov.* XV, 18. *Jerem.* XLVI, 21. (7) *Exod.* XXXII, 4, 19, 20, *&c.* An du Monde 2513, avant J. C. 1487, avant l'Ere vulg. 1491, le quatrieme mois de l'année ſainte.

» veau, il jeta par terre les Ta-
» bles de la Loi, qu'il tenoit dans
» ſes mains, & les briſa au pied
» de la montagne; & ayant pris
» le veau d'or, il le jeta au feu,
» le réduiſit en poudre, en répan-
» dit les cendres dans l'eau dont
» le peuple buvoit, fit des grands
» reproches à Aaron de la foibleſ-
» ſe qu'il avoit eu de conſentir
» ainſi à la demande du peuple;
» il ſe mit à la porte du camp,
» & dit: Si quelqu'un eſt au Sei-
» gneur qu'il ſe joigne à moi. Les
» Lévites s'aſſemblerent autour
» de lui, ils prirent chacun leur
» épée, & paſſant & repaſſant au
» travers du camp, ils tuerent
» ſans diſtinction tous ceux qu'ils
» rencontrerent; & il y eut ce
» jour-là près de *vingt-trois mille*
» *hommes de tués.* » Mais l'Hébreu, le Samaritain, le Chaldéen, les Septante, la plupart des anciens Peres Grecs & les Latins ne liſent que trois mille, au lieu de vingt-trois mille.

On ne doute pas (1) que les Hébreux dans cette occaſion, n'aient voulu imiter le culte du Dieu Apis, qu'ils avoient vu dans l'Egypte (2). On adoroit cette fauſſe Divinité ſous la figure d'un taureau vivant & réel, & ſous celle d'une figure de taureau; & enfin ſous la figure d'un homme avec la tête d'un taureau: & certes pluſieurs anciens Peres (3) en parlant du veau d'or, ſe ſont exprimés comme s'il n'y avoit eu qu'une tête de veau ou de taureau: *Aureum caput bovis*, dit Lactance; &, *bibulum caput*, dit Tertullien; &, *conflatum eſt bibulum caput.* Mais quoi qu'il en ſoit, on ne peut diſconvenir qu'ils n'aient eu deſſein de faire une figure ſuperſtitieuſe, dans le deſſein de lui rendre un culte idolâtre, comme ils le marquent aſſez, en diſant: *Iſrael, voilà vos Dieux, qui vous ont tirés de l'Egypte.*

Monceau dans ſon Livre intitulé: *Aaron purgatus*, a tâché de faire voir que le veau d'or fabriqué par Aaron, étoit une figure toute ſemblable aux Chérubins, ſur leſquels il prétend que le Seigneur étoit aſſis, lorſqu'il ſe fit voir à Moïſe ſur la montagne de Sinaï. Ces Chérubins étoient ſelon lui, des bœufs ailés, ſur le modele deſquels Moïſe fit faire dans la ſuite les Chérubins du Propitiatoire. C'eſt l'idée de cet Auteur. Il ajoute que le péché d'Aaron ne conſiſtoit pas à avoir fait le veau d'or, en tant qu'il repréſentoit les Chérubins ſur leſquels le Seigneur étoit aſſis, mais à avoir donné occaſion au peuple de lui rendre une adoration ſuperſtitieuſe & idolâtre: Que le peuple auroit pu ſans crime adorer le Seigneur à la vue de ce Chérubin, ou de ce veau d'or; & que ſon péché ne gît qu'en ce qu'il a tranſporté le culte qu'il ne devoit qu'au Seigneur, à une créature, & à une figure ſenſible. Il croit de plus que les veaux d'or que fit Jéroboam après la ſéparation des dix Tribus, étoient de vrais Chérubins, & que ni Jéroboam, ni les dix tribus ne quitterent pas le culte du Seigneur, en recevant celui du veau d'or; mais ſeulement qu'ils firent ſchiſme, en ſe ſéparant de leurs freres, qui adoroient à Jéruſalem le même Dieu aſſis ſur les Chérubins, que les autres Tri-

(1) Philon a cru que les Hébreux avoient eu envie d'adorer Typhon, Divinité Egyptienne, que cet Auteur confond ordinairement avec Oſiris. Voyez *de vita Moſ. l.* 3. (2) *Ambroſ. Ep.* 66, *nov. Edit. ad Romul. Hieron. in Oſee* IV. *Aug. l.* 22, *c.* 93, *contra Fauſt. Alii plures.* (3) *Lactant. l.* 4, *c.* 10. *Tertull. adverſ. Judæos, c.* 1. *Hieronym. in Oſee* IV. *Aug. in Pſal.* XLI. *Ambroſ. Ep.* 66. *Optat. Milevit. l.* 3.

bus adoroient comme assis sur les veaux d'or à Dan & à Béthel. Sentiment singulier, qui a été justement censuré & combattu par plus d'un Auteur.

Aaron en annonçant la fête du veau d'or, dit au peuple : *Demain sera la solemnité du Seigneur.* Pour tâcher de disculper ce Grand-Prêtre, on remarque qu'il se servit du terme de *Jéhovah*, pour essayer, disent les Interpretes, (1) de porter le peuple à l'adoration du Seigneur, en la présence de ce veau, comme si cette figure eût été consacrée au vrai Dieu : mais le peuple ne s'en tint pas-là ; il rendit ses adorations à un veau qui broute l'herbe (2) : *Et fecerunt vitulum in Horeb, & adoraverunt sculptile, & mutaverunt gloriam suam in similitudinem vituli comedentis fœnum.* Certes il est inutile de vouloir excuser Aaron dans cette rencontre ; il ne s'excuse pas lui-même, & on lit dans le Deutéronome (3), que Dieu irrité de son crime, vouloit le faire mourir, si Moïse n'eût employé ses prieres, pour désarmer la colere du Seigneur.

Quelques Rabbins (4) enseignent que Moïse ayant reduit en poudre le veau d'or, & en ayant jeté la poussiere dans le torrent d'Horeb, tous ceux qui burent de cette eau, & qui se trouverent coupables de l'adoration de cette Idole, éprouverent les mêmes effets, que l'eau de jalousie produisoit sur les femmes coupables d'adultere. Ils furent frappés d'ulceres, qui les firent distinguer par Moïse, & qui lui donnerent lieu de les châtier avec la derniere sévérité. D'autres (5) avancent qu'en buvant de cette eau, les plus zélés adorateurs du veau d'or virent avec étonnement leur barbe prendre la couleur de l'or ; marque qui passa même, dit-on, à leurs enfans (6).

Nam rutilans auro monstrabat barba nocentes.
Dum patulo latices flumminis ore bibunt.

VEAUX D'OR DE JÉROBOAM FILS DE NABAT. Ce Prince ayant été reconnu Roi par les dix Tribus d'Israel, & voulant séparer pour toujours ces dix Tribus de la maison de David, jugea à propos de leur donner des Dieux nouveaux qu'ils adorassent dans leur propre pays, sans être obligés d'aller au Temple de Jérusalem, pour y rendre leur culte au Seigneur (7). Il dit en lui-même : « Si ce peuple va à » Jérusalem pour y offrir des sa- » crifices au Seigneur, son cœur » se retournera bientôt vers Ro- » boam Roi de Juda son Sei- » gneur ; ils me tueront, & se » donneront à lui. C'est pour- » quoi il fit deux veaux d'or, & » dit au peuple : Israel, voilà » vos Dieux, qui vous ont tirés » de l'Egypte ; & il les mit l'un » à Béthel, & l'autre à Dan, » aux deux extrêmités de son » Royaume. Ce qui devint un » sujet de chûte au peuple d'Is- » rael, qui alloit à Dan & à » Béthel adorer ces veaux. »

Nous avons déjà remarqué que Monceau (8) avoit cru que les veaux d'or de Jéroboam étoient une imitation des Chérubins que Moïse avoit mis sur l'Arche d'Al-

(1) *Vat. Est. Lyran. Boch. le Clerc.* (2) *Psal.* CV, 19. (3) *Deut.* IX, 20. (4) *Vide Rabb. apud Monceum in Aarone purgato, l.* 2, *c.* 8. (5) *Rabb. Rupert. Petr. Comestor. Naucler. Lyr.* (6) *Petrus de Riga in Aarone.* (7) 3 *Reg.* XII, 26, 27, 28, *&c.* An du Monde 3030, avant J. C. 970, avant l'Ere vulg. 974. (8) *Monceus in Aarone purgato, l.* 1, *c.* 8. *Vide & Grot. in* 3 *Reg.* XII.

liance, & que l'on conſidéroit comme le trône du Seigneur; en ſorte qu'on devoit conſidérer Jéroboam & les Iſraélites des dix Tribus plutôt comme ſchiſmatiques, que comme idolâtres. Et il faut avouer qu'en effet tout Iſrael ne renonça pas tout-à-fait au culte & à la Religion du Seigneur, en adoptant le culte des veaux d'or, & en ceſſant d'aller au Temple de Jéruſalem. Le Seigneur n'abandonna pas entierement Iſrael; & il lui envoya des Prophetes, & il ſe conſerva parmi ce peuple un grand nombre de fidelles adorateurs, qui ont pu parvenir au ſalut. Mais lorſque Jézabel introduiſit dans Iſrael ſous le regne d'Achab, le culte de Baal & d'Aſtaroth, & des autres Dieux des Chananéens, alors Elie ſe plaignit amerement au Seigneur que tout le monde avoit abandonné ſon culte, qu'il étoit demeuré ſeul (1): *Je ſuis brûlé de zele pour le Dieu d'Iſrael, parce que les enfans d'Iſrael ont abandonné votre alliance; ils ont détruit vos Autels, ils ont tué vos Prophetes, & je ſuis demeuré ſeul.* Le Dieu d'Iſrael avoit donc auparavant ſes Prophetes & ſes Autels dans le Royaume d'Achab; & lorſque le même Elie eut aſſemblé le peuple ſur le mont Carmel, il leur dit de choiſir entre le Seigneur & Baal (2): *Juſqu'à quand boiterez-vous des deux côtés? Si le Seigneur eſt Dieu, que ne le ſuivez-vous? Et ſi Baal eſt votre Dieu attachez-vous à lui.* Voilà ce qu'on dit pour juſtifier le culte des Iſraélites des dix Tribus.

Mais ſaint Jérôme (3), & la plupart des Commentateurs ont cru que Jéroboam avoit voulu imiter par ſes veaux d'or, le culte du bœuf Apis, qu'il avoit vu pratiquer dans l'Egypte, pendant le temps qu'il y demeura ſur la fin du regne de Salomon (4). Le crime de ce Prince n'eſt point équivoque; l'Ecriture lui reproche en cent endroits d'avoir fait pécher Iſrael: *Jéroboam filius Nabat, qui peccare fecit Iſrael.* Lorſque l'Ecriture veut faire le portrait d'un mauvais Prince, elle dit qu'il a imité le péché de Jéroboam. Elle dit que Jéroboam a ſéparé Iſrael du Seigneur, & l'a engagé dans un grand crime: (5) *Separavit Jeroboam Iſrael à Domino, & peccare eos fecit peccatum magnum.* Le Prophete Ahias ne dit-il pas à la femme de ce Prince (6): *Vous vous êtes fait des Dieux étrangers, & jetés en fonte, pour m'irriter, & vous m'avez jeté derriere vous?* Combien de fois les Prophetes ont-ils invectivé contre le faux culte des veaux d'or? Oſée ne les menace-t-il pas de la part du Seigneur, de perdre les hauteurs de Béthel, les lieux conſacrés à l'Idole (7)? *Vaccas Bethaven coluerunt habitatores Samariæ..... Et diſperdentur excelſa Idoli, peccatum Iſrael.*

J'avoue que dans Iſrael il y avoit des Saints & des Prophetes, qui étoient fidelles au Seigneur, & qui pouvoient arriver au ſalut; mais ils n'adoroient point les veaux d'or, & ne prenoient aucune part ni au ſchiſme, ni au nouveau culte introduit par Jéroboam; ou ils alloient ſecrettement au temple de Jéruſalem, comme Tobie (8); ou ils adoroient le Seigneur dans leurs maiſons, & ſous la direction des Prophetes, comme la femme de Sunam (9).

(1) 3 *Reg.* XIX, 10. (2) 3 *Reg* XVIII, 21. (3) *Hieron. in Oſee* IV, 25, *& in cap.* V. (4) 3 *Reg.* XI, 40. (5) 4 *Reg.* XXVII, 21. (6) 3 *Reg.* XIV, 9. (7) *Oſée* X, 5. *Vide &* XIII, 3. (8) *Tob.* I, 5. (9) 4 *Reg.* IV, 23.

Les Septante & les Peres Grecs lisent ordinairement *les vaches d'or*, au lieu des veaux d'or ; & quelques-uns en parlent comme s'il n'y avoit eu qu'une tête de veau, ou de vache. On croit que Manahem Roi d'Israel fut obligé d'envoyer un des veaux d'or (1) à Phul Roi d'Assyrie, pour l'engager à venir à son secours (2). Les Rabbins (3) racontent qu'Osée Roi d'Israel ayant été obligé d'envoyer à Salmanasar Roi d'Assyrie, un des veaux d'or, pour satisfaire aux sommes qu'il lui demandoit, les Prêtres de cette Idole au lieu de lui envoyer le veau d'or, lui en envoyerent un autre d'airain bien enveloppé. Le peuple qui ne savoit rien de leur fripponnérie, faisoit un grand deuil, pleurant l'enlevement de leur veau d'or ; mais les Prêtres se réjouissoient en secret, croyant leur fourberie bien à couvert. On applique à cela ce passage d'Osée (4) : *Luxit super eum populus ejus, & Æditui ejus super eum exultaverunt.* Mais Salmanasar ayant développé le présent qu'on lui envoyoit, & n'ayant trouvé qu'un veau d'airain, au lieu d'un veau d'or, marcha contre Samarie, la saccagea, & enleva les veaux d'or avec tout le peuple qui les adoroit.

Saint Jérôme (5) nous rapporte encore une autre tradition des Juifs sur le sujet des veaux d'or, en expliquant ces paroles d'Osée : *Divisum est cor eorum. Nunc interibunt.* Tandis que le peuple d'Israel & leurs Rois furent d'accord sur le culte du veau d'or, Dieu suspendit sa vengeance. Le peuple avoit une excuse, il obéissoit à son Roi. Mais Osée dernier Roi d'Israel, moins attaché que ses prédécesseurs aux superstitions du pays, ayant déclaré qu'il ne prétendoit forcer personne, & qu'il laissoit la liberté d'aller adorer à Jérusalem, le peuple s'y opposa, & dit qu'il ne vouloit point user de cette liberté. Cela mit la division parmi eux : *Divisum est cor eorum.* C'est pourquoi le Seigneur résolut de les perdre : *Nunc interibunt.*

On a vu sous l'article de Jéroboam, ce qui arriva dans la cérémonie où ce Prince dédia l'Autel du veau d'or à Béthel (6) ; comme l'homme de Dieu envoyé du pays de Juda, prononça cette prophétie contre l'Autel : Autel, Autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra un fils dans la maison de David, qui s'appellera Josias, il immolera sur toi les Prêtres des hauts lieux, qui t'encensent maintenant, & brûlera sur toi les os des hommes. Cet Autel va tout présentement se rompre, & les cendres qui sont dessus tomberont par terre. Le Roi ayant voulu étendre la main, elle se sécha aussitôt, mais elle fut rétablie à la priere du Prophete. Voyez 3 *Reg.* XIII, 1, 2, 3, & *seq.* Joseph (7) parle du Temple du veau d'or, qui subsistoit encore de son temps, vers Dan, & non pas près Daphné, comme portent ses Exemplaires, sur le petit Jourdain.

Comme la gloire d'Israel étoit son Dieu, sa Loi, son Arche d'Alliance, ainsi les Adorateurs des veaux d'or, considéroient ces Idoles comme leur gloire. *Æditui ejus exultaverunt in gloria ejus (8), quia migravit abeo.* Ils se faisoient un honneur de les adorer ; ce qui auroit dû les charger de confusion. Aussi les Prophetes leur disoient en raillant (9) : *Vous qui adorez des veaux, venez immoler des hom-*

(1) *Osee* X, 5, 6. *Vide Osee* V, 6. (2) 4 *Reg.* VIII, 19, 20. (3) *Seder. Olam, & Hieronym.* (4) *Osee* X, 5. (5) *Hieron. in Osee* V, 2. (6) 3 *Reg.* XII, 33 ; XIII, 1, 2, 3, *&c.* (7) *Joseph. de Bello, l.* 4, *c.* 1, 863, *b, c.* (8) *Osee* X, 5. (9) *Osee* XIII, 2. ובהל אבם עגלום ישקו 70, θυσατε τε ανθρωπους μοσχοι εκλελοιπασι.

mes. Peut-on une plus grande folie. Vous adorez des veaux, & vous sacrifiez des hommes à Moloc & à Saturne. Les Septante : *Ils disent, les veaux nous manquent, immolons des hommes*. On ne trouve plus de veaux à immoler, qu'on nous amene des hommes. Ou peut donner à l'Hébreu un autre sens : *Que ceux qui veulent immoler, viennent baiser* ou adorer *les veaux*. C'est ce que disoit Jéroboam aux Israélites des dix Tribus.

Osée prédit la destruction & la captivité des veaux de Samarie en ces termes (1) : *Le veau de Samarie a été jeté par terre ; ma fureur s'est allumée contre ce peuple.... C'est Israel qui a inventé cette Idole.. Le veau de Samarie deviendra aussi méprisable que les toiles d'araignée*. Les Assyriens s'étant rendus maîtres de Samarie, enleverent les veaux d'or que le peuple adoroit ; ces vaines Divinités ne leur servirent pas davantage que des toiles d'araignées ; elles ne purent les garantir de la main de leurs ennemis. Le texte Hébreu qu'on traduit par *des toiles d'araignées* (2), est fort inconnu. Les Septante traduisent ; le veau de Samarie *est trompeur*, ou *il s'égare* ; Symmaque, *il est inconstant*. La cinquieme édition ; il *est vagabond*. Tout cela revient à peu-près au même. Les Rabbins ; il est *comme de la poussiere*, de la scieure de bois. La plupart des nouveaux Interpretes : *Il est réduit en pieces*, en morceaux. Saint Jérôme avoit appris de son maître en Hébreu qu'il signifie des toiles d'araignées qui volent en l'air & se dissipent bientôt.

On forme sur le veau d'or fabriqué dans le désert par Aaron plusieurs questions. Quelques Rabbins veulent disculper Aaron du péché qu'il commit en faisant le veau d'or. Ils prétendent que ce ne fut pas lui, mais quelques Magiciens d'Egypte, & quelques proselytes mal convertis de la même nation, qui le firent contre l'intention d'Aaron. Joseph a dissimulé & omis cette histoire du veau d'or. Les Septante (3) portent qu'Aaron le dessina avec le burin ; mais que le peuple le fit, & le jeta en fonte. Quelques Juifs croient que d'abord on fit un veau de bois, & qu'ensuite on le couvrit de lames d'or. Selden (4) conjecture qu'il se servit du burin pour graver sur le veau d'or les marques qui distinguoient le Taureau Apis, c'est-à-dire, un croissant sur le côté, & une tache blanche quarrée sur le front.

Il y en a qui croient qu'il voulut le jeter en fonte, afin de tirer l'ouvrage en longueur, & afin que cette Idole sortant du fourneau n'eût rien de beau & de brillant dans sa figure. D'autres au contraire veulent qu'Aaron n'ait rien omis, pour le rendre le plus beau & le plus parfait qu'il fût possible ; & que c'est pour cela qu'il est dit qu'il se servit du burin : *Formavit opere fusorio*. L'Hébreu (5) : *Il leur forma* un veau *avec le burin*. Mais le Paraphraste Chaldéen s'éloigne de l'une & de l'autre de ces deux versions. Il porte : Aaron reçut de leurs mains les pendans d'oreilles, *les lia dans une bourse & en forma le veau d'or*. Bochart (6) soutient que cette version est la meilleure de toutes, & que l'Hébreu *Cheret* signifie *une bourse*, & non *un burin*.

Les Mahométans (7) ont sur le

(1) *Osée* VIII, 5, 6. (2) שבבים והיה עגל שמרון 70. πλανων *Decipiens. Ita Aqu. & Theod. Symmaq.* ἀκαταστάτων. *quinta editio.* Ρημεῖον. *Aq. errans.* (3) *Exod.* XXXII, 4, 70 ἐπλασεν αὐτὸν ἐν τῇ γραφίδι. (4) *Selden. de Dis Syr. Syntagm.* 1, *c.* 3. (5) *Exod.* XXII, 4. צרר אתו בחרט (6) *Bochart de animal. sacr. part.* 1, *l.* 2, *c.* 34. (7) D Herbelot, Bibl. Orient. p. 650.

veau d'or une tradition fort ſinguliere : Ils tiennent que *cette figure, qui n'étoit qu'un corps ſans ame, mugiſſoit néanmoins comme un bœuf*; & voici comme ils ajuſtent cette fable. Les Iſraélites ayant emprunté des Egyptiens avant leur ſortie d'Egypte, pluſieurs vaſes d'or & d'argent, & ayant recueilli pluſieurs riches dépouilles des Egyptiens noyés dans la mer rouge, & rejetés ſur le bord, commencerent à trafiquer entre eux de ces bijoux. Saméri un des principaux chefs des Hébreux, en avertit Aaron, qui commandoit en l'abſence de ſon frere Moïſe, & lui dit que ce commerce ne lui paraiſſoit pas légitime. Aaron ordonna ſur le champ à Saméri de recueillir tous ces ornemens & de les garder en dépôt juſqu'au retour de Moïſe, qui étoit alors ſur le mont Sinaï.

Saméri qui étoit habile dans la fonte des métaux, crut qu'il étoit avantageux de réduire tout cet or & cet argent en une maſſe, afin que Moïſe pût dans la ſuite l'employer à ce qu'il jugeroit plus à propos. Il le fit, jeta tous ces joyaux dans un creuſet, & il ne ſortit, ſans qu'il en eût deſſein, une eſpece de veau de fonte. A la vue de cette figure que le hazard avoit produit, les Iſraélites accoutumés à l'Idolatrie de l'Egypte, conçurent quelque reſpect pour le veau ; Saméri voulant augmenter leur vénération, prit de la pouſſiere, & la jeta dans la gueule du veau, qui commença auſſi-tôt à mugir ; alors les Hébreux ſe proſternerent devant lui & lui rendirent leurs adorations. Et d'où venoit cette pouſſiere miraculeuſe à Saméri ? Il l'avoit priſe, diſent-ils, ſous les pieds de la monture de l'Archange Gabriel, qui marchoit à la tête des Hébreux dans le déſert.

LE VEAU GRAS, dont il eſt parlé en quelque endroit de l'Ecriture, comme Prov. XV, 18, 1 *Reg.* XXVIII, 24. *Luc.* XV, 25. *Jerem.* XXVI, 21, étoit un veau qu'on engraiſſoit exprès pour quelques fêtes, ou pour quelques ſacrifices extraordinaires. Les Païens en uſoient de même (1).

Paſcitur in veſtrum reditum votiva Juvenca.

LE VEAU DU LIBAN, dont il eſt parlé au Pſeaume XXXVIII, 6, *comminuet eos tanquàm vitulum Libani*, ſe peut prendre tout ſimplement pour un veau, ou un jeune taureau qui paît dans le Liban. *La voix de Dieu*, ſon tonnerre, la tempête *briſe un cedre du Liban* avec autant de facilité *qu'elle renverſe un veau du Liban*. L'Hébreu ſe peut traduire autrement. La voix du Seigneur *fera ſauter les cedres* du Liban *comme un veau* qui bondit dans la prairie : *il agitera les montagnes du Liban & du Sirion, comme le petit du rhinoceros.*

LES VEAUX DES LEVRES, dont parle Oſée (2) ; *Reddemus vitulos labiorum noſtrorum*, marquent les Sacrifices de louanges, les prieres que les Captifs de Babylone adreſſoient au Seigneur, n'étant plus à portée de lui offrir des ſacrifices dans ſon Temple. Les Septante ont lu *le fruit de nos levres*, au lieu des *veaux* ou des taureaux *de nos levres*, & leur leçon a été ſuivie par le Syriaque & par l'Apôtre aux Hébreux, chapitre XIII, 15.

Jerémie (3) parle d'une cérémonie remarquable, qui n'eſt point marquée dans les Livres hiſtori-

(1) *Horat. l.* 1, *epiſt.* 3. (2) *Oſee* XIV, 3. פרים שפתינו 70. Καρπον των χειλεων ἡμων. Ils ont lu פרי *Peri* au lieu de *Parim*. (3) *Jerem.* XXXIV, 18, 19.

ques de l'Ecriture. Le Seigneur dit : *Je livrerai les hommes qui ont violé mon alliance, & qui n'ont point obſervé les paroles de l'accord qu'ils avoient fait en ma préſence, comme le veau qu'ils ont coupé en deux, & entre les moitiés duquel ils ont paſſé.* On ignore quand cette alliance fut jurée, & à propos de quoi ; mais il y a apparence que la choſe n'étoit pas fort ancienne, puiſque ceux qui l'avoient autrefois jurée, étoient encore vivans. L'uſage de couper une victime en deux, mettre les moitiés ſur deux Autels différens, & de faire paſſer entre deux ceux qui contractent alliance, eſt connu dans l'Ecriture & dans les Profanes. Voyez *Geneſe* XV, 9, 10, 17.

VECTIS, ſorte de poiſſon dont il eſt parlé dans Iſaïe (1) : *Super leviathan ſerpentem vectem.* C'eſt, à ce qu'on croit, la baratelle, connue dans les Auteurs Grecs ſous le nom de *ηγæna*. V. *Leviathan*.

VEILLANS. On donne quelquefois ce nom aux Anges. *Vigil & ſanctus de cœlo deſcendit*, dit Daniel (2) ; & un peu après : *In ſententiâ vigilum decretum eſt.* Le Chaldéen *Hir*, ou *Ir* qu'on traduit par *veillans*, pourroit bien, ſelon la penſée de ſaint Jérôme (3), avoir donné origine au nom d'*Iris* meſſagers des Dieux. Les Chaldéens concevoient ces Anges ou ces veillans, comme une compagnie de Juges qui décidoient du ſort des hommes. Cela paroît par ces paroles, *℣.* 14. *C'eſt ce qui a été ordonné par les veillans, c'eſt l'ordre & la demande des Saints.* Les Saints & les veillans en ces endroits, ſont la même choſe. Les Septante dans le ch. IV des Lamentations (4), ont lu *hirim*, les *veillans*, au lieu de *hiverim*, les aveugles, que nous y liſons aujourd'hui. L'Auteur du Livre apocryphe d'Enoch, parle ſouvent des *Egregoroï* ou *veillans* ; & les Syriens reconnoiſſent un ordre d'Anges dans le Ciel nommé *Egregoroï*. Ce ſont ces veillans qui épouſerent les filles des hommes & qui devinrent peres des fameux Géans d'avant le Déluge.

VENDANGES. *Vendanger*. Voyez *Vignes*.

VENDRE. Les Hébreux pouvoient vendre leur propre liberté ; les peres pouvoient vendre celle de leurs enfans (5) : *Si paupertate compulſus vendiderit ſe tibi frater tuus, non eum opprimes ſervitute famulorum.* Si votre frere ſe vend à vous, vous ne l'opprimerez point, en le traitant, ou en le vendant comme un eſclave. Il demeurera chez vous comme un ouvrier à gage. Maimonide dit qu'un Hébreu ne pouvoit vendre ſa liberté que dans la derniere néceſſité. *Si quelqu'un vend ſa fille pour être ſervante, elle ne ſortira point comme les autres ſervantes* (6). Son Maître ne la renverra pas comme on renvoie un autre eſclave en l'année Sabbatique. Il la prendra pour ſa femme, ou la fera épouſer à ſon fils. S'il ne veut faire ni l'un ni l'autre, il la mettra en liberté.

On vendoit auſſi les débiteurs inſolvables & même leurs enfans, comme on le voit par l'Evangile (7), & par les Livres des Rois (8). On vendoit quelquefois les hommes libres pour eſclaves, comme Joſeph fut vendu par ſes freres ; & ce crime s'appeloit *Plagium*, & la Loi le puniſſoit de mort (9) : *Qui furatus fuerit hominem, & vendiderit eum, con-*

(1) *Iſai.* XXVII, 1. עַל לִיוָתָן נָחָשׁ בָּרִחַ = (2) *Dan.* IV, 10, 14. עִיר וְקַדִּישׁ = (3) *Hieron. in Dan.* = (4) *Thren.* IV, 14. Ἐσαλπίσθησαν τὰ ἐγκρυπτόμενα αὐτῶν. = (5) *Levit.* XXV, 39. = (6) *Exod.* XXI, 7. = (7) *Matth.* XVIII, 25. = (8) 4 *Reg.* IV, 1. = (9) *Exod.* XXI, 16. *Deut.* XXIV, 7.

victus noxæ, morte morietur. Les Juifs reſtreignent ceci au vol d'un homme de leur nation. Eſaü vendit ſon droit d'aîneſſe, & on croit que c'eſt pour cela que ſaint Paul le nomme profane (1). Il eſt dit dans les Prophetes (2) que le Seigneur a vendu ſon peuple à leurs ennemis, comme un Maître qui ſe défait d'un eſclave vicieux, pour le punir de ſon infidélité.

Etre vendu pour faire le péché, comme Achab (3), *qui venundatus eſt ut faceret malum in conſpectu Domini.* Et les mauvais Iſraélites dont il eſt parlé dans les Maccabées. Macc. 1, 16, *venundati ut facerent malum*; ils ſe vendirent étant des eſclaves du péché, des hommes aſſujettis à toutes leurs mauvaiſes inclinations, comme des eſclaves à leurs Maîtres. Ces expreſſions ſont aſſez familieres aux Hébreux. Voy. Judith VII, 13.

S. Paul (4) parlant de lui-même, ou plutôt parlant de tout le genre humain en ſa perſonne, n'a pas fait de difficulté de dire : *ego autem carnalis ſum venundatus ſub peccato.* Je ſuis tout charnel & vendu ſous le péché ; eſclave de la concupiſcence & du péché par la nature ; mais affranchi du péché par le Baptême, & fortifié contre la concupiſcence par la grace de J. C.

VENGEANCE. La vengeance autant qu'elle enferme du reſſentiment & de la douleur de l'injure qu'on nous a faite, ne convient point à Dieu. Nulle créature ne peut troubler ſa paix, ni lui cauſer de la douleur & du reſſentiment. *Ultio doloris confeſſio eſt*, dit Sénéque (5). L'homme ne cherche à ſe venger, que parce qu'il eſt bleſſé & ſenſible à l'injure. Lors donc que l'Ecriture dit que Dieu ſe venge, elle parle d'une maniere impropre & populaire. Il venge les injures faites à ſa juſtice, à ſa majeſté, à l'ordre qu'il a établi dans le monde, mais ſans émotion, & ſans plaiſir. Il venge les torts faits à ſes amis, parce qu'il eſt juſte, & qu'il doit conſerver l'ordre & la juſtice. L'homme ſe venge, parce qu'il eſt foible, qu'il eſt bleſſé, qu'il s'aime trop. Une ame grande mépriſe les injures, une ame éclairée des lumieres de la foi, en laiſſe la vengeance & le jugement à Dieu.

Dans l'ancien Teſtament, Dieu toléroit la vengeance dans certains cas, pour éviter de plus grands maux. Par exemple, il vouloit qu'on donnât *dent pour dent* (6), *œil pour œil, &c.* Il permettoit, ou plutôt il toléroit que les parens d'un homme qui avoit été mis à mort, tiraſſent vengeance du meurtrier (7). *Propinquus occiſi ſtatim ut invenerit eum, jugulabit.* Et ſi un meurtrier volontaire s'étoit ſauvé dans une ville d'aſyle, on l'en arrachoit, & on le livroit entre les mains des parens du mort, pour en faire juſtice (8) : *Mittent Seniores civitatis illius, & arripient eum de loco effugii, tradentque in manu proximi cujus ſanguis effuſus eſt, & morietur.* La parenté ſe croyoit obligée de pourſuivre la vengeance de tels meurtres, & les Hébreux appeloient *Goel* ou *Rédempteur*, celui à qui cette ſorte de vengeance appartenoit.

Mais ces tolérances n'étoient accordées qu'à la dureté du cœur des Juifs : *Ad duritiam cordis veſtri*, comme dit J. C. à l'occaſion du divorce. Dieu s'étoit aſſez déclaré, pour faire comprendre aux gens de bien que la vengeance

(1) *Heb.* XII, 16. (2) *Iſai.* L, 1 ; LII, 3. *Joel.* III, 8. *Baruc.* IV, 6. (3) 3 *Reg.* XXI, 20, 25. (4) *Rom.* VII, 14. (5) *Senec. de ira, l.* 3, *c.* 5. (6) *Exod.* XXI, 24. (7) *Num.* XXXV, 16, 17, 18, *& ſeq.* (8) *Deut.* XIX, 12.

lui appartenoit : *Mea eſt ultio, & ego retribuam* (1). Il défend la haine & la vengeance en termes exprès ; il ne veut pas que l'on conſerve de l'animoſité dans ſon cœur contre ſon frere (2) : *Non oderis fratrem tuum in corde tuo..... Non quæras ultionem, nec memor eris injuriæ civium tuorum.* Et lorſque Dieu ſemble établir la Loi du Talion, il ne permet pas la vengeance, mais il la modere : *Non fomes, ſed limes furoris eſt*, dit ſaint Auguſtin (3). Il n'entend pas irriter la colere, mais en arrêter les progrés & les ſuites : *Non ut id quod ſopitum erat, hinc accenderetur ; ſed ne id quod ardebat, ultrà extenderetur.*

LE JOUR DE LA VENGEANCE, marque quelquefois le dernier jour du Jugement, auquel Dieu ſe vengera de tous ſes ennemis ; & quelquefois le jour de la vengeance marque la peine que Dieu tire de ſes ennemis, lorſque leurs iniquités ſont montées à leur comble. Voy. *Exod.* XXXII, 34. *Iſai.* XXXIV, 8, & LXI, 2, & LXIII, 4, & *Luc* XXI, 22.

LA VENGEANCE eſt ordinairement exprimée dans l'Hébreu ſous le nom de conſolation : & quoique ſaint Jérôme ait ordinairement mis le mot de *venger*, il n'a pas laiſſé quelquefois de laiſſer les mots de conſoler & conſolation, dans le ſens de vengeance. Par exemple (4) : *Heu ! conſolabor ſuper hoſtibus meis, & vindicabor de inimicis meis.* Et dans les Maccabées : *Deus conſolabitur in nobis quemadmodum in proteſtatione cantici declaravit Moïſes : & in ſervis ſuis conſolabitur* (5). Et dans Iſaïe : *Vias ejus vidi..... & reddidi conſolationes ipſi* (6). Mais les exemples en ſont bien plus fréquens dans l'Hébreu.

LA VENGEANCE ſe met quelquefois dans l'Ecriture pour la ſimple attaque, ou pour l'injure que l'on fait à un autre ; mais que l'on ne manque pas de colorer du titre de juſte vengeance. Ainſi Nabuchodonoſor jure par ſon trône qu'il ſe vengera de ceux qui n'ont pas voulu ſe ſoumettre à ſon empire (7), comme s'il avoit eu droit d'exiger d'eux cette ſoumiſſion. De même les Iduméens ont exercé leur vengeance contre Juda, *pro eo quòd fecit Idumæa ultionem ut ſe vindicaret filiis Juda* (8). Il faut entendre ſous ces expreſſions, exercer ſa haine, ſatisfaire ſa mauvaiſe volonté.

Quand on dit que Dieu accorde la vengeance à quelqu'un (9), *Deus qui das vindictas mihi* ; cela marque, ou qu'il lui livre ſes ennemis entre les mains pour en tirer vengeance, ou qu'il punit lui-même par un effet de ſa juſtice ceux qui ont affligé ſes ſerviteurs.

VENGEUR. On donne ce nom dans l'Ecriture à celui qui eſt chargé, ſuivant les mœurs des Juifs, de tirer vengeance de celui qui a tué un de ſes proches parens : *Ultor ſanguinis.* Si un homme a fait un meurtre involontaire & caſuel, il ſe retirera dans une ville d'aſyle, & on les garantira de la main de celui qui eſt le vengeur du ſang de ſon proche (10) : *Liberabitur innocens de ultoris manu.* Et lorſque le vengeur le pourſuivra pour le tuer, on ne le lui livrera pas (11) : *Cùmque ultor ſanguinis eum fuerit perſecutus, non tradent in manus ejus.*

Le Roi vengeur, ou *défenſeur*, dans Oſée, X, 13 : X, 6, ſignifie, ſelon les apparences, *Phul* Roi

(1) *Deut.* XXXII, 35. (2) *Levit.* XIX, 17, 18. (3) *Aug. contra Fauſt. l.* 19, *c.* 25. (4) *Iſai.* 1, 24. (5) 2 *Macc.* VII, 6. (6) *Iſai.* LVII, 18. (7) *Judith.* I, 12 ; II, 1. (8) *Ezech.* XXV, 12. (9) *Pſalm.* XVII, 48. (10) *Num.* XXXV, 25, 27. (11) *Joſue* XX, 5.

d'Assyrie, qui vint au secours de Manahem Roi d'Israel. 4 *Reg.* XV, 19.

LE VENT, *ventus*, est souvent appelé *Spiritus*, & en quelques passages où est partagé de sentimens, savoir, s'il signifie le vent, ou le Saint-Esprit; par exemple(1), *Spiritus Domini ferebatur super aquas.* Ce que les uns entendent du Saint-Esprit, & les autres d'un vent violent. Isaïe XL, 7. *Exsiccatum est fœnum, quia spiritu Domini sufflavit in eo.* Mais ordinairement la suite du discours fait assez distinguer si *Spiritus* signifie le Saint-Esprit, ou le vent, ou l'ame qui nous anime.

Les Hébreux reconnoissoient comme nous quatre vents principaux (2); le vent d'orient, Hébreu *Kadim.* Le vent du nord, *Tzaphon.* Le vent du midi, *Darom*, & le vent d'occident, ou de la Mer Méditerranée: en Hébreu *Roua-Haïam.*

Saint Jérôme traduit assez souvent (3) le vent *Kadim*, qui est celui d'orient, comme nous le venons de voir, par *ventus orientis*, ou *vent brûlant*, les Septante, le *vent du midi.* Le vent du midi est extrêmement brûlant dans l'Egypte, aussi-bien que celui d'orient.

LE VENT DU NORD étoit froid, comme il paroît par l'Ecclésiastique XLIII, 22. *Frigidus ventus aquilo flavit & gelavit crystallus.* Salomon dans ses Proverbes (4) dit que ce même vent dissipe les nuées & la pluie; mais d'autres Interpretes traduisent: *Il produit la pluie.* Le vent *Typhonicus* dont parle saint Luc dans les Actes (5), est celui qui souffle entre le levant & le nord. *Euro-aquilo*, ou *Euroclydon.* C'est un vent très-dangereux, qui ressemble à un tourbillon, qui tombe tout-à-coup sur les vaisseaux, leur fait faire la pirouette, & les brise quelquefois. Voyez *Pline*, *l.* 2, c. 48.

VENTRE. *Le fruit du ventre*, sont les enfans: *Privavit te Deus fructus ventris tui* (6), & le Psalmiste (7), *Merces Domini, fructus ventris.* Les enfans sont la bénédiction du mariage: *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam*(8). Je vous donnerai pour héritier de votre trône un de vos fils. *Seigneur*, vous êtes mon Dieu dès le sein de ma mere: *De ventre matris meæ Deus es tu* (9).

LE VENTRE se prend souvent pour la gourmandise. *Les Crétois sont toujours menteurs, mauvaises bêtes, ventre paresseux* (10). Et ailleurs: (11) *Il y en a plusieurs qui font leur Dieu de leur ventre.* Et aux Romains (12); ces sortes de gens ne servent pas Jesus-Christ, *mais sont esclaves de leur ventre.*

LE VENTRE se met aussi pour le cœur, le fond de l'ame. Les paroles d'un homme qui n'est pas sincere, *pénetrent jusqu'au fond du ventre* (13), sont des plaies jusqu'au fond de l'ame. Et ailleurs(14): *Lucerna Domini spiraculum hominis, quæ investigat omnia secreta ventris.* L'esprit de l'homme est comme la lumiere de Dieu, qui pénetre jusqu'au fond de l'ame. Et encore (15): Conservez les leçons de la Sagesse; si vous la gardez *dans votre ventre*, dans votre cœur, elle éclatera sur vos levres.

LE VENTRE DE L'ENFER, c'est

(1) *Genes.* I, 2. (2) *Ezech.* XLII, 16, 17, 18. רוח קדים רוח צפון רוח דרום רוח הים. (3) *Genes.* XLI, 27, & *Exod.* X, 13, 70 ווֹלֵךְ. (4) *Prov.* XXV, 23. רוח צפון תחולל גשם (5) *Act.* XXVII, 14. (6) *Genes.* XXX, 2. (7) *Psalm.* CXXVI, 3. (8) *Psalm.* CXXXI, 11. (9) *Psalm.* XXI, 11. (10) *Tit.* I, 12. (11) *Philipp.* III, 9. (12) *Rom.* XVI, 18 (13) *Prov.* XVIII, 8. (14) *Prov.* XX, 27. (15) *Prov.* XXII, 18.

le tombeau ou un danger éminent de mort. L'Eccléſiaſtique dit qu'il a été délivré *de altitudine ventris inferi* (1); & Jonas, qu'il a crié vers le Seigneur *de ventre inferi* (2), du fond de la mer, & du ventre du poiſſon.

VENTRILOQUE; en Latin *ventriloquus*; en Grec, *engaſtrimythos*; celui qui parle du ventre, du fond de l'eſtomach; un Devin, ou une Devineresſe, qui avoit, ou feignoit avoir un Eſprit familier, un Eſprit de Python, qui lui parloit du fond de l'eſtomach. Voyez *Python*.

VENUS, Déeſſe de l'impudicité, adorée par les Païens. Quelques-uns croient que ſon nom vient de l'Hébreu *Socoth-Bénoth* (3), ou *Venos*, ſelon une autre prononciation. Voyez ce qu'on a remarqué ſur ces termes. Elle étoit adorée ſous différens noms. Les Egyptiens la nommoient *Nephtis*; les Aſſyriens, *Militta*; les Arabes, *Alitta*; les Perſes, *Mitra*. Elle étoit auſſi connue ſous le nom de Tanaïs, à Babylone; d'*Erycine*, en Sicile; d'*Aphrodite*, parmi les Grecs. En général, je crois qu'on l'adoroit dans les terres d'Iſrael ſous le nom d'*Aſtarte*, ou *Aſtaroth*, ou *Avera*, ou la Déeſſe des Bois. On la confond avec la Lune, & c'eſt ce que les Païens appeloient *Vénus la céleſte*; & les Hébreux, *la Reine du Ciel*, ou la Déeſſe *Méni*. Le Dieu *Dagon* étoit auſſi apparemment Vénus. La Colombe étoit conſacrée à cette fauſſe Divinité.

A trois lieues de Carthage (4) on voyoit un Temple nommé *Sicca Veneria*, qui avoit d'autant plus de rapport à *Socoth-Bénoth* de l'Ecriture, que les filles y ſacrifioient leur virginité en l'honneur de Vénus, & y gagnoient les dots avec quoi elles ſe marioient. *Siccæ enim fanum eſt Veneris, in quod ſe Matronæ conferebant, atque inde procedentes ad quæſtum, dotes corporis injuriâ contrahebant: Honeſta nimirùm tam inhoneſto vinculo conjugia juncturæ.*

VER. *Vermis, vermiculus.* L'Ecriture voulant marquer la baſſeſſe & la foibleſſe de l'homme, le compare à un ver de terre; parce qu'en effet dans la nature on ne connoît rien de plus mépriſable (5). *Je ſuis un ver de terre, & non un homme, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple*; paroles que le Fils de Dieu a bien voulu adopter, pour marquer l'état d'humiliation où il s'étoit réduit. *Ne craignez point, ver de Jacob*, Hébreux qui êtes auſſi humiliés que des vers de terre (6): *Noli timere vermis Jacob.*

Le ver des damnés ne meurt point, dit le Sauveur après Iſaïe (7), & le feu qui les brûle ne s'éteint point. Voyez ci-devant ce qu'on a dit ſur l'article *Feu*.

Ces expreſſions d'un ver qui ronge & qui ne meurt point, ſont tirées des bêtes jetées à la voirie & abandonnées aux vers rongeurs & aux oiſeaux du Ciel; & quelquefois conſumées par les flammes pour éviter la puanteur & l'infection de l'air (8): *Vindicta carnis impii, ignis & vermis.*

On n'eſt point en peine de ſavoir ce que c'eſt que le ver & le feu qui conſument les charognes & les cadavres à la voirie; mais on eſt fort partagé ſur la nature du ver qui ronge les damnés. Origene (9) a cru que c'étoit un feu métaphorique. Saint Ambroiſe (10) nie expreſſément que ce ver ſoit

(1) *Eccli.* LI, 7. (2) *Jonas* II, 3. (3) 4 *Reg.* XVII, 30. (4) *Valer. Maxim. l.* 2, *c.* 6. (5) *Pſalm.* XXI, 7. (6) *Iſai.* XLI, 14. (7) *Iſai.* LXVI, 24. *Marci* IX, 43, 45. (8) *Eccli.* VII, 19. (9) *Origen. homil.* 23, *in Exod. & l.* 2, *de princip.* (10) *Ambroſ. l.* 7, *in Luc. c.* 14.

corporel. Il ſoutient que ce n'eſt que le remords de la conſcience, qui ne donne aucun repos au pécheur. *Neque vermis eſt corporalis... vermis eſt, eò quòd animæ peccata mentem rei, ſenſumque compungunt, & quædam exedunt viſcera conſcientiæ.* Saint Jérôme (1) reconnoît que c'eſt le ſentiment de pluſieurs que ce ver ne conſiſte que dans le déchirement de la conſcience. Saint Thomas (2) a adopté ce ſentiment, qui a été ſuivi par pluſieurs Docteurs Scolaſtiques.

Mais Saint Auguſtin (3), après avoir examiné l'une & l'autre opinion, & peſé les raiſons qu'on peut dire pour & contre, ſans condamner ceux qui croient que les flammes ne marquent que la douleur cuiſante des damnés, & le ver qui ne meurt point, les remords de la conſcience, ſe déclare à la fin toutefois pour le ſentiment qui tient l'un & l'autre corporel: *Ego tamen facilius eſt ut ad corpus dicam utrumque pertinere, quàm neutrum.* Saint Chryſoſtome, ſaint Cyrille d'Alexandrie, Théophylacte, ſaint Proſper, liv. 3 de la Vie Contemplative, ſaint Anſelme, Hugues de ſaint Victor, ſe ſont déclarés pour le même ſentiment. Saint Bernard (4), dans ſes Livres de la Conſidération, s'exprime d'une maniere qui favoriſe l'un & l'autre ſentiment. Il marque clairement que ce ver eſt le remords de la conſcience; mais en même-temps il parle de ſa morſure & de ſa nourriture, comme d'une choſe réelle & ſenſible. Il dit, en parlant d'une mauvaiſe conſcience: *Hic eſt vermis qui non moritur, memoria præteritorum, ſemel injectus vel potius innatus per peccatum, hæſit firmiter, nequaquam deinceps evellendus, nec ceſſat rodere conſcientiam, eâque paſtus, eſcâ utique inconſumptibili, perpetuat vitam. Horreo vermem mordacem, & mortem vivacem.*

On convient qu'il eſt difficile de comprendre comment un ver peut agir ſur une ame ſéparée du corps; mais eſt-il impoſſible à Dieu de faire qu'en la préſence d'un ver immortel & inſatiable, l'ame ſoit affligée & tourmentée, comme elle le ſeroit, ſi ce ver agiſſoit ſur un corps auquel elle ſeroit unie par la volonté du Créateur. L'action du corps ſur l'ame qu'elle anime, n'eſt pas plus immédiate que le peut être par la volonté de Dieu celle d'un ver ſur une ame qui mérite que Dieu lui faſſe ſouffrir le ſupplice d'un ver toujours rongeant, toujours vivant, toujours avide, & jamais rempli.

VERMISSEAU, *Vermiculus*, ſe prend pour l'écarlate. Moïſe ſe ſert ſouvent de ce terme dans le dénombrement qu'il fait des étoffes & des couleurs qui entroient dans les voiles du Tabernacle de l'Alliance. L'Hébreu, *Tolahat Schani*, que la Vulgate a traduit par *Coccum bis tinctum*, ou *Vermiculum*, & que les Septante (5) ont rendu par une couleur rouge comme l'écarlate, ſignifie proprement le vermiſſeau du coccus. *Tolahat* ſignifie certainement un vermiſſeau, & *Schani*, un ver particulier; comme qui diroit le ver nommé *Schani*. Tolahat ſeul ne ſignifie préciſément qu'un ver en général; mais *Schani* même ſeul ſignifie une couleur fort rouge.

(1) *Hieronym. in Iſai.* LXVI. (2) *D. Thom. in* 4, *diſtinct.* 50, *qu.* 2, *art.* 3, *ad* 1 & 2. (3) *Aug. de Civit. l.* 21, *c.* 9. (4) *Bernard. l.* 5, *de conſider. c.* 12, & *de converſione ad Clericos, c.* 5. (5) *Exod.* XXV, 4. תולעת טבע 70. φοινικουν. *Rubrum. Aqu.* διαφανες. *Tranſlucens. Sym.* διαβαινον. *Tranſparens.*

Quand vos péchés ſeroient comme les Schanim, ils deviendroient blancs comme la neige, dit Iſaïe (1). Et l'Epoux dit à l'Epouſe du Cantique (2) : *Vos levres ſont comme un ruban de Schani.*

Comme ce terme *Schani* peut ſignifier *deux* ou *double* (3), ſaint Jérôme l'a pris en quelques endroits pour une laine teinte deux fois, *Coccum bis tinctum ;* & les Septante pour une étoffe à doubles fils ; mais il vaut mieux l'entendre du vermiſſeau nommé en Latin *Coccus*, & en Arabe *Kermés* ou *Karmés*, d'où vient le nom de *Cramoiſi*, parce qu'on ſe ſert de ces petits vers pour teindre en cette couleur. Le *Kermés* ou *Coccus* eſt une petite coque ronde, membraneuſe, fort fine, liſſée & luiſante, de couleur d'un rouge brun mêlé de blanc cendré, d'environ trois lignes de diametre, diviſée ordinairement en deux cavités inégales, dont la plus grande eſt remplie d'un nombre preſqu'infini de petits œufs ovales, fort rouges & fort vermeils, & la plus petite cavité eſt remplie d'une eſpece de liqueur pareillement rouge, qui ne reſſemble pas mal à du ſang. Cette coque naît après une eſpece de chêne verd, qui ne monte qu'à la hauteur d'un arbriſſeau.

On trouve de ces arbriſſeaux dans la Paleſtine, en Provence, en Languedoc, en Eſpagne, dans l'Iſle de Crete & ailleurs (4). On détache ces coques, ou ces graines des feuilles auxquelles elles ſont attachées, & les vers dont ils ſont pleins, en ſortent par le trou qui s'y trouve du côté qu'ils étoient attachés à la feuille ; on ſépare ces petits animaux des grains, par le moyen d'un crible, & on les met enſemble en les preſſant légerement ; on en fait des boules de la groſſeur d'un œuf de poule : on s'en ſervoit autrefois beaucoup pour la teinture du cramoiſi ; on s'en ſert moins aujourd'hui depuis l'invention de la Cochenille. L'origine du *Kermés*, vient de ce qu'une eſpece de couſin, ou de vermiſſeau piquant le chêne verd pour en tirer ſa nourriture, y fait naître comme une veſſie, dans laquelle il pond ſes œufs qui deviennent rouges comme nous les avons décrits, & de là, ſi on leur en laiſſe le temps, ils éclоſent & forment une quantité prodigieuſe de petits couſins de couleur rouge, qui roulant çà & là ſur cet arbriſſeau, qui leur a ſervi de matrice, y laiſſent pour l'année ſuivante le germe d'un de ces grains dont nous avons parlé.

VERMICULATUS, ſe trouve dans le Cantique des Cantiques, ch. 1, ℣. 10. *Murenulas aureas faciemus tibi vermiculatas argento.* Nous vous ferons des braſſelets d'or marquetés d'argent. A la lettre, vermoulu d'argent ; car *vermiculari* ſignifie être vermoulu ; & dans un ſens figuré ; être fait de pieces de rapports, de marqueterie. L'Hébreu porte (5) : *Des colliers d'or avec des trous d'argent.* Les Septante : *Nous vous ferons des figures avec des points d'argent.* Saint Jérôme (6) décrit ces colliers appelés *Murenulæ*, dans ſa Lettre à Marcelle Dame Romaine ; il dit qu'on les fait de fils ou d'anneaux d'argent entrelaſſés l'un dans l'autre. On leur donna apparemment le nom de Muren[illegible], ou de Lamproie, à cauſe de la variété des couleurs, & des trous qu'on y

(1) *Iſai.* 1, 18. (2) *Cantic.* IV, 3. (3) Κόκκον δισβαπτ. (4) *Vide Bellon. obſervat. l.* 1, *c.* 17, *l.* 2, *c.* 88, *&c.* (5) *Cant.* I, 10. תורי זהב נ תקורות הכסף 70. ὁμοιώματα χρυσᾶ, . . μετὰ στιγμάτων ἀργυρίου. (6) *Hieron ad Marcellam. ep.* 15.

marquoit, comme on en voit ſur le dos de la Lamproie.

I. VERBE, *verbum*. Ce terme ſe met ſouvent dans l'Ecriture, pour marquer une choſe (1) : *Le Seigneur fera demain cette parole*, cette choſe (2) : *Je m'en vais faire une parole dans Iſrael, que nul ne pourra entendre, que les oreilles ne lui en retentiſſent* (3) : *Le reſte des paroles de Salomon eſt écrit dans le Livre des paroles des jours* ; c'eſt-à-dire, le reſte de la vie, des actions de Salomon, eſt écrit dans le Livre qui contient les journaux, &c.

Verbum Domini, ſe prend, ou pour la *parole intérieure* que Dieu faiſoit entendre à ſes Prophetes par ſon inſpiration, ou pour *la parole* qu'il leur faiſoit entendre extérieurement lorſqu'il leur parloit ; comme, par exemple, à Moïſe, face à face, & comme un ami parle à ſon ami (4), ou pour *la parole* que les Miniſtres de Dieu, les Prêtres, les Apôtres, les ſerviteurs de Dieu annonçoient aux peuples de la part & au nom du Seigneur. Aod Juge d'Iſrael, étant entré dans l'appartement d'Eglon Roi de Moab, lui dit (5) : Sire, j'ai à vous parler en ſecret de la part de Dieu. Ce Prince ſe leva par reſpect de ſon Trône, & fit ſortir tout ſon monde. Enfin la parole de Dieu ſe prend pour ce qui eſt écrit dans les Livres ſacrés de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Il y a encore une autre ſorte de parole de Dieu, qui eſt parvenue juſqu'à nous par le canal d'une Tradition conſtante. Nous avons parlé des Traditions des Juifs ſous les articles de *Cabale*, & de *Bath-col*, ou fille de la voix ; & de celle des Chrétiens, ſous l'article *Tradition*.

VERBE, ou parole, marque auſſi le Commandement de Dieu : *Miſit verbum ſuum & ſanavit eos* (6). Il a envoyé ſa parole & les a guéris. Il n'a dit qu'un mot, & il leur a rendu la ſanté. Et ailleurs (7) ; *Il enverra ſa parole, & les réduira en eaux* ; il parle de la glace ou de la grêle. Un mot les fera fondre. C'eſt ainſi que le bon Centenier diſoit à Jeſus-Chriſt (8) ; Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon ; mais ordonnez à votre parole, & mon ſerviteur ſera guéri.

Les paroles de mes péchés, *les paroles de menſonge*, *d'iniquité*, *de Cantiques*, les paroles *de ſcience*, *d'intelligence*, de *diſcipline*, ou de conduite : tout cela s'entend aſſez. On peut l'expliquer, ou des péchés de menſonge, de la ſcience même, ou des diſcours qui les accompagnent ou qui les ſuivent.

Verbum Regis, les ordres du Roi. *Verbum malum*, une médiſance. *Loquar verbis meis*, je dirai mes raiſons. *Verbis tuis facite ſtateram* ; faites une balance à vos paroles ; ne parlez jamais qu'après avoir bien peſé ce que vous voulez dire. *Dedit confeſſionem excelſo in verbo gloriæ* (9). David a loué le Très-haut par les paroles de ſon Cantique, par ſes Pſeaumes compoſés pour ſa gloire. *La parole des promeſſes*, *la parole de la foi*, *la parole de la Croix*, *la parole de la Sageſſe*, *la parole de vie*, *la parole de la vérité Evangélique*. La parole ſaine, *verbum ſanum & irreprehenſibile*, ſont des expreſſions connues dans ſaint Paul, & qu'il eſt aiſé de comprendre. Quelquefois le terme de *parole* eſt ſuperflu, comme dans ce paſſage : *Poſuit in eis verba ſignorum ſuorum* ; Dieu

(1) *Exod.* IX, 5, 6. — (2) 1 *Reg.* III, 11. — (3) 3 *Reg.* XI, 41. — (4) *Exod.* XXXIII, 11. — (5) *Judic.* III, 19, 20. — (6) *Pſalm.* CVI, 20. — (7) *Pſalm.* CXLVII, 18. — (8) *Luc.* VII, 7. — (9) *Eccli.* XLVII,

mit en eux les paroles de ſes prodiges ; c'eſt-à-dire, ſimplement : Il les fit dépoſitaires de ſa puiſſance pour faire des miracles. Ainſi *verba promiſſionis*, ſignifient ſimplement les promeſſes. *La parole de la Croix*, la prédication qui annonce Jeſus-Chriſt crucifié. *La parole de joie*, celle qui annonce la vie future, & qui donne la vie à l'ame. *La parole ſaine*, oppoſée aux diſcours vains, trompeurs, dangereux, menteurs, des méchans & des Hérétiques.

II. VERBE. Ce terme eſt conſacré pour ſignifier le Fils unique du Pere, ſa Sageſſe incréée, la ſeconde Perſonne de la très-ſainte Trinité, égale & conſubſtantielle au Pere. Nous avons déjà remarqué, en parlant de *Memra*, que les Paraphraſtes Chaldéens, qui ſont les plus anciens Ecrivains Juifs que nous ayons, ſe ſervent ordinairement du nom *Memra* qui ſignifie *le Verbe*, dans les lieux où Moïſe met le nom de *Jéhovah* (1); par exemple, ils diſent que c'eſt le *Memra*, ou le verbe qui a créé le monde qui apparut à Moïſe ſur le mont Sinaï, qui lui donna la Loi, qui lui parla tête à tête, qui tira Iſrael de l'Egypte, qui marcha à la tête du peuple, qui fit ce grand nombre de prodiges qui ſont racontés dans l'Exode. C'eſt ce même Verbe qui apparut à Abraham dans la plaine de Mambré, qui ſe fit voir à Jacob à Béthel, à qui Jacob fit un vœu, & qu'il reconnut pour Dieu, en diſant (2) : *Si le Verbe me conduit, & me ramene dans la maiſon de mon pere, il ſera mon Dieu, &c.*

L'auteur du Livre de la Sageſſe, qui vivoit avant Jeſus-Chriſt, s'exprime à peu-près de même, il dit que Dieu a créé toutes choſes par ſon Verbe (3) : *Qui feciſti omnia Verbo tuo.* Que ce n'eſt pas ce que la terre produit qui nourrit l'homme, mais que c'eſt la parole toute-puiſſante de Dieu qui le ſuſtente. (4) *Quoniam non nativitatis fructus paſcunt homines, ſed ſermo tuus hos, qui in te crediderint, conſervat.* C'eſt cette parole qui a nourri les Iſraélites dans le Déſert ; c'eſt le même Verbe qui les a guéris des morſures des Serpens (5) : *Neque herba, neque malagma ſanavit eos; ſed tuus, Domine, ſermo, qui ſanat omnia.* C'eſt le même Verbe qui par ſa puiſſance a exterminé les premiers nés des Egyptiens : *Omnipotens ſermo tuus de cœlo à regalibus ſedibus, durus debellator in mediam exterminii terram proſilivit* (6), &c. Enfin c'eſt par la même parole qu'Aaron arrêta l'impétuoſité du feu qui s'étoit allumé dans le Camp, & qui menaçoit de conſumer tout Iſrael (7) : *Non in virtute corporis, ſed verbo illum qui ſe vexabat, ſubfecit, &c.*

Philon fameux Juif, qui a vécu du temps de Jeſus-Chriſt, & qui avoit beaucoup étudié Platon, ſe ſert à peu-près des mêmes manieres de parler. Il dit, par exemple, que Dieu a créé le monde par ſon Verbe (8) : Que le monde intelligible n'eſt autre que le Verbe de Dieu qui créa le monde; que ce Verbe inviſible eſt la vraie image de Dieu. Les Platoniciens pour marquer le Créateur de toutes

(1) מימרא דיי *Memra*, *Jehovah*, *Verbum Domini.* (2) *Geneſ.* XXVIII, 20. (3) *Sap.* IX, 1. (4) *Sap.* XVI, 26. (5) *Sap.* XVI, 12. (6) *Sap.* XVIII, 15. *Exod.* XII, 29, 30. (7) *Sap.* XVIII, 22. *Vide Num.* XVI, 46. (8) *Philo de mundi opificio. p.* 5. Οὐδὲν ἂν ἕτερον εἴποις τὸν νοητὸν εἶναι κόσμον, ἢ θεοῦ λόγον ἤδη κοσμοποιοῦντος ; & *p.* 6. Τὸν δὲ αἰσθητὸν ἢ νοητὸν θεοῦ λόγου ἢ θεοῦ λόγου εἰκόνα λέγει θεοῦ ; & *p.* 714, *e.* & *lib. de Somniis*, *pag.* 578 Ἥλιον λέγει τὸν θεοῦ λόγον, τὸ τινὸς καθ' ὁρατὸν ἀπεικόνισμα παράδειγμα.

choſes,

choſes, ſe ſervoient quelquefois du mot *Logos*, qui eſt employé dans ſaint Jean pour ſignifier le Verbe Eternel. Les Stoïciens s'en ſervoient auſſi contre les Epicuriens, qui ſoutenoient que tout étoit fait au hazard, & ſans raiſon; au lieu que les Platoniciens & les Stoïciens prétendoient que tout avoit été fait par le *Logos*, ou la raiſon & la Sageſſe divine. Mais on doute avec raiſon que les Platoniciens, les Stoïciens & Philon, aient entendu par ce terme le Verbe de Dieu, & Dieu lui-même de la maniere que nous l'entendons.

Quoi qu'il en ſoit, l'Apôtre ſaint Jean dans ſon Evangile, dans ſa premiere Epître & dans ſon Apocalypſe, nous a parfaitement éclairci ſur la nature du Verbe Divin, ſur-tout lorſqu'il a dit: *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu. Il étoit au commencement avec Dieu; toutes choſes ont été faites par lui, & rien de ce qui a été fait n'a été fait ſans lui, &c* (1). Les Conciles ont fixé le langage de l'Egliſe ſur cette importante matiere, & l'Egliſe a réprimé par ſes déciſions la témérité des Hérétiques, qui ont oſé attaquer ſa Doctrine ſur la conſubſtantialité du Verbe, ſa nature, ſon unité, & la divinité de ſa perſonne.

VERGE, *virga*, ſe met quelquefois pour des branches d'arbres: *Tollens Jacob virgas populeas* (2), des branches de peuplier, d'autres fois par un bâton, une verge: *Virgam hanc ſume in manu tua* (3); ou pour la houlette d'un Berger (4); ou pour la verge dont Dieu ſe ſert pour punir les hommes: *Arguam illum in virga virorum* (5): &, *Auferat à me virgam ſuam* (6); &, *Væ Aſſur, virga furoris mei*; ou pour un ſceptre royal; Aſſuérus étendit ſon ſceptre d'or vers Eſther (7): *Auream virgam ad eam tetendit*; &: *Virga æquitatis, virga regni tui; Pſalm.* XLIV, 7, & *Hebr.* 1, 8. L'empire du Meſſie eſt quelquefois déſigné par *la verge de fer*, qui marque ſa puiſſance & ſa force (8): *Reges eos in virga ferrea.* Voyez la même expreſſion dans l'Apoc. II, 27; XII, 5, & XIX, 15. Ailleurs *virga* eſt mis pour un rejeton, & pour déſigner la naiſſance miraculeuſe du Meſſie, qui eſt ſorti d'une Mere Vierge. *Conſurget virga de Iſrael* (9): Il ſortira de Jacob une étoile, & une verge naîtra d'Iſrael. Et Iſaïe: Il ſortira une verge de la racine de Jeſſé: *Egredietur virga de radice Jeſſe* (10). Enfin *virga* ſe met pour une Tribu, un peuple: *Vous avez racheté la verge de votre héritage* (11); &: *Iſrael eſt la verge de l'héritage du Seigneur* (12). Dans Jérémie, la verge veillante (13): *Virgam vigilantem ego video*, marque ſelon l'Hébreu, *une branche d'amandier, ou un bâton d'amandier.* C'eſt arbre fleurit avant tous les autres, & le Seigneur vouloit marquer par-là Nabuchodonoſor, qui étoit prêt à venir fondre ſur la Judée.

VERGE DE MOYSE, eſt celle que Dieu lui donna, ou plutôt c'eſt le bâton dont Moïſe ſe ſervoit ordinairement en conduiſant ſes troupeaux, & que Dieu lui ordonna de prendre avec lui, pour opérer des miracles qu'il devoit faire en Egypte devant Pharaon, & devant tout le peuple. *Que tenez-*

(1) *Joan.* 1, 1. (2) *Geneſ.* XXX, 37. (3) *Exod.* IV, 17. (4) *Levit.* XXVII, 32. (5) 2 *Reg.* VII, 14. (6) *Job.* IX, 34. (7) *Eſth.* IV, 11. (8) *Pſal* II, 9. (9) *Num.* XXIV, 17. (10) *Iſai.* XI, 1. (11) *Pſalm.* LXXIII, 2. (12) *Jerem* X, 16. (13) *Jerem.* 1, 11.

vous en votre main, dit le Seigneur à Moïſe (1)? *une Verge, répondit Moïſe; le Seigneur lui dit: Jetez-la par terre. Il la jeta, & elle fut changée en ſerpent. En ſorte que Moïſe ſe mit à fuir. Le Seigneur lui dit: Etendez votre main & prenez-la par la queue; il la prit, & elle devint une verge comme auparavant.* Moïſe la conſerva juſqu'à la mort, & elle fut l'inſtrument d'une infinité de mitacles qu'il opéra dans tout le temps de ſa vie. L'Ecriture ne nous dit point ce qu'elle devint après ſa mort. On pourroit croire qu'elle fut donnée à Joſué, comme au ſucceſſeur de Moïſe dans le commandement du peuple; mais on n'en a aucune preuve. Les Muſulmans diſent qu'elle fut conſervée dans l'Arche d'Alliance. Ils la confondent avec celle d'Aaron.

Les Rabbins racontent bien des merveilles de cette fameuſe Verge. Ils diſent qu'elle avoit d'abord été créée de Dieu pour Adam : qu'elle paſſa par ſucceſſion à Abraham, & de là au Patriarche Joſeph, qui la laiſſa aux Rois d'Egypte, comme un gage de ſa reconnoiſſance. Jéthro étant en Egypte, la déroba, & l'emporta dans ſon pays. Il la planta dans un Jardin où elle prit tellement racine, que perſonne ne pouvoit l'arracher. Jéthro qui en ſavoit toute la vertu, promit ſa fille en mariage à celui qui pourroit l'arracher. Divers jeunes hommes ſe préſenterent & eſſayerent de la tirer de la terre; mais nul n'en peut venir à bout, juſqu'à Moïſe, qui l'arracha ſans peine. Séphora en fut la récompenſe. Le nom de Dieu étoit écrit ſur cette Verge, & c'eſt ce qui en faiſoit tout le mérite & la vertu.

La Verge, ou le Caducée de Mercure que l'on nous repréſente toujours environnée de deux ſerpens, & les effets prodigieux qu'on lui attribue, ſont une imitation de ce que l'hiſtoire ſainte nous raconte de la Verge de Moïſe convertie en ſerpent, & des miracles que Dieu opéra par ſon moyen.

VERGE D'AARON; c'eſt le bâton dont le Grand-Prêtre ſe ſervoit ordinairement. Dans la conjuration de Coré, Dathan & Abiron, contre Moïſe & Aaron, Dieu ordonna à Moïſe (2) de recevoir une Verge de chacun des Chefs de Tribu, & d'y joindre celle d'Aaron, afin que le Seigneur fît connoître par un miracle, qui étoit la Tribu qu'il choiſiſſoit pour l'exercice de ſon Sacerdoce. On ramaſſa donc douze Verges ſelon le nombre des Tribus; celle d'Aaron faiſoit la treizieme. On écrivit ſur chacune d'elles le nom du Prince de la Tribu qui l'avoit offerte; on les mit dans la Tente de l'Aſſemblée, où le Seigneur avoit accoutumé de ſe manifeſter à Moïſe, & le lendemain on retira ces Verges, & on remarqua que pendant cette nuit la Verge d'Aaron avoit pouſſé des boutons, avoit fleuri, & que ces fleurs s'étoient formées en amandes.

Il ne pouvoit y avoir aucun lieu de ſoupçon qu'on eût changé les Verges. Le nom de chacun étoit écrit ſur la ſienne, celle d'Aaron étoit bien connue, nulle induſtrie humaine ne pouvoit en une nuit produire un ſi grand changement. Ainſi le Sacerdoce fut confirmé par ce prodige à Aaron & à ſa poſtérité. Pour conſerver la mémoire d'un événement ſi miraculeux, Dieu ordonna à Moïſe de mettre cette Verge dans la Tente du Témoignage ou de l'Aſſemblée, afin qu'elle ſervît de monument de ce qui étoit arrivé dans cette occaſion.

(1) *Exod.* xv, 2. (2) *Num.* xvii, 1, 2, 3.

Quelques-uns croient qu'elle conſerva ſes feuilles & ſes fruits, tandis qu'elle demeura ainſi dans le lieu ſaint ; & en effet, il falloit dans le deſſein de Dieu qu'elle conſervât les marques du miracle pour en convaincre la poſtérité.

On demande ſi elle fut miſe dans l'Arche d'Alliance, ou ſimplement auprès d'elle. Dieu ordonne ſimplement à Moïſe de la mettre dans le Tabernacle pour y être conſervée (1) ; mais ſaint Paul (2) dit qu'elle étoit dans l'Arche avec l'Urne pleine de Manne, & les Tables de la Loi. D'autres ſoutiennent qu'elle fut miſe, non au-dedans, mais à côté de l'Arche ; ils ſe fondent ſur un paſſage du troiſieme Livre des Rois (3), qui porte qu'il n'y avoit dans l'Arche que les Tables de la Loi. Mais d'autres prétendent qu'on doit prendre le paſſage de ſaint Paul à la lettre ; qu'il n'y a nul inconvénient que l'on ait mis le bâton d'Aaron dans l'Arche : elle avoit cinq pieds de long, & beaucoup plus de capacité qu'il n'en falloit pour le contenir. Ce bâton étoit une choſe ſanctifiée par le miracle qui y étoit arrivé. Et quand l'Ecriture dit qu'il n'y avoit dans l'Arche que les Tables de la Loi, on peut l'entendre avec cette exception, il n'y avoit originairement que ces Tables. L'Arche ne fut d'abord deſtinée que pour les contenir ; mais cela n'empêchoit pas que poſtérieurement on n'y mît autre choſe.

Artapane, dans Euſebe (4), enſeigne que la Verge de Moïſe, dont Aaron ſe ſervit pour faire tant de prodiges dans l'Egypte en préſence de Pharaon, devint dans la ſuite des ſiecles un objet du culte des Egyptiens ; qu'ils la placerent dans un Temple d'Iſis, & lui rendirent des hommages religieux. On dit auſſi qu'encore à préſent, on la montre à Rome dans l'Egliſe de ſaint Jean de Latran, où elle eſt honorée comme une précieuſe relique.

Quelques Savans (5) ont cru que le *Thyrſe*, qu'on met entre les mains de *Bacchus* & des Bacchantes, & qui nous eſt repréſenté comme une lance, ou un dard, environné de pampres & de feuilles de vignes, eſt une imitation de la Verge d'Aaron qui fleurit. Euripide raconte qu'une des Prêtreſſes de Bacchus frappa avec ſon Thyrſe un des rochers du mont Cytheron, & qu'elle en fit ſortir une ſource abondante ; par une autre imitation du miracle arrivé à Horeb, où Moïſe & Aaron tirerent l'eau d'un rocher, par le moyen de la Verge miraculeuſe.

VERGE DE S. JOSEPH, Epoux de la ſainte Vierge. On lit dans le faux Evangile de la Nativité de la ſainte Vierge (6), que quand Marie fut parvenue à un âge nubile, & qu'on voulut, ſelon la coutume, la renvoyer à ſes parens pour la marier, elle répondit qu'elle ne pouvoit conſentir au mariage, parce qu'elle avoit fait vœu de virginité. Comme ce cas étoit ſingulier, le Grand-Prêtre conſulta le Seigneur, qui répondit d'une voix intelligible, qui fut ouïe de tout le monde, qu'il falloit voir à qui cette Vierge devoit être confiée, pour être le gardien de ſa virginité ; que pour cela tous les hommes de la Maiſon de David, qui n'étoient point mariés, euſſent à ſe préſenter devant l'Autel tenant chacun une Verge à la main, &

(1) *Num.* XVII, 20. (2) *Hebr.* IX, 4. (3) 3 *Reg.* VIII, 9. (4) *Artapan. apud Euſeb. præpar. l.* 9, *p.* 435. (5) *Gerard. Voſſ de idololat. c.* 12, *p.* 86. *Hochart. Phaleg. l.* 1, *p.* 2, *c.* 26, *p.* 431. (6) *Apud Fabricium apocryph. N. Teſt. p.* 30, 31.

que celui dont la Verge germeroit & fleuriroit, & ſur laquelle l'eſprit du Seigneur ſe repoſeroit en forme de colombe, ſeroit celui que le Seigneur auroit choiſi pour être l'Epoux & le Gardien de la Vierge, ſuivant cette parole d'Iſaïe (1) : *Il ſortira de la racine de Jeſſé une Verge, & une fleur en ſera produite, & l'eſprit du Seigneur repoſera ſur elle, l'eſprit de ſageſſe & d'entendement, l'eſprit de conſeil & de force, l'eſprit de ſcience & de piété ; & il ſera rempli de l'eſprit de la crainte du Seigneur.*

Ceux donc qui étoient déſignés, ſe préſentèrent au Temple, tenant chacun une Verge à la main. Joſeph y vint auſſi, mais n'apporta pas la ſienne. Le Grand-Prêtre n'ayant point remarqué ſur aucune des Verges le ſigne que Dieu avoit promis, conſulta de nouveau le Seigneur, & il lui fut répondu : Que celui qui n'avoit point de Verge, étoit le ſeul que Dieu avoit choiſi. En effet, il n'eut pas plutôt apporté ſa Verge, qu'une colombe venue du Ciel vint ſe repoſer ſur elle ; & à cette marque le monde reconnut qu'il étoit deſtiné pour être l'Epoux de Marie.

Le Protévangile de ſaint Jacques (2) raconte la même choſe, mais avec quelques différences. Il dit que la Vierge ayant atteint l'âge de dix ans, les Prêtres dirent au Grand-Sacrificateur Zacharie, qu'il falloit ſonger à la marier, de peur que le lieu ſaint ne fût expoſé à quelque ſouillure ; que Zacharie conſulta le Seigneur, qui lui fit dire par un Ange d'aſſembler tous les veufs d'Iſrael, de leur ordonner d'apporter chacun une Verge, & que celle ſur qui on verroit arriver un prodige, ſeroit reconnu pour Epoux de Marie. On publia la choſe dans tout le pays au ſon de la trompette ſacrée. Il vint au Temple une infinité de prétendans ; Joſeph quitta ſa boutique de Charpentier & y vint avec tous les autres.

Le Grand-Prêtre reçut les Verges d'eux tous, entra dans le Temple, fit ſa priere, rendit à chacun ſa Verge : Joſeph ayant reçu la ſienne, une colombe en ſortit, & alla ſe repoſer ſur ſa tête. Alors le ſouverain Sacrificateur lui déclara que la volonté de Dieu étoit qu'il prît Marie pour femme. Joſeph s'en défendit, diſant : J'ai des enfans, je ſuis vieux, elle eſt jeune, je crains de me rendre la fable d'Iſrael. Le Grand-Prêtre lui répondit : Craignez le Seigneur, ſouvenez-vous de ce qui arriva à Coré, Dathan & Abiron. Ne réſiſtez point à la volonté de Dieu qui s'eſt déclaré par ce prodige. Joſeph ſe rendit & prit Marie : mais il la laiſſa dans une Maiſon, & retourna chez lui travailler de ſon métier de Charpentier.

C'eſt de ces anciens Evangiles & de la tradition des Orientaux qu'eſt venue la coutume de nos peintres, de repréſenter ſaint Joſeph avec un bâton fleuri : mais comme la ſource d'où cela eſt tiré, n'a aucune autorité dans l'Egliſe, que la narration d'elle-même paroît fort mal aſſortie, & que le miracle n'eſt nullement néceſſaire, on peut rejeter tout cela au rang des Fables. Voyez ſaint Jérôme ſur ſaint Matthieu, *liv.* 2.

VERITÉ, ſe prend en pluſieurs ſens dans l'Ecriture. 1°. Pour ce qui eſt oppoſé à la fauſſeté, au menſonge, à l'erreur, à la tromperie ; par exemple, il n'y aura perſonne parmi vous qui conſulte les morts pour en apprendre la vérité (3) ; *aut quæras à mortuis*

(1) *Iſai.* XI, 1. — (2) *Apud Fabric. Apocryph. N. T. p.* 87, 88. — (3) *Deut.* XVIII, 11.

veritatem? & le Pſalmiſte, parlant des impies (1) : *Non eſt in ore eorum veritas;* & S. Paul (2) : *Veritatem dico in Chriſto, non mentior.*

2°. *La vérité* ſe met pour la fidélité, la ſincérité & l'exactitude à tenir ſes promeſſes. Ordinairement on joint la vérité priſe en ce ſens avec la miſéricorde, par exemple. Géneſ. XXIV; 27, Eliezer, ſerviteur d'Abraham, rend graces à Dieu de ce qu'il a uſé de ſa miſéricorde & de ſa vérité envers ſon maître Abraham : *Benedictus Dominus qui non abſtulit miſericordiam & veritatem ſuam à Domino meo* (3). Il l'a comblé de biens par ſa miſéricorde, & il a parfaitement accompli en lui toutes ſes promeſſes. *Miſericordia & veritas*, peuvent auſſi marquer une miſéricorde ſtable, conſtante, permanente. Loué ſoit le Seigneur, qui a favoriſé d'une maniere ſi conſtante mon ſeigneur & mon maître Abraham.

Ces expreſſions, *Miſericordia & veritas* ſont très-fréquentes dans l'Ecriture. Par exemple, *Geneſ.* XXIV, 49. *Si facitis miſericordiam & veritatem cum Domino meo, judicate mihi*; & *Geneſ.* XLVII, 29. Jacob dit à ſon fils Joſeph : *Si j'ai trouvé grace à vos yeux, vous ferez miſéricorde & vérité avec moi, que vous ne m'enſevelirez point en Egypte.* Vous me promettrez cette grace, & vous l'effectuérez fidellement; & dans Joſué II, ℣. 14. Les eſpions Iſraélites promettent à Rahab *qu'ils lui feront miſéricorde & vérité*, qu'ils lui tiendront fidellement tout ce qu'ils lui ont promis. Et 2 *Reg.* c. II, ℣. 6. David envoie dire aux habitans de Jabès de Galaad, que le Seigneur *leur rendra miſéricorde & vérité*, pour avoir donné la ſépulture aux os de Saül; que lui-même leur en marquera ſa bienveillance. Enfin ces manieres de parler qui ſe rencontrent, pour ainſi dire, à chaque page dans l'Ecriture, peuvent à mon avis ſignifier que Dieu comblera de ſes graces, de ſes faveurs, & de ſes bontés ceux à qui il promet *la miſéricorde & la vérité*, & qu'il le fera d'une maniere ferme, conſtante & perſévérante.

Il y a des perſonnes à qui il fait des promeſſes, mais ſeulement conditionnelles; d'autres à qui il fait des graces, mais ſeulement pour un temps; d'autres ſont prévenus de ſes premieres bénédictions, mais n'obtiennent pas la grace de la perſévérance finale. Dieu a fait aux Iſraélites pluſieurs promeſſes, mais ſimplement, à condition qu'ils lui demeureroient fidelles. Il a donné la Royauté à Saül, mais ſeulement pour un temps. Salomon a été comblé de ſes premieres graces; mais on doute s'il a eu le don de la perſévérance : Dieu leur a fait en ce ſens *miſéricorde*, mais non pas *vérité*. Au contraire il a fait l'un & l'autre à David, d'une maniere éclatante, & au Meſſie d'une maniere encore plus parfaite. David dit de lui-même (4) : *Miſericordia tua & veritas tua ſemper ſuſceperunt me* : Et encore : *Pſalm.* LVI, 4. *Miſit Deus miſericordiam ſuam, & veritatem ſuam, eripuit animam meam de medio catulorum leonum, &c.* Et ailleurs en parlant du Meſſie (5) : *Miſericordiam autem meam non diſpergam ab eo, neque nocebo in veritate mea, &c.*

Les Septante traduiſent ordinairement par *Juſtice* le mot Hébreu *Cheſed*, que la Vulgate a rendu par *Miſéricorde* : Béni ſoit le Seigneur, qui n'a point retiré *ſa juſtice & ſa vérité* de mon maître. Mais dans ces endroits, comme dans pluſieurs autres, la miſéri-

(1) *Pſalm.* V, 5. (2) *Rom.* IX, 1. (3) *Geneſ.* XXIV, 27. (4) *Pſalm.* XXXIX, 12. (5) *Pſalm.* LXXXVIII, 34.

corde & la juſtice, même dans l'Hébreu, ſont ſynonymes.

Iſaïe demande au Seigneur que la paix & la vérité regnent dans ſes jours : *Sit pax & veritas in diebus meis* (1). Ou ſelon l'Hébreu : *Y aura-t-il paix & vérité pendant ma vie* ? Puis-je me flatter que Dieu ſuſpendra juſqu'après ma mort les effets de ſa vengeance ? *La paix & la vérité* marquent une paix, une proſpérité conſtante & perſévérante. Jér. XXXIII, 6, ſe ſert à peu-près de la même expreſſion : *Revelabo illis deprecationem pacis & veritatis* : Je leur découvrirai une maniere de prier efficace pour obtenir la paix & la vérité, ou une paix fixe & durable. Autrement : Je leur ferai goûter ce ſolide bonheur après lequel ils ſoupirent : *Deprecationem pacis* ; c'eſt-à-dire, *pacem quam enixè precantur*. Et Zacharie VIII, 19. *Pacem & veritatem diligite* : Ce qui eſt relatif à ce qu'il a dit un peu auparavant ℣. 16. *Veritatem & judicium pacis judicate* : Jugez dans la vérité & dans la paix ; vivez en paix, & pratiquez la juſtice envers vos freres. Que les Juges & les Magiſtrats rendent la juſtice à leurs inférieurs dans la vérité, dans l'équité, & qu'ils les maintiennent en paix ; ou bien, *judicium veritatis & pacis*, marquera un jugement qui leur procure une paix, un bonheur conſtant. Ou enfin, *Judicium veritatis & pacis*, eſt mis pour *Judicium verum & perfectum*, un jugement accompagné d'une équité parfaite. Le mot Hébreu *Schalom*, qui ſignifie *la paix*, ſe prend auſſi pour *la perfection*.

Jeſus-Chriſt eſt la vérité éternelle & eſſentielle : *Ego ſum via, veritas & vita* (2). Et encore dans la premiere Epître de ſaint Jean, chap. V, ℣. 6. *Quoniam Chriſtus eſt veritas* ; il eſt le Verbe rempli de grace & de vérité (3) : *Plenum gratiæ & veritatis* ; c'eſt lui qui nous a donné & communiqué la plénitude de l'un & de l'autre (4) : *Gratia & veritas per Jeſum Chriſtum facta eſt*, celui qui a envoyé à ſes Apôtres l'eſprit de vérité (5) : *Spiritum veritatis qui à Patre procedit*.

LA PAROLE DE VÉRITÉ, *la voie de la vérité*, *la ſcience de la vérité*, *marcher dans la vérité*, *parler dans la vérité*, *rendre témoignage à la vérité*, dans les Auteurs ſacrés du Nouveau Teſtament, ſignifient la vérité de l'Evangile ; les vérités ſaintes du Chriſtianiſme.

Le Pſalmiſte dit que la miſéricorde du Seigneur s'étend juſqu'aux cieux, & ſa vérité juſqu'aux nues (6), pour marquer leur grandeur, leur étendue, leur immenſité, & qu'elles ſe répandent ſur toutes les créatures. Ailleurs (7) il dit que *la miſéricorde & la vérité ſe ſont rencontrées ; que la juſtice & la paix ſe ſont embraſſées*, *que la vérité eſt ſortie de la terre*, & *que la juſtice a regardé du haut du Ciel*. Le Prophete en cet endroit décrit le bonheur du pays de Juda après le retour de la captivité, & dans un ſens plus relevé, les avantages dont jouira l'Egliſe après la venue du Meſſie. La miſéricorde & la juſtice, la paix & la vérité peuvent être conſidérées comme ſynonymes dans ces paſſages. On verra régner dans Juda la miſéricorde & la vérité, la juſtice & la paix, une miſéricorde conſtante & permanente ; une juſtice pleine & parfaite. Il eſt certain que la Juſtice ſe met ſouvent pour la clémence, la bénignité, la miſéricorde.

David dans le Pſeaume LXXXVIII,

(1) 4 *Reg.* XX, 19. *Iſai.* XXXIX, 8. (2) *Joan.* XIV, 6. (3) *Joan.* I, 14. (4) *Ibid.* 17. (5) *Joan.* XV, 26. (6) *Pſalm.* XXXV, 6, & LVI, 11. (7) *Pſalm.* LXXXIV, 11, 12.

releve en plusieurs manieres la vérité de Dieu, ou sa fidélité dans ses promesses; c'est un Cantique d'actions de graces pour les faveurs que Dieu a faites à la maison de David. La fécondité de l'esprit du Prophete lui fournit vingt manieres de publier la grandeur des miséricordes de Dieu, & l'efficace de ses promesses. ℣. 1. J'annoncerai éternellement *ses miséricordes*, je publierai *sa vérité* de race en race. ℣. 3. *Sa miséricorde* est bâtie dans le Ciel; il y a affermi *sa vérité*. ℣. 6. On louera *sa vérité* dans l'assemblée des Saints. ℣. 9. Sa puissance est grande, & *sa vérité* l'environne de toutes parts. ℣. 14. La justice & l'équité sont la base de son Trône. ℣. 15. *La miséricorde & la vérité* marchent devant lui. ℣. 24. *Sa miséricorde & sa vérité* seront toujours avec David. Toutes ces expressions & ces tours ne signifient autre chose que la miséricorde qui prévient, & qui promet, & la vérité qui exécute.

VERMILLON. Ce terme vient du latin *Vermiculus*, un *Vermisseau*, parce que le cramoisi & l'écarlate se teignent avec de petits vermisseaux que l'on ramasse sur une espece de chêne verd, qui porte le Kermés, ou la graine d'écarlate. Voyez ci-devant l'article *Ver*. Mais le vrai vermillon est tout autre chose, & il n'a aucun rapport avec le *Vermiculus* que par la couleur. Le vermillon connu des Anciens (1), se trouvoit en Espagne sur des rochers inaccessibles. C'étoit des pierres qu'on abattoit avec des fleches. Il s'en trouvoit aussi dans la Colchide; l'artificiel se faisoit d'un sable rouge, qui se voyoit auprès d'Ephese, après qu'on l'avoit lavé plusieurs fois. Le vermillon dont on se sert présentement, se fait avec le cynabre artificiel, qui a été broyé long-temps sur le porphyre, & réduit a une poudre très-fine.

Le Livre de la Sagesse (2) parloit du vermillon dont on frottoit anciennement les statues des Dieux: *Perliniens rubrica, & rubicundum faciens fuco colorem illius, & omnem maculam quæ in illo est perliniens.* Le Statuaire ayant formé une statue d'un bois tortu & plein de nœuds, le frotte avec du vermillon, le peint de rouge, lui donne une couleur empruntée, & cache sous ce fard toutes les difformités de son bois. Les Anciens faisoient grand cas du vermillon, & n'en usoient qu'avec beaucoup d'économie, à cause de son grand prix & de sa rareté (3). Du temps de Vitruve il étoit déjà plus commun, & l'on voyoit des murailles entieres qui en étoient peintes. Verrius cité dans Pline (4) assure qu'aux jours des grandes Fêtes c'étoit une cérémonie & une espece de somptuosité de frotter de vermillon la face de Jupiter. J'ai vu une tête de Diane, où le vermillon étoit encore fort sensible lorsqu'on la frottoit avec un peu d'eau. Les Censeurs du temps de Pline donnoient au rabais le soin de peindre avec du vermillon la statue de Jupiter. *A censoribus Jovem miniandum locari.* Camillus triompha fardé avec du vermillon. Tel étoit le goût & la délicatesse des anciens Romains. Parmi les Etiopiens on donnoit cette teinture aux statues des Dieux, & les grands Seigneurs s'en frottent tout le corps.

VERONIQUE. La tradition du peuple est que Jesus-Christ allant au Calvaire, une femme nommée Véronique, ou peut-être Bérénice, lui présenta son mouchoir pour s'essuyer le visage; & que notre Seigneur en s'en essuyant, y im-

(1) *Vide Plin. Theophrast. Dioscorid. Vitruv.* (2) *Sap.* XIII, 14. (3) *Vitruv. l. 7, c. 5.* (4) *Plin. l. 33, c. 6.*

prima ſa face. C'eſt là l'image du Chef de Jeſus-Chriſt, que l'on appelle *la ſainte Face*, ou *la Véronique*. On en conſerve une à Rome, une à Jéruſalem, & une autre à Ienes en Eſpagne ; apparemment que l'une a été priſe ſur l'autre. Quelques Modernes ont mis la Véronique au nombre des Saintes le 4 de Février; mais elle n'eſt point dans le Martyrologe Romain, quoiqu'on prétende qu'elle eſt morte à Rome, & que ſon Corps y eſt encore. Marianus Scotus qui écrivoit ſur la fin de l'onzieme ſiecle, en dit diverſes choſes, qu'il cite d'un certain Méthodius, que quelques-uns ont pris pour ſaint Méthodius de Tyr : mais d'autres ſoutiennent que l'Auteur qu'on a ſous le nom de Méthodius, eſt beaucoup plus récent. Il eſt certain qu'il conte beaucoup de fables, & que la bonne Antiquité avant le dixieme ſiecle, n'a pas connu ſainte Véronique. Il y en a même qui croient que ce nom eſt formé de *Vera icon*, la vraie Image, dont on a fait une femme. Voyez Bollandus ſur le quatrieme de Février, page 449 & ſuivantes, & M. de Tillemont, Note 33, ſur Jeſus-Chriſt.

VERRE. *Vitrum*. Le verre eſt aujourd'hui fort commun, & perſonne n'ignore ce que c'eſt. On ne convient pas de ſon origine: je veux dire de celui qui en eſt le premier inventeur. Pline (1) raconte que quelques Marchands étant arrivés avec leur Navire au bord de Ptolémaïde, & voulant faire du feu pour cuire à manger, prirent dans leur vaiſſeau quelques mottes de nitre qu'ils portoient, parce qu'il ne ſe trouva pas de pierres communes ſur le rivage propres à leur deſſein, & ayant allumé un grand feu, ils virent avec étonnement que le fable ſe fondoit & formoit la liqueur tranſparente dont on a fait le verre. Cette invention ſe perfectionna bientôt, & les Phéniciens toujours laborieux & induſtrieux, répandirent l'uſage du verre dans tous les lieux où ils trafiquerent; c'eſt-à-dire, ſur toutes les côtes & dans toutes les Iſles de la Méditerranée. On ne nous dit pas quand ceci arriva; on ne donne pas même cette hiſtoire comme choſe fort certaine; mais il paroît indubitable que c'eſt dans la Paleſtine & aux environs de Ptolémaïde & de Sidon, que l'on trouva la maniere de faire le verre.

Moïſe (2) ſemble avoir voulu marquer le verre & le grand trafic qui s'en faiſoit dans les lieux dont nous avons parlé, lorſqu'en donnant ſa derniere bénédiction à Zabulon, qui avoit ſon partage dans ces cantons-là, il dit : *Ils ſuceront comme le lait les richeſſes de le mer, & les tréſors cachés dans le ſable*. Ces richeſſes de la mer & *ces tréſors cachés dans le ſable*, ne ſont autres, ſelon le Paraphraſte Jonathan, & le Rabbin Salomon, & quelques autres Interpretes, que la pourpre que l'on teignoit à Tyr, & le ſable dont on faiſoit du verre dans le même pays. Joſeph (3) parle du ſépulcre de Memnon près de Ptolémaïde, & du fleuve Bélus, dont le ſable ſert principalement à faire du verre. C'eſt, dit-il, une eſpece de vallon d'environ cent coudées, où s'amaſſe quantité de ſable propre à faire du verre, & quoiqu'on en tire ſouvent de quoi remplir pluſieurs vaiſſeaux, elle ne s'épuiſe jamais, mais ſe remplit d'un nouveau ſable. Pline (4) parle du même fleuve Bélus qui ſe dégorge dans la mer proche Ptolémaïde. Le ſable qui eſt à ſon embouchure,

(1) *Plin. l.* 36, *c.* 26. (2) *Deut.* XXXIII, 19. (3) *Joſeph. de Bello Jud. l.* 2, *c.* 17. (4) *Plin. l.* 36, *c.* 26.

à la longueur de cinq cents pas, fournit depuis tant de siecles la matiere pour faire le verre : *Quingentorum est passuum non amplius littoris spatium, idque tantùm multa per sæcula gignendo fuit vitro.* Strabon (1) assure pourtant que tout le sable du bord de la mer, depuis Ptolemaïde jusqu'à Tyr, est propre à faire ces sortes d'ouvrages. Quoi qu'il en soit, l'Hébreu *Chol*, ou *Hol* ou *Hul* (2), qui signifie du sable, est apparemment la racine du Grec (3) *Hyalos*, qui signifie *du verre*.

Job parle aussi du verre sous le nom de *Séchochit (4). Non adæquabitur ei aurum vel vitrum.* L'or & le verre ou le cristal ne sont pas comparables au prix de la Sagesse. Le nom *Séchochit* vient d'une racine qui signifie briller : être pur, net, transparent, ce qui convient parfaitement au verre & au cristal. Ces matieres autrefois étoient beaucoup plus précieuses & plus recherchées qu'elles ne sont aujourd'hui. Ces deux passages de Moïse & de Job prouvent l'antiquité du verre.

On trouve assez souvent dans l'Ecriture le nom de *crystallus* ; mais le plus souvent il signifie de la glace ou de la gelée ; par exemple (5) : *Mittit crystallum suam sicut buccellas.* Dieu envoie la glace ou la grêle, comme des morceaux de pain ; l'Hébreu : *Il envoie la glace comme des bouchées.* La grêle est une glace, ou une eau gelée & comme coupée en morceaux. L'Ecclésiastique parle aussi de cristal, ou plutôt de glace (6) : *Gelavit crystallus ab aqua ;* & Ezéchiel (7) : *Quasi aspectus crystalli.* Il y avoit au-dessus des quatre animaux comme un ciel de cristal, ou de glace, selon l'Hébreu ; & saint Jean dans son Apocalypse (8) décrit une mer de verre *semblable au cristal*, ou à la glace. *Mare vitreum simile crystallo.* Comme dans le Grec *crystallos* se prend pour la glace & pour le cristal, on ne peut deviner s'il a voulu désigner l'un ou l'autre.

VERS. Plusieurs ont cru que les Hébreux avoient des vers mesurés à la maniere des Grecs & des Romains ; d'autres, que toute leur Poésie étoit rimée ; d'autres enfin, que leur Poésie étoit composée de vers libres, dont la beauté ne consistoit que dans la hardiesse des pensées & des expressions, & dans certaines chûtes agréables. Voyez notre Dissertation sur la Poésie des Hébreux, à la tête de l'Exode, & ci-devant l'article *Poésie*.

VERSIONS DE L'ECRITURE. Les Livres de l'Ancien Testament ne furent traduits en langue étrangere qu'assez tard. Les Hébreux jaloux de leurs prérogatives, ou du privilege qui les distinguoit parmi toutes les autres nations d'être les seuls dépositaires des Oracles des Prophetes & des Lois de Dieu, ne se communiquoient pas volontiers aux étrangers, & demuroient resserrés dans leur pays, qu'ils regardoient comme le plus beau & le meilleur pays du monde ; ils s'en éloignoient le moins qu'ils pouvoient, & contens de leur propre langue & de l'étude de leurs Lois, ils mépriſoient le commerce des étrangers, & l'étude des sciences profanes. C'est Joseph l'Historien qui nous fournit cette derniere remarque (9).

Ils ne songerent à traduire les Li-

(1) *Strabo*, *l.* 16. (2) חל ou חיל *Chol. Arena.* (3) Υαλος, *Vitrum.* (4) *Job.* XXVIII, 17. לא יערכנה זהב וזכוכית 70. Οὐκ ἰσασθήσεται αὐτῇ χρυσίος ἢ υαλος. (5) *Psalm.* CXLVII, 17. משליך קרחו כפתים 70. Βαλλει τὴν κρυσταλλον ὡσει ψωμους. (6) *Eccli.* XLIII, 22. (7) *Ezech.* I, 22. (8) *Apoc.* IV, 6. (9) *Joseph. contra Appion, l.* 2, *p.* 1038, 1039.

vres en Grec que depuis le regne des ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand. Auparavant, quoiqu'ils fuſſent diſperſés dans la Perſe, la Médie, l'Aſſyrie, & la Chaldée, ils n'avoient pas ſongé à traduire leurs Livres Saints en d'autres langues; la proximité & la reſſemblance des langues de ce pays avec la langue Hébraïque, ou plutôt le ſoin qu'ils avoient pris de conſerver l'uſage de leur propre langue au milieu de ces peuples, furent cauſe qu'on ne s'apperçut pas encore alors de la néceſſité de traduire les Livres Hébreux en aucune de ces langues. On ſe contenta de les interpréter de vive voix à ceux qui n'entendoient plus l'Hébreu. C'eſt ainſi qu'en uſa Eſdras au retour de la captivité, & ſon exemple fut imité par ceux qui lui ſuccéderent dans l'emploi de lire & d'interpréter la Loi au peuple. On n'écrivit rien de ces Paraphraſes ou Interprétations en Chaldéen que vers le temps de Nôtre-Seigneur, lorſque Onkélos & Jonathan compoſerent leur *Targum*. On peut voir leur titre.

Mais après les Conquêtes d'Alexandre le Grand, les Juifs ſe trouvant répandus dans tout le vaſte Empire de ce Conquérant, & la langue Greque, qui y devint comme la langue commune & de commerce dans toutes les Provinces, n'ayant aucun rapport de reſſemblance avec la langue Hébraïque, pluſieurs Juifs ſe virent hors d'état d'entendre les Livres ſacrés, & par conſéquent dans la néceſſité de recourir à quelque traduction Greque : c'eſt ce qui produiſit d'abord la Verſion dite des Septante Interpretes, dont nous avons donné l'Hiſtoire & la Critique, ſous l'article des Septante Interpretes; puis celle d'Aquila, de Symmaque & de Théodotion, deſquelles nous avons auſſi parlé ſous le nom de leurs Auteurs.

Les autres Verſions de l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament faites en Latin, en Syriaque, en Arabe, & dans les langues vulgaires de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique, ont été procurées pour la plupart par les Chrétiens. Ceux-ci pouſſés par un eſprit tout différent de celui des Juifs, n'ont point eu de plus ardent déſir que de faire connoître à tout le monde les vérités du ſalut, & de répandre en tout lieu les lumieres de la Loi & de l'Evangile. Nous ne nous étendons pas ici ſur les diverſes Traductions de l'Ecriture, parce que nous en avons déjà parlé ſous le nom de Bible.

VERTU. Ce terme eſt fort équivoque. Il ſe prend 1°. pour la *Vertu* qui nous rend agréables à Dieu & aux hommes, & qui répond au Grec *Areté*. 2°. Pour *puiſſance*, *valeur*, & répond au Grec *Dynamis*. 3°. Pour *Miracle* ou vertu ſurnaturelle. 4°. Pour les Vertus ou les Puiſſances Céleſtes: il faut donner des exemples de toutes ces ſignifications.

1°. *VIRTUS* dans le ſens de vertu morale, ſe trouve rarement dans l'Ecriture. Je ne connois point de nom Hébreu qui lui réponde en ce ſens; & même *Areté* dont les Grecs ſe ſervent pour exprimer la vertu morale, ſe met ſouvent pour marquer la force, même dans le Nouveau Teſtament; par exemple, 1 *Petr.* 11, 9. *Ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit.* Le Grec *Aretas* ſignifie viſiblement en cet endroit la puiſſance, de même que 2 *Petr.* 1, 3. *Qui vocavit nos propriâ gloriâ & virtute.* Mais au ℣. 5 du même Ch. *Virtus* ſe prend pour la vertu : *Miniſtrate in fide veſtra virtutem, in virtute autem ſcientiam.*

2°. Rien n'eſt plus commun dans l'Ancien & le Nouveau Teſtament que le nom de vertu, pour puiſſance, valeur, force, armée; ce terme répond aux noms Hé-

breux (1) *on*, *ail*, *Gebourah*, *Chail*, & *Coah*, & au Grec *Dynamis* & *Areté*. Ruth. III, 11. *Scit omnis populus mulierem te esse virtutis*; une femme de force, une brave femme. Et 2 Par. IX, 5. *In manu tua virtus & potentia*, la force & la puiſſance ſont entre vos mains. Judith II, 7. *Virtus Aſſyriorum*, les armées des Aſſyriens. 1 Macc. I, 4. *Congregavit virtutem*, il aſſembla une armée, il mit ſur pied de grandes forces.

3°. *VIRTUS* ſe prend pour *miracles*, Matt. VII, 22. *Nonne in nomine tuo virtutes multas fecimus?* N'avons-nous pas fait pluſieurs merveilles en votre nom? & XIII, 58. *Non fecit ibi virtutes multas*; & Act. XIX, 11. *Virtutes non quaſlibet faciebat Deus per manum Pauli.*

4°. Le nom de Vertus, *Virtutes*; pour marquer les Puiſſances Céleſtes, ſe trouve dans ſaint Paul (2): *Certus ſum quia neque virtutes, neque inſtantia, neque futura.... neque creatura alia poterit nos ſeparare à charitate Dei.* Et ſaint Pierre (3): Jeſus-Chriſt montant au Ciel a ſoumis à ſa Majeſté les Anges, *les Puiſſances & les Vertus.*

VESPASIEN fut nommé par l'Empereur Néron pour conduire la guerre contre les Juifs (4), en l'an de l'Ere vulgaire 66. Il étoit alors en Achaïe avec l'Empereur, & il commença auſſi-tôt à ramaſſer les troupes dont il avoit beſoin pour cette entrepriſe, dont il voyoit toute l'importance. Il ne paſſa en Judée qu'en l'an 67. Il commença la guerre par la Galilée, où il prit Gadare & Jotapate, dont la derniere étoit défendue par Joſeph en perſonne. De là il revint à Ptolémaïde, & de là à Céſarée, où il fit repoſer ſon armée pendant quelque temps. Enfin il recommença la guerre, & prit Tibériade, Tarichée & Gamala, & ſe rendit ainſi maître de toute la Galilée. L'année ſuivante, 68 de Jeſus-Chriſt. Veſpaſien pour ſe diſpoſer au ſiege de Jéruſalem, ſongea à ſe rendre maître de tous les poſtes des environs.

Cependant Néron étant mort en l'an 68, Galba fut reconnu pour Empereur, & fut tué au commencement de l'année ſuivante. Vitellius fut proclamé Empereur à Cologne, & Othon fut reconnu à Rome en la même qualité. Othon ayant perdu la bataille de Bébriac, ſe tua au 15 d'Avril de l'an 69, & Vitellius fut reconnu ſeul Empereur, & régna environ huit mois. Pendant ces mouvemens, Veſpaſien fut déclaré Empereur par les troupes qui étoient à Alexandrie, le premier jour de Juillet de cette année, & par ſa propre armée à Céſarée, le troiſieme. Auſſi-tôt tout l'Orient ſe déclara pour lui, & bientôt après preſque tout l'Occident le reconnut auſſi pour Empereur. Des affaires plus preſſantes le rappelant en Italie, il laiſſa la conduite de la guerre des Juifs à Tite ſon fils, qui aſſiégea, & prit Jéruſalem en l'an 70 de l'Ere vulgaire, de J. C. 73.

Vitellius arriva à Rome avec ſon armée vers la mi-Juillet de l'an 69, & les Légions d'Illyrie, qui tenoient le parti de Veſpaſien, conduites par Antonius Primus, défirent en deux batailles près de Crémone, l'armée de Vitellius. Ce Prince fut tué le 20 Décembre, & Veſpaſien arriva à Rome quelque temps après. Tite ſon fils y étant venu en l'an 71 de J. C. après avoir réduit la Judée, & ruiné Jéruſalem, ils triompherent

(1) גבורה, א, ל אין חול כוח = (2) *Rom.* VIII, 38. = (3) 1 *Petr.* III, 22. = (4) *Sueton. in Veſpaſ. c.* 4. *Tacit. hiſt. l.* 5. *Joſeph. de Bello, l.* 3, *c.* 1.

enſemble des Juifs (1). Veſpaſien vendit toutes les terres de la Judée (2), mit une Colonie à Emmaüs, qu'il appela Nicopolis, obligea les Juifs de payer au Capitole le demi-ſicle par tête, que juſques-là ils avoient payé au Temple de Jéruſalem (3). Enfin il fit chercher tous ceux qui étoient de la race de David (4), pour les exterminer, s'il avoit pu. Ces ordres s'exécuterent avec beaucoup de rigueur; mais il ne vint pas à bout de détruire cette tige ſi illuſtre. Voilà à peu-près ce qui peut avoir rapport à notre deſſein dans l'hiſtoire de ce Prince. Il mourut le 24 Juin de l'an 79 de Jeſus-Chriſt, âgé de ſoixante-neuf ans, ſept mois, ſept jours, après avoir régné dix ans, moins ſix jours. Tite lui ſuccéda.

VESCE, ou *veſſe*, *vicia*; plante qui ſe traîne ſur terre, & qui a pluſieurs tiges, qui s'entrelacent, & jettent de petites feuilles longuettes, étroites, & moindres que celles de la lentille. Sa fleur eſt petite, tirant ſur le rouge, & quelquefois blanche. Ses gouſſes reſſemblent à celles des poids, ſi ce n'eſt qu'elles ſont plus courtes & plus grêles. Le grain qu'elles renferment, eſt rond & noirâtre, & on s'en ſert pour la nourriture des pigeons, qui en ſont friands.

Il eſt parlé de la *veſce* dans Iſaïe, XXVIII, 25. *Viciam in finibus ſuis.* L'Hébreu (5) porte *cuſmeth*, que quelques-uns traduiſent par *ſpelta*, de l'épautre; d'autres, זרת, ſorte de froment. Ezéchiel, IV, 9, emploie le même terme; & les Septante le rendent par *olyra*, qui eſt une eſpece de froment. On a déjà averti plus d'une fois, que l'on n'a rien de bien certain ſur les plantes de l'Ecriture.

VESTEMENS. Les Hébreux n'avoient pour habits, que la tunique, nommée (6) *chetonet*, & le manteau, nommé en Hébreu (7) *mehil*. La tunique étoit l'habit de deſſous, qui couvroit immédiatement la chair. Le manteau étoit l'habit de deſſus: Ces deux habits enſemble faiſoient ce que l'Ecriture appelle *mutatorias veſtes*, des habits à changer, ou *mutatoriâ veſtium* (8), que Naaman portoit par préſent au Prophete Eliſée. La tunique d'ordinaire étoit de lin, & le manteau d'étoffe. Comme les manteaux n'étoient qu'une grande piece d'étoffe, qui n'étoit pas taillée, on en avoit ſouvent de réſerve, & on en faiſoit des préſens. Les Hébreux ne changerent jamais de mode pour les habits, que nous fachions; mais ils s'habilloient ſuivant l'uſage des pays où ils demeuroient. La couleur blanche, ou la couleur de pourpre étoit la plus eſtimée. Salomon dans l'Eccléſiaſte (9), conſeille à celui qui veut vivre agréablement, d'avoir toujours ſes habits bien blancs: *Omni tempore ſint veſtimenta tua candida.* Joſeph remarque que ce Prince, le plus magnifique de tous les Rois, alloit communément vêtu d'un blanc éclatant (10). Les Anges apparoiſſent d'ordinaire avec cette couleur; & dans la transfiguration du Sauveur, ſes habits parurent blancs comme la neige. Moïſe ne donne aux Prêtres que des tuniques blanches.

Il eſt parlé dans l'Ecriture d'*une*

(1) *Joſeph. de Bello, l. 7, c. 16, p. 977.* (2) *De Bello, l. 7, c. 27, p. 983.* (3) *Dio. l. 66, p. 748. Vide Origen. ad African.* (4) *Euſeb. l. 3, c. 12, hiſt. Eccl. ex Hegeſippo.* (5) *Iſai.* XXVIII, 25. וכשמת גבלתו (6) כתנת *Chetonet.* (7) מעיל *Mehil.* (8) 4 *Reg.* V, 15. (9) *Eccle.* IX, 8. (10) *Joſeph. Antiq. l.* VIII, *c.* 2.

tunique de paſſim, dont Joſeph étoit habillé (1). Thamar fille de David, en portoit une de même (2). Les Interpretes ſont partagés ſur la ſignification de ce terme. Les uns le traduiſent par une tunique, une robe traînante; d'autres, une robe rayée de différentes couleurs; & d'autres, une robe à grandes manches. Les Arabes portent de très-grandes manches à leurs tuniques. Ces manches ont une vaſte ouverture vers l'extrêmité, qui pend quelquefois juſqu'à terre; mais à l'endroit de l'épaule, elles ſont beaucoup plus étroites. Dans la maiſon, on laiſſoit la tunique traînante; mais hors de là, on la retrouſſoit pour marcher, ou du moins on la ſerroit avec une ceinture.

Moïſe (3) nous apprend que les habits dont les Hébreux ſe ſervirent dans le déſert, ne s'uſérent point: *Voici la quarantieme année que vous êtes en chemin; les habits dont vous étiez couverts, ne ſe ſont point rompus par la longueur de ce temps, & vos pieds n'ont point été foulés.* Saint Juſtin le Martyr, (4) & quelques Interpretes (5) après les Rabbins, prennent ces paroles à la lettre, & croient que non-ſeulement les habits des Iſraélites ne vieillirent, & ne s'uſerent point, mais ceux des enfans croiſſoient avec eux, & ſe proportionnoient à leur grandeur, à meſure qu'ils avançoient en âge. Saint Jérôme avance même que ni leurs ongles, ni leurs cheveux ne crurent point (6): *Fruſtra tonſores & artificia didicerunt, ſcientes Iſraelitarum populum per quadraginta annos nec unguium, nec capillorum incrementa ſenſiſſe.* Mais d'autres (7) croient avec beaucoup plus de vraiſemblance, que Moïſe n'a voulu dire autre choſe, ſinon que Dieu pourvut de telle ſorte à leurs beſoins, qu'ils ne manquerent jamais d'habits.

Pour diſtinguer les Iſraélites des autres peuples, le Seigneur leur avoit ordonné de porter aux quatre coins de leurs manteaux des houpes (8) ou franges de couleur d'hyacinthe ou bleu céleſte, & une bordure ou galon ſur les bords du même habit. On voit par l'Evangile (9) que notre Sauveur portoit de ces ſortes de franges au bas de ſon manteau: *Si je touche ſeulement la frange de ſon habit, je ſerai guérie*, diſoit l'Hémorroïſſe. Les Phariſiens pour ſe diſtinguer des autres (10), portoient ces houpes & ces franges plus longues que le commun du peuple: *Magnificant ſimbrias.* Saint Jérôme (11) ajoute que pour faire parade d'une plus grande auſtérité, ils y attachoient des épines, afin que venant à frapper contre leurs jambes nues, elles les fiſſent continuellement ſouvenir de la Loi de Dieu.

On diſpute ſi les anciens Hébreux doubloient leurs habits. Il eſt aſſez ſouvent parlé dans l'Ecriture d'habits doubles; on promet à Michas dix pieces d'argent par an, & *veſtem duplicem* (12). Giézi demande à Naaman un talent d'argent & des habits doubles, & *veſtes mutatorias duplices* (13). Les domeſtiques de la femme forte, ſont tous vêtus d'habits doubles ou doublés: *Veſtiti ſunt duplici-*

(1) *Geneſ.* XXXVII, 3. כתנת פסים = (2) 2 *Reg.* XIII, 18. = (3) *Deut.* VIII, 4. = (4) *Juſtin. Martyr. Dialog. cum Tryphon.* = (5) *Vide Grot. Bonfr. Janſen. &c.* = (6) *Hieronym. Ep.* 38, *nov. edit. p.* 325. = (7) *Abeneẓra, Coſm. Monach. l.* 5, *p.* 205. *Vide Eſt. Jun. Druſ. Joan. Cleric.* = (8) *Num.* XV, 38. *Deut.* XXII, 12. = (9) *Matth.* IX, 20. = (10) *Matth.* XXIII, 5. = (11) *Hieron. in Matth.* XXIII. = (12) *Judith.* XVII, 19. = (13) 4 *Reg.* V, 22.

bus (1). Mais on croit que ſous ces expreſſions on doit entendre des habits à changer, une paire d'habits, deux tuniques & deux manteaux, ou ſimplement une tunique & un manteau, un habit complet, ou peut-être un habit ſi vaſte que l'on puiſſe le redoubler. Il faut toutefois reconnoître que *duplex* en parlant d'habits, ſe prend quelquefois pour un habit réellement double, ou doublé; par exemple, Moïſe veut que le Rational, ou le Pectoral du Grand-Prêtre ſoit quarré & doublé, *quadrangulum & duplex* (1).

Les Juifs d'aujourd'hui (3) pour obéir à la Loi de Dieu, qui leur défend de ſe ſervir *d'une étoffe tiſſue de lin & de laine* (4), ne couſent pas même un habit de laine avec du fil, ni un habit de toile avec de la laine. Ils obſervent auſſi de ne ſe traveſtir jamais, ſuivant ce précepte de la Loi (5): *L'Homme ne portera point un habit de femme, ni une femme l'habit d'un homme.* A l'égard des houpes & des franges dont nous avons parlé, & dont l'obligation ne regarde que les hommes, les Juifs pour ne ſe pas rendre ridicules parmi les autres peuples, s'habilloient à peu-près comme les autres au-dehors: mais par-deſſous leurs habits, ils portent un morceau d'étoffe quarré avec quatre houpes, ou *tzitzit*. Ces houpes ſont compoſées de huit fils de laine filée exprès pour cela, avec cinq nœuds chacune, qui occupent la moitié de la longueur. Ce qui n'eſt pas noué, eſt éfilé, & acheve de faire une eſpece de houpe. Mais dans le temps des prieres qu'ils font à la Synagogue, ils ſe couvrent d'un voile de laine nommé *taled*, où ſont ces houpes aux quatre coins. Voyez *Taled*.

Les vêtemens de deuil parmi les Hébreux étoient le ſac & le cilice, leur couleur étoit ſombre, brune ou noire. Comme les Prophetes faiſoient profeſſion de pénitence, leurs vêtemens d'ordinaire étoient des vêtemens de deuil; les veuves s'habilloient de même à proportion. Judith jeûnoit tous les jours, hors les jours de Fête & de Sabbat, & portoit ſur ſes reins un cilice (6). Les Prophetes Elie (7) & ſaint Jean-Baptiſte (8) alloient vêtus de peaux, ou d'étoffes groſſieres, & portoient une ceinture de cuir. Saint Paul dit que les Prophetes portoient des *melotes*, des peaux de brebis, ou des peaux de chevres (9). Les faux Prophetes imitoient ces habits de deuil & de pénitence pour ſéduire les peuples (10): *Non operientur pallio ſaccino ut mentiantur*, dit Zacharie. Léon de Modene (11) dit que les Juifs d'aujourd'hui s'habillent de deuil à la maniere du pays où ils demeurent, ſans y être obligés par aucun commandement.

Nous ne parlons pas ici des voiles ou des manteaux dont les femmes ſe couvroient lorſqu'elles paroiſſoient en public; nous en avons dit quelque choſe ſour l'article *Theriſtrum*. Iſaïe, chap III, ℣. 16, 17, 18 & ſuivans, juſqu'au ℣. 25, fait un long dénombrement des parures des femmes de ſon temps. Nous n'entreprenons point de les expliquer. La plupart des termes dont ſe ſert l'Hébreu, ſont inconnus aux Interpretes. On peut voir les Commentateurs ſur ce Chapitre.

Souvent les tuniques étoient

(1) *Prov.* XXXI, 21. (2) *Exod.* XXVIII, 16, & XXXIX, 9. (3) Léon de Modene, cérémonies des Juifs, part. 1, c. 5 (4) *Levit.* XIX, 19. *Deut.* XXII, 11. (5) *Deut* XXII, 1. (6) *Judith.* VIII, 6. (7) 4 *Reg.* 1, 7, 8. (8) *Matth.* III, 4. (9) *Hebr.* XI, 37. (10) *Zach.* XIII, 4. (11) Léon de Modene, cérémonies des Juifs, part. 5, c. 9.

ſans coutures, & faites au métier, & n'avoient aucune ouverture ni ſur la poitrine, ni ſur les côtés, mais ſimplement au haut, pour paſſer la tête. Telles étoient apparemment les tuniques des Prêtres (1), & celle de notre Seigneur Jeſus-Chriſt (2), que les ſoldats ne voulurent pas rompre, mais qu'ils tirerent au ſort, pour ſavoir à qui elle appartiendroit toute entiere. Saint Chryſoſtôme, Théophylacte & Théophane croient qu'elle étoit compoſée de deux pieces de laine faites au métier, & rentraites à l'aiguille avec de la laine, comme on joint les pieces des bas faits au métier, en ſorte que le tiſſu en paroît d'une ſeule piece. D'autres veulent qu'elle ait été faite a l'aiguille depuis le haut juſqu'en bas. Mais on peut voir notre Commentaire ſur ſaint Jean, Chap. XIX, 23, & *Braunius de Veſtitu Sacerdotum Hebræorum*, *l.* 1, *c.* 16, pour ſe perſuader qu'elle étoit faite au métier.

Voir des chemiſes entieres avec les manches & les quartiers du même tiſſu faites au métier, n'eſt pas une choſe rare dans l'Orient. On dit que dans les Iſles Maldives (3), il y a des ouvriers ou Tiſſerans ſi induſtrieux, qu'ils font avec l'étoupe du cocos des chemiſes entieres & des demi-veſtes de la maniere que nous venons de dire; & dans d'autres endroits (4), on voit des habits tiſſus de coton, d'une façon ſi particuliere, qu'il n'y en a pas ailleurs de ſemblables. Ce ſont des veſtes rondes pour la plupart, tiſſues avec tant de délicateſſe, qu'elles paſſent par le trou d'une aiguille de médiocre grandeur.

C'eſt une ancienne tradition (5), que la ſainte Vierge elle-même avoit tiſſu la tunique de ſon Fils. C'étoient les femmes autrefois qui faiſoient les étoffes & la toile de leurs propres habits, de ceux de leurs maris, & de leurs enfans. Cela paroît par exemple de la Femme forte, dont Salomon fait l'éloge (6), & par celui de la Reine Pénélope femme d'Uliſſe. Alexandre le Grand, Auguſte, Charlemagne, portoient des habits faits de la main de leurs meres, de leurs femmes, ou de leurs filles. C'eſt une autre tradition populaire, que la tunique de Jeſus-Chriſt que les ſoldats tirerent au ſort, étoit la même qu'il avoit reçue de la Ste. Vierge étant encore tout enfant, laquelle étoit crue avec lui, ſans s'uſer jamais. Mais cette tradition n'a aucun fondement dans l'Antiquité. On conſerve encore aujourd'hui la ſainte tunique de notre Seigneur dans l'Egliſe Cathédrale de Treves; elle eſt ſans couture, a de longueur cinq pieds moins un demi-doigt (7); ſa largeur du bout d'une manche à l'autre, eſt de cinq pieds quatre doigts, chaque manche a de longeur un demi-pied, & de largeur un pied; & comme la tunique eſt plus étroite au-deſſous des manches, & qu'elle va en s'élargiſſant vers le bas, elle n'a au-deſſous des manches de largeur que deux pieds trois pouces. Celle qu'on voit au prieuré d'Argenteuil, près Paris, n'eſt pas une tunique, mais un manteau couleur de pourpre.

VEUVE. Chez les Hébreux même avant la Loi, la veuve qui n'avoit point eu des enfans de ſon mari, devoit épouſer le frere de ſon époux décédé, afin de lui ſuſciter des enfans qui héritaſſent de

(1) *Exod.* XXVIII, 32. (2) *Joan.* XIX. 23. (3) Voyage de la Chine par deux Arabes au neuvieme ſiecle. A Paris 1718, *in-octavo*, p. 2. (4) *Ibid. p.* 21. (5) *Vide Euthym. in Joan.* XIX. (6) *Prov.* XXXI, 13. (7) *Maſen. Addit. ad Annal. Bronvell*, *tom.* 1, *p.* 583.

ſes biens, & qui fiſſent paſſer ſon nom & ſa mémoire à la poſtérité. Nous voyons la prarique de cet uſage avant la Loi dans la perſonne de Thamar, qui épouſa ſucceſſivement Her, & Onan fils de Juda (1), qui devoit encore épouſer *Sela* troiſieme fils de ce Patriarche, les deux premiers étant morts ſans lignée.

La Loi qui ordonne ces mariages, eſt conçue en ces termes (2): *Lorſque deux freres demeurent enſemble, & que l'un deux meurt ſans enfans, la femme de celui qui eſt mort, n'en épouſera point d'autre que le frere de ſon mari, qui la prendra pour femme, & ſuſcitera des enfans à ſon frere, & il donnera le nom de ſon frere à l'aîné des fils qu'il aura d'elle, afin que le nom de ſon frere ne ſoit point éteint dans Iſrael; que s'il ne veut épouſer la veuve de ſon frere, ſelon la Loi, cette femme ſe rendra à la porte de la Ville, & s'adreſſera aux Anciens & leur dira: Le frere de mon mari ne veut pas ſuſciter dans Iſrael le nom de ſon frere, ni me prendre pour femme; & auſſi-tôt ils le feront appeler, & ils l'interrogeront; & s'il répond: Je ne veux point épouſer cette femme-là, la femme s'approchera devant lui en préſence des Anciens, lui ôtera ſon ſoulier du pied, & lui crachera au viſage, en lui diſant: C'eſt ainſi que ſera traité celui qui ne veut pas établir la maiſon de ſon frere; & ſa maiſon ſera appelée dans Iſrael, la maiſon du déchauſſé.*

Il y avoit deux motifs de cette Loi; le premier, la conſervation des biens dans la même famille, & le ſecond, de perpétuer le nom d'un homme dans Iſrael. On regardoit comme un grand malheur de mourir ſans héritier, & de voir paſſer ſon héritage dans une autre famille; on faiſoit peu d'attention à l'indécence de faire épouſer la belle-ſœur à ſon beau-frere, ce qui étoit d'ailleurs, & en tout autre cas, défendu par la Loi (3). On regardoit apparemment un mariage dont il n'étoit point ſorti d'enfans, comme non conſommé. Cette Loi ne ſe bornoit pas au ſeul beau-frere, elle s'étendoit aux parens plus éloignés de la même ligne, ainſi qu'il paroît par l'exemple de Ruth, qui épouſa Booz, au refus d'un autre parent plus proche.

Nous avons déjà traité la matiere de ces mariages entre le beau-frere & la belle-ſœur, ci-devant, ſous le titre de *Levirat*. Ce mariage ſe devoit faire ſans ſolemnité, & ſeulement en vertu de la Loi; le beau-frere prenoit ſa belle-ſœur ſans autre cérémonie. Cependant la coutume avoit voulu que cela ſe fît en préſence au moins de deux témoins, que l'époux donnât une piece d'argent à l'épouſe: on y ajouta même la bénédiction nuptiale, & un écrit pour aſſurer la dot de la femme. Les Juifs depuis la captivité de Babylone, ſelon Fagius, ou ſeulement depuis la deſtruction du ſecond Temple, ſelon d'autres, ne pratiquent plus cette Loi, à cauſe de la confuſion des familles & des hérirages.

Dieu recommande ſouvent à ſon peuple d'avoir grand ſoin de ſoulager la veuve & l'orphelin (4). Saint Paul veut qu'on honore les veuves, qui ſont vraiment veuves & déſolées (5); c'eſt-à-dire, que l'Evêque ait beaucoup d'égard pour elles, & qu'il pourvoie à leurs beſoins; car c'eſt ce que ſignifie ſouvenr le verbe *honorer*. Dieu défend à ſon Grand-Prêtre

(1) *Geneſ.* XXXVIII. 6, 7, 8, 9. (2) *Deut.* XXV, 7. (3) *Levit.* XVIII, 16. (4) *Exod.* XXII, 21. *Deut.* X, 18; XIV, 29, & *paſſim.* (5) 1 *Timot.* V, 3, 5, &c.

d'épouſer

d'épouſer une femme veuve ou répudiée (1). Dans l'Egliſe Chrétienne, il y avoit autrefois des veuves, qui à cauſe de leur pauvreté, étoient entretenues aux dépens des Fidelles, & qui étoient ſur le catalogue des perſonnes qui étoient à la charge de l'Egliſe.

Il y en avoit auſſi d'autres qui avoient certains emplois dans l'Egliſe, comme de viſiter les femmes malades, de leur aider lorſqu'elles recevoient le Baptême; enfin de faire ſous les ordres de l'Evêque, certaines choſes que la bienſéance ne lui permettoit pas de faire par lui-même. Saint Paul (2) ne ſouffre pas qu'on choiſiſſe ces ſortes de veuves, à moins qu'elles n'aient au moins ſoixante ans. Il veut qu'elles n'aient eu qu'un mari, qu'on leur rende bon témoignage à cauſe de leurs bonnes œuvres, qu'elles aient bien élevé leurs enfans, qu'elles aient exercé l'hoſpitalité, qu'elles aient lavé les pieds des Saints, qu'elles aient ſecouru les affligés. Il défend d'admettre dans ces emplois les jeunes veuves; car, dit-il, après avoir mené une vie molle au ſervice de Jeſus-Chriſt, elles veulent ſe remarier. Elles ſont dignes de condamnation, pour avoir violé leur premier engagement.

L'Ecriture nous propoſe pluſieurs exemples des vraies veuves, qui vivoient dans les exercices de la piété, dans la retraite, & dans l'humiliation de leur état; par exemple, Judith, Tabithe, Anne fille de Phanuel, la mere des ſept freres Maccabées, la veuve de Sarepta, qui logea & nourrit Elie pendant quelque temps. Jeſus-Chriſt reproche aux Phariſiens que ſous prétexte de prieres, ils mangent les maiſons des veuves (3); abuſant de leur ſimplicité & de leur crédulité, ou flattant leur paſſion, & entretenant leurs vaines ſuperſtitions.

Le Veuvage, ou la Viduité, de même que la ſtérilité, étoient une eſpece de honte & d'opprobre dans Iſrael: *Vous oublierez la honte de votre jeuneſſe*, paſſée dans la ſtérilité & le célibat, *& vous ne vous ſouviendrez plus de l'opprobre de votre viduité*, dit Iſaïe (4). On préſumoit qu'une femme de mérite & de bonne réputation auroit trouvé un mari, ou dans la propre famille de ſon époux décédé, s'il étoit mort ſans enfans, ou dans une autre maiſon, s'il avoit laiſſé quelques enfans. Il eſt vrai néanmoins qu'on louoit une veuve, qui par un principe d'amitié pour ſon mari défunt, ne vouloit pas ſe remarier, & demeuroit dans le deuil & dans la viduité, comme Judith.

C'étoit ainſi un des plus grands malheurs qui pût arriver à un homme que de mourir ſans être pleuré de ſa veuve, c'eſt-à-dire, ſans recevoir les honneurs ſolemnels de la ſépulture, dont les pleurs & les louanges de la veuve faiſoient la principale partie. L'impie & ſes enfans mourront, *& leurs veuves ne les pleureront point*, dit Job (5). Le Pſalmiſte, parlant de la mort funeſte d'Ophni & de Phinées, remarque comme un grand déſaſtre, qu'ils ne furent pas pleurés par leurs veuves (6): *Viduæ eorum non plorabantur*; ou plutôt: *Non plorabant*, ſelon l'Hébreu.

Les veuves des Rois demeuroient dans la viduité. Adonias fut puni de mort pour avoir demandé en mariage Abiſag de Sunam, qui

(1) *Levit.* XXI, 14. (2) 1 *Timot.* V, 9. (3) *Matth.* XXIII, 14. *Luc.* XX, 47. (4) *Iſai.* LIV, 4. (5) *Job.* XXVII, 15. (6) *Pſalm.* LXXXVII, 64.

avoit été épouſe de David, quoiqu'il n'eût point conſommé ſon mariage avec elle (1). On enferma dans le Palais, pour y demeurer juſqu'à la mort, les Concubines du Roi David, dont Abſalom avoit abuſé (2).

VIANDES. Les Hébreux avoient pluſieurs ſortes d'animaux, dont ils ne mangeoient pas. Nous en avons parlé ſous l'article d'*Animaux*. Entre les animaux domeſtiques, ils ne mangeoient que de ce qui naît de la vache, de la brebis, & de la chevre; ils avoient auſſi l'uſage de la poule & du pigeon, qui ſont oiſeaux domeſtiques, & de divers autres animaux ſauvages. Il leur étoit défendu de manger la viande avec le ſang, & à plus forte raiſon le ſang pur & ſéparé de la viande. On peut juger de leur goût pour la viande & pour le manger, de ce que l'Ecriture raconte de la table de Salomon (3). On y fourniſſoit chaque jour trente meſures de fleur de farine, & le double de farine ordinaire; vingt bœufs engraiſſés; vingt bœufs de pâturages; cent moutons, outre la venaiſon de cerfs, de chevreuils, de dains, & la volaille. L'agneau ou le chevreau paſſoit pour une viande délicieuſe. Rébecca en prépare à Iſaac, pour le diſpoſer à donner ſa bénédiction à Jacob. Moïſe l'ordonne pour le repas Paſcal. Manué offre un chevreau bouilli à l'Ange qui lui annonce la naiſſance de Samſon. Samſon en porte à ſa femme pour ſe réconcilier avec elle.

La graiſſe des animaux qu'on offroit en ſacrifice, étoit réſervée au Seigneur: on la brûloit ſur le feu de ſon Autel (4); on lui offroit la graiſſe qui couvre les reins & les inteſtins, & la queue des moutons qui dans ces pays-là étoit fort groſſe & fort graſſe (5). Dieu ſe plaint quelquefois par ſes Prophetes que ſon peuple ne lui offroit que des victimes d'animaux maigres (6).

Il ne paroît pas que les anciens Hébreux aient été fort délicats ſur l'aſſaiſonnement de leurs viandes. On remarque parmi eux du bouilli, du rôti, & des ragoûts. On rôtiſſoit l'Agneau Paſcal, on faiſoit cuire au pot les viandes immolées; puiſque les enfans du Grand-Prêtre Héli tiroient la chair du pot de ceux qui offroient les ſacrifices, diſant qu'ils la vouloient avoir crue (7), pour la cuire à leur mode. Rébecca fit un ragoût à Iſaac, & lui ſervit à manger, comme il ſavoit qu'il l'aimoit (8). Le ſel eſt le ſeul aſſaiſonnement que je remarque dans les viandes qu'on cuiſoit au Temple. La plupart de nos épiceries étoient alors inconnues aux Hébreux. On dit que l'on emploie aujourd'hui le miel dans pluſieurs ragoûts dans la Paleſtine. L'huile, & peut-être quelques herbes aromatiques y entroient auſſi. L'Agneau Paſcal ſe mangeoit avec des herbes ameres, ou peut-être avec de la moutarde.

Moïſe défend de cuire le chevreau dans le lait de ſa mere (9), ce que l'on peut expliquer, en diſant qu'il eſt défendu de l'immoler, tandis qu'il tete encore, ou tout ſimplement de le cuire dans le lait de ſa mere. Les Hébreux l'expliquent en ce dernier ſens. Ils ne mêlent jamais de lait dans aucun ragoût de viandes, & ne mangent pas dans la même heure de la viande, puis du lait, du

(1) 3 *Reg.* II, 13, 14, 15. (2) 2 *Reg.* XX, 3. (3) 3 *Reg.* IV, 22, 23. (4) *Levit.* III, 16, *&c.* (5) *Levit.* III, 10. (6) *Malac.* I, 13, 14. (7) 1 *Reg.* II, 15. (8) *Geneſ.* XXVII, 4, 14. (9) *Exod.* XXIII, 19; XXXIV, 26.

beurre ou du fromage (1), de peur qu'il ne reste de la viande entre leurs dents, & qu'elle ne se mêle au fromage ; mais ils peuvent manger du fromage quelque temps auparavant, & de la viande après. Ainsi bien loin de préparer de la viande avec quelque chose fait de lait cuit ou crud, ils ne se servent pas même des mêmes ustensiles pour la viande & pour le beurre, le lait ou le fromage. Ils ont des plats, des écuelles & des couteaux différens pour chacune de ces choses. Et s'il arrivoit que par mégarde on eût préparé ou dressé l'un de ces deux mets dans les ustensiles de l'autre, non-seulement ils n'en mangent point, mais si le vaisseau est de terre, on ne peut plus s'en servir.

Ils ne mangent point de fromage dont ils n'aient vu faire le caillé, de peur que l'on n'y ait mêlé du lait de quelque animal défendu, ou qu'il n'y ait quelque partie de la peau mêlée avec le caillé, qui puisse passer pour de la chair ou du fromage ; ou qu'on ne l'ait fait chauffer dans un chaudron qui ait servi à cuire quelque viande défendue : ils mettent donc une marque au fromage dont ils ont vu faire le caillé. J'ai vu dans les montagnes de Vosge des Juifs qui venoient eux-mêmes faire leurs fromages dans les maisons des Chrétiens qui nourrissent des troupeaux de vaches.

Ils ne peuvent égorger en un même jour la vache & son veau, ni une brebis, & une chevre, & leurs petits en un même temps. Ils ne peuvent couper une partie d'un animal vivant, ni la manger ni cuite ni crue. Si quelque bête ou quelques oiseaux de ceux qu'il est permis de manger, venoit à mourir de soi-même, ou qu'il fût étouffé sans qu'on eût fait écouler son sang, il ne seroit pas permis d'en goûter. Si l'on trouvoit aussi dans les oiseaux quelque épine ou éguille, qui les eût entâmés, ou quelque abcès dans les bêtes à quatre pieds, ou qu'ils eussent les poulmons affectés, ou qu'ils aient été mordus par quelques bêtes, on n'en mange pas, selon ces paroles de la Loi (2) : *Carnem quæ à bestiis prægustata fuerit, non comedetis, sed projicietis canibus.* Voyez aussi Lévit. V, 2; VII, 24; XVII, 15. Celui qui auroit mangé par mégarde d'un animal mort de soi-même, ou d'un animal tué & pris par une bête, étoit souillé jusqu'au soir, & n'étoit purifié qu'en lavant ses habits.

Si un animal étant en vie a eu un os rompu dans un des membres déclarés par les Rabbins, ou qu'il soit blessé & en danger d'en mourir, on n'en peut manger, de peur de manger sans le savoir de la viande de quelque animal impur. Ils ne mangent de rien cuit par d'autres que des Juifs, & n'apprêtent point à manger avec des ustensiles de cuisine appartenantes à d'autres qui ne soient pas de leur nation ; ils ne se servent pas même des couteaux d'autrui.

Les Rabbins avoient établi qu'on ne mangeât point de chair & de poisson dans un même repas, sous prétexte que cela est mal sain ; mais on ne l'observe pas aujourd'hui. Et à l'égard des poissons, ils mangent indifféremment tous ceux dont il leur est permis de manger selon la Loi, sans y rien observer, ni pour le sang, ni pour la graisse, ni pour les rejeter quand ils sont morts & défectueux, parce que la Loi n'a rien d'exprès pour cela.

La défense de manger du sang,

(1) Léon de Modene, part. 1, c. 6. (2) *Exod.* XXII, 31. *Levit.* XXII, 8.

ou d'un animal étouffé, a toujours été exactement obſervée par les Juifs. Ils ne mangent pas même d'un œuf où il paroît le moindre filet de ſang. Quand il eſt queſtion d'égorger un animal, il faut que cela s'exécute par une perſonne qui l'entende, à cauſe des circonſtances qu'il faut obſerver ; car il faut prendre le temps propre à l'action, avoir un couteau qui coupe bien, & qui ſoit ſans dents, afin que le ſang coule vîte & ſans interruption. On le laiſſe couler ſur la terre, ou ſur la cendre, dont on le recouvre enſuite ; & pour mieux exécuter cela, ils laiſſent pendant une heure les viandes dans le ſel, avant de les mettre au pot, afin que le ſang en ſorte tout-à-fait ; autrement, ils ne peuvent manger de la viande, à moins qu'ils ne la rôtiſſent. Et comme le foie eſt plein de ſang, ils le font bien griller ſur les charbons, avant que de le faire bouillir.

Ils ont grand ſoin d'ôter le nerf de la cuiſſe des animaux dont ils veulent manger, conformément à ce qui eſt dit dans la Géneſe, Ch. XXXII, ℣. 32. *Quam ob cauſam non comedunt nervum filii Iſrael, qui emarcuit in femore Jacob, uſque in præſentem diem ;* & même en pluſieurs endroits d'Allemagne & d'Italie, ils ne mangent point du tout des quartiers de derriere, parce qu'il faut beaucoup d'exactitude pour en bien ôter le nerf, & que peu de perſonnes ſavent s'en acquitter comme il faut.

Quant à la graiſſe, ils s'abſtiennent de toute graiſſe de bœufs, d'agneaux, de chevres, & des animaux de cette eſpece, ſuivant le texte exprès de Moïſe, Lévit. Ch. VII, ℣ 23, *Adipem ovis, & vobis, & capræ non comedetis.* Mais pour toute ſorte de graiſſe, ils ſe la croient permiſe, même celle des animaux morts d'eux-mêmes : *Adipem cadaveris morticini habebitis in varios uſus, &c.* mais il ne leur étoit pas permis de la manger ; c'eſt-à-dire, la graiſſe, ou plutôt l'animal ainſi mort de lui-même. Voyez l'Hébreu de tout ce paſſage, Lévit. VII, 23. *Omnem adipem bovis, & agni & capræ non comedetis* ; & ℣. 24, *Et adeps cadaveris, & adeps rapti à beſtia fiet in omnem uſum, ſed comedendo non comedetis illum.* Ils croient donc qu'il ne leur eſt pas permis de manger de la graiſſe des animaux dont on vient de parler (1) ; mais qu'il leur eſt permis d'uſer de la graiſſe des autres animaux purs. Quant à la graiſſe des animaux morts par eux-mêmes, ils n'en peuvent pas manger ; mais ils peuvent l'employer à toute autre ſorte d'uſage.

Il y a toutefois de fort bons Commentateurs qui ſoutiennent que la graiſſe des animaux purs n'étoit défendue aux Juifs, que dans le cas qu'ils les offriſſent en ſacrifice, & que la graiſſe qui eſt répandue dans les chairs n'étoit interdite dans aucun cas, ſi ce n'eſt ceux où la chair même étoit défendue. Voyez les Commentateurs ſur le Lévitique, Ch. VII, ℣. 23, 24, & *Lévit.* III, 26, 27.

Dans l'Egliſe Chrétienne, l'uſage de s'abſtenir des viandes ſuffoquées & du ſang, a ſubſiſté longtemps. Dans le Concile des Apôtres (2) tenu à Jéruſalem quelques années après l'Aſcenſion du Sauveur (3), il fut ordonné que les fidelles nouvellement convertis du Paganiſme, ne ſeroient point aſſervis aux cérémonies légales, mais qu'on ſe contenteroit d'exiger

(1) *Joſeph. Antiq. l.* 3, *c.* 10, *p.* 94. *C. Rabb. Leo Mettinens, part.* 2, *c.* 6. (2) *Act.* XV, 20, 29 ; XXI, 25. (3) An de J. C. 54, de l'Ere vulg. 51.

d'eux qu'ils s'abſtinſſent de l'Idolatrie, de la fornication, de l'uſage du ſang, & des animaux étouffés, & dont le ſang n'a pas été exprimé. Cette ordonnance a été obſervée pendant pluſieurs ſiecles dans l'Egliſe. Tertullien (1), Athénagore, Minutius Félix (2), ſaint Juſtin le Martyr (3), dans leur Apologie pour la Religion Chrétienne, la ſainte Martyre Biblide, qui ſouffrit vers l'an ſoixante-dix-neuf, pour répondre aux Païens qui accuſoient les Chrétiens de tuer des enfans & d'en boire le ſang dans leurs aſſemblées, leur diſent que la Religion Chrétienne défend même d'uſer du ſang d'aucun animal.

Le Concile de Gangre tenu en l'an 324 (4), le Concile in Trullo de l'an 692 (5), le ſecond d'Arles de l'an 533 (6), celui de Vormes de l'an 868 (7), la Conſtitution 58, de l'Empereur Léon, le Pape Zacharie (8) écrivant à ſaint Boniface en 715, marquent unanimement la défenſe du ſang & des animaux ſouffoqués, comme ſubſiſtante de leur temps. Saint Jérôme (9) remarque que de ſon temps on obſervoit religieuſement la coutume de s'abſtenir des viandes ſuffoquées & du ſang, dans les Egliſes Orientales & dans la Romaine. Sous le Pape Léon IX, dans le onzieme ſiecle, le Cardinal Humbert Légat du Saint Siege à Conſtantinople (10), répondant aux Grecs, montre que dans l'Egliſe on s'abſtient de viandes étouffées par la négligence des hommes, mortes d'elles-mêmes; ou noyées, & qu'on impoſe une ſévere pénitence à ceux qui ſans une preſſante néceſſité violent quelqu'une de ces regles.

Mais en même-temps il avoue qu'on ne ſe fait aucun ſcrupule de manger des oiſeaux pris à la chaſſe, & le gibier pris avec les chiens; que dans tout cela on ſuivoit le précepte de l'Apôtre, qui veut que l'on mange indifféremment de tout ce qui ſe vend à la boucherie & de tout ce qui ſe peut manger, ſans s'informer d'autre choſe (11): *Nihil interrogantes propter conſcientiam.* Saint Auguſtin (12), beaucoup plus ancien que le Cardinal Humbert, dit qu'on a obſervé dans l'Egliſe la diſtinction de certaines viandes, tandis que le mur de ſéparation qui étoit entre le Juif & le Gentil converti n'a pas entierement été rompu, & que l'Egliſe Chrétienne, formée de ces deux peuples, n'a pas été bien formée. Mais depuis que l'on ne voit plus d'Iſraélites ſelon la chair, on ne voit plus perſonne ſe faire un ſcrupule de manger un animal tué ſans répandre ſon ſang, & ceux qui ont encore quelque foibleſſe ſur cela, ſont expoſés à la raillerie des autres.

Cela prouve le ſentiment de ce Pere, & la pratique de l'Egliſe d'Afrique de ſon temps: on n'a pas laiſſé dans pluſieurs autres lieux d'obſerver le Canon des Apôtres, juſqu'au dixieme & onzieme ſiecle. Les Grecs obſervent encore aujourd'hui de ne pas manger du ſang pur & ſéparé de la chair (13); & plus d'un ſavant dans le dernier ſiecle, vouloient que cette défenſe ſubſiſtât encore à préſent. On nom-

(1) *Tertull. Apolog. c.* 9. (2) *Minut. Felix in Octavio.* (3) *Juſtin. Apolog.* 1. (4) *Concil. Gangren. c.* 11. (5) *Can.* LXIX. (6) *Can.* XX. (7) *Can.* LXIV. (8) *Zachar. PP. ep.* XIII. (9) *Hieron. in cap.* XLIV. *Ezech.* (10) *Humbert. Cardinal. dialog. contra calum. Græcorum, t.* 4, *Bibl. PP.* (11) 1 *Cor.* X, 27. (12) *Aug. l.* 23, *contra Fauſt. c.* 13. (13) *Zonar. ad Gangrenſ. can. Balſamon. Vide Boch. de anim. ſacr. part.* 1, *l.* 1, *c.* 2.

me pour ce ſentiment Saumaiſe, Blondel, de Courcelles, Gerard Voſſius & Grotius.

Pluſieurs anciens (1), en parlant de la défenſe faite par les Apôtres au Concile de Jéruſalem, ne marquent que la défenſe de manger du ſang, ſans parler de celle des animaux ſuffoqués. Saint Auguſtin (2) & ſaint Gaudence de Breſſe (3), regardent ces termes *à ſuffocato*, comme une gloſe ajoutée au texte, pour expliquer ce que veut dire la défenſe de manger du ſang. Mais les Manuſcrits & les imprimés Grecs & Latins, preſque tous de même que les Peres, prennent comme deux défenſes différentes, celle de manger des animaux étouffés, & celle de manger du ſang. Quelques anciens, ſous ce terme *à ſanguine*, ont entendu la défenſe du meurtre, ou de l'effuſion du ſang; mais il étoit inutile de faire cette défenſe dans le Concile de Jéruſalem. Il y a pluſieurs manuſcrits Grecs & quelques Latins, qui ajoutent après ces mots *à ſuffocato & ſanguine*; & *ne faites à autrui ce que vous ne voudriez pas vous être fait*; qui eſt une gloſe ajoutée ſans aucune néceſſité.

VIANDES IMMOLÉES AUX IDOLES, nommées en Grec *Idolothytta* (4); il y eut au commencement de l'Egliſe d'aſſez groſſes diſputes ſur l'uſage de ces viandes immolées aux Idoles. Quelques Chrétiens nouveaux couvertis, perſuadés que l'Idole n'eſt rien, & que la diſtinction des viandes pures & impures ne ſubſiſte plus, depuis que le Sauveur nous a prouvé la liberté des enfans de Dieu, mangeoient indifféremment tout ce qui leur étoit ſervi, même chez des païens, ſans ſe mettre en peine ſi ces viandes avoient été offertes aux Idoles, ou non; & qui uſoient de la même liberté dans l'achat des viandes qui ſe vendoient au marché, ne s'informant point ſi elles étoient pures ou impures, ſelon l'idée des Juifs, ou ſi elles avoient été offertes aux Idoles; car il y avoit chez les Païens, comme chez les Hebreux, pluſieurs ſacrifices dans leſquels on n'offroit qu'une partie de la victime ſur l'Autel, tout le reſte étoit à celui qui fourniſſoit l'Hoſtie, il en faiſoit ſon profit, & en mangeoit avec ſes amis.

D'autres Chrétiens plus foibles, ou moins inſtruits, étoient offenſés de cette liberté, & croyoient que manger de la viande immolée aux Idoles, étoit en quelque ſorte participer à un ſacrifice impie & ſacrilege. Cette diverſité de ſentimens & de pratiques, produiſit quelque ſcandale & quelque altération de la charité à laquelle ſaint Paul crut devoir apporter du remede. Il décide donc que tout eſt pur à celui qui eſt pur (5); que l'Idole n'eſt rien (6); que l'on peut manger de tout ce qui ſe vend à la bouchetie (7), ſans s'enquérir d'où il vient par un ſcrupule de conſcience. Que ſi un Infidelle prie un Fidelle à manger chez lui, que le Fidelle mange de tout ce qui lui ſera ſervi, ſans ſe mettre en peine d'où il vient par un ſcrupule de conſcience.

Mais en même-temps il veut que l'on obſerve les lois de la charité & de la prudence; que l'on évite de ſcandaliſer & d'offenſer les ames

(1) *Iren. l. 3, c. 12. Tertull. de Monogam. c. 5, & de pudicitia, c. 12. Cyprian. ad Quirin. l. 3. Aug. contra Fauſt. l. 32, c. 13, & ep. 82, nov. edit. Hieron. in cap 5., ad Galat. Ambroſiaſt. in Galat.* II. = (2) *Aug. l. 32, c. 13, contra Fauſt.* = (3) *Gaudent. ſerm. 15.* = (4) 1 *Cor.* VII, 7, 10. Εἰδωλόθυτα ἐσθίειν. = (5) *Rom.* IV, 20. *Tit.* I, 15. = (6) 1 *Cor.* VIII, 4. = (7) 1 *Cor.* X, 25, 26, 27, &c.

foibles ; que tout eſt permis, mais que tout n'eſt pas expédient (1) ; que perſonne ne doit chercher ſa propre ſatisfaction, mais celle de ſon prochain. Que ſi quelqu'un nous dit : Cela eſt immolé aux Idoles, nous n'en devons pas manger, à cauſe de celui qui nous a donné cet avis, de peur de bleſſer non notre conſcience, mais la ſienne ; en un mot, que celui qui eſt foible, & qui ne croit pas pouvoir uſer indifféremment de toutes ſortes de viandes, mange des légumes (2).

Il eſt pourtant vrai qu'en général les Chrétiens s'abſtenoient des viandes immolées aux Idoles. Voyez l'Apocalypſe (3), où le Saint-Eſprit reprend l'Evêque de Thiatire de ce qu'il ſouffre dans ſon Egliſe une Jézabel, qui ſe dit Propheteſſe, qui ſéduit les ſerviteurs de Dieu, & qui leur enſeigne à commettre l'impureté, & à *manger des viandes immolées aux Idoles.* Tertullien (4) dit que ſaint Paul nous a mis en main la clef de la boucherie, en nous permettant d'uſer de toutes ſortes de viandes, à l'exception de celles qui ſont immolées aux Idoles : *Ad conſtituendam Idolothytorum exceptionem.* On ſait que dans les perſécutions des Empereurs Romains (5), on a ſouvent ſouillé les viandes de la boucherie en les offrant aux Idoles, afin d'empêcher les Chrétiens d'en acheter.

Quant aux Juifs, il eſt inutile de parler de leur éloignement des viandes immolées aux Idoles. On ſait avec quelle conſtance le vieillard Eléazar ſouffrit le martyre pour ne vouloir pas même faire ſemblant de toucher à des viandes qui avoient été offertes en ſacrifice aux faux Dieux (6) : *Rogabant afferri carne, quibus veſci ei licebat, ut ſimularetur manducaſſe de ſacrificii carnibus.*

Les Iſraélites qui offroient au Temple des ſacrifices pacifiques, c'eſt-à-dire, pour rendre graces à Dieu, ou pour obtenir de lui quelques bienfaits, pouvoient manger une partie de leurs chairs, après avoir donné aux Prêtres ce qui leur étoit dû, & brûlé ſur l'Autel ce qui étoit ordonné par la Loi. Ils pouvoient, dis-je, manger de la chair de ces victimes le premier & le ſecond jour ; mais le troiſieme jour s'il en reſtoit quelque choſe, on le jetoit au feu ; & ſi on en avoit mangé étant impur, cette faute étoit punie du dernier ſupplice (7).

Dans les Holocauſtes, il n'y avoit rien pour celui qui offroit la victime ; elle étoit entierement conſumée ſur le feu de l'Autel. A l'égard des Sacrifices pour l'expiation du péché, la chair de la victime étoit pour le Prêtre qui l'avoit immolée, il n'y avoit que les mâles de la race d'Aaron qui euſſent droit d'en manger, & encore ne le pouvoient-ils faire hors de l'enceinte du Temple (8).

VICTIMES. Voyez *Hoſties, Sacrifices.*

VICTIMES HUMAINES. Voyez *Sacrifices.*

VIE FUTURE, VIE ETERNELLE, ou VIE ſimplement, ſignifie l'état de bonheur où les Juſtes & les Prédeſtinés ſont reçus dans le Ciel après leur mort.

LA VOIE QUI CONDUIT A LA VIE EST ÉTROITE, dit le Sauveur (9) : *Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandemens (10) : Maître, que faut-il*

(1) 1 *Cor.* X, 23, 24. (2) *Rom.* XIV, 1, 2. (3) *Apoc.* II, 20. (4) *Tertull. de jejunio.* (5) *Theodoret. hiſt. Eccleſ. l.* 2, *c.* 11, *&c.* (6) 2 *Macc.* VI, 23. (7) *Levit.* VII, 18, 19, 20. (8) *Levit.* VII, 1, 7, 8, 10. (9) *Matth.* VII, 14. (10) *Matth.* XIX, 17.

que je faſſe pour avoir la vie éternelle (1) ?

Jeſus-Chriſt eſt quelquefois nommé *la vie : Je ſuis la voie, la vérité & la vie* (2). Et encore (3) : *Je ſuis la réſurrection & la vie.* Et ailleurs (4) : *La vie étoit en lui, & la vie étoit la lumiere des hommes.* Et : *Celui qui a le Fils, a la vie, & celui qui n'a pas le Fils, n'a pas la vie* (5). Jeſus-Chriſt eſt la vie de l'ame, il l'éclaire, il la conſole, il la comble de ſes graces, il la conduit à la vie éternelle ; il eſt lui-même ſa vie, ſa nourriture, ſa lumiere, ſon bonheur.

LE LIVRE DE VIE eſt le Livre de la prédeſtination, dans lequel ſont écrits tous les Elus : *Quoniam nomina ſunt in libro vitæ*, Philipp. IV, 3. *Et non delebo nomen ejus de libro vitæ*, Apocal. III, 5. Voyez auſſi Apoc. XIII, 8 ; XXI, 27 ; XXII, 19. Et Moïſe : *Si non facis, dele me de libro tuo.* Exod. XXXII, 32, 33. Voyez ci-devant *Livre.*

L'ARBRE DE VIE planté dans le Paradis terreſtre, pour conſerver la vie à Adam, s'il étoit demeuré fidelle à Dieu. Voyez *Arbre.*

Dans l'Ancien Teſtament Dieu promet ſouvent à ceux qui obſervent ſes lois, une longue vie, & des proſpérités temporelles, qui étoient la figure & l'ombre de la vie éternelle & des biens futurs que Dieu promet d'une maniere plus développée dans le Nouveau Teſtament. Les Juifs charnels bornoient leurs eſpérances à ces biens paſſagers ; mais les ſaints Patriarches, les Prophetes les plus éclairés parmi les Hébreux, portoient plus loin leurs vues & leurs attentes. Moïſe dit aux Iſraélites (6) : *J'ai propoſé aujourd'hui devant vos yeux, d'un côté la vie & le bien, & de l'autre la mort & le mal.* Et un peu plus bas : *Je vous ai propoſé la vie & la mort, la bénédiction & la malédiction. Choiſiſſez donc la vie, afin que vous viviez, vous & votre poſtérité ; que vous aimiez le Seigneur votre Dieu....car il eſt votre vie, & celui qui doit vous donner une longue ſuite d'années.* De là vient que Baruch appelle la Loi de Dieu, les commandemens de la vie : *Audi, Iſrael, mandata vitæ* (7) Et le Pſalmiſte (8) : *La voie de la vie.*

La ſageſſe, la connoiſſance des vérités du ſalut, la conduite ſage & réglée, ſont auſſi nommées *la voie de la vie, l'arbre de vie, la fontaine de la vie, la vie* ſimplement. Comme la vie eſt le premier de tous les biens du corps, auſſi la ſageſſe eſt le ſouverain bien de l'ame ; elle nous procure une vie heureuſe en ce monde ; elle eſt une ſource de bonheur pour l'Eternité. La principale ſageſſe, & la plus ſérieuſe étude des Hébreux, conſiſtoit dans la ſcience de leur Loi : auſſi le Saint-Eſprit donne à la Loi comme à la ſageſſe, le nom de vie & de ſource de vie, parce que l'une & l'autre produit les mêmes effets pour le temps & pour l'Eternité.

LA VIE ſe met quelquefois pour la ſubſiſtance (9) : *Initium vitæ hominis aqua & panis.* Et encore (10) : *Panis egentium pauperum eſt.* En ces paſſages, *vita* eſt ſynonyme à *victus.* Il eſt dit dans ſaint Marc (11), qu'une pauvre Veuve qui mit deux petites pieces d'argent, *duo minuta*, dans le tréſor du Temple,

(1) *Matth.* XIX, 16. (2) *Joan.* XIV, 16. (3) *Joan.* XI, 25. (4) *Joan.* I, 4. (5) *Epiſt.* I *Joan.* V, 12. (6) *Deut.* XXX, 15, 19, 20. (7) *Baruch.* III, 9. (8) *Pſalm.* XV, 11. (9) *Eccli.* XXIX, 26. (10) *Eccli.* XXXIV, 25. (11) *Marci* IX, 144. *Luc.* XXI, 4.

y mit plus qu'aucun des autres, puiſque c'étoit là toute ſa vie, *omnem victum ſuum*, ſon néceſſaire.

Dans un ſens figuré & hyperbolique, on dit quelquefois que Dieu rend la vie, qu'il reſſuſcite ceux qu'il tire de quelque grand danger. Cette expreſſion eſt fréquente dans les Pſeaumes : *Poſuit animam meam ad vitam.* Et ailleurs : *Tu converſus vivificaſti me*, & *vivifica me*, & *cuſtodiam ſermones tuos.* Et : *Vivificabis nos*, & *nomen tuum invocabimus.* Il repréſente la captivité comme une mort, & la liberté comme la vie.

LA VIE ſe prend auſſi pour la conduite. *Nous regardions leur vie comme une folie (1). Sa vie eſt différente de celle des autres (2). Votre vie eſt cachée en Dieu (3).*

On trouve dans Moïſe (4) & dans Job (5) une expreſſion qui demande quelque explication : *Erit vita tua quaſi pendens ante te, timebis die ac nocte, & non credes vitæ tuæ. Votre vie ſera comme ſuſpendue devant vos yeux, vous ſerez rempli de frayeur nuit & jour, & vous ne croirez point à votre vie.* Quelques Peres (6) ont entendu ceci de Jeſus-Chriſt crucifié aux yeux des Juifs incrédules, qui ne veulent pas croire à ce Sauveur, qui eſt leur vie & leur ſalut. Mais le ſens littéral eſt celui-ci : Vous ſerez perpétuellement en crainte & en inquiétude, & *vous ne ſerez point en aſſurance de votre propre vie.* On doit donner le même ſens à ces paroles de Job : *Cùm ſteterit, non credet vitæ ſuæ.* Lorſque l'impie paroîtra le plus ferme, il ne ſera pas aſſuré de ſa vie ; ou ſelon l'Hébreu : Lorſqu'il ſe levera au milieu de ſes gardes, *il ne ſera pas ſûr de ſa vie.*

VIERGE, *virgo* ; en Grec, *parthenos* ; en Hébreu, *almah* (7). Ces termes ſignifient proprement une fille non mariée, & qui a conſervé la pureté de ſon corps : mais quelquefois par abus on les emploie pour ſignifier une jeune perſonne, ſoit qu'elle ait gardé la virginité, ou non ; & aſſez ſouvent l'Ecriture pour marquer plus expreſſément la virginité, ajoute au nom de *fille*, ou de *vierge*, ces mots, *qui n'a été connue d'aucun homme* (8), ou quelques autres ſemblables. Quelquefois *virgo* ſignifie une jeune femme (9) : *Pleurez comme une vierge qui pleure la mort de ſon mari, qu'elle a épouſé dans ſa jeuneſſe.* Et dans les Proverbes, Salomon reconnoît que les marques de la virginité ſont très-équivoques (10) : *Quartum penitùs ignoro.... viam viri in adoleſcentia* ; l'Hébreu, *in adoleſcentula.*

Le nom Hébreu *almah*, ſignifie une perſonne cachée, parce que les filles qui n'étoient pas mariées, demeuroient dans des appartemens ſéparés, où les hommes ne fréquentoient point ; & quand les filles étoient obligées de ſortir, elles étoient toujours voilées, & ne paroiſſoient découvertes que devant leurs plus proches parens. Amnon fils de David, ayant conçu une paſſion violente pour ſa ſœur Thamar, ne pouvoit ſeulement la voir, parce qu'elle étoit vierge, & gardée de fort près (11) : *Quia cùm eſſet virgo, difficile ei vide-*

(1) *Sap.* v, 7. (2) *Sap.* i, 15. (3) *Coloſſ.* iii, 3. (4) *Deut.* xxviii, 66. (5) *Job.* xxiv, 22. (6) *Irenæ. l.* 4. *Tertull. contra Judæos, c.* 11. *Cyprian. de Idol. vanitat. Lactant. l.* 4, *c.* 18. *Cyrill. Jeroſol. cathech.* 13. *Athanaſ. l.* 1, *de Incarn. Aug. l.* 16. *c.* 22, *contra Fauſt.* (7) עלמה *Helmah.* Παρθένος, *Virgo.* (8) *Geneſ.* xxiv, 16. *Num.* xxxi, 17. (9) *Joel.* i, 8. (10) *Prov.* xxx, 30, 19. בעלמה (11) 2 *Reg.* xiii, 2.

batur ut quidpiam honestè ageret cum ea. Lorsqu'Héliodore vint à Jérusalem pour enlever les trésors du Temple, les filles le plus resserrées parurent les unes dans les rues, les autres aux fenêtres, & les autres sur les murs (1): *Virgines quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam.*

VIERGE se met souvent dans l'Ecriture pour un peuple, une ville, une nation. La vierge fille de Babylone, la vierge fille de Sion, la vierge fille d'Israel, la vierge fille de l'Egypte, la vierge fille de Sidon, &c. Toutes ces manieres de parler signifient la Province, le Pays & le peuple de Babylone, d'Egypte, de Sidon, de Jérusalem, d'Israel.

LA VIERGE par excellence, se dit de la très-sainte Vierge Marie Mere de Jesus-Christ, Vierge après, comme avant & dans l'enfantement; Vierge désignée par ces paroles d'Isaïe (2): *Une Vierge concevra & enfantera un Fils, qui sera nommé Emmanuel.*

L'état de virginité n'étoit pas en honneur dans l'Ancien Testament. La fille de Jephté se voyant sur le point d'être immolée par son pere (3), avant que d'avoir pu être mariée, va pleurer sa virginité sur les montagnes. La stérilité étoit un opprobre dans Israel. Isaïe (4) voulant montrer la rareté des hommes qu'on devoit voir dans Israel, dit qu'elle sera telle, cette rareté, que sept femmes viendront d'elles-mêmes s'offrir en mariage, en disant: Nous ne vous demandons rien, nous nous entretiendrons d'habits & de nourriture, seulement prenez-nous pour femmes, & delivrez-nous de l'opprobre de la stérilité où nous sommes: *Auser opprobrium nostrum.* Le même Prophete console Jérusalem, & lui dit (5): Vous ne serez plus dans la confusion; vous oublierez la honte de votre jeunesse, & l'opprobre de votre veuvage: *Confusionis adolescentiæ tuæ oblivisceris, & opprobrii viduitatis tuæ non recordaberis amplius.*

Mais dans le Nouveau Testament, J. C. a recommandé la virginité, en disant (6): *Il y a des Eunuques qui se sont rendus tels pour le Royaume des Cieux; que celui qui le peut comprendre, le comprenne.* Saint Paul a mis dans son jour le conseil du Sauveur (7): *Je n'ai point reçu de commandement du Seigneur sur l'obligation de garder la virginité: mais voici le conseil que je donne, comme étant fidelle Ministre du Seigneur: Je crois donc qu'il est avantageux à l'homme, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, de ne se point marier. Etes-vous lié avec une femme? ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point engagé dans le mariage? ne cherchez point à vous y engager.... Je desire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & des moyens de plaire à Dieu: mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; ainsi il se trouve partagé,* &c.

VIEUX, *Ancien.* Nous disons le *Vieux Testament*, par opposition au nouveau. Moïse a été le Ministre du Vieux Testament (8), de la vieillesse de la Lettre; & Jesus-Christ est le médiateur du Nouveau Testament (9), ou de la Nouvelle Alliance, qui consiste, non dans la lettre, mais dans l'esprit.

LE VIEIL HOMME, le *vieil*

(1) 2 *Macc.* III, 19. (2) *Isai.* VII, 14. *Matth.* I, 23. (3) *Judic.* X, 37, 38. (4) *Isai.* IV, 1. (5) *Isai.* LIV, 4. (6) *Matth.* XIX, 12. (7) 1 *Cor.* VII, 23, 26, &c. (8) *Heb.* IX, 19, 20. (9) *Hebr.* IX, 15.

Adam (1), eſt dans le ſens moral ce que nous tirons de la nature corrompue, & que nous devons crucifier avec Jeſus-Chriſt, afin de faire mourir le corps du péché: *Vetus homo noſter ſimul crucifixus eſt ut deſtruatur corpus peccati.* Dans un autre endroit (2), il veut que nous nous dépouillions du vieil homme avec ſes actes, & que nous nous revêtions du nouveau, qui par la connoiſſance ſe renouvelle en l'image de celui qui l'a créé; & encore ailleurs (3): Il dit que nous devons nous dépouiller du vieil homme, qui ſe corrompt dans ſes deſirs trompeurs, &c.

Le Vieux Levain, eſt la concupiſcence & l'attache aux obſervations littérales & cérémonielles de la Loi. Saint Paul veut que nous célébrions la Pâque (4), *non in fermento veteri, nec in fermento malitiæ & nequitiæ, ſed in azymis ſinceritatis & veritatis.* C'eſt auſſi à peu-près la même choſe que Jeſus-Chriſt a voulu marquer, lorſqu'il dit (5), que l'on ne mettoit pas le vin nouveau dans de vieux outres, de peur que venant à s'échauffer il ne les rompît.

Anne mere de Samuel, dans ſon Cantique, dit: *Recedant vetera de ore veſtro* (6). Que ces anciens reproches de ſtérilité que vous me faiſiez ne ſortent plus de votre bouche.

Les anciens fruits & les nouveaux qui ſuccedent & qui ſe touchent l'un l'autre, & dont il eſt parlé dans le Lévitique (7), & dans le Cantique des Cantiques (8), marquent une très-grande abondance. Vous en aurez tant, que pour faire place aux nouveaux, vous ſerez obligés de jeter les vieux.

VIGNES; *Vignobles.* Il y avoit dans la Paleſtine pluſieurs excellens vignobles. L'Ecriture loue les vignes de Sorec, de Sébama, de Jazet, d'Abel. Les Profanes parlent des excellens vins de Gaze, de Sarepte, du Liban, de Saron, d'Aſcalon, de Tyr (9).

. . . . *Dulcia Bacchi*
Munera, quæ Sarepta ferax, quæ
Gaza creârat.

Jacob, dans la bénédiction qu'il donne à Juda (10), dit qu'il liera ſon âneſſe à la vigne, & ſon ânon au ſep de la vigne, pour marquer l'abondance des vignes qui devoient être dans ſon partage. L'Epouſe du Cantique (11) compare ſon bien-aimé au raiſin de cypre, qui croît dans les vignes d'Engaddi. Le cypre eſt un arbriſſeau qui porte certaines grappes fort odorantes. V. ci-devant les art. *Copher* & *Cypre*. Ceux qui venoient à Engaddi, étoient célebres. Ces vignes d'Engaddi ne ſont donc pas des vignes de raiſin à faire du vin, mais des plants de cypre. C'eſt au même lieu qu'étoient les plants de baume, que l'on peut encore mettre au rang des vignes.

Noé planta la vigne après le déluge (12) & commença à la cultiver. Pluſieurs tiennent que le vin n'étoit pas inconnu avant le déluge, & que ce Patriarche continua de cultiver la vigne après ce grand événement, ainſi qu'il avoit fait auparavant: mais les Peres (13) croient qu'il ignoroit la force du vin, n'en ayant jamais uſé auparavant, & n'ayant vu perſonne qui en uſât. Il fut le pre-

(1) *Rom.* VI. 6. (2) *Coloſſ.* III, 9. (3) *Epheſ.* IV, 22. (4) 1 *Cor.* V, 8. (5) *Luc.* V, 37. (6) 1 *Reg.* II, 3. (7) *Levit.* XXV, 2; XXVI, 10. (8) *Cant.* VII, 13. (9) *Coripp. l.* 3. (10) *Geneſ.* XLIX, 11. (11) *Cant.* I, 13. (12) *Geneſ.* IX, 20. (13) *Hieron. l.* 1, *contra Jovinian. Chryſoſt. homil.* 29, *in Geneſ. Theodoret. qu.* 56. *Baſil. de jejunio, homil.* 1, *Ambroſ. de Noe, & Arca, c.* 29.

mier qui ramaſſa le jus du raiſin, & qui le réduiſit en liqueur. Avant lui, on ſe contentoit de manger le raiſin comme un autre fruit.

Dieu compare ſouvent ſon peuple à une vigne (1), qu'il a tirée de l'Egypte, qu'il a plantée dans la Paleſtine, comme dans un bon terroir: mais qui au lieu de lui produire de bons fruits, ne lui a donné que des grappes d'amertume, des raiſins ſauvages. Jeſus-Chriſt dit que le pere de famille ayant loué cette vigne à des vignerons, qui lui en devoient rendre du fruit, au lieu de cela, ils ont maltraité ſes ſerviteurs, & tué ſon propre fils, qui étoit allé pour leur demander ce qu'ils devoient. Dans un endroit (2), le Sauveur dit à ſes Diſciples: *Je ſuis la vigne, & mon Pere eſt le vigneron. Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi, & il émondera celles qui en portent, afin qu'elles en portent davantage.*

La Loi de Moïſe ne permettoit pas au propriétaire qui plantoit une vigne, d'en manger le fruit avant la cinquieme année (3). On ne touchoit point aux vignes la ſeptieme année. Le raiſin qu'elle produiſoit alors, étoit pour le pauvre, l'orphelin & l'étranger (4). Il étoit permis à un paſſant de cueillir & de manger du raiſin dans la vigne qu'il trouvoit ſur le chemin, mais il étoit défendu d'en porter dehors (5). Il étoit auſſi défendu de ſemer dans la vigne d'autres choſes (6): *Non ſeres vineam tuam altero ſemine.*

VIGNE SAUVAGE, autrement *Lambruſque*. Elle étoit ſans culture le long des chemins & proche des haies. Son fruit eſt un fort petit raiſin, qui, quand il mûrit devient noir. Mais ſouvent il ne mûrit point. Voyez *raiſin ſauvage*, & Iſaïe V, 2, 4.

La vigne ſauvage dont il eſt parlé 4 *Reg.* IV, 39, n'eſt pas la lambruſque, c'eſt une plante qui produit la coloquinte, qui eſt d'une amertume mortelle. Voyez *Coloquinte*.

Les Vignes de Sodome, dont parle Moïſe (7), eſt une vigne du plant de Sodome, qui ne produit que du raiſin amer, & dont on ne peut faire aucun uſage; du vin auſſi mauvais que le fiel de dragon, des raiſins auſſi amers que le fiel: *Fel draconum vinum eorum..... Uva eorum uva fellis, & botri amariſſimi.* Tout le monde ſait que les fruits qui croiſſent autour de la mer Morte, ſont tous gâtés en dedans, & s'en vont en pouſſiere lorſqu'on les veut ouvrir: *Cuncta ſponte edita aut manu ſata ſive herba tenus aut flore, ſeu ſolitam in ſpeciem adolevere, atra & inania velut in cinerem vaneſcunt* (8).

La Vigne de Naboth eſt paſſée en proverbe, pour marquer un héritage envahi par une puiſſance ſupérieure, ſur un pauvre & incapable de la défendre. On en peut voir l'hiſtoire, 3 *Reg.* XXI, 1, 2, & ſuivans.

Pour marquer un temps heureux, une profonde paix, on dit que chacun vit en repos ſous ſa vigne & ſous ſon figuier (9). Tout le temps du regne de Salomon, *Juda & Iſrael demeuroit dans ſon pays ſans aucune crainte; chacun e repoſoit ſous ſa vigne & ſous ſon figuier, depuis Dan juſqu'à Berſa-*

(1) *Pſalm.* LXXIX, 9. *Iſai.* V, 1, 3, *&c. Jerem.* II, 21. *Ezech.* XVII. *Joel.* I, 7. *Matth.* XX, 1. (2) *Joan.* XV, 1, 2, 3, *&c.* (3) *Deut.* XX, 6. *Levit.* XIX, 24, 25. (4) *Levit.* XXV, 3, 4. (5) *Deut.* XXIII, 14. (6) *Deut.* XXII, 9. (7) *Deut.* XXXII, 32. (8) *Tacit. hiſt. l.* 5. *Vide & Joſeph. de Bello, l.* 5, *c.* 5. *Solin. c.* 44. (9) 3 *Reg.* IV, 25.

bée. Et le Prophete Michée (1) : En ce temps-là ils forgeront des ſocs & des charrues du fer de *leurs épées, & ils feront des hoyaux de leurs lances : un peuple ne prendra plus les armes contre un autre peuple ; on n'apprendra plus à faire la guerre, chacun s'aſſeoira ſans crainte dans ſa vigne & ſous ſon figuier*, &c. Et le premier Livre des Maccabées (2), ſous le gouvernement du Grand-Prêtre Simon : *Chacun cultivoit ſa terre en paix ; le pays de Juda étoit rempli de biens, & les arbres de la campagne étoient chargés de fruits. Les vieillards étoient aſſis dans les places publiques, délibérans ſur les intérêts de la nation, & les jeunes gens alloient vêtus magnifiquement & parés de riches armes. La paix régnoit dans le pays, & tout Iſrael étoit dans la joie. Chacun étoit aſſis ſous ſa vigne & ſous ſon figuier, ſans que perſonne oſât les troubler.*

VENDANGE. Cette récolte, chez les Hébreux, étoit accompagnée de feſtins & de réjouiſſances. *Le Seigneur préparera à tous les peuples ſur la montagne de Sion, à tous les peuples un feſtin de viandes délicieuſes, un feſtin de vendange, un feſtin d'animaux gras, d'une vendange épurée* (3). L'Hébreu à la lettre : *Un feſtin de graiſſe, un feſtin de lies ; de graiſſes moelleuſes, de lies éclaircies.* Et ailleurs (4) : *On ne verra plus de réjouiſſance, ni d'alégreſſe dans les vignes.* L'Hébreu, *dans le Carmel. Carmel*, ſignifie une excellente vigne. *On n'y entendra plus les cris de joie. Ceux qui avoient accoutumé de fouler le vin dans le preſſoir, ne le fouleront plus ; je rendrai muettes les voix de ceux qui foulent le raiſin.* Et Jérémie (5) : *La joie & la réjouiſſance ont été bannies du Carmel*, (ou *des vignes*) *& de la terre de Moab*, (fertile en vignes). *J'ai fait ceſſer le vin des preſſoirs, & ceux qui fouloient le raiſin ne chanteront plus leurs chanſons ordinaires.* L'Hébreu à la lettre : *On ne foulera plus le raiſin, & celui qui crie Hédad, ne criera plus Hédad, Hédad.* Ce dernier terme eſt le cri des vendangeurs, d'où s'eſt formé, *Heth*, & *de Heth*, maniere de parler, qui veut dire, avec vigueur, avec courage, *alacriter.*

VENDANGER, dans le ſens figuré, ſe prend ſouvent pour ravager un pays, y faire une guerre ſanglante. Les Prophetes ſe ſervent volontiers de cette métaphore pour exprimer la vengeance que le Seigneur exerce contre ſes ennemis. Vous avez planté votre peuple comme une vigne, & aujourd'hui tous les paſſans la vendangent (6), *& vindemiant eam omnes qui prætergrediuntur viam.* Et Jérémie, dans ſes Lamentations, fait parler ainſi Jéruſalem (7) : *Vindemiavit me ſicut locutus eſt Dominus, in die furoris ſui.* Elle ajoute : *Traitez-les, Seigneur, comme vous m'avez traitée ; vendangez-les, comme vous m'avez vendangée, à cauſe de mes iniquités.* Et Iſaïe, parlant d'un Conquérant qui vient d'une grande expédition, ayant ſes habits encore tout couverts de ſang, le dépeint ainſi (8) : *Qui eſt celui-ci qui vient d'Edom ? qui eſt ce Conquérant qui vient de Boſra, avec ſa robe toute teinte de ſang, qui éclatte par la beauté de ſes vêtemens, & qui marche avec tant de force ? C'eſt moi qui parle dans la juſtice, & qui viens pour défendre & pour ſauver. Pourquoi donc votre vêtement eſt-il comme d'un homme qui foule le preſſoir ? J'ai été ſeul à fouler le raiſin, ſans le ſecours d'aucun hom-*

(1) *Mich.* IV, 4. (2) 1 *Macc.* XIV, 8 . . . . 12. (3) *Iſai.* XXV, 6. (4) *Iſai.* XVI, 10. (5) *Jerem.* XLVIII, 33. (6) *Pſalm.* LXXIX, 13. (7) *Thren.* I, 12. (8) *Iſai.* LXIII, 2.

me ? Je les ai foulés dans la fureur, je les ai écrasés dans ma colere, & leur ſang a réjailli ſur ma robe, & tous mes habits en ſont tachés. Voyez auſſi Jérémie, Thren. 1, 15. Apoc. XIV, 20, XIX, 15, &c. Voyez ci-après *Vin.*

VIN. Pluſieurs Anciens ont cru que le vin n'étoit pas en uſage avant le déluge, & que Noé eſt le premier qui ait mis en vogue cette liqueur. Si le vin, dit-on, eût été connu avant le déluge, Abel n'auroit pas manqué d'en offrir au Seigneur, & Noé ſe ſeroit bien gardé d'en prendre avec excès. Mais d'autres ſoutiennent qu'il y a bien plus d'apparence que les premiers hommes ſe ſervoient du vin, qui eſt une liqueur ſi utile & ſi agréable, qu'Adam ne pouvoit en ignorer l'utilité. Jeſus-Chriſt dit(1) que les premiers hommes furent ſurpris par le déluge, lorſqu'ils buvoient & mangeoient: *Edentes & bibentes ;* ce qui ſe dit ordinairement de ceux qui boivent du vin. Enfin, ſans vouloir faire un crime à Noé de ſon ivreſſe, on peut dire que quoiqu'il fût que le vin avoit la vertu d'enivrer, il ne crut pas que la quantité qu'il en prit, fût capable de cauſer dans lui l'effet qu'elle y cauſa.

On ne faiſoit ordinairement point de ſacrifice tant ſoit peu conſidérable au Seigneur, où l'on n'y fît des libations de vin (2).

Nous avons déjà remarqué dans les articles de *la vigne*, & du *raiſin*, qu'il y avoit pluſieurs excellens vignobles dans la Paleſtine; & pour faire voir la grande quantité qu'il y en auroit dans le partage de la Tribu de Juda, le Patriarche Jacob dit à Juda ſon fils (3): *Il lavera ſon manteau dans le vin, & ſes vêtemens dans le ſang du raiſin.* L'uſage du vin étoit défendu aux Prêtres pendant tout le temps qu'ils étoient dans le Tabernacle, & occupés au ſervice de l'Autel(4). Cette liqueur étoit auſſi interdite aux Nazaréens (5); & quand le vin étoit défendu, d'ordinaire on comprenoit ſous la même défenſe toute liqueur capable d'enivrer, & exprimée dans la Vulgate ſous le nom de *ſicera.* Les Réchabites (6) obſervoient une rigoureuſe abſtinence de vin tous les jours de leur vie, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de Réchab leur Pere.

Dans le ſtyle des Auteurs ſacrés, le vin ou le calice marquent ſouvent la colere de Dieu : *Vous nous avez abreuvés du vin de componction* (7), de douleur; à la lettre, *du vin de lie*, ou *du vin de tremblement. Le Seigneur tient en ſa main une coupe pleine de vin trouble & mêlé* avec les liages (8); *il en fera boire à tous les pécheurs de la terre.* Le Seigneur dit à Jérémie (9) : *Prenez cette coupe du vin de ma colere, & faites-en boire à tous ceux à qui je vous enverrai.*

On donnoit du vin à ceux qui étoient dans le deuil & dans la triſteſſe (10) : *Ne donnez point de vin aux Rois, parce qu'il n'y a point de ſecret où regne l'ivrogneric ; donnez à ceux qui ſont affligés une liqueur capable de les enivrer, & du vin à ceux qui ſont dans l'amertume de cœur. Qu'ils boivent, & qu'ils oublient leur pauvreté*, &c. Les Rabbins (11) enſeignent que l'on donnoit à boire du vin & des liqueurs fortes à ceux qui étoient condamnés au dernier ſupplice, pour leur ôter une partie de la

(1) *Matth.* XXIV, 38. (2) *Exod.* XXIX, 40. *Deut.* XV, 5, 7. (3) *Geneſ.* XLIX. (4) *Levit.* X, 9. (5) *Num.* VI, 3. (6) *Jerem.* XXXV, 1, 2, 3. (7) *Pſalm.* LIX, 3. יין תרעלה (8) *Pſalm.* LXXIV, 9. (9) *Jerem.* XXV, 15. (10) *Prov.* XXXI, 4, 5, 6, &c. (11) *Tract. Sanhedrin.*

frayeur & du ſentiment de leurs peines. Il y avoit, dit-on, à Jéruſalem des femmes charitables, qui ſe mêloient de faire la mixtion de certaines drogues avec le vin, afin de le rendre plus fort, & plus capable d'amortir le ſentiment de la douleur. L'Hébreu porte : *Donnez du vin à celui qui périt*, au lieu de *celui qui eſt affligé*. On croit que c'eſt de cette ſorte de vin mixtionné dont on donna à boire à Jeſus-Chriſt, avant qu'il fût attaché à la Croix. Nous liſons dans les Evangéliſtes, trois ſortes de boiſſons que l'on donna à Jeſus-Chriſt dans ſa Paſſion. Saint Matthieu XXVII, ℣. 33, dit qu'étant arrivé au Calvaire, on lui donna à *boire du vin mêlé avec du fiel ; mais qu'en ayant goûté, il n'en voulut pas boire*. Saint Marc, racontant la même choſe, Ch. XV, 22, dit qu'on lui préſenta du vin de Myrrhe, *Myrrhatum vinum*, mais qu'il n'en prit point. Le même ſaint Matthieu, Ch. XXVII, ℣. 48, dit que Jeſus-Chriſt étant en Croix, & ayant crié : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? *un ſoldat* courut, & *ayant rempli une éponge de vinaigre, la mit au bout d'un roſeau & lui en préſenta à boire*. Nous parlerons de cette derniere boiſſon, ſous l'article *vinaigre* ; on convient qu'elle eſt toute différente des premieres ; il eſt queſtion de concilier ici ſaint Matthieu avec ſaint Marc, & de ſavoir ſi *le vin mêlé avec du fiel*, dont il eſt parlé dans ſaint Matthieu, eſt le même que *le vin mêlé avec de la Myrrhe* dans ſaint Marc.

Le Texte de ſaint Matthieu (1) dans pluſieurs exemplaires Grecs, porte qu'on offrit à notre Seigneur *du vinaigre mêlé avec du fiel*. Mais pluſieurs excellens manuſcrits, de même que la Vulgate, liſent *du vin*, de même que ſaint Marc, & pluſieurs anciens, tant Grecs que Latins. D'ailleurs on ſait que la matiere du vinaigre eſt le vin, & que pluſieurs mettent le vin & le vinaigre dans la même cathégorie (2).

Pour concilier nos deux Evangéliſtes, les uns (3) ont dit que ſaint Matthieu ayant écrit qu'on donna à Jeſus-Chriſt du vin mêlé avec du fiel, ſaint Marc a voulu exprimer l'amertume du fiel, par le terme de *Myrrhe*, qui eſt elle-même très-amere. D'autres ont cru que ſaint Matthieu ayant écrit en Hébreu, s'étoit ſervi du mot *Roſch*, qui ſignifie du poiſon, de l'amertume ; que ſaint Marc avoit ſpécifié de quelle ſorte étoit cette amertume, en mettant de la Myrrhe ; mais que l'Interprete Grec de ſaint Matthieu l'avoit traduit par du fiel, s'imaginant que c'étoit cela que ſaint Matthieu avoit voulu déſigner.

Quelques-uns ſe ſont imaginé que ces deux potions furent offertes à Jeſus-Chriſt en différens temps ; que les femmes dévotes qui le ſuivoient lui offrirent du vin de Myrrhe, pour lui diminuer le ſentiment de la douleur ; mais que les ſoldats y mêlerent du fiel (4) ; tout cela ſe dit uniquement par conjecture ; celle qui nous paroît la plus probable, eſt que le *fiel* de ſaint Matthieu, & la *Myrrhe* de ſaint Marc ne marquent qu'une même choſe ; c'eſt-à-dire, quelque choſe de très-amer. Voyez Thomas Bartholin, *de vino Myrrhato*, §. 5.

(1) *Matth.* XXVII, 33. Ὄξος μετὰ χολῆς μεμιγμένον. *Ita Syr. Origen. Hieronym.* (2) *Vide Bartolin. de vino myrrhato*, §. 2. (3) *Vide Aug. l. 3 de conſenſu Evang. c.* 11. (4) *Vide Bedam. & Strabum in Matth.* XXVII.

Quant au *vin de Myrrhe* de ſaint Marc, les anciens connoiſſent une ſorte de vin qu'ils appellent *murinum vinum*, qui étoit un vin doux & délicieux : *Murina, genus potionis, quæ græcè dicitur nectar. Hoc mulieres vocabant muriolum, quidam narratum vinum*, dit Feſtus. Mais ce n'eſt point là celui qu'on préſenta à boire à Jeſus-Chriſt, puiſque ſaint Matthieu, ou ſon ancien Interprete, l'explique d'un vin amer & mêlé de fiel. Le vin de Myrrhe eſt donc celui où l'on a mêlé de la Myrrhe; les Anciens y mêloient de cette drogue, ou pour le rendre plus ferme, & pour le conſerver plus long-temps (1), ou pour hâter la mort des patiens à qui on le faiſoit boire, ſi on en croit Maimonide, Kimchi & Fagius.

D'autres (2) croient que la Myrrhe faiſoit dans le vin à-peu-près le même effet que l'encens; qu'elle étourdiſſoit le patient, lui cauſoit une eſpece d'ivreſſe, & lui ôtoit le ſentiment de ſes douleurs. Il eſt certain qu'on donnoit du vin mêlé avec de l'encens aux Eléphans pour les enivrer, & leur ôter l'horreur du ſang : on en voit la preuve dans le troiſieme Livre des Maccabées. Apulée (3) dit qu'un certain homme s'étoit prémuni contre la violence des coups par une potion de Myrrhe, *ſeſe multimodis conculcat ictibus myrrhæ contra præſumptione munitur.* Et ailleurs, Métamorph. l. x. *Sed obſirmatur myrrhæ præſumptione, nullis verberibus ac ne ipſi quidem ſuccubuit igni.* C'eſt apparemment dans cette vue qu'on donna au Sauveur *myrrhatum vinum*; & c'eſt le vrai ſens de ſaint Matthieu & de ſaint Marc. Voyez auſſi ce qu'on a dit ci-devant ſous le nom de *fiel.*

VIN DE CHELBON. Ezéchiel parle (4) de cette ſorte de vin qui étoit exquis, & que l'on vendoit aux foires de Tyr. Il l'appelle du vin gras, *in vino pingui*; l'Hébreu, *du vin de Chelbon.* Ce vin eſt fort connu des Anciens. Ils l'appellent *Chalibonium vinum.* On le faiſoit à Damas, & les Perſes y avoient exprès planté des vignes, dit Poſſidonius cité dans Athénée (5). Cet Auteur aſſure que les Rois de Perſe n'en uſoient point d'autres pour leur boire.

VIN DU LIBAN. Oſée en parle (6) : *Son nom répandra une bonne odeur, comme le vin du Liban.* Les vins des côtes les mieux expoſées du Liban étoient autrefois fort eſtimés. On loue celui de Biblos; & Gabriel Sionite aſſure qu'encore aujourd'hui ceux du Liban ſont en réputation. Mais quelques-uns (7) croient que le Texte Hébreu, *vin du Liban*, peut marquer *du vin odorant*, du vin où l'on a mêlé de l'encens, ou d'autres drogues, pour le rendre plus agréable au goût & à l'odorat. Les vins odoriférans n'étoient pas inconnus aux Hébreux. Il eſt parlé dans le Cantique des Cantiques du vin mixtionné (8) : *Vinum conditum*, du vin mêlé de parfum. L'Auteur de la Sageſſe fait mention d'un vin précieux qui étoit apparemment parfumé (9) : *Impleamus nos vino pretioſo & unguentis.* Le nectar étoit auſſi une ſorte de vin de même nature. L'Hébreu *nectar* (10), ſignifie être parfumé.

(1) *Aetius Tet.* 4, *ſerm.* 41, *c.* 123. (2) *Hieron. ad Matth.* XXVII. *Rabb. inchaſin.* 114, 2, *in tit. Sanhedrin.* (3) *Apulæi Metam. l.* 8. (4) *Ezech.* XXVII, 18. יין חלבון (5) *Athen. l.* 1. *Dipnoſoph. Vide & Strabo, l.* 15, *& Plutarch. de fortun. Alexandr.* (6) *Oſee.* XIV, 8. (7) *Vide Hieron. & Sanct. in Oſee* XIV. (8) *Cant.* VIII, 2. (9) *Sap.* II, 7. (10) נקטר *Nectar. Suffiri, ſuavi odore perfundi.*

Comme

Comme les vins de la Paleſtine étoient fumeux, on avoit accoutumé de les mêler avec de l'eau, pour les boire ſans s'incommoder (1) : *J'ai mêlé mon vin, & j'ai dreſſé ma table ; venez à mon feſtin, buvez le vin que je vous ai mêlé.* Et : *Le Seigneur tient en ſa main une coupe pleine de vin mêlé (2). Sire, mêlez vous-même le vin, & mettez les viandes ſur l'Autel de Baal* (3), diſoient les Prêtres de Bélus au Roi de Babylone. Mêlez dans la coupe de la proſtituée le double de ce qu'elle a mêlé aux autres (4). Fulgence dans le Livre ſecond de ſes Mythologiques, dit que le vin de Sarepta, ville de Phénicie, étoit ſi violent, que les plus grands buveurs auroient eu peine d'en boire en un mois un *ſextarius*, qui étoit à-peu-près la pinte de Paris, ſelon Budée (5). Or un homme pouvoit ſans s'incommoder, boire deux ſextarius dans un repas, comme il paroît par les Anciens.

Le Vin de componction, dont il eſt parlé dans les Pſeaumes (6), peut marquer le calice de la colere de Dieu, dont il enivre tous les méchans ; ou bien ſelon l'Hébreu, *le calice de vin trouble* & chargé de ſes lies. Dieu menace les grands pécheurs de leur faire boire ſon calice juſqu'aux lies, juſqu'à la derniere goutte (7) ; l'Hébreu ſe peut auſſi traduire, *du vin de tremblement*, du vin qui donne la mort, qui empoiſonne, qui aſſoupir. Les Septante, *du vin qui pique intérieurement*, qui cauſe de l'affliction, de la componction. Aquila, *du vin d'aſſoupiſſement ;* Symmaque, du *vin d'agitation.*

Le Vin de Palmier, c'eſt celui que la Vulgate (8) appelle *ſicera*, & qui ſe fait de jus de Palmier. Il eſt fort commun dans l'Orient. Le vin de Palmier eſt blanc ; quand on le boit frais, il a le goût de cocos, & eſt doux comme le miel ; quand on le conſerve plus long-temps, il eſt fort & enivre comme du vin : ſi on le garde pluſieurs jours, il ſe tourne en vinaigre (9).

Le Vin de libation (10), *vinum libaminum ;* c'eſt le plus excellent vin, tel qu'on le verſoit ſur les victimes dans le Temple du Seigneur ; ou bien, *c'eſt le vin pur*, parce qu'on ne le mêloit point dans les libations.

Les méchans mangent *le pain d'impiété*, & boivent *le vin d'iniquité* (11). C'eſt-à-dire, ils ſe nourriſſent de biens mal acquis, ou ils abuſent des dons que Dieu leur a fait ; ils l'offenſent par le mauvais uſage qu'ils font des choſes néceſſaires à la vie.

Le Vin de droiture dont il eſt parlé en quelques endroits du Cantique des Cantiques (12), eſt un bon vin, un vin droit, un excellent vin. Saint Jérôme a traduit l'Hébreu des Proverbes XXIII, 31, par *vinum quod ingreditur blandè*, au lieu de *vinum rectitudinum*, que porte le Texte. Horace a bien exprimé cette penſée par ces vers (13) :

Generoſum & lene requiro,
Quod curas abigat, quod cum ſpe divite manet,
In venas animumque meum.

Le Vin d'encens dont il eſt parlé dans Oſée XIV, ſous le nom de *vin de Liban*, car *Lebanon* en

(1) *Prov.* IX, 2. (2) *Pſalm.* LXXIV, 9 (3) *Dan.* XIV, 10. (4) *Apoc.* XVIII, 6. (5) *Budæus de Aſſe, l.* 15. (6) *Pſalm.* LIX, 5. יין תרעלה (7) *Pſalm.* LXXIV, 9, 10. (8) *Deut.* XIV, 26, & *paſſim.* (9) Renaudot, Notes ſur le Voyage de la Chine, p. 12. (10) *Deut.* XXXII, 38. *Eſt.* XIV, 17. (11) *Prov.* IV, 17. (12) *Cant.* I, 3. יין מישרים & VII, 9, & *Prov.* XXXIII, 31. (13) *Horat. l.* I, *ep.* 15.

Hébreu ſignifie *le Liban* ; & *l'encens*, eſt du vin parfumé, où l'on a mêlé des drogues odorantes : tel étoit le vin qu'on donnoit aux Criminels pour leur ôter le ſentiment de la douleur, & celui qu'on donna aux Eléphans de Ptolémée Philopator, pour les enivrer, afin qu'ils écraſaſſent ſous leurs pieds les Juifs de l'Egypte.

Convivium vini, un feſtin de vin, eſt celui où le vin n'eſt pas épargné. Voyez l'Eccléſiaſtique Chap. XXXI, 41 ; XXXII, 7 ; XLIX, 2, ou même un feſtin de ſolemnité, un repas d'invitation ; car régulierement on ne buvoit point de vin dans les repas ordinaires. Voyez auſſi Iſai. XXII, 13, *Ecce gaudium & lætitia, occidere vitulos, & jugulare arietes, comedere carnes, & bibere vinum.* Le même XXIV, 9, 11. *Cum cantico non bibent vinum ... Clamor erit ſuper vino in plateis, &c.*

Oſée IX, 2, *Vinum mentietur eis* ; le vin leur manquera ; leurs vignes ne donneront point de vin.

VIN DE DAMNATION. *Vinum damnatorum bibent.* Amos II, 8. On peut l'entendre du vin qu'on donnoit aux Criminels condamnés à mort, dont nous avons parlé ci-devant, & dont il eſt encore parlé dans les Proverbes Chap. XXXI, 6. *Date ſiceram mœrentibus, & vinum his qui amaro ſunt animo.* Diodore de Sicile (1) parle d'un vin inventé à Dioſpolis d'Egypte, pour chaſſer la triſteſſe, & appaiſer la colere. Homere (2) dit que ce fut en Egypte qu'Hélene apprit la compoſition du *Nepenthe*, qui faiſoit oublier tous les maux. Mais on peut fort bien donner un autre ſens au paſſage d'Amos (3) ; *vinum damnatorum bibent.* Ils boivent le vin, ils font bonne chere aux dépens de ceux qu'il ont injuſtement condamnés. Les Septante : *Ils boivent le vin gagné par des calomnies.* Le Chaldéen, *du vin de rapine.*

LE VIN QUI FAIT GERMER LES VIERGES (4), *vinum germinans Virgines.* L'Hébreu, *du vin qui donne l'éloquence aux Vierges*, qui les fait parler, ou qui les rend fécondes. Il les fait parler, il leur inſpire la hardieſſe, les remplit d'un ſaint enthouſiaſme, & leur fait entonner des cantiques de louanges. On l'explique des Dons du Saint-Eſprit répandus ſur les fidelles au jour de la Pentecôte, ou des effets de la ſainte Euchariſtie.

LE VIN NOUVEAU qui ne doit pas être mis dans de vieux outres, dont il eſt parlé dans l'Evangile (5), n'eſt autre que le Saint-Eſprit, dont les Apôtres devoient être remplis après l'Aſcenſion du Sauveur.

Les anciens Juifs n'avoient pas l'uſage des tonneaux de bois, à la maniere d'aujourd'hui ; ils conſervoient leurs vins dans des cuves ſouterraines bien enduites, & bien ſolides, comme des citernes, d'où ils le tiroient pour le mettre dans de grands vaſes de grés ou d'argile bien verniſſés, ou bien poiſſés, & quand il étoit queſtion de le tranſporter ailleurs, on en rempliſſoit des outres, & on les chargeoit ſur des animaux ou ſur les épaules des hommes, ſans crainte, ni que ces vaiſſeaux ſe rompiſſent, ni que la liqueur ſe répandît. Nous avons traité cette matiere aſſez au long dans le Commentaire ſur Jérémie, Ch. XLVIII, 11. Il y a grand nombre d'expreſſions dans

(1) *Diodor. Sicul. l.* 1, *p.* 62. (2) *Homer. Odyſſ.* Δ. Νηπενθὲς ἀκηχεδίην χολου ἐπίλησιν ἀπάντων. (3) *Amos* II. יין עשוקים 70. Οἶνον ἐν συκοφαντίαν. (4) *Zach.* IX, 17, תירוש גובב בתולות (5) *Matt.* IX, 17. *Marc.* II, 22. *Luc.* V, 37.

l'Ecriture, qu'il eſt mal-aiſé de bien entendre, ſi l'on ne ſait ces anciens uſages.

VINAIGRE. On fait du vinaigre de vin, de biere, de cidre, & même avec de l'eau; le vin de palmier ſe tourne en vinaigre ſi on le garde trois ou quatre jours. Les anciens avoient pluſieurs ſortes de vinaigre, dont ils ſe ſervoient pour boire. L'Empereur Peſcennius Niger(1), avoit ordonné que ſes ſoldats ne boiroient que du vinaigre dans les expéditions: *Neminem in expeditione vinum bibere, ſed aceto univerſos eſſe contentos.* Booz diſoit à Ruth (2) de venir tremper ſon pain dans le vinaigre avec ſes gens: *Intinge buccellam tuam in aceto.* Les moiſſonneurs ſe ſervoient de cette liqueur pour ſe rafraîchir: *Aceto ſumma vis in refrigerendo*, dit Pline (3). Il y a beaucoup d'apparence que le vinaigre que les ſoldats Romains donnerent à Jeſus-Chriſt pendant qu'il étoit à la Croix (4), étoit du vinaigre dont ils ſe ſervoient eux-mêmes pour leur boiſſon. Le Grand Conſtantin leur permit le vin à l'alternative avec le vinaigre de deux jours l'un.

Ce vinaigre n'étoit pas de ces ſortes de vinaigre dont nous nous ſervons dans les ſalades & dans les ſauſſes; mais un petit vin nommé *Peſca* ou *Sera*, dont les Auteurs de *Re ruſtica* (5) nous ont donné la compoſition. On s'en ſert encore beaucoup en Eſpagne & en Italie pendant les moiſſons; on s'en ſert auſſi en Hollande, & dans les vaiſſeaux pour ôter à l'eau ſon mauvais goût. L'Ecriture défend aux Nazaréens le vinaigre (6) & toute ſorte de boiſſon qui vient de la vigne, & qui eſt capable d'enivrer. L'Hébreu porte: *Du vinaigre fait de vin, & du vinaigre fait de ſicar*, ou de vin de palmier. Pline, l. 14, c. 16, parle de diverſes ſortes de vinaigre dont on peut boire.

Il faut toutefois avouer qu'il y avoit certain vinaigre fort, dont on ne pouvoit pas boire, ou dont on n'uſoit qu'après l'avoir bien delayé. Le Pſalmiſte ſe plaint que ſes ennemis lui aient donné du vinaigre à boire (7): *Et in ſiti mea potaverunt me aceto*; & Jeſus-Chriſt pour accomplir en ſa perſonne cette Prophétie, ne voulut pas boire le vinaigre qu'on lui préſenta. Et Salomon dans les Proverbes (8): *Tel qu'eſt le vinaigre aux dents, tel eſt le pareſſeux à l'égard de ceux qui l'ont envoyé.* Le vinaigre paſſoit donc pour une boiſſon fort agréable à boire; mais comme on l'a dit, il faut diſtinguer le vinaigre, ou petit vin dont on buvoit, & dans quoi les moiſſonneurs trempoient leur pain, du vinaigre qu'on mettoit dans les ſauſſes.

Le même Salomon (9) dit dans un autre endroit, *que chanter de Cantiques devant celui dont le cœur eſt corrompu, c'eſt mettre du vinaigre dans le nitre.* Le vinaigre diſſous dans le nitre, augmente la force terſive du nitre, & le rend plus propre à ôter les taches de la peau & la graiſſe ou l'ordure du linge. Chanter des Cantiques devant un homme dont le cœur eſt corrompu, c'eſt augmenter ſa corruption, c'eſt allumer de plus en plus le feu de ſes paſſions; les airs les plus touchans & les plus paſſionnés, loin de le guérir, le feront empirer.

VIPERE, ſorte de ſerpent, nommé *vipera*, comme qui diroit *vivipara*, parce qu'elle produit ſes petits en vie. La vipere d'ordinaire

(1) *Spartian. in Peſcennio.* (2) *Ruth.* II, 14. (3) *Plin. l.* 23, *c.* 1. (4) *Matth.* XXVII, 48. (5) *Columel. l.* 1, *de Re Ruſtic. & lib.* 12, *c.* 40. *Cato. Plin. &c.* (6) *Num.* VI, 3. חמץ יין וחמץ שכר (7) *Pſalm.* LXVIII, 26. (8) *Prov.* X, 26. (9) *Prov.* XXV, 20.

n'eſt pas fort longue. Les plus grandes n'excedent pas une demi-aulne. Sa groſſeur n'eſt que d'un pouce. Elle a la tête plate, & le muſeau élevé comme celui du cochon. Le mâle n'a que deux dents dans la bouche; mais la femelle en a pluſieurs. Le mâle eſt ordinairement plus noir que la femelle. On dit que les petits de la vipere tuent leur mere en naiſſant; mais cela eſt démenti par l'experience. Elle produit ſes petits vivans, mais enveloppés de petites peaux, qui ſe rompent le troiſieme jour. Le vénin de la vipere eſt très-dangereux, & ſa chair eſt utile contre un grand nombre de maladies.

Il eſt parlé de vipere en plus d'un endroit de l'Ecriture. Job (1): *La langue de la vipere le fera mourir.* L'Hébreu *peten*, ſignifie, dit-on, plutôt *l'aſpic* que la vipere. Iſaïe (2) parle auſſi de la vipere; & l'Hébreu porte *éphée*, qui eſt, à ce qu'on croit, le vrai nom de la vipere. On peut voir Bochard *de Animal ſacr. parte 2, l. 3, c. 1, pag. 358, & ſuiv.* Saint Jérôme dans Iſaïe, LIX, 5, traduit *éphée*, par *le baſilic, regulus.* Les Septante traduiſent de même.

VIRGINITÉ. Voyez *Vierge.*

VISION, *viſio*, ſe dit des diverſes manieres dont Dieu ſe manifeſte aux Patriarches, aux Prophetes, aux autres Saints. Il leur envoie des Anges prophétiques, il leur apparoît en ſonge pendant la nuit, il éclaire leur eſprit, il leur fait entendre ſa voix, il les ravit hors d'eux-mêmes, & leur fait entendu des choſes que l'œil n'a point vu, que l'oreille n'a point entendre, & que le cœur de l'homme n'a point compris. Le Seigneur ſe fait voir à Moïſe, & parle devant lui pendant qu'il eſt à l'entrée d'une caverne; Jeſus-Chriſt ſe manifeſte à ſes Apôtres dans ſa Transfiguration ſur le Thabor, & en pluſieurs autres rencontres après ſa Réſurrection. Dieu apparoît à Abraham ſous la figure de trois voyageurs; il ſe montre à Iſaïe & à Ezéchiel dans l'éclat de ſa gloire; tout cela dans le ſtyle de l'Ecriture, s'appelle *viſion.*

Le Seigneur ſe fit voir à Abraham *en viſion* (3), *& lui dit: Ne craignez point, je ſuis votre protecteur & votre récompenſe.....* Ceci arriva la nuit, puiſqu'il *le conduiſit dehors & lui dit: Regardez le Ciel, & comptez les étoiles ſi vous pouvez: c'eſt ainſi que ſera votre poſtérité.* Le Seigneur apparut auſſi à Jacob pendant la nuit, & lui parla, *audivit eum per viſionem noctis vocantem ſe, &c.* Il lui dit de ne pas craindre de deſcendre en Egypte (4). Moïſe ayant apperçu le buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer, dit (5): *J'irai, & je verrai cette grande viſion.* Aaron & Marie ayant murmuré contre Moïſe (6): *S'il ſe trouve parmi vous un Prophete du Seigneur, je lui apparoîtrai en viſion, ou je lui parlerai en ſonge: mais il n'en eſt pas ainſi de Moïſe mon ſerviteur; je lui parle bouche à bouche, & il voit le Seigneur, non en figure & par énigme, mais viſiblement & manifeſtement.*

Balaam ce mauvais Prophete, dont le cœur étoit ſi corrompu, dit de lui-même, qu'il voit les viſions du Tout-puiſſant (7): *Qui viſionem altiſſimi intuitus eſt.* En effet, Dieu lui fit paroître ſon Ange qui l'arrêta en chemin, & lui mit en la bouche d'excellentes Prophéties concernant la venue du Sauveur. Du temps du Grand-

(1) *Job.* XX, 16. פתן ראש 70. Γλωσσα ὄφεως. (2) *Iſai.* XXX, 6. אפעה *Ephée.* Les 70. Ἀσπίδος. (3) *Geneſ.* XV, 1, 2, 5. (4) *Geneſ.* XLVI, 2. (5) *Exod.* III, 3. (6) *Num.* XII, 6, 7, 8. (7) *Num.* XXIV, 14, 16.

Prêtre Héli, *la parole du Seigneur étoit rare & précieuſe dans Iſrael, & la viſion n'y étoit pas manifeſte* (1). Il n'y avoit point de Prophete reconnu. En voilà aſſez pour donner une juſte notion du terme *viſion*.

VISION ſe prend pour les Prophéties écrites des Prophetes ; *viſions d'Abdias. Liber viſionis Nahum. Viſio Iſaiæ filii Amos. Scriptum eſt in viſione Addo videntis*, &c.

VISION ſe met auſſi pour les inſtructions, ou les maximes de Sageſſe contenues dans les Chap. XXX & XXXI des Proverbes. Le premier eſt attribué à *Agur*, & le ſecond à Lamuel (2) : *Verba congregantis* (Hebreu, Agur) *filii vomentis, viſio quam locutus eſt vir cum quo eſt Deus.* Et Chapitre XXXI, 1. *Verba Lamuelis Regis ; viſio qua erudivit eum mater ſua.*

VISION ſignifie ſouvent une ſimple apparence, ce qui paroît aux yeux. Le Meſſie ne jugera pas ſelon l'apparence (3) : *Non ſecundùm viſionem oculorum judicabit.* Ezéchiel décrivant le Trône de Dieu, dit que les roues ſur leſquelles il étoit porté, reſſembloient à la mer (4) ; *opus earum quaſi viſio maris.* Et ailleurs, il dit que la Majeſté de Dieu lui parut depuis les reins juſqu'en bas comme un métal tout en feu (5) ; *quaſi viſio electri.* Saint Jean dans l'Apocalypſe (6) dit qu'il vit autour du Seigneur comme l'iris de couleur d'émeraude, *ſimilis viſioni ſmaragdinæ.*

VISION marque quelquefois les vaines Prophéties des viſionnaires. Les faux Prophetes n'ont que des viſions trompeuſes (7) ; *viſionem mendacem loquentur* ; *ceux qui voient des viſions*, les viſionnaires *ſeront confondus* (8).

VISION en quelque endroit marque les Spectres & les Phantômes qui paroiſſent quelquefois & qui effraient les méchans. Moïſe ſemble vouloir déſigner les horribles viſions de cette nature qu'eurent les Egyptiens pendant que leur pays fut couvert de ténébres (9) : *Horribiles viſiones juxtà omnia quæ fecit Dominus in Ægypto.* L'Auteur de la Sageſſe en parle diſtinctement, *Sap.* XVII, ℣. 9, 10, & XVII, 19. *Viſiones enim quæ illos turbaverunt, hæc præmonebant, ne inſcii quare mala patiebantur perirent.* Eliphaz dans Job, décrit la frayeur dont il fut ſaiſi lorſque l'eſprit lui parla pendant la nuit (10) : *Dans l'horreur d'une viſion nocturne, la frayeur me ſaiſit, je fus tout tremblant, tous mes os furent frappés de crainte, les cheveux me dreſſerent, lorſque l'eſprit paſſa devant moi. Il ſe préſenta en ma préſence ſous un viſage inconnu*, &c. Voyez auſſi Job. VII, 14.

VISITER. Le terme viſiter ſe prend en bonne & en mauvaiſe part. Dieu viſite Sara dans ſa miſéricorde, en lui donnant un fils (11). Il viſite les Iſraélites dans l'Egypte, en leur envoyant Moïſe pour les délivrer (12). Il viſite Anne (13) mere de Samuel ; enfin il viſite & rachete ſon peuple par la venue du Meſſie (14).

Il nous viſite auſſi dans ſa colere & dans ſa vengeance. Il viſite l'iniquité des peres ſur les enfans juſqu'à la troiſieme & quatrieme génération (15). Il menace de viſiter l'iniquité des adorateurs du veau d'or (16) au jour de ſa vengeance.

---

(1) 1 *Reg.* III, 1. (2) *Prov.* XXX, 1, & XXXI, 1. (3) *Iſai.* XI, 3. (4) *Ezech.* I, 16. (5) *Ezech.* VIII, 2. (6) *Apoc.* IV, 3. (7) *Jerem.* XXIII, 16. (8) *Mich.* III, 7. (9) *Deut.* IV, 34. (10) *Job.* IV, 13. (11) *Geneſ.* XXI, 1. (12) *Exod.* III, 16. (13) 1 *Reg.* II, 21. (14) *Luc.* I, 48. (15) *Exod.* XX, 5. (16) *Exod.* XXXII, 34.

Il dit qu'il visitera la terre de Chanaan dont les crimes sont montés à leur comble (1). Enfin rien n'est plus commun dans le langage des Prophetes que le verbe *visiter* pris dans le sens de punir, de châtier, de venger.

VISITER se prend aussi pour passer en revue, par exemple, une armée, ou pour faire la revue d'un troupeau (2). *Ego requiram oves meas, & visitabo eas, sicut visitat pastor gregem suum.* Et Zacharie (3) : *Ma fureur est allumée contre les Pasteurs : je visiterai*, je ferai la revue *des boucs* qui en sont les premiers. *Le Seigneur visitera*, fera la revue *de son armée, de son troupeau, de la maison de Juda & d'Israel.*

L'Ecclésiastique (4) a pris le nom de visiter dans un sens fort extraordinaire, lorsqu'il a dit que les os du Patriarche Joseph ont été visités & ont prophétisé après sa mort : *Ossa ipsius visitata sunt, & post mortem prophetaverunt.* Dans le Grec on ne lit pas ces mots : *Post mortem prophetaverunt.* Joseph avoit prédit à ses freres que le Seigneur les visiteroit après sa mort (5), & il les avoit conjuré de ne pas laisser son corps en Egypte, mais de l'emporter avec eux dans la terre de Chanaan ; c'est ce qui fut exécuté sous Moïse. *Ses os furent visités* ; on les tira du tombeau ; *& ils prophétiserent* en quelque sorte, en vérifiant la Prophétie de Joseph.

Visitans speciem tuam non peccabis, dit Job. Ch. V, ℣. 14. Quelques-uns l'ont entendu du commerce légitime du mariage. Mais l'Hébreu signifie, *vous visiterez*, vous ferez la revue, vous gouvernerez *votre demeure, & vous ne pécherez point.* Ellphaz parle de la conduite d'un homme sage & prudent.

VISITER se prend aussi pour rendre des visites de civilité, d'amitié, de devoir, comme lorsque Isaï envoya David son fils visiter ses freres à l'armée, pour savoir ce qu'ils faisoient (6) ; & lorsque David alla visiter Amnon son fils, qui étoit malade (7) ; & lorsque Ochosias Roi de Juda vint rendre visite à Joram Roi d'Israel (8) ; ou quand saint Paul & Barnabé allerent visiter les Eglises qu'ils avoient fondées (9).

VISITE, *visitatio*, se prend de même que *visiter*, quelquefois pour une visite de miséricorde de la part de Dieu, & plus souvent pour une visite de rigueur & de vengeance. *Dies visitationis, annus visitationis, tempus visitationis*, ou simplement *visitatio*, signifie d'ordinaire le temps de la vengeance de Dieu.

I. VITELLIUS le Censeur, pere de l'Empereur A. Vitellius, fut fait Gouverneur de Syrie au sortir de son Consulat, en l'an 35 de l'Ere vulgaire, & l'Empereur Tibere lui confia le soin des affaires d'Orient, qui étoient alors extrêmement embrouillées. La même année, ou au plus tard l'année suivante, il vint à Jérusalem (10) pour la Fête de Pâque, & y fut reçu magnifiquement. En reconnoissance de l'affection des Juifs, il déchargea la ville des impôts qui avoient accoutumé de se lever sur les fruits qui se vendoient. Il remit aussi à la garde du Grand-Prêtre l'habit pontifical avec tous ses ornemens, qu'Hérode & les Romains avoient gardé jusques-là dans la forteresse Antonia. Il déposa Joseph Caïphe du Souverain Pontificat, mit en sa place Jonathas fils

(1) *Levit.* XVIII, 25. (2) *Ezech.* XXXIV, 11, 12. (3) *Zach.* X, 3. (4) *Eccli.* XLIX, 18. (5) *Genes.* L, 42. (6) 1 *Reg.* XVII, 18. (7) 2 *Reg.* XIII, 6. (8) 4 *Reg.* IX, 16. (9) *Act.* XV, 36. (10) *Antiq. l.* 18, *c.* 6.

d'Ananus, puis s'en retourna à Antioche.

L'Empereur Tibere lui ayant ordonné de faire la guerre aux Arabes, il s'avança juſqu'à Ptolémaïde (1), dans le deſſein de faire paſſer ſon armée ſur les terres des Juifs, pour aller droit à Pétra. Mais les principaux des Juifs l'étant venu prier de prendre une autre route, parce que leur Loi ne leur permettoit pas de laiſſer paroître dans leur pays des Dieux étrangers, & des figures, dont les enſeignes Romaines étoient chargées, il conſentit à leur déſir, fit prendre une autre route à ſon armée, alla à Jéruſalem, accompagné ſeulement de ſes amis, & d'Hérode le Tétrarque; il y offrit des ſacrifices, & ôta la Grande Sacrificature à Jonathas, à qui il l'avoit donnée deux ans auparavant, & en revêtit Théophile frere de Jonathas. Il étoit encore à Jéruſalem, lorſqu'il apprit la mort de l'Empereur Tibere; il y fit auſſi-tôt prêter le ſerment de fidélité aux Juifs au nom du nouvel Empereur Caligula, pour lequel on offrit au Seigneur des ſacrifices ſolemnels (1).

Il avoit dès l'année précédente, 36 de Jeſus-Chriſt, envoyé Pilate Gouverneur de la Judée, à Rome, pour ſe juſtifier devant l'Empereur de la violence qu'il avoit exercée contre quelques Samaritains, qui s'étoient aſſemblés à Thirabata, ſans aucun deſſein de révolte (3). C'eſt à peu-près ce que nous ſavons de ce Lucius Vitellius Gouverneur de Syrie, qui acquit autant d'eſtime dans la Province par ſon bon gouvernement, qu'il mérita de mépris à Rome, pour ſes baſſes flatteries pour Caïus & pour Claude (4).

VIVIFIER, rendre la vie, reſſuſciter, ſe prend dans le ſens littéral, par exemple (5); *Dominus mortificat & vivificat, deducit ad inferos & reducit.* Et Oſée (6): *Ipſe percutiet & curabit nos; vivificabit nos poſt duos dies, in die tertia ſuſcitabit nos.* Il nous rendra la vie après deux jours. Il nous reſſuſcitera au troiſieme jour. Eliſée avoit rendu la vie au fils de la veuve de Sunam (7): *Cujus vivificaverat filium.*

VIVIFIER ſe met auſſi pour *conſerver la vie*; David n'épargnoit ni homme ni femme (8), de ceux qu'il prenoit ſur les terres des ennemis; il ne conſervoit la vie à aucun; *virum & mulierem non vivificabat David.* Pharaon ordonna aux Iſraélites d'expoſer leurs enfans & de ne les pas nourrir, de ne leur pas conſerver la vie (9); *ut exponerent infantes ſuos ne vivificarentur.* Quand l'impie ſe convertira & fera la juſtice, il conſervera ſa vie (10), *ipſe animam ſuam vivificabit.* Que le Seigneur le conſerve & le vivifie; qu'il lui accorde la ſanté & une heureuſe vie (11).

Dans le ſens figuré, *vivifier* ſe met pour délivrer d'un grand danger, tirer de captivité, d'une grande maladie, garantir d'un grand péril. Les captifs de Babylone demandent ſouvent à Dieu dans les Pſeaumes (11) *de leur rendre la vie*; de les tirer de l'état de mort, d'oppreſſion, de douleur où ils gémiſſoient: vivifiez-moi par votre miſéricorde; rendez-moi la vie ſelon votre parole, &c.

RENDRE LA VIE, s'emploie

(1) *Antiq. l.* 18, *c.* 7, *p.* 627. An de l'Ere vulg. 37. (1) *Philo Legat. p.* 1041. (3) *Antiq. l.* 18, *c.* 7. (4) *Tacit. Annal. l.* 6, *c.* 32. (5) 1 *Reg.* II, 6. (6) *Oſee* VI, 3. (7) 4 *Reg.* VIII, 5. (8) 1 *Reg.* XXVII, 11. (9) *Act.* VII, 19. (10) *Ezech.* XVII, 27. (11) *Pſalm.* XL, 3. (11) *Pſalm.* LXXIX, 19; CXVIII, 17, 25, 107, 159, *&c.*

quelquefois dans l'Hébreu, pour marquer le rétabliſſement d'une ville, d'une maiſon, d'une muraille ; par exemple (1) : *Rendront-ils la vie à ces pierres calcinées*, pour rebâtir les murs de Jéruſalem ? David bâtit la ville de Jéruſalem depuis Mello, tout autour (2) ; *& Joab vivifia le reſte de la ville.* Il rebâtit tout le reſte des murs. Habacuc prie le Seigneur de faire éclater de nouveau ſes anciens prodiges (3) : *In medio annorum vivifica illud* ; & ſaint Paul (4) dit que ce qu'on ſeme ne pouſſe point, *n'eſt point vivifié, qu'il ne pourriſſe, & ne ſoit mort auparavant.*

Dans les écrits des Apôtres, *vivifier* ſe met le plus ſouvent pour rendre la vie de l'ame, qui conſiſte dans la foi, dans la charité, dans la juſtice, dans la grace, dans l'innocence. Celui qui veut ſauver ſa vie aux dépens de la vérité, perdra ſon ame, & celui qui perdra la vie pour conſerver ſa foi & pour ſoutenir la vérité, ſauvera ſon ame (5), *vivificabit eam.* La lettre *tue & l'eſprit vivifie (6). La Loi ne peut pas vivifier (7)*, ne peut pas donner la juſtice, ſans la foi, animée de la charité.

VIVRE, VIE, ces deux termes, de même que ceux de *mourir* & de *mort*, dont nous avons parlé ailleurs, ſont équivoques & ſe prennent dans le ſens propre & dans le ſens figuré, & s'entendent de la vie du corps & de la vie de l'ame ; de la vie de la foi, de la grace & de l'innocence ; de la vie temporelle, & de la vie éternelle. *Anima vivens*, ſignifie un animal vivant, une perſonne vivante, *ut vivat anima mea ob gratiam tui (8).* Que l'on me conſerve la vie en votre conſidération. *L'homme ne me verra point & vivra (9)* ; c'eſt-à-dire, ſi un homme a une viſion ſurnaturelle, ſi Dieu lui apparoît, il eſt en danger de perdre la vie. Nul homme ne pourra ſoutenir l'éclat de ma Majeſté. *Vive le Seigneur & vive votre ame (10).* Je jure par la vie de Dieu & par la vôtre. Le Seigneur jure par ſa propre vie *(11)* : *Levabo ad cœlum manum meam, & dicam ; vivo ego in æternum.*

DES EAUX VIVANTES (12), ſont des eaux pures, des eaux de ſources, des eaux coulantes. On immoloit un paſſereau ſur les eaux vivantes dans un vaſe de terre, à la purification d'un Lépreux. Les enfans du Grand-Prêtre Héli ne ſe contentoient pas de recevoir de la chair cuite de la part de ceux qui venoient au Temple, *ils vouloient de la chair vive (13)* ; c'eſt-à-dire, de la chair crue, pour pouvoir l'accommoder à leur fantaiſie : *Non enim accipiam à te carnem coctam, ſed crudam.* L'Hébreu, *carnem vivam.*

Le Seigneur eſt nommé *le Dieu vivant*, par oppoſition aux Dieux des nations, qui n'étoient que des hommes morts, ou des aſtres, ou des animaux, qui ne vivent que d'une vie empruntée & paſſagere ; mais le Seigneur eſt vivant, immortel, & auteur de la vie de tout ce qui vit : c'eſt dans lui & par lui que nous vivons, que nous avons le mouvement & l'être (14) : *In ipſo enim vivimus & movemur & ſumus.*

LE JUSTE VIT DE LA FOI (15), dit ſaint Paul. C'eſt la Foi qui donne la vie à l'ame ; mais cette foi doit être animée par la cha-

(1) 2 *Eſdr.* IV, 2. היחיו את האבנים ‖ (2) 1 *Par.* XI, 8. ויחי יואב את שאר ה עיר ‖ (3) *Habac.* III, 2. ‖ (4) 1 *Cor.* XV, 36. ‖ (5) *Luc.* XVII, 33. ‖ (6) 2 *Cor.* III, 6. ‖ (7) *Galat.* III, 21. ‖ (8) *Geneſ.* XII, 13. ‖ (9) *Exod* XXXIII, 20. ‖ (10) 1 *Reg.* XX, 3 ‖ (11) *Deut.* XXXII, 40. ‖ (12) *Levit.* XIV, 5 ; XV, 17. ‖ (13) 1 *Reg.* II, 15. ‖ (14) *Act.* XVII, 28. ‖ (15) *Rom.* I, 17.

sité (1), & accompagnée des œuvres, car la foi sans les œuvres est morte (2). Ceux-mêmes qui sont morts par le péché, ressuscitent & vivent d'une vie nouvelle, s'ils croient en Jesus-Christ, & ceux qui ont une foi vive & agissante ne meurent jamais, ou plutôt jouissent après leur mort d'une vie éternelle (3). *Ego sum resurrectio & vita; qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet; & omnis qui vivit & credit in me, non morietur in æternum.* La veuve qui vit dans les délices est morte, quoiqu'elle paroisse vivante (4) : *Vivens mortua est.* Jesus-Christ est ma vie, disoit saint Paul (5) : *Mihi vivere Christus est.* Je ne respire que sa gloire, je ne vis que pour lui, heureux si je puis donder ma vie pour lui ; *& mori lucrum.*

ULAI. C'est le fleuve *Eulée*, qui coule près de la ville de Suses en Perse. Daniel (6) eut une fameuse vision sur le fleuve d'Eulée, & *à la porte de ce fleuve* ; c'est-à-dire, vers la porte de la ville qui regardoit l'Eulée. Il eut cette vision la troisieme année de Balthasar Roi de Perse, du Monde 3447, avant Jesus-Christ 553, avant l'Ere vulgaire 557.

I. ULAM, fils de Machir & de Maacha, & pere de Badan, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VII, 16.

II. ULAM, fils d'Esec, de la même Tribu. 1 *Par.* VIII, 39.

ULAM, nom de lieu. Eusebe (7) dit qu'il y a un bourg nommé *Ulamma*, à douze milles de Diocésarée, vers l'orient.

ULAMAIS. Les Septante disent que l'ancien nom de la ville de Dan étoit *Ulamaïs* : mais l'Hébreu porte (8) *Ulam-Laïs*, qui se traduit par *autrefois Laïs*, & le vrai nom ancien de Dan étoit certainement Laïs, comme il paroît par *Judic.* XVIII, 7, 14.

ULAM-US, ou *Ulam-Luz*. Les Septante l'ont pris comme si c'étoit l'ancien nom de Béthel : mais l'Hébreu porte (9) *Ulam-Luz*, c'est-à-dire, *autrefois Luz*. La ville qui s'appela dans la suite Béthel, se nommoit auparavant *Luz* (10).

ULATHA, ville située entre la Galilée & la Trachonite. *Joseph. Antiq. l.* 15, *c.* 13.

UMMA, ou *Amma*, ville de la Tribu d'Aser. *Josue* XIX, 30.

VOCATION. Ce terme est consacré principalement pour marquer la grace de la vocation à la foi & à la Religion Chrétienne ; vocation toute gratuite de la part de Dieu, puisque comme dit saint Paul (11), *il nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté, & selon la grace qui nous a été donnée en* Jesus-Christ *avant tous les siecles.* La grace de la prédestination précede celle de la vocation, & celle de la vocation, celle de la justification. Tel est l'enchaînement des graces que Dieu nous fait pour nous conduire au salut. *Car il a appelé ceux qu'il a prédestinés, il a justifié ceux qu'il a appelés, & il a glorifié ceux qu'il a justifiés.* (12) C'est à nous, aidés du secours de Dieu, d'assurer notre vocation par la pratique des bonnes œuvres (13), & de vivre d'une maniere qui soit digne de l'état auquel nous avons été appelés (14) ; car, comme dit notre Sauveur, il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus (15).

VŒU, *votum*, promesse que

(1) *Galat.* V, 6. (2) *Jacob.* II, 20. (3) *Joan.* XI, 25, 26. (4) 1 *Tim.* V, 6. (5) *Philip.* I, 21. (6) *Dan.* VIII, 2, 16. (7) *Euseb. in* Οὐλαμμαῦς. (8) *Judic.* XVIII, 29. לַיִשׁ אֵל (9) *Genes.* XVIII, 19. לוּז אֵל (10) *Vide Hieron. in Bethel.* (11) 1 *Timot.* I, 8, 9. (12) *Rom.* VIII, 30. (13) 1 *Petr.* I, 20. (14) 2 *Thessal.* I, 11. (15) *Matth.* XXII, 14.

l'on fait à Dieu d'un plus grand bien. L'uſage des vœux ſe remarque dans toute l'Ecriture. Jacob allant en Méſopotamie, voua à Dieu *la dîme de tous ſes biens* (1). & promit de l'offrir à Béthel en ſon honneur. Moïſe fait diverſes Lois pour régler les vœux & leur exécution. Un homme pouvoit ſe vouer ſoi-même, ou ſes enfans au Seigneur. Jephté lui voua ſa fille, & on croit qu'il la lui immola en ſacrifice (2). Samuel fut voué & conſacré au ſervice du Seigneur (3), & il lui fut réellement offert pour ſervir au Tabernacle. Si un homme ou une femme ſe vouoit au Seigneur, il étoit obligé de s'attacher à ſon ſervice, ſuivant les termes de ſon vœu, ſinon il devoit ſe racheter. L'homme depuis vingt ans, juſqu'à ſoixante, donnoit cinquante ſicles d'argent, & la femme trente (4). Depuis l'âge de cinq ans, juſqu'à vingt, l'homme donnoit vingt ſicles, & la femme dix. Depuis un mois, juſqu'à cinq ans, l'on donnoit pour un garçon cinq ſicles, & pour une fille, trois. Le ſexagénaire & au-deſſus donnoit quinze ſicles, & la femme dix. Que ſi la perſonne étoit pauvre, & ne pouvoit pas fournir cette ſomme, le Prêtre jugeoit de ſes facultés, & lui impoſoit quelque choſe qu'elle pût payer.

Si l'on avoit voué un animal pur, on n'avoit pas la liberté de le racheter, ni de l'échanger; il falloit l'immoler au Seigneur. Si c'étoit un animal immonde, & dont il ne fût pas permis de faire un ſacrifice, le Prêtre en faiſoit l'eſtimation; & ſi le propriétaire le vouloit racheter, il y ajoutoit encore un cinquieme par forme d'amende. On en uſoit de même à proportion, ſi l'on avoit voué une maiſon, ou un champ. On ne pouvoit vouer les premiers-nés, parce que de leur nature ils appartenoient au Seigneur. Tout ce qui étoit dévoué à l'anathême (5), ne ſe pouvoit racheter, de quelque nature & qualité qu'il fût. L'animal étoit mis à mort, & les autres choſes étoient dévouées pour toujours au Seigneur. La conſécration des Nazaréens étoit une eſpece particuliere de vœu, dont nous avons parlé plus au long dans l'article des *Nazaréens*, & ſur les Nombres, Chap. VI.

Les vœux & promeſſes des enfans de famille étoient nuls, à moins qu'ils ne fuſſent ratifiés par le conſentement exprès ou tacite de leurs parens (6). Il en étoit de même des vœux des femmes; ils n'avoient point de force, à moins que leurs maris n'y conſentiſſent d'une maniere expreſſe ou tacite. Mais les femmes veuves ou répudiées étoient obligées de ſatisfaire à tout ce qu'elles avoient voué: *Si vous avez fait un vœu au Seigneur votre Dieu* (7), *vous ne différerez point de l'accomplir, parce que le Seigneur votre Dieu vous en demandera compte, & ſi vous différez de le rendre, il vous ſera imputé à péché*, &c. Voyez l'Eccléſiaſte, V, 3, 4, &c.

Sous le Nouveau Teſtament, on voit auſſi l'uſage des vœux. On croit que la ſainte Vierge avoit fait vœu de virginité perpétuelle, parce qu'elle répondit à l'Ange (8): *Comment cela s'exécutera-t-il, puiſque je ne connois point d'homme?* Saint Paul avoit fait un vœu de Nazaréen, lorſqu'il partit du port de Cenchrée, pour aller

(1) *Geneſ.* XXVIII, 22. (2) *Judic.* XI, 30, 31. (3) 1 *Reg.* I, 21, 22, &c. (4) *Levit.* XXVII, 3. (5) *Levit.* XXVII, 28, 29. (6) *Num.* XXX, 1, 2, 3, &c. (7) *Deut.* XXIII, 21, 22. (8) *Luc.* I, 34.

à Jérusalem (1). Quand il fut arrivé à Jérusalem (2), l'Apôtre saint Jacques & les Freres lui conseillerent de se joindre à quatre Chrétiens judaïzans, qui avoient fait vœu de Nazaréat, & de se présenter au Temple, pour contribuer à la dépense de leur purification. Le même Apôtre (3) conseille à Timothée d'éviter les jeunes veuves, parce, dit-il, qu'après avoir vécu avec molleſſe dans l'Eglise, elles veulent se remarier, *s'engageant ainſi dans la condamnation, par le violement de la foi qu'elles avoient donnée auparavant.* Enfin on a vu dans tous les siecles une infinité de Chrétiens & de Chrétiennes s'engager par des promesses publiques ou particulieres, à l'observation des conseils évangéliques, & en particulier de la chasteté.

Les vœux que les Juifs faisoient & qui enfermoient toujours, au moins implicitement, quelque espece d'imprécation contre eux-mêmes, s'ils manquoient à leurs promesses; ces vœux pour l'ordinaire étoient exprimés d'une maniere claire & distincte. Mais la peine n'étoit marquée que dans des termes conditionnels & suspendus; par exemple (4): *J'ai juré dans ma colere, s'ils entreront dans le lieu de mon repos.* J'ai juré qu'ils n'entreroient point dans la terre promise, & j'ai dit: Que je sois menteur, ou autre chose qu'il n'exprime pas, s'ils entrent dans le lieu que je leur ai préparé. Et David fait vœu au Seigneur de lui bâtir un Temple, en disant (5): *Si j'entre dans ma maison, si je monte sur mon lit, si je donne le repos à mes yeux, le sommeil à mes paupieres*, jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu propre pour y bâtir un Temple au Seigneur; où l'on voit qu'il n'exprime pas la peine à laquelle il se dévoue, s'il manque à ses promesses; comme s'il disoit: Que Dieu me traite dans toute sa rigueur, si je me donne le moindre repos, que je n'aie trouvé un lieu propre à mon dessein.

Quelquefois ils exprimoient la peine ou l'imprécation; mais ils la faisoient contre leurs ennemis, ou contre des bêtes; par exemple (6): *Hæc faciat Deus inimicis David, & hæc addat, si reliquero, &c. mingentem ad parietem.* Il ne dit pas: Que Dieu me traite comme un parjure, si je laisse un homme vivant dans la maison de Nabal; mais que Dieu traite *les ennemis de David, ... & si je laisse un chien vivant.* Pour l'ordinaire, l'Ecriture exprime les imprécations par les seules paroles: *Hæc faciat mihi Deus, & hæc addad, &c.* sans y ajouter, ni spécifier aucune peine, ni aucune imprécation, soit que la personne qui voue, & qui jure, n'en ait exprimé aucune, soit que par sagesse elle ne veuille pas les marquer. Voyez l'article *Dévouement* & *Imprécation.*

Du temps de notre Sauveur les Pharisiens avoient étrangement altéré les Lois du vœu & du serment par leurs vaines explications, & par leurs mauvaises subtilités. Voyez ce qu'on a dit sur *Corban.*

Voici ce que Léon de Modene (7) nous apprend touchant les pratiques des Juifs d'aujourd'hui au sujet des vœux. « Les vœux ne » sont pas fort approuvés parmi » eux; mais quand on en a fait, » ils doivent être acquittés. Un » mari pourtant peut dispenser sa » femme, quand même elle ne le » voudroit pas, des vœux de toute » abstinence où elle s'est enga-

(1) *Act.* XVIII, 18. — (2) *Act.* XXI, 18, 19, 20, *&c.* — (3) 1 *Timot.* V, 11. — (4) *Psalm.* XCIV, 11. — (5) *Psalm.* CXXXI, 2, 3, 4, 5. — (6) 1 *Reg.* XXV, 22. — (7) Léon de Modene, part. 2, c. 4.

» gée, mais il faut que ce ſoit » dans les premieres vingt-quatre » heures qu'il en a connoiſſance. » Le pere peut auſſi rompre les » vœux de ſa fille qui n'eſt point » mariée, comme il eſt dit au » Chapitre XXX des Nombres, » ℣. 4.

» Ils tiennent même par tradi- » tion qu'un homme ou une fem- » me qui ont fait un ſerment ou » un vœu, pourvu qu'il ne pré- » judicie point à un tiers, & » qu'ils aient une bonne excuſe » pour s'en repentir, ils tien- » nent, dis-je, qu'ils peuvent en » être diſpenſés par un Rabbin » d'autorité, ou par trois autres » hommes, quoique ſans titre. » Celui donc qui demande d'être » diſpenſé de ſon vœu, repréſente » ſes raiſons à un Rabbin, ou à » trois particuliers, qui les trou- » vant bonnes, lui diſent par trois » fois : *Sois délié*, &c. & moyen- » nant cela, il demeure li- » bre. »

VOIANT ou PROPHETE. Voyez *Prophetes*.

VOIE, *chemin*, *via*. Ce terme ſe prend dans le ſens moral, 1°. pour la conduite. Par exemple : *Redreſſez vos voies*. Les voies des méchans ſont tortues : Le Seigneur connoît la voie des Juſtes, &c. 2°. *La voie* ſe met pour les Lois du Seigneur. Suivre la voie du Seigneur, abandonner la voie du Seigneur : Seigneur, conduiſez-moi dans votre voie, &c. 3°. Ce mot ſe met pour la coutume, les mœurs, la maniere de vie : *Toute chair avoit corrompu ſa voie ;* la voie de toute chair (1) ; l'uſage de toutes les nations ; les voies des enfans d'Adam (2). 4°. *La voie du Seigneur* marque la conduite qu'il tient à notre égard : *Nul ne peut ſavoir ſes voies : Mes voies ſont autant au-deſſus des vôtres, que le Ciel eſt éloigné de la terre*. Iſaïe LV, 9. *Le Seigneur a produit* la ſageſſe *au commencement de ſes voies* (3). Qui pourra découvrir ſes voies ? Toutes les voies du Seigneur ſont miſéricorde & juſtice (4), &c. Enfin on trouve à tout moment dans l'Ecriture ces manieres de parler : La voie de la paix, de la juſtice, de l'iniquité, de la vérité, des ténébres. *Entrer dans la voie de toute chair*, *Joſue*, XXIII, 14, marque la mort, le tombeau.

LA VOIE DURE marque ſouvent le chemin des pécheurs, de l'impiété : *Non dimiſerunt viam duriſſimam, per quam ambulare conſueverant* (5). Les méchans dans la Sageſſe ſe plaignent qu'ils ont ſuivi des voies difficiles (6) : *Ambulavimus vias difficiles, viam autem Domini ignoravimus ;* & l'Eccléſiaſtique, Chap. XXXII, 25, *Ne credas te viæ laborioſæ, ne ponas animæ tuæ ſcandalum*. Dans un ſens contraire les voies de Dieu, la voie de la piété eſt ſouvent nommée dure, étroite, ſerrée, difficile à trouver & à tenir (7) : *Propter verba labiorum tuorum ego cuſtodivi vias duras*. Je me ſuis conduit avec la circonſpection d'un homme qui marche à travers des précipices. Et Jeſus-Chriſt dans l'Evangile (8) : *Quàm anguſta porta & arcta via eſt, quæ ducit ad vitam, & pauci ſunt qui inveniunt eam*.

LA VOIE DE LA VIE : *Vous m'avez fait connoître la voie de la vie*, dit le Pſalmiſte (9) ; vous m'avez fait connoître vos volontés, vos commandemens : *Quæ faciens homo*, vivet *in eis* (10) ; qui donnent

(1) *Geneſ.* XIX, 31. (2) *Jerem.* XXXII, 19. (3) *Prov.* VIII, 22. (4) *Pſalm.* XXIV, 10. (5) *Judic.* II, 19. (6) *Sap.* V, 7. (7) *Pſalm.* XVI, 4. (8) *Matth.* VII, 14. (9) *Pſalm.* XV, 11. (10) *Levit.* XVIII, 15.

la vie à l'homme, à l'obſervance deſquels vous avez attaché la promeſſe d'une longue vie. Jeſus-Chriſt par ſa Réſurrection nous a montré la voie de la vie, une voie auparavant inconnue aux hommes. Le Sage dans les Proverbes (1), dit dans le même ſens : *Mandatum lucerna eſt, & lex lux, & via vitæ increpatio diſciplinæ.* Les Commandemens de Dieu & ſa Loi, ſont une lumiere brillante, & les réprehenſions d'un homme ſage *ſont la voie de la vie* : elles conduiſent à la vie, elles procurent une longue & heureuſe vie. Les Livres de l'Ancien Teſtament ſont pleins de ces promeſſes ; mais les Saints les plus éclairés élevoient leurs penſées & leurs eſpérances à une autre vie que celle-ci. Voyez encore *Prov.* x, 17. *Via vitæ cuſtodienti diſciplinam.*

Voie, ſe prend pour tous les moyens dont quelque choſe ſe fait, & vient juſqu'à nous. *Savez-vous bien quelle eſt la voie de la lumiere*, où elle demeure (2) ; le chemin qui conduit à ſon Palais, *& par quelle voie elle ſe répand ſur la terre, & la voie du tonnerre ?* Le Sage (3) avoue qu'il y a trois choſes qui lui paroiſſent très-difficiles, & une quatrieme qui lui eſt entierement inconnue ; la voie de l'aigle dans l'air ; la voie du ſerpent ſur la terre ; la voie d'un vaiſſeau ſur le mer ; la voie de l'homme dans ſa jeuneſſe ; ou ſelon l'Hébreu : *Via viri in adoleſcentia.* L'Eccléſiaſtique (4) : Vous ignorez la voie du vent ; *ignoras quæ ſit via ſpiritûs.*

Dans certains endroits de l'Ecriture il eſt dit que Dieu nous détourne de ſes voies (5) : *Errare nos feciſti, Domine, de viis tuis ; induraſti cor noſtrum ne timeremus te ?* Et le Pſalmiſte (6) : *Declinaſti ſemitas noſtras à via tua, &c.* Mais toutes ces expreſſions marquent ſeulement que Dieu permet le déreglement des hommes, qu'il pourroit empêcher, ſi les Lois de ſa juſtice & de ſa miſéricorde le demandoient ; & ſi les hommes par leur malice & l'endurciſſement de leurs cœurs ne mettoient ſouvent obſtacle à ſes graces & à ſes miſéricordes. Dieu n'endurcit pas le pécheur en lui inſpirant la malice, mais en ne lui accordant pas ſa miſéricorde, dit ſaint Auguſtin.

Les Phariſiens font dire à Jeſus-Chriſt par leurs diſciples (7) : *Maître, nous ſavons que vous enſeignez la voie de Dieu dans la vérité*, c'eſt-à-dire, les vraies maximes de la Religion ſans reſpect humain (8) ; *préparez la voie du Seigneur*, diſpoſez les cœurs & les eſprits à recevoir Jeſus-Chriſt, & à écouter les paroles de vie. Le Sauveur dit qu'il eſt *la voie, la vérité & la vie* (9) ; il enſeigne la voie du Ciel, il eſt le plus parfait modele de la perfection ; il eſt la vérité eſſentielle, & la ſource de toute vérité ; il eſt la vie de l'ame. Saint Paul ſortit de Jeruſalem dans la réſolution d'arrêter tous ceux qui faiſoient profeſſion *de cette voie* du Chriſtianiſme (10) : *Ut ſi quos inveniſſet hujus viæ viros ac mulieres, vinctos perduceret in Jeruſalem.* La voie de la vérité eſt blaſphémée par les Hérétiques, dit ſaint Pierre (11) ; c'eſt-à-dire, les vérités de la Religion Chrétienne ſont corrompues par les faux Docteurs. *Ils ont marché dans la voie de Caïn*, dit ſaint Jude, ℣. 11. Ils ont imité ſa conduite.

(1) *Prov.* VI, 23. (2) *Job.* XXXVIII, 19, 24, 25. (3) *Prov.* XXX, 19, 20. (4) *Eccli.* XI, 5. (5) *Iſai.* LXIII, 17. (6) *Pſalm.* XLIII, 17. (7) *Matth.* XXII, 16. (8) *Marc.* I, 3. (9) *Joan.* XIV, 6. (10) *Act.* IX, 2. (11) 2 *Petr.* II, 2.

VOILE DES FEMMES JUIVES. Voyez *Theriſtrum*.

VOILES DU TABERNACLE. Voyez *Tabernacle*.

VOIR, ſe dit non-ſeulement du ſens de la viſion, par lequel nous diſcernons les objets extérieurs, mais auſſi du diſcernement intérieur, de la connoiſſance des choſes ſpirituelles, & même de la vue ſurnaturelle des choſes cachées, de la prophétie, des viſions, des extaſes; d'où vient qu'on appeloit anciennement *Voyans* ceux qu'on appela dans la ſuite *Nabi*, ou Prophetes, & qu'on appelle les Prophéties, *Viſions*; *Viſio Amos*, *Viſio Abdiæ*, *&c.*

De plus, le verbe *Voir*, s'emploie pour marquer preſque toutes ſortes de ſenſations: il eſt dit dans l'Exode (1) que les Iſraélites voyoient *les voix*, les tonnerres, *les feux*, *le ſon de la trompette*, *& toute la montagne de Sinaï chargée de brouillards*, ou de fumée; & ſaint Auguſtin (2) remarque que le verbe voir s'attribue aux cinq ſens de la nature; voir, ouïr, flairer, goûter, toucher: *Non enim tantùm dicimus, vide quid luceat, ſed etiam vide quid ſonet; vide quid oleat, vide quid ſapiat, vide quid caleat.*

VOIR LE BIEN, ou les biens; c'eſt-à-dire, les éprouver: *Credo videre bona Domini in terra viventium (3).* J'eſpere que Dieu me fera retourner dans mon pays, dans la Judée, & d'y vivre encore dans la proſpérité. Job (4): *Non revertetur oculus meus ut videat bona*; je mourrai, & je ne verrai plus, je ne jouirai plus des biens de ce monde. Et le Pſalmiſte: *Pluſieurs diſent: Qui nous fera voir les biens (5)?* Pouvons-nous eſpérer de jouir encore de quelque bonheur pendant cette vie?

VOIR LA FACE DU ROI, être ſon domeſtique, l'approcher de près. Les Rois de Perſe, ſous prétexte de conſerver le reſpect dû à leur Majeſté, ſe laiſſoient rarement voir à leurs ſujets, & ne ſe montroient preſque jamais en public. Il n'y avoit que leurs plus intimes amis, ou leurs ſerviteurs les plus familiers qui euſſent cet avantage: *Erant primi & proximi qui videbant faciem Regis*, dit Eſther (6). Souvent dans l'Ecriture on fait alluſion à cet uſage, lorſqu'on parle des ſept principaux Anges qui ont l'honneur de voir la face du Seigneur & de paroître en ſa préſence. Voyez Tobie XII, 15, *Ego ſum Raphael Angelus, unus de ſeptem qui aſtamus ante Dominum.* Voyez Apocal. 1, 4.

VOIX. *Fille de la voix*, nommée en Hébreu *Bath-kol*, maniere ſurnaturelle dont Dieu découvrit ſes volontés aux Juifs après la ceſſation de la Prophétie dans Iſrael. Voyez ci-devant *Bath-kol*.

VOIX. Sous ce nom on entend non-ſeulement la voix d'un homme, ou d'un animal, mais auſſi toutes ſortes de ſon, de bruit, de cris, & même aſſez ſouvent on donne au Tonnerre le nom de *voix de Dieu*; par exemple, Moïſe dit, que tout le peuple voyoit ou entendoit *les voix* qui ſe faiſoient entendre ſur Sinaï (6); c'eſt-à-dire, le bruit & le tonnerre. Samuel dit aux Iſraélites aſſemblés (8): *N'eſt-il pas à préſent la moiſſon du froment? Je vais invoquer le Seigneur, & il donnera des voix & de la pluie*; du tonnerre & de la pluie. Job (9);

(1) *Exod.* XX, 18. (2) *Aug. ep.* 167, *nov. edit. c.* 1, *p.* 476. (3) *Pſalm.* XXVI, 13. (4) *Job.* VII, 7. (5) *Pſalm.* IV, 6. (6) *Eſth.* I, 10 & 14. (7) *Exod.* XX, 18. (8) 1 *Reg.* XII, 17. (9) *Job.* XXXVII, 4.

Le Seigneur ſonnera par la voix de ſa Majeſté, & on ne pourra découvrir ce que c'eſt, quand on aura ouï ſa voix. Et le Pſalmiſte (1) : *Vox Domini ſuper aquas, Deus majeſtatis intonuit, vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentias; vox Domini confringentis cedros; vox Domini intercidentis flammam ignis, vox Domini concutientis deſertum, vox Domini præparantis cervos, &c.*

ECOUTER LA VOIX DE QUELQU'UN, c'eſt lui obéir. *Si Iſrael avoit écouté ma voix, j'aurois humilié ſes ennemis* (2). *Si vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu; ſi vous faites ce qui eſt juſte en ſa préſence, & ſi vous obéiſſez à ſes commandemens, il vous garantira de tous les fléaux dont il a frappé l'Egypte* (3). Si au contraire (4), *vous ne voulez point écouter la voix du Seigneur votre Dieu pour obſerver & pratiquer ſes commandemens, toutes ſortes de malédictions tomberont ſur vous.*

La mere des ſept freres Maccabées leur parloit (5) *patriâ voce*, c'eſt-à-dire, en Hébreu, ou en Syriaque; car on les interrogeoit en Grec, & toute cette ſcene de leur Martyre ſe paſſoit à Antioche, où le Grec étoit la langue vulgaire. Elle leur parloit donc en langue Hébraïque, qui étoit leur langue naturelle, afin que les aſſiſtans n'entendiſſent pas ce qu'elle leur diſoit.

Saint Paul dit qu'il n'y a rien dans le monde qui n'ait ſa voix (6) : *Nihil ſine voce eſt*; les inſtrumens de muſique, la trompette, la cithare, &c. *Quæ ſine anima ſunt vocem dantia, ſive tibia, ſive cithara..... ſi incertam vocem det tuba, quis parabit ſe ad bellum?*

LA VOIX DU SANG D'ABEL crie au Seigneur de deſſus la terre (7). Judas Maccabée prie le Seigneur d'avoir compaſſion de la ville Sainte, & *d'écouter la voix du ſang qui lui demandoit vengeance* (8).

VOL. Voyez *Larcin & Voleurs.*

VOLEURS. La Loi condamne le vol; *non furtum facies* (9). Mais elle n'y ajoute aucune peine, ſinon la reſtitution plus ou moins grande, ſelon la nature du vol. Mais le vol d'un homme libre, ou d'un Hébreu, pour le réduire en ſervitude, eſt puni de mort (10) : *Qui furatus fuerit hominem, convictus noxæ, morte moriatur.* Les Juifs ne croient pas que le vol d'un homme d'une autre nation, mérite la peine de mort, mais ſeulement le vol d'un homme Hébreu libre; ſi on vole un étranger, on eſt ſeulement condamné à reſtitution. Ils fondent cette diſtinction ſur une Loi du Deutéronome (11), qui limite la Loi dont nous parlons, *ſi furatus fuerit hominem de filiis Iſrael.* Exception que les Septante & Onkelos ont même exprimée dans le Texte de l'Exode XXI, 16. Les Lois des Athéniens condamnoient à mort le *plagium* (12) ou vol d'un homme libre, & les Lois Romaines condamnent à la même peine le vendeur & l'acheteur de l'homme libre, s'ils connoiſſent ſa condition (13).

Le voleur d'un bœuf étoit puni par la reſtitution de cinq bœufs, celui d'une brebis ou d'une chevre, par la reſtitution de quatre brebis, ou de quatre chevres (14). On croit que le vol du bœuf, & de ſon eſpece eſt puni plus ſévérement, parce que cet animal eſt d'une plus grande utilité

(1) *Pſalm.* XXVIII, 3. (2) *Pſalm.* LXXX, 14, 15. (3) *Exod.* XV, 26. (4) *Deut.* XXVIII, 15. (5) 2 *Macc.* VII, 8, 21, *&c.* (6) 1 *Cor.* XIII, 7, 8, 10. (7) *Geneſ.* IV, 10. (8) 2 *Macc.* VIII, 3. (9) *Exod.* XX, 15. (10) *Exod.* XXI, 16. (11) *Deut.* XXIV, 7. (12) *Xenoph. l.* 1, *comment.* (13) *Digeſt.* 48, *t.* 15. (14) *Exod.* XXII, 1.

que les autres. Le Légiſlateur limite cette Loi un peu après, en diſant *Ꝟ.* 4 : *Que ſi ce qu'il a volé ſe trouve chez lui encore vivant, ſoit que ce ſoit un bœuf, un âne, ou une brebis, il rendra le double* ; ou ſelon l'Hébreu, *ſi l'on trouve entre ſes mains ce qu'il a volé, il en rendra deux vivans*, pour un qu'il a volé.

Le voleur nocturne pris ſur le fait, pouvoit être tué impunement. Mais il n'étoit pas permis de tuer un voleur qui voloit pendant le jour (1). On préſume que celui qui ſe préſente pour percer un mur & pour voler la nuit, en veut à la vie de celui qu'il attaque : & celui-ci dans cette préſomption, peut prévenir celui qui vient pour le tuer ; mais il n'en eſt pas de même de celui qui vole pendant le jour ; on peut ſe défendre contre lui s'il attaque ; & s'il vole, on peut pourſuivre devant les Juges la reſtitution de ce qu'il a pris.

Si le voleur n'avoit pas de quoi reſtituer le vol, ſelon la Loi, on pouvoit le vendre ou le réduire en eſclavage (2). *Si non habuerit quod pro furto reddat, ipſe venundabitur.* Les enfans mêmes des débiteurs inſolvables étoient vendus pour les dettes de leurs peres. Nous en voyons la pratique dans le quatrieme des Rois (3). Une femme veuve vint trouver Eliſée & lui dit, que ſon mari qui étoit craignant Dieu, & diſciple des Prophetes, étoit mort, & que ſon créancier venoit pour enlever ſes deux enfans, & les réduire en ſervitude. Le Prophete multiplia en ſa faveur un peu d'huile qu'elle avoit dans ſa maiſon, afin qu'elle la vendît pour payer ſon créancier. Et dans l'Evangile (4), un débiteur qui ſe trouvoit en arriere de dix mille talents, fut vendu, lui, ſa femme, ſes enfans, & tout ce qu'il avoit pour ſatisfaire à ce qu'il devoit à ſon maître.

Les Rabbins enſeignent qu'une femme qui étoit convaincue de vol, ne pouvoit être vendue, qu'on ne vendoit jamais un voleur, à moins que ſon vol ne fût plus grand que le prix qu'il valoit lui-même ; s'il valoit vingt écus, il n'étoit pas vendu pour un vol de dix écus, & le voleur ainſi vendu, n'étoit obligé de demeurer en ſervitude, que juſqua la concurrence de la valeur de ce qu'il avoit volé : c'eſt la doctrine des Rabbins. Quant à la reſtitution au double, au triple, ou au quadruple, elle ne ſe faiſoit que quand il étoit mis en liberté.

On demande ſi le vol, outre la peine de la reſtitution, n'étoit pas ſoumis à quelques peines corporelles ? Quelques-uns croient qu'on mettoit quelquefois le voleur à mort, parce que Jabob dit à Laban (5) : *Et quant à ce que vous m'accuſez de vol, ſi vous trouvez vos Dieux chez quelqu'un, qu'il ſoit mis à mort en préſence de nos freres.* Eſtius croit que s'il étoit inſolvable, il étoit châtié à coups de fouet, ou même qu'il étoit pendu, s'il étoit convaincu d'avoir volé pluſieurs fois. Mais je ne crois pas que chez les Hébreux le ſimple vol fût puni de mort ni même de peines corporelles. La Loi n'impoſe la peine de mort qu'au *plagium*, ou au vol d'un homme libre.

Salomon dans ſes Proverbes (6), *dit que celui qui s'aſſocie avec un voleur, hait ſa propre vie.* Il s'expoſe à faire une mauvaiſe vie, non que toute ſorte de vol emporte la peine de mort, mais parce qu'il y a certains cas où le vol étoit puni du dernier ſupplice, ainſi qu'on l'a vu, & d'ailleurs parce qu'il s'expoſe à faire un faux ſerment, & à ſe

(1) *Exod.* XXII, 2. (2) *Exod.* XXII, 3. (3) 4 *Reg.* IV, 1. (4) *Matth.* XVIII, 25. (5) *Geneſ.* XXXI, 32. (6) *Prov.* XXIX, 24.

parjurer

parjurer à l'occaſion du vol, auquel cas il mérite la mort, non pas préciſément à cauſe du vol, mais à cauſe du parjure ; *adjurantem audit, & non judicat*, dit Salomon ; & Moïſe (1) : *Si quelqu'un eſt interrogé en juſtice, & qu'il ne veuille pas déclarer ce qu'il ſait, ou ce dont il a été témoin*, ou complice, *il portera ſon iniquité.* Il ſera puni du dernier ſupplice, à cauſe du parjure & de la profanation du nom de Dieu. Voyez auſſi Prov. XXX, 9. *Seigneur, ne me donnez ni les richeſſes ni la pauvreté, de peur que je ne ſois contraint de voler, & qu'enſuite je ne me parjure, & que je ne profane le nom de Dieu.*

Il ſemble que le ſimple vol parmi les Hébreux n'emportoit point une infamie particuliere. *Ce n'eſt pas une grande faute qu'un homme dérobe, car il vole pour ſe raſſaſier*, dit le Sage (2) ; ou ſelon l'Hébreu : *On ne mépriſe point un homme qui a volé pour ſe raſſaſier ;* la Loi ne lui inflige aucune peine particuliere, & on ne lui fait ſouffrir aucun ſupplice honteux & infamant. Salomon ajoute : *S'il eſt pris, il en rendra ſept fois autant, & il donnera tout ce qu'il a dans ſa maiſon.* Voilà à quoi il s'expoſe en volant.

Pluſieurs peuples des environs de la Judée, faiſoient une eſpece de profeſſion de volerie (3). Iſaac avoit prédit à Eſaü qu'il vivroit de ſon épée, c'eſt-à-dire, qu'il vivroit de brigandages. Iſmael fils d'Abraham n'eut point d'autre métier que la guerre & que le brigandage, il devint *ferus homo* (4), & *juvenis ſagittarius* (5), & il fut toujours en guerre avec ſes voiſins ; *Manus ejus contra omnes, & manus omnium contra eum.* Les Iſmaélites ſes deſcendans, ont imité leur pere, & ils ne ſe font nul ſcrupule de dérober ſur les grands chemins (6) ; ils s'en font même une gloire & une eſpece de métier. Ils ne font point d'autre mal aux paſſans, quand ils ſe dépouillent volontairement, & qu'ils leur donnent toutes leurs hardes ſans réſiſtance, & ſans leur donner la peine de mettre pied à terre. Dès qu'ils apperçoivent quelqu'un en chemin, ils ſe couvrent le bas du viſage juſqu'aux yeux avec leur Turban, ou Buſtmani, qui prend ſur leurs épaules, afin de n'être point connus ; ils levent la lance, & viennent deſſus à toute bride ; ils diſent d'abord en leur langue : *Dépouille-toi, maudit, ta tante eſt toute nue.*

Ils veulent marquer ſous ces paroles leur femme, qu'il ſeroit très-indécent de nommer, ſelon leurs mœurs. Ils l'appellent tante de celui qu'ils attaquent, ſuppoſant que tous les hommes ſont parens. Cependant ils tiennent la lance devant la poitrine du pauvre voyageur, juſqu'à ce qu'ils en aient ce qu'ils deſirent. Ils lui laiſſent quelquefois un caleçon ou la chemiſe, lorſqu'après s'être dépouillé de bon gré, il les prie de ne le pas renvoyer tout nud ; ils lui laiſſent encore ſa monture, parce qu'ils n'en ont que faire, & qu'elle pourroit les faire reconnoître. Si toutefois le cheval du voyageur avoit une bonne ſelle, ou un bon harnois, ils l'échangent contre le leur, s'il vaut moins. Si le paſſant s'eſt défendu, & les a bleſſés juſqu'au ſang, ils ne le pardonnent point, & s'ils ne peuvent s'en venger ſur lui, ils en tuent tout autant qu'ils en peuvent rencontrer. Ainſi ſe vérifie l'Horoſcope d'Iſmael, pere des Iſmaélites ou Arabes.

L'Ecriture parle ſouvent des troupes de *voleurs de Moab*, de

(1) *Levit.* V, 1. (2) *Prov.* VI, 30. (3) *Geneſ.* XXVII, 40. (4) *Geneſ.* XVI, 12. (5) *Geneſ.* XXI, 20. (6) Mœurs des Arabes par M. d'Arvieux, c. 13, p. 221.

Syrie, de *Chaldée*, d'*Ammon*, & d'autres ſemblables gens, qui exerçoient leur brigandage partout où ils le pouvoient faire impunément. Jephté, qui devint Chef du peuple de Dieu, étoit d'abord à la tête d'une troupe de voleurs (1); David & ſes gens eurent ſouvent à faire à ces voleurs des environs de la Paleſtine (2). Ce furent de ces ſortes de gens qui pillerent Sicéleg, & dont David tira vengeance à ſon retour de l'expédition, où il avoit accompagné Achis Roi de Geth (3). Isboſeth fils de Saül avoit à ſon ſervice deux chefs de voleurs (4), qui lui trancherent la tête pendant qu'il dormoit. Razon qui devint Roi de Damas, étoit auparavant chef de voleurs. (5) Les trois troupes de Chaldéens qui enleverent les chameaux de Job (6), étoient de ces troupes de voleurs.

Le vol parmi ces peuples n'étoit pas ſi odieux, ni ſi honteux qu'il l'eſt parmi nous; cela paroît auſſi dans les temps héroïques, & même encore depuis parmi les Grecs. On ne ſe cachoit point d'être venu dans un pays pour voler; il paroît par Homere qu'on s'en faiſoit une eſpece de gloire, comme de faire une conquête légitime. On demande tranquillement à une troupe de gens qui abordent dans une Province, ou dans une Iſle, s'ils y viennent pour voler, ou pour quelqu'autre affaire. Nos ancêtres, dit Joſeph (7), contens de leur pays qui eſt très-fertile, ne ſe ſont appliqués ni au commerce, comme les Phéniciens, qui habitent ſur les côtes de la Méditerranée, ni aux voyages, ni même à la guerre, pour faire des conquêtes, ni *enfin au brigandage, comme pluſieurs autres.* Il veut apparemment marquer les Arabes, & même les anciens Grecs; ils ſe ſont appliqués à cultiver leurs terres, à élever leurs enfans, à étudier leur Loi.

VOLONTAIRE. *Volontairement.* Dans l'Ecriture *voluntarius* ſe met d'ordinaire pour celui qui s'offre de ſon plein gré à faire quelque choſe; celui qui de ſon propre mouvement & par un pur mouvement de ſon zele, entreprend quelque choſe pour la gloire de Dieu: *Omnis voluntarius & prono animo offerat primitias Domino* (8). Que chacun offre volontairement & de ſon bon gré, ce qu'il voudra offrir à Dieu. Et ailleurs (9): *Voluntaria oris mei beneplacita fac Domino.* Les vœux que j'ai fait volontairement, ou les louanges que je vous offre par le ſeul mouvement de mon cœur. Et Amos: *Vocate voluntarias oblationes* (10). Les aumônes au ſon de la trompette, *les offrandes volontaires*, les ſacrifices pacifiques qu'on doit offrir au Seigneur. Et S. Paul (11): Les Egliſes de Macédoine ont été libérales au-deſſus de leurs forces: *Supra virtutem voluntarii fuêre.*

Le Pſalmiſte (12): *Pluviam voluntariam ſegregabis, Deus, hæreditati tuæ.* Vous avez deſtiné à votre peuple une pluie volontaire, libérale, abondante. On peut l'entendre de la manne que Dieu fit tomber avec abondance ſur ſon peuple dans le déſert. Et ailleurs: *Voluntariè ſacrificabo tibi* (13). Je vous offrirai un ſacrifice d'actions de graces, un ſacrifice pacifique. Voyez Lévit. III, 1, 2, 3, &c.

(1) *Judic.* XI, 3. (2) 2 *Reg.* III, 22. (3) 1 *Reg.* XXX, 8, 23. (4) 2 *Reg.* IV, 2. (5) 3 *Reg.* XI, 23, 24. (6) *Job.* I, 17. (7) *Joſeph. lib.* I, *contra Appion. p.* 1038. Ὁ γὰρ οὐδὲ πρὸς λῃστείαν ἀπεβλέψαμεν ἀλλ' εἰς τὸ πάλαι ἰσχὺν ἀκμάσαντες ἡμῶν οἱ πατέρες. (8) *Exod.* XXXV, 5. (9) *Pſalm.* CXVIII, 108. (10) *Amos* IV, 5. (11) 2 *Cor.* VIII, 3. (12) *Pſalm.* LXVII, 10. (13) *Pſalm.* LIII, 8.

Et ſaint Paul (1) : *Voluntariè peccantibus, nobis, poſt acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hoſtia.* Dans l'ancienne Loi, les Sacrifices pour l'expiation des péchés commis contre les cérémonies de la Loi, ſe réitéroient auſſi ſouvent qu'on avoit péché : mais dans la Loi nouvelle, ceux qui ſont tombés volontairement dans quelques grands crimes, ne doivent plus attendre que Jeſus-Chriſt vienne de nouveau mourir pour eux ; il n'eſt mort qu'une fois, & ne mourra pas davantage. Ceux qui commettent de grands crimes, peuvent à la vérité toujours eſpérer le pardon en recourant au remede de la pénitence ; mais ce retour & ce remede ne ſont point aiſés ; ils ſont bien différens du Baptême qui ne ſe reçoit qu'une fois. Pluſieurs entendent par ces *crimes volontaires*, dont parle ici ſaint Paul, l'impénitence finale, l'endurciſſement, le déſeſpoir ou le péché contre le Saint-Eſprit. On peut voir ſur cela les Commentateurs.

VOLONTÉ. Outre l'acception ordinaire de ce terme pour ſignifier la faculté qui eſt en nous, de vouloir, d'aimer & de déſirer, le nom de *volonté* ſe prend 1°. pour la volonté abſolue de Dieu, à laquelle rien ne réſiſte (2) : *Voluntati ejus quis reſiſtit ?* 2°. Pour une volonté qui n'eſt pas abſolue. Ainſi Jeſus-Chriſt ſouhaitoit que le calice de ſa Paſſion paſſât loin de lui, ſi ç'eût été la volonté de Dieu (3). La volonté de Dieu n'eſt pas que le méchant périſſe (4) : *Numquid voluntatis meæ eſt mors impii ?* Il veut qu'il ſe convertiſſe, & qu'il vive. Mais s'il veut périr, & ne veut pas ſe convertir, Dieu n'eſt pas obligé de l'en empêcher. 3°. La volonté ſe prend ſouvent pour ce qu'on appelle *une volonté de ſigne*. Par exemple, Dieu veut que tous les hommes l'aiment & lui obéiſſent, puiſqu'il leur commande à tous de l'aimer & de le ſervir ; cependant il eſt certain que peu de gens ſatisfont à ces devoirs. D'ailleurs, il y a des Théologiens qui enſeignent que Dieu n'accorde aucune grace aux infidelles à qui l'Evangile n'a point été annoncé, ni aux endurcis. Il faut donc dire que la volonté qu'il a à leur égard, qu'ils lui rendent leur culte, leur amour, & leur obéiſſance, eſt, ſelon ces Théologiens, une ſimple volonté de ſigne, oppoſée à la volonté qu'on appelle de bon plaiſir. Enfin, 4°. on diſtingue encore en Théologie en Dieu une volonté antécédente, par laquelle Dieu veut une choſe en général, ſans la conſidérer revêtue de toutes ſes circonſtances ; une volonté conſéquente, par laquelle Dieu veut une choſe conſidérée en tant qu'elle eſt revêtue de toutes ſes circonſtances ; Dieu veut le ſalut de tous les hommes d'une volonté antécédente, mais Dieu veut d'une volonté conſéquente donner le bonheur éternel à ſes Elus.

5°. *Volonté* ſe prend pour l'amour, l'approbation, la complaiſance : *Non eſt mihi voluntas in vobis* (5) : Je ne prends point plaiſir dans tout ce que vous faites. On ne vous appellera plus la ville déſerte & abandonnée, mais la ville dans laquelle j'ai mis ma complaiſance (6) : *Sed vocaberis voluntas mea in ea.* 6°. *La volonté* ſe met pour la propre volonté de l'homme. D'où vient que vous n'avez eu aucun égard à nos jeûnes ?

(1) *Hebr.* x, 26. (2) *Rom.* IX, 19. *Geneſ.* L, 11. *Iſai.* XLVI, 10. (3) *Matth.* (4) *Ezech.* XVIII, 13. (5) *Malach.* I, 10. (6) *Iſai.* LXII, 4.

C'eſt que votre propre volonté s'y trouve (1): *Ecce in die jejunii veſtri invenitur voluntas veſtra.* Et Jeſus fils de Sirach (2): *A voluntate tua avertere*: Gardez-vous de ſuivre votre propre volonté. Siméon & Lévi ont percé le mur des Sichémites, pour contenter leur propre volonté, leur vengeance, leur cruauté (3): *In voluntate ſua ſuffoderunt murum.* 7°. *Faire la volonté de Dieu*, ſe met pour obſerver ſa Loi, ſe ſoumettre à ſes ordres, &c. *Ceux qui me diront: Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le Royaume des Cieux: mais ceux-là ſeulement y entreront qui feront la volonté de mon Pere.* (4) Et: *Celui qui fait la volonté de mon Pere qui eſt dans le Ciel, c'eſt celui-là qui eſt mon frere, ma ſœur, & ma mere* (5).

UR, ville de Chaldée, patrie de Tharé & d'Abraham. Dieu fit ſortir Abraham de la ville d'Ur (6), pour le conduire dans la terre de Chanaan, qu'il avoit deſſein de donner en héritage à lui & à ſes deſcendans. Mais comme il y alloit avec Tharé ſon pere & Loth ſon neveu, lorſqu'ils furent arrivés à Haran, ville de Méſopotamie, Tharé y tomba malade, & y mourut. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, Abraham continua ſa route, & alla dans la terre de Chanaan. Cette vocation d'Abraham arriva l'an du Monde 2082, avant J. C. 1918, avant l'Ere vulgaire 1922.

La ville d'Ur étoit dans la Chaldée, comme le dit l'Ecriture en plus d'un endroit; mais on ignore ſa vraie ſituation. Les uns (7) croient que c'eſt la même que *Camarine* dans la Babylonie. D'autres la confondent avec *Orché*, ou *Orchoé*, dans la Chaldée, ſuivant Ptolémée & Strabon. D'autres croient que c'eſt *Ura* ou *Sura*, dans la Syrie, ſur l'Euphrate. Bochart & Grotius ſoutiennent que c'eſt *Ura* dans la Méſopotamie, à deux journées de Niſibe (8). On remarque que ſouvent la Chaldée & la Méſopotamie ſont confondues, & qu'on dit aſſez indifféremment qu'une ville eſt dans l'une ou dans l'autre de ces deux Provinces.

Le nom d'*Ur* en Hébreu (9), ſignifie *le feu*; & quelques Auteurs ont prétendu que Moïſe en diſant que Dieu avoit tiré Abraham d'Ur de Chaldée, vouloit ſimplement marquer qu'il l'avoit délivré du feu où les Chaldéens l'avoient jeté, à cauſe qu'il mépriſoit leurs Idoles, & attaquoit leur Idolatrie. Voyez ce qu'on a dit ſur les articles d'*Abraham* & de *Tharé*. Saint Jérôme a fait attention à ce ſentiment, lorſqu'il a traduit, 2 *Eſdr.* IX, 7: *Vous avez tiré Abraham du feu des Chaldéens*, au lieu de traduire, *d'Ur des Chaldéens*. Mais dans ſes Queſtions Hébraïques (10), il traite de fables ce que les Juifs débitoient ſur cette prétendue délivrance d'Abraham du feu des Chaldéens. On peut voir les Commentateurs ſur la Géneſe, XI, 31.

On prétend que ce nom d'*Ur*, qui ſignifie le feu, fut donné à cette ville à cauſe qu'on y adoroit cet élément. Le feu étoit le ſymbole du Soleil, & on ſait qu'on adoroit cet aſtre par tout l'Orient. On entretenoit un feu ſacré & perpétuel en ſon honneur dans certains Temples ou enclos, qui étoient fermés de toute part, mais qui n'étoient point couverts. Nous en

(1) *Iſai.* LVIII, 3. (2) *Eccli.* XVIII, 30. (3) *Geneſ.* XLIX, 6. (4) *Matth.* VII, 21. (5) *Matth.* XII, 50. (6) *Geneſ.* XI, 13. (7) *Eupolem. apud Euſeb. Præp. l.* 9, *c.* 17. (8) *Ammian. l.* 25, *c.* 26. (9) *Ur.* אור *Lux, ignis.* (10) *Hieron. qu. Heb. in Geneſ.*

avons parlé ſous le *Chamanim*, & de *Pyræia*, comme auſſi de la maniere dont les anciens Perſes entretenoient ces feux & ſacrifioient au Soleil.

Rufin (1) raconte que les Chaldéens porterent autrefois le feu qui étoit leur Dieu, par toutes les Provinces pour combattre avec toutes les autres Divinités, afin que celle qui triompheroit dans ce combat, fût cenſée la véritable; les Dieux d'airain, d'or, d'argent, de bois & de pierre étoient facilement conſumés par le feu, qui avoit la ſupériorité par-tout. Un Sacrificateur de Canope en Egypte, s'aviſa de cette ruſe; les Egyptiens ont de certains vaſes de terre qui ont de petites ouvertures de tous côtés, & qui ſont deſtinés à filtrer l'eau du Nil. Il remplit d'eau un de ces vaſes, en fermant toutes les ouvertures avec de la cire; il y attacha une tête qu'on diſoit être celle de Ménélas, & il l'érigea en Divinité. Les Chaldéens voulurent faire eſſai de la puiſſance de leur Dieu contre Canope: ils allumerent du feu autour de Canope, afin que ces deux Divinités combattiſſent enſemble; mais le feu ayant bientôt fondu la cire qui bouchoit les ouvertures de la cruche, il fut incontinent éteint par l'eau qui en ſortit, & le Sacrificateur de Canope remporta la victoire.

UR, Roi d'une ville de Madian, fut tué avec d'autres Rois du même pays, dans la guerre que Phinées fit aux Madianites par l'ordre du Seigneur (2), l'an du Monde 2553, avant Jeſus-Chriſt 1447, avant l'Ere vulg. 1451.

URAI, fils de Béla, de la Tribu de Benjamin. 1. *Par.* VII, 7.

URBAIN, dont ſaint Paul parle en ces termes dans l'Epître aux Romains (3); *Saluez Urbain, qui a travaillé avec moi pour le ſervice de* Jeſus-Chriſt. Les Grecs en font la Fête le 31 d'Octobre, & diſent qu'il a été ordonné Evêque de Macédoine par ſaint André. Les Latins mettent ſaint Urbain le 30 d'Octobre. On n'en ſait rien de particulier. Les Grecs veulent qu'il ſoit du nombre des ſeptante Diſciples.

URI, pere du fameux Béſéléel, de la Tribu de Juda. *Exod.* XXXI, 2.

I. URIE, célebre par ſon malheur, Héthéen d'origine, & mari de Bethſabée. Bethſabée étant tombée dans l'adultere avec David, & ſe ſentant enceinte, en donna avis à David, afin qu'il mît ſon honneur à couvert (4). Alors David écrivit à Joab de lui envoyer Urie Héthéen. Joab le lui envoya, & quand il fut venu, David lui demanda de nouvelles de l'armée, & lui dit d'aller chez lui, de laver ſes pieds, de ſe repoſer, & il lui envoya des mets de ſa table. Urie ſortit du palais & n'alla point à ſa maiſon; mais il paſſa la nuit avec les Officiers de la garde du Roi. David en ayant été averti, lui dit: Pourquoi, revenant d'un voyage, n'avez-vous pas été chez vous? Urie répondit à David: L'Arche de Dieu, Iſrael & Juda ſont ſous des tentes, & Joab mon Seigneur, & ſes ſerviteurs couchent à plate-terre; & moi cependant j'irois en ma maiſon boire & manger, & dormir avec ma femme? Par la vie de mon Roi, je ne le ferai jamais. David lui dit: Demeurez ici encore aujourd'hui, & je vous renverrai demain. David le fit venir ce jour-là manger à ſa table, & l'enivra. Urie ſortit, & alla comme les jours précédens, dormir hors du palais avec les Officiers de la garde.

(1) *Rufin. hiſt. Eccl. l.* 2, *c.* 26. Voyez auſſi Suidas ſous le nom de *Canopus.* (2) *Num.* XXXI, 8, 9. (3) *Rom.* XVI, 9. (4) 2 *Reg.* XI, 5, 6. An du Monde 2969, avant J. C. 1031½, avant l'Ere vulg. 1035.

Le lendemain David le renvoya au camp avec une Lettre écrite à Joab en ces termes : Mettez Urie au plus fort de la bataille, & faites en ſorte qu'il ſoit abandonné, & qu'il périſſe. Joab executa ces ordres : & les habitans de Rabbath ayant fait une vigoureuſe ſortie, Urie fut expoſé à tous leurs efforts, & y ſuccomba. Joab en donna auſſitôt avis à David, lequel fit dire à Joab de ne ſe point décourager, mais de continuer toujours avec vigueur le ſiege de la place. Bethſabée ayant ſu la mort d'Urie, le pleura ; & après que le temps du deuil fut paſſé, David la fit venir en ſa maiſon, & l'épouſa. Les Rabbins prétendent juſtifier David & Bethſabée, en diſant que c'étoit une Loi dans Iſrael, que quand un homme alloit à l'armée, il laiſſoit un billet de divorce à ſa femme, afin qu'elle pût librement ſe marier à qui elle voudroit ; que Bethſabée avoit uſé de cette liberté, en épouſant David. Mais pourquoi vouloir excuſer un crime que l'Ecriture condamne en tant d'endroits, & que David a pleuré avec de larmes ſi ameres ? Ceci arriva l'an du M. 2969, avant J. C. 1031, avant l'Ere vulg. 1035.

II. URIE, Souverain Pontife des Juifs ſous Achaz. Ce Roi de Juda étant allé à Damas au-devant de Téglatphalaſſar Roi d'Aſſyrie, qui étoit venu à ſon ſecours, & ayant vu dans cette ville un Autel profane, dont la forme lui plut, il en envoya au Pontife Urie un modele, avec ordre d'en ériger un ſemblable dans le temple de Jéruſalem. Urie exécuta trop exactement les ordres du Roi ; & lorſqu'Achaz (1) fut de retour de Damas, il vit cet Autel, le révéra, offrit deſſus des victimes, des libations & ordonna au Pontife de tranſporter l'Autel d'airain qui étoit devant le Seigneur, de metre en ſa place le nouvel Autel qu'il venoit de faire, & d'y offrir les holocauſtes du matin & du ſoir, & les ſacrifices pour le Roi & pour le peuple, diſant qu'il ſe réſervoit d'ordonner du grand Autel d'airain à ſa volonté. Urie obéit en toutes choſes aux ordres de ce Roi impie. Ceci arriva l'an du Monde 3264, avant Jeſus-Chriſt 736, avant l'Ere vulgaire 740. Urie avoit ſuccédé à Sadoc ſecond, & il eut pour ſucceſſeur Sellum.

III. URIE, Prophete du Seigneur, fils de Séméï de Cariath-ïarim (2), prophétiſoit au nom du Seigneur en même-temps que Jérémie, & prédiſoit contre Jéruſalem & contre tout le pays les mêmes choſes que ce Prophete. Joachim Roi de Juda, & les Grands de ſa Cour l'ayant entendu, réſolurent de l'arrêter, & de le faire mourir. Urie le ſut, & ſe ſauva en Egypte. Joachim envoya des gens après lui, qui le tirerent d'Egypte, & l'amenerent au Roi Joachim. Ce Prince le fit mourir par l'épée, & ordonna qu'on l'enterrât ſans honneur dans les ſépulcres des derniers du peuple. Ceci arriva vers l'an du M. 3395, avant J. C. 605, avant l'Ere vulg. 609.

I. URIEL, ſignifie en Hébreu (3) ; *Dieu eſt ma lumiere*. C'eſt le nom d'un Ange. Les Juifs & quelques Chrétiens croient que c'eſt un Ange de lumiere. Son nom ſe lit dans un Livre apocryphe des Juifs, intitulé : *La priere de Joſeph*, dans lequel on introduit le Patriarche Jacob, qui a un entretien avec les Anges Uriel & Raphael. Le quatrieme Livre d'Eſdras (4) parle d'Uriel comme d'un

(1) 4 *Reg.* XVI, 10, 11, 12. (2) *Jerem.* XXVI, 20, 21. (3) אוריאל *Uri-el. Lux mea Deus.* (4) 4 *Eſdr.* IV, 36. *Jeremiel Archangelus.* 4 *Eſdr.* V, 20. *Sicut mandavit mihi Uriel Angelus.*

bon Ange, auſſi-bien que ſaint Ambroiſe, l. 3, c. 3, *de Fide*, *Non moritur Gabriel*; *non moritur Raphael*, *non moritur Uriel*. Les Liturgies Orientales, & les Livres de prieres des Grecs font ſouvent mention de l'Ange *Uriel* ou *Suriel*, & on l'y invoque comme un bon Ange : *Honoremus Surielem quartum inter Angelos*, dit l'Eucologe des Cophtes : & dans l'édition du Nouveau Teſtament Ethiopien, on voit l'image de l'Ange Uriel avec cette inſcription : *Saint Uriel, qui fut avec Adam & Eve, lorſqu'ils ſortirent du Paradis.* On le trouve auſſi dans pluſieurs anciennes Litanies, entre autres, dans celles que le R. P. Mabillon a publiées au Tome ſecond de ſes Analectes, & qu'il nomme *Carolines*, comme étant du temps de Charlemagne. Surius raconte qu'en 1544 on découvrit à Rome dans le tombeau de l'Impératrice Marie, femme de l'Empereur Honorius, une lame d'or, où l'on liſoit en caracteres Grecs, les noms de Michel, de Gabriel, de Raphael & d'Uriel. On peut voir les Notes de M. Baluze ſur les Capitulaires, & celles de M. l'Abbé Renaudot ſur les Liturgies Orientales, tom. 2, p. 299, & Glycas, Annal., part. 2, p. 171.

M. Thiers dans ſon Epître Dédicatoire au R. P. D. Luc Dachery, à la tête de ſon Traité *De retinenda voce Paraclitus*, imprimé à Lyon en 1669, ſoutient qu'*Uriel* eſt le nom d'un mauvais Ange. Il reconnoît qu'on l'invoque dans le Rituel de Chartres ; mais il dit qu'il ne récite jamais les Litanies où ſon nom ſe rencontre, qu'il n'en ſoit comme ſcandaliſé. Il montre que les Conciles & les Peres ne parlent jamais que des trois bons Anges ; ſavoir, Gabriel, Raphael & Michel ; & que le Concile Romain II, tenu en 745, art. 3, condamne une priere dont ſe ſervoit un certain Adalber, où il invoquoit les Saints Anges *Uriel*, Raguel, Tubuel, Michel, Inias.

Les Peres de ce Concile (1) ſoutiennent que tous les noms dont on vient de parler, excepté celui de ſaint Michel, ſont, non pas des noms d'Anges, mais des noms de démons : *Non enim nomina Angelorum præter nomen Michaelis, ſed nomina dæmonum ſunt* ; & que l'Egliſe ne reconnoît que les noms de trois Anges, ſavoir, Michel, Gabriel & Raphael. C'eſt ce qu'on lit dans les Actes de cette Aſſemblé. Il eſt toutefois bon de remarquer que l'objet de ce Concile étoit de rejeter les noms nouveaux & inuſités des Anges, que cet homme vouloit introduire dans l'Egliſe. Mais celui d'Uriel n'y étoit pas nouveau, & on l'y a reconnu longtemps depuis, même chez les Latins, comme on le voit dans le quatrieme Livre, chapitre 33, n. 20, de Guillaume Durand Evêque de Mende, qui vivoit au ſiecle treizieme, mort en 1296.

Quelques Livres apocryphes (2) aſſurent que depuis le commencement du monde, juſqu'à la cent ſoixantieme année d'Hénoch, on ne comptoit pas par années, mais par ſemaines, & que ce fut l'Archange Uriel qui révéla à Hénoch ce que c'étoit que les mois, l'année & les révolutions des ſaiſons ou des aſtres.

II. URIEL, fils de Thahar, & pere d'Oſias, de la race des Lévites de la famille de Caath. Il étoit le Chef de cette famille du temps de David. 1 *Par.* VI, 24, XV, 5, 11.

III. URIEL, de Gabaa, fut pere de Michaïa femme du Roi

(1) *Tom. 6, Concil. Labb. p. 1561.* (2) *Vide Salmaſ. lib. de annis climactericis*

Roboam, & mere du Roi Abia (1), qui ſuccéda à ſon pere en l'an du Monde 3046, avant J. C. 954, avant l'Ere vulg. 958.

URIM & *thummim*. Ces deux termes ſignifient à la lettre, ſelon l'Hébreu (2), *les lumieres & la perfection*, ou *les brillans & les parfaits*; ſaint Jérôme, *la doctrine & le jugement*; les Septante, *la déclaration & la vérité*, ou *la manifeſtation & la vérité*. Quelques-uns veulent qu'*urim* & *thummim* ſoient des épithetes des pierres du rational : Vous y placerez des pierres éclatantes & ſans défaut. D'autres croient que ces deux termes ſont plutôt Egyptiens, qu'Hébreux ; & que les Septante en ont exprimé la vraie ſignification, en les traduiſant par *la déclaration & la vérité*. L'Auteur de l'Eccléſiaſtique (3) s'exprime comme ſi *la manifeſtation & la vérité* étoient de qualités du Grand-Prêtre, qui étoit revêtu de l'éphod: *Viri ſapientis, judicio & veritate præditi*. On voit la même choſe encore plus clairement dans le premier Livre d'Eſdras, Chap. II, ℣. 63. *Donec ſurgeret Sacerdos doctus atque perfectus*. L'Hébreu : *Donec ſurgeret Sacerdos cum urim & thummim*.

Mais Joſeph (4), & après lui pluſieurs autres, tant anciens que nouveaux, ont prétendu que l'urim & thummim n'étoient autre choſe que les pierres précieuſes du rational du Grand-Prêtre, leſquelles par leur éclat extraordinaire, lui faiſoient connoître la volonté de Dieu, & le ſuccès des événemens pour leſquels on le conſultoit. Mais lorſque ces pierres ne rendoient point d'éclat, ou du moins qu'il n'y paroiſſoit rien d'extraordinaire, on jugeoit que Dieu n'approuvoit point la choſe dont il étoit queſtion. Joſeph ajoute qu'il y avoit deux cents ans, lorſqu'il écrivoit ſon hiſtoire, que ces pierres ne jetoient plus cette lueur. Ainſi elle auroit ceſſé ſeulement cent dix ou douze ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

D'autres croient que l'*urim* & *thummim* étoient quelque choſe d'ajouté au rational : mais on ne convient pas de ce que ce pouvoit être ; &, ce qui eſt aſſez extraordinaire, ni Moïſe, ni aucun autre Auteur ſacré ne nous a marqué diſtinctement ce que c'étoit. Saint Epiphane (5) & Suidas croient qu'outre les douze pierres du rational, il y avoit un diamant d'une beauté extraordinaire, qui par la vivacité de ſon éclat, faiſoit connoître au Grand-Prêtre ſi Dieu approuvoit l'entrepriſe pour laquelle on le conſultoit. Procope, Arias Montanus & quelques autres y mettent deux pierres, outre les douze dont parle Moïſe. Mais S. Auguſtin (6) n'approuve point ces pierres qu'on ajoute ainſi ſans preuves au rational, ni ce qu'on avance de l'éclat prétendu miraculeux de ces pierres, puiſque l'Ecriture n'en dit rien.

Saint Cyrille (7) ſemble dire que *la manifeſtation & la vérité* étoient écrites ſur deux pierres précieuſes, ou ſur une lame d'or; ſentiment qui a été aſſez commun parmi les Anciens & les Modernes. D'autres tiennent que ces mots *urim* & *thummim* étoient écrits en broderie ſur le pectoral, entre les rangs de pierre, ou ſur deux bandes ajoutées l'une au haut, & l'autre au bas du pectoral. Le Rabbin Salomon ſuivi d'Eugubin,

(1) 2 *Par.* XIII, 2. (2) *Exod.* XXVIII, 30. תורים ותמים 70. Δήλωσιν καὶ ἀλήθειαν. (3) *Eccli.* XLV, 12. (4) *Antiq. l.* 3, *c.* 8. (5) *Epiphan. tract. de* 12 *gemmis. Suidas in* Ἐφὸδ. (6) *Aug. qu.* 117, *in Exod.* (7) *Cyrill. in Expoſit. Symboli.*

croit que le nom de Jéhovah écrit ſur une lame d'or, étoit ce que l'Ecriture appelle ici *urim* & *thummim*. Spencer dans ſa Diſſertation ſur *urim & thummim*(1), croit que c'étoit deux petites figures d'or, qui rendoient des oracles, qui étoient enfermées dans le rational comme dans une bourſe, & qui répondoient d'une voix articulée aux demandes que le Grand-Prêtre leur faiſoit. Il appuie ſon opinion de l'autorité de ſaint Jérôme & de Cédréne, parmi les Anciens; de quelques Rabbins, de Cornélius à Lapide & de Louis de Dieu, parmi les Nouveaux. Philon (2) ſemble avoir eu la même penſée. Il dit qu'il y avoit ſur le rational deux figures de vertus en broderie, dont l'une repréſentoit la vérité, & l'autre la manifeſtation. M. le Clerc veut qu'*urim* & *thummim* ſoient des noms de pierreries, qui compoſoient un grand collier qui pendoit juſques ſur la poitrine du Grand-Prêtre: ce qui pourroit être imité des Egyptiens, dont le chef de la juſtice portoit au col une figure de la vérité gravée ſur des pierres précieuſes, & pendue à une chaîne d'or (3). Pierre la Vallée (4) dans une Lettre écrite du Caire, dit qu'il a vu en Egypte une momie très-ancienne, avec un grand collier qui pendoit ſur ſon eſtomach, au bout duquel étoit une plaque d'or, où l'on remarquoit un oiſeau gravé.

Il n'eſt pas aiſé de dire ſi les Hébreux ont imité les Egyptiens, ou ſi les Egyptiens ont pris modele ſur les Hébreux: mais on peut conjecturer que l'*urim* & *thummim* des Hébreux avoient quelque rapport avec cette image de la vérité des Egyptiens. Toutefois il n'eſt pas probable que Moïſe ait repréſenté en relief, en broderie ou en gravure, aucune figure d'hommes ni d'animaux: mais il n'y a aucun inconvénient à dire qu'il y fit repréſenter quelques figures hiéroglyphiques, comme les Chérubins.

Il y a pluſieurs diverſités de ſentimens ſur la maniere dont on conſultoit Dieu par l'urim & thummim (5). On convient 1°. Qu'on n'employoit cette maniere de conſultation que dans des affaires de très-grande conſéquence; 2°. Que le Grand-Prêtre étoit ſeul miniſtre de cette cérémonie; qu'il falloit qu'il fût revêtu pour cela de ſes habits Pontificaux, & en particulier du pectoral ou rational, auquel étoit attaché l'urim & thummim; & 3°. Qu'il ne lui étoit pas permis de faire cette conſultation ſolemnelle pour une perſonne privée (6); mais ſeulement pour le Roi, pour le Préſident du Sanhédrin, pour le Général de l'armée d'Iſrael, ou pour d'autres perſonnes publiques: & cela, non pour aucune affaire particuliere (7), mais pour des choſes concernant l'intérêt public de l'Egliſe ou de l'Etat; en un mot, pour l'intérêt commun des douze Tribus, dont le Grand-Prêtre portoit le nom dans ſon pectoral.

Lorſqu'il étoit queſtion de conſulter l'urim & thummim, le Grand-Prêtre revêtu de ſes habits de cérémonie, ſe préſentoit, non

(1) *Spencer de Urim & thummim, Differt.* 7, *ſect.* 2, 3, 4, *& ſeq.* (2) *Philo de vita Moſ. l.* 3, *de Monarch. l.* 2. (3) *Diodor. Sicul. l.* 2, *c.* 3 *Bibliot. Ælian. Vari. hiſt. l.* 14, *c.* 34. (4) *Petr. Vall. Epiſt.* XI. (5) Voyez *Spencer de urim & thummim c.* 6, *& ſect.* 1, 2, 3, *&c.* (6) *Miſna in Joma. c.* 7, §. 5. *Maimon. in Cœle Hammikdaſch. c.* 10. (7) *Abarbanel in Exod.* XXVIII, *& in Deut.* XXXIII. *Rab. Levi Ben-Gerſon. & Maimon. ibid.*

dans le Sanctuaire, où il ne pouvoit entrer qu'une fois l'année, mais dans le Saint (1), au-devant du voile qui séparoit le Saint du Sanctuaire. Là étant debout & le visage tourné du côté de l'Arche d'Alliance, sur laquelle reposoit la présence Divine, il proposoit la chose pour laquelle il étoit consulté. Derriere lui, & sur la même ligne, à quelque distance de là, & hors du lieu Saint, se tenoit la personne pour laquelle on consultoit, & attendoit avec respect & humilité la réponse qu'il plaisoit au Seigneur de donner. Les Rabbins (2) croient qu'alors le Grand-Prêtre ayant les yeux fixés sur la pierre du rational qui étoit devant lui, y lisoit la réponse du Seigneur; les lettres qui s'élevoient hors de leur rang, & qui jetoient un éclat extraordinaire formoient la réponse désirée. Par exemple, David ayant demandé à Dieu s'il monteroit dans une des villes de Juda (3), il lui répondit: *Allé*, montez; les trois lettres *Ain*, *Lamed* & *Hé*, sortirent, pour ainsi dire, de leur place, & se leverent au-dessus des autres, pour former le mot qui marquoit la réponse demandée. Voyez la note.

Ce sentiment est ancien parmi les Hébreux, puisque Joseph (4) & Philon (5) l'ont entendu de même, & c'est sur leur autorité que plusieurs anciens Peres (6) ont donné dans cette maniere d'expliquer les réponses de l'urim & thummim. Mais on y trouve des difficultés. 1°. Toutes les lettres de l'alphabet Hébreu ne se trouvent pas dans le pectoral; il s'en manque quatre, savoir *Heth*, *Theth*, *Zadé* & *Koph*. Pour y suppléer, les Rabbins avancent qu'on y lisoit encore les noms d'Abraham, d'Isaac & de Jacob; & comme malgré ce supplément la lettre *Theth* ne s'y trouvoit pas encore, ils ont dit qu'on y lisoit ce titre: *Col-elle-schibté Israel*. Voici toutes les Tribus d'Israel. Mais tout cela se dit sans preuve & sans la moindre vraisemblance.

Une seconde difficulté, c'est que quand on avoueroit tout ce que les Docteurs Hébreux nous débitent sur cela, il resteroit encore une autre chose à savoir; c'est-à-dire, comment le Grand-Prêtre faisoit la combinaison & l'assemblage de ces lettres; car il n'est pas dit qu'elles sortissent de leurs places, mais seulement qu'elles s'élevoient hors de leur rang. Supposons par exemple, que six lettres s'enflassent & brillassent à la fois d'un éclat extraordinaire, comment le Grand-Prêtre les arrangeoit-il? laquelle mettoit-il la premiere? On répond que dans cette circonstance il étoit toujours inspiré & rempli de l'esprit de Prophétie; & si cela étoit, l'urim & thummim étoit superflu; pourquoi multiplier ainsi les miracles sans nécessité? Le Grand-Prêtre n'avoit qu'à parler, & peut-être tout l'effet de l'urim & thummim consistoit-il à le remplir intérieurement d'une lumiere surnaturelle qui lui découvroit l'avenir, & lui faisoit connoître la volonté de Dieu, sur ce qu'on demandoit.

D'autres croient avec assez de vraisemblance, que Dieu rendoit alors ses réponses par des voix articulées, qui se faisoient entendre du fond du Sanctuaire, & du milieu des Chérubins, qui couvroient l'Arche & le Propitiatoire, qui est

(1) *Maimon. ibid. Jalkuth, fol.* 248. (2) *Maimon. in Cele Hammikdasch. c.* 10. *Zohar in Exod. Jalkuth. ex lib. Sifhre. R. Bechai in Deut.* XXXIII, 8. *Ramban. Alii.* (3) 2 *Reg.* II, 1. עלה *Ascende.* (4) *Joseph. Antiq. l.* 3, *c.* 9. (5) *Philo, l. de Monarchiâ, l.* 2. (6) *Vide Chrysost. homil.* 37, *in Judæos. Aug. l.* 2, *quæst. in Exod. alii plures.*

ſi ſouvent appelé *Oracle* dans l'Ecriture (1). Lorſque les Iſraélites firent la paix avec les Gabaonites, ils furent blâmés *de n'avoir pas conſulté la bouche du Seigneur*; ce qui inſinue qu'il avoit accoutumé de leur faire entendre ſa voix, lorſqu'on le conſultoit.

Cela s'obſervoit apparemment dans l'armée & dans le Camp d'Iſrael, de même que dans le Tabernacle & dans le Temple. On avoit ſoin de porter l'Arche d'Alliance dans les expéditions militaires, on lui dreſſoit une tente, & on la conſultoit de la même maniere que dans le Tabernacle. On ſait que l'Arche étoit dans le Camp avec les deux fils du Grand-Prêtre Héli, lorſqu'elle fut priſe par les Philiſtins (2), elle étoit auſſi dans l'armée de Joab devant la ville de Rabbath, puiſque Urie diſoit: *L'Arche du Seigneur, Iſrael & Juda logent ſous des tentes à la campagne; & moi j'entrerois dans ma maiſon pour manger & boire, &c.* (3). Saül avoit ſans doute auſſi l'Arche d'Alliance auprès de lui, lorſqu'il diſoit à Achias (4): *Applica arcam Dei, erat enim ibi arca Dei in die illa cum filiis Iſrael.*

Mais les Rabbins l'entendent autrement; ils ſoutiennent que l'Arche de Dieu n'étoit jamais tranſportée hors du Sanctuaire; que cela n'arriva que cette ſeule fois, qui fut ſi fatale aux Iſraélites, lorſque les Philiſtins la prirent; que dans toutes les autres occaſions où il eſt dit que l'Arche étoit dans l'armée, il faut l'expliquer d'un coffre, dans lequel on mettoit l'éphod & le pectoral du Grand-Prêtre, & d'où on les tiroit lorſqu'on étoit obligé de conſulter le Seigneur par l'urim & thummim. C'eſt ainſi que Moïſe envoya Phinées à la guerre contre les Madianites, & lui donna *les vaſes du Sanctuaire (5), avec les trompettes ſacrées*; c'eſt-à-dire, dit Jonathan fils d'Uziel, il lui mit en main l'urim & thummim, afin de pouvoir conſulter le Seigneur dans le beſoin. Ainſi lorſque David dit à Abiathar; *Applica Ephod* (6); c'eſt-à-dire, revêtez-vous de l'éphod, pour conſulter pour moi le Seigneur; tirez l'éphod du coffre où il eſt, & commencez à conſulter Dieu. Ils entendent de même du coffre qui contenoit les ornemens ſacrés, ce que dit Urie de l'Arche du Seigneur qui étoit ſous des tentes.

Ils ajoutent que dans ces cas ce n'étoit pas le Grand-Prêtre qui alloit au Camp & qui conſultoit Dieu dans l'armée, c'étoit un autre Prêtre, & pour être autoriſé à cette grande fonction, il recevoit l'onction ſainte, de même que le Grand-Prêtre (7), & étoit nommé *l'Oint pour la guerre*; c'eſt ce que prétendent les Docteurs Hébreux.

Mais toutes ces particularités ſont fort ſuſpectes. Nous ne voyons dans l'Ecriture aucun veſtige de ce coffre ou de cette Arche envoyée dans le camp & dépoſitaire des ornemens du Grand-Prêtre; nous n'y remarquons aucune trace de ce prétendu Prêtre *Oint pour la guerre*, ni de la défenſe de porter l'Arche d'Alliance dans l'armée. Outre les deux exemples que nous en avons produits; le premier, lorſqu'elle fut priſe par les Philiſtins, & le ſecond, lorſque Joab étoit au ſiege de Rabbath; elle étoit auſſi à Galgal lorſque Saül y ſacrifia (8), & qu'il

(1) *Exod.* XXV, 18, 20; XXXVII, 6; XL, 18. *Levit.* XVI, 2, *& paſſim.* (2) 1 *Reg.* IV, 3, 5, *& ſeq.* V, 1, 2, *&c.* (3) 2 *Reg.* XI, 11. (4) 1 *Reg.* XIV, 18. (5) *Num.* XXXI, 6. (6) 1 *Reg.* XXIII, 9. (7) *Maimon. in Cæle Hammikdaſch. c.* 1, §. 7, *& in Meſachim. c.* 7. (8) 1 *Reg.* XIII, 9, & XIV, 18, 19.

dit à Achias de consulter le Seigneur devant son Arche ; car, ajoute l'Historien sacré, l'Arche étoit là avec les enfans d'Israel. Lorsque David fut obligé de sortir de Jérusalem devant Absalom, le Grand-Prêtre Sadoc le suivit avec l'Arche, mais David les renvoya (1). Du temps du Roi Josias (2) les Prêtres portoient l'Arche de lieux en lieux, mais ce Prince ordonna qu'on la remît dans le Sanctuaire, & qu'on ne l'en tirât plus.

Nous ne prétendons pas toutefois qu'il fût absolument nécessaire que l'Arche fût présente pour consulter Dieu par l'urim & thummim ; nous savons que David pendant sa fuite sous Saül consulta le Seigneur en trois différentes occasions (3), quoique l'Arche ne fût pas dans sa petite armée, savoir deux fois à Ceïlat, & une fois à Siceleg : je crois même que l'Arche n'étoit pas en son pouvoir lorsqu'il consulta Dieu une quatrieme fois après la mort de Saül ; savoir s'il iroit faire sa demeure en une des villes de Juda. Or il s'agit de savoir, dans ces occasions, comment on consultoit le Seigneur par l'urim & thummim.

L'Ecriture insinue que quelquefois cela se faisoit assez à la hâte. Saül voyant tout le camp des Philistins en tumulte, & ne sachant pas ce que venoit d'y faire Jonathas son fils, dit au Grand-Prêtre : *Applica Arcam Dei* (4). Et comme le Prêtre étendoit ses mains apparemment pour faire sa priere, & pour consulter Dieu, Saül lui dit : Abaissez votre main, & sans attendre la réponse, on cria aux armes, & on marcha à l'ennemi. Il paroît dans tout cela peu de préparation & peu de cérémonie, encore que l'Arche fût présente. Mais quand elle n'étoit pas sur le lieu, on consultoit le Seigneur apparemment dans la Chapelle domestique du Roi, ou dans le lieu de sa tente, le plus retiré, & alors le Seigneur faisoit connoître sa volonté au Prêtre, ou par une voix articulée, comme on l'a dit, ou par une illustration intérieure, qui éclairoit l'esprit du Prêtre, & lui inspiroit ce qu'il avoit à dire.

Reste à savoir combien de temps a duré dans Israel l'usage de consulter Dieu par l'urim & thummim. Les Rabbins croient qu'il ne subsistoit que sous le Tabernacle. C'est une maxime parmi eux, *Que le Saint-Esprit parla aux enfans d'Israel tant que le Tabernacle subsista, par l'urim & thummim ; sous le premier Temple*, c'est-à-dire, sous le Temple de Salomon, *par les Prophetes*, & *sous le second Temple*, après la captivité de Babylone, par *Bath-Kol*, c'est-à-dire, la fille de la voix ; ils entendent par-là une voix envoyée du Ciel, comme celle qui se fit entendre au Baptême de Jesus-Christ (5), & à sa Transfiguration (6).

Spencer (7) qui a adopté ce sentiment, l'appuie de ces deux raisons. La premiere, que l'urim & thummim étoient une suite du gouvernement Divin, ou de la Théocratie des Hébreux. Tandis que le Seigneur gouverna immédiatement son peuple, il fut nécessaire qu'il y eût un moyen toujours prêt & toujours présent pour le consulter en tout temps. 2°. Ce moyen étoit établi pour consulter Dieu sur les choses qui concernoient l'intérêt commun de toute la nation. Or la Théocratie cessa, dit-on, lorsque le Royaume devint

(1) 2 *Reg.* XV, 24. (2) 2 *Par.* XXXV, 2. (3) 1 *Reg.* XXIII, 2, & 4 ; & XXX, 8. (4) 1 *Reg.* XIV, 18, 19, 20. (5) *Matth.* III, 7. (6) *Matth.* XVII, 7 ; & 2 *Petr.* I, 17. (7) *Spencer de urim & thummim, c.* 2, §. 2.

héréditaire dans la perſonne de Salomon ; les intérêts de la nation ceſſerent d'être communs depuis la diviſion d'Iſrael en deux Monarchies, l'une gouvernée par Roboam, & l'autre par Jéroboam. Enfin, ce qui paroît plus fort que ces raiſons de convenance, il ne paroît dans l'Hiſtoire Sacrée aucun veſtige de conſulter par l'*urim* & *thummim* depuis la conſtruction du Temple de Salomon juſqu'à ſa deſtruction; & depuis ſa deſtruction, tout le monde convient qu'elle n'a pas été rétablie.

US (1), premier fils d'Aram, & petit-fils de Sem. On croit qu'il peupla la Trachonite, Province au-delà du Jourdain, ayant l'Arabie déſerte à l'orient, & la Batanée au couchant. Ce ſentiment eſt propoſé par S. Jérôme & par Joſeph. Les Anciens nous apprennent qu'Us fonda la ville de Damas. Les Hébreux nomment Us la campagne de Damas, & les Arabes *Gaut* ou *Gauta*. On pourroit auſſi placer Us vers les ſources du Tigre. Diodore de Sicile, Strabon & Pline y mettent des peuples nommés Uxii ou Oxii. On peut voir ci-devant *Hus* ou *Huz*.

USURE, *uſura* ou *fœnus*. C'eſt ce qu'on reçoit au-delà du principal, en vertu du prêt uſuraire. *Si vous prêtez de l'argent à ceux de mon peuple qui ſeront pauvres parmi vous, vous ne les preſſerez point comme un exacteur impitoyable, & vous ne les accablerez point par des uſures* (2). Et ailleurs (3) : *Si votre frere eſt tombé dans la pauvreté, & qu'il ait beſoin de votre ſecours, après que vous l'aurez reçu chez vous comme un hôte & un étranger, & que vous l'aurez nourri avec vous, vous ne tirerez point d'intérêt de lui, & n'en exigerez pas plus que vous ne lui aurez donné ; vous ne lui donnerez point votre argent à uſure, & vous n'exigerez pas de lui plus de fruit qu'il n'en a reçu de vous.* On peut traduire ainſi l'Hébreu : *Lorſque votre frere ſera tombé dans la pauvreté & dans la miſere, vous le ſoutiendrez. Et à l'égard de l'étranger, & de celui qui eſt habitué dans le pays, qui vit avec vous, (℣. 36.) vous ne prendrez point d'uſure de lui, vous ne lui donnerez point votre argent à uſure, &c.* En ſorte que ce paſſage renfermeroit deux préceptes: l'un, de ſoutenir ſon frere dans ſa pauvreté, & le ſecond, de ſoulager même l'étranger, & de ne lui pas prêter à uſure.

Et dans le Deutéronome (4) : *Vous ne prêterez à uſure à votre frere ni argent, ni grain, ni quelque choſe que ce ſoit ; mais ſeulement aux étrangers. Vous prêterez à votre frere ce dont il aura beſoin, ſans en tirer aucun intérêt ; afin que le Seigneur votre Dieu vous béniſſe en tout ce que vous ferez.* En cet endroit, le Seigneur ſemble tolérer l'uſure envers les étrangers, c'eſt-à-dire, envers les Chananéens & les autres peuples dévoués à l'anathême ; mais non pas envers les étrangers avec qui les Hébreux n'étoient point en guerre, & contre qui le Seigneur n'avoit rien prononcé. Exiger l'uſure, eſt ici un acte d'hoſtilité, dit ſaint Ambroiſe (5) ; c'eſt une maniere de faire la guerre aux Chananéens, que de les ruiner par ce moyen : Exigez l'uſure de celui que vous pouvez tuer ſans crime : *Cui enim jure inferuntur arma, huic legitimè indicantur uſuræ..... Ab hoc uſuram exige, quem non ſit crimen occidere.* Et encore les Lois ne permettent-elles point d'exercer l'uſure envers nos ennemis, quoiqu'en juſte guerre, elles permettent ſeulement de les

(1) עוץ *Us*, ou *Huz*. *Geneſ.* x, 23. (2) *Exod.* xxii, 25, 26. (3) *Levit.* xxv, 35, 36, 37. (4) *Deut.* xxiii, 19, 20. (5) *Ambroſ. de Tobia, c.* xv.

dépouiller de leurs biens, dont ils ſe ſervent contre nous. Ainſi le plus vrai eſt de dire que Dieu toléroit, mais n'approuvoit point l'uſure que les Hébreux exerçoient envers les Chananéens. Il avoit accordé cela à la dureté de leurs cœurs, ne pouvant l'empêcher entierement.

Mais Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, a révoqué toutes ces ſortes de tolérances, qui étoient en uſage ſous la Loi ancienne (1) : *Donnez à tous ceux qui vous demandent ; & ne redemandez point votre bien à celui qui l'emporte.... Si vous prêtez à ceux de qui vous eſpérez de recevoir la même grace, quel gré vous en ſaura-t-on, puiſque les gens de mauvaiſe vie s'entreprêtent de la ſorte, pour recevoir le même avantage ? C'eſt pourquoi, aimez vos ennemis, faites du bien à tous, & prêtez ſans en rien eſpérer.* Ces derniers mots : Prêtez ſans en rien eſpérer : *Mutuum date nihil indè ſperantes*, ſe peuvent expliquer en trois manieres. 1°. Prêtez même au plus pauvre, de qui vous n'eſpérez pas qu'il puiſſe vous le rendre. 2°. Prêtez ſans eſpérer qu'on vous rende un pareil ſervice. 3°. Prêtez ſans déſeſpérer votre prochain ; ou prêtez ſans que la crainte de tomber dans l'indigence vous empêche de faire le bien. Mais nous croyons que la vraie explication eſt celle-ci : Prêtez aux plus pauvres, quand même vous n'eſpéreriez pas qu'ils duſſent vous le rendre. Saint Auguſtin (2) n'a oſé décider ſi ce qui eſt acquis par l'uſure, eſt injuſte, & ſi l'on eſt obligé de le reſtituer. Que dirai-je de l'uſure, dit-il, que les Lois Civiles condamnent, & que les Juges obligent à reſtitution ? Eſt-il plus cruel de ravir quelque choſe aux riches, que d'ôter en quelque ſorte la vie aux pauvres, en les opprimant par l'uſure ? Tout ce qui eſt acquis par cette voie, eſt ſans doute mal acquis, & je voudrois qu'on le reſtituât : mais on n'a point de Juge devant qui on en puiſſe répéter la reſtitution : *Quid dicam de uſuris, quas etiam Leges & Judices reddi jubent ?... Hæc atque ejuſmodi malè utique poſſidentur, & vellem reſtituerentur ; ſed non eſt quo Judice repetantur.* Il parle apparemment de l'uſure ſecrette. Néhémie (3) oblige les Juifs de retour de la captivité, de reſtituer à leurs freres ce qu'ils en avoient injuſtement exigé : *Reddite eis hodie agros ſuos, & vineas ſuas, & oliveta ſua, & domos ſuas, quin potiùs & centeſimam pecuniæ, frumenti, vini & olei, quam exigere ſoletis ab eis, date pro illis.* L'Hébreu : *Reddite illis.* Mais il eſt inutile de s'étendre plus au long ſur l'uſure, qui eſt condamnée par toutes les Lois naturelles, divines & humaines. Voyez les Caſuiſtes & les Commentateurs ſur l'Exode, Chap. XXII, 25, 26.

VULGATE. On donne le nom de *Vulgate* au texte Latin de nos Bibles, qui a été déclaré authentique par le Concile de Trente. Voici les termes du Concile (4) : *Le ſaint Concile conſidérant que l'Egliſe de Dieu ne tireroit pas un petit avantage, ſi de pluſieurs éditions Latines que l'on voit aujourd'hui, on ſavoit qui eſt celle qui doit paſſer pour authentique, ordonne & déclare qu'on doit tenir pour authentique l'ancienne & commune édition, qui a été approuvée dans l'Egliſe par un long uſage de tant de ſiecles ; qu'elle doit être reconnue pour authentique dans les Leçons publiques, dans les diſputes, dans les prédications, & dans les explications* théologiques ; *& veut que nul ne ſoit ſi oſé que de la rejeter, ſous quelque prétexte que ce*

(1) *Luc.* VI, 30, 31, 32, 33. (2) *Aug. Epiſt.* 153. (3) 2 *Eſdr.* V, 11. (4) *Concil. Trid. ſeſſ.* 4, *cap.* 2.

foi. Le ſaint Concile en cet endroit, ne compare pas la Vulgate aux Originaux; il n'en étoit pas queſtion alors, mais ſeulement aux autres Verſions Latines qui couroient en ce temps-là, & dont pluſieurs étoient ſuſpectes, comme venant d'Auteurs inconnus ou hérétiques. C'eſt donc mal-à-propos que les ennemis de l'Egliſe accuſent le Concile d'avoir préféré la Vulgate aux Originaux. Salméron (1) qui avoit aſſiſté au Concile, & Pallavicin (2) qui en a fait l'hiſtoire, nous aſſurent que le Concile n'eut point d'autre intention, que de déclarer que la Vulgate étoit la ſeule des Verſions Latines qu'il approuvât, & qu'il tînt pour authentique, comme ne contenant rien ni contre la foi, ni contre les mœurs.

On ignore le temps auquel l'ancienne Verſion Latine de l'Ecriture a été faite, & qui en eſt le premier Auteur: mais on eſt perſuadé que ce n'eſt que depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, que l'on traduiſit les Ecrirures de Grec en Latin. On n'a nulle connoiſſance que les Juifs en aient jamais fait aucune de leurs Livres ſaints en Latin, quoiqu'ils fuſſent fort nombreux dans Rome & dans l'Italie. Mais pour les Chrétiens, leur zele les porta de bonne-heure à travailler à l'envi, à faire connoître la vérité à tout le monde, par le moyen des Traductions qu'ils firent de l'Ecriture. Il y en eut une infinité qui s'y appliquerent, dit ſaint Auguſtin (3): *Qui Scripturas ex Hebræa Linguâ in Græcam verterunt, numerari poſſunt; Latini autem Interpretes, nullo modo.* Dès qu'un homme ſe ſentoit quelque capacité pour tourner du Grec en Latin, il ſe hâtoit de rendre en cette Langue le premier Texte Grec qui lui tomboit entre les mains: *Ut enim cuique primis fidei temporibus in manus venit Codex Græcus, & aliquantulum facultatis ſibi utriuſque Linguæ habere videbatur, auſus eſt interpretari.*

De là cette multitude d'Exemplaires Latins de la Bible, & ſi peu d'accord entre eux; ce qui faiſoit dire à ſaint Jérôme (4), que l'on voyoit preſqu'autant de Verſions diverſes, qu'il y avoit de Livres: *Cùm apud Latinos tot ſint Exemplaria ferè, quot Codices, & unuſquiſque pro arbitrio ſuo vel addiderit, vel ſubtraxerit quod ei viſum eſt.* Mais parmi ces anciennes Verſions, il y en eut toujours une plus autoriſée, & plus univerſellement reçue; c'eſt celle qui eſt connue dans l'Antiquité ſous le nom d'*Italique*, de *Commune*, & de *Vulgate*, & qui fut appelée *Ancienne*, depuis que ſaint Jérôme en eut compoſé une nouvelle ſur l'Hébreu. La premiere étoit faite ſur le Grec, & on lui avoit donné le premier rang parmi les éditions Latines, parce qu'elle étoit la plus attachée à la lettre, & la plus claire pour le ſens (5): *Verborum tenacior cum perſpicuitate ſententiæ.*

Quoiqu'en général les perſonnes éclairées compriſſent aſſez la néceſſité d'une nouvelle Verſion qui fût fidelle & exacte, & qui pût tenir lieu de toutes les autres, toutefois on demeura juſqu'à la fin du quatrieme ſiecle, ou au commencement du cinquieme, ſans rien entreprendre ſur cela; & lorſque ſaint Jérôme commença à donner quelque eſſai de ſa Traduction Latine faite ſur l'Hébreu, il ſouffrit de grandes contradictions de la part même des perſonnes qui étoient très-bien intention-

(1) *Salmero. Prolegomen.* 3. (2) *Pallavicin. hiſt. Concil. Trident.* (3) *Auguſt. de doctr. Chriſt. l.* 2, *c.* 11, *n.* 16. (4) *Hieronim. Præfat. in Joſue.* (5) *Greg. Mag. Præfat in Moral. in Job.*

nées, mais qui craignoient que l'on ne donnât atteinte à l'autorité des Septante, que pluſieurs tenoient pour inſpirés, & qu'on ne causât du ſcandale aux peuples accoutumés à l'ancienne Verſion, en leur en offrant une nouvelle, différente de la premiere. Le ſaint Docteur fit d'abord quelques tentatives, pour eſſayer de réformer les Verſions Latines faites ſur le Grec, il retoucha juſqu'à deux fois le Pſeautier (1); il travailla auſſi ſur pluſieurs autres Livres de la Bible (2): mais ſon travail n'eut qu'un ſuccès fort médiocre, l'ancien uſage prévalut. Enfin il ſe laiſſa aller aux prieres de pluſieurs de ſes amis, qui le ſolliciterent d'entreprendre une Verſion Latine entiere de la Bible ſur l'Hébreu (3).

Il traduiſit d'abord les quatre Livres des Rois, à la priere des ſaintes Paule & Euſtochium. 2°. Il traduiſit le Livre de Job, qu'il ſemble avoir deſtiné à Marcelle Dame Romaine. 3°. Il mit en Latin les grands & les petits Prophetes; quelque temps après, le Livre d'Eſdras. 4°. Il fit la Traduction des Pſeaumes ſur l'Hébreu, & les donna à Sophronius, pour les mettre en Grec. 5°. Il traduiſit, à la ſollicitation d'Héliodore & de Chromace, les trois Livres de Salomon, ſavoir, les Proverbes, l'Eccléſiaſte, & le Cantique des Cantiques. 6°. Il entreprit de traduire le Pentateuque, à la priere d'un de ſes amis nommé Didier: mais il ne put achever cet ouvrage qu'à diverſes repriſes, à cauſe de ſa longueur. 7°. Il accorda aux prieres d'Euſtochium la Verſion de Joſué, des Juges, de Ruth & d'Eſther. 8°. Enfin il traduiſit les Paralipomenes à la priere de Chromace.

Il eſt impoſſible de marquer préciſément le temps auquel chacun de ces ouvrages a été fait: mais on ſait qu'en l'an 391, les quatre Livres des Rois, Job, les grands & les petits Prophetes, les Pſeaumes & les Livres de Salomon étoient déjà traduits: Que les Livres d'Eſdras & la Géneſe furent mis en Latin entre l'an 391 & 394. Il ne put achever le reſte du Pentateuque, c'eſt-à-dire, l'Exode, le Lévitique, les Nombres & le Deutéronome, avant l'an 404, ou 405, c'eſt-à-dire, après la mort de ſainte Paule, arrivée en 404 (4). Après cette année, il traduiſit Joſué, les Juges & Ruth. Il n'acheva la Traduction des Paralipomenes qu'en l'an 396. C'eſt ce que l'on peut inférer des Lettres & des Préfaces de ſaint Jérôme. Il ne toucha point aux Livres de l'ancien Teſtament qui ne ſe trouvent qu'en Grec, comme la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique, les deux Livres des Maccabées, la Prophétie de Baruch, la Lettre de Jérémie, les additions qui ſont à la fin d'Eſther, les deux derniers Chapitres de Daniel, qui ſont encore de l'ancienne Vulgate. Le Pſeautier même tel que nous le chantons, eſt preſque tout entier dans l'ancienne Italique. La Verſion que ſaint Jérôme en avoit faite ſur l'Hébreu, ne ſe trouve pas dans nos Bbiles. Notre Vulgate du Pſeautier n'eſt pas même l'Ancienne Verſion Latine réformée ſur le Grec par ſaint Jérôme; c'eſt un mêlange de cette ancienne Italique, & des corrections de ce Saint.

(1) Vers l'an 382, & vers l'an 389. (2) Les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique des Cantiques, Job & les Paralipomenes. Voyez le ſecond Prolégomene de la nouvelle édition de ſaint Jérôme. (3) *Hieronym. Præf. in Paralip. Item. Præf. in Job. in Eſdr. in Joſue.* (4) Voyez la Préface de ſaint Jérôme ſur Joſué, & les Prolégomenes ſur la nouvelle édition de ſaint Jérôme.

Il

Il traduiſit auſſi le nouveau Teſtament ſur le Grec, à la ſollicitation du Pape ſaint Damaſe (1). Avant ſa Traduction, il y avoit ſi peu d'uniformité dans les Exemplaires Latins, que l'on voyoit preſqu'autant d'Exemplaires différens, que de Livres : *Tot enim ſunt Exemplaria penè quot Codices.* Mais pour ne pas trop choquer les peuples accoutumés à l'ancienne Vulgate, il s'étudia à conſerver, autant qu'il put, les manieres de parler qui ſe trouvoient déjà dans le Texte : *Ita calamo temperavimus ut his tantùm quæ ſenſum vidébantur mutare correctis, reliqua pateremur manere ut fuerant.* Ce qui ne contribua pas peu à faire recevoir ſa Traduction par toute l'Egliſe Latine, & à faire oublier l'ancienne Italique, qui ne ſe trouve plus entiere dans aucun endroit, que l'on ſache, & dont il ne reſte que quelque partie dans les anciens Manuſcrits, ou quelques fragmens dans les écrits des Peres, qui ont vécu avant ſaint Jérôme.

Le progrès de cette nouvelle Traduction fut ſi promp, que preſqu'en même-temps que le ſaint Docteur en publioit quelque Livre, il étoit auſſi-tôt répandu par les villes & par les Provinces. Rufin (2) rival de ſaint Jérôme, ne put voir cela ſans quelque chagrin, & il lui en fait des reproches. Lucinius (3) Eſpagnol très-zélé pour les divines Ecritures, envoya dès l'an 394, à Bethléem, ſix Ecrivains en notes pour copier les Verſions & tous les autres Ouvrages de S. Jérôme. Saint Auguſtin qui dans les commencemens n'avoit pas été fort favorable à la Verſion de ſaint Jérôme, l'approuva tellement dans la ſuite, qu'il en compoſa ſon *Speculum*, ou Miroir, qui eſt un tiſſu de paſſages de l'Ecriture, à l'uſage des ſimples Fideles. Le Prêtre Philippe, contemporain de ſaint Jérôme, a ſuivi dans ſon Commentaire ſur Job, toute la Verſion de ſaint Jérôme. Saint Grégoire le Grand (4) en a preſque toujours uſé de même dans ſes Morales ſur Job, quoiqu'il diſe que de ſon temps l'Egliſe Romaine ſe ſervoit aſſez indifféremment de l'ancienne Italique, comme de la nouvelle traduction faite ſur l'Hébreu. Saint Iſidore de Séville (5), qui vivoit vers l'an 630, dit ſans reſtriction, que toutes les Egliſes ſuivoient la Verſion de ſaint Jérôme : *Cujus Editione omnes Eccleſiæ uſquequaque utuntur.* Enfin Hugues de ſaint Victor (6) avance que l'Egliſe Latine fit un Décret, par lequel elle ordonnoit qu'à l'avenir on ne ſe ſerviroit point d'autre Verſion que de celle dont nous parlons. Nous ne connoiſſons point de tel Décret, & il eſt très-poſſible qu'il n'y en ait jamais eu de pareil ; mais l'uſage & l'acceptation de l'Egliſe ſont équivalens aux Décrets les plus abſolus.

L'ancienne Vulgate, qui étoit en uſage avant celle de ſaint Jérôme, quoique faite dans un temps où la langue Latine étoit dans ſa plus grande pureté, étoit toutefois fort barbare, & ce qui nous en reſte aujourd'hui, en eſt une bonne preuve. Les premiers Interpretes s'appliquerent beaucoup moins à parler purement & élégamment, qu'à s'exprimer d'une maniere claire & intelligible aux plus ſimples, & à rendre en Latin

(1) *Hieronym Præf. in quatuor Evangel.* (2) *Rufin. l. 2, invectivæ in Hieronym.* (3) *Vide Epiſt. D. Hieronym. Lucinio Bœtico. olim. 28. nunc 52, nov. Edit.* (4) *Greg. Mag. Præfat. Moral. in Job.* (5) *Iſidor. Hiſpal. l. 1, de Officiis Eccleſ.* (6) *Hugo Victor. l. de Scripturis ſacris, c. 9.*

très-fidellement & très-littéralement le Texte Grec de l'Ecriture. Saint Jérôme eſt plus pur pour le ſtyle, quoique ſans affectation. Il s'eſt beaucoup plus étudié à traduire clairement, qu'à bien parler. Et pour le fonds, on peut dire que ſa Traduction eſt excellente, quoiqu'on ne puiſſe pas l'excuſer entierement de fautes. Les plus habiles Proteſtans même ont loué la Vulgate, & l'ont préférée aux autres Verſions Latines. Louis de Dieu (1) reconnoît que l'ancien Traducteur Latin eſt un très-ſavant homme. Il a ſes défauts & ſes barbariſmes, ajoute-t-il; mais je ne puis m'empêcher de louer & d'admirer ſa bonne-foi & ſon jugement même dans les lieux où il paroît barbare. Grotius (2) rendant raiſon de ce qui l'a porté à prendre la Vulgate, pour faire ſur elle ſes Notes ſur l'Ecriture, dit ces paroles remarquables: *J'ai toujours fait grand cas de l'Auteur de la Vulgate, non-ſeulement parce qu'il ne contient aucun ſentiment* contraire à la foi, mais auſſi parce qu'il eſt *rempli d'érudition.* Fagius (3) traite de demi-ſavans & d'impudens ceux qui oſent mal parler de cette fameuſe Traduction.

Le Concile de Trente (4) ayant ordonné que *l'Ecriture Sainte ſeroit imprimée au plutôt le plus correctement qu'il ſeroit poſſible, particulierement ſelon l'édition ancienne de la Vulgate*, le Pape Sixte V donna ſes principaux ſoins à procurer une édition parfaite de la Vulgate Latine, qui pût ſervir de modele à toutes celles que l'on feroit dans la ſuite pour toute l'Egliſe Catholique. Il employa à cet Ouvrage pluſieurs ſavans Théologiens qui y travaillerent avec beaucoup d'application. Son édition fut faite dès l'an 1589, mais elle ne parut qu'en 1590. Et comme elle ne ſe trouva pas encore dans toute la perfection que l'on déſiroit, le Pape Clément VIII en fit une autre édition en 1592, qui a toujours depuis été conſidérée comme le modele de toutes celles que l'on a imprimées. C'eſt cette édition que l'Egliſe Latine tient pour authentique, ſuivant la déclaration du Concile de Trente, & ſelon la Bulle de Clément VIII. Il ne faut pas toutefois s'imaginer que cette derniere édition ſoit entierement exempte de défauts. Le Cardinal Bellarmin (5) qui avoit travaillé avec d'autres Théologiens à la corriger, reconnoît dans ſa Lettre à Luc de Bruges, qu'il y a encore pluſieurs fautes, que les Correcteurs n'ont pas jugé à propos d'en ôter, pour de juſtes cauſes: *Scias velim Biblia Vulgata non eſſe à nobis accuratiſſimè caſtigata; multa enim de induſtria juſtis de cauſis pertranſivimus.*

UZAL, ſixieme fils de Jectan (6). On le place ordinairement dans l'Arabie heureuſe. On trouve dans le Livre Juchaſim la ville d'Uzal, Capitale du Royaume d'Aljeman ou Sabas. Les Latins ont fait d'*Uzal Auzar*, & ont nommé *myrrha Auzaritis* (7), une ſorte de myrrhe qui vient de ce pays-là.

UZI, Grand-Prêtre. Voyez ci-devant *Ozi*.

(1) *Lud. de Dieu, notis ad Evangelia.* (2) *Grot. Præf. in Annotat. ſuas in vet. Teſtam.* (3) *Fagius Præf. ad Collat. tranſlat vet. Teſtam.* (4) *Concil. Trident. ſeſſ.* 4. (5) *Bellarm. Litteris datis Capuæ* 6 *Decemb.* 1603. (6) *Geneſ.* X, 27. (7) *Plin. l.* 12, *c.* 6.

XAL

XOLOTH, bourgade ſituée dans le grand Champ, bornant la Galilée inferieure du coté du midi. *Joſeph, de Bello, l.* 3, *Ch.* 11.

XERCÉS, fils de Darius fils d'Hyſtaſpe, & ſon ſucceſſeur dans le Royaume de Perſe, monta ſur le trône l'an du monde 3519, avant Jeſus-Chriſt 481, avant l'Ere vulg. 485. Il étoit fils d'Atoſſe fille de Cyrus, & Darius ſon pere l'avoit déclaré Roi peu de temps avant ſa mort. On lui applique ces paroles de Daniel (1): *On verra encore trois Rois dans la Perſe*, (ces trois ſont Cyrus, Cambyſes, & Darius fils d'Hyſtaſpe (*& le quatrieme poſſedera de très-grandes richeſſes, & ſurpaſſera ceux qui ont été avant lui, & lorſqu'il ſe verra maître de ces grandes richeſſes, il animera tout le monde contre le regne de la Grece.* En effet Xercès ayant aſſujetti les Egyptiens, les Phéniciens, l'Iſle de Cypre, la Cilicie, la Pamphilie, la Piſidie, la Lycie, la Carie, la Myſie, la Troade, l'Helleſpont, la Bythinie & le Pont, à qui il fit la guerre pendant l'eſpace de trois ou quatre ans; alors il envoya ſes Ambaſſadeurs en Grece, pour demander la terre & l'eau, en ſigne de ſoumiſſion (2). Ce qui lui ayant été refuſé, il partit l'année ſuivante, & attaqua les Grecs par mer & par terre, avec des forces ſi prodigieuſes, qu'on n'avoit jamais rien vu de ſemblable. Mais ſon entrepriſe eut tout le mauvais ſuccès qui eſt connu de tout le monde. Il revint à Suſes, & de là ſe rendit à Ecbatanes. Il fut tué l'an du Monde 3531, avant Jeſus-Chriſt 469, avant l'Ere vulgaire 473, & eut pour ſucceſſeur Artaxercès ſurnommé à la longue main. Xercès n'avoit regné que douze ans.

Nous apprenons de Joſeph (3) que ce Prince confirma aux Juifs tous les privileges qui leur avoient été accordés par Darius fils d'Hiſtaſpe ſon pere, & particulierement celui qui leur aſſignoit les tributs de Samarie, pour les frais des victimes qu'on offroit au Temple de Jéruſalem.

La ſeconde année de ſon Regne, il marcha contre les Egyptiens (4), & après les avoir vaincus, il appeſantit le joug de leur ſervitude. Il donna le Gouvernement de ce Royaume à ſon frere Achemenes, & revint ſur la fin de l'année à Suſes.

Enflé de cet heureux ſuccès, il réſolut à l'inſtigation de Mardonius fils de Gobrias, qui avoit épouſé une de ſes ſœurs, de porter la guerre dans la Grece (5). Joſeph (6) croit que les Juifs furent commandés pour marcher à cette expédition, & il leur applique ce que dit le Poëte Chœrile dans la deſcription qu'il fait des diverſes nations dont l'armée de Xercès étoit compoſée. *Il y avoit*, dit-il, *un peuple qui avoit quelque choſe d'extraordinaire dans ſa mine & dans ſon habillement: leur langue eſt la*

(1) *Dan.* XI, 2, 3, *& ſeq.* (2) *Herodot. l.* 7, *c.* 25, *& ſeq.* An du Monde 3523, avant J. C. 477, avant l'Ere vulg. 481. (3) *Antiq. l.* XI, *c.* 5. Vers l'An du Monde 3520, avant J. C. 480, avant l'Ere vulg. 484. (4) *Herodot. l.* 7. An du Monde 3521. (5) *Herodot. l.* 7. (6) *Joſeph. l.* 1, *contra Appion.*

Phénicienne ; ils habitent les montagnes de Solymes, le long desquelles il y a un grand lac. Ils portent les cheveux coupés en rond. Saumaise (1) est du sentiment de Joseph; & puisque les Juifs étoient sujets de Xexrcès, quelle raison auroit pu les dispenser de marcher comme tous les autres à cette guerre ? Cependant Scaliger, Bochard, Annæus, & la plupart des Savans soutiennent aujourd'hui que Chœrile a voulu parler de Solymes de Pisidie. Voyez ci-devant *Solymes.*

Au rerour de cette fameuse & fatale expédition, Xercès donna ordre de démolir tous les Temples des villes Greques d'Asie (2); ce qui fut exécuté. Il n'y eut d'épargné que celui de Diane à Epheſe, apparemment à cause de sa beauté. Il en usa de même par tous les lieux où il passa, détruisant dans le cours de cette expédition tous les Temples idolâtres qu'il rencontra dans son chemin. Ce ne fut ni par aversion pour les peuples, ni par bizarrerie qu'il se porta à cela. Ce fut le zele pour la Religion des Mages, dont Zoroastre l'avoit instruit, & lui avoit inspiré une extrême horreur pour les Idoles & les simulacres. Il passa par Babilone à son retour, & y détruisit l'idolatrie & les Idoles (3) par le même motif qui l'avoit porté à renverser les Temples des Grecs. Ainsi furent vérifiées les Prophéties de Jérémie, qui portent (4); *Bel est chargé de confusion, Mérodach est brûlé ; leurs statues sont dans la honte ; leurs images sont mises en pieces.* Et encore (5): *Je punirai Bel à Babylone ; j'arracherai de sa bouche ce qu'il avoit englouti (6) ; je tirerai vengeance des images taillées à Babylone.*

XYLOPHORIE. Fête des Hébreux, dans laquelle on portoit en solemnité du bois au Temple, pour l'entretien du feu sacré qui brûloit toujours sur l'Autel des holocaustes. Nous ne trouvons point cette Fête marquée dans aucun endroit de l'Ecriture ; mais Joseph en fait mention, Livre 2 de la guerre des Juifs, Chap. XVII, pag. 811. Selden veut que cette provision se fît dans le mois Ab, qui revient à peu-près à Juillet. D'autres la mettent au mois Elul, qui répond au mois d'Août. Les Rabbins enseignent qu'on préparoit avec grand soin le bois qui devoit être brûlé sur l'Autel, qu'on le netroyoit très-proprement, & qu'on n'y laissoit ni pourriture, ni rien de gâté & de vermoulu.

XYSUTHRUS. Voy. *Sisuthrus.*

(1) *Salmas. ossileg. linguæ Hellenisticæ.* (2) *Strabo, l.* 14. *Cicero de legib. l.* 2. *Æschil. in Persis. Herodot. l.* 8. (3) *Strabo, l.* 16. *Herodot. l.* 1. *Diodor. l.* 2. *Arrian. de Expedit. Alex. l.* 7. (4) *Jerem.* 1, 2. (5) *Jerem.* LI, 44. (6) *Jerem.* LI, 47, 52.

YAD

YADES, Voyez *Hyades*.

YEUX, *oculi*. Dieu dans la formation des yeux, a employé d'autant plus d'adreſſe, que le ſens de la vue ſurpaſſe tous les autres ſens extérieurs en nobleſſe & en dignité. Il n'y a guere de nom qui ait plus d'expreſſions métaphoriques que l'œil; par exemple: *Mettre ſes mains ſur les yeux des mourans*, Géneſe XLVI, 5, lui fermer les yeux, lui rendre ce dernier devoir. *Mettre les yeux ſur quelqu'un*, le regarder favorablement, avoir ſoin de lui, de ſes intérêts. *Les yeux du Seigneur ſont ſur les Juſtes*, Pſal. XXXIII, 16. Il les favoriſe, il les comble de bénédictions. *Vous humilierez les yeux des ſuperbes*, Pſalm. XVII, 28. Vous abaiſſerez leur orgueil, leur inſolence. *Les yeux du Seigneur regardent les nations*. Sa Providence s'étend ſur elles. *Trouver grace aux yeux de quelqu'un*, Ruth. II, 10, &c. Gagner ſes bonnes graces, ſon amitié. *Les yeux des ſerviteurs ſont dans les mains de leurs maîtres*, Pſalm. CXXII, 2. Les ſerviteurs ont toujours les yeux attachés ſur les mains de leurs maîtres, pour obſerver leurs moindres mouvemens, & obéir au moindre ſignal.

L'œil mauvais, le jaloux, ou l'avare; *l'œil bon*, & *l'œil ſimple*, le libéral. *Leurs yeux furent ouverts*, Géneſe III, 7. Ils commencerent à comprendre ce qu'ils ne comprenoient pas auparavant. *Les yeux du Sage ſont dans ſa tête*, Eccli. II, 14. Il ſait où il va, & ce qu'il doit faire; il ne ſe conduit pas à l'avanture. *Je ſerai humble à mes yeux*, 2 Reg. VI, 22. Je me mépriſerai moi-même. *Les yeux ne ſe raſſaſient point de richeſſes*, Eccli. IV, 8. La convoitiſe eſt inſatiable, &c. Voyez *œil*.

YVOIRE. L'Hébreu appelle l'ivoire *ſchen*, c'eſt-à-dire, une dent, parce que l'ivoire eſt une dent d'éléphant. Ezéchiel (1) l'appelle *corne de dent*, parce que c'eſt une dent en forme de corne, & qu'il a plutôt la nature de la corne, que celle d'une dent, étant maniable, & aiſée à travailler, comme la corne. Varron (2) ſoutenoit que le nom de dent ne convenoit nullement à l'ivoire, & que c'étoit une vraie corne: *Nam quos dentes multi vocant, ſunt cornua*. Dans le troiſieme Livre des Rois, Chap. X, 22, il eſt dit qu'on apportoit du pays d'Ophir à Salomon des dents d'éléphans: *Dentes elephantorum*. L'Hébreu porte: *Schen-abim* (3); & Bochart croit que *ſchen-abim*, eſt mis pour *ſchen-kahabim*, prétendant que *kahabim* ſignifie des éléphans; de quoi il ne donne aucune preuve. Nous croyons qu'il faut lire ces deux mots ſéparément, *ſchen-habenim; des dents*, ou de l'ivoire, & de *l'ébene*. Habenim ſignifie l'ébene dans Ezéchiel, XXVII, 15.

Dioſcoride écrit qu'en faiſant cuire l'ivoire pendant ſix heures, avec la racine de mandragore, il s'amollit en ſorte qu'on en peut faire tout ce que l'on veut. L'ivoire de l'Iſle de Céilan & de l'Iſle d'Achem, a cela de particulier, qu'il ne jaunit point, comme ce-

(1) *Ezech.* XVII, 15. קרנית שן = (2) *Varro, de Lingua Latina, l.* 6. = (3) שנהבים *Schen-habbim.* קהבים שן *Dent fuſcorum, ſeu elephantorum.*

lui de terre ferme & des Indes Occidentales ; ce qui le rend plus cher que l'autre (1). L'Ecriture parle de l'ivoire rouge : *Rubicundiores ebore antiquo*, plus rouges que l'ancien ivoire. Homere (2) parle de cette couleur qu'on donnoit à l'ivoire ; on ſe ſervoit de cet ivoire ainſi coloré, pour en orner les brides des chevaux. Ovide inſinue qu'on teignoit ainſi l'ivoire pour empêcher qu'il ne ſe jaunît, comme il fait ordinairement quand il eſt vieux (3).

Aut quod ne longis flaveſcere poſſit ab annis
Mœonis Aſſyrium fœmina tinxit ebur.

L'Hébreu du paſſage de Jérémie que nous avons cité, eſt différent de la Vulgate ; il porte (4) : *Leur corps eſt plus brillant*, ou *plus rouge que les perles*. On ſait que les perles ſont blanches, & non pas rouges ; il faut donc prendre l'Hébreu qui ſignifie ordinairement *être rouge*, dans le ſens d'*être brillant*, comme il ſe prend quelquefois dans l'Ecriture, & même dans les Profanes (5) ; ou bien expliquer le rouge de la perle, de ce beau rouge incarnat qui ſe remarque dans le nacre de la perle, où le blanc & le rouge ſont ſi tempérés, qu'on peut très-bien leur comparer un teint blanc & vermeil : *Candidiores Nazaræi ejus nive, nitidiores lacte, rubicundiores pinnis, ſeu perulis.*

Le trône de Salomon étoit tout d'ivoire, & revêtu d'or pur ; on y montoit par ſix degrés, & douze lions d'or placés un à un à chaque côté des degrés, en faiſoient un admirable ornement.

L'Ecriture parle auſſi quelquefois de maiſons d'ivoire (6). Amos invectivant contre la molleſſe & la ſomptuoſité des riches de Samarie, dit que leurs maiſons d'ivoire périront : *Peribunt domus eburneæ*. Le Roi Achab avoit bâti une de ces maiſons d'ivoire (7) : *Et domus eburnea quam ædificavit.* Il en étoit parlé au long dans les Annales des Rois d'Iſrael. Le Pſalmiſte (8) décrivant la magnificence des préſens que l'on fit à l'épouſe de Salomon, dans la cérémonie de ſes nôces, dit que les filles des Rois lui préſenterent la myrrhe, la caſe, & les plus excellens aromates, dans des maiſons d'ivoire : *Myrrha & gutta & caſia à veſtimentis tuis, à domibus eburneis ex quibus delectaverunt te filiæ Regum in honore tuo.* Ces coffrets d'ivoire ſervoient à ſerrer les habits, l'or, les pierreries, & ce qu'on avoit de plus précieux ; cela eſt connu même chez les profanes. On faiſoit quelquefois ces caſſettes de cédre, comme on le voit par Ezéchiel XXVII, 24, ſuivant l'Hébreu ; & par Euripide (9), qui les appelle *des maiſons de cédre.*

Quant aux maiſons d'ivoire, dont parlent Amos & le troiſieme des Rois, il y a aſſez d'apparence que c'étoit de véritables maiſons, ornées de quantité de meubles d'ivoire, comme de lits, de tables, de caſſettes, & d'autres embelliſſemens, où l'on avoit employé l'ivoire ; ces ouvrages étoient apparemment plus en uſage & plus en eſtime en ce temps-là, qu'à préſent.

Le même Amos parle des lits d'ivoire (10) : *Qui dormitis in lec-*

(1) *Jerem. Thren.* IV, 7. (2) *Homer. Iliad.* Δ. ως δ. ὅτε τις ἐλέφαντα γυνὴ φοινίκι μίλτῳ. Μίσγει δὲ Καείρα παρήϊον ἱππάμενον ἑκατόν. (3) *Ovid. l. 2. Amor. Elég. 5.* (4) *Jerem. Thren.* IV, 7. זרמו עצם מפנינים (5) *Vide Bochart. de animal. ſacr. part. 2, l. 5, c. 6.* (6) *Amoſ.* III, 15. (7) 3 *Reg.* XXII, 39. (8) *Pſalm.* XLIV, 9. (9) *Euripid.* Ἐκ δ' ἐλέφατος κεκόσμηνται δόμοι. Εὐθύτατα κέδρου διαπρισθὲν ἑκάλυψε. (10) *Amos* VI, 4.

sis eburneis, & lascivitis in stratis vestris. S. Jean dans l'Apocalypse (1) parlant de la chûte de Rome, qu'il désigne sous le nom de Babylone, dit qu'on n'y verra plus les vases d'or, d'argent & d'ivoire qu'on y voyoit auparavant. On a parlé ailleurs du trône d'ivoire de Salomon. Ezéchiel (2) dit que les Tyriens avoient porté la magnificence jusqu'à faire les bancs des rameurs avec de l'ivoire des Indes : *Translata tua fecerunt tibi ex ebore Indico.* C'est une somptuosité qui paroît assez mal placée ; aussi on traduit l'Hébreu diversement : les uns : *Ils ont fait vos ais d'ivoire foulé aux pieds* ; (à la lettre : *D'ivoire fille des pas*) *& venu des Isles de Céthim.* Mais que veut dire, de l'ivoire foulé aux pieds ? C'est que l'éléphant a coutume de cacher sous terre ses dents, lorsqu'elles lui tombent de hazard, ou de vieillesse (3). *Dentes deciduos casu aliquo, vel senectâ defodiunt.* D'autres traduisent : *Ils ont fait vos bancs avec de l'ivoire travaillé en Assyrie, & venu des Isles de Céthim* ou *de Macédoine.* Mais on sait que la Macédoine n'est pas un pays où l'on trouve des dents d'éléphant. Il y en a d'autres qui traduisent ainsi (4) : *On a fait vos bancs d'ivoire, enchassés dans du bouis venu des Isles de Macédoine* (5). Les Hébreux donnent le nom d'Isles aux péninsules, & aux pays maritimes, aussi-bien qu'aux Isles proprement dites ; & la Macédoine produisoit du bouis dont on faisoit cas (6). On enchassoit quelquefois l'ivoire dans du bouis, comme on le voit par Virgile (7) :

. . . . . *Quale per artem*
Inclusum buxo, aut oricâ there-
bintho
Lucet ebur.

YVRAIE, ou *ivroie*, *zizanium*, *lolium* ; c'est une plante qui a la feuille longue & velue, & assez difficile à distinguer du blé, & des autres grains, au milieu desquels elle croît. Sa tige est plus menue que celle du froment, & à la cime de cette tige, il sort un épi long, & garni de petites gousses, qui l'environnent inégalement, & qui renferment trois ou quatre grains ammoncelés, & couverts d'une bourre, que l'on ne rompt pas aisément. Le pain où l'on met beaucoup d'ivraie, est dangereux pour la santé ; il enivre, il charge l'estomach, & cause des assoupissemens & des maux de tête à ceux qui en ont mangé. Lorsque la plante est grande & prête à fleurir, on la distingue fort aisément du froment. D'où vient que notre Sauveur dans la parabole de l'ivraie & du bon gain, dit à ses moissonneurs d'attendre le temps de la moisson pour arracher l'ivraie, pour en faire des fagots, & pour les jeter au feu (8).

L'épi de l'yvraie est de la longeur d'un pied, d'une forme particuliere : car il est divisé en plusieurs parties rangées alternativement, de maniere que chacune paroît un petit épi ou paquet composé de quelques grains plus menus que ceux du froment, peu farineux, de couleur rougeâtre. Sa feuille est assez différente de celle du froment ; mais on la distingue principalement lorsqu'elle devient grande & qu'elle

(1) *Apoc.* XVIII, 12. (2) *Ezech.* XXVII, 6. קרשך עשו בת אשרים מאיים כתים (3) *Plin. l.* 8, *c.* 3. (4) *Bochart. de anim. sacr. part.* 1, *l.* 3, *c.* 35. *Glass. Grammat. l.* 3, *c.* 1. (5) עשו שן בתאשורים מאיים כתים (6) *Plin. l.* 16, *c.* 16. (7) *Virgil. Æneid.* X. (8) *Matth.* VI, 26, 27, 28, 29, *&c.*

commence à fleurir. On dit qu'on lui a donné le nom d'yvraie ou d'yvroie, à cauſe qu'elle enyvre ceux qui mangent du pain, ou qui boivent de la bierre où il eſt entré conſidérablement de cette graine. Quelques Botaniſtes croient que l'yvraie s'engendre des grains de froment & d'orge corrompus, & qui dégenerent de leur nature, d'où vient qu'il y a certaines années, & certains cantons, où l'on recueille beaucoup d'yvraie, quoiqu'on n'y ait ſémé que de bon grain; & au contraire, on aſſure que l'yvraie ſe change quelquefois en froment, lorſqu'elle eſt reçue dans une bonne terre. J'ai vu des perſonnes qui diſent avoir fait l'expérience de l'un & de l'autre.

Dans l'Egliſe, l'yvraie ſera mélée avec le bon grain, les méchans avec les bons, les réprouvés avec les Elus, juſqu'au jour du Jugement. Les Paſteurs en arrachent quelquefois les hérétiques, les ſchiſmatiques, & les pécheurs ſcandaleux, par l'excommunication, qui doit être regardée comme un prélude du Jugement de Dieu.

YVRE, YVROGNE, YVRESSE. Ces termes dans l'Ecriture ne doivent pas toujours ſe prendre dans le ſens odieux qu'on leur donne communement. Aſſez ſouvent ils ne ſignifient que boire autant qu'on peut & qu'on doit dans un repas d'amis, où le vin n'eſt pas épargné. Par exemple, il eſt dit (1) que les freres de Joſeph s'enivrerent avec lui, la ſeconde fois qu'ils le virent en Egypte, & ne ſachant pas encore qu'il étoit leur frere; il n'eſt par croyable que dans cette occaſion, ils ſe ſoient oubliés juſqu'au point de manquer à la bienſéance & au reſpect qu'ils devoient à un homme de la conſidération de Joſeph. L'Epouſe dans les Cantique (2) dit à ſes amis: *Venez, mes amis, buvez, enivrez-vous;* c'eſt-à-dire, *buvez, mangez, faites bonne chere.* Et Aggée (3): *Vous avez ſemé beaucoup, & vous avez recueilli peu; vous avez bu, vous ne vous êtes pas enivré;* c'eſt-à-dire, vous n'avez pas recueilli aſſez de vin pour vous mettre dans l'abondance. Et le Sage (4): *celui qui enivre, ſera enivré à ſon tour.* L'homme libéral & bienfaiſant ſera libéralement récompenſé. Et dans l'Evangile (5): *Tout homme ſert d'abord le bon vin, & lorſque les conviés ſont enivrés, il leur ſert le moindre.* Croira-t-on que Jeſus-Chriſt ait attendu que ſes conviés fuſſent ivres pour faire en leur faveur le miracle qu'il fit à Cana? Et ſaint Paul (6): *Alius quidem eſurit, alius autem ebrius eſt*; l'un eſt dans le beſoin, & l'autre dans l'abondance.

L'ivreſſe ſe prend quelquefois pour l'accablement & l'affliction: (7) *Paupercula & ebria non à vino*, dit Iſaïe, vous qui avez été enivrée du calice de la colere de Dieu. Voyez *Calice*. *Abſumat ebria ſitientem*, dit Moïſe par une eſpece de Proverbe (8): Celle qui eſt ivre dévorera celle qui a ſoif. Le riche conſumera le pauvre: Le fort accablera le foible. Le même (9): *J'enivrerai mes fleches de ſang.* Et le Pſalmiſte (10): *La terre ſera enivrée de pluie.* Et Iſaïe (11): *Je raſſaſierai tes ennemis de ta chair, je les enivrerai de ton ſang.* Et Ezéchiel (12): *Ebrietate & dolore repleberis.* Et encore XXXIX, 19. *Bibetis ſanguinem in ebrietatem*: vous vous enivrerez du ſang de ma victime.

(1) *Geneſ.* XLIII, 34. (2) *Cant.* V, 1. (3) *Aggeæ* I, 6. (4) *Prov.* XI, 24 (5) *Joan.* II, 10. (6) 1 *Cor.* XI, 22. (7) *Iſai.* LI, 21. (8) *Deut* XXIX, 19. (9) *Deut.* XXXII, 42. (10) *Pſalm.* LXIV, 11. (11) *Iſai.* XLIX, 26. (12) *Ezech.* XXIII, 33.

ZAB

I. ZABAD, fils de Nathan, & pere d'Ophal, de la race de Juda. 1 *Par.* II, 36, 37.

II. ZABAD, fils de Tahat, & pere de Suthala, de la Tribu d'Ephraïm. 1 *Par.* VII, 20.

III. ZABAD, fils de Semmaar, femme du pays d'Ammon, avec Jozabat, fils de Sémarith, femme du pays de Moab, tuerent Joas Roi de Juda, 2 *Par.* 24, 26, en l'an du Monde 3165, avant Jesus-Christ 835, avant l'Ere vulg. 839.

IV. ZABAD, fut un de ceux qui se séparerent de leurs femmes, qu'ils avoient prises contre la défense de la Loi. 1 *Esdr.* 10, 27.

ZABADIENS, Arabes qui demeuroient à l'orient des montagnes de Galaad. Jonathas Maccabée les défit en 3860. Voyez 1 *Mac.* XII, 31. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'au lieu de Zabadien, qui est un nom inconnu, il faut lire *Nabathéen* avec Joseph. On sait qui étoient les *Nabathéens*.

I. ZABADIA, fils de Baria. 1 *Par.* VIII, 15, 16.

II. ZABADIA, fils d'Elphaal. 1 *Par.* VIII, 16, 17.

III. ZABADIA, fils de Jéroham, de la ville de Gédor, fut un de ceux qui suivirent le parti de David pendant la persécution de Saül. 1 *Par.* XII, 7.

IV. ZABADIA, Lévite, fils de Mésellémia, Portier du Temple. 1 *Par.* XXVI, 2.

ZABBAI, fils de Bébaï, fut un de ceux qui au retour de la captivité se séparent de leurs femmes, qu'ils avoient épousées contre la Loi. 1 *Esdr.* X, 28.

ZABDI, fils de Zaré, aïeul d'Achan. *Josue* VII, 1.

ZABDIAS, Intendant des celliers de vin du Roi David. 1 *Par.* XXVII, 27.

ZABDIEL, fils de Jesbaam, commandoit les vingt-quatre mille hommes qui servoient pendant le premier mois, auprès de la personne de David. 1 *Par.* XXVII, 2.

ZABDIEL, Roi d'Arabie, tua Alexandre Ballés Roi de Syrie, qui s'étoit réfugié auprès de lui, & envoya sa tête à Ptolémée Philométor Roi d'Egypte (1), qui étoit alors en Syrie, & qui poursuivoit Alexandre Ballés. Diodore de Sicile (2) donne à ce *Zabdiel* le nom de *Diocles*. Les Historiens profanes (3) racontent la chose un peu autrement. Ils disent que les Généraux d'Alexandre Ballés pensant à leurs intérêts & leur sûreté, après que leur Maître se fut retiré en Cilicie, traiterent en particulier avec Démétrius Nicanor gendre de Ptolémée Philométor, & tuerent en trahison Alexandre, dont la tête fut envoyée à Ptolémée par Zabdiel, dont on vient de parler.

SABIENS (4). On dit que les *Zabiens* sont d'anciens Chaldéens attachés à l'astrologie, & au culte des astres, & dont la principale occupation étoit de former de talismans sous certains aspects des astres. On doute si les Zabiens étoient un peuple particulier, ou une secte de Philosophes; ou si leur nom

(1) 1 *Macc.* XI, 17. An du Monde 3869, avant J. C. 141, avant l'Ere vulg. 145. (2) *Diod. Sicul. l.* 32. (3) *Polyb. Diodor. apud Usser. ad an. M.* 3859. (4) צבִיים *Zabiim.*

marque ſimplement leur Religion, leur pays, ou leur ſituation. On propoſe ſur cela cinq ou ſix ſentimens divers (1). Les uns croient que le nom de *Zabiens* vient de *Zaba*, ou plutôt *Saba*, fils de Chus; ou de *Zaba*, une armée, parce qu'ils adoroient l'armée du Ciel; ou de l'Arabe *Tzabin*, qui ſignifie le vent d'Orient, parce que ces peuples étoient Chaldéens, & connus ſous le nom d'Orientaux. Spencer (2) qui a fort examiné cette matiere, croit que la meilleure étymologie eſt celle qui a été propoſée par Scaliger (3), qui croit que *Zabiim* ſignifie les Orientaux, ou les Chaldéens: mais il prétend qu'on ne doit pas borner ce nom aux ſeuls Chaldéens, & qu'il doit s'étendre à tous les peuples qui ont ſuivi leurs principes; comme les Egyptiens, les Nabathéens, les Cananéens, les Syriens, & autres: en ſorte que le nom de *Zabien* marqueroit une eſpece de ſecte fort répandue dans tout l'Orient.

Mais quelle étoit la Religion & la Philoſophie des Zabiens? Quelques-uns croient que c'étoit la plus ancienne Religion du monde. Il y en a qui en mettent l'origine ſous Seth fils d'Adam, d'autres, ſous Noé, d'autres (4), ſous Nachor, pere de Tharé, & aïeul d'Abraham. Maimonide (5) croit qu'Abraham ſuivoit les principes & la Religion des Zabiens, avant qu'il fût ſorti de la Chaldée. Un des principaux articles de cette Religion étoit le culte des aſtres, & une ſorte de magie, ce qui fait dire à Spencer qu'ils étoient Païens, & que leur Religion, telle quelle a été connue par les auteurs Juifs & Arabes qui en parlent, n'a été formée que ſur le déclin du Judaïſme, & qu'elle a emprunté diverſes choſes des anciens Chaldéens, des Juifs, des Platoniciens & des Gnoſtiques, qu'ils ont fait un mélange de tout cela, dont leur Religion eſt compoſée. Il ajoute que le nom des *Zabiens*, & même leur Religion, comme elle eſt aujourd'hui, eſt fort récente, & ne ſurpaſſe pas les temps de Mahomet, puiſqu'on ne trouve ni leur nom, ni leur Religion marqués dans aucun Auteur ancien, ni Grec, ni Latin, ni dans aucun Ouvrage écrit avant l'Alcoran.

M. Hyde dans ſon Hiſtoire de la Religion des Perſes, s'eſt appliqué à prouver que les anciens Zabiens n'étoient point Gentils. Il prétend que Sem & Elam ſont les premiers Auteurs de leur Religion; que ſi dans la ſuite elle ſe trouva chargée de quelques ſuperſtitions, Abraham la réforma, & ſoutint ſa réformation contre Nemrod, qui la perſécuta: Que Zoroaſtre vint enſuite, & rétablit le culte du vrai Dieu, qu'Abraham avoit auparavant enſeigné. Il eſt vrai que les Zabiens ou les anciens Perſes entretenoient un feu éternel ſur leurs Autels, & dans leurs Temples; mais on voyoit la même choſe ſur l'Autel du Temple de Jéruſalem, où les Prêtres avoient ſoin de nourrir un feu qui ne s'éteignoit jamais. Ils paroiſſoient adorer le ſoleil; mais on prétend que ce n'étoit qu'un culte ſubalterne, & ſubordonné au culte du vrai Dieu. Les reſtes des anciens Perſes qui ſont encore aujourd'hui dans l'Orient, ſoutiennent à ceux qui les interrogent, que le reſpect qu'ils ont pour le ſoleil, eſt un culte purement civil, ſemblable à celui qu'on rend aux Rois & à leurs Miniſtres.

(1) *Vide Spencer. de Legib. Hebr. ritual. l. 2, c. 1, de Zabiis.* (2) *Spencer. loco cit.* (3) *Scaliger. Epiſt. l. 1. Ep.* (4) *Seldes Batricid.* (5) *Maimonid. More Nevoch. l. 3, p. 411.*

On prétend que la Religion des Zabiens eſt la plus ancienne des Religions du monde, après la Religion d'Adam & des Patriarches, qui étoit la ſeule véritable. L'unité d'un Dieu & la néceſſité d'un Médiateur étoit originairement une perſuaſion générale & regnante parmi tous les hommes (1). L'unité d'un Dieu ſe découvre par la lumiere naturelle ; le beſoin que nous avons d'un Médiateur pour avoir accès à l'Etre ſuprême, eſt une ſuite de cette premiere idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoiſſance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du Médiateur, ils en choiſirent eux-mêmes, par le moyen deſquels ils puſſent s'adreſſer au Dieu ſuprême. Ce fut le premier pas vers l'idolâtrie. Ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les aſtres, dans leſquels ils ſuppoſoient que réſidoient des intelligences, qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour ſervir de Médiateur entre Dieu & eux. Et comme les planetes étoient de tous les corps céleſtes les plus proches de la terre, & celles qui avoient le plus d'influence ſur elle, ils leur donnerent le premier rang parmi ces Médiateurs, & ſur ce pied-là, ils en firent l'objet de leur culte.

Telle fut l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans le monde. D'abord on dreſſa des Tentes ou de Chapelles à ces Puiſſances, puis on leur dreſſa des ſtatues ou des images. Ces images n'étoient dans les commencemens regardées que comme des demeures ſacrées où les intelligences avoienr leurs habitations ; & ceux qui les y adoroient ne leur rendoient qu'un culte relatif à la Planete qui en étoit la maîtreſſe. Ils s'aviſerent enſuite de faire des ſtatues dans leſquelles ils croyoient qu'après leur conſécration, ces intelligences étoient auſſi préſentes par leurs influences, que dans les Planetes, & que les prieres qu'on leur adreſſoit, avoient autant d'efficace devant l'une que devant l'autre. Ce fut là l'origine de l'adoration des ſtatues ou ſimulacres.

On leur donna le nom de Planetes qu'ils repréſentoient, & qui ſont les mêmes que ceux qu'elles ont aujourd'hui. Auſſi trouvons-nous Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Mercure, Venus & Diane placés dans le premier rang dans le culte des anciens. C'étoit là ce qu'ils appeloient les grands Dieux. Enſuite l'opinion que les ames de gens de bien pouvoient après leur ſéparation du corps, ſervir de Médiateurs & d'interceſſeurs auprès de Dieu pour les hommes, ayant prévalu dans les eſprits, on déifia pluſieurs de ceux qu'on croyoit juſtes & dignes de cet honneur ; ainſi le nombre des Dieux s'augmenta dans le monde.

Cette Religion prit ſon origine chez les Chaldéens. La connoiſſance qu'ils avoient de l'aſtronomie contribua à les y porter. C'eſt ce qui obligea Abraham à quitter la Chaldée. Des Chaldéens ce culte ſe répandit dans tout l'Orient, de là en Egypte, de l'Egypte en Grece, & de la Grece parmi toutes les nations d'Occident. Les premiers Auteurs de cette ſuperſtition étoient connus dans l'Orient ſous le nom de *Sabbéens* ou de *Zabiens* (2). Les reſtes de cette ancienne ſecte ſubſiſtent encore aujourd'hui dans l'Orient ſous le nom de Sabbéens, qu'ils préten-

(1) Voyez Prideaux, hiſt. des Juifs, premiere partie, l. 3, p. 319, & les Auteurs qu'il cite. (2) *Maimonid. Moreh. Nebochim. Pocok. Specimen. hiſtor. Arab. Thom. Hyd. hiſt. Relig. veter. Perſarum.*

dent avoir reçu de Sabius fils de Seth ; ils ont encore parmi eux un Livre qu'ils attribuent à Seth, & qui contient la doctrine de leur Secte.

A cette secte des Sabbéens étoit diamétralement opposée celle des Mages, qui avoient horreur des images & des Idoles, & n'adoroient Dieu que par le feu. Ils prirent naissance dans la Perse, & s'étendirent dans les Indes, où ils subsistent encore aujourd'hui. Ils reconnoissoient deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. On peut voir ce que nous avons dit sous l'article *Mages*.

Pour revenir aux Zabiens, comme tout le système que nous venons de proposer sur leur origine & leur progrès n'est fondé ni sur des preuves de fait, ni sur le récit des Historiens anciens, ni sur aucun monument authentique, nous sommes obligés d'avertir le Lecteur que tout cela n'est qu'une hyperbole probable à la vérité, mais peu assurée ; voici quelque chose de plus précis tiré des Auteurs Orientaux, qui nous apprennent quelle est la secte des Zabiens, & quels sont leurs sentimens.

Le nom de *Sabéens* (1) ou *Zabiens*, n'est pas le nom d'une nation particuliere, mais celui d'une Religion connue dans l'Orient, & de ceux qui la professent : il n'est pas bien certain en quoi consiste principalement la Religion des Zabiens. Les Orientaux mêmes sont fort différens sur ce sujet ; mais il est très-constant que cette Religion est une des trois auxquelles Mahomet a donné sa protection, & une espece d'approbation dans l'Alcoran ; ces trois Religions sont le Judaïsme, le Christianisme, & le Zabéisme, parce qu'elles ont, ou prétendent avoir, des Livres composés par des Patriarches & des Prophetes, que Mahomet & les Musulmans reconnoissent.

Selon Houssain Vaez dans sa Paraphrase Persienne de l'Alcoran, les Zabiens ont diverses Observances tirées du Judaïsme, du Christianisme & du Mahométisme ; ils honorent les Anges d'un culte religieux : ils lisent les Pseaumes de David ; ils prient tournés tantôt au midi, & tantôt au septentrion. Il y en a qui croient qu'ils sont dans les principes des Saducéens.

Ils ont aussi, dit M. d'Herbelot, un Livre qu'ils attribuent à Adam, & qu'ils regardent comme leur Bible, dont les caracteres sont tout-à-fait particuliers, mais dont la langue est presque entierement Chaldaïque. Ils ont une grande vénération pour S. Jean-Baptiste, duquel ils se disent disciples ; ils pratiquent une espece de Baptême, ce qui leur a fait donner par nos voyageurs, le nom de *Chrétiens de saint Jean*.* Voyez ce que nous avons dit sur cet article. Leur langage est presque entierement Syrien, ou Chaldéen.

Ben-Schunab Auteur Persan, nous dit encore quelque chose de plus précis sur les Zabiens, qu'il nomme *Sirians*, ou *Syriens*. Ils sont, selon lui, les descendans de la plus ancienne nation du monde ; ils parlent encore aujourd'hui, au moins dans leurs Livres, la langue d'Adam & de ses enfans ; ils ont reçu leur Religion & leur Loi de Seth & d'Enoch, dont ils prétendent avoir encore aujourd'hui les Livres remplis d'instructions morales pour fuir le vice & pratiquer la vertu. Ils prient Dieu sept fois le jour, avec une application si sérieuse, qu'ils n'y mêlent aucune autre action. Ils jeûnent pendant le cours entier d'une Lune, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, sans boire ni manger chose quel-

(1) D'Herbelot, Biblioth. Orient. p. 725. *Sabi.*

conque. Ce jeûne finit toujours à l'équinoxe du printemps.

Ils honorent le Temple de la Meque, & ont auſſi beaucoup de reſpect pour les Pyramides d'Egypte, à cauſe qu'ils croient que Sabi fils d'Edon, ou d'Enoch, eſt enterré ſous la troiſieme. Mais leur principal pélerinage ſe fait en un lieu proche de Haram, qui eſt l'ancienne *Carræ* en Méſopotamie, que quelques-uns croient être le lieu de la naiſſance d'Abraham, & qui eſt certainement le lieu d'où il partit pour ſe rendre avec toute ſa famille dans la terre de Chanaan. Quelques-uns veulent que les Zabiens reſpectent particulierement ce lieu à cauſe de *Sabi fils de Mari*, qui vivoit du temps d'Abraham, & duquel ils tirent plus probablement leur origine, & peut-être leur Religion, que de *Sabi fils d'Enoch*, qui vivoit avant le Déluge.

Ben-hazem dit que la Religion des Zabiens eſt non-ſeulement la premiere & la plus ancienne, mais auſſi la générale, & la ſeule Religion du monde juſqu'au temps d'Abraham, duquel toutes les autres Religions ſont deſcendues; & les Arabes dans toutes leurs Hiſtoires, diſent ordinairement que les anciens Perſes, Chaldéens, Aſſyriens, Grecs, Egyptiens, & Indiens, étoient tous Zabiens avant qu'ils euſſent embraſſé le Judaïſme, le Chriſtianiſme, ou le Mahométiſme, & les Chrétiens Orientaux, ne font point difficulté de dire que le Grand Conſtantin quitta la Religion des Zabiens pour prendre celle des Chrétiens.

Quelques-uns confondent les Zabiens avec les Mages, ou Guebres, ou Gaures, adorateurs du feu dans la Perſe; mais les plus exacts les diſtinguent.

On ne trouve pas le nom de *Zabiens* dans l'Ecriture; & ſi nous en traitons ici, ce n'eſt qu'à cauſe que les Rabbins & les Commentateurs en parlent aſſez ſouvent, & prétendent que Moïſe les a eu en vue dans pluſieurs de ſes Loix cérémonielles, ſoit pour les contredire, ou pour rectifier les uſages & les cérémonies des Zabiens. On peut voir Spencer dans ſon ſecond Livre *de Legibus Hebræorum Ritualibus*.

ZABINA, un de ceux qui avoient épouſé des femmes étrangeres pendant la Captivité, & qui furent obligés de les renvoyer après leur retour. 1 *Eſdr.* x, 43.

ZABUD, fils de Nathan, & favori de Salomon. 3 *Reg.* iv, 5.

ZABULON, ſixieme fils de Jacob & de Liah (1), nâquit dans la Méſopotamie, vers l'an du Monde 2256, avant Jeſus-Chriſt 1744, avant l'Ere vulgaire 1748. Il eut pour fils (2) Sared, Elon & Jahelel. Moïſe ne nous apprend aucune particularité de la vie de ce Patriarche; mais Jacob au lit de la mort, & donnant ſa derniere bénédiction à ſes enfans, dit à Zabulon (3): *Il habitera ſur le bord de la mer, & dans le port des vaiſſeaux, & il s'étendra juſqu'à Sidon.* Ce qui marquoit viſiblement que le partage de Zabulon devoit s'étendre, comme il s'étendit en effet, ſur la Méditerranée, tenant d'un bout à cette mer, & de l'autre, juſqu'à la mer de Tibériade (4). Moïſe dans les dernieres paroles qu'il dit aux Tribus d'Iſrael, joint Zabulon & Iſſachar (5): *Réjouiſſez vous Zabulon dans votre ſortie; & vous Iſſachar dans vos tentes. Ils appelleront les peuples ſur la montagne, où ils immoleront des victimes de juſtice: ils ſuceront comme le lait les richeſſes de la mer, & les tréſors cachés dans le ſable.* Il veut

(1) *Geneſ.* xxx, 20. (2) *Geneſ.* xlvi, 14. (3) *Geneſ.* xlix, 13. (4) *Vide Joſue* xix, 10, *& ſeq.* (5) *Deut.* xxxiii, 18.

dire que ces deux Tribus, qui étoient les plus reculées du côté du septentrion, viendroient ensemble au Temple de Jérusalem, à la Montagne Sainte, & y ameneroient avec eux les autres Tribus qui se rencontroient sur le chemin; & que se trouvant par leur situation près de la mer Méditerranée, ils s'appliqueroient au trafic & à la fonte des métaux ou du verre, désignés par ces termes, *les trésors cachés dans le sable*. Le Fleuve Belus, dont le sable est si propre à faire du verre, se trouvoit dans la Tribu de Zabulon.

Lorsque la Tribu de Zabulon sortit d'Egypte, elle avoit pour Chef (1) Eliab fils d'Hélon, & elle comprenoit cinquante-sept mille quatre cents hommes capables de porter les armes. Dans un autre dénombrement (2) qui se fit trente-neuf ans après le précédent, cette Tribu étoit de soixante mille cinq cents hommes en âge de porter les armes. Les Tribus de Zabulon & de Nephtali se distinguerent fort dans la guerre de Barac & de Débora contre Sisara Général des armées de Jabin (3). On croit que les mêmes Tribus furent des premieres emmenées en captivité au-delà de l'Euphrate (4) par Phul & par Teglathphalassar Roi d'Assyrie : mais elles eurent aussi l'avantage d'ouïr & de voir Jesus-Christ dans leur pays, plus souvent & plus long-temps qu'aucune des autres Tribus (5). Voilà ce que l'Ecriture nous apprend de plus particulier sur la Tribu de Zabulon.

Le Testament des douze Patriarches, Livre ancien, mais apocryphe, que nous avons souvent cité, dit que Zabulon sur le point de mourir, & étant âgé de cent quatorze ans, trente-deux ans après la mort de Joseph, fit venir ses fils, & leur déclara qu'il n'avoit eu aucune part au crime que commirent ses freres, en vendant Joseph; qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour les détourner de cette résolution, & qu'il avoit eu beaucoup d'envie d'en informer son pere Jacob; mais que la crainte qu'il eut de ses freres, l'en avoit empêché. Il dit de plus que pendant le séjour de sa famille dans le pays de Chanaan, il inventa & fabriqua un vaisseau, qu'il y mit un gouvernail, un mât, & des voiles, & qu'il s'appliqua à la pêche avec tant de succès, qu'il fournissoit abondamment du poisson à toute la maison de son pere, & même aux étrangers, pendant l'été; & que pendant l'hiver, il s'occupoit avec ses freres à paître les troupeaux de son pere.

Il ajoute : » J'ai lu dans l'écri-
» ture de mes peres, que dans les
» derniers temps vous vous sépa-
» rerez du Seigneur, vous vous
» diviserez dans Israel, & vous
» suivrez deux Rois. Vous vous
» livrerez aux abominations de
» l'Idolâtrie, vos ennemis vous
» emmeneront captifs, & vous
» demeurerez parmi les nations
» accablés de douleurs & d'afflic-
» tions. Après cela vous vous con-
» viendrez du Seigneur, vous vous
» repentirez; & le Seigneur vous
» ramenera, parce qu'il est plein
» de miséricorde; après quoi Dieu
» même, le Soleil de Justice, se
» levera sur vous, la santé & la
» miséricorde sont dans ses aîles.
» (6) Il rachetera les enfans des
» hommes, que Bélial tient en
» captivité; tout esprit d'erreur
» sera foulé aux pieds; le Seigneur

(1) *Num.* 1, 8 & 30. An du Monde 2514, avant J. C. 1486, avant l'Ere vulg. 1490. (2) *Num.* XXVI, 26, 27. An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg 1451 (3) *Judic.* IV, 5, 6, 10; V, 14, 18. An du Monde 2719, avant J. C. 1281, avant l'Ere vulg. 1285. (4) 1 *Par.* V, 26. (5) *Isai.* IX, 1. *Matth.* IV, 13, 15. *Vide Hieron. & alios in Isai.* IX. (6) *Vide Malach.* IV, 2.

» convertira toutes les nations, » & vous verrez Dieu ſous une » forme humaine, parce que le » Seigneur a choiſi Jéruſalem, & » que ſon nom eſt le Seigneur. » Enfin vous l'irriterez de nouveau, » & il vous rejettera juſqu'au » temps de la conſommation des » ſiecles ». On voit dans tout cela les péchés de la Tribu de Zabulon, le ſchiſme des dix Tribus, leur captivité, leur retour, la venue du Meſſie, le ſalut des hommes, l'incrédulité & la réprobation des Juifs.

ZABULON, ville de la Tribu d'Aſer (1), mais qui fut apparemment enſuite donnée à la Tribu de Zabulon, de qui elle prit le nom. Elle étoit au voiſinage de Ptolémaïde, puiſque Joſeph (2) met la longuer de la baſſe Galilée depuis Tibériade, juſqu'à Ptolémaïde. On lui donnoit le ſurnom de *Zabulon andrôn*, c'eſt-à-dire, des hommes (3), apparemment parce qu'elle étoit très-peuplée. Ceſtius y étant entré, la donna au pillage à ſes ſoldats, puis y mit le feu, quoiqu'il en admirât la beauté; car ſes maiſons étoient bâties comme celles de Tyr, de Sidon & de Bérythe. C'eſt ce que dit Joſeph, *Lib.* 2, *de Bello*, *c.* 22, *pag.* 817. Elon Juge d'Iſrael, étoit de Zabulon. Il fut enterré dans cette ville. *Judic.* XII, 12.

ZABULUS, ou *Zabolus*, ſe met pour *Diabolus*, ſuivant la maniere de prononcer de la Dialecte Dorique qui met le *Tzeta* pour le *Delta*; *Tzaballein*, pour *Diaballein*, calomnier.

ZACHAI. Ses enfans revinrent de Babylone au nombre de ſept cents ſoixante. 1 *Eſdr.* VII, 14.

I. ZACHARIE, de la Tribu de Ruben, Prince d'une des familles de cette Tribu (4).

II. ZACHARIE, Roi d'Iſrael (5), ſuccéda à ſon pere Jéroboam II, l'an du Monde 3220, avant Jeſus-Chriſt 780, avant l'Ere vulgaire 784. Il ne regna que ſix mois, & fit le mal devant le Seigneur. Sellum fils de Jabés, ayant conſpiré contre lui, l'attaqua & le tua publiquement, & regna en ſa place. Ainſi fut accompli ce que le Seigneur avoit prédit à Jéhu: Vos enfans ſeront aſſis ſur le trône d'Iſrael juſqu'à la quatrieme génération.

III. ZACHARIE, fils de Moſollamia, portier du Tabernacle du Seigneur, étoit de la race de Coré. 1 *Par.* IX, 21.

IV. ZACHARIE, Lévite, & Docteur de la Loi, fut un de ceux que le Roi Joſaphat envoya dans les villes de Juda, pour inſtruire ſon peuple, 2 *Par.* XVII, 7, l'an du Monde 3092, avant Jeſus-Chriſt 908, avant l'Ere vulg. 912.

V. ZACHARIE, fils de Joïada, Grand-Prêtre des Juifs, apparemment le même qui eſt nommé Azarie, 1 *Par.* VI, 10, 11, fut mis à mort par l'ordre de Joas, l'an du Monde 3164, avant Jeſus-Chriſt 836, avant l'Ere vulgaire 840. Voici ce que l'Ecriture en a dit: « Les peuples de Juda ayant aban- » donné le Seigneur (6), l'Eſprit » de Dieu remplit le Grand-Prê- » tre Zacharie fils de Joïda, & il » vint ſe préſenter devant le peu- » ple, & leur dit: Voici ce que » dit le Seigneur: Pourquoi vio- » lez-vous les préceptes de votre » Dieu? Cela ne vous ſera point » avantageux. Pourquoi avez-vous » abandonné le Seigneur, pour le » porter auſſi à vous délaiſſer? » Le peuple s'étant élevé contre » lui, ils le lapiderent dans le veſ- » tibule du Temple, ſelon l'or- » dre qu'ils en avoient reçu du Roi.

(1) *Joſue* XIX, 27. (2) *De Bello*, *l.* 3, *c.* 2. (3) *Joſeph. de Bello*, *l.* 2, *c.* 22. (4) 1 *Par.* V, 7. (5) 4 *Reg.* XIV, 29. 2 *Par.* (6) 2 *Par.* XXIV, 20, 21.

» Ainſſi Joas ne ſe ſouvint des ex-
» trêmes obligations qu'il avoit à
» Joïada pere de Zacharie ; mais
» il fit tuer ſon fils, qui étant ſur
» le point d'expirer, dit : Que
» Dieu voie le traitement que vous
» me faites, & qu'il venge ma
» mort. » L'année ſuivante Dieu envoya l'armée de Syrie contre Juda ; elle entra dans Jéruſalem, fit mourir les Princes du peuple, & envoya au Roi de Damas un grand butin, qu'elle avoit fait dans cette expédition.

Saint Jérôme (1) ſuivi d'un très-grand nombre de Commentateurs, a cru que ce Zacharie fils de Joïada, étoit celui dont parle Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, en ces termes (2) : *Je vous envoie des Prophetes, des Sages & des Savans dans la Loi, & vous en tuerez les uns, & vous en crucifierez d'autres,.. afin que le ſang qui a été répandu ſur la terre depuis le ſang d'Abel le Juſte, juſqu'à celui de Zacharie fils de Barachie, que vous avez tué entre le Temple & l'Autel, retombe ſur vous.* La différence du nom du pere de Zacharie fils de Joïada, & de Zacharie fils de Barachie, n'arrête point ni ſaint Jérôme, ni ceux qui l'ont ſuivi. Ils remarquent premierement que dans l'Evangille Hébreu de ſaint Matthieu, dont ſe ſervoient les Nazaréens, on liſoit Joïada au lieu de Barachie. 2°. Que parmi les Hébreux, rien n'étoit plus ordinaire que d'avoir deux noms. Les exemples en ſont très-communs dans l'Ecriture, & il eſt très-aiſé que la même perſonne ait été appelée Barachie & Joïada.

Mais on oppoſe à ce ſentiment trois choſes. La premiere, que Zacharie fils de Barachie, ſemble être, ſelon l'intention de J. C., le dernier des Juſtes mis à mort par les Juifs, comme Abel le Juſte eſt le premier des Saints qui ait ſouffert une mort violente. 2°. Zacharie fils de Joïada, fut lapidé dans le parvis de la Maiſon de Dieu, *in atrio Domûs Domini ;* au lieu que Zacharie fils de Barachie, fut tué entre le Temple & l'Autel, *inter Templum, & Altare.* 3°. Enfin quoiqu'il ſoit vrai que ſouvent les Hébreux avoient deux noms, il n'eſt gueres croyable que Jeſus-Chriſt ait voulu omettre ici le nom Joïada, qui étoit ſi connu, pour lui ſubſtituer le nom de Barachie, qui ne l'étoit point. Ainſi nous croirions plutôt que notre Seigneur auroit voulu déſigner Zacharie fils de Baruth, dont nous parlerons ci-après, & dont Joſeph fait mention dans le Livre quatrieme de la Guerre des Juifs, Chap. 19, ſuivant le Grec ; ou l. 5, c. 1, page 883, ſelon le Latin.

Sozomene (3) raconte que ſous l'empire de Valentinien, on découvrit près de Caphar-Zacharie, bourgade de la dépendence d'Eleuthéropolis, ville de Paleſtine, le corps du Prophete, ou plutôt du Grand-Prêtre Zacharie. Ce ſaint homme apparut la nuit à un nommé Calemérus, Intendant d'un Maître à qui ce terrain appartenoit, & lui dit d'aller fouir en un certain endroit qu'il lui déſigna à la campagne, & qu'il y trouveroit deux cercueils, l'un de bois, & l'autre de plomb ; celui de bois enfermé dans celui de plomb, & auprès du cercueil, un vaſe de verre plein d'eau & deux ſerpens d'une médiocre grandeur, mais ſans venin, & auſſi doux que s'ils étoit aprivoiſés. Calémérus ſe tranſporta au lieu marqué, fit creuſer la terre ; & l'orſqu'on eut ouvert le cercueil, on y trouva Zacharie vétu d'une robbe blanche, comme un Prêtre. A ſes

(1) *Hieronym. in Matth* XXIII. (2) *Matth.* XXIII, 35. (3) *Sozomen. l.* 9, *c.* 17. *Hiſt. Eccl.*

pieds,

pieds, & hors du cercueil, étoit un enfant qui avoit une couronne d'or ſur la tête, une chauſſure d'or, & des habits précieux. Et comme les Savans du pays étoient en doute qui pouvoit être cet enfant, l'Abbé Zacharie qui gouvernoit alors le Monaſtere de Gérare, dit qu'il avoit trouvé dans un ancien Livre Hébreu, mais qui n'étoit pas Canonique, que Joas Roi de Juda, ayant fait mourir, comme nous avons vu, le Grand-Prêtre Zacharie, perdit, ſept jours après, un de ſes fils, qui lui étoit très-cher, & qu'il le fit enterrer aux pieds du Grand-Prêtre, comme pour lui faire ſatisfaction de l'injure qu'il lui avoit faite.

VI. ZACHARIE, l'onzieme des douze petits Prophetes, étoit fils de Barachie, & petit-fils d'Addo. Il revint de Babylone avec Zorobabel, & commença à prophétiſer la ſeconde année du regne de Darius fils d'Hyſtaſpe, du Monde 3484, avant Jeſus-Chriſt 516, avant l'Ere vulgaire 520, le huitieme mois de l'année ſainte, & deux mois après qu'Aggée eut commencé à prophétiſer. Ces deux Prophetes de concert excitoient en même-temps le peuple à reprendre l'ouvrage du Temple, qu'on avoit interrompu quelques années auparavant (1). On ignore le temps, & le lieu de la naiſſance de Zacharie. Les uns veulent qu'il ſoit né à Babylone pendant la captivité. D'autres le font naître à Jéruſalem avant le tranſport des Tribus de Juda & de Benjamin. Quelques-uns ſoutiennent qu'il étoit Prêtre, & lui attribuent ce que nous avons dit dans l'article précédent ſur l'invention du Grand-Prêtre Zacharie. D'autres ſoutiennent qu'il n'a pas été Prêtre. Pluſieurs prétendent qu'il étoit fils immédiat d'Addo (2). D'autres croient avec beaucoup plus de raiſon, qu'il étoit fils de Barachie, & petit-fils d'Addo.

On l'a confondu avec un Zacharie fils de Barachie, qui vivoit du temps d'Iſaïe (3), & avec Zacharie pere de ſaint Jean-Baptiſte : Opinion viſiblement inſoutenable. Enfin on a voulu que ce ſoit ce Zacharie fils de Barachie, dont parle Jeſus-Chriſt, & qu'il dit avoir été tué entre le Temple & l'Autel, quoiqu'on ne liſe rien de pareil de notre Prophete. On montre aujourd'hui au pied du mont des Oliviers, un tombeau que l'on prétend être celui du Prophete Zacharie. Dorothée ſoutient qu'il fut enterré en un lieu nommé Bétharie, à cent cinquante ſtades de Jéruſalem. Saint Epiphane lui attribue quelques prophéties qu'il fit étant encore à Babylone. Il y prédit la naiſſance de Jeſus fils de Joſédech, & celle de Zorobabel fils de Salathiel, & il annonça à Cyrus la victoire qu'il devoit remporter ſur Créſus & ſur Aſtyages, & que ce Prince rétabliroit à Jéruſalem l'exercice public de la Religion. Mais nous faiſons peu de cas de ces particularités, qui ne ſe trouvent point dans l'Ecriture.

Zacharie commence ſa prophétie par une exhortation qu'il fait au peuple, de ſe convertir, & de ne pas imiter l'endurciſſement de leurs peres. Trois mois après, le Seigneur lui fit voir un Ange à cheval, au milieu d'un bois de myrthe planté ſur un fleuve. Pluſieurs autres Anges vinrent faire rapport à ce premier Ange que tout le pays étoit en paix, & rempli d'habitans. Ce premier Ange en prit occaſion de demander au Seigneur qu'il eût compaſſion des villes de Juda. Le Seigneur lui répondit d'une maniere conſolante, & lui accorda ce qu'il demandoit. Le Prophete vit enſuite quatre cornes,

(1) 1 *Eſdr.* v, 1. (2) *Vide Eſdr.* v, 1. (3) *Iſai.* viii, 2.

& quatre hommes prêts à les briſer à coups de marteaux ; & on lui dit que ces cornes marquoient les Puiſſances qui avoient opprimé ſon peuple ; mais que le temps étoit venu qu'elles ſeroient renverſées, & miſes en pieces. C'eſt ce qu'on lit dans le premier Chapitre.

Dans le ſecond Chapitre, Dieu lui fit voir un homme qui meſuroit Jéruſalem avec un cordeau ; & on dit à Zacharie que déſormais Jéruſalem ſeroit tellement peuplée, qu'elle ne pourroit contenir ſes habitans. Il raconte dans le troiſieme Chapitre, qu'il vit le Grand-Prêtre Jeſus fils de Joſédech, debout devant l'Ange du Seigneur, & accuſé par Satan. Jeſus fut abſous, & comblé d'honneurs. Dieu lui dit qu'il alloit ſuſciter l'*Orient* ou *le Germe*, c'eſt-à-dire, le Meſſie ſon ſerviteur, & qu'il ſeroit comme une pierre précieuſe ſur laquelle il y avoit ſept yeux.

Il eut enſuite la viſion du chandelier à ſept branches placé entre deux oliviers, d'où découloit l'huile dans les lampes du chandelier. C'eſt ce qu'on voit dans le Chapitre quatrieme. Au Chapitre ſuivant, le Prophete vit un Livre volant, où étoit écrit le Jugement de toute la terre, & un vaſe rempli d'une femme ſur laquelle tomboit une maſſe de plomb qui fermoit l'orifice de ce vaſe. Enſuite il vit deux femmes avec deux ailes, qui éleverent le vaſe entre le ciel & la terre. Cette femme enfermée dans le vaſe, marquoit l'iniquité de Babylone ; le plomb qui tomboit ſur elle, la vengeance du Seigneur ; & les deux femmes qui l'élevoient en l'air, les Médes & les Perſes qui détruiſirent l'Empire de Babylone.

Au Chapitre ſix, Dieu fait voir à Zacharie quatre chariots qui ſortoient d'entre deux montagnes d'airain, & qui marquoient les Perſes, les Grecs, les Egyptiens & les Syriens, qui devoient être employés chacun en leur temps, pour exercer la vengeance du Seigneur contre les pays du ſeptentrion & du midi. Après cela Zacharie reçoit d'Holdaüs, de Tobie & d'Idaïe une certaine quantité d'or, dont il fait deux couronnes ; l'une pour le Grand-Prêtre Jeſus, & l'autre pour l'*Orient* ou *le Germe*, c'eſt-à-dire, Zorobabel, comme figure du Meſſie.

La quatrieme année de Darius, du Monde 3486, avant J. C. 514, avant l'Ere vulgaire 518, le quatrieme jour du neuvieme mois, le Prophete fut conſulté par Saraſar, Rogommelec, & quelques autres, s'il falloit continuer de jeûner au cinquieme mois, ainſi qu'ils avoient fait depuis la ruine du Temple. Il leur répondit que ces jeûnes étoient de leur invention, que ce que Dieu demandoit principalement d'eux, étoit la pratique de la piété & de la juſtice ; & qu'enfin leurs jours de jeûnes ſeroient bien-tôt changés en jours de joie. C'eſt ce qu'on lit aux Chapitres ſept & huit.

Le Chapitre neuvieme contient des prophéties menaçantes contre le pays d'Adrac, contre la Syrie & contre les Philiſtins. Il prédit enſuite d'une maniere fort expreſſe la venue de Jeſus-Chriſt, Sauveur, & pauvre, monté ſur une ânesſe & ſur ſon ânon. Il parle au Chapitre dixieme du regne du Meſſie, & de la vengeance que le Seigneur exercera contre les perſécuteurs d'Iſrael. Enfin au Chapitre onze, il parle de la guerre des Romains contre les Juifs, de la rupture de l'alliance qui étoit entre Dieu & ſon peuple ; des trente pieces d'argent données pour récompenſe au Paſteur ; des trois Paſteurs mis à mort dans un mois.

Le Chapitre douze décrit la

guerre d'Antiochus Epiphanes contre les Juifs, les victoires des Maccabées, le deuil pour la mort de Judas Maccabée. Au Chapitre treize, il décrit l'état floriſſant des Juifs depuis la mort d'Antiochus Epiphanes, juſqu'à celle du Meſſie. Dans le verſet ſept, & dans les deux ſuivans du même Prophete, on voit les malheurs qui doivent fondre ſur les Juifs après la mort de Jeſus-Chriſt. Il continue la même matiere au Chapitre ſuivant. Il décrit le ſiege de Jéruſalem par les Romains; il prédit la grandeur de l'Egliſe Chrétienne, la converſion des peuples Gentils, les perſécutions qu'on excitera contre les Fidelles, & le châtiment que Dieu exercera contre les perſécuteurs.

Zacharie eſt le plus long, & le plus obſcur des douze petits Prophetes (1). Son ſtyle eſt coupé & précipité. Ses prophéties qui regardent le Meſſie, ſont plus préciſes & plus expreſſes que celles des autres Prophetes. Quelques nouveaux Critiques, comme Médus (2) & Hammon (3), ont cru que les Chapitres IX, X, XI, de ce Prophete, étoient de Jérémie, parce que dans ſaint Matthieu, Chapitre XXVII, 9, 10, on trouve ſous le nom de Jérémie, le verſet 12, du Chapitre XI, de Zacharie; & comme les Chapitres IX, X, XI, ne ſont qu'un même diſcours, ils en ont conclu que tous les trois étoient de Jérémie. Mais il eſt bien plus naturel de dire que le nom de Jérémie s'eſt gliſſé mal-à-propos, au lieu de celui de Zacharie, dans le Texte de ſaint Matthieu.

Le Prophete Zacharie prédit d'une maniere très-expreſſe le ſiege de Babylone par Darius fils d'Hyſtaſpe. Ce Prince attaqua cette ville rebelle au commencement de la cinquieme année de ſon Regne (4), & la réduiſit au bout de vingt mois de ſiege. Les Prophetes Iſaïe & Jérémie long-temps auparavant avoient prédit ſon malheur, & avoient averti les Juifs qui y étoient, d'en ſortir, lorſqu'ils verroient la choſe prête à s'exécuter: *Sortez de Babylone*, leur dit Iſaïe (5); *ſouvez-vous du milieu des Chaldéens, annoncez dans l'allégreſſe, & criez juſqu'aux extrémités de la terre, le Seigneur a racheté ſon peuple.* Et Jérémie (6): *Sortez du milieu de Babylone, & retirez-vous du pays des Chaldéens, &c.* Et ailleurs (7): *Fuyez du milieu de Babylone, que chacun ſauve ſon ame; ne diſſimulez point ſes iniquités, parce que le temps de la vengeance eſt venu contre elle de la part du Seigneur; ſes crimes ſont montés juſqu'au Ciel, &c.* Enfin Zacharie peu de remps avant ſa chûte, écrit aux Juifs qui étoient encore dans cette ville (8): *Fuyez de la terre d'Aquilon, dit le Seigneur, parce que je vous ai diſperſés aux quatre vents du Ciel, dit le Seigneur. O Sion, qui habitez chez la fille de Babylone, retirez-vous; car voici ce que dit le Seigneur: Je leve ma main ſur eux, & ils ſeront en proie à ceux qui leur étoient aſſujettis; & vous ſaurez que c'eſt le Dieu des armées qui m'a envoyé.* Il y a beaucoup d'apparence que les Juifs profiterent de ces avertiſſemens, & qu'ils revinrent de Babylone dans leur pays, ou du moins qu'ils ſe retirerent en lieu de ſureté juſqu'après la priſe de la ville. Nous ne voyons ni dans l'Hiſtoire, ni dans les Prophetes qu'ils aient rien

(1) *Hieronym. Præfat. in l. 1. Zach.* (2) *Medus, l. 4. Epiſt.* XXXI. (3) *Hammond. in Matth.* (4) *Herodot. l. 3. Juſtin. l. 1, c. 10. Polyæn. l. 7.* (5) *Iſai.* XLVIII, 20. (6) *Jerem.* L, 8. (7) *Jerem.* LI, 6, 9, 45. (8) *Zach.* II, 6, 7, 9.

ſouffert à l'occaſion de ce ſiege, ni que Darius fils d'Hyſtaſpe, leur ait ſu mauvais gré pour la révolte de Babylone : ce qui fait croire qu'ils n'y prirent aucune part.

Les Mahométans confondent le Prophete Zacharie avec Zacharie pere de ſaint Jean-Baptiſte (1). Les uns le font de la race de David, & les autres de celle de Lévi. Ceux-ci par un anacroniſme encore plus inſoutenable confondent Marie Mere de Jeſus-Chriſt avec Marie ſœur de Moïſe, ce qui eſt tiré de l'Alcoran même. L'Auteur du Tarik Monthekeb raconte que Jeſus-Chriſt étant né de la Vierge, le Prophete Zacharie ne put croire qu'un enfant pût naître ſans pere, & que s'étant déclaré ſur ce ſujet, les Juifs l'eurent pour ſuſpect, & l'obligerent de prendre la fuite. Il ſe retira donc, & ſe ſauva dans le trou d'un chêne, que les Juifs ſcierent par le milieu. Telle eſt l'ignorance des Muſulmans ſur l'Hiſtoire de l'ancien & du nouveau Teſtament.

VII. ZACHARIE, fils de Barachie, dont il eſt parlé dans Iſaïe, Chapitre VIII, 2, ou, ſelon ſaint Jérôme (2) c'eſt le Prophete dont il eſt parlé dans les Paralipomenes ſous le regne d'Ezéchias, ou plutôt ſous le regne d'Azarias ou Ozias : (3) *Exquiſivit Ozias Dominum in diebus Zachariæ intelligentis, & videntis Deum.* Ce Zacharie a pu vivre juſqu'au regne d'Achaz, en l'an 3262, que le Seigneur lui dit : *Prenez un grand livre, & écrivez-y en caracteres bien liſibles : Hâtez-vous de prendre les dépouilles, prenez vite le butin.* Iſaïe ajoute : *Je pris des témoins fidelles ; Urie Sacrificateur, & Zacharie fils de Barachie.* Ces deux perſonnes purent rendre témoignage qu'en un tel temps il avoit prédit qu'il auroit un fils, & qu'avant que ce fils pût nommer ſon pere & ſa mere, Raſin & Phacée les deux ennemis de Juda, ſeroient détruits.

VIII. ZACHARIE, pere d'Abi mere du Roi Ezéchias. 4 *Reg.* XVIII, 2, & 2 *Par.* XXIX, 1.

IX. ZACHARIE, Lévite, de la race d'Aſaph. 2 *Par.* XXIX, 13.

X. ZACHARIE, pere de Joſeph du temps des Maccabées. 1 *Macc.* V, 18, 56.

XI. ZACHARIE, Prêtre de la famille d'Abia, pere de ſaint Jean-Baptiſte (4) & époux de ſainte Eliſabeth. Voici ce que nous en apprenons par l'Evangile. Zacharie & Eliſabeth *étoient tous deux juſtes devant Dieu ; ils vivoient d'une maniere irrépréhenſible. Ils n'avoient point de fils, parce qu'Eliſabeth étoit ſtérile, & qu'ils étoient tous deux avancés en âge.*

Or en l'an du M. 3999, environ quinze mois avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, Zacharie étant de ſemaine, & faiſant ſes fonctions de Prêtre dans le Temple *ſuivant le rang de ſa famille, il arriva par le ſort, que ce fut à lui à entrer dans le Temple, pour offrir le parfum* ſur l'Autel d'or, qui étoit dans le Saint. *Alors un Ange lui apparut, ſe tenant debout à la droite de l'Autel des parfums. Zacharie le voyant, en fut troublé. Mais l'Ange lui dit : ne craignez point, Zacharie, parce que votre priere a été exaucée ; & Eliſabeth votre femme vous enfantera un fils, auquel vous donnerez le nom de Jean.... Zacharie répondit à l'Ange : A quoi connoîtrai-je la vérité de ce que vous me dites ? car je ſuis vieux, & ma femme eſt déjà avancée en âge. L'Ange lui répondit : Je ſuis Gabriel, qui ſuis toujours préſent devant Dieu ; j'ai été envoyé pour vous annoncer cette heureuſe nouvelle, &*

(1) D'Herbelot, Bibl. Orient. p. 922. (2) *Hieron. in Iſai.* VIII. (3) 2 *Par.* XXVI, 8. (4) *Luc.* 1, 5, 12, &c.

dans ce moment vous allez devenir muet, jusqu'au jour que ceci arrivera, parce que vous n'avez pas cru en mes paroles, qui s'accompliront en leur temps.

Cependant tout le peuple attendoit que Zacharie sortît du lieu saint, & on étoit dans l'étonnement qu'il y demeurât si long-temps. Mais étant sorti, il ne pouvoit leur parler, & comme il leur faisoit des signes pour se faire entendre, ils jugerent qu'il avoit eu une vision dans le Temple, & il demeura muet. Quand les jours de son ministere furent accomplis, c'est-à-dire, à la fin de la semaine, il s'en retourna dans sa maison; & sa femme Elizabeth conçut un fils, & elle l'enfanta heureusement à son terme. Ses voisins & ses parens vinrent s'en réjouir avec elle; & le huitieme jour, on vint pour circoncire l'enfant, & ils l'appelloient Zacharie du nom de son pere: mais Elizabeth prenant la parole, dit: Non; mais il sera nommé Jean. En même-temps ils demandoient par signe au pere comment il vouloit qu'on le nommât; & ayant demandé des tablettes, il écrivit: Jean est son nom. Ce qui remplit tout le monde d'admiration.

Au même instant sa bouche s'ouvrit, sa langue se délia, & il parloit, en bénissant Dieu. Tous ceux qui demeuroient au voisinage, furent saisis de crainte & d'étonnement; & Zacharie étant rempli du Saint-Esprit, prophétisa, en disant: Béni soit le Dieu d'Israel, de ce qu'il a visité & racheté son peuple, & de ce qu'il a suscité un puissant Sauveur dans la maison de David son serviteur, ainsi qu'il l'avoit promis par ses anciens Prophetes. Il s'adresse ensuite au jeune Jean-Baptiste, à qui il prédit qu'il sera le Prophete & le Précurseur du Messie, pour lui préparer les voies, & pour donner à son peuple la science du salut. Voilà ce que nous trouvons dans l'Ecriture touchant la personne de Zacharie. Les particularités de sa vie & de sa mort ne nous sont point connues.

Saint Ambroise (1), Saint Augustin (2), saint Chrysostôme, & divers autres ont cru que Zacharie étoit Grand-Prêtre, dans la fausse supposition que l'offrande de l'encens dans le Saint, étoit réservée au Grand-Prêtre. Mais il paroît par saint Luc même qu'il n'étoit que simple Prêtre, de la famille d'Abia, & il est certain d'ailleurs que les simples Prêtres entroient tous les jours dans le Saint. Le Protévangile de saint Jacques, & le faux Evangile de la Nativité de la Vierge, disent ou supposent aussi que Zacharie pere de saint Jean, étoit Grand-Prêtre: mais nous comptons pour rien l'autorité de semblables Ouvrages.

Le même Protévangile de saint Jacques (3) porte qu'Hérode ayant fait chercher le jeune Jean-Baptiste, pour le faire mourir avec les autres enfans de Bethléem, & ne l'ayant pu trouver, parce qu'Elisabeth l'avoit emporté dans le désert, le Roi envoya demander à Zacharie, qui étoit alors auprès de l'Autel occupé à son ministere, où étoit son fils. Zacharie répondit qu'il n'en savoit rien. Hérode envoya de nouveau des soldats, avec ordre de le tuer, s'il ne leur découvroit où étoit son fils. Mais Zacharie leur ayant protesté avec serment qu'il n'en savoit rien, ils le tuerent dans le vestibule de l'Autel, & dans l'enceinte qui environnoit l'Autel des holocaustes. Ni les Prêtres, ni les enfans d'Israel

(1) *Ambrof. l. 1, in Luc. Ita Beda, Theophyl. Strab. Brug. in Luc.* (2) *Aug. in Joan. homil. 49.* (3) *Protevangel. Jacob. n. 2.*

ne furent pas quand il fut tué ; & un Prêtre voyant qu'il tardoit trop à ſortir, entra dans le Temple, le trouva mort, & ſon ſang figé ſur la terre. En même-temps il ouït une voix qui dit : Zacharie a été mis à mort, & ſon ſang ne ſera point effacé, que celui qui le doit venger ne ſoit venu.

C'eſt ſans doute ſur ce fondement que pluſieurs Anciens (1) ont cru que Zacharie pere de ſaint Jean étoit ce Zacharie fils de Barachie, dont parle Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, & dont il dit que le ſang a été répandu entre le Temple & l'Autel. Tertullien (2) parle du ſang de Zacharie, dont on voyoit encore les traces ſur le pavé du Temple. Ces marques du ſang ſe montroient encore du temps de S. Jérôme (3), qui n'y avoit aucune foi ; comme il le témoigne aſſez dans ſon Commentaire ſur ſaint Matthieu. Euſtate d'Antioche, & pluſieurs Anciens, comme Origenes, ſaint Baſile & ſaint Grégoire de Nyſſe (4), que nous avons cités un peu plus haut, croient qu'il y avoit dans le Temple un lieu deſtiné pour les filles, entre le Temple & l'Autel ; que la ſainte Vierge ayant voulu s'y mettre comme auparavant, après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, les Prêtres voulurent l'en faire ſortir : mais Zacharie ſoutint qu'elle y devoit demeurer, parce qu'elle étoit vierge. Ce qui fut cauſe que le peuple le lapida dans le Temple même. D'autres (5) croient que Zacharie fut mis à mort, pour avoir annoncé la venue du Meſſie dans ſon Cantique.

Les Grecs honorent ſaint Zacharie le cinq de Septembre, comme un Prêtre, un Prophete, & un Martyr. Uſuard, Adon & d'autres Latins l'honorent auſſi comme un Prophete, le cinq de Novembre. Le Martyrologe Romain joint avec lui ſainte Eliſabeth. Baronius dit qu'on conſerve la tête de ſaint Zacharie à Rome dans l'Egliſe de ſaint Jean de Latran, & qu'on prétend qu'il en eſt autrefois ſorti du ſang.

XII. ZACHARIE, fils de Baruch, (6) étoit un homme ennemi de toute injuſtice, de tout mal, & de plus très-zélé pour la liberté de ſa patrie. Les Zélateurs ayant réſolu de ſe défaire de lui, comme d'un perſonnage qui leur étoit contraire, & avec cela fort riche, & fort puiſſant, ils voulurent toutefois garder quelque eſpece de formalité dans ſa condamnation ; & ayant aſſemblé ſoixante & dix Juges des plus notables du peuple, pour en compoſer une eſpece de Senhedrin & de Conſeil, ils firent comparoître devant eux Zacharie fils de Baruch, & l'accuſerent de vouloir livrer la ville aux Romains, ce dont ils ne donnoient ni preuves ni indices.

Zacharie voyant bien que ſes accuſateurs étoient réſolus de le faire périr, & qu'il n'avoit aucun moyen de ſe tirer de leurs mains, au lieu de ſe laiſſer abattre par la vue du danger, il ſentit ſon courage ſe ranimer ; & après avoir ſuccintement réfuté les accuſations de ſes ennemis, il commença à relever tous leurs crimes, & tout ce qu'ils faiſoient pour troubler le repos public. Cependant les Zélateurs trépignoient de dépit,

(1) *Origen. in Matth.* XXVI. *Petr. Alex. c.* 13. *Baſil t.* 1, *homil.* 25. *Nyſſen. t.* 3, *homil. de Natal. Chriſti. Epiphan. de vita & morte Prophet. Theophylactus*, &c. (2) *Tertull. Scorpiac. c.* 8. (3) *Hieron in Matth.* XXIII, 35 *Vide*, *ſi placet*, & *Annaſ. t.* 2, *p.* 697. (4) *Vide Baron. an.* 1, § 53. *Menæa* 5. *Septemb. p.* 81. Tillem. Not. 5, ſur ſaint Jean-Baptiſte. (5) *Apud Hieron. in Matt.* XXIII. (6) *Joſeph de Bello, l.* 4, *c.* 19, *in Græco, ſeu l.* 5, *c.* 1, *in Lat. p.* 883.

& avoient peine à ſe contenir. Mais comme ils vouloient continuer juſqu'au bout à donner à ce Jugement quelque apparence de juſtice, ils permirent à ces ſoixante-dix Juges de prononcer. Ceux-ci tout d'une voix le déclarerent abſous.

A ces mots, les Zélateurs jeterent un cri de fureur, & deux de ces ſcélérats fondirent ſur Zacharie, le tuerent au milieu du Temple, & lui inſultant encore après ſa mort, diſoient: Reçois maintenant cette abſolution que nous te donnons, qui eſt beaucoup plus aſſurée que n'étoit l'autre. Ils jeterent enſuite ſon corps dans la vallée qui étoit au-deſſous du Temple. Ceci arriva l'an de l'Ere vulgaire 67, trois ans avant la priſe de Jéruſalem, & la ruine du Temple. Pluſieurs ſavans Commentateurs (1) ont cru que c'étoit ce Zacharie fils de Baruch ou de Barachie, dont Jeſus-Chriſt avoit voulu parler dans l'Evangile, en diſant aux Juifs qu'il leur envoyeroit des Prophetes, des Sages & des Savans; qu'ils les tueroient & les crucifieroient, ... afin que le ſang de tous les Juſtes, depuis le ſang d'Abel, juſqu'au ſang de Zacharie de Barachie, qu'ils avoient tué entre le Temple & l'Autel, retombât ſur eux. J. C. parloit à la maniere des Prophetes. Il mettoit le paſſé pour le futur. Ce ſyſteme nous paroît un des plus probables que l'on propoſe ſur le paſſage dont on vient de parler.

On objecte contre l'opinion de ceux qui croient que c'eſt lui dont parle le Sauveur en ſaint Matthieu XXIII, 35. *Uſque ad ſanguinem Zachariæ filii Barachiæ, quem occidiſtis inter Templum & altare*; 1°. Que le Sauveur prédit aux Juifs qu'ils porteront la peine de la mort de ces hommes juſtes; or Dieu ne punit pas un mal qui n'eſt pas encore arrivé: Les Juifs à qui il parloit ne connoiſſant pas ce Zacharie, & ignorant ſa mort future, il étoit inutile de leur faire des menaces à ſon ſujet. Il ne parloit dans l'endroit cité de ſaint Matthieu que des crimes paſſés des Juifs, & de ce qui étoit arrivé avant ſa venue. 2°. Zacharie fils de Baruch tué par les Zélés, étoit un Juif, & ſelon toutes les apparences un Juif incrédule. Joſeph ne dit pas un mot qui inſinue qu'il ait embraſſé le Chriſtianiſme. Les anciens Ecrivains Eccléſiaſtiques ne l'ont point connu pour tel. Les Zélés qui le firent mourir, n'en vouloient point à ſa Religion, ils en vouloient à ſes grands biens; ils craignoient que par ſon crédit il ne les fît chaſſer; ils l'accuſoient d'intelligence avec les Romains. Les nouveaux Chrétiens de Jéruſalem n'étoient gueres en état de donner de la jalouſie, ni de l'inquiétude aux mécontens, ni par leurs grands biens, ni par leur autorité dans la ville. Ils ſe tenoient fort heureux lorſqu'ils n'étoient point perſécutés. 3°. Les Chrétiens de Jéruſalem s'étoient ſauvés de cette ville quelque temps avant le ſiege, & s'étoient retirés à Pella, au-delà du Jourdain, à ce qu'on croit, dès l'an 66 de l'Ere vulgaire. Si Zacharie eût été de leur nombre, il eſt croyable qu'il ne ſe ſeroit pas trouvé dans la ville un an après; c'eſt-à-dire, l'an 67 de la même Ere, auquel il fut mis à mort par les Zélés.

Ces raiſons ne ſont pas ſans réplique, non plus que celles qui

(1) Grotius, Hammond, Louis de Dieu, Conſtantin l'Emper. Janſen. ſur ſaint Matth. XXIII. M. de Tillem. t. 1 des Emper. Ruine des Juifs, art. 54, p. 525. Voyez auſſi *Fabric. Not. in Protevang. Jacobi. p.* 121, *apocryph. N. T.*

ont fait croire aux Savans que nous avons nommés ci-devant, que ce Zacharie étoit celui dont Jesus-Christ parle dans l'Evangile. On convient que régulierement on ne menace pas de vengeance de Dieu pour un crime qui n'eſt pas encore commis ; mais il n'eſt pas rare dans les Prophetes de voir prédire la ruine d'une ville, la déſolation d'un peuple, la morr d'un Prince, comme ſi leurs crimes éroient déjà montés à leur comble, quoique la meſure de leurs excès ne ſoit pas encore remplie, & que leur châtiment ſoit encore fort éloigné. Il eſt vrai que ni Joſeph, ni aucun Ecrivain ancien n'a dit que Zacharie ait été Chrétien, mais auſſi nul n'a dit le contraire. Joſeph parle de ſaint Jacques le Mineur mis à mort par Ananus, comme d'un Juif. On regardoit alors les Chrétiens comme une ſecte de Juifs. Quoique les Chrétiens pour l'ordinaire ne fuſſent ni riches, ni puiſſans, ni accrédités, il y en a eu pourtant, même du vivant de Jeſus-Chriſt, qui avoient des grands biens & qui avoient des emplois conſidérables, comme Joſeph d'Arimathie, Nicodeme, Gamaliel. Enfin quoique les Chrétiens de Jéruſalem aient pu commencer à ſe retirer à Pella dès l'an 66 de Jeſus-Chriſt, & quatre ans avant le ſiege de la ville, il étoit encore aſſez temps de le faire en l'an 67, deux ans avant que la ville fût inveſtie. Ainſi juſques-là rien n'empêche que Zacharie fils de Baruch n'ait été Chrétien, & que Jeſus-Chriſt n'ait pu le marquer comme le dernier des juſtes mis à mort dans Jéruſalem, & qui mit le comble à leurs iniquités.

Dans la vallée de Joſaphat, vis-à-vis de Jéruſalem, on voit un monument que l'on dit être le tombeau de ce Zacharie ; il eſt taillé dans la roche vive, quatre colonnes de chaque côté portent ſur leurs chapiteaux un comble qui s'éleve en pointe, & qui fait une eſpece de pyramide ; ce monument eſt quarré, & a quatre-vingt pieds de tour ; au côté de derriere eſt une petite fenêtre, par laquelle on ne voit en dedans que quelques pierres, les unes ſur les autres.

I. ZACHÉE. Judas Maccabée ayant laiſſé Simon, Joſeph & Zachée, pour forcer les fils de Béan, qui s'étoient retirés dans deux tours (1) ; les gens de Simon qui s'éroient laiſſés gagner par de l'argent, laiſſerent échapper quelques-uns de ceux qui éroient dans les tours : mais Judas Maccabée fit mourir ces traîtres. Il n'eſt pas clair ſi Joſeph, Simon & Zachée avoient eu part à cette trahiſon.

II. ZACHÉE, Prince des Publicains, c'eſt-à-dire, Fermier Général *. Comme Jeſus-Chriſt paſſoit par Jéricho (2), Zachée » qui avoit grande envie de le » voir, mais qui ne le pouvoit à » cauſe de la foule, parce qu'il » étoit fort petit, courut devant, » & monta ſur un ſycomore pour » le voir, parce qu'il devoit paſ- » ſer par là. Jeſus étant arrivé en » cet endroit, leva les yeux, & » lui dit : Zachée, hâtez-vous de » deſcendre, parce qu'il faut que » je loge aujourd'hui dans votre » maiſon. Zachée deſcendit auſſi- » tôt, & le reçut avec joie. Or » tous ceux qui le virent, diſoient » en murmurant : Il eſt allé loger » chez un homme de mauvaiſe vie. » Cependant Zachée dit à Jeſus- » Chriſt : Seigneur, je m'en vais » donner la moitié de mes biens » aux pauvres, & ſi j'ai fait tort

(1) 2 *Macc.* x, 19. 1 *Macc.* v, 4, 5. An du Monde 3840, avant J. C. 160, avant l'Ere vulg. 164. (2) *Luc.* xix, 1, 2, 3, &c. An de J. C. 33, de l'Ere vulg. 37, peu de temps avant la mort du Sauveur.

» à quelqu'un en quoi que ce ſoit, » je lui en rendrai quatre fois au- » tant. » (Les Lois Romaines (1) condamnoient les Publicains convaincus de concuſſion ou de fraude, de reſtituer le dommage au quadruple).

» Sur quoi Jeſus-Chriſt lui dit: » Cette famille a reçu aujourd'hui » le ſalut, parce que celui-ci eſt » auſſi enfant d'Abraham ; car le » Fils de l'Homme eſt venu pour » ſauver, & pour chercher ce qui » étoit perdu ». C'eſt tout ce que l'Ecriture nous apprend de Zachée le Publicain. Quelques-uns (2) ont cru qu'il étoit Gentil avant ſa converſion : mais le ſentiment des Commentateurs eſt qu'il étoit Juif. Il y en avoit pluſieurs de cette nation qui exerçoient l'office de Publicain. Saint Clément d'Alexandrie (3) dit que pluſieurs ont confondu Zachée avec ſaint Matthias, prétendant qu'il avoit été élevé à l'Apoſtolat après la mort de Judas. D'autres (4) ont avancé que ſaint Pierre l'avoit ordonné Evêque de Céſarée en Paleſtine : mais ils l'ont apparemment confondu avec un autre Zachée Evêque de cette Egliſe, qui vivoit au ſecond ſiecle (5).

Le faux Evangile de l'Enfance de Jeſus-Chriſt donne au Sauveur un maître nommé Zachée (6). S. Irenée (7) parle auſſi de ce maître qui ayant demandé à Jeſus-Chriſt qu'il dit A, Jeſus répondit *A* ; le maître lui ayant dit de dire *B*, il lui répondit : Enſeignez-moi premierement ce que veut dire A, puis je vous dirai ce que veut dire *B* ; voulant marquer, dit ſaint Irenée, que lui ſeul ſavoit le myſtere caché ſous la lettre *A*. L'Evangile de l'Enfance que l'on a en Grec, porte que Zachée ayant dit à Jeſus-Chriſt, dites *Aleph*, Jeſus répondit *Beth*, *Gimel*, & tout le reſte de l'alphabet ſans héſiter ; & qu'enſuite il expliqua à ſon maître les écrits des Prophetes, d'une façon qui le ravit en admiration. L'Evangile de l'Enfance imprimé en Latin raconte à peu-près la même choſe, mais d'une maniere plus étendue. Il nomme auſſi ce maître *Zachée*.

I. ZACHUR, fils de Hamuel, & pere de Séméï. 1 *Par.* IV, 26.

II. ZACHUR, Lévite, de la famille de Mérari. 1 *Par.* XXIV, 27.

III. ZACHUR, Lévite & Chantre, fils d'Aſaph. 1 *Par.* XXV, 2.

IV. ZACHUR, fils d'Amri, revint de la captivité de Babylone avec ſon frere Uthaï, & ſoixante & dix perſonnes de leur famille. 1 *Eſdr.* VIII, 14, & 2 *Eſdr.* III, 2.

I. ZAMBRI, fils de Salu, Chef de la Tribu de Siméon, étant entré à la vue de tout le monde dans la tente d'une fille Madianite nommée Cozbi, y fut ſuivi par Phinées fils du Grand-Prêtre Eléazar, qui le perça d'un ſeul coup avec Cozbi, au milieu de leurs honteux embraſſemens (8).

II. ZAMBRI, qui commandoit la moitié de la cavalerie d'Ela Roi d'Iſrael (9), ſe révolta contre ſon Roi ; & pendant que ce Prince buvoit à Therſa, Zambri ſe jeta

(1) *L. hoc Edicto in fine digeſti de Publican.* (2) *Cyprian. l. 2. Ep. 3, & lib. de opere & eleemoſin. & Tertull. l. 4, contra Marcion. Chryſoſt. homil. de Zachæo. Ambroſ. in Luc. Beda, in Luc.* XIX. (3) *Clem. Alex. l. 4. Stromat.* (4) *Conſtitut. Clement. l. 7, c. 46. Recognit. l. 3, c. 65, 74. Rufin. Præfat. Recognit. Vide & Chryſolog. homil. de Zachæo* (5) *Prædeſtinat. Sirm. c.* 11, 13, *p.* 15. (6) *Apocryph. N. T. à Fabricio, edit. p.* 165 & 207. (7) *Irenæ, lib.* 1, *c.* 17, *contra hæreſ. & apud Epiphan. hæreſ.* 34 (8) *Num.* XXV, 14. L'An du Monde 2553, avant J. C. 1447, avant l'Ere vulg. 1451. (9) 3 *Reg.* XVI, 9, 10. An du Monde 3075, avant J. C. 925, avant l'Ere vulg. 929.

ſur lui, le tua, & s'empara du Royaume. Il extermina toute la famille de ſon Maître, ſans épargner même ſes proches ni ſes amis; tout cela en exécution de la parole que le Seigneur avoit fait dire à Baaſa pere d'Ela, par les Prophetes Jéhu. Zambri ne regna que ſept jours; car l'armée d'Iſrael, qui aſſiégeoit alors Gebbéthon ville des Philiſtins, établit Roi Amri ſon Général, & vint aſſiéger Zambri dans la ville de Therſa. Zambri voyant la ville ſur le point d'être priſe, ſe brûla dans le palais avec toutes les richeſſes qui y étoient. Il fit le mal devant le Seigneur, & mourut dans ſes iniquités. Le reſte de ſes actions, ſa conſpiration & ſa tyrannie étoient écrites plus au long dans les Annales des Rois d'Iſrael.

ZAMIRA, fils de Béchor, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VII, 8

ZAMRAM, premier fils de Céthura & d'Abraham. Il demeura dans l'Arabie avec ſes freres. *Geneſ.* XXV, 2.

ZAMRI, fils de Zaré, & petit-fils de Juda & de Thamar. 1 *Par.* II, 6.

ZANOÉ, fils d'Icuthiel. Mais je penſe que Zanoé eſt une ville, qui fut bâtie ou habitée par Icuthiel & ſa poſtérité. 1 *Par.* IV, 18.

I. ZANOÉ, ville de la Tribu de Juda. *Joſué*, XV, 56, & 2 *Eſdr.* III, 13. Voyez l'article précédent. On n'en fait pas la ſituation.

II. ZANOÉ, ville de Juda, dans la plaine. *Joſué*, XV, 34.

I. ZARA de Bezra, fils de Rahuel & petit-fils d'Eſaü, & pere de Jobab. Voyez *Geneſ.* XXXVI, 13, 17, 33.

II. ZARA, fils de Juda & de Thamar. Sa mere étant ſur le point d'accoucher, Zara préſenta ſa main, & la ſage femme y mit un ruban d'écarlatte, en diſant: Celui-ci naîtra le premier; il ſera le premier-né. Mais l'enfant ayant retiré ſa main, ſon frere ſortit, & fut nommé Pharés (1). Zara eut cinq fils, ſavoir, Ethan, Zemri (2), Eman, Chalchal & Dara.

III. ZARA, fils de Siméon, & petit-fils de Jacob, pere de la famille des Zaraïtes. *Num.* XXVI, 13.

IV. ZARA, Roi d'Ethiopie, ou plutôt, Roi du pays de Chus, dans l'Arabie, ſur la mer Rouge, à l'orient de l'Egypte (3). Ce Prince vint attaquer Aza Roi de Juda, avec une armée d'un million d'hommes de pied, & avec trois cents chariots de guerre. S'étant avancé juſqu'à Maréza, Aza marcha contre lui, & rangea ſon armée dans la vallée de Saphéta, près de Maréza. Il invoqua le Seigneur, & Dieu jetta l'épouvante dans les cœurs des Ethiopiens, qui commencerent à prendre la fuite. Aza & toute ſon armée les pourſuivit juſqu'à Gérare, pilla toutes leurs villes, & remporta un grand butin. Nous avons fait le récit de cette fameuſe victoire, ſous l'article d'*Aza*; nous allons ici donner quelques nouvelles conjectures ſur le pays de Zara & ſur les cauſes d'une guerre ſi formidable, ſi prompte, & de ſi peu de durée.

Obſervations ſur la bataille de Séphata près de Naréſa. 2 Par. XIV.

☞ Aza nous fournit d'abord une excellente maxime dans les verſets 7 & 8 du Chapitre XIV des Paralipomenes. Il fait réparer ſes villes, il y ajoute de nouvelles fortifications; il leve une armée de trois

(1) *Geneſ.* XXXVIII, 28, 29. Vers l'an du Monde 2277, avant J. C. 1723, avant l'Ere vulg. 1727. (2) 1 *Par* II, 6. (3) 2 *Par.* XIV, 9, 10, & *ſeq.* An du Monde 3063, avant J. C. 937, avant l'Ere vulg. 941.

cents mille hommes choſis, & cela tandis que ſon Royaume eſt en paix: ceci eſt d'une inſtruction admirable pour les Princes & pour ceux qui ſont chargés du Gouvernement des Etats.

Quoique l'Ecriture nous apprenne par-tout les ſujets des différentes guerres du peuple du Seigneur contre ſes ennemis, cependant l'Auteur ſacré ne nous dit rien du ſujet de celle de Zara Roi d'Ethiopie contre Aza Roi de Juda; nous ne voyons rien même par le commencement & les ſuites du combat qui puiſſe nous faire remarquer l'ordre & la maniere dont les deux armées combattirent; c'eſt ici la baguette devinatoire de Nabuchodonoſor, que l'Auteur ne m'enleve pas ſi ſouvent que j'aie lieu de m'en plaindre, comme on l'a pu remarquer dans les différentes obſervations que j'ai données ſur les principales batailles de l'Ecriture. Cet événement arrivé longtemps après la priſe de Troye, n'eſt fondé que ſur le rapport unique de l'Auteur ſacré; mais quel rapport? la vérité même: ce qui prouve que les Hiſtoriens Grecs ont été très-peu informés des guerres des peuples de l'Aſie, quoiqu'ils en fuſſent voiſins, & qu'ils euſſent envoyé dans ce pays pluſieurs Colonies que je crois beaucoup plus anciennes que le Regne de Salomon, & que le temps d'Homere, qui nâquit 168 ans après la priſe de Troye, ſelon la Période Julienne.

Il eſt ſurprenant qu'Hérodote qui a écrit des guerres de la Grece & de l'Aſie, ait été ſi mal informé; à l'entendre, ne diroit-on pas qu'il a parcouru toute l'Aſie & lu tous les Hiſtoriens de ce pays; cependant jamais Hiſtorien, pour avoir entrepris un ſi grand deſſein, n'a moins voyagé ni moins lu que lui: qu'avoit-il vu? l'Egypte ſeulement; auſſi en parle-t-il en homme qui n'a pas perdu ſon temps; on voit aſſez qu'il y eſt allé par mer, qu'il eſt revenu en ſon pays par la même route, & qu'il ne connut jamais les Juifs, ni leurs Hiſtoriens, ni ceux des peuples de leur voiſinage, ni leur langue, ni celles des autres nations de l'Aſie, pas même celle des Egyptiens. Il ne faut donc pas s'étonner ſi nous n'avons d'autres témoignages que les Livres ſacrés, des grandes actions des Hébreux; car ſi cet Auteur eût entendu leur langue, eût-il négligé de nous apprendre quelque choſe de leurs guerres, ou du moins les événemens les plus remarquables? Et ſans doute que la bataille de Séphata près de Maréſa n'eût pas échappé à la plume d'un ſi grand & ſi judicieux Ecrivain. De là on doit conclure que les Hiſtoriens ont ignoré les affaires de l'Aſie, quoique cette partie du monde, comme nous l'avons déja dit, fût remplie de Colonies Greques le long de la mer, & dans les terres de ce pays. Cette digreſſion m'a paru néceſſaire pour faire connoître la vérité de l'Hiſtoire du peuple Juif, atteſtée par ſa propre ſuite, & par la Religion de ceux qui l'ont écrite, comme dit fort bien un Auteur célebre (1).

Quoique les cauſes de la guerre de Zara contre Aza nous ſoient inconnues, j'hazarderai cependant mes conjectures, puiſque les Commentateurs n'ont oſé le faire. Aza pouvoit ſe l'être attirée pour deux raiſons qui me paroiſſent très-probables & preſque convaincantes; l'Auteur ſacré nous les fournit lui-même: *Aza*, dit-il (2), *fit ce qui étoit juſte & agréable aux yeux de ſon Dieu, il détruiſit les Autels des*

(1) M. Boſſuet, Diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle. (2) 2 *Par.* XIV, 2.....5.

cultes ſuperſtitieux, & les hauts lieux, briſa les ſtatues, abattit les bois des faux Dieux.... Il renverſa auſſi les Autels & les Temples conſacrés aux fauſſes Divinités *dans toutes les villes de Juda, & il regna en paix*, pendant dix années. N'eſt-ce pas là un ſujet de guerre pour des peuples voiſins de ceux qu'ils regardoient auparavant comme leurs alliés, & qui venoient de renverſer les Temples des mêmes Dieux qu'ils adoroient comme eux? Ces principes ne ſont pas nouveaux, on ne croyoit pas en ce temps-là, non plus qu'aujourd'hui, que ces ſortes de guerres fuſſent injuſtes; Dieu les ordonna toujours contre les peuples qui adoroient des Divinités ſi ridicules, & le monde en étoit alors tellement rempli, que cet Etre ſuprême n'étoit connu & ſervi que dans un petit coin de la terre, lui qui avoit fait tant des prodiges en faveur de ſon peuple qu'il voyoit très-ſouvent tomber dans l'idolâtrie: faut-il donc s'étonner de tant d'affreux châtimens dont il le puniſſoit?

La ſeconde raiſon qui avoit pu occaſionner cette guerre, eſt purement politique, & aujourd'hui même nos Juriſconſultes militaires la tiennent pour légitime, & elle l'eſt en effet: c'eſt une leçon aux Princes de ſe tenir ſur leurs gardes, de profiter du temps pour ſe mettre à couvert des entrepriſes de leurs ennemis, & de ſe préparer à la guerre pendant la paix.

C'eſt pourquoi, continue l'Auteur ſacré (1), *il dit au peuple de Juda: Travaillons à réparer ces villes; fortifions-les de murailles, & ajoutons-y des tours, avec des portes & des ſerrures, pendant que nous n'avons point de guerre, parce que nous avons cherché le Seigneur, le Dieu de nos peres, & qu'il nous a donné la paix avec tous nos voiſins. Ils ſe mirent donc à bâtir, & à fortifier les places, & perſonne ne les en empêcha.*

Aza prévit bien qu'en détruiſant les Temples & les Autels des faux Dieux dans ſon pays, il indigneroit & révolteroit contre lui ſes voiſins qui profeſſoient l'idolâtrie; & l'orſqu'on s'engage dans de telles entrepriſes, il faut être ſur ſes gardes, & en état de ſoutenir la guerre; auſſi avoit-il pris toutes les précautions néceſſaires, & s'étoit-il préparé à tout événement; il avoit fait fortifier ſes places pour arrêter les premiers efforts des ennemis, & lui donner le temps, s'il étoit néceſſaire, de lever de bonnes armées pour arrêter leurs progrès, & renverſer leurs projets par quelque action éclatante.

Dom Calmet dit que les Interpretes ſont partgés ſur le pays de ce Roi, que l'Ecriture nomme Roi d'Ethiopie; je n'en ſuis nullement ſurpris; je le ſuis cependant beaucoup qu'il s'en ſoit trouvé qui aient cru que cette armée formidable ſoit venue par l'Egypte, à moins que Zara n'eût commencé par en faire la conquête, ce qui ne ſe voit nulle part dans l'Hiſtoire profane, qui remonte bien plus haut que le regne d'Aza; auſſi nul Savant n'a donné dans une telle abſurdité.

Le nom d'Ethiopie n'eſt peut-être pas ſi équivoque qu'on diroit bien: cet Empire étoit ſi formidable & d'une ſi vaſte étendue, qu'il pouvoit bien s'étendre juſques dans l'Arabie, & Zara pouvoit venir de ce pays-là, pour attaquer Juda: cette conjecture me ſemble probable; mais, dira-t-on, comment une armée d'un million d'hommes a-t-elle pu traverſer les déſerts d'entre l'Arabie & la Judée, où on ne trouve ni vivres, ni fourages,

(1) *Ibid. verſ.* 7.

ni eau, ni arbres, rien en un mot que des ſables & des rochers ? Je leur demande à mon tour, comment Alexandre le Grand a pu paſſer ces déſerts immenſes en certains endroits, qui ſéparent la Perſe d'avec les Indes ? Il eſt vrai, me répondra-t-on : mais ſi vous comparez les forces d'Alexandre à celles de ce Roi d'Ethiopie, il en faudra beaucoup rabattre ; rien du tout, puiſqu'à la façon des Caravannes, chacun en particulier peut faire proviſion des vivres, d'eau, de fourages, &c. tant qu'il en faut pour traverſer ces déſerts. Rapprochons-nous de nos temps ; l'armée de Timurbec ou de Tamerlan n'étoit gueres moins nombreuſe que celle dont parle l'Ecriture ; cependant elle traverſa avec une diligence incroyable les déſerts de Ségiſtan, & une infinité d'autres de plus de vingt marches d'étendue.

Aza qui pendant la paix s'étoit préparé à la guerre, ne fut nullement ſurpris ; il alla même à l'ennemi, tant un Prince qui eſt ſur ſes gardes, & qui ſe trouve armé, eſt hardi & audacieux. *Il marcha au-devant de lui*, dit l'Auteur ſacré (1), *& rangea ſon armée en bataille dans la vallée de Séphata près de Maréſa* : à la tête *d'une armée de trois cents mille hommes, qui portoient des boucliers & des piques ; & dans Benjamin, deux cents quatre-vingt mille hommes, armés auſſi de boucliers, & qui tiroient des fléches, tous gens de cœur & d'exécution.* Voilà des troupes bien armées, bien délibérées, & conduites par un Roi courageux, & très-entendu ; on en juge aſſez par le poſte qu'il occupe : la crainte d'être enveloppé par la multitude de ſes ennemis, lui fit ranger ſon armée dans la vallée, en appuyant les aîles de ſon armée des deux côtés aux montagnes, de ſorte que ſon ennemi ne put combatre que ſur un front de même étendue ; c'eſt juſtement ce qui rend inutiles les armées trop nombreuſes.

Comme les peuples de l'Aſie combattoient en phalange, & ſur une très-grande profondeur, je ne ſaurois guere me tromper dans la diſpoſition des deux armées ; je ſuis perſuadé que les Ethiopiens ſuivoient la même méthode que les Juifs.

Zara avoit trois cents chariots de guerre : on les rangeoit ordinairement à la tête de la ligne ; mais je ne vois pas qu'ils aient jamais fait un grand effet dans les batailles : il paroît au contraire que les Hébreux ne s'en mettoient gueres en peine, & qu'ils ſavoient bien les éviter. L'Ecriture ne parle point en cet endroit de cavalerie ; cependant elle en fait mention ailleurs (2) : mais les principales forces des peuples de l'Aſie conſiſtoient en infanterie ; à peine y avoit-il ſix mille chevaux dans une armée de ſoixante mille hommes. Les Grecs & les Romains, ſi grands maîtres dans la ſcience des armes, n'en avoient pas davantage. Le grand nombre de cavalerie n'eſt venu que dans le temps de la barbarie, c'eſt de toutes les armes la plus ruineuſe à un Etat, & rarement décide-t-elle dans une action : je m'en rapporte aux gens éclairés.

V. ZARA, ville de Moab. Joſeph, Anriq. XIII, Chap. 23, dit qu'Alexandre Jannée prit cette ville

ZARAIAS, fils du Grand-Prêtre Ozi, & pere de Méraïoth. Voyez 1 *Par.* VI, 6.

ZARED, torrent au-delà du Jourdain, & frontiere des Moabites. Il ſe dégorge dans la mer Morte. Voyez *Num.* XXI, 12. *Deut.* II, 13, 14.

(1) *Ibid. verſ.* 10. (2) 2 *Par.* XVI, 8.

ZARÉS, femme d'Aman, laquelle conſeilla ſon mari de faire périr Mardochée (1).

ZATHAN fils de Lédan, étoit un des Tréſoriers du Temple. 1 *Par.* XXVI, 22.

ZEB, un des Princes de Madian, fut trouvé dans un preſſoir, & mis à mort par les Ephraïmites (2), qui prirent ſa tête, & le porterent à Gedéon au-delà du Jourdain, où ils pourſuivoient les ennemis.

I. ZEBEDÉE, fils d'Aſaph, & pere de Micha (3). C'étoit un excellent Muſicien du Temple.

II. ZEBEDÉE, pere des Apôtres ſaint Jacques & ſaint Jean l'Evangéliſte. Nous ne ſavons rien de particulier ni d'aſſuré ſur la perſonne de Zébédée, ſinon que ſes deux fils l'abandonnerent pour ſuivre le Seigneur, qu'il étoit pêcheur de profeſſion, & que ſa femme s'appelloit Salomé. Voyez *Matth.* VI, 21.

ZEBEDIA, fils de Michel (4), revint de la captivité de Babylone, avec quatre-vingt hommes.

ZEBÉE étoit un Prince des Madianites, que Gédéon lui-même perça de ſon épée. *Judic.* VIII, 5, 21; *Pſal.* LXXXII, 8. L'an du Monde 2759, avant Jeſus-Chriſt 1247, avant l'Ere vulgaire 1251. Gédéon ayant pris Zébée & Salmana dans leur fuite, leur demanda : Comment étoient faits ceux que vous avez mis à mort dans le Thabor? Ils répondirent : Ils étoient faits comme vous, & l'un d'eux étoit comme un fils de Roi. Gédéon répondit : Ils étoient mes freres, & fils de ma mere; vive le Seigneur : Si vous les euſſiez épargnez, je ne vous ferois pas mourir. Alors il dit à Jéther ſon fils aîné : Jettez-vous ſur eux, & les tuez; mais il ne tira pas ſon épée, parce qu'il n'étoit qu'un enfant & qu'il craignoit. Alors Zébée & Salmana dirent à Gédéon : Tuez-nous vous-même. Il tira ſon épée, & les tua.

ZEBIDA, mere de Joachim Roi de Juda. Elle étoit fille de Phadaïa de Ruma (5).

ZEBOIM, Voyez *Séboïm*.

ZEBUL, fut établi Gouverneur de la ville de Sichem (6) par Abimélech fils de Gédéon. Gaal fils d'Obed, ayant engagé les Sichémites dans la révolte, Zébul en donna avis à Abimélech, qui ayant marché toute la nuit, parut dès le matin ſur les hauteurs de Sichem. Gaal étant ſorti de la ville, & ſe tenant à la porte avec Zébul, lui dit : Voilà bien du monde qui deſcend des montagnes. Zébul lui répondit, ce ſont les ombres des montagnes, qui vous paroiſſent des têtes d'hommes. Mais les troupes d'Abimélech s'avançant toujours, & Gaal ne pouvant plus douter que ce ne fuſſent des hommes, Zébul lui dit : Où eſt maintenant cette audace avec laquelle vous diſiez : qui eſt Abimélech, pour que nous lui ſoyons aſſujettis? Ne ſont-ce pas là ces gens que vous mépriſiez? Sortez donc maintenant, & combattez-les. Il ſe met en effet à la tête des Sichémites; mais il fut aiſément vaincu par Abimélech. Voyez l'article d'*Abimélech*.

I. ZECHRI, fils d'Iſaar, & petit-fils de Caaht. *Exod.* VI, 22.

II. ZECHRI, de la Tribu d'Ephraïm, homme puiſſant & vaillant, tua Maaſias, fils du Roi Achaz, Ezrica Intendant du palais, & Alcana qui étoit le ſecond après le Roi. 2 *Par.* XXVIII, 7.

ZECHUR, pere de Sammua, de

(1) *Eſther.* V, 10, 14. An du Monde 3495, avant J. C. 505, avant l'Ere vulg. 509. (2) *Judic.* V, 25. An du Monde 2759, avant J. C. 1247, avant l'Ere vulg. 1251. (3) 2 *Eſdr.* XI, 17. (4) 1 *Eſdr.* VIII. 8. (5) 4 *Reg.* XXIII, 37. (6) *Judic.* IX, 28. An du Monde 2271, avant J. C. 1229, avant l'Ere vulg. 1233.

la Tribu de Ruben. *Num* XIII, 5.

ZEDEKIEL. Nom d'un Ange du premier ordre ; ſon nom ſignifie *la Juſtice de Dieu.* Les Juifs le donnent pour Précepteur au Patriarche Abraham. Voyez Fabricius, tom. 1, p 4, Apocryph. *Veter. Teſtam.*

ZELA. Voyez *Sela.*

ZELATEURS, où *Zélés.* On donna ce nom à certains Juifs qui parurent dans la Judée vers l'an 66 de l'Ere vulgaire, & quatre ou cinq ans avant la priſe de Jeruſalem par les Romains. Ils prirent le nom de *Zélateurs*, à cauſe du zéle mal-entendu qu'ils prétendoient avoir pour la liberté de leur patrie. On leur donna auſſi vers le même temps le nom de *Sicaires* ou *Aſſaſſins*, à cauſe des fréquens aſſaſſins qu'ils commettoient avec des dagues, nommées en Latin *ſica.* Nous croyons que ce ſont les mêmes que les *Hérodiens*, dont il eſt parlé dans l'Evangile (1). Voyez les articles des *Hérodiens* & des *Galiléens.* Tous ces gens étoient Diſciples de Judas le Galiléen (2), Auteur d'une quatrieme ſecte parmi les Juifs, différente de celles des Phariſiens, des Saducéens & des Eſſéniens. Joſeph (3) attribue aux Diſciples de Juda tous les maux qui arriverent à la Judée ſous le gouvernement de Florus, & ſa perte entiere par les armes des Romains. On peut voir l'article de *Judas le Galiléen*, & Joſeph dans ſon Livre XVIIIe, des Antiquités, & tout ſon Ouvrage de la Guerre des Juifs. Voyez auſſi ci-après l'article *Zele*, *Jugement de zele.*

ZELE, en Latin *zelus*, en Hébreu, *kanah* (4), ſe prend 1°. pour l'ardeur que nous avons pour quelque choſe (5) : *Zelo zelatus ſum pro Domino exercituum :* Je brûle de zéle pour le Seigneur des armées. Phinées eſt loué pour avoir été rempli de zele contre les méchans qui violoient la Loi du Seigneur (6) : *Quia zelatus eſt pro Deo ſuo.* Judith dit que Siméon & ſes freres furent remplis du zele du Seigneur, pour venger l'outrage fait à leur ſœur (7) : *Zelaverunt zelum tuum.*

II. *Zelus* ſe met pour la colere : *Zelus Domini exercituum faciet hoc* (8) : La colere du Seigneur fera cela. *Uſquequò accendetur velut ignis zelus tuus* (9) ? Juſqu'à quand votre colere ſera-t-elle allumée comme un feu ? *In igne zeli mei devorabitur omnis terra* (10) : Le feu de ma colere détruira toute la terre.

III. *Zelus* eſt pris pour la jalouſie (11) : *Zelus & furor viri non parcet* : La jalouſie d'un mari en fureur ne pardonnera point. *Zelatus ſum Jeruſalem & Sion zelo magno* (12) : J'ai aimé Jéruſalem & Sion d'un amour de jalouſie.

IV. *Zelus* ſe met pour l'envie. N'ayez point d'envie contre les méchans ; n'enviez point leur bonheur paſſager (13) : *Noli æmulari in malignantibus, neque zelaveris facientes iniquitatem.* N'êtes-vous pas encore charnels, puiſque l'envie & les diſputes regnent encore parmi vous (14) ? *Cùm enim ſint inter vos zelus & contentio, nonne carnales eſtis ?* Voyez auſſi *Jacobi* III, 6. *Le zele d'amertume*, *Jacobi*

(1) *Matth.* XXII, 16. *Marc.* III, 6, & XII, 13. (2) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 1, *p.* 617, *c.* 2, *p.* 618. *De Bello, l.* 2, *c.* 12, *p.* 784. *Antiq. l.* 18, *c.* 2, *& de Bello, l.* 2, *c.* 32, *p.* 812, *a. f. & l.* 7, *c.* 30, *p.* 985, *E.* (3) *Joſeph. Antiq. l.* 18, *c.* 1, *p.* 616, 617. (4) קנא *Zelus, zelari.* (5) 3 *Reg.* XIX, 10, 14. (6) *Num.* XXV, 13. (7) *Judith.* IX, 3. (8) 4 *Reg.* XIX, 31. (9) *Pſalm.* LXXXVIII, 5. (10) *Sophon.* I, 18, & III, 8. (11) *Prov.* VI, 34. (12) *Zach.* I, 14; VIII, 2. (13) *Pſalm.* XXXVI, 1. (14) 1 *Cor.* III, 3.

III, 14, eſt oppoſé au zele de la charité, qui ne s'irrite point, dit l'Apôtre, 1 *Cor.* XIII, 4, 5. *Non irritatur .... non æmulatur.* Mais le faux zele, le zele d'amertume, eſt rempli d'aigreur & d'animoſité.

ZELE. *Jugement du zele.* On donnoit ce nom parmi les Hébreux, à l'action d'un Iſraélite, qui tranſporté de zele, ſans attendre la ſentence des Juges, & ſans obſerver les formalités ordinaires de la Juſtice, frappoit ou mettoit à mort un Juif, qu'il trouvoit dans le violement manifeſte & ſcandaleux de quelque point important de la Loi, ou à qui il entendoit proférer quelque blaſphême contre le nom de Dieu, ou contre ſon Temple, ou ſon peuple. Dans ces cas, il étoit permis à tout Iſraélite de lui courir ſus, & de le mettre à mort, s'il pouvoit. Et de même ſi les Prêtres dans le Temple, voyoient un de leurs confreres qui fît ſes fonctions dans un état de ſouillure, ils étoient autoriſés par la coutume à l'arracher du Lieu ſaint, à le tirer hors du parvis, & à lui caſſer la tête à coups de bâtons (1). Mais afin qu'on pût ſe ſervir de cette liberté, il falloit que le mal ſe commît au moins en préſence de dix Iſraélites, & que celui qui étoit en faute, y perſévérât & ne s'en retirât point, lorſqu'il ſe voyoit averti & attaqué; car s'il ceſſoit de mal faire, il étoit défendu de le tuer, ſans l'avoir auparavant fait condamner en Jugement.

On fonde ce droit ſur une tradition qu'ils prétendent avoir reçue de Moïſe, & ſur l'exemple de Phinées (2), qui tranſporté d'un ſaint zele, perça d'un ſeul coup Zamri Chef de la Tribu de Siméon, & Cozbi fille d'un Prince de Madian. C'eſt en vertu du même droit que Mattathias pere des Maccabées (3), tua Apelles, que le Roi de Syrie avoit envoyé à Modin, pour contraindre les Juifs de ſacrifier. On rapporte à la même pratique la vengeance que les Juifs d'Egypte (4) tirerent de trois cents de leurs freres, qui avoient lâchement abandonné leur Religion. Enfin on peut dire que c'eſt par le même zele que notre Seigneur chaſſa du Temple les banquiers, ceux qui trafiquoient, & qui y vendoient des colombes, & des animaux pour les ſacrifices (5). L'Evangéliſte remarque que dans cette occaſion les Apôtres ſe ſouvinrent de cette parole de l'Ecriture (6): *Le zele de votre maiſon m'a dévoré.* Voyez *Grot. de Jure Belli & Pacis, l. 2, c. 20, §. 8. Selden, de Jure Nat. & Gent. l. 4, c. 4, 5.*

L'IDOLE DU ZELE, *Idolum zeli*, dont parle Ezéchiel (7), eſt, à ce qu'on croit, le faux Dieu Adonis, juſtement appelé l'*Idole de jalouſie*, à cauſe qu'il étoit aimé de Vénus, & que Mars piqué de jalouſie envoya contre lui un ſanglier, qui le tua d'un coup de dent. De plus, en ſuivant le récit d'Ezéchiel, on voit que le même ſimulacre qui eſt nommé au ℣. 5 l'Image de Jalouſie, eſt appelé ℣. 14, Thammuz, en l'honneur duquel les femmes faiſoient des lamentations, comme tout le monde ſait qu'on en faiſoit aux Fêtes d'Adonis. Saint Jérôme (8), ſuivi de pluſieurs Commentateurs, croit que l'*Idole de jalouſie*, eſt le Dieu Baal, qui ayant été placée dans le Temple du Seigneur par le Roi

(1) *Miſna, tit. Sanhedr. c. 9. Gemarr. Babylon. & Jeroſol. ibidem.* (2) *Num.* XXV, 7, 8. (3) 1 *Macc.* II, 24. (4) 3 *Macc. cap. ultimo.* (5) *Matth.* XXI, 12. *Joan.* II, 14, 15. (6) *Pſalm.* LXVIII, 10. (7) *Ezech.* VIII, 3, 5. המקנא מקנאת (8) *Hieronym. in Ezech.* VIII. *Ita Cornel. Menoch. Grot. Junius.*

Manaſſé,

Manaſſé, fut enfin ôtée par Joſias. D'autres croient que ſous le nom d'*Image de jalouſie*, *qui excite la jalouſie*, le Prophete avoit voulu marquer toute ſorte d'Idoles, qui irritent la colere de Dieu, & allument ſon zele contre leurs adorateurs.

L'oreille du zele entend toutes choſes : *Auris zeli audit omnia.* Dieu eſt comme un époux jaloux, qui écoute toutes choſes, qui eſt attentif à tous les diſcours des méchans, qui les réprimera & les châtiera.

Nolite zelare mortem in errore vitæ veſtræ : Ceſſez de chercher la mort avec tant d'ardeur; ne témoignez pas tant de zele pour votre propre perte: autrement, *n'accuſez point la mort*, ne lui imputez point votre perte. Le verbe *zelare* ſe met quelquefois pour tirer vengeance. *Phinées fut emporté de zele contre les prévaricateurs* (1), il s'arma pour les mettre à mort. Saül fit mourir les Gabaonites par un zele à contre-temps, pour venger la tromperie qu'ils avoient faite à Iſrael: *Voluit Saül percutere eos zelo*, *quaſi pro filiis Iſrael & Juda* (2). L'Auteur de la Sageſſe (3) nous repréſente le Seigneur qui va s'armer de zele contre ſes ennemis; c'eſt-à-dire, qui va tirer vengeance de leur malice. Iſaïe (4) dit qu'Ephraïm n'aura plus de guerre contre Juda; que ces deux Royaumes vivront en paix: *Auferetur zelus Ephraïm & hoſtes Juda peribunt*; *Ephraïm non æmulabitur Judam*, *& Judas non pugnabit contra Ephraïm.* Où l'on voit que *zelari* & *æmulari*, ſont mis comme ſynonimes à *hoſtis*, & à *pugnare.* Ezéchiel (5) dit que le Seigneur va venger l'outrage fait à ſon nom: *Aſſumant zelum pro nomine ſancto meo.*

Dans le Deutéronome (6), Dieu dit que les Iſraélites ingrats & infidelles, l'ont voulu comme piquer de jalouſie, ou de *zele*, en adorant des Dieux qui ne ſont point Dieux; & moi, dit le Seigneur, je les piquerai de jalouſie & de *zele*, en aimant un autre, qui n'eſt point un peuple; & je les irriterai en ſubſtituant en leur place une Nation inſenſée, comme un époux irrité & piqué de jalouſie contre une épouſe infidelle, qui s'eſt abandonnée à des amans indignes, au mépris d'un mari infiniment digne de reſpect; il la menace de la répudier, de la rejeter, & de prendre en ſa place un peuple qui ne mérite pas le nom de peuple, pour lui cauſer par ce parallele un zele, une jalouſie, un dépit de déſeſpoir. Cela s'eſt parfaitement accompli dans la réprobation du peuple Juif, & dans la vocation des Gentils à la Religion Chrétienne.

ZELOTÉS. *Simon Zelotés.* Voyez *Simon.*

ZELPHA, ſervante de Liah, devint femme du ſecond rang du Patriarche Jacob, & fut mere de Gad & d'Aſer. *Geneſ.* XXX, 9, XLVI, 18.

ZEMNA, Lévite, pere de Joab, de la race de Gerſom. 2 *Par.* XXIX, 12.

ZENAS, Docteur de la Loi (7), & Diſciple de ſaint Paul. On n'en ſait rien autre choſe, ſinon qu'il étoit un homme apoſtolique, bien inſtruit des Lois des Juifs, & fort

(1) *Num.* XXV, 11. (2) 2 *Reg.* XXI, 2. (3) *Sap.* V, 18. (4) *Iſai.* XL, 13. (5) *Ezech.* XXXIX, 25. (6) *Deut.* XXXII, 21. (7) *Tit.* III, 13. Ζηναν τὸν νομικὸν. *Vulg. Zenam*, *Legis peritum*, Zénas le Juriſconſulte. Mais *Legis peritus* en cet endroit, eſt le même que *Scriba*, ou Docteur de la Loi. Voyez *Matth.* XXII, 35; & *Luc.* VII, 30. *Item* X, 27, XI, 45, *&c.*

considéré de saint Paul. Cet Apôtre mande à Tite de le lui envoyer à Nicople avec Apollo, & d'avoir soin qu'ils ne manquent de rien dans leur voyage. Dorothée Evêque de Tyr, le fait Evêque de Diospolis en Palestine.

ZEPHRONIE, ville qui étoit au septentrion de la Terre promise. *Num.* XXXIV, 9. On ne la connoît plus aujourd'hui. Saint Jérôme sur Ezéchiel, XLVII, dit que c'est *Zephyrium*, dans la Cilicie.

ZERETH, mesure Hébraïque, qui étoit la demi-coudée, ou dix pouces $\frac{25}{100}$. Saint Jérôme l'a traduit par *palmus*, 1 *Reg.* XVII, 5. Le rational du Grand-Prêtre avoit un *zereth* (1), ou une demi-coudée en quarré. *Exod.* XXVIII, 16, & XXXIX, 9, Isaïe semble dire qu'à l'égard de Dieu, les Cieux n'ont qu'un zereth de long : *Et Cælos palmo ponderavit*; l'Hébreu, *in zereth direxit*; *Isai.* XL, 12. Mais dans ce passage, *zereth* signifie plutôt la main étendue.

I. ZETHAN, fils de Balan, fils de Jadihel, de la Tribu de Benjamin. 1 *Par.* VII, 01.

II. ZETHAN, fils de Léédad, de la Tribu de Lévi, & de la famille de Gersom. 1 *Par.* XXIII, 8.

ZETHAR, un des sept Eunuques, ou des sept principaux Officiers d'Assuérus. *Esth.* I, 10.

ZETHU, fut un de ceux qui après le retour de la captivité de Babylone, renouvellerent & signerent l'alliance avec le Seigneur. 2 *Esdr.* X, 14, l'an du Monde 3551, avant J. C. 449, avant l'Ere vulgaire 453.

ZETHUA, revint de la captivité de Babylone avec neuf cents quarante personnes de sa famille (2). C'est apparemment le même que *Zethu* de l'article précédent.

ZIA, ville de delà le Jourdain, à cinq milles de Philadelphie, vers l'occident. *Euseb. in Zem.*

ZIÉ, fils d'Abigaïl, de la Tribu de Gad. 1 *Par.* V, 13.

ZIN. Désert de Zin. Voyez *Sin.*

ZIO, second mois de l'année sainte des Hébreux. C'est le même qu'on a depuis nommé *Jiar*. Il répond à la Lune d'Avril. On ne trouve le nom de *Zio* ou *Ziv*, que dans le troisieme Livre des Rois, Chap. VI, 1.

I. ZIPH, ou *Zipha*, fils de Jaléléel, de la Tribu de Juda, & de la famille de Caleb. 1 *Par.* IV, 16. C'est lui apparemment qui donna son nom à la ville de Ziph, située dans la Tribu de Juda.

II. ZIPH, ville de la Tribu de Juda (3). Saint Jérôme dit que l'on montroit encore de son temps la bourgade de Ziph, à huit milles d'Hébron, vers l'orient. David demeura quelque temps caché dans la solitude de Ziph (4).

III. ZIPH. Il paroît qu'il y avoit encore une autre ville de Ziph, aux environs de Maon & du Carmel de Juda. Voy. *Josue*, XV, 54.

I. ZIZA, fils de Jonathan, de la race de Jéraméel, fils d'Hesron, de la Tribu de Juda. 1 *Par.* II, 33.

II. ZIZA, fils de Séphéi. 1 *Par.* IV, 37.

III. ZIZA, fils de Séméi, Lévite. 1 *Par.* XXIII, 10.

IV. ZIZA, fils de Roboam Roi de Juda, & de Maacha fille ou petite-fille d'Absalom ou d'Abessalom. 2 *Par.* XI, 20.

ZIZANIE, *zizania*. Voyez *Yvraie*. Le terme de zizanie ne se dit point au propre, mais on l'emploie souvent au figuré. Semer la zizanie dans une famille, y répandre la discorde. L'ennemi a semé la zizanie dans le champ de

(1) 1 *Reg.* XVII, 5. זרת *Zereth.* (2) 1 *Esdr.* II, 8. (3) *Josue* XV, 24. (4) 1 *Reg.* XXIII, 14, 15.

l'Egliſe. L'Hérétique y a répandu ſes erreurs. Le Démon y a jeté la diviſion.

ZIZITH. C'eſt ainſi que les Juifs appellent les houpes qu'ils portoient autrefois aux quatre coins de leurs manteaux (1), & qu'ils ne portent maintenant que par-deſſous leurs habits, & attachées à une piece quarrée, qui repréſente le manteau dont ils étoient couverts anciennement dans leur pays, avant leur diſperſion. Le *zizith* des Juifs d'aujourd'hui eſt une houpe compoſée de huit fils de laine filée exprès pour cela, avec cinq nœuds chacun, qui occupent la moitié de la longueur. Ce qui n'eſt pas noué étant éfilé, acheve de faire une eſpece de houpe (2). Voyez ci-devant les articles *vêtemens* & *Taled*.

ZOARA. C'eſt la même que *Ségor* ou *Bala*. Voyez *Ségor*.

ZOHELETH. La pierre de Zoheleth étoit près la fontaine de Rogel (3) au pied des murs de Jéruſalem. Les Rabbins diſent que cette pierre ſervoit aux exercices des jeunes hommes, qui éprouvoient leurs forces à la jeter, ou plutôt à la rouler & à la ſoulever. D'autres croient qu'elle ſervoit aux Foulons ou aux Blanchiſſeurs, pour battre ſur elle leurs étoffes ou leurs toiles, après les avoir lavées.

ZOHETH, fils de Jéſi, de la Tribu de Siméon. 1 *Par.* IV, 20.

ZOLEIKA, fille de Pharaon & femme de Putiphar. L'amour déſordonné que cette femme conçut pour Joſeph, eſt aſſez connu par les Livres Saints. Les Auteurs Muſulmans, & en général les Orientaux ſe ſervent ſouvent de l'exemple de ces deux amans, pour exprimer les ſentimens de l'amour, non-ſeulement naturel & humain, mais auſſi ſurnaturel & divin, à peu-près comme parmi les Chrétiens on ſe ſert des ſentimens & des expreſſions de l'Epoux & de l'Epouſe du Cantique de Salomon, pour élever l'ame à Dieu, & lui inſpirer les tranſports qui doivent la porter vers ſon créateur. On peut voir ce que nous avons raconté de cette femme dans l'art de Joſeph.

ZOMZOMIM, anciens Géans, qui demeuroient au-delà du Jourdain, dans le pays qu'occuperent depuis les Ammonites. *Deut.* II, 20.

ZOOM, fils de Roboam, & d'Abihaïl fille d'Eliah. 2 *Par.* XI, 19.

ZORA, ou *Zor*. Voyez *Tyr*.

ZOROASTRE. Je ne parlerois pas ici de cet homme ſi fameux, ſi on ne le confondoit avec Abraham, & ſi dans l'Ecriture il n'étoit parlé des *Chamanims*, ou Temples conſacrés au feu, qui eſt le principal objet du culte des diſciples de Zoroaſtre.

L'on eſt fort partagé ſur le temps auquel a vécu Zoroaſtre. Nous propoſerons d'abord les ſentimens des Otientaux, puis nous viendrons à ceux des Grecs & des Latins. Les Orientaux le nomment pour l'ordinaire *Zerdaſch*, ou *Zaradaſch*, ou *Gerdouſt* (4). L'Ouvrage intitulé: *Livre du Philoſophe Giamasb*, dit que l'an 1300, après le Déluge, Zoroaſtre commença à paroître & enſeigna aux hommes le culte, & l'adoration du feu. Qu'après ſa mort Kiſtab fils de Lohorasb qui régnoit en Perſe, embraſſa ſa Religion, & y demeura fort attaché.

Sous le regne de ce Prince vivoit le grand Philoſophe Giamasb, ſurnommé le Mage, qui dit dans ſon Livre des grandes conjonctions,

(1) *Num.* XV, 38; & *Deut.* XXII, 12. (2) Léon de Modene, cérémon. des Juifs, part. 1, c. 5. (3) 3 *Reg.* 1, 9. (4) D'Herbelot, Biblioth. Orient. p. 930.

que pendant la grande conjonction des planetes, qui arriva 1300 ans après le Déluge, au mois de Schebat, ſous le regne de Féridoun Roi de Perſe de la premiere Dynaſtie, Dieu envoya le Prophete Zerdaſcht ou Zoroaſtre.

Il dit plus bas: Après Zoroaſtre, & depuis la conſtruction des Pyrées, ou Temples deſtinés au culte du feu, arriva la ſeconde conjonction appelée très-grande, & il ſortit alors des montagnes du troiſieme climat un perſonnage ſurnommé *le Maître de la Verge*, (c'eſt Moïſe) lequel fonda une autre Religion que celle de Zoroaſtre. Voilà ce qu'on a de plus ancien touchant Zoroaſtre. Le Livre de Giamasb n'eſt point ſuppoſé, auſſi-bien qu'un autre qu'on attribue à Zoroaſtre même, & qui porte le nom de Keſab al-Kéranat. Il remarque comme le premier, que le Maître de la Verge, ou Moïſe, parut dans la ſeconde grande conjonction des planetes; & ils ſont conformes en cela au ſentiment des anciens Perſans, qui veulent tous que Zoroaſtre ſoit plus ancien que Moïſe.

Sur ce pied-là Zoroaſtre aura paru dans le monde treize cents ans après le Déluge; c'eſt-à-dire, ſelon la Chronologie que nous ſuivons, l'an du Monde 2956, avant J. C. 1044, avant l'Ere vulg. 1041, & par conſéquent long-temps après Moïſe, qui ſortit de l'Egypte l'an du Monde 2513, avant J. C. 1487 avant l'Ere vulg. 1484. Ainſi la Chronologie des Perſans qui veulent que Zoroaſtre ſoit beaucoup plus ancien que Moïſe, & qui croient toutefois qu'il a paru 1300 ans après le Déluge, eſt défectueuſe; & il faut dire, qu'il ne commença à paroître qu'au commencement du regne de David ſur tout Iſrael, après la mort d'Isboſeth.

Les Mages de Perſe (1), pour autoriſer leur Doctrine, ſoutiennent que leur Maître Zoroaſtre, eſt le même que le Patriarche Abraham, qui ayant été jeté dans une fournaiſe ardente par l'ordre de Nemrod, duquel il condamnoit l'idolatrie, en ſortit miraculeuſement ſans en reſſentir la moindre impreſſion. La vue de ce prodige convertit pluſieurs perſonnes & attira à Abraham, qu'ils appellent *Ibrahim Zerdaſcht*, comme qui diroit *Abraham l'ami de feu*, une infinité de Sectateurs, auxquels il n'eut pas de peine de perſuader de rendre leur adoration au feu. Auſſi ce fut dans la Méſopotamie & dans la Chaldée, que les premiers Pyrées ou Temples du feu furent établis.

Mais ce ſentiment eſt encore plus inſoutenable que le premier, pour pluſieurs raiſons, la premiere tirée de la Chronologie. Nemrod nâquit bien-tôt après le Déluge, puiſque l'Ecriture, auſſi-tôt après la conſtruction de la Tour de Babel, le repréſente comme fondant des villes & établiſſant une grande Monarchie: ainſi en mettant ſa naiſſance ſous l'an du Monde 1660, quatre ou cinq ans après le Déluge, il aura dû être âgé de 423 ans, lorſque Abraham ſortit de la ville d'Ur pour aller dans la terre de Chanaan, l'an du Monde 283, avant Jeſus-Chriſt 1917, avant l'Ere vulgaire 1914. Or il eſt rare de voir des hommes nés depuis le Déluge, vivre auſſi long-temps.

Mais accordons que Nemrod l'ait pu voir, & même qu'il l'ait perſécuté; quelle preuve a-t-on qu'il l'ait fait jeter dans le feu, & qu'Abraham en ſoit ſorti ſain & ſauf? Les Juifs & les Orientaux l'enſeignent ainſi, il eſt vrai: mais ſur quel fondement? C'eſt qu'il eſt dit *qu'il ſortit d'Ur*. *Ur* ſignifie le

(1) D'Herbelot, p. 931.

feu ; donc il ſortit d'une fournaiſe ardente. Moïſe auroit-il raconté ſi ſuccintement un fait d'une ſi grande conſéquence ? La maniere même dont il raconte la choſe, ne prouve-t-elle pas qu'*Ur* ſignifie une ville (1)? *Aram mourut avant ſon pere Tharé dans la terre de ſa naiſſance, dans Ur de Chaldée*, & enſuite, *Tharé prit donc Abram ſon fils, & Lot fils d'Aram, & Saraï ſa bru, & il les fit ſortir d'Ur de Chaldée.* Et ailleurs, Geneſ. xv, 7 : *C'eſt moi qui vous ai fait ſortir d'Ur de Chaldée.* Tous ces paſſages réunis ne prouvent-ils pas qu'Ur eſt un nom de ville, car qui a jamais dit que Tharé, Abram, Lot & Saraï aient été jetés dans le feu par les Chaldéens ? Saint Jérôme à la vérité traduit, 2 Eſdr. IX, 9 : *Vous avez tiré Abraham du feu des Chaldéens*, parce qu'il a jugé à propos de rendre littéralement le nom d'*Ur*. Mais dans ſes queſtions Hébraïques, il traite de fables ce que les Juifs diſent du feu d'où Abraham fut délivré.

C'eſt faire injure à la Religion & à la piété d'Abraham, de dire qu'il établit dans l'Orient le culte du feu. Il ne paroît pas par ſa véritable hiſtoire racontée dans la Géneſe, qu'il ait jamais rendu aucun honneur particulier à cet élément, ni qu'il n'en ait inſpiré la dévotion à ſes enfans. Les Iſraélites anciens, bien inſtruits ſans doute des ſentimens de leur pere, ont toujours déteſté ce culte, & tout autre culte de la créature. Je ne m'informe pas ſi les ſectateurs de Zoroaſtre ont rendu autrefois, & rendent encore aujourd'hui une adoration abſolue, ou un culte ſeulement relatif à l'élément du feu ; il me ſuffit de montrer qu'Abraham n'a rien fait ni rien enſeigné de pareil, & par conſéquent qu'il eſt très-différent de Zoroaſtre.

Les autres Auteurs Orientaux (2) font vivre Zoroaſtre long-temps après Abraham. Kondemir dans la vie de Kiſchſtab fils de Lohorasb, dit que Zoroaſtre ayant appris par les regles d'Aſtrologie, qu'il devoit naître un grand Prophete, ſe mit en tête de perſuader au monde que c'étoit lui-même. Pour y réuſſir, il invoquoit ſouvent le Démon, qui lui apparoiſſoit au milieu du feu, & lui imprimoit une marque lumineuſe ſur le corps. Cet éclat avec lequel il paroiſſoit de temps en temps, & la hardieſſe avec laquelle il déclaroit qu'il étoit envoyé de Dieu, lui acquirent la créance de pluſieurs ; il compoſa un Livre ſous le nom de *Zend* qui contenoit toute ſa doctrine, & tout ce que le Diable transformé en Ange de lumiere, lui avoit fait entendre du milieu du feu. Le même Auteur dit que ceux qui ne font pas Zoroaſtre ſi ancien, veulent qu'ayant appris par les Livres des Hébreux qu'il viendroit après Moïſe un autre grand Prophete déſigné par Balaam ſous l'idée d'un aſtre & d'une lumiere, entreprit de ſe faire paſſer pour cette lumiere.

Le Tarik Monthekeb enſeigne que Zoroaſtre fut diſciple des Prophetes Elie & Eliſée, & des Réchabites, deſquels il avoit appris le ſecret des Prophéties des Juifs, mais que les ayant corrompues par le mêlange de ſes rêveries particulieres, il en compoſa *ſon Livre de vie*. Il eſt, dit le même Auteur, le premier qui ait enſeigné la doctrine des deux principes du bien & du mal, & que le nom de Mégiouſch ou de *Mages*, qu'on donne à ſes ſectateurs, eſt un nom corrompu du Perſien *Méïkouſch*, qui ſignifie *aigre doux*, à cauſe des deux principes bon & mauvais qu'il établiſſoit.

Selon ces deux Auteurs Perſans

(1) *Geneſ.* XI, 28, 31. (2) D'Herbelot, Biblioth. Orient. p. 931.

que nous venons de citer, Zoroaſtre étoit contemporain de Kiſchtasb fils de Lohorasb cinquieme Roi de Perſe, de la Dynaſtie des Caïaniens, que ce Prince embraſſa la doctrine de cet impoſteur, la fit recevoir par tous ſes ſujets, & fit bâtir des Pyrées par toute la Perſe. Or le Roi Kiſchtasb eſt le même que Hyſtaſpe, ou Darius fils d'Hyſtaſpe des Grecs, & par conſéquent Zoroaſtre n'aura vécu qu'après la captivité de Babylone; d'autres le font contemporain de Jérémie, de Daniel, & d'Eſdras; & font ſon pere Lohorasb contemporain de Nabuchodonoſor, & de Balthaſar. Tout cela éloigne extrêmement Zoroaſtre du temps d'Abraham.

Les Chrétiens Orientaux (1) font Zoroaſtre contemporain de Cambyſe. Quelques-uns le font natif de Médie, & d'autres d'Aſſyrie, & veulent qu'il ait été diſciple d'Elie, apparemment, parce que ce Prophete fut enlevé par un chariot de feu (2), & qu'il fit deſcendre le feu ſur ceux qui étoient envoyés pour le prendre (3), & enſuite ſur les victimes qu'il offrit au Seigneur ſur le mont-Carmel (4). Abulfarage dit de plus que Zoroaſtre prédit à ſes ſectateurs la venue du Meſſie, les avertit qu'il paroîtroit une nouvelle étoile à ſa naiſſance, que ce Meſſie naîtroit d'une Vierge, & qu'ils en auroient la premiere nouvelle, & qu'ils ne manquaſſent point de lui aller offrir leurs préſens: c'eſt à quoi obéirent les Mages qui vinrent adorer Jeſus-Chriſt à Bethléem. L'Anachroniſme eſt ſenſible de faire Zoroaſtre contemporain de Cambyſe & d'Elie, qui ont vécu en des temps ſi éloignés les uns des autres. Cambyſe eſt mort l'an du Monde 3483, & Elie a été enlevé du monde vers l'an 3108.

Ebn-Batrik, autrement Eutychius, Patriarche d'Alexandrie, croit que Zoroaſtre fut contemporain de *Smerdis* ſucceſſeur de Cambyſe, & prédéceſſeur de Darius fils d'Hyſtaſpe, & qu'il a vécu ſous Thamurath Roi de Perſe de la premiere Dynaſtie des Piſchdadiens. L'Auteur du Tarik Monthekeb ſemble croire que Zoroaſtre étoit le même que *Smerdis* dont on vient de parler, & chef de la ſecte des Guébres, que les Mages firent monter ſur le trône: car le nom Perſien de Mikhouſch, qui eſt un abrégé de *Mikgouſch*, convient fort bien à Smerdis, qui avoit les oreilles coupées.

Benb-Schunab prétend que Zoroaſtre étoit diſciple d'Eſdras, & que ce Prophete lui donna ſa malédiction, à cauſe qu'il ſoutenoit des ſentimens fort oppoſés à ceux du Judaïſme; que Dieu pour le punir de ſon impiété, le frappa de lepre, comme autrefois Giézi; qu'ayant été à ce ſujet chaſſé de Jéruſalem, il ſe retira en Perſe, où il ſe rendit chef d'une nouvelle Religion. Les Perſes étoient alors Zabiens; il leur enſeigna le culte du feu, & fit un mélange du Sabiiſme & du Magiſme, dont il eſt l'inventeur; d'où vient que pluſieurs confondent les Zabiens avec les Mages.

D'autres Auteurs Perſans veulent que Zoroaſtre ſoit du nombre de ceux qui ont bâti la tour de Babel, d'autres le confondent avec Dohac, un des Rois de Perſe de la premiere Dynaſtie des Piſchdadiens; d'autres le font deſcendre de Manougeher Roi de Perſe de la même Dynaſtie, tant les Perſes eux-mêmes ſont peu d'accord ſur l'âge de ce fameux impoſteur.

Pluſieurs Auteurs anciens & mo-

(1) *Apud Abulpharag.* 5. *Dynaſtic.* (2) 4 *Reg.* II, 11. (3) 4 *Reg.* I, 10, 12. (4) 4 *Reg.* XVIII, 38.

dernes parmi les Orientaux, veulent que Zoroaſtre n'ait été que le réformateur, & non pas l'inventeur du Magiſme. En effet nous liſons dans les hiſtoires des plus anciens Rois de Perſe, que le culte du feu avoit commencé dès le temps de Caïumarrath premier fondateur de cette grande Monarchie des Perſes, ſelon les Orientaux, ou plutôt des Aſſyriens, ſelon les Grecs & les Latins. Or voici, ſelon eux, l'origine de ce culte. Caïumarrath ayant perdu ſon fils Siamek, qui avoit été aſſaſſiné par des brigands, fit allumer un grand bucher ſur le lieu où il fut enterré. Tous ſes ſujets à l'envi l'un de l'autre firent de même allumer des feux par toute la Perſe, pour marquer la part qu'ils prenoient à la perte du jeune Prince. Ces feux devinrent peu à peu l'objet de leur culte, & le fondement de leur Religion.

Venons à préſent aux Auteurs Grecs qui ont parlé de Zoroaſtre. Eudoxe (1) le met ſix mille ans avant la mort de Platon; Ariſtote en fait de même. Hermodore (2), Hermippe (3), & Plutarque (4), veulent qu'il ait vécu cinq mille ans avant la guerre de Troye. Mais Xanthus le Lydien (5), & un autre Auteur anonyme que Suidas a ſuivi (6), ſe contentent de mettre l'un cinq cents ans avant la guerre de Troye, & l'autre ſix cents ans avant l'expédition de Xercès contre la Grece. Ce dernier ſentiment eſt celui de Xanthus le Lydien, que Suidas fait vivre ſous le regne de Darius fils d'Hyſtaſpe, & dont le témoignage ſeroit beaucoup plus conſidérable, ſi l'on étoit ſûr que les Ouvrages qui portent ſon nom, fuſſent véritablement de lui; mais Athénée (7) nous apprend que les Ouvrages qui portoient ſon nom, avoient été compoſés par un Grec nommé Denys Scythobrachion, qui vivoit peu de temps avant Jules Céſar.

Juſtin (8) dit que Zoroaſtre étoit Roi de la Batriane, & contemporain de Ninus Roi d'Aſſyrie; qu'il inventa l'art magique, & fut très-habile dans l'Aſtronomie, & dans la connoiſſance de l'Antiquité; que Ninus lui fit la guerre, le vainquit, & lui ôta la vie. Pline (9) reconnoît deux Zoroaſtres, l'un très-ancien, qui a vécu, dit-il, pluſieurs milliers d'années avant les factions de magie de Moïſe, de Jamnes & de Jotape. Ce Zoroaſtre étoit de Perſe, & on le tient pour le plus ancien inventeur de la Magie; l'autre étoit de Proconeſe, & vivoit peu de temps avant Oſtan qui accompagna Xercès dans l'expédition contre la Grece. Il eſt certain qu'on ne peut concilier ni les Auteurs Orientaux entre eux, ni les Auteurs Grecs & Latins entre eux ni avec les Orientaux, ſi l'on admet deux ou même pluſieurs Zoroaſtres.

Jean Caſſien, Pierre le Mangeur, le faux Béroſe, le P. Kircher, le P. Scipion Sgambat, & quelques autres (10), ont cru que *Cham* étoit le même que Zoroaſtre inventeur de la Magie. L'Auteur des Récognitions ſous le nom de ſaint Clément (11), croit que c'eſt *Miṣraïm* fils de Cham; l'Auteur de la Chronique Paſcale a ſuivi ce dernier ſentiment. Grégoire de Tours a confondu Zoroaſtre avec

(1) *Eudoxus apud Plin. l.* XXX, *c.* 1. (2) *Hermodor. apud Diogen. Laërt. in proem.* (3) *Hermipp. apud Plin. l.* XXX, *c.* 1. (4) *Plutarch de Iſide & Oſiride.* (5) *Diogen. Laert. in proemio.* (6) *Suidas in voce* Ζοροαστρης. (7) *Athenæ. l.* 12. (8) *Juſtin. l.* 1, *c.* 1. (9) *Plin. l.* 30, *c.* 1. (10) *Vide Apocryph. V. T. Fabricii, p.* 199. (11) *Clem. l.* 4. *Recognit. c.* 27.

Chus fils de Cham ; celui qui a donné les écrits prétendus de ſaint Clément le confond avec *Nemrod* ; François Patrius avec *Japhet* ; l'Evangile (1) de l'Enfance de Jeſus croit que les Mages qui vinrent adorer Jeſus-Chriſt à Bethléem, avoient appris ſa naiſſance de Zoroaſtre leur maître ; & George Hornius a prétendu que Zoroaſtre étoit le même que Balaam de Moïſe. Il faut avouer qu'il eſt très-mal-aiſé de faire un choix juſte & aſſuré au milieu de toutes ces diverſités de ſentimens ; & que vouloir les concilier, c'eſt entreprendre l'impoſſible ; qu'enfin une des plus grandes preuves d'incertitude en fait d'hiſtoire, eſt la diverſité de ſentimens, qui n'eſt nulle part ſi grande que dans cet endroit.

Si pour nous frayer un chemin à la connoiſſance de Zoroaſtre, nous recherchons l'origine du culte du feu, nous nous trouverons dans de nouveaux embarras ; puiſque Moïſe, au jugement de pluſieurs Savans, a parlé des Pyrées ou des Temples conſacrés au culte de cet élément dans le Lévitique (2) ſous le nom de *Chamanim*. Dieu y menace les Iſraélites déſobéiſſans à ſes ordres, de *renverſer leurs hauts lieux, d'exterminer leur Chamanim*, ou leurs lieux conſacrés au culte du feu ou du ſoleil, & *de jeter leur cadavre ſur les cadavres de leurs Dieux d'ordure*. Iſaïe ſe ſert du même terme de *Chamanim* (3), il menace de même les Juifs *infidelles de renverſer leurs bois profanes & leur Chamanim*.

Il y en a qui croient que les *Chamanim* marqués dans le quatrieme des Rois (4), dans Oſée (5) & dans Sophonie (6), ne ſont autres que les Prêtres ou les Mages qui entretenoient le feu ſacré dans les Pyrées. Le terme *Chamanim* ſignifie *Noircis*, nom que l'on donne par dériſion à ces Prêtres, qui comme des Charbonniers étoient perpétuellement occupés à attiſer & à entretenir le feu. Le Roi Joſias (7) détruiſit les Autels de Baal, & renverſa les Chamanim, qui étoient en haut au-deſſus d'eux, & les bois conſacrés aux faux Dieux. Tout cela fait voir l'antiquité de cette ſuperſtition.

Quelques-uns croient que ce feu perpétuel que Moïſe ordonna qu'on entretînt ſur l'Autel du Seigneur (8), étoit une imitation du feu des Mages, & une condeſcendance de Moïſe pour les Hébreux, accoutumés de longue main à voir de ces ſortes de feux entretenus dans les Temples des Païens. Théophraſte cité dans Euſebe (9), met cette coutume de conſerver le feu toujours allumé dans les Temples, parmi les plus anciennes pratiques de Religion. Ammien Marcellin (10) dit que les Mages prétendoient que le feu de leurs Temples étoit deſcendu du Ciel. On portoit toujours le feu devant les Rois de Perſe. On ne peut pas dire que Zoroaſtre & les Mages aient imité en cela les Juifs, puiſque Moïſe parle déjà des *Chamanim*, qui ſubſiſtoient encore dans Iſrael du temps d'Iſaïe, & après lui ſous Joſias Roi de Juda.

Si donc Zoroaſtre eſt le premier auteur du culte du feu, il faut avouer qu'il eſt plus ancien que Moïſe ; s'il n'en eſt que le réformateur, on pourra le mettre quelque temps après Cyrus ; & s'il y a

(1) *Apud Fabric. Apocryph. N. T. p.* 173. (2) *Levit.* XXVI, 30. חמנים (3) *Iſai.* XXVII, 9. (4) 4 *Reg.* XXIII, 5. (5) *Oſee* X, 5. (6) *Sophon.* I, 4. כמרים *Camarim.* (7) 2 *Par.* XXXIV, 4. (8) *Levit.* VI, 9, 12. (9) *Theophraſt. apud Euſeb. præpar. l.* I, *c.* 9. (10) *Ammian. l.* 23.

eu pluſieurs hommes du nom de Zoroaſtre, cela donnera encore une plus grande carriere aux conjectures & aux variétés de ſentimens ſur ſa perſonne. Nous n'oſons donc prendre aucun parti ſur le temps précis auquel il a vécu. Mais il nous paroît que le Zoroaſtre qui parut en Aſie un peu après Cyrus, & qui forma la Religion des Mages, étoit purement Païen; qu'il rendoit un culte impie aux aſtres & au feu, & aux deux principes, dont l'un étoit ſubordonné à l'autre, & que cette ancienne Religion étoit aſſez différente de celle des Guébres ou Gaures d'aujourd'hui, qui ſe diſent diſciples de Zoroaſtre, & qui adorent le feu; mais ils ont mêlé à l'ancienne Religion de leur Maître, pluſieurs ſentimens pris des Juifs & des Chrétiens. Nous avons parlé des anciens Mages, & de leurs principes de Religion ci-devant ſous le nom *Mages*. Nous allons donner ici ce qui regarde les Guébres, ou adorateurs du feu, qui ſe voient aux Indes & dans la Perſe.

M. Hyde qui a fort étudié l'ancienne Religion des Perſes, prétend que Zoroaſtre eſt le plus grand impoſteur qui ait paru dans le monde, à l'exception de Mahomet. Celui-ci étoit ignorant & ne ſavoit ni lire ni écrire; au lieu que Zoroaſtre étoit, dit-il, très-verſé dans toutes les ſciences des Orientaux, & ſur-tout dans la Religion des Juifs, & dans les Livres de l'ancien Teſtament; ce qui lui fait croire qu'il étoit Juif d'origine, & natif de la Terre-Sainte. Il conjecture qu'il étoit diſciple du Prophete Daniel, & qu'ayant vu ce grand homme élevé aux premieres dignités, il réſolut de s'ériger auſſi en Prophete, & de tenter de parvenir à une pareille fortune. Il ne fonda pas une nouvelle Religion; il entreprit ſeulement de reformer celle des Mages, qui pendant pluſieurs ſiecles avoit été la Religion dominante des Medes & des Perſes.

Mais il paroît que M. Hyde s'eſt laiſſé trop prévenir en faveur des diſciples de Zoroaſtre, & qu'il n'a pas aſſez diſtingué la créance des anciens Mages, de celle des Guébres, ou Gaures d'aujourd'hui. Il prétend que les anciens Perſes avoient des idées juſtes de la Divinité, qu'ils n'admettoient qu'un ſeul Dieu; qu'à la vérité, ils admettoient deux principes, mais l'un increé & l'autre créé; que le culte qu'ils rendoient au ſoleil & au feu, étoit purement civil. Mais les anciens Auteurs qui nous ont parlé de la Religion des Perſes conviennent unanimement qu'ils adoroient le ſoleil & le feu, l'un & l'autre ſous le nom de Mithras. Si les nouveaux adorateurs du feu s'expliquent différemment, & s'ils ont adopté divers ſentimens tirés de la Religion des Juifs, des Mahométans ou des Chrétiens, on ne doit pas les mettre ſur le compte de Zoroaſtre leur maître.

Les Guébres, par exemple, tiennent qu'il y a un Etre Souverain & indépendant, qui exiſte par lui-même de toute éternité; que ſous cet Etre il y a deux Anges, l'un de lumiere, qui eſt l'auteur du bien, & l'autre des ténébres, qui eſt l'auteur du mal; que ces deux Anges ont formé du mêlange de la lumiere & des ténébres, toutes les choſes qui exiſtent. Anciennement les Mages élevoient des Temples découverts conſacrés au feu, ſur le ſommet des montagnes, & ſur d'autres lieux élevés en plein air; mais comme la pluie, les tempêtes, les orages éteignoient ſouvent leur feu ſacré, on bâtit ſur ces Autels des Temples, afin que ce feu ſacré ne s'éteignît plus, & qu'on y pût mieux pratiquer le culte divin. C'étoit devant ces feux qu'ils exerçoient

tous les actes de leur Religion. Les Anciens enſeignent unanimement qu'ils leur rendoient un culte ſuprême ; mais ceux d'aujourd'hui nient conſtamment qu'ils adorent le feu, mais ſeulement Dieu dans le ſymbole du feu ; ils s'approchent toujours de ces feux du côté de l'Occident ; en ſorte qu'ils ont toujours le viſage tourné vers le feu & le ſoleil levant.

Le Prophete Iſaïe (1) paroît avoir en vue les erreurs des Mages ſur le ſujet des deux principes, lorſqu'il dit : *Je ſuis le Seigneur, & il n'y a point d'autre Dieu que moi. C'eſt moi qui forme la lumiere, & qui crée les ténébres, qui fais la paix, & qui crée la diverſité : Je ſuis le Seigneur qui fait toutes choſes.* C'eſt le Dieu d'Iſrael qui adreſſe ces paroles à Cyrus Roi de Perſe. Ezéchiel parlant des Idolâtres (2), dit qu'il *les vit qui étoient proſternés entre le Parvis & l'Autel des Holocauſtes, ayant leurs viſages tournés vers l'Orient, & ſe proſternant devant le ſoleil.* Tout cela fait une alluſion ſenſible au culte des Mages, diſciples de Zoroaſtre.

Cet impoſteur feignit qu'il avoit apporté du Ciel un feu ſacré, & il le dépoſa ſur l'Autel du premier Temple qu'il fit bâtir dans la ville de Xiz en Médie, d'où il fut répandu dans tous les autres Temples qui ſuivirent le Rit des Mages. Le reſpect que les Prêtres avoient pour ce feu prétendu ſacré, étoit tel, qu'ils veilloient jour & nuit pour l'entretenir, & qu'ils ne le ſouffloient jamais ni avec la bouche, ni avec des ſoufflets, de peur de le ſouiller. Cela leur étoit défendu ſous peine de la vie ; & ils pouſſoient ſi loin cette ſuperſtition, que les Prêtres mêmes n'oſoient approcher de ce feu ſacré qu'avec un linge ſur la bouche, de peur que leur ſouffle ne le ſouillât : de là vient auſſi qu'en faiſant leurs cérémonies, ils murmuroient plutôt entre leurs dents qu'ils ne prononçoient leurs prieres d'une maniere articulée.

De la Médie, Zoroaſtre paſſa dans la Bactriane, où il établit ſa demeure dans la ville de Baleh, de là il ſe rendit dans les Indes, & ſe rendit habile dans toutes les ſciences qui y étoient en honneur. Il revint à Baleh ſituée ſur le fleuve Oxus, aux confins de la Perſe, des Indes & du Cowareſman, y bâtit le principal de ſes Temples, & voulut que tous ſes ſectateurs y fiſſent leur pélerinage. Mais depuis le ravage de la Perſe par les Mahométans au ſeptieme ſiecle, l'Archimage a fixé ſa demeure à Kerman, & le Temple de ce lieu n'eſt pas moins reſpecté que l'étoit celui de Baleh auparavant.

Les Mages ont encore aujourd'hui un Livre, compoſé, à ce qu'ils prétendent, par *Zoroaſtre* ; il le compoſa dans une caverne, où il s'étoit retiré ; il étoit écrit en douze volumes, dont chacun contenoit cent peaux réduites en velin. Ce Livre eſt nommé *Zendaveſta*, & par contraction *Zend*. Ce mot ſignifie à la lettre : Allume-feu, comme eſt parmi nous une boîte à fuſil. La premiere partie de ce Livre contient leur Liturgie, dont ils ſe ſervent encore aujourd'hui dans leurs Temples ; le reſte traite des autres matieres de leur Religion. Les Mages ont pour ce Livre le même reſpect que nous avons pour la Bible ; il eſt écrit en vieux langage & en vieux caracteres Perſans, ou Chaldéens. M. Hyde s'étoit offert de publier cet Ouvrage avec une traduction Latine, pourvu qu'on voulût l'aider à ſoutenir les frais de l'édition. Mais ce projet, faute de ſecours, n'a pas eu ſon exécution.

On trouve dans ce Livre pluſieurs

(1) *Iſai.* XLV, 5, 6, 7. (2) *Ezech.* VIII, 16.

choſes priſes de l'ancien Teſtament & une grande partie des Pſeaumes de David. Zoroaſtre y fait Adam & Eve chefs du genre humain : il y donne l'Hiſtoire de la création du Monde, à peu-près de même que Moïſe ; avec cette différence, qu'au lieu que Moïſe dit que Dieu créa le Monde en ſix jours, Zoroaſtre veut qu'il l'ait créé en ſix temps différens, compoſés chacun d'un certain nombre de jours, qui font en tout trois cents ſoixante-cinq, c'eſt-à-dire, un an entier. Il y parle auſſi d'Abraham, de Joſeph, de Moïſe, & de Salomon, de la même maniere que l'Ecriture. Il appelle ſon Livre, le Livre d'Abraham ; & ſa Religion, la Religion d'Abraham. Il donne les mêmes Lois que Moïſe touchant les animaux purs & impurs, touchant le paiement des dîmes aux Prêtres ; touchant le ſoin qu'on doit avoir d'éviter toutes ſortes de ſouillures, tant intérieures qu'extérieures ; touchant la maniere de s'en corriger ; touchant la conſervation du Sacerdoce dans la même Tribu ; touchant l'Ordination d'un Souverain Pontife. Le reſte de ce Livre contient l'Hiſtoire de la vie & des Prophéties de l'Auteur, & des exhortations à la vertu. Sa morale eſt pure, à l'exception de l'inceſte qu'il regarde comme une choſe indifférente.

Tous ces caracteres prouvent invinciblement que Zoroaſtre eſt poſtérieur à Moïſe, & d'autres particularités que les Guébres racontent de l'Auteur de leur ſecte, copiées ſur l'Hiſtoire de J. C., prouvent qu'ils ont mêlé leurs anciennes ſuperſtitions à quelques vérités de la Religion Chrétienne, & à quelques pratiques des Chrétiens, qu'ils ont toutefois altérées & corrompues en différentes manieres. Ils diſent, par exemple, que la mere du Prophete qui les a fondés, ſe trouva enceinte après la viſite qu'elle reçut d'un Ange, que les Aſtrologues connurent par la vertu de leur art, que le fils qu'elle mettroit au monde, ſeroit un Prophete qui formeroit une nouvelle ſecte. Ils en avertirent Neubrom, ou Nemrod, qui régnoit alors. Ce Prince ordonna qu'on mît à mort toutes les femmes qui ſe trouveroient enceintes dans ſon Empire. L'ordre fut exécuté. Mais la groſſeſſe du futur Prophete ne parut point : elle fut ſauvée ; l'enfant nâquit heureuſement, & fut nommé *Ebrahim-Zer-Atcucht*. Le Roi ayant été averti de ſa naiſſance, ſe le fit apporter, & tirant ſon ſabre, voulut le tuer de ſa propre main ; mais le bras lui ſécha ſur le champ. Il fit allumer un grand feu, & y fit jeter l'enfant, qui y repoſa comme ſur un lit de roſes. Après pluſieurs autres prodiges opérés, le Prophete diſparut, & fut enlevé, ſelon les uns, dans le Ciel en corps & en ame ; ſelon d'autres, s'étant mis dans un cercueil de fer, il fut emporté par les Anges.

Après qu'Ebraïm-Zer-Atcucht fut entré dans le Paradis, Dieu envoya à ſes diſciples, par ſon moyen, ſept Livres, qui contenoient la véritable Religion, puis ſept autres de l'explication des ſonges, & enfin ſept de la Médecine. Alexandre devenu maître de l'Orient, fit brûler les ſept premiers, parce que perſonne n'entendoit la langue dans laquelle ils étoient écrits, & garda les quatorze autres pour ſon uſage. Après la mort de ce Conquérant, les Gaures rétablirent, autant que leur mémoire leur put fournir, les ſept Livres qui avoient été brûlés, & en compoſerent un aſſez gros, que les Gaures conſervent encore aujourd'hui, mais dont ils n'entendent pas le langage, & dont ils ne connoiſſent pas même le caractere, qui eſt différent de l'Arabe,

du Perſan & de l'Indien. C'eſt ce qu'en diſent certains nouveaux Voyageurs, moins inſtruits que les Auteurs que nous avons cités plus haut touchant le caractere & la langue des Livres de Zoroaſtre.

Les Guébres ou Gaures ont encore du reſpect pour le feu; ils le gardent encore avec ſoin, & le diſtribuent chaque mois à ceux de leur ſecte; ils le nomment *Feu céleſte*, & jurent par cet élément; mais ils ne l'adorent point; ils ne reconnoiſſent qu'un ſeul Dieu Créateur du Ciel & de la Terre. Ils lavent leurs enfans après leur naiſſance dans de l'eau chaude, pendant qu'un Mage ou Gazi récite quelque priere. Quand ils ſe marient, un Gazi frotte le front des mariés avec une certaine eau ſur laquelle le Gazi a prononcé quelques prieres. Ils croient la réſurrection univerſelle, & ils croient qu'avant ce temps toutes les Nations ſe réuniront en une ſeule Religion, qui ſera celle de leur Prophete. Tous ces caracteres paroiſſent empruntés du Chriſtianiſme. Chaque Gaure peut avoir cinq femmes; mais il y en a toujours une qui a la ſupériorité ſur les autres; ce qui eſt pris du Judaïſme.

La plupart de ceux qui ont écrit touchant Pythagore, veulent qu'il ait été diſciple de Zoroaſtre à Babylone, & qu'il ait tiré de lui toutes ces grandes connoiſſances, qui l'ont rendu depuis ſi fameux dans tout l'Occident. C'eſt ce qu'en diſent Apulée (1), Jamblique (2), Porphyre (3), & Clément d'Alexandrie (4). Le *Zabratus*, ou *Zaraüs* de Porphyre, & le *Nazaratus* de Clément d'Alexandrie ne ſont autres que Zoroaſtre. Cambyſe ayant conquis l'Egypte, y trouva Pythagore qui y voyageoit, le prit priſonnier, & l'envoya avec les autres captifs à Babylone; il y fit connoiſſance avec Zoroaſtre ou Zabratus, qui y étoit alors (5); Zabratus le purifia des ſouillures de ſa vie précédente, l'inſtruiſit des choſes dont un homme vertueux doit être affranchi, lui apprit ce qui concerne la nature, & quels ſont les principes de l'Univers. Nous n'entrons pas ici dans l'examen de toutes ces choſes. N'en voilà déjà que trop pour un Dictionnaire de la Bible. On peut voir ſous le titre d'*Ezéchiel*, que quelques-uns ont cru que Pythagore avoit connu ce Prophete, & que c'étoit lui que les Anciens avoient voulu déſigner ſous le nom de *Nazaratus*, ou de *Zaratus*.

ZOROBABEL, fils de Salathiel, de la race royale de David. Saint Matthieu (6) & les Paralipomenes donnent pour pere à Salathiel, Jéchonias Roi de Juda: mais ils varient pour le pere de Zorobabel. Les Paralipomenes veulent que Phadaïa ſoit pere de Zorobabel: mais ſaint Matthieu, ſaint Luc, Eſdras & Aggée lui donnent toujours pour pere Salathiel. Il faut donc prendre le nom de *fils* dans le ſens de *petit-fils*, & dire que Salathiel ayant eu ſoin de l'éducation de Zorobabel, fut dans la ſuite regardé comme ſon pere. Quelques-uns croient que Zorobabel portoit auſſi le nom de *Saſſabaſar*, & qu'il eſt déſigné ſous ce nom dans Eſdras (7). Voyez ci-devant l'article *Saſſabaſar*. Joſeph (8), & le troiſieme Livre d'Eſdras veulent que Zorobabel ait été un des trois fameux Gardes du Corps de Darius fils d'Hyſtaſpe, & que dans

(1) *Apulæi Florid.* 2. (2) *Jamblic vita Pythagor. c.* 4. (3) *Porphyr. vita Pythagor.* (4) *Clem. Alex. ſtrom.* 1. (5) *Porphyr. vita Pythag. p.* 185. *Edit. Cantabrig.* (6) *Matth.* 1, 12, & 1 *Par.* III, 16. (7) 1 *Eſdr.* 1, 8. (8) *Joſeph. Antiq. l.* XI, *c.* 4.

la diſpute qui fut entre eux pour ſavoir laquelle de ces trois choſes étoit la plus forte, le Roi, les femmes, le vin ou la vérité, il ait ſoutenu que c'étoit la vérité, & ait remporté le prix, au Jugement du Roi & de ſes Conſeillers. Mais cette hiſtoire eſt fort apocryphe. Zorobabel étoit de retour à Jéruſalem long-temps avant le regne de Darius fils d'Hyſtaſpe. Il revint tout au commencement de Cyrus, l'an du monde 3468, avant J. C. 532, avant l'Ere vulgaire 536, & quinze ans avant Darius.

Voici ce que l'Ecriture nous apprend de Zorobabel. Cyrus lui remit en main les vaſes ſacrés du Temple, qu'il renvoyoit à Jéruſalem (1). Il eſt toujours nommé le premier, comme étant Chef des Juifs qui retournerent en leur pays. (2). Il jeta les fondemens du Temple (3), & y rétablit le culte du Seigneur, & les ſacrifices ordinaires. Les Samaritains s'étant offerts pour rebâtir avec les Juifs le Temple du Seigneur, Zorobabel & les principaux de Juda leur répondirent, qu'ils ne pouvoient partager cet honneur avec aucun autre, Cyrus n'en ayant donné la permiſſion qu'aux ſeuls Juifs (4).

Cet ouvrage ayant été interrompu pendant un aſſez long temps, les Prophétes Aggée & Zacharie furent inſpirés du Seigneur (5), pour encourager Zorobabel & les autres Juifs à continuer cet ouvrage; ce qu'ils firent la ſeconde année de Darius fils d'Hyſtaſpe, du Monde 3485, avant Jeſus-Chriſt 515, avant l'Ere vulgaire 519; le Seigneur ayant fait voir au Prophete Zacharie deux oliviers à côté du chandelier d'or à ſept brances (6), l'Ange qui fut envoyé pour expliquer cette viſion au Prophete, lui fit entendre que ces deux oliviers, qui fourniſſoient l'huile au grand chandelier, étoient le Prince Zorobabel, & le Grand-Prêtre Jeſus fils de Joſédech. L'Ecriture ne nous apprend rien de la mort de Zorobabel; mais elle nous dit dans les Paralipomenes (7), qu'il eut ſept fils, & une fille; ſavoir, Moſollam, Hanania & Salomith leur ſœur, & Haſaban, Ohol, Barachias, Haſadian & Joſabhéſed. Saint Matthieu (8) lui donne pour fils *Abiud*, & ſaint Luc (9), *Beſa*. Il faut par conſéquent que quelqu'un des ſept fils que nous venons de nommer ait eu deux noms.

Quelques-uns ont voulu diſtinguer un deuxieme *Zorobabel*, fils de Phadaïa, dont il eſt parlé dans le premier Livre des Paralipomenes (10), Chap III, 19, mais nous croyons qu'il eſt inutile de recourir à cette ſolution, & qu'il ſuffit de dire que Phadaïa étoit fils de Salathiel, & pere de Zorobabel; & que l'Ecriture donne ordinairement à Zorobabel le nom de fils de Salathiel, à cauſe que Salathiel ſon aïeul étoit plus célebre, & que peut-être il avoit eu ſoin de ſon éducation.

D'autres pour concilier le troiſieme Livre d'Eſdras avec l'Hiſtoire ſainte, prétendent que Zorobabel après avoir demeuré à Jéruſalem pendant dix-ſept ans, depuis la premiere année de Cyrus, juſqu'à la dixieme de Darius fils d'Hyſtaſpe, s'en retourna à Babylone, où il exerça ſon emploi de

(1) 1 *Eſdr.* I, 11. An du Monde 3468, avant J. C. 532, avant l'Ere vulg. 536. (2) 1 *Eſdr.* II, 2; III, 8; V, 2. (3) 1 *Eſdr.* III, 8, 9. *Zach.* IV, 9, *&c.* (4) 1 *Eſdr.* IV, 2, 3. (5) *Agg.* I, 1; II, 3. *Zach.* IV, 6, 7. 1 *Eſdr.* V, 1, 2, 3. (6) *Zach.* IV, 6, 7, 8. (7) 1 *Par.* III, 19. (8) *Matth.* I, 13. (9) *Luc.* III, 27. (10) 1 *Par.* III, 16.

Garde du Corps de Darius. Mais rien ne nous oblige à recevoir cette hiſtoire des trois Gardes du Corps de Darius, laquelle porte en elle-même pluſieurs caracteres de fauſſeté.

ZUZIM, certains Géans qui habitoient au-delà du Jourdain, & qui furent vaincus par Codorlahomor & ſes alliés (1), l'an du Monde 2079, avant Jeſus-Chriſt 1921, avant l'Ere vulgaire 1925. Saint Jérôme dit que l'Hébreu liſoit qu'ils furent vaincus à *Hem* : mais l'Hébreu d'aujourd'hui lit à *Cham*. On ne ſait pas la ſituation de ce lieu, ſuppoſé que c'en ſoit un. La Vulgate & les Septante diſent qu'ils furent vaincus avec les Réphaïms d'Aſtaroth-Carnaïm. Le Chaldéen & les Septante ont pris *Zuzim* dans un ſens appellatif, pour des hommes puiſſans & robuſtes. Nous conjecturons que les *Zuzim* ſont les mêmes que les *Zomzomim*, *Deut.* 11, 20. On trouve un Sévere Evêque de *Zuzumes* ſous la Métropole de Boſtres, parmi ceux qui ont ſouſcrit au I. Concile de Nicée(2).

(1) *Geneſ.* XIV, 5. (2) *Arab. Canon. Concil. Nicæni.*

Fin du Tome cinquieme.

647198